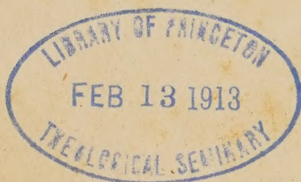



LIBRARY OF PRINCETON
FEB 13 1913
THEOLOGICAL SEMINARY

J. W. A.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

TOME SIXIÈME.

DR—F.

DE L'IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

DICTIONNAIRE

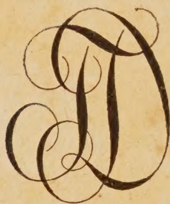
HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME SIXIÈME.



PARIS,
DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.
1820.

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

DR.

DRABICIUS (NICOLAS), fameux enthousiaste du XVII[e]. siècle, naquit environ l'an 1587 (*a*) à Strasnitz dans la Moravie où son père était bourgmestre. Il fut reçu ministre l'an 1616, et il exerça cette charge à Drahotutz; et lorsqu'il fut obligé de chercher une retraite dans les pays étrangers, à cause des édits sévères de l'empereur contre la religion protestante, il se retira à Lednitz, ville de Hongrie, l'an 1629 (*b*). Il n'avait aucune espérance d'être rétabli dans son église; c'est pourquoi il se fit marchand de drap, à quoi sa femme, fille d'un pareil marchand, lui était d'un grand usage. Il tâcha de persuader aux autres ministres d'embrasser une profession mondaine, nonobstant les règlemens qu'on avait faits pour prévenir ce désordre (A), et il oublia tellement les bienséances de son premier caractère, qu'il devint un des bons buveurs du quartier, et qu'il se crut permises toutes les actions des laïques (*c*). Se voyant en danger d'être volé en revenant d'une foire, il se défendit et fut blessé, et peut-être qu'il n'en aurait pas été quitte pour une blessure si l'on ne l'eût secouru. Les autres ministres justement scandalisés de sa conduite en avertirent leurs supérieurs. Ceux-ci, dans un synode qui fut convoqué en Pologne, firent examiner cette affaire : il fut ordonné que Drabicius serait suspendu du ministère, et que, s'il ne vivait pas d'une façon édifiante, on exercerait sur lui la discipline de l'église (*d*). Cette rigueur synodale l'engagea à se comporter honnêtement. Mais ce fut bien autre chose lorsqu'il crut être devenu prophète. Il eut sa première vision la nuit du 23 de février 1638, et la

(*a*) Coménius, *né au mois de mars* 1592, *dit*, Histor. Revelat., *pag.* 138, *que* Drabicius *était plus âgé que lui de cinq ans.* Moréri *marque la naissance de* Drabicius *au* 5 *décembre* 1588.

(*b*) Coménius, *ibid.*, *pag.* 141.

(*c*) *Politicâ illâ cum plebe conversatione corrumpi, licentiosiùsque poculis indulgendo profanioris vitæ exemplis abripi visus est.* Ibid., *pag.* 139.

(*d*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 139, 140.

seconde, la nuit du 23 de janvier 1643. La première vision lui promit en général de grandes armées du septentrion et de l'orient qui opprimeraient la maison d'Autriche : la seconde marqua en particulier, que Ragotski commanderait l'armée qui viendrait de l'orient, et ordonna à Drabicius de faire savoir à ses frères que Dieu les allait rétablir dans leur pays, et venger les injures faites à son peuple; et qu'ils eussent à se préparer à la délivrance par jeûnes et par oraisons. Il reçut ordre d'écrire ce qui lui était révélé, et de commencer comme les anciens prophètes, *la parole du seigneur me fut adressée* (e). Dès le lendemain il communiqua sa vision aux ministres qui étaient réfugiés dans le même lieu que lui. Ils la communiquèrent aux autres; mais on n'en fit point de cas. Ces deux premières visions furent suivies de plusieurs autres, la même année 1643; et il y en eut une qui ordonna que l'on fît confidence de tout à Coménius (*f*), qui était alors à Elbing en Prusse. Il y en eut une au mois de janvier 1644, qui assura Drabicius que les troupes impériales ne feraient point périr les réfugiés (*g*). Elles firent un grand ravage sur les terres de Ragotski, pillèrent la ville de Lednitz, et en assiégèrent le château. Drabicius s'y enferma, et soit qu'il se défiât un peu de sa vision, soit qu'il crût que bon droit a besoin d'aide, il ne s'amusait point à des prières; il se tenait proche des canons que l'on tirait sur les assiégeans, et il mettait la main à l'œuvre (B). Mal lui en prit; la flamme lui sauta au visage, et lui pensa ôter un œil. Les Impériaux levèrent le siége. Mais quelque temps après ils assiégèrent la place tout de nouveau, et la prirent. Les réfugiés furent compris dans la capitulation tant pour leur vie, que pour leurs biens : on ne laissa pas de les piller (*h*). Voilà donc Drabicius au pouvoir des Impériaux : cela ne l'empêcha point d'aller signifier à Ragotski, au mois d'août 1645, que Dieu lui faisait commandement de ruiner la maison d'Autriche et le pape (C), et que, s'il refusait d'attaquer cette engeance de vipères, il attirerait sur sa maison une ruine générale, qui n'épargnerait pas même *celui qui pisse contre la paroi*. Ce prince savait déjà que Drabicius faisait le prophète; car Drabicius, selon les ordres qu'il en recevait coup sur coup dans ses extases, lui avait envoyé une copie de ses révélations, laquelle Ragotski jeta au feu (*i*). A l'égard de l'ordre que le prophète alla porter en personne, on lui répondit qu'on avait conclu depuis peu un traité de paix (*k*). La mort de ce prince, arrivée le mois d'octobre 1647, plongea Drabicius dans un extrême chagrin : il crut que ses révélations ne seraient que de la fumée, et il se voyait exposé à la

(*e*) *De his visis et auditis in scriptum referendis mandatum accipit... et à verbis illis* factum est ad me verbum Domini (*sic non aliter*) *inchoare jubetur*. Comenius, Hist. Revelat., *pag*. 141.

(*f*) *Ibid*, *pag*. 143.

(*g*) *Ibid.*, *pag*. 145.

(*h*) *Ibid.*, *pag*. 147.

(*i*) *Ibid.*, *pag*. 146.

(*k*) *Ibid.*, *pag*. 148.

raillerie. Mais il eut une consolation extatique qui le rassura, et qui lui défendit de jeter au feu ses pancartes, puisque Dieu lui amènerait Coménius, auquel elles seraient consignées (*l*). Coménius, ayant des affaires en Hongrie, l'an 1650 (D), y vit la personne et les prophéties de Drabicius, et fit telles réflexions qu'il jugea bon être, sur ce que depuis trois ans les visions de ce personnage lui avaient promis Coménius pour coadjuteur. C'est quelque chose de considérable que Sigismond Ragotski, se voyant poussé par Drabicius à faire la guerre à l'empereur, et par sa mère à vivre en paix, ne savait que faire, combattu de part et d'autre par de terribles menaces. Drabicius lui dénonçait les jugemens du Très-Haut en cas de paix, et sa mère le menaçait de lui donner sa malédiction en cas de guerre. Dans cette perplexité il se recommanda aux prières de Drabicius, et à celles de Coménius (*m*), et se tint en repos jusques au jour de sa mort, c'est-à-dire jusques au 4 de février 1652. Coménius, qui ne s'attendait point à cela (*n*), en fut étrangement surpris. L'ange qui lui disait tout ne lui avait point révélé ce grand article (E). George Ragotski, prince de Transylvanie, frère du défunt, ne savait rien de tout ce manége prophétique; mais Coménius lui en apprit le détail, en lui donnant un exemplaire des écrits de Drabicius. Celui-ci fut réhabilité au ministère le 20 de juin 1654 (*o*). Coménius fit ce coup-là en passant par la Hongrie pour s'en retourner en Pologne. Depuis son départ de la cour de Transylvanie il fallut se servir d'une autre personne pour notifier au prince les visions de Drabicius. Elles se présentaient plus dru que jamais, et donnaient ordre coup sur coup qu'on en fît part au coadjuteur, afin qu'il les fît connaître aux nations et langues, et à tous les peuples de la terre, et nommément aux Tartares et aux Turcs (*p*). Coménius se trouvait embarrassé entre la crainte de Dieu et celle des hommes : il craignait en n'imprimant point les révélations de Drabicius de désobéir à Dieu; et, en les imprimant, de s'exposer à la moquerie et à la censure des hommes. Voici le milieu qu'il prit (*q*). Il résolut de les imprimer, et de n'en point distribuer les exemplaires; et de là vint qu'on intitula le livre, *Lux in tenebris* (*r*). Mais la résolution de tenir cette lumière sous le boisseau ne dura pas; elle succomba sous deux insignes événemens que l'on prit pour la grande crise, et pour le dénoûment du mystère. L'un de ces événemens fut l'irruption de Ragotski dans la Pologne (F); l'autre fut la mort de l'empereur Ferdinand III. Ni l'un ni l'autre ne servirent de rien aux prédictions : au contraire, ils servirent à les confondre. Ragotski se perdit par son irruption dans la Pologne, et l'on élut Léopold, roi de Hongrie, à la place de Ferdinand III, son

(*l*) *Ibid.*, *pag.* 148 *et* 149.
(*m*) *Ibid.*, *pag.* 156.
(*n*) *Ibid.*, *pag.* 157.
(*o*) *Ibid.*, *pag.* 177.

(*p*) *Ibid.*, *pag.* 179.
(*q*) *Ibid.*, *pag.* 183.
(*r*) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* KOTTÉRUS, *tome VIII.*

père : élection qui a remis la maison d'Autriche dans tout son premier éclat en Allemagne, ou peu s'en faut; et qui a ruiné de fond en comble les protestans de Hongrie. Les espérances qu'on fonda sur ces deux événemens ayant été bientôt dissipées, on se repentit d'avoir sitôt lâché l'édition. Drabicius y perdit le plus (G); car la cour de Vienne, ayant connu que c'était un homme qui sonnait le tocsin contre la maison d'Autriche, chercha les moyens de le punir, et l'on dit qu'elle en vint à bout. Coménius n'avait rien à craindre de ce côté-là : il s'était cantonné dans un asile impénétrable; il était devenu bourgeois d'Amsterdam, et y jouissait de toute sorte de protection. Il n'eut à craindre que la plume de quelques théologiens, et les reproches du secrétaire de Ragotski (H); mais ce n'était pas une affaire pour un homme qui ne manquait ni d'esprit, ni d'érudition, ni de routine à faire des livres, et à citer sur toutes choses les phrases de l'Écriture, et autres maximes sprituelles, avec de grands airs de zèle pour la cause de Dieu, et pour la ruine de l'Antechrist. Il se maintint avec ces machines; et s'il perdit son autorité, sa réputation, sa gloire, ce ne fut qu'auprès de quelques personnes de bons sens, qui ne sont presque jamais les arbitres du crédit. Ceux qui avaient été crédules une fois à son égard, continuèrent de l'être (*s*), et c'est ce qui arrivera toujours. Ainsi les visionnaires et les fanatiques à venir n'ont rien à craindre; ils n'ont qu'à débiter hardiment tout ce qui leur viendra dans l'esprit, pourvu qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions du temps. Ils n'auront pas les rieurs de leur côté; mais ils aurons des partisans qui valent bien les rieurs. Ayez recours à l'article de COMÉNIUS, et à celui de KOTTÉRUS. Les visions de Drabicius s'étendent jusques à l'année 1666. On se trompe, quand on attribue son bannissement à des discours séditieux (*t*); car il ne fut banni que comme tous les autres ministres de Bohème, etc. Nous verrons ailleurs (*u*) si M. Jurieu a dû dire que les savans de Paris savent à peine le nom de Drabicius.

(*s*) *Toties ineptiis ejus decepti, eum pro magno prophetâ habere pergunt, nec quicquam indè detrimenti auctoritas ejus sensit. Sic mundus vult decipi.* Append. Discursûs Theolog. Arnoldi contra Comenium.

(*t*) Moréri *fait cette faute.*

(*u*) *Dans la remarque* (A) *de l'article* KOTTÉRUS, *tome VIII.*

(A) *Les règlemens qu'on avait faits pour prévenir ce désordre.*] Les supérieurs des ministres exilés eurent soin de faire ordonner que chacun s'arrêterait dans la ville qu'il aurait choisie pour le lieu de sa demeure; et qu'encore que chaque troupeau ne fût conduit que par un pasteur, les autres ministres ne laisseraient pas de prêcher à tour de rôle. On fit cela pour éviter deux grands inconvéniens : l'un était que sans cela quelques-uns se fussent mis à courir de lieu en lieu pour recueillir des aumônes (1); l'autre était qu'en ne prêchant point ils se seraient rendus mal propres à édifier une église, si jamais Dieu les eût rappelés à leurs premières fonctions (2).

(1) *Volebant patres nostri ecclesiis orbatos pastores, confratres suos, non mendicitati vacare, et stipis quærendæ causâ alienas terras* (ut ab aliis factitatum vidimus) *pererrare.* Comen., Histor. Revelat., *pag.* 139.

(2) *Ut exilii tractu nemo prorsùs laboribus sacris desuesceret, potiùs sese mutuâ diligentiâ*

(B) *Il s'enferma dans le château de Lednitz..... Il se tenait proche des canons.... et mettait la main à l'œuvre.*] Coménius l'en blâme. *Drabicio tamen*, dit-il (3), *vitio datum, quòd dum ex arce tormenta in hostem librarentur, ille non interesse tantùm* (ad alios præsentiæ divinæ spe, juxta promissionem sibi factam, animandum) *sed et tormento uni ignem ipsemet admovere voluit : cùm eum in angulo esse, et precibus vacare, præstitisset. Sed inconsideratus hic novi Petri (materiali gladio Dominum defendere præsumentis) zelus à Domino ipso castigatus fuit : permisso ut flammæ pars in illum retrò se agens faciem illi ambureret, oculumque alterum læderet. Utili commonitorio, ut quisque sibi demandata faciat, aliena munia aliis relinquat.* Un homme qui croit avoir des inspirations doit être rempli de foi, *fata viam invenient*, doit-il dire. Mais on voit au contraire très-souvent qu'il se défie de la providence de Dieu, à moins qu'elle ne soit assistée de tout ce que la prudence humaine peut contribuer de son côté. Nos inspirés ou soi-disant tels se donnent moins de repos que les autres hommes : leur agitation, leur inquiétude, leur vigilance à préparer les moyens humains qui seraient capables d'amener les événemens les moins prévus et les moins prophétisés, marquent qu'ils ne sont que trop imbus de ces maximes païennes, dont j'ai parlé dans l'article d'Acosta (4), c'est-à-dire, qu'à l'exemple des Lacédémoniens il faut invoquer les dieux en mettant la main à l'œuvre ; et que, selon le précepte d'Hésiode, il faut que le laboureur fasse ses prières la main à la charrue (5), et qu'en un mot les supplications des fainéans sont désagréables au ciel, et renvoyées à vide (6). On se moqua de Persée roi de Macédoine (7), qui se retira fort promptement du combat, sous prétexte d'aller offrir des sacrifices à Hercule : on prétendit que la victoire n'était due qu'au général qui la demandait aux dieux en se battant courageusement ; voilà le véritable moyen d'être exaucé, disaient les païens : Ἀλλὰ ταῖς Αἰμιλίου παρῆν εὐχαῖς ὁ θεός· εὔχετο γὰρ κράτος πολέμου καὶ νίκην δόρυ κρατῶν, καὶ μαχόμενος παρεκάλει σύμμαχον τὸν θεόον. *Sed Pauli precibus volens propitiusque annuit Deus, quippe petebat victoriam belli et palmam hastam tenens, pugnansque opem implorabat Dei* (8). Nos prétendus prophètes suivent dans le fond ces idées-là.

(C) *Il alla signifier à Ragotski..... que Dieu lui faisait commandement de ruiner la maison d'Autriche et le pape.*] Il reçut ordre de s'en aller au camp de ce prince, et de lui parler d'abord en termes de douceur et ensuite en termes de menace. On devait commencer par lui apprendre que le ciel l'avait choisi pour roi de Hongrie, mais à condition qu'il renverserait la domination autrichienne et la papale, en quoi Dieu l'assisterait d'nne façon très-particulière. On devait finir par lui apprendre que, s'il résistait à la voix de Dieu, tout périrait chez lui jusqu'aux chiens. « (9) Ignarus horum arcanorum Drabicius » (10), mandatum accipit 22 julii et » 31 julii principis Racocii castra » adeundi, principemque primùm » blandis verbis, deindè duris, alloquendi. *Blandis : electum esse divinitùs in regem Hungariæ, sed eâ conditione ut austriacæ et papali dominationi finem imponat : habiturus auxilio Deum ad omnes hostiles exercitus clade afficiendum.* » (Rev. XXX.) *Duris autem : si viperinam illam progeniem persequi renuerit, mala inducturum esse Deum, excisurumque de domo ejus mingentem etiam ad parietem.* (Rev. » XXXI. v. 4). » C'était fort bien imiter le style et les manières des anciens prophètes. Je ne trouve pas que

magis acuerent : ut si Deus nostrî misertus rursùm nos ecclesiis redderet, nemo hebetatus rediret, exercitatior potiùs. Idem, ibid.

(3) Comenius, Hist. Revelation., *pag.* 145.

(4) *Remarque* (B), *tome I, pag.* 187.

(5) *C'est ainsi que plusieurs entendent le passage d'*Hésiode, *lib. II*, Ἔργ. καὶ ἡμέρ. *vs.* 83.

(6) . . . . *Sibi quisque profecto*
Est Deus : ignavis precibus fortuna repugnat.
Ovidius, Metam., *lib. VIII*, *vs.* 72.

(7) Plut., *in* Paulo Æmilio, *pag.* 265.

(8) *Idem, ibid.*, C.

(9) Histor. Revelat., *pag.* 147.

(10) *C'est-à-dire que* Drabicius *ne savait pas que le Turc envoyât courrier sur courrier à Ragotski pour lui défendre de joindre ses troupes avec celles des Suédois dans la Moravie, l'an 1645, et que l'empereur offrît à Ragotski les plus favorables conditions de paix.*

Drabicius ait parlé lui-même au prince : il lui fit savoir sa commission par d'autres gens (11).

(D) *Coménius ayant des affaires en Hongrie, l'an* 1650.] Les protestans que l'empereur avait bannis de ses terres avaient toujours espéré d'y revenir : les uns se fondaient sur les ligues qui furent faites contre l'empereur, les autres sur les visions de quelques enthousiastes. Pendant la vie de Gustave la chose devint presque certaine, et l'on n'eut point lieu d'en désespérer depuis sa mort ; car ses lieutenans continuèrent la guerre à l'honneur de leur nation, et à l'avantage de la ligue. Les réfugiés espérèrent donc que leur rappel serait un article de la paix de Munster. Mais ils virent avec douleur que cette longue et importante négociation fut terminée au mois de janvier 1650 sans qu'on se fût souvenu de leur exil. La maison d'Autriche négocia si finement, qu'elle obtint des conditions cent fois plus avantageuses qu'elle n'aurait dû se promettre : l'Église paya pour l'empereur, nonobstant les protestations de la cour de Rome : tout ce qu'il avait fait contre les sectaires de ses états demeura fixe et immobile. Alors ces pauvres réfugiés, qui s'étaient dispersés en divers lieux, se virent sans espérance, et résolurent de convoquer une assemblée pour aviser à leurs affaires (12). Ceux de Pologne souhaitèrent que les autres leur envoyassent des députés. Ils eurent satisfaction, si ce n'est du côté de la Hongrie. Les réfugiés de Hongrie alléguèrent pour leur excuse, entre autres choses, qu'ils avaient souvent envoyé des députés en Pologne depuis leur bannissement commun, et qu'il était juste qu'on vînt une fois vers eux. Ils demandèrent nommément qu'on leur envoyât Coménius, sur-intendant des églises de Moravie : on y consentit d'autant plus facilement que Coménius était alors appelé par le prince Sigismond Ragotski, pour certaines consultations qui concernaient la réforme des écoles (13). Voilà ce qui fit que Coménius partant d'Elbing prit sa route par la Silésie et la Moravie, et qu'il se rendit en Hongrie, où il célébra la Pâque avec plusieurs ministres et gentilshommes députés. Drabicius s'y trouva, et lui communiqua ses révélations, et le fit dès lors en quelque manière son coadjuteur (14).

(E) *Ragotski mourut en* 1652...... *L'ange qui disait tout à Coménius ne lui avait point révélé ce grand article.*] Cette expression, imitée des mémoires de la duchesse Mazarin, s'étant présentée, je m'en suis servi. On m'en excusera apparemment. Drabicius est ici l'ange qui disait tout à Coménius ; mais bien loin de lui apprendre la mort de Ragotski avant qu'elle fût arrivée, il envoya des révélations depuis la mort de ce prince, qui le supposaient vivant. Un des confidens dit là-dessus qu'assurément Drabicius les jouait : Coménius eut la bouche close, mais ayant eu le temps d'y songer, et d'examiner le parallèle de plusieurs visions, il trouva qu'elles avaient préfiguré la mort du prince un an auparavant. Voilà de nos gens : ils ne demeurent jamais court, pourvu qu'on leur donne le loisir d'ajuster leurs flûtes. *Febris malignæ morbo correptus fuit* (Sigismundus Racocius) *quæ illi 4 Februarii vitæ finem attulit. Quod quia nec prædictum adeò, nec exspectatum fuit, novus offensionis lapis fuit factum. Præsertim cùm Drabicius novas suas nobis submittens revelationes, tanquam de vivente adhuc sermocinaretur, quem nos non vivere jam certi eramus. Hinc amicorum rei consciorum unus (J. T.) ad me :* Ludificamur quàm verè vivit Deus. *Ad quod nihil quod responderem habens obmutui. Nunc ista ordine relegenti sapientiæ Dei vestigia manifestè sese ostentant* (15).

(F) *L'irruption de Ragotski dans la Pologne.*] Coménius demeure d'accord de bonne foi qu'il prit cela pour l'accomplissement de la prophétie que

(11) *Per theologum, medicum, Aulæque magistrum de sibi commissis informat.* Drabicius, Hist. Revel., *pag.* 147.

(12) *Pacis Monasterii et Osnabrugæ sexennio agitatæ, tandemque conclusæ, iterùmque Noribergæ biennio ventilatæ, tandemque terminatæ, ultima publicatio incidit in januarium anni* 1650. *Quâ Bohemiæ regno, cum incorporatis provinciis, hæreditatis nomine, austriacæ domui relictis*, dispersi, propter evangelium à spe reditûs æternùm exclusi, quid jam agendum esset deliberare cœperunt. *Ibid., pag.* 49.

(13) *Voyez l'article de* Coménius, *au texte, entre les citations (h) et (i) tome V, pag.* 261.

(14) Comenius, Hist. Revel., *pag.* 149, 150.

(15) *Idem, ibid., pag.* 156, 157.

leurs trois voyans avaient débitée, c'est que l'Orient se joindrait au Septentrion pour faire venir cette terrible journée de l'Éternel (16). Il avoue aussi fort ingénument qu'il se trompa : il n'aurait pas pu en disconvenir, puisque l'équipée de Ragotski eut le plus mauvais succès du monde. Mais voici d'où Coménius tirait la cause de son erreur : c'est, dit-il (17), que je n'avais pas assez pris garde que, selon les prophéties de Christine Poniatovia, le lion oriental et le lion septentrional ne devaient se joindre que pour s'aboucher ensemble, et que même ils ne s'entendraient pas assez, et se sépareraient sans rien faire. Ajoutez à cela, disait-il, que, selon Drabicius, il ne fallait pas que Ragotski entrât en Pologne sans avoir pris ses mesures avec les Tartares et avec les Turcs, et sans avoir mis bon ordre chez lui. Nous pensions, continue-t-il, qu'il avait fait tout cela avant que de se mettre en campagne, et nous nous trompions sur ce fait. Remarquez bien cela, et voyez-y une preuve de l'obstination de ces messieurs ; ils ne manquent jamais d'échappatoires, il y a toujours quelque clause à quoi l'on n'avait pas fait attention : et ainsi l'on se ménage toujours une porte de derrière, et une ressource pour recommencer à prédire sur nouveaux frais. Si Ragotski avait accompli les conditions que Drabicius lui prescrivait, et que néanmoins son expédition eût été infructueuse, on n'aurait pas laissé de nier que les prophéties eussent trompé ; car Poniatovia n'avait-elle pas prédit que l'orient et le nord s'aboucheraient sans rien faire ? Coménius fut plus fin que l'on ne pense, quand il compila son triolet. On trouve plus de subterfuges dans trois prophètes que dans un. Lisez la note (23).

(G) *Drabicius y perdit le plus.*] Je n'ai trouvé personne qui m'ait su dire quelle fut sa fin, et je ne sais ce qu'il faut croire du récit que l'on va lire : je l'ai tiré d'un auteur français (18) : *On faisait plusieurs réflexions*, dit-il, *desquelles je ne crois pas devoir amuser les lecteurs, qui effectivement ne sont pas obligés d'y ajouter foi, non plus qu'à la folle lettre qu'un archifou (dont je veux ignorer le nom et la personne) a adressée à un grand monarque, selon les visions extravagantes de Nicolas Drabicius Bohémien, brûlé comme imposteur et faux prophète, de qui le livre a été porté en toutes les cours des princes de l'Europe, jusque même au grand-visir, par un ministre de Zurich en Suisse ; lequel pour ce sujet a été quatorze ans en prison, pendant lequel temps, pour marque de son extravagance, il laissa croître sa barbe jusqu'à sa ceinture, à ce qu'un gentilhomme très-digne de foi, qui l'a connu, m'a assuré.* M. Desmarets avait ouï dire une chose bien différente, c'est que Drabicius, bien loin de baptiser le grand-turc, comme il s'y était attendu, fut contraint de se sauver en Turquie où il mourut. *Ad multa particularia processerunt* (hi impostores) *circa Racocium..... magnum Turcam à Drabicio baptizandum* (*cùm è contrario feratur ipsum Drabicium ad Turcas transiisse et inter eos obiisse*) *quorum imposturas et falsitatem oppositus eventus docuit* (19).

(H) *Coménius.... n'eut à craindre que les reproches du secrétaire de Ragotski.*] Ce prince ayant succédé à son frère Sigismond, fut initié aux mystères de Drabicius : il ne laissa pas connaître s'il y ajoutait foi ou non, mais il ordonna que l'on lui communiquât les visions que Drabicius pourrait avoir désormais (20). La princesse sa mère fut mise de la partie : Drabicius reçut ordre en vision de nuit d'aller la trouver, pour lui annoncer bénédiction ou malédiction suivant le cas qu'on ferait de ses prophéties (21). Elles furent données à examiner à Jean Bisterfeld théologien, et conseiller d'état, qui les rejeta (22). Mais, quoi qu'il en soit, les reproches du secrétaire de Ragotski témoignent que ce prince, à son dam, n'avait pas manqué de foi pour Dra-

(16) *Ab insperato principis Trans. cum exercitu in Poloniam adventu, credebamus jam illud impleri quod ab omnibus his videntibus prædictum, ut se Oriens jungat Septentrioni, tremendumque illud opus Dei mox procedat.* Ibid., *pag.* 183.

(17) *Idem, ibid.*

(18) Rocoles, Vienne deux fois délivrée, *p.* 381.

(19) Maresius, *in* Antirrhetico contra J. A. Comenium, *pag.* 67.

(20) Hist. Revel., *pag.* 162.

(21) *Ibid.*, *pag.* 165.

(22) *Ibid.*, *pag.* 175.

bicius. On ne demeura point muet sur ces reproches : Coménius représenta que le prince n'avait pas suivi les ordres du voyant ; car il était entré en Pologne sans en avoir eu l'agrément des Turcs. *Brevi post à principis Transylvaniæ secretario, C. S. tristes venerunt (ternâ vice) quibus historicè principis sui ruinam recitans, non obscurè culpam in revelationes istas (quasi fidem illis habens eò impulsus fuisset princeps) conferre videbatur, causa fuit data ad nebulas illas discutiendum scribendi aliquid* (23). Il serait difficile de dire si Ragotski ajouta foi aux prophéties de Drabicius, ou s'il crut seulement qu'elles lui procureraient la victoire, par les dispositions où elles mettaient les peuples. Il serait assez possible qu'un prince de grand cœur, de beaucoup d'esprit, mais sans étude, se laissât fort ébranler par des discours semblables à ceux de Drabicius ; je veux dire qu'il y trouvât quelque chose de divin et de prophétique, et qu'il craignît les malédictions annoncées par ce prophète. On faisait entendre à George Ragotski que son père et son frère en avaient senti les effets : pourquoi ne croirons-nous pas qu'il devint crédule ? Mais d'ailleurs il est très-possible qu'un prince assez éclairé pour se moquer de ces chimères, forme des projets et de grands desseins conformément aux visions de ces gens-là ; car c'est une très-puissante machine pour amener sur la scène les grandes révolutions, que d'y préparer les peuples par des explications apocalyptiques, débitées avec des airs d'inspiration et d'enthousiasme. C'est ce qui a fait dire aux ennemis des protestans, que leurs auteurs n'ont tant travaillé sur l'Apocalypse, qu'afin d'exciter la guerre par toute l'Europe, en inspirant à tel prince qui n'y songeait pas, l'envie de profiter des conjonctures. Coménius n'a pas été à couvert de ce soupçon. Voyez l'article de KOTTÉRUS.

(23) *Ibid.*, *pag.* 184. NOTEZ *que si l'entreprise de Ragotski avait été heureuse, on n'aurait eu nul égard à cette inobservation des conditions prescrites par le prophète ; et ainsi les mêmes clauses sont essentielles ou accidentelles aux prophéties de ces gens-là, selon qu'il plaît aux événemens d'en décider. C'est là leur grande clef.*

DRELINCOURT (CHARLES), ministre de l'église de Paris, naquit le 10 de juillet 1595, à Sedan, où son père avait une charge considérable (A). Il fit ses humanités et ses études de théologie à Sedan ; mais il fut envoyé à Saumur pour y faire sa philosophie sous le professeur Duncan. Il fut reçu ministre au mois de juin 1618, et il exerça sa charge proche de Langres (B), jusqu'à ce qu'il fut appelé par l'église de Paris au mois de mars 1620. Il épousa en 1625, la fille d'un riche marchand de Paris (*a*), de laquelle il eut seize enfans (C). La bénédiction de Dieu, qui se répandit sur son mariage par une fécondité non commune, ne se répandit pas moins sur son ministère. Ses prédications étaient fort édifiantes ; il était incomparable dans la consolation des malades ; et il s'employait avec un grand fruit aux affaires de son église, et même à celles des autres troupeaux, sur lesquelles il ne manquait jamais d'être consulté quand elles étaient importantes. On ne saurait dignement représenter les services qu'il a rendus à l'église par la fécondité de sa plume (D), soit que l'on regarde ses livres de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. Il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte, que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'église romaine

(*a*) *Il s'appelait Bolduc, et s'était fait de la religion.*

a fortifié les protestans plus que l'on ne saurait dire; car, avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avaient aucune étude tenaient tête aux moines et aux curés, et prêtaient hardiment le collet aux missionnaires. Ses écrits l'ont fait regarder comme le fléau des controversistes catholiques, et néanmoins il était aimé dans l'autre parti (E). Les grands seigneurs de la religion lui témoignèrent toujours une considération très-particulière (F). Il mourut le 3e. jour de novembre 1669, dans les dispositions les plus dévotes qu'on pouvait attendre d'un ministre qui avait toujours paru animé de beaucoup de zèle (*b*), et qui avait consacré, avec une application infatigable, tous ses travaux à la gloire de Dieu et au service de l'église (G). Il avait vaqué extrêmement à l'oraison; et dans les dernières années de sa vie, s'il était en son particulier, il n'entendait jamais sonner l'heure sans se mettre à genoux pour prier Dieu (*c*). Le sieur Paul Fréher s'est trompé en bien des choses (H).

(*b*) *Consultez ses* Dernières Heures : *on les publia peu après sa mort, et on les a jointes à son livre de* Consolations contre les Frayeurs de la Mort, *dans les dernières éditions.*

(*c*) *Tiré de sa* Vie manuscrite, *composée par un ministre français, réfugié en Angleterre, qui travaille à la* Vie des Pasteurs illustres de France.

(A) *Son père avait à Sedan une charge considérable.*] Il fut d'abord secrétaire de Henri Robert de la Mark, duc de Bouillon, et prince souverain de Sedan, et puis il fut élu greffier au conseil souverain de cette ville (2). Il épousa N. Buyrette fille de Nicole Buyrette, avocat au parlement de Paris. Cet avocat embrassa la réformation : sa femme et ses enfans l'imitèrent avec un tel zèle, que Thomas Buyrette son fils aîné est dans le Martyrologe protestant, et que Jacques Buyrette, son second fils, se consacra au ministère, et aurait été actuellement l'un des pasteurs de l'église de Paris, s'il ne fût mort la semaine même qu'on avait choisie pour l'imposition des mains. Thomas Buyrette, par le conseil de Calvin et de ses collègues, subit la charge de ministre à l'âge de dix-neuf ans, et l'exerça dans Lyon (2). *Quelques années après, la fureur des persécutions le contraignit de se retirer à Genève; ...... mais ne trouvant point de repos que dans le travail de sa vocation, il fut aussitôt envoyé à Besançon, où Dieu lui fit la grâce d'établir une église secrète, et d'avancer le règne de* Jésus-Christ *d'une façon merveilleuse.* Sa mère, ne l'ayant point vu depuis qu'il était ministre, souhaita passionnément de le voir : il fit donc un voyage à Paris l'année même du massacre. Il tomba le troisième jour *entre les mains des massacreurs, qui ayant appris de lui-même quelle était sa religion et la charge qu'il exerçait, le firent mourir cruellement avec Jean Molé, mari de Marie Buyrette sa sœur aînée, et traînèrent inhumainement en la rivière le corps de l'un et de l'autre. C'est ce même Thomas Buyrette dont il est fait mention au livre des Martyrs, et qui est mis au rang des ministres de* Jésus-Christ *qui ont scellé par leur mort la vérité de l'Évangile.* Sa mère *fut sauvée de ce déluge de sang* par une espèce de miracle; *et se retira à Sedan avec le reste de ses enfans qu'elle nourrit et éleva en la crainte de Dieu.* La dernière de tous était posthume, et fut mariée avec Pierre Drelincourt, qui s'était aussi réfugié à Sedan, et qui était alors secrétaire de Henri Robert de la Mark (3). Voilà le père et la mère de notre Charles Drelincourt.

(B) *Il fut reçu ministre......., et il exerça sa charge proche de Langres.*] On croyait pouvoir établir une église *aux portes de Langres, comme en un lieu de bailliage.* Ceux qui travaillaient

(1) Vie *manuscrite* de Charles Drelincourt.

(2) *Voyez l'épître dédicatoire des* neuf Dialogues de M. Drelincourt contre les missionnaires, touchant le service des Églises réformées.

(3) *Voyez la même épître dédicatoire.*

à cet établissement souhaitèrent que Drelincourt fût le ministre de cette église naissante. Comme *on l'assurait qu'il se préparait en ces quartiers une grande moisson, il accepta cette vocation avec ardeur, et la préféra à toutes celles qui se présentaient alors; car bien qu'il ne fût âgé que de vingt-deux ans et de quelques mois, il eut le bonheur d'être désiré de plusieurs églises du royaume, et même de quelques étrangères des plus considérables........ A son arrivée* à Langres *il fut rempli d'une grande espérance, car il trouva en la ville quantité de ces gens que l'on appelle* temporiseurs, *qui semblaient n'attendre que l'occasion pour se déclarer : et en la campagne il voyait des peuples qui soupiraient après la pureté et simplicité de l'Évangile ; et même au seul bruit de l'établissement de cette église, il accourut plus de cinq cents personnes, dans l'espérance d'ouïr quelque prédication.* Mais on ne put jamais obtenir au conseil du roi l'arrêt nécessaire. M. Drelincourt *en conçut une tristesse si profonde, qu'il tomba malade d'une maladie de trois mois qui le pensa mettre au tombeau........ En attendant l'établissement tant désiré, il prêchait aux églises voisines, et même au château de Précigny, où il reçut l'imposition des mains* au commencement de juin 1618. *Il ne lui fut pas permis de faire son séjour ordinaire* à Langres : cela le rendit plus *soigneux à visiter, à instruire, et à consoler* les protestans de la campagne. Enfin, lorsque toute espérance de voir établir l'église de Langres fut perdue, il accepta la vocation de l'église de Paris. Il y prêcha pour la première fois le 15 de mars 1620. Il a toujours conservé une tendresse particulière pour les membres de sa première église (4).

(C) *Il eut seize enfans.*] Les sept premiers furent tous garçons : les autres furent entremêlés, six fils et trois filles.

L'aîné de tous était Laurent Drelincourt. Il fut d'abord ministre de la Rochelle; mais en ayant été arraché par un édit qui défendait à cette église d'avoir des pasteurs qui fussent nés hors de la Rochelle, « il fut appelé à Niort, où il a exercé son » ministère avec beaucoup d'estime » et de fidélité, jusqu'à ce que » Dieu l'ayant privé de la vue l'an » 1680, il mourut six mois après, » âgé de cinquante-six ans. Nous » avons de lui divers beaux sermons : » il a laissé aussi un recueil de sonnets chrétiens (5), fort polis, et » fort estimés par ceux qui ont du » goût tout ensemble pour la piété, » et pour les belles choses *. Outre » qu'il était solide théologien, bon » prédicateur, et savant en hébreu, » il avait ceci de particulier, qu'ayant » à ses heures perdues étudié parfaitement la langue française, il en » savait admirablement toutes les délicatesses et la pureté; jusque-là » que le fameux M. Conrard le consultait presque tous les ordinaires sur » ces sortes de matières. Il a laissé un » manuscrit entre autres, dont le dessein est de nettoyer la langue française des façons de parler basses et » impures, qui mériterait fort de » voir le jour.......... Laurent Drelincourt fut marié, et ne laissa que » des filles (6). » Si l'on veut voir à quel point monsieur son père l'aimait, on n'a qu'à lire l'épître dédicatoire du *Faux Pasteur convaincu.*

Le second fils s'appelait Henri Drelincourt. Il fut consacré au saint ministère, et l'exerça d'abord à Gien, et puis à Fontainebleau. Ces deux frères eurent la consolation de recevoir de leur propre père l'imposition des mains. Les sermons qu'il fit en ces rencontres ont été donnés au public. Henri Drelincourt mourut avant les dernières persécutions (7). Il avait été avocat avant que d'être ministre (8).

Le troisième fils est l'illustre Charles Drelincourt, professeur en médecine à Leyde (9), dont j'ai eu déjà occasion de

(4) *Tiré de l'épître dédicatoire du III*[e]. *tome de ses* Sermons. *Il le dédia à MM. Heudelot, seigneurs de Précigny, et aux autres fidèles de la ville de Langres et des environs.*

(5) *Il y en a six éditions : la dernière est d'Amsterdam, chez Nicolas Parmentier*, 1693.

* Joly note que dans l'édition de ces sonnets, publiée en 1723, on les attribue à Charles Drelincourt, père de Laurent, et que c'est une erreur.

(6) *Tiré de ladite* Vie manuscrite.

(7) Vie manuscrite.

(8) *Voyez l'épître dédicatoire du* Faux Pasteur convaincu, *datée du 4 d'avril* 1656. *Il n'était pas encore ministre.*

(9) *Voyez l'article suivant.*

parler plus d'une fois (10). « A peine » eut-il pris ses degrés à Montpellier » en 1654, qu'incontinent il fut choi- » si pour être premier médecin des » armées du roi de France en Flan- » dre, sous M. le maréchal de Tu- » renne. Depuis, s'étant marié à Pa- » ris, il fut appelé pour être profes- » seur en médecine à Leyde en 1668. » Il est à présent le doyen de l'uni- » versité. Il a servi Guillaume III, roi » d'Angleterre, et la reine Marie, son » épouse, jusqu'à leur élévation à la » couronne. Ce fut à lui seul que le » roi confia le soin de la reine, dans » son voyage aux eaux d'Aix, en 1681. » Il a eu aussi l'avantage d'être appe- » lé de tous les grands de la cour à » la Haye (11). » Je ne veux point passer sous silence une chose que j'ai lue dans l'épître dédicatoire du *Faux Pasteur convaincu*, c'est qu'il eut envie d'être ministre depuis même son doctorat en médecine. S'il n'en a point le caractère, on peut assurer qu'il ne manque d'aucune des qualités que doit avoir un vrai ministre de l'Évangile. Il n'y a point de théologiens qui possèdent l'Écriture mieux que lui; et il n'y en a guère qu'il ne surpasse en cela. Sa piété est solide, bienfaisante, officieuse, charitable. Il n'a épargné ni sa bourse, ni son crédit, ni ses conseils envers les réfugiés qui ont eu besoin de ses bons offices. Jamais homme ne fut bon ami au point qu'il l'est. Ceux qui feront son panégyrique auront de la peine à décider si les qualités du savant sont plus sublimes en lui que celles de l'honnête homme. Si l'on rassemblait tous les éloges que plusieurs auteurs lui ont donnés, on en formerait un livre. Ceux que ses collègues lui donnent dans leurs harangues publiques (12) me paraissent d'un grand prix; et l'on sait que depuis peu (13) ils ont parlé de son mérite très-avantageusement dans une action (14) qui les appliquait à un autre objet, le plus grand et le plus noble qui se pût voir, et le plus capable d'attirer et d'épuiser toute l'attention de l'orateur. Tous les écrits qu'il a publiés sont d'un caractère original et inimitable. Consultez les Nouvelles de la république des lettres, où l'on trouve les extraits de quelques-uns de ses ouvrages de médecine. Voyez aussi l'épître dédicatoire d'un sermon imprimé à Leyde, l'an 1682 (15). Il entend admirablement la langue française. Les Vaugelas et les Bouhours marqueraient moins sûrement que lui les fautes et les négligences de nos écrivains français. Les défauts du style les plus petits et les plus imperceptibles ne lui échappent jamais, quand il veut se donner la peine de les faire remarquer.

Le quatrième fils se nomme ANTOINE DRELINCOURT. Il est médecin à Orbes en Suisse, et fort estimé dans sa profession. Les seigneurs de Berne l'ont fait leur médecin extraordinaire.

Le cinquième fils mourut à Genève pendant ses études de théologie.

Le sixième se nomme PIERRE DRELINCOURT. Il est prêtre de l'église anglicane, et doyen d'Armach. C'est un homme de beaucoup de mérite.

Tous les autres enfans sont morts ou dans leur bas âge, ou à la fleur de leur jeunesse (16), excepté une fille qui vit encore. Elle fut mariée à M. Malnoë, avocat au parlement de Paris; et au lieu de le suivre en Hollande, où il se réfugia pour la religion au temps de la dragonnade, elle est demeurée à Paris, et y fait profession ouverte du catholicisme.

(D) *Il a rendu de grands services à l'église par la fécondité de sa plume.*] Son coup d'essai fut un livre de préparation à la sainte cène. Celui-là,

(10) *Voyez entre autres endroits, ci-dessus la préface de l'article* ACHILLE (tom. Ier., pag. 145), *la remarque* (A) *de l'article* ANDROMAQUE de Crète (tom. II, pag. 102), *et la remarque* (G) *de l'article* BRISÉIS (tom. IV, pag. 142).

(11) *Tiré de la* Vie manuscrite.

(12) *Voyez l'*Oraison funèbre de M. Hermannus, *composée par M.* Bidloo, *professeur illustre en médecine à Leyde. Je laisse plusieurs autres* harangues *où il est loué.*

(13) *Au mois de mars* 1695.

(14) *L'*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre. *MM.* Spanheim *et* Périzonius *ont fait chacun une très-belle* harangue *sur la mort de cette grande princesse.*

(15) *Il a pour titre*, les Étoiles de l'Église et les Chandeliers mystiques. *Il fut prononcé par* Laurent Drelincourt, *au synode de Poitou, à Fontenai, le 25 d'octobre 1677. L'auteur de l'épître dédicatoire s'appelle M.* Baignoux. *Il était ministre de Poitiers, et il a épousé la fille aînée de* Laurent Drelincourt.

(16) *Entre autres, une fille qui mourut fort pieusement le cinq de décembre* 1655. *Voyez l'épître dédicatoire du* Faux Pasteur convaincu.

et son catéchisme, son abrégé des controverses, et les consolations contre les frayeurs de la mort, sont de tous ses ouvrages ceux qui ont été le plus souvent imprimés. Quelques-uns l'ont été plus de quarante fois, et ont été traduits en diverses langues, en allemand, en flamand, en italien et en anglais. Ses Visites charitables, en cinq volumes, servent continuellement de consolation aux particuliers, et de source et de modèle aux ministres. Il a publié trois volumes de sermons. Voici ses ouvrages de controverse dont j'ai pu me souvenir. *Le Jubilé ; le Combat Romain ; le Hibou des Jésuites ; le Triomphe de l'Église sous la croix ; la Réponse au père Caussin ; les Disputes avec l'évêque de Bellai touchant l'honneur qui est dû à la sainte Vierge ; de l'honneur dû au Sacrement ; une Réponse à la Milletière* (17) ; *Dialogues contre les missionnaires, en plusieurs volumes ; le Faux Pasteur convaincu ; le Faux visage de l'antiquité ; les Nullités prétendues de la réformation ; Réponse au prince Ernest de Hesse ; Réponse* (18) *à la harangue du clergé prononcée par l'archevêque de Sens ; la défense de Calvin.* Il a écrit des lettres qui ont été imprimées, une à Madame de la Trimouille, sur la révolte de son époux ; une de consolation à Madame de la Tabarière ; une sur le rétablissement de Charles II roi de la Grande-Bretagne ; quelques-unes sur l'épiscopat d'Angleterre, etc. Je ne dis rien des prières qu'il a publiées. Les unes furent faites pour le roi, les autres pour la reine, et pour le dauphin.

(E) *Il était aimé dans l'autre parti.*] « L'on sait qu'il avait un grand accès » chez les secrétaires d'état, chez le » premier président, chez l'avocat du » roi et chez les lieutenans civil et cri- » minel : mais il ne s'est jamais prévalu » de leur faveur que pour secourir les » églises affligées, ou pour servir une in- » finité de particuliers qu'il a ou avan- » cés dans le monde, ou rédimés du » fouet, du gibet et des galères (19). » On peut dire qu'encore que les catholiques de France fussent supérieurs aux protestans pour tout ce qui regarde les avantages mondains, ceux-ci ne laissaient pas de prêcher bien hardiment contre les dogmes de la communion romaine, et de faire des livres de controverse où ils nommaient assez franchement chaque chose par son nom (20). Plusieurs personnes de mérite et d'autorité dans l'autre parti étaient assez raisonnables pour rendre justice à un auteur protestant qui soutenait bien sa cause, et qui se renfermait dans son sujet. Notre M. Drelincourt en est un exemple. M. Claude en est un aussi ; car il était fort considéré parmi les catholiques romains (21). On peut voir par-là l'illusion ou l'artifice grossier de certaines gens, qui se font un grand mérite de ce qu'ils sont haïs comme la peste parmi les catholiques, et parmi les arminiens, les anabaptistes, etc. S'ils n'avaient fait que bien soutenir leur cause, ils ne seraient pas devenus l'objet de la haine universelle : c'est donc à leur manière d'agir, c'est aux injures personnelles, c'est aux malhonnêtetés qu'ils ont répandues dans leurs écrits; c'est, dis-je, à tout cela qu'ils doivent attribuer l'aversion que l'on a pour eux.

(F) *Les grands seigneurs de la religion lui témoignèrent toujours une considération très-particulière.*] « Le » duc de la Force, les maréchaux de » Châtillon, de Gassion et de Tu- » renne, madame de la Trimouille, » le considérèrent fort. Ils l'appe- » laient à leurs hôtels, et l'hono- » raient de temps en temps de leurs » visites. Les princes (22), et les sei- » gneurs étrangers, les ambassadeurs » d'Angleterre et de Hollande, en » usaient de même avec lui, et se » servaient souvent les uns et les au- » tres de ses sages conseils (23). »

(G) *Il avait consacré avec une application infatigable tous ses travaux à la gloire de Dieu, et au service de*

(17) *Il entra en conférence avec* la Milletière, *et le terrassa. Les actes en furent publiés. Voyez* l'Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. II*, *pag.* 515, 516.

(18) *Il la fit sous le nom de* Philalethes, *l'an* 1656.

(19) Vie manuscrite, *ci-dessus marquée.*

(20) *Voyez* l'Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. II, liv. XI, pag.* 556.

(21) *Voyez tome V, pag.* 227, *la remarque* (E) *de l'article* Claude.

(22) *Il était nommément fort considéré dans la maison de Hesse, comme il paraît par les livres qu'il a dédiés à des princes et à des princesses de ce nom.*

(23) Vie manuscrite.

l'église.] Comme il était d'une complexion fort robuste, il ne s'épargnait jamais quand il y avait à faire quelque fonction de ministre. Dans une conjoncture extraordinaire il eut assez de courage, et assez de force pour prêcher sept fois en un jour. « Ce fut » en effet de cette force de corps et » d'esprit dont le ciel l'avait revêtu, » que durant l'espace de douze ans il » servit l'église de Paris, lui troisiè» me, après qu'on en eut ôté M. du » Moulin. Mais entre autres choses » il était d'une assiduité et d'un em» pressement à visiter les malades, » qu'on n'a guère vue dans aucune » autre personne......... Il prenait » tant de plaisir à travailler, surtout » en combattant l'erreur, qu'il sou» haitait de mourir la plume à la » main (24). Il a prêché jusqu'à la dernière semaine de sa vie; car son dernier sermon fut celui qu'il fit le 27 d'octobre 1669.

(H) *Le sieur Paul Fréher s'est trompé en bien des choses.*] 1°. Il a mis au 10 d'octobre la naissance de Charles Drelincourt (25) : c'est au 10 de juillet qu'il la faut mettre. 2°. Il le fait commencer son ministère à l'église de Paris, l'an 1619; et néanmoins M. Drelincourt, qui était ministre depuis l'an 1618, n'alla servir cette église qu'en l'année 1620. 3°. Il dit qu'en ce même temps (26) M. du Moulin se retira à Sedan; et qu'ainsi Charles Drelincourt et Jean Mestrezat furent seuls chargés de la conduite de ce troupeau pendant quelques années. Du Moulin se retira à Sedan en l'année 1620, et il resta trois pasteurs dans l'église de Paris. M. Drelincourt était l'un des trois; et pendant douze ans il servit cette grande église, lui troisième (27). 4°. Il assure que M. Drelincourt, n'ayant pas la force de monter en chaire à cause des infirmités de la vieillesse, prêcha souvent sur le cimetière qui était proche du temple (28). Tout cela est faux. On ne prêchait à la cour du temple de Charenton, que les jours de cène, ou dans quelque autre solennité qui faisait que l'assemblée était plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Dans ces sortes d'occasions, on prêchait au temple selon la coutume, et outre cela à la cour du temple. Un ministre qui n'aurait pas eu la force de monter en chaire, n'aurait pas été capable de prêcher à la cour du temple, car on y prêchait en chaire. M. Drelincourt ni jeune ni vieux n'était pas choisi plutôt qu'un autre pour le sermon de la cour du temple. 5°. Ce qu'on ajoute touchant les dix-huit derniers mois de sa vie est un très-mauvais récit : nous n'y trouvons rien qui ne fasse perdre de vue cette vérité, c'est que ce ministre *prêcha jusqu'à la dernière semaine de sa vie* (29). Ceux qui connaissent la pratique des médecins de Paris ne trouveront-ils pas surprenant que l'on ait cru apprendre au public une chose très-notable, en disant que ce ministre fut saigné quatre fois pendant une maladie de dix-huit mois? *Sesquianno ante obitum à m. Maio a.* 1668 *catharris frequenter ad pectus delapsis cum tussi et asthmate miserè afflictus; postquam* INTEREA *quater ipsi vena secta fuisset....... vitam morte beatâ terminavit* 3. *nov. a. C.* 1669 (30). Je ne saurais dire si le livre allemand que M. Fréher a cité contient ces fautes; mais je n'en doute guère.

(24) *Tiré de sa* Vie manuscrite.
(25) Freh., *in* Theatro Virorum eruditor., *pag.* 696.
(26) *C'est-à-dire, selon lui, l'an* 1619.
(27) *Voyez la remarque* (G).
(28) *Viribus tamen ob senium diminutis cathedram conscendere nequiret, sæpiùs in cœmiterio proximo conciones peregit.* Freher., *in* Theatro Virorum eruditor., *pag.* 696.

(29) Vie manuscrite. *Voyez la remarque* (G).
(30) Freh., *pag.* 696.

DRELINCOURT (CHARLES), fils du précédent, naquit à Paris le 1er. de février 1633. Il reçut le doctorat en médecine à Montpellier l'an 1654, et après s'être signalé dans la pratique, tant à l'armée que M. de Turenne commandait en Flandre, qu'à Paris, il fut choisi par les curateurs de l'académie de Leyde pour la profession en médecine, l'an 1668 (*a*). Il accepta cet emploi, et en

(*a*) *Voyez l'Épître dédicatoire à M.* Van-Beuning, *au-devant de son Traité* de Octimestri Partu vitali.

remplit les fonctions avec un succès extraordinaire. Sa méthode d'enseigner était la plus claire et la plus exacte du monde; il fit voir dans l'anatomie une dextérité et une sagacité que l'on admira. Il entendait à fond la langue grecque et la latine; et l'on aurait dit en voyant la vaste étendue de son érudition, qu'il ne s'était appliqué toute sa vie qu'à l'étude des belles-lettres. Vous verrez une autre partie de ses bonnes qualités dans la remarque (C) de l'article précédent (*b*). Il mourut à Leyde le 31 de mai 1697, après avoir souffert pendant quelques mois les douleurs les plus aiguës avec une constance tout-à-fait chrétienne. Il avait eu la consolation de voir CHARLES DRELINCOURT, son fils unique, reçu docteur en médecine (*c*), et bien marié, et père de deux garçons. Il ordonna qu'on ne lui fît point d'oraison funèbre.

(*b*) *Ci-dessus, pag.* 11 : *j'y parle au temps présent, comme j'avais fait dans la* 1re. *édition.*

(*c*) *Le* 3 *de février* 1693.

DRESSÉRUS (MATTHIEU), né à Erfort, capitale de la Thuringe, le 24 d'août 1536, se fit un nom considérable parmi les savans. Les premières leçons académiques qu'il ouït furent celles de Luther et de Mélanchthon, à Wittenberg. Il n'en profita pas longtemps, parce que l'air de cette ville, très-malsain pour lui, l'obligea de s'en retourner bientôt à Erfort, où il étudia le grec sous Maurice Sideman. Dès qu'il eut été promu au degré de maître ès-arts, l'an 1559, il fit chez lui des leçons de rhétorique, puis il régenta dans le collége d'Erfort, et ayant été agrégé au nombre des professeurs en philosophie, il enseigna les humanités et la langue grecque. Après avoir enseigné seize ans dans sa patrie, il se vit appelé à Iène pour remplir la place de Lipse; c'était celle de professeur en histoire et en éloquence. Il y fit sa harangue inaugurale (*a*), l'an 1574. Quelque temps après, il alla à Misne, pour y être principal du collége; et l'ayant été pendant six ans, il obtint dans l'académie de Leipsic, en 1581, la profession des humanités, et on lui donna une pension particulière pour continuer l'histoire de Saxe. Il trouva à son arrivée à Leipsic bien des disputes parmi les docteurs : les uns voulaient introduire la philosophie de Ramus, et les autres ne la voulaient point souffrir; les uns voulaient s'approcher du calvinisme, et les autres ne voulaient pas que l'on innovât le luthéranisme. Il se voulait tenir à l'écart de ces tempêtes par rapport aux innovations de philosophie; mais quand il vit leur liaison avec les autres disputes (A), il devint un des plus ardens antiramistes qui fussent en ce pays-là. Il passa à Leipsic tout le reste de sa vie, et y mourut le 5 d'octobre 1607. Il est auteur de divers ouvrages (B). Il se maria l'an 1565, et devint veuf l'an 1598, et se remaria deux ans après (*b*). C'était un homme d'industrie :

(*a*) De Eloquentiæ et Historiarum studio. *Elle est imprimée avec quelques autres du même auteur.*

(*b*) *Tiré de sa* Vie, *parmi celles des* Philosophes allemands, *compilées par* Melchior Adam, *pag.* 495 *et suivantes.*

il le témoigna à Erfort ; car il fit consentir tous ses collègues, qui à la réserve d'un étaient catholiques romains, que la confession d'Augsbourg et l'hébreu s'enseignassent dans l'académie (*c*).

(c) Paul Fréher, *in* Theatro, *pag.* 1504.

(A) *Quand il vit leur liaison avec les autres disputes.*] Je m'imagine qu'il arriva dans la Saxe en ce temps-là ce que l'on a vu depuis dans la Hollande. Les théologiens de la confession d'Augsbourg, qui penchaient vers le calvinisme, n'avaient naturellement aucun intérêt à protéger les ramistes ; car quelle liaison y avait-il entre les hypothèses de Ramus, et la confession de Genève ? Cependant la cause des ramistes et celle de ses théologiens se combinèrent : les uns et les autres trouvèrent bon de réunir leurs intérêts, afin de mieux résister à ceux qui ne voulaient point souffrir les innovations. Cela fut cause sans doute que les luthériens rigides s'opposèrent avec autant de vigueur aux ramistes qu'aux fauteurs du calvinisme. Vous entendrez par-là ce que j'ai dit que Matthieu Dressérus se déclara contre les subtilités de Ramus, quand il eut vu qu'elles étaient compliquées avec les disputes de théologie qui troublaient la Saxe. Voilà une juste image de la combinaison qu'on voit en Hollande entre le coccéianisme et le cartésianisme : ce sont deux choses qui n'ont que ceci de commun ; c'est que l'une est regardée comme une méthode nouvelle d'expliquer la théologie, et l'autre comme une nouvelle philosophie. Quant au reste, les principes des coccéiens, et l'esprit de leurs hypothèses sont entièrement éloignés de l'esprit cartésien.

Rapportons les paroles dont se sert Melchior Adam. *Venit autem Lipsiam eo tempore, quo (verba referimus ipsius Dresseri) anceps malum in academiam illam invaserat : dum nonnulli argutias Rami, repudiatâ doctrinâ Aristotelis et Melanchthonis, invehere conarentur : alii religionis quædam dogmata ad sensum Calvini inflecterent. Utrumque extremum declinare ipse cupiebat : et quoniam concertatio de Rami novitatibus philosophicam communitatem vehementer conturbârat, abstinendum sibi ab ejus consortio esse putavit, ne in medium certamen atque discrimen se objiceret* (1). Berlepsch, commissaire électoral, le tira de ce dessein pacifique, et il arriva à Dressérus ce qui arrive à plusieurs de ceux qui se mêlent tard de ces sortes de querelles ; ils sont plus ardens que les premiers promoteurs. Le ramisme parut à Dressérus un monstre horrible (2), il entra dans toutes les vues du commissaire électoral qui, de son côté, prit un grand soin des intérêts de Dressérus ; car il n'oublia rien pour exterminer le livre que les ramistes publièrent contre cet adversaire, et pour en faire châtier les auteurs. *Idem Berlepschius omnes vias persecutus est quibus scriptum adversùs Dresserum editum à Ramæis profligaret, et in autores justâ severitate animadverteret* (3). Il ne s'en faut pas étonner, puisqu'il croyait que le ramisme conduisait au calvinisme. *Memini*, inquit, *Parisiis quantas turbas, quantas cædes pepererit Rami secta.* Quin et in hæc verba gravitate magnâ erupit, *Quid quæritis ? Ramismus est gradus ad calvinismum* (4). On se moque avec raison aujourd'hui de ces violentes querelles qui divisèrent les académies au XVIe. siècle pour des vétilles. C'est ainsi qu'il faut nommer les disputes des ramistes et des péripatéticiens. Nous ne saurions lire sans rire ou sans pitié les relations de tant de tumultes. Notre siècle sera traité tout de même par les suivans, et ainsi se vérifie la maxime que la moitié du monde se moque de l'autre ; elle se vérifie, dis-je, au mépris d'une autre maxime très-équitable :

Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus (5).

et par l'observation d'une autre maxime très-injuste,

Clodius accusat mœchos, Catilina Cethegum (6).

(1) Melch. Adam., *in* Vitis Philosophor. Germanor., *pag.* 496.

(2) *Ubi verò cognovit cum Rami doctrinâ conjunctam esse illius dogmatis disceptationem, magno animi ardore pestiferum id genus amovere conatus est.* Idem, ibid., *pag.* 497.

(3) Melch. Adam., *in* Vitis Philosophor. Germanor., *pag.* 497.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) Juvenal, sat. II, *vs.* 23.

(6) *Idem, ibid.*, *vs.* 27.

(B) *Il est auteur de divers ouvrages.*] D'une *Rhetorica inventionis, dispositionis, et elocutionis, exemplis sacris et profanis quamplurimis illustrata;* de trois livres *Gymnasmatum Litteraturæ Græcæ, orationum, epistolarum, et poëmatum ex auctoribus sacris ac profanis, cum exemplis modum scribendi monstrantibus;* d'une *Isagoge Historica per millenarios distributa, et ad annum usque nonagesimum primum supra mille quingentos deducta;* de plusieurs harangues, et autres livres utiles à la jeunesse (7). Voilà tout ce que Melchior Adam rapporte touchant les écrits de Dresserus. Il ne parle point des livres de médecine que d'autres lui attribuent (8), ni du traité *De festis diebus Christianorum, Judæorum, et Ethnicorum* (9). Il ne dit rien même qui nous puisse insinuer que Dresserus se mêlât de médecine, et d'aucune autre profession que de celle d'enseigner les langues, l'histoire, les belles-lettres. Que sais-je s'il n'y a point eu un médecin qui s'appelât Matthieu Dresserus, dont les ouvrages aient été attribués à l'humaniste ? J'ai oublié de dire que celui-ci fut attaqué par Bodin, sur les quatre monarchies universelles, et qu'il se défendit (10); et qu'un certain Gaspar Hap a publié un ouvrage qui a pour titre *Erratica Historia Dresseri.*

(7) *Cum aliis libellis juventuti scholasticæ utilibus.* Melchior Adamus, *in* Vit. Philos. Germanor., *pag.* 497.

(8) *En voici le titre :* de Partibus humani corporis et animæ, ejusque potentiis libri duo. Adjectæ sunt ad finem morborum et medicamentorum communissimorum appellationes. Merklin., *in* Lindenio renovato, *pag.* 793. Paul. Freher., Theatr., *pag.* 1505.

(9) Fréher, *là même, pag.* 1504, *le lui attribue.*

(10) Melch. Adam., *in* Vitis Philos. Germ., *pag.* 497.

DRYADES. C'est ainsi que l'on appelait, dans le paganisme, certaines divinités femelles, et du second rang, qui présidaient sur les bois (A). Leur condition était beaucoup plus heureuse que celle des Hamadryades, qui, comme je le dirai dans leur article, étaient jointes si intimement chacune à son arbre, qu'elles naissaient et qu'elles mouraient avec lui; mais les Dryades avaient la liberté de se promener, et de se divertir (B), et pouvaient survivre à la destruction des bois dont elles avaient l'intendance.

(A) *Elles présidaient sur les bois.*] Leur nom vint de là, car le mot grec δρῦς, qui signifiait proprement un chêne, signifiait aussi, dans un sens moins rigoureux et plus général, toute sorte d'arbres. Servius s'arrête à la première signification : *Dryades*, dit-il, *à quercubus* (1). Il avait dit en un autre endroit, *Dryades sunt quæ inter arbores habitant. Oreades quæ in montibus* (2).

(B) *Les Dryades avaient la liberté de se promener et de se divertir.*] Si nous en croyons Ovide, elles dansaient assez souvent autour de ce chêne que l'impie Érysichthon abattit : . . . .

Sæpè sub hâc Dryades festas duxêre choreas;
Sæpè etiam, manibus nexis ex ordine, trunci
Circumiêre modum (3). . . . .

Elles avaient même la liberté de se marier. Pausanias dit que la femme d'Arcas, fils de Jupiter et de Caliste, était Dryade (4) : quelques-uns prétendent qu'Eurydice l'était aussi (5), et se fondent sur ces paroles de Virgile :

At chorus æqualis Dryadum clamore supremos
Implêrunt montes (6). . . . .

Virgile dit cela, après avoir rapporté l'infortune d'Eurydice, femme d'Orphée. Notez que les poëtes confondent assez souvent les Dryades avec les Naïades, etc. ; et qu'il y eut des Hamadryades qui s'accouplèrent avec des hommes. Nous parlerons amplement de tout ceci en un autre endroit (7).

(1) Servius, *in hæc verba* Virgil., Georg., *lib. I, vs.* 11.

Ferte simul Faunique pedem Dryadesque puellæ.

(2) *Idem*, in Virgil., eclog. X, *vs.* 62.
(3) Ovidius, Metam., *lib. VIII, vs.* 746.
(4) Pausan., *lib. VIII, pag.* 604, *edit.* 1696.
(5) Servius, in Georg., *lib. IV, vs.* 460.
(6) Virgil., Georg., *lib. IV, vs.* 460.
(7) *Dans l'article* HAMADRYADES, *tome VII.*

DRYANDER (*a*) (JEAN), martyr protestant, était de Burgos en Espagne. Jean Dias, que la barbarie de son frère a rendu célèbre (A), lui devait les instructions qui l'obligèrent à quitter l'église romaine pour embrasser la réformée. Dryander était obligé de demeurer à Rome, pour obéir à son père; mais il ne pouvait s'empêcher de dire en quelques rencontres son sentiment sur les désordres de l'église. Il était sur le point de s'en aller en Allemagne pour y joindre FRANÇOIS DRYANDER son frère (B), lorsqu'il fut déféré comme hérétique. Le pape, assisté des cardinaux, le voulut interroger : Dryander ne biaisa point : il déclara hardiment sa foi; ce qui fut cause qu'il fut condamné au feu. Il fut brûlé à Rome l'an 1545 (*b*).

(*a*) *Son nom espagnol était* Enzinas, *que l'on tourna en grec par* Dryander. *Les Espagnols nomment* Enzina *une espèce de chêne.*

(*b*) *Tiré de* Théodore de Bèze, *in* Iconibus *et des* Acta Martyrum *de* Crispin. *Notez que* Crispin, *folio m.* 152, *met ce martyre à l'an* 1546.

(A) *Il avait instruit Jean Dias, que la barbarie de son frère a rendu célèbre.*] Sleïdan raconte au long comment ce pauvre homme fut massacré (1). Alfonse Dias son frère alla tout exprès en Allemagne pour lui ôter la vie: et il usa de tant d'artifices, qu'enfin il trouva l'occasion de lui faire donner sur la tête un coup de hache par son valet, le 26 de mars 1546. Le Martyrologe protestant (2) suppose que notre Dryander fut brûlé après le meurtre de Jean Dias. J'ai suivi Bèze, qui fait précéder le martyre de Dryander.

(B) FRANÇOIS DRYANDER, *son frère.*] Il est auteur d'une traduction espagnole du Nouveau Testament. M. Simon (3) le nomme François Enzinas, et dit que cette version fut dédiée à Charles-Quint; ce qui fit grand bruit dans le Pays-Bas. Elle fut imprimée à Anvers, l'an 1543. Il en a donné son jugement avec assez d'étendue, dans ses nouvelles observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament (4). Ce Dryander fut recommandé à Crammer avec éloge par Mélanchthon l'an 1548. Voyez la lettre XLIII de ce dernier. Il fut mis en prison à Bruxelles après qu'il eut dédié son ouvrage à Charles-Quint, et y demeura quinze mois. Il en sortit le 1er. février 1545, profitant de l'occasion qui se présentait, c'est-à-dire, voyant à huit heures du soir que la porte de la prison était ouverte (5).

(1) Sleid., *lib. XVII, pag. m.* 433.

(2) Acta Martyrum, *pag.* 331, *edit.* 1556, *in*-8°., *et folio* 152 *edit.* 1560, *in*-4°. L'Histoire des Martyrs, *feuillet* 159, *édition de* 1582, *in-folio.*

(3) Histoire critique du Nouv. Test., *tom. II, chap. XLI, pag.* 494.

(4) *Au chap. II de la IIe. part., pag.* 151 *et suiv.*

(5) Crispin., Act. Mart., *folio m.* 151.

DRIÉDO (JEAN), en flamand *Dridoens*, natif de Turnhout dans le Brabant, fit ses études à Louvain, et y reçut le bonnet de docteur en théologie, au mois d'août 1512. Hadrien Florent, qui fut ensuite le pape Hadrien VI, fit la cérémonie de la promotion; et comme il avait remarqué que ce disciple s'attachait trop aux sciences humaines, il l'avertit de la distinction qu'il faut faire entre la science maîtresse, et celles qui sont les servantes de celle-là. Depuis cet avertissement, Driédo donna ses principaux soins à l'étude de la théologie (*a*). Il devint professeur en cette science dans l'université de Louvain (*b*). Il fut aussi curé de Saint-Jacques, et chanoine de Saint-Pierre, dans la même

(*a*) Valer. Andreas, Biblioth. belgic., *pag.* 494.

(*b*) *Voyez son* épitaphe *dans* Swert. Athen. Belgic., *pag.* 420.

ville (*c*). Il s'opposa au luthéranisme avec beaucoup de vigueur; mais si l'on juge de lui par une lettre d'Érasme, il modérait un peu mieux son zèle que ne faisaient les autres docteurs de ce pays-là (A). Il fit imprimer plusieurs livres de théologie (B); et s'étant voulu mêler des difficultés chronologiques, il s'y égara pitoyablement (C). Il mourut à Louvain, l'an 1535 (D); quoique ceux qui ont publié son épitaphe y aient mis qu'il mourut le 4 d'août 1555.

(*c*) *Voyez la même* épitaphe.

(A) *Si l'on juge de lui par une lettre d'Érasme, il modérait mieux son zèle que les autres docteurs de ce pays-là.*] Voici ce qu'il écrivit à Godeschalc Rosemond, recteur de l'académie de Louvain l'an 1519. *Disputationibus vestris adversùs* Lutherum *semper constantissimè favi : sed multò magis scriptis, maximè* Joannis Turenholtii *qui doctè et sine affectibus disputavit, ut audio* (1).

(B) *Il fit imprimer plusieurs livres de théologie.*] Ils concernent les disputes des catholiques romains et des protestans; ils traitent *de gratiâ et libero arbitrio; de concordiâ liberi arbitrii et prædestinationis; de captivitate et redemptione generis humani; de libertate christianâ; de scripturis et dogmatibus ecclesiasticis.*

(C) *S'étant voulu mêler des difficultés chronologiques, il s'y égara pitoyablement.*] Cela ne pouvait pas lui manquer, puisqu'il prit pour des ouvrages légitimes le Bérose et le Métasthène d'Annius de Viterbe. Son traité *de Scripturis et Dogmatibus ecclesiasticis* est divisé en IV livres, dont le IIIe. regarde les temps : *Ad illustrandas obscuritates in Sacrâ Scripturâ emergentes : sed erravit in multis toto (ut dicitur) cœlo, eò quòd statuerit sequendam supputationem Berosi Chaldæi, Metasthenis Persæ, et Philonis Judæi, aliorumque quorum chronographiam cum hebraïcâ Sacræ Scripturæ veritate concordare conatur : at bonus vir alioquin doctissimus nondum animadverterat auctores esse supposititios* (2). C'est ainsi que François Swert en parle (3). Consultez Possevin (4).

(D) *Il mourut à Louvain, l'an* 1535.] C'est ce que disent Aubert le Mire (5), et Valère André; mais Swert ne le dit pas : au contraire, il rapporte l'épitaphe de Driédo, où l'on trouve, *obiit atque hìc sepultus est à nativitate Domini* CIↃ. IↃ. LV. IV. *mens. Augusti* (6). C'est pourquoi le père Labbe n'a pas eu raison de renvoyer à Swert ceux qui voudront corriger la faute d'un certain auteur qu'il ne nomme pas, qui a mis la mort de Driédo sous l'an 1555. *De eo plura Valerius Andreas, Swertius, Miræus, etc., ex quibus corrigendus qui anno* 1555, *die* 4 *Augusti sub Paulo IV, Papâ, mortuum docuit* (7). Tant s'en faut que François Swert soit propre à fournir la correction de cette méprise, qu'il est très-propre à persuader qu'Aubert le Mire, Valère André et les autres se sont trompés; car où sont les gens qui, quant au jour mortuaire, n'ajoutent pas plus de foi aux épitaphes qu'au simple témoignage d'un historien? Paul Fréher (8) rapporte l'épitaphe de Driédo avec la même fausse date que François Swert. Cela doit apprendre aux compilateurs, qu'il faut prendre garde d'une façon particulière à ne point laisser falsifier par les imprimeurs les titres et les monumens publics.

(1) Erasm., epist. XVIII, *lib. XII*, *pag.* 605.

(2) Valer. André, Bibl. belg., *pag.* 494.

(3) Swert., Ath. belg., *pag.* 420.

(4) Possev., *lib. II* Biblioth. Selectæ, *cap. XIV*, *et in* Apparatu sacro.

(5) De Scriptor. sæc. XVI, *pag.* 28.

(6) Swert., Ath. belg., *pag.* 420.

(7) Philippus Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 558.

(8) *In* Theatro, *pag.* 166.

DRUMMOND (*a*), famille très-noble et très-ancienne en Écosse, dont le comte de Perth est

(*a*) *Cet article, tant pour le texte que pour les remarques, est un mémoire communiqué au libraire, le* 16 *de...* 1695. *On l'imprime tout tel qu'on l'a reçu.*

chef aujourd'hui. Le premier qui ait porté le nom de Drummond dans cette famille était un gentilhomme hongrois, nommé Maurice, qui abandonna l'Angleterre avec Édouard Atheline, héritier légitime du pays, pour éviter la persécution de Guillaume-le-Conquérant, qui s'empara de l'Angleterre, l'an 1066. Maurice commandait le vaisseau où Édouard Atheline, accompagné de sa mère Agathe, et de Marguerite et de Christine ses sœurs, s'embarqua. Une violente tempête les contraignit de relâcher en Écosse, et ils abordèrent à un port sur la rivière de Forth, lequel retient encore aujourd'hui le nom de l'une des sœurs d'Édouard (*b*). C'est celle qui ayant été fort illustre par sa sainteté pendant sa vie fut canonisée après sa mort. C'est en un mot sainte Marguerite. Elle épousa Milcolombe, IIIe. du nom, roi d'Écosse, qui donna beaucoup de biens et de dignités à notre MAURICE DRUMMOND, beaucoup de terres dans la province de Dumbarthon, et la charge de sénéchal de Lennox. La reine lui donna aussi des marques de son estime; car elle lui fit épouser une de ses filles d'honneur. De ce mariage sortit un fils qui s'appela Milcolombe, et qui fut père de Maurice; celui-ci le fut de Jean; celui-çi de Milcolombe. On ignore leurs actions et leurs alliances; mais on sait leur suite généalogique par des actes et des documens qui ont été conservés avec un grand soin pendant quelques siècles, dans l'abbaye d'Inchafry, et transportés enfin dans les archives de la famille. Il s'en est perdu quelques-uns par les pilleries où elle fut exposée dans la grande révolution de l'an 1688; mais il en reste assez pour faire foi de ce qu'on expose dans cet article; et d'ailleurs les historiens écossais fournissent de bonnes preuves. On verra dans les remarques la suite des successeurs de MILCOLOMBE DRUMMOND, IIe. du nom (A), jusques à JACQUES DRUMMOND, IIIe. du nom, comte de Perth (B), chancelier d'Écosse, qui est aujourd'hui (*c*) chef de la famille, et réfugié à Rome pour sa religion. On trouvera dans cette suite un grand nombre d'alliance très-illustres, ce qui seul serait une marque très-assurée de l'éclat où cette famille s'est constamment maintenue.

(*b*) *On l'appelle* st. Margaret's Houp.

(*c*) *C'est-à-dire*, *en* 1695.

(A) *On verra.... la suite des successeurs de* MILCOLOMBE DRUMMOND, IIe. *du nom...*] Son fils MILCOLOMBE III, surnommé *Begg*, c'est-à-dire *le petit*, épousa Ada, fille de Malduin, comte de Lennox, laquelle n'avait qu'un frère qui ne laissa point d'enfans, et qui épousa la sœur de ce Jean Monteith qui vendit aux Anglais l'illustre Guillaume Wallace vice-roi d'Écosse. Ce Jean Monteith, prévoyant que le comte de Lennox son beau-frère, laisserait la comté à MILCOLOMBE mari de sa sœur, conseilla au roi de la demander. Il espéra que le roi l'ayant obtenue la lui donnerait, mais il se trompa : le roi en gratifia Robert Stuart, dont les descendans ont été comtes de Lennox. Milcolombe *Begg* eut d'Ada, sa femme, quatre fils, JEAN, MAURICE, THOMAS et WALTER. Ce dernier fut secrétaire du roi. Maurice épousa la fille du sénéchal de Strathern, et succéda à sa dignité et à ses grands biens. Thomas fut fait baron de Balfrou. Leur aîné, Jean Drummond, septième sénéchal de Lennox,

déclara la guerre à Jean Monteith. Il y avait une ancienne haine entre leurs familles. Monteith fut vaincu, et perdit trois fils dans cette guerre. Le roi imposa la paix aux parties; les grands du royaume s'assemblèrent pour cette pacification, de laquelle furent garans les comtes de Douglas, d'Engus et d'Arran, et mylord Robert, neveu du roi Robert Bruce. Leurs signatures et leurs sceaux paraissent encore dans le traité, et l'on voit que mylord Robert, neveu du roi, s'avoue l'un des principaux parens des deux familles qui venaient d'être accordées. Drummond, ayant perdu par l'un des articles du traité les terres qu'il possédait au comté de Lennox, et cela à cause de la mort des trois fils de Jean Monteith, se retira avec sa famille dans la province de Perth où il possédait les terres de Stobhall et de Cargill. Il fut marié à la fille aînée de Guillaume de Montifex, grand trésorier d'Écosse. Son fils aîné Milcolombe, IVe. du nom, épousa Isabelle Douglas, comtesse héréditaire de Marr, et fut lié d'une amitié très-étroite avec le comte de Douglas son beau-frère. Il s'associa avec lui pour faire la guerre aux Anglais : il se signala à la sanglante bataille de Otterburn (1), où il prit prisonnier Ralph Percie, général de grande réputation parmi les Anglais. Il fut honoré d'une pension viagère pour cette action. Son frère Guillaume épousa la fille du baron d'Airth, laquelle lui apporta en dot la baronnie de Carnock. De ce mariage est issue la branche de Athornden.

Il faut dire quelque chose des quatre filles de Jean Drummond. L'aînée s'appelait Annabella, et se maria à Robert, IIIe. du nom, roi d'Écosse. Cette reine est fort louée par les historiens écossais, à cause de sa vertu et de sa prudence singulière. Elle fut mère de Jacques Ier., roi d'Écosse. L'une de ses sœurs fut mariée à Archibold, comte de Argyla : une autre à Alexandre Macdonald, seigneur des Iles, fils aîné du comte de Ross, et une autre à Stuart de Dually.

Milcolombe, IVe. du nom, étant décédé sans enfans, Jean Drummond son frère fut le chef de la famille. Il épousa Élisabeth de Sainte-Clare, fille du comte de Orkney, Caithness, Rossin, etc., très-illustre tant parmi les Danois que parmi les Écossais. Il en eut trois fils et une fille. Celle-ci fut mariée au seigneur Thomas, baron de Kinnaird. Nous parlerons de Walter, l'aîné des trois fils. Robert, son puîné, se maria avec l'héritière de Barnbougall. Jean, le cadet de tous, s'en alla aux îles de Madère, où sa postérité fait encore belle figure.

Walter Drummond, marié à Marguerite, fille du seigneur Patrice Ruthven, chef d'une très-noble maison, fut père du Milcolombe qui suit; de Jean, évêque de Dumblan; de Walter, qui fut fait baron de Leidcrief, duquel est sortie la branche de Blair-Drummond, qui a produit deux autres branches, celle de Newton, et celle de Gardrum.

Milcolombe, Ve. du nom, épousa Marie Murrai, fille du seigneur de Tullibardin (2), et en eut Jean mylord Drummond, créé pair du royaume; Walter, seigneur de Deanston; Jacques, seigneur de Corrivechter; Thomas, seigneur de Druminerinoch, duquel sont sorties les branches de Invermay, de Cultmalindre, de Comrie et de Pitcairns.

Jean Drummond, fils aîné de Milcolombe V, se maria avec Élisabeth Lindsey, fille du fameux comte de Craivfurd (3), et se rendit puissant et illustre. C'était un fort grand génie. Il fut grand-justicier d'Écosse, et en ce temps-là c'était la principale charge du royaume. Il acheta toutes les terres du baron de Concraig son parent, situées dans la province de Strathern, et, avec la permission du roi, la charge de sénéchal héréditaire de cette province. Il rendit de grands services à Jacques IV, roi d'Écosse; car il mit en déroute le comte de Lennox, et le seigneur de Lysle avec leurs associés, qui allaient joindre le comte de Marithall et le seigneur de Gordoun, afin d'exécuter le complot qu'ils avaient brassé de s'assurer de la personne du jeune monarque, et de gouverner le royaume sous prétexte de venger la mort de Jacques III. Il fut envoyé

(1) *En langage du pays on la nomme* Chevice Chace.

(2) *Les comtes de Tullibardin, présentement marquis d'Athol, sont ses descendans.*

(3) *On l'appelait ordinairement* Earl Beardie.

plénipotentiaire en Angleterre, pour conclure un traité de paix avec Richard III, roi d'Angleterre. Après la mort du roi, on le dépouilla de ses biens et de ses charges, parce qu'il avait donné un soufflet à un roi d'armes qui était allé le citer dans le château de Drummond à comparaître au parlement, pour y rendre compte du mariage de la reine avec le comte de Lennox (4) : mais les sollicitations de la reine, et l'intercession des grands du royaume, firent qu'en considération de sa noblesse et de ses services, on le rétablit dans ses biens et dans ses honneurs deux jours après. Il eut quatre filles, dont l'une nommée Marguerite plut si fort au roi Jacques IV, qu'il la voulut épouser; mais comme il fallait une dispense du pape, à cause de la parenté qui était entr'eux, le prince impatient célébra ses noces en secret. Il vint de ce mariage clandestin une fille qui fut femme du comte de Huntly. La dispense étant venue, le roi voulut célébrer ses noces publiquement; mais la jalousie de quelques grands contre la maison Drummond leur inspira la criminelle pensée de faire empoisonner Marguerite, afin que sa maison n'eût pas la gloire de donner deux reines à l'Écosse. Sa sœur Elisabeth fut comtesse d'Angus : Euphémie son autre sœur fut femme du seigneur de Fleeming : Annabella son autre sœur fut comtesse de Montrose.

Guillaume Drummond, fils de Jean, et mari d'Isabelle Campbell, fille du comte d'Argyll, eut deux fils, Walter et André; il entra en guerre ouverte lui et sa famille avec celle de Murrai, et quelques-uns de ses amis brûlèrent barbarement dans une église (5) quelques gentilshommes de la maison de Murrai. Il était fort innocent de ce crime; et néanmoins, comme il n'était pas aimé du roi, il fut condamné à perdre la tête. La sentence fut exécutée. Son fils André fut créé baron de Bellichlon, et fonda une branche dont le dernier mâle, Maurice Drummond, laissa quatre filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre. L'une d'elles fut femme de Caryl, secrétaire du roi Jacques. Walter Drummond, fils aîné de Guillaume, n'eut d'Élisabeth Groham, fille du comte de Montrose, qu'un fils, savoir :

David Drummond, qui épousa Marguerite Stuart, fille du duc d'Albanie vice-roi d'Écosse, de laquelle il n'eut qu'une fille, qui fut femme du seigneur de Poury Ogilby. Après la mort de Marguerite, il épousa Lilia Ruthven, qui lui donna cinq filles : 1°. Jeanne, femme de Jean, comte de Montrose, chancelier et vice-roi d'Écosse; 2°. Anne, mariée à Jean, comte de Marr, grand trésorier d'Écosse; 3°. Lilia, comtesse de Crawford; 4°. Catherine, dame de Tullibardin; 5°. et Marguerite, dame de Keir. Les deux fils de David Drummond sont Patrice qui suit, et Jacques, seigneur de Maderly, duquel sont sortis les vicomtes de Strathallan et les barons de Marchani. Le premier qui fut créé vicomte de Strathallan s'appelait Guillaume Drummond. Il était lieutenant général des armées du roi Jacques, et grand homme tant pour la guerre que pour le cabinet.

Patrice Drummond, marié à Marguerite Lindsey, fille du comte de Crawford, tige de la branche de Edzel, eut cinq filles : 1°. Catherine, comtesse de Rothes; 2°. Lilia, comtesse de Dumferlin, mère des comtesses de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres et de Cathness; 3°. Jeanne, comtesse de Roxburgh, gouvernante des enfans du roi Charles Ier.; 4°. Anne, dame de Torray-Barclay; 5°. et Élisabeth, femme de mylord Elphinston. Outre ces cinq filles, Patrice Drummond eut deux fils, Jacques et Jean.

Jacques Drummond, créé comte de Perth, épousa Isabelle Scatoun, fille du comte de Winton, et ne laissa qu'une fille qui a été comtesse de Sunderland. Il mourut jeune. Jean son frère, comte de Perth, lui succéda : il fut marié avec Jeanne Kerr, fille du comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils et deux filles, l'une desquelles fut comtesse de Wigton, et l'autre, comtesse de Tullibardin. Les quatre fils sont Jacques qui suit; Robert, qui mourut en France; Jean, qui a fondé la branche de Logy Almond; et Guillaume, comte de Roxburgh, qui a fondé la branche de Roxburgh, et celle de Bellandin.

Jacques Drummond, IIe. du nom, comte de Perth, épousa Anne Gor-

(4) *Ce comte fut aussi cité en même temps : il se tenait dans le château de Drummond.*

(5) *Dans celle de Minnivard.*

don, fille du marquis de Huntley, dont il eut deux fils et une fille : savoir, Jacques, dont je parlerai dans la remarque suivante, Jean et Anne. Celle-ci est une dame de grand mérite, et a épousé le comte de Erroll, connétable héréditaire d'Écosse. Jean Drummond, comte de Melfort, secrétaire de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, a été marié deux fois, premièrement avec l'héritière de Lundin, dont il a eu trois fils et trois filles. Celles-ci sont Anne, mariée au baron de Houston; Élisabeth, femme du vicomte de Strathallan; et Marie, qui n'est pas encore mariée. Les trois fils sont Jacques, baron de Lundin, Robert et Charles. Il a épousé en secondes noces Euphémie Wallace, fille de Thomas Wallace, baron de Craigie, chef d'une très-ancienne famille. Il a de ce second mariage six fils et trois filles : Jean, seigneur de Torth, Thomas, Guillaume, André, Rinald et Philippe; Catherine, Thérèse et Marie.

(B) Jacques Drummond, *IIIe. du nom, comte de Perth.*] Il fut fait conseiller d'état l'an 1678, grand justicier d'Écosse l'an 1682, grand chancelier d'Écosse l'an 1684. Il fut si touché par la lecture des papiers qui furent trouvés dans le cabinet de Charles II, concernant la controverse, qu'ayant examiné l'affaire de la religion très-sincèrement, il crut que la religion catholique était la seule véritable, et en fit profession publique. Son attachement à cette église et au service du roi Jacques, qu'il tâcha d'aller joindre en France, l'ont exposé à plusieurs mauvais traitemens, soit de la part de la populace, soit de la part du conseil d'Écosse. Il a été gardé très-étroitement dans le château de Sterlin deux ans et sept mois; après quoi on lui permit de respirer un peu de temps à cause qu'il était malade, puis on le remit en prison, d'où il ne sortit qu'au bout de neuf mois. Enfin on lui a permis de se retirer hors du royaume. Il s'est retiré à Rome, où sa vertu et son zèle pour la religion catholique le font extrêmement estimer (6). Ses plus grands ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que sa catholicité. Il a été marié trois fois : 1°. avec Jeanne Douglas, fille de Guillaume, marquis de Douglas; 2°. avec Lilia, comtesse de Tullibardin; 3°. avec Marie Gordon, fille de Louis, marquis de Huntley, et sœur du duc de Gordon. Du premier mariage sont sortis Marie, femme de Guillaume, comte de Marishall, maréchal héréditaire d'Écosse; Anne, qui n'est point mariée; et Jacques mylord Drummond, qui à l'âge de quinze ans quitta à Paris l'académie, pour passer en Irlande avec le roi Jacques, l'an 1689. Il se trouva au siége de Londonderri, aux combats de Newton, de Butler et de la Boyne. Étant repassé en France avec le roi Jacques, il fit ses exercices dans les académies de Paris, après quoi il voyagea en France, en Italie, en Flandre et en Hollande. Il est présentement en Écosse. Les deux autres mariages du comte de Perth lui ont donné chacun deux garçons.

(6) *C'est-à-dire, en 1695.*

DRUSBICKI (*a*) (Gaspar), jésuite polonais, entra dans la société le 24 d'août 1609, âgé de vingt ans. Il y exerça successivement les charges les plus considérables; car non-seulement il fut maître des novices pendant sept ans, mais aussi recteur de collége diverses fois, et provincial de la province de Pologne deux fois. Cette province l'envoya deux fois à Rome, en qualité de son procureur; et il assista à deux congrégations générales (*b*). C'était un homme très-enfoncé dans l'oraison; et l'on croit que Dieu lui a révélé beaucoup de choses. Sa dévotion pour la Sainte Vierge était du degré superlatif. Il était dur envers lui-même d'une façon étonnante (A). Il mourut pieusement à Posnanie le 2 d'a-

(*a*) *La véritable orthographe en polonais est* Druzbicki. *J'ai suivi celle du bibliothécaire des jésuites, cité ci-dessous.*

(*b*) *A la 8e. et à la 10e.*

vril 1660; et l'on dit que son corps a demeuré pusieurs années exempt de toute sorte de corruption. Il composa plusieurs livres; mais il n'en publia pas beaucoup (B). Sa vie, composée par Daniel Pawlowski (*c*), contient plusieurs choses considérables (*d*) (C).

(*c*) *Elle fut imprimée à Cracovie, l'an* 1670, *init.*

(*d*) *Tiré de* Nathanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. societat. Jesu, *pag.* 276.

(A) *Il était dur envers lui-même d'une façon étonnante.*] Témoin les meurtrissures qu'on lui trouva sur le corps pendant sa dernière maladie, effets de la discipline terrible qu'il se donnait. *Despicientissimus suî, corpus suum inclementer admodùm tractabat, id quod patuit in extremo morbo quando infirmariis exuentibus eum et induentibus, carnes miserandum in modum flagris concisæ apparuerunt* (1).

(B) *Il composa plusieurs livres; mais il n'en publia pas beaucoup.*] Pendant l'interrègne, un professeur de Cracovie fit imprimer un écrit contre les jésuites, qui fut distribué à la noblesse. Gaspard Drusbicki répondit à ce libelle. Sa réponse, publiée en polonais, a pour titre : *Declaratio memorialis exorbitantium, et processus academicæ Cracoviensis inter ordines distributi.* Par ce titre seul, on peut connaître que ce n'était point là un procès soutenu contre les jésuites, par un professeur de l'académie de Cracovie ; mais que l'université en corps avait quelques différens avec eux (2). Les autres écrits de Drusbicki qui ont vu le jour sont en latin, et sont des ouvrages de dévotion, *De passione Jesu Christi filii Dei. Fasciculus exercitiorum et considerationum de præcipuis virtutibus christianæ fidei. Sol in virtute suâ, sive Jesus Christus in splendore suarum excellentiarum spectabilis* (3).

(C) *Sa vie..... contient plusieurs choses considérables.*] Je conjecture que ces choses-là ne regardent point l'administration des affaires de la société qui lui étaient confiées, mais plutôt des visions et des extases, et tels autres incidens de la dévotion outrée. Ceux qui auront le livre me feront plaisir en m'apprenant si je me trompe.

(1) Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptor. societ. Jesu, *pag.* 276.

(2) Il y a bien peu d'académies avec lesquelles les jésuites n'aient eu des différens : et en général ils pourraient dire par rapport à leurs procès :

Quæ regio in terris nostris non plena laboris?

Virgil., Æn., *lib. I*, *vs.* 460.

(3) Nathan. Sotuel, Bibliotheca Scriptor. societ. Jesu, *pag.* 276.

DRUSILLE, fille d'Agrippa, I[er]. du nom, roi des Juifs, n'avait que six ans lorsque son père mourut. Elle avait déjà été promise à Épiphane, fils d'Antiochus, roi de Comagène (*a*); mais ce mariage fut rompu avant que d'avoir été consommé, parce qu'Épiphane ne voulut point tenir la promesse qu'il avait faite d'embrasser la religion judaïque. Azizus, roi des Éméséniens, ne fut pas si scrupuleux; il consentit à se faire circoncire, pourvu qu'on lui accordât Drusille. On la lui donna, et il se fit juif (*b*). C'était une femme extrêmement belle; Félix ne l'eut pas plus tôt vue qu'il en devint amoureux. Il lui fit parler de mariage, et lui promit une condition si heureuse qu'elle accepta le parti. Elle abandonna son mari, et sa religion en même temps (A), et épousa Félix qui commandait alors en Judée. La jalousie qui régnait entre elle et Bérénice, sa sœur (B), fut l'un des plus grands motifs qui la portèrent à ce remue-ménage (*c*). La Sainte Écriture fait mention de Félix

(*a*) Joseph., Antiquit., *lib. XIX*, *cap. VII.*

(*b*) *Idem*, *ibidem*, *lib. XX*, *cap. V.*

(*c*) Joseph., Antiquit., *lib. XX*, *cap. V*

et de Drusille (*d*). Ils eurent un fils nommé Agrippa, qui périt avec sa femme, dans un incendie du mont Vésuve (*e*). Il y a beaucoup d'apparence que Tacite s'est trompé sur le mariage de Félix (C). M. Moréri a fait quelques fautes qu'il lui eût été facile d'éviter (D), s'il eût écrit avec attention, et s'il eût formé son esprit à l'exactitude.

(*d*) Actes des Apôtr., *chap. XXIV*, *vers.* 25.
(*e*) Joseph. Antiquit., *lib. XX*, *cap. V*.

(A) *Elle abandonna son mari..... et sa religion en même temps.*] J'ai promis ailleurs une remarque sur ceci (1). Un habile homme (2) m'a représenté que les paroles de l'historien juif signifient seulement que ce mariage de Drusille fut contraire aux lois; or cela n'emporte pas une révolte de religion : je l'avoue, mais il me semble que Josephe nous apprend ce que j'ai dit. Voyons ses paroles (3): Ἡ δὲ (Δρούσιλλα) κακῶς πράττουσα, καὶ φυγεῖν τὸν ἐκ τῆς ἀδελφῆς Βερνίκης βουλομένη φθόνον, διὰ γὰρ τὸ κάλλος παρ' ἐκείνης ἐν οὐκ ὀλίγοις ἐβλάπτετο, παραβῆναι τά τε πάτρια νόμιμα πείθεται, καὶ τῷ Φήλικι γήμασθαι. C'est-à-dire, selon la version de Gélénius : *Illa* (Drusilla) *malè consulta volens evadere molestationes sororis Bernices, invidentis sibi formæ præcellentiam, consensit calcatâ religione patriâ Felici nubere* : et selon la version de Génebrard, *Elle, mal conseillée, voulant éviter les envies de sa sœur Bérénice qui estoit marrie de sa grande beauté, consentit de* QUITTER SA RELIGION, *et d'espouser Félix*. M. Arnauld d'Andilli a traduit de la même manière, à l'égard de l'abjuration du judaïsme, le texte grec de l'historien. Ce qui me persuade que Génebrard a très-bien traduit cela, est qu'il n'y a point d'apparence que Félix, dans le poste où il était, eût osé se marier à une femme qui aurait regardé la religion des Romains comme une abomination; qu'il eût osé, dis-je, épouser une telle femme sans lui représenter qu'il fallait qu'elle conçût d'autres sentimens pour le culte des dieux de Rome. Il n'y a nulle apparence que Drusille ait rejeté cette condition; puisqu'il s'agissait d'épouser un homme qui commandait dans la Judée, et qui avait beaucoup de part à la faveur de l'empereur, et un frère favori du même empereur. Je sais bien que les Romains étaient fort faciles à tolérer les religions; mais il y a bien de la différence entre tolérer une religion qui ne condamne pas la vôtre, et tolérer une secte qui vous damne et qui vous anathématise. C'est ce que faisaient les juifs à l'égard de toutes les autres religions. Et de plus, il y a bien de la différence entre souffrir qu'une femme professe tranquillement son judaïsme, et l'épouser nonobstant cette profession. On peut même faire prendre garde à la construction des paroles de Josephe; car s'il eût voulu dire simplement que notre Drusille se maria avec un païen, que les lois du judaïsme ne souffraient pas qu'elle épousât, il n'eût pas été nécessaire de diviser ses paroles comme il les a divisées : elles contiennent manifestement deux propositions; l'une qu'elle viola sa religion, l'autre qu'elle épousa Félix. C'est un signe qu'il y a dans la première quelque chose qui n'est pas enfermé dans la seconde. Mais je ne voudrais pas fort insister sur cette preuve : car il n'y a que trop d'exemples qui font voir que les auteurs n'observent guère les lois rigoureuses de la logique dans l'arrangement des mots; et c'était anciennement une figure de grammaire (4) de séparer en deux expressions un seul objet.

..... *Pateris libamus et auro* (5).

pour *pateris aureis*.

Ne vous allez pas figurer que je fasse de Félix un païen dévot, et un homme consciencieux; je ne lui donne que des scrupules de politique, je suppose seulement qu'il n'ignorait pas que les progrès de sa fortune excitaient la jalousie de plusieurs courtisans redoutables, à qui il ne fallait

(1) *Dans la remarque* (E) *de l'article* BÉRÉNICE, petite-fille, etc., *tome III*, *pag.* 352.
(2) *M.* de la Roque, *ministre français réfugié à Londres.*
(3) Joseph., Antiq., *lib. XX*, *cap. V*, *pag.* 693.

(4) *On la nommait* ἓν διὰ δυοῖν.
(5) Virgil., Georg., *lib. II*, *vs.* 192.

pas fournir un prétexte de le décrier, et de le ruiner à la cour, aussi spécieux que l'eût été de pouvoir dire qu'il avait chez lui une épouse qui faisait profession ouverte d'avoir en horreur les dieux pénates, et toute la religion romaine.

(B) *La jalousie.... régnait entre elle et Bérénice sa sœur.*] J'ai parlé de cette Bérénice : elle était belle et ambitieuse, galante et femme d'intrigue ; je ne m'étonne pas qu'elle n'aimât point sa sœur car c'était une sœur extrêmement belle, et moins âgée de dix ans que Bérénice. Celle-ci lui aurait cédé volontiers à cet égard son droit d'aînesse : en matière de beauté, dix ans de plus font un droit d'aînesse bien importun : on s'en passerait bien ; on l'échangerait sans peine contre la qualité de cadette ; mais on ne peut rien là-dessus contre la nature. La jalousie de Bérénice n'était pas un sentiment caché : Drusille en ressentait les effets : de sorte qu'elle fut bien aise de pouvoir être en état, par son mariage avec le gouverneur de Judée, homme de beaucoup de crédit auprès de l'empereur Claude (6), de disputer le terrain à Bérénice, Les anciens avaient un proverbe touchant la haine des frères, *Fratrum inter se iræ sunt acerbissimæ* (7) : je pense que la haine des sœurs est encore plus violente ; et si l'on peut dire que tous les temps appartiennent au siècle de fer, où l'amitié entre les frères était rare, *Fratrum quoque gratia rara est* (8), je crois qu'on le pourrait encore mieux dire par rapport à celle des sœurs. Trois choses, pour l'ordinaire, (9) empêchent leur jalousie, la grâce de Dieu, le défaut de qualités dignes d'envie, et un grand fonds de stupidité ; car si l'âge souffre qu'elles paraissent en même temps avec éclat par leur beauté, par leur esprit par leur fortune, il est presque impossible qu'elles s'aiment ; et vous ne sauriez plus mal faire votre cour auprès de l'une qu'en louant l'autre. Il y en a beaucoup qui ont l'adresse et la force de ne pas témoigner le chagrin que cela leur cause ; mais elles ne le sentent pas moins. La conclusion d'une lettre de M. de la Fontaine à madame la duchesse de Bouillon (10), sera la fin de cette remarque. » Ces moutons,
» madame, c'est votre altesse et madame Mazarin. Ce serait ici le lieu
» de faire aussi son éloge, afin de le
» joindre au vôtre ; mais comme ces
» sortes de parallèles sont une matière un peu délicate, je crois
» qu'il vaut mieux que je m'en abstienne :

« Vous vous aimez en sœurs ; cependant (11) j'ai raison
» D'éviter la comparaison :
» L'or se peut partager, mais non pas la louange ;
» Le plus grand orateur, quand ce serait un ange,
» Ne contenterait pas en semblables desseins
» Deux belles, deux héros, deux auteurs ni deux saints. »

Cunéus raisonne bien sur le motif de la défense mosaïque d'épouser deux sœurs en même temps. *In Levitici cap. XVIII*, dit-il, (12), *edictum Numinis extat, quo Judæi duas sorores eodem tempore habere uxores vetantur, non ob aliam causam profectò, quàm quòd ardentissima esse inter has æmulatio in tali conjunctione solet ; cùm cæteræ omninò, quæ eâ consanguinitate non sunt, æquiore animo sub eodem marito ætatem unà agant.*

(C) *Il y a beaucoup d'apparence que Tacite s'est trompé sur le mariage de Félix.*] Voici ses paroles (13) : *Claudius defunctis regibus aut ad modicum redactis judæam provinciam equitibus Romanis aut libertis permisit. E quibus Antonius Felix per*

(6) *Il était affranchi de cet empereur*, Sueton., *in* Claud., *cap. XXVIII*, *et frère de Pallas.* Joseph., Antiq., *lib. XX*, *cap. V.* Tacit., Annal., *lib. XII*, *cap. LIV. Pallas fut très-bien dans l'esprit de Claude.* Sueton., *ibid.* Tacit., *ibid.*

(7) Érasme *en commentant ce proverbe cite* Aristote, Politic. VII, *qui a dit* Ὅθεν εἴρηται, *χαλεποὶ γὰρ πόλεμοι ἀδελφῶν*, *Undè proverbio dicitur, acerba enim bella fratrum.*

(8) Ovid., Metam., *lib. I*, *vs.* 145.

(9) *Qu'on pèse bien ce mot ; car chacun peut connaître de très-bonnes et de très-belles exceptions à cette règle.*

(10) *Elle est imprimée au II*[e]. *tome du* Recueil des Pièces choisies, *imprimé l'an* 1688, *et dans les* OEuvres posthumes de M. de la Fontaine, *pag.* 85 *et suiv.*, *édit. d'Amsterdam*, *en* 1696.

(11) *En bien d'autres rencontres il vaudrait mieux dire* c'est pourquoi, *que* cependant.

(12) Cunæus, de Republ. Hebr., *lib. II*, *cap. XXIII*, *pag. m.* 256. *Voyez* Polygamia triumphatrix, *pag.* 373.

(13) Tacit., Hist., *lib. V*, *cap. IX.*

omnem sævitiam ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit, Drusillâ Cleopatræ et Antonii nepte in matrimonium acceptâ, ut ejusdem Antonii Felix progener, Claudius nepos esset. Ces paroles signifient manifestement que Félix était mari de Drusille, petite-fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, pendant qu'il commandait dans la Judée. Or c'est ce qui n'a nulle ombre de vraisemblance; car Josephe, plus croyable que Tacite sur ce point-ci, nous fait connaître que Félix rechercha Drusille, un peu après qu'il fut arrivé dans la Judée. Félix eût-il osé faire cela, s'il eût été marié actuellement avec la cousine germaine de l'empereur? Aurait-il pu épouser Drusille, sœur d'Agrippa, IIe. du nom, pendant la vie de l'autre Drusille, petite-fille de Marc Autoine? l'aurait-il pu, dis-je, épouser sans répudier l'autre Drusille? Et s'il l'avait répudiée, Josephe aurait-il tu un fait comme celui-là, si capable de rendre odieux ce gouverneur? car en ce cas Félix eût rompu deux mariages pour contenter sa passion; il eût répudié une Drusille, il eût obligé une autre Drusille à abandonner son mari. Un historien national n'oublie guère ces sortes de circonstances. L'on peut soupçonner Tacite de négligence, d'autant plus facilement qu'il est certain qu'il a manqué le temps auquel Félix a gouverné la Judée. Il suppose (14) que Félix et Cumanus commandaient en même temps dans ce pays-là: Félix en Samarie, et Cumanus en Galilée. Rien n'est plus faux; car selon Josephe, mieux instruit sans doute que Tacite, Félix ne fut envoyé dans la Judée qu'après que Cumanus eut été condamné au bannissement à cause de ses malversations (15). On me demandera peut-être d'où est venue l'erreur de Tacite. Je crois qu'on en peut assigner deux causes. Ayant su que Félix avait été marié avec Drusille, il aura pu s'imaginer que cette Drusille était fille de Juba et de Cléopâtre Sélène, fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, et ne se sera pas trop mis en peine s'il y avait en Judée une dame de ce nom. Mais d'autre côté il pourrait être que Félix, avant que d'aller dans la Judée, eût eu pour femme Drusille, petite-fille de Marc Antoine, et que cette Drusille fût morte avant qu'il devînt amoureux de l'autre Drusille, Juive de nation. Ce dernier sentiment paraîtra le plus probable à ceux qui savent que l'on trouve dans Suétone que Félix avait épousé trois reines (16). On peut entendre par-là trois princesses du sang royal. Mais d'ailleurs personne ne fait mention d'une Drusille qui fût petite-fille de Marc Antoine et de Cléopâtre. Ceux qui voudraient dire que Drusille la Juive était née du mariage d'Agrippa avec une fille de Marc Antoine et de Cléopâtre, verront leur condamnation dans Noldius (17).

(14) Tacit., Annal., *lib. XII*, *cap. LIV.*
(15) Joseph. Antiquit., *lib. XX*, *cap. V.*

(D) *M. Moréri a fait quelques fautes.*] 1°. Il ne fallait pas dire qu'Épiphane promit à Drusille de se faire juif: on ne fait point de telles promesses à un enfant de cinq à six ans; c'est au père de Drusille qu'il avait promis cela, comme Josephe le remarque (18). 2°. Il ne fallait pas confondre Agrippa le père avec Agrippa le fils: il fallait dire que le premier fiança Drusille avec Épiphane, et que le second la maria avec Azize. 3°. Il n'est point dit dans les Actes des apôtres que Drusille fut présente au discours que tint saint Paul devant Félix, touchant la justice et le jugement dernier.

(16) *Nec minùs Felicem quem cohortibus et alis provinciæque Judææ præposuit trium reginarum maritum.* Sueton., *in Claud.*, *cap. XXVIII. Voyez là-dessus la belle note de M.* Grævius.
(17) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 469.
(18) Joseph., Antiquit, *lib. XX*, *cap. V.*

DRUSILLE (Julie), fille de Germanicus et d'Agrippine, épousa Lucius Cassius, l'an de Rome 786 (*a*). Elle dégénéra, car sa vie fut très-scandaleuse (A). Elle eut affaire dès sa plus tendre jeunesse avec son frère Caligula, qui fut trouvé sur le fait, n'ayant pas encore la robe virile (*b*) (B): elle continua

(*a*) Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XV.*
(*b*) *Voyez tome IV*, *pag.* 316, *la remarque* (D) *de l'article* Caligula.

toute sa vie à s'abandonner à cet incestueux commerce ; et la passion de Caligula pour elle fut si publique et si excessive, qu'on ne vit jamais rien de semblable. Il l'ôta à Lucius Cassius son mari, et vécut publiquement avec elle, comme avec sa femme légitime (*c*) ; et quand elle fut morte, l'an 791 de Rome, il se porta aux plus impies extravagances pour honorer sa mémoire (C). Dion rapporte qu'elle était mariée à Marcus Émilius Lépidus (*d*). M. Moréri a fait deux fautes : il ne devait pas dire que Germanicus était frère de Tibère (*e*), ni que Drusille était petite-fille d'Auguste (*f*).

(*c*) Sueton., *in* Caligula, *cap. XXIV*.

(*d*) Dio, *lib. LIX, ad ann.* 791.

(*e*) *Il était fils de Drusus, frère de Tibère.*

(*f*) *Elle était son arrière-petite-fille.*

(A) *Elle dégénéra, car sa vie fut très-scandaleuse.*] Si quelque esprit médisant venait me dire que le quolibet latin, *Et sequitur leviter filia matris iter*, n'est véritable que quand la mère ne vaut rien ; que c'est seulement en ce cas-là qu'une fille marche fidèlement sur les traces de sa mère ; je l'arrêterais tout court, sans sortir de cette famille. Drusille, il est vrai, ne suivit point les bons exemples d'Agrippine sa mère, qui fut la plus chaste dame de son temps ; mais aussi Agrippine n'avait point suivi les mauvais exemples de Julie sa mère, qui fut la plus impudique femme de son siècle.

(B) *Elle eut affaire à Caligula, qui fut trouvé sur le fait, n'ayant pas encore la robe virile.*] On aurait pu dire en cette rencontre quelque chose de semblable à notre proverbe, *l'habit ne fait pas le moine*. Caligula avait la robe d'enfance, et n'était pas un enfant : il n'avait pas la robe virile, et il donnait de fortes preuves de virilité. N'allons pas néanmoins nous imaginer qu'il nous fournit un de ces exemples extraordinaires dont les auteurs font mention, un exemple de ces garçons qui ont engendré à l'âge de dix ou douze ans. Il faut dire les choses comme elles sont, et rendre justice à tout le monde. Le mauvais naturel de Caligula pouvait bien avoir hâté ses criminelles résolutions, mais non pas les forces qui lui étaient nécessaires pour se plonger dans l'inceste. La robe d'enfance, sous laquelle il fut trouvé en flagrant délit, n'empêchait pas qu'il n'eût l'âge compétent selon le cours ordinaire de la nature. Il ne prit la robe virile qu'à vingt ans (1), et il en avait dix-huit lorsqu'il entra chez son aïeule. Or ce fut chez son aïeule qu'il fut trouvé aux prises avec sa sœur. Il fut élevé, 1°. chez sa mère ; 2°. chez Livie ; 3°. chez Antonia (2). Il n'entra chez cette dernière qu'après la mort de Livie, c'est-à-dire qu'en l'année 782, et il était né l'an 764 (3). Cependant à Dieu ne plaise que je rétracte ce que j'ai dit ci-dessus (4), que *la corruption de* Caligula *parut de bonne heure !* Quand il aurait eu vingt ans lors de son inceste, j'aurais droit de dire de lui,

> . . . . qu'*aux âmes mal nées*
> *Le crime n'attend pas le nombre des années.*

On ne peut proférer son nom sans réveiller les idées de la plus excessive méchanceté dont l'homme puisse être capable. Sa vie est un tissu d'énormités si furieuses, qu'il y a des gens qui soupçonnent les historiens d'avoir fait le mal plus grand qu'il n'était. Il est vrai que de tels monstres sont fort rares, et beaucoup plus rares que les grands saints, et que les héros les plus accomplis ; mais enfin Caligula n'est pas le seul en qui la nature humaine ait fait voir jusqu'où elle est capable de porter sa corruption. Je doute que jamais elle ait déployé quatre fois toutes ses forces de ce côté-là sur le même trône, en aussi peu de temps qu'elle le fit sur le trône des

(1) *Vigesimo ætatis anno accitus Capreas à Tiberio uno atque eodem die togam sumpsit, barbamque posuit.* Sueton, *in* Calig., *cap X.*

(2) *Primum in matris, deindè eâ relegatâ in Liviæ Augustæ proaviæ suæ contubernio mansit. Quam defunctam prætextatus etiam tum pro rostris laudavit, transiitque ad Antoniam aviam.* Idem, ibid.

(3) *Idem, ibid., cap. VIII.*

(4) *Dans le texte de l'art.* CALIGULA, *t. IV.*

Césars, depuis Tibère jusques à Domitien.

(C) *Caligula se porta aux plus impies extravagances pour honorer sa mémoire.*] Les funérailles ne manquèrent d'aucune chose qui les pût rendre très-magnifiques : il fit faire des décrets pour honorer la mémoire de Drusille, tout semblables à ceux que l'on avait faits pour Livie, femme d'Auguste; et outre cela il y eut un décret public qui déclara que Drusille était au nombre des immortels. On la mit en statue d'or dans le sénat : on lui éleva une autre statue dans le *Forum*, toute semblable à celle de Vénus, sous les mêmes honneurs que l'on rendait à cette déesse. On lui consacra un temple tout particulier : on ordonna que les hommes et les femmes lui consacreraient des statues, que les femmes jureraient par son nom quand elles attesteraient quelque chose, et que son jour natal serait destiné à des jeux qui seraient semblables à ceux de Cybèle. Elle fut appelée la *Panthéa* (5), et on lui rendit les honneurs divins dans toutes les villes. Livius Géminus, sénateur romain, déclara qu'il l'avait vue monter au ciel et converser avec les dieux, et fit des imprécations tant contre soi-même, que contre ses propres enfans, si ce qu'il disait n'était véritable; et il prit à témoin entre autres divinités celle de Drusille. Cela lui valut une grosse somme d'argent. Les Romains ne furent jamais si embarrassés qu'en ce temps-là; ils ne savaient quelle contenance tenir. S'ils paraissaient tristes, on les accusait de méconnaître sa divinité; s'ils paraissaient gais, on les accusait de ne pas regretter sa mort (6). Caligula faisait valoir la nature humaine de sa sœur contre ceux qui ne pleuraient pas, et sa nature divine contre ceux qui s'affligeaient. Pendant le deuil public qu'il lui destina, ce fut un crime que de rire, que d'entrer au bain, que de manger en famille (7). Un pauvre homme qui avait vendu de l'eau chaude fut mis à mort comme coupable d'irréligion (8). Depuis cette mort, Caligula, dans les choses même de la dernière importance, ne jurait jamais ni au sénat, ni à l'armée, que par la divinité de Drusille (9). Joignons ceci aux autres marques de sa fureur maniaque qui ont paru dans son article. Sénèque a très-bien décrit les disparates et les folles bizarreries du deuil de Caligula (10).

(5) *C'est-à dire, la Toute-Divine. Ces misérables flatteurs firent en trois jours plus de progrès que les Chrétiens d'Orient n'en ont fait en plusieurs siècles. Je parle de ceux qui ont appelé la Vierge Marie* la Toute-Sainte, Panagia.

(6) *Tiré de* Dion, *lib. LIX, ad ann.* 791.

(7) *Eâdem defunctâ justitium indixit, in quo risisse, lavisse, cœnâsse cum parentibus, aut conjuge liberisve capitale fuit.* Sueton., *in* Caligulâ, *cap. XXIV.*

(8) Τὸν πωλήσαντα θερμὸν ὕδωρ ἀπέκτεινεν ὡς ἀσεβήσαντα. *Quidam ob aquam calidam venditam impietatis reus factus, à Caio trucidatus fuit.* Dio, *lib. LIX, ad ann.* 791.

(9) *Idem, ibid.*

(10) Seneca, de Consol. ad Polyb., *cap. XXXVI.*

DRUSIUS (*a*) (JEAN), né à Audenarde en Flandre, le 28 de juin 1550, a été un fort docte personnage parmi les protestans. Il fut destiné aux études de théologie, et envoyé de bonne heure à Gand pour y apprendre les langues, et puis à Louvain pour y faire son cours de philosophie. Son père ayant été proscrit pour la religion protestante, l'an 1567, et dépouillé de ses biens, se retira en Angleterre. Sa femme, bonne catholique, n'oublia rien pour empêcher que notre Jean Drusius ne suivît la même route; elle le rappela à Audenarde, et l'envoya à Tournai; mais comme le chagrin de se voir privée tout à la fois et de son mari et de son bien lui avait causé une maladie considérable, elle ne put pas avoir l'œil de telle sorte sur son fils, qu'il ne trouvât le moyen de se dérober pour aller joindre son père à Londres. Il y arriva sur la fin de l'an 1567. On eut soin de ses études, on lui

(*a*) *Le nom de sa famille était* Driesche.

donna des maîtres, et il eut bientôt une occasion favorable d'apprendre l'hébreu sous Antoine Cévallier, qui était passé en Angleterre, et qui enseigna publiquement cette langue dans l'académie de Cambridge. Drusius logea chez lui et eut beaucoup de part à son amitié. Il ne retourna à Londres qu'en 1571; et lorsqu'il se préparait à faire un voyage en France (A), la nouvelle de la Saint-Barthélemi le fit changer de résolution. Un peu après il se vit appelé à Cambridge par Thomas Carthwright (*b*), et à Oxford par Laurent Humfred : il accepta la dernière vocation (B), et se vit, par ce moyen, professeur aux langues orientales à l'âge de vingt-deux ans. Il les enseigna quatre ans à Oxford avec beaucoup de succès. Après cela il voulut revoir sa patrie, et y étant arrivé il s'en alla à Louvain où il étudia la jurisprudence. Les troubles de religion l'obligèrent à s'en retourner à Londres auprès de son père; mais la pacification de Gand (*c*) fit revenir dans leur patrie le père et le fils. Ce dernier tenta la fortune du côté de la Hollande et y trouva bientôt une profession aux langues orientales (*d*). Pendant qu'il en faisait les fonctions à Leyde, il songea à se marier : il épousa en 1580 une demoiselle de Gand qui était plus qu'à demi convertie (C), et qui acheva de s'instruire dans la religion réformée depuis son mariage. Les gages qu'on donnait à Drusius en Hollande n'étant point proportionnés aux besoins de sa famille, il fit entendre que si on lui offrait ailleurs une meilleure condition, il l'accepterait (*e*). Le prince d'Orange, ayant su qu'il s'était en quelque façon mis en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, écrivit aux magistrats de Leyde qu'ils fissent en sorte qu'un tel homme ne leur échappât point. Il leur échappa pourtant; ils le laissèrent aller en Frise, d'où une vocation lui avait été adressée. C'était pour la charge de professeur en hébreu dans l'académie de Franeker. Il y fut installé au mois de juin 1585, et il en remplit glorieusement les fonctions jusques à sa mort, qui arriva le 12 février (*f*) 1616 (*g*). Il est certain qu'il savait beaucoup d'hébreu (D), et qu'il avait acquis beaucoup de lumières sur les antiquités judaïques, et sur le texte du Vieux Testament. Cela paraît par plusieurs livres qu'il a donnés au public (E). Sa capacité à cet égard était si connue, qu'il eut ordre de travailler sur ces matières, et qu'il fut payé pour cela par les États-Généraux (F). On avait jeté les yeux sur lui pour une nouvelle version de la Bible, en langue flamande (G); mais il y eut des gens qui travaillèrent avec succès à lui faire donner l'exclusion. Il

(*b*) *Il était professeur en théologie.*

(*c*) *Elle se fit l'an* 1576.

(*d*) *L'an* 1577.

(*e*) *Quoniam verò familiam ex tam parco stipendio, quod annuatim numerabatur, alere nequit hic noster, alio cogitare incipit, suique fruendi, si legitimè vocetur, spem facere.* Abel Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 8.

(*f*) *C'est selon le vieux style.*

(*g*) *Tiré de sa* Vie, *composée par* Abel Curiander, *son gendre.*

entretenait un grand commerce de lettres avec les savans (H), et il apprenait par-là que ses ouvrages étaient estimés, et qu'on l'exhortait toujours à travailler pour l'utilité publique. Il avait besoin de cette consolation (*h*) ; car il avait à ses côtés plusieurs ennemis qui lui suscitaient mille traverses (I), et qui déchiraient cruellement sa réputation. Soit par modestie, soit par exemption de préjugés, il était plus réservé que bien d'autres à condamner et à louer: cela fit qu'on le décria comme un mauvais protestant (K). Ce qu'il répondait mérite qu'on y fasse réflexion (L), et n'empêchait pas qu'il ne gémît sous le poids de sa destinée (M). Son fils serait devenu un prodige d'érudition, s'il avait vécu long-temps (N). Scaliger en a dit du bien ; Scaliger, dis-je, qui d'ailleurs a été fort médisant envers notre Drusius (O) : car que peut-on dire de plus terrible et de plus sanglant contre un professeur en langue sainte, que de dire que sa maison est un bordel ? Drusius eut un disciple qui lui succéda, et qui défendit sa mémoire contre ceux qui l'accusaient d'avoir penché vers l'arianisme (*i*). Il eut soin aussi des manuscrits et de la fille du défunt (P). M. Bossuet, évêque de Meaux, s'est prévalu d'une chose qu'il avait lue dans Drusius touchant la mitre du pape (Q). Un jésuite, qui s'est mêlé de critiquer notre Drusius (R) n'a fait que se rendre digne de censure.

(*h*) *Voyez la remarque* (M).

(*i*) *Voyez tome I*, *pag.* 482, *le texte de l'art.* AMAMA, *entre les citations* (*f*) *et* (*g*).

(A) *Il se préparait à faire un voyage en France.*] Meursius, faute d'attention, n'a pas bien compris ce latin de Curiander : *Posteà cùm Cevallerius à suis in Galliam revocatus abitum pararet, impetravit à patre* (Drusius) *ut ibi adhuc annum integrum commorari posset* (1). Le principal piége n'est point là, mais dans les paroles que je m'en vais rapporter : *Anno post discessum Cevallerii Janus noster profectus est Londinum, hâc fine, ut in Galliam, philosophiæ studium prosequendi gratiâ, denuò concederet* (2). Meursius interprétant l'un de ces passages par l'autre a cru pouvoir dire que Drusius suivit en France Cévallier ; et qu'étant retourné à Londres, il se préparait à faire un second voyage en France, lorsque le massacre de la Saint-Barthélemi l'en détourna. *Revocato in Galliam Cevallerio eum comitatus, ad hebræam summâ cum contentione animum advertens privatim quoque adolescentes duos Anglos docere cœpit. Indè Londinum reversus cùm recurrere eò omninò statuisset, laniena Parisiensis nuntiatur. Quâ de causâ, mutato consilio, etc.* (3). Il est certain que Drusius n'alla point en France avec Cévallier ; il s'arrêta à Cambridge, et y enseigna les deux Anglais dont Meursius parle. Cela est clair par la narration de Curiander, à la page 6. Il est certain aussi qu'après le départ de Cévallier, il s'attacha plus au grec et à la philosophie qu'à l'hébreu, d'où paraît que Meursius n'a pas bien caractérisé les occupations de ce jeune homme. Dans le second passage de Curiander, il fallait mettre la virgule après *denuò*, et non pas devant ; et voilà ce qui a trompé Meursius. L'auteur veut dire que Drusius voulait s'en aller en France, afin de continuer encore un coup ses études de philosophie. Je suis sûr qu'on rencontrerait dans les livres cent fautes de cette nature, si l'on prenait la peine de comparer les abrégés avec l'ouvrage dont les abrégés ont été pris. Et voyez en passant de quoi sont capables les simples défauts de ponctuation.

(B) *Il se vit appelé à Cambridge...*

(1) Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 5.

(2) *Idem*, *pag.* 6.

(3) Meursius, Athen. Batav., *pag.* 253.

et à Oxford..... il accepta la dernière vocation.] C'est celle d'Oxford, corrigez donc le sieur Paul Fréher, qui a dit dans son Théâtre des hommes illustres (4), *Hebrææ linguæ professor in universitate* Cantuariensi *an. ætatis* 22 *constitutus est.* Deux fautes pour une : il est faux que Drusius ait professé à Cambridge, et il est faux que l'académie de Cambridge se nomme *Cantuariensis*. Ce dernier mot est l'adjectif de Cantorbéri.

(C) *Il épousa..... une demoiselle de Gand, qui était* (*) *plus qu'à demi convertie.*] Elle s'appelait Marie vander Varent : elle aima mieux renoncer à son patrimoine et à sa patrie qu'à sa religion ; et fut extrêmement charitable aux pauvres. Je pense qu'elle mourut l'an 1599 (5). *Hæc cùm in Flandriâ virgo gustum melioris puriorisque doctrinæ percepisset, conjux in Hollandiâ ita in illâ confirmata est, ut citiùs bonis luculentissimis privari, deque civitate et patriâ, quàm de sententiâ suâ dimoveri potuerit. Præter alia, hoc de illâ referunt, quod inexhaustæ in pauperes fuerit benignitatis, qui unanimi et consonâ voce Franekeræ clamitant, cùm ejus mentio incidit :* Erat illa parens et mater unica egestatis, omnisque adversitatis solamen (6). Il vint trois enfans de ce mariage : une fille, qui naquit à Leyde le 22 de mars 1582, et fut mariée l'an 1604 avec Abel Curiander, qui a publié la Vie de son beau-père (7) ; une autre fille, qui naquit à Franeker le 1er. avril 1587, et fut mariée le 29 de mai 1608 à Abraham Valkius ; et un fils, qui naquit le 26 de juin 1588. J'en parlerai ci-dessous. La seconde fille mourut à Gand le 12 de novembre 1612 : elle y était allée pour quelques affaires. Un prêtre, la sachant malade à l'extrémité, fut la trouver, pour l'ouïr en confession, et pour lui administrer les saintes huiles ; elle le renvoya, et son mari le pensa battre. Ce ne fut qu'avec mille dépenses et mille périls que l'on transporta en Zélande le cadavre de la défunte; car on ne parlait à Gand que de le jeter dans la voirie (8).

(D) *Il est certain qu'il savait beaucoup d'hébreu.*] Pour faire voir que je parle sans hyperbole, je citerai un auteur qui ne peut pas être suspect. « Drusius, qui tient le septième rang » parmi ces critiques (9), doit être » préféré à tous les autres, selon mon » avis ; car outre qu'il était savant » dans la langue hébraïque, et qu'il » pouvait consulter lui-même les livres des juifs, il avait lu exactement les anciens traducteurs grecs ; » de sorte qu'il s'était formé une » meilleure idée de la langue sainte, » que les autres critiques, qui ne se » sont appliqués qu'à la lecture des » rabbins. A quoi l'on peut ajouter » qu'il avait aussi lu les ouvrages de » saint Jérôme, et de quelques autres pères. En un mot, Drusius est » le plus savant et le plus judicieux » de tous les critiques qui sont dans » ce recueil (10). »

(E) *Il a donné quelques livres au public.*] Ceux qui auront sa vie y trouveront une liste exacte de tout ce qu'il publia, et de tout ce qu'il destina au public : ceux qui ne l'auront pas feront bien de consulter Meursius (11). On ne peut considérer sans étonnement le travail de ce savant personnage : il avait revu, corrigé, et augmenté, avant sa mort, tous les livres qu'il avait donnés au public (12), et il a composé plusieurs autres nouveaux traités, et préparé plusieurs additions pour des ouvrages qui venaient d'une autre main, lesquelles eussent été plus considérables que ces ouvrages mêmes. *Sequuntur libri à D. Drusio quamplurimis additamentis aucti, adeò quoque ut si recudendi essent cum additamentis istis,*

(4) *Pag.* 1510.

(*) Il fallait dire, *plus d'à demi convertie.* M. de la Monnoie parle de la sorte, et de même le père d'Orléans, dans ses Révolutions d'Angleterre. Rem. crit.

(5) *Il y a parmi les* Lettres des arminiens, *une* lettre *d'Arminius* (*c'est la CXLVII*) *datée du mois de mai* 1599, *où il fait à* Drusius *le compliment de condoléance sur la mort de sa femme.*

(6) Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 7, 8.

(7) *Ibidem*, *pag.* 8.

(8) *Ibidem*, *pag.* 14, 15.

(9) *C'est-à-dire, parmi ceux qui ont été imprimés en Angleterre dans l'ouvrage qui a pour titre*, Critica sacra.

(10) *Le père* Simon, Histoire critique du Vieux Testament, *lib. III*, *chap. XV*, *pag. m.* 443.

(11) *In* Athen. Batav.

(12) *Antedictorum nullum esse librum qui postremâ authoris curâ non sit factus melior aut auctior.* Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 20.

à Drusio potiùs quàm ab autoribus nomen tracturi essent (13).

(F) *Il eut ordre de travailler.... et il fut payé...... par les États-Généraux.*] Les États-Généraux le chargèrent, l'an 1600, de faire des notes sur les endroits les plus difficiles du Vieux Testament, et lui promirent une pension de quatre cents francs par an pour quelques années. Ils écrivirent une lettre aux États de la province de Frise, le 18 de mai 1601, pour les prier de dispenser Drusius de tous les travaux qui seroient capables de retarder celui-là : *In quibus* (litteris) *humanissimè petunt Drusius ut omnibus istis oneribus et incommodis eximatur, quæ opus illud reipub. christianæ maximè profuturum, ullo modo impedire possent* (14). Cette lettre ayant été lue, les députés des États de Frise déchargèrent Drusius de toutes fonctions académiques, lui permirent de mettre un autre à sa place pour les leçons ordinaires, et lui payèrent un copiste. Il demanda son congé l'an 1603; mais on le lui refusa, entre autres raisons, parce que sa renommée attirait beaucoup d'étrangers à l'académie de Franeker (15). Il travailla sur la Genèse, sur l'Exode, sur le Lévitique, sur les XVIII premiers chapitres des Nombres, et en particulier sur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, du livre de Josué, du livre des Juges et des livres de Samuel : il y travailla, dis-je, pour exécuter les ordres des États-Généraux; mais il ne put rien faire imprimer de tout cela, et il fut souvent troublé dans l'exécution de ces ordres (16).

(G) *On avait jeté les yeux sur lui pour une nouvelle version de la Bible en langue flamande.*] Les députés des États de Frise (17) lui expédièrent en 1596 la commission de travailler à cela, avec le sieur de Sainte-Aldegonde, et avec quelques autres. Plusieurs savans hommes le jugeant très-propre à ce travail le recommandèrent fortement aux puissances (18). Il est bon de voir ce que le sieur de Sainte Aldegonde lui en écrivit l'an 1594 (19) : *De Bibliorum versione, quæ est, quam ad ordines Belgii commemoras sententia, etsi video te gravibus commotum rationibus, non possum tamen assentiri. Ego enim nostram hanc, quæ vulgò manibus teritur, versionem ejusmodi esse existimo, quæ planè novas lucubrationes, novumque penitùs opus requirat. Inter omnes autem omnium versiones ego ingenuò fatebor, mihi visam esse nullam tanto abesse ab hebraïcâ veritate intervallo, atque sit Lutheri versio è quâ manavit nostra : ex vitiosâ germanicâ facta vitiosior belgico-teutonica. De quo si nobis liceat aliquandò familiariter conferre, pro hermæo duxerim. Id verò vehementer doleo, plerosque nostros homines in me videri oculos defixisse, qui satis intelligam quanta mihi. Itaque velim ecclesias nostras, quod ego multis etiam suasi, in te respicere, tibique hanc demandare provinciam. Idque si id tibi non ingratum fore intelligam, ero illis author quantùm potero, etsi video nihil dum eos certi statuisse. De quo si tuum mihi animum aperueris, facies gratum.* Ce passage est désobligeant pour la version de Luther, et encore plus pour celle dont les églises des Pays-Bas se servaient en ce temps-là. M. Simon n'aurait su en dire plus de mal (20). Je vois dans les lettres des arminiens (21), qu'Arminius et Uytenbogard recommandaient Drusius tant pour la commission qui lui fut expédiée par les États-Généraux, l'an 1600, que pour celle de la nouvelle version; mais leurs offices lui furent sans doute préjudiciables, eu égard à cette dernière affaire. On crut apparemment que puisqu'ils l'y jugeaient propre, il n'y était pas propre. Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans ces lettres (22), que l'un des synodes de Hollande fit un acte par lequel il fut exclus, non-seulement de la traduction, mais aussi de la révision de ce qui serait traduit.

(H) *Il entretenait un grand commerce de lettres avec les savans.*]

(13) Curiander, *in Vitâ Drusii*, *pag.* 26, 27.

(14) *Ibidem*, *pag.* 14.

(15) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 14.

(16) *Idem*, *pag.* 23, 24.

(17) *C'est un corps qui représente les États de la province, pendant qu'ils ne sont pas assemblés.*

(18) Curiander, *in Vitâ Drusii*, *pag.* 12.

(19) *Ibidem*, *pag.* 13.

(20) *Voyez tome I*, *pag.* 483, *la remarque* (B) *de l'article* Amama.

(21) *Voyez les* lettres XLVII, XLVIII, XLIX, L, LI, *édit. in-folio.*

(22) *Dans la* LIIIe.

Outre les lettres qu'il avait reçues en hébreu, en grec, en français, en anglais et en flamand, il en avait reçu 2300 de latines, qui furent trouvées parmi ses papiers (23).

(I) *Plusieurs ennemis..... lui suscitaient mille traverses.*] L'acte synodal dont j'ai parlé, concernant la traduction de la Bible, ne fut fait qu'afin de donner l'exclusion à Drusius (24). Il marqua de sa propre main à la fin de son Commentaire sur la Genèse, qu'on le traversait furieusement dans l'exécution des ordres que les États-Généraux lui avaient donnés : voici ses paroles. *Absoluta fuit hæc in Genesin commentatio, undecimo aprilis, stilo veteri, anno Christi* 1602, *quam aggressus eram biennio ante auspiciis illustrium ordinum generalium Provinciarum Fœderatarum, procurantibus hoc negotium Johanne Wtenbogardo, Jacobo Arminio, Jacobo Baselio, aliisque verbi divini præconibus, non tam facundis quàm doctis ac piis, veritatisque ac solidæ doctrinæ studiosissimis. Deus illis et mihi largiatur, illis præmium quale merentur, mihi otium et bonam valetudinem, ut possim in cæteros libros similia præstare. Quod futurum puto ex usu ecclesiæ orthodoxæ, quam amo ac veneror, ut contra odi ecclesiam errantium et imperitorum, quorum illi familiam ducunt qui me in hoc opere non semel turbârunt. Deus illis condonet, cui laus et gloria in ævum* (25). La patience lui échappa enfin : il écrivit quelque chose contre ses persécuteurs (car je ne doute pas qu'il ne les appelât ainsi) ; je n'ai point vu ce que c'est ; je connais seulement cela pour avoir lu dans sa vie (26) une citation que l'on va voir. *J. Drusii ad Abelum Curiandrum generum suum epistola, in quâ agitur de vehementiâ quâ usus fuit in Epistolâ suâ ad fratres belgas. Item Speculum theologorum misologorum ex Erasmo.*

(K) *Il était réservé à condamner et à louer: cela fit qu'on le décria comme un mauvais protestant.*] Ce n'était pas un homme qui, dans les matières de théologie, prononçât magistralement, *cela est hérétique, ceci est orthodoxe.* Il ne se mêlait que de grammaire, et il déclarait souvent, qu'en cas qu'il fût dans l'erreur, il était du moins exempt d'hérésie, vu qu'il n'était pas opiniâtre, mais prêt à se rendre à un bon avis, et qu'il soumettait tous ses ouvrages et sa personne au jugement de l'église catholique. *Tenuis mea sententia versatur tota circa grammaticam et historiam (v. sacram). Dogmata fidei aliis me doctioribus tractanda relinquo..... Pertinacia facit hæreticum, non simplex error, nam humanum est errare, humani autem à me nihil alienum scio. Monitus non ero pertinax, nec unquàm fui. Olim professus sum quod nunc iterùm repeto, me mea omnia subjicere judicio ecclesiæ* (27). En un autre endroit (28) voici comme il parle : *Non sum theologus : an grammatici nomen, quod aliquando mihi probrosè objectum, tueri possim nescio. Amici quos nôsti negant, ego non contradico. Quid igitur es, inquies ? Christianus sum,* φιλαληθὴς *sum, qui scribendo proficio, et proficiendo scribo.* Je n'ajoute plus que ces paroles : *Quod superest, scripsi hæc animo juvandi, non lædendi. Si læsi quempiam, jam nunc pœnitet. Si offendi pias aures, monitus libenter mutabo. Si erravi uspiam, monstretur mihi error : non ero pertinax. Denique provoco ad judicium ecclesiæ catholicæ, cui me meaque omnia subjicio* (29), *à cujus recto sensu dissentire neque volo neque debeo. Sic mihi Deus faciat, sic addat* (30). Ce langage ne plaît point aux zélateurs ; ils y trouvent le caractère du pyrrhonisme ; ils veulent qu'on soit plus décisif et plus résolu que Bartole ; ils

(23) Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 11.

(24) *Tu quidem illius solius excludendi causa decretum factum esse prudenter animadvertebas, sed juvenis viginti annorum hoc ex ore Roggii apertè est professus, ignarus procul dubio quo loco Drusius apud me esset.* Arminius ad Uytenbogardum epist. LIII præst. ac eruditor. Virorum, *pag.* 102.

(25) Curiander, *in* Vitâ Drusii, *pag.* 23.

(26) *Pag.* 26, 27.

(27) Drusius, *in libro* de Hasidæis, *pag.* 22, *apud* Curiandr., *pag.* 21.

(28) *In* Tetragrammato, *pag.* 81, *apud* Curiandr., *ibid.*

(29) *Hæc et alia quæ hoc libro continentur ut et in aliis omnibus à me unquàm editis aut edendis, subjicio libens ecclesiæ catholicæ judicio, à cujus recto sensu si dissentio, non ero pertinax.* C'est ainsi qu'il parle dans la préface de son *Enoch*, apud *Curiandrum*, pag. 22.

(30) *In libro* Præteritorum, *pag.* 454, *apud eund.*, *pag.* 22.

veulent qu'on fasse comme eux, c'est-à-dire, qu'on embrasse fermement une opinion, et que l'on anathématise l'autre. Ils ne sauraient comprendre qu'on puisse être d'une religion, lorsqu'on garde tout son sang-froid en la comparant avec d'autres, et un grand fonds d'équité pour les sectateurs de l'hérésie. Drusius n'était donc pas propre à manquer de dangereux ennemis. Et cette phrase, quoi, *Je soumets au jugement de l'église catholique et ma personne et mes écrits*, n'est-elle pas du style de la cour de Rome? Si cela donnait prise sur lui aux zélateurs, à quoi ne s'exposait-il point par le refus de signer le formulaire? J'ai lu dans le Scaligérana qu'il ne souscrivit jamais à la Confession belgique. *Drusius noluit unquàm subscribere Confessioni nostræ, et propterea illi malè volunt sui collegæ. Drusius ne sait ce que c'est de religion : il n'est pas de notre confession : il a toujours été nourri à Louvain entre les papistes* (31). *Sérarius avait ouï dire quelque chose de ce qu'il n'avait pas voulu signer notre Confession.* Ce refus était une marque qu'il n'approuvait pas tous les articles de la Confession belgique; mais on n'en pouvait pas conclure légitimement qu'il fût papiste, ou qu'il ne crût l'église belgique meilleure que les autres communions. L'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ne savait pas bien son Scaligérana; car que n'eût-il point déclamé contre le pauvre M. Colomiés, s'il avait pu lui reprocher d'avoir allégué dans l'*Icon Presbyterianorum*, le témoignage d'un homme qui refusa toujours de signer le formulaire belgique? Cela lui eût donné lieu de satiriser en même temps et Drusius et Colomiés (32).

(L). . . . . *Ce qu'il répondait mérite qu'on y fasse réflexion.*] Il représenta premièrement que son père avait perdu presque tout son bien pour la religion protestante. Il dit ensuite que, quant à lui, jamais les avantages mondains n'avaient pu lui être un motif de professer contre sa conscience le protestantisme; il avait fait ses études toujours aux dépens de son père; les gages qu'il avait à Leyde ne suffisaient pas pour l'entretenir; il n'aurait qu'à se retirer en Flandre pour y jouir d'un bon revenu. Enfin, il remarque que ceux qui criaient tant contre lui étaient des gens qui s'enrichissaient à la profession du protestantisme, pendant qu'il s'y appauvrissait. On peut voir encore des esprits de cette trempe: la profession de l'église réformée leur apporte un gros revenu franc et quitte de toute impôt, une espèce de papauté : louanges, honneurs, flatteries, soumissions basses du peuple : ils perdraient tous ces avantages s'ils abandonnaient cette profession; et ils ne cessent d'accuser d'indifférence, et de persécuter furieusement sous ce prétexte, plusieurs personnes à qui cette même profession est ruineuse selon le monde. Elle ne leur donne rien, et les prive de cent avantages qu'ils se procureraient en la quittant. Je remarque cela, afin qu'on voie combien les siècles et les nations s'entre-ressemblent. On va voir si j'ai mal traduit le latin de Drusius quant aux morceaux que j'en ai pris. *Sparserunt de me rumorem vanissimum*, summa est me alienum esse ab hâc religione. *Quid dicam? Post natam calumniam non fuit unquàm major calumnia. Egone alienus à religione, cujus causâ pater meus p. m. amisit, anno 67, octodecim millia florenorum? Quùm autem exularet Londini unà mecum, habebat penes se libras flandricas, quas majores vocant, mille quingentas. Ex illis mille quadringentas impendit in causam publicam. Princeps Auriacus partem accepit, aliam ordines Hollandiæ et Zelandiæ, tertiam pauperes, qui religionis ergo in Angliam confugerant. Centum quæ restabant postliminio reversus retuli domum. Quod dico vero verius est. Idem propriis sumptibus me aluit in studiis. A publico nihil unquàm accepi. Quùm professorem agerem Leydæ, stipendium erat tam parvum, ut coactus fuerim ex meo impendere quotannis trecentos, aliquando quadringentos. Habeo in Flandriâ reditus non pœnitendos, quibus frui possem, si essem in patriâ. Quorsùm ista? inquies. Nempe ut scias vanum esse quod æmuli mei sparserunt, qui om-*

(31) Scaliger *se trompe : Drusius quitta Louvain en* 1567, *à l'âge de dix-sept ans ; et depuis ce temps-là il n'y revint que pour quelques mois au commencement de* 1576 : *cela est clair par sa Vie.*

(32) *Ce n'eût pas été* unâ fideliâ duos parietes dealbare, *mais* deturpare et conspurcare.

nes simul tantam jacturam non fecerunt, quantam ego solus feci, quos hæc religio divites, ut me pauperem fecit, quem nunc contemnunt propterea, optimè de ipsis meritum (33).

(M). . . . *et n'empêchait pas qu'il ne gémît sous le poids de sa destinée.*] Voici ce qu'il écrivait dans la lettre qu'on vient de citer : *Jam nunc experior verum esse illud : homo homini Deus : sed et alii me docuerunt verum esse, homo homini lupus. Per eos injecta remora de quâ scribis. . . . . Tantam experior hominum ingratitudinem, ut propemodum in animo sit editâ prole Machabæorum posthac quiescere.* Ne fallait-il pas qu'un auteur aussi fécond que celui-ci fût bien sensible aux persécutions auxquelles il se voyait exposé, puisque son chagrin lui fit naître l'envie de condamner sa plume à une stérilité éternelle ? Encore un passage qui nous apprendra plusieurs belles réflexions de Drusius (34). *Turbones nostri nunc quiescunt, aut pudet eos præteritorum, aut expectant occasionem novam. Mihi quidem multis de causis quies non solùm optatissima est, sed etiam necessaria. Sed si hanc personam Deus humanæ fabulæ choragus mihi imposuit, partes delegatas oportet agam. In hâc arenâ mihi video moriendum esse, nam ut viri isti quiescant nihil est spei. In eo toti sunt ut me aut latronibus objiciant*, aut mœrore confectum occidant. Sed hactenùs, gratiâ Dei, nec animum à suo proposito labefactare potuerunt, nec studiis *meis ita multum detrimenti attulere. Consolatur me primum conscientia rectè factorum, deindè favor doctorum et bonorum virorum, quos hactenùs æquissimos habui erga labores meos. Quod partim litteris, partim donis ac muneribus declarârunt... Quis unquàm in sole ambulavit absque umbrâ, quis insignem virtutem exercuit sine invidiâ ? quis bonas litteras professus est cum aliquâ famâ, absque odio theologorum ? Capnio, Erasmus, Arias, Hieronymus experti sunt. Hunc postremum Româ expulsum, cùm Bethlehemi in tuguriolo degeret, ne sic quidem latentem effugit invidia. Ex priscis sapientibus quidam interrogatus quid ageret ? Nihil, inquit, nondum enim mihi invidetur. Regium est, cùm benefeceris audire malè, inquit ille. Et profectò ita est, industria parit virtutem, virtus gloriam, gloria invidiam, qui morbus ferè peculiaris est iis, qui alioqui* pietatem *profitentur, cùm nihil sit alienius à verâ pietate. Obrepit enim hæc pestis pietatis imagine, dum videri vult vitiorum odium, ac virtutis zelus.*

(N) *Son fils serait devenu un prodige, s'il avait vécu long-temps.*] J'ai déjà dit qu'il était né l'an 1588. Il s'appelait Jean Drusius, comme son père. Il commença à cinq ans d'apprendre la langue latine et l'hébreu ; à sept ans il expliquait le psautier hébreu si exactement, qu'un juif qui enseignait l'arabe dans Leyde ne put voir cela sans beaucoup d'admiration. A neuf ans il savait lire l'hébreu sans points, et ajouter les points où il fallait, selon les règles de la grammaire ; ce que les rabbins ne savent plus aujourd'hui. Il parlait aussi aisément en latin qu'en sa langue maternelle : il se faisait entendre en anglais. A douze ans il écrivait sur-le-champ en prose et en vers à la manière des Hébreux. A dix-sept ans il harangua en latin le roi de la Grande-Bretagne, au milieu de sa cour, et fut admiré de la compagnie. Il avait l'esprit vif et le jugement solide, une grande mémoire et une ardeur infatigable pour l'étude : il était d'ailleurs de belle humeur et se faisait fort aimer ; il avait les inclinations nobles et une piété singulière. Il mourut de la pierre à l'âge de vingt et un ans en Angleterre, chez Guillaume Thomas, doyen de Cicester, qui lui donnait une fort bonne pension. Il laissa divers ouvrages, plusieurs lettres en hébreu, des vers en la même langue, et des notes sur les Proverbes de Salomon. Il avait commencé de mettre en latin l'Itinéraire de Benjamin de Tudèle, et la Chronique du second Temple ; et il avait rangé selon l'ordre alphabétique le *Nomenclator* d'Élie Lévite, à quoi il ajouta les mots grecs qui n'étaient pas dans la première édition (35). Jo-

(33) Drusius, Epistola ad Pancratium Castricomium, *datée du* 6 *de février* 1600, *apud* Curiandrum, *in ejus* Vitâ, *pag.* 34.

(34) *Dans une lettre datée du* 31 *décembre* 1599, *apud* Curiandr., *pag.* 32.

(35) *Tiré de la préface de* Jean Drusius, *ad lib. X* Præteritorum. *Le récit qu'il fait de tout cela est curieux : on y voit ces paroles :* Quòd si

seph Scaliger a dit (36) que le fils de Drusius savait plus d'hébreu que son père.

(O) *Scaliger... a été fort médisant envers notre Drusius.*] Voici quelques traits du portrait qu'il en faisait. « Il est de mauvaise renommée, car il » paillarde et sa fille aussi ; son logis » est un bordel. Il en savait plus que » Dujon. Le pauvre jugement que » Drusius ! il ne sait rien que sa gram- » maire : il ne sait pas tant que Sé- » rarius sinon en grammaire hébraï- » que......... *Drusius Lipsii simius* » *habet miram latinitatem, non lati-* » *nè scribit.* Drusius n'est rien auprès » de Buxtorfe. Il y a trente ans qu'il en- » seigne la grammaire et ne sait que » cela, *et mirum esset nisi sciret op-* » *timè. Ego benè scio quid sit Dru-* » *sius, est doctus in grammaticis et* » *in textu hebræo....... Drusius non* » *est doctus, licet se putet esse doc-* » *tissimum.* »

(P) *Un disciple de Drusius......... eut soin des manuscrits et de la fille du défunt.*] Voyez la lettre que Sixtinus Amama écrivit le 3 de décembre 1626 à Gaspard Barlæus (37), pour le prier de faire en sorte qu'un important, auquel on voulait dédier les douze petits Prophètes de Drusius, agréât cette dédicace. Amama remarque que de ces douze Prophètes, il y en avait huit qui avaient paru depuis long-temps ; mais que les quatre autres n'avaient jamais vu le jour. Il représente à Barlæus la misère de la fille unique de Drusius, veuve de Curiander depuis cinq ans ; il ajoute qu'ayant publié divers ouvrages de Drusius, il les avait toujours dédiés à quelques Mécènes charitables, qui avaient soulagé par quelque petit présent l'indigence de cette femme, et que c'est la raison pour laquelle il prie Barlæus de disposer cet important à accepter cette épître dédicatoire. Il lui dit que la veuve se contentera de peu de chose, et que cinquante florins lui paraîtront un grand bonheur. *Ago causam viduæ pauperculæ quæ nunc cùm bonæ mentis sorore strenuè luctatur. Ea est filia unica Cl. Drusii quam D. Havelus Curiander ante annos quinque reliquit viduam. Ex MS. parentis ejus b. mem. multa nunc publici juris feci, quæsivique illis ejusmodi Mecænates qui aliquo præmiolo ejus paupertatem iverunt sublevatum........... Non expectabit magnam remunerationem : si quinquaginta florenos vel daleros simplices obtinuerit, beatam se judicabit. Hæc eo dico ut videas et intelligas quam angusta res sit hujus fœminæ, vel propter parentem meliori fortunâ dignæ, et quàm sit exiguum quod illa expectat* (38). Quelle pitié, que la fille unique d'un auteur ait été réduite à une si grande misère, et que la postérité de tant de sots fasse rouler un carrosse! *Sic visum numini.*

(Q) *M. Bossuet....... s'est prévalu d'une chose qu'il avait lue dans Drusius, touchant la mitre du pape.*] Je rapporterai premièrement le passage de M. de Meaux, avec tout ce qui l'accompagne, sommaire, citations, etc., et puis j'y ferai quelques réflexions. Voici ce qu'il dit (39) : « Il » ne faudrait pas ici se donner la » peine de rapporter un conte qui » court parmi les protestans, si leur » déplorable crédulité ne leur faisait » prendre pour vrai tout ce » que leurs gens leur débitent. » Les critiques d'Angleterre ont inséré » parmi leurs remarques (*Crit.* » *ad cap.* XVII, 5. *T.* VII. *col. p.* 858), » *qu'un homme digne de foi avait* » *raconté à M. de Montmorenci étant* » *à Rome, que la tiare pontificale* » *avait écrit au frontal ces lettres* » *d'or,* MYSTERIUM, *mais qu'on avait* » *changé cette inscription.* M. Jurieu » relève cette histoire toute propre à » tromper les simples, avec ces termes » magnifiquess (*Préj. leg. I.* » *Part. chap.* 7. *pag.* 121) : *Ce n'est* » *pas sans une providence particu-* » *lière que Dieu a permis qu'autre-* » *fois les papes portassent ce nom de* » MYSTÈRE *écrit sur leur mitre. Joseph*

vita ei longior contigisset, et ad justam ætatem pertingere potuisset, dicam præfiscine (absit verbo invidia) fuisset interpres litterarum sacrarum eximius, qualem fortasse orbis Christianus alium non habuisset. *Ce jeune homme mérite une place dans la seconde édition des* Enfans célèbres *de M.* Baillet.

(36) *In* Scaligeran., *pag. m.* 68.

(37) *Elle est la CDXLIVe. parmi celles des arminiens, pag.* 723, *edit. in-folio.*

(38) Sixt., Amama, *pag.* 723.

(39) *M.* de Meaux, Avertissement sur l'explication de l'Apocalypse, *num.* 6, *pag.* 319, *édit. de Hollande.*

» *Scaliger et divers autres ont attesté avoir vu de ces vieilles mitres sur lesquelles ce nom était écrit.* » Ce ministre artificieux ajoute du » sien que Scaliger l'avait vu : on vient » de voir que ce qu'il en écrit n'est » qu'un ouï-dire, et sans aucun auteur certain. Drusius auteur protestant en est demeuré d'accord » (*Critic. ad cap.* XVII. 5. *T.* VII. *pag.* » 4857), et reconnaît que Scaliger en » a parlé seulement sur la foi d'autrui : il fait même fort peu de cas » de ce petit conte, dont il demanda des preuves, et un meilleur témoignage. On se tourmenterait en » vain à le chercher : c'est un fait » inventé en l'air; mais M. Jurieu ne » veut rien perdre, et il trouve digne de foi tout ce qui fait, pour » peu que ce soit, contre le pape. »

Il y a de l'injustice à insulter tout un corps sous prétexte qu'un certain nombre d'auteurs y donnent des marques d'un peu trop d'entêtement. M. de Meaux eût bien fait de prendre garde à cela *. C'est ma première réflexion. On fait un grand tort à son parti au dehors, quand on emploie pour sa défense toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises, sans jamais démordre de ce qu'on a une fois dit; mais cette conduite n'est point désavantageuse aux intérêts du dedans : elle nourrit la prévention et la confiance des esprits, et leur inspire les passions de ceux qui plaident. Ces gens-là se gardent bien de faire aucune démarche dont leurs parties puissent tirer avantage; ils ne se dépouillent jamais du droit d'alléguer ceci ou cela, telles ou telles prétentions : cela multiplie leurs écritures, cela les anime et les échauffe. Il n'est pas de l'intérêt temporel d'une communion que tous les esprits y soient raisonnables. Les gens emportés, qui ne la suivent que par esprit de faction, lui rendent mille bons services humainement parlant. Il est donc utile qu'il s'y trouve de ces sortes d'entêtés; c'est un mal nécessaire. Voilà ma seconde réflexion. Il ne faut pas croire que, dans un grand corps, les savans du caractère de Drusius soient aussi rares qu'ils le paraissent : il faut seulement dire qu'il y en a peu qui se veuillent exposer aux jugemens téméraires. La plupart des gens modérés et raisonnables, voyant que les entêtés emportent les acclamations et la faveur de la multitude, les laissent faire, et hurlent même quelquefois avec les loups, afin de vivre en repos et loin des soupçons sinistres. Si on leur demandait à l'oreille, pourquoi n'écrivez-vous pas comme Drusius? ils chercheraient leur réponse dans l'apologue (40). C'est ma troisième réflexion, après quoi je n'en ferai qu'une. Voici donc la quatrième et la dernière : je n'examine point si, dans le fait particulier dont M. de Meaux a parlé, notre Drusius aurait dû se taire; mais j'ose bien dire qu'il vaut mieux faire ce qu'il a fait, que de rapporter infidèlement le témoignage de Scaliger. On ne ferait point cela impunément dans le barreau; car il n'y a pas beaucoup plus de différence entre la fausse monnaie et la bonne, qu'entre un témoin qui a ouï-dire, et un témoin qui a vu. Ainsi Scaliger, témoin par ouï-dire, ne devait point été allégué comme témoin oculaire par M. Jurieu.

Cette dispute entre un évêque et un ministre a donné lieu à quelques écrits publiés en Allemagne. Un théologien de la confession d'Augsbourg entreprit de soutenir que M. l'évêque de Meaux avait mal nié qu'il y eût eu sur la tiare papale l'inscription *Mysterium*. Il publia un ouvrage divisé en deux parties, dont la première est intitulée, *Mysterium in Pontificis Romani coronâ apertum*; et la seconde, *Mysterium in coronâ Pontificis opertum et remotum*. Il a ramassé dans la première autant de preuves qu'il a

* Joly blâme Bayle de trouver Bossuet injuste tout en soutenant qu'il a raison au fond. Joly remarque qu'un protestant a pris la défense de la fable rejetée par Bayle lui-même. Cette défense est intitulée : *Christiani Botthulff Blumbergi veritas* Mysterii *tiaræ pontificis olim adscripti novis aliquot testimoniis asserta et à contradictionibus aliter sentientium vindicata*, Zuickaw, 1711, *in*-8°.

(40) *Quòd si me populus romanus fortè rogetcur,*
Non ut porticibus, sic judiciis fruar iisdem;
Nec sequar aut fugiam quæ diligit ipse, vel odit:
Olim quod vulpes ægroto cauta leoni,
Respondit, referam : Quia me vestigia terrent.
Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum.
Horat., epist. I, *lib. I*, *vs.* 70.

pu trouver; et il recherche dans la seconde, pourquoi et comment l'inscription dont il s'agit a été ôtée. Un docteur en philosophie, nommé Jean Louis Hanneman, s'est élevé contre ce théologien : c'est dans un livre qu'il publia à Hambourg l'an 1698 sous le titre de *Mysterium Papali coronæ adscriptum* non ens, *seu commentarius in caput XVII Apocalypseos v. 5. quo demonstratur Papali coronæ mysterion nunquàm fuisse inscriptum*. Il fait deux choses. 1°. Il réfute toutes les raisons de son adversaire. 2°. Il allègue diverses preuves pour montrer que cette inscription ne fut jamais sur la tiare papale (41).

(R) *Un jésuite, qui s'est mêlé de critiquer Drusius, n'a fait que se rendre digne de censure.*] Le père Garasse, ayant assuré (42) que Charron *manquait de sens commun, faisant des comparaisons si ridicules* (43), ajoute que cela *le fait souvenir de trois hommes fort ineptes en leurs façons de faire : le premier fut l'empereur Héliogabale, lequel........ aux plus grands festins qu'il faisait* mêlait *des ordures de cheval parmi les meilleures viandes....... Le second était l'empereur Alexandre Sévère........, qui mit Jésus-Christ entre les images d'Apollonius Tyanée, d'Orphée, d'Abraham........ En somme, le troisième peut être le ministre Drusus, lequel dans ses centuries sur l'Ecriture Sainte, est aussi malheureux en citations des auteurs que Charron au dénombrement des grands personnages; car il cite ordinairement une douzaine d'écrivains en cette sorte : Isaïe au chapitre second, Plaute dans Amphitryon, saint Luc aux Actes des Apôtres, Ovide dans le livre de Remedio Amoris, saint Jean Chrysostome aux Homélies sur la Genèse, et Horace au livre de Arte Poëticâ. Ce n'est pas à dire que nous devions avec une trop grande sévérité renvoyer les citations de tous les écrivains profanes, et que nous ne devions pas louer dans les grands personnages du siècle les qualités recommandables qu'ils ont reçues de Dieu; mais ce que je ne puis goûter est cet entrelacement de personnes, Socrate, Jésus-Christ, Papian, les martyrs, saint Jean, Plaute, Jérémie, Aristenet, saint Augustin et Ovide; car en ces alternations il y a de la faute de jugement, et de la profanation.* On montrerait sans aucune peine que ce critique, qui accuse tant les autres de manquer de jugement, ne dit rien là qui ne le convainque d'en manquer; mais je ne m'arrête qu'à ce qui concerne Drusius. Son censeur l'appelle Drusus, et le fait ministre : il ignorait donc et le nom et la profession de celui qu'il s'est mêlé de critiquer; car Drusius n'était point ministre, et nous avons vu ci-dessus (44) qu'il déclara qu'il ne se mêlait que de la grammaire et de l'histoire, et qu'il laissait aux autres les dogmes de la foi, et qu'il n'était point théologien. M. Baillet (45) rapporte qu'*il était si persuadé de son propre mérite, qu'il s'était donné la qualité de* divin grammairien. Je mis cela en note (46), dans la première édition de ce Dictionnaire, et j'ajouterai *que je voudrais savoir où cela se trouve*. M. de la Roque (47) a eu la bonté de m'écrire qu'il l'a lu dans le *Trihæresium* de Sérarius. N'ayant point ce livre, je recours aux conjectures : je m'imagine que Sérarius avança cela sur la foi de quelque adversaire de Drusius, et sans preuve littérale tirée des écrits de cet auteur. Quoi qu'il en soit, nous avons vu (48) que Drusius a déclaré publiquement, qu'il ne sait pas s'il peut soutenir la qualité de grammairien qu'on lui a quelquefois reprochée, et qu'il y a des gens qui disent qu'il ne le peut pas, auxquels il ne veut point contredire. Voilà une modestie bien éloignée de la fierté que M. Baillet rapporte. Mais revenons au père Garasse, et disons que sa censure ne vaut rien. Il se peut faire que dans un même chapitre de Drusius l'on voie la citation d'un au-

(41) *Tiré du* Journal d'Utrecht, *mois de novembre et décembre* 1698, *pag.* 854 *et suiv.*

(42) Garasse, Somme théologique, *pag.* 847, 848.

(43) *C'est-à-dire, nommant tout de suite* Socrate, Phocion, Sénèque, Régulus, Jésus-Christ, les martyrs.

(44) *Dans la remarque* (K), *citat.* (27).

(45) Baillet, Jugem. des Savans, *tom. IV*, *pag.* 226.

(46) *Dans la remarque* (K).

(47) *De quo suprà*, Colomiès, *citat.* (30).

(48) *Dans la remarque* (K), *citat.* (28).

teur sacré précédée et suivie de la citation d'un auteur profane, mais non pas selon l'arrangement ridicule dont ce jésuite se plaint. La méthode de Drusius est d'être assez court sur chaque sujet, et de joindre ensemble les matières qui ont de l'affinité entre elles. De là vient que dans un chapitre assez court il explique quelquefois trois ou quatre choses : il fait voir sur chacune la conformité des auteurs sacrés avec les auteurs païens; il faut donc qu'après avoir allégué des passages de l'Écriture, il cite des auteurs grecs ou latins, et qu'ensuite, entamant un autre sujet, il allègue encore des passages de l'Écriture, et puis un poëte, un historien, etc. Cette conduite n'a rien de mauvais, et a été ignoramment et impertinemment décrite par le censeur.

DRUSUS, famille romaine, branche de celle des Livius. La famille *Livia*, ou des Livius, quoique plébéienne, eut part aux plus belles charges de la république. Elle jouit de la dictature et de la charge de colonel général de la cavalerie. Elle posséda huit fois le consulat, deux fois la dignité de censeur, et trois fois l'honneur du triomphe. Elle produisit des personnes de grand mérite, et entre autres Marcus Livius Salinator, et MARCUS LIVIUS DRUSUS. Celui-ci fut surnommé Drusus, à cause qu'il avait tué Drausus (A), général des ennemis (*a*). On lui attribue d'avoir retiré d'entre les mains des Gaulois l'argent qui avait été autrefois donné à leurs ancêtres, lorsqu'ils assiégèrent le Capitole. Si cela est, il ne faut pas croire le bruit qui avait couru, que Camille les avait contraints de le rendre (*b*). On ne peut guère mieux connaître en quel temps ce premier Drusus a vécu, qu'en se souvenant que CAÏUS LIVIUS DRUSUS son fils, ou son petit-fils, fut consul avec Scipion l'Africain le jeune, l'an 606 de Rome. L'empereur Tibère descendait par adoption de la famille des Drusus; car LIVIUS DRUSUS CLAUDIANUS, son aïeul maternel, l'un des descendans d'Appius l'aveugle, fut adopté par un Drusus (*c*). Il y a quelque apparence qu'un autre Drusus adopta quelqu'un de la famille des Scribonius, dans laquelle le surnom de Libo était fort commun; car nous trouvons un MARCUS LIVIUS DRUSUS LIBO, consul l'an 738, et un LUCIUS SCRIBONIUS LIBO DRUSUS, préteur, qui se tua pour prévenir le supplice qu'il craignait, se voyant accusé de crime d'état sous Tibère, l'an de Rome 769 (*d*). Nous dirons un mot de quelques-uns des descendans du premier Drusus (B), dans les remarques; mais nous ferons un article à part pour chacun de ceux qui ont fait le plus de figure. M. Moréri mérite d'être repris en quelque chose (C).

(*a*) *Tiré de* Suétone, *in* Tiberio, *cap. III.*

(*b*) *Traditur etiam proprætore ex provinciâ Galliâ retulisse aurum Senonibus olim in obsidione Capitolii datum, nec, ut fama, extortum à Camillo.* Idem, ibid.

(*c*) *Idem, ibidem.*

(*d*) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XXXI.*

(A) *Marcus Livius......... fut surnommé* DRUSUS, *à cause qu'il avait tué Drausus.*] Ceci a tout l'air de ces mauvaises et fabuleuses traditions qui se conservent dans les anciennes familles, et qui attribuent l'origine du premier nom et celle des armes, à quelque fait chevaleureux. Si la branche des Drusus avait dû son nom à l'exploit rapporté par Suétone, on aurait su en quel temps et en quel lieu cela se passa, et contre quel ennemi; et Suétone n'en parlerait pas d'une

façon aussi vague qu'il en parle (1). Ajoutez qu'il fait mention d'un Claudius Drusus, qui a vécu avant la première guerre punique (2); ce qui prouve que ce surnom était connu, ou avant que le premier Drusus de la famille *Livia* tuât le prétendu Drausus, ou du moins indépendamment de ce combat. Car qui oserait dire que parce qu'un Livius vainquit Drausus, un Claudius fut surnommé Drusus ?

(B) *Nous dirons un mot de quelques-uns des descendans du premier Drusus.*] Je crois que Caïus Livius Drusus, consul l'an 606, descendait de lui ; mais je ne saurais dire s'il était son fils ou son petit-fils. Il laissa un fils, nommé Marc Livius Drusus, qui fut consul l'an 641, et qui se battit avec de grands avantages contre les Scordisques, peuple de Thrace, originaire des Gaulois (3). Nous verrons ci-dessous s'il en triompha. Il fut censeur avec Marc Emilius Scaurus, et il mourut pendant qu'il exerçait cette charge (4). Je ne crois pas que l'on doive le distinguer, comme fait Glandorp (5), de ce Marc Livius Drusus, homme d'esprit et fort éloquent, qui était tribun du peuple avec Caïus Gracchus, et qui le favorisa dans ses entreprises ; mais qui, ayant changé de parti, soutint avec tant de vigueur les intérêts des patriciens, qu'il fut qualifié patron du sénat (6). Il était *abnepos* du premier Drusus (7), et il eut un frère nommé Caïus Drusus, qui se fit connaître pas son éloquence (8). Je vois que nos grammairiens ne s'accordent pas sur la signification d'*abnepos;* car M. Danet, citant Suétone, entend par ce terme l'arrière-petit-fils : dans Calepin ce même terme se prend pour le fils de l'arrière-petit-fils. Il est même vrai que Suétone (9), et plusieurs autres anciens auteurs, n'observent pas exactement les degrés de la parenté. On parle d'un Caïus Drusus, grand jurisconsulte et si laborieux, qu'encore qu'il fût aveugle et chargé d'années, il ne laissait pas d'avoir toujours sa maison pleine de gens qui le consultaient. *C. autem Drusi domum compleri consultoribus solitam accepimus quùm quorum res esset sua ipsi non videbant cæcum adhibebant ducem* (10). Valère Maxime parle de lui honorablement. *Consimilis perseverantiæ Livius Drusus qui ætatis viribus et acie oculorum defectus jus civile populo benignissimè interpretatus est, utilissimaque discere id cupientibus monimenta composuit. Nam ut senem illum natura, cæcum fortuna facere potuit, ita neutra interpellare valuit ne non animo et videret et vigeret* (11). Un commentateur (12) s'est imaginé faussement que ce Drusus est le père de celui qui excita tant de troubles, pour faire donner aux Latins la bourgeoisie romaine. Il se trompe; car le père de celui-ci s'appelait Marc Livius, et non pas Caïus Livius : c'est le même qui fut honoré de l'éloge de protecteur du sénat. Un autre commentateur (13) s'est étonné que Pomponius ne dise rien du jurisconsulte Caïus Drusus. Il y a lieu en effet de s'en étonner, vu que ce juriconsulte a été auteur, et que Celsus se souvient de lui honorablement dans le Digeste (14). Les modernes sont partagés sur la question si ce Caïus Drusus est le même qui fut consul l'an 606, ou si c'est le frère du consul de l'an 641. Rutilius embrasse cette dernière opinion : d'autres, aimant mieux la première, le réfutent par le terme d'*accepimus* dont Cicéron s'est servi. Il est fort vraisemblable que Cicéron parle d'un homme qu'il n'avait point vu ; car ensuite il fait mention d'un autre aveugle qu'il avait pu voir, qui opinait dans le sénat, et répondait aux consultans, et travaillait à une histoire. Or, il semble que Cicéron ait pu voir

(1) *Drusus hostium duce Drauso comminùs trucidato sibi posterisque suis cognomen invenit.* Sueton, *in* Tiberio, *cap. III.*

(2) *Car* Suétone *le place avant Claudius Pulcher, qui perdit une bataille navale à la première guerre punique. Les commentateurs de* Suétone *ne disent rien de ce Claudius Drusus.*

(3) Livius, *in* Epit., *lib. LXIII.*

(4) Plutarch., *in* Quæst. rom., *pag.* 276.

(5) Gland., Onomast. rom., *pag.* 543.

(6) Sueton., *in* Tiberio, *cap. III.*

(7) *Id.*, *ibid.*

(8) Cicero, *in* Bruto, *pag. m.* 204.

(9) *Il nomme César* avunculus *d'Auguste ; et néanmoins César était le grand-oncle d'Auguste.* Suéton., *in* Aug., *cap. VII.*

(10) Cicero, Tusculan., *lib. V, fol. m.* 278, B.

(11) Valer. Maximus, *lib. VIII, cap. VII, num.* 4.

(12) Oliverius, *in hunc locum* Val. Maximi.

(13) Colérus.

(14) *Voyez* Guill. Grotius, *in* Vitis Jurisconsult., *pag.* 33.

Caïus Livius Drusus, frère de celui qui fut consul l'an 641. Il est donc probable qu'il parle du consul de l'année 606 (15).

Voyons maintenant si le consul de l'an 641 a triomphé des Scordisques. Je ne le crois point; car toute la preuve que Sigonius allègue (16) est un passage de Pline mal entendu. Voici les paroles de Pline (17). *Frater ejus Allobrogicus primus omnium pondo mille habuit. At Livius Drusus in tribunatu plebis XI* (18). *Nam propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem* (19), *fabulosum jam videtur.* Pour bien entendre ces paroles, il faut prendre garde que Pline oppose au luxe des derniers temps la frugalité des premiers. Il montre par quels degrés le luxe s'accrut. Scipion l'Africain ne laissa à son héritier en vaisselle d'argent que 64 marcs (20). Son frère Quintus Fabius Maximus l'Allobrogique fut le premier qui en eut pour 2000 marcs. Mais Livius Drusus dans son tribunat du peuple en avait pour 22,000 marcs (21); car, ajoute Pline, nous traitons déjà de fable qu'un vieillard, qui avait eu l'honneur du triomphe, ait été noté par les censeurs à cause de 10 marcs. *Nam propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem, fabulosum jam videtur.* C'est ainsi que dans chaque siècle on a de la peine à croire ce que les histoires disent des anciens temps, qui paraît trop éloigné de l'esprit moderne. C'est ainsi que nous dirions qu'il semble aux dames de la première qualité, qu'on leur conte un roman ou une fable, lorsqu'on leur fait voir qu'autrefois les personnes de leur rang allaient à pied dans les rues, nourrissaient elles-mêmes leurs enfans, et ne dépensaient en habits que tant chaque année. L'histoire qui selon Pline paraissait déjà fabuleuse ne regarde point Livius Drusus dont il venait de parler. C'est une histoire beaucoup plus ancienne. C'est un acte de censure exercé l'an 478 de Rome, contre Cornélius Rufinus qui avait été dictateur, et deux fois consul (22). Les censeurs le dégradèrent de la dignité de sénateur pour cause de luxe, parce qu'ils lui trouvèrent le poids de 10 livres en vaisselle d'argent. Il en pouvait avoir le poids de cinq livres : ce fut donc pour cinq livres qu'on le dégrada, *propter quinque pondo notatum à censoribus triumphalem senem.* Lorsque Valère Maxime rapporte ce fait, il tombe dans la même réflexion que Pline. Il craint qu'on ne le traite de conteur de fables, et il avoue qu'il n'est presque point croyable, que la même ville, qui méprisait tant la pauvreté, eût puni un consulaire pour avoir eu 20 marcs d'argent. *Ipsæ medius fidius mihi litteræ seculi nostri obstupescere videntur, cùm ad tantam severitatem referendam ministerium accommodare coguntur; ac vereri ne non nostræ urbis acta commemorare existimentur. Vix enim credibile est, intra idem pomærium decem pondo argenti, et invidiosum fuisse censum, et inopiam haberi contemptissimam* (23).

Je m'étonne que Sigonius ait pu entendre le texte de Pline aussi mal qu'il l'a entendu. A-t-il pu s'imaginer qu'après l'an 641 de Rome, l'ancienne frugalité de la république fût assez observée pour que neuf ou dix marcs d'argent de plus ou de moins fissent dégrader un sénateur? Les choses n'étaient plus sur ce pied-là : la corruption et le luxe s'étaient déjà terriblement débordés. Mais les propres paroles de Pline ne pouvaient-elles pas éclairer Sigonius? Elles marquent d'une manière précise que Drusus était tribun du peuple lorsqu'il avait tant de vaisselle d'argent; et tout aussitôt Pline rapporte une censure exercée sur un vieillard qui avait obtenu autrefois l'honneur du triomphe. Il est donc clair que ce vieillard n'était point Drusus; car si Drusus avait été censuré pour cause de luxe,

(15) *Voyez* Guill. Grotius, *ibid.*

(16) *In* Fastis.

(17) Plin., *lib. XXXIII, cap. XI, pag. m.* 69.

(18) *Le père* Hardouin *met X, au lieu de XI.*

(19) *Il indique ceci au livre XVIII, chap. VI : Præcipiebant ista qui triumphali denas argenti libras in supellectile crimini dabant.*

(20) *Libras* 32 *argenti Africanus sequens hæredi reliquit.* Plin., *lib. XXXIII, cap. XI, pag.* 68.

(21) *Ou pour vingt mille, selon la correction du père* Hardouin.

(22) Aulus Gellius, *lib. IV, cap. VIII, et lib. XVII, cap. XXI.* Valer. Maximus, *lib. II, cap. IX, num.* 4.

(23) Valer. Maximus, *ibid.*

il l'aurait été au temps de son tribunat, ou bien il faudrait accuser Pline de raconter les choses d'une manière tout-à-fait impertinente. Néanmoins on ne saurait croire combien ce passage de Pline a trompé de gens (24).

(C) *M. Moréri mérite d'être repris en quelque chose.*] Il a dit que la *famille de Drusus était une branche de celle des Claudiens, et que, quoique plébéienne, elle fut néanmoins recommandable par huit consulats.... et illustre par les grands hommes qui en sont sortis, entre lesquels les principaux furent Salinator et Drusus.* Je lui passe toutes les fautes de langage et tous les péchés d'omission, et me contente de remarquer : 1°. que la famille des Drusus était une branche, non de celle des Claudes, mais de celle des Livius ; 2°. que c'est la famille des Livius, et non la branche particulière des Drusus, qui fut recommandable par huit consulats, etc.; 3°. que Salinator n'est point sorti de la famille des Drusus, si ce n'est de la manière que la maison de Bourbon est sortie de la maison de Bourgogne. On ne souffrirait point cette dernière expression. Deux ruisseaux qui viennent de la même source ne sortent pas pour cela l'un de l'autre.

(24) *Plerique etiam hunc triumphâsse volunt.* Glandorp., Onomast., *pag.* 543.

DRUSUS (MARC LIVIUS), fils de celui qui fut collègue de Caïus Gracchus, dans le tribunat du peuple, et qui mérita l'éloge de protecteur du sénat, imita son père pour ce qui est de favoriser les patriciens; mais la manière dont il s'y prit excita de furieux désordres (A). Il avait de grands dons, beaucoup d'éloquence, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur; et s'il n'en fit pas un bon usage, ce fut la faute de l'ambition excessive qui le possédait, et dont il donna des marques dès son enfance (B). Les factions qui divisaient la ville étaient celle du sénat et celle des chevaliers (C) : ceux-ci, outre qu'ils faisaient la levée des deniers publics, possédaient toutes les charges de judicature (*a*), qui avaient autrefois appartenu aux sénateurs : par ce moyen, ils tenaient, pour ainsi dire, le pied sur la gorge au sénat. Drusus, voyant que Cépion, son émule, favorisait la cause des chevaliers (D), entreprit de soutenir et de relever celle du sénat; et afin de ne manquer pas de créatures (*b*), il s'avisa de faire revivre les lois des Gracches, touchant la distribution des terres au peuple et de promettre la bourgeoisie romaine aux Latins. La violence dont il usa envers le consul Philippe, qui s'opposait à ces lois, ne saurait être assez condamnée (E). La promesse qu'il avait faite aux Latins fut la source d'une guerre très-fâcheuse et qui pensa devenir funeste au peuple romain (*c*). Il tomba évanoui dans une assemblée publique et soit que ce fût tout de bon, soit qu'il y eût là de la feinte, il profita en plusieurs manières de cet accident (F). Le crédit qu'il s'était acquis n'empêchait pas qu'il ne se trouvât bien embarrassé de l'état où il avait mis les choses (G); c'est pourquoi tout le monde crut qu'il fut tué très-à propos dans la cour de son logis (H), comme il revenait de la ville, entouré à l'accoutumée de beaucoup de gens (*d*), dont une partie ne lui étaient pas connue. On

(*a*) Paterculus, *lib. II, cap. XIII. Je cite ses paroles dans la remarq.* (A).

(*b*) Florus, *lib. III, cap. XVII.*

(*c*) *Voyez la remarque* (D), *citation* (8).

(*d*) Paterc., *lib. II, cap. XII.* Appien, *lib. I.* Bell. Civil., *dit que Drusus n'osait plus sortir, et que la multitude qui était pour lui se rendait à son logis.*

n'informa point contre le meurtrier (I), et la plupart des auteurs disent qu'il n'a point été connu. Cicéron est, je pense, le seul qui le nomme (K). Cornélia, mère de Drusus, témoigna une grande fermeté en cette rencontre (L). Les dernières paroles du mourant ne furent pas moins présomptueuses (M) que celles qu'il avait autrefois tenues pour exprimer ses bienfaits (N). On a fort parlé de la réponse qu'il fit à un architecte (O). Sa sœur Livie fut mère de Caton d'Utique (P).

(A) *Il favorisa les patriciens ; mais la manière dont il s'y prit excita de furieux désordres.*] Il ne serait pas impossible que la raison pour laquelle Paterculus a pris son parti si hautement ait été l'envie de faire sa cour à Tibère, issu sans doute de notre Drusus ; mais peut-être n'a-t-il fait autre chose que parler selon ses lumières. Quoi qu'il en soit, il lui attribue les meilleures intentions du monde, et il déplore que le sénat en ait jugé avec tant d'aveuglement et d'iniquité. Il s'exprime là-dessus avec beaucoup d'éloquence, et cela fait que je prends la liberté de transcrire tout le passage, en faveur de ceux qui, sans consulter beaucoup de livres, veulent voir développée la conduite d'un grand homme. *Tribunatum iniit Marcus Livius Drusus, vir nobilissimus, eloquentissimus, sanctissimus, meliore in omnia ingenio, animoque, quàm fortunâ usus, qui, cùm senatui priscum restituere cuperet decus, et judicia ab equitibus ad eum transferre ordinem, (quippe, eam potestatem nacti equites Gracchanis legibus, cùm in multos clarissimos, atque innocentissimos viros sævissent, tum Publium Rutilium, virum non seculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu civitatis, damnaverant), in iis ipsis, quæ pro senatu moliebatur, senatum habuit adversarium, non intelligentem, si qua de plebis commodis ab eo agerentur, veluti inescandæ, illiciendæque multitudinis caussâ fieri, ut minoribus perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Drusi fuit, ut malefacta collegarum, quàm ejus optimè ab ipso cogitata, senatus probaret magis ; et honorem, qui ab eo deferebatur, sperneret ; injurias, quæ ab aliis intendebantur, æquo animo reciperet ; et hujus summæ gloriæ invideret, illorum modicam ferret. Tum conversus Drusi animus, quando benè cœpta malè cedebant, ad dandam civitatem Italiæ : quòd cùm moliens revertisset è foro, immensâ illâ, et incognitâ, quæ eum semper comitabatur, cinctus multitudine, in atrio domûs suæ cultello percussus, qui affixus lateri ejus relictus est, intra paucas horas decessit* (1). On aura meilleure opinion ici de la bonne foi de Paterculus, si l'on sait ce que Salluste a pensé du même Drusus ; c'est pourquoi je mets en note les paroles de Salluste (2).

(B) *Il donna des marques de son excessive ambition dès son enfance.*] Avant que d'avoir pris la robe virile, tout pupille qu'il était, il se mêla de solliciter les juges en faveur des accusés, et il le fit avec tant de force, et avec tant de ressorts, qu'il extorqua d'eux plus d'une fois les jugemens qu'ils rendirent. N'avait-il pas bien raison de dire qu'il était le seul pour qui il n'y avait jamais eu de fêtes ? Des gens qui commencent de si bonne heure à se donner tant de distinction, méritent d'être redoutés. Écoutons Sénèque. *Exsecratus inquietam à primordiis vitam, dicitur dixisse, Uni sibi, nec puero quidem, unquàm ferias contigisse. Ausus enim et pupillus adhuc et prætextatus, judicibus reos commendare, et gratiam suam foro interponere tam efficaciter, ut quædam judicia constet ab illo rapta. Quo non irrumperet tam immatura ambitio ? scires in malum ingens, et privatum, et publicum, evasuram illam tam præcocem*

(1) Velleius Paterculus, *lib. II, cap. XIII.*

(2) *M. Livio Druso semper consilium fuit, in tribunatu summâ ope niti pro nobilitate : neque ullam rem in principio agere intendit, nisi illi auctores fierent. Sed homines factiosi, quibus dolus, atque malitia, fide cariora erant, ubi intellexerunt, per unum hominem maxumum beneficium multis mortalibus dari : videlicet et sibi quisque conscius, malo atque infido animo esse, de M. Livio Druso juxta, ac se, existimaverunt.* Sallustius, orat. II ad Cæsar., *pag. m.* 533, 534.

audaciam. Serò itaque querebatur, nullas sibi ferias contigisse : à puero seditiosus, et foro gravis (3). On donne comme une marque de son orgueil ce qu'il fit en Asie pendant sa questure. Il l'exerça sans se parer des ornemens extérieurs de sa dignité, ne voulant se distinguer que par sa personne. Le latin exprime mieux ce que je veux dire (4). Un savant homme (5) a bien de la peine à croire que Drusus ait eu cette charge et celle d'édile (6) : sa raison est qu'il mourut dans le tribunat du peuple, charge que les Romains exerçaient pour l'ordinaire avant l'édilité. Mais peut-être que Drusus, ayant besoin d'être tribun afin d'exécuter ses desseins, se fit donner cette charge pour la seconde fois dans l'année qu'il mourut.

(C) *Les factions qui divisaient la ville étaient celle du sénat, et celle des chevaliers.*] Le passage de Paterculus nous a fait savoir que les Gracches ôtèrent aux sénateurs tous les tribunaux de justice, afin d'en gratifier les chevaliers. Voyons comment Florus confirme la même chose (7) : *Judiciariâ lege Caii Gracchi diviserant populum Romanum, et bicipitem ex unâ fecerant civitatem equites Romani, tantâ potestate subnixi, ut qui fata fortunasque patrum vitasque principum haberent in manu, interceptis vectigalibus pecularentur suo jure rempublicam.*

(D) *Drusus voyant que Cépion son émule favorisait la cause des chevaliers....*] L'émulation de ces deux Romains, qui causa tant de désordre et qui pensa perdre la république, était venue d'une bagatelle. Une bague vendue dans un encan fut la cause de leurs divisions (8) : ils renchérirent l'un sur l'autre, et se piquèrent au jeu si vivement, qu'ils cherchèrent dans la suite toutes sortes d'occasions de se traverser l'un l'autre. Et voilà qui confirme ce que bien des gens remarquent, que les grandes révolutions d'état n'ont la plupart du temps pour principe qu'une fantaisie ou qu'un sot caprice de quelques particuliers (9). Je ne sais si l'exemple, que nous en avons ici, a été jamais remarqué. Paterculus a beau dire que Drusus agissait par zèle pour les intérêts du sénat, dont il souhaitait de rétablir la puissance, nous en croirons plutôt ceux qui disent qu'il embrassa ce parti, parce qu'il voyait Cépion à la tête du parti contraire. *In hoc statu rerum pares opibus, animis, dignitate (undè et nata Livio Druso æmulatio accesserat); equitem Servilius Cæpio, senatum Livius Drusus asserére* (10).

(E) *La violence dont il usa envers le consul Philippe..... ne saurait être assez condamnée.*] La dignité de ce consul fut respectée si peu, qu'on lui serra la gorge jusques à ce qu'on lui vît sortir le sang par les yeux et par la bouche. Quelques-uns disent que Drusus exerça lui-même cette violence ; et que, bien loin de revenir de sa colère à la vue de ce sang, il en tira un nouveau sujet d'insulte : il dit que ce n'était point du sang, mais une sauce de grives ; il faisait ainsi un reproche de gourmandise à ce consul. *Philippo consuli legibus agrariis resistenti ita collum in comitio obtorsit, ut multus sanguis efflueret è naribus, quam ille luxuriam obprobrans muriam de turdis esse dicebat* (11). D'autres disent que Drusus fit faire cette violence par une de ses créatures, ou par l'un de ses huissiers. *Quæ* (senatûs majestas) *à M. quoque Druso trib. plebis per summam contumeliam vexata est. Parvi enim habuit, L. Philippum consulem, quia interfari concionantem ausus fuerat, obtortâ gulâ, et quidem non per viatorem, sed per clientem suum, adeò violenter in carcere præcipitem egisse, ut multus è naribus ejus cruor profun-*

(3) Seneca, de Brevitate Vitæ, *cap. VI.*

(4) *Quæstor in Asiâ nullis insignibus uti voluit, ne quid ipso esset insignius.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(5) Conradus, in Brutum Ciceronis, *pag.* 332.

(6) *Ædilis munus magnificentissimum dedit.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(7) *Lib. III, cap. XVII.*

(8) *Inter Cæpionem et Drusum ex annulo in auctione venali inimicitiæ cœpêre : undè origo socialis belli et exitia rerum.* Plinius, *lib. XXXIII, cap. I, pag. m.* 12, 13. *Cette guerre coûta la vie à plus de trois cent mille hommes.* Paterculus, *lib. II, cap. XV. Voyez* Florus, *liv. III, chap. XVIII.*

(9) *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 236.

(10) Florus, *lib. III, cap. XVIII.*

(11) Aurel. Victor, de Viris illustribus. *Dans le* Valère Maxime Variorum *de Hollande, pag.* 778, *en citant ce passage, on dit* in convivio, *et non pas* in comitio ; *ce qui est absurde.*

deretur (12). Voilà ce que dit Valère Maxime, et voici ce que dit Florus : *Ausus tamen obrogare de legibus consul Philippus, sed apprehensum faucibus viator non antè dimisit, quàm sanguis in ora et oculos redundaret* (13).

(F) *Il profita en plusieurs manières de* son évanouissement.] Il avait fait passer toutes ses lois, excepté celle qui regardait la bourgeoisie des Latins. Ceux-ci le sommaient de sa promesse, et il ne savait comment faire, ni pour les amuser, ni pour leur donner satisfaction. On le vit tomber tout d'un coup dans l'assemblée, et ce fut un juste sujet de renvoyer les Latins à une autre fois. *Livius anxius ut Latinorum postulata differret, qui promissam civitatem flagitabant, repente in publico concidit, sive morbo comitiali, seu hausto caprino sanguine, semianimis domum relatus* (14). Il est visible que l'historien dont je tire ce latin a fait une faute : la particule disjunctive *sive* dont il se sert lui fait dire une absurdité; car si Drusus se laissa tomber tout d'un coup, afin de renvoyer à une autre fois la demande des Latins, on ne peut pas dire qu'il tomba, ou du haut mal, ou à cause qu'il avait avalé du sang de chèvre. Un accès réel du haut mal n'est pas en notre disposition, et par conséquent on ne le peut pas diriger à une certaine fin. L'autre membre de la proposition disjonctive est bon; car on peut prendre une drogue dans la vue de tomber évanoui au bout de trois ou quatre heures. La vérité est que les faiseurs d'abrégés voulant entasser plusieurs relations différentes dans une seule période, nous donnent souvent du galimatias. Aurélius Victor ayant ouï dire que Drusus tombait du haut mal, et qu'il avait bu du sang de chèvre, afin que devenant pâle il se pût plaindre avec plus de vraisemblance d'avoir été empoisonné par Cépion (15), tâcha de combiner ces deux choses, et ne put réussir. Je croirais facilement que Drusus et ses fauteurs se prévalurent de la pâmoison pour rendre odieux le consul Philippe, comme suspect d'avoir donné du poison à son adversaire; car de quoi ne se sert-on pas dans une faction d'état, afin de pouvoir supplanter un antagoniste? Cela suffit pour entendre le texte de cette remarque. Il me reste d'observer que l'on trouvera dans Pline un fait curieux touchant le haut mal de Drusus (16).

(G) *Le crédit qu'il s'était acquis n'empêchait pas qu'il ne se trouvât bien embarrassé de l'état où il avait mis les choses.*] Il croyait que toutes sortes de gens lui avaient de l'obligation, et néanmoins la plupart du monde se plaignait de lui. Il avait fait donner des terres au peuple : ceux à qui elles échurent étaient contens; mais ceux qui en furent dépossédés en faisaient des plaintes. Il avait procuré à l'ordre des chevaliers l'entrée à la dignité de sénateur : ceux qu'on choisit pour remplir ce poste en furent bien aises; mais ceux qui n'eurent aucune part à l'élection furent mécontens. Il avait rendu les tribunaux au sénat : cela plaisait à la compagnie; mais d'autre côté elle était fâchée du mélange qu'on avait fait dans son corps entre les patriciens et les chevaliers. Cela jetait Drusus dans l'inquiétude. Aurélius Victor exprime ceci en moins de mots (17). *Idem ex gratiâ nimiâ in invidiam venit. Nam plebs acceptis agris gaudebat, expulsi dolebant : equites in senatum lecti lætabantur, sed præteriti querebantur : senatus permissis judiciis exsultabat, sed societatem cum equitibus ægrè ferebat. Undè Livius anxius, etc.* (18). Mademoiselle le Fèvre a fait une note sur ces paroles, *equites in senatum lecti lætabantur.* Elle dit dans cette note que ce passage lui est fort suspect, et qu'elle ne saurait croire que les che-

(12) Valer. Maximus, *lib. IX*, *cap. V*, *num.* 2.

(13) Florus, *lib. III*, *cap. XVIII.*

(14) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(15) *Drusus, tribunus plebei, traditur caprinum* (sanguinem) *bibisse, cùm pallore et invidiâ veneni sibi dati insimulare Q. Cæpionem inimicum vellet.* Plin., *lib. XXVIII*, *cap. IX*, *pag.* 608.

(16) *Drusum quoque apud nos tribunorum popularium clarissimum (cui ante omnes plebs stans plausit, optimates vero bellum Marsicum imputavêre) constat hoc medicamento* (elleboro) *liberatum comitiali morbo in Anticyrâ insulâ.* Plin., *lib. XXV*, *cap. V*, *pag.* 391. *Voyez* Aulu-Gelle, *lib. XVII*, *cap. XV.*

(17) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(18) *Voyez les paroles de* Sénèque, *dans la remarque suivante.*

valiers se soient réjouis de voir partagées entre le sénat et eux les juridictions dont ils étaient seuls les maîtres. *Hoc certè valdè suspectum est, neque adduci possum ut credam equites quæ judicia ipsi possidebant, ea ad senatum æquâ parte transmissa libenter vidisse* (19). Je crois avec elle que ce n'était pas le fondement de leur joie; mais je prends la liberté de lui dire que ce n'est point aussi ce que dit Aurélius Victor. Il ne parle pas de la joie des chevaliers en général, mais de la joie particulière de ceux d'entre eux qui devinrent sénateurs. Pour ceux-ci il est bien aisé de comprendre que le changement de condition leur plaisait : le gain du sénat était le leur, et ils ne perdaient rien à l'abaissement de l'ordre des chevaliers, ils n'en étaient plus.

(H) *On crut qu'il fut tué très-à propos dans la cour de son logis.*] C'est Sénèque qui nous l'apprend. *Livius Drusus*, dit-il (20), *vir acer et vehemens, cùm leges novas et mala Gracchana movisset, stipatus ingenti totius Italiæ cœtu, exitum rerum non providens, quas nec agere licebat, nec jam liberum erat semel inchoatas relinquere, exsecratus inquietam à primordiis vitam, dicitur dixisse, Uni sibi, nec puero quidem, unquàm ferias contigisse..... Disputatur an ipse sibi manus attulerit, subito enim vulnere per inguen accepto, collapsus est : aliquo dubitante, an mors voluntaria esset; nullo, an tempestiva.* Florus ne s'éloigne pas de cette pensée (21) : *Sic per vim latæ, jussæque leges : sed pretium rogationis statim socii flagitavêre, quùm interim imparem Drusum, ægrumque rerum temerè motarum, matura, ut in tali discrimine, mors abstulit.* L'embarras de Drusus devait être d'autant plus grand, qu'outre qu'il ne voyait point de jour à faire obtenir aux Latins ce qu'il leur avait promis, il se voyait accusé de conspiration avec eux contre le consul Philippe. L'accusation était fondée sur ce qu'il avait averti ce consul de bien prendre garde à lui. On concluait de là qu'il savait leur machination. *Cùm Latini consulem in Albano monte interfecturi essent, Philippum admonuit ut caveret, undè in senatu accusatus, cùm domum se reciperet, immisso inter turbam percussore, corruit* (22). Mademoiselle le Fèvre fait une fausse remarque, ce me semble, sur ces paroles d'Aurélius Victor. Elle commence par citer Florus (23) qui a dit : *Primum fuit belli in Albano monte consilium, ut festo die Latinarum Julius Cæsar et Martius Philippus consules inter sacra et aras immolarentur. Postquàm id nefas proditione discussum est, etc.* Et puis elle dit que Drusus, qui avait été tué l'année d'auparavant, ne pouvait pas avertir Philippe, *Sed tunc Philippum admonere non potuit Drusus, quem anno superiori mortuum tabulæ notant.* Il est certain que Drusus a pu avertir Philippe; car, selon Florus, la conspiration des Latins devait être exécutée sous le consulat de Jules César et de Martius Philippe; puisque leur dessein était de se défaire de ces deux consuls. Drusus fut assassiné, je l'avoue, sous ce consulat, c'est-à-dire l'an 662 de Rome, mais il vécut plusieurs mois de cette année, témoin la violence qu'il exerça contre le consul Philippe (24). Ce qui a pu tromper mademoiselle le Fèvre, est d'avoir cru que le noir complot dont Florus parle concerne la première année de la guerre sociale. Sur ce pied-là Drusus n'aurait pas été en état d'avertir personne; car le commencement de cette guerre regarde l'année 663, et le consultat de L. Julius César et de P. Rutilius (25). Il faut dire que le complot des Latins est de l'année précédente, puisqu'il était tramé contre Martius Philippe, et contre Sextus (26) Julius César son collègue, comme le remarque Florus. Il est certain que les Latins étaient déja gros de la guerre pendant la vie de Drusus (27) : il pouvait donc être en vie lorsqu'ils résolurent de tuer le consul Philippe pendant la célébration des fêtes latines.

(19) Anna Tanaquilli Fabri filia, Not. in Aurel. Victor., *pag.* 87.

(20) Seneca, de Brevitate Vitæ, *cap. VI*, *pag.* 700, 701.

(21) *Lib. III, cap. XVII.*

(22) Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(23) *Lib. III, cap. XVIII.*

(24) *Voyez la remarque* (E).

(25) Paterc., *lib. II, cap. XV.*

(26) Florus *ne lui donne ni ce prénom, ni aucun autre.*

(27) *Mors Drusi jam pridem tumescens bellum excitavit Italicum.* Paterculus, *lib. II, cap. XV.*

(I) *On n'informa point contre son meurtrier.*] Domi suæ nobilissimus vir, senatûs propugnator, atque illis quidem temporibus penè patronus ..... Tribunus plebis M. Drusus occisus est. Nihil de ejus morte populus consultus, nulla quæstio decreta à senatu est (28).

(C) *Cicéron est, je pense, le seul qui nomme* le meurtrier de Drusus.] C'est dans le IIIe. livre de la Nature des Dieux, *Cur sodalis meus* (29) *interfectus domi suæ Drusus ?* Voilà une objection du pontife Cotta contre la divine providence. Peu après il suppose qu'on lui fait une réponse, et il réplique, *Summo cruciatu supplicioque Varius homo importunissimus periit, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat* (30). *Sed illos conservari meliùs fuit, quàm pœnas sceleris Varium pendere.* Velléius Paterculus, Florus, Appien, Aurélius Victor, etc., se contentent de marquer qu'il fut tué; et nous avons vu que selon Senèque il n'était pas tout-à-fait certain qu'il ne se fût pas tué lui-même. Le consul Philippe, et Cépion furent soupçonnés d'avoir suborné l'assassin (31). La mort de Drusus fut celle des lois qu'il avait fait établir avec tant de peine; car on les abrogea toutes sous prétexte qu'elles avaient été établies contre les auspices (32).

(L) *Cornélia, mère de Drusus, témoigna une grande fermeté en cette rencontre.*] Je pense que personne n'en saurait rien aujourd'hui, si Sénèque n'en eût fait mention. *Cornelia*, dit-il (33), *Livium Drusum, clarissimum juvenem, illustris ingenii, vadentem per Gracchana vestigia, imperfectis tot rogationibus, intra penates interemptum suos amiserat, incerto cædis auctore, tamen et acerbam mortem filii, et inultam, tam magno animo tulit, quàm ipse leges tulerat.*

(M) *Ses dernières paroles ne furent pas moins présomptueuses....*] Quand est-ce, dit-il, que la république aura un citoyen comme moi ? Il vaut mieux entendre cela en latin (34) : *Sed cùm ultimum redderet spiritum, intuens, circumstantium mœrentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiæ suæ :* Et quando, *inquit*, propinqui amicique, similem meî civem habebit respublica ?

(N)... *que celles qu'il avait tenues pour exprimer ses bienfaits.*] J'ai dit dans la remarque (G) qu'il croyait que tous les corps de la république, les patriciens, les chevaliers, et le peuple lui avaient de grandes obligations. Plusieurs écrivains rapportent qu'il se vantait qu'à moins qu'on ne fît largesse du ciel et de la boue, on ne trouverait point lieu de surpasser les profusions qu'il avait faites. *Extat vox ipsius, nihil se ad largitionem ulli reliquisse, nisi si quis aut cœnum dividere vellet, aut cœlum* (35). C'était se mettre au-dessus de toute exception et de toute comparaison ; car jamais personne ne s'avisera de témoigner sa magnificence par des présens de boue; et il n'était pas possible que Drusus s'imaginât, qu'un jour viendrait que les grands de Rome distribueraient les places du paradis, et feraient une loterie du ciel (36) : et même s'il l'avait prévu, il n'aurait pas été obligé de se dédire, car il n'eût point prévu de dons gratuits, mais une vente.

(O) *On a fort parlé de la réponse qu'il fit à un architecte.*] Elle est belle. On lui promettait de disposer de telle sorte les appartemens de sa maison, que personne ne pourrait y porter la vue. Faites plutôt, répondit-il à l'architecte, que chacun puisse être témoin de tout ce que je ferai

(28) Cicer., *pro* Milone.

(29) *Cotta le nomme ainsi; parce que Drusus, comme* Cicéron *l'assure* in Orat. ad Pontifices, *cap. XLVI, avait été du collége des pontifes. Si le* père Lescalopier *avait connu ce passage, il n'aurait point parlé de cela par un* opinor *dans son* Commentaire in lib. III de Naturâ Deorum, *pag.* 677, *cap. XXXII.*

(30) *C'est ainsi qu'il faut placer ce mot, et non pas comme dans les éditions après* periit. *Voyez* Freinshémius sur Florus, *liv. III, chap. XVII.*

(31) *Invidia cædis apud Philippum et Cæpionem fuit.* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

(32) Ascon. Pedianus, in Orat. Ciceronis pro C. Cornelio, *pag. m.* 131, 132.

(33) Seneca, de Consolat. ad Martiam, *cap. XVI, pag.* 750.

(34) Paterculus, *lib. II, cap. XIV.*

(35) Florus, *lib. III, cap. XVII.* Cicero, Orat. pro Rabirio, *cap. VII.*

(36) *Venalia nobis templa, sacerdotes, altaria, sacra, coronæ, ignis, thura, preces, cœlum est venale, deusque.* Baptista Mantuanus, de Calamit. suor. temporum, *lib. III.*

chez moi. *Cùm ædificaret domum in Palatio in eo loco, ubi est, quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisennæ est; promitteretque ei architectus, ita se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam despicere posset: Tu verò, inquit, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut quidquid agam, ab omnibus perspici possit* (37). Érasme (38) rapporte la chose comme si une partie de la maison eût eu déjà l'inconvénient de laisser voir tout ce que l'on y faisait, et comme si un architecte avait promis d'y remédier moyennant la somme de cinq talens. La réponse de Drusus, selon Érasme, fut celle-ci : Je t'en donnerai dix, si tu fais en sorte que ma maison laisse voir de tous les côtés à tout le monde ce qui s'y passe. Érasme nomme ce Drusus *Julius Drusus Publicola* : le premier de ces trois mots est une faute : le dernier en est une autre. Celle-ci vient de ce qu'on a ignoré que Δημαγωγὸς devait être traduit par *tribun du peuple*; ou plutôt par *favori du peuple* (39). Érasme ne prit point garde que le mot *publicola* était devenu le surnom des Valérius, et qu'ainsi il ne fallait pas s'en servir pour signifier un homme qui fait sa cour au peuple.

(P) *Sa sœur Livie fut mère de Caton d'Utique.*] Elle épousa en premières noces le père de ce Caton, et en secondes Q. Servilius Cépion. De ce second mariage sortit Servilia mère de Brutus. Voilà pourquoi Caton était oncle maternel de Brutus; car il était frère utérin de Servilia. On voit à présent pourquoi Cicéron qualifie notre Drusus d'oncle maternel de Caton (40), et de grand-oncle maternel de Brutus (41).

(37) Paterc., *lib. II*, *cap. XIV*.
(38) Erasm., Apophth., *lib. VI*, *p. m.* 491.
(39) *Voyez* Leopard., Emendat., *lib. X*, *cap. XVII*.
(40) *In* Orat. pro Milone.
(41) *In* Bruto, *cap. XXVIII : il appelle dans le IVe. livre* de Finib., *cap. XXIV*, *le père de notre Drusus*, avum Catonis.

DRUSUS (NÉRON (*a*) CLAUDE), frère de Tibère, descendait tant du côté paternel que du côté maternel, d'Appius Claudius l'aveugle (A). C'était un homme de grand mérite : parlons plus juste, c'était un des plus grands hommes que la république romaine ait jamais produits (B), un foudre de guerre, très-capable des affaires du cabinet, qui dans la plus haute fortune, et couvert de toute la gloire qu'une personne de son rang et de son âge était capable d'acquérir, conservait une modestie, une civilité, une honnêteté surprenantes. Il obtint dispense d'âge, afin de pouvoir monter aux charges cinq ans plus tôt que les lois ne le permettaient (*b*). Il fut envoyé pendant sa questure (*c*) avec son frère (*d*), l'an 739 de Rome, au pays des Rhétiens (*e*), afin de subjuguer cette nation. Ce furent ses premiers faits d'armes, et ils furent beaux (C). Il passa ensuite dans les Gaules (*f*) : il y mit à la raison quelques provinces rebelles; il défit les Allemands qui étaient venus en deçà du Rhin; il passa ce fleuve, il battit les Sicambres sur leurs propres terres, il gagna un combat naval contre les Bructères sur l'Ems (*g*), il subjugua les peuples de Frise (D), et il fut le premier général romain qui s'embarqua sur l'Océan septentrional (*h*). De retour à Rome l'an

(*a*) Sueton., *in* Claud., *cap. I*.

(*b*) Dio, *lib. LIV*, *ad ann.* 735, *pag. m.* 604.
(*c*) *In quæsturæ honore dux Rhætici belli.* Sueton., *in* Claudio, *cap. I*.
(*d*) Dio, *lib. LIV*, *pag.* 613.
(*e*) *On le nomme présentement le pays des Grisons.*
(*f*) Livius, *in* Epitome, *lib. CXXXVII et sequent.*
(*g*) Strabo, *lib. VII*, *circa init.*
(*h*) Sueton, *in* Claudio, *cap. I*.

743, il y obtint la préture (*i*), et ne s'y arrêta guère : il partit dès le commencement du printemps, pour aller continuer ses beaux exploits dans l'Allemagne. Il y subjugua plusieurs nations jusques au Weser, et fit construire des forts en quelques endroits. Cela lui fit obtenir à Rome les ornemens triomphaux, et l'honneur de l'*ovation*, et la dignité de proconsul (*k*). Il fut élevé au consulat en l'année 745 (*l*), et retourna en Allemagne où il poussa ses conquêtes jusques à l'Elbe. Il tâcha de passer cette rivière, et ne put y réussir (*m*); mais on croit que si une force majeure ne l'eût arrêté (E), il serait venu à bout de tout autre obstacle. Il reprit la route du Rhin, et mourut de maladie avant que d'avoir regagné ce fleuve (*n*), l'an 745, à l'âge d'environ trente ans. Quelques-uns disent qu'il mourut d'une fracture de jambe (F), son cheval s'étant renversé sous lui. Son frère, qui s'était mis en marche au premier bruit de la maladie, le trouva agonisant (*o*) (G). Il conduisit le corps à Rome, où il prononça l'oraison funèbre du défunt (*p*). Auguste en prononça une autre. On rendit toutes sortes d'honneurs à la mémoire de Drusus, et on lui donna le surnom de Germanicus, à cause des victoires qu'il avait remportées dans la Germanie (*q*) : c'est ainsi qu'on appelait alors l'Allemagne. Il y avait fait faire un canal entre la mer et le Rhin (H). Nous avons parlé ailleurs (*r*) de la chasteté extraordinaire qu'on lui attribue. Il laissa deux fils et une fille : l'un des fils fut ce prince illustre, qui est si connu sous le nom de Germanicus; l'autre fut ce prince stupide, qui a été l'empereur Claude. Leur sœur Livie fut mariée à Drusus, fils de Tibère, et ne valut rien (*s*). Il n'y a point d'apparence que Drusus soit mort de poison par le crime de l'empereur son beau-père (I). La consolation qui fut écrite par Ovide à Livie, mère de cet illustre défunt, est un poëme qui mérite d'être lu. On verra dans la remarque (G) les fautes de M. Moréri : elles sont peu de chose.

(*i*) Dio, *lib. LIV*, *pag.* 613.

(*k*) *Idem*, *ibidem. Voyez aussi* Suétone, *in* Claudio, *cap. I.*

(*l*) *M.* de Larrey, *dans l'*Histoire d'Auguste, *pag.* 405, *prétend que Drusus avait passé à Rome toute l'année de son consulat, et qu'il alla en Allemagne l'an* 745, *en qualité de proconsul.*

(*m*) Dio, *lib. LV*, *init.*

(*n*) *Idem*, *ibidem.*

(*o*) *Idem*, Livius, Epitome, *lib. CXL.*

(*p*) Sueton., *in* Claudio, *cap. I. Voyez aussi* Sénèque, Consolat. ad Marc., *cap. III.*

(*q*) Sueton., *ibid.*

(*r*) *Dans l'article d'*ANTONIA, *remarque* (B), *tome II*, *pag.* 147.

(*s*) *Voyez l'article suivant*, *remarque* (B).

(A) *Il descendait, tant du côté paternel que du côté maternel, d'Appius Claudius l'aveugle.*] Appius Claudius l'aveugle laissa, entre autres enfans, deux fils, dont l'un s'appelait Tibère Néron (1); de lui descendait le père de l'empereur Tibère : l'autre s'appelait Appius Pulcher; de lui descendait Livie mère de cet empereur. Le père de cette Livie, fils adoptif d'un Livius Drusus, se fit appeler Livius Drusus Claudianus. Il suivit le parti des républicains, et ne voulant point avoir obligation de la vie à Octavius et à Marc Antoine, il se tua dans sa tente lorsqu'ils eurent gagné la bataille de Philippes (2). Je ne sache point qu'il

(1) Sueton., *in* Tiberio, *cap. III.*

(2) Paterc., *lib. II*, *cap. LXXI.*

ait laissé d'autres enfans que Livie, et je crois que son père d'adoption n'avait point d'enfans naturels (3). Tous les mâles de la branche des Drusus, tant naturels qu'adoptifs, finirent donc en la personne de Livius Drusus Claudianus, père de Livie; et ce fut apparemment la raison pourquoi Livie fit revivre le surnom de Drusus en le donnant à son second fils, pendant que l'aîné portait le nom de son père: car chacun sait que Livie, avant que d'être femme d'Auguste, fut mariée à Tibère Néron. Ce fut un homme qui goûta des deux partis. Il était questeur sous Jules César pendant la guerre d'Alexandrie, et il commanda la flotte si habilement, qu'il contribua beaucoup à la victoire. César ne fut point ingrat; il le fit pontife à la place de Scipion, et lui donna la commission de conduire, dans les Gaules, la colonie d'Arles, celle de Narbonne et plusieurs autres. Après la mort de César, notre Tibère opina pour que l'on décernât des récompenses aux meurtriers (4). Il fut préteur dans la suite, et il se rangea au parti de Marc Antoine, lorsque les triumvirs se furent brouillés ensemble. Il suivit à Pérouse le consul Lucius Antoine frère du triumvir, et fut le seul qui ne voulut pas se rendre. Il se sauva d'abord à Préneste, et puis à Naples, et n'ayant pu porter les esclaves, par la promesse de la liberté, à prendre les armes, il passa en Sicile. Il prit en mauvaise part que Sextus Pompéius ne l'eût point admis incessamment à l'audience, et avec les marques de la préture; c'est pourquoi il le quitta, et s'en alla trouver Marc Antoine dans l'Achaïe. La paix étant faite, il revint à Rome, et céda sa femme Livie à Auguste. Il en avait un fils qui fut l'empereur Tibère (5), et il en eut un autre trois mois après: c'est le Drusus qui fait la matière de cet article. Les médisans ne manquèrent pas de plaisanter sur le prompt accouchement de Livie (6): ils prétendirent qu'Auguste était le vrai père de l'enfant. Mais comme ce n'est point à ces beaux contes qu'il faut prendre garde en matière de généalogie, je donne ici le premier mari de Livie, savoir Tibérius Néron, pour le père de notre Drusus. L'empereur lui envoya l'enfant nouveau né, et marqua dans son journal cet acte de sa diligence. Le premier mari de Livie mourut peu après, et laissa par son testament ses deux fils sous la tutelle d'Auguste (7).

Je remarque ici une faute de M. Dacier. Il dit (8) *que Drusus et Tibère étaient issus des deux consuls* qui défirent Asdrubal. *Du côté du père*, ajoute-t-il, *ils descendaient de Claude Néron, et du côté de la mère ils venaient de Livius Salinator.* Il est certain, comme je l'ai déjà dit sur la foi de Suétone, qu'ils descendaient également d'Appius Claudius l'aveugle, tant par leur mère que par leur père (9). Il est vrai que le père de leur mère était entré par adoption dans la famille *Livia;* mais il n'était point entré dans la branche des Livius Salinator, il était entré dans la branche des Livius Drusus. Tous les descendans de Salinator prenaient ce surnom, et ne prenaient jamais celui de Drusus.

(B) *C'était un des plus grands hommes que la république romaine ait jamais produits.*] Voici son éloge en latin: il vient de la plume de Paterculus, et ne doit pas être suspect, quoique cet historien donne son encens à Tibère sans poids ni mesure. *Cura deindè, atque onus germanici belli dèlegata Druso Claudio, fratri Neronis, adolescenti tot tantarumque virtutum, quot et quantas natura mortalis recipit, vel industria perci-*

(3) *Je me sers de ce mot selon le sens des auteurs latins qui l'opposent, non pas comme nous aux enfans légitimes, mais aux enfans adoptés.*

(4) *Cunctis turbarum metu abolitionem facti decernentibus etiam de præmiis tyrannicidarum referendum censuit.* Sueton., *in* Tiberio, *cap. IV.*

(5) *Tiré de* Suétone, *in* Tiberio, *cap. IV.*

(6) *Livia, cùm Augusto gravida nupsisset, intra mensem tertium peperit: fuitque suspicio, ex vitrico per adulterii consuetudinem procreatum. Statim certè vulgatus est versus:*

Τοῖς εὐτυχοῦσι καὶ τρίμηνα παιδία.

Sueton., *in* Claudio, *cap. I. Voyez aussi* Dion Cassius, *lib. XLVIII, ad ann.* 716.

(7) Dio, *ibidem.*

(8) Remarques sur la IV[e]. ode du livre IV d'Horace, *pag. m.* 127. [M. Dacier a rectifié ceci dans sa troisième édition faite à Paris, en 1709. ADD. *de l'édit. d'Amst.*]

(9) Tacite, Annal., *lib V, cap LI, confirme cela:* Pater ei Nero, *dit-il parlant de Tibère,* et utrimque origo gentis Claudiæ, quamquam mater in Liviam et mox Juliam familiam adoptionibus transierit.

pit ; cujus ingenium utrum bellicis magis operibus , an civilibus suffecerit artibus, in incerto est. Morum certè dulcedo ac suavitas , et adversùs amicos æqua ac par sui æstimatio inimitabilis fuisse dicitur. Nam pulchritudo corporis proxima fraternæ fuit. Sed illum, magnâ ex parte domitorem Germaniæ , plurimo ejus gentis variis in locis profuso sanguine , fatorum iniquitas , consulem , agentem annum tricesimum , rapuit (10). Ce qui me fait croire que Paterculus ne flatte point Drusus afin de faire sa cour, est qu'il pouvait s'assurer que Tibère ne lui aurait pas fait un procès , sous prétexte que l'éloge de Drusus n'eût pas été assez magnifique ; car cet empereur n'avait pas vu sans chagrin l'état florissant de son frère. On a mis cela entre les malheurs de sa jeunesse. *Casus primâ ab infantiâ ancipites : nam proscriptum patrem exul secutus ; ubi domum Augusti privignus introiit æmulis conflictatus est , dum Marcellus et Agrippa , mox Caius Luciusque Cæsares viguère , etiam frater ejus Drusus prosperiore civium amore erat*(11). Nous verrons dans la dernière remarque un endroit de Suétone qui témoigne l'opinion avantageuse que l'on avait de la vertu et de l'équité de Drusus. Nous y verrons aussi une perfidie de Tibère envers lui. Ne croyons pas tout ce que Valère Maxime nous conte de la tendresse fraternelle de Tibère (12). Cet auteur a outré la flatterie pour ce prince en plus d'un endroit.

(C) *Ses premiers faits d'armes..... furent beaux.*] Je citerai bien Horace, mais non pas comme un témoin qui fasse preuve. Toute la preuve que j'ai à donner est que les historiens (13) conviennent que les Rhétiens furent forcés à subir le joug, quoique leur valeur et les avantages de leur situation les rendissent très-capables d'une longue résistance. Je rapporterai les vers d'Horace seulement parce qu'ils sont beaux et pompeux : s'ils ne contiennent rien que de vrai , il faut croire que c'est par accident ; car un poëte qui chante les victoires et les triomphes d'un prince , ne renonce à l'hyperbole fabuleuse que lorsqu'il n'en a point de besoin. Ceux qui lisent les poésies modernes conviendront de ceci , et croiront sans peine que les poëtes de la cour d'Auguste étaient animés du même esprit que les poëtes du temps présent. Je crois même que les dévots de l'antiquité les plus contraires à la secte de M. Perrault conviennent que notre siècle surpasse celui d'Alexandre et celui d'Auguste sur l'article de l'éloge ; car les panégyristes modernes poussent leurs idées plus loin que ne faisaient les anciens , quoique ceux-ci eussent une plus ample matière. Mais finissons la digression, et citons Horace (14).

Qualem ministrum fulminis alitem
. . . .
Qualemve lætis caprea pascuis
Intenta , fulvæ matris ab ubere
Jam lacte depulsum leonem
Dente novo peritura vidit ;
Vidêre Rhæti bella sub Alpibus
Drusum gerentem et Vindelici . . .
. . . . *sed diù*
Latèque victrices catervæ
Consiliis juvenis revictæ
Sensêre , quid mens rite , quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset , quid Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

Il faut demeurer d'accord que ces louanges ne sont point outrées , et je trouverais même fort étrange qu'Horace n'eût pas insisté un peu plus sur les beaux exploits de Drusus, s'il était vrai qu'il eût composé cette ode après l'an de Rome 740 (15) ; car en ce cas-là il aurait su les belles choses que ce jeune général avait faites au delà des Alpes. Comment est-ce que le poëte eût pu se borner à la seule guerre des Rhétiens ?

(D) *Il subjugua les peuples de Frise.*] Dion n'est pas le seul qui le remarque. Tacite le dit aussi , et ajoute que Drusus ne leur imposa qu'un petit tribut. Il les taxa à fournir un certain nombre de peaux de bœuf. *Eodem anno Frisii transrhenanus populus pacem exuêre , nostrâ magis avaritiâ, quàm obsequii impatientes. Tributum iis Drusus jusserat modicum pro angustiâ rerum , ut in usus militares*

(10) Paterc. , *lib. II, cap. XCVII.*
(11) Tacit. , Annal. , *lib. VI , cap. LI.*
(12) Valer. Maximus, *lib. V, cap. V, num.* 3.
(13) Dio , *lib. LIV, pag.* 613, 614. Paterc., *lib. II , cap. XCV.*
(14) Horat. , od. IV , *lib. IV, vs.* 1 , *seqq., vs.* 14 *et* 22.
(15) *M.* Dacier *met cela en fait dans ses* Remarques sur la IV[e]. ode du IV[e]. livre d'Horace, *pag. m.* 110.

coria boum penderent (16). Ils se soulevèrent quelque temps après, à cause que les exacteurs de ce tribut leur firent cent avanies, avec toute la dureté des plus intraitables maltôtiers.

(E) *On croit que si une force majeure ne l'eût arrêté.*] J'appelle ainsi la vision qu'on prétend qu'il eut. On prétend que lorsqu'il poursuivait ses victoires de lieu en lieu sans se vouloir fixer nulle part, une femme plus grande que ne sont les hommes, et habillée à la façon des barbares, lui apparut, et lui commanda en latin de s'arrêter (17). Suétone et Dion parlent de cette aventure; mais Dion a oublié de marquer que ce spectre parla latin, ce qui était une circonstance capitale, et qu'un historien exact n'écarterait jamais de sa narration, s'il la savait. D'autre côté Suétone a oublié une circonstance qui n'est pas moins essentielle; il n'a point dit que cette femme, après avoir censuré Drusus de ce qu'aucune conquête ne le pouvait contenter, lui déclara qu'il eût à se retirer, et qu'il mourrait bientôt. Si Drusus eût eu une semblable vision, je ne m'étonnerais pas qu'il eût rebroussé chemin, et qu'il fût même tombé bientôt dans une maladie mortelle. Je ne sais si les guerriers les plus ardens qui soient aujourd'hui au monde, de quelque religion qu'on les suppose, seraient à l'épreuve d'une telle apparition. Quel bouleversement ne devait-elle donc pas faire dans l'âme de Drusus, qui n'entendait parler à Rome que d'auspices, que de prodiges, que de génies bienfaisans ou malfaisans? Voyons les paroles de Dion (18): Γυνὴ γάρ τίς μείζων ἢ κατὰ ἀνθρώπου φύσιν ἀπαντήσασα αὐτῷ, ἔφη, Ποῖ δῆτα ἐπείγῃ, Δροῦσε, ἀκόρεστε; οὐ πάντα σοι ταῦτα ἰδεῖν πέπρωται· ἀλλ' ἄπιθι. Καὶ γάρ σοι καὶ τῶν ἔργων καὶ τοῦ βίου τελευτὴ πάρεστιν ἤδη. *Etiam mulier quædam humanâ amplior formâ ei obviam facta : Druse, inquit, quo tandem nullum tuæ cupiditati modum statuens contendis? Non tibi fatis concessum hæc omnia videre. Quin tu abi; jam enim et operum tuorum et vitæ instat tibi terminus.*

Qui sait si les Allemands n'eurent point l'habileté de faire habiller en femme quelqu'homme de leur nation qui parlât latin, et qui fût d'une taille extraordinaire, et de l'engager à se produire comme un spectre sur le chemin que Drusus tenait? Je ne doute point qu'on n'ait eu recours plus d'une fois à un pareil stratagème.

(F) *Quelques-uns disent qu'il mourut d'une fracture de jambe.*] Nous verrions le détail de cet accident si nous avions le dernier livre de Tite-Live; car le sommaire qui nous en reste contient ces paroles : *Ipse* (Drusus) *ex fracturâ equo super crus ejus collapso tricesimo die quam id acciderat mortuus est.* M. Moréri est ici en faute. Drusus, dit-il, *se préparait même à continuer ses conquêtes, dans le temps qu'étant tombé de cheval il se rompit une cuisse, dont il mourut* 13 *jours après.* Avoir mis treize jours au lieu de trente n'est pas sa seule méprise : il est démenti par Dion sur un autre chef; car Dion assure que Drusus s'en retournait vers le Rhin, tant s'en faut qu'il *se préparât à continuer ses conquêtes.* Je laisse les fautes qui concernent le langage : les connaisseurs n'ont pas besoin d'en être avertis; mais si je leur laisse le soin de remarquer celles qui se trouvent dans les paroles que j'ai rapportées, je n'en use pas de même envers le commencement de l'article : Drusus *était fils de Tibère Néron et de Livie, qui épousa depuis Auguste, frère de l'empereur Tibère.* C'est ainsi que M. Moréri commence. Or c'est un mauvais arrangement : le mot *frère* se peut également rapporter à trois personnes, ou à Drusus, ou à Tibère Néron, ou à Auguste. Un homme qui ne saurait pas l'histoire ne saurait choisir entre ces trois relatifs. Voici une faute d'une autre nature. M. Moréri dit que Drusus fit *la guerre* en Allemagne *pendant plusieurs années.* Il n'y a guère de lecteurs qui n'attachent à ces mots l'idée de dix ou douze campagnes pour le moins; et c'est trop de la moitié : je ne pense pas que Drusus en ait fait cinq en ce pays-là. C'est le plus beau fleuron de sa couronne. Il

(16) Tacit., Annal., *lib. IV*, *cap. LXXII*, *ad ann.* 781.

(17) *Hostem etiam frequenter cæsum ac penitus in intimas solitudines actum non priùs destitit insequi, quàm species barbaræ mulieris humanâ amplior victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset.* Sueton., in Claudio, *cap. I.*

(18) Dio, *lib. LV*, *initio.*

faisait plus en un an que d'autres guerriers en toute leur vie (19).

(G) *Son frère, qui s'était mis en marche au premier bruit de la maladie, le trouva agonisant.*] Il fit tant de diligence, que Pline a mis ce voyage entre les plus prompts qui eussent été jamais faits. Il prétend (20) que Tibère marchant nuit et jour, et sans se servir que de trois relais, fit 200 milles. Valère Maxime s'accorde avec Pline quant à la distance du chemin, mais il dit que Tibère changeait souvent de cheval (21). Je ne sais pas comment on pourrait ici disculper Dion Cassius, qui a dit qu'il n'y avait guère loin du lieu où Auguste reçut la nouvelle de la maladie, jusqu'au lieu où Drusus était malade; car quand on supposerait que Pline, et que Valère Maxime, n'ont pas donné la juste distance, il serait toujours très-vrai qu'il y a loin de la Lombardie jusques en Wettéravie. Auguste était à Pavie lorsqu'il apprit que Drusus était malade : Drusus tomba malade en se retirant des bords de l'Elbe vers le Rhin, et il mourut avant que d'être arrivé sur les bords du Rhin. Supposons, afin de favoriser Dion le plus qu'il sera possible, que Drusus avait dessein de retourner à Mayence, il faudra dire selon cette supposition qu'il tomba malade dans la Wettéravie. Que veut donc dire cet historien avec cette parenthèse (οὐ γὰρ ἦν πόῤῥω)? *Auguste*, dit-il, *ayant appris la maladie de Drusus, car il n'était pas loin du lieu, lui envoya promptement Tibère.* Les traducteurs de Dion le déchargent de la bévue; car ils le font parler d'une manière qui peut signifier qu'Auguste fit venir promptement Tibère qui n'était pas loin de là (22). Mais Casaubon réfute leur traduction par deux remarques solides (23). 1°. La langue grecque ne souffre point qu'on tourne ἔπεμψε par *faire venir*. 2°. Auguste et Tibère étaient alors à Pavie, comme nous l'apprend Valère Maxime. Il faut donc conclure que Dion s'est exprimé, ou en mauvais géographe ou en homme qui ne savait pas les circonstances du fait. Ajoutons une autre chose qui rend fort singulier ce voyage de Tibère. Il alla de Pavie en Allemagne avec toute la vitesse d'un postillon, et il retourna à pied d'Allemagne en Italie (24) avec toute la lenteur d'un convoi funèbre. Drusus était mort pendant l'été, et son corps n'arriva à Pavie qu'au cœur de l'hiver. C'est Tacite qui le dit (25).

(H) *Il fit faire un canal entre la mer et le Rhin.*] Voici comment Suétone en parle. *Trans Rhenum fossas novi et immensi operis effecit quæ nunc adhuc* DRUSINÆ *vocantur* (26). Tacite le nomme *fossam Drusianam*, et c'est le nom ordinaire qu'il a porté parmi les auteurs latins. Ce ne fut pas un travail de peu de durée; car non-seulement il servit au fils de Drusus, mais il subsiste encore aujourd'hui. L'endroit où Tacite parle de Germanicus s'embarquant sur ce canal, est trop beau pour n'être pas copié. *Jamque classis advenerat cum præmisso commeatu, et distributis in legiones ac socios navibus, fossam cui* DRUSIANÆ *nomen ingressus, precatusque Drusum patrem ut se eadem ausum libens placatusque exemplo ac memoriâ consiliorum atque operum juvaret, lacus indè et Oceanum usque ad Amisiam flumen secundâ navigatione pervehitur* (27). L'invocation des morts était tellement usitée dans le paganisme, que voici un fils qui fait des prières solennelles aux mânes d'un père qui n'avait pas été déifié. J'avoue qu'on lui avait dressé un autel en Allemagne; mais ce n'était pas une apothéose. *Tumulum tamen nuper Varianis legionibus structum et veterem aram Druso sitam disjecerant. Restituit aram* (Germanicus) *honorique patris princeps ipse cum legionibus decucurrit : tu-*

(19) *Voyez une autre faute de* Moréri *dans la remarque* (H).

(20) Plinius, *lib. VII, cap. XX.*

(21) Valer. Maxim., *lib. V, cap. V, num.* 3.

(22) Προπυθόμενος δ' ὁ Αὔγουστος ὅτι νοσεῖ (οὐ γὰρ ἦν πόῤῥω) τὸν Τιβέριον κατὰ τάχος ἔπεμψε. *Ad famam ægrotantis Drusi Augustus, qui non ita procul ab eo aberat, celeriter Tiberium accersiit.* Dio, *lib. LV, initio.*

(23) Casaub., *in* Sueton. Claud., *cap. I.*

(24) *Drusum fratrem in Germaniâ amisit, cujus corpus pedibus toto itinere prægrediens Romam usque pervexit.* Sueton., *in* Tiberio, *cap. VII.*

(25) *Ipsum quippe* (Augustum) *asperrimo hyemis Ticinum usque progressum neque abscedentem à corpore simul urbem intravisse.* Tacit., Annal., *lib. III, cap. V.*

(26) Suet., *in* Claudio, *cap. I.*

(27) Tacit., Annal., *lib. II, cap. VIII, ad ann.* 769.

mulum iterare haud visum (28). Remarquez qu'afin de se faire une juste idée des pays qu'on plaçait à Rome au delà du Rhin, il faut se représenter les historiens comme des copistes des relations que les généraux envoyaient à Rome. Les généraux se rendaient avec leurs troupes dans les provinces de la Gaule, voisines du Rhin. A leur égard l'Allemagne était au delà de cette rivière. Suétone et Tacite ont suivi leur style; car au fond, à l'égard de Rome, l'Allemagne est plutôt au deçà qu'au delà du Rhin. Je ne donne pas cela comme une remarque considérable; mais combien y en a-t-il qui ne valent guère mieux dans les Commentaires? Au reste, il ne faut pas s'imaginer, comme fait M. Moréri, que tout ce que l'on nomme aujourd'hui l'Issel, soit l'ouvrage des anciens Romains; car Drusus ne joignit le Rhin avec l'Océan, c'est-à-dire, avec ce qu'on nomme aujourd'hui le *Zuyder Zée*, qu'en faisant faire un canal entre la rivière d'Issel et celle du Rhin (29). Je dirai par occasion qu'il fit aussi commencer des digues sur les bords du Rhin, qui furent achevées soixante-trois ans après (30).

(I) *Il n'y a pas d'apparence qu'il soit mort de poison par le crime de l'empereur son beau-père.*] La médisance est une terrible chose. Les mêmes gens, qui avaient le plus répandu le bruit qu'Auguste était le père de Drusus, furent peut-être ceux qui l'accusèrent de l'avoir empoisonné. Puisque Suétone rejette cela comme une fable très-mal fondée, on peut croire qu'il n'y voyait aucune trace de vraisemblance; car il n'est pas trop porté naturellement à justifier ses douze empereurs, ni à cacher leurs défauts. Il nous apprend la tendresse singulière qu'Auguste eut toujours pour Drusus, et il en donne deux particularités que je ne laisserai point tomber. Auguste fit l'épitaphe en vers qui fut gravée sur le tombeau de Drusus, et composa en prose l'histoire de ce grand homme. Je n'ignore pas que les plus grands princes, et les plus ambitieux monarques sont sujets à des jalousies furieuses envers leur propre sang, qui leur font faire des choses très-préjudiciables à leurs intérêts, lorsqu'ils craignent qu'une gloire naissante, et qui croît à vue d'œil, ne chatouille trop les peuples. Mais je ne vois pas dans la conduite d'Auguste assez de marques de cette passion, pour croire qu'il ait jamais cessé d'aimer tendrement le prince, dont apparemment il s'imaginait être le père, et peut-être ne se l'imaginait-il pas sans en avoir de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de Suétone; nous y trouverons un admirable morceau du caractère de Drusus. *Fuisse autem creditur non minùs gloriosi quàm civilis animi. Nam ex hoste super victorias, opima quoquè spolia captâsse, summoque sæpiùs discrimine duces Germanorum totâ acie insectatus : nec dissimulâsse unquàm pristinum se reipublicæ statum quandoque restituturum, si posset. Undè existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provinciâ; et quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem, retuli quàm quia verum aut verisimile putem : cùm Augustus tantopere et vivum dilexerit, ut coheredem semper filiis instituerit, sicut quondam in senatu professus est; et defunctum ita pro concione laudaverit, ut deos precatus sit*, similes ei Cæsares suos facerent; sibique tam honestum quandoque exitum darent, quàm illi dedissent. *Nec contentus elogium tumulo ejus versibus à se compositis inculpsisse, etiam vitæ memoriam prosâ oratione composuit* (31). Il aimait la belle gloire plus que le commandement, et il était encore tout pénétré de l'esprit romain : il voulait employer tout son crédit à rétablir la liberté de la république, quoique son intérêt particulier l'engageât à maintenir l'usurpation impériale, sous laquelle on vivait alors. On prétend même qu'il écrivit à Tibère pour l'exhorter à se joindre à lui, dans le dessein d'obliger Auguste à remettre les choses au premier état. Si quelque raison rendait probable la médisance que Suétone a rejetée, ce serait sans doute

(28) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. VII.*

(29) *Voyez* Cluvier, *in* Germaniâ antiquâ.

(30) *Ne segnem militem attinerent*, Paullinus Pompeius *inchoatum ante tres et sexaginta annos à Druso aggerem coërcendo Rheno absolvit.* Tacit., Annales, *lib. XIII*, *cap. LIII.*

(31) Sueton., *in* Claudio, *cap. I.*

celle-ci ; c'est que Tibère montra la lettre qu'il avait reçue de Drusus sur ce sujet. C'est Suétone même qui le rapporte (32). En général, on était si persuadé à Rome de cette noble et incomparable inclination de Drusus, que ce fut la première cause de l'amour immense que le peuple témoigna pour Germanicus. *Drusi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque, si rerum potitus foret, libertatem redditurus, undè in Germanicum favor et spes eadem, nam juveni civile ingenium, mira comitas* (33).

(32) *Odium adversùs necessitudines in Druso primum fratre detexit* (Tiberius) *proditâ ejus epistolâ, quâ secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat.* Idem, *in* Tiber., *cap. L.*

(33) Tacit., Annal., *lib. I*, *cap. XXXIII.*

DRUSUS, fils de Tibère et de sa première femme, Vipsania fille d'Agrippa, ne fut point semblable à son père en fait de dissimulation (*a*); mais il ne lui ressemblait pas mal en impureté, en ivrognerie, et en cruauté (*b*). Il fut questeur l'an 764 (*c*) : on l'envoya en Pannonie après la mort d'Auguste, afin d'apaiser les légions mutinées. Il y réussit fort heureusement, et fut créé consul peu après son retour à Rome (*d*). Il commanda une armée dans l'Illyrie l'an 770. On lui donna cet emploi, tant afin qu'il pût acquérir l'affection de la soldatesque, que pour le tirer du sein des plaisirs où il se plongeait dans Rome (*e*). Il fomenta adroitement les divisions qui s'étaient glissées parmi les Allemands, et en tira beaucoup de profit (*f*); de sorte que le sénat lui décerna les honneurs de l'*ovation*. Il revint à Rome l'an 773 (*g*), et fut consul avec l'empereur son père, l'année suivante (*h*). Il y eut une dignité plus considérable encore que le consulat, dans laquelle il fut le collègue de l'empereur; ce fut la puissance tribunitienne (A). Ayant obtenu du sénat l'admission à cette importante dignité, il n'eût pas manqué de succéder à Tibère, si Séjan n'y eût pourvu (*i*). L'ambition de ce favori n'avait point de bornes : et d'ailleurs le soufflet qu'il avait reçu de Drusus lui inspirait toutes sortes d'attentats. L'exécution lui en était d'autant plus facile qu'il entretenait un commerce criminel avec la femme de Drusus (B). Ainsi, de concert avec cette femme, il le fit empoisonner par l'eunuque Lygdus (*k*). Ce poison fit son effet : Drusus en mourut l'an 776. Il laissa des enfans (C), comme on le verra dans les remarques. Tibère marqua dans cette rencontre toute l'insensibilité que les stoïciens demandaient (D). Rien ne me paraît plus louable dans Drusus, que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus (E), son cousin germain, et son frère d'adoption.

(*a*) Tacitus, Annal., *lib. III*, *cap. VIII.*

(*b*) Dio, *lib. LVII*, *pag. m.* 699, 701.

(*c*) *Idem*, *lib. LVI*, *pag.* 672.

(*d*) Tacit. Annal., *lib. I*, *ad ann.* 767.

(*e*) *Idem*, *lib. II*, *cap. XLIV.*

(*f*) Tacit. An., *lib. II*, *cap*, *LXII*, *LXIII*, *LXIV.*

(*g*) *Idem*, *lib. III*, *cap. XI.*

(*h*) *Ibidem*, *cap. XXXI.*

(*i*) *Ibidem*, *cap. LVI*, *et seq.*

(*k*) *Et non pas* Ligius, *comme dans* Moréri.

(A) *Il... eut... la puissance tribunitienne.*] Auguste voulut appeler ainsi la suprême autorité, afin d'éviter les titres odieux de roi et de dictateur, et en porter néanmoins un qui prévalût à tous les autres. Il se donna pour collègue de cette dignité son gendre Agrippa, et après la mort d'A-

grippa, son beau-fils Tibère. A son exemple, Tibère voulut avoir un associé dans cette puissance, et choisit son fils. Les lettres qu'il écrivit au sénat touchant cette association, eurent toute la force d'un commandement. *Mittit litteras ad senatum, queis potestatem tribunitiam Druso petebat. Id summi fastigii vocabulum Augustus repperit, ne* regis *aut* dictatoris *nomen adsumeret, ac tamen appellatione aliquâ cætera imperia præemineret. M. deindè Agrippam socium ejus potestatis, quo defuncto, Tiberium Neronem delegit, ne successor in incerto foret. Sic cohiberi pravas aliorum spes rebatur; simul modestiæ Neronis, et suæ magnitudini fidebat. Quo tunc exemplo, Tiberius Drusum summæ rei admovet, cùm incolumi Germanico integrum inter duos judicium tenuisset* (1). Si M. Moréri avait entendu ceci, il n'aurait point dit que Drusus *à son retour d'Allemagne exerça la charge de tribun.* Cela n'exprime point ce que Tacite vient de nous dire. Je passe par-dessus deux autres fautes de M. Moréri, contenues dans ces paroles : Drusus *fut envoyé dans l'Illyrie pour apprendre l'art militaire, puis en Allemagne.* La première expédition de Drusus fut celle de Pannonie, et la seconde celle d'Illyrie. Je ne pense pas qu'il ait été en personne dans l'Allemagne avec une armée, quoiqu'il y ait fomenté des divisions.

(B) *Séjan.... entretenait un commerce criminel avec la femme de Drusus.*] Elle s'appelait Livie, et était sœur de Germanicus. Elle fut premièrement mariée à Caïus César, petit-fils d'Auguste, et après la mort de ce prince, à Drusus, fils de Tibère. Elle avait été fort laide au commencement, et puis elle était devenue tout-à-fait belle. Séjan eut assez mauvaise opinion de cette femme pour croire qu'en lui parlant d'amour, il l'engagerait à le seconder dans le dessein qu'il avait formé de faire périr son mari. Il lui parla donc d'amour, et jouit d'elle facilement; et puis il lui proposa que, si elle voulait empoisonner Drusus, il l'épouserait, et la ferait impératrice. Cette espérance incertaine l'obligea à renoncer par un crime abominable à une espérance certaine; tant il est vrai qu'une femme, qui a une fois prostitué son honneur, se laisse tourner l'esprit à droite et à gauche, selon le caprice de celui à qui elle s'est abandonnée. Ce n'est pas moi qui fais cette réflexion, c'est Tacite. Lisez ce qui suit, vous y trouverez le soufflet que Drusus donna à Séjan (2). *Drusus impatiens æmuli, et animo commotior, orto forte jurgio, intenderat Sejano manus, et contra tendentis os verberaverat. Igitur cuncta tentanti promptissimum visum ad uxorem ejus Liviam convertere. Quæ soror Germanici, formæ initio ætatis indecoræ, mox pulchritudine præcellebat. Hanc, ut amore incensus, adulterio pellexit : et postquàm primi flagitii potitus est (neque femina amissâ pudicitiâ alia abnuerit), ad conjugii spem, consortium regni, et necem mariti impulit. Atque illa cui avunculus Augustus, socer Tiberius, ex Druso liberi, seque ac majores et posteros municipali adultero fœdabat; ut pro honestis et præsentibus, flagitiosa et incerta expectaret* (3). On donna un poison lent à Drusus, afin de faire penser qu'il mourait de maladie (4). Le médecin de Livie, nommé Eudémus, qui était aussi son adultère, fut admis à la confidence (5). La veuve somma Séjan de lui tenir sa parole (6) : Séjan la fit demander en mariage à Tibère, et ne l'obtint point. Lorsqu'il eut été puni de ses crimes, Apicata, sa femme répudiée, fit savoir à l'empereur l'empoisonnement de Drusus et les crimes de Livie; sur quoi Tibère ordonna que Livie fût mise à mort; d'autres disent qu'en considération de sa mère il ne la fit point punir, mais que sa mère la laissa mourir de faim (7). Le sénat rendit de très-rigoureux arrêts contre la mémoire et contre les effigies de cette méchante femme (8).

(1) Tacit., Annal., *lib. III, cap. LVI, ad ann.* 775.

(2) *Si l'on en croit* Dion, *liv. LVIII, pag.* 709, *ce fut Séjan qui donna le soufflet.*

(3) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. III, ad ann.* 776.

(4) *Idem, ibidem, cap. VIII.*

(5) *Idem, ibidem, cap. XXXIX.*

(6) *Ibidem, cap. III. Voyez aussi* Pline, *lib. XXIX, cap. I.*

(7) Dio, *lib. LVIII, pag.* 721, *ad ann.* 784. *Voyez aussi* Suétone, *in* Tiberio, *cap. LXII.*

(8) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. II.*

J'ai dit que Séjan ne l'épousa pas ; cependant Glandorp a débité le contraire · *Primùm repulsam patitur, posteà tamen cùm non absisteret, fit voti compos* (9). Mais Suétone est plus croyable, qui nous représente Tibère leurrant Séjan de l'espérance de son alliance, dans le temps même qu'il se préparait à le ruiner, comme il fit fort peu après. *Spe affinitatis ac tribunitiæ potestatis deceptum inopinantem criminatus est pudendâ miserandâque oratione* (10).

(C) *Il laissa des enfans.*] Sa fille Julie fut mariée en premières noces à Néron, son cousin germain, fils aîné de Germanicus, et en secondes à Caïus Rubellius Blandus (11). Peu après la mort de Germanicus, sa sœur Livie, femme de Drusus, accoucha de deux jumeaux, de quoi Tibère fut si aise qu'il s'en félicita en plein sénat (12). L'un de ces jumeaux mourut peu après son père : l'autre, nommé Tibère, devait succéder à l'empire avec Caïus Caligula ; car l'empereur Tibère les déclara tous deux ses héritiers également (13) ; mais, comme Tibère l'avait prédit (14), Caligula fit mourir son cohéritier (15). N'oublions pas qu'il fit casser le testament de Tibère ; par ce moyen il régna seul. Il adopta ensuite Tibère le petit-fils. *Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque principem juventutis* (16). Je trouve ici une petite difficulté : si Tibère le petit-fils était né peu après la mort de Germanicus, comme Tacite l'assure, il avait dix-huit ans lorsque son aïeul mourut. D'où vient donc que son aïeul ne lui avait point fait prendre la robe virile? Cela n'eût pas été inutile pour lui assurer la succession. On me répondra assurément qu'il le croyait illégitime à cause des adultères de Livie, et que cela fut cause qu'il le négligea (17). Au reste, on fit mourir ce jeune homme pour un sujet fort léger. Il avait pris un remède contre une toux violente. On prétendit que c'était un antidote, et que par cette conduite il accusait Caligula de le vouloir faire empoisonner. *Fratrem Tiberium inopinantem repentè immisso tribuno militum interemit...... caussatus... quòd antidotum oboluisset quasi ad prævacenda venena sua sumtum, cùm... propter assiduam et vehementem tussim medicamento usus esset* (18).

(D) *Tibère marqua.... toute l'insensibilité que les stoïciens demandaient.*] On ne le vit point inquiet pendant que Drusus était malade, et il ne discontinua point d'aller au sénat, non pas même dans le temps qui s'écoula entre la mort et les funérailles de son fils. Lui seul, pendant que tout le sénat gémissait et fondait en larmes, posséda tout son sang-froid. *Tiberius per omnes valetudinis ejus dies nullo metu (an ut firmitudinem animi ostentaret) etiam defuncto necdum sepulto curiam ingressus : consulesque sede vulgari per speciem mœstitiæ sedentes honoris locique admonuit, et effusum in lacrymas senatum, victo gemitu simul oratione continuâ erexit* (19). Il conserva tellement dans son discours le caractère de son esprit dissimulé et comédien, qu'il était facile de connaître qu'aucun sentiment de déplaisir ne le traversait. Lisez cela dans Tacite, vous n'y perdrez pas votre peine ; mais je doute fort que dans des traités de consolation, l'on fasse bien de citer un tel exemple (20) ; car Tibère n'en usait ainsi que parce qu'il n'avait aucune affection naturelle. Il trouvait Priam heureux d'avoir survécu à tous ses enfans (21).

(E) *Rien ne me paraît plus louable dans Drusus, que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus.*] Germanicus avait été adopté par l'empereur : il était donc aussi-bien que Drusus le successeur présomptif ; mais d'ailleurs il était l'amour et les délices du peuple : il avait fait de belles actions ; il avait des qualités éminentes. Drusus

(9) Glandorp., Onomast., *pag.* 452.
(10) Suet., *in* Tiber., *cap. LXV.*
(11) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXVII.*
(12) *Idem, lib. II, cap. LXXXIV, ad ann.* 772.
(13) Sueton., *in* Tiberio, *cap. ultimo.*
(14) Dio, *lib. LVIII, pag.* 729.
(15) Sueton., *in* Calig., *cap. XXIII.*
(16) *Ibid., cap. XV. Voyez aussi* Dion, *lib. LIX init.*
(17) Dio, *lib. LVIII, pag.* 729. Sueton., *in* Tiber., *cap. LXII.*
(18) Sueton., *in* Calig., *cap. XXIII. Vide etiam* Philonem, de Legat.
(19) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. VIII. Voyez aussi* Suétone, *in* Tiberio, *cap. LII.*
(20) Sénèque, de Consol. ad Marciam, *cap. XV, et bien d'autres s'en sont servis.*
(21) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LXII.*

ne possédait aucun de ces avantages. Comment se pouvait-il faire qu'il ne haït point un tel rival ? D'où pouvait venir qu'une âme si mal tournée rendait justice à Germanicus, aimait Germanicus ? Il faut reconnaître en cela l'empire bizarre du tempérament : les vices n'ont pas entre eux la liaison que l'on s'imagine ; et il y a telle vertu qui se conserve mieux dans un cœur, avec plusieurs vices éclatans, qu'avec des défauts médiocres. Je n'ai pas dit toutes les raisons qui étaient capables d'allumer la jalousie dans l'âme de Drusus. J'en ai même oublié les principales, que l'on trouvera bientôt dans les paroles de Tacite. La cour s'était partagée entre Drusus et Germanicus : les amis de l'un se brouillaient avec ceux de l'autre, et les chefs de ces deux factions étaient seuls d'accord : *Divisa et discors aula erat, tacitis in Drusum, aut Germanicum studiis. Tiberius ut proprium, et sui sanguinis Drusum fovebat : Germanico alienatio patrui amorem apud cæteros auxerat, et quia claritudine materni generis anteibat, avum Marcum Antonium, avunculum Augustum ferens. Contrà Druso proavus eques Romanus, Pomponius Atticus, dedecere Claudiorum imagines videbatur, et conjux Germanici Agrippina, fœcunditate ac famâ Liviam uxorem Drusi præcellebat : sed fratres egregiè concordes, et proximorum certaminibus inconcussi* (22). Voyez dans la note un autre passage de Tacite, où Tibère fait fort valoir au sénat l'amitié de Drusus pour les fils de Germanicus (23). L'historien touche la raison pourquoi l'on devait juger que Drusus faisait en cela une chose très-difficile : cette raison est la concurrence de l'autorité. Sur ce principe, lorsque Pison se vit accusé de la mort de Germanicus, il s'en alla trouver Drusus, et il espéra de le mettre facilement dans ses intérêts (24) ; il crut qu'un homme, qui aurait délivré Drusus d'un très-dangereux rival, ne serait pas vu d'un mauvais œil ; mais il n'en tira qu'une réponse fort vague, que l'on prit pour une leçon de Tibère ; car il n'y paraissait rien de l'humeur franche et peu circonspecte de Drusus (25).

(22) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XLIII.*

(23) *Addidit orationem Cæsar multâ cum laude filii sui, quòd patria benevolentia in fratris liberos foret; nam Drusus (quamquam arduum sit eodem loci potentiam et concordiam esse) æquus adolescentibus, aut certè non adversus habebatur* Idem, Annal., *lib. IV*, *cap. IV.*

(24) *Piso præmisso in urbem filio datisque mandatis per quæ principem molliret, ad Drusum pergit, quem haud fratris interitu trucem, quàm remoto æmulo æquiorem sibi sperabat.* Idem, *lib. III*, *cap. VIII.*

(25) *Neque dubitabantur præscripta ei à Tiberio, cùm incallidus alioqui et facilis juventa senilibus tum artibus uteretur.* Idem, ibid.

DRUSUS, fils de Germanicus et d'Agrippine, fut d'abord avancé aux charges avant l'âge compétent, et cela à la recommandation même de Tibère (*a*) ; mais ensuite il fut opprimé par les artifices de Séjan (A). Cet injuste favori eut la joie de le faire emprisonner, mais non pas celle de le voir mort : il mourut lui-même avant Drusus. La condition de celui-ci n'en fut pas meilleure : on l'abandonna de telle sorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de son matelas (B). Il traîna ainsi sa vie jusques au neuvième jour. Après sa mort, Tibère eut la cruauté de l'accuser dans le sénat, et l'imprudence de découvrir par ce moyen les rigueurs qui avaient été exercées contre ce malheureux prince (C). Pendant sa prison, il courut un bruit qu'on l'avait vu dans les îles de la mer Égée. Tacite, en nous apprenant par qui ce faux Drusus fut pris, ne manque pas de toucher les secrets ressorts qui font jouer cette espèce de supposition (D). Je ne trouve point que Drusus ait eu d'autres charges que celle d'augure (*b*), et celle de gouver-

(*a*) *Comparez* Tacite, Annal., *lib. III*, *cap. XXIX*, *avec* Annal., *lib. IV*, *cap. IV.*

(*b*) Sueton., *in* Calig., *cap. XII.*

neur de Rome (*c*). Il fut très-mal marié (E).

(*c*) Tacit. Annal., *lib. IV, cap. XXXVI, ad. ann.* 778.

(A) *Il fut opprimé par les artifices de Séjan.*] Nous allons voir un manége détestable : Séjan avait des espions partout, et n'épargnait rien pour s'agrandir. Comme il aspirait à l'empire, il commença par se défaire de Drusus, qui en qualité de fils de Tibère occupait le premier rang dans l'ordre de la succession. Néron, fils aîné de Germanicus, suivait immédiatement Drusus ; c'est pourquoi il fut le second objet des machinations de Séjan. Tout ce qu'il disait était rapporté au favori, et cela fournissait souvent matière d'accusation ; car encore qu'il ne fût pas malintentionné, il lui échappait des paroles d'imprudence, à quoi les conseils précipités de ses amis ne contribuaient que trop. Ces gens-là, plus pour leur propre intérêt que pour le sien, ennuyés de sa mauvaise fortune, lui conseillaient de faire un peu le méchant, et lui disaient que c'était le vrai chemin de l'autorité. Là-dessus il lui échappait des paroles dont on lui faisait des crimes. *Maximèque insectarentur Neronem proximum successioni, et quamquam modesta juventa, plerumque tamen quid in præsentiarum conduceret oblitum; dum à libertis et clientibus adipiscendæ potentiæ properis exstimulatur*, ut rectum et fidentem animi ostenderet : velle id populum romanum, cupere exercitus, neque ausurum contra Sejanum, qui nunc patientiam senis, et segnitiam juvenis juxta insultet. *Hæc atque talia audienti, nihil quidem pravæ cogitationis : sed interdum voces procedebant contumaces, et inconsultæ; quas adpositi custodes exceptas auctasque cùm deferrent, etc.* (1). Il n'était pas à couvert des délateurs ; car ses soupirs, ses veilles et son sommeil étaient rapportés au favori ; sa femme en rendait compte à sa mère, et celle-ci à Séjan (2). Son frère Drusus (3) lui devint contraire : Séjan eut l'adresse de le gagner, lui faisant entendre que la première place lui était sûre par la perte de Néron. Il jetait en même temps les semences de la ruine de ce Drusus, qui donna dans ce panneau, non-seulement à cause de son ambition, mais aussi à cause que selon la coutume il haïssait son frère, et lui enviait la préférence dont il le voyait favorisé par Agrippine leur commune mère. *Qui* (Sejanus) *fratrem quoque Neronis Drusum traxit in partes, spe objectâ principis loci, si priorem ætate et jam labefactum demovisset. Atrox Drusi ingenium super cupidinem potentiæ, et solita fratribus odia, accendebatur invidia, quòd mater Agrippina promptior Neroni erat. Neque tamen Sejanus ita Drusum fovebat, ut non in eum quoque semina futuri exitii meditaretur; gnarus præferocem, et insidiis magis opportunum* (4). M. de Tillemont s'est trompé quand il a dit que la *propre femme* de Néron *travaillait à sa ruine*, en rendant *compte à l'impératrice Livie de tout ce qu'il pouvait faire de plus secret* (5). C'était à Livie sa mère, femme de Drusus, fils de Tibère, qu'elle en rendait compte, et non pas à Livie l'impératrice. J'ai oublié de marquer que Séjan fit donner des gardes à Néron et à sa mère Agrippine, et que ces gardes se contentaient de tenir registre de tout ce qu'ils observaient (6). Il suborna aussi des gens qui conseillaient à cette dame et à son fils de s'en aller à l'armée d'Allemagne, ou d'implorer la protection du public. On rejetait ces conseils, et on ne laissait pas d'être accusé d'y avoir prêté l'oreille.

(B) *On l'abandonna de telle sorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de son matelas.*] Les artifices dont on a parlé dans la remarque précédente n'avaient garde de manquer leur coup entre les mains de Séjan, puisque Tibère ne demandait pas mieux que d'avoir sujet de perdre ces jeunes princes. Il subornait des gens qui les excitaient à murmurer et à le maudire ; et quand il eut ramasssé

(1) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. LIX, ad ann.* 779.

(2) *Ne nox quidem secura cùm uxor vigilias, somnos, suspiria matri Liviæ, atque illa Sejano patefaceret.* Idem, ibid., *cap. LX.*

(3) *Celui-ci était fils de Germanicus.*

(4) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. LX.*

(5) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. I, pag. m.* 146.

(6) Tacit., Annal., *lib. IV, cap. LXVII.*

plusieurs chefs d'accusation, il en remplit une lettre avec une extrême animosité, et fit déclarer Néron et Drusus ennemis du bien public. Après quoi on envoya l'un dans l'île de Pontia, où on le contraignit de se tuer, un bourreau ayant paru devant lui avec les instrumens du dernier supplice, et lui ayant dit qu'il venait exécuter l'ordre du sénat : l'autre (c'était notre Drusus) fut emprisonné dans le palais, où on le laissa mourir de faim. Écoutons Suétone (7) : *Ut comperit ineunte anno pro eorum quoque salute publica vota suscepta, egit cum senatu,* Non debere talia præmia tribui, nisi expertis et ætate provectis : *atque ex eo, patefactâ interiore animi sui notâ, omnium criminationibus obnoxios reddidit : variâque fraude inductos, ut et concitarentur ad convitia et concitati perderentur, accusavit per litteras, amarissimè congestis etiam probris, et judicatos hostes fame necavit : Neronem in insulâ Pontiâ : Drusum, in imâ parte palatii. Putant Neronem ad voluntariam mortem coactum, cùm ei carnifex, quasi ex senatûs auctoritate missus, laqueos et uncos ostentaret : Druso autem adeò alimenta subducta, ut tomentum è culcitrâ tentaverit mandere* (8) *: amborum sic reliquiis dispersis ut vix quandoque colligi possent.* Cela arriva (9) deux ans après la mort de Séjan. N'oublions pas que Tibère fut si consterné quand il apprit les machinations de ce favori, qu'il songea à tirer Drusus de prison pour l'opposer à Séjan. *Tradidêre quidam descriptum fuisse Macroni, si arma ab Sejano tentarentur; extractum custodiâ juvenem (nam in palatio attinebatur) ducem populo imponere* (10).

(C) *Tibère....... l'accusa......... et eût l'imprudence de découvrir, par ce moyen, les rigueurs qui avaient été exercées envers ce jeune prince.*] Ceux qui gardaient Drusus firent un journal de ce qu'il avait fait, et de tout ce qu'il avait dit pendant sa prison : ce journal était si exact, que l'on y voyait le nom des esclaves qui avaient battu ou épouvanté le prisonnier, quand il sortait de sa chambre. On y voyait les malédictions qu'il souhaita en mourant à l'auteur de sa cruelle persécution ; le refus qu'on lui fit d'un morceau de pain ; les coups dont les esclaves l'assommaient ; et choses semblables. Voilà ce que Tibère n'eut point de honte de faire lire dans le sénat. *Quin et invectus in defunctum,* probra corporis, exitiabilem in suos, infensum reipublicæ animum *objecit :* recitarique factorum dictorumque ejus descripta per dies *jussit. Quo non aliud atrocius visum : adstitisse tot per annos, qui vultum, gemitus, occultum etiam murmur exciperent ; et potuisse avum audire, legere, in publicum promere, vix fides ; nisi quod Actii centurionis, et Didymi liberti epistolæ, servorum nomina præferebant, ut qui egredientem cubiculo Drusum pulsaverat, exterruerat ; etiam sua verba centurio sævitiæ plena, tanquam egregium, vocesque deficientis adjecerat* (11). Les sénateurs n'avaient-ils pas bien raison d'admirer et de redouter Tibère, qui levait si hardiment le masque, et sortait si visiblement de sa dissimulation ordinaire (12) ?

(D) *Tacite, en nous parlant du faux Drusus, ... ne manque pas de toucher les secrets ressorts qui font jouer cette espèce de supposition.*] Ceux qui n'étaient pas contens du gouvernement levèrent l'oreille au bruit d'un Drusus sauvé de prison ; et ceux qui aimaient les nouveautés, les révolutions, les aventures, ne la levèrent pas moins. Ces affranchis qui accompagnèrent le faux Drusus, et qui firent semblant de croire que c'était le vrai fils de Germanicus, trouvèrent aisément créance. On ne parlait que des grands desseins de ce Drusus : c'en était assez pour remuer toute la Grèce. On accourait donc vers cette idole, et l'on souhaitait tellement de

(7) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LIV.*

(8) Tacite, Annal., *lib. VI, cap. XXIII, ad ann.* 786, *va beaucoup plus loin : il dit que Drusus soutint sa vie pendant neuf jours avec cette nourriture.* Drusus deindè extinguitur cùm se miserandis alimentis mandendo è cubili tomento nonum ad diem detinuisset.

(9) *L'an de Rome* 786.

(10) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXIII. Voyez aussi* Suétone, *in* Tiberio, *cap. LXV.*

(11) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXIV.*

(12) *Obturbabant quidem patres specie detestandi, sed penetrabat pavor, et admiratio, callidum olim et tegendis sceleribus obscurum huc confidentiæ venisse, ut tamquam dimotis parietibus ostenderet nepotem sub verbere centurionis, inter servorum ictus, extrema vitæ alimenta frustrà orantem.* Idem, ibid.

dire vrai, qu'on se persuadait enfin ses propres fictions. *Per idem tempus Asia atque Achaja exterritæ sunt, acri magis quàm diuturno rumore*, Drusum Germanici filium apud Cyclades insulas, mox in continenti visum; *et erat juvenis haud dispari ætate, quibusdam Cæsaris libertis, velut agnitus, per dolumque comitantibus. Alliciebantur ignari, famâ nominis, et promptis Græcorum animis ad nova et mira :* quippe lapsum custodiâ pergere ad paternos exercitus, Ægyptum aut Syriam invasurum, *fingebant simul, credebantque : jam juventutis concursu, jam publicis studiis frequentabatur, lætus præsentibus, et inanium spe* (13). Poppéus Sabinus gouverneur de Macédoine ne s'endormit point; et il eut raison de ne pas traiter la chose de bagatelle : les factieux pouvaient tirer de grandes utilités d'une telle fourbe. Il fit tant de diligences, qu'il se saisit du personnage. On se peut souvenir qu'au commencement du XVIIe. siècle presque tous les princes ennemis des Espagnols étaient bien aises que l'imposteur, qui se nommait Sébastien roi de Portugal, ne fût point reconnu pour imposteur; et si les choses avaient été une fois mises en train, on eût vu toutes les puissances jalouses de la maison d'Autriche accourir au secours du prétendu Sébastien. Il y a eu des gens qui ont soutenu en Angleterre qu'on n'avait pas pris le duc de Montmouth (14), et que celui qu'on avait décapité comme tel était un autre homme. Cette sottise était une graine qu'on semait alors, et qui aurait pu porter fruit en sa saison. Les esprits factieux étaient bien aises que cette opinion ne s'éteignît pas : le temps viendra, disaient-ils, que peut-être nous aurons besoin de ce duc pour attirer la populace. Vous trouverez des choses bien singulières touchant le soin que l'on prend de fomenter cette erreur; vous les trouverez, dis-je, dans les Lettres historiques du mois d'octobre 1698 (15).

(E) *Il fut très-mal marié.*] Nous avons perdu l'endroit où Tacite avait fait mention du mariage de Drusus et d'Émilia Lépida (16). Si nous avions toutes les Annales de cet incomparable écrivain, nous saurions la persécution horrible que Drusus eut à souffrir de la part de cette femme. Elle fut sa délatrice, toute couverte qu'elle était de mille crimes qui la rendaient incapable d'être témoin. Elle demeura impunie pendant la vie de son père; mais, dès qu'il fut mort, les délateurs la citèrent : et comme il était certain qu'elle avait commis adultère avec un esclave, elle ne s'amusa point à se défendre; elle trouva plus court de mettre fin à sa vie (17). La malédiction de Dieu était visible sur cette race. Germanicus même, et son illustre épouse, y furent enveloppés.

(13) *Idem*, Annal., *lib. V*, *cap. X*, *ad ann.* 784.

(14) *En l'an* 1686.

(15) *Pag.* 457 *et suivantes.*

(16) *Æmilia Lepida quam juveni Druso nuptam retuli.* Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XL*, *ad ann.* 788. *On ne trouve rien de cela dans les livres précédens.*

(17) *Idem*, *ibid.*

DUAREN (François), professeur en droit civil à Bourges au XVIe. siècle, était de Saint-Brieux ville de Bretagne. Il fut le premier des jurisconsultes français qui chassa des chaires de droit la barbarie des glossateurs, pour y faire paraître les pures sources de l'ancienne jurisprudence. Comme il souhaitait de ne partager cette gloire avec personne, il vit d'un œil d'envie la réputation de son collègue Éguinard Baron, qui mêlait aussi la belle littérature avec la science du droit. Cette jalousie le poussa à composer un ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avait pour son collègue (*a*) (A). On vit en lui la vérité de la maxime,

Pascitur in vivis livor, post fata quiescit;

car après la mort de Baron il se montra des plus ardens à l'éterni-

(*a*) *Ex* Sammarthano, *in* Elogiis, *lib. I*, *pag. m.* 38.

ser, et il fit la dépense d'un monument à la gloire du défunt (*b*). Il eut d'autres collègues qui renouvelèrent ses inquiétudes. Il ne vit pas sans douleur que la gloire de Baudouin plus jeune que lui prenait un grand vol (*c*); et après avoir été délivré de cette écharde, il s'aperçut que Cujas, qui succéda à ce dangereux rival (*d*), avait encore plus de mérite. Il n'aima point ce nouveau venu, et il s'éleva entre eux des querelles dont les suites auraient pu causer de grands désordres dans l'université de Bourges, si Cujas n'avait quitté la partie en se retirant à Valence, pour y enseigner le droit (*e*). Duaren mourut l'an 1559 à l'âge de cinquante ans, sans avoir été marié (*f*). Vous trouverez dans Moréri plusieurs choses que j'ai omises afin d'éviter les répétitions; mais il faudra que j'explique mieux qu'il n'a fait ce qui concerne le défaut de mémoire (B). Il n'a rien dit d'un fait insigne dont je ne me tairai pas : c'est qu'on a dit que Duaren était protestant, et qu'il n'eut jamais le courage de se séparer de la communion de Rome. Baudouin le traita de nicodémite et de prévaricateur (C), et lui reprocha d'être plagiaire de Calvin (D). Il y a très-peu de gens qui observent ce que je vais rapporter. Duaren ayant quitté la charge de professeur, elle fut donnée à Baudouin, qui trois ans après conseilla de le rappeler et lui céda le premier rang (E). Je rapporterai quelques autres faits qui serviront de supplément au Moréri (F). On fit une édition des ouvrages de Duaren à Francfort, l'an 1592, *in-folio* (G). On n'oublia pas d'y mettre son traité des plagiaires : c'est un écrit très-curieux, mais trop court pour un sujet aussi abondant que celui-là. On le pourrait enrichir de plusieurs autres pensées (H). Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudouin (I).

(*b*) *Posito suâ pecuniâ in ejus honorem monumento.* Sammarth., *in* Elogiis, *lib. I*, *pag. m.* 38.

(*c*) Papyr. Masso, Elog., *part. II, pag.* 257.

(*d*) Bullart, Académ. des Scienc., *tom. I*, *pag.* 228. *Voyez l'article* BAUDOUIN, *remarque* (L), *tome III*, *pag.* 205.

(*e*) Thuanus, Histor., *lib. XXIII, p. m.* 471.

(*f*) Sammarth., Elogior. *lib. I*, *pag.* 38.

(A) *Il composa un ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avait pour son collègue.*] Ce dessein a été marqué très-fortement par Sainte-Marthe. *Hominum opinioni de Baronis doctrinâ conceptæ nonnihil detrahere conatus est, editâ in eum de jurisdictione et imperio apologiâ malevoli animi teste in posterum futurâ* (1). J'ai cherché dans les œuvres de Duaren cet écrit-là, et j'ai été étonné de l'y voir si court (2) qu'il ne remplit pas tout-à-fait cinq pages ; mais il paraît par le préambule (3) que l'auteur avait réduit son apologie à ce qu'on appelle *summa capita*, et qu'il avait supprimé le reste pour témoigner quelque complaisance à Baron. Il lui adresse cet abrégé, et le date du 1er. de janvier 1549. Il observe que l'apologie avait été imprimée à son insu, l'année précédente, sous le nom d'*Ambrosius Letus*. M. Teissier coupe cet ouvrage en deux : il distingue du traité *de Jurisdictione et Imperio* l'*Apologia adversùs Eguinarium Baronem*.

(B) *Il faudra que j'explique mieux que Moréri ce qui concerne le défaut de mémoire.*] M. Moréri débite que François *Duaren était obligé de lire les harangues qu'il avait composées*,

(1) Sammarth., Elog. *lib. I*, *pag. m.* 38.

(2) *Dans l'édition de Genève*, 1608, *in-folio.*

(3) *Voyez la page* 283 *de la IIe. partie des* OEuvres de Duaren, *edit. Aurel. Allobrog.*, 1608.

et que ce défaut de mémoire l'empêcha de faire part aux savans d'Allemagne *de ses lumières dans la science du droit*, ce qui fit qu'*ils perdirent en quelque façon quelque chose de l'estime qu'ils avaient conçue pour lui.* Il fallait dire que n'ayant pas la mémoire fort heureuse, il ne récitait jamais ses leçons par cœur; mais qu'il les lisait sur son papier; ce qui fit que, voyageant en Allemagne sans recueils, il n'eut jamais l'assurance de monter en chaire. On l'en pria en divers endroits : ce refus porta quelques ignorans et mauvais juges des choses, à mettre en doute sa capacité. *Erat Duarenus acerrimo quidem judicio, sed memoriâ minùs felici, neque unquàm nisi ex scripto prælegebat. Quo factum est ut in Germanico itinere cùm passim à doctissimis viris ad prælegendum provocaretur, nec eorum utique desideriis obtemperare (quòd à suis commentariis destitutus omninò sibi diffideret) à nonnullis rerum imperitis et iniquè judicantibus habitus sit indoctior* (4). Voilà l'original que M. Moréri a voulu traduire, et qu'il a gâté en trois endroits. Il a mis *harangues* au lieu de *leçons* : il a dit *faire part de ses lumières* (5) *dans la science du droit*, au lieu de *faire des leçons de jurisprudence;* il a donné aux savans ce qu'il ne fallait donner qu'aux ignorans. Il n'y a en effet que des ignorains qui soient capables de mépriser un fameux docteur, sous prétexte qu'il ne monte point en chaire pendant qu'il passe comme un voyageur dans un lieu d'académie. Soupçonnez tant qu'il vous plaira qu'il se défie de sa mémoire, et qu'elle dépend des recueils qu'il a laissés dans son cabinet, vous n'en pourrez point conclure, si vous savez bien juger des choses, qu'il n'est point habile. Notez que Sainte-Marthe insinue que Duaren refusa de monter en chaire, non pas à cause qu'il eût été obligé de lire, mais à cause que n'ayant pas ses papiers, il craignait de ne pouvoir point dresser une leçon où chaque chose fût bien citée. La plupart des professeurs ont leur écrit sous les yeux quand ils font leçon : leur charge ne demande pas qu'ils en usent autrement, et de là vient que la qualité de lecteur en telle ou en telle science est synonyme à celle de professeur. Il faut donc croire que les professeurs et les étudians d'Allemagne n'eussent pas été surpris de voir lire Duaren. Ceux donc qui jugèrent mal de lui se fondèrent sur ce qu'ils crurent, non pas qu'il n'avait point assez de mémoire pour pouvoir apprendre par cœur un discours d'une heure, mais qu'il n'en avait point assez pour composer un tel discours sans être aidé de ses manuscrits. Il importe peu qu'un professeur lise, ou qu'il récite par cœur : l'un vaut l'autre. Ils sont appelés à éclairer l'entendement, et non pas à remuer les passions. S'il s'agissait de prêcher, la différence serait bien considérable, et néanmoins encore aujourd'hui la plupart des prédicateurs anglais lisent leurs sermons au peuple.

Notons en passant combien les modes sont changeantes en pays même d'université. C'était au XVIe. siècle une coutume générale que les professeurs étrangers qui passaient par une ville d'académie fussent priés de donner des leçons publiques. Cela, si je ne me trompe, n'est plus en usage. Mais entre les ministres la civilité demande essentiellement que ceux du lieu offrent la chaire aux étrangers. Et de là vient qu'un ministre ne voyage guère sans mettre dans sa valise les meilleurs de ses sermons; car il sait bien qu'on le priera de prêcher dans les autres villes. Les plaisans nomment ces sermons *pistolets de poche*.

(C) *Duaren était protestant* (*)......

(4) Sammarth., Elog. *lib. I, pag. m.* 38.

(5) *On en peut faire part par écrit : ainsi M.* Moréri *met le genre au lieu de l'espèce.*

(*) Teissier, tom. I, pag. 376 de ses Éloges, dernière édition, remarque d'après Catherinot, qu'en 1553, Duaren et tous les autres professeurs de la ville de Bourges, au nombre de huit, étaient tous suspects de luthéranisme; et on sait que ce soupçon, par rapport à Duaren, regardait particulièrement son Traité *des Bénéfices*, etc. Mais chacun ne sait pas un autre fait, qui ne peut qu'avoir de beaucoup augmenté la mauvaise opinion que Duaren avait déjà donnée de sa catholicité. H. Étienne, ch. 38 de son Apol. d'Hérodote, rapporte certains vers léonins scandaleux, insculptés dans un *tableau* de pierre de taille qu'on avait vu long-temps cramponné au-dessus du tronc, à un pilier de la cathédrale de Bourges : tableau qui, en 1566, avait depuis peu d'années été détaché, pour ôter de devant les luthériens cette pierre de scandale.

C'avait été Duaren, qui par la force de ses remontrances réitérées, était enfin venu à bout de faire enlever et supprimer ce tableau, dont

Baudouin le traita de nicodémite et de prévaricateur.] M. Catherinot, avocat du roi à Bourges, observe qu'en 1550 Duaren fit *imprimer son traité des Bénéfices* (*) *dans lequel il se rendit suspect d'hérésie par ses dogmes et par ses railleries. Aussi fut-il compris dans l'expurgatoire de Rome* (6). Baudouin s'étant retiré de Bourges, et faisant profession ouverte de la religion protestante à Strasbourg, écrivit contre Duaren sous le nom des jurisconsultes chrétiens (7), et lui reprocha de n'être papiste qu'en apparence, et de combattre la religion de son cœur. Ceux qui n'auront pas ce livre en trouveront des extraits à la tête de la réponse de Théodore de Bèze aux injures de Baudouin, qui s'était dépeint lui-même dans les reproches qu'il avait faits à Duaren. On trouve dans ces extraits que la Sorbonne obligea Duaren à chanter la palinodie (8). Nous verrons dans la remarque suivante le commerce qu'il avait avec Calvin.

(D)....... *et lui reprocha d'être plagiaire de Calvin.*] Baudouin affirma que ce qui se trouve dans les livres de Duaren touchant la prêtrise avait été pris des ouvrages de Calvin. On prétend qu'il ne fit cette remarque que pour l'exposer au feu des persécuteurs. Duaren conçut une extrême indignation de cette supercherie; il s'en plaignit et par lettres, et de vive voix à Calvin, qui lui fit entendre raison. *In eâ pugnâ quùm veris armis destitui se videret Balduinus, ad illiberales insidias descendit, et Duareno ex puræ et orthodoxæ fidei approbatione invidiam conflando, carnificûm furori eum objecit. Capitale, ut scitur, in Galliâ erat, non tantùm doctrinæ nostræ subscribere, sed libros etiam nostros furtim legere. Bonus hic pietatis sectator, dum ostendere conatur Duarenum ex me didicisse, et ex meis libris esse mutuatum quicquid in libro de Sacerdotiis probè et sincerè docuerat, non aliò spectavit quàm ut furiosis ecclesiæ hostibus gladium homini jugulando porrigeret. Si barbara hæc immanitas mihi displicuerit, nihil mirum : quin potius hoc uno stratagemate detestabilem se piis omnibus reddidit. Et tamen cùm de eâ per litteras, et coràm conquestus est Duarenus, hominem ingenio, facundiâ, eruditioneque sic instructum, ut in certamine longè futurus esset superior, mitigavi* (9). Joignez à cela un endroit de la réponse de Théodore de Bèze au même Baudouin (10).

(E) *Duaren ayant quitté la charge de professeur, elle fut donnée à Baudouin, qui........ lui céda le premier rang.*] Voici ma preuve (11) : *Certè tam habitus jam tunc fuit pro jurisconsulto minimè vulgari, ut non solùm Gratianopolitani talem professorem requirerent, (tametsi quia istic* (12) *vixerat existimationem suam minuisset) sed et Bituriges eum accerserent ut Duareno qui tunc abdicârat succederet.* Ceci regarde Baudouin en l'an 1548. *Cum Barone conjunctissimus quandiù is deindè vixit, hoc est, triennium docuit totum jus civile Balduinus...... mortuo Barone auctor fuit ut Duarenus revocaretur, atque ut illi redeunti ultro concessit priorem, in quo consistere poterat, locum, sic habuit toto quadriennio sine ullius simultatis significatio-*

le contenu se trouve de nouveau dans le *Fulmen brutum* d'Hotman, pag. 58 de l'édition augmentée de Leyde (Scaligérana, *au mot* Hotomanni *Franco-Gallia.*), *in*-8°., grand papier, et en bien plus gros caractères que celle de Genève. *Ex eodem genere*, (traditionum) dit cette addition, qui suit immédiatement les huit vers à la louange des *Agnus Dei*, *illud est carmen impium, ac planè nefarium, quod non multis antè annis Biturigæ in summo episcopali in tabulâ lapideâ incisum, et ad caput trunci sive tigilli pauperum affixum erat : sed* Francisci Duareni *admonitu, qui tum in illâ Academiâ jus civile profitebatur, exemptum ac disturbatum est.*

Hic des devotè, cœlestibus associo te, etc. Rem. crit.

(*) Erreur. Le privilége pour l'impression de ce Traité n'est que du 19 de novembre de l'année suivante 1551. Rem. crit.

(6) Catherinot, Calvinisme de Berri, *pag.* 4.

(7) *Ce livre fut imprimé à Strasbourg l'an* 1556.

(8) *Tu nos fortasse alio trahere vis auribus constrictos. Ecquonùm? an ad tribunal Sorbonicum ubi palinodiam turpem et nefariam canere tuo exemplo et more nobis persuadeas? Ignosce, Duarene, non possumus, malumus (ut ille olim Philoxenus) ad Latumias.* Balduinus, *fol.* 112, *apud* Theodor. Bezam, *pag.* 199, *tom. II* Operum.

(9) Calvinus, Respons. ad Balduin., *pag.* 368 Tractat. Theol.

(10) *Il est à la page* 231 *du II*e. *volume des* OEuvres de Bèze.

(11) Respons. ad Calvinum et Bezam pro Francisco Balduino, *folio* 83. *Voyez d'autres preuves dans la remarque suivante.*

(12) *C'est-à-dire, à Genève.*

ne bonum collegam (13). Je laisse la suite de ce passage, où l'on avoue qu'enfin il s'excita une querelle entre ces deux professeurs, après que Baudouin se fut retiré. Je laisse aussi la contradiction que l'on rencontre dans le revers du feuillet : elle est bien grossière. *Neque verò dubito quin si nunc* Duarenus *viveret Balduinum tam complecteretur à vobis nunc vexatum, quàm ab eo vestrarum partium suspecto fuit interdum* ABALIENATUS (14). On venait de dire que pendant que Baudouin enseigna dans Bourges, il ne reçut de Duaren aucune marque d'inimitié, puis on avoue qu'il en reçut quelques-unes étant suspect de calvinisme. Ces soupçons ne peuvent pas concerner le temps qui suivit la sortie de Baudouin ; car il alla à Genève en sortant de Bourges, et puis à Strasbourg, et il se déclara hautement de la religion (15). Ils concernent donc son séjour à Bourges, pendant lequel, comme il l'avoue lui-même, il fut fort suspect de favoriser les protestans. Sa contradiction est donc claire et inexcusable (16). L'un des passages que j'ai copiés nous fait connaître une faute de celui qui a fait l'éloge de Baudouin. *Reversus Lutetiam* (Balduinus), dit-il (17), *magnâ jam quæsitâ famâ accersitur à Biturigibus ad docendi munus suscipiendum futurus collega Baronis et Duareni jurisconsultorum.* Cela veut dire que l'université de Bourges appela Baudouin pour le faire collègue de Baron et de Duaren. Fausseté insigne ; car on l'appela pour une chaire que Duaren avait laissée. N'oublions pas que Baudouin fit des leçons dans cette université avant que d'y recevoir le doctorat. *Cùm publicè juris civilis obscuriores titulos interpretatus fuisset, incredibili omnium studio doctor est renunciatus voce Baronis* (18). Or, il le reçut le 12 de mars 1549 (19). Il faut donc dire qu'il commença ses leçons dès l'année précédente ; car il enseigna le droit à Bourges pendant sept ans (20), il quitta cette académie l'an 1555. Il faut remarquer cela pour corriger une faute touchant le temps de la mort d'Éguinard Baron. Quelques-uns disent qu'il décéda l'an 1556 (21). Ils se trompent ; car il ne vécut que trois ans depuis que Baudouin eut été fait son collègue. Si M. de Sponde a bien mis sa mort au 22 d'août 1550 (22), nous avons un nouveau sujet de dire que Baudouin commença son professorat à Bourges, en 1548. S'il l'eût commencé au mois de janvier, on trouverait plus de deux ans et demi entre sa première leçon et la mort de Baron, et cela suffit pour pouvoir dire qu'ils furent collègues trois ans ; car dans ces sortes de livres on ne s'attache pas à la précision des calculs. Il est certain que Baron mourut le 22 de septembre 1550, âgé de cinquante cinq ans (23).

(F) *Je rapporterai quelques autres faits, qui serviront de supplément au Moréri.*] François Duaren était fils de Jean Duaren, qui exerçait en Bretagne une charge de judicature. Il lui succéda en cet emploi, il en fit quelque temps toutes les fonctions. *Jurisdictioni ante annos quindecim in Celticâ nostrâ Britanniâ non omninò infeliciter præfui, eòque magistratu in quo patri jam seni successeram vixdum adolescentiæ annos ingressus ita functus sum ut, etc.* (24). Il faisait des leçons sur les Pandectes, dans Paris, l'an 1536, et entre autres disciples il avait les trois fils du savant Budé (25). Il fut appelé à Bourges l'an 1538 (26), pour y enseigner la

(13) Respons. ad Calv. et Bezam, *folio* 84.

(14) *Ibid.*, *folio* 84 *verso.*

(15) *Voyez son article*, *remarque* (B).

(16) *Illud verè dicere possum Balduinum in eâ urbe sæpè vestro nomine in periculum venisse dum vobis amicior esse credebatur, et erat fortasse quàm esse debebat, neque certè aliud habebant illi, quos laudas, inimici quod huic odiosè objectarent.* Responsio, ad Calvinum et Bezam, *folio* 83 *verso.*

(17) Papyr. Masso, Elog. *tom. II*, *pag.* 257.

(18) *Idem*, *ibid.*

(19) Catherinot, Calvinisme de Berri, *pag.* 4.

(20) Balduin., Respons. ad Calvin. et Bezam, *folio* 86.

(21) Ménage, Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, *pag.* 157.

(22) Spondan., *ad ann.* 1550, *num.* 12.

(23) *M.* Pinsson des Riolles, *que j'avais consulté*, *vient de me l'écrire.*

(24) Franc. Duarenus, epist. ad Sebast. Albaspinæum, *pag. m.* 297, *part. II Oper. Elle est datée du* 24 *de novembre* 1550.

(25) Gulielm Budæus, epist. ad Jo. Duarenum. *Elle est dans les Œuvres de Duaren*, *pag. m.* 300, *part. II.*

(26) *Annus jam agitur nonus ex quo in hanc civitatem juris docendi causâ publicè accitus sum.* Duaren, *præf.* Disput. anniv., *datée de Bourges en* 1547.

jurisprudence, trois ans après qu'Alciat se fut retiré (27) : il se défit de cette charge l'an 1548, et s'en alla à Paris pour fréquenter le barreau, car il voulut joindre la théorie du droit avec la pratique. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre écrite à François Baudouin qui lui avait succédé. *Cooptatum te in juris doctorum collegium et unum ex omnibus delectum, cui nos velut emeriti lampadem cursu traderemus, valde, ita me Deus amet, lætor* (28). Cette lettre est datée du 13 de janvier 1549; mais il faut prendre garde que l'année commençait alors à Pâques, et ainsi, en comparant cette date avec celle de la lettre qu'il écrivit à Sébastien de l'Aubespine, on ne trouvera point de contradiction dans ses calculs. Il dit dans sa lettre à François Baudouin, qu'il fréquente le barreau du parlement de Paris depuis deux ans (29). Il assure dans l'autre lettre, datée du 24 de novembre 1550, qu'il le fréquente depuis trois ans : *In Basilicâ Parisiensi ad tres annos libenter versatus sum* (30). Ces deux dates appartiennent à la même année 1550, si l'on met au mois de janvier le commencement de l'an. Il se dégoûta des chicaneries du palais, et il fut bien aise que les conditions avantageuses que la duchesse de Berri, sœur du roi Henri II, lui fit offrir, lui fournissent une occasion favorable de se retirer du barreau, et d'aller reprendre honorablement à Bourges, l'emploi qu'il y avait eu. Il se remit à y professer la jurisprudence, l'an 1551. Aucun professeur en droit hormis Alciat n'avait jamais eu dans cette université une aussi bonne pension que celle qui fut accordée à notre Duaren. *Decretum mihi est ex ærario publico stipendium annuum ad vicena millia sestertiorum nummum, id est longè ampliùs et honorificentiùs (si unum Alciatum excipias) quàm jurisconsultus adhuc ullus habuisse in eâ civitate dicatur* (31). D'ailleurs il fut fait maître des requêtes de la duchesse de Berri (32). Notez que dans sa lettre à Sébastien de l'Aubespine, datée du 24 de novembre 1550, il fait mention des funérailles d'Éguinard Baron, qui furent un témoignage authentique du respect des écoliers pour la mémoire du défunt. Notez aussi qu'en 1554 il était fort disposé à s'en aller à Valence, où on lui offrait une chaire de droit civil. *Dum enitor, elaboro, contendo ut vobis morem geram cum bonâ heræ meæ.... veniâ... interim vobis hunc quasi arrhabonem quendam propensi mei in vos animi ac voluntatis mitto* (33). C'est ainsi qu'il parla en dédiant un ouvrage, l'an 1554, aux curateurs de l'académie de Valence.

Je n'ai parlé qu'en passant de son dégoût pour les chicanes du palais : mais comme il en fait une description fort éloquente, j'ai cru que je devais rapporter ici une partie de ses paroles (34). *In Basilicâ Parisiensi ad tres annos libenter versatus sum : tamet si (ut verum fatear) immodicos ac prope inexplicabiles litium anfractus, quibus illum forum præ cæteris abundat, magis quàm lites ipsas ac judicia, quibus humanum genus carere non posse videtur, per-invitus nec absque ingenti fastidio illic viderim. Vix enim credibile est quanta ibi hominum, eorumque gravissimorum et lectissimorum, multitudo quàm minutis ac pusillis in rebus quotidiè occupata sit. Ac ut de amplissimo purpuratorum Patrum ordine et conventu loquar, num tibi videntur pleraque eorum judicia, quæ statis legitimisque diebus* ὡς ἐκ τρίποδος *palam eduntur, non dicam augusto illo consessu, sed infimo aliquo tribunali satis digna esse? Nam cùm, etc.* Tout ce discours est fort sensé. Ces augustes assemblées qu'on appelle parlemens ont trop d'éclat pour la petitesse des causes dont elles décident, et l'on ne peut s'empêcher de

(27) *Triennio post discessum Alciati profiteri jus civile hìc cœpi.* Duarenus, *in Orat. recitatâ in cooptatione Buguerii, pag. m.* 305 *Oper., part. II. Notez qu'il suppute mal; car Alciat sortit de Bourges en* 1534.

(28) *Idem, ibid., pag. m.* 297.

(29) *Studia jam biennium intermissa.* Idem, *pag.* 294.

(30) *Idem*, epist. ad Sebast. Albaspin., *pag.* 297.

(31) *Idem, ibid., pag.* 298. *Voyez la remarque* (B) *de l'art.* BAUDOUIN, *t. III, pag.* 195.

(32) *Idem, ibid.*

(33) Duaren., *epist. dedicator.* Comment. in Titul. de Verborum Obligationibus. *Elle est au commencement du premier tome de ses OEuvres.*

(34) *Idem*, epist. ad Sebast. Albasp., *pag.* 297.

plaindre un beau génie qui emploie bien du temps à se préparer à rapporter un procès. Que faut-il qu'il étudie, et qu'il examine? les phrases dont un notaire s'est servi dans un testament ou dans un contrat de mariage, pour expliquer les désirs d'un petit particulier. J'ai ouï dire à un conseiller du parlement de Metz, que cette sorte d'étude est d'autant plus désagréable, qu'elle ne nourrit point l'esprit, et ne lui donne aucune étendue. Rapportons ici les vers de M. Perrault touchant le désavantage de nos avocats comparés avec ceux de l'antiquité (35).

Je la vois s'applaudir de ses grands orateurs,
Je vois les Cicérons, je vois les Démosthènes,
Ornemens éternels et de Rome et d'Athènes,
Dont le foudre éloquent me fait déjà trembler,
Et qui de leurs grands noms viennent nous accabler.
Qu'ils viennent, je le veux, mais que sans avantage
Entre les combattans le terrain se partage;
Que dans notre barreau l'on les voie occupés
A défendre d'un champ trois sillons usurpés;
Qu'instruits dans la coutume, ils mettent leur étude
A prouver d'un égout la juste servitude;
Ou qu'en riche appareil la force de leur art
Éclate à soutenir les droits de Jean Maillart.

(G) *On a fait une édition des ouvrages de Duaren à Francfort, l'an 1592, in-folio.*] Le Catalogue d'Oxford, M. Pope Blount (36), et plusieurs autres, ne marquent que cette édition; mais j'ajoute que pendant la vie de Duaren on imprima un recueil de ses écrits à Lyon, l'an 1554, *in-folio*, chez Rouille; et qu'après sa mort on en fit dans la même ville et chez le même libraire une autre édition plus ample, l'an 1579, *in-folio.* Nicolas Cisner, qui avait été son disciple, et puis professeur en droit à Heidelberg, fournit plusieurs pièces à l'imprimeur. Cela paraît par la petite préface qu'il fit mettre au-devant de cette édition, et qu'il composa à Spire l'an 1578. Je l'appelle petite, afin de la distinguer de celle qu'il mit au-devant de la seconde partie des œuvres de Duaren, et qui peut passer pour une juste dissertation *de modo et arte docendi atque discendi jura.* Il la fit à Spire, l'an 1575. Je n'ai point vu l'édition qui est marquée dans le texte de cette remarque: mais je sais qu'elle fut réitérée à Francfort, l'an 1607. Je me sers de celle de Genève, 1608, *apud Petrum de la Rovière*, et je suis bien fâché de n'y trouver pas les deux écrits de Duaren contre Baudouin (37).

(H) *On pourrait enrichir de plusieurs autres pensées son traité des Plagiaires.*] J'en vais fournir une. On ne parle presque jamais de ces gens-là, sans les comparer à la corneille d'Ésope (38). On a trouvé cette idée dans ces vers d'Horace:

Quid mihi Celsus agit? monitus, multumque monendus,
Privatas ut quærat opes, et tangere vitet
Scripta, Palatinus quæcunque recepit Apollo:
Ne, si fortè suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum,
Furtivis nudata coloribus (39).

Duaren s'en est servi; car il se vante de pouvoir réduire facilement son plagiaire à l'état de cet oiseau. *Corniculam Horatianam planè mihi deprehendisse videor, quam furtivis nudare coloribus nihilo mihi difficilius esse puto quàm Aristophani illi poëtarum Alexandrinorum furta detegere ac convincere* (40). Mais je n'ai encore vu personne qui ait comparé les plagiaires avec les perdrix. *Celui qui acquiert des richesses et non point selon le droit*, est *une perdrix* qui *couve* ce qu'*elle n'a point pondu: il les laissera au milieu de ses jours et sera trouvé fou à la fin* (41). Ces paroles sont du prophète Jérémie, et déclarent que ceux qui s'enrichissent du bien d'autrui ne conservent pas jusques à la mort ces richesses mal acquises. Les interprètes disent là-dessus que la perdrix dérobe les œufs des autres oiseaux, et qu'elle les couve; mais que les petits qu'elle fait éclore ne la reconnaissent point pour leur mère, et qu'ils la quittent, et vont trouver l'oiseau qui avait pondu ces œufs (42). Voilà le sort ordinaire

(35) Perrault, *dans le poëme intitulé:* Le Siècle de Louis-le-Grand, *pag. m.* 175 *du Ier. tome de son* Parallèle des anciens et des modernes.

(36) Pope Blount, Cens. Author., *pag. m.* 466.

(37) *Epistolæ de Francisco Balduino. Defensio adversus Balbini sycophanta maledicta.*

(38) *Ou plutôt au geai. Voyez M.* Dacier sur la IIIe. épître du Ier. livre d'Horace, *pag. m.* 207.

(39) Horat., epist. III, *lib. I, vs.* 15.

(40) Duaren., epist. de Plagiar., *pag.* 296, *part. II Oper.*

(41) Jérémie, *chap. XVII, vs.* 11.

(42) *Voyez* Drusius, Observation. *lib. IV, cap. XXIV, pag. m.* 99.

des écrivains plagiaires. Ils moissonnent ce qu'ils n'ont point semé, ils enlèvent les enfans d'autrui, ils se font une famille d'usurpation ; mais ces enfans enlevés font comme les autres richesses mal acquises, *malè parta malè dilabuntur ;* ils prennent les ailes et s'enfuient chez leur véritable père. Un auteur volé réclame son bien : et si la mort l'en empêche, un fils, un parent, un ami, fait valoir ses droits. Un homme même qui ne sera pas de ses amis lui rendra ce bon office, afin de se faire honneur de la découverte du vol, ou afin de couvrir de confusion le plagiaire. Ce que l'amour de l'équité n'inspirerait pas, la vanité, la malignité, le désir de la vengeance, le suggéreront ; et ainsi tôt ou tard les productions enlevées abandonnent le voleur. Notez qu'il y a des plagiaires qui n'imitent pas en tout la perdrix : ils ne prennent pas la peine de couver : ils prennent les pensées et les paroles d'autrui toutes formées : il est vrai que quelquefois ils se tourmentent beaucoup pour leur faire prendre un autre air, afin que le vol ne se puisse pas découvrir facilement. Ils sont plus propres alors à être comparés à la perdrix. Je m'étonne au reste qu'on n'ait pas donné le nom de cet animal aux hommes qui nourrissent les enfans qu'un autre va faire chez eux. Ce nom leur conviendrait mieux que celui de cet oiseau (43) qui va pondre dans le nid d'un autre, et qui laisse couver l'œuf, et élever le petit. Peut-être n'a-t-on pas été persuadé que ce conte de la perdrix soit véritable. Il y a long-temps qu'un docte critique a insinué que saint Jérôme allègue à faux le témoignage de trois excellens naturalistes (44) : *Hieronymus testes citat hujus rei sanè luculentos, et quos, ut minùs idoneos, rejicere nemo possit, Aristotelem videlicet, Theophrastum, et Plinium ; sed an verè, fides penes ipsum esto, ego sanè apud illos authores nihil tale legere memini. Locus Hieronymi est in commentariis ad eum locum* (45). Aiunt, *inquit*, scriptores naturalis historiæ tam bestiarum et volucrum, quàm arborum herbarumque, quorum principes sunt apud Græcos Aristoteles et Theophrastus, apud nos Plinius secundus ; hanc perdicis esse naturam, ut ova alterius perdicis, id est, aliena furetur, et eis incubet foveatque : cùmque fœtus adoleverit, avolare ab eo, et alienum parentem relinquere.

(I) *Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudouin.*) Je l'ai trouvée parmi les pièces qui accompagnent la réplique de Calvin *ad Balduini convicia* (46). Duaren la fit après avoir vu une harangue que Baudouin avait publiée en Allemagne, et qui était fort désobligeante pour les professeurs de Bourges. Personne n'y était nommé, mais on connaissait sans peine à qui l'orateur en voulait, et que Duaren en particulier y avait été maltraité. Si nous en croyons cette lettre de Duaren, ceux qui étaient les plus favorables à Baudouin, ceux qui aimaient et qui estimaient ses talens, le louaient de telle sorte qu'il entrait ordinairement un fâcheux *mais* dans leurs louanges, c'est-à-dire, mais il est vain, ambitieux, et dissimulé ; nous sommes marris que cette tache paraisse sur un visage si beau. *Ita eum laudant ferè ut in ejus laudibus excipiant ἀλαζονείαν, fastum, ambitionem, φιλαυτίαν : præterea mirum simulandi dissimulandique artificium, et hoc veluti nævo decoram admodum speciosamque faciem nonnihil deformari doleant* (47). Étant à Paris, l'an 1548 ou environ (48), il rendit une visite à Duaren, et lui présenta un livre qu'il lui avait dédié (49). Il avait envie de remplir la place de professeur que Duaren venait de quitter dans l'académie de Bourges, et il lui demanda des lettres de recommandation. Il les obtint, et s'en trouva bien, car d'abord les magistrats de Bourges lui accordèrent une pension, et peu après il fut reçu professeur en jurisprudence, sans que la cérémonie de la réception lui coûtât rien. Il fallut qu'il surmontât les traverses d'É-

(43) *Le coucou.*

(44) Drusius, Observat., *lib. IV, cap. XXIV, pag.* 100.

(45) *C'est-à-dire, le verset* 11 *du chapitre XVII de* Jérémie.

(46) *Voyez la remarque* (H) *de l'article* BAUDOUIN, *citat.* (66), *tome III, pag.* 201.

(47) Duaren., epist. de Fr. Balduino, *pag. m.* 58.

(48) *Ibid., pag.* 61.

(49) *Il l'avait fait imprimer à Lyon.*

guinarius Baron et de quelques autres adversaires déclarés ; et depuis ce temps-là il fut toujours mal avec ce collègue, et il excita contre lui tant de tumultes, qu'on croit qu'il le fit mourir de chagrin. *Nec ulla fuit ex eo tempore simultatis inter eum et Baronem intermissio . . . adversùs quem* (Baronem) *iste vindictæ cupiditate flagrans tantas excitavit tragœdias, ut à plerisque credatur Baro ob mœrorem ex eâ re conceptum decessisse* (50). Duaren retourna à Bourges après la mort de Baron, et y reçut de Baudouin toutes sortes de caresses respectueuses ; mais on l'avertit de s'en défier comme d'un homme qui par par plusieurs artifices avait tâché d'empêcher qu'il ne revînt, ou qu'au moins il ne recouvrât le rang qu'il avait eu autrefois. La défiance qu'on lui voulut inspirer fut dissipée facilement par les protestations de sincérité que Baudouin lui fit : mais enfin il ouvrit les yeux, et s'emporta hautement (51), et depuis ce temps-là il y eut entre eux une inimitié réelle, quoique l'apparence de la concorde allât son train. L'extérieur même de l'amitié se démentit en trois ou quatre rencontres où Baudouin se mit dans une extrême colère contre Duaren. Voici ce qui donna lieu au premier éclat. Baudouin se dispensait de monter en chaire sous prétexte que par ses écrits il pouvait mieux contribuer que par ses leçons à l'utilité et à la gloire de l'académie et de la ville. Il en fut censuré par les magistrats après que Duaren les eut avertis de cet abus (52). Quelque temps après il arriva une sédition dans les écoles de droit. Baudouin, obligé d'en rendre raison aux magistrats, plaida cette cause, et la perdit honteusement. Il crut que Duaren lui avait joué ce tour. Cette affaire procéda de ce que Baudouin choisissait le temps de ses leçons selon sa commodité, et non pas selon les heures qui avaient été assignées à chaque professeur. Cela fit naître des tumultes ; car Baudouin ne voulait pas renoncer à l'heure qu'il avait choisie, quoique ce fût celle d'un autre qui voulait s'y maintenir (53). Fort peu de temps après il éclata de nouveau contre Duaren, lorsqu'il se vit privé de ses gages à l'égard de quelques mois, pendant lesquels il n'avait point fait de leçons ; car il faut noter qu'environ trois mois avant sa sortie de Bourges, il cessa de lire, sans dire un mot à ses collègues pour excuser les vacances qu'il prenait. On attribuait cela au chagrin qu'il avait conçu de la sentence que les juges avaient prononcée contre lui. *Quod hominis factum plerique sic interpretabantur, ut dolori acerbissimo et ægritudini ex recente illâ damnatione judicioque susceptæ, vulgò tribuerent* (54). Le dépit de ne toucher point ses gages à l'égard du temps de ses vacances lui fit jeter feu et flamme contre ses collègues ; et il sortit deux jours après de la ville sans leur dire adieu (55) : mais il promit aux magistrats de revenir. Notez que pendant deux ans il avait fait de grandes instances pour l'accroissement de sa pension, et que toutes ses peines avaient été inutiles. Il n'avait pu obtenir la moitié des gages dont Duaren jouissait (56). Celui-ci témoigne (57) que depuis qu'il avait vu que les protestans prêtaient l'oreille aux discours calomnieux d'un tel transfuge, il avait senti diminuer la passion de se retirer chez eux. Il allègue un bon mot de Simonide, c'est qu'il faut tenir pour des calomniateurs ceux qui ajoutent foi légèrement à la calomnie (58). Sa lettre est datée du 15 de juillet 1555. Je ne dois pas oublier qu'on y a remarqué (59) que Baudouin, qui se retira de Bourges à cause des chagrins insupportables qui l'y rongeaient, fit ac-

(50) Duaren, epist. de Fr. Balduino, *pag.* 61.

(51) *Nihil ampliùs dissimulandum ratus cum homine expostulavi, et de jure amicitiæ necessitudinisque violato conquestus sum paulò liberiùs ac stomachosiùs.* Ibidem, *pag.* 63.

(52) *Ibid.*

(53) *Horam subindè mutabat arbitrio suo, et in aliorum possessionem non minùs superbè et insolenter quàm turbulentè et seditiosè invadebat. Quâ ex re ii motus atque tumultus excitati sunt ut*, etc. Ibidem, *pag.* 64.

(54) *Ibid.*

(55) *Ibid.*, *pag.* 65.

(56) *Ibid.*

(57) *Ibid.*, *pag.* 68.

(58) *Scitum est illud Simonidis*, non desines me auribus calumniari, *cùm ostendere vellet eos quoque calumniatores habendos esse, qui aures calumniatoribus faciles præberent.* Ibid.

(59) *Ibid.*, *pag.* 66.

croire à ceux de la religion qu'il n'avait quitté cette académie qu'afin de se procurer la liberté de conscience. C'est ainsi que sont faits les hommes : ils donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, et gardent pour eux les véritables. Ils méritent tous, les uns plus les autres moins, qu'on leur applique le jeu de mots qui fut fait sur le fameux astrologue de Provence :

Nostra damus cùm verba damus, nam fallere nostrum est,
Et cum verba damus, nil nisi nostra damus.

DUELLIUS (*a*) (Caïus), consul l'an de Rome 493, défit la flotte des Carthaginois, et fut le premier de tous les Romains à qui le triomphe naval fut accordé (*b*). On lui érigea une colonne avec une belle inscription. C'était une de ces colonnes qu'on nommait *rostratæ* (*c*), à cause des proues de navire dont on les ornait. On déterra un morceau de celle-ci à Rome sur la fin du XVIe. siècle. Les savans se sont exercés à déchiffrer l'inscription (*d*). Il y a des auteurs qui disent que l'on accorda à Duellius, en reconnaissance de sa victoire, la prérogative de se faire conduire à son logis au son des flûtes, et à la lumière des flambeaux quand il aurait soupé en ville (A); mais d'autres assurent que de sa propre autorité il s'empara de cet usage (B). Cette dernière opinion est plus vraisemblable que la première (C). Il fit bâtir un temple à Janus dans le marché aux herbes (*e*). On conte de lui une chose qui me paraît plus singulière que tous les honneurs qu'il possédait dans la république. On prétend que sa femme parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui était punais, fût en cela différent des autres hommes (D). Elle s'appelait Bilia : il était juste que ce nom se conservât ; et néanmoins il nous serait entièrement inconnu, si saint Jérôme ne l'eût inséré dans ses ouvrages. Costar n'a pas eu raison de citer Érasme au sujet de la réponse de cette femme (E).

(*a*) *D'autres disent* Duillius.
(*b*) Florus, *lib. II, cap. II.*
(*c*) Plinius, *lib. XXXIV, cap. V.*
(*d*) Pierre Ciacconius *fit un traité là-dessus, qui fut imprimé à Rome l'an* 1608.
(*e*) Tacit. Annal., *lib. II, cap. XLIX.*

(A) *Des auteurs.... disent que l'on accorda à Duellius.... la prérogative de se faire conduire à son logis, au son des flûtes, et à la lumière des flambeaux, quand il aurait soupé en ville.*] Tite-Live est formel là-dessus (1) : *C. Duillius consul adversùs classem Pœnorum prosperè pugnavit, primusque omnium Romanorum ducum navalis victoriæ duxit triumphum : ob quam caussam ei perpetuus honos habitus est, reverlenti à cœnâ tibicine canente funale præferretur.* Après un témoin de cette importance il n'est pas nécessaire de faire parler Aurélius Victor, qui a dit : *Duillio* CONCESSUM *est ut prælucente funali et præcinente tibicine à cœnâ publicè rediret* (2).

(B) *.... d'autres assurent que de sa propre autorité il s'empara de cet usage.*] Cicéron est aussi formel là-dessus qu'on le saurait être. *C. Duillium M. filium, qui Pœnos classe primus deviceral, redeuntem à cœnâ senem sæpè videbam puer, delectabatur crebro funali et tibicine quæ sibi nullo exemplo* PRIVATUS *sumserat ; tantum* LICENTIÆ *dabat gloria* (3). Florus est dans la même opinion. *Duillius Imperator non contentus unius diei triumpho, per vitam omnem ubi à cœnâ rediret prælucere funalia, præcinere sibi tibias* JUSSIT, *quasi quotidiè triumpharet* (4).

(1) T. Livius, *in* Epitome, *lib. XVII.*
(2) Aurel. Victor., de Viris illustribus.
(3) Cicero, de Senectute, *cap. XIII.*
(4) Florus, *lib. II, cap. II. Voyez aussi* Valère Maxime, *liv. III, chap. VI, num.* 4.

(C).... *Cette dernière opinion est plus vraisemblable que la première.*] Car il est plus facile de s'imaginer faussement qu'il y a eu des décrets publics sur certaines choses, que d'ignorer un décret réellement publié. Tite-Live a trouvé si vraisemblable que le sénat ou le peuple eussent décerné des honneurs particuliers à Duellius, qu'il a pu croire facilement que toutes les prérogatives dont Duellius avait joui avaient été des concessions de sa patrie; et il ne faut pas douter que les descendans de Duellius ne favorisassent cette erreur: ces flûtes, ces torches, leur apportaient plus de gloire, si elles étaient un don public, que si elles étaient une usurpation. Un historien y peut donc être trompé deux cents ans après; mais il n'eût pas été facile d'être dans l'erreur, s'il y eût eu sur cela un décret public: la famille en aurait trop soigneusement conservé les titres. Cicéron et tant d'autres écrivains n'eussent pu en prétendre cause d'ignorance. Quoi qu'il en soit, je m'étonne de n'avoir vu dans aucun commentateur (5) nulle réflexion sur les deux manières dont on rapporte les honneurs nocturnes de Duellius. La diversité ne roule pas sur des bagatelles: il y a beaucoup à perdre ou à gagner pour Duellius; et néanmoins ce n'est pas à cause de cela que je fais cette remarque; c'est afin d'accoutumer les jeunes gens à chercher entre les variations des historiens la raison des plus grandes vraisemblances.

(D) *Sa femme parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari, qui était punais, fût en cela différent des autres hommes.*] Duellius se plaignit un jour à sa femme qu'elle ne l'avait jamais averti d'un défaut qu'on venait de lui reprocher, c'est qu'il avait l'haleine puante. Je croyais, lui répondit-elle, que tous les hommes vous ressemblaient. Saint Jérôme raconte ceci plus amplement. Voyez la note (6).

(5) *Je ne me vante point de les avoir consultés tous.*

(6) *Duellius qui primus Romæ navali certamine triumphavit Biliam virginem duxit uxorem tantæ pudicitiæ, ut illo quoque sæculo pro exemplo fuerit, quo impudicitia monstrum erat, non vitium. Is jam senex et trementi corpore in quodam jurgio audivit exprobari sibi os fetidum, et tristis se domum contulit. Cùmque uxori questus esset quare nunquàm se monuisset, ut huic vitio mederetur, Fecissem, inquit illa, nisi putâssem omnibus viris sic os olere.* Hieron., adv. Jov., *lib. I.*

(E).... *Costar n'a pas eu raison de citer Érasme au sujet de la réponse de cette femme.*] Il avait attribué à Cicéron ce qui n'était dû qu'à Brutus, et en avait été censuré: il se justifia entre autres moyens par l'exemple de plusieurs grands hommes à qui de semblables fautes sont échappées: Sénèque, dit-il (7), a donné à Stilpon un bon mot de Bias, et à Ovide un vers de Tibulle (8). « Selon Plutarque, ce fut Hiéron, usurpateur de » Syracuse, à qui sa femme répondit » si modestement, *Vous avez tort de* » *vous plaindre, je ne m'entends pas* » *en haleine d'homme; j'avais cru que* » *tous les autres l'avaient de même.* » Néanmoins, selon Érasme, cette sage » et spirituelle réponse est de la femme » de ce Duellius, qui le premier défit » sur mer les Carthaginois. » Girac n'a pas manqué de lui dire qu'Érasme n'a que faire ici (9): en effet, nous venons de voir que saint Jérôme attribue cette réponse à la femme de Duellius; ainsi Érasme n'a point pris un nom pour un autre. C'est Costar qui a ignoré ce que les anciens ont dit touchant la dame romaine. Il a raison de dire que Plutarque rapporte cette aventure appliquée à d'autres gens, à Hiéron et à sa femme; mais Érasme n'a nullement ignoré cela: il l'a rapporté ainsi dans un autre endroit de son livre (10). Ce que je trouve de trop fort et de bien injuste dans la réplique de Girac, est qu'on accuse Costar d'avoir prétendu qu'Érasme avait commis une *grossière bévue* qui déshonorait extrêmement sa mémoire. Costar n'a prétendu rien moins que cela; son intérêt propre l'engageait à donner cette méprise pour très-légère.

(7) Costar, suite de la Défense de Voiture, *pag.* 55.

(8) *Ce vers est*
Arida nec pluvio supplicat herba Jovi.
Voyez Senèque, Quæstiones. natur., *lib. IV*, *cap. I.*

(9) Girac, Réplique, *chap. XV*, *pag. m.* 130.

(10) *Il rapporte la réponse de la femme d'Hiéron*, Apophth., *lib. V*, *pag. m.* 341, *et celle de la femme de Duellius*, ibidem, *lib. VIII*, *pag.* 619.

DURANT (SAMUËL), ministre de Charenton, se fit aimer et considérer de son troupeau par plusieurs bonnes qualités. Il passa pour un grand prédicateur. Il mourut, je pense, l'an 1626: sa place fut remplie par M. Daillé (*a*). Il eut entre autres amis M. Arnauld, conseiller et secrétaire du roi, et contrôleur général des restes (A). C'est ce qu'on apprend par l'épître dédicatoire de sept de ses sermons imprimés l'an 1627. Frédéric Spanheim son parent (*b*), et l'héritier de ses livres, fit imprimer à Genève ces sept sermons, et en fit l'épître dédicatoire.

(*a*) *Voyez la* Vie de M. Daillé, *pag.* 12.
(*b*) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* SPANHEIM, *tome XIII.*

(A) *Il eut entre autres amis M. Arnauld, contrôleur général des restes.*] C'est ce que j'observe afin d'avoir lieu de faire voir qu'il y a eu plusieurs personnes de la religion dans la famille d'Arnauld. Celui dont je parle avait grand *soin de se trouver* à Charenton, et *d'y attirer ceux qui le touchaient*, et il contribuait *franchement et ses peines et ses moyens à l'avancement du service* de Dieu. *Quelques-uns d'entre ses proches* s'étant faits papistes, il en témoigna hautement son déplaisir. Lui et ses sœurs rendirent *une assistance particuliere* à Samuel Durant *jusqu'à la fin* (1). L'Épître dédicatoire que je cite fait mention de M. de Montfermeil son neveu. On peut joindre ceci à la dernière partie de la remarque (D) de l'article d'ANTOINE ARNAULD *l'avocat.* (Tome II, p. 394, 95.)

(1) Spanh., *Épître dédic.* de sept sermons de Durant.

DURER (ALBERT), originaire de Hongrie (A), et né à Nuremberg le 20 de mai 1471 (*a*), fut un des meilleurs graveurs et des plus excellens peintres de son temps. « (*b*) Ayant pris un léger commencement de crayon » dans la boutique de son père, » qui était orfévre, il s'associa » d'un peintre médiocre nommé » Martin Hupse, qui lui enseigna à graver en taille-douce » et à manier les couleurs. ALBERT se fit encore instruire en » l'arithmétique, en la perspective et en la géométrie ; après » quoi il entreprit à vingt-sept » ans (*c*) de faire part au public » de son travail.. Le premier » ouvrage de son burin fut celui » des trois Grâces représentées » par trois femmes nues, parfaitement arrondies, ayant un » globe sur leurs têtes, dans lequel est gravé la date de l'an » 1497. Il fit..... plusieurs pièces de la Passion, qui furent » en si haute estime que Marc » Antoine de Bologne, graveur » assez expérimenté à Venise, » s'avança de les copier (B) et » d'y mettre la marque de l'auteur, afin de les faire passer » pour les originaux..... Comme » il n'a pas tant travaillé du » pinceau que du burin, on » trouve peu de ses peintures » que dans les palais de l'empereur, et de quelques princes » souverains : elles sont faites » d'une manière si élégante, » qu'on ne peut rien voir de » plus beau, ni de mieux expri-

(*a*) Melch. Adam, *in* Vitis Phil. German., *pag.* 66.

(*b*) Bullart, Académ. des Scienc., *tom. II*, *pag.* 383, 384.

(*c*) *Il fallait dire à* 26; *car l'année* 1497 *n'est point la* 27[e]. *de son âge, comme le suppose* Bullart, *qui le fait naître en* 1470. *M.* Félibien *a commis la même faute dans son* IV[e]. entretien, sur les Vies et sur les ouvrages des peintres, *pag.* 530, 531.

» mé (C) ». Le détail qu'on trouve dans le Vasari (*d*), sur les productions de son burin, est fort curieux; et ce n'est pas un petit éloge que l'aveu de cet auteur italien, que les estampes d'Albert Durer portées en Italie, excitèrent les peintres de ce pays-là à perfectionner cette partie de l'art, et leur servirent d'un beau modèle. Il donne une infinité de louanges à la délicatesse de cet excellent graveur, et à la fécondité de sa belle imagination. Il est certain qu'Albert Durer avait un fonds inépuisable de dessins: et comme il ne pouvait pas se promettre de les exécuter tous pendant qu'il travaillerait sur le cuivre, car chaque ouvrage de cette nature lui coûtait beaucoup de temps, il s'avisa de travailler sur du bois (*e*). Les deux premiers ouvrages qu'il fit de cette manière sont une décollation de saint Jean-Baptiste, et la tête du même saint présentée dans un plat à Hérode. Ils parurent l'an 1510 (*f*). Son saint Eustache est une de ses meilleurs pièces (D). Je ne sais si l'on pourrait facilement accorder ensemble ceux qui disent qu'Albert Durer était très-mal marié, et ceux qui disent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour modèle et pour son original le visage de son épouse (E). L'empereur Maximilien l'aima, et le considéra très-particulièrement, et lui donna de bonnes pensions (*g*) et des lettres de noblesse, et pour armes trois écussons d'argent en champ d'azur (*h*). Charles-Quint, et Ferdinand, roi de Hongrie son frère, imitèrent cette bienveillance et cette libéralité de l'empereur Maximilien (*i*). Cela n'empêche pas que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort pauvre (F), et qu'il fallut l'enterrer aux frais du public. Ce fut un homme dont la conversation était charmante (*k*); il aimait la joie et les divertissemens, mais d'une manière qui n'était point opposée aux bonnes mœurs. Il fut vertueux et sage; et il n'employa jamais son art à des représentations obscènes (G). Il composa quelques livres qui ont été imprimés. Celui qu'il entreprit d'écrire sur les règles de la peinture le fut aussi; mais comme il était d'un goût difficile contre lui-même, il y procéda lentement et ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet ouvrage (H). Il mourut à Nuremberg le 6 d'avril 1528 (*l*), et fut enterré au cimetière de l'église de Saint-Jean, où Bilibaldus Pirckeimérus son bon ami lui consacra une inscription sépulcrale fort honorable. Le Vasari le nomme *Duro*. M. Félibien, qui l'appelle *Durer* dans l'endroit où il parle amplement de lui, l'appelle *Dure* en d'autres endroits (*m*). Je ne remar-

(*d*) Giorgio Vasari, Vite de' Pittori, *parte terza*, *pag. m.* 300, *et seq.*

(*e*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 301.

(*f*) *Idem*, *ibidem.*

(*g*) Melch. Adam., Vitæ Philosoph. german. *pag.* 67.

(*h*) Bullart, Acad. des Sciences, *tom. II*, *pag.* 385.

(*i*) *Voyez l'Épitaphe d'Albert Durer dans* Melch. Adam, Vitæ Philos. German., *p.* 70.

(*k*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 66.

(*l*) Melch. Adam., *in* Vitis Philosoph. german., *pag.* 70; *mais selon* Reusnérus, *in* Diario, *pag.* 55, *ce fut en* 1527.

(*m*) *Au* IIe. entretien, *pag.* 224. *Voyez aussi pag.* 383 *et suiv.*

que cela, qu'afin de prouver, par un exemple, une chose que je dirai dans la remarque (B) de l'article ÉPHORE.

(A) *Il était originaire de Hongrie.*] Cula, village proche de Varadin, était la patrie de son père. C'est ainsi que je me hasarde de traduire ces paroles de Melchior Adam : *Fuit ejus pater Albertus ex vico Culá prope Voradium civitatem Hungariæ, natus* (1). Je soupçonne que par une faute d'impression il y a *Voradium*, au lieu de *Varadium*, dans le livre de cet écrivain. Cette faute a été fidèlement copiée par le sieur Paul Fréher : voyez la page 1439 de son Théâtre. M. Moréri n'a point compris ce que je vais copier : *Albertum Durerum è Pannoniâ oriundum accepimus, sed cujus majores in Germaniam commigrârint* (2). Il a cru que cela veut dire que notre Albert *était fils d'un Hongrois, dont la famille était pourtant originaire d'Allemagne*. Rien de plus faux. Le Vasari n'a point connu la patrie d'Albert Durer; il le suppose flamand, et il le fait commencer à Anvers ses tailles-douces. *E nel vero*, dit-il (3), *se quest' huomo sì raro, sì diligente, e sì universale havesse havuto per patria la Toscana,* COM' EGLI HEBBE LA FIANDRA, *e havesse potuto studiare le cose di Roma, come habbiamo fatto noi sarebbe stato il miglior pittore de' paesi nostri, si come fù il più raro, e più celebrato, che habbiano mai havuto i* FIAMMINGHI. Voici ce qu'il avait dit dans la page précédente : *Dopo questo Martino, cominciò Alberto Duro in Anversa, con più disegno, e miglior giudicio, e con più belle inventioni a dare opera alle medesime stampe.*

(B) *Ses pièces de la Passion furent si estimées que Marc Antoine de Bologne.... s'avança de les copier.*] M. Bullart fait ici une lourde faute : il confond Marc Antoine de Bologne avec un autre Marc Antoine, qui pour avoir été l'élève de Francesco Francia fut surnommé Franci (4). Tant s'en faut que Marc Antoine de Bologne ait entrepris de contrefaire cet ouvrage d'Albert Durer, qu'il s'associa avec lui pour l'impression et pour le débit (5). Ce fut Marc Antoine Franci, qui joua le tour de friponnerie dont il est ici question. Le Vasari parle amplement de cela ; mais il ne dit pas que ce copiste ait eu besoin que le même Durer, qui lui intenta un procès, se mêlât de lui faire obtenir grâce. Il dit nettement que l'on n'accorda aucune autre chose au demandeur, si ce n'est que ce Marc Antoine ne mettrait plus à ses ouvrages le nom et la marque d'Albert Durer. *Havendo dunque contrafatto in rame d'intaglio grosso, come era il legno, che haveva intagliato Alberto, tutta detta passione, e vita di Christo in 36 carte, e fattovi il segno, che Alberto faceva nelle sue opere, cioè questo AE* (6), *riusci tanto simile di maniera, che non sapendo nissuno, ch'elle fussero fatte da Marc' Antonio, erano credute d'Alberto, e per opere di lui vendute, e comperate. La qual cosa essendo scritta in Fiandra ad Alberto, e mandatogli una di dette Passioni contrafatte da Marc' Antonio, venne Alberto in tanta collera, che partitosi di Fiandra, se ne venne a Venetia, e ricorsò alla signoria, si querelò di Marc' Antonio, ma però non ottenne altro, se non che Marc' Antonio non facesse più il nome, e ne il segno sopradetto d'Alberto nelle sue opere* (7). Voyez la note (8).

(C) *Ses peintures sont faites d'une manière si élégante,... qu'on ne peut rien voir de mieux exprimé.*] Son tableau d'Adam et d'Ève est une de ses plus considérables peintures : il est au palais de Prague. Gaspar Vélius le loua très-finement; car il fit deux vers où il supposa qu'un ange admirant cette représentation d'Adam et

(1) Melch. Adam, *in* Vitis German, philosoph., *pag.* 66.

(2) *Idem, ibid.*

(3) Giorgio Vasari, Vite de Pittori, *terza parte, pag. m.* 301.

(4) Vasari, Vit. de' Pittori, *part. III, pag.* 302.

(5) *Idem, ibid.*

(6) *C'est une faute : il fallait mettre* A D. *Voyez la citation* (12).

(7) Vasari, Vite de' Pittori, *parte III, pag.* 301.

(8) Bullart, Académ. des Sciences, *tom. II, pag.* 384, *s'est donc trompé ; car il a dit* que le sénat de Venise eût rigoureusement puni ce fourbe, si ALBERT même n'eût procuré sa grâce.

d'Ève, s'écria, vous êtes plus beaux que lorsque je vous chassai du jardin d'Éden.

Angelus hos cernens, miratus dixit : ab horto
Non ita formosos vos ego depuleram.

M. Bullart, de qui j'emprunte ces choses (9), ajoute (10), 1°. Qu'*on voit encore en ce même palais, du pinceau* d'Albert, *un Christ portant sa croix, dont la ville de Nuremberg fit présent à l'empereur; une adoration des mages, et deux pièces de la Passion;* 2°. Qu'*il fit pour un monastère, à Francfort, une Assomption dont la beauté valait un bon revenu aux religieux, par les libéralités qu'on leur faisait pour jouir d'une si rare vue;* 3°. Que *ceux de Nuremberg conservent avec soin dans la salle des sénateurs, ses portraits de Charlemagne et de quelques empereurs de la maison d'Autriche; avec les douze apôtres, dont les draperies sont fort agréables;* 4°. Qu'il envoya à Raphaël *son portrait fait par soi-même sur toile, sans aucun coloris, ni trait de pinceau, rehaussé seulement d'ombre et de blanc; mais avec tant de force et de netteté, que Raphaël vit avec admiration ce rare ouvrage, qui étant passé depuis en la possession de Jule Romain, a été placé parmi les raretés du palais de Mantoue.*

(D) *Son saint Eustache est une de ses meilleures pièces.*] Voyons ce que le Vasari en a dit. *Ed appresso un san Eustachio inginocchiato dinanzi al cervo, che hà il crocifisso frà le corna, la qual carta è mirabile, e massimamente per la bellezza d'alcuni cani in varie attitudini, che non possono essere più belli* (11). Jean-Valentin André, docteur en théologie au duché de Wirtemberg, envoya un exemplaire de cet ouvrage à un prince de la maison de Brunswick, avec lequel il eut l'honneur d'entretenir un long commerce de lettres. Voici le remercîment qu'on lui fit de ce présent. *Beâsti me iterùm novo munere*, sculpturâ *magis quàm æneâ, insignis illius* pictoris Norici, *quod litterâ A. D. ad basin initiali incarceratâ innuit, cui facilè nihil deesse crederem, nisi ut Zeuxis aut Parrhasius, aut alius aliquis, cui æquè prona favet Minerva, colores adderet, et nativam formam* (12). Rapportons aussi les louanges que le même docteur en théologie donna à Durer, en répondant à la lettre de ce prince. *Eustachium Dureri, si non à meâ, certè summi artificis manu non ingratum Tibi fore, facilè divinare potui, in quo viro illud mirandum est, quòd ex rudi et barbaro seculo primus Germanorum, non tantùm artis suæ perfectione, ad naturæ imitationem emerserit, sed nec secundum post se reliquerit, omnibus ejus partibus, scalpturâ, sculpturâ, statuariâ, architectonicâ, opticâ, symmetriâ, et similibus ita absolutis, ut nisi* Mich. Angelum Bonarotum, *Italum, coævum et æmulum suum, parem, non habuerit, iis operibus, (quorum maximam partem olim possedi) post se relictis, quæ unius hominis ætatem facilè superent, et paupertate in frugali etiam vitâ, perpetuâ comite. Hunc Itali hodiè plurimi faciunt, nobisque succensent, qui domestica nostra bona et ornamenta non agnoscamus* (13). N'oublions pas le soin que prit l'empereur Rodolphe II de faire dorer la planche de ce saint Eustache, et nous verrons en même temps que Durer y corrigea une faute dont Pirkheimer l'avait averti; c'est que les étriers du cheval étaient trop courts. *Durerianâ manu te apprimè delectari crediderim*, ce sont les paroles de Jean-Valentin André (14), *cùm pro accurato judicio discernas, quantum hic unus omnibus aliis artificio, diligentiâ, et naturæ æmulatione antecellat. Ex omnibus verò ejus speciminibus* Eustachium *in cœlaturâ primas tenere, à peritis rerum accepi, cujus cupream laminam cùm imperator* Rudolphus II *fel. mem. magno redemisset, inaurari voluit, ne ampliùs attereretur. Memini tamen legisse, à* Bilibaldo Pirkheimero, *viro nobili, et in repub. Noribergensi t riumvoi clarissimo* Dureri *Mecenate, et Nutricio*

(9) Bullart, Académ. des sciences, *tom II*, *pag.* 384.

(10) *Là même.*

(11) Vasari, Vite de' Pittori, *parte III*, *pag.* 303.

(12) *Voyez le livre intitulé* Seneliane Augustalia, *imprimé à Ulm. Ce que j'en tire est à la page* 201, *dans une lettre datée du* 10 *de novembre* 1646.

(13) *Ibidem*, *pag.* 203.

(14) *Ibidem*, *pag.* 308.

prope unico, cùm nihil haberet, quod in Eustachianâ tabulâ improbaret, tamen notâsse, stapedes *breviores esse, quàm ut* Eustachius *huic equo insidere commodè possit, pœnamque artifici indixisse, ut equum instructum depingeret, ad equisonum institutum, quod ille egregiè præstitit quem sæpè cum voluptate vidi.*

(E) *Je ne sais si l'on pourrait accorder ceux qui disent qu'Albert Durer était très-mal marié, et ceux qui disent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour son modèle.... le visage de son épouse.*] Je trouve le premier de ces deux faits dans une lettre du prince Antoine-Ulric de Brunswick (15) : *Quod addis, non solùm memorabile, sed et admirabile fuisse, insignem illum* Pictorem Noricum, (*quem meritò majusculâ literâ hic veneror*) *desperato etiam illo, abortivoque tempore, ad tantam perfectionem, et artis suæ excellentiam pervenire potuisse, id non minus et me afficit, dum insuper illud memoriâ repeto, quod à studiorum nostrorum ductore charissimo, non ita pridem mihi dictum*, ipsum domi Xantippen habuisse pessimam, ac divinæ suæ mentis flagellatricem acerrimam. *Sed uti* multos magnos viros calamitas facit, *ita non obstante hoc, fama de* Durero *nostro apud exteros nihilominùs adeò percrebruit, ut plurimi, Italorum cumprimis, ductum ipsius artificiosissimum sequi, impari tamen conatu et successu, ausi fuerint, neque adhucdum erubescant, aliorum picturas camino propius admovere, fumosâ quâdam caligine, ut vetustatem eò meliùs mentiantur, obducere, atque addito Dureri consueto signo non raro simplicioribus pro genuino ipsius artificio malè vendere.* Vous voyez là notre Durer exposé à la même destinée que Socrate, à la persécution continuelle de son épouse, ce qui ne l'empêcha point de produire des ouvrages qui sont encore aujourd'hui l'admiration des Italiens. L'autre fait se trouve dans une lettre que le docteur Jean-Valentin André écrivit à ce même prince. *De morosiore ejus* conjuge, *nihil mihi priùs auditum, hoc verò accepi ab artificibus desiderari, quòd in effingendâ* Virgine Matre, *cum puerulo* Jesu, unam suam uxorem, *quæ tamen minùs elegantiś et formæ et vultûs fuerit, subindè expresserit, cùm cætera* symmetriæ *humani corporis observantissimus fuerit. Ego tamen contrarium ipse possedi, et maximo dolore meo in Calvensi busto perdidi, faciem sc.* Deiparæ, *vivis coloribus, justâ* humani vultûs *magnitudine depictam, quâ elegantius, concinnius et formosius excogitari nihil potuit, et quam magno œre meo redemptam velim* (16). Le docteur ne réfute pas ce qu'il avait entrepris de réfuter ; car encore qu'il ait eu une très-belle Sainte Vierge faite par Durer, il ne s'ensuit pas que quelques autres portraits de la même sainte n'aient eu les défauts dont on se plaignait, et dont on donnait pour cause la fantaisie qu'Albert Durer avait eue de représenter sa femme qui n'était rien moins que jolie.

(F) *On.... a.... dit que ce grand peintre mourut fort pauvre.*] Le Fioravanti a mis cela dans l'un de ses livres, et a prétendu que la prodigalité fit tomber ce peintre dans cette infortune. Notre docteur l'a réfuté et voici comment (17) : *Sed et alia Viro egregio exprobrantur, quæ Noriberga constanter pernegat, ex quibus est, quod* Fioravanti *in memorabilibus refert, tam* malæ frugis œconomum *fuisse, ut tot operum confector, defunctus* ex publico *efferendus fuerit, cùm mihi probatis documentis sit ostensum, non contemnendam æris et suppellectilis sortem post se reliquisse. Quòd si ex publico ipsi funus decretum, id* virtutis *potiùs pretium, quàm* infamiæ *notam Sen. populusque Noribergensis prudentiss. haud dubio voluit.*

(G) *Il n'employa jamais son art à des représentations obscènes.*] Il n'y eut que trop de peintres qui se donnèrent cette licence en ce temps-là ; mais il ne se conforma jamais à de si mauvais exemples. *Cui autem obscurum est non paucos laudem et admirationem vulgi quæsivisse obscœnitate pingendi, dum quæ non nisi occultè fieri honestè nequeant, imò quæ ne occultè quidem facta, nefario scelere*

(15) Seleniana Augustalia, *pag.* 309.

(16) *Ibidem*, 311.

(17) *Ibidem. Notez qu'il avait avoué ci-dessus, citation* (13), *qu'Albert Durer fut toujours pauvre en vivant néanmoins avec beaucoup de frugalité.*

et probro vacent, tabulis expressa publicârunt? hos ne pudicos quisquam credet, quorum mens et dextera talia fuerit molita (18)...? *Hoc igitur loco optimo jure admirabimur Durerum sanctimoniæ et pudoris diligentissimum custodem* (19).... *Nulla spurcities, nullum dedecus, in ipsius operibus extat, refugientibus scilicet talia omnia castissimi animi cogitationibus.*

(H) *Son livre sur les règles de la peinture fut imprimé; mais comme il était d'un goût difficile contre lui-même,.... il ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet ouvrage.*] Continuons de citer Joachim Camérarius; car c'est de lui que Melchior Adam emprunte tout ce qu'il débite touchant Albert Durer. *Priusquàm absolvere omnia et correcta edere, ut cupierat, posset, morte est ereptus, placidâ illâ quidem et optabili, sed profecto multorum judicio prœmaturâ. Erat autem si quid omnium in illo viro quod vitii simile videretur, unica infinita diligentia et in se quoque inquisitrix sæpè parùm æqua. Hunc igitur mors ab inceptâ editione operis sustulit, quam tamen consummârunt amici ex illius præscriptione* (20). On acheva l'édition après sa mort. Notez que Durer n'avait point d'étude, et qu'il écrivit en allemand, et que ce qu'on a de lui en latin est une version faite par d'autres. Le livre dont je viens de parler fut mis en latin par Joachim Camérarius, et a pour titre : *De Symmetriâ Partium in rectis formis humanorum corporum.* Il fut imprimé à Nuremberg, *in-folio*, l'an 1532, et à Paris, l'an 1557 (21). On en publia une version italienne à Venise, l'an 1591. Les autres livres d'Albert Durer sont *Institutiones Geometricæ*, à Paris chez Wechel 1532 (22). *De urbibus, arcibus, castellisque condendis et muniendis*, à Paris chez le même, 1531 (23). *De varietate figurarum et flexuris partium ac gestibus imaginum*, à Nuremberg, 1534 (24). On lui vola un écrit qu'il avait fait sur la symétrie des parties du corps des chevaux. Il sut bien d'où venait le coup, mais il aima mieux souffrir son dommage et son chagrin secrètement, que de s'écarter de sa modération et de sa douceur ordinaires, comme il l'eût fallu s'il eût intenté un procès à ces voleurs (25).

(18) Melch. Adam, *in* Vitis Philosoph. german., *pag.* 67.
(19) *Idem, ibid., pag.* 69.
(20) Melch. Adam., *in* Vitis Philosoph. german., *pag.* 70, *ex præfat* Joach. Camerarii, *in librum de* Symmetriâ partium.
(21) Epitome Biblioth. Gesner, *pag.* 19.
(22) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 17 *verso.*
(23) *Idem, ibidem.*
(24) Epit. Biblioth. Gesneri, *pag.* 19.
(25) Melch. Adam., *in* Vitis Philos. germ., *pag.* 70.

DURÉUS ou DURÆUS (JEAN), théologien protestant, Écossais de nation, au XVIIe. siècle, travailla avec un grand zèle à réunir les luthériens et les calvinistes. La forte passion de s'employer à ce *grand œuvre*, et l'espérance d'y réussir, l'engagèrent à faire comprendre à ses supérieurs qu'il ferait valoir plus utilement ses talens s'il voyageait par le monde, que s'il demeurait attaché à la conduite d'un seul troupeau. Ils agréèrent ses propositions, et lui permirent de courir de lieu en lieu, pour négocier l'accommodement des églises protestantes, il obtint même l'approbation et la recommandation de l'archevêque de Cantorbéry (*a*). J'ai dit ailleurs (*b*), qu'il fut secouru par l'évêque de Kilmore. Il le fut aussi par Joseph Hall, évêque d'Excester, comme il le reconnaît dans la préface de son *Prodromus*. Il commença par communiquer au public ses projets de réunion (A), et il comparut dans une fameuse assemblée des évangéliques d'Allemagne à Francfort, l'an 1634 (*c*). Les églises de Transilvanie lui

(*a*) *Voyez le* Prodromus Tractatuum Irenicorum Joh. Duræi, *pag.* 122.
(*b*) *Voyez l'article* BEDELL, *remarque* (D).
(*c*) Prodromus Tract. Irenicor., *pag.* 111.

envoyèrent en la même année leurs avis et leurs conseils (*d*). Il négocia ensuite avec les théologiens de Suède et de Danemarck ; il se tourna de tous les côtés, il consulta les académies, il fit courir leurs réponses, et il ne se sentait point rebuté encore par l'inutilité de ses peines, l'an 1661 (B); mais enfin il se trouva rebuté l'an 1674 ; et comme il n'espéra plus de procurer le bien de l'église par les moyens qu'il avait tentés jusque-là, il fit de nouvelle batteries, il recourut à un autre expédient ; ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse (C), comme à une méthode sûre de réunir tous les chrétiens. Il jouissait alors d'une très-douce retraite au pays de Hesse (D). Je ne sais point en quelle année il mourut. Quelques-uns l'ont confondu avec le jésuite Jean Duræus (E). On crut que les luthériens le regarderaient de moins bon œil, quand on apprit que le parti des épiscopaux commençait à décliner en Angleterre (F). On verra son voyage de Metz, et quelques autres particularités dans l'article Ferri (*e*).

La lettre, qu'il écrivit à Pierre du Moulin *touchant l'état des églises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, sous Cromwel, fut imprimée avec quelques autres pièces, à Londres l'an 1658, in-12, par les soins de Louis du Moulin. Elle est assez curieuse, et fait voir qu'il n'était pas ennemi des indépendans.

(*d*) Prodr. Tract. Irenicor., *pag.* 50 *et seq.*
(*e*) *Aux remarques* (E) *et* (F).

(A) *Il commença par communiquer au public ses projets de réunion.*] Je trouve dans le Catalogue de la bibliothéque d'Oxford, son *Aliquot theologorum Galliæ et trium ecclesiæ Anglicanæ episcoporum* (sc. *Davenantii, Mortoni et Halli*), *sententia de pacis rationibus inter evangelicos usurpandis*, imprimé l'an 1634. Je ne parle point des traités qui ont suivi celui-là : comme, *Hypomnemata de studio pacis ecclesiasticæ*, à Amsterdam, 1636. *Informatio de eis quæ in studio ecclesiasticæ concordiæ inter evangelicos prosequendo agitare instituit Duræus erga ecclesiarum danicarum theologos.*

(B) *Il ne se sentait point rebuté encore par l'inutilité de ses peines l'an* 1661.] Voyez le livre qu'il publia à Amsterdam cette année-là, et qui est intitulé *Johannis Duræi Irenicorum Tractatuum Prodromus, in quo præliminares continentur tractatus de* 1°. *pacis ecclesiasticæ remoris è medio tollendis ;* 2°. *concordiæ evangelicæ fundamentis sufficienter jactis ;* 3°. *reconciliationis religiosæ procurandæ argumentis et mediis ;* 4°. *methodo investigatoriâ ad controversias omnes, sine contradicendi studio et præjudicio pacificè decidendas. Qui præmittuntur collectorum inter protestantes consiliorum pacificorum harmoniæ, propediem Deo permittente adornandæ et in lucem edendæ.* La préface de ce livre est datée d'Amsterdam, le 1er. d'octobre 1661. Il y rend raison des livres qu'il promettait au public, et il y propose les expédiens qu'il juge les plus capables de faire réussir son dessein. Il assure que le premier article, dont on était convenu dans les préliminaires de cette paix à venir, est que l'affaire ne passerait point par la dispute scolastique. Il était fort important de convenir de cela, car la voie de la dispute ne pourrait servir qu'à fomenter l'opiniâtreté des parties, qu'à éloigner de plus en plus la conclusion. Duréus en ce temps-là paraissait aussi prévenu que jamais de l'espérance de réussir ; et en partant pour l'Allemagne, il demanda aux théologiens d'Utrecht un témoignage authentique de leurs bonnes intentions, après leur avoir communiqué l'état où il avait mis l'affaire auprès du roi de la Grande-Bretagne, et auprès de l'électeur de Brandebourg ; et ce qui s'était passé à

la cour de Hesse, et les mesures qu'on prenait actuellement à Genève, à Heidelberg et à Metz. Il souhaita d'avoir cet acte des théologiens d'Utrecht afin de le montrer aux Allemands : il l'obtint, et le publia à la fin de son *Prodromus*.

(C) *Il recourut à un autre expédient ; ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse.*] Il publia en français un petit livre l'an 1674, et l'intitula : *Touchant l'intelligence de l'Apocalypse par l'Apocalypse même. Comme toute l'Écriture Sainte doit être entendue raisonnablement.* Il déclare dans l'épître dédicatoire (1), qu'il n'a rien à se reprocher, encore qu'il abandonne *la négociation pacifique qui a été continuée par tant d'années avec les ministres.. luthériens* : il insinue clairement qu'il ne l'abandonne que par force, c'est-à-dire que parce qu'on ne voulait plus l'écouter, ni avoir commerce avec lui sur ce sujet. *Ayant achevé*, dit-il (2), *envers tous les intéressés, le travail qu'on peut attendre de moi, comme d'un solliciteur des conseils évangéliques ; je n'ai rien à faire davantage avec les particuliers chefs de ce côté-là, depuis qu'ils me semblent avoir pris une résolution de se taire envers moi, quoiqu'on poursuit toujours de fomenter l'animosité accoutumée en l'esprit du vulgaire.. Mais puisque maintenant je me sens obligé à faire une fin à cette procédure, parce qu'on ne veut plus entretenir aucune communication avec moi touchant les propositions qui ont été légitimement offertes à tous, et sont sans exception quelconque : puis, (dis-je), que pour ces causes je suis forcé de désister de ma poursuite, (car je ne dois presser rien par importunité ; ce qui ne se fait pas volontairement en conscience n'est pas de Dieu) j'ai pris une résolution plus générale* (3). Il est bon de voir son aveu touchant l'inutilité de ses voyages et de ses fatigues. « Maintenant me voyant arrivé à ce point, » j'ai jugé à propos de considérer le » fruit qui est revenu au public, ou à » moi-même après tant de peines. » Quand donc je contemple le public, » je vois que Dieu ne permet point » que le fruit de cette semence soit » cueilli ou paraisse, devant que le » temps de la moisson soit venu. Et » quand je fais réflexion sur moi-même, le fruit principal qui m'est » revenu de mon travail tant au dehors qu'en dedans est ceci : Qu'au » dehors je vois la misère des chrétiens, qu'elle est beaucoup plus » grande que des païens et des autres » nations ; je vois la cause de cette » misère, je vois le défaut du remède, et je vois la cause de ce défaut : » c'est ici le sommaire de ce que j'ai » profité par mon travail au dehors. » Et en dedans je n'ai autre profit » que le témoignage de ma conscience » qui me console (4). » N'allez pas vous imaginer qu'après cet aveu il va prendre la résolution de se tenir en repos, car au contraire il s'engagea à une entreprise beaucoup plus vaste. Il n'a pu venir à bout de mettre d'accord les réformés et les luthériens, et il ne laisse pas d'entreprendre de réunir toutes les sectes chrétiennes. Mon entreprise nouvelle, dit-il (5), *ne diffère en rien de la précédente quant à la substance de l'œuvre évangélique, mais seulement quant à la latitude de l'application de mon travail, et quant à la méthode de l'insinuer à la conscience de ceux auxquels je m'adresse ; car je ne veux plus limiter mon application aux protestans seuls, mais ma visée s'étend à comprendre tous les chrétiens divisés en factions contre le but de la vocation céleste, qui nous est proposée en l'Évangile et attestée en l'Écriture Sainte.* Mais la méthode qu'il veut tenir est-elle capable de faire espérer de grands succès ? Rien moins que cela, et cependant il s'en promet des merveilles (6). C'est de quoi nous parlerons dans un autre endroit (7).

(D) *Il jouissait d'une très-douce retraite au pays de Hesse.*] Madame la landgrave Hedwige Sophie, qui avait la régence du pays, *avait assigné* à Duréus *un quartier fort commode, avec l'entretien d'une table bien fournie*, et lui avait *donné la*

(1) *Ce livre est dédié à madame la landgrave de Hesse.*
(2) Duréus, Épît. dédicat., *pag.* 3 *et* 4.
(3) *La même*, *pag.* 7 *et* 8.
(4) Duréus, Épître dédicatoire, *pag.* 4 et 5.
(5) *Là même*, préface, *pag.* 17.
(6) *Quidlibet impotens sperare.* Horat., od. XXXVII *libri I.*
(7) *Dans la remarque* (F) *de l'article* Ferri.

poste libre pour l'adresse de ses paquets. Il l'en remercie dans l'épître dédicatoire du livre dont j'ai parlé.

(E) *Quelques-uns l'ont confondu avec le jésuite* JEAN DURÆUS.] Ce jésuite était Écossais, et fit un livre contre la réponse de Witaker aux dix Raisons de Campien. Ce livre fut imprimé à Paris, l'an 1581, et à Ingolstad, l'an 1585 (8). Le Catalogue de la bibliothéque d'Oxford l'attribue à Duræus le pacificateur. M. Baillet a cru que Duræus l'adversaire de Witaker était protestant (9).

(F) *On crut que les luthériens le regarderaient de moins bon œil, quand on apprit que le parti des épiscopaux déclinait en Angleterre.*] C'est ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de janvier 1641. *Joannes Duræus jam quasi hebdomas est, quòd è Germaniâ huc, à suis in Britanniam revocatus. Quid promoverit, ex litteris ejus intelliges, quas ad te ut mitterem jussit. Plurimum autem metuo, ne in irritum cadant, quæcumque hactenùs inter lutheranos egit. Jam decennio, antequàm ille hanc provinciam susciperet, nihil æquè objectabant lutherani, quam pacificatores omnes agere hanc causam malo dolo. Quamquam verò adventu D. Duræi, non omninò suam opinionem mutârant lutherani : plerique tamen aliquanto meliorem de eo sententiam conceperunt, eò quòd missus foret à Clero Anglicano* (10). La suite est à la note (11).

(8) Alegambe, Biblioth. societ. Jesu, *pag.* 237.

(9) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. III*, *pag.* 136.

(10) Vossius, epist. *CCCCI*, *pag. m.* 367. *Voyez aussi* epist. *CCCCV.*

(11) *Sed quid animi nunc, ad ineundum cum ecclesiis gallicis et belgicis, fore putabimus, ubi cognôrint, hoc agi in Britanniâ, ut accusatis, damnatis, ejectis omnibus, quos non longè à se abire, et omninò modestiæ, et pacis amantiores credebant, triumphent soli, quos ipsi Calvinianos, in Angliâ autem puritanos nuncupant ?* Idem, ibid.

E.

ÉBED-JÉSU. Cherchez HÉBEDJÉSU, tome VII.

ECCHELLENSIS *(ABRAHAM), savant maronite dont M. le Jai se servit pour sa Bible polyglotte (*a*). Gabriel Sionita (*b*) du même pays que lui l'avait attiré à Paris, afin de le faire son compagnon d'œuvre dans l'édition de cette Bible (A). Ils se brouillèrent de telle sorte que leur querelle fit un éclat scandaleux : Gabriel Sionita porta ses plaintes au parlement, et diffama cruellemeut son associé (*c*). M. Claude s'est servi de cette diffamation pour décréditer le témoignage d'Ecchellensis, allégué par M. Arnauld (B). Ceux qui répondirent à M. Claude ne tirèrent point d'affaire le maronite diffamé (C). La congrégation *de propagandâ fide* l'agrégea, environ l'an 1636, à ceux qu'elle faisait travailler à une version de l'Écriture en arabe (*d*). Elle le rappela de France, et il travailla à cette version à Rome l'an 1652. Il publia quelque chose dans la même ville, et il y mourut au mois de juillet 1664 (*e*). Consul-

* La *Biographie universelle*, tom. XII, page 457, contient un article curieux sur Ecchellensis ; il est de feu Jourdain.

(*a*) *Cela montre qu'il a vécu au XVIIe. siècle.*

(*b*) *M.* de Breves, *ambassadeur à la Porte, l'avait amené en France l'an* 1614. Gassend., *in* Vitâ Peireskii, *lib. III.*, *pag. m.* 281.

(*c*) *Voyez la remarque* (A), *citation* (2).

(*d*) L'abbé Nazari, *dans son* Giornale de Letterati *du* 29 *de janvier* 1672.

(*e*) Nazari, *ibidem.*

tez le Supplément de Moréri (*f*), où l'on trouve un article bien curieux sur ce personnage.

Pendant qu'il était à Rome professeur aux langues orientales, il fut choisi par le grand-duc Ferdinand II, pour traduire d'arabe en latin, le Ve., le VIe. et le VIIe. livre des Coniques d'Apollonius. Il fut aidé dans cette version par Jean Alfonse Borelli (D), fameux mathématicien, qui y ajouta des commentaires. Tout cela fut imprimé à Florence avec le livre d'Archimède, *de Assumptis* (*g*), l'an 1661, *in-folio*. La préface contient quelques faits (E), qui seraient le meilleur morceau de cet article, si je les pouvais étaler avec leurs principales circonstances. Je parlerai de la querelle qui s'éleva entre M. de Flavigny et Abraham Ecchellensis, et l'on verra là un exemple bien sensible du désordre que les fautes d'impression peuvent causer, et du chagrin insupportable qu'elles donnent à un auteur (F).

(*f*) *Sous* Abraham Ecchellensis.
(*g*) *Traduit aussi d'arabe en latin par* Ecchellensis.

(A) *Gabriel Sionita l'avait attiré à Paris, afin de le faire son compagnon d'œuvre dans l'édition de la Bible* polyglotte de M. le Jai.] Ceci ne s'accorde pas avec ce que l'on débite dans le Supplément de Moréri : je ne saurais qu'y faire ; j'ai un bon garant, je ne fais que suivre M. Simon, et j'ai d'autant plus de droit de me fier à son témoignage, qu'il l'a destiné à sauver l'honneur de notre Ecchellensis dans une affaire de grand éclat. Tout le monde sait que la dispute de M. Arnauld et de M. Claude passait pour une très-grande affaire. M. Simon y entra pour combattre M. Claude, touchant l'opinion des Grecs ; il eut besoin qu'Ecchellensis fût honnête homme, et que Gabriel Sionita fût un calomniateur. Or voici l'une de ses preuves quant au dernier fait. Gabriel fit venir Ecchellensis à Paris, et le reconnut pour son confrère : il ne le reconnaissait donc pas pour l'auteur de toutes les friponneries dont il l'accusa depuis (1). Chacun voit que M. Simon n'eût pas allégué un fait incertain, lorsqu'il voulait tirer un si grand usage contre M. Claude de ce qu'il lui répondait ; pouvait-il croire que M. Claude se payerait d'un fait douteux ? J'ai donc raison de croire que ce qu'il débite est préférable à ces paroles du continuateur de Moréri : *Monsieur le Jai, qui faisait travailler à la grande Bible, s'étant brouillé avec Gabriel Sionita maronite, fit venir de Rome Abraham Ecchellensis.* C'est assez nous faire entendre que ces deux maronites ne furent point compagnons d'œuvre pour l'édition de la Polyglotte de M. le Jay, et néanmoins M. Simon assure tout le contraire. *Gabriel Sionita adversùs Abrahamum Ecchellensem supremæ Curiæ parisiensi libellum quendam supplicem obtulerat, in quo gravissimè de Abrahamo, qui ei* SOCIUS *in editione Bibliorum Parisiensium adjunctus fuerat, conqueritur* (2). M. Nicolle l'assure aussi, comme on le verra ci-dessous.

(B) *M. Claude s'est servi de cette diffamation pour décréditer le témoignage d'Ecchellensis, allégué par M. Arnauld.*] Ce que M. Arnauld avait allégué touchant la foi des Melchites était tiré des notes de notre Ecchellensis sur le catalogue des livres chaldéens faits par Hébedjésu. Voici ce qu'on lui répond. « Le témoignage » d'Abraham Ecchellensis n'est digne » d'aucune foi, et je m'en rapporte à » Gabriel Sionita, son compatriote, » qui l'a dépeint comme un ignorant, » un brouillon, un fripon, un menteur, un imposteur, et un fourbe. » Ces deux hommes avaient l'un et

(1) *Si impostor erat Abraham cur Gabriel antequàm lis inter eos mota fuisset, eum fratris nomine compellavit? Si hæc vera sunt, quæ de Abrahamo Gabriel affirmavit, hunc impostorem potius esse existimaverim, cùm ille ipsius* ROGATU ET ACCERCITU *Parisios venerit.* Richardus Simon, *in* Fide Ecclesiæ Orient., *pag.* 198.
(2) *Idem, ibid.*

» l'autre étudié dans le séminaire des » maronites à Rome, et ils s'étaient » l'un et l'autre absolument attachés » aux intérêts de l'église romaine ; » mais s'étant brouillés sur le sujet » d'une édition de la Bible en syriaque, Gabriel se crut obligé de dire » à Abraham ses vérités, et de les faire » connaître au public. Il lui adressa » pour cet effet un écrit qu'il appelle, » *Commonitorium Apologeticum*, où » il le représente de la manière que » je viens de rapporter. Il lui reproche d'avoir mis en division tout le » séminaire de Rome, d'avoir trahi » le patriarche des maronites, d'avoir » trompé le prince Fachraddin, d'avoir fourbé le duc de Florence, » d'avoir été banni de son pays, d'avoir été emprisonné à Florence » pour ses crimes, et enfin il le menace, pour sa dernière confusion, » de faire imprimer des lettres qu'il » a reçues du mont Liban, de Rome » et de Florence, touchant sa vie. En » voilà, ce me semble, assez pour » pouvoir révoquer en doute la sincérité d'un homme (3).

(C) *Ceux qui répondirent à M. Claude ne tirèrent point d'affaire le maronite diffamé.*] M. Simon demeure d'accord que Sionita et Ecchellensis se brouillèrent, pour avoir eu trop en vue la bourse de M. le Jai : *Ita fit, ut dum quisque nummis D.* le Jai, *cujus sumptibus Polyglotta illa Biblia in vulgus edita sunt, inhiat, illi pacem diù tenere non potuerint.* Ce n'est pas un trop bon préparatif à l'apologie d'un homme. Un coupeur de bourse en peut bien attirer un autre dans un lieu où il observe que la moisson est très-grande ; mais dans la suite il peut souhaiter d'être seul, s'il se trouve incommodé du partage du butin. Ainsi la preuve que j'ai rapportée dans la remarque précédente n'est pas bien forte ; car puisque M. Simon avoue que ces deux Maronites étaient des escrocs, rien n'empêche que Sionita n'ait fait venir à Paris l'autre, encore qu'il le connût pour un fripon. De sorte qu'au lieu de justifier Ecchellensis, on ne fait que noircir son camarade. Le bon témoignage, qui fut rendu à Ecchellensis par le père Morin (4), ne sert de rien contre M. Claude ; car le père Morin ne garantit pas le temps dont Sionita avait parlé ; il se contente de dire qu'Ecchellensis avait paru honnête et très-laborieux pendant son séjour de Paris ; mais ce n'était pas sur ce temps-là que l'accusateur faisait tomber les friponneries de son confrère. Voyons si un autre antagoniste de M. Claude a mieux défendu le parti de l'accusé.

Voici ses paroles : « Il n'y a pas plus » de bon sens dans le mépris que M. » Claude fait des passages qui sont » cités par Ekellensis, sous prétexte » que Gabriel Sionita, dont il était » associé à la correction de la Bible » polyglotte imprimée à Paris, s'étant brouillé avec lui, l'a chargé de » diverses injures qui n'ont nul rap» port avec la falsification des passages. Il ne sied pas bien à M. Claude » de se rendre juge du différent de » ces deux maronites, et encore moins » de se rendre partie contre Ekellensis sur le seul témoignage de son adversaire. Mais, quoi qu'il en soit, » tous ces reproches personnels ne lui » donnent aucun droit de rejeter les » passages qui sont cités dans les livres de cet auteur, parce qu'ils ne » rendent point croyable que citant, » comme il fait, les livres dont il » les a pris, qui sont pour la plupart » dans la bibliothéque vaticane, il ait » eu la hardiesse de les inventer à » plaisir (5). » Il n'y a rien de plus vague qu'une telle justification, et puisqu'on ne renvoie pas les lecteurs aux réponses d'Ecchellensis, mais qu'on se contente de dire qu'il faut demeurer neutre dans cette querelle, il y a bien de l'apparence que cet homme ne répondit rien, ou qu'il répondit très-mal. Ce que l'écrivain janséniste prend pour son pis aller est meilleur que tout le reste ; car après tout, il y a des circonstances où l'on peut croire

(3) Claude, Réponse à la Perpétuité de la Foi défendue, *liv. II, pag. m.* 30 *du II*e. *tome in*-8°.

(4) *Multa silentio præterire visum est, quæ in commendationem Abrahami proferri possent, atque imprimis epistolam, quâ doctissimus Joannes Morinus amplissimum cardinalem Franciscum Barberinum, de illius probitate, vigiliis assiduis, et labore indefesso quandiù Parisiis commoratus est, certiorem facit.* Richardus Simon, *in* Fide ecclesiæ Orient., *pag.* 198.

(5) Réponse générale au nouveau livre de M. Claude, *liv. I, chap. XIII, pag.* 214. *On attribue cette* Réponse *à M.* Nicolle.

qu'un malhonnête homme n'oserait être faussaire.

(D) *Il fut aidé dans la version..... d'Apollonius par Jean-Alfonse Borelli.*] Cela était fort nécessaire, car celui qui devait traduire n'entendait point les mathématiques (6), et ainsi, quelque habileté qu'il eût dans la langue arabe, il eût bronché à chaque pas. D'autre côté Borelli ignorait absolument cette langue (7), mais il entendait la matière du manuscrit, et par le moyen des figures géométriques il devinait le vrai sens d'Apollonius, pour peu que le traducteur lui expliquât quelques mots. *Porrò quod hâc in re magis mirandum est*, c'est le témoignage que rend Ecchellensis au grand génie de Borelli, *nec silentio prætereundum, ea erat viro illi doctissimo singularis ingenii perspicacitas, ut sæpè in abstrusis quibusdam locis, non ex integris, inquam, præmissis, sed ex unicâ dictione totam illationem indè colligeret, non sensu, sed totidem penè verbis, ac si arabica legeret verba, et linguæ veteranus esset professor* (8).

(E) *Sa préface..... des Coniques d'Apollonius contient quelques faits.*] Il nous apprend qu'il reçut mille bienfaits du grand-duc Ferdinand II, non-seulement lorsqu'en pleine prospérité il résidait à sa cour, avec le titre de député de l'émir Fachraddin, mais aussi après la ruine de ses affaires. Voyons comment il s'exprime : *Memini profectò, nec ex animo meo excidet, imo clavo fixum trabali manet, quanta in me contulit magnus Ferdinandus secundus ornamenta, quantâ in me usus est liberalitate et beneficentiâ, non tantùm dum fortuna mihi arridebat, non solùm dum res succedebat prosperè, non modò dum ad illum ab amiro Fachraddino missus singulari felicitate fruebar, sed etiam in naufragio, et jacturâ illâ barbaricâ, in Carrellinâ conjuratione et proditione, in adversissimâ fortunâ* (9).

(6) *Versabatur* (difficultas) *circa disciplinæ vocabulorum intelligentiam et notionum quarum ignari eramus, et penitùs jejuni.* Ecchellensis, *præf. ad* Apollon. Conica.

(7) *Licet Arabici idiomatis sim prorsus ignarus.* Jo. Alphonsus Borellus, *præf. ad* Apollonium.

(8) Ecchell., *præf. ad* Apollon. Conica.

(9) *Idem, ibidem.*

(F) *Voici un exemple... du désordre que les fautes d'impression peuvent causer, et du chagrin... qu'elles donnent à un auteur.*] « On sait que » M. de Flavigny écrivit deux lettres » contre ce magnifique ouvrage de la » Bible en sept langues de M. le Jai. » Un habile maronite, professeur royal » en langue syriaque et arabe, nommé » Abraham Ecchellensis, venu de Rome à Paris, avait eu quelque part » à cette Bible. C'était lui qui avait » donné le texte arabe et syriaque du » livre de Ruth, avec la version latine. M. de Flavigny écrivit l'année » 1647 sa troisième lettre contre Ecchellensis et son livre de Ruth, » prétendant qu'il était rempli de » fautes. Au milieu de la seconde » page du premier feuillet il mit ces » passages seuls, qui sont tirés du » VIIe. chapitre de saint Matthieu. Au » vers. 3. *Quid vides festucam in* » *oculo fratris tui, et trabem in oculo* » *tuo non vides?* Au vers. 5. *Ejice* » *primùm trabem de oculo tuo, et* » *tunc videbis ejicere festucam de* » *oculo fratris tui.* Il voulait faire entendre à Ecchellensis par ces paroles, qu'ayant laissé beaucoup de » fautes dans le livre de Ruth, il reprochait mal à propos à son confrère maronite Gabriel Sionita, professeur royal comme lui, d'en avoir » laissé quelques-unes dans les livres » arabes et syriaques qu'il avait fait » imprimer dans la Bible de M. le Jai. » Le maronite, se trouvant obligé de » répondre, commença par accuser » le docteur d'un crime énorme commis sur ce passage ; d'avoir voulu » par une impiété sans exemple corriger le texte sacré de l'Évangile, et » en retrancher un mot honnête pour » donner place à un autre qui ne » l'était point. Il exagère ce prétendu » crime d'un style piquant et outrageant. Voici comme il s'y prend » dans sa première lettre, qu'il » intitule, *Epistola Apologetica* » *prima*, imprimée *in*-8°. en l'année » 1647, page 11 : *Ad primum quòd* » *attinet, tua judaïca modestia ac* » *pietas, humanissime Flavignane,* » *summoperè elucescit, ut alia cætera loca omittam, ex iis verbis quæ* » *in me retulisti ex cap. 7 divi Matthæi, v. 3 et v. 5 quomodo autem* » *sacro sancti evangelii verba depra-*

» *vasti, et illusisti in hoc loco, ac* » *sacra immiscuisti profanis, ne ex-* » *pectes à me ut illa secundum sa-* » *crilegam emendationem tuam hìc* » *referam, solùm enim meminisse ani-* » *mus horret, luctuque refugit. Quam-* » *obrem non in meis, sed in tuis* » *scriptis id legatur: O acerrimum* » *hebraïcæ veritatis propugnatorem!* » *hebraïcus textus, ubi verbum ali-* » *quod inhonestum occurrit, honestis* » *velat verbis: Tu verò hebraïcæ lin-* » *guæ professor, illiusque textûs im-* » *portunè ad stomachum usque de-* » *fensor ac rabula, sacrosancti evan-* » *gelii sacrosancta verba impietate* » *inauditâ turpas, fœdas, et spurcè* » *illis abuteris. Ex quo liquidò ap-* » *paret, quos mirabiles progressus in* » *pietate et lectione sacrarum scrip-* » *turarum, quas crepas semper, fe-* » *ceris. Ex verbis tuis, Flavignane,* » *quisnam sis optimè cognoscimus,* » *quia qualis homo est, talis etiam* » *ejus oratio, orationi autem facta* » *simillima factis vita, ut ex Socra-* » *te refert Cicero, lib. 5. Quæst. Tus-* » *cul.* et le reste, qui va jusqu'a six » pages. Voilà de grands mots. Voilà » une accusation atroce. Voilà bien » du bruit qu'on fait, et bien des in- » jures qu'on dit à un docteur. C'est » une impiété qu'on lui attribue, c'est » un sacrilége dont on l'accuse, c'est » un soupçon qu'on fait naître contre » ses mœurs. Qui croirait que ces re- » proches si sanglans ne sont fon- » dés que sur une faute d'impression » (10)? » M. Chevillier, qui me fournit ce long passage, explique en quoi consistait cette faute, et comment elle avait été commise par l'imprimeur, depuis que M. de Flavigny eut revu la dernière épreuve. Le mal vint de ce que la première lettre du mot *oculo* s'échappa fortuitement des formes quand *l'imprimeur toucha à une ligne mal dressée.* M. de Flavigny apprenant ce qu'Abraham Ecchellensis lui reprochait *ne pouvait trouver* la faute *dans son imprimé: il fallut que son ami M. d'Auvergne, professeur royal en arabe, la lui montrât de son doigt, avant qu'il la reconnût. Il écrivit aussitôt sa quatrième lettre..... il jura publiquement son innocence en termes de l'Écriture..... (11): il dit qu'il fallait que la fièvre chaude eût fait perdre l'esprit* à l'imprimeur, *et qu'il fût devenu frénétique quand il imprima le mot avec cette faute* (12). *Sa colère n'était pas tout-à-fait éteinte* (13) trente ans après l'impression de sa lettre.

(10) Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris, *IIe. partie, chap. V, pag.* 169 *et suiv.*

(11) *Là même, pag.* 171.
(12) *Là même, pag.* 172.
(13) *Là même.*

ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, se nommait comte de la Marche lorsqu'il monta sur le trône, l'an 1461. Il était fils d'un duc d'Yorck, qui avait tâché de détrôner Henri VI, et qui en serait venu à bout si un reste de ménagement pour les apparences n'eût arrêté les effets de son ambition (*a*). Son fils ne ménageant rien fut plus heureux (A): il ne s'amusa point à se faire conférer le titre de protecteur, il alla tout droit à la royauté, et l'emporta brusquement, quoique Henri VI fût plein de vie. Il marcha peu après contre ce prince, et gagna sur lui une victoire signalée proche d'Yorck, et le contraignit de se sauver en Écosse avec Marguerite d'Anjou sa femme, princesse de beaucoup de cœur, et plus propre que son époux à relever le parti vaincu (*b*). Elle passa en France pour y demander du secours, et n'obtint que peu de chose. Néanmoins, dès quelle fut retournée à Barwick, *elle assembla assez de soldats pour faire un petit corps d'armée*, et entra avec son mari dans le comté de Northumberland, et s'avança jusque vers Durham. Elle y fut

(*a*) *Voyez la remarque* (A).
(*b*) D'Orléans, Révolutions d'Angleterre, *tom. II, pag.* 285, *édit. de Paris, en* 1693.

jointe par des renforts considérables ; mais tout cela fut défait par les troupes d'Édouard, l'an 1463 (*c*). Elle et son époux furent contraints encore une fois de se sauver en Écosse (*d*). Les principaux de leurs partisans périrent ou dans le combat, ou par le dernier supplice. La seule ville d'Yorck en vit périr vingt-cinq sur l'échafaud (*e*). La désolation de ce parti fut beaucoup plus grande (B), après que le roi Henri, qui se déguisant avait osé retourner en Angleterre, eut été *mené à Londres les jambes liées sous le ventre de son cheval* (*f*). On l'enferma dans la Tour. La bonne fortune d'Édouard se démentit quelque temps après : il mécontenta en plusieurs manières le comte de Warwick, qui avait été le principal instrument de la dégradation de Henri VI (C). Il se maria désavantageusement (D), et se fit haïr des Anglais par cette mésalliance. Ce comte, ayant attiré dans sa faction le duc de Clarence, frère d'Édouard, lui donna sa fille en mariage, et projeta avec lui de remettre sur le trône Henri VI. Il s'en fallut peu qu'ils n'exécutassent cette entreprise ; car ils enlevèrent Édouard dans son camp (*g*) : mais comme il trouva le moyen de s'évader du lieu où on le gardait, ils ne purent tirer aucun avantage du bonheur qu'ils avaient eu de se rendre maîtres de sa personne. Le général de leurs troupes fut battu par Édouard, qui lui fit trancher la tête. Cette disgrâce les obligea à passer en France, pour solliciter le secours qu'ils se promettaient de Louis XI (*h*). Ils y furent fort bien reçus : Marguerite d'Anjou, femme du roi prisonnier, joignit ses intrigues aux leurs ; le prince de Galles, son fils, épousa la seconde fille du comte ; ce mariage fut ménagé par Louis XI comme une chose qui fortifierait notablement la faction : elle se fortifiait d'un autre côté en Angleterre; les amis du comte y préparaient toutes choses pour détrôner Édouard qui, bien loin d'être sur ses gardes, comme le duc de Bourgogne son beau-frère l'y exhortait, ne perdait *ni un jour de chasse*, *ni une des parties de plaisir qu'il faisait souvent avec les dames* (*i*). Le comte débarqua heureusement à Darmouth les troupes que le roi de France lui prêta, et fut bientôt joint par beaucoup d'Anglais. Édouard marcha contre lui avec une belle armée ; il se disposait à mettre ses troupes en bataille, lorsqu'il apprit *que le marquis de Montaigu, en qui il s'était fié jusque-là*, avait crié le premier, *vive le roi Henri*, et que, *d'autres y ayant répondu, le mal s'était successivement communiqué à tous les quartiers, et que partout on entendait crier*, vive le roi Henri (*k*). « Il délibéra avec ses amis du parti » qu'il avait à prendre : les choses parurent si désespérées, » qu'on n'en trouva point de » meilleur que celui....... de

(*c*) *Là même*, *pag*. 292.
(*d*) *Là même*, *pag*. 294.
(*e*) *Là même*.
(*f*) *Là même*, *pag*. 296.
(*g*) *Là même*, *pag*. 312, *à l'ann*. 1470.

(*h*) *Là même*, *pag*. 316.
(*i*) *Là même*, *pag*. 319.
(*k*) *Là même*, *pag*. 323.

» passer la mer, et d'aller chercher du secours chez les étrangers, pendant que les serviteurs du roi lui prépareraient le retour (*l*). » Il s'embarqua en effet, et fit voile vers la Flandre : quelques pirates (*m*), grands ennemis des Anglais, l'attaquèrent, et le poursuivirent jusqu'à Alcmaar (*n*) où il débarqua (*o*). Cependant le comte de Warwick mena son armée à Londres, et remit le roi Henri sur le trône (*p*). On convoqua un parlement, où *Édouard fut déclaré traître et usurpateur de la couronne, ses biens confisqués, et les édits portés sous son nom annulés* (*q*). Il ne put obtenir du duc de Bourgogne qu'un petit secours en cachette : il ne laissa pas de s'engager à retourner en Angleterre, *se fiant sur les amis qu'il* y avait, *sur les lettres qu'il en recevait, et plus encore sur le penchant du peuple anglais pour les nouveautés* (*r*). Il débarqua et il s'avança dans le pays sans opposition : il fut joint par le duc de Clarence, qui débaucha autant de soldats qu'il lui fut possible, et qui abandonna le parti du roi sans ménagement. En un mot, *quoique le roi fût dans Londres avec un nombre considérable de seigneurs de sa faction, et que le comte de Warwick* (*s*) *leur eût mandé qu'ils tinssent seulement trois jours, et qu'il les assurait du secours, Édouard ne se fut pas plus tôt présenté qu'il trouva toutes les portes ouvertes* (*t*). Les femmes le servirent beaucoup (E). Il remit Henri dans la Tour, sans que personne s'y opposât, quoique ce fût un très-bon prince (F); et il marcha promptement pour donner bataille au comte. Il le défit entièrement (*u*), et le tua, et peu après il gagna une semblable victoire sur la reine Marguerite. Il fit mourir quantité de gens : le roi prisonnier fut de ceux-là; mais la reine son épouse fut épargnée, et on la mit même en liberté *après quelque temps de prison* (*x*). Le duc de Clarence s'étant brouillé à la cour fut puni de mort (G). Tant de supplices et tant de sang répandu devaient naturellement exciter dans les esprits beaucoup de haine contre Édouard : néanmoins il régna tranquillement, et avec l'admiration de ses sujets. Il se ligua avec le duc de Bourgogne contre Louis XI, et jamais peut-être il n'y eut une occasion plus belle que celle-là de conquérir toute la France; mais il aima mieux faire la paix, et vivre voluptueusement. Cette paix honteuse à la France à certains égards est excusable quand on considère l'état des choses (H). Les deux rois se virent à Péquigni en Picardie, et se firent bien des caresses. Celui de France pria l'autre de venir se diver-

(*l*) D'Orl., Révol. d'Ang. *t.*, *II*, *pag.* 324.

(*m*) Comines *les appelle Ostrelins.*

(*n*) *Ville de la Hollande septentrionale.*

(*o*) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II*, *pag.* 329.

(*p*) *Au mois d'octobre* 1470.

(*q*) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II*, *pag.* 327.

(*r*) *Là même*, *pag.* 333.

(*s*) *Des affaires importantes l'avaient appelé fort avant au nord du royaume.* D'Orléans, Révolut., *tom. II*, *pag.* 334.

(*t*) *Là même*, *pag.* 335, *à l'ann.* 1471.

(*u*) *Le* 14 *d'avril* 1471.

(*x*) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II*, *pag.* 346.

tir avec les dames de Paris, et eût été bien fâché d'être pris au mot (I). Il craignait beaucoup que les Anglais ne se repentissent de l'accord (K). La déclaration de la guerre contint une chose remarquable ; car Édouard exposa qu'il voulait être roi de France, afin de faire du bien à la nation (L). Il mourut le 13 d'avril 1483, dans la quarante-unième année de son âge. Quelques-uns disent que le chagrin de se voir frustré de l'espérance de marier sa fille avec le dauphin (M) fut la cause de sa mort. Toutes les précautions qu'il avait prises pour assurer la couronne à son fils Édouard V furent inutiles ; car *celui même, qu'il avait chargé en mourant de lui affermir* la couronne *sur la tête*, la lui ravit (*y*). Ce fut le duc de Glocester, frère d'Édouard. Il fit mourir le roi Édouard V, et l'autre fils d'Édouard IV, et déclarer bâtardes leurs deux sœurs (N). A son tour, il se vit un concurrent qui le tua dans une bataille, et qui s'empara du royaume. Ce fut Henri VII. On ne vit jamais de plus fréquentes ni de plus sanglantes révolutions. *De ma souvenance*, dit Philippe de Comines (*z*), *sont morts en ces divisions d'Angleterre bien quatre-vingts hommes de la lignée royale d'Angleterre dont une partie j'ai conneu : des autres m'a esté conté par les Anglois demourans avec le duc de Bourgogne tandis que j'y estoie.* Jamais aussi l'Angleterre n'avait produit plus de grands hommes qu'en ce temps-là, capables de former et d'exécuter une entreprise importante, courageux, intrigans, rusés au souverain point. Il est ordinairement funeste à un état d'être fécond de cette manière ; et apparemment les révolutions n'eussent pas été moins fréquentes en ce pays-là au siècle suivant, si ces grands hommes y eussent laissé des successeurs (O). Mais ceux qui disent qu'on n'a point vu de pareilles choses dans d'autres pays ignorent l'histoire (P). Notez que la marine ne fut point en bon état sous le règne d'Édouard IV (Q).

(*y*) *Là même*, *pag.* 352.

(*z*) Philippe de Comines, *liv. I*, *chap. VII*, *pag. m.* 41. *Voyez aussi liv. III*, *chap. IV*.

(A) *Édouard... ne ménageant rien fut plus heureux.*] Un historien moderne, ayant conduit sa narration jusques au combat où le comte de Pembroc (1), qui tenait pour Henri VI, fut battu, insère cette réflexion : « Ce » fut là qu'on reconnut, parmi beau» coup de qualités par lesquelles le » comte de la Marche ressemblait au » feu duc son père, la différence de » leur génie. Le duc avait fait com» me ceux qui s'efforçaient inutile» ment de démêler le nœud gordien : » il avait long-temps disposé les choses » au dénoûment où il ne put parve» nir. Le comte imita Alexandre, et » coupant tout d'un coup ce nœud fa» tal, parvint sans circuit à la royauté. » Il ne fut pas plus tôt à Londres, qu'il » fit assembler les prélats, les sei» gneurs, les principaux bourgeois, et » leur exposa vivement l'ancienne pré» tention de sa maison, l'accord fait » dans le dernier parlement entre le » duc son père et Henri, dont celui» ci étant infracteur, il soutint que » la couronne était dévolue de plein » droit à l'héritier de celui-là. Il pous» sa si chaudement l'affaire, qu'il fut » sur-le-champ déclaré roi sous le » nom d'Édouard IV, le troisième » de mars de l'année mil quatre

(1) *Il était frère utérin du roi Henri VI.*

» cent soixante et un (2). » On entendra mieux ce passage, si je rapporte ce que l'auteur avait dit des ménagemens du duc d'Yorck. Ce duc s'était mis en tête de supplanter Henri VI; mais il observa la *précaution convenable à une telle entreprise. Il y parut tard, et quand il y parut ce fut avec la protestation ordinaire à tous les rebelles de n'en vouloir point au roi, mais aux ministres qui gouvernaient mal le royaume* (3). Sa faction fut nommée la Rose blanche : l'autre fut nommée la Rose rouge : elles *commencèrent à se faire une guerre ouverte* (4) l'an 1454 (5) : *les deux armées étaient en présence à dix milles de Londres*, quand le roi fit demander au duc *ce qu'il prétendait, et pourquoi il était en armes. Le duc, qui avait intérêt de cacher ses desseins à ses troupes, répondit que ses intentions n'étaient point d'attaquer le roi, mais d'éloigner de lui un mauvais ministre qui abusait de son autorité* (6), *et pour montrer qu'il disait vrai*, il promit de licencier son armée, pourvu qu'on mît en prison ce mauvais ministre (7). On le prit au mot, et il se trouva bien attrapé; car il n'osa se dédire. Quelque temps après il profita de la conjoncture d'une maladie du roi *pour faire arrêter le duc de Sommerset chez la reine même*; mais la crainte qu'il eut *qu'on ne pénétrât plus avant qu'il ne voulait dans ses desseins, l'empêcha vraisemblablement de s'abréger par un coup violent le chemin des formalités qu'il faudrait garder dans un parlement pour faire périr son adversaire, et par-là il fut encore une fois la dupe de sa politique* (8). Le roi guérit, et parla en roi selon la leçon de la reine, ce qui fut cause que l'on élargit Sommerset. Le duc d'Yorck se retira de la cour, leva des troupes, et les amena vers Londres, *protestant toujours qu'il n'en voulait pas au monarque, mais à son ministre* (9). Il battit l'armée royale, et fit prisonnier le roi. *Il se suivit lui-même, et agissant sur son premier plan..... il affecta plus que jamais des manières respectueuses envers l'infortuné monarque..... et lui fit faire une entrée dans Londres qui avait tous les dehors d'un triomphe, mais qui, à la considérer dans ses suites, était une vraie captivité* (10). On l'obligea de convoquer un parlement, qui lui donna trois tuteurs, dont le duc d'Yorck fut le premier, *sous le nom de protecteur du royaume..... Ainsi il ne resta plus à Henri de la royauté que le nom de roi : le duc en avait le solide, et n'avait plus qu'un pas à faire pour avoir tout; mais il attendait que la voix publique l'excitât à faire ce pas décisif, voulant avoir avec la couronne la gloire d'être forcé de la prendre. Il se vit bien loin de son compte* (11); car la reine fit un gros parti, qui fit déclarer dans un nouveau parlement, » que le prince, ayant l'âge mûr et » l'esprit sain, n'avait pas besoin de » protecteur, qu'ainsi l'assemblée ju- » geait à propos de décharger le duc » d'Yorck d'un soin superflu, et inju- » rieux à la capacité du monarque, » entre les mains duquel serait in- » cessamment remis le grand sceau, » qu'il confierait à celui de ses sujets » qu'il en jugerait le plus capable » (12). » Après divers événemens, il se donna une bataille à Northampton (13) : le roi y fut fait prisonnier : le duc d'Yorck apprit en Irlande ce bon succès, et passa tout aussitôt en Angleterre : il fit tellement apercevoir qu'il aspirait à la couronne, qu'on n'en douta plus. Il la demanda même en termes clairs et formels au parlement (14); mais comme la compagnie garda un morne silence après qu'il eut harangué, il vit bien que ses affaires n'iraient pas où il souhaitait. *Il voulait être roi, mais il avait dans l'esprit de l'être avec l'agrément* de

(2) D'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre, *livre VI, pag.* 284 *du II*[e]. *tome, à l'année* 1461. *Je me sers de l'édition de Paris*, 1693, *in-4°*.

(3) *Là même, pag.* 253.

(4) *Là même, pag.* 257.

(5) Moréri, *dans l'article d'*Édouard IV, *met le commencement de cette guerre à l'an* 1461 : *il se trompe.*

(6) D'Orléans, Révolut. d'Angleterre, *tom. II, pag.* 261.

(7) *C'était le duc de Sommerset.*

(8) D'Orléans, Révolut. d'Anglet., *pag.* 264.

(9) *Là même, pag.* 265, *à l'ann.* 1456.

(10) *Là même, pag.* 266.

(11) *Là même, pag.* 267, *à l'ann.* 1457.

(12) *Là même, pag.* 268.

(13) *Là même, pag.* 276, *à l'ann.* 1460.

(14) *Là même, pag.* 278.

ses sujets (15). On trouva un tempérament dont les parties se contentèrent. Il fut établi que le roi conserverait *la couronne sa vie durant, et qu'elle passerait à sa mort au* duc d'Yorck *et à ses enfans.* La reine ne voulut point consentir à un traité si injurieux au prince de Galles son fils : elle arma en diligence pour le soutien de ses droits. Le duc marcha contre elle ; mais il fut tué dans la bataille qui se donna peu de jours après (16).

Voilà comment son ambition le confondit pour avoir été trop raffinée. Il ne se contentait pas de la qualité de roi ; il voulait de plus avoir la gloire de se faire prier de régner. Il n'osa user de violence pour se faire élire : il craignait de là quelque flétrissure de réputation : et en attendant qu'enfin on se servirait des formalités les plus solennelles pour lui mettre en main le sceptre, il mourut sans y parvenir. S'il eût fait ce que fit son fils, son règne eût été bien long : il perdit le fruit de ses peines, parce qu'il n'employa point toutes ses forces ; le ménagement en ces choses-là est presque toujours nuisible. La fortune ne hait pas qu'on lui ravisse ses faveurs (17), elle veut qu'on soit bouillant ; elle vomit les tièdes (18). *Res est profectò stulta nequitiæ modus* (19). Je me souviens d'une réflexion de Mézerai qui n'est pas mauvaise : *Comme il est aussi peu de grands crimes poussés jusqu'au bout*, dit-il (20), *que de vertus héroïques, ces gens* (21), *en ayant commencé un sans nécessité, n'en surent faire un second qui leur était nécessaire pour couvrir le premier.* C'est ainsi que Dieu réprime le mal : il ne permet point qu'on le pousse à bout, et il dispense ordinairement les choses avec une économie qui fait que ceux dont la hardiesse n'a point de bornes ont l'esprit borné, et que ceux qui ont assez de génie pour connaître tout ce qu'il serait à propos de faire n'ont pas le courage de l'exécuter. C'est par-là que l'innocence opprimée respire, et même qu'elle se dégage assez souvent. *Hoc uno modo, judices, sæpè multorum improbitate depressa veritas emergit, et innocentiæ defensio interclusa respirat : quod aut ii, qui ad fraudem callidi sunt, non tantùm audent quantùm excogitant : aut illi, quorum eminet audacia atque projecta est, à consiliis malitiæ deseruntur : quod si aut confidens astutia, aut callida esset audacia, vix ullo obsisti modo posset* (22). L'assemblage d'une extrême audace avec une malignité inventive et ingénieuse serait un torrent à quoi il ne serait pas possible de résister (23) ; ce serait une foudre qui abattrait tout ce qu'elle frapperait. Aucun trône ne se pourrait soutenir contre des factieux qui auraient ces deux talens. C'est par les crimes que les crimes se maintiennent (24). Je pourrais citer bien d'autres sentences sur ce lieu commun : mais en voilà suffisamment pour aujourd'hui : finissons par dire que le texte de cette remarque demandait que je donnasse un petit détail de la conduite du duc d'Yorck, non pas tant parce que cela fait mieux connaître ce qui appartient à cet article, que parce qu'il s'agissait de montrer que son fils le surpassa dans l'art des révolutions.

(B) *La désolation du parti* de Henri VI *fut beaucoup plus grande.*] Dès qu'on eut appris que Henri VI était en prison, *ce qui restait des Lancastres se dispersa dans les contrées voisines.* La reine mena son fils en France. *Le comte de Pembroc erra caché et inconnu par l'Angleterre. Edmond, nouveau duc de Sommerset depuis la mort de son frère Henri, se retira en Flandre avec Jean son cadet, et Henri Holland duc d'Excestre. Quoique la duchesse de Bourgogne fût infante de Portugal, petite-fille d'une Lancastre et affectionnée à cette maison, tout parut*

(15) *Là même, pag.* 279.

(16) *Là même, pag.* 281, *à l'ann.* 1460.

(17) *Voyez l'article de* Charles-Quint, *remarque* (K) *tome V, pag.* 70.

(18) *Fortuna fortes metuit, ignavos premit.* Seneca, *in* Medeâ, *act. II, vers* 159.

(19) Seneca, *in* Agamemnone, *act. II, scen. I, v.* 150.

(20) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. VI, pag. m.* 66, *à l'ann.* 1591.

(21) *C'est-à-dire, les seize qui avaient fait mourir le président Brisson.*

(22) Cicer., Orat. pro Cluent., *cap. LXV.*

(23) *Vis et nequitia quicquid oppugnant ruit.* Phædrus, fab. VII *libri II.*

(24) *Da frena, et omnem prona nequitiam incita.*

Per scelera semper sceleribus tutum est iter. Seneca, *in* Agamemn., *act. II, scen. I, v.* 114.

tellement suspect à ces princes, qu'ils n'osèrent se déclarer qu'après avoir demeuré long-temps cachés à la suite de cette cour, où à peine trouvaient-ils de quoi vivre. Philippe de Comines raconte qu'il en vit un mendiant son pain, marchant nu-pieds, et dans un état pitoyable, jusqu'à ce qu'étant reconnu, on lui donna une petite pension, aussi-bien qu'aux deux Sommersets, quand ils se furent fait connaître (25).

(C) *Il mécontenta en plusieurs manières le comte de Warwick, qui avait été le principal instrument de la dégradation de Henri VI.*] « Les services que les rois ne peuvent reconnaître les rendent d'ordinaire ingrats. Un homme de qui ils ont beaucoup reçu semble être en droit de leur demander beaucoup ; et quiconque a droit de tout demander importune lors même qu'il ne demande rien. Édouard devait sa couronne au comte de Warwick : c'était un service au-dessus de toute récompense, et lequel étant joint d'ailleurs à des actions fort éclatantes, avait attiré à ce seigneur de grands applaudissemens des peuples. Le roi en conçut de la jalousie, et s'imaginant qu'on le comparait avec le comte de Warwick comme Saül avec David, craignit qu'on ne dît en Angleterre comme autrefois en Israël : *Saül en a tué mille, et David dix mille* (26). » Voilà le premier mécontentement. Ce comte ne fut pas récompensé selon ses mérites (27), et il s'aperçut qu'Édouard le regardait d'un œil jaloux. Cela renferme beaucoup de choses désagréables : car il est impossible qu'un roi qui porte envie à la gloire d'un de ses sujets ne le désoblige en plusieurs manières.

Le second mécontentement vint de l'ambassade dont ce comte fut chargé, pour traiter le mariage de son maître avec Bonne de Savoie, sœur de la reine de France. Ce mariage fut conclu, et l'on *n'attendait plus que le retour d'un ambassadeur que le roi de France avait envoyé à Édouard, pour lui en faire signer le traité* (28), lorsqu'on apprit *que le nouveau roi d'Angleterre* avait épousé la veuve d'un chevalier. « (29) Toute l'Angleterre vit ce mariage avec une extrême indignation : mais personne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warwick, qui ne douta point que le roi ne l'eût voulu jouer pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princesse, pendant qu'il épousait une demoiselle..... La conduite d'Édouard envers le comte, quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter contre lui. Ce seigneur avait espéré que son maître se mettrait au moins en devoir d'adoucir son chagrin, ou par de bonnes paroles ou par de mauvaises excuses ; mais on ne lui parla de rien, et on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui aurait eu peine à s'accommoder. Pour comble d'outrage, il apprit que ce monarque débauché avait tenté la pudeur de sa nièce, d'autres disent de sa sœur, et avait voulu faire une maîtresse dans sa famille (30), pendant qu'il prenait une femme dans une autre. »

Warwick plein du désir de vengeance résolut de remettre Henri sur le trône, et il exécuta heureusement ce projet; et voilà de quelle manière il se jouait de la couronne : il en priva Henri VI, pour la donner à Édouard, et puis il l'ôta à Édouard, pour la redonner à Henri VI : preuve évidente qu'il n'écoutait ni les lois, ni la justice, mais ses intérêts et sa passion. Il eût eu assez de crédit pour monter lui-même sur le trône ; mais *il crut qu'il y avait plus de gloire à faire des rois qu'à régner* (31). Le caractère de son ambition ne le portait pas à régner, mais à gouverner ceux qui régnaient (32). Au reste, on

(25) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, pag.* 296, 297, *à l'ann.* 1464.

(26) *Là même, liv. VII, pag.* 300.

(27) *Il avait reçu néanmoins du roi Édouard de quoi accroître son revenu de* 80,000 *écus de rente.* Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. V, chap. VI, pag.* 239.

(28) D'Orléans, Révolut. d'Anglet., *tom. II, pag.* 302.

(29) *Là même, pag.* 305.

(30) *Voici les paroles de Polydore Virgile*, Nec abhorret à veritate Edouardum tentâsse, ut aiunt, nescio quid in domo Comitis, quod ab honestate omninò abesset, cùm homo esset qui facilè puellas oculis alliceret easque deperiret.

(31) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, pag.* 306 ; *il cite* Thomas Morus.

(32) *Là même, pag.* 338.

ne voit presque jamais que ceux qui élèvent sur le trône un usurpateur jouissent long-temps de ses bonnes grâces. Ce n'est pas toujours à cause de la maxime : *on aime la trahison et non pas les traîtres ;* ce n'est pas toujours à cause qu'on s'imagine que des gens qui ont travaillé à détrôner leur premier maître ne se feront pas un scrupule de détrôner le second : c'est principalement à cause que ces gens-là se persuadent qu'on ne les récompense pas selon leurs mérites, et qu'un prince qui leur est redevable de la souveraineté doit leur accorder tout ce qu'ils demandent (33). Il ne le peut faire, ni ne le doit. Là-dessus ils se dépitent, ils en viennent à des reproches, ils se font disgracier. Commentons un peu ces paroles : *Les services que les rois ne peuvent reconnaître les rendent d'ordinaire ingrats, etc.* (34).

Le premier passage que je veux citer est dans les Mémoires du duc de la Rochefoucaut (35). « Il était difficile que la reine eût une reconnaissance proportionnée aux grands services que M. le prince lui avait rendus, et que M. le prince se contînt dans la modestie qu'il devait après avoir si utilement servi; car les dettes de cette nature ne se pouvant payer, produisent ordinairement de la haine dans l'esprit du souverain, et en même temps inspirent des pensées de domination aux sujets.» M. de la Châtre me fournit le second passage. *Depuis que nous avons des obligations extraordinaires à des personnes, il semble que nous redoutions leur présence, comme si elles nous incitaient sans cesse à la reconnaissance, et blâmaient notre ingratitude dans le moindre retardement* (36). Philippe de Comines nous a conservé une très-bonne pensée de Louis XI, et il la rapporte au sujet de quelques grands qui ne s'étaient pas bien trouvés d'avoir mis à un trop haut prix les services qu'ils avaient rendus à leur maître. Il nomme entre autres le comte de Warwick : « Advient très-souvent » que cette audace vient d'avoir bien » servi, et qu'il semble à ceux qui en » usent, que leurs mérites sont tels » que l'on doit beaucoup endurer » d'eux, et qu'on ne s'en peut passer. » Mais les princes, au contraire, sont » d'opinion qu'on est tenu à les bien » servir, et le tiennent bien en leur » dit : et ne désirent qu'à se depescher de ceux qui les rudoient. Encores en ce cas me faut alleguer » nostre maistre en deux choses, qui » une fois me dit, parlant de ceux » qui font grand service (et m'en allegua son auteur, et de qui il le » tenoit) que avoir trop bien servi » perd aucunes fois les gens, et que » le plus souvent les grands services » sont recompensez par grande ingratitude : mais qu'il peut aussi » bien advenir par le défaut de ceux » qui ont fait lesdits services, qui » trop arrogamment veulent parler » et user de leur bonne fortune, tant » envers leurs maistres, que leurs » compagnons, comme de la mesconnoissance du prince. Me dit davantage qu'à son advis, pour avoir » biens en cour, c'est plus grand » heur à un homme, quand le prince, qu'il sert, luy a fait quelque » grand bien, à peu de desserte, » pourquoi il luy demeure fort obligé, que ce ne serait s'il luy avait » fait un si grand service que ledit » prince luy en fust très-fort obligé : » et qu'il aime plus naturellement » ceux qui luy sont tenus, qu'il ne » fait ceux à qui il est tenu (37). » Voyons le jugement de Montaigne là-dessus : *Quand je lus Philippe de Comines, dit-il* (38), *il y a plusieurs années, très-bon auteur certes, j'y remarquai ce mot pour non-vulgaire : Qu'il se faut bien garder de faire tant de service à son maître, qu'on l'empêche d'en trouver la juste récompense. Je devais louer l'invention, non pas lui. Je la rencontrai en Tacitus, il n'y a pas long-temps :* Beneficia eò usque læta sunt, dum videntur exolvi posse ; ubi multùm antevenêre, pro gratiâ odium redditur (*). *Et Sénèque vigoureusement :* Nam

(33) *Voyez tome V, pag.* 246, *la remarque* (B) *de l'article* Colonna (Pompée).

(34) *Je les ai rapportées au commencement de cette remarque.*

(35) Rochefoucaud, Guerre de Paris.

(36) La Châtre, Mémoires.

(37) Philippe de Comines, *liv. III, chap. dernier, pag. m.* 191, 192.

(38) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. VIII, pag. m.* 280.

(*) *Le bienfait est agréable jusques à ces*

qui putat esse turpe non reddere, non vult esse cui reddat (*[1]). *Q. Cicero d'un biais plus lâche* : Qui se non putat satisfacere, amicus esse nullo modo potest (*[2]). Je voudrais que Montagne n'eût point tronqué le passage de Sénèque : il en a ôté le commencement et la fin, et c'étaient des pièces qui portaient coup. Voyez la note (39), et considérez ceci; c'est la suite de ce que Montagne rapporte : *Tibi habe quod accepisti, non repeto, non exigo. Profuisse tutum sit : nullum est odium perniciosius quàm ex beneficii violati pudore.* On pouvait aussi citer la XIX[e]. lettre de Sénèque, car on y trouve que les bienfaits produisent la haine : *Nullum habet majus malum occupatus homo, et bonis suis obsessus, quàm quod amicos sibi putat, quibus ipse non est : quòd beneficia sua efficacia judicat ad conciliandos amicos, cùm quidam, quò plus debent, magis oderint. Leve æs alienum debitorem facit, grave inimicum* (40). Pline le jeune, qui connaissait admirablement tous les lieux communs du panégyrique, n'a pas oublié de remarquer que son héros ne ressemblait point aux autres princes : ils ne croient presque jamais qu'ils aient de l'obligation à quelqu'un; et s'ils le croient, ils n'aiment pas cette personne. *Utriusque curâ, utriusque vigilantiâ obstrictus es, Cæsar. Sed in principe rarum ac propè insolitum est, ut se putet obligatum; aut si putet, amet. Debes ergò, Cæsar, et solvis* (41).

(D) *Il se maria désavantageusement.*] « Il était d'une complexion » susceptible de toutes les natures » d'amours : il en avait de vagues et » de fixes, d'enjoués et de sérieux; » attaquant toutes les femmes par un » esprit de débauche, et s'attachant » de temps en temps à quelques-unes » par des passions suivies. Celle qu'il » eut pour Élisabeth Wodwille, fille » du baron de Rivers et de Jacqueline » de Luxembourg, qui étant veuve » du duc de Bedford avait épousé ce » seigneur, fut de ce dernier carac- » tère. Il était allé à la chasse vers » Grafton, demeure du baron, et y » était entré pour rendre une civilité » à sa femme...... Elle avait sa fille » avec elle, qui étant veuve du che- » valier Jean Gray, tué au service » d'Henri VI, à la seconde bataille » de Saint-Alban, avait perdu une » partie de son bien dans la confisca- » tion de celui de son mari. La jeune » veuve, voulant profiter d'une oc- » casion si favorable de recouvrer ce » qu'on lui avait fait perdre, prit » adroitement son temps durant cette » visite pour demander cette grâce au » roi (42). » Elle l'obtint, et n'accorda point au roi celle qu'il lui demandait : *Je ne m'estime pas assez*, lui répondit-elle, *pour croire que je puisse être reine; mais je ne m'estime pas assez peu, pour me résoudre à être maîtresse. Je ne puis aimer qu'un mari : puisque vous ne le pouvez être, contentez-vous que je vous honore comme mon roi, et que j'aie pour vous toute la reconnaissance que l'on doit à son bienfaiteur.* « Elle acheva de » l'enflammer par les remontrances » qu'elle lui fit pour lui persuader » d'étouffer la passion qu'il avait pour » elle, quand elle le vit tout-à-fait » hors d'état de profiter de ses leçons. » Elle le mena si loin par cet artifice, » qu'il résolut de l'épouser, quelque » engagement qu'il eût ailleurs, et » quelque effort que fît pour l'en » détourner la duchesse d'Yorck, sa » mère, laquelle après y avoir em- » ployé inutilement les plus fortes » raisons, poussa la chose jusqu'à » solliciter une des maîtresses du roi, » nommée Élisabeth de Luci, de dé- » clarer que ce prince inconstant lui » avait engagé sa foi, et qu'elle ne » s'était abandonnée à lui qu'en con- » séquence de la promesse qu'il lui » avait faite de l'épouser. La duchesse » retarda de quelques jours le ma-

termes qu'on le puisse reconnaître : quand il les outrepasse de loin, on paie de haine pour gratitude. Tacit., Annal. IV, c. 18.

(*[1]) *Car cettuy-là qui croid que ce luy seroit honte de manquer à la récompense, voudroit que celuy qui la doit recevoir ne fût point.* Senec., Epist. *LXXXI*.

(*[2]) *Car quiconque pense ne satisfaire pas à quelqu'un ne peut nullement être son amy.* Cicero, *in* Epist.

(39) *Eo perductus est furor, ut periculosissima res sit beneficia in aliquem magna conferre, nam qui putat, etc.* Senec., Epist. *LXXXI*.

(40) *Idem*, Epist. XIX, *pag. m.* 200.

(41) Plin., *in* Paneg., *cap. LXI.*

(42) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *liv. VII*, *tom. II*, *pag.* 302, *à l'ann.* 1465.

» riage du roi son fils par le bruit de » cet engagement, et par la dénonciation qu'elle en alla faire elle-même à l'évêque; mais, le fait bien » examiné, on trouva par le témoignage de la personne intéressée, » qu'elle s'était laissé séduire par l'espérance, mais non pas par la promesse du mariage. Cet obstacle étant » donc levé, et rien n'étant plus capable d'en faire aux volontés d'Édouard sur ce point, il épousa » madame Gray avec toutes les solennités et toute la pompe d'une » noce royale (43). »

On ne sait pas ce qui serait arrivé, si Édouard eût eu une femme lorsqu'il parla d'amour à la jeune veuve. Peut-être n'eût-il pas trouvé tant de résistance, et peut-être ne témoigna-t-on tant de dédain pour la qualité de maîtresse, que parce qu'on le voyait dans la liberté de se choisir une épouse. Thomas Morus insinue qu'il y eut de l'artifice dans le procédé de la dame: elle prêcha lorsque l'auditeur n'en pouvait plus profiter. Au fond, une femme de qualité qui a de l'esprit répond toujours comme fit la dame Gray. Cela peut servir et ne saurait nuire, car il y a de bons moyens de remédier au mal d'un premier rebut, et l'on mène loin un homme quelque grand qu'il soit, lorsqu'il est bien amoureux et garçon, et qu'on sait lui faire entendre que s'il n'aime pour le sacrement, il ne tiendra jamais rien. On a vu ailleurs (44) qu'une maîtresse d'Henri VIII le poussa par une ruse semblable jusques au divorce.

(E) *Les femmes le servirent beaucoup.*] « Philippe de Comines dit que » trois choses rendirent si facile à ce » roi l'entrée de cette grande ville. La » première fut le nombre de ses amis, » qui s'étaient sauvés dans les églises, » regardées encore en ce temps-là » comme des asiles inviolables. La seconde fut les grandes dettes qu'Édouard avait contractées dans Londres, chacun étant bien aise de » voir son créancier en état de payer. » La troisième, furent les bourgeoises qui avaient eu part à ses bonnes grâces, lesquelles lui gagnèrent » leurs maris (45). » Les paroles de Philippe de Comines sur ce dernier point, sont celles-ci (46) : *Plusieurs femmes d'estat et riches bourgeoises de la ville, dont autresfois il avoit eu grande privauté et accointance, luy gaignèrent leurs maris et de leurs parens.* Voilà un bonheur assez singulier. D'autres rois, et surtout en d'autres pays, auraient perdu leur couronne pour avoir trop caressé les femmes de leurs sujets : en voici un qui la recouvre par cette voie. Donnons la description de sa vie voluptueuse : *Il avoit jà accoustumé ses aises et ses plaisirs douze ou treize ans, plus que prince qui ait vescu de son temps; car nulle autre chose n'avoit en pensée qu'aux dames et trop plus que de raison, et aux chasses, et à bien traiter sa personne. Quand il alloit en la saison à ces chasses, il faisoit mener plusieurs pavillons pour les dames; et en effet, il y avoit fait grande chere; et aussi il avoit le personnage aussi propice à ce faire qu'homme que jamais je veisse; car il estoit jeune et beau, autant que nul homme qui ait vescu en son temps, je dy à l'heure de cette adversité; car depuis s'est fait fort gras* (47).

(F) *Il remit Henri VI dans la Tour, sans que personne s'y opposât, quoique ce fût un très-bon prince.*] J'ai fait quelque part une observation qu'il me doit être permis de confirmer par des exemples lorsque j'en trouve. Tout auteur a droit de justifier ses sentimens, et de profiter pour cela de tout ce que sa lecture lui peut fournir. J'ai dit (48) que la trop grande faiblesse, ou la trop grande bonté des princes, ont été plus souvent la cause de leur détrônement, que leur trop grande méchanceté. Henri VI, le jouet de la fortune, captif plusieurs fois, massacré enfin dans la prison, était la meilleure âme qui se pût voir. « Il avait toutes les vertus qui font un » homme de bien, mais peu des qualités qui font un grand roi, dont il

(43) *Là même, pag.* 304. *Il cite* Thomas Morus.

(44) *Dans le texte de l'article* Boleyn, *entre les citations (d) et (e), tome III, pag.* 527.

(45) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, pag.* 335, *à l'ann.* 1471.

(46) Comines, *liv. III, chap. VII, pag. m.* 164.

(47) Comines, *ibid., chap. V, pag.* 156, *à l'ann.* 1470.

(48) *Dans la remarque de l'article* Amphiarès, *tome Ier., pag.* 533.

» ne savait pas même l'art de se » donner les apparences. Ainsi il ne » fut pas plus tôt en cet âge, où l'on » commence à montrer ce qu'on est » quand on ne peut feindre ce qu'on » n'est pas, qu'on le reconnut bon, » débonnaire, tempérant, juste, vrai» ment chrétien; mais mou, facile, » paresseux, faible, n'agissant que » par le mouvement qu'on lui don» nait, et le recevant par habitude de » ceux qui s'étaient mis une fois en » possession de le lui donner (49). » Peu s'en est fallu qu'on ne l'ait mis au catalogue des saints qu'on invoque. Lisez ce qui suit : *Prince de peu de talens et de grandes vertus, fort malheureux selon le monde, fort heureux selon l'Évangile. Il fut méprisé des hommes, qui l'ont regardé comme un esprit faible, imprudent, stupide même et peu sensé; c'est ainsi qu'en parle Comines, injuste contre son ordinaire à la mémoire de ce pieux roi; mais le ciel a relevé sa gloire par des miracles faits à son tombeau, qui l'ont fait révérer comme un saint. Henri VII demanda sa canonisation : on ne sait ce qui l'empêcha de la poursuivre ou de l'obtenir. Quelques-uns croient que ce monarque, naturellement ménager, craignit les frais de cette cérémonie, chose peu croyable d'un si grand roi; d'autres disent qu'on répondit à Rome qu'il fallait mettre de la différence entre un homme de bien et un saint, raison encore moins vraisemblable, puisque l'église ne connaît point de sainteté plus élevée que celle d'un homme qui sait conserver une vie pure dans la corruption de la cour, et une patience constante parmi de longues adversités. Il y a bien plus d'apparence à ce que d'autres en ont écrit, qu'Henri VII mourut avant qu'on eût fait les informations nécessaires à cette canonisation, à laquelle son successeur ne se trouva ni en mesures, ni en humeur de s'intéresser*(50). Si au lieu de tant de vertus chrétiennes, Henri VI avait possédé les qualités d'un guerrier et d'un politique, qui sait mettre tout en œuvre pour se faire craindre, on ne lui eût pas débauché ses sujets avec la même facilité. S'il eût été un aussi mauvais garçon que les chefs de ses rebelles, il les eût réduits à leur devoir, et il serait mort sur le trône. On l'a vu abandonné de tout le monde dans sa capitale : pourquoi? Est-ce qu'on pouvait se plaindre de ses violences? nullement. Pourquoi donc? C'est qu'il n'était armé que de sa vertu, *solâ majestate armatus*. Faible ressource dans une guerre civile, que de n'avoir de son côté que le témoignage de sa conscience, et le bon droit. Pour renverser un monarque qui a su se faire craindre *per fas et nefas*, il faut un orage ou un ouragan; mais pour faire tomber un prince scrupuleux et débonnaire, il ne faut que souffler dessus.

(G) *Le duc de Clarence... fut puni de mort.*] Ce fut pour avoir trop parlé, quand il sut que le frère de la reine aspirait à épouser l'héritière de Bourgogne. *La jalousie, l'indignation, le dépit*, le firent parler *d'autant plus indiscrètement, en cette occasion, qu'il aspirait à ce mariage, et qu'il intriguait pour cela secrètement avec la duchesse de Bourgogne sa sœur. Sa colère éclata contre le roi même, dont il tint de mauvais discours, disant entre beaucoup d'autres choses injurieuses à ce prince, qu'il n'était pas fils du duc d'Yorck, qu'il avait usurpé le trône contre la bonne foi sur Henri, qui, selon un traité solennel et autorisé par le parlement, en devait demeurer en possession durant sa vie. La reine et ses parens ne manquèrent pas de relever toutes ces paroles, et d'y mettre toute la glose nécessaire à les faire entendre dans le sens qu'ils leur voulaient donner* (51)...... Édouard *en fut si vivement frappé, qu'il traduisit son frère au parlement, et lui fit faire son procès. On prétend qu'il adoucit sa peine, en changeant le genre de mort auquel il avait été condamné en celui d'être noyé dans un tonneau de vin grec. L'adoucissement est bizarre, et quoi qu'en dise le chancelier Morus, qui veut faire passer cette action pour un effet de clémence en ce roi, j'y trouve quelque chose de barbare, qui choque plus l'humanité que*

(49) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, livre VI, pag.* 234.
(50) *Là même, liv. VII, pag.* 343, 344.

(51) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, liv. VII, pag.* 347, *à l'ann.* 1476.

le plus cruel supplice (52). Voyez la note (53).

(H) *Cette paix, honteuse à la France,....... est excusable quand on considère l'état des choses.*] L'auteur que je cite nous la donne pour *le chef-d'œuvre de Louis XI* (54). *Mais*, ajoute-t-il, *elle fut si glorieuse à Édouard, que ceux des Français qui n'allaient pas autant au solide que leur roi, et qui ne voyaient pas si loin, en eurent honte, et eussent mieux aimé courir encore un plus grand risque que d'être en sûreté à ce prix. En effet, le roi d'Angleterre se fit rechercher d'une manière que la majesté de la monarchie française peut à peine souffrir dans la nécessité. Une pension de cinquante mille écus, payable dix ans durant à ce prince pour les frais de son entreprise, fut ce qu'il y eut dans ce traité de plus humiliant pour la France, et de plus honorable à Édouard, qui retourna dans son pays chargé des dépouilles d'un prince avec qui il avait fait amitié.* Voyez l'une des remarques de l'article Louis XI (55) : j'y ai allégué un long passage d'un auteur français, qui observe que ce prince fut accusé de poltronnerie en cette rencontre. Le père d'Orléans n'a pas tort de dire que cette pension, payable dix ans durant, fut l'endroit le plus honteux; car il faut savoir que c'est sur ce fondement que les Anglais se glorifient d'avoir rendu tributaire à leur couronne la monarchie de France. Je laisse aux hommes d'état à examiner si ce fondement est solide; il me semble qu'il ne l'est pas, et qu'afin de se vanter raisonnablement qu'on a eu pour tributaire une nation, il faut que ce terme ait été mis dans le traité, et qu'on l'ait contrainte de convenir que l'argent qu'elle paiera sera nommé un tribut. Or, c'est ce qui ne se trouve point dans les articles du traité conclu entre Louis XI et Édouard IV; et il est certain que les Français et les Anglais donnèrent toujours un nom différent aux sommes payées; ceux-là les nommèrent *pension* (56), et ceux-ci *tribut*. Bien plus, Philippe de Comines assure que ce n'était ni l'un ni l'autre (57). Mais au fond, serait-ce de quoi tant se glorifier, si l'on eût forcé Louis XI à promettre pendant dix ans un tribut à l'Angleterre, lui qui avait son royaume plein de mécontens, et qui savait que son connétable le trahissait, et qu'il s'élèverait des conspirations très-dangereuses dans le cœur de son royaume, dès que toutes les forces de l'Angleterre et de la maison de Bourgogne, jointes ensemble, auraient fait une irruption sur les frontières? Si Édouard profitant des conjonctures, et secondé par tant d'alliés au dedans et au dehors, eût réduit son ennemi à lui promettre un tribut, serait-ce une preuve bien solide de sa supériorité? Où est la nation assez püissante et assez brave pour ne pas tomber dans cette nécessité, si tous ses voisins conspirent contre elle dans le temps de sa discorde? Je ne crois point que la France eût eu lieu de s'applaudir ou d'insulter la Hollande, si après la prise d'Utrecht, l'an 1672, elle lui eût accordé la paix sous la condition d'un tribut payable pendant quelques années. Elle était secondée de l'Angleterre, et de deux princes de l'empire, et attaquait un pays plein de dissensions, et qui n'était secouru encore de qui que ce fût.

Au reste, il ne se faut pas étonner que la conduite d'Édouard IV ait été blâmée; car, selon toutes les apparences, il aurait conquis quelques provinces s'il avait poussé sa pointe, et peut-être même qu'il aurait pu partager avec le duc de Bourgogne tout le royaume de France. Philippe de Comines assure que Louis XI avait bien peur que les Anglais ne se repentissent d'avoir perdu une si belle occasion. Rapportons ce qu'il dit. *Un gen-*

(52) *Là même*, *pag.* 348.

(53) *Georges, duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, choisit de mourir dans un vaisseau de Malvoisie, pour mourir* non sine quâdam voluptate quam adferre solet levis dissolutio animi, *dit Sénèque, ou pour s'enivrer et se soustraire de l'horreur et sentiment de la mort.* Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. X, pag.* 550.

(54) D'Orléans, Révolutions d'Anglet., *tom. II, pag.* 350.

(55) *La remarque* (G).

(56) *Voyez* Philippe de Comines, *liv. VI, chap. IX, pag.* 390, 391.

(57) *Et si lui fut rompue la pension qu'il* (Édouard) *prenoit, qu'il appelloit* tribut; *mais ce n'estoit ne l'un ne l'autre, et l'ay déclaré cy-dessus.* Comines, *liv. V, chap. dernier, pag.* 343.

tilhomme de Gascongne, serviteur du roy d'Angleterre, appellé Louis de Bretailles, lequel estoit très-mal content de cette paix : et pource qu'il me connoissoit de long-temps, parla à moy privément, et disoit que nous nous mocquerions fort du roy d'Angleterre. Et luy demanday quantes batailles le roy d'Angleterre avoit gaignées. Il me dit neuf, *où il y avoit esté en personne. Je luy demanday combien il en avoit perdu : il me respondit qu'il n'en avoit perdu qu'une, et que c'estoit celle que nous lui faisions perdre, et qu'il reputoit cette honte plus grande de le renvoyer en cet estat, qu'il ne faisoit l'honneur qu'il avoit eu à gagner les autres neuf. Je contay cecy au roy, qui me dit que c'estoit un très-mauvais paillard, et qu'il le falloit garder de parler. Il l'envoya querir à son disner, et le fit disner avec luy, et luy offrit de très-beaux et bons partis, s'il eust voulu demeurer par deça ; et quand il vit qu'il ne vouloit demeurer, il luy donna mille escus contant, et luy promit faire des biens à des frères qu'il avoit par deça ; et je luy dis quelque mot en l'oreille, afin qu'il mist peine d'entretenir l'amour qui estoit commencée entre les deux rois. Il n'estoit rien au monde dont le roy eust plus grande peur, que de ce qu'il luy eschapast quelque mot, pourquoy les Anglois pensassent qu'il se mocquast d'eux* (58). On verra dans la remarque (K) un pareil endroit de cet auteur. Il est certain que cette paix n'aurait point duré, si Louis XI n'eût corrompu par présens et par pensions les ministres et les favoris du roi d'Angleterre (59). Notez qu'il y a des circonstances où chacun des princes qui concluent une paix encourent le blâme de tout le monde. Celle dont nous parlons fut désagréable et aux Français et aux Anglais ; à ceux-là, parce qu'ils n'y trouvèrent aucune gloire ; à ceux-ci, parce qu'ils jugèrent qu'elle leur fit perdre une occasion infaillible de conquêtes utiles et glorieuses. Mais comme les plus belles apparences trompent quelquefois, il serait arrivé peut-être que la guerre ne leur aurait pas procuré autant d'avantages que la paix leur en procura. Si la France, après la prise d'Utrecht, l'an 1672, se fût contentée des conditions que les Provinces-Unies, qui lui demandaient la paix, eussent acceptées, combien eût-on vu de critiques de ce traité, qui eussent dit que Louis XIV n'avait su se prévaloir de ses avantages, et qu'en profitant de cette occasion, il eût subjugué tout le pays ? Ce fut, dit-on, par cette vue que le ministre qui présidait aux affaires de la guerre, fit rejeter toutes les raisons de M. de Pomponne qui conseillait de faire la paix. On eut lieu de se repentir avant la fin de la campagne suivante de n'avoir point suivi ce conseil, et l'on assure que le roi, contraint d'abandonner ses conquêtes, dit hautement, *Pomponne avait raison.* Admirons la bizarrerie des événemens. La France se trouva mal d'avoir refusé la paix à un ennemi presque terrassé, et le Turc en même temps se trouva mal de l'avoir donnée à un ennemi qui était réduit à d'étranges confusions. La Porte fut éblouie des conditions avantageuses que les Polonais lui offrirent après la prise de Kaminiec : elle s'en contenta et les laissa en repos ; mais ils reprirent courage après la retraite du sultan, et ne tinrent point leurs promesses, et se moquèrent de lui ; de sorte qu'en même temps l'on a eu sujet de condamner la conduite de deux princes : celle de l'un, parce qu'il n'avait point accordé la paix ; celle de l'autre, parce qu'il l'avait accordée. Que sait-on si Édouard IV ne se fût pas fait blâmer d'avoir rejeté les offres de Louis XI ?

(I) *Le roi de France le pria de venir se divertir avec les dames de Paris, et eût été bien fâché d'être pris au mot.*] Je ne saurais mieux faire que de me servir de la narration de Philippe de Comines. « Après le serment » fait, nostre roy, qui avoit bien la » parole à commandement, commença à dire au roy d'Angleterre, en » se riant, qu'il falloit qu'il vinst à » Paris, et qu'il le festoyeroit avec les » dames ; et qu'il luy bailleroit monseigneur le cardinal de Bourbon » pour confesseur, qui estoit celuy » qui l'absoudroit très-volontiers de » ce péché, si aucun y en avoit com-

(58) Philippe de Comines, *liv. IV, chap. X, pag.* 238, 239.

(59) *Voyez* Philippe de Comines, *liv. VI, chap. II.*

» mis. Le roy d'Angleterre le prit à » grand plaisir, et parloient de bon » visage; car il sçavoit bien que ledit » cardinal estoit bon compagnon..... » (60). Quand le roy se fut retiré de » cette veue, il parla à moy au long » du chemin, sur deux poincts. Il » trouva le roy d'Angleterre si prest » de venir à Paris, que cela ne luy » avoit point pleu, et disoit : *C'est un* » *très-beau roy : il aime fort les fem-* » *mes; il pourroit trouver quelque* » *affetée à Paris qui luy pourroit* » *bien dire tant de belles parolles,* » *qu'elle luy feroit envie de revenir;* » et que ses prédécesseurs avoient trop » esté à Paris et en Normandie, et que » la compagnie de l'autre ne valoit » rien deça la mer; mais que delà la » mer il le vouloit bien pour bon » frère et amy (61). »

(K) *Louis XI craignait que les Anglais ne se repentissent de l'accord.*] Cela paraît par le passage que j'ai cité ci-dessus (62) de Philippe de Comines, et par celui que je vais citer. *L'un de ces Anglais* (63) *se commença à repentir de cet appointement, et me dit à une fenestre, que s'ils eussent veu beaucoup de telles gens avec le duc de Bourgogne, par aventure n'eussent-ils pas fait la paix. Monseigneur de Narbonne, qui aujourd'huy s'appelle monseigneur de Fouez, ouït cette parole, et luy dit :* Estiez-vous si simples de penser que le duc de Bourgogne n'eût grand nombre de tels gens? Il les avoit seulement envoyez rafraîchir; mais vous aviez si bon vouloir de retourner, que six cents pippes de vin, et une pension que le roy vous donne, vous ont renvoyez bientost en Angleterre. *L'Anglais se courrouça, et dit :* C'est bien ce que chacun nous disoit, que vous vous mocqueriez de nous; appellez-vous l'argent que le roy nous donne, pension? c'est tribut, et par saint George, vous en pourriez bien tant dire, que nous retournerions. *Je rompis la parole, et la convertis en mocquerie; mais l'Anglois n'en demeura point content, et en dit un mot au roy, qui merveilleusement s'en courrouça audit seigneur de Narbonne* (64). Ce n'était point sans sujet qu'il se fâcha de l'indiscrétion de ce railleur : elle pouvait être extrêmement préjudiciable (65). Mais lui-même n'avait pas été assez discret : il lui était échappé un *mot de risée touchant les vins et les présens qu'il avoit envoyez à l'ost des Anglois* (66). Il en vit d'abord la conséquence, et n'oublia rien pour la prévenir (67).

(I) *Édouard exposa qu'il voulait être roi de France afin de faire du bien à la nation.*] Le hérault apporta au roi Louis XI *une lettre de deffiance de par le roi d'Angleterre en beau langage et en beau stile..... Il requeroit au roi qu'il lui rendist le royaume de France qui lui appartenoit, afin qu'il peust remettre l'eglise, et les nobles, et le peuple en leur liberté ancienne, et oster des grandes charges et travaux en quoi ils estoient; et en cas de refus il protestoit des maux qui ensuivroient* (68). O le beau prétexte! qui est néanmoins un panneau grossier où les peuples donnent rarement; car dès qu'ils songent un peu aux suites d'une domination étrangère, et fondée sur le droit de conquête, ils ne demandent point de semblables libérateurs. On se moquerait bien aujourd'hui d'un tel manifeste.

(M) *Il se vit frustré de l'espérance de marier sa fille avec le dauphin.*] Ce mariage avait été arrêté au traité de Péquigni, l'an 1475. *Il y avoit esté juré et promis que dedans l'an on devoit envoier querir la fille du roi d'Angleterre que jà avoient fait intituler madame la dauphine* (69). Louis XI éluda toujours les instances qui lui furent faites d'exécuter cet article. *Il n'eut jamais vouloir d'accomplir ce mariage : car les aages des deux n'estoient point sortables : car la fille* (*),

(60) Comines, *liv. IV, chap. X, pag.* 236.
(61) *Là même, pag.* 237.
(62) *Citation* (58).
(63) *C'est-à-dire des Anglais qu'Édouard avait laissés en otage auprès de Louis XI, et que Louis XI avait menés avec lui quand il s'aboucha avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne.*

(64) Comines, *liv. IV, chap. XI, pag.* 244.
(65) *Voyez* Matthieu, Histoire de Louis XI, *liv. VI, chap. dernier, pag. m.* 332.
(66) Comines, *liv. IV, chap. X, pag.* 239.
(67) *Là même. Voyez aussi* Matth., Hist. de Louis XI, *liv. VI, chap. dernier, pag* 329.
(68) Comines, *liv. IV, chap. V, pag.* 213.
(69) *Idem, liv. VI, chap. II, pag.* 353.
(*) *Elle se nommait Élisabeth, qui fut mariée à Henri VII, roi d'Angleterre, père d'Henri VIII.*

qui de présent est reyne d'Angleterre, estoit trop plus vieille que monseigneur le dauphin, qui de présent est nostre roy. Ainsi sur ces dissimulations, un mois ou deux de terme gagné, en allant et venant, estoit rompre à son ennemy une saison de luy malfaire : car sans doute, si ce n'eust esté l'espérance dudit mariage, le roi d'Angleterre n'eust jamais souffert prendre les places si près de luy, sans mettre peine de les deffendre (70). Enfin, le dauphin fut accordé avec Marguerite d'Autriche (71), ce qui déplut *au roy d'Angleterre amerement; car il le tint à grand honte et mocquerie..... et si se douta que le mespris ne luy en fust grand en Angleterre, et qu'il fust cause de rebellion contre luy : et par especial pource qu'il n'avoit voulu croire conseil : et si voyoit le roy en grande force et près de luy; et en prit le dueil si grand, que dès qu'il en sceut les nouvelles il tomba malade, dont tost après il mourut, aucuns disent d'un caterre. Quoy qu'il en soit, on dit que la douleur qu'il avoit dudit mariage fut cause de la maladie dont il mourut en briefs jours* (72).

(N) *Le duc de Glocester fit déclarer bâtardes les deux sœurs d'Édouard V.*] Servons-nous des termes naïfs de Philippe de Comines (73). « Après le trépas du roy Édouard, » le dit duc de Clocestre avoit fait » hommage à son neveu, comme à » son roy et souverain seigneur, et » incontinent aprés commit ce cas » (74), et en plein parlement d'An- » gleterre, fit degrader deux filles du- » dit roy Édouard, et déclarer bas- » tardes, soubs couleur de quelque » cas qu'il prouva par un évesque » de Bas, en Angleterre, qui autres- » fois avoit eu grand credit avec ledit » roy Édouard, et puis le desapointa et » tint en prison, et le rançonna d'une » somme d'argent, lequel évesque » disoit que ledit roy Édouard avoit » promis foy de mariage à une dame » d'Angleterre, qu'il nommoit : pour- » ce qu'il en estoit amoureux, pour » en avoir son plaisir, et en avoit » fait la promesse entre les mains » dudit évesque, et sur cette promesse » coucha avec elle : et ne le faisoit » que pour la tromper : toutesfois » tels jeux sont bien dangereux, tes- » moins telles enseignes : J'ay veu » beaucoup de gens de cour, qui » n'eussent point perdu une bonne » adventure, qui leur eust pleu en » tel cas, par faute de promettre : » Ce mauvais évesque garda cette » vengeance en son cœur, par aven- » ture vingt ans. »

(I) *Les révolutions n'eussent pas été moins fréquentes... si ces grands hommes... eussent laissé des successeurs.*] C'est-à-dire si après leur mort il se fût trouvé en Angleterre quelques seigneurs aussi ambitieux, aussi intrépides, et aussi capables de soutenir habilement un complot, que ceux-là l'avaient été. Car voilà les principes et les ressorts des révolutions. Ne les cherchez point dans l'inconstance du peuple : quelque muable qu'il soit, il se tiendra coi, si quelque force extérieure ne l'agite, si ses tribuns, si ses démagogues, si de grands seigneurs ne le remuent par l'activité de leurs intrigues ambitieuses, etc. Il ressemble aux eaux de la mer, ordinairement tranquilles pourvu que les vents ne soufflent pas (75) : et si, à l'exemple de certains endroits de la mer, où sans l'aide des vents la fermentation d'une matière souterraine produit quelquefois une espèce de tourmente, il se mutine de lui-même, ce n'est qu'un feu de paille, lorsque des personnes d'importance ne s'érigent point en chefs de parti. Notre Édouard IV le savait bien. Il conta à Philippe de Comines *qu'en toutes les batailles qu'il avoit gaignées, que dès ce qu'il venoit au dessus il montoit à cheval, et crioit qu'on sauvast le peuple, et qu'on tuast les seigneurs, car de ceux n'eschappoit nul ou bien peu* (76).

(70) Comines, *liv. VI, chap. II, à l'ann.* 1477, *pag.* 354.

(71) *Fille de Maximilien d'Autriche et de Marie, héritière de Bourgogne.*

(72) Comines, *liv. II, chap. IX, pag.* 390, 391. *Voyez aussi pag.* 388.

(73) *Là même, pag.* 391.

(74) *C'est-à-dire de faire mourir ce jeune roi et l'autre fils d'Édouard.*

(75) *Ex quo intelligi potuit id quod sæpè dictum est, ut mare quod suâ naturâ tranquillum sit, ventorum vi agitari atque turbari, sic et populum romanum suâ sponte esse pacatum, hominum seditiosorum vocibus ut violentissimis tempestatibus concitari.* Cicero, *in* Orat. pro Cluentio, *cap. XLIX.*

(76) Comines, *liv. III, chap. V, p.* 155.

C'est par-là qu'il vint enfin à régner tranquillement : s'il eût épargné le duc de Clarence son frère, il se fût exposé à de nouveaux troubles. Il ne faisait qu'exécuter la vieille maxime de Périander (77), et de Tarquin le Superbe (78). Je ne prétends point nier qu'une autre cause n'ait contribué à faire cesser en Angleterre, au XVI[e]. siècle, les translations de la couronne contre l'ordre de la succession, qui avaient été si fréquentes dans le XV[e]. Cette autre cause fut la supériorité de génie et de courage de ceux qui régnèrent, ou de leurs ministres. Ôtez ces deux causes, vous comprendrez aisément que ces translations auraient dû se faire plus souvent au XVI[e]. siècle qu'au XV[e].; car ces sortes de révolutions sont comme les faux miracles dont le premier est plus difficile à établir que les suivans. Dès qu'on est venu à bout de persuader une fable miraculeuse, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier miracle fraie le chemin au second, et les deux premiers au troisième (79), et ainsi des autres, non pas à l'infini, mais jusqu'à certaines bornes qui dépendent des temps et des lieux. Disons la même chose sur les infractions des lois de la succession à la couronne. Le premier exemple est plus difficile à établir que les suivans ; mais dès qu'il est établi, voilà une brèche qui ne se ferme qu'à la longue : c'est pourquoi pour peu qu'on se hâte, on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction, qui fait encore la brèche plus large qu'elle n'était, de sorte qu'un troisième usurpateur y passe plus aisément que les deux autres ; et ainsi de suite. Quand vous avez lu dans l'Histoire Auguste que le sénat a été contraint deux ou trois fois de reconnaître pour empereurs ceux que les soldats avaient créés, ne vous étonnez plus de voir si peu d'empereurs qui se succèdent les uns aux autres selon les lois. Étonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre règnes de suite dans une même famille. Car un général d'armée, qui s'est fait mettre par les soldats à la place de l'empereur qu'il a fait mourir, n'a point de raison de prétendre que son général d'armée se contentera d'être général. Pourquoi, dira celui-ci, obéirais-je à un homme, qui étant à mon poste n'a point voulu obéir à son souverain ? Il l'a tué, et il s'est fait proclamer empereur par ses soldats. Ne puis-je pas faire la même chose ? N'ai-je pas autant de droit que lui de m'élever de la charge de général à celle de maître de tout l'empire ? Vous voyez donc que par une suite naturelle une révolution en amène une autre, et que plus elles ont été fréquentes dans un siècle, plus le devraient-elles être dans le suivant. Elles le seraient effectivement, si la Providence divine n'y remédiait, ou par la stérilité de gens capables de soutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur supérieure de ceux qui règnent.

Notez qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage aux troubles sous le règne d'Henri VI, que le prétexte que l'on fondait sur ce que ce prince était fils d'un usurpateur ; car, puisque les lois fondamentales avaient été violées en faveur de son père ; il n'était pas fort étrange qu'un duc d'Yorck tâchât de l'exclure. Le duc de Glocester, qui s'empara de la couronne au préjudice du fils d'Édouard IV, ne pouvait-il pas soutenir qu'il ne faisait qu'éloigner le fils d'un usurpateur ? Car Édouard IV était monté sur le trône pendant la vie d'Henri VI, quoique par un acte du parlement Henri VI dût régner jusqu'à sa mort. Ce même acte avait donné l'exclusion au fils légitime d'Henri VI. Tout cela autorisait le duc de Glocester à ne respecter en nulle manière les enfans d'Édouard IV, et à demander que le parlement fît pour lui des actes semblables à ceux que l'on avait faits pour son frère, et au préjudice du fils d'Henri VI.

(P) *Ceux qui disent qu'on n'a point vu de pareilles choses dans d'autres pays ignorent l'histoire.*] La seule lecture de Justin nous montre de plus grands désordres dans la Syrie sous les Séleucides, et dans l'Égypte sous les

(77) *Voyez* Aristote, Politiq., *liv. III, chap. XI, et liv. V, chap. X.* Hérodote, *liv. V, chap. XCII, pag. m.* 324; *et* Diogen. Laërt., *liv. I, num.* 100, *veulent que Thrasybule ait donné ce conseil à Périander.*

(78) *Ibi inambulans tacitus summa papaverum capita dicitur baculo decussisse, etc.* Liv., *lib. I, cap. LIV.*

(79) *Prodigia eò anno multa nuntiata sunt, quæ quò magis credebant simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur.* Livius, *lib. XXIV, cap. X.*

Ptolomées ; et cela n'égale point les fréquentes révolutions que l'on vit dans la Macédoine après la mort d'Alexandre. Le même historien les rapporte avec une exclamation (80).

(Q) *La marine ne fut point en bon état sous le règne d'Édouard IV.*] Lorsqu'en 1470 le comte de Warwick repassa en Angleterre avec les secours que Louis XI lui donna, il n'avait à craindre que la flotte du duc de Bourgogne. On ne parle point des vaisseaux du roi Édouard. Cette flotte eût empêché le trajet des troupes du comte, si une tempête ne l'eût dispersée (81). Cinq ans après il fallut que le même duc de Bourgogne envoyât cinq cents bateaux de Hollande et de Zélande à Édouard, pour faire passer l'armée anglaise de Douvres à Calais (82).

(80) *Tanta vel mobilitas militum vel fortunæ varietas erat, ut vicissim reges nunc exules, nunc reges viderentur.* Justin., *lib. XXVI, cap. II, pag. m.* 457.

(81) *Voyez* Philippe de Comines, *liv. III, chap. V.*

(82) *Voyez le même* Comines, *liv. IV, chap. V.*

ÉGIALÉE, en latin *Ægialæa*, fille d'Adraste, roi d'Argos, et femme de Diomède (A), fut si déréglée dans ses impudicités, que l'une des imprécations d'Ovide, contre un homme qu'il haïssait mortellement, fut de lui souhaiter une telle femme (B). On dit (*a*) que Vénus, pour se venger de Diomède (C), qui l'avait blessée au bras devant Troie, inspira à son épouse une ardente lubricité (D), qui la faisait courir après tous les jeunes gens; mais elle s'attacha principalement à un homme qu'elle trouva sous sa main, et qui était à toute heure à sa portée; il était fils de Sthénélus, et il s'appelait Comète. C'était à lui que Diomède avait laissé l'intendance de sa maison, et le soin de gouverner son état pendant son absence. On ne sait pas s'il s'acquitta bien de cette charge : mais pour cette autre sorte de vicariat qui ne lui avait pas été commise, j'entends la lieutenance de mari, il s'en acquitta d'autant plus soigneusement qu'il la remplissait par inclination; car Vénus l'avait rendu amoureux d'Égialée. Cette femme ne se contenta pas de déshonorer son mari; elle attenta de plus sur sa vie dès qu'il fut de retour à Argos (E), et il eut bien de la peine à éviter cet assassinat, en se sauvant au temple de Junon. Il se retira peu après en Italie. Il y en a qui disent qu'il s'y retira tout droit (*b*), n'ayant point voulu retourner chez lui à cause qu'il avait ouï parler de la mauvaise conduite de sa femme.

Ennodius suppose 1°. qu'il se détermina à se rembarquer dès qu'il apprit l'infidélité de son épouse, et à s'éloigner pour jamais d'un lieu où il ne pouvait vivre sans déshonneur ; 2°. qu'en se plaignant de sa destinée, il fit l'éloge de la première conduite de sa femme (F).

(*a*) Schol. Homeri Iliad., *lib. V, vs.* 412.

(*b*) Servius, *in* Æneid., *lib. VIII, vs.* 9.

(A) *Elle était femme de Diomède.*] Par ce mariage Diomède, qui était petit-fils d'Adraste (car il était fils de Tydée et de Déipyle (1) fille d'Adraste), devint aussi son gendre. C'est pourquoi ceux qui ont mis *gener* au lieu de *genus* dans ce passage d'Ovide ont eu bon nez :

Seu gener Adrasti, seu furtis aptus Ulysses,
Seu pius Æneas eripuisse ferunt (2).

(B) *L'une des imprécations d'Ovi-*

(1) *C'est ainsi qu'*Apollodore *la nomme, pag. m.* 49. *D'autres, comme* Stace, *la nomment Déiphile.*

(2) Ovid., Fastor. *lib. VI, vs.* 433. *Voyez* Méziriac, *sur l'Épître de Pénélope, pag.* 77.

de, contre un homme qu'il haïssait mortellement, fut de lui souhaiter une telle femme.] Voici ses paroles :

> *Nec tibi contingat matrona pudicior illâ*
> *Quâ potuit Tydeus erubuisse nuru* (3).

J'ai dit ci-dessus (4) que l'on souhaitait aux malfaiteurs que leurs femmes les déshonorassent. Depuis ce temps-là j'ai appris du docte M. Drelincourt, qu'on trouve dans l'Iliade la confirmation de cela. En effet, Homère nous apprend que ceux qui juraient un traité de paix souhaitaient aux infracteurs entre autres peines celle du cocuage (5).

Le même M. Drelincourt m'a indiqué le verset 11 du XII[e]. chapitre du II[e]. livre de Samuel. J'ai lu dans le Ménagiana que les Lacédémoniens souhaitaient trois ou quatre choses *à ceux à qui ils voulaient du mal*; ils leur souhaitaient *la passion de bâtir*, celle *d'avoir de beaux habits et des chevaux, et des galans à leurs femmes* (6). Hadrien Valois écrivit à M. Ménage que *la forme de cette imprécation se trouve en trois endroits dans Suidas.... au mot ἀμβολὰς, en celui de δακνόμενος, et au mot οἰκοδομεῖν* (7). Le président Brisson n'a cité que deux endroits de Suidas dont l'un diffère de ces trois-là. Voici ses paroles (8) : *Lacedæmonios quidem cùm acerbissimâ execratione adversùs eos quos vehementer odissent, uti vellent, inter cætera domûs exitia, hoc imprecari solitos traditum est* (*), *ut eorum uxores adulteris delectarentur.*

(C) *Vénus, pour se venger de Diomède....*] Voilà une étrange sorte de vengeance, et qui fait bien voir que les poëtes du paganisme ont prostitué la gloire de Dieu à toutes sortes d'abominations ; car quoi de plus injuste que de punir le péché d'un homme en poussant sa femme à pécher ? Ils ont attribué cent tours de cette nature à Vénus, comme quand ils ont dit qu'elle échauffa tellement le cœur de Clio, que cette pauvre muse se laissa faire un enfant. Voilà ce que l'on gagnait par ses sages remontrances ; car toute la faute de Clio avait été de représenter à Vénus le tort qu'elle se faisait en aimant Adonis (9). N'ont-ils point dit (10) que Tyndare père d'Hélène eut le malheur d'avoir des filles bigames, trigames, et désertrices de leurs maris, à cause qu'il avait oublié Vénus dans un sacrifice qu'il offrait à tous les dieux ? Si l'on s'était contenté de faire faire de tels tours par cette seule déesse, la chose serait moins étrange ; mais on les a aussi fait pratiquer par la déesse des sciences et des beaux-arts, quelque chaste qu'on la représentât. Voyez dans Parthénius comment Minerve châtia une faute d'Alcinoë (11). J'en fais un article à part.

(D).... *inspira à son épouse une ardente lubricité.*] Les termes dont se servent les auteurs grecs sont beaucoup plus forts que ceux-là. Lycophron désigne Égialée de cette façon :

> Ὅταν θρασεῖα θουρὰς οἰςρήσῃ κύων
> Πρὸς λέκτρα. . . . .
> *Quando audax lasciva canis stimulabitur*
> *Ad concubitum* (12).

Son scoliaste emprunte de Mimnerme l'explication de cette énigme, et il la paraphrase ainsi : Ὅταν ἡ θρασεία θουρὰς καὶ ἡ ὁρμητικὴ κύων ἤτοι ἡ γυνὴ Διομήδους Αἰγιάλεια οἰςροίςῃ καὶ μανικῶς ὁρμήσῃ πρὸς τὰ λέκτρα καὶ τὰς μίξεις. Le scoliaste d'Homère (13), sans avoir égard à l'éloge que son texte donne à Égialée d'être femme à regretter extrêmement la perte de son mari (14), dit qu'elle enrageait d'amour : Ἐκμῆναι περὶ πορνείαν ὡς περὶ πᾶσαν τὴν τῶν νέων

(3) *Idem, in* Ibin., *vs.* 349.

(4) *Citation* (16) *de l'article* Caïn.

(5) Ἄλοχοι δ' ἄλλοισι μιγεῖεν. *Uxores vero aliis misceantur.* Homeri Iliad., *lib. III, vs.* 301.

(6) Ménagiana, *pag.* 341 *de la première édition de Hollande.*

(7) *Là même, pag.* 342. *Il fallait dire* οἰκοδομή.

(8) Barnab. Brissonius, ad Leg. Juliam de Adult., *pag.* 135, *edit. Lugdun.* 1558.

(*) Suid., *in verbo* δακνόμενος *et in verbo* ἵππος.

(9) Κλειὼ δὲ Πιέρου τοῦ Μάγνητος ἠράσθη κατὰ μῆνιν Ἀφροδίτης· ὠνείδισε γὰρ αὐτῇ τὸν τοῦ Ἀδώνιδος ἔρωτα· συνελθοῦσα δὲ ἐγέννησεν ἐξ αὐτοῦ παῖδα Ὑάκινθον. *Clio Pierum Magnetis filium Veneris irâ, quòd ei Adonidis amorem exprobrasset, deperivit, cujus compressu Hyacinthum filium concepit.* Apoll., *lib. I.*

(10) Stesich., *apud* Schol. Euripid., in Orest.

(11) Parthen., *cap. XXVII.*

(12) Lycoph., *in* Cassand., *v.* 612.

(13) In Iliad., *lib. V, vs.* 412.

(14) Stace, Sylv. V, *liv. III, met Égialée entre les femmes très-fidèles à leurs maris.*

ἡλικίαν συγχορεύειν ἀσελγείνουσαν. Voyez Eustathius sur le vers 486 de Denys le Périégète, où il a pris un nom pour un autre (15); Μιχθῆναι, dit-il, Σθενέλῳ τῷ του Κομήτου : il fallait dire Κομήτῃ τῷ τοῦ Σθενέλου.

(E) *Elle attenta.... sur la vie de son mari dès qu'il fut de retour à Argos.*] Si l'on avait le catalogue de toutes les femmes qui l'ont imitée, je veux dire qui après avoir manqué de fidélité à leurs maris, ont tâché encore de les faire mourir, on aurait un fort gros recueil. Nous avons vu ci-dessus (16), que la femme de Domitien mériterait une place dans une pareille liste. Mais, quelque grand que soit le nombre de cette sorte de femmes, il est pourtant beaucoup plus petit que celui des femmes qui se bornent à l'adultère; et qui, à cela près, sont commodes et officieuses envers leurs maris, moyennant qu'ils soient patiens : car si vous y prenez garde, vous trouverez que presque toutes les femmes galantes, qui se défont, ou qui tâchent de se défaire de leurs maris, ne se portent à cet attentat qu'à cause qu'ils sont jaloux, et qu'ils mettent des obstacles à la liberté que leurs épouses veulent avoir de se divertir. Bannissez du cœur des maris cette jalousie inquiète qui les porte à traverser les galanteries de leurs femmes, vous mettrez leur vie à couvert de l'assassinat et du poison : et si les Lacédémoniens eussent supposé que l'on aurait la patience dont quantité de maris se pourvoient de bonne heure en plusieurs climats, et quelquefois même par un principe d'économie, ils n'eussent pas eu une grande idée de l'imprécation dont j'ai parlé ci-dessus; mais supposant sans doute que les galanteries d'une femme inspireraient au mari une humeur chagrine qui causerait une discorde fatigante, et dont la partie gênée tâcherait de se délivrer par toutes sortes de moyens, ils crurent que cette imprécation était très-forte. Ne m'allez point dire que les gazettes, et surtout dans l'article de France, nous parlent souvent de certains procès criminels intentés à des épouses dont les maris ont été tués, ou l'ont pensé être; car qu'est-ce, je vous prie, en comparaison de tant d'autres qui vivent tranquillement jusqu'à ce qu'une mort naturelle les sépare de leurs femmes adultéresses? Gardez-vous bien aussi de me citer M. Tiquet, si bon et si débonnaire qu'il demanda grâce pour sa femme, convaincue de l'avoir fait assassiner, et tellement convaincue qu'elle a perdu la vie sur un échafaud (17), après avoir confessé son crime : cela ne prouve point qu'il eût laissé à sa femme toute la liberté qu'elle pouvait souhaiter. En un mot, si la maxime de Caton le censeur (18), que les mêmes femmes qui commettent adultère sont aussi des empoisonneuses, était véritable en ce temps-là que les Romains ne fesaient que commencer à jouir des déréglemens du luxe, elle ne le fut point dans les siècles de l'extrême corruption, et ne l'est point aujourd'hui; car à mesure que la corruption s'augmente, on s'apprivoise avec le cocuage, on le compte pour peu de chose, on le souffre patiemment, et par-là on désarme l'adultéresse, on ne l'oblige point à recourir, ou au bras de ses galans, ou au poison.

(F) *Ennodius suppose.... que Diomède fit l'éloge de la premère conduite de sa femme.*] On trouve parmi les Œuvres d'Ennodius un petit discours qui a pour titre, *Verba Diomedis cùm uxoris adulteria cognovisset* (19). Diomède reconnait là que sa femme avait été un miroir de pudicité. La nature et l'éducation avaient concouru à la rendre chaste, de sorte que sous la protection de ces deux remparts on ne la croyait point capable d'une action impure. *Ut gemino defensa propugnaculo nullatenùs facinorum crederetur ictibus subjacere, nec durâ castimoniæ obscœnitatis evisceratione mollire* (20). Elle n'avait point aimé à se parer d'or et de perles, et s'était toujours

(15) *Voyez M.* de Boissieu sur l'Ibis d'Ovide, *pag.* 72, *où il suppose que cette faute est dans le texte de* Denys; *mais elle n'est qu'un commentaire d'*Eustathius.

(16) Dans l'article Domitia, *remarque* (B), *tome V, pag.* 559.

(17) *A Paris, en* 1699.

(18) *J'en parlerai dans la remarque* (Q) *de son article sous le mot* Porcius, *tome XII.*

(19) *C'est le XXIVe. parmi ceux qui sont appelés* Dictiones. *Il est à la page* 331 *du XVe. tome de la* Bibliothèque des Pères, *édition de Paris*, 1644.

(20) Ennodius, *ibid.*

comportée en femme d'honneur. *In summâ, conclue-t-on, talis periit, quales solent à maritis lacrymas impetrare. Circæo, ut aiunt, poculo à se translata est, et in votum migravit adulteri* (21). Ces paroles font honneur à Diomède : elles sont sages, et ne tiennent rien de l'emportement injuste que l'on trouverait dans les discours d'une infinité de maris en pareil cas. Ils oublieraient alors toutes les bonnes qualités de leurs femmes, ils appelleraient pruderie, hypocrisie, trahison, toute la sagesse qu'elles auraient fait paraître. Disons aussi que cet opuscule d'Ennodius est d'une morale dangereuse. Il peut inspirer de la défiance aux maris les plus contens, car si une femme d'une vertu aussi exquise que celle de Diomède n'est pas à l'épreuve de l'absence de son époux, comment s'assurera-t-on de la continence de celles qui aiment à se parer, et qui n'ont reçu ni de la nature, ni de l'éducation, les ressources nécessaires? Mais il est vrai qu'il y a peu de maris qui soient absens de leur maison aussi long-temps que Diomède : et si les généraux grecs, qui furent dix ans au siége de Troie, trouvèrent à leur retour que leurs épouses n'avaient pu vivre sans des galans, ils devaient s'attribuer une partie de la faute. Pourquoi les laissaient-ils seules pendant tant d'années? On aurait dû, quand ils partirent, leur donner le même avis qu'une maîtresse de prélat donna un jour à son galant. « M. l'E.... de.... « allant un jour dire adieu à madame » la comtesse de V..... qu'il aimait, » lui témoigna le chagrin qu'il avait » de s'éloigner d'elle, quoique ce ne » fût que pour peu de temps. Après » un grand nombre d'honnêtetés ré» ciproques, M. L.... de.... se leva » pour s'en aller, et la comtesse en le » reconduisant lui dit : Au reste, mon» sieur, faites votre voyage le plus » court que vous pourrez, et souvenez» vous qu'une maîtresse est un béné» fice qui oblige à résidence (22). »

(21) *Idem, ibidem.*

(22) Ménagiana, *pag.* 112 *de la première édition de Hollande.*

ÉGINHART, secrétaire de l'empereur Charlemagne, était Allemand : c'est le plus ancien historien qui soit sorti de cette nation (*a*). Pour un homme du IXe. siècle il écrivait fort éloquemment; et c'est ce qui a fait croire à quelques critiques que celui qui le publia (*b*) lui polit un peu le style : mais cette conjecture est démentie par les anciens manuscrits (*c*). Quelques-uns (*d*) disent que l'histoire qu'il a composée de Charlemagne * est d'autant plus sincère qu'il avait vécu familièrement avec ce prince. C'est une mauvaise raison : cela peut seulement prouver qu'il connaissait mieux les choses ; mais le souvenir de l'honneur que le prince lui avait fait n'était-il pas un engagement à la flatterie ? Un auteur moderne l'accuse d'une extrême partialité (A). Je ne sais ce qu'il faut croire de ses aventures avec une fille de Charlemagne (B).

(*a*) Vossius, de Histor. latin., *pag.* 302.

(*b*) *Le comte* Herman de Nuenar.

(*c*) *Voyez le père* Labbe, de Script. eccles., *tom. I, pag.* 273.

(*d*) Sigebert., de Viris illustr., *cap LXXXIV*, *et ex eo* Vossius, *et* Labbe, *ub suprà.*

* Le président Cousin a donné une traduction de l'ouvrage d'Éginhart, dans l'*Histoire de l'Empire d'Occiden. L'Histoire de Charlemagne, par Éginhart, traduction nouvelle*, 1812, in-12, est de M. Denise.

(A) *Un auteur moderne l'accuse d'une extrême partialité.*] Il va bien plus loin, il lui attribue des impostures infâmes (1). Il dit que ce qu'on a débité touchant la fainéantise des rois de la première race sont des fables impertinentes : *Ces rois n'ayant manqué de se soutenir que par le défaut de l'âge, et cette montre ridicule de leur personne sur un char tiré par des bœufs n'étant qu'un menson-*

(1) *Voyez le livre intitulé* L'esprit de Gerson, *chap. XXXV, pag.* 204. *Il fut imprimé l'an* 1691, *in*-12.

ge effronté de l'imposteur Éginhart, sans vérité ni sans fondement (2). Il ajoute qu'Éginhart est l'inventeur de la fable que tant d'écrivains débitent comme un fait certain; c'est que le pape Zacharie approuva la déposition du roi Childéric, et l'usurpation de Pepin. *En réfutant Éginhart*, dit-il, (3), *on réfute tous ceux qui ont écrit sur sa bonne foi.* Voyons de quelle manière il le réfute.

« Éginhart était chapelain et créature de Charlemagne, dont il a » écrit la vie. Toute son attache n'a » été que de supposer faussement une » infinité de fables pour déprimer » les rois de la race Mérovingienne; » qu'il a fait malicieusement passer » pour des lâches et des fainéans, » afin de colorer et d'excuser autant » qu'il serait possible l'attentat cri- » minel de l'usurpation de Pepin. » C'est dans cette vue que par igno- » rance ridicule, il donne de la bar- » be à des enfans de huit ans, et des » enfans à ceux qui n'étaient pas nés, » et qu'il noircit d'opprobres de jeu- » nes princes qui n'ont eu pour tout » défaut qu'une vie trop courte pour » faire connaître leurs vertus : c'est » par cette même malignité d'esprit » qu'il a inventé cette ridicule pro- » menade des rois dans un char tiré » par des bœufs, le premier jour de » mai, et leur retraite obscure dans » le château de Mamaca, qui n'a » jamais été, puisque dans le temps » qu'il enferme ces rois dans cette » solitude imaginaire, on fait voir » par auteurs contemporains qu'ils » étaient à la tête de leurs armées, » ou dans d'autres opérations telles » que leur âge le pouvait permettre. » Cette malice d'Éginhart règne visi- » blement dans tout le cours de son » ouvrage; mais quand il a voulu » parler de l'abdication de Childéric, » il a cru qu'il disculperait entiè- » rement Pepin, s'il rendait le pape » complice de son attentat; et il l'a » fait avec si peu de circonspection, » et avec un anachronisme si rem- » pli d'ignorance, qu'il dit que Chil- » déric fut dégradé par le comman- » dement du pape Étienne : *Jussu* » *Stephani pontificis exauctoratus;* » et cependant Pepin était proclamé » roi avant qu'Étienne fût pape, puis- » qu'il n'a été pape, élu dans Rome, » qu'à la fin du mois de mars de l'an » 752, et que la proclamation de » Pepin fut faite dès le premier de » mars. Il est même si mauvais chro- » nologiste, quoique presque con- » temporain, qu'il dit que Pepin ré- » gna quinze ans depuis que Childé- » ric fut tondu (4). Or, Pepin mourut » au mois de septembre l'an 768, et » fut proclamé au mois de mars de » l'an 752, qui font seize ans et » demi : ainsi l'on voit le peu de » créance que mérite cet auteur fa- » buleux; et comment dirait-il quel- » que chose de certain du règne de » Childéric et de Pepin, lui qui s'a- » voue si ignorant et si peu versé » dans la lecture, qu'ayant entrepris » d'écrire l'histoire de Charlemagne; » il dit qu'il ne dira rien de son en- » fance ni de sa jeunesse, parce qu'au » moment qu'il écrit, il n'y a plus » de personne vivante qui pût lui en » rien dire? *Nec quisquam modò su-* » *peresse invenitur, qui horum se di-* » *cat habere notitiam. Qui que ce* » *soit*, dit-il, *ne se trouve qui puisse* » *dire en avoir connaissance.* D'où » l'on peut juger sur quels beaux mé- » moires il avait compilé son histoi- » re (5), et parlé des choses précé- » dentes.»

Je n'ai pas le temps d'examiner si tous ces reproches sont valables : je me contente de dire que l'auteur me paraît beaucoup mieux fondé, quand il réfute ce que l'on débite touchant la demande faite au pape par les Français, et touchant la réponse de ce pape. La demande n'a nulle ombre de sens commun, et la réponse est d'une injustice ridicule.

(B) *Je ne sais ce qu'il faut croire de ses aventures avec une fille de Charlemagne.*] Marquard Fréher a

(2) *Chap. XXXVI, pag.* 206.

(3) *Là même, chap. XXXVII, pag.* 217.

(4) *Cette censure est mal fondée, puisqu'*Éginhart *s'est servi de cette phrase*, quinze ans ou plus, *cùm per quindecim annos aut eo ampliùs Francis imperaret.* In Vitâ Caroli Magni.

(5) *Cette censure tombe dès qu'on lit tout le passage d'*Éginhart, *où on voit ces paroles :* Quia neque scriptis usquam aliquando declaratum est; *ce qui suppose qu'il consultait ou les écrits ou la vive voix. Il pouvait se trouver des livres sur d'autres choses, encore qu'il ne s'en trouvât pas sur l'enfance de Charlemagne.*

publié une chronique (6), où on lit que notre Éginhart s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces d'Imma, fille de Charlemagne, qu'il en obtint tout ce qu'il voulut *. Charlemagne, ayant découvert ce petit mystère, ne fit pas comme l'empereur Auguste (7); car il maria ces deux amans, et leur donna de très-belles terres. Fréher n'ajoute aucune foi à ce conte. Voyez la lettre CIV d'un recueil de lettres écrites à Goldast, et publié l'an 1678. Il est l'auteur de cette lettre, et il y remarque que Vincent de Beauvais rapporte une semblable histoire de l'empereur Henri III. Je suis sûr que la plupart de mes lecteurs se plaindraient de moi, si je ne racontais pas comment Charlemagne s'aperçut des bonnes fortunes d'Éginhart, et qu'ils me sauront gré d'avoir vu ici ce récit. Voilà les raisons qui m'obligent à insérer dans cet article le précis de cette petite histoire.

Éginhart, chapelain et secrétaire de Charlemagne, s'acquittait si bien de ses emplois, qu'il était aimé de tout le monde. Il le fut même ardemment d'Imma, fille de cet empereur, et il conçut aussi pour elle beaucoup de passion. La crainte des suites les empêchait de se joindre; mais elle n'empêchait pas que de part et d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Il se résolut enfin à faire un coup de hardiesse, ne pouvant plus réfréner l'ardeur qui le transportait. Il se glissa de nuit à l'appartement de la princesse; il frappa tout doucement à la porte; il fut admis dans la chambre sur le pied d'un hommes qui avait à parler de la part de l'empereur : il parla tout aussitôt d'autre chose, et il apaisa sa flamme le plus agréablement du monde. *Denique cùm idem vir egregius inremediabiliter amando æstuaret, auresque virginis per internuncium appellare nec præsumeret, novissimè sumptâ de semetipso fiduciâ, nocturno tempore latenter ad puellæ tendebat habitaculum. Ibidemque pulsans clanculum et intrare permissus tanquam allocuturus juvenculam de regali mandato, statim versâ vice solus cum solâ secretis usus alloquiis et datis amplexibus cupito satisfecit amori* (8). Il se voulait retirer avant la pointe du jour; mais il s'aperçut que, pendant qu'il s'était bien diverti avec Imma, il était tombé beaucoup de neige. Il craignit donc que la trace de ses pieds ne le découvrît, et il s'entretint de son inquiétude avec la princesse. Ce fut à délibérer sur les moyens de sortir de ce mauvais pas : enfin la princesse trouva la clef, elle s'offrit de charger sur ses épaules son amant, et de le porter jusques au delà de la neige. *Cùmque nimiâ sollicitudine fluctuantes qùid facto opus esset deliberarent, tandem elegantissima juvencula, quam audacem faciebat amor, consilium dedit ut ipsa quidem super se insidentem inclinata exciperet, eumque usque ad locum illius hospitio contiguum ante lucanum deportaret, ibique eo deposito rursùm per eadem vestigia cautiùs observata rediret* (9). L'empereur avait passé cette nuit-là sans dormir, et l'on croit que cette insomnie fut un effet tout particulier de la providence (10). Il se leva de grand matin, et regardant par la fenêtre il vit sa fille qui avait de la peine à marcher sous le fardeau qu'elle portait, et qui après s'en être défait se retirait au plus vite. *Intuitus est filiam suam sub præfato onere nutanti gressu vix incedere, et ad condictum locum depositâ quam gestabat sarcinâ celeri repedare cursu* (11). Il fut ému et d'admiration et de douleur; mais croyant qu'il y avait quelque chose de divin à tout cela, il prit le parti de dissimuler. *Quibus multo intuitu perspectis, Imp. partim admiratione, partim dolore permotus, non tamen absque di-*

(6) Chronicon Laurishamensis Cœnobii *publié par* Fréher *inter* rei Germanicæ scriptores.

* Leduchat dit que le tombeau d'Éginhart se voit à Selgenstratt. Il ajoute : « Les comtes » d'Erpach, qui se croient descendus de lui, » firent un jour ouvrir son tombeau, où l'histoire » des amours de ce fameux secrétaire et d'Imma, fille de Charlemagne, se trouva gravée » en peu de mots sur une lame de plomb. » Leduchat cite pour autorité Hubert Thomas, *Vie de* l'Électeur Palatin, II, pag. 10, et termine en disant : « D'ailleurs la chronique qui en parle » est un manuscrit du Xe. siècle. » Il aurait pu remarquer que les contes pour être anciens n'en sont pas moins des contes.

(7) *On croit qu'il exila Ovide, parce qu'il le crut trop favorisé de Julie.*

(8) Chronicon Laurishamense, *pag.* 62.

(9) *Ibidem.*

(10) *Eam noctem imperator divino (ut creditur) nutu insomnem duxit.* Ibidem.

(11) *Ibidem.*

vinâ dispositione id fieri reputans, sese continuit, et visa interim silentio suppressit. Éginhart bien assuré que son action ne demeurerait pas longtemps inconnue résolut de se retirer, et se jeta aux pieds de son maître pour lui en demander la permission : il allégua que ses longs services n'avaient pas été récompensés. L'empereur lui répondit qu'il y penserait, et lui marqua un certain jour où il lui ferait savoir ses intentions. Le jour venu il assembla son conseil, et y déclara le crime de son secrétaire : il raconta de point en point ce qu'il avait vu, et demanda les avis de la compagnie sur une affaire qui déshonorait sa maison. *Imperatoriam inquiens majestatem nimis injuriatam esse et despectatam in indignâ filiæ suæ notariique sui copulatione, et exindè non mediocri sese agitari perturbatione. Quibus nimio stupore perculsis, et de rei novitate et magnitudine quibusdam adhuc ambigentibus rex innotuit eis evidentiùs, referens eis à primordio quid per semetipsum oculatâ fide cognoverit, consiliumque eorum atque sententiam expostulans super hoc* (12). Les avis furent partagés : plusieurs conseillers opinèrent à une rude punition ; les autres, ayant bien pesé la chose, conseillèrent à l'empereur de la décider lui-même, selon sa divine prudence. Voici quelle fut sa décision. Il déclara qu'en châtiant Éginhart il augmenterait plutôt la honte de sa famille qu'il ne la diminuerait et qu'ainsi il aimait mieux couvrir cette ignominie sous le voile du mariage (13). On fit entrer le galant, et il fut dit que, pour satisfaire aux plaintes qu'il avait faites de n'être pas payé de ses longs services, on lui donnait en mariage la fille de l'empereur : *Je vous donnerai ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuse qui vous chargea si bénignement sur son dos* (14). Tout à l'heure on fit venir la princesse, et on la mit entre les mains d'Éginhart, aussi bien dotée que le pouvait être la fille d'un si grand prince. *Protinùs ad regis edictum cum multo comitatu adducta est ejus filia, quæ roseo vultum perfusa rubore tradita est per manus patris in manus prædicti Eginhardi, cum dote plurimâ prædiorum quoque nonnullorum, cum innumeris aureis argenteisque donariis, aliisque pretiosis suppellectilibus* (15).

Voilà le précis de l'aventure : il n'y a guère de contes dans le Décaméron de Boccace, ni dans l'Heptaméron de la reine de Navarre, qui valussent celui-là si on le brodait : et je suis sûr qu'entre les mains de M. de La Fontaine, il serait devenu l'une des plus plaisantes narrations qui se puissent lire. La taille-douce fournirait un parallèle de nouvelle invention entre les effets de l'amour et les effets de l'amitié, entre Énée chargé de son père Anchise, et Imma chargée de son galant. Charlemagne (16) voyant de loin cette porteuse ne serait pas un des moindres ornemens du tableau, si le peintre représentait heureusement les réflexions de ce bon père (*). Imma est ici, com-

(12) Chronicon Laurishamense, *pag.* 63.

(13) *Tam tristis facti à notario meo non exigam pœnas, per quas infamia filiæ meæ magis videbitur augeri, quàm minui. Undè dignius et laudabilius imperii nostri gloriæ arbitramur congruere, ut, datâ adolescentiæ veniâ, legitimo eos matrimonio conjungam, et ei probrosæ honestatis colorem superducam.* Ibidem.

(14) *Juri vestro nuptum tradam meam filiam, vestram scilicet portatricem, quæ quandoque altè succincta vestræ subvectioni satis se morigeram exhibuit.* Ibidem.

(15) *Ibidem.*

(16) *Il y en a qui disent qu'il s'était levé afin de contempler les astres. Voyez* Comiers, *dans son* Traité des Comètes, *pag.* 238.

(*) M. Bayle n'a pas su, ou ne s'est pas souvenu en cet endroit, que Jacob Cats, grand pensionnaire de Hollande, a mis cette historiette, ou ce conte, en vers flamands. On les trouve dans ses OEuvres, imprimées à Amster., 1658, *in-folio.* Il faut qu'il y en ait une édition précédente, comme l'année de l'impression du livre suivant le fait assez connaître. Il y a dans celle-ci trois tailles-douces ; l'une représente par des livres Éginhart enseignant Imma, et ensuite se baisant debout tous deux ; l'autre représente Imma portant Éginhart sur ses épaules. Charlemagne les regarde par une fenêtre de son palais, et deux de ses gardes les arrêtent par son ordre ; la troisième représente Éginhart et Imma devant Charlemagne, qui décide de leur sort. Gaspar Barlée a mis aussi ce conte en vers latins hexamètres, en traduisant ceux de Cats, sous ce titre : *Virgo* Ἀνδροφόρος, *sive Emmæ Caroli Magni filiæ Eginardum scriptorem Amasium suum humeris portantis fata et nuptiæ.* On trouve ce joli poëme, pag. 161 et suiv. de ce livre : *Faces Augustæ, sive poematia, quibus illustriores nuptiæ à nobili et illustri viro D. Jacobo Catsio, Eg. et Præpot. Holl. ac Frisiæ occidentalis Ord. Syndico, antehac Belgicis versibus conscriptæ, jam à Caspare Barlæo et Cornelio Boyo latino Carmine celebrantur. Ad serenissimam principem Elizabetham Fred. regis Bohemiæ et Electoris Palatini filiam, Dor-*

me la matrone d'Éphèse dans Pétrone, celle qui invente les expédiens; mais elle emploie son propre corps au remède nécessaire.

draci, 1643, *in*-8°. Dans ce livre il n'y a que deux tailles-douces, pag. 175 et 179 : savoir, les deux dernières mentionnées ci-dessus. On trouve aussi ce poëme, mais sans les tailles-douces, pag. 642 et suiv. de ce livre : *Casparis Barlæi Antuerpiani poëmata, editio quarta, alterâ plus parte auctior, pars prima Heroïcorum*, *Amst.*, 1645, *in*-12.

M. Jean Hermann Schmincke, dans une dissertation latine, qui est dans ce livre, *Eginhartus de Vitâ et Gestis Caroli Magni, etc.*, qu'il a donné au public en 1711. *Trajecti ad Rhenum, ex Officinâ Guilielmi vande Water*, *in*-4°., prouve qu'Imma n'était pas fille de Charlemagne : et les journalistes de Trevoux, parlant de ce livre, pag. 656, décembre 1711, font connaître qu'ils sont du même sentiment. Ils y ont persisté, pag. 640, avril 1715, lorsqu'ils ont parlé d'un poëme et d'un autre ouvrage du père Jean Weinckens, qui sont dans ce livre, *Naurchia Seligenstadiana, etc. Francof. ad Mœnum, apud Joan. Philip. Andræam* 1714, *in-fol.* Ce père dit dans son poëme, qu'Imma était fille de Charlemagne ; mais il dit le contraire au chap. 2 de son autre ouvrage, où il raconte et rejette la fable d'un mauvais commerce, qui fut suivi du mariage entre Éginhart et Imma fille de Charlemagne. Rem. crit.

ÉGNATIA, ville d'Italie, au pays des Salentins, entre Bari et Brindes (*a*). Elle n'était considérable que par la pierre miraculeuse qu'elle se vantait de posséder (A). Si tout le monde avait été de l'humeur d'Horace, cette pierre aurait plus contribué à la honte qu'à la gloire des habitans d'Égnatia. Il se moque de leur prétendu miracle, et il le renvoie à croire aux Juifs (B). Il y avait d'autres lieux anciennement où l'on débitait de pareils prodiges (C), et même de plus extraordinaires (D). La crédulité des peuples encourageait les directeurs de la religion à renvier les uns sur les autres en matière de miracles.

(*a*) *Ces deux villes s'appelaient, l'une* Barium, *et l'autre* Brundusium.

(A) *Elle n'était considérable que par la pierre miraculeuse qu'elle se vantait de posséder.*] Le bois, qu'on mettait sur cette pierre, s'allumait aussitôt. *Reperitur apud auctores... in Salentino oppido Egnatiâ, imposito ligno in saxum quoddam ibi sacrum, protinùs flammam existere* (1). Nous allons voir que cette pierre était à l'entrée du temple, et qu'elle allumait l'encens.

(B) Horace *se moque de leur prétendu miracle, et le renvoie à croire aux Juifs.*] Voici comme il parle :

. . . . Dehinc Gnatia lymphis
Iratis extructa dedit risusque jocosque,
Dum flammâ sine, thura liquescere limine sacro
Persuadere cupit. Credat Judæus Apella
Non ego (2).

M. Dacier (3) se déclare pour ceux qui croient qu'Horace n'insulte ici la nation juive, que parce qu'il n'ignorait pas ce que l'on disait du sacrifice d'Élie : c'est qu'un feu céleste avait consumé l'oblation. Je ne trouve aucun inconvénient dans cette pensée de M. Dacier : je dirai seulement qu'Horace pouvait aussitôt donner à croire ces choses aux Perses qu'aux juifs : *Ferunt, si justum est credi, etiam ignem cœlitùs lapsum apud se sempiternis foculis custodiri, cujus portionem exiguam ut faustam præisse quondam Asiaticis regibus dicunt.* C'est ainsi qu'Ammien Marcellin s'est exprimé en parlant des mages de Perse dans le chapitre VI du livre XXIII.

(C) *Il y avait d'autres lieux......... où l'on débitait de pareils prodiges.*] Solin fait mention d'une colline qui était encore plus miraculeuse que le temple d'Égnatia. Elle était dans la Sicile, proche d'Agrigente. On n'avait que faire d'apporter du feu sur l'autel : il suffisait d'y arranger des sarmens ; ils s'allumaient d'eux-mêmes, quelque verts qu'ils fussent, pourvu que le sacrifice fût agréable au dieu à qui on l'offrait. Non-seulement la flamme naissait d'elle-même en ce cas-là, mais aussi elle s'écartait de part et d'autre, comme pour se jeter sur ceux qui faisaient les repas du sacrifice, et n'incommodait nullement ceux qu'elle touchait. On connaissait seulement à cette marque qu'il ne manquait rien aux cérémonies du jour.

(1) Plinius, *lib. II, cap. CVII.*
(2) Horat., sat. V, *lib. I, vs.* 97.
(3) *Dans ses remarques sur ces paroles d'Horace.*

Nec longè indè collis Vulcanius, in quo qui divinæ rei operantur, ligna vitea super ars struunt, nec ignis adponitur in hanc congeriem : cùm prosicias intulerunt, si adest Deus, si sacrum probatur, sarmenta licet viridia sponte concipiunt, et nullo inflagrante halitu, ab ipso numine fit accendium. Ibi epulantes adludit flamma, quæ flexuosis excessibus vagabunda, quem contigerit non adurit : nec aliud est quàm imago nuncia perfecti ritè voti (4). Ceci est plus conforme aux événemens de l'Écriture, et beaucoup plus singulier que le miracle d'Égnatia. Un feu céleste envoyé sur les victimes a quelquefois témoigné parmi les Juifs que Dieu agréait leur culte (5); et c'est un signe plus exprès d'une providence particulière de voir que le feu ne s'allume de lui-même que lorsque les cœurs sont bien disposés, que de voir qu'il s'allume de lui-même en tout temps. Ce dernier cas souffre les soupçons d'une cause naturelle, ou d'une supercherie : l'autre ne les souffre pas, ou les souffre moins. Servius assure qu'anciennement on n'allumait point le feu sur l'autel, mais qu'on attirait par des prières un feu divin. *Apud majores aræ non incendebantur sed ignem divinum precibus eliciebant qui incendebat altaria* (6). Pausanias raconte, comme témoin oculaire, une chose assez surprenante. Il y avait deux villes dans la Lydie, où l'on pratiquait ce que je vais rapporter. Chacune de ces deux villes avait un temple, dans lequel il y avait une chapelle destinée à la cérémonie en question. On voyait des cendres d'une couleur fort particulière sur l'autel de cette chapelle. Un magicien entrait là, et ayant mis du bois sec sur le foyer, et la tiare autour de sa tête, il récitait certaines prières contenues dans un livre ; et cela fait, on voyait sortir du foyer une flamme très-brillante, sans qu'on eût mis le feu au bois (7). Cet homme était plus hardi que les prêtres grecs, qui font accroire que tous les ans aux fêtes de Pâques, ils recueillent dans une chapelle du Saint-Sépulcre un feu céleste que Dieu leur accorde miraculeusement. Ils n'osent rien faire devant le peuple. C'est une cérémonie qui se passe sous la custode. Comme les prêtres latins n'ont pas adopté cette tromperie, ils sont les premiers à s'en moquer; et l'on dit assez hardiment aux Grecs, quand ils se vont enfermer dans la chapelle destinée à ce prétendu miracle, *Vous seriez bien attrapés si vous n'aviez pas choisi un bon fusil.*

Je laisse les rencontres particulières où le feu s'est allumé de lui-même sur les autels, pour être un heureux présage à quelques personnes. Ce fut un des présages de la grandeur de Tibère. *Ingresso primam expeditionem ac per Macedoniam ducente exercitum in Syriam accidit, ut apud Philippos sacratæ olim victricium legionum aræ sponte subitis collucerent ignibus* (8). Séleucus connut à un pareil signe sa future élévation (9). Le consulat de Cicéron fut précédé d'un pareil présage : Cicéron apprit cela de sa femme, et l'inséra dans un poëme. Il aurait pu aisément connaître qu'il n'y avait rien de surnaturel : il n'est point rare que si l'on jette du vin sur des cendres chaudes, parmi lesquelles il y a presque toujours un peu de braise, les esprits de vin prennent feu; voilà tout le prodige que la femme de Cicéron rapporta à son mari. *Hoc uxori Ciceronis dicitur contigisse, cùm peracto sacrificio libare vellet in cinerem ; ex ipso cinere flamma surrexit, quæ flamma eodem anno consulem futurum ostendit ejus maritum, sicut Cicero in suo testatur poëmate* (10). D'autres disent que ce prodige se fit voir aux dames qui célébraient la fête de la bonne déesse. Le feu qui était allumé sur l'autel paraissait éteint, et cependant il s'éleva tout à coup du milieu des cendres et des tisons une grande flamme (11). Cela pouvait être fort naturel : nous voyons tous les jours que des restes d'un fagot

(4) Solinus, *cap. V*, *pag. m.* 20.

(5) *Voyez tome II*, *pag.* 49, *la remarque* (H) *de l'article* Abel.

(6) Servius, in Æneid., *lib. XII*, *vs.* 200.

(7) Ἄνευ δὲ δὴ πυρὸς ἀνάγκη πᾶσα ἁφθῆναι τὰ ξύλα, καὶ περιφανῆ φλόγα ἐξ αὐτῶν ἐκλάμψαι. *Sponte suâ à lignis nullo igne admoto purissima emicat flamma.* Pausan., *lib. V*, *sub finem*, *pag. m.* 176.

(8) Sueton., *in* Tiberio, *cap. XIV*. Dion *rapporte la même chose*, *liv. LIV*, *à l'ann.* 734, *pag. m.* 603.

(9) Appianus, *in* Syriac., *pag. m.* 82.

(10) Servius, in Virgil., Eclog. VIII, *vs.* 106.

(11) Plutarchus, *in* Cicerone, *pag.* 870.

qui ne rendaient plus de flamme se rallument d'eux-mêmes. Les dames s'en alarmèrent ; mais les vestales dirent à la femme de Cicéron qu'elle lui allât promptement signifier qu'il eût à exécuter ses desseins pour le salut de la patrie, et que la déesse lui promettait un bon succès. Il s'agissait alors de ce qu'on ferait aux complices de Catilina, détenus dans les prisons. La femme de Cicéron exécuta promptement l'ordre des vestales, et anima son mari (12). Ceci a bien l'air d'un conte brodé sur un autre. On aura changé les circonstances du fait dont Cicéron décora son poëme, et ainsi pour un prodige on en aura donné deux. Quoi qu'il en soit, il ne passa pas en dogme, qu'un feu qui s'allumait de lui-même fût toujours un bon présage ; car nous voyons dans Virgile que, sur un pareil accident, on souhaite que l'augure soit bon :

> *Aspice : corripuit tremulis altaria flammis,*
> *Sponte suâ, dum ferre moror, cinis ipse. Bonum sit* (13).

La remarque de Servius, qu'on peut voir en note, était la preuve dont M. Salden eût dû se servir ; car celle qu'il donne ne vaut rien. *Licet et factum nonnunquàm sit*, dit-il (14), *ut ignes illi non tantùm boni, sed et infausti quicquam præsignificârint*. Sur quoi il cite l'aventure de Lavinie, dont Virgile a fait mention au VIIe. livre de l'Énéide. Mais le prodige qu'on voit là ne consiste point en ce que le feu prit de lui-même sur l'autel ; il consiste en ce que le feu sauta sur les longs cheveux de Lavinie, et lui brûla toute sa coiffure. Elle était auprès de son père à l'autel.

> . . . . *Castis* ADOLET *dum altaria* TÆDIS
> *Et juxta genitorem adstat Lavinia virgo,*
> *Visa (nefas) longis comprendere crinibus ignem,*
> *Atque omnem ornatum flammâ crepitante cremari* (15).

Lisez ce que Tite-Live raconte de la flamme que l'on vit autour de la tête de Servius Tullius (16).

(12) Plutarch., *ibid.*

(13) Virg., eclog. VIII., *vs.* 105. *Sur quoi* Servius *remarque :* Optat ut hoc signum bonum sit, quia ignis medius est, et qui possit etiam nocere.

(14) Salden., Ot. Theol., *pag.* 336.

(15) Virgil., Æneid., *lib. VII*, *vs.* 71.

(16) Livius, *dec. I, lib. I, cap. XXXIX.*

(D)........ *et même de plus extraordinaires.*] Le temple de Vénus, sur la montagne d'Éryce en Sicile, était l'un des plus célèbres qui fussent parmi les anciens païens. Mille choses le distinguaient : je ne parlerai que d'une. Le grand autel était tout à découvert, *sub dio :* la flamme s'y conservait nuit et jour sans braise, sans cendres, sans tisons, au milieu de la rosée et des herbes qui renaissaient toutes les nuits (17).

(17) Ælian., Hist. Animal., *lib. X, c. L.*

ÉGNATIUS * (JEAN-BAPTISTE), l'un des doctes personnages du XVIe. siècle, enseigna les belles-lettres dans Venise, sa patrie, avec beaucoup de réputation. Il se rendit si utile à la jeunesse que, lorsqu'au déclin de son âge il demanda qu'on le déclarât *emeritus*, il ne l'obtint point (A), parce qu'on crut que cela serait préjudiciable aux étudians. Il obtint enfin dans son extrême vieillesse, la démission qu'il souhaitait ; et il reçut de la république de Venise un témoignage glorieux et lucratif de la considération particulière qu'on avait pour lui (B). Les ouvrages qu'il publia (C) ne représentèrent son mérite qu'imparfaitement ; car il parlait beaucoup mieux qu'il n'écrivait, et il faisait mieux paraître sa belle mémoire et l'étendue de sa science dans ses leçons et dans ses conversations que dans ses livres (D). Il n'était pas moins recommandable par sa vertu que par son savoir (E) ; et l'on prétend que sa bonne vie fit honneur à l'état ecclésias-

* Ginguené, qui lui a consacré un long article dans son *Histoire littéraire d'Italie*, tom. VII, pag. 208 et suiv., dit que son véritable nom était Cipelli. Il le changea, selon l'usage de son temps, quand il commença à se faire un nom.

tique auquel il se consacra (*a*). Il mourut âgé de quatre-vingts ans, le 4 de juillet 1553 (*b*), et laissa ses biens et sa belle bibliothéque à trois illustres familles de Venise (F). Peu de temps après on publia une lettre où on l'accusait de n'avoir eu nulle religion ni pendant sa vie, ni à l'heure de sa mort (*c*). J'ai dit ailleurs (*d*) qu'il fut brouillé avec Sabellic, et qu'ils se réconcilièrent. On prétend qu'il fut si sensible aux injures littéraires qu'il avait reçues de Robortel qu'il en voulut tirer raison avec son épée (*e*). La critique que M. Teissier a faite du traducteur de M. de Thou pouvait s'étendre plus loin, et même jusques à l'original (G). Il faudra dire quelque chose contre M. Moréri (H).

(*a*) Thuan., *lib. XII, pag.* 253. *Voyez ci-dessous la citation* (10).

(*b*) *Idem, ibidem.*

(*c*) *Voyez la remarque* (E).

(*d*) *Dans la remarque* (F) *de l'article* SABELLICUS, *tome XIII.*

(*e*) *Voyez l'article* HIPPONAX. *Remarque* (F) *vers la fin, tome VIII.*

(A) *Il se rendit si utile à la jeunesse que, lorsqu'au déclin de son âge il demanda qu'on le déclarât* emeritus, *il ne l'obtint point.*] C'est ce qu'un de ses disciples a fait savoir au public. *Nos qui juvenes eramus*, dit-il (1), *illum cujus ætas jam senescebat, ut jam tum cessaret, imprudenter fortassè quidem, sed tamen amicè monebamus, illud usurpantes :*

Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, et ilia ducat.

Ille verò, qui vir prudentissimus esset, et optimè, qui sit orbis in rebus humanis, nôsset, ut in otium solitudinemque se conferre cupiebat, sic etiam sæpè tentavit : sed quod cupiebat, à senatu Veneto, qui juventutem talis et tanti viri consuetudine fructuque privari nolebat, id nunquàm, nisi senex admodùm, potuit impetrare.

(1) Sebastianus Corradus, *in* Quæsturâ, *initio.*

(B) *Il reçut de la république de Venise un témoignage glorieux et lucratif de la considération qu'on avait pour lui.*] Il reçut cette grâce du sénat, qu'encore qu'il n'enseignât plus, on lui donna tous les ans les mêmes appointemens qu'il avait eus quand il enseignait, et, par un décret du conseil des dix, ses biens furent affranchis de toute sorte d'impositions. Ces paroles sont la traduction que M. du Ryer a faite de ce latin de M. de Thou. *Eas* (bonas litteras) *non mediocri studio illustravit, et scriptis et publicâ* XL *annorum professione cum summâ totius Italiæ admiratione; ob id ab illustrissimo senatu eam gratiam consecutus, ut quanquàm publico munere defunctus, eodem stipendio, quod profitendo meruerat, quotannis donaretur, et ejus bona ex decemviralis consilii decreto publico censu eximerentur* (2). Le Ghilini ne confirme pas tout à-fait cela : il dit que les gages d'Égnatius furent de 300 écus par an pendant la profession, et de 200 depuis la dispense de l'exercer (3). Le court éloge qu'on trouve d'Égnatius à la tête de son traité posthume *de Exemplis illustrium virorum*, n'entre point dans tout ce détail; mais nous y lisons ceci : *Vir et scientiâ et religione insignis..... adeò universæ Venetæ civitati ob singularem eruditionem ac morum probitatem charus, ut ex senatûs decreto ducentis aureis nummis quotannis jam publico munere defunctus ac planè emeritus quoad vixerit donaretur.*

(C) *Les ouvrages qu'il publia.*] Gesner en a donné cette liste : *De romanis Principibus vel Cæsaribus libri tres* (4). C'est un ouvrage qui comprend un abrégé de la vie des empereurs depuis César jusqu'à Constantin Paléologue, et depuis Charlemagne jusqu'à Maximilien Ier. Il fut traduit en français *par maître Geofroi Tory de Bourges*; et cette version fut imprimée à Paris, l'an 1529

(2) Thuan., *lib. XII, pag.* 253, *col.* 1, *ad ann.* 1552.

(3) Ghilini, Teatro, *parte I, pag.* 96, 97.

(4) Gesner, *in* Biblioth., *folio* 387.

(5). L'abbé de Marolles en donna une autre version française, l'an 1664. Le Ghilini a coupé en deux ce livre (6); car il nous donne le *de Cæsaribus libri tres*, comme un ouvrage distinct du *de romanis principibus*. C'est ainsi que les faiseurs de catalogues ont multiplié mal à propos en mille rencontres les ouvrages des auteurs. Mais continuons de copier Gesner. *Item*, *Annotationes in vitas Cæsarum apud Suetonium*, *nempè Æliani*, *Spartiani*, *Julii Capitolini*, *Lampridii*, *Flavii Vopisci*, *Trebellii Pollionis*, *Vulcatii Gallicani*. Ces paroles ont été fidèlement copiées par les abréviateurs de Gesner : cependant il était facile de sentir qu'elles sont pleines de fautes. Il ne fallait point de virgule après *Æliani*, et au lieu d'*Æliani*, il fallait dire *Ælii*. Le pis est qu'en supposant qu'elles sont correctes, l'on suppose de toute nécessité qu'Élien, que Spartien, que Jules Capitolin, que Lampridius, que Flavius Vopiscus, que Trebellius Pollion, que Vulcatius Gallicanus, sont des empereurs romains dont Suétone a écrit la vie. Or cette supposition est si absurde et si monstrueuse, qu'il n'y a presque point d'écolier dans une seconde classe qui ne s'en moquât. Comment donc a-t-elle passé pour véritable dans l'esprit de Josias Simler, et dans l'esprit de Jean-Jacques Frisius, qui ont fait un abrégé et un supplément de Gesner ? Ils sont plus inexcusables que Gesner, car s'il a vu les épreuves, il a pu ne point prendre garde aux omissions des imprimeurs. Il ne nous arrive que trop souvent de corriger les épreuves la tête si pleine de ce que nous avons mis dans la copie, que nous le lisons par cœur, et sans nous apercevoir de ce que les imprimeurs ont sauté. Les autres livres d'Égnatius cités par Gesner sont *de Origine Turcarum*; *Observationes in Ovidium*; *Interpretamenta in familiares Epistolas Ciceronis*; *Panegyricus in Francorum Regem* (7); *Racemationes quæ obscuriores aliquot Authorum locos interpretantur* (8); *Exemplorum libri novem*. Le Ghilini assure que les notes de cet auteur *in Dioscoridem ab Hermolao Barbaro translatum* et la harangue *ad meretrices*, et soixante-dix autres harangues ont vu le jour. L'abbé de Marolles (9) observe que le petit traité de l'Origine des Turcs, composé par notre Égnace, *se trouve imprimé dans le recueil des ouvrages concernant l'histoire du gouvernement de la Turquie et de l'empire ottoman*, *chez Jean Oporin*, *en* 1556. Notez que les neuf livres d'exemples furent imprimés après sa mort. C'était un ouvrage qu'il composa dans sa vieillesse : il le fit sur le modèle de Valère Maxime, mais il ne vécut pas assez pour y mettre la dernière main. Il le recommanda par son testament au noble Marco Molino, procurateur de Saint-Marc, qui ordonna à son fils de le publier. Ce fils s'acquitta de la commission assez promptement. L'épître dédicatoire qu'il mit au-devant du livre est datée du 30 d'avril 1554 : elle contient en peu de mots un fort bon éloge d'Égnatius, dont on met la mort en cet endroit-là au 2 de juillet 1553 (10). L'édition dont je me sers est de Paris, *apud Bernardum Turisanum viâ Jacobæâ sub Aldinâ bibliothecâ*, 1554, *in*-16. Voici le titre du livre : *Joannis Baptistæ Egnatii viri doctissimi, de exemplis illustrium virorum Venetæ civitatis atque aliarum gentium*.

(D) *Il parlait mieux qu'il n'écrivait, et il faisait mieux paraître..... sa science dans ses leçons..... que dans ses livres.*] Corradus observe que ceux qui accusaient d'ignorance Égnatius pouvaient être plus facilement réfutés par le témoignage des personnes qui avaient ouï ce professeur, que par les livres de l'accusé. *Quamvis ipsius scriptis, quæ jam multa leguntur, facilè refutare possemus, quia tamen ille multò meliùs, ut Ser. Galba, ut Q. Hortensius, ut alii, dixit, quàm scripsit, faciliùs eos testibus, qui sunt adhuc innumerabiles, confutari posse, si res pos-*

(5) *Voyez l'abbé* de Marolles, *dans son Augmentation de l'*Histoire romaine, *tom. II*, *pag.* 287.

(6) Ghilini, Teatro, *parte I*, *pag.* 97.

(7) L'Épitome de Gesner *marque qu'il fut imprimé à Venise*, *l'an* 1540.

(8) Gruterus *les a insérés au I*er. *volume du* Thesaurus Criticus.

(9) *Augment. de l'*Histoire romaine, *tom. II*, *pag.* 287.

(10) *Je crois qu'il faut préférer cette date au* IVe. Non. Quintil. *de M.* de Thou.

cat arbitramur (11). Il rapporte un fait curieux. Égnace, prononçant une harangue qu'il avait apprise par cœur, était sur le point de finir lorsqu'il vit entrer le nonce du pape. Il reprit son discours depuis le commencement, et répéta en d'autres termes ce qu'il avait dit, mais avec plus d'éloquence que la première fois ; de sorte que ses amis lui conseillèrent de n'écrire plus. *Nos certè, quod omnes, qui tunc Venetiis erant, audire potuerunt, affirmare non dubitamus : illum quùm pontificis olim legatus orationi, quam memoriter jam penè totam dixerat, intervenisset, illud idem, quod pronunciârat, diversis verbis à principio repetitum multò meliùs elegantiùsque dixisse. Quare quùm descendisset, sic nos illi diximus : Tu verò posthâc nihil unquàm scribito* (12). Pour connaître l'étendue de sa science et la force de sa mémoire, il faut lire ce qui suit : on y verra que les sénateurs de Venise l'allaient souvent consulter. *Habuit vir ille, quod de L. Lucullo dicitur, divinam quandam memoriam rerum : quas quidem res penè omnes ut legerat, vel audiverat, sic iis, qui scire volebant, memoriter jucundèque narrabat. Res verò tam multas ille legerat, vel audiverat, ut omnium maximè studiosus, atque etiam planè curiosus fuit, ut de omni re, quæcumque in disceptationem, quæstionemque vocaretur, copiosissimè, tanquàm Gorgias, posset, et soleret etiam sæpè disputare. Nam de jure civili cautè, de totius orbis et cœli regionibus, ac gentium moribus peritè, de poëticâ divinitùs, de philosophiâ sapienter, atque de religione piè respondebat. Quòd si quis eum, ut de rebus ad historiam, vel ad rhetoricam pertinentibus loqueretur, rogâsset, id ille sic libenter, sic humaniter, sic ornatè, sic copiosè faciebat, ut verè* Lydus, *quod aiunt*, in campum *videretur esse* provocatus. *Quare, præter studiosos adolescentes, quorum maximâ frequentiâ semper Egnatii janua, et vestibulum frequentari solebant, multi nobilissimi et optimi senatores, ut magnis de rebus deliberarent, ad eum penè quotidiè veniebant, ita ut ejus domus oraculum totius civitatis verè posset appellari* (13).

(E) *Il n'était pas moins recommandable par sa vertu que par son savoir.*] C'est l'éloge qu'Érasme lui donne en même temps qu'il lui ôte la qualité de Cicéronien. Voyez la note (14). Le Ghilini dit aussi qu'Égnace se fit aimer par sa doctrine et par ses mœurs : *Per la singolare sua dottrina ed integrità di costumi* (15). L'auteur de l'épître dédicatoire dont j'ai déjà fait mention s'étend beaucoup là-dessus, et d'une manière bien affirmative ; car après avoir étalé les dons de l'esprit, je veux dire la mémoire, l'imagination, la science, l'éloquence d'Égnatius, son adresse à mêler comme il fallait la douceur et la gravité dans les censures, et à instruire la jeunesse, il conclut par ces paroles : *Postremò verò, si omnes ejus mores diligenter inspicias, perfectum sanè atque absolutum innocentissimæ vitæ exemplar sese offert. Universa enim ejus vita, nihil aliud quàm ardentissimam religionem, christianamque pietatem spirat. Poterat omnis Veneta civitas in hoc uno perindè atque in purissimo speculo sese ad omnem pietatem, eruditionemque componere* (16). Il paraît si assuré de son fait, qu'il ne prend point la peine de réfuter ceux qui avaient publié, dans une lettre satirique, qu'Égnatius avait vécu et était mort sans religion : il se contente de crier contre leur audace, et de se moquer de leur folie : *Illud unum præterire nequeo, homunciones quosdam nefario scelere audaces, in tam singularis, tamque omnium judicio probati viri memoriam invectos, atque malè consarcinatâ epistolâ, ac vix cohærenti tam placidos manes violare fuisse ausos. Ut jam exclamare libeat, ô mores, ô tempora ! Undè repentè tam inopinata atque immania monstra ? Undè isti tam*

(11) Corradus, *in* Quæsturâ, *pag.* 2.

(12) *Idem, ibidem.*

(13) *Idem, ibidem, pag.* 3.

(14) *Virum non minùs probum et integrum quàm eruditum et eloquentem nominasti, sed cui Tulliani cognominis honorem negant doctorum suffragia. Doctè loqui maluit quàm Ciceronianè, et quod voluit assequutus est.* Erasmus, *in* Ciceroniano *pag. m.* 72.

(15) Ghilini, Teatro, *tom. I, pag.* 97.

(16) Marcus Molinus, *Epistola Dedicat.* Exemplorum Egnatii. *Voyez aussi la remarque* (B), *à la fin.*

infesti Calydonii apri spumoso ore in præclaram omnium virtutum sylvam debacchantes, universamque optimi ac doctissimi viri famæ existimationisque segetem indignè devastantes? Ergò iterùm opus est Hercule? Jam 13 instat labor? Dii vestram fidem. Sed attende quæso quid præclari isti censores damnent. Egnatium parùm christianè vixisse, atque eâdem, quâ vixerit, pietate defunctum esse. Id nimirùm quod quemvis hominem christianum offendere potuisset. Sed quâ tandem in urbe hoc levissimi homines mentiti sunt? Nempè in illâ, quæ hunc genuit, educavit, atque ad amplissimos honores summo judicio promovit, ac publicis decretis toties decoravit. O insignem audaciam, ô manifestam calumniam! Vides quàm liberè, quàm confidenter pronuncient, quàm gravem notam defuncto homini inurant. Quid quæso reliquum erit christiano homini, si religionem adimas non solùm in cæterâ vitâ, sed etiam sub ipsum mortis tempus, quando vel perditissimi homines resipiscere solent? Verùm, ne tam argutum illorum mendacium non careret ratione, ἀξίωμα protulerunt : quod etiam, ne præter rerum scientiam, linguarum cognitionem illis deesse putes, græcè explicârunt ἀδύνατον ἐςι κακῶς ζῶντα, μὴ κακῶς ἀποθανεῖν. Sed præstiterit fortassè hanc illorum dementiam risisse (17).

(F) *Il laissa ses biens et sa belle bibliothéque à trois illustres familles de Venise.*] Elle contenait beaucoup de médailles et beaucoup d'antiques. Lisez ces paroles de M. de Thou : *Treis amplissimas patritii sanguinis familias Molinam, Lauretanam et Bragadenam, supremis tabulis heredes instituit; quâ in hæreditate præcipuè numeratur copiosa librorum suppellex, nummis antiquis aureis, argenteis et æreis, aliisque prætereà veteris ævi monumentis instructissima* (18).

(G) *La critique de M. Teissier..... pouvait s'étendre jusqu'à l'original.*] Voyons d'abord les paroles de du Ryer. « Jean-Baptiste Égnatius était » de Venise, de bonne maison, mais » pauvre, et fut disciple d'Angelo » Politio, qui rétablit en Italie les » bonnes lettres presque mortes, et » qui ayant enseigné quarante ans » durant avec l'admiration de toute » l'Italie, reçut cette grâce du sénat » etc. (19). » Voici la remarque de M. Teissier (20) : *Si l'on s'arrêtait à la construction grammaticale des termes de M. du Ryer, il semblerait qu'Angelo Politio, qui a rétabli les bonnes lettres en Italie, a aussi enseigné l'espace de quarante ans dans Venise. Cependant il est certain que c'est d'Égnace que M. de Thou a voulu parler, et que Politio, qui était un des plus savans et des plus polis écrivains de son siècle, mourut dans sa quarantième année, en* 1553 (21). Ce critique pouvait remarquer deux autres choses; l'une que le mot latin *Politianus* doit être traduit *Politien*, et non pas *Politio*, nom inconnu dans la républiqne des lettres, quand il s'agit du célèbre *Angelus Politianus*; l'autre, que M. de Thou n'est point la cause innocente de l'erreur de son interprète, car l'arrangement de ses paroles ne souffre point une meilleure version que celle de du Ryer. *Hic et annus abstulit*, dit-il (22), *Johannem Baptistam Egnatium familiâ honestâ, sed in tenui re, Venetiis natum, Angeli Politiani, qui bonas litteras in Italiâ intermortuas excitavit discipulum, quique eas non mediocri studio illustravit, et scriptis, et publicâ* XL *annorum professione cum summâ totius Italiæ admiratione.* M. Périzonius a observé (23) que les écrivains modernes sont quelquefois cause de l'obscurité et des équivoques du latin, par la mauvaise situation qu'ils donnent aux mots.

(H) *Il faudra dire quelque chose contre Moréri.*] 1°. Il ne devait pas dire qu'Égnace *a été en estime sur la fin du XV*e. *siècle*, c'est une expression très-impropre touchant un homme qui n'est mort qu'en 1553. 2°. Il ne fal-

(17) Marcus Molinus, *Epistola Dedicat.* Exemplorum Egnatii.

(18) Thuan., *lib. XII*, *pag.* 253.

(19) Du Ryer, *traduction de M.* de Thou. *citée par* Teissier, *t. I*, *p.* 74, *édit. de* 1696.

(20) Teissier, *là même*, *pag.* 75.

(21) *C'est une faute d'impression : il fallait dire* 1494, *comme dans la première édition de M.* Teissier.

(22) Thuan., *lib*, *XII*, *pag.* 253.

(23) *Voyez les écrits de M.* Périzonius *contre M.* Francius.

lait pas donner en preuve de la vieillesse de ce professeur que Gesner le vit à Venise, l'an 1543: il fallait dire qu'il vécut encore dix ans ; mais comme Vossius ne s'était servi que de cette observation de Gesner (24), je ne m'étonne pas que M. Moréri se soit fixé à cela : je m'étonne bien davantage de ce que Vossius n'a point su ce que l'épitome de Gesner et M. de Thou pouvaient lui apprendre sur l'année mortuaire d'Egnatius.

(24) Vossius, de Histor. Lat., *pag.* 678

EIMERIC (Nicolas), dominicain et inquisiteur général dans le royaume d'Aragon au XIV[e]. siècle. Son Directoire des Inquisiteurs fut imprimé à Barcelonne en 1503. François Pegna en fit faire à Rome deux éditions, l'une en 1578, et l'autre en 1585 *.

* N. Eimeric, né à Gironne vers 1320, mort le 4 janvier 1399, n'a point de place dans la *Bibliotheca hispana* d'Antonio; mais il a un long et curieux article dans la *Bibliotheca scriptorum ordinis prædicatorum*, des pères Quetif et Échard, I, 709,—717. On y donne les titres de 35 ouvrages d'Eimeric. Le plus curieux (et il l'est beaucoup) est le *Directorium Inquisitorum* dont parle Bayle. L'abbé Morellet en a donné un excellent abrégé sous ce titre : *Le Manuel des Inquisiteurs à l'usage des inquisitions d'Espagne et de Portugal, etc.*, 1762, in-12, réimprimé à la suite de l'*Histoire des Inquisitions, par l'abbé Goujet*, 1769, 2 vol. in-12.

EYSENGREIN (Martin), en latin *Eysengreinius*, docteur en théologie au XVI[e]. siècle, publia beaucoup de livres, dont vous trouverez le catalogue dans l'épitome de la Bibliothéque de Gesner. Le Moréri vous apprendra qu'il était né à Stuttgard, au pays de Wirtemberg, et qu'il fut vice-chancelier de l'académie d'Ingolstad, et qu'il mourut l'an 1578. J'ajoute à cela qu'il était d'une très-bonne famille (*a*), et fils d'un fort honnête homme, et qu'il avait été de la religion protestante (*b*). Il avait même déclaré dans un ouvrage public qu'il voulait y persévérer constamment et invariablement, et il l'avait dédié à Vergério pour le féliciter d'avoir reconnu la vraie église, et d'avoir abandonné le parti de l'Ante-Christ. Néanmoins il se jeta peu après dans la communion romaine, environ l'an 1560 (*c*), et il témoigna dans la suite beaucoup d'animosité contre les protestans. Il les attaqua par plusieurs écrits où il traitait la controverse avec toute la violence et selon tous les lieux communs de ce temps-là. George Liébler, professeur en physique dans l'académie de Tubinge, réfuta l'un de ces écrits (A). Je ne sais pas si notre homme était parent de Guillaume Eysengrein dont j'ai parlé en un autre endroit (B).

(*a*) Georg. Lieblerus, *in* Scholiis ad Sermon. Mart. Eysengreinii de Puero Jesu, *pag.* 43.

(*b*) *Idem, ibid., pag.* 1.

(*c*) *Idem, ibidem.*

(A) *Georges Liébler..... réfuta l'un de ces écrits.*] C'est une homélie allemande sur l'évangile du premier dimanche après l'Épiphanie. Elle roule sur ce que le fils de Dieu fut trouvé assis au temple de Jérusalem au milieu des docteurs. Liébler la traduisit en latin, et la publia en cette langue avec des scolies, l'an 1575 (1). Il accuse l'auteur de fatiguer le public par plusieurs petits livrets qui ne valaient rien, *Tu spretâ meâ fideli admonitione, hactenùs multos parvos et pravos edidisti libellos, quos an quisquam hactenùs responso dignatus sit, haud scio. Mihi quidem cùm initio aliqui venissent in manus, eisque respondere vellem, ita visi sunt indocti et inepti, ut chartarum tam tur-*

(1) *A Tubinge, in-4°. C'est un écrit de 86 pages.*

piter contaminatarum vehementer me misereret, et omninò eorum lectione posteà abstinerem. Sed cùm infelici partu adeò sis fœcundus, ut subindè nova monstra per abortum edas, etc. (2). Il l'accuse aussi d'un grand verbiage destiné à grossir le nombre des feuilles. *Neque enim mihi libet tuam imitari inanem loquacitatem, quâ nihil aliud agis, quàm ut multas paginas frustra expleas, et magnos facias libros, in quibus res paucas benè et rectè doceas* (3). Il conclut par quelques remarques sur une homélie où Eysengrein avait expliqué la prophétie de Siméon touchant l'Enfant Jésus.

(B) *Je ne sais s'il était parent de* Guillaume Eysengrein, *dont j'ai parlé en un autre endroit* (4).] Il était chanoine de Spire, sa patrie, et contemporain de notre Martin. Il publia à Ingolstad, en 1566, un ouvrage qui a pour titre : *Centenarii XVI, continentes Descriptionem rerum memorabilium in ecclesiâ, contra Matthiam Flacium Illyricum.* Il avait publié à Dillingen, en 1564, *Chronicon Spirense*, ouvrage où il y a bien des mensonges, comme l'a remarqué Christophe Lehman dans la préface de ses Annales de Spire (5).

(2) Liebler., Schol. *in* Sermon. Mart. Eysengreinii, *pag.* 1.

(3) *Idem, ibid., pag.* 7.

(4) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Illyricus, *tome VIII.*

(5) *Voyez* l'Introductio in Historiam ecclesiastic., de Caspar Sagittarius, *pag.* 519.

ÉLICH (Louis-Philippe), en latin *Elichius*, vivait au commencement du XVIIe. siècle. Je pense qu'il était de Marpourg. Il y soutint une dispute politique *de Magiâ diabolicâ*, et il voulut y faire imprimer un livre sur la même matière, avec une préface remplie de mauvaises choses (*a*); mais on le lui défendit; et les magistrats ayant fait fouiller chez lui y trouvèrent plusieurs livres sur quoi il avait écrit des notes un peu scandaleuses (*b*). On les confisqua, et on le cita devant les juges. Il promit avec serment et par écrit de renoncer à ces études frivoles; néanmoins il fit imprimer son livre à Francfort l'an 1607 (A), et y joignit une préface sanglante contre le sénat académique de Marpourg. On voulut lui en faire rendre compte; mais il s'évada, et se fit catholique romain (*c*). Ce n'est là qu'une partie du mal que l'on dit de lui dans l'imprimé que je cite. Il publia à Francfort, en 1609, un autre livre qu'il intitula : *Innocentius, sive de miseriâ hominis libri tres, in ignominiam et confusionem superborum editi.*

(*a*) *Cum præfatione spurcâ et pietati moribusque adversâ.* Tobias Tandlerus, *in* Repulsione Calumniar. Elichii.

(*b*) *Plurimi libri scholiis enormibus ac non tolerandis conspurcati.* Idem, ibid.

(*c*) *Tiré de* Tobie Tandlérus, *in* Repulsione Calumniarum Elichii.

(A) *Il fit imprimer son livre à Francfort, l'an* 1607.] Il lui donna pour titre *de Dæmonomagiâ, de Dæmonis cacurgiâ et Lamiarum energiâ.* Il y réfuta fièrement ceux qui révoquent en doute ce qui se dit des sorcières et de leur transport actuel aux assemblées du sabbat. Il attaqua nommément Tobie Tandler, professeur en médecine à Wittemberg, qui avait publié une harangue *de Fascino et Incantatione*, l'an 1606. Ce Tandler, la faisant réimprimer avec quelques autres pièces de même nature, l'an 1603, y joignit une très-courte réponse aux calomnies d'Élichius. C'est de là que j'ai tiré la matière de cet article.

ÉLICHMAN (Jean), natif de Silésie, pratiqua la médecine à Leyde (*a*). Il se maria l'an 1638 avec une femme qui était d'une

(*a*) Crenius, *in præfatione* Fascis I Exercitationum Philologico-Historicarum.

famille de bourgmestre (*b*). Il n'en jouit pas long-temps, car il mourut l'an 1639 (*c*). Il entendait bien seize langues (*d*), et il était si habile dans le persan, qu'au jugement de Saumaise, l'Europe n'a jamais produit un homme qui l'égalât en cela, et n'en produira peut-être jamais un semblable (*e*). Il croyait que la langue allemande et la persane venaient d'une même source, et il en donna plusieurs raisons (*f*). Il composa en arabe une lettre (*g*) qui fut imprimée à Iène l'an 1636. Sa dissertation *De termino vitæ secundùm mentem Orientalium* (*h*) parut l'an 1639. Elle eût été beaucoup plus longue, s'il ne fût mort en y travaillant. Sa version latine du tableau de Cèbes fut imprimée à Leyde l'an 1640, avec la version arabe et le grec, par les soins de M. de Saumaise, qui y joignit une préface très-ample.

(*b*) Beverovicius, de Vitæ termino, *part. III*, *pag. m.* 139.
(*c*) Konig., Biblioth., *pag.* 270.
(*d*) Christianus Ravius, *pag.* 12 primæ Panegyricæ, *apud* Crenium, *ibid.*
(*e*) Salmas., *præfat. in* Tabul. Arabic. Cebetis.
(*f*) *Id.*, *ibid.*
(*g*) De Usu Linguæ Arabicæ in Medicinâ. *Voyez* Kon. Bibl., *pag.* 270.
(*h*) *Elle est à la fin de la IIIe. partie de l'ouvrage de* Bévérovicius de Termino Vitæ.

ÉLIE *, l'un des plus grands prophètes du Vieux Testament, vivait sous le règne d'Achab. Son histoire véritable se trouve dans le Dictionnaire de Moréri : j'y renvoie les lecteurs, et me contente de rapporter quelques contes apocryphes qui le concernent. Il y a eu parmi les Juifs une tradition assez commune (*a*), qui porte qu'il ne le faut point distinguer de Phinées, fils du grand-prêtre Éléazar (A), et que le prophète qui a vécu parmi les hommes, tantôt sous le nom de Phinées, tantôt sous le nom d'Élie, n'était point un homme, mais un ange (*b*). Saint Épiphane rapporte une chose qui n'est pas plus recevable que celles-là : je parle d'une vision de Sobac, père d'Élie. Après que sa femme fut accouchée, il crut voir des hommes vêtus de blanc, qui saluèrent le nouveau-né et le couvrirent de feu, et lui firent avaler de la flamme. Voilà les langes dont ils enveloppèrent le petit Élie. Voilà le lait dont ils le nourrirent. Sobac s'en alla consulter l'oracle de Jérusalem, et apprit ce que la vision signifiait. On l'assura que son fils habiterait dans la lumière, et qu'il jugerait Israël par le feu et par l'épée (*c*) (B). C'est une opinion assez commune depuis long-temps parmi les chrétiens, qu'Élie n'est pas mort et que Dieu le conserve en vie ou dans le paradis terrestre, ou dans le ciel, ou ailleurs, pour s'en servir vers la fin du monde

* Chaufepié, dans un assez long article, ne donne pas la Vie d'Élie, mais examine quelques questions qui lui sont relatives; il adresse à Bayle plusieurs reproches : 1°. d'être peu favorable à la révélation et aux saints hommes dont elle rapporte l'histoire; 2°. de s'être fait (Voyez la note B) un malin plaisir de grossir le nombre de ceux qu'elle fit tuer. Les longues remarques de Joly ne sont aussi que la défense de simples opinions qui tiennent aux dogmes.

(*a*) *Videri potest ea traditio in tractatu Juchasim*, *folio* 11, *quam etiam amplectitur R. Salomon apud Liranum*, *etc.* Ægidius Camartus, de Rebus gestis Eliæ, *pag.* 71.
(*b*) *Hanc eorum traditionem referunt Liranus*, *Abulensis Magallianus*, *Serarius.* Idem, ibid., *pag.* 100.
(*c*) Epiphan., de Vitis Prophet., *pag. m.* 237.

contre l'Ante-Christ. Il y en a qui assurent qu'il souffrira alors le martyre, et que lui et Énoch sont les deux témoins dont il est parlé dans le chapitre XI de l'Apocalypse (*d*) : et comme d'ailleurs on lui attribue une continence très-exacte (*e*), on conclut qu'il sera honoré de trois couronnes ; de celle de docteur, de celle de vierge, et de celle de martyr (*f*). On prétend que sa continence a surpassé celle des autres prophètes qui ont vécu dans le célibat ; car il ne s'est pas contenté de demeurer vierge, il a voulu aussi que ses disciples renonçassent aux femmes (*g*) ; et c'est lui que l'on regarde comme le premier fondateur de la vie monastique. Les carmes se vantent d'être issus de son institut, et rapportent mille contes que les autres moines ne laissent point impunis. Il n'y a rien de plus impudent qu'un certain conte des Gnostiques, touchant ce prophète (C). L'Apocalypse d'Élie a passé communément parmi les pères pour un livre supposé ; mais Origène semble parler d'un livre de ce prophète comme d'une production légitime (D). Il y a long-temps qu'on parle d'une tradition que l'on fait venir faussement d'Élie, et qui assure que le monde ne durera que six mille ans, dont deux mille ont dû précéder la loi, deux mille être sous la loi, et les deux autres doivent être sous le Messie (*h*). Les Juifs ont dit qu'Élie, sept ans après avoir été enlevé, écrivit du ciel une lettre au roi Joram (E), et qu'il composa dans le paradis les fastes de tous les siècles (*i*). Remarquez que ce prophète, qui va presque de pair avec Moïse, est si peu connu du côté de l'extraction, qu'on met encore en dispute s'il était d'un tel ou d'un tel pays, d'une telle ou d'une telle tribu, etc. (*k*). J'ai cité un minime (*l*), qui avait dessein de composer un ouvrage sur les actions d'Élie. Cet ouvrage eût été fort long ; car ce que les amis de l'auteur en ont publié après sa mort est un volume de quatre cents pages in-4°., qui contient seulement les *Prolégomènes*.

Vous trouverez dans Baronius que Basile le Macédonien, empereur de Constantinople, fit bâtir des temples en l'honneur et sous le nom du prophète Élie, dans sa ville capitale (*m*). Ce fut l'une des preuves qu'un religieux carme avança pour faire voir que le père Papebroch avait nié témérairement que le mont Carmel puisse être compté entre les saints lieux que les premiers pèlerins du christianisme allaient visiter (*n*). Chacun voit l'imper-

(*d*) *Voyez* Alcazar *et* Viégas, *sur le chap. XI de l'*Apocalypse, *cités par* Camart., *ibid.*, *pag.* 121.

(*e*) Hieron, *lib. I*, adv. Jovin., *et multi alii patres*, *apud* Camart., *pag.* 277.

(*f*) Ægid. Camart., *pag.* 279.

(*g*) *Idem*, *pag.* 278.

(*h*) Ægid. Camart., *pag.* 288 : *vide etiam* Beroaldi Chronicon, *lib. II*, *cap. III.*

(*i*) *Voyez* Cunéus, de Republ. Hebræor., *lib. III*, *cap. I.*

(*k*) *Voyez le père* Petau, *in* Epiph. ad Hæres. LV, *pag. m.* 218.

(*l*) Gilles Camart : *il a été général de l'ordre. Son ouvrage intitulé*, Elias Thesbites, sive de Rebus gestis Eliæ Prophetæ Commentarius posthumus, *fut imprimé à Paris l'an* 1631.

(*m*) *Voyez le père* Papebroch, Respons. ad Exhibitionem Error., *pag.* 155.

(*n*) *Ibidem.*

tinence de cette preuve. On verra dans le livre que je cite (*o*), qu'un théologien de l'ordre de saint François mit à bout les carmes d'Anvers, dans une dispute publique, l'an 1594. Il attaqua une thèse où l'on assurait qu'Élie s'engagea par vœu au célibat. Il cita un docteur juif qu'on nomme *Rabbenu Haccados* c'est-à-dire *notre saint maître*, et qui vivait avant Jésus-Christ. Ce rabbin assure qu'Élie avait un frère dont la femme fut stérile jusques à la mort d'Élie, et par conséquent le prophète n'avait pu se consacrer à la continence, car la loi lui commandait d'épouser sa belle-sœur, en cas qu'elle devînt veuve.

(*o*) Papebr., Respons. ad Exhibitionem Error., *pag.* 227, 228.

(A) *Une tradition . . . porte qu'il ne le faut point distinguer de Phinées, fils du grand-prêtre Éléazar.*] Cette tradition est fort ancienne; car Origène en a fait mention (1). Je pense qu'on l'a fondée sur les promesses qui furent faites à Phinées, après qu'il eut tué l'homme qui se souillait avec une femme madianite. François George de Venise (2) ne s'éloigne pas de ce sentiment des rabbins. Pierre Damien (3) paraît l'embrasser de tout son cœur : il croit que Phinées, à cause du zèle qui l'embrasa à la vue d'un objet si scandaleux, sera conservé en vie dans le paradis terrestre jusques à la fin du monde, et que c'est lui qui, sous le nom du prophète Élie, fut enlevé sur un chariot de feu. Il cite un passage de l'Ecriture (4), pour faire voir que Phinées vivait encore du temps de David.

(B) *On assura . . . qu'il jugerait Israël par le feu et par l'épée.*] Cela ne s'accorde pas trop mal avec cet esprit vengeur dont Élie fut animé en quelques rencontres (5), comme quand il fit massacrer les prêtres de Bahal (6), et tomber le feu du ciel sur les soldats de son roi (7). Les docteurs de l'intolérance ne sont pas bien aises qu'on les avertisse que Jésus-Christ a aboli cet esprit (8) : un tel avertissement est une leçon importune; et ils diraient volontiers comme Félix, à quiconque leur en parle : *Va-t'en maintenant; quand nous aurons la commodité nous te rappellerons* (9). Je ne m'étonne point qu'ils soient fâchés qu'on les empêche de s'autoriser d'un tel exemple; car que peut-on voir de plus fort en faveur des massacreurs par zèle de religion, que la conduite d'Élie? Un homme qui n'avait aucun caractère dans l'état, aucune charge politique, aucune part au droit du glaive; un homme, dis-je, dont la charge ne consistait qu'à prophétiser, assemble tous les prophètes de Bahal, qui étaient 450; il y joint les prophètes des Bocages, qui étaient au nombre de 400, et avaient l'honneur d'être commensaux de la reine (10); il les convainc par un miracle qu'ils adoraient un faux Dieu; et tout aussitôt il donne ordre qu'on les saisisse (11), et qu'on prenne bien garde qu'aucun n'échappe; et il les fait tous égorger, sans avoir daigné demander au roi Achab là présent, s'il l'avait pour agréable; et sans les avoir exhortés à se convertir. On ne peut pas dire qu'ils avaient agi contre leur conscience (12); car s'ils eussent cru que Bahal était une fausse divinité, ils ne se seraient point exposés à l'examen, et par le crédit qu'ils avaient auprès de la reine ils auraient éludé sans peine le défi du prophète Élie. On voit de plus qu'ils invoquent leur divinité avec toute l'ardeur possible, et qu'ils

(1) Tractat. VII in Joannem, *apud* Ægidium Camartum, de Reb. gest. Eliæ, *pag.* 71.

(2) *Tom. VI.* Problem. *CCCLXI*, *apud* Camart, *ibid.*

(3) *Lib. I*, Epist. VI, *apud* Camart., *pag.* 72.

(4) *Lib. I* Paralipom., *cap. IX*, *vs.* 19.

(5) *Spiritum severitatis et ultionis exertum fuisse in Eliâ et collegis magis quàm in discipulis evangelicis.* Martyr, *in lib. II* Regum, *cap. I.*

(6) I[er]. livre des Rois, *c. XVIII*, *vs.* 40.

(7) II[e]. Livre des Rois, *chap. I.*

(8) Évangile de saint Luc, *chap. IX*, *vs.* 55, 56.

(9) Actes des Apôtres, *chap. XXIV*, *vs.* 26.

(10) I[er]. livre des Rois, *c. XVIII*, *vs.* 19.

(11) *Là même*, *vs.* 40.

(12) *L'auteur du* Commentaire philosophique *semble supposer cela, pour se mieux tirer de l'objection que les docteurs intolérans fondent sur la conduite d'Élie.*

se donnent cent coups de couteau en son honneur. Ils espéraient sans doute d'être exaucés. Les théologiens sont obligés de reconnaître, afin de pouvoir disculper Élie, qu'il reçut invisiblement de Dieu une mission extraordinaire et spéciale pour faire mourir ces prophètes, et que Dieu lui révéla que c'étaient des réprouvés qu'aucune exhortation à la repentance ne toucherait (13). Pierre Martyr à la vérité allègue les lois de Moïse contre les idolâtres, la loi du talion, etc.; mais après tout il se réduit à l'inspiration particulière, et c'est là une raison à quoi il n'y a nulle réplique parmi les chrétiens. *Omnia hæc privato instinctu Dei agebantur contra legem in communi propositam. Ipse legislator cùm aliquid contra suas leges jubet, mandatum ejus pro lege habendum est* (14). Au reste, jamais il n'y eut d'impertinence égale à celle du cordelier Feuardent, qui accuse Pierre Martyr d'avoir vomi des injures contre le prophète Élie, et de s'être contredit ensuite. *Pergit idem* (Vermilius) dit-il (15), *vineta sua, quod aiunt, cædere, cùm scribit, ad id vocatus erat Elias ut judicia divinæ severitatis exsequeretur, nec ex seipso, verùm ex Deo et angeli monitu ita duriter se gerebat. Potuit quidem specie tenùs homicida videri, nec tamen pro tali habendus est, cùm solùm fuerit Dei minister.* Feuardent fait les mêmes plaintes contre Calvin : il l'accuse d'avoir dit que *Elias fuit homo depravatus, nimis vehementi zelo correptus... peccavit etiam quiritando se solùm è clade ac persecutione restare : raptus item fuit spiritu servitutis et vindictæ* (16). Il cite le Commentaire de Calvin sur les versets 2 et 3 du chapitre XI de l'Épître aux Romains. Je n'y ai rien trouvé qui approche de cela. Au fond la liberté que ces écrivains protestans pourraient avoir prise de censurer en quelque chose la conduite de ce prophète, ne saurait être blâmée sans qu'on blâme saint Chrysostome (17) : *Qui acerrimis verbis Eliam crudelitatis et cujusdam ἀπαθείας arguit. Deindè alibi* (18) *eundem quasi penitùs ad divina monita insensibilem, dum variis factis et exemplis ad commiserationem induceretur.*

(C) *Il n'y a rien de plus impudent qu'un certain conte des Gnostiques touchant ce prophète.*] Ils disaient que si une âme qui montait au ciel ne savait pas bien répondre aux vertus qui la questionnaient à l'entrée, elle était renvoyée sur la terre. Il fallait surtout qu'elle pût répondre qu'elle n'avait point laissé d'enfans; car si elle répondait le contraire, on la renvoyait, et on l'obligeait à demeurer dans ce monde jusques à ce qu'elle eût recueilli tous ses enfans, et qu'elle se fût réunie à eux. Ils contaient qu'Élie montant au ciel rencontra un grand obstacle qui l'obligea à redescendre sur la terre. Un démon femelle lui vint dire : *Alte-là, où vas-tu? j'ai des enfans de toi, tu ne peux point monter au ciel en les laissant sur la terre. Et comment*, répondit-il, *aurais-tu des enfans de moi? n'ai-je point vécu toujours dans la continence? J'en ai eu pourtant*, reprit-elle, *j'ai su profiter de tes songes.* Ceux qui entendent le latin ne trouveront pas ceci obscur. Ὅτε ἐνυπνίοις ἐνυπνιαζόμενος πολλάκις ἐν τῇ ἀποῤῥοίᾳ τῶν σωμάτων ἐκενώθης, ἐγὼ ἤμην ἡ μεταλαβοῦσα ἀπό σου τὰ σπέρματα, καὶ γεννῶσά σοι υἱούς. *Cùm in somnis effusione seminis sæpè corpus exhaurires, ego abs te illud excepi, tibique filios peperi* (19). Saint Épiphane réfute très-bien cette impertinence par la raison de l'impossibilité; car la nature spirituelle des démons ne souffre point qu'ils soient le sujet passif d'aucune génération. Il n'est pas si aisé de réfuter ceux qui disent qu'un démon peut intervenir en qualité de principe actif dans la production d'un animal : non pas que du fond de sa substance il puisse fournir les matériaux néces-

(13) *Certus erat spiritu Dei eos non esse convertendos aut immutandos.* Petrus Martyr., Comment. in *I lib.* Regum, *cap. XVIII, folio m.* 141 *verso.*

(14) *Ibidem, folio* 141.

(15) Feuardent, Theomach. calvinist., *lib. IX, cap. III, pag. m.* 437. *Il cite le* Commentaire de Martyr, in lib. IV Regum, *cap. I, et le cite fidèlement.*

(16) *Ibidem, pag.* 436.

(17) Homilia in SS. Petrum et Eliam, *apud* Camart., de Rebus gestis Eliæ proph., *pag.* 127.

(18) Homilia de Eliâ, *apud eumdem* Camart., *ibidem.*

(19) Epiph., Hær. XXVI, *lib. I, tom. II, num.* 13, *pag. m.* 95.

saires, car un esprit est un être immatériel; mais il peut, dit-on, se servir de la semence d'un mâle, et la transporter où il faut, et diriger de telle sorte les mouvemens de la matière que cette semence se convertisse en un corps organisé. Ceux qui tiennent cela possible ont raison de dire que l'enfant qui serait ainsi produit serait fils de l'homme dont la semence aurait été employée; car d'où vient, je vous prie, qu'un homme est censé le père d'un enfant conçu dans le sein d'une créature qu'il voit dans un lieu public, sans songer à autre chose qu'à assouvir sa brutalité? N'est-ce point à cause que le premier fonds sur quoi le corps du petit enfant est bâti a été tiré du corps de cet homme? N'en peut-on pas dire autant par rapport à cette autre génération? La différence ne laisserait pas d'être grande; car ceux qui seraient pères de cette façon extraordinaire pourraient d'ailleurs conserver parfaitement leur virginité, et ainsi la sottise des Gnostiques touchant Élie est en toutes façons extravagante.

(D) *Origène semble parler d'un livre de ce prophète, comme d'une production légitime.*] En expliquant ces paroles de saint Matthieu (20), *Alors fut accompli ce dont le prophète Jérémie avait parlé; et ils ont pris 30 pièces d'argent, etc.*, il observe qu'on ne trouve dans aucun livre des Juifs, canonique ou non canonique, que Jérémie ait prophétisé cela; et il soupçonne ou qu'au lieu de Jérémie il faut dire Zacharie, où que Jérémie avait fait un livre qui n'avait jamais été publié. Là-dessus il dit que Jérémie ne serait point le seul prophète dont on aurait des écrits occultes, et que ces sortes d'écrits ont été cités par saint Paul. Il en donne pour exemple ce passage (21): *Ainsi qu'il est écrit, ce sont les choses qu'œil n'a point vues, qu'oreilles n'a point ouïes, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, que Dieu a préparées à ceux qui l'aiment.* Il soutient qu'on ne le trouve dans nul livre canonique, mais seulement dans les ouvrages occultes du prophète Élie. Cette opinion fut relancée par saint Jérôme, après avoir dit que le passage de saint Paul se trouve dans Isaïe (22), non pas mot à mot, mais quant au sens, ce qui suffisait à l'apôtre (23). Les livres attribués à Élie ne paraissent pas dans le catalogue des ouvrages apocryphes, condamnés par le pape Gélase. Il ne laisse pas d'être vrai que l'Apocalypse d'Élie, l'Assomption d'Élie, etc., passaient pour des livres supposés (24).

(E) *Il écrivit du ciel une lettre au roi Joram.*] Ce sentiment est fondé sur un passage de l'Écriture mal entendu. *Alors lui vint un écrit de la part d'Élie le prophète, où étaient telles paroles: Ainsi a dit l'Éternel, etc.* (25). Le vrai sens de ce passage est, que l'on porta au roi Joram un écrit qui avait été trouvé parmi les papiers d'Élie.

(20) *Chap. XXVII, vs.* 9.

(21) Ire. Épître aux Corinthiens, *chap. II, vs.* 9.

(22) *Chap. LXIV, vs.* 4.

(23) *Quasi Hebræus ex Hebræis assumit apostolus Paulus de authenticis libris in epistolâ quam scripsit ad Corinthios, non verbum ex verbo reddens, quod facere omninò contemnit, sed sensuum exprimens veritatem quibus utitur ad id quod voluerit roborandum.* Hieron., *in caput LXIV* Isaiæ.

(24) *Voyez* Camart, *pag.* 286, 287.

(25) IIe. livre des Paralipomènes, *chap. XXI, vs.* 12.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, fille d'Henri VIII et d'Anne Boleyn, a été une des plus illustres personnes dont l'histoire fasse mention. Ce ne serait point lui rendre assez de justice, que de dire que jamais femme n'a régné avec plus de gloire qu'elle; il faut ajouter qu'il y a peu de grands monarques dont le règne puisse entrer en parallèle avec le sien (A). Son règne est le plus beau morceau, et le plus bel endroit de l'histoire d'Angleterre; et il a été l'école où tant d'habiles ministres (B), et tant de grands hommes d'état se sont formés, que l'Angleterre n'en a jamais eu un plus grand nombre. On en peut dire autant par rapport

aux hommes de guerre (*a*). Je ne m'amuserai point à rapporter les principaux événemens de sa glorieuse vie. On les trouve dans une infinité de livres que chacun peut consulter, et dont quelques-uns sont très-nouveaux (*b*). Je m'attacherai plutôt à ramasser certaines choses qui, pour n'être pas si importantes, ne laissent pas d'être curieuses, et qui n'ont pas été remarquées par tant d'auteurs. Lorsque la Hollande et la Zélande lui offrirent de la reconnaître pour leur souveraine, elle dit à leurs ambassadeurs qu'il ne serait ni beau ni honnête qu'elle s'emparât du bien d'autrui, et que les Hollandais avaient tort d'exciter tant de tumultes à cause de la messe. Elle continua plaisamment cet entretien (C). Ce fut peut-être pendant cette audience qu'un jeune homme qui avait suivi les ambassadeurs exprima d'une façon très-grossière les sentimens que la vue d'une si belle reine lui inspirait (D). Il ne s'en trouva pas mal; au contraire, cela lui valut une distinction. Le ressentiment que cette reine conserva contre Buzenval (E), qui avait trouvé à redire à la manière dont elle parlait français, est très-remarquable, et doit servir de leçon. Ce que je m'en vais dire est plus connu. A son avénement à la couronne, elle balança entre les deux religions, et choisit enfin la réformée (F). C'était, même selon le monde, le parti de la prudence. Elle n'aurait jamais régné, si le roi d'Espagne n'avait eu beaucoup plus de haine contre la France, que de zèle pour la religion catholique (G). Ce fut ce qui sauva la vie à Élisabeth : cette circonstance peut suffire à énerver l'accusation d'ingratitude qui lui a été intentée (H). C'est une chose un peu fâcheuse qu'on puisse lui reprocher d'avoir violé les promesses qu'elle fit en succédant à sa sœur (*c*). Elle s'engagea à conserver le papisme, qui était alors la religion dominante, et cependant elle l'abolit peu après. Cette conduite a rendu peut-être un très-grand service à la religion protestante dans la fameuse révolution de 1688 (I). On ne saurait dire jusques à quel point la médisance a répandu son plus noir venin sur cette reine (K). Cela était inévitable, vu les édits sévères qu'elle fut contrainte d'exécuter par raison d'état contre les papistes. Quelques-uns perdirent la vie, un grand nombre d'autres souffrirent ou les rigueurs de la prison, ou les incommodités de l'exil (L); et ce furent ceux-ci principalement qui composèrent plusieurs libelles diffamatoires contre la réputation d'Élisabeth. Ils en firent un monstre de barbarie, d'avarice et d'impudicité. Il n'y a guère d'auteurs protestans, qui n'élèvent jusques aux nues la chasteté de cette princesse; et il y a des mémoires qui assurent qu'elle n'aurait pu sans risquer sa vie s'exposer à devenir grosse d'enfant (M). On fait un

(*a*) *Voyez les paroles du père d'*Orléans, *dans la remarque* (A) *à la fin.*

(*b*) *Voyez surtout l'*Histoire d'Angleterre, *par M.* de Larrey, *imprimée à Rotterdam*, *chez Reinier Leers*, 1698.

(*c*) *Voyez son* Histoire, par M. Leti, *tom. I*, *pag.* 331 *et suiv.*

problème de sa chasteté dans les écrits d'un moderne qui est de la religion (N). Il est bien plus facile de sauver sa gloire à cet égard, et quant aux édits contre les papistes, qu'à l'égard de l'infortunée reine d'Écosse (O); et néanmoins on ne saurait justement lui attribuer la louange qu'un historien romain a donnée à Agrippine, de s'être défaite des faiblesses de son sexe en s'attachant à des occupations d'homme (P). Le pape Sixte eut une estime particulière pour Élisabeth (Q), et l'on dit même qu'il entretenait des intelligences avec elle au préjudice du roi d'Espagne. Ce que M. Leti conte là-dessus ne manque point de vraisemblance (R). Je n'ai rien dit de l'érudition de cette reine. C'est pourtant un endroit qui mérite de l'admiration (*d*). Son règne, comblé si long-temps des bienfaits de la providence, finit par la plus noire mélancolie dont on ait jamais parlé (S). Quelques-uns veulent que la mort du comte d'Essex ait causé ce cruel chagrin (T). Quelques controversistes ont publié une mauvaise plaisanterie qui n'a point de vraisemblance (*e*) : ils ont dit que le maréchal de Biron se vantait d'avoir vu danser le chef de l'église réformée. Ils auraient dû faire débiter cela par un autre ambassadeur; car Élisabeth n'était plus d'âge à danser (*f*), lorsque Henri IV envoya vers elle le maréchal de Biron. Si Balzac avait pris garde à la vieillesse de cette reine (*g*), il se serait bien gardé de dire qu'*elle était si charmante que le comte d'Essex aima mieux mourir que de lui demander la vie, de peur d'être encore importuné de son amour et de ses caresses* (*h*). Il n'y a pas pour une incongruité dans ce discours. On verra dans la dernière remarque les fautes de M. Moréri (U).

Le pape Clément VIII tint des discours fort désobligeans de cette reine, et qui témoignaient qu'il n'était pas bien informé de l'état de l'Angleterre (X).

(*d*) *Voyez le* Caractère de la reine Élisabeth, *par le sieur* Bohun, *imprimé à la Haye*, 1694, *pag.* 5 *et suiv. Voyez aussi les paroles de* Balzac, *remarque* (Q).

(*e*) *Voyez* Osiander, *in* Grotium de Jure Belli et Pacis, *pag.* 465.

(*f*) *Plusieurs historiens disent qu'elle dansa; mais d'autres se contentent de dire qu'elle joua de l'épinette. Voyez la remarque* (C) *de l'article* GONTAULT (Charles de) *tome VII.*

(*g*) *Le comte d'Essex fut exécuté l'an* 1601, *et la reine était née l'an* 1533.

(*h*) Balzac, *dans son* Prince, *num.* 62. Notez *qu'il dit cela en se moquant, et pour réfuter les poëtes qui avaient préféré la beauté de cette reine à celle d'Hélène. Réfutation pitoyable.*

(A) *Il y a peu de grands monarques dont le règne puisse entrer en parallèle avec le sien.*] De peur qu'on ne m'accuse d'outrer les choses afin de flatter cette reine, je mettrai ici les louanges qu'un jésuite lui a données dans un livre qu'il a publié à Paris. Élisabeth, dit-il (1), *est de ces personnes dont le nom nous imprime d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sut mieux l'art de régner, et n'y fit moins de fautes dans un long règne. Les amis de Charles-Quint pouvaient compter les siennes, les ennemis d'Élisabeth ont été réduits à lui en chercher, et ceux qui avaient le plus d'intérêt à décrier sa conduite, l'ont admirée. Ainsi en elle s'est vérifiée la parole de l'Évangile, que souvent les enfans du siècle sont plus prudens selon leurs vues, et les fins*

(1) *Le père d'Orléans*, Histoire des Révolut. d'Angleterre, *tom. II, pag.* 459, *édition de Paris*, 1693.

qu'ils se proposent, que les enfans de lumière. La vue d'Élisabeth fut de régner, de gouverner, d'être maîtresse, de tenir ses peuples dans la soumission, et ses voisins dans le respect; n'affectant ni d'affaiblir ses sujets, ni de conquérir sur les étrangers, mais ne souffrant pas que personne donnât atteinte au pouvoir suprême, qu'elle savait également maintenir par la politique et par la force. Car personne de son temps n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de pénétration. Elle ne fut pas guerrière, mais elle sut si bien former des guerriers, que depuis long-temps l'Angleterre n'en avait vu ni un plus grand nombre, ni de plus expérimentés.

(B) *Son règne... a été l'école où tant d'habiles ministres.*] Voyez leur nom et leur caractère dans un livre qui fut imprimé à Rouen, l'an 1683, sous le titre de *Fragmenta regalia*, ou *le Caractère véritable d'Élisabeth, reine d'Angleterre, et de ses favoris.* L'original de ce livre est en anglais : Robert Naunton, secrétaire d'état et maître de la cour des gardiens sous Jacques Ier., en est l'auteur. Cet ouvrage a été traduit en français tout de nouveau (2), et imprimé avec le Secret des Cours, ou les Mémoires de Walsingham. L'auteur de la traduction observe qu'il y a long-temps que ces deux ouvrages ont été imprimés ensemble, et qu'il s'est servi de la quatrième édition en les traduisant. Il ne se sert point du titre de *Fragmenta regalia*, *etc.*, mais de celui de *Fragmens*, ou *Remarques de Robert Nanton sur le règne et sur les favoris de la reine Élisabeth.*

(C) *Elle continua plaisamment cet entretien.*] Voilà bien de quoi se tant gendarmer, leur dit-elle, que la messe ! si vous ne voulez pas y assister comme à un mystère, assistez-y comme à une comédie. Hé quoi, si j'allais tout à l'heure jouer cette comédie, vous croiriez-vous obligés de vous enfuir? Il faut noter qu'elle était vêtue de blanc. C'est dans les Annales de Reidanus que j'ai lu cette particularité. *Recenti multorum memoriæ obversari verba ejus ante annos XII ad Aldegondium et Paulum Buysium Arausionensis Patrumque legatos prolata*, immeritò Hollandos unum ob missæ sacrum tantos motus ciere, nec decoram iis præfractam adeò adversùs regem contumaciam : quando fidem divinitati missæ habere non adstringantur, aspectarent tanquam fabulam. Quid, *inquit* (*et erat candido amicta vestimento*), vobisne pro flagitio foret, me hoc habitu, si histrionam ordirer, intueri (3)? Il y avait là de quoi décontenancer les ambassadeurs.

(D) *Un jeune homme... exprima d'une façon très-grossière les sentimens que la vue d'une si belle reine lui inspirait.*] Je me servirai des termes de du Maurier. *Le prince Maurice*, dit-il (4), *étant un jour en bonne humeur, dit à mon père que la reine Élisabeth d'Angleterre, par une faiblesse ordinaire de son sexe, désirait si fort d'être tenue pour belle* (5), *que messieurs les états ayant envoyé une célèbre ambassade des principaux du pays, suivis de beaucoup de jeunesse des Provinces-Unies, un Hollandais de la suite des ambassadeurs, à la première audience qu'ils eurent, après avoir considéré attentivement la reine, dit à un gentilhomme anglais qu'il avait connu en Hollande, qu'il ne savait pas pourquoi on parlait si peu avantageusement de la beauté de la reine; qu'on lui faisait grand tort, qu'il la trouvait fort à son gré; et s'il en était le maître, il lui ferait bien voir qu'elle était capable d'enflammer un honnête homme; ajoutant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que représenter : ce qu'il disait regardant souvent la reine, et puis se retournant vers l'Anglais. La reine qui avait la vue attachée sur ces particuliers, plus que sur les ambassadeurs, sitôt que l'audience fut fi-*

(2) *On l'a imprimé en Hollande, l'an* 1694, *quoique le titre porte par des mystères où l'on ne comprend rien*, à Cologne, chez ***, 1695.

(3) Reidanus, Annal., *lib. VI, pag.* 135, *ad ann.* 1587.

(4) Du Maurier, Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, *pag.* 254, *édition de Paris*, 1680.

(5) *Cette reine, brillante de cent qualités héroïques, avait cette faiblesse de souhaiter d'être crue belle de tout le monde : et sur ce sujet, j'ai oui dire à mon père qu'ayant été dépêché vers elle, dans chaque audience qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour lui faire voir ses mains qui étaient très-belles et très-blanches.* Du Maurier, *là même, pag.* 256. *Voyez la remarque* (P).

nie, envoya querir l'Anglais, et lui ordonna, sur peine de son indignation, de lui dire de quoi l'avait entretenu le Hollandais, étant assurée qu'ils avaient parlé d'elle : ce quelle avait reconnu à leur mine et à leurs gestes. L'Anglais s'étant fort longtemps excusé, sur ce que ce n'étaient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majesté; enfin la reine l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de lui dire naïvement la chose, et de lui avouer la passion extrême que ce Hollandais témoignait d'avoir pour sa personne royale. L'issue de l'affaire fut, que les ambassadeurs furent régalés chacun d'une chaîne d'or de huit cents écus, et ceux de leur suite d'une de cent chacun; mais le Hollandais, qui avait trouvé la reine si belle, eut une chaîne de seize cents écus, c'est-à-dire le double des ambassadeurs, et il l'a portée à son cou toute la vie. M. de Fontenelle a trouvé moyen d'enchâsser ceci, droitement selon sa coutume, dans ses dialogues des morts (6).

(E) *Le ressentiment que cette reine conserva contre Buzenval.*] Du Maurier avait ouï dire à son père, *Qu'elle était implacable contre ceux qui témoignaient le moindre mépris de sa personne. Sur quoi il contait qu'un certain Français, nommé Descombes, ayant rapporté à cette reine qu'étant à la table de M. du Plessis-Mornay pendant le siége de Paris, M. de Buzenval, qui avait résidé à Londres de la part du roi, en la contrefaisant avait dit que la reine parlait fort désagréablement français, disant souvent, mais avec un accent long et ridicule,* paar Dieu, paar maa foi. *Elle en garda le souvenir, pour se venger et du railleur, et de celui qui avait souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle; car peu après M. du Plessis ayant été envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la ligue, il fut très-mal reçu, et ne put rien obtenir; sur quoi mon père ayant été dépêché vers le comte d'Essex, à Douvres, pour voir s'il n'y avait rien à espérer, il lui répondit qu'il y avait un malheur inconnu en cette affaire, et qu'il n'avait jamais vu l'esprit de la reine si aliéné des affaires de France. Ainsi, pour apaiser cette princesse, le roi Henri IV envoya extraordinairement en Angleterre, M. le vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon, suivi de M. de Buzenval, qu'il devait laisser ambassadeur ordinaire près de la reine. Pour le vicomte, il fut très-bien reçu, mais elle ne voulut pas voir M. de Buzenval; et comme M. de Turenne lui eût dit qu'il avait ordre du roi de le laisser là, elle lui dit précisément et absolument qu'elle ne voulait point de lui : et le vicomte sut de quelques Anglais que cette aversion venait des contes qu'il avait faits de la reine au siége de Paris. Ce M. de Buzenval..., tout habile qu'il était, fit une grande faute de se moquer en public d'une si puissante princesse, de l'assistance de laquelle le roi avait tant de besoin à son avénement à la couronne : aussi il se fit un grand préjudice, et à son maître : ce qui prouve qu'il faut toujours parler des grands avec respect* (7).

(F) *Elle balança entre les deux religions, et choisit enfin la réformée.*] Indubitablement si toutes choses eussent été égales de part et d'autre, elle eût préféré la religion réformée à la religion romaine; car on l'avait élevée dans celle-là. Mais je crois aussi que, pour éviter les risques qu'un renversement de la religion qu'elle trouvait établie lui faisait envisager, elle aurait suivi le catholicisme, si elle y avait trouvé son avantage. La manière dure dont le pape la traita (8) la contraignit à jeter les yeux sur le parti protestant. Elle comprit clairement qu'en demeurant catholique elle ne pourrait disconvenir qu'elle ne dût la couronne à une vraie usurpation, ou à une condescendance de la cour de Rome, qui exposerait tous les jours son trône à mille disputes. Étant catholique, elle devait confesser que le divorce de son père avec Catherine d'Aragon était nul, et

(6) *Première partie, pag. m. 82.*

(7) Du Maurier, Mémoires..... de Hollande, *pag.* 256 *et suiv.*

(8) *Il lui fit dire qu'elle était bâtarde, et qu'il ne révoquerait point les bulles de ses prédécesseurs : qu'elle avait été bien hardie d'oser monter sur le trône et qu'elle n'avait à espérer aucune grâce, si elle ne renonçait à ses prétentions, et ne se remettait entièrement à la décision du saint siége.* Leti, Hist. d'Élisabeth, *tom. I, pag.* 315, *à l'ann.* 1558.

qu'ainsi Anne Boleyn n'avait pu être que la concubine d'Henri VIII. Or, dans les monarchies héréditaires, un bâtard ne peut exclure la parenté légitime sans renverser une loi fondamentale, et par conséquent sans devenir un usurpateur. Il fallut donc qu'Élisabeth abandonnât l'église romaine, afin de pouvoir soutenir que la cour de Rome avait tort de condamner le mariage d'Anne Boleyn. Mais outre cela son esprit si pénétrant lui faisait trop bien connaître la situation des affaires générales, pour la laisser un moment en doute qu'en se déclarant contre le pape, elle mettrait dans ses intérêts tous les protestans de l'Europe, et que par ce moyen elle nourrirait la guerre civile tant qu'elle voudrait chez ses voisins. Mézerai remarque que la cour de France mit le pape en mauvaise humeur contre Élisabeth (9), parce que l'exclusion de cette princesse pouvait assurer le royaume d'Angletere à Marie Stuart, reine d'Écosse, femme du dauphin. Cette vue était bonne, mais la France jouait alors de malheur.

(G) *Elle n'aurait jamais régné, si le roi d'Espagne n'avait eu plus de haine contre la France que de zèle pour la religion catholique.*] L'un des principaux moyens dont Dieu s'est servi pour l'établissement du protestantisme, et dont il se sert encore pour le faire prospérer, est la jalousie naturelle de la France et de la maison d'Autriche. Tour à tour chacune de ces deux puissances a mieux aimé travailler à l'avantage des protestans, afin de nuire à sa rivale, que de souffrir l'agrandissement de sa rivale sur les ruines des protestans. Philippe II donna un exemple insigne de cette étrange jalousie. La reine d'Angleterre son épouse, prévoyant que la catholicité ne durerait pas dans son royaume, si sa sœur lui succédait, la voulait faire mourir : mais Philippe, prévoyant un autre malheur, beaucoup plus considérable pour lui que la ruine du catholicisme d'Angleterre, si Élisabeth n'y régnait pas, la préserva de tout mal. Voici ce qu'en dit M. du Maurier (10). « On immole souvent la » religion par intérêt et par raison » d'état : témoin ce que la même » reine Élisabeth a dit autrefois à » mon père, qu'elle tenait la vie du » roi Philippe II son beau-frère, quoi- » que le plus grand de ses ennemis. » Aussi elle l'avait peint dans la ruel- » le de son lit, et le faisait considérer » à tout le monde comme son sau- » veur. Effectivement il empêcha sa » sœur Marie de la faire mourir : car » cette reine Marie, seconde femme » du roi Philippe, étant grande ca- » tholique, et fort infirme, craignait » avec raison que sa sœur Élisabeth, » qui était huguenote, venant à lui » succéder, ne bannît un jour d'Angle- » terre la religion catholique, comme » il arriva depuis : et pressait fort le » roi son mari de lui faire trancher la » tête, la tenant prisonnière dans la » tour de Londres. Mais le roi Phi- » lippe s'y opposa fortement, de peur » que l'héritière d'Élisabeth, Marie » Stuart, qui lors avait épousé le roi » François II, ne devînt reine de toute » la Grande-Bretagne par succession : » et que la joignant à la France, » comme il était indubitable si elle » avait des enfans, il ne se formât, » par l'union de tant de royaumes, » une puissance formidable qui ré- » duisît en fumée son vaste dessein » de monarchie universelle. » Comme l'auteur écrivait cela pendant la guerre qui fut terminée à Nimègue, l'an 1678, il ne manqua pas de reprocher aux Espagnols qu'ils faisaient ce qu'ils avaient tant blâmé : ils étaient ligués avec la Hollande, et ils avaient publié une infinité de livres contre les alliances de la France avec cette même république et avec les Suédois ; ensuite de quoi il ajouta ces mémorables paroles : « Ainsi il n'y a personne qui » ne voie que le seul intérêt gou- » verne le monde, et qui ne dise » qu'un grand capitaine a eu raison » d'écrire que les princes comman-

(9) *Le roi, qui avait intérêt..... de ne pas laisser prendre à Élisabeth une couronne qu'il croyait appartenir à la femme de son fils le dauphin, fit en sorte que le pape reçût mal l'envoyé de cette princesse, et la traita d'illégitime.* Mézerai, Abrégé Chronol., *tom. IV*, *pag. m.* 714, *à l'ann.* 1558.

(10) Mémoires... de Hollande, *dans la préface. Le sieur Bohun, de la société royale, dans son* Traité du Caractère de la Reine Élisabeth, *traduit en français et imprimé à la Haye, l'an* 1694, *avoue, pag.* 21, *que la même jalousie d'état empêcha Philippe de consentir à la mort d'Élisabeth.*

» dent aux peuples, mais que l'intérêt commande aux princes. Ce qui » est si véritable, que souvent pour » cet intérêt on dévoue ce qu'il y a » de plus sacré entre les hommes : et » que la plupart des souverains n'observent les règles de la justice et » de la religion, qu'en tant qu'ils les » trouvent conformes à ce malheureux intérêt.» Ceci confirme admirablement ce que j'ai dit ci-dessus (11) de la RELIGION DU SOUVERAIN. Au reste l'Angleterre n'avait garde de demeurer catholique, puisque d'un côté le roi d'Espagne empêcha qu'Élisabeth ne pérît, et que de l'autre le roi de France ne permit pas que cette princesse trouvât à la cour de Rome l'accueil sans lequel son catholicisme ne pouvait vivre (12).

(H) ... *Cette circonstance peut suffire à énerver l'accusation d'ingratitude qui lui a été intentée.*] Le jésuite qui se déguisa sous le nom d'*Andréas Philopatrus* (13), pour réfuter l'édit que cette princesse publia contre les papistes, l'an 1591, fit quelques remarques sur ce qu'elle se plaignait de la conduite du roi d'Espagne. C'était fort mal reconnaître, disait-il, les obligations qu'elle avait à ce monarque, qui avait empêché trois fois que l'on ne la fît mourir. Étant passé en Angleterre au mois de juillet 1554, il épousa la reine Marie, et la trouva disposée à faire mourir Élisabeth comme complice de la conspiration de Thomas Viat (14); mais il l'en détourna, et la porta même à souffrir qu'Élisabeth revînt à la cour. On découvrit un nouveau complot au mois de mars 1555. Élisabeth fut soupçonnée de complicité, et l'on délibérait fort sérieusement d'exercer contre elle la rigueur des lois. C'était l'avis des conseillers de la reine; mais le roi Philippe et les Espagnols qui lui servaient de conseil firent prendre le parti de la clémence, et l'on se contenta de résoudre que deux gentilshommes catholiques seraient mis auprès d'Élisabeth pour veiller sur ses actions (15). Elle sut si bien les tromper que, sans qu'ils y prissent garde, elle noua une intrigue, pour faire que Thomas Stafford, réfugié en France, repassât en Angleterre et prît le titre de roi, et se mariât avec elle. Il repassa en effet au mois d'avril 1557, s'empara d'une place maritime; mais il fut pris bientôt après, et puni de mort avec quelques-uns de sa faction. Élisabeth se vit alors dans un grand péril, et n'aurait pas évité le dernier supplice, si la protection du roi d'Espagne ne l'avait tirée d'affaire (16). Je n'examine point la vérité ou la fausseté de ces trois complots; la discussion s'en peut voir dans les histoires Britanniques : je dis seulement que le reproche d'ingratitude fondé sur ces trois bienfaits du roi Philippe II n'est point légitime; car outre que depuis qu'Élisabeth monta sur le trône jusques au temps de l'édit de l'an 1591, il tint envers elle une conduite qui rendait justes les plaintes que le prétendu Philopâtre a condamnées, il ne méritait point de reconnaissance pour avoir sauvé cette princesse : il ne l'avait point fait pour l'amour d'elle; il n'avait eu en vue que sa propre utilité; il avait trouvé sa récompense amplement et suffisamment dans la conservation de la vie d'Élisabeth. Ce n'était point par un principe de clémence qu'il en avait usé de la sorte, mais par une malignité contre la France, ou pour le moins par une prudence politique nécessaire à son ambition. Quand un bienfait procède d'une telle source, il faut renvoyer à l'une des fables de Phèdre (17) ceux qui se plaignent de ce que l'on n'en est pas reconnaissant. Voici une autre considération : la gratitude entre les souverains n'est pas soumise aux mêmes règles que la gratitude des particuliers envers les particuliers. On a fort loué Louis XII, d'avoir dit que le roi de France ne devait point venger les injures du duc d'Orléans. Il ne s'en faut guère qu'avec

(11) *Remarque* (H) *tome I, pag.* 258 *de l'art.* AGÉSILAÜS II, *et la remarque* (C) *d'*ARISTIDE, *tome II, pag.* 344.

(12) *Voyez ci-dessus, citation* (9), *ce qui a été cité de* Mézerai.

(13) *C'était* Robert Persons. *Voyez* Alegambe, *pag.* 415.

(14) Andreas Philopatrus, Respons. ad edictum Reginæ Angliæ, *pag. m.* 88, 89.

(15) *Idem, ibidem, pag.* 90, 91.

(16) *Idem, ibidem.*

(17) . . . . *Faceres si causâ meâ*
Gratum esset. . . . .
Nunc quia laboras ut fruaris reliquiis
Quas sunt rosuri, simul et ipsos devores,
Noli imputare vanum beneficium mihi.
Phæd., fabul. XXII, *lib. I.*

autant de raison il n'eût pu dire que le roi de France n'est pas obligé à reconnaître les services rendus au duc d'Orléans. Croyez-vous qu'un duc d'Orléans qui monterait sur le trône par une guerre civile, où il serait redevable de la victoire aux puissans secours qu'un prince voisin lui aurait fournis, serait obligé de se liguer avec ce prince, ou de ne se pas liguer avec les ennemis de ce prince? S'il n'épouse pas les intérêts de ce bienfaiteur, ne sera-t-il pas ingrat? Ne le sera-t-il pas encore bien plus, s'il épouse les intérêts des princes qui attaqueront son bienfaiteur? Il n'y a qu'un point à savoir pour résoudre ces questions? Est-il de l'intérêt de l'état, dont notre duc d'Orléans est devenu maître, que ce prince voisin qui l'a tant aidé n'augmente point sa puissance, et perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ses voisins? En ce cas-là, il doit oublier les bienfaits reçus, et dire, ce n'est pas au roi de France à s'acquitter des obligations du duc d'Orléans; il ne doit point se joindre par reconnaissance avec ce prince attaquant ou attaqué; et il doit même quelquefois se joindre avec ceux qui déclarent la guerre. Telle est la loi de la politique, telle est la jurisprudence d'état; et c'est en vertu de cette jurisprudence, qu'Élisabeth était bien fondée à traverser Philippe II. Les Provinces-Unies avaient les dernières obligations à cette reine et à Henri IV, les deux plus fermes appuis de leur liberté naissante. Néanmoins, si l'intérêt de l'état eût demandé que l'on affaiblît ou le pouvoir des Anglais, ou le pouvoir des Français, elles auraient dû y concourir avec les ennemis de ces deux nations, et il y a bien de l'apparence qu'elles l'eussent fait. De savoir comment cette politique s'accorde avec les lois éternelles de la morale, et comment une telle opposition entre les devoirs des particuliers et les devoirs des souverains ne fait point brèche à la certitude immuable des idées de l'honnête homme et de la vertu, c'est une autre question. Il suffit de dire que, dans l'état où se trouvent les sociétés, l'intérêt public est un soleil à l'égard d'une partie considérable des vertus. Ces vertus sont des étoiles qui disparaissent, qui s'évanouissent à la présence de cet intérêt. *Salus populi suprema lex esto.* Naudé touche quelque chose de cela dans ses Coups d'État.

(I) *Cette conduite a rendu peut-être un très-grand service à la religion protestante dans la révolution de 1688.*] Une promesse solennelle faite à tout un peuple et confirmée par serment est une barrière qu'on ne peut guère violer sans commettre sa réputation. On a donc lieu de croire qu'un prince lié par une telle promesse la gardera, quand ce ne serait que pour éviter la flétrissure de la renommée: mais si l'on voit qu'en certains cas, par un privilége spécial des matières de religion, une grande reine ait manqué à une promesse de cette nature, sans qu'elle ait cessé de passer pour une héroïne et pour la merveille de son siècle, on n'ose plus s'assurer sur les bons effets que la crainte d'encourir le blâme d'avoir faussé son serment est capable de produire. Ainsi les Anglais ont pu se persuader que Jacques II ne craindrait point les mauvaises suites d'un manquement de parole en matière de religion, et qu'il espérerait que sa mémoire n'en souffrirait pas plus de préjudice que celle d'Élisabeth, dont il ne ferait que suivre les traces. N'ayant donc point lieu de s'assurer sur son serment, ils ont travaillé de bonne heure à l'empêcher d'imiter leur héroïne. Voilà comment il y a des choses qui servent en plusieurs manières, et pour le présent et pour l'avenir. En général, on peut assurer qu'il n'y a rien qui n'ait ses usages dans un état (18).

(K) *La médisance a répandu son plus noir venin sur cette reine.*] Le sieur Bohun se plaint nommément de quatre auteurs, qui sont Sandérus, Florimond de Raimond, George Cone, et l'anonyme qui publia le *Didymus Vericus*. Il dit, (19) que Sandérus, *non content de diffamer Anne de Bouleyn..., voulut aussi calomnier et déshonorer* Élisabeth. *Il inventa pour cet effet plusieurs contes dissolus, et les plus infâmes satires contre elle et ses ministres, tâchant de faire croire*

(18) *Voyez tome V, pag. 547, l'article* Dolabella (Publ. Cornel.) *au texte, citation (c).*

(19) Bohun, Caractère de la reine Élisabeth, *pag.* 412.

au monde qu'elle était coupable de rapine, d'incontinence, de vilaine débauche et de fraudes, et de faussetés horribles pour renverser la nation anglaise. L'auteur du *Didymus veridicus* (20) entreprit *de souiller les oreilles par des discours les plus dissolus, et de ruiner de réputation la plus célèbre princesse de la terre... Il inventa quantité de faussetés et des choses absurdes et incroyables, qui ressemblaient aux représentations et aux fantaisies des poëtes et des peintres.* Il ne faut pas oublier ce que remarque le sieur Bohun, touchant les peines que l'on établit contre les libelles. *La fureur*, dit-il (21), *et l'impudence de ces faiseurs d'ouvrages diffamatoires portèrent la reine à traiter fort sévèrement tous ceux qui composaient des libelles ou des vers pour noircir la réputation des autres; elle défendit de les distribuer et même de les lire, et les fit brûler par la main du bourreau. Sa rigueur passa jusque contre ceux qui faisaient courir sous main de faux bruits au désavantage ou au déshonneur du gouvernement, crainte que ses peuples ne fussent par ces moyens-là excités à des rébellions et à des soulèvemens.* Je n'ai point pris garde qu'il ait parlé d'un reproche qu'on a fait à cette reine de n'avoir été protestante que dans l'extérieur. Non-seulement on a soutenu qu'elle avoua au sieur de Lansac qu'elle était persuadée de la primauté du pape (22), et à l'ambassadeur d'Espagne qu'elle croyait la réalité (23); mais on a dit aussi qu'elle chassa les évêques qui se présentaient pour la voir dans sa dernière maladie. *Denique aversionem ejus à totâ reformatione et grege ministrorum, horror quem erga Pseudo-Episcopos in supremo morbo ad se accedentes præ se tulit, adeò ut eos Presbyteros* de sepibus (*phrasis ea est Anglorum erga mendicos et meretrices, victu tectoque carentes*) *vocatos ab aspectu suo facessere jusserit, luculenter demonstrat* (24).

(L) *Un grand nombre d'autres souffrirent ou les rigueurs de la prison, ou les incommodités de l'exil.*] Les protestans d'Angleterre avouent la dette; ils ne nient point le fait (25); mais ils soutiennent que les attentats des papistes contre le gouvernement et contre la reine méritèrent ce châtiment. N'ayez pas peur de trouver cette remarque dans les libelles des catholiques d'Angleterre. Vous y trouverez bien les châtimens, avec les figures de rhétorique qui peuvent le mieux les amplifier; mais on n'avoue point les entreprises séditieuses qui les précédèrent, et qui les causèrent. Il y a peu de relations où l'ordre des événemens ne se confonde. Ce n'est pas toujours la mauvaise foi qui produit cette confusion : un zèle trop turbulent en est cause quelquefois; la nature fait le reste sans une malice affectée. La constitution de l'homme est telle qu'il s'imagine que les maux qu'il souffre sont grands, et que ceux qu'il fait sont petits. Il ne sent point ceux-ci, il sent ceux-là : ainsi, lors même qu'il se souvient d'avoir été l'agresseur, il prétend avoir sujet de se plaindre; il ne met point en ligne de compte ce qu'il a fait, il ne parle que de ce qu'il a enduré. Le zèle, quand il n'est pas bien conduit, n'applique notre mémoire qu'aux maux de la vérité persécutée, et fait qu'on oublie qu'on ait provoqué les persécuteurs. Si ces deux causes ne suffisent pas, la mauvaise foi, qui toute seule dérangerait les événemens, achève la confusion. Quoi qu'il en soit, j'ai observé que la principale différence qui règne entre les relations des catholiques et celles des protestans consiste dans l'ordre des faits : chaque parti tâche de donner la première place aux maux qu'il a endurés : il en fait un grand détail, et passe légèrement sur ceux qu'il a fait souffrir en représailles, ou comme une juste punition. C'est ce qu'il prétend. Il n'y a rien qui embrouille davantage la tête aux lecteurs non préoccupés; car, pour savoir très-

(20) Bohun, Caractère de la reine Élisabeth, *pag.* 414.

(21) *Là même, pag.* 417.

(22) Person., *in* Resp. ad Coquum, *cap. XV, p.* 263, 364, *apud* Henricum Fitz Simon, *in* Britanomachiâ ministrorum, *lib. III, cap. V, p.* 318.

(23) *Comiti (posteà Duci) Feriæ realem Christi præsentiam esse juravit: quod ejusdem Ducis testantur ad regem litteræ (novembr. 16 anni 1558) in Archivis Cymancæ in Hispaniâ conservatæ.* Idem, ibid.

(24) *Id.* Fitz Simon, *ibid. Il cite* Discuss. Personii, *c.* 2, *à pag.* 216 *ad pag.* 220.

(25) *Voyez* Bohun, Caractère d'Élisabeth, *pag.* 411.

exactement tout ce que l'on peut blâmer, ou que l'on peut excuser dans chaque parti, il est absolument nécessaire de considérer les faits dans leur véritable situation. Si les catholiques n'avaient fait main basse sur les protestans qu'après avoir vu ceux-ci renverser temples et autels, images et croix, etc., leurs violences ne seraient pas si criminelles. Voilà pourquoi il importe de céder à son adversaire le premier rang. Un auteur moderne a déclaré qu'il ne voulait point examiner qui sont ceux dont les récits transposent les événemens (26). La discussion n'est pas toutefois si pénible en certains cas ; mais quelquefois on s'y trouverait si embarrassé, qu'à moins d'être secouru par quelque révélation qui fît le contraire de l'Apocalypse (27), on n'arriverait pas légitimement à la certitude.

(M) *Des mémoires assurent qu'elle n'aurait pu, sans risquer sa vie, s'exposer à devenir grosse d'enfant.*] Les historiens, qui rapportent les raisons pourquoi elle ne se maria point, n'oublient pas celle-ci; c'est que le mariage lui eût été périlleux. Écoutons Mézerai à l'occasion du duc d'Alençon : « La chose passa si avant que la reine » lui donna un anneau pour gage de » sa foi : mais les brigues contraires » à cette alliance, et ses femmes qui » savaient le danger où elle serait si » elle avait des enfans, en firent tant » de bruit, et rompirent la tête de » leur maîtresse par tant de cla- » meurs, qu'elle le lui redemanda » (28). » L'abbé Siri rapporte qu'*elle commanda à ses officiers d'empêcher qu'on touchât à son corps, et qu'on le vît nu après sa mort, par des raisons qu'il n'est pas difficile de comprendre à ceux qui savent l'histoire de cette princesse* (29). Voyez ci-dessous la remarque (X), vers la fin.

(N) *On fait un problème de la chasteté* d'Élisabeth, *dans les écrits d'un moderne..... de la religion.*] Ce moderne est M. Leti, dont voici les paroles (30) : « Je ne sais si elle a été » aussi chaste qu'on le dit ; car enfin » elle était reine, elle était belle, » jeune, pleine d'esprit, elle aimait » la pompe des habits, les divertisse- » mens, les bals, les plaisirs, et d'a- » voir pour favoris les gens les mieux » faits de son royaume : c'est tout ce » que j'en puis dire au lecteur. » Il est certain qu'il faut avoir de la charité ou beaucoup de retenue pour ne soupçonner rien d'impur dans la conduite d'une jeune reine, qui a toujours quelque favori, et qui le choisit toujours parmi les seigneurs les plus braves, les plus jeunes, et les mieux faits de son royaume. Si Élisabeth a conservé dans cette conduite une parfaite continence, comme je le veux bien croire, elle a fait tout le contraire de cette maxime, *si non castè, saltem cautè.* On ne la saurait louer sur ses précautions ; car elle ne sauvait point les apparences : tout ce qui lui reste, c'est qu'au fond elle conservait le réel de la chasteté ; elle livrait les dehors aux soupçons et aux jugemens du public, et se contentait de garder le corps de la place.

(O) *Il est plus facile de sauver sa gloire à cet égard... qu'à l'égard de l'infortunée reine d'Écosse.*] Il y a sans doute beaucoup d'excès et beaucoup de mauvaise foi dans les éloges et dans les apologies de cette reine ; mais les fautes qu'elle peut avoir commises n'excusent pas Élisabeth qui la fit mourir. On n'a pas laissé de publier cent apologies de cette action ; car qu'y a-t-il de si exécrable que l'on ne puisse donner à justifier à certaines plumes vénales qui, sans sortir de leur *Polyanthéa*, trouvent des exemples du fait en question ? Le bon est qu'après avoir lu ces apologies avec quelque sorte de tentation de les approuver, on sent renaître l'empire de la droite raison qui dissipe tous les charmes du rhétori-

(26) *Voyez la* Ire. lettre de la Critique générale de Maimbourg.

(27) *On ne dit ceci qu'en supposant, comme a fait M.* Jurieu, *que le Saint-Esprit avait dérangé les choses que lui, M.* Jurieu, *a arrangées. Voici une partie du titre du chapitre XII de son* Accomplissement de l'Apocalypse, *IIe. partie:* Arrangement en abrégé des événemens que le Saint-Esprit avait dérangés dans les Visions.

(28) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. V, pag.* 253, *à l'ann.* 1581.

(29) Journal des Savans, *du* 6 *sept.* 1677, *pag. m.* 282, *dans l'extrait des* Memorie recondite di Vittorio Siri.

(30) Leti, Hist. d'Élisabeth, *tom. II, pag.* 513. *Voyez aussi pag.* 349 *et suiv., où il rapporte plusieurs faits et des bons mots touchant les galanteries de cette reine.*

cien apologiste. Le proverbe de l'Écriture : *Le More changera-t-il sa peau et le léopard ses taches* (31)? convient admirablement à ceux qui ont entrepris de justifier Élisabeth sur le supplice de la reine réfugiée. *Æthiopem lavas*, peut-on dire à chacun d'eux. Il faut bien que cela soit, puisque le sieur Bohun, grand panégyriste de cette reine, la condamne sur cet article sans rémission, et très-fortement. *La plus méchante action de tout son règne*, dit-il (32), *fut le traitement qu'elle fit à Marie d'Écosse. Cette reine ayant été chassée par ses sujets, et privée non-seulement de son autorité royale, mais aussi de sa liberté, de ses biens et de sa couronne, vint pauvre et désolée en Angleterre, sur la promesse d'Élisabeth. Elle la reçut d'abord fort bien, et ordonna qu'on la traitât en reine ; mais ensuite elle la fit retenir prisonnière ; et, sous prétexte que Marie formait des desseins contre sa vie, elle lui fit faire son procès, la fit condamner, et enfin exécuter, et en fit un triste et inouï exemple de sa cruelle et injuste sévérité. Elle pollua, pour ainsi dire, son règne, par cette action du sang innocent, non d'un ennemi, mais d'une princesse à qui elle avait donné asile, et qu'elle avait reçue chez elle.*

(P) *On ne saurait justement lui attribuer... de s'être défait des faiblesses de son sexe en s'attachant à des occupations d'homme.*] La passion qu'elle avait de passer pour belle, les soins qu'elle prenait de faire voir sa beauté, la complaisance qu'elle témoignait à ceux qui étaient vivement touchés de ses charmes (33), sont incontestablement une faiblesse de femme qu'Agrippine n'avait point; car si cette dame romaine avait eu ces infirmités, on n'eût pas pu dire véritablement, *sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat* (34). Elle eût mérité encore moins ce grand éloge, si elle eût fait à de jeunes gens les mêmes caresses qu'Élisabeth leur a prodiguées. Citons un auteur qui rapporte ce qu'il a vu, ce qu'il a ouï. Il dit que la cérémonie de créer comte de Leicester et baron de Denbigh milord Robert, se fit *à Westminster avec beaucoup de solennité, la reine aidant elle-même à lui mettre les ornemens de cérémonie. Il était à genoux devant elle dans un grand sérieux, pendant que la reine ne se pouvait pas empêcher de lui faire cent caresses, tantôt en le pinçant doucement, tantôt en lui passant la main sur la tête ou sur l'épaule, quoique l'ambassadeur de France et moi y fussions présens* (35). Celui qui parle de la sorte avait été envoyé à la cour d'Élisabeth par Marie Stuart reine d'Écosse. *La reine ma souveraine*, dit-il (36), *connaissant l'humeur de la reine Élisabeth, m'avait ordonné de ne me pas trop tenir sur le grand sérieux avec elle, et que pour éviter que ma conversation ne lui devînt ennuyeuse, il fallait quelquefois dire le mot pour rire : c'est pourquoi lui faisant une fois rapport des différentes modes et coutumes des pays étrangers, je fis entrer dans la conversation jusqu'aux busques des femmes. Elle me dit sur cela, qu'elle avait des habits de chaque pays, et de toutes les façons, et en effet elle en prit tous les jours un différent du depuis, s'habillant tantôt à l'anglaise, tantôt à la française, tantôt à l'italienne, et continua ce changement durant tout le temps de mon séjour à Londres. A la fin, elle voulut savoir de moi quelle sorte d'ajustement lui allait le mieux, à quoi je répondis, qu'à mon avis c'était la mode italienne ; et il semblait que cette réponse ne lui déplaisait pas ; car elle aimait fort à faire parade de ses cheveux blonds ; en sorte qu'un petit bonnet à l'italienne était ce qui lui plaisait le plus. Ses cheveux étaient plutôt dorés que blonds ; mais d'une frisure belle et naturelle en apparence. Elle me demanda là-dessus quelle couleur de cheveux était réputée la plus belle, celle de ma reine ou la sienne ? Et voyant que j'hésitais d'y répondre sérieusement, elle me pressa de me déclarer sur ce point. Je dis qu'elle était la plus belle reine en Angleterre, et que la mienne l'était en*

(31) Jérémie, *chap. XIII, vs.* 23.

(32) Bohun, Caractère de la reine Élisabeth, *pag.* 404.

(33) *Voyez la remarque* (D).

(34) Tacit., Annal., *lib. VI*, *cap. XXV.*

(35) Jacques Melvil, Mémoires, *tom. I*, *pag.* 148.

(36) *Là même*, *pag.* 154 *et suiv.*

Écosse (37). *Mais cela ne la satisfaisant pas encore, je dis qu'elles étaient toutes deux les plus belles de leur pays; que sa majesté était effectivement plus blanche que la reine d'Écosse, mais que celle-ci était aussi fort belle. Elle voulut savoir encore quelle des deux était la plus grande, à quoi je répliquai que c'était ma reine.* Il faut donc, *répondit-elle*, qu'elle soit trop grande; car je ne suis ni trop grande, ni trop petite. Vous voyez là une reine d'Angleterre qui s'occupe de modes et de coiffures : il ne paraît pas que ce fussent de simples amusemens; on dirait qu'elle en faisait son affaire capitale, si l'on ne savait d'ailleurs son attachement aux fonctions de la royauté. Mais il faut dire qu'elle trouvait du temps pour tout : elle s'appliquait aux soins de régner comme si elle n'eût songé à nulle autre chose, et elle était attentive à s'ajuster, et à se parer avec avantage, comme si elle eût borné à cela tous ses travaux. Considérez d'autre côté ses conversations avec l'envoyé d'Écosse, c'était moins l'interroger que le mettre à la question pour lui faire dire qu'elle était plus belle que Marie Stuart. On découvre par-là qu'elle la considérait comme une rivale sur le chapitre de la beauté, et que, par le tour qu'elle donnait à ses discours, elle engageait les gens à lui donner la préférence sur cette rivale. Cela tient beaucoup du cœur et de l'esprit féminin. Chacun sait avec quelle adresse les femmes vont à la quête de l'éloge, tantôt en se méprisant afin d'être contredites, tantôt en s'informant s'il est vrai que telles et telles aient un éclat, une blancheur, une taille incomparables, etc.

Remarquez une différence notable entre Agrippine et la reine Élisabeth. Celle-ci ne pouvait point se résoudre à se marier, quoiqu'elle trouvât des gens assez à son gré pour les croire dignes de son choix; l'autre se voyant veuve, et encore jeune, demanda un mari à Tibère, et lui représenta qu'une honnête femme ne trouvait sa consolation que dans un époux (38). C'était parler rondement; car on sait bien que, quand une femme n'est pas honnête, elle trouve suffisamment hors du mariage de quoi contenter la nature. L'envoyé d'Écosse déclara fort librement à la reine d'Angleterre la raison pourquoi il s'imaginait qu'elle ne voulait pas se marier. *Je l'estime comme un frère*, disait-elle parlant de milord Robert, qu'elle fit comte de Leicester, *et c'est le meilleur ami que j'aie. Aussi si j'avais pu me résoudre à me marier, ç'aurait été avec lui; mais n'y pouvant pas contraindre mon humeur, ce me serait un grand contentement de voir que la reine ma sœur voulût le choisir pour son époux, n'y ayant personne à qui je puisse souhaiter de si bon cœur qu'il ait part à la succession avec elle* (39). Votre majesté est assurée de n'avoir jamais d'enfans, lui dit l'envoyé d'Écosse, étant résolue, comme elle dit, de ne se pas marier. « Il est vrai, *dit-elle*, j'y suis résolue; » et je ne me marierai jamais, si la » reine ma sœur ne m'y force par sa » conduite. Je sais, madame, *répon-* » *dis-je*, que vous parlez sincèrement, » et il n'est pas nécessaire de m'en » donner des assurances. Car vous sa- » vez qu'étant mariée, vous ne se- » riez que reine, au lieu qu'à présent » vous êtes roi et reine tout ensem- » ble. Je sais que votre grand cœur » ne saurait souffrir un maître (40). »

(Q) *Le pape Sixte eut une estime particulière pour Élisabeth.*] Il la mettait au nombre des trois personnes qui, à son dire, méritaient seules de régner; les deux autres étaient lui-même et Henri IV. *Votre reine*, dit-il un jour à un Anglais, *est née heureuse, elle gouverne son royaume avec beaucoup de bonheur, et il ne lui manque autre chose que de se marier avec moi pour donner au monde un autre Alexandre* (41). M. Jurieu

(37) *Cette réponse ne signifiait rien, car lorsqu'il n'y a qu'une reine dans un pays, elle y est la plus belle reine, quelque laide qu'elle puisse être. Il y a une plaisanterie bourgeoise, qui est de dire,* je suis la plus belle de la table, *quand quelque fille ou femme est la dernière qui y reste.*

(38) At Agrippina pervicax iræ, et morbo corporis implicata, cùm viseret eam Cæsar, profusis diù ac per silentium lacrymis, mox invidiam et preces orditur : *subveniret solitudini, daret maritum, habilem adhuc juventam sibi, neque aliud probis, quàm ex matrimonio, solatium.* Tacit., Annal., *lib. IV, cap. LIII.*

(39) Meivil, Mémoires, *tom. I, pag.* 148.

(40) *Là même, pag.* 152.

(41) Leti, Histoire d'Élisabeth, *tom. II, pag.* 131.

a exprimé cela un peu plus cavalièrement. « Ce bon pape disait qu'il eût » bien voulu coucher seulement une » nuit avec Élisabeth, reine d'Angle» terre, assuré qu'ils feraient ensem» ble un nouvel Alexandre-le-Grand. » Cela est digne de la gravité et de la » chasteté d'un pape... C'était ce mê» me bon pape qui disait que cette » Élisabeth était bien heureuse d'a» voir pu faire sauter une tête cou» ronnée, et qu'il portait envie à sa » félicité (42). » Balzac, par je ne sais quelle pruderie, a substitué aux expressions de ce pape un autre langage qui leur ôte l'air naturel. Je reprendrai la chose d'un peu plus haut, afin qu'on voie toutes les louanges que cet écrivain français a données (43) à cette reine dans une lettre qu'il écrivit à un mylord (44). *Mon intention*, lui dit-il, *ne fut jamais de toucher à la véritable gloire de votre héroïne. Bien ai-je cru qu'il la fallait plutôt considérer par la magnanimité de son âme dont toute votre postérité goûtera les fruits, que par une légère fleur du corps que non-seulement la mort fait tomber, mais qui s'enfuit aux premières approches de la vieillesse* (45). *Je viendrais d'un autre monde, si j'ignorais les éloges qu'elle a reçus en celui-ci de la voix de tous les peuples. Je sais qu'on l'a nommée l'Étoile du Nord, la Déesse de la mer, la véritable Téthys. J'ai lu ces mots dans une lettre que Henri-le-Grand lui écrivait au plus fort de ses travaux, et dans la violence de la ligue :* Je serai, madame, votre capitaine général. *Celui même qui l'excommunia en parlait avec estime; et c'était, comme vous savez, un prince de très-haute intelligence, et très-savant en l'art de régner. Il prenait plaisir de s'en faire entretenir par les ambassadeurs résidens auprès de lui, et disait quelquefois en se jouant, que s'il eût été marié avec elle, la grandeur et l'autorité fussent sorties d'un si redoutable mariage. Mais quand elle ne serait pas arrivée à ce haut degré de réputation, et qu'on la dépouillerait de toutes ces glorieuses marques d'estime, deux considérations, à la vérité moins spécieuses aux yeux du monde, mais plus sensibles à mon esprit, m'obligeraient de révérer sa mémoire. C'est,* MONSEIGNEUR, *qu'elle n'a pas méprisé nos muses, et qu'elle a aimé votre maison* (46). *J'ai appris de Camdenus la connaissance qu'elle avait des bonnes lettres, jusqu'à avoir traduit avec succès en langue latine des tragédies de Sophcole et des harangues d'Isocrate. J'ai appris du même auteur la part que les vôtres ont eue en sa confidence, etc.*

Notez que M. Jurieu devait citer d'Aubigné à l'égard du second fait; car il ne l'avait lu que dans la Confession catholique de Sanci, et dans l'Histoire universelle de cet auteur. *Le pape ayant fait trencher la teste* au comte de Pepoli..... (ce sont les paroles du sieur d'Aubigné) *se resjouissoit d'une teste de comte entre ses plus privez; mais ayant sceu ce qui s'estoit passé en Angleterre, il se mit à n'estimer rien au monde, ni en félicité, ni en grandeur, au prix de la roine Elizabet, et (comme pleurant les conquestes d'Alexandre) disoit d'elle :* O beata femina, che hai gustato il piacer di far saltare una testa coronata (47)!

(R) *Ce que M. Leti conte*, touchant les intelligences de Sixte V avec Élisabeth, *ne manque point de vraisemblance.*] Le pape Sixte V haïssait et redoutait le roi d'Espagne : il devait donc naturellement lui souhaiter de mauvais succès, et aimer mieux que l'hérésie se maintînt en Angleterre, que de voir Philippe II devenir le maître d'un si bon pays. Les papes, en tant que souverains, suivent les principes de la religion du souverain, et par conséquent ils sacrifient les intérêts du catholicisme à l'intérêt de leur puissance particulière. De quoi leur servirait, par exemple,

(42) Apologie pour la Réformat., *tom. I, pag. m.* 153, 154.

(43) *Dans la Xe. lettre du VIe. livre, pag.* 205 *de l'édit. in-folio.*

(44) *Au comte d'Excester. La* lettre *qu'il lui écrivit est datée du* 25 *juin* 1634.

(45) *S'il se veut justifier, comme il y a de l'apparence, du passage que j'ai cité vers la fin du texte de cet article, il n'y procède pas trop rondement.*

(46) *Le comte à qui* Balzac *écrivait avait pour nom de famille* Cécile.

(47) D'Aubigné, Histoire universelle, *tom. III, liv. II, chap. XXVII, pag. m.* 279 *Voyez aussi la* Confession catholique de Sanci, *liv. I, chap. I.*

qu'un roi d'Espagne subjuguât les protestans, si par ce moyen il se rendait si formidable à la cour de Rome, que l'on n'osât plus y refuser quelque chose aux Espagnols, de crainte de voir revenir l'année 1527, et l'emprisonnement de Clément VII? C'est un moindre mal au pape de n'être pas reconnu ni en Hollande ni en Angleterre, que s'il y était reconnu, et que cela mît en état quelque prince catholique d'obtenir à Rome de gré ou de force toutes ses demandes. Si ce principe de spéculation ne suffit pas à convaincre que Sixte V a fait échouer, autant qu'il a pu, les entreprises du roi d'Espagne contre Élisabeth, nous trouverons bientôt une raison de pratique qui achevera la conviction. Lorsque Louis XIV faisait des progrès si considérables et si rapides contre les Provinces-Unies, l'an 1672, le cardinal Altiéri, qui était pape d'effet, quoiqu'un autre s'appelât le pape Clément X, apprenait ces nouvelles avec un mortel chagrin, parce qu'il n'aimait point la France, et que M. le duc d'Étrée, ambassadeur de cette couronne, le mortifiait autant qu'il pouvait (48). De plus fraîche date, on a vu Innocent XI sourd à tout ce qui aurait pu favoriser les affaires du roi Jacques, et ardent promoteur de tout ce qui était contraire à la France (49). C'est qu'il craignait plus l'agrandissement de Louis XIV, qu'il ne souhaitait l'agrandissement du catholicisme. Il craignait d'être écrasé sous la trop grande puissance de ce prince, et ainsi il était bien aise que les protestans fussent en état de la réfréner, et de la diminuer. D'où nous pouvons mieux connaître la situation heureuse des affaires des protestans, puisque non-seulement la jalousie éternelle de la France et de la maison d'Autriche leur fera toujours trouver des alliés et des protecteurs dans les états de contraire religion, mais que la cour de Rome même fera, selon l'exigence des occasions, ce que Sixte fit au préjudice du roi d'Espagne, et ce qu'a fait Innocent XI au préjudice de Louis XIV. Cette cour n'est pas moins intéressée que les autres à maintenir l'équilibre.

Mais à quoi bon chercher des exemples? Il ne faut que considérer Sixte lui-même par rapport à Henri-le-Grand. Il est sûr qu'ayant pris garde combien la ligue augmentait la force des Espagnols, il changea de batterie, et qu'il favorisa en France le parti des protestans; et s'il ne fût pas mort, il eût donné tous ses soins à ôter au roi d'Espagne la couronne de Naples (50). Il traversait si visiblement la ligue, que les Espagnols le menacèrent de protester contre lui, *et de pourvoir par d'autres voies à la conservation de l'église qu'il abandonnait* (51). Sa mort combla de joie les ligueux : un de leurs prédicateurs (52) l'annonçant aux Parisiens se servit de ces paroles : *Dieu nous a délivrés d'un méchant pape et politique : s'il eût vécu plus long-temps, on eût été bien étonné d'ouïr prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire* (53). Ce ne fut point pour avoir connu le grand mérite de Henri IV et les fourberies de la ligue (54), que ce pape prit des mesures contraires aux intérêts de la catholicité : ce fut à cause que les bons succès des hérétiques étaient autant de pris sur le roi d'Espagne qu'il haïssait.

(S) *Son règne..... finit par la plus noire mélancolie dont on ait jamais parlé.*] Le commentaire de ces paroles m'est fourni par M. Silhon. *Qui aurait cru*, dit-il (55), *que le cours d'un tel règne et d'une telle vie* (56) *eût abouti à une satiété de régner et de vivre..... et qu'il se fût rencontré un précipice creusé au bout d'une si belle carrière?* Après quoi il rapporte le précis d'une *relation qui a échappé à l'histoire*, dit-il, et

(48) *Voyez le livre intitulé*, Mémoires des Intrigues de la Cour de Rome, depuis l'année 1669, jusques en 1676, *imprimé à Paris, l'an* 1677, *pag.* 204 *et suiv.*

(49) *Voyez la lettre de Louis XIV au cardinal d'Étrée, insérée par M.* Leti *au II*e. *tome de la* Monarchie universelle, *pag.* 458.

(50) *Voyez* Maimbourg, Histoire de la Ligue, *liv. IV, pag. m.* 428.

(51) Maimbourg, *là même.*

(52) *Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs.*

(53) Maimbourg, Histoire de la Ligue, *liv. IV, pag.* 429.

(54) Maimbourg, *là même, pag.* 427, *allègue ces raisons. C'est donner à gauche.*

(55) Silhon, ministre d'état, *III*e. *part., chap. VII, pag. m.* 112.

(56) *Il venait de faire l'éloge du règne d'Élisabeth.*

qui est *dans une lettre qu'un gentilhomme de l'ambassadeur de France, résidant auprès de cette princesse, en écrivit à un de ses amis à Paris.* Comme cette lettre est imprimée, j'aime mieux en prendre ce qui sert à mon sujet, que d'employer les paroles de M. Silhon. « Je vous dirai, » monsieur, que l'opinion commune » et de ses médecins et de ceux qui » la servaient privément à sa chambre, est que sa maladie ne procède » que d'une tristesse qu'elle avait » fort secrètement quelques jours » devant que s'en plaindre, et se » fondent en ce jugement sur ce qu'il » n'est apparu aucun signe de mal » qui fût mortel en elle, outre » celui de l'âge, ayant eu toujours » l'urine, le poux et les yeux bons » jusqu'à la fin. Et aussi qu'en » tout le cours de sa maladie, principalement, elle n'a jamais voulu user d'aucun remède que l'on » lui ait proposé, nonobstant les prières et menace de sa mort que ses » serviteurs et médecins lui faisaient, » comme si ou l'appréhension du mépris de sa vieillesse, ou quelque autre ressentiment secret que l'on attribue au regret de la mort du feu » comte d'Essex (57), l'eussent émue » à la chercher et désirer elle-même. » Quoi que ce soit, c'est la vérité que » dès lors qu'elle se sentit atteinte de » mal, elle dit de vouloir mourir. » Elle n'a fait aucun testament ni » déclaration de son successeur, et » ne s'est mise au lit que trois jours » avant sa mort, en ayant demeuré » plus de quinze assise sur des coussinets, et vêtue, les yeux fichés en » terre, sans vouloir parler ni voir » personne. L'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, l'évêque » de Londres avec son aumônier n'ont » pas laissé de l'assister à sa fin, où » elle a témoigné beaucoup de signes » de dévotion et de reconnaissance » envers Dieu (58). » Cette relation est très-éloignée du narré de M. Leti, selon lequel la reine fut *sept semaines sans raisonner, et dans un délire perpétuel que sa fièvre lui causait, et qui cessa trois jours avant* qu'elle mourût (59). « Selon les mémoires de » l'abbé Siri, cette reine étant assise » sur son lit tout habillée, tenant » les yeux collés à terre et le doigt » dans sa bouche, qui fut la posture » où elle voulut mourir, elle fit venir » sa musique ordinaire qu'elle entendit tranquillement jusqu'au dernier » soupir de sa vie, pour mourir, dit » agréablement cet auteur, *come era » vissuta allegramente* (60). » Je m'étonne qu'ils ne lui prêtent les dernières paroles d'Auguste (61).

(T)..... *Quelques-uns veulent que la mort du comte d'Essex ait causé ce cruel chagrin.*] Depuis l'exécution de ce comte, la reine fut assez longtemps aussi gaie que de coutume, et elle le témoigna surtout pendant l'ambassade du maréchal de Biron. Il y a donc bien de l'apparence que si elle mourut de chagrin à cause du comte d'Essex, ce ne fut pas tant parce qu'elle l'avait fait mourir, que parce qu'elle vint à connaître qu'il avait recouru à sa clémence, par une voie dont elle lui avait promis l'infaillibilité. M. du Maurier nous expliquera ce petit mystère. *Il ne sera pas inutile*, dit-il (62), *ni désagréable d'ajouter ici ce que le même prince Maurice tenait de M. Carleton, ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort secrétaire d'état, si fort connu sous le nom de milord Dochester, homme d'un très-grand mérite; que la reine Élisabeth donna une bague au comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, lui disant qu'il la gardât bien; et quoi qu'il pût faire, en lui rendant ce dépôt, qu'elle lui pardonnerait. Depuis, les ennemis du comte l'ayant emporté sur l'esprit de la reine, et d'ailleurs se trouvant irritée du mépris que le comte faisait de sa beauté, que l'âge ruinait, elle lui fit faire son procès : et dans le temps de sa condamnation, attendait toujours qu'il lui rendît cette bague pour*

(57) *Voyez la remarque suivante.*

(58) *Ces paroles sont tirées d'une* lettre *insérée dans la suite des* Mémoires d'état, *imprimés à Paris*, *in*-8°. *l'an* 1623. *La* lettre *dont je parle est à la page* 376 *de ce* IIIe. *volume*, *et est datée de Londres*, *le* 3 *d'avril* 1603.

(59) Vie d'Élisabeth, *tom. II*, *pag.* 532.

(60) *Dans le* Journal des Savans *du* 6 *sept.* 1677, *pag. m.* 282.

(61) *Amicos admissos percunctatus*, ecquid iis videretur mimum vitæ commodè transegisse, *adjecit et clausulam*, *etc.* Suet., *in* Augusto, *cap. C.*

(62) Du Maurier, Mémoires pour servir l'Histoire de Hollande, *pag.* 260.

lui donner grâce, selon sa parole. Le comte, dans la dernière extrémité, eut recours à la femme de l'amiral Havard sa parente, et la fit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la reine en main propre; mais son mari, l'un des ennemis capitaux du comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'acquitter de sa commission, elle consentit à sa mort, indignée contre un esprit si rogue et si altier, qui aimait mieux mourir que de recourir à sa clémence. Quelque temps après cette amirale étant tombée malade, et abandonnée des médecins, envoya dire à la reine qu'elle avait une chose de grande importance à lui dire devant que de mourir. La reine étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'amirale lui rendit hors de temps cette bague du conte d'Essex, s'excusant de ne lui avoir pu donner plus tôt, sur ce que son mari l'en avait empêchée. La reine se retira aussitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soupirer, sans rien prendre du tout, se couchant tout habillée, et se relevant cent fois la nuit. Enfin elle mourut de faim et de douleur d'avoir consenti à la perte de son amant, qui avait recouru à sa miséricorde.

(U) *Voici les fautes de M. Moréri.*] 1°. Il ne devait pas dire qu'Élisabeth laissa dans l'église *les noms d'évêque, de chanoine, de curé, etc.* : les évêques de l'église anglicane ne sont point des évêques titulaires, ils exercent actuellement les fonctions de l'épiscopat, et ils ont sur les curés les prééminences hiérarchiques qui ont lieu dans la communion de Rome. 2°. Il ne fallait point exagérer à plusieurs reprises la persécution des catholiques romains, sans exprimer les actes de rébellion qui les exposèrent à cette tempête. Un fidèle historien devait marquer en premier lieu leurs complots contre le gouvernement de la reine, et puis les châtimens rigoureux dont elle punit ces complots. La transposition de ces deux choses serait une noire infidélité dans l'historien (63) : il ne pourrait sans perfidie faire précéder les châtimens, s'ils n'avaient été qu'une suite des complots. Quel nom donnera-t-on donc à la conduite de M. Moréri, qui supprime entièrement ces complots? Une telle omission n'est pas simplement une faute, c'est un crime; c'est ce que les Latins nommeraient *scelus*, ou pour le moins *flagitium*. Je ne considère ici M. Moréri que comme auteur, et si je l'accuse d'un crime, ce n'est que d'un crime d'historien. 3°. *Le plus grand crime que l'on imposa à la reine d'Écosse*, dit-il, *fut d'avoir fait ses efforts pour sortir de sa captivité*. Il se trompe, on lui en imposa d'autres bien plus atroces. S'il avait dit que ce fut le plus grand crime qu'on pouvait lui imposer justement, il aurait pu se battre en retraite, et disputer le terrain à la faveur des relations opposées que les deux partis publient; mais c'est une question de fait que l'on décide invinciblement en trois mots, que de savoir sur quoi les juges se fondèrent. On n'a qu'à lire le procès : M. Moréri ni ses partisans ne peuvent tenir contre cela, ni alléguer un seul mot pour leur justification. 4°. Il n'est point vrai que Henri III ait appris avec déplaisir la mort de Marie, ni qu'il eût envoyé Bellièvre pour sauver cette malheureuse reine. L'ambassade de Bellièvre ne fut qu'une comédie. Les ligueux surent bien reprocher à Henri III d'avoir poussé à la roue pour faire périr Marie Stuart (64). M. du Maurier a découvert le mystère (65). 5°. La Virginie n'est point une île. 6°. Élisabeth n'est point morte le 4 d'avril, mais le 3. 7°. Il est faux que le 4e. d'avril nouveau style, soit le 24e. de mars, selon le vieux calendrier. 8°. Le règne d'Élisabeth a duré quarante-quatre ans et quelques mois : il ne fallait donc pas dire qu'elle mourut après un règne de trente-cinq années. Ce qu'il y a d'étrange est qu'on n'a donné que trente-cinq ans à un règne dont on avait mis le commencement au mois de novembre 1558, et la fin au mois d'avril 1603. L'intelligence des mathématiques n'a pas été en fait de science le fort de cette princesse, comme l'assure M. Moréri (66) : je ne vois pas même que M. Bo-

(63) *Voyez ci-dessus la rem.* (L).

(64) *Voyez* Louis d'Orléans, *dans son* Catholique anglais, *et* Jacques le Bossu, *à la page* 43 *du* Ier. devis.

(65) *Dans la préface de ses* Mémoires. *Voyez-là* Critique générale de Maimbourg, *lettre II.*

(66) *Elle avait une belle connaissance de*

hun, qui marque en détail (67) les sciences qu'elle avait apprises, lui attribue d'avoir jamais manié Euclide. Ce sera donc la 9e. faute.

(X) *Le pape Clément VIII tint des discours....... désobligeans....... et qui témoignaient qu'il n'était pas bien informé de l'état de l'Angleterre.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre du cardinal d'Ossat, écrite de Rome le 1er. de février 1595. « Le » pape me répondit....... que l'An- » gleterre avait été conquise autre- » fois, et qu'elle le pourroit bien être » à présent qu'elle étoit peu unie en » soi, pour la diversité de religions, » et régie par une femme vieille, » sans mari, et sans successeur cer- » tain : que cette femme devoit aussi » meshui être au fond de ses finan- » ces, ayant fait plusieurs dépenses : » que d'ailleurs il avoit observé que » les femmes, qui avoient régné lon- » guement, et aimé le déduit en leur » jeunesse et en la vigueur de leur » âge, devenoient puis après, en leur » vieillesse, méprisées de ceux-là mê- » mes à qui elles s'étaient adonnées : » Et m'allégua deux reines de Sicile, » qu'il disoit avoir vécu de même : » desquelles l'une, en sa vieillesse, » enduroit d'être souffletée par un » qui l'avoit entretenue en sa jeunes- » se : qu'aussi croyoit-il, que cette- » ci devroit être désormais peu esti- » mée de ceux-là mêmes qui l'avoient » autrefois aimée et prisée : que lui et » moi n'étions point si vieux, que » pour toutes ces considérations il » n'espérât que nous la pourrions voir » un jour subjuguée (68). » M. Amelot de la Houssaie fait trois remarques sur cela. La 1re. contient ces paroles : *Clément VIII était assurément mal informé de l'état d'Angleterre, qui ne fut jamais plus florissante, ni plus puissante par mer et par terre, que sous le règne d'Élisabeth : et Sixte V, son prédécesseur, parlait bien autrement que lui de cette reine, dont il disait à tout propos,* Ch'era un gran cervello di principessa. La 2e. remarque consiste en ceci : « Jeanne II, » reine de Naples et de Sicile, se » laissait battre par le sénéchal *Gio-* » *vanni Caracciolo*, son galant : » mais à la fin elle s'en lassa, et le » fit assassiner. Par où finissent ordi- » nairement ces royales amours. » Voyons la 3e. remarque : *Je ne sais pas si tout ce que l'on a dit ou écrit des amours et des amans de la reine Élisabeth est bien vrai ; mais il est certain, qu'elle n'avait point de vulve; et que la même raison qui l'empêchait de se marier la devait empêcher d'*aimer le déduit. *Elle pouvait bien aimer, et elle aima en effet passionnément le comte d'Essex ; mais de la manière qu'elle était faite, elle ne pouvait connaître charnellement aucun homme sans souffrir d'extrêmes douleurs, ni devenir grosse* (69) *sans s'exposer inévitablement à perdre la vie dans le travail de l'accouchement. Et elle en était si persuadée, qu'un jour qu'elle fut priée avec des instances importunes, de vouloir épouser le duc d'Alençon, qui la recherchait avec passion, elle répondit qu'elle ne croyait pas être si peu aimée de ses sujets, qu'ils voulusseut l'ensevelir avant le temps.*

toutes les sciences, et surtout des mathématiques. *Moréri, tom. I, pag. m.* 1092.

(67) Caractère de la reine Élisabeth, *pag.* 3 *et suiv.*

(68) Lettres d'Ossat, *tom. I, pag.* 399.

(69) *Voyez ci-dessus la remarque* (M).

ÉLISÉE *, disciple du prophète Élie et son successeur, a fait un grand nombre de miracles, comme on le peut voir dans le Dictionnaire de Moréri. Il arriva un grand prodige lorsqu'il naquit : le veau d'or qui était à Silo poussa un mugissement si fort, qu'on l'entendit à Jérusalem. Sur quoi le grand prêtre consultant les pierres de son pectoral, trouva qu'il venait de naître un prophète qui détruirait les idoles (*a*). On a lieu de croire qu'Épiphane qui raconte cela s'est fondé sur une fausse tradition (A). Les Juifs qui ont dit qu'Élie, étant devenu incapa-

* Élisée a un article dans le *Dict. de Chaufepié;* mais le nom de Bayle ne s'y trouve pas une seule fois.

(*a*) Epiphanius, de Vitis Prophet., *pag. m.* 237, 238.

ble d'exercer sa charge, reçut ordre de la céder à Élisée, ne méritent pas d'être réfutés (B).

(A) *Épiphane.......... s'est fondé sur une fausse tradition.*] La Vie des prophètes composée par saint Épiphane est en plusieurs choses la copie d'un ouvrage de même nature composé par Dorothée. Quelques-uns prétendent que ce Dorothée a été évêque de Tyr (1), et qu'il souffrit le martyre sous Julien l'apostat (2). Mais Baronius soutient (3) qu'il n'y a point eu de tel Dorothée évêque de Tyr. Bellarmin avoue que l'ouvrage faussement attribué à Dorothée est rempli de fables (4). Voici comment un théologien anglais a critiqué la narration d'Épiphane touchant Élisée. 1°. Épiphane n'a point su la situation d'Abelmuth : il a dit qu'Élisée y était né, et que ce lieu appartenait à la tribu de Ruben. Il ne fallait pas dire Abelmuth, mais Abelmechol, comme il paraît par le premier livre des Rois, au verset 16 du chapitre XIX. Si les copistes ont fait cette faute, il en faut décharger saint Épiphane, et ne lui laisser que l'erreur de géographie. Abelmechol, la patrie d'Élisée, était au deçà du Jourdain (5) : elle n'était donc pas située dans la tribu de Ruben; car le partage de cette tribu fut au delà de cette rivière (6). Dorothée a fait faire cette faute à saint Épiphane. 2°. Lorsqu'Élisée fut né à Galgal, le veau d'or qui était à Silo mugit. Épiphane commet là une autre erreur de géographie dont Dorothée n'est pas responsable. Il est clair qu'il prend Abelmuth et Galgal pour le même lieu, en quoi il se trompe. Sa faute est venue de n'avoir pas bien compris la ponctuation des paroles de Dorothée. *Dorotheus scripserat*, postquàm Elizæus natus est, in Galgalis vitulus aureus mugitum edidit, *quomodò interpungendum esse locum Dorothei, vel potiùs authorem interpunxisse apparet ex Isidoro qui ita rem istam narrat*, Elizæo nato vitulam auream cum magno boatu clamâsse in Galgalis....... *Epiphanius non animadvertens hanc interpunctionem, putavit illud* in Galgalis *referendum esse potiùs ad sententiæ partem præcedentem quàm ad sequentem, ad Elizæum potiùs quàm ad vitulam* (7). 3°. Ayant pris pour la patrie d'Élisée le lieu où l'auteur qu'il copiait avait placé le veau d'or, il a fallu qu'il placât ailleurs cette idole, et il l'a mise à Silo où elle ne fut jamais. Il n'est point nécessaire de dire que le miracle dont nous parlons se rapporte à l'un des veaux d'or de Jéroboam : or comme l'un de ces veaux fut mis à Dan, et l'autre à Béthel, il est sûr qu'il se trompe, soit que comme Dorothée on en mette l'un dans Galgal; soit que comme saint Epiphane on le mette à Silo. 4°. Venant au prodige même, nous remarquerons que saint Épiphane en pouvait aisément connaître la fausseté : car si l'oracle du pectoral avait répondu que le prophète qui était né ce jour-là abattrait et détruirait les idoles, Élisée aurait aboli l'idolâtrie de Jéroboam, il aurait fait fondre, ou mis en pièces, les deux veaux d'or : il ne l'a point fait; il est donc faux que l'oracle ait fait la réponse qu'on lui attribue; et ainsi le mugissement du veau d'or est une fable. Je ne m'arrête point aux observations du docteur anglais, sur la distance entre Jérusalem et les lieux où étaient les veaux de Jéroboam; car, outre que les chiffres ont été falsifiés par les imprimeurs, je ne trouve point que la distance fasse ici rien à l'affaire. Il est aussi facile de faire entendre le mugissement d'une statue à vingt ou à trente lieues, qu'à vingt ou à trente pas : quiconque pourra faire le dernier miracle pourra faire le premier : ainsi je voudrais que notre docteur n'eût pas plaisanté là-dessus. Sa raillerie contre Torinus est froide comme la glace : il dit que Torinus ayant peur qu'une génisse ne

(1) *Les théologiens de Paris, dans l'approbation de cet ouvrage de* Dorothée *publié par* Margarin de la Bigne *dans la* Bibliothéque des Pères.

(2) Sixtus Senensis, Biblioth., *lib. IV.*

(3) Annotat., in Martyrol., *apud* Rainoldum, de libris Apocryphis, *præl. CXXXVIII, pag.* 153.

(4) *Tom. I*, controv. III, *lib. II*, *cap. II*, *apud* Rainold., *ib.*

(5) *Quemadmodùm manifestum est partim ex* 1 *Reg.* 4 *collato cum* 3 *Joshuæ, partim idque planius ex Judic.* 7. Rainoldus, de libris Apocryph., *pag.* 157.

(6) *Voyez le livre des* Nombres, *c. XXXII*, *et celui de* Josué, *chap. XXII*.

(7) Rainoldus, de libris Apocr., *pag.* 158.

fût point capable de pousser un si fort mugissement, a traduit le mot *δάμαλις une vache*, et non pas *une génisse. Albanus Torinus interpres ejus operis videtur aliquid tale formidâsse, cùm Græcam vocem* (*δάμαλις*) *quâ septuaginta interpretes usi sunt pro vitulo vel vitulâ, ipse interpretatus sit*, bovem : Bos illa aurea, *et quæ sequuntur, videtur ille mihi metuisse ne vitula non posset tantum mugitum edere : itaque maluisse bovem dicere* (8).

(B) *Les Juifs qui ont dit qu'Élie, étant devenu incapable d'exercer sa charge, reçut ordre de la céder à Élisée, ne méritent pas d'être réfutés.*] Rapportons premièrement les paroles de l'auteur qui me doit servir de témoin, et puis nous y ferons une courte réflexion. *Judæi etiam impingunt Eliæ spiritus coërcendi impotentiam, quâ ineptus fuerit redditus ad prophetiæ munus obeundum, atque ideò jussus fuerit loco suî successorem assumere.* Celui qui parle de la sorte (9) prétend ne rien dire qu'il n'ait lu dans Pierre Martyr, dont il cite le commentaire sur le 1er. livre des Rois (10). Je n'ai rien trouvé de semblable dans l'endroit qu'il cite. Quoi qu'il en soit, selon cette rêverie des Juifs, Élie n'aurait plus été capable de gouverner ses enthousiasmes, ou l'impétuosité de son esprit prophétique ; et ainsi tout comme un vieillard qui à cause de son âge succomberait trop facilement à la colère, il aurait fallu le contraindre à se faire déclarer *emeritus*, et à céder son emploi à Élisée, comme à un sujet plus propre à s'en acquitter dignement. Quelle impertinence ! car pour ne pas dire qu'un tel fait ne se trouve point conforme aux narrations de l'Écriture, n'est-il pas certain que l'esprit qui saisissait les prophètes, et qui enlevait si souvent Élie d'un lieu en un autre, était supérieur aux prophètes, et n'avait pas besoin d'être réprimé ou réfréné ? Ajoutez que le danger d'aller trop loin est plus à craindre dans un jeune homme.

(8) Rainoldus, de libris Apocr., *pag.* 160.

(9) Ægidius Camartus, de Rebus gestis Eliæ, *pag.* 127 : *il cite* Pierre Martyr Vermilius in 3 reg., *c.* 19, *v.* 20.

(10) *Je compte pour le* Ier. *livre celui que les catholiques romains nomment le III*e.

ELMACIN * (GÉORGE), auteur d'une histoire des Sarrasins, ou plutôt d'une chronologie de l'empire mahométan, naquit en Égypte vers le commencement du XIIIe. siècle. Je parlerai de sa famille (A). Il a conduit son ouvrage depuis Mahomet jusques au calife Mustadit Billa, mort l'an 512 de l'hégire (*a*). Il marque année par année, mais en peu de mots, ce qui concerne l'empire des Sarrasins, et y entremêle quelques morceaux de l'histoire des chrétiens de l'Orient. Il s'attache surtout à l'Arabie, à la Syrie, à l'Égypte et à la Perse. Il fallait que son mérite fût bien éclatant, puisqu'encore qu'il fît profession du christianisme, il ne laissa pas d'occuper un poste de distinction et de confiance auprès des princes mahométans (*b*). Ceux qui considéreront les mesures qu'il devait garder dans ce poste-là, ne trouveront pas étrange qu'il ait parlé honorablement des califes, et qu'il n'ait jamais employé des termes injurieux à la religion mahométane. Il y a des gens d'une sensibilité scrupuleuse qui n'approuveront pas les épithètes d'*orthodoxe*, d'*empereur des fidèles*, *etc.*, dont il honore les sectateurs de Mahomet : encore moins approuveront-ils qu'en parlant de cet imposteur, il dise *Mahomet de glorieuse mémoire*. Ils seront capables de soutenir, en consé-

* Jourdain a, dans la *Biographie universelle*, XIII, 92, donné un article qui complette celui de Bayle.

(*a*) *C'est notre année* 1118.

(*b*) La charge de secrétaire. *Ipso velut notario usi fuére ad secretiora consilia.* Golius, *præf.* Hist. Sacræ.

quence de ce langage, qu'il était mahométan; mais, s'ils le font, il sera aisé de les convaincre de mensonge (B). Son histoire a été traduite d'arabe en latin par Erpénius, et imprimée en ces deux langues à Leyde, l'an 1625 *in-folio* (C).

(A *Je parlerai de sa famille.*] En voici le précis. Notre Elmacin était petit-fils d'Abultibus, dont l'aïeul s'était établi dans l'Égypte où le calife lui avait accordé des priviléges. Cet aïeul était un marchand syrien, et faisait profession du christianisme. Il laissa un fils qui se mit au service de la cour en qualité de notaire: Abultibus, fils de celui-ci, fut habile dans le notariat, et fut donné par les magistrats du Grand-Caire au conseil de l'Arabie. Il eut cinq fils dont quatre furent évêques: l'autre, nommé Abulmécarimus, épousa la sœur de Simon Elmacin, notaire fameux qui, ayant été trois ans au service du conseil de guerre, sous Joseph Saladin (1), se fit moine, et vécut plus de trente ans en cet état exemplairement. Abulmécarimus se fit aussi moine après la mort de sa femme, et mourut l'an 606 de l'hégire. Il avait eu trois garçons, dont le second qui fut père de notre Elmacin, et qui s'appelait *Abuljasirus Elaamidus*, obtint la charge de notaire du conseil de guerre, lorsque son oncle maternel Simon Elmacin la quitta pour entrer en religion. Il exerça quarante-cinq ans cette charge, et mourut l'an 636 de l'hégire (2), après avoir vécu fort pieusement (3).

(B) *Il sera aisé de les convaincre de mensonge.*] Car non-seulement on ne voit pas à la tête de son livre la déclaration en forme que les écrivains de cette secte ont accoutumé de faire avec une affectation superstitieuse, qu'ils sont musulmans: non-seulement on voit qu'il prend un grand soin d'insérer dans ses annales plusieurs choses qui regardent les chrétiens, et qui tournent à leur louange, ce qu'un musulman éviterait comme un crime; mais on voit aussi à la fin de son ouvrage un petit détail de sa famille, qui témoigne d'une manière incontestable qu'il était chrétien. Or, touchant la délicatesse de ceux qui condamnent l'emploi des noms honorables envers les fausses religions, voyez l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme (4).

(C) *Son histoire a été traduite d'arabe en latin....., et imprimée en ces deux langues* (5)..... *l'an* 1625, in-folio.] Le traducteur était déjà mort, et ce fut Golius qui prit soin de l'édition, et qui y mit une préface d'où j'ai tiré cet article. On y apprend qu'Erpénius avait dessein de joindre quantité de notes et d'éclaircissemens à sa traduction. C'est dommage que la mort l'ait empêché de le faire; car il eût pu dire là-dessus cent choses curieuses, qui seraient d'ailleurs nécessaires pour bien entendre l'original. Elmacin a commencé son ouvrage à la création du monde. Hottinger a eu en manuscrit la partie qui s'étend depuis ce temps-là jusques à la fuite de Mahomet (6).

(1) *Environ l'an de l'hégire* 569, *qui répond à l'an* 1173 *de Jésus-Christ.*

(2) *Le* 1238e. *de Jésus-Christ.*

(3) *Tiré de l'*Histoire d'Elmacin, *vers la fin.*

(4) *Lettre XXX*, *pag.* 289 *et suiv. de la troisième édition.*

(5) *Notez que la traduction fut imprimée en même temps à part sans l'arabe.*

(6) Hotting., Bibl. orient., *cap. II*, *pag.* 75, *apud* Cave, de Scriptor. eccles., *pag.* 718.

ELMENHORST (GEVERHART) mérite d'être compté parmi les hommes de lettres qui ont fleuri au commencement du XVIIe. siècle. Il était de Hambourg, et il s'attacha à l'étude de la critique. Les livres qu'il publia (A) témoignent qu'il avait beaucoup de lecture (*a*). Il n'eut point Scaliger pour lui dans sa querelle avec Wouwer (B). Il mourut l'an 1621.

Sa bibliothéque subsistait encore l'an 1648; mais son fils était sur le point de la vendre, et pria Vossius de lui procurer

(*a*) Voetius, Disputat., *tom. III*, *pag.* 400, *l'appelle* virum diligentissimum et diffusissimæ lectionis.

la permission d'en faire l'encan à Leyde (*b*).

(*b*) Vossius, Ep. DLIV, *pag. m.* 455.

(A) *Les livres qu'il publia.*] Il a fait des notes sur Minucius Félix, sur Arnobe, sur le traité de Gennadius *de ecclesiasticis Dogmatibus*, sur les lettres de Martial, évêque de Limoges, et sur Apulée. Il ne vécut pas assez pour voir sortir de dessous la presse ce dernier ouvrage.

Notez qu'il fit imprimer à Leyde: en 1618, le Tableau de Cèbes, avec la version latine et les notes de Jean Caselius.

(B) *Il n'eut point Scaliger pour lui dans sa querelle avec Wouwer.*] Cela paraît par une lettre de Scaliger, insérée depuis peu dans un livre tout rempli de choses curieuses (1). L'auteur de ce livre est un savant Allemand, nommé M. Crénius. La querelle de Jean Wouwer avec Elmenhorst était née de ce que chacun d'eux avait publié des notes sur Minucius Félix. L'édition de Wouwer fut suivie de fort près par celle de notre Elmenhorst, qui apparemment se vantait de mériter la préférence. Scaliger lui écrivit qu'une prétention de cette nature serait mal fondée, et lui donna d'autres avis mêlés de plaintes. La lettre est datée du 26 de mars 1603. La suscription porte: *Ornatissimo juveni Geverhardo Elmenhorstio*: ce que je remarque afin de faire connaître qu'Elmenhorst mourut avant d'avoir atteint la vieillesse.

(1) *Intitulé:* Animadversiones Philologicæ et Historicæ, Roterodami, 1695, *in-8°. Voyez les* Addenda et Emendanda *de la IIe. partie de ces* Animadversiones: *l'auteur y reconnaît que cette* lettre *de* Scaliger *est la CCLXe. du IIIe. livre des* Lettres de Scaliger *imprimées à Leyde*, 1627.

ÉMERI (Sébastien), avocat au parlement de Paris au XVIe. siècle, « ne voulut jamais se » charger, lors du différent de » la duchesse d'Angoulême avec » le connétable de Bourbon, des » intérêts de cette princesse; et » il fit même une satire sanglante contre Poyet, qui fut » depuis chancelier de France, » parce que dans cette occasion » il avait lâchement encensé à la » fortune. Cette pièce fit beaucoup de bruit, et causa même » la disgrâce de l'auteur, qui » eut ordre de se retirer de la » cour. Il se retira dans le Bourbonnais; et de chagrin de ne » pouvoir plus retourner à la » cour, il entra en effet dans » l'ordre de saint François, d'où » il sortit ensuite par le désir » d'une plus grande réforme, » pour entrer dans celui des » chartreux, dont on le voulut » faire général quelques années » après: mais la résistance qu'il » fit fut si grande qu'on fut » obligé de le laisser dans sa » cellule, dont il se fit une règle » inviolable de ne jamais rompre la solitude par la communication avec les séculiers * » (*a*). » M. Émeri, conseiller au parlement de Paris, est de cette famille. Il a hérité des biens de M. Émeri, son oncle, qui est mort conseiller à la cour des aides, l'an 1703, et dont le père avait eu la même charge (*b*).

* Leclerc demande de tout cela des preuves de meilleur aloi.

(*a*) Mercure Galant, *février* 1703, *pag.* 201.

(*b*) *Là même*, *pag.* 199, 200.

ÉMILE (Paul), en latin *Æmilius*, était de Vérone. La réputation qu'il s'était acquise au delà des monts * fut cause

* Leclerc dit qu'on ignore entièrement si Paul Emile avait de la réputation quand il vint en France; et il ajoute que ce fut le cardinal Charles de Bourbon qui l'y amena, après l'avoir connu à Rome. Le cardinal étant mort en 1588, Paul Émile fut réduit à accepter une place de régent en quelque classe d'humanité; il y avait donc plus de dix ans que Paul Emile était en France, quand Louis XII monta sur le trône.

qu'Étienne Poncher, évêque de Paris, conseilla au roi Louis XII de lui faire faire en latin l'histoire des rois de France (*a*). On l'attira pour cet effet à Paris, et on lui donna un canonicat dans l'église cathédrale. Il se retira au collége de Navarre pour travailler à cette histoire (*b*), et il s'appliqua à ce travail avec un grand soin : il y employa bien des années sans avoir pu mettre la dernière main au Xe. livre (*c*), qui devait comprendre les commencemens du règne de Charles VIII. C'était un homme difficile sur son travail (A); il trouvait toujours quelque chose à corriger. Quoique j'aie lu ce que plus de vingt auteurs disent de lui, je n'ai encore trouvé personne qui rapporte en quel temps il vint à Paris, ce qu'il faisait avant cela en Italie, quelle est la première édition de son histoire, et si elle précéda sa mort. Il mourut l'an 1529 (B), et fut enterré dans l'église cathédrale de Paris. L'histoire de France qu'il a composée plaisait beaucoup à Juste Lipse, et passe généralement parlant pour bien écrite (C); mais d'ailleurs on la condamne en plusieurs choses (D), et il y a beaucoup de Français qui la méprisent. C'est à tort qu'on l'a censuré de n'avoir rien dit de la sainte Ampoule de Reims (E). Un auteur français a témoigné quelque chagrin de ce que la cour préféra un étranger à tous les Français pour la fonction d'historiographe. Ce qu'il a dit là-dessus est plein de mensonges (F). N'oublions pas que Paul Émile vivait exemplairement : ses mœurs étaient aussi pures que son langage (G). Il faudra dire quelque chose d'un ouvrage qui lui a été attribué par Jules-César Scaliger (H), et du vacarme de Scioppius sur ce sujet.

(*a*) *Voyez la remarque* (F).

(*b*) Launoius, Hist. Gymnasii Navarræ, *pag.* 13.

(*c*) *Voyez la remarq.* (F).

(A) *Il était difficile sur son travail.*] Érasme lui attribue le même défaut qu'on attribuait à cet ancien peintre qui ne croyait jamais avoir fini ses tableaux (1). *Huic vitio affinis fuit vir eximiè doctus Paulus Æmilius Veronensis, qui sibi nunquàm satisfaciebat, sed quoties recognoscebat sua, mutabat pleraque : diceres opus non correctum, sed aliud : idque subindè faciebat. Quæ res in causâ fuit, ut citiùs elephanti pariant quàm ille quicquam edere posset. Nam historiam quam edidit, plusquàm triginta annis habuit præ manibus. Et suspicor huc adactum ut evulgaret* (2). Nous verrons ci-dessous s'il est vrai qu'il mit trente ans à composer l'Histoire de France, comme Érasme et plusieurs autres l'assurent.

(B) *Il mourut l'an* 1529.] J'ai lu cela dans son Histoire de France, à l'édition de Bâle, 1601, *in-folio*, au-dessous de quelques vers latins où il parle de sa condition. Sa mort est mise par Bucholcer (3) et par Vossius (4), au 5 de juillet 1529. M. de Sponde l'anticipe de près de dix ans; car il la met au 5 de mai 1519 (5). Il se trompe : je citerai ci-dessous Érasme qui, dans un livre dont l'épître dédicatoire est datée de l'an 1528, a parlé de Paul Émile comme d'un auteur vivant. Voici une preuve assez forte.

(1) *C'était Protogène :* Manum de tabulâ tollere nesciebat. *En cela Apelles se vantait de le surpasser. Voyez* Érasme, Apoph., *lib. VI*, *pag. m.* 524.

(2) *Id.*, *ibid.*

(3) Buchol., *in* Indice chron., *pag. m.* 518.

(4) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 675.

(5) Spond., Ann. eccles., *ad ann.* 1488, *num.* 5, *pag.* 189, *edit. Lugd.*, 1678 : *il cite* Gall. Christ., *in* Præf. Paris., *num.* 103.

Le père du Breul (6) assure que l'épitaphe de Paul Émile, *gravée sur une tombe plate de pierre*, en la croisée septentrionale de l'église de Notre-Dame de Paris, contient ces mots : *Paulus Æmilius Veronensis, hujus ecclesiæ canonicus, qui præter eximiam vitæ sanctitatem, quantâ quoque doctrinâ præstiterit, index atque testis erit historia de rebus gestis Francorum, posteris ab eodem edita. Obiit anno Domini* 1529, *die quintâ mensis maii.* Cette preuve serait démonstrative pour ceux mêmes qui n'ont pas été sur les lieux, si les imprimeurs ne faisaient jamais de fautes dans les inscriptions publiques; mais ils y corrompent si souvent les chiffres, qu'on n'ose plus s'y fier. Nous en trouverons un exemple sans sortir de notre matière. M. B., dans sa Description de la ville de Paris, rapporte la même épitaphe de Paul Émile, et au lieu d'*index* il met *judex :* et au lieu de 1529, il met 1526 (7). Notez qu'il assure que *l'on ne sait pas précisément l'endroit* où cet auteur fut enterré, et que *l'on pouvait lire* son épitaphe *il n'y a pas long-temps.* C'est un signe qu'on ne la trouve plus.

(C) *L'Histoire de France qu'il a composée plaisait beaucoup à Juste Lipse, et passe généralement pour bien écrite.*] Elle est divisée en dix livres, et s'étend depuis Pharamond jusqu'à l'an 1488, qui est le cinquième du règne de Charles VIII. Le Xe. livre fut trouvé parmi ses papiers en assez mauvais état; il fallut, pour le donner au public tel que nous l'avons, rassembler beaucoup de feuilles raturées. Un parent de l'auteur se donna ce soin. Vous verrez dans ce latin comment il s'appelle. *Ac libros quidem novem perfecit : decimum morte præventus reliquit imperfectum. Sed eum propinquus illius Daniel Zavarisius Veronensis, ex schedis dispersis, multâque liturâ obductis, collegit ac digessit ita uti nunc legitur* (8). Michel Vascosan expose que l'édition qu'il dédie à François Ier. mérite un meilleur accueil, puisqu'on y a joint le Xe. livre, envoyé depuis peu d'Italie par Pierre Danes (9). Il venait de dire qu'il publiait cette histoire mieux imprimée et plus correcte, *elegantiùs à nobis excusum* (opus) *et castigatum.* Son épître dédicatoire est datée de Paris, le 5 de mai 1539; d'où l'on a sujet d'inférer qu'avant l'année 1539 il y avait eu une édition qui ne contenait que neuf livres. Je m'exprime avec cette retenue, parce que je sais que le terme *elegantiùs* n'est pas nécessairement comparatif. Voici une chose qui pourrait porter à croire que l'auteur mourut avant la première édition. On assure dans la même épître dédicatoire, que si la mort ne l'eût prévenu, il eût dédié son livre à François Ier. *Paulus ipse si viveret, tuæ majestati, cujus auspiciis cœptum opus ferè absolvit, consecraret. Quare quoniam morte præventus id non potuit, vicariam illi operam in hâc re præstabo* (10). Cela pourrait faire révoquer en doute ce que dit Érasme, qu'apparemment Paul Émile fut engagé à l'impression de son Histoire de France par une espèce de contrainte. *Suspicor huc adactum ut evulgaret* (11). Il s'exprime ainsi dans un ouvrage dont l'épître dédicatoire est datée du 26 de février 1531, d'où nous pouvons conclure que la première édition de Paul Émile fut antérieure à cette année-là; mais comme il se pouvait faire, me dira-t-on, qu'Érasme ne connût pas précisément les circonstances de cette édition, et qu'il ne songeât pas bien, ni au temps qu'elle parut, ni au temps que l'historien mourut, nous ne devons pas conclure de ses paroles, qu'en effet l'auteur publia lui-même son livre. Alléguons donc quelque chose de plus fort à ceux qui proposent ces difficultés : montrons-leur qu'Érasme connaissait les qualités et le style de cette histoire de France, avant même que Paul Émile fut décédé. Je le

(6) Du Breul, Antiquités de Paris, *liv. I*, *pag. m.* 14.

(7) *A la page* 182 *du IIe. tome, édition de la Haye*, 1685.

(8) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 674.

(9) *Eo etiam nomine gratior esse debet quòd accessit liber decimus ad nos nuper ex Italiâ missus à Petro Danesio.* Michael Vascosanus, epist. ded. *Notez qu'il n'y a aucun substantif dans ce qui précède, auquel on puisse rapporter le mot* gratior.

(10) Michael Vascosanus, *epist. dedic.* Hist. P. Æmilii.

(11) Erasmus, *in* Apophth., *lib. VI*, *pag.* 524.

prouve par les paroles de son *Ciceronianus* que l'on verra ci-dessous (12). On répliquera peut-être qu'il l'avait lue manuscrite, mais j'ai de la peine à croire qu'en cet endroit-là, il eût voulu se prévaloir d'un exemple qui n'eût pas été public. Je penche donc fort à croire que Paul Émile avait publié quelque chose : nous avons vu même que son épitaphe lui attribue l'édition de son histoire de France. Une lettre écrite l'an 1516 nous apprend qu'il faisait enfin imprimer l'Histoire de France, à laquelle il avait travaillé plus de vingt années. *Ex oratore vestro cognovi Paulum Æmilium tandem evulgare rerum Gallicarum Historiam. Non enim poterit non esse absolutissimum opus quod à viro non minùs docto quàm diligenti plus annis viginti sit elaboratum* (13). C'est Érasme qui parle ainsi, et vous voyez qu'il tenait d'un ambassadeur de François Ier. cette nouvelle. Mais il n'est plus question de conjecturer ou de raisonner. Une lettre écrite à Paris vient de m'apprendre qu'il y a, dans la bibliothéque du roi, une *édition des quatre premiers livres de Paul Émile, faite à Paris, sans que l'année y soit marquée ; mais elle est constamment avant l'an 1520, et des premières années de François Ier ; cet exemplaire lui ayant été présenté avant qu'il eût pris la couronne fermée.* Notons une erreur d'Érasme. Il est faux qu'en 1516 Paul Émile eût travaillé plus de vingt ans à cet ouvrage. Il fut appelé en France par le roi Louis XII *1, pour y travailler : or ce prince ne commença d'être roi qu'en 1498 ; et ainsi, quand même il eût commencé son règne par appeler cet auteur, il n'y aurait eu tout au plus que dix-huit ans que Paul Émile composait l'Histoire de France, lorsqu'Érasme fit la lettre que j'ai citée *2. Ceux qui disent que cet historien employa trente ans à son ouvrage doivent supposer qu'il vint en France la première année du règne de Louis XII ; car sans cela leur supputation ne serait pas juste, puisqu'il mourut l'an 1529. M. de Sponde (14) a eu grand tort de supposer ces trois choses : 1°. que Louis XII attira Émile en France ; 2°. que cet écrivain s'occupa pendant trente ans à composer une histoire ; 3°. qu'il mourut en 1519. Si le premier et le troisième de ces deux faits étaient véritables, le second serait très-faux ; car il serait ridicule de supposer que Paul Émile s'occupait à cette histoire dix ans avant que Louis XII l'y employât. Notez qu'elle a été souvent réimprimée ; je me sers de l'édition de Paris, *in-folio*, chez Vascosan, 1550, qui avait été précédée par celle de 1539, et par celle de 1544, et qui fut suivie par celle de 1555, *in*-8°. et par celle de 1566, *in-folio*, les unes et les autres chez le même Vascosan. Du Chesne (15) cite l'édition de 1576, *ex Officinâ Vascosani.* Ne lui en déplaise, cela lui fait peu d'honneur ; un auteur comme lui, dans un ouvrage qu'il intitule, *Bibliothéque des Auteurs qui ont écrit l'Histoire et Topographie de France*, doit marquer les diverses éditions, et nommément les premières *. J'ai déjà parlé de l'édition de Bâle, 1601, *in-folio.* Disons un mot des versions françaises. Simon de Monthiers, avocat à Rouen, mit en français les deux premiers livres ; ils furent imprimés à Paris, *in*-4°., chez Vascosan, 1556 (16). Jean Regnart, gentilhomme angevin, seigneur de la Mictière, traduisit les cinq premiers livres : il furent imprimés à Paris, *in-folio*, par Claude Micard (17). Il traduisit aussi les cinq derniers, s'il en faut croire les libraires qui ont publié en français l'histoire entière de Paul Émile. J'ai l'édition de Paris, 1598, *in-folio* (18).

Voici le jugement de Juste Lipse (19);

(12) *Dans la remarque* (F), *citat.* (33).

(13) Erasmus, epist. XVI, *lib. I*, *p.* 60, 61.

*1 Voyez la note sur le texte.

*2 Voyez la note sur la remarque (G).

(14) Spondanus, Annal. ecclesiast., *ad ann.* 1488, *num.* 5.

(15) Du Chesne, Bibliothéque des auteurs qui ont écrit l'Histoire de France, *pag.* 60, *édition de* 1618.

* Les premières éditions de P. Émile sont sans date. Leclerc en cite deux, dont l'une, suivant le père Lelong, serait d'environ 1500, et l'autre postérieure de quelques années à 1500.

(16) Du Verdier *et* la Croix du Maine.

(17) *Là même.*

(18) *Chez Robert Fouet. L'épître dédicatoire à Henri III est signée par* Fédéric Morel : *elle n'a point de date ; mais je sais que l'édition de ce Fédéric Morel est de Paris, en* 1581, *in-fol.*

(19) Lipsius, Not. ad primum librum Politicorum, *cap. IX*, *pag. m.* 217. *Tom. IV Operum*, *edit. Vesal.*, 1675. *On cite dans Moréri,* Juste Lipse, Not. in lib. I Polit.

il est fort avantageux, quoique mêlé de quelques traits de censure : Paulus Æmilius, *ut rem dicam, penè unus inter novos, veram et veterem historiæ viam vidit, eamque firmo pede calcavit. Genus scribendi ejus doctum, nervosum, pressum; ad subtilitatem et argutias inclinans, et relinquens defigensque aliquid in animo serii lectoris. Sententias et dicta sæpè miscet, paria antiquis. Rerum ipsarum sedulus scrutator, severus judex: nec legi nostro ævo, qui magis liber ab affectu. Dedecus ævi est, quòd minùs illi placeat, quasi pauci sint qui capiant hæc bona. In tantis tamen virtutibus etiam hæ labeculæ. Quòd stilum parùm nectit, et spargit dividitque eum in minuta quædam membra. Hoc cùm in omni seriosâ oratione parùm congruum, tùm in Annalibus minimè* (20)*:quorum est, ut ille ait,* tarda *quædam* et iners scriptura (*). *Deindè, quòd inæqualis. Alibi nimium anxius et castigatus, ideòque subobscurus; alibi (sed rarenter) laxus et solutus. Vetustatis etiam nescio quid affectat in nominibus hominum, locorum, urbium immutandis, et in veterem formam redigendis : sæpè eruditè, interdùm vanè, sed, ut ego judico, semper indecorè. Quorsùm* Chartierius *Gallorum cancellarius*, Quadrigarius *mihi sit? Ille ipse* cancellarius, *dicatur* præfectus juris? *Et ubique* rex Tarraconensis, Castulonensis, dux Geldubensis : *qui nobis et majoribus fuerunt,*Arragoniæ, Castellæ, Geldriæ? *Talia infinita sunt audacter et ambitiosè innovata, et cum fraude pariter ac cruce lectoris. In his, et paucis aliis, si refingere leviter eum nobis fas:(audeo dicere) virum daremus supra omnem hanc novitiam, et ad priscam laudem.* Remarquez qu'entre autres louanges, Lipse donne à Paul Émile celle d'avoir bien examiné les choses, et de n'avoir point sacrifié aux préventions. La Popelinière ni Boecler ne conviennent point de cela. *Outre plusieurs autres fautes*, dit le premier (21), *qu'aucuns remarquent au style et apparence de cest autheur, à laquelle seule s'arreste Lixsius, nous monstrerons ailleurs le peu de foy et vérité qu'on peut tirer de ses escrits.* Voici la pensée de Boecler. *Paulus Æmilius, cui de scriptoribus Gallicis plurimùm creditur, sæpè historiam confundit, sæpè non ex rerum fide, sed ex impetu calami interpolat, fingit multa, ut animo concepit, non commemorat ut memoriis publicis ea debere potuit. Non parùm adulari pontificiæ curiæ doctus* (22). Si l'on pouvait faire fond sur les éloges que les libraires font répandre sur les auteurs qu'ils impriment, on aurait une haute idée du mérite de Paul Émile; car voici ce que l'on trouve dans l'épître dédicatoire de son ouvrage (23) : *Quo in negotio sic versatus est vir eloquentissimus, ut non solùm recentiores omnes, qui eamdem materiam tractârunt, superaverit, sed etiam veterum historicorum permultos qui populi Romani res gestas scripserunt, longo intervallo post se reliquerit. Etenim si vel rerum gestarum fidem vel dicendi genus studiosè velis expendere, nihil per Deos immortales hoc quidem genere scribendi absolutius inveniri possit. Res gestas liberè quidem, sine ullâ tamen aut simultatis aut gratiæ suspicione, narrat. Ordinem temporum ita diligenter observat, ut hoc nomine Livio sit præferendus, quòd semper sibi constet, nec usquàm pugnantia loquatur : quòd plerumque in illo deprehendere licet. Regiones porrò et loca quùm res postulat ita describit, ut illa oculis lustrare videaris. Ad hæc, consilia deindè acta, postremo eventus ita suo ordine inseruntur, ut lector etiam parùm attentus turbari nullo modo possit. Genus dicendi fusum atque tractum, et cum lenitate quâdam æquabili profluens* (24), *ita ut eum*

(20) La Popelinière, *qui a copié ce jugement de* Lipse, *a mal entendu cet endroit.* Ce qui, trouvé mal séant, *dit-il au VIII*e. *livre de l'*Histoire des Histoires, *pag.* 439, en tout grave et sérieux narré, est bien souffert és Annales, desquelles, comme dict Tacite, la composition est pesante et grossière.

(*) Tacitus, de Causis corrupt. Eloq., *cap. XXII.*

(21) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 440.

(22) Joh. Henric. Boecler., *in præfat.* Ser. Cæsar. German., *apud* Pope Blount, Cens. Author., *pag. m.* 384.

(23) Michaël Vascosanus, *epist. dedicat.* Historiæ Pauli Æmilii. Féderic Morel, *dédiant à Henri III la version française de cette Histoire, copia presque tous les éloges donnés à l'auteur dans l'épître dédicatoire de* Vascosan.

(24) *Cela est bien différent de ce que* Paul Jove, *in* Elog., cap. CXXXIX, pag. 282, *dit*

Livio aliquanto magis compositum et perspicuum sentire possit.

(D) ... *D'ailleurs on la condamne en plusieurs choses.*] C'est ce qu'on va lire dans un passage de M. Sorel. « On » donne cette louange à Paul Émile, » d'avoir été le premier qui a mis les » règles anciennes en pratique pour » notre histoire. On tient que son » style est grave et nerveux, et est » quelquefois aigu et subtil, mais » docte et sentencieux partout. Voilà » ce qu'en pensent ceux qui sont » amoureux de la belle latinité. Nous » avons à leur dire que, si nous vou- » lons nous servir de cet auteur, » comme d'un auteur classique, pour » apprendre à bien parler, il y a » quelque raison de l'estimer; mais » qu'il vaudrait bien autant s'adres- » ser aux historiens romains qui doi- » vent mieux savoir leur langue. Il ne » faut pas croire aussi que son beau » latin doive faire trouver son his- » toire meilleure : les naturels Fran- » çais ont dû savoir notre histoire » mieux que lui; et l'on ne remarque » pas qu'il ait été fort soigneux d'en » faire recherche. Ce qui rend son » ouvrage plus ample, ce sont ses » harangues et ses autres pièces con- » trouvées à plaisir. Ce qui concerne » la vérité de l'histoire y est fort en » abrégé, et cela est obscur et em- » barrassé. Nous ne demeurons pas » satisfaits pour ces pièces oratoires » faites selon le modèle des Grecs et » des Romains; elles ne sont pas tou- » tes en lieu convenable, parce qu'en » plusieurs endroits l'historien a fait » parler des barbares doctement et » éloquemment, ce qui se voit pres- » que partout (25). Pour un exem- » ple remarquable, quoiqu'on trouve » dans nos histoires les plus certai- » nes, que cet avocat appelé *Hauier*, » ou *Hanier*, qui fit une invective » devant le roi Louis Hutin contre » Enguerrand de Marigny, s'en ac- » quitta pitoyablement, et dit quan- » tité de sottises, Paul Émile, qui lui » change jusqu'à son nom, l'appelant » *Annalis*, le fait parler avec une » éloquence affectée, qui n'a rien de » semblable à ce qu'on rapporte de » lui. Il fait aussi prononcer une dé- » fense par cet Enguerrand qui, sui- » vant ce qu'on en a écrit, n'eut au- » cune liberté de parler, de sorte » que tout cela n'est que pour exercer » la plume de l'historien. Cela donne » du divertissement aux lecteurs, » mais ce n'est pas un moyen d'être » informé de la vérité (26). » Du Haillan a critiqué Paul Émile par un autre endroit; il l'a trouvé trop diffus sur les matières étrangères, et trop serré sur son principal sujet. *Il a elegamment et latinement* fait l'histoire de France, dit-il (27), *mais trop brefvement ès affaires de France, et plus estendue qu'il ne seroit besoing aux guerres sainctes, aux schismes de l'église, et aux affaires d'Italie.*

(E) *C'est à tort qu'on l'a censuré de n'avoir rien dit de la sainte ampoule de Reims.*] Claude du Verdier prend ce silence pour une malignité. *Pauli Æmilii Veronensis*, dit-il (28), *malignum silentium non silebo, qui multorum non meminit quæ ad Gallorum gloriam pertinerent. Nec ea ignorâsse dici potest, quæ nullus ante ipsum præteriit, ut oleum illud ad unctionem regum cœlitus demissum, et lilia similiter : quibus si fidem non adhibuit, eam saltem hominum mentibus opinionem insitam esse dicere oportuit.* Vossius approuve ce silence (29).

(F) *Un auteur français a témoigné du chagrin de ce que la cour préféra un étranger à tous les Français, pour la fonction d'historiographe. Ce qu'il a dit là-dessus est plein de mensonges.*] Le passage que je m'en vais rapporter est un peu long; mais je m'assure qu'il ne fatiguera point ceux qui demandent une connaissance exacte et bien circonstanciée. Ils vont connaître de cette sorte les pensées de l'auteur que j'ai ici à critiquer (30). « Le roy Loys dou-

que Paul Émile *a écrit avec une brièveté laconique.*

(25) *Conférez avec ceci la remarque* (L) *de l'article* ABDÉRAME, *tome I*er*., pag.* 33, *et celle de l'article* VALDÈS (Jacques), *tome XIV.*

(26) Sorel, Bibliothèque française, *au chap. IV de la* Guide de l'Histoire de France, *pag. m.* 370.

(27) Du Haillan, *dans la préface de son* Histoire de France.

(28) Claud. Verderius, *in* Auctor. Censione, *pag.* 88, *apud* Pope Blount, Cens. cel. Auctorum, *pag.* 385.

(29) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 675.

(30) La Popelinière, *liv. I de l'*Histoire nouvelle des Français, *pag.* 371 *et suiv. Voyez-le aussi* Histoire des Histoires, *liv. VIII*, *pag.* 438.

» ziesme, bien que bon prince, et » vrayement surnommé le père du » peuple, peu affectionné pourtant » à l'honneur de ses subjects, ou » mal conseillé : ou assez tost pour » les deux occasions : ne daignant » resveiller ny eschauffer aucun des » siens pour suppléer au défaut des » historiens françois (comme si la » France fust despourveuë de bons » esprits) acheta, et fit venir par » les inductions de l'évesque Poncher » et autres Paul Æmile de Vérone » en Lombardie. Persuadé par ses » conseillers aussi favorables en cela » que plusieurs autres qui les ont » suivis jusques à ce jour, qu'un » Italien pourroit beaucoup mieux » relever, mais estouffer plutost, l'hon- » neur perdu entre les siens, que nul » autre de ses François. Dessein aussi » légérement suivy et practiqué, voi- » re confirmé par Francois premier, » son successeur, lequel..... par me- » nues faveurs, accreut la genereuse » liberalité de Poncher (31) d'une » prébende en Nostre-Dame de Paris, » qu'il confera au Veronnois. Ne s'ad- » visant du prejudice qu'il faisoit à » tant de beaux esprits qu'il avoit » esveillé et bien subtilisé, pour s'em- » ployer en ceste vacation aussi bien » qu'és autres. Et notamment à frère » Robert Gaguin religieux aux Ma- » thurins de Paris. Lequel avoit jà » donné un si beau commencement » à l'Histoire de France en latin, que » s'il eust été aussi bien animé par » les preeminences royalles que fut » l'Italien, la France eust, peut-estre, » dés lors esté affranchie d'un tel » opprobre entre les estrangers. Mais » le pauvre moine n'ayant (faute de » moyens) les aisles assez fortes pour » faire voler et cognoistre ses graces » au delà les cloistres de son couvent, » son esprit ainsi lié et comme pri- » sonnier, fut forcé de monstrer, » que les graces, pour grandes qu'el- » les soient, fanissent aussi tost, et » ne peuvent luire sans matiere pro- » pre pour en entretenir et envoyer la » chaleur plus avant. Ces deux gen- » tils et bien affectionnez esprits à » l'honneur de cet estat, combat- » toient comme à l'envy soubs ces » deux princes, à qui rendroit plus » de tesmoignage de sa suffisance et » devotion au bastiment de l'Histoire » des François, qu'ils faisoient en mes- » me langue, mesme ville, soubs » pareils mémoires et subjects, mais » non soubs semblable libéralité roya- » le : nous laisserent heritiers de » leurs beaux labeurs. Mais P. Æmile » dressa son histoire avec tel soing, » éloquence et verité, que les Fran- » çois n'ayans jusques-là rien veu de » si louable, la receurent pour la » premiere de toutes les histoires fran- » çoises. Et laquelle, à bien dire, » a depuis servy de fonds et vive » source, de laquelle tous les survi- » vans ont tiré et faict decouler tous » ces petits ruisseaux, desquels ils » ont pensé estancher la soif des plus » alterez de leur temps. Gaguin, » prieur de la Trinité, autrement du » convent des Mathurins, ne s'y mons- » tra moins liberal du temps, de la » peine et de tous ses moyens que » l'autre. Mais, soit qu'il se sentist » aussi despourveu des graces de la » nature que des faveurs de son prin- » ce et autres, s'y rendant inférieur » en beauté d'accidens, ordre, elo- » quence et gravité de subjets, il ne » peut acquerir autre advantage sur » ce Lombard, que d'être plus sim- » ple et veritable en son narré, et » plus soigneux à rechercher nom- » bre de notables particularitez que » le peu d'affection au pays avoit » faict mespriser à P. Æmile. »

Il y a trois faussetés impardonnables dans ce discours. Premièrement, Gaguin n'était pas Français comme la Popelinière le suppose ; il était Flamand, et presque aussi étranger que Paul Émile. Ainsi l'opposition entre les faveurs de ce Lombard, et les disgrâces de ce prétendu Français est ridicule. En second lieu, Gaguin était mort depuis treize ans (32), lorsque François Ier. monta sur le trône. Comment donc ose-t-on se plaindre que ce monarque lui fit un grand préjudice par les libéralités

(31) *L'évêque Poncher de Touraine fut le Mécénas de P. Émile, et travailla le plus à le tirer d'Italie pour venir dresser l'Histoire des Français en latin. Même le voyant mal moyenné en France pour y élever un tel corps d'histoire, lui donna la prébende à Nostre-Dame de Paris, du revenu de laquelle il fournit à la plupart des frais de son œuvre.* La Pop., là même, pag. 343, 344.

(32) *Il mourut l'an* 1501.

qu'il accorda à l'Italien? Comment ose-t-on nous représenter ces deux historiographes comme deux compétiteurs, qui disputent très-long-temps le prix de la course? L'un mourut trois ans après que Louis XII eut commencé de régner : l'autre fut attiré à Paris par ce monarque, et y vécut jusques à la quinzième année de François Ier. J'ajoute que si l'on compare les faveurs et les libéralités de la cour de France envers Gaguin, avec celles dont Paul Émile fut gratifié, on trouvera que les services du prétendu Français reçurent plus de récompenses que ceux du Lombard. Enfin je dis qu'il est absurde prétendre que si Gaguin avait eu de bonnes pensions il aurait fait une histoire aussi bonne que celle de Paul Émile. Eût-il eu dix mille livres de gages par an, il n'aurait jamais atteint ce compétiteur. Le goût et la connaissance de l'antiquité et de la belle latinité se trouvaient en lui dans un degré si médiocre que, pour le louer dignement, il suffit de dire qu'il n'est pas aussi barbare qu'on l'était alors dans les cloîtres. *Robertus Gaguinus non ita pridem habitus est magni nominis, dictione tamen quam scriptis vendibilior; verùm suo seculo: nunc vix inter latinè loquentes reciperetur* (33). Voilà le rang qu'Érasme lui donne : c'est le traiter selon son mérite. Le Véronais était un autre homme; et c'est avec beaucoup d'injustice que l'on blâme Louis XII de l'avoir préféré à ses sujets. Il n'y avait en ce temps-là, (34) dans tout le royaume, aucun écrivain qui égalât Paul Émile pour ce qui concerne la belle latinité et les lois de l'art historique ; sans que pour cela je prétende qu'on ait pu le faire marcher de pair avec les Salluste et les Tite-Live :

. . . . Quique alter haberis
Et Titus, et Crispus, nostræ unus conditor ingens
Historiæ, Æmili (35). . . . .

Notons encore une méprise de la Popelinière. Il a dit que Louis XII retira de Vérone Paul Émile (36). Cela n'est pas vrai : cet auteur était à Rome quand on l'appela en France. C'est ce qu'on peut inférer des vers latins qui se trouvent au commencement de son histoire, et où il parle de sa famille et de son état *[1]. On le peut aussi recueillir des vers latins qui se trouvent au commencement de la traduction française, signés *Fed. M. F.*

(G) *Ses mœurs étaient aussi pures que son langage.*] Citons encore Michel Vascosan: *Atque hoc etiam nomine præstantius esse debet hoc opus, quòd non ingenium solùm Francorum regibus suppeditatum est, ut Cyro à Xenophonte, sed etiam authoritas spectatissimi atque in primis probati viri. Non enim magis in eo fuit admirandà eruditio excellens, cum pari eloquentiâ, quàm perpetua vitæ integritas atque sanctimonia.* L'épitaphe rapportée ci-dessus (37) confirme cela. Si vous voulez un témoin plus irréprochable, lisez ce qui suit. *Pauli Æmilii et reconditam eruditionem, et diligentiam, et* VITÆ SANCTITATEM, *et summam in historiâ fidem exosculor. Tullianam dictionem nec affectavit, nec habet* (38). Ces paroles sont d'Érasme, et je les ai tirées d'un livre dont l'épître dédicatoire est datée du 14 de février 1528; et notez qu'Érasme parle là de Paul Émile comme d'un auteur qui vivait encore.

(H) *Il faudra dire quelque chose d'un ouvrage qui lui a été attribué par..... Scaliger, etc.*] Jules-César Scaliger se vanta d'avoir lu un livre qui contenait l'histoire de la maison della Scala, et qui avait été mis en beau latin par Paul Émile *[2]. *Non-*

(33) Erasmus, *in* Ciceroniano, *pag. m.* 73.

(34) *Je parle des premières années du règne de Louis XII.*

(35) Rodolphus Botereius, *in* Lutetiâ, *apud* Du Breul, Antiquités de Paris, *liv. I, pag. m.* 14.

(36) La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 437.

*[1] Parmi ces vers il y a un distique que transcrit Leclerc et que voici :

Incolui Romam. Retinet me Gallia. Cardo
Karlus habet: Gallis condimus historias.

les mots *Cardo Karlus* signifient, d'après l'explication de la Monnoie, *Cardinalis Karolus*, patron d'Émile. Ce distique prouve que dès 1488, date de la mort du cardinal, P. Émile avait commencé son ouvrage.

(37) *Dans la remarque* (B).

(38) Erasmus, *in* Ciceroniano, *pag. m.* 72.

*[2] Leclerc observe que les Scaliger père et fils *ne sont pas trop dignes de foi lorsqu'ils parlent des prérogatives de leur prétendue maison.*

dum hæc nomina, quæ Comitum atque Marchionum circumferuntur, exorta erant : et Scaligerorum florebat imperium. Vultis annales nostros asseramus : quos rudes, atque barbaros (ut tunc ea ferebat ætas) vir bonus atque eloquens Paulus Æmilius pulcherrimis latinitatis donavit monumentis (39). Joseph Scaliger rapporte cela plus amplement, dans une lettre qu'il fit sur l'antiquité de sa maison, l'an 1594. *Injuria temporis*, dit-il (40), *malevolentia hostium, imperitia scriptorum, eos cuniculos in generis nostri memoriâ egerunt, ut de totius nominis Scaligeri ruinâ metuendum esset, nisi præstò fuisset eloquentissimus vir, et antiquarum originum vindex Paulus Æmilius Veronensis, qui nactus in Norico acta et annales prosapiæ nostræ vetustissimos, pingui stilo, ut ipse ait, conceptos, edolavit eos, et latinè loqui docuit. Ex eo libro parens meus ea excerpsit, quæ ad nostri generis claritatem præcipuè pertinere visa sunt. Cætera per otium describere non licuit. Quod utinam fecisset, et nobis edendi laborem reliquisset !* Il en parla aussi dans la première édition de son Commentaire sur Catulle, l'an 1576, et dans la seconde, l'an 1600 ; mais d'une manière qui, par rapport à certaines circonstances, ne s'accordait point avec ce que j'ai cité de sa lettre *de vetustate et splendore Gentis Scaligeræ*. Scioppius l'insulta cruellement sur ces petites variations, et soutint de plus que tout ce que les deux Scaliger avaient avancé touchant cet ouvrage de Paul Émile, était une fable et une imposture. Il se fonda entre autres raisons sur ce que l'on n'avait indiqué ni le lieu où l'on se vantait d'avoir lu ce manuscrit, ni le nom de la personne qui possédait cet ouvrage ; et sur ce que les auteurs qui avaient fouillé les bibliothéques de Bavière avec le plus de diligence, n'avaient jamais rencontré ces annales-là (41), *Ut sum curiosulus*, dit-il (42), *libet de* Paulo Æmilio *nonnulla exquirere. Primùm, est ne verisimile Æmilium in Norico unquàm fuisse et germanicum sermonem, eumque vetustissimum, intellexisse ? Et quo in angulo Bavariæ istos Scaligerorum Annales invenit, qui summam Aventini, Hundii, Lazii et ipsorum Scaligerorum Bavarorum diligentiam effugerint ? Potuitne fieri, ut illustris vir* Marcus Velserus *reip. Augustanæ præfectus, singulare illud ætatis nostræ ornamentum, ne serenissimi quidem Bavariæ principis auctoritate subnixus eosdem illos Annales alicundè non erueret ? Et fuit ne quisquam, qui de hoc Æmilii libro (tu quatuor libros fuisse in Catullum scribis) vel tenuissimam unquàm auditionem acceperit ?* Joseph Scaliger répliqua qu'il y avait bien des livres qui étaient encore inconnus, et qu'ainsi, de ce que le manuscrit de Paul Émile ne paraissait pas, l'on ne pouvait point conclure qu'il n'eût jamais existé (43). Il convainquit Scioppius d'une menterie, puisqu'il était faux que Jules-César Scaliger eût prétendu que Paul Émile avait traduit cet ouvrage de l'allemand (44). *Ego quæro undè colligunt Julium dixisse eos Annales linguâ noricâ scriptos ? Sed Julii versus consulere nulla invidia est. Ii sunt in libello de regnorum eversionibus.*

> Nam Paulus utrumque Æmilius monet referri
> Deprompta libro, quem, ut retulit, fide vetustâ
> Incude latinâ igneque Noricum recoxit.
> Torellius omiserat ista Saraina . . . .

Et puero patet illorum Annalium librum noricum ideò dici à Julio, quod in Norico compositus, et ibi ab Æmilio inventus, non utique quòd linguâ noricâ scriptus esset. Quem magis idoneum verborum Scaligeri interpretem dare possumus, quàm ipsum Julium Scaligerum (45) ? Là-dessus Joseph Scaliger rapporte les paroles de son père, qui se trouvent au commencement de cette remarque (46). Scioppius ne nia point qu'il n'eût erré en cela : mais il soutint que ce

(39) Jul. Cæsar Scaliger., Orat. in luctu Audecti Cæsaris filii, *pag. m.* 74, 75.

(40) Joseph. Scaliger, *in* Epistolâ de vetustate et splendore Gentis Scaligeræ, *pag.* 8 *et* 9.

(41) Scioppius, *in* Scaligero hypobolimæo, *folio* 40 *verso*.

(42) *Idem*, *ibid.*

(43) Jos. Scaliger, Confutatio Fabulæ Burdonum, *pag.* 389, 390.

(44) *Ibidem*, *pag.* 386, 387.

(45) Jos. Scaliger, Confutatio Fabulæ Burdonum, *pag.* 386, 387.

(46) *Ci-dessus*, *citation* (39).

n'avait pas été un article considérable du procès (47) ; et il prétendit qu'on n'avait pu rien répondre à ses autres observations. Je finis par cette note : Paul Émile fut l'un des héros de Jules-César Scaliger, qui le régala d'un petit poëme conjointement avec Torellus Saraina, et qui inséra ce poëme dans un ouvrage intitulé *Heroës* (48).

(47) *Breviter concedo tibi, verba patris tui, quibus Æmilium Annales Noricos latinos fecisse dicit, non rectè à Scioppio intellecta fuisse (tametsi id adhuc controversi juris est); sed nego id attulisse Scioppium quasi de quo tecum litigare vellet.* Oporinus Grubinius, Amphot. Sciop., *pag.* 271.

(48) *Voyez les* Poésies latines *de* Scaliger, *à la page* 321, *édit. de* 1591.

ÉMILIUS (Antoine), en latin *Æmilius*, professeur en histoire dans l'académie d'Utrecht, naquit le 20 de décembre 1589, à Aix-la-Chapelle, où son père s'était retiré pour la religion (A). Il fit ses premières études dans sa patrie, et au pays de Juliers, sous Jean Kunius, et puis à Dordrecht, sous Adrien Marcellus, et sous le célèbre Gérard-Jean Vossius. Lorsqu'il eut achevé ses classes il alla à Leyde, et s'attacha principalement aux leçons de Baudius. Il alla voir ensuite les académies des pays étrangers, et mit quatre ans à ce voyage. Il logea à Heidelberg chez David Paréus, et vit à son aise la bibliothéque palatine. A Saumur, il fut connu avec distinction de M. du Plessis-Mornay, qui lui fit avoir autant de livres qu'il souhaita. De retour à son pays, il remplit la place de Vossius, qui avait exercé le rectorat du collége de Dordrecht. Il était alors dans sa vingt-sixième année. Trois ou quatre ans après (*a*) il se transporta à Utrecht, pour y exercer un semblable emploi. L'ayant rempli quelques années, il le quitta je ne sais pourquoi, et le reprit au bout de quatre ans (*b*), joint à une charge plus honorable, savoir à celle de professeur en histoire dans l'école illustre. Cette école fut érigée peu après en académie : Émilius y continua sa profession jusques à sa mort, et y fit estimer son érudition et son éloquence. On voulut l'attirer à Leyde pour remplir la profession grecque que Vossius, appelé à Amsterdam, laissait vacante. Il s'arrêta pourtant à Utrecht; mais pour l'aider à prendre cette bonne résolution messieurs d'Utrecht lui augmentèrent ses gages, sans quoi, comme on l'avoue dans son oraison funèbre (*c*), il aurait infailliblement changé de demeure. Le principal thème de ses leçons, pendant plus de vingt-six ans que dura sa charge, fut tiré des Annales de Tacite. Il mourut le 10 de novembre 1660 (*d*). On n'a point dit dans son oraison funèbre qu'il eût bien de l'attachement pour la nouvelle philosophie. Cela eût renouvelé la mémoire de ses liaisons avec Descartes (B). Il publia en 1651 un recueil de harangues et de poésies latines.

(*a*) *L'an* 1619.

(*b*) *L'an* 1634.

(*c*) *Haud dubiè secutura fuerat alia* (vocatio) *priori pinguior, secutura dico, sed longo intervallo in locum Heinsii emeriti, nisi Pallas Ultrajectina huic conatui injecisset securim aucto stipendio Æmiliano sub decessum Schotani jurisconsulti ad prensatores Batavos.*

(*d*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Daniel Berckringérus *le* 21 *de nov.* 1660. *Le* Diarium *du sieur* Witte *met mal sa mort à l'année* 1661.

(A) *Son père s'était retiré à Aix-la-Chapelle pour la religion.*] Il s'appelait *Jean Melès* (1) : dans sa jeunesse, il fut marchand à Anvers ; il le fut ensuite à Rome, et puis, partout où il demeura. Il était né catholique ; mais ayant remarqué à Rome que plusieurs pendant la messe s'entretenaient de leurs fortunes d'amour, il entra en défiance sur sa religion, et l'examina de plus près : il s'en dégoûta de plus en plus, et il embrassa secrètement la réformée. Enfin, pour en faire profession ouverte, il quitta le pays de Liége, et fut s'établir à Aix-la-Chapelle, d'où il se réfugia dans le duché de Juliers, lorsque l'empereur fit fermer le temple et l'école de ceux de la religion à Aix-la-Chapelle. Enfin, il se réfugia à Dordrecht (2).

(B) *Il eut des liaisons avec Descartes.*] Émilius, en faisant l'oraison funèbre de Reneri, qui avait publiquement enseigné les opinions de M. Descartes dans l'académie d'Utrecht, donna beaucoup d'éloges à M. Descartes. Il suivit en cela son inclination et le désir du premier magistrat d'Utrecht, *qui lui envoya ordre exprès de faire* les éloges de M. Descartes et de la nouvelle philosophie *dans l'oraison funèbre de M. Reneri* (3). L'auteur de l'éloge envoya sa harangue manuscrite à M. Descartes, avec une lettre respectueuse. On répondit comme l'on devait à ces avances d'honnêteté, et ce fut le commencement de la liaison. Ceci se passa en l'année 1639. Il n'était pas besoin alors de faire le Nicodême, d'être disciple caché *propter metum Judæorum*, car la tempête contre Régius n'avait pas encore commencé : ainsi ce ne serait pas une preuve du courage d'Émilius ; mais en voici une : non-seulement il ne voulut point participer aux procédures qui furent faites par l'académie d'Utrecht, l'an 1642, contre M. Descartes et contre M. Régius, son sectateur, mais il *forma* aussi *opposition* au *jugement* qui fut rendu (4).

(1) *Son fils* Antoine *latinisa ce nom honorablement, puisqu'il le convertit en celui d'une très-illustre famille de Rome*, Gens Æmilia.

(2) *Tiré de l'*Oraison funèbre d'Antoine Émilius.

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, p.* 32.

(4) *Là même, pag.* 755.

EMMA, fille de Richard II, duc de Normandie, femme d'Ételrède, roi d'Angleterre, et mère de saint Édouard, qui fut aussi roi d'Angleterre, avait beaucoup de part au gouvernement sous le règne de son fils, et un tel crédit à la cour, que le comte de Kent, qui avait eu une grande autorité sous plusieurs règnes, conçut contre elle une violente jalousie. Il ne voulait point qu'une femme partageât avec lui le ministère d'état, c'est-à-dire, pour l'ordinaire, l'autorité d'ordonner sous le nom du prince tout ce qu'on veut, et voici l'expédient qu'il employa pour se défaire de cette rivale. Il l'accusa de plusieurs crimes, et gagna quelques grands seigneurs qui confirmèrent ses accusations auprès du roi ; de sorte que ce bon prince, qui apparemment ne serait jamais entré dans le calendrier sans sa grande simplicité (A), crut facilement que sa mère était criminelle, et fut la trouver inopinément pour lui ôter tout ce qu'elle avait amassé. Il allégua pour ses raisons que c'était un bien mal acquis, et le fruit d'une avarice insupportable. Elle eut son recours dans cette disgrâce à l'évêque de Winchester son parent : mais ce fut une nouvelle matière de calomnie pour ses ennemis ; car le comte de Kent lui fit un crime des visites trop fréquentes qu'elle rendait à cet évêque (B), et l'accusa d'avoir avec ce prélat un commerce d'impudicité. Le roi continuant à être crédule, il fallut qu'Emma se justifiât par les voies ordinaires en ce temps-là, c'est-à-

dire qu'elle marchât sur des fers ardens (C). Cette dure épreuve montra clairement son innocence. Le roi l'ayant reconnue se soumit à la peine des pénitens (*a*). Je ne trouve point ce que devinrent les accusateurs ; et il faut avouer qu'il y a plusieurs réflexions à faire sur la coutume de ces siècles-là (D).

(*a*) *Voyez* Théophile Raynaud, Hoplothec., *sect. II, serie II, cap. VI, qui cite* Polydore Virgile, Nicolas Harpsfeld *et* Rodolphus Cestrensis. *Notez que le père d'*Orléans *a rapporté cette histoire avec beaucoup de netteté dans le* 1er. *tome des* Révolutions d'Angleterre.

(A) Édouard, *son fils..... ne serait jamais entré dans le calendrier sans sa grande simplicité.*] Je veux dire que la canonisation ne lui aurait jamais assigné un jour de fête. Il est certain que ceux qui sont sur le trône ont plus de besoin que les autres du secours du tempérament pour devenir saints. S'ils n'ont pas reçu de la nature un esprit simple, doux, bénin, humble, ils conçoivent des passions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection chrétienne : mais avec les qualités que j'ai marquées, ils se laissent conduire comme des moutons à leurs directeurs spirituels, et ce sont de grandes avances pour obtenir un jour à la cour de Rome la béatification, et ce qui s'ensuit. Je ne prétends pas exclure les exceptions que l'on jugera nécessaires. Mais, quoi qu'il en soit, l'auteur que je cite a reconnu la simplicité de saint Édouard (1).

(B) *On lui fit un crime des visites trop fréquentes qu'elle rendait à l'évêque de Winchester.*] Le monde a toujours été médisant, et n'a jamais voulu croire que les longues et fréquentes conversations des personnes de différent sexe soient exemptes d'impureté. Soyez veuve, soyez vieille, soyez reine douairière ; ayez besoin de conseil, choisissez un ecclésiastique plutôt qu'un laïque pour confident ; rien ne vous sauvera des mauvais soupçons et des traits de la médisance. Emma est peut-être la cent millième parmi les femmes de haut rang, qui ont fait causer de leur conduite.

(C) *Il fallut..... qu'elle marchât sur des fers ardens.*] Un certain Robert, qui fut en suite archevêque de Cantorbéri, seconda vigoureusement les machinations du comte de Kent. Ce fut lui qui fit en sorte que l'on condamnât la reine mère à se purger par cette épreuve du feu. La coutume de ce temps-là voulait que la personne accusée passât nu-pieds sur neuf coutres de charrue rougis au feu. Il fut dit qu'Emma ferait neuf pas sur ces coutres pour elle-même, et cinq pour l'évêque de Winchester dont elle avait fort à cœur la réputation. Elle accepta le parti, et passa en prières toute la nuit précédente auprès du tombeau de saint Suitin. Le jour venu on fit, dans la même église où elle passa la nuit, toutes les cérémonies requises ; après quoi, en présence d'Édouard et de tous les grands du royaume, elle marcha sur les neuf coutres au milieu de deux évêques. Elle était habillée comme une petite bourgeoise, et nue jusqu'au genou, et regardait toujours vers le ciel. Le feu lui fit si peu de mal, que l'on marchait déjà hors de l'église, lorsqu'elle demanda quand serait-ce qu'elle arriverait au lieu où étaient les coutres (2). Ayant su que tout était fait, elle remercia Dieu d'avoir donné à connaître si clairement son innocence. Le roi Édouard se mit à genoux devant sa mère et lui demanda pardon, et voulut que pour réparer l'offense qu'on avait faite tant à elle qu'à l'évêque de Winchester, les évêques donnassent la discipline à lui Édouard ; et pour cet effet on lui découvrit les épaules, et on le fouetta en pénitent (3). Les coutres furent

(1) *Reginam Emmam apud filium Eduardum sanctum quidem sed simplicis animi dehonestavit. Apud regem omnes ex suo ingenio simplici et candido (metientem).* Theoph. Raynaudus, Hoploth., *sect. II, ser. II, cap. VI, pag. m.* 204. *J'ajoute le mot* metientem ; *le sens le demande.*

(2) *Cum progrediendo decursi essent vomeres, jamque extra ecclesiam procederent cingentes Emmam episcopi, interrogavit Emma, ecquando ad vomeres esset perventura, quæ rei exitum edocta immensas gratias pro tanti probri abstersione Deo egit.* Theoph. Raynaudus, Hoploth., *sect. II, ser. II, cap. VI, pag.* 204.

(3) *Rex matri supplex ad pedes accidit, et pro molestiâ matri ac episcopo Aluino creatâ*

enterrés dans un cloître de Winchester.

(D) *Il y a plusieurs réflexions à faire sur la coutume de ces siècles-là.*] Les histoires sont remplies d'événemens tout pareils à celui-ci. On voit que l'épreuve du fer chaud était souvent pratiquée en divers lieux de l'Europe, et que les personnes qui s'y soumettaient s'en tiraient à leur honneur. Pourquoi ne continue-t-on plus à s'en servir depuis long-temps ? Est-ce qu'on a reconnu qu'elle était sujette à l'illusion, et que l'artifice humain la pouvait faire réussir en faveur du crime ? Si cela est, il ne faudrait pas tenir pour justifiés ceux et celles qui ont marché sur les coutres sans sentir aucune douleur. Est-ce, qu'il ne faut point tenter Dieu ? Mais pourquoi le tentait-on donc en ce temps-là ? Pourquoi ne condamne-t-on ceux qui autorisaient cet usage ? Pourquoi croira-t-on que Dieu faisait voir par un miracle une innocence qui ne méritait pas cette grâce, puisqu'elle recourait à un crime : c'est celui de tenter Dieu ? Il est fort difficile de résoudre ces difficultés sans l'intervention d'une cause occasionelle; mais avec cette hypothèse on les résoudrait aisément. On n'aurait qu'à supposer une intelligence qui aurait pris soin des innocens ; et qui par ses désirs aurait déterminé le premier moteur à ne point suivre dans cette rencontre la loi générale de la communication des mouvemens. On pourra ensuite supposer, non pas comme les païens, que ces sortes d'intelligences meurent ; mais qu'elles passent à d'autres emplois, et qu'alors elles ne continuent plus de présider à ces épreuves. Voilà comment il se pourrait faire que certains miracles fussent en vogue en un temps, et cessassent en un autre. Il n'en faudrait rien conclure contre l'immutabilité des lois générales. On se tromperait peut-être si l'on croyait qu'entre les esprits créés, il n'y a que l'âme de l'homme qui soit sujette au changement.

nudo dorso ritu pœnitentium plagas ab episcopis excepit. Theoph. Raynaudus, Hoploth., *pag.* 204.

EMMIUS (Ubbo), savant professeur à Groningue, naquit à Grétha, village de l'Oostfrise, le 5 de décembre 1547. Il était fils du ministre de ce village (A). Il n'avait que neuf ans lorsqu'on l'envoya étudier à Emden : il y demeura jusqu'à l'âge de dix-huit ans, après quoi il fut envoyé à Brème, l'an 1565, pour profiter des leçons du célèbre Jean Molanus. Étant retourné chez son père, on ne l'envoya point tout aussitôt aux académies ; on le fit passer quelque temps à Norden, où le collége se rétablissait alors. Mais quand il eut passé l'âge de vingt-trois ans on l'envoya à Rostock, où l'académie était florissante. Il y entendit les leçons de David Chytræus, théologien et historien célèbre, et celles de Henri Brucéus, habile mathématicien et médecin. La nouvelle de la mort de son père l'obligea à s'en retourner en Oostfrise, après avoir séjourné à Rostock plus de deux ans; et l'affliction de sa mère fut cause qu'il ne fit point un voyage en France, comme il l'avait souhaité. Il demeura auprès de la bonne femme trois ans de suite ; après quoi, comme le temps l'avait un peu consolée, il s'en alla à Genève, et y demeura deux ans. Lorsqu'il fut de retour en son pays, il eut à son choix deux conditions, celle de ministre et celle de recteur de collége. Comme il était si timide naturellement qu'il n'osait presque rien dire en compagnie (*a*), il n'osa s'engager au minis-

(*a*) *A priore ad quam animus ferebat, retraxit eum verecunda modestia quæ hæreditaria adeò naturæ ejus insita fuit, ut nimis penè modestè de se sentiens, in hominum, cœtu fari vix auderet.* Vit. Prof. Groning., *pag.* 32.

tère, quoique son inclination l'y portât. Il s'engagea donc au rectorat d'une école (*b*), l'an 1579. Il la fit fleurir extrêmement; mais on lui ôta cette fonction, l'an 1587, parce qu'il ne voulut point souscrire à la confession d'Augsbourg. A cause de ce refus quelques luthériens zélés lui firent ôter ses gages et la permission d'enseigner. Il fut appelé à Leer au même pays d'Oostfrise, l'an 1588, pour une fonction semblable à celle qu'il avait perdue. Il donna à l'école de Leer un tel éclat, qu'elle surpassa celle de Norden, où les luthériens ne purent jamais réparer la décadence qu'elle souffrit depuis la destitution d'Emmius. Ils avaient chassé de Groningue plusieurs personnes qui suivaient la réforme de Calvin. La conformité de fortune fit que ceux d'entre ces exilés qui se retirèrent à Leer, lièrent une amitié très-étroite avec notre Emmius; ce qui fut cause que lorsque la ville de Groningue s'associa avec les Provinces-Unies, et qu'elle songea à rétablir son collége, la recommandation de plusieurs personnes fit jeter les yeux sur lui. On l'appela pour le rectorat de ce collége, et on lui donna pouvoir d'y établir et d'y abroger tels statuts qu'il trouverait à propos. Il prit possession de cet emploi, l'an 1594, à l'âge de quarante-sept ans, et l'exerça près de vingt années consécutives, au bien et à l'avantage de la jeunesse que l'on envoyait en foule dans cette école. Au bout de ce temps-là messieurs de Groningue, ayant érigé leur collége en académie (*c*), donnèrent à Emmius la profession en histoire et en langue grecque. Il fut le premier recteur de cette nouvelle académie, et il en fut un des plus beaux ornemens par ses leçons, jusques à ce que les infirmités de la vieillesse le contraignirent de ne plus paraître en public. Il ne devint pas inutile pour cela, ni à la république des lettres, ni à l'académie de Groningue; car il continua de faire des livres (B), et de communiquer ses sages conseils au sénat académique, dans toutes les affaires de conséquence. C'était un homme dont l'érudition ne faisait pas tout le mérite : il était capable de donner des conseils aux princes mêmes. Guillaume Louis, comte de Nassau, gouverneur de la province de Frise et de celle de Groningue, le consultait très-souvent (C), et il ne s'écartait guère du conseil qu'il en recevait. Voilà une qualité qu'on ne trouve pas ordinairement parmi ceux qui ont passé toute leur vie dans la poussière de l'école. Il y eut quelques autres singularités dans Emmius: il se fixa à Groningue (D), et rejeta les vocations qui lui furent adressées de divers endroits, et il ne s'entêta point de son pays; car au contraire il réfuta fortement les contes que les historiens frisons débitent sur les antiquités de leur nation (E). Cet amour de la vérité lui fit beaucoup d'ennemis (*d*). Il mou-

(*b*) *Ce fut celle de Norden en Oostfrise.*

(*c*) *Ce fut l'an* 1614, *et non pas, comme l'assure* Valère André, Biblioth. Belg., *pag.* 842, *l'an* 1607.

(*d*) *Voyez la remarque* (E).

rut à Groningue le 9 de décembre 1625, à l'entrée de sa soixante et dix-neuvième année (*e*). La connaissance de l'histoire fut son fort (F). Il a été loué par plusieurs grands hommes (G), et nommément par Scaliger. Il laissa postérité (H). Les magistrats firent mettre son portrait dans la maison de ville.

(*e*) *Tiré de sa* Vie, *imprimée avec celle des* Professeurs de Groningue. *Cette* Vie *n'est presque autre chose que l'*Éloge d'Ubbo Emmius, *que* Nicolas Mulérius, *docteur en médecine, et professeur en mathématique à Groningue, publia sans y mettre son nom, l'an* 1638.

(A) *Il était fils du ministre de* Grétha.] Ce ministre s'appelait Emmo Diken : il avait été disciple de Luther et de Mélanchthon, et fort considéré de Jean Lascus, qui eut pendant quelque temps l'intendance des églises de ces quartiers-là. Sa femme, mère de notre Ubbo Emmius, était fille d'Egbert Tiarda, qui avait été trente ans de suite bourgmestre de Norden, et qui avait un frère nommé Ubbo Emmius, bon jurisconsulte, qui donna son nom à celui dont il s'agit en cet article. Le père d'Emmo Diken était un bon paysan, qui avait sous sa direction l'écluse du lieu (1).

(B) *Il continua de faire des livres.*] Ce fut alors qu'il travailla aux trois tomes du *Vetus Græcia illustrata*, dont le premier contient une description géographique de la Grèce ; le second l'Histoire des Grecs; le troisième la forme particulière de chaque état, ou de chaque république de la Grèce. Si les imprimeurs avaient usé de la diligence qu'ils avaient promise, il eût eu la satisfaction de voir sortir cet ouvrage de dessous la presse avant sa mort ; mais leurs délais ordinaires furent cause que ce livre ne vit le jour qu'en 1626 (2). Le sieur Paul Fréher en a ignoré la publication (3). L'auteur avait publié des ouvrages d'importance avant que de travailler à celui-là : tels sont, ses Décades *rerum Frisicarum*, et en général tout ce qu'il a composé tant sur l'Histoire de Frise et de Groningue, que sur la description géographique de ces pays-là. Tels sont encore ses ouvrages de chronologie et de généalogie, qui comprennent dans une méthode fort travaillée, l'histoire romaine et l'histoire générale. Je ne dis rien de son histoire de Guillaume Louis, comte de Nassau, gouverneur de Frise, où l'on trouve non-seulement l'éloge de ce seigneur, mais aussi un abrégé de l'histoire des Provinces-Unies, depuis l'an 1577 jusqu'à 1614. Je ne dis rien non plus de ses Disputes Théologiques contre Daniel Hofman, ni du livre qui a pour titre *Vita et sacra Eleusinia Davidis Georgii, qui monstra pudendorum errorum aut furorum veterum à se recocta mundo propinavit, ex libris ejus mysticis eruta* (4). Il travaillait lorsqu'il mourut à l'histoire de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand. Son dessein était de montrer pour l'usage des Provinces-Unies, par quelles obliquités ce Philippe avait opprimé la liberté de la Grèce. Il avait déjà conduit cette histoire jusqu'à l'an quinze du règne de ce monarque (5).

(C) *Guillaume Louis, comte de Nassau...... le consultait très-souvent.*] On ferait tort à la mémoire d'Ubbo Emmius, si l'on n'apprenait pas à toute la terre les honneurs qu'il reçut de ce gouverneur de Frise. Voici donc de quelle manière son historien en a parlé : *Ab eo tempore quo sedes suas Groningæ habuit, per annos* XXVI *affectum illustrissimi principis* GUILHELMI LUDOVICI *comitis Nassoviæ, gubernatoris nostri quondam laudatissimæ memoriæ, tam benevolum et benignum semper sensit Emmius, ut humilioris suæ conditionis sibi conscius, in ruborem sæpè daretur. Nam viri hujus cordatum ingenium Nestoreamque in consiliis dandis prudentiam sæpè expertus Heros inclytus, eum ad se accersere, benignè habere, per fidos domesticos, per literas in maximis negotiis consulere, et à mente ejus haud temerè recedere, in more positum habebat* (6).

(1) *Tiré de la* Vie d'Ubbo Emmius *imprimée parmi celles des* Professeurs de Groningue.
(2) Vit. Profess. Groning., *pag.* 50.
(3) Theat Freheri, *pag.* 1521.
(4) Freher., *ibidem*.
(5) Vit. Profess. Groning., *pag.* 50.
(6) *Ibidem*, *pag.* 47.

(D) *Il se fixa à Groningue.*] J'ai parlé deux ou trois fois (7) de la vie ambulatoire des professeurs. En voici un qui fut préservé de la maladie épidémique de ceux de son ordre. *Certè præter alios, Dordrechtani, Leovardienses, his excitati, ad similem apud se functionem, Emdani verò ad aliud vitæ genus capessendum, amplissimis propositis præmiis eum invitárunt. Sed ille gratiis quibus debebat actis, non suum lucellum, sed reipublicæ literariæ commodum semper quærens, Groningæ, quoad Deo visum, manere, quàm aliò transferri maluit, et quod aliis in simili casu occinere solebat, ipse ad usum quoque suum revocavit dictum hoc vulgare,*

Si quâ sede sedes, quæ sit tibi commoda sedes,
Illâ sede sede, nec ab illâ sede recede (8).

Il y a bien peu de gens qui ressemblent à Issachar (9), fils du patriarche Jacob.

(E) *Il réfuta fortement les contes que les historiens frisons débitent sur les antiquités de leur nation.*] On a pu voir ci-dessus dans l'article Abgillus combien Suffridus Pétri est crédule (10). Il n'est pas le seul des auteurs frisons qui s'est plu à débiter mille fables. Le pis est qu'on s'est fâché contre ceux qui les ont proscrites : Ubbo Emmius se fit des querelles pour cela, et se vit exposé à cent médisances. Ne croyez pas que ce soit par vanité qu'il affecte de parler de ses ancêtres paternels et maternels, et de la manière dont il avait été élevé. Ce sont autant d'articles qu'il devait à sa justification : on avait tâché de le rendre méprisable par tous ces endroits, en haine de sa bonne foi contre les vieilles légendes de son pays. « (11) » Patriam et originem paulò accuratiùs in historiâ descriptam, aliaque » sua posteris reliquit, ob sinistrum » quorundam affectum, quibus quasi » sudes in oculis erat, ingenua viri » in dicendo scribendoque libertas ; » præsertim quoties de jure libertateque Frisiorum mota esset controversia. Coëgit quoque hoc facere » eum adversariorum iniquitas, qui » cùm fabulas suas ab eo temni ac » refelli indignis ferrent animis, eum » convitiis conspuere et boni nominis » ejus famam lacerare voluerunt, eum » μισοφρίσονα esse, hostem patriæ, » ignarum ignotumque sibi, et cujus » conditionis sit, clamitantes. Quibus » ille responsum hoc debuit (*) : *Me » quod attinet, sum origine et patriâ » Frisius non minùs quàm hi qui » me flagellant, si modo hujusmodi » hi sunt, honestâ domo utrâque natus, honestâ quoque in re, in litteris voluntate ac sumptu meorum, » sine onere aliorum, honestè domi » forisque educatus, idque cum diminutione hæreditatis meæ. Adversariis meis affectu in communem » patriam et gentem nostram non » concedo ; sed affectum veritati in » historiâ vim facere non patior, intraque terminos me contineo. Verum » tradere tuerique ante omnia laboro : » et hunc laborem difficilem Frisiis » meis impendo gratis, solo patriæ » ac veritatis studio ductus, et hoc » inter negotia assiduâ cum valetudinis jacturâ præsto.* »

(F) *La connaissance de l'histoire fut son fort.*] Ce que l'on a dit de l'étendue de ses connaissances, accompagnée d'une présence de mémoire tout-à-fait heureuse, est très-difficile à croire. On débite que sans nulle préparation, et sans se tromper aux circonstances du temps, du lieu, des personnes, il pouvait répondre à toutes sortes de questions sur l'histoire de quelque pays que ce fût, tant ancienne que moderne. Il savait non-seulement les actions, les événemens, les motifs, mais aussi l'intérêt des peuples, leur forme de gouvernement, le génie des princes, les moyens dont ils ont usé pour s'agrandir, leurs al-

(7) *Voyez ci-dessus la citation* (12) *de l'article* Décius, *tome V*, *pag.* 433.

(8) Vitæ Profess. Groning., *pag.* 45.

(9) *Il a vu que le repos était bon.* Genèse, *chap. XLIX*, *vs.* 15.

(10) *Voici un passage de M.* de Thou, *qui concerne* Suffridus Petri *et* Emmius : *Posteà à Frisiæ ordinibus invitatus, origines, colonias, nobilitatem, libertatem, jura gentis suæ illustranda suscepit, in quibus altius repetendis dum admistis fabularum figmentis nimium stilo indulget, multorum reprehensiones incurrit, ut* Ubboni Emmio, *qui eam provinciam summâ fide ac admirandâ simplicitate posteà executus est, potiùs lampada tradidisse, quàm ei in scribendâ patriâ historiâ præluxisse videatur.* Thuan., *lib. CXIX*, *pag.* 816, *ad ann.* 1597.

(11) Vit. Profess. Groning., *pag.* 40.

(*) *De Orig. et antiq. Fris.*, *pag.* 3 *et* 4.

liances, leur extraction. Il savait de plus la figure, la situation, la grandeur des villes et des forteresses, les positions des fleuves et des grands chemins, les contours des montagnes, etc. De peur qu'on ne s'imagine que j'exagère, je citerai les propres paroles de son historien. *In omni omnium populorum ac gentium historiâ versatissimus, de cujusque gentis ac cujuslibet temporis historiâ rogatus ex tempore disserebat, recitatis omnium locorum, temporis, et personarum circumstantiis, haud secùs ac si præmeditatus et paratus accederet ad historias istas exponendas; ut satis appareat non fuisse eam superficiariam ipsi cognitionem, quæ multis contigit, sed quæ paucis exactam, solidam, ad interiora penetrantem atque descendentem. Notissimas habebat in veteri et novâ historiâ, non solùm res gestas, earumque causas et eventus, cujusque populi* πολιτείαν, *sed et urbes arcesque à formâ, situ, magnitudine, simulque vias publicas, fluvios, montium tractus, geniumque loci, principum ingenia, mores, cupiditates, ambitus artesque quibus ad honores grassati, quibus propinquitatibus subnixi, quo sanguine creti* (12).

(G) *Il a été loué par plusieurs grands hommes.*] L'auteur de sa Vie a recueilli plusieurs éloges que M. de Thou, Scaliger, Douza, Heinsius, David Chytræus, et quelques autres lui ont donnés. Ils sont d'une grande force, et principalement ceux qui viennent de Scaliger; car il a traité de divine l'histoire de Frise d'Ubbo Emmius (13).

(H) *Il laissa postérité.*] Il se maria à Norden, l'an 1581. Sa femme qui mourut en couche avec son fruit lui laissa un garçon qui mourut à l'âge de dix-neuf ans. Il demeura veuf pendant trois années, et puis il se maria avec Marguerite de Berghen, fille d'un bourgeois d'Emden, laquelle lui survécut, avec deux enfans, un fils et une fille : le fils s'appelait Wesselus Emmius, il était ministre de Groningue lorsque son père mourut. Son frère puîné était mort à Orléans peu de mois avant leur père (14).

(12) Vitæ Profess. Groning., *pag.* 48.

(13) Hankius, *dans le volume de* Romanarum Rerum Scriptoribus, *lib. II*, *pag.* 188, *rapporte une partie des éloges imprimés avec la* Vie d'Emmius.

(14) *Tiré de la* Vie d'Ubbo Emmius.

ENCOLPIUS, auteur d'une histoire de l'empereur Alexandre, dont il avait été fort aimé (*a*). J'ajoute deux choses à ce qu'en a dit Moréri. La première est que cette histoire ne subsiste point, et que l'écrivain anglais qui se vanta de l'avoir traduite du grec, passe justement pour un imposteur (A). La seconde ne sera que le développement d'une action qu'Encolpius avait décrite, et que Moréri ne fait nullement connaître. Je ne prétends pas qu'il ait été obligé de la rapporter; mais si je la rapporte, j'espère que mes lecteurs n'en seront pas mécontens (B).

(*a*) *Quo* (Encolpio Alexander) *familiarissimo usus est.* Lamprid., *in* Alexandro Severo, *cap. XXVII.*

(A) *L'écrivain anglais, qui se vanta d'avoir traduit du grec l'histoire d'Encolpius, passe justement pour un imposteur.*] Il vivait sous le règne de Henri VIII, et s'appelait Thomas Elyot. Il publia un livre intitulé *Image of Governance compiled of the Acts and Sentences notable of Alexander Severus;* c'est-à-dire, *l'Idée du Gouvernement, tirée des actions et des sentences notables d'Alexandre Sévère.* Il se vanta d'avoir traduit cet ouvrage sur le manuscrit grec d'Encolpius, qu'un gentilhomme napolitain, nommé Pudéric, lui avait prêté. Mais on a montré (1) qu'il avait pris des matériaux dans Lampridius et dans Hérodien; qu'il avait mal entendu, ou détourné en un autre sens plusieurs choses que ces deux historiens ont dites; et qu'il a inventé quantité de faits qu'ils n'ont point dits. Seldénus (2) a cru qu'il avait fait

(1) *Voyez l'*Histoire romaine *de M.* Wotton, *imprimée en anglais, à Londres, l'an* 1701.

(2) Selden., *in* Euty, *pag.* 474, 475. *Voyez* Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. III*, *pag. m.* 372.

une version d'un manuscrit grec composé par un moderne ; mais M. Wotton n'en croit rien, et il remarque que Baléus ayant partagé en deux classes les écrits de Thomas Elyot, l'une pour les compositions, l'autre pour les traductions, a mis dans la première l'ouvrage dont il s'agit; ce qui prouve qu'en ce temps-là l'on ne doutait point que l'Encolpius prétendu ne fût supposé (3). Je m'imagine que ce Thomas Elyot fut encouragé à cette fraude par le succès qu'avait eu le Marc Aurèle de Guévara. Je dis ailleurs (4) que cet Espagnol tâcha de persuader qu'il avait tiré d'un vieux manuscrit la vie de cet empereur, laquelle il donnait comme un modèle du gouvernement: il l'intitula *l'Horloge des Princes*.

(B) *Si je.......... rapporte une action qu'Encolpius avait décrite, j'espère que mes lecteurs n'en seront pas mécontens.*] Elle est fort singulière. « Lampride rapporte qu'Ovinius » Camillus, sénateur, et d'une famille très-ancienne, voulut s'élever à » l'empire. Alexandre en fut averti, » et on lui en donna des preuves indubitables. Sur cela il envoya prier » Camillus de venir au palais, et témoigna lui être obligé de ce qu'il » s'offrait de lui-même à se charger » du fardeau des affaires, au lieu » qu'il y fallait contraindre les autres » malgré eux. Après cela il alla au » sénat avec Camillus, qui tremblait » de peur, agité par les remords de » sa conscience, l'associa à l'empire, » et lui donna un appartement dans » le palais, le fit manger avec lui, et le » fit revêtir d'ornemens impériaux » plus magnifiques que les siens. Il y » avait alors quelque guerre contre » les Barbares, qui demandait la présence de l'empereur : Alexandre » offrit à Camillus de l'y mener avec » lui, s'il n'aimait mieux aller lui seul » (5). Alexandre qui allait à pied invita Camillus à en faire autant : mais » comme il était fort délicat, se trouvant las au bout de deux lieues, » Alexandre l'obligea de monter à » cheval; et comme il ne put même » le suivre à cheval que durant deux » jours, il lui fit donner un carrosse. » Enfin, Camillus demanda par grâce de renoncer à l'empire, protestant ou sincèrement, ou par crainte, qu'il aimait mieux mourir que de » vivre de la sorte : et Alexandre lui » permit de se retirer dans ses terres à » la campagne, l'assurant qu'il n'avait » rien du tout à craindre; et il le recommanda même aux soldats. Camillus vécut ainsi long-temps dans » ses terres. Mais, depuis, l'empereur » qui régnait alors (car on ne croit » point que ce fût Alexandre (6),) le » fit tuer, parce qu'il savait la guerre » et était aimé des soldats. Lampride » ajoute que le peuple attribuait cette » action à Trajan, quoi qu'aucun de » ses historiens n'en parlât, au lieu » que plusieurs auteurs la rapportent » d'Alexandre, dans l'histoire de sa » vie (7).

Il faut ajouter, pour faire honneur à Lampridius, qu'il a remarqué expressément qu'un historien ne doit point suivre les opinions du vulgaire, quand elles ne s'accordent pas avec les auteurs. L'histoire, dit-il, est tout autrement véritable que les bruits du peuple : puis donc que les historiens de Trajan ne lui donnent point cette action, et qu'elle est donnée à l'empereur Alexandre par ceux qui ont fait sa vie, il faut rejeter les discours du peuple qui l'attribuent à Trajan. *Scio vulgum hanc rem, quam contexui, Trajani putare : sed neque in vitâ ejus id Marius Maximus ita exposuit, neque Fabius Marcellinus, neque Aurelius Verus, neque Statius Valens, qui omnem ejus vitam in litteras miserunt. Contra autem et Septimius, et Acholius, et Encolpius vitæ scriptores, cæterique de hoc talia prædicaverunt : quod ideò addidi, ne quis vulgi magis famam sequeretur, quàm historiam, quæ rumore utique vulgi verior reperitur.* Cette observation de Lampridius est fort judicieuse. Le fait en question

(3) *Tiré du* Journal de Leipsic, *nov.* 1702, *pag.* 489, *dans l'extrait du livre de M.* Wotton.

(4) *Voyez la remarque* (H) *de l'article* GUEVARA, *tome VII.*

(5) Lamprid., *in* Alexandro Severo, *cap. XLVIII. Je me sers de la traduction de M.* de Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 344, 345 : *il croit que ceci se passa l'an* 228.

(6) *Ceci ne se trouve pas dans* Lampridius, *qui dit seulement*, sed post jussu imperatoris occisus est. *Voyez les commentateurs.*

(7) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. III, pag.* 345.

est si notable, que les historiens de Trajan ne l'auraient point oublié, s'il avait appartenu à cet empereur. Mille et mille exemples prouvent que les actions singulières et les sentences insignes sont attribuées par les peuples tantôt à un roi, tantôt à un autre. On en a usé de même à l'égard des saints : leurs zélateurs ont attribué aux uns ce qui avait été déjà dit des autres. Il eût été à souhaiter que les légendaires eussent dans ces occasions-là, imité l'exemple de Lampridius.

ÉNÉE, en latin *Æneas Tacticus*, est un des plus anciens auteurs grecs qui aient écrit de l'art militaire (A). Quelques bibliographes (*a*) disent que le manuscrit de son livre se trouve dans la bibliothéque du Vatican; mais apparemment cela ne se doit entendre que d'un traité particulier publié par Casaubon (B). Les fautes de M. Moréri ne sont pas de conséquence (C).

(*a*) *Les abréviateurs de* Gesner.

(A) *C'est un des plus anciens auteurs grecs qui aient écrit de l'art militaire.*] Cinéas de Thessalie, conseiller de Pyrrhus roi des Épirotes, et disciple d'Épicure, avait mis en abrégé le livre d'Énée touchant le devoir d'un général (1). De plus, dans ce qui nous reste d'Énée il n'y a aucun exemple qui ne précède la 110e. olympiade, et si l'on y fait mention de quelques machines qui commençaient d'être en vogue au temps d'Aristote, on n'y parle point de quelques autres qui furent inventées quelque temps après Aristote (2). Nous pouvons donc avancer sans témérité, que s'il n'est pas cet Énée de Stymphalie qui fut général des Arcadiens, environ la 103e. olympiade (3), il n'est pas fort éloigné de ce temps-là.

(B) *D'un traité particulier publié par Casaubon.*] On y explique la manière dont il faut soutenir un siége, et il fut joint à l'édition de Polybe, l'an 1609. La préface nous apprend, 1°. qu'on le donne sur un manuscrit copié d'après un exemplaire venu d'Italie, et que ce manuscrit est dans la bibliothéque du roi très-chrétien; 2°. qu'Énée avait composé quelques autres livres. Naudé (4) a eu tort de dire que le *Commentarius Poliorceticus* d'Énée est différent du traité *de Tolerandâ Obsidione*; car voici le titre de ce traité-là dans l'édition de Casaubon : Τακτικόν τε καὶ πολιορκητικὸν ὑπόμνημα περὶ τοῦ πῶς χρὴ πολιορκούμενον ἀντέχειν. *Commentarius tacticus et poliorceticus de tolerandâ obsidione.*

(C) *Les fautes de M. Moréri ne sont pas de conséquence.*] 1°. Il dit qu'Énée fit *un ouvrage de l'Art Militaire*, et que Cinéas *fit un abrégé de ce livre.* Cela n'est point exact. Élien se sert du nombre pluriel quand il parle des œuvres d'Énée sur l'art militaire. Αἰνείας τε διὰ πλειόνων, καὶ ϛρατηγικὰ βιϐλία ἱκανῶς συνταξάμενος, ὧν ἐπιτομὴν ὁ Θετταλὸς Κινέας ἐποίησε (5). *Æneas qui* PLURIBUS LIBRIS *rem militarem copiosè exposuit* : EORUM (6) *epitomen Cineas Thessalus exposuit.* M. Moréri cite un ouvrage de Vossius (7) où se trouvent ces paroles d'Élien : pourquoi donc a-t-il affecté de s'exprimer comme il a fait ? 2°. Il dit que *Gesner assure que* l'ouvrage d'Énée *est manuscrit en la bibliothéque du Vatican.* Gesner ne dit rien d'Énée; ce sont ceux qui ont abrégé Gesner qui disent que le livre d'Enée *de Re militari* est au Vatican. Casaubon applique cela au traité *de Tolerandâ Obsidione.* Notez que Vossius, à la page 217 du livre *de Scientiis Mathematicis*, attribue à Gesner ce que j'ai repris Moréri de lui avoir attribué.

(1) Ælianus, *in* Tacticis, *cap. I.*

(2) Casaub., *in præfat.* Æneæ de Tolerandâ Obsidione.

(3) Xénophon, de Rebus gestis Græcor., *lib. VII, pag. m.* 368. *Notez qu'au livre IV* de Expedit. Cyri, *pag. m.* 199, *il parle d'un autre Énée de Stymphalie, qui périt dans l'expédition du jeune Cyrus, vers la fin de la* 94e. *olympiade.*

(4) De Studio Militari, *pag. m.* 45.

(5) Ælian. Tactic., *cap. I.*

(6) *Pourquoi donc* Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 287, *dit-il seulement que* Cinéas *fit un Abrégé des* Tactiques *d'Énée ?*

(7) Vossius, de Histor. græc., *lib. IV, cap. XI.*

ÉPHORE, orateur et historien, était de Cume dans l'Éolie (*a*). Isocrate, dont il était disciple (*b*), lui conseilla d'écrire une histoire. J'ai dit ailleurs (*c*) qu'il donna le même conseil à Théopompe, l'un de ses autres écoliers, et j'ai marqué la différence de génie qui se rencontrait entre ces deux-là. Éphore, ne voulant point se charger des confusions et des bagatelles du temps fabuleux, commença par le retour des Héraclides au Péloponnèse (*d*), et il conduisit son ouvrage depuis cette fameuse époque jusqu'à la vingtième année du règne de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre-le-Grand. C'était un intervalle d'environ sept cent cinquante ans. Il divisa cette histoire en XXX livres, à chacun desquels il ajouta une préface (*e*). Les jugemens varient beaucoup sur le mérite de cet auteur : les uns le louent, les autres le blâment et l'accusent de tromperies tant actives que passives (A). Il composa d'autres livres (B); et l'on en fit un contre lui, où l'on marqua ses larcins (C). Tout cela s'est perdu. J'ai parlé ailleurs (*f*) du jugement que l'on fit des longues harangues qu'il inséra dans son histoire. On se moqua bien de lui sur la manière dont il fit mention de sa patrie (D). Il laissa un fils dont je dirai quelque chose (E). Il ne tint qu'à lui de suivre la cour d'Alexandre : on l'y souhaitait, et il refusa cet honneur (*g*). Diodore de Sicile (*h*) n'approuve pas qu'il ait avoué que les barbares étaient plus anciens que les Grecs.

(*a*) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 428.

(*b*) Plut., *in* Vitâ Isocr., *pag.* 837.

(*c*) *Dans l'article* THÉOPOMPE, *remarque* (B), *tome XIV*.

(*d*) Diodor. Siculus, *lib. IV*, *cap. I*.

(*e*) *Idem*, *lib. XVI*, *cap. LXXVII*, *pag. m.* 795.

(*f*) *Dans la remarque* (G) *de l'article* THÉOPOMPE, *tome XIV*.

(*g*) Plut. de Repug. Stoïc., *pag.* 1043, *D*.

(*h*) *Lib. I*, *cap. IX*.

(A) *Les uns le louent, les autres le blâment et l'accusent de tromperies tant actives que passives.*] Diodore de Sicile le compte pour l'un des trois historiens que l'on estimait le plus (1). Les deux autres sont Callisthène et Théopompe. S'étant plaint que plusieurs de ceux qui avaient fait des histoires eussent négligé l'économie et la distribution des sujets, il déclare qu'Éphore n'était pas tombé dans ce défaut, et que son ouvrage n'était pas moins estimable par l'élégance du style, que par l'ordre des matières. Ἔφορος τὰς κοινὰς πράξεις ἀναγράφων οὐ μόνον κατὰ τὴν λέξιν, αλλὰ καὶ κατὰ τὴν οἰκονομίαν ἐπιτέτευχε. *Ephorus res passim gestas describens non verborum elegantiâ duntaxat, sed accuratâ ordinis quoque observatione, probi officio historici fungitur* (2). Nous verrons ci-dessous (3) qu'on l'a préféré à Théopompe ; c'est dire beaucoup. Les éloges que Strabon lui donne ne sont pas petits. Il le regarde comme un personnage digne de mémoire (4). Il le cite souvent, et il en donne pour raison l'exactitude de ses recherches, reconnue et louée par Polybe, juge très-compétent Ἔφορος δ' ᾧ τὸ πλεῖϛον χρώμεθα διὰ τὴν περὶ ταῦτα ἐπιμέλειαν καθάπερ καὶ Πολύϐιος μαρτυρῶν τυγχάνει ἀνὴρ ἀξιόλογος. *Ephorus quo plurimum utimur ob diligentiam in talibus rebus (quod et Polybius testatur) vir magnæ autoritatis* (5). Ayant marqué un défaut dans cet auteur, il ajoute que cela ne l'empêche pas de surpasser les autres historiens. Τοιοῦτος δ' ὢν Ἔφορος ἑτέρων ὅμως κρείτ-

(1) Diodor. Siculus, *lib. IV*, *cap. I*.

(2) *Idem*, *lib. V*, *init.*

(3) *Dans la remarque* (C).

(4) Ἀνὴρ ἄξιος μνήμης. *Vir memoriâ dignus*. Strab., *lib. XIII*, *pag.* 428.

(5) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 290.

των ἐςί· καὶ αὐτὸς ὁ ἐσπουδασμένος οὕτως ἐπαινέσας αὐτὸν Πολύϐιος, καὶ φήσας περὶ τῶν Ἑλληνικῶν καλῶς μὲν Εὔδοξον, κάλλιςα δ' Ἔφορον ἐξηγεῖσθαι περὶ κτίσεων, συγγενειῶν, μεταναςάσεων, ἀρχηγετῶν. *Talis cùm sit Ephorus, aliis tamen est melior : et ipse Polybius ita studiosè eum laudans, dicensque de rebus Græcis Eudoxum bellè, Ephorum optimè scripsisse, de origine urbium, cognationibus, migrationibus, ducibus atque auctoribus* (6). Ce défaut est une contradiction assez manifeste (7), et d'autant moins excusable que l'auteur avait pris beaucoup de peine pour éclaircir le sujet, et pour réfuter ceux qui en avaient parlé peu exactement. Il s'était même félicité de sa diligence : Ὁ δ' ὥσπερ κατωρθωκὼς ἐπιλέγει· ὅτι ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα διακριϐοῦν εἰώθαμεν, ὅταν ᾖ τι τῶν πραγμάτων ἢ παντελῶς ἀπορούμενον, ἢ ψευδῆ δόξαν ἔχον. *Tamen Ephorus, quasi re præclarè gestâ, addit hanc se accurationem adhibere solere, cùm aut dubia omninò res est, aut falsa de eâ obtinet opinio* (8). Ce n'est pas la seule contradiction qui soit échappée de sa plume : il tomba quelquefois dans cette espèce de faute : Δοκεῖ μοι τἀναντία ποιεῖν, ἔσθ' ὅτε τῇ προαιρέσει καὶ ταῖς ἐξ ἀρχῆς ὑποσχέσεσι. *Videtur mihi nonnunquàm contrarium ejus facere quod ab initio instituerat ac promiserat* (9). Ces paroles sont de Strabon, qui en donne tout aussitôt une preuve, car il dit qu'Éphore ayant censuré les auteurs qui mêlent des fables avec l'histoire, s'étend sur les louanges de la vérité, et promet de suivre principalement cette vertu en rapportant ce qui concerne l'oracle de Delphes, n'y ayant rien de plus absurde que de mentir lorsque l'on traite d'un oracle si éloigné de la tromperie. Προςίθησι τῷ περὶ τοῦ μαντείου τούτου λόγῳ, σεμνήν τινα ὑπόσχεσιν, ὡς πανταχοῦ μὲν ἄριςον νομίζει τ' ἀληθὲς, μάλιςα δὲ κατὰ τὴν ὑπόθεσιν ταύτην· ἄτοπον γὰρ, εἰ περὶ μὲν τῶν ἄλλων ἀεὶ τὸν τοιοῦτον τρόπον διώκομεν, φησί· περὶ δὲ τοῦ μαντείου λέγοντες, ὃ πάντων ἐςὶν ἀψευδέςατον, τοῖς οὕτως ἀπίςοις καὶ ψευδέσι χρησόμεθα λόγοις. *Sermoni de hoc oraculo promissum adjicit gravitatis plenum, se cùm aliàs veritatem maximi facere, tùm vel apprimè in hoc argumento. Absurdum enim est, inquit, si veritatem aliis in rebus sectantes, de oraculo dicturi omnium veracissimo, ita incredibilibus et falsis utamur narrationibus* (10). Cela est fort sensé : un tel discours fait honneur et à la personne, et au jugement d'Éphore ; mais la suite n'y répond point ; car la narration que cet auteur donne touchant l'oracle de Delphes, ne vaut guère mieux que l'opinion populaire.

Il parla si faussement de l'Égypte, qu'il fit connaître non-seulement qu'il n'y avait jamais voyagé, mais aussi qu'il n'avait pas eu soin de s'en informer exactement à ceux qui la connaissaient (11). C'est le sentiment de Diodore de Sicile. Peu après l'ayant convaincu de mensonge, il fait cette réflexion : Οὐκ ἄν τις παρ' Ἐφόρῳ ζητήσειεν ἐκ παντὸς τρόπου τἀκριϐὲς, ὁρῶν αὐτὸν ἐν πολλοῖς ὠλιγωρηκότα τῆς ἀληθείας. *Certi quid apud Ephorum nemo inquiret, qui viderit in multis eum negligere veritatem* (12). Sénèque nous en donne encore une plus mauvaise opinion, lorsqu'il rejette son témoignage au sujet d'une comète. Rapportons tout ce qu'il dit, car nous y verrons de quel poids doit être en général l'autorité des historiens quand ils parlent des prodiges. *Nec magnâ molitione detrahenda est auctoritas Ephoro : historicus est. Quidam incredibilium relatu commendationem parant, et lectorem aliud acturum, si per quotidiana duceretur, miraculo excitant. Quidam creduli, quidam negligentes sunt : quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet. Illi non evitant, hi appetunt. Et hoc in commune de totâ natione : quæ approbare opus suum, et fieri populare non putat posse, nisi illud mendacio aspersit. Ephorus verò non religiosissimæ fidei, sæpè decipitur, sæpè decipit* (13). Vous verrez dans Vossius

(6) Strabo, *lib. X*, *pag.* 320.
(7) *Voyez* Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 319.
(8) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 320.
(9) *Idem*, *lib. IX*, *pag.* 290.

(10) *Idem*, *ibid.*
(11) *Scriptor hic non solùm ipse locorum Ægypti naturam non vidisse, sed nec ab iis, quibus regionis illius ratio cognita est, diligenter percunctatus nobis videtur.* Diodor. Sicul. *lib. I*, *cap. XXXIX*, *pag. m.* 35.
(12) *Idem*, *ibidem.*
(13) Seneca, Quæst. naturals, *lib. VII*, *cap. XVI*, *pag m.* 908.

(14) quelques mensonges d'Éphore, et le mépris que Duris de Samos, Dion Chrysostome, et Suidas (15), avaient pour son style. Denys d'Halicarnasse (16) et Diodore de Sicile (17) en faisaient un tout autre jugement, et ils étaient bons connaisseurs. Quoi qu'il en soit, je m'imagine que tous ceux qui aiment l'histoire regrettent la perte des écrits d'Éphore. Pour moi je la regrette beaucoup. Notez que Vossius n'a pas bien caractérisé toutes les erreurs qu'il lui reproche ; car il le blâme d'avoir trompé ses lecteurs sans être trompé lui-même, en parlant d'un temple d'Hercule (18) : *Decipitur quidem, cùm........ tradidit....... decipit autem in eo quod de Herculis fano in Hispaniâ finxit, ut est apud Strabonem initio libri III, et fuêre id genus apud Ephorum permulta. Undè et Diodorus Siculus lib.* 1. οὐκ ἄν τις, *etc.* (19). En 1[er]. lieu, il est très-probable qu'il disait cela de bonne foi ; que gagnait-il à écrire une telle chose contre sa conscience ? Il était si mal informé de l'état des Espagnols, qu'il ne les prenait que pour une ville. Josephe infère de là que les Grecs connurent tard ce qui concernait les nations occidentales. Vossius ne désapprouve pas cette conséquence : pourquoi donc veut-il qu'Éphore ait bien su la vérité touchant ce temple ? En 2[e]. lieu, Strabon n'est pas bien cité, car il ne désigne point en particulier si Éphore écrivait selon ses lumières, ou contre. En 3[e]. lieu, le passage de Diodore de Sicile ne prouve point qu'il y ait eu dans les ouvrages d'Éphore plusieurs faussetés opposées à la connaissance de l'auteur. On l'accuse au contraire d'avoir négligé de s'instruire. Si l'on critiquait à la rigueur, on trouverait presque partout des *undè* aussi mal placés que celui de Vossius.

(14) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 36, 37.
(15) Ἔφορος ἦν τὸ ἦθος ἁπλοῦς, τὴν δὲ ἑρμηνείαν τῆς ἱστορίας ὕπτιος καὶ νωθρὸς καὶ μηδεμίαν ἔχων ἐπίτασιν. *Ephorus ingenio quidem erat simplici : in dictione verò historicâ supinus, et segnis ac contentione carens.* Suidas, *apud* Vossium, *ibid.*
(16) Dionys. Halicarn., de Collocat. Verborum, *cap. LXXXI*, *pag. m.* 58.
(17) Diodor. Sicul., *lib. V, init. J'ai cité ses paroles ci-dessus, citation* (2).
(18) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 36.
(19) *Voyez la suite ci-dessus, citation* (12).

(B) *Il composa d'autres livres.*] Un traité Περὶ τῶν εὑρημάτων, *de Rebus inventis.* Strabon en a fait mention (20). Un Περὶ ἀγαθῶν καὶ κακῶν, *de Bonis ac malis*, divisé en XXIV livres (21). Un Περὶ παραδόξων τῶν ἑκαστάχου, *de Rebus passim admirabilibus*, divisé en XV livres (22). Un Περὶ Θρακίων πολισμάτων, *de Civitatibus Thraciæ.* Harpocration en a cité le IV[e]. livre (23). Un intitulé Ἐπιχώριος, où il traitait de sa patrie (24). Le père Hardouin lui attribue un traité particulier de l'origine des villes (25), et un autre de l'accroissement du Nil : mais les auteurs qu'il allègue (26) ne témoignent point cela, car Polybe a seulement prétendu qu'Éphore expliquait très-bien dans son histoire la fondation des villes, leurs colonies, etc. ; et pour ce qui est du scoliaste d'Apollonius il n'a prétendu citer que ce qu'Éphore avait dit du Nil dans la même histoire. Ce n'est point par des traités particuliers de géographie qu'il a mérité d'être mis au nombre des géographes (27) ; mais à cause qu'il s'était fort attaché à la description des lieux dont le cours de son histoire le faisait parler (28). Ne doutons point qu'il n'ait publié quelques harangues, ou quelque traité de rhétorique, puis que Cicéron s'est servi des termes que je m'en vais rapporter : *Omitto Isocratem discipulosque ejus Ephorum et Naucratem, quanquam orationis faciendæ et ornandæ autores locupletissimi, summi ipsi oratores esse debeant* (29). Comment douterions-nous qu'il n'eût écrit sur la rhétorique, puisque nous savons que son traité Περὶ λέξεως, *de Dictione*, a été cité par Théon ? *Eidem* (Theoni) *et laudatur* Ἔφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως.

(20) Strabo, *lib. XIII, pag.* 428.
(21) Suidas, *in* Ἔφορος.
(22) *Id.*, *ib.*
(23) Harpocrat. *Voce* Αἶνος.
(24) Plut., de Vitâ Homeri, *init. apud* Vossium, de Hist. græcis, *pag.* 36.
(25) Jonsius, *pag.* 67, *semble aussi le lui donner.*
(26) Harduin., *in* Indice Autorum Plinii. *Il cite* Polybe *apud* Strabon., *lib.* X, *pag.* 465, *quant au Traité* de Origine Urbium, *et le* Scoliaste d'Apollonius, in lib. IV, *vs.* 269, *quant au Traité* de Nili Incremento.
(27) Strabon, *lib. I, init. l'y a mis.*
(28) *Ibid., lib. VIII, init.*
(29) Cicero, *in* Oratore, *cap. LI.*

Cujus operis penè initio hexametrum effundere ait (30). C'est ainsi que Vossius s'exprime : on peut l'accuser d'un péché de commission et d'un péché d'omission ; car il assure que le vers que l'on trouvait proche du commencement de ce traité était hexamètre : nous ne voyons point cela dans Théon; et il ne dit pas que ce vers se rencontrait dans le même lieu où Éphore condamna la cadence et les nombres du discours, circonstance que Théon rapporte, et qui fait une singularité qu'il ne fallait pas omettre. Le passage de ce sophiste, rapporté un peu au long, nous fera voir une autre faute de Vossius. Συγγνώμης δ' ἄξιον, ὅταν εἰς ἐκεῖνά τις ἐμπέσῃ ποτὲ τὰ μέτρα, ἅπερ ἔχει ὁμοιότητα πρὸς τὸ πεζόν· οἷόν ἐςι τὸ ἰαμβικόν· διὸ καὶ πάντες οἱ συγγραφεῖς, ἄκοντες ἐμπίπτουσιν εἰς τὸ γένος τοῦτο· ὁ γοῦν Ἔφορος ἐν τῷ περὶ λέξεως, δι' αὐτοῦ τοῦ ἀπαγορεύοντος λόγου, μὴ τῇ εὐρύθμῳ χρῆσθαι διαλέκτῳ, εὐθὺς ἐν ἀρχῇ ςίχον εἴρηκεν, εἰπών· πάλιν δὲ περὶ τῆς εὐρύθμου διέξειμι (31). *Venia tamen dari solet iis qui fortè in versus, qui quàm proximè ad solutam accedunt orationem, incidunt* (32), *quales iambici ; quod omnibus ferè scriptoribus invitis evenire solet. Ephorus certè in libro de sermone, eo ipso loco, ubi nimis numerosam usurpare elocutionem vetat, statim initio versum ipse extulit, hoc modo*,

Posthac modos orationis inquiram.

Théon venait de condamner sans quartier la prose où il se trouvait de grands vers pompeux, et puis il excuse les vers qui ressemblent à la prose, comme sont les ïambes, et il dit que presque tous les écrivains tombent malgré eux dans ce défaut, qu'il leur échappe de cette espèce de vers. Il en donne pour exemple notre Éphore, mais il ne dit pas, comme Vossius le prétend, que ce vers-là fût presqu'à l'entrée du traité. Notez que ce qu'Éphore a dit d'Homère (33) n'était pas dans un traité particulier sur ce poëte, mais dans celui qu'il composa touchant sa patrie (34). Son traité περὶ εὑρημάτων fut réfuté par le philosophe Straton, comme Pline nous l'apprend. *Stratone qui contra Euphori* εὑρήματα *scripsit* (35). C'est ainsi que le père Hardouin a corrigé ce passage, où on lit *contra Ephori theoremata.* Jonsius insinue cette correction (36). Notez qu'on parle d'un EUPHORUS auteur d'un livre Περὶ τῶν εὑρημάτων, *de Rebus inventis.* Vossius (37) prétend qu'Athénée l'a cité (38), et qu'il ne faut point corriger Εὔφορος pour mettre Ἔφορος ; car, dit-il, celui qu'Athénée allègue en cet endroit-là est tout-à-fait différent de l'historien. Cela pourrait-être, mais je ne crois pas qu'on en pût donner la moindre preuve. Le père Hardouin (39) a cru qu'il fallait lire Ἔφορος, tout comme dans le chapitre XII du VIIIe. livre d'Athénée dont il applique ces deux passages à l'historien Éphore? Les deux endroits de Clément d'Alexandrie (40) allégués par Vossius, peuvent fort bien convenir à ce même historien, et ainsi l'on a lieu de croire que les copistes ont mis là Εὔφορος pour Ἔφορος. Cela leur est arrivé dans le grand *Étymologicon* (41), où l'on cite Εὔφορος ἐν τῇ Εὐρώπῃ. Il fallait dire Ἔφορος, car nous apprenons de Strabon (42), que le IVe. livre de l'historien Éphore était intitulé Εὐρώπη. C'est Vossius qui fait cette observation : pourquoi ne croirait-on pas que la même faute s'est glissée dans Diogène Laërce, comme l'ont jugé Aldobrandin et Jonsius (43)? M. Ménage (44) aime mieux suivre l'opinion de Vossius ; mais c'est pure courtoisie, puisque Vossius n'a point prouvé son sentiment. Le grand Scaliger (45) affirme qu'on a mis deux fois Εὔφορος pour Ἔφορος dans Clément Alexandrin, et que par une semblable faute nous trouvons Ε'ὔφορος au lieu

(30) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 36.

(31) Theo, Progymnasm., *cap. II, p. m.* 25.

(32) *Ces deux mots ont été omis dans la traduction qu'*Heinsius *a corrigée.*

(33) *Voyez* Plutarque, de Homero, *et* Tatien Orat. ad Græcos.

(34) *Voyez* Scaliger, *in* Euseb., *num.* 1101, *pag. m.* 62.

(35) Plin., *lib. I, in Indice, lib. VII.*

(36) Jonsius, de Script. Hist. Phil., *pag.* 44.

(37) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 367.

(38) Athen., *lib. IV, cap. XXV, pag.* 182.

(39) Harduin., *in* Indice Autorum Plinii.

(40) *L'un est in lib. I* Stromat., *pag.* 306, *l'autre, ibid., pag.* 339.

(41) *In Voce* ἐποιχομένην, *apud* Vossium, de Hist. græc., *pag.* 367.

(42) Strabo, *lib. VII.*

(43) *Voyez M.* Ménage, *in* Diogen. Laërt., *lib. I, num.* 41, *pag.* 23.

(44) *Ibidem.*

(45) Scaliger Animad. *in* Eusebium, *ad ann.* 1101, *pag. m.* 62.

d'Εὔφορος dans Diogène Laërce à la Vie de Thalès. Il croit aussi que l'Euphorbus de la Chronique d'Eusèbe (46) n'est autre que notre Éphorus, que l'on a d'abord changé en Euphorus, et puis en Euphorbus. Il est sûr qu'Eustathius (47), appuyé sur le témoignage d'Étienne de Byzance, a cité un Euphorus qui se nomme Éphorus dans le livre de cet Étienne (48). J'adopterais facilement l'opinion de Scaliger ; car il ne faut jamais multiplier les auteurs, non plus qu'aucune autre chose, sans nécessité.

Voilà bien des minuties, me dira-t-on. Oui, répondrai-je ; mais qui se trouvent dans les ouvrages des plus savans hommes de ce siècle. C'est une fatalité inséparable de la critique ; et n'en déplaise aux censeurs, je ferai encore une remarque de même nature. Quand le nom d'un écrivain est rapporté si diversement dans un ouvrage qu'il semble qu'on puisse juger qu'il s'agit là de plus d'un auteur, il ne faut pas toujours s'en prendre aux copistes, la faute peut fort bien être dans l'original : ne doutons point qu'Athénée n'ait pu écrire tantôt Εὔφορος, tantôt Ἔφορος, quoiqu'il eût en vue le même auteur. On m'avouera qu'il se trouverait aujourd'hui des écrivains qui ayant à parler du père Bouhours, dans un ouvrage de longue haleine, le nommeraient quelquefois *Bours*, quelquefois *Bouours*, quelquefois *Bohours*. J'ai vu des lettres écrites par d'habiles gens, où tel nom propre était orthographié tantôt d'une façon et tantôt d'une autre : tantôt Bordeaux ou Tholose, et tantôt Bourdeaux ou Toulouse. Voyez la remarque (B) de l'article DÉMÉTRIUS, et l'article DURER à la fin.

(C) *L'on fit un livre.... où l'on marqua ses larcins.*] Eusèbe nous a conservé un beau fragment du Ier. livre de Porphyre περὶ τῆς φιλολογίας ἀκροάσεως, *de erudito auditu*. On voit là une dispute entre deux savans, dont l'un préférait Éphore à Théopompe (49), et l'autre traitait Éphore de plagiaire, et l'accusait d'avoir pris de Daimachus, de Callisthène et d'Anaximène jusqu'à trois mille lignes mot à mot Αὐταῖς λέξεσιν ἔστιν ὅτε τρισχιλίους ὅλους μετατιθέντος στιχούς. *Tria nonnunquàm versuum millia totidem verbis in sua transtulerit* (50). Je ne trouve point que son adversaire nie le fait ; il se contente de récriminer, il dit seulement que Théopompe a été un grand plagiaire. On verra dans un autre lieu (51) ce que c'est. Porphyre, quelques pages après, assure qu'on avait deux livres d'un certain Lysimachus περὶ τῆς Ἐφόρου κλοπῆς, *de furto Ephori*, et qu'Alcée, poëte satirique, avait censuré d'un air moqueur les voleries de cet historien.

Il se présente ici une petite difficulté. Daimachus, l'un des auteurs qui selon Porphyre furent pillés par Éphore, fut envoyé en ambassade à la cour du fils d'Androcottus, roi des Indes ; il a donc vécu après Éphore, et par conséquent Porphyre se trompe. Voilà une raison chronologique dont Vossius (52) s'est servi pour réfuter Casaubon (53), qui a cru que le Daimachus volé par Éphore est celui qui était natif de Platée, et que Plutarque (54) et Athénée (55) ont cité. Il est sûr que celui qu'Athénée cite avait fait une relation des Indes, et qu'il était de Platée (56). Il est donc certain que celui dont Casaubon parle ne diffère point du Daimachus qui fut envoyé aux Indes (57) sous le règne d'Allitrochade, fils d'Androcottus (58). Il s'agit donc de savoir si Éphore a pu être plagiaire d'un tel Daimachus. La chronologie, dit-on, y répugne, car Androcottus régnait aux Indes lorsque Séleucus bâtissait les fondemens de la puissance qu'il obtint depuis (59). Vossius trouve très-forte

(46) Euseb., *num.* 1101.

(47) Eustathius, in Iliad., *lib. II*, *folio* 275, *apud* Jonsium de Script. Hist. Philos., *pag.* 44.

(48) Steph., de Urbibus, *Voce* Ἀλιζῶνες.

(49) Αὐτὸν καὶ Θεοπόμπου προὐτίθει. *Eum ipsi quoque Theopompo anteponebat.* Porphyrius, *apud* Eusebium, Præpar., *lib. X*, *cap. III*, *pag.* 464.

(50) *Idem, ibid.*

(51) *Dans l'article* THÉOPOMPE, *remarq.* (M), *tome XIV*.

(52) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 76.

(53) Casaub., in Diogen. Laërt., *lib. I*, *num.* 30.

(54) Plut., *in* Paral. Solon. et Poplic., *p.* 111.

(55) Athen., *lib. IV*, *pag.* 394.

(56) Harpocrat., voce Ἐγγυθήκη.

(57) Strabo, *lib. II*, *pag.* 48.

(58) *D'autres le nomment Sandrocottus.*

(59) *Sandrocottus eâ tempestate quâ Seleucus futuræ magnitudinis fundamenta jaciebat, Indiam possidebat.* Justin., *lib. XV*, *sub fin.*, *pag. m.* 341.

cette raison. *Cave igitur putes*, dit-il (60) après l'avoir alléguée, *Ephorum pleraque hujus Daimachi in historiam suam totidem verbis transcripsisse..... nam Ephorum tanto esse antiquiorem satis ex iis, quæ suprà diximus, liquet.* Pour moi, je ne la trouve point forte. Éphorus étudia l'éloquence sous Isocrate en cinq ans (61), lorsqu'Alexandre le fit rétablir dans sa patrie. Il vit le règne de Ptolomée en Égypte. Pourquoi donc ne croirait-on pas qu'Éphore vécut jusqu'à l'entier établissement de la monarchie de Séleucus? Rien ne nous empêche de supposer que le règne d'Androcottus fut assez court, et que Daimachus était avancé en âge lorqu'on l'envoya aux Indes. Il pouvait donc avoir publié des histoires avant qu'on l'y envoyât. Éphore pouvait les avoir lues, et ne pas faire plus de difficulté d'y moissonner que dans celles d'Anaximène, son contemporain. Il ne faut point du tout prétendre que Porphyre ait cru qu'Éphore pilla l'Histoire des Indes composée par Daimachus : il a entendu sans doute quelque autre ouvrage, comme vous diriez l'Histoire des Grecs attribuée visiblement par Plutarque à ce Daimachus (62), qui fit aussi un Traité *de Bellicis machinamentis* (63), et peut-être même un Traité de Religion (64). Si M. Ménage (65) avait bien examiné toutes ces choses, il n'aurait pas adopté l'opinion de Vossius. Elle a aussi été adoptée dans le Recueil des Plagiaires (66), et l'on y attend des méthodes d'absoudre Porphyre, dont il n'a aucun besoin. *Eadem reprehensio in Porphirium cadit, ad quem provocat Casaubonus, nisi vel doceant eruditi alium quendam fuisse Daimachum Ephoro supparem aut antiquiorem, vel nomen Daimachi apud Porphyrium fuisse corruptum* (67).

Au reste, tous les curieux doivent savoir gré à Eusèbe d'avoir sauvé du naufrage un si beau morceau de Porphyre : mais il me semble qu'il ne devait point l'employer dans un ouvrage intitulé *Præparatio Evangelica* ; car de quoi sert-il, ou pour l'avantage de la religion chrétienne, ou pour la confusion des fausses divinités, que les auteurs grecs aient été plagiaires les uns à l'égard des autres? N'est-ce pas une coutume de tous les pays et de tous les temps? Les pères de l'Église ne prenaient-ils pas bien des choses les uns des écrits des autres ? Ne fait-on pas cela tous les jours de catholique à catholique, et de protestant à protestant? Eusèbe a été plus judicieux quand il a fait voir que les Grecs avaient été plagiaires à l'égard des barbares (68) : cela sert de quelque appui aux histoires saintes. D'où l'on peut conclure en passant qu'il était moins désavantageux aux Grecs de s'être pillés les uns les autres, que d'avoir pillé les richesses étrangères. Ce désavantage est une exception aux règles communes. *Le marin disait que prendre sur ceux de sa nation c'était larcin ; mais que prendre sur les étrangers c'était conquête, et je pense qu'il avait raison. Nous n'étudions que pour apprendre, et nous n'apprenons que pour faire voir que nous avons étudié.* Ces paroles sont de M. de Scudéri (69). *Si j'ai pris quelque chose*, continue-t-il, *dans les Grecs et dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les Italiens, dans les Espagnols ni dans les Français, me semblant que ce qui est étude chez les anciens est volerie chez les modernes.* La Mothe-le-Vayer est du même sentiment, car voici ce qu'il a dit dans l'un de ses livres : « Prendre des anciens et » faire son profit de ce qu'ils ont écrit, » c'est comme pirater au delà de la » ligne ; mais voler ceux de son siècle » en s'appropriant leurs pensées et » leurs productions, c'est tirer la lai- » ne aux coins des rues, c'est ôter les » manteaux sur le Pont-Neuf (70). » Je crois que tous les auteurs conviennent de cette maxime, qu'il vaut mieux piller les anciens que les modernes, et qu'entre ceux-ci il faut épargner ses compatriotes préférablement aux é-

(60) Vossius, de Hist. græcis, *pag.* 76.

(61) *Voyez son article* [l'article ISOCRATE n'existe pas].

(62) Plut., *in* Paral. Solon. et Poplic., *pag.* 111.

(63) Πολιορκητικὰ ὑπομνήματα. *Voyez* Stephanus Byzantinus, *voce* Λακεδαίμων.

(64) *Voyez* Plutarque, *in* Vitâ Lysandri, *pag.* 439.

(65) Menagius, Not. ad Diogen. Laërt., *lib. I*, *num.* 30.

(66) Thomasius, de Plagio Litterario, *p.* 180.

(67) *Idem, ibid.*

(68) Euseb., Præp. Evangel., *lib. X*, *cap. V.*

(69) Scudéri, *préface* d'Alaric.

(70) La Mothe-le-Vayer, *lettre CXXXIX*, *pag.* 261 *du XII*e. *tome.*

trangers. La piraterie littéraire ne ressemble point en tout à celle des armateurs. Ceux-ci se croient plus innocens lorsqu'ils exercent leurs brigandages dans le Nouveau-Monde, que s'ils les exerçaient en Europe; les auteurs, au contraire, arment en course bien plus hardiment pour le Vieux-Monde, et ils ont lieu d'espérer qu'on les louera des prises qu'ils y feront. « Celui qui a fait des annotations sur » la Jérusalem du Tasse a cru lui » faire honneur en faisant remarquer » dans son poëme deux ou trois mille » endroits imités de divers auteurs : » et les commentateurs de Pétrarque » et de Ronsard ont aussi fait la même chose (71). » Tous les plagiaires, quand ils le peuvent, suivent le plan de la distinction que j'ai alléguée; mais ils ne le font point par esprit de conscience; c'est plutôt afin de n'être pas reconnus. Qu'un jeune ministre français se serve des prédications de M. Daillé, ou de celles de quelque autre ministre de la nation, cachera-t-il son pillage? Ne doit-il pas craindre que les auditeurs ne sachent bientôt d'où il a pris ce butin? La prudence veut donc qu'il les dépayse, et qu'il se pare des ornemens d'un prédicateur anglais. Malheur à lui néanmoins s'il y a une trop grande disproportion entre ce qu'il vole et ce à quoi il le coud (72). Elle fait juger aux connaisseurs, non-seulement qu'il est plagiaire, mais aussi qu'il l'est maladroitement. Ils se persuadent qu'il a gâté une excellente matière, et qu'il l'avait dérobée, puisqu'il y a mis une si mauvaise forme (73). Le meilleur remède à cela ne vaut rien du tout. Ce serait de débiter, sans y rien changer, ce que l'on emprunte; mais c'est en ce genre-là le souverain crime : *L'on peut dérober à la façon des abeilles sans faire de tort à personne, mais le vol de la fourmi, qui enlève le grain entier ne doit jamais être imité* (74). Si vous aimez mieux cette pensée en latin, lisez ce qui suit : *Multum interest apum more circumvolitans agilis Thyma ex variis floribus odorem excerpas, an verò ignavum fucos pecus imitando mel ex alveariis suffureris.* C'est ce que Frischlin représentait à son ennemi.

(D) *On se moqua bien de lui sur la manière dont il fit mention de sa patrie.*] En ce temps-là, dit-il, la ville de Cumes était en repos. Σκώπτεται δὲ καὶ ὁ Ἔφορος διότι τῆς πατρίδος οὐκ ἔχων ἐργὰ φράζειν ἐν τῇ διαριθμήσει τῶν ἄλλων πράξεων, οὐ μὲν οὐδ' ἂν ἀμνημόνευτον αὐτὴν εἶναι θέλων, οὕτως ἐπιφωνεῖ. Κατὰ δὲ τὸν αὐτὸν καιρὸν Κυμαῖοι τὰς ἡσυχίας ἦγον. *Ephorus notatur falsè, quòd in rerum gestarum enumeratione; cùm nihil haberet quod à suis diceret actum, et tamen patriæ vellet mentionem facere, ita acclamaverit :* Eo tempore quieti erant Cumæi (75). N'eût-il pas bien mieux valu ne rien dire de ce peuple, que de le faire paraître sous une forme si peu honorable ?

(E) *Il laissa un fils dont je dirai quelque chose.*] Ce fils s'appelait Démophile, et était homme de lettres, car on crut qu'il avait mis la dernière main à l'histoire de son père, c'est-à-dire, qu'il en avait achevé vers la fin ce qu'Éphore avait laissé imparfait. De là vient qu'Athénée (76) ayant à citer le dernier livre de cet ouvrage paraît incertain s'il doit le donner à Éphore, ou à Démophile. Le père Hardouin n'a pas bien compris cela; car il suppose (77) qu'Athénée doute si les trente livres que cette histoire comprenait étaient l'ouvrage du père ou celui du fils. La conjecture de Jonsius me semble solide. *Causa quare ita dubitet* (Athenæus), dit-il (78), *est quòd Ephorus belli non ita pridem confecti historiam imperfectam filio pertexendam fortè reliquerit.* Cinq ou six lignes après, il ne parle plus en doutant; il affirme, et il se fonde sur l'autorité d'un célèbre historien : *Brevi autem post..... historiam suam Ephorus imperfectam necdùm absolutam Demophilo filio tradidit pertexendam*, tes-

(71) Scudéri, *préface d'*Alaric.

(72) *Purpureus, latè qui splendeat unus et alter*
Assuitur pannus. . . . .
Horat., de Arte poët., *vs.* 15.

(73) *Qui benè vertendo et easdem describendo malè, ex*
Græcis bonis latinas fecit non bonas.
Terentius, *in prologo* Eunuchi, *v.* 7.

(74) La Mothe-le-Vayer, *lettre CXXXIX du XII*e, *tome*, *pag.* 260.

(75) Strabo, *lib. XIII, pag.* 428.

(76) Athen., *lib. VI, cap. IV, pag.* 232.

(77) Harduinus, *in* Indice Autorum Plinii.

(78) Jonsius, de Scriptor. Hist. Phil., *p.* 43

te Diodoro. Ut ita Athenæus historiam belli Phocici à patre et filio simul descriptam utrique eorum dubiè non immeritò tribuat (79). Je n'ai point trouvé que Diodore de Sicile observe qu'Éphore chargea son fils de suppléer à son histoire ce qui y manquait, et je trouve que si Jonsius a lu cela dans Diodore de Sicile, il n'a pas dû parler tantôt en doutant, *fortè*, tantôt d'un ton décisif.

(79) Jonsius, de Script. Hist. Phil., *pag.* 44.

ÉPICURE, l'un des plus grands philosophes de son siècle, naquit à Gargettium (A) dans l'Attique, l'an 3 de la 109e. olympiade (*a*) (B). Son père Néoclès, et sa mère Chérestrata (C), furent du nombre des habitans de l'Attique que les Athéniens envoyèrent dans l'île de Samos (*b*). C'est ce qui fit qu'Épicure passa dans cette île les années de son enfance. Il ne revint à Athènes qu'à l'âge de dix-huit ans (*c*). Ce ne fut pas pour s'y fixer; car à l'âge de vingt-trois ans il alla trouver son père qui demeurait à Colophon; et depuis, il séjourna en divers endroits avant que de se fixer à Athènes, comme il fit à l'âge d'environ trente-six ans (*d*). Il se mit à ériger une école dans un beau jardin qu'il acheta (*e*) : il y vécut avec ses amis fort tranquillement, et il y éleva un grand nombre de disciples. Ils vivaient tous en commun avec leur maître (D), et l'on n'avait jamais vu de société mieux réglée que celle-là. Le respect que ses sectateurs conservèrent pour sa mémoire est admirable. Son école ne se divisa jamais; on y suivit sa doctrine comme un oracle (*f*). Son jour natal était encore solennisé du temps de Pline, et l'on fêtait même tout le mois de sa naissance. Ils mettaient son portrait partout (*g*). Il écrivit beaucoup de livres, et il se piquait de ne rien citer (E). Il mit dans une extrême réputation le système des atomes. Il n'en était pas l'inventeur (*h*); mais il y changea quelque chose, et ce ne fut pas toujours une vraie réparation : car, par exemple, ce fut gâter le système, que de ne pas retenir la doctrine de Démocrite touchant l'âme des atomes (F). Ce qu'il enseigna sur la nature des dieux est très-impie (G). Quant à sa doctrine touchant le souverain bien ou le bonheur, elle était fort propre à être mal interprétée, et il en résulta de mauvais effets qui décrièrent sa secte : mais au fond elle était très-raisonnable, et l'on ne saurait nier qu'en prenant le mot de bonheur comme il le prenait, la félicité de l'homme ne consiste dans le plaisir. C'est en vain que M. Arnauld a critiqué cette doctrine (H). Les stoïciens qu'on pourrait nommer les pharisiens du paganisme, firent tout ce qu'ils purent contre Épicure, afin de le rendre odieux et de le faire persécuter. Ils lui imputèrent de

(*a*) Diog. Laërt., *in* Epicuro, *lib.* X, *num.* 14.

(*b*) Diog. Laërt., *in* Epicuro, *lib.* X, *num.* 1.

(*c*) *Ibidem.*

(*d*) *Voyez* Gassendi de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. I*, *cap. III.*

(*e*) Laert., *in* Epicuro, *lib.* X, *num.* 10.

(*f*) *Voyez la remarq.* (D).

(*g*) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. II*, *cap. IV*, *ex* Ciceron., *lib. V*, de Finib., *init. et ex* Plinio. *lib. XXXV*, *cap. II.*

(*h*) *Voyez l'art. de* LEUCIPPE, *tome IX.*

ruiner le culte des dieux, et de pousser dans la débauche le genre humain. Il ne s'oublia point en cette rencontre (*i*) : il exposa ses sentimens aux yeux du public ; il fit des ouvrages de piété, il recommanda la vénération des dieux, la sobriété, la continence ; et il est certain qu'il vécut exemplairement, et conformément aux règles de la sagesse et de la frugalité philosophique (*k*) : mais on fit courir des impostures contre ses mœurs (I), et il y eut un transfuge de sa secte, qui en dit beaucoup de mal (K). Un fort savant homme a soutenu depuis deux ans (*l*) que ce philosophe n'a point nié la providence divine (L). Quoiqu'il ne nous reste aucun des ouvrages d'Épicure, il n'y a point d'ancien philosophe dont les sentimens soient plus connus que les siens. On est redevable de cela au poëte Lucrèce et à Diogène Laërce, et plus encore au savant Gassendi, qui a travaillé avec une extrême diligence à ramasser tout ce qui se trouve sur la doctrine et sur la personne de ce philosophe dans les anciens livres, et à le réduire en un système complet. Si jamais on a eu sujet de connaître que le temps fait enfin justice à l'innocence opprimée, c'est à l'égard d'Épicure : car il s'est élevé tant d'illustres défenseurs de sa morale (M) pratique, et de sa morale spéculative, qu'il n'y plus que des entêtés ou des ignorans qui en jugent mal. Il mourut dans les douleurs d'une rétention d'urine, avec une patience et une constance toute particulière, l'an 2 de la 127e. olympiade (*m*). Il commençait d'entrer dans sa soixante-douzième année. On ne saurait dire assez de bien de l'honnêteté de ses mœurs, ni assez de mal de ses opinions sur la religion. Une infinité de gens sont orthodoxes et vivent mal : lui au contraire, et plusieurs de ses sectateurs, avaient une mauvaise doctrine, et vivaient bien (N). N'oublions pas qu'il avait une très-bonne morale par rapport à l'obéissance qui est due aux magistrats (O). Il fut beaucoup plus célèbre après sa mort que pendant sa vie (P), comme Sénèque l'a remarqué, et comme Métrodore l'avait prédit.

Il ne sera pas inutile de donner ici un exemple de la malignité et de la mauvaise foi que l'on employait en censurant Épicure. Il fit un ouvrage intitulé *le Festin*, et il y traita la question : Quel est le temps le plus propre à s'approcher d'une femme ? Ses censeurs voulant avoir un prétexte de médire représentèrent infidèlement son procédé, ils en changèrent les circonstances. Il faut bien qu'il ait été innocent, puisque Plutarque a eu l'équité de faire voir qu'il n'y avait rien là qui ne fût digne d'un philosophe (Q). Le même Plutarque a fait un traité exprès pour prouver que l'on ne peut vivre agréablement dans les principes d'Épicure. Il fait voir entre autres choses que la

(*i*) Rondellus, de Vitâ et Moribus Epicuri, *pag.* 19, 20.

(*k*) *Voyez la remarque* (N).

(*l*) *On écrit ceci l'an* 1695.

(*m*) Diog. Laërt., *lib.* X, *num.* 15 *et* 23.

doctrine qui rejette la providence de Dieu, et l'immortalité de l'âme, ôte à l'homme une infinité de consolations pendant la vie, et le réduit au désespoir quand il faut mourir (R). Je ne regrette point que cet auteur se soit abstenu d'examiner si ceux qui niaient la providence dogmatisaient plus conséquemment que ceux qui la reconnaissaient, je veux dire, si en supposant, comme faisaient tous les philosophes, que la matière ne devait qu'à elle-même son existence, il n'était pas d'un plus solide raisonnement de soutenir que les dieux n'agissaient point sur la matière, que de soutenir qu'ils en disposaient à leur fantaisie. Encore un coup, je ne regrette point que Plutarque ne soit point entré dans l'examen de cette question : car il était trop prévenu contre l'épicuréisme, et trop engagé dans certaines hypothèses, pour ne pas embarrasser et embrouiller ce grand sujet ; mais je suis fâché de n'avoir lu aucun livre où il y eût quelque chose touchant cette discussion. Il me semble que parmi tant d'apologistes d'Épicure, il y en devait avoir quelques-uns qui en condamnant son impiété, s'efforçassent de montrer qu'elle coulait naturellement et philosophiquement de l'erreur commune à tous les païens sur l'existence éternelle de la matière (S). Je ferai quelques observations là-dessus, qui montreront entre autres choses, 1°. que quand on n'est point dans le système de l'Écriture à l'égard de la création, plus on raisonne conséquemment plus on s'égare ; 2°. que ce système est le seul qui ait l'avantage d'établir les fondemens solides de la providence et des perfections de Dieu (T). Il n'y a rien de plus pitoyable que la méthode dont Épicure se servait pour expliquer la liberté (U) des actions humaines.

(A) *Il naquit à Gargettium.*] C'est pour cela que Stace le nomme *Gargettius auctor* (1), et *Senior Gargettius :*

Deliciæ quas ipse suis digressus Athenis
Mallet deserto senior Gargettius horto (2).

Cicéron lui en avait montré l'exemple. *Catius... quæ ille Gargettius, etiam antè Democritus εἴδωλα, hic spectra nominat* (3). Élien (4) et plusieurs autres se sont servis du même surnom en parlant de notre Épicure. Je m'étonne donc que Cruquius ait pu croire que Stobée, en se servant de ce surnom, a désigné un autre Épicure. *Toutefois*, dit-il, *Stobée fait souvent mention d'un certain Épicure qu'il surnomme aussi Gargettien.* On ne parle pas ainsi quand il s'agit du grand Épicure, ou, si on le fait, on mérite d'être sifflé, comme ce bon provincial qui disait *un nommé Turenne* (5). C'est à Cruquius à choisir, et, quelque parti qu'il prenne, il se convaincra d'une bévue. S'il dit qu'il a cru que le *Gargettius Epicurus* de Stobée est le fondateur de la secte des Épicuriens, il avouera qu'il a parlé impertinemment : on ne se sert pas des termes *Epicuri cujusdam*, quand on parle de ce fondateur (6). S'il dit qu'il a ignoré que l'épithète de *Gargettius* fût propre au grand Épicure, il reconnaîtra qu'un fait très-commun ne lui était pas connu. Je ne le crois point coupable de l'incivilité rustique, ou plutôt de l'impertinence qui

(1) Stat., *lib. II*, Silva II, *vs.* 113.
(2) *Idem*, *lib. I*, Silva III, *vs.* 93.
(3) Epist. XVI *libri XV* ad Familiares.
(4) *Lib. IV*, *cap. XIII* Var. Histor.
(5) Ménage, Anti-Baillet, *tom. I*, *pag.* 39. *Je le lui avais ouï dire dans sa Mercuriale à propos de ce qu'une personne de la compagnie venait de conter*, qu'un certain M. Cospean avait fait une certaine chose.
(6) *Voyez tome II*, *pag.* 407, *la remarque* (F) *de l'article* ARNAULD (Antoine), docteur de Sorbonne.

se trouve dans les termes *un certain Épicure*, appliqués à celui de cet article. Je crois que, se souvenant qu'il y a eu diverses personnes du nom d'Épicure (7), il s'est figuré que celui à qui Stobée donne l'épithète de *Gargettien* est un de ceux qui sont différens du fondateur de la secte épicurienne. Afin que mes lecteurs puissent juger si ma conjecture est bien fondée, je rapporterai tout le passage de Cruquius. Je le tire de son Commentaire sur ces paroles d'Horace, *Gallis hanc Philodemus*, qui sont au vers 121 de la IIe. satire du Ier. livre. *Fuit hic Philodemus Epicurus* (*ut Strabo scribit*) *patriâ Gadaræus*, *quem Asconius Pedianus in oratione Cic. pro Lucio Pisone scribit Epicureum fuisse eâ ætate nobilissimum : sed arbitror apud Asconium legendum esse pro Epicureum*, *Epicurum dictum*, *ut habet Strabo*, *vel hunc ex illo restituendum : tamen Epicuri cujusdam* (*quem etiam Gargettium nominat*) *frequens est mentio apud Stobæum.* Ce *tamen* témoigne que l'auteur aimerait mieux que l'on mît le mot *Epicurus* dans Asconius Pedianus, que si l'on mettait dans Strabon le mot *Epicureus*, et je ne sais même s'il n'a pas voulu insinuer que l'Épicure *Gargettius* de Stobée, et l'Épicure *Gadaræus* de Strabon, ne diffèrent que parce que les copistes ont altéré l'orthographe. En tout cas, il insinue manifestement que puisque Stobée a fait mention d'un Épicure Gargettien, il est très-probable que Strabon parle d'un Épicure Gadarien. Or, c'est distinguer, ce me semble, ces deux Épicures d'avec celui qui fut fondateur de secte. On pourrait critiquer bien d'autres choses à Cruquius. 1°. Le Philodème d'Horace n'est point celui d'Asconius Pédianus; car les maximes de celui d'Horace, en matière d'amour, sont directement opposées à celles du Philodème de Fedianus (8). 2°. Il n'est pas vrai qu'on puisse lire dans Strabon (9) *Epicurus* au lieu d'*Epicureus*. 3°. La harangue de Cicéron n'est pas pour Pison, mais contre Pison, et d'une manière très-violente.

(B) ..... *l'an* 3 *de la* 109e. *olympiade.*] Il faut relever ici une faute de Vossius. Il met la mort d'Épicure à la 107e. olympiade. *At Epicurus est mortuus Olymp. CVII, quo tempore Philippus Alexandri M. parens*, *duodecimum regnabat annum* (10). On ne peut pas le disculper en disant qu'il avait écrit *Olymp. CXXVII*, qui est le vrai temps de la mort de ce philosophe (11), mais que l'imprimeur oublia deux lettres numérales. Cette apologie serait ici très-inutile : ce serait le précipiter dans une erreur aussi palpable que celle dont on le voudrait justifier ; on le chargerait d'avoir cru que l'an 12 du règne de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, appartient à la 127e. olympiade. Concluons donc que la faute était dans son manuscrit. Or il est bien étrange que sa mémoire ait été assez infidèle ce jour-là, pour lui laisser écrire qu'Épicure sortit du monde avant qu'Alexandre montât sur le trône.

(C) *Et sa mère Chérestrata.*] Je ne sais sur quoi se fonde M. Moréri, quand il dit qu'elle était *sortie d'une famille très-noble*. Laërce et Gassendi qu'il cite n'en disent rien. Il la nomme Chérécrate dans l'article d'Épicure : c'est sa seconde faute. Ses péchés d'omission lui peuvent être reprochés, car il y avait deux choses curieuses à dire sur cette femme.

I. Elle s'en allait avec son fils *jusque dans les maisons désertes*, *pour en chasser les lutins à force de prières.* C'est ainsi que le docte M. du Rondel (12) a rendu ce grec de Diogène Laërce : Σὺν τῇ μητρὶ περιϊόντα αὐτὸν ἐς τὰ οἰκίδια καθαρμοὺς ἀναγινώσκειν (13). Il a expliqué la chose plus amplement dans son édition latine, et toujours d'une manière avantageuse

(7) Diog. Laërce, *liv. X*, *num.* 26, *en compte quatre. M.* Ménage, ibid., *en compte trois autres*, *outre lesquels* Gassendi, Præfat. de Vitâ et Moribus Epicuri, *parle d'un* Épicure, *faiseur d'emplâtres*, *dont* Galien *fait mention.*

(8) *Voyez M.* Dacier, sur la IIe. satire du Ier. livre d'Horace, *pag. m.* 176.

(9) *Lib. XII*, *pag.* 52. Diogen. Laërce, *liv. X*, *num.* 3, *appelle* épicurien *ce Philodème. Voyez là-dessus M.* Ménage, *qui croit*, *avec le vieux* Scoliaste d'Horace, *que ce poëte a parlé de ce Philodème.*

(10) Vossius, de Histor. græc., *lib. I*, *cap. XXI*, *pag. m.* 137.

(11) Laërt., *lib. X*, *num.* 15.

(12) Du Rondel, *dans la* Vie d'Épicure, *pag.* 3 *et* 4.

(13) Diog. Laërt., *in* Epicuro, *lib. X*, *num.* 4.

à Épicure. *Certum est*, dit-il (14), *Epicurum utpotè pusionem et matris asseclam hinc hausisse pietatem suam ineffabilem*, ὁσιότητα ἄλεκτον, *ex illoque tempore fuisse divis addictissimum, ut patet ex illâ portentificâ superstitione, quâ cum matre Epicurus circumeundo ædiculas* carmina lustralia, καταρμοὺς, legeret, *vel ad affectus moderandos, vel ad spectra abigenda; quasi Hecates diaconi fuissent, in cujus nomine pleraque patrare tum poterant miracula.* Quand je dis qu'il a tourné la chose d'une manière avantageuse à Épicure, je ne prétends pas lui imputer d'avoir prétendu que l'occupation de Chérestrata fût honorable. Il a trop d'esprit et d'érudition pour ne savoir pas qu'on regardait comme un emploi vil et mercenaire celui de ces vieilles femmes, qui allaient lire certains formulaires de prières afin de purifier les maisons ou les personnes (15). Ce métier d'exorciste ne passait point pour honorable. L'orateur Eschine, fils d'une femme qui l'avait exercé, essuya mille reproches honteux sur ce sujet de la part de Démosthène. Épicure et lui se trouvaient dans le même cas : ils avaient aidé chacun sa mère dans cette cérémonie; Démosthène le reproche à l'un et les stoïciens à l'autre. Voici ce qu'un des nouveaux commentateurs de Laërce (16) a remarqué sur ces paroles καθαρμοὺς ἀναγινώσκειν. *Eadem exprobrat Æschini Demosthenes in orat. de Coron* (17). Τῇ μητρὶ τελούσῃ τὰς βίβλους ἀνεγίνωσκες καὶ τἄλλα συνεσκευώρου, *etc. Nempe Epicuri mater dicitur fuisse anicula piatrix quæ domos circumibat, et piaculo aliquo contactos solvebat, aut totam domum expiabat. Epicurus verò matri præibat carmen piaculare : utrumque ministerium* ἄτιμον. Notez qu'il y a eu des auteurs célèbres, qui ont composé de ces formulaires d'expiation (18). On me dira peut-être qu'on ne trouve point que les formulaires de Chérestrata et de son fils Épicure aient été des exorcismes de lutins; mais qu'importe? M. du Rondel ne laisse pas d'avoir eu un fondement légitime pour avancer ce qu'il a dit; car il est indubitable que les païens ont eu des cérémonies destinées à chasser les spectres. M. Loméier a cité Ovide (19), Valérius Flaccus (20) et Lucien (21). Or, voici de quelle manière le tour qu'a pris M. du Rondel est avantageux à Épicure. Ce philosophe, ne croyant pas que les dieux se mêlassent de nos affaires, était suspect d'irréligion : cela le rendait odieux et l'exposait à l'infamie. Il n'y a donc rien de plus propre à lui conserver sa réputation, que de dire que depuis sa plus tendre jeunesse il allait lire des prières dans les maisons, pour le service de son prochain. C'était un acte de piété superstitieuse.

II. La seconde chose curieuse qu'on pouvait dire de Chérestrata, c'est qu'au dire de son fils, elle avait eu dans son corps cette quantité d'atomes dont le concours est nécessaire pour former un sage. Ἡ δὲ μήτηρ ἀτόμους ἔσχεν ἐς αὑτῇ τοσαύτας, οἷαι συνελθοῦσαι σοφὸν ἂν ἐγέννησαν. *Matrem quoque suam in se tot tantasque habuisse atomos, quarum congressu sapiens ederetur* (22). Plutarque allègue cela comme une preuve de la vanité d'Épicure. Cette preuve n'est pas mal choisie, car c'est une grande présomption que de croire que l'on a été formé de l'élite des atomes, et qu'on a eu une mère en qui la nature avait rassemblé tout autant d'ingrédiens qu'il en fallait pour la formation d'un sage. Je ne vois personne qui ait rapporté fidèlement ce passage de Plutarque. Tout le monde s'imagine que ce fut Néoclès, frère d'Épicure, qui dit cela de sa mère. Gassendi, qui entendait bien le grec,

(14) Du Rondel, de Vitâ et Moribus Epicuri, *pag.* 3.

(15) *Et veniat quæ lustret anus lectumque, locumque,*
Præferat et tremula sulphur et ova manu.
Ovid., de Arte amandi, *lib. II, vs.* 329. *Voyez* Loméier, de Lustrationibus Gentilium, *cap. XIII, pag.* 119.

(16) Joachimus Kuhnius, *pag.* 544, *edit.* Laërtii, *Amstelod.*, 1692.

(17) *Voyez* Loméier, de Lustrationibus, *pag.* 119.

(18) Épiménide *en est un. Voyez* Vossius, de Poëtis græcis, *pag.* 17.

(19) *Lib. V*, Fastor., *apud* Lomeierum de veterum Gentil. Lustrationibus, *pag.* 231, 232.

(20) Argon., *lib. III, vs.* 448, *apud eumd.*, *pag.* 309.

(21) *In* Necyom., *apud eumd.*, *pag.* 313.

(22) Plut., *in* Tractatu quòd non possit suaviter vivi juxta Epicurum, *pag.* 1100, A.

n'aurait point commis cette faute (23), s'il avait eu recours à l'original ; mais comme il crut que les traductions étaient fidèles, il ne passa pas plus loin. La version latine et la version d'Amyot sont telles, que l'on ne pourrait pas soutenir qu'elles ne contiennent pas le sens de l'original : néanmoins elles sont défectueuses, parce qu'elles sont également susceptibles de deux interprétations. Elles peuvent aussi bien signifier que Néoclès disait cela, qu'Épicure le disait. D'où l'on peut recueillir en passant que les Vaugelas et les Bouhours ont plus de raison qu'on ne pense de recommander un arrangement de mots qui exclue jusqu'aux moindres ambiguïtés. Naudé, avant Gassendi, avait commis cette faute. *Néoclès*, dit-il (24), *disait à la louange d'Épicure son frère, que, lors de sa génération, la nature avait assemblé tous les atomes de la prudence dans le ventre de sa mère.* Il est clair que c'est une paraphrase bien libre du grec de Plutarque, ou plutôt que c'en est une falsification. Le père Rapin s'est égaré encore plus. *Épicure*, dit-il (25), *était naturellement sage, puisqu'il était né philosophe jusque dans le plaisir : il était si éclairé que son frère Néoclès dit, dans Plutarque, que la nature avait assemblé tous les atomes de la sagesse et de la science pour composer sa personne, pendant qu'il dit lui-même qu'il ne sait rien.* Ce qu'il y a ici de rare est de voir que l'on allègue comme une preuve de la modestie d'Épicure ce que Plutarque avait allégué pour le convaincre d'orgueil. On suppose qu'il rejette très-humblement les éloges que son frère lui présente, et c'est lui-même qui se donne ces éloges dans l'auteur qu'on cite. Tant il est vrai que quand on s'amuse à appliquer des passages pris hors de la source, ou qu'on se hasarde à en tirer des conséquences avant que d'être assuré du sens littéral et original, on s'expose à d'étranges menteries !

M. Chevreau a suivi l'erreur de Gassendi et du père Rapin. Voyez la deuxième page du premier tome du *Chevræana*.

(D) *Ses disciples vivaient tous en commun avec leur maître.*] Laërce (26) témoigne qu'Épicure avait tant d'amis, que les villes mêmes n'auraient pu les contenir. On allait à lui de toutes les villes de la Grèce et de l'Asie (27). L'Égypte même lui envoyait des disciples (28). La ville de Lampsaque, où il avait professé la philosophie (29), lui en envoyait beaucoup. Il ne voulut pas imiter Pythagoras, qui enseignait qu'entre amis les biens doivent être communs : il trouvait qu'un tel établissement marquait de la défiance (30), et il aimait mieux que les choses fussent sur un pied que chacun contribuât volontairement aux besoins des autres quand cela était nécessaire. Il est sûr que cette idée approche plus de la perfection que ne fait la communauté des biens, et qu'on ne saurait assez admirer l'union des disciples d'Épicure, et l'honnêteté avec laquelle ils s'entr'aidaient, chacun demeurant le maître de son patrimoine. Voici un beau passage de Cicéron. *De quâ* (amicitiâ) *Epicurus quidem ita dicit, omnium rerum quas ad beatè vivendum sapientia comparaverit, nihil esse majus amicitiâ ; nihil uberius, nihil jucundius. Neque verò hoc oratione solùm, sed multò magis vitâ et moribus comprobavit. Quod quàm magnum sit, fictæ veterum fabulæ declarant, in quibus tam multis tamque variis ab ultimâ antiquitate repetitis, tria vix amicorum paria reperiuntur, ut ad Orestem pervenias profectus à Theseo. At verò Epicurus unâ in domo, et eâ quidem angustâ, quàm magnos, quantâque amoris conspiratione consentientes tenuit amicorum greges ? Quod fit etiam nunc ab Epicureis* (31). Qu'on nous vienne dire après cela que des gens qui

(23) De Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. I, cap. VIII.*

(24) Apologie des grands Hommes, *chap. XVII, pag. m.* 502.

(25) Réflexions sur la Philosophie, *num.* 29, *pag.* 361, *édition de Hollande*, 1686. *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mai* 1686, *art. IV, pag.* 528, *où l'on ne fait qu'insinuer que c'est mal traduire* Plutarque.

(26) *Lib. X, num.* 9.

(27) *Voyez* Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. I, cap. VII.*

(28) *Idem, ibid., ex* Plutarcho.

(29) *Pendant quatre ans, selon* Suidas.

(30) Laërt., *lib. X, num.* 11.

(31) Cicero, de Finibus, *lib. I, cap. XX.*

nient la providence, et qui établissent pour leur dernière fin leur propre satisfaction, ne sont nullement capables de vivre en société; que ce sont nécessairement des traîtres, des fourbes, des empoisonneurs, des voleurs, etc. Toutes ces belles doctrines ne sont-elles pas confondues par ce seul passage de Cicéron? Une vérité de fait, comme celle que Cicéron vient d'attester, ne renverse-t-elle pas cent volumes de raisonnemens spéculatifs? Voici la secte d'Épicure dont la morale pratique sur les devoirs de l'amitié ne s'est nullement démentie pendant quelques siècles : et nous allons voir qu'au lieu que les sectes les plus dévotes étaient remplies de querelles et de partialités, celle d'Épicure jouissait d'une paix profonde. On y suivait sans contestations, sans contradictions, la doctrine du fondateur (32). *Dolet profectò mihi eos* (successores Platonis) *omnia molitos non esse, ut plenam sibi atque integram in omnibus cum Platone consensionem defenderent. Et eâ quidem Plato dignus erat, qui magno illo Pythagorâ ut melior non fuerit, non fuit tamen fortassè deterior: quem discipuli quòd sequuti omnes ac venerati fuerint, id etiam egere potissimùm, ut summo apud omnes in pretio habeatur. Hoc ipsum Epicurei, perperàm illi quidem, sed tamen cùm intelligerent, nullâ unquam in re ab Epicuro dissidere visi sunt, sed potiùs eadem omninò se cum sapiente suo sentire professi, jure propterea id nominis habuêre. Quin etiam, qui longissimo deinceps intervallo consequuti Epicurei sunt, ii nec abs se mutuo, nec ab eodem Epicuro tantillùm, quod quidem meminisse attineat, discessere. Imò sceleris apud eos, vel potiùs impietatis ille damnetur, qui novi quippiam invexerit. Quare nemo prorsùs id audeat. Sed eorum dogmata ob constantem illam omnium inter se perpetuam-que concordiam, in altissimâ quâdam et tranquillissimâ pace versantur. Ita hæc Epicuri secta veræ cuidam reipublicæ persimilis est, quam ab omni seditione remotissimam, mens quædam una communis, unaque sententia moderetur. Quam illi disciplinam et anteà sequuti sunt multi perlibenter, et sequuntur etiamnum, atque adeò, ut simillimum veri est, in posterum sequentur. At stoïcos inter factiones extitêre, quæ ab ipsis eorum commissæ principibus, ad nos usque propagatæ sunt* (33). Voilà ce que dit un homme qui vivait dans le IIe. siècle : l'union des disciples d'Épicure s'était conservée jusqu'à ce temps-là, et ne paraissait point menacée de quelque revers. C'est ce que Numénius témoigne. Sa conjecture n'a pas été démentie, que je sache.

Parlons ici d'une chose que j'ai promise dans les dernières lignes de l'article de Carnéade. L'une des accusations intentées à Épicure fut d'avoir parlé satiriquement des plus illustres philosophes. Diogène Laërce (34), voulant montrer que c'était une calomnie insensée, se contente de dire qu'on avait des témoignages suffisans de l'honnêteté et de la débonnaireté extrême d'Épicure envers tout le monde. Il allègue les statues d'airain érigées à ce philosophe, le grand nombre de ses amis, l'attachement immuable de tous ses disciples, et la succession perpétuelle de son école. Il dit que les leçons d'Épicure furent un chant de sirène qui captiva tous ses auditeurs, excepté Métrodore de Stratonice, qui le quitta pour s'attacher à Carnéade : Οἵτε γνώριμοι πάντες, ταῖς δογματικαῖς αὐτοῦ σειρῆσι προκατασχεθέντες, πλὴν Μητροδώρου τοῦ Στρατονικέως πρὸς Καρνεάδην ἀποχωρήσαντος, τάχα βαρυνθέντος ταῖς ἀνυπερβλήτοις αὐτοῦ χρηστότησιν. C'est-à-dire, selon la version latine imprimée avec le grec de Diogène Laërce : *Præterea omnes discipuli quos illius dogmaticæ syrenes occupârunt, præter unum Metrodorum Stratonicensem, qui ab illo se ad Carneadem contulit : cui fortè gravis erat viri incomparabilis bonitas.* Selon cette traduction, la bonté extraordinaire d'Épicure fut cause que ce Métrodore le quitta. Ce

(32) *Ea quæ Epicuro placuerunt, ut quasdam Solonis aut Lycurgi leges ab Epicureis omnibus servari.* Themistius, orat. IV, *apud* Gassendum, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. II*, *cap. V. Apud istos quicquid dicit Hermachus, quicquid Metrodorus ad unum refertur. Omnia quæ quisquam in illo contubernio loquutus est, unius ductu et auspiciis dicta sunt.* Seneca, epist. XXXIII.

(33) Numenius, *apud* Euseb. Præpar. Evang., *lib. XIV*, *cap. V*, *pag.* 727.

(34) Laërt., *lib. X*, *num.* 9.

sens choque d'abord les lecteurs ; mais il s'accorde parfaitement bien avec le but de Diogène Laërce, et quand on a fait une sérieuse attention aux bizarreries du cœur humain, on ne trouve point incroyable qu'il y ait des gens qui se trouvent rebutés, importunés et fatigués de l'excessive bonté de leur bienfaiteur. C'est pourquoi, si l'on suppose que Diogène Laërce a voulu dire que Métrodore, qui de tous les disciples d'Épicure fut le seul qui l'abandonna, ne le fit peut-être, que parce que les trop grandes bontés d'Épicure lui étaient à charge, on trouvera un raisonnement suivi et un fait assez possible : on trouvera que la désertion même de Métrodore sert à prouver l'humanité incomparable dont il s'agissait d'assurer la louange et la possession à Épicure. Mais, comme il arrive plus fréquemment, sans comparaison, que les marques excessives d'amitié attirent les gens, qu'il n'arrive qu'elles les éloignent, il y a une interprétation des paroles de Laërce mille fois plus naturelle que celle qui a couru jusqu'ici ; c'est de dire que Métrodore ne se sépara d'Épicure pour s'attacher à Carnéade, que parce peut-être qu'il se trouva accablé du poids des bontés que Carnéade avait eues pour lui. Cette interprétation est moins favorable au but de l'auteur que la première, et néanmoins elle ne le traverse pas beaucoup ; car si vous supposez que rien ne débaucha Métrodore que l'amitié extraordinaire, et que les caresses excessives de Carnéade, vous ne pourrez pas soutenir que sa désertion ébranle ce que l'on a dit du bon naturel d'Épicure, et qu'on a prouvé entre autres raisons par l'attachement fidèle de ses disciples. Ainsi rien n'empêche que nous ne prenions pour plus naturel ce nouveau sens des paroles de Diogène Laërce. Ce n'est pas peut-être ce qu'il a voulu dire, car cet auteur n'ayant guère plus d'exactitude dans ses raisonnemens que dans ses récits, on peut fort bien se tromper en lui imputant les pensées qui semblent avoir la plus grande liaison avec ses phrases. Quoi qu'il en soit, faisons savoir au public que M. de la Monnoie est l'auteur de la nouvelle interprétation que l'on a vue ci-dessus ; mettons ici l'extrait d'une de ses lettres : « Je suis » persuadé avec Gassendi, que lorsque Diogène écrit que, de tous les » disciples d'Épicure, Métrodore est » le seul qui le quitta pour s'attacher » à Carnéade, on ne doit pas entendre que Métrodore ait été auditeur » d'Épicure, mais simplement qu'il » a été le seul épicurien qui ait changé de secte, et renoncé à la philosophie d'Épicure pour suivre celle » de Carnéade. M. Ménage déclare » qu'il serait volontiers de ce sentiment sans ces mots de Diogène, » τάχα βαρυνθέντος ταῖς ἀνυπερβλήτοις » αὐτοῦ χρηστότησιν, par où il paraît, » dit-il, que, nonobstant toutes les » explications de Gassendi, il fallait » que ce Métrodore fût contemporain » d'Épicure, puisque ce ne fut que » pour se défaire des honnêtetés fatigantes d'un si bon maître desquelles il était accablé, qu'il cessa d'être épicurien, et passa de ce parti » à celui de Carnéade. M. Ménage ni » M. Gassendi n'ont pas vu que le » véritable sens du passage de Diogène » est que, si Métrodore, d'épicurien » qu'il était auparavant, devint sectateur de Carnéade, ce ne fut peut-être qu'à cause des bontés sans » bornes dont celui-ci l'accablait. Le » pronom αὐτοῦ, qui doit être entendu de Carnéade, a été jusqu'ici » mal rapporté à Épicure, et c'est ce » qui a fait tout l'embarras (35). »

Ceux qui rapportent le pronom αὐτοῦ à Épicure, doivent convenir que Diogène Laërce est coupable d'une insigne fausseté ; c'est-à-dire, qu'il a cru que Carnéade et Épicure ont philosophé en même temps. Gassendi (36) montre fort bien que c'est une erreur grossière. Il fait voir qu'Épicure mourut avant que Carnéade naquît. Il remarque que Métrodore n'a point passé de la secte d'Épicure à l'école du Carnéade, dont Cicéron a parlé à la fin du Ve. livre *de Finibus* ; car ce Carnéade était lui-même épicurien, *Epicuri familiaris*. Il prouve aussi que Métrodore de Stratonice n'a point été auditeur d'un Carnéade contemporain d'Épicure et d'Arcésilas, mais du Carnéade qui fut le quatrième successeur d'Arcésilas, et qui

(35) La Monnoie, remarque MS.

(36) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag. m.* 205.

fonda la troisième académie. On peut ajouter à ses preuves ce que Jonsius (37) observe, que Métrodore de Stratonice n'a pu être ami d'Épicure, qui était mort avant que la ville de Stratonice fût fondée. Notez que Jonsius (38) et M. Ménage (39) s'accordent à dire que Diogène Laërce s'est exprimé en homme qui voulait apprendre à ses lecteurs qu'Épicure et Carnéade florissaient en même temps. C'est rejeter l'explication de Gassendi (40); et je ne m'étonne point qu'ils la rejettent, car elle est forcée au dernier point. Il se figure que l'historien n'a voulu dire que ceci : c'est que Métrodore était le seul épicurien qui eût quitté le parti, et qu'il l'avait quitté à cause que la tendresse d'Épicure, mort depuis assez long-temps, vivait encore dans la secte : *Quòd bonitas verò Epicuri gravis illi* (Metrodoro Stratoniceo) *fuisse dicatur, intelligi potest de eâ quam Epicurus tametsi mortuus spiraret adhuc in summâ illâ consensione, charitate, et suî memoriâ apud sectatores* (41). On n'a pas besoin d'un si mauvais dénoûment, quand on explique le passage comme fait M. de la Monnoie. Il ne faut pas que j'oublie que M. Foucher (42) se prévalut de ces paroles de Diogène Laërce, pour soutenir sa fausse supposition que Carnéade et Épicure avaient vécu en même temps. M. Lantin lui répondit entre autres choses que, *Diogène Laërce n'est pas un auteur bien sûr, et qu'il est aisé de remarquer dans son histoire plusieurs endroits qui se contrarient à cause qu'il a suivi des auteurs qui sont contraires* (43). Nous trouverons une de ces contradictions sans sortir de notre sujet : nous avons vu qu'il assure que Métrodore de Stratonice était le seul qui eût abjuré, et néanmoins peu auparavant il avait dit que Timocrate, disciple d'Épicure, avait quitté cette école (44), et publié ensuite bien des médisances contre son ancien professeur (45). Je n'ai lu personne qui ait relevé cette faute. Si Gassendi l'eût aperçue, il n'aurait pas employé le raisonnement que l'on va voir : *Sanè*, dit-il (46), *si Metrodorus à vivente adhuc Epicuro defecisset, quæsitum non fuisset ex Arcesilâ (qui duodecim annis Epicuro supervixit)* (*) *cur homines à cæteris ad epicureos, ab epicureis verò ad cæteros non commigrarent.* N'est-il pas certain que Timocrate se sépara d'Épicure ? Puis donc que sa désertion n'empêcha point la demande qui fut faite à Arcésilas, pourquoi passe-t-on des autres écoles à celle d'Épicure, et non pas de celle-ci aux autres ? La désertion de Métrodore n'eût point empêché cette demande, et par conséquent Gassendi se sert d'une très-mauvaise preuve. Le proverbe, *une hirondelle ne fait pas le printemps*, est la solution de ceci ; car quoiqu'on sût l'inconstance d'un seul sectateur d'Épicure, on ne laissait pas de juger en gros que personne ne quittait l'épicuréisme.

(E) *Il écrivit beaucoup de livres, et il se piquait de ne rien citer.*] Diogène Laërce, en parlant des philosophes qui ont le plus écrit (47), met Chrysippe au premier rang et Épicure au second : c'est ainsi qu'il dispose des places dans sa préface ; mais dans son Xe. livre, il dit absolument et sans réserve qu'Épicure est celui de tous les auteurs qui a le plus composé (48). Ses ouvrages, continue-t-il, montent à 300 volumes, et l'on n'y voit rien qui ne soit de lui : il n'y rapporte les paroles d'aucun auteur, il ne cite personne. Mais pour Chrysippe, qui ne voulait point souffrir qu'Épicure le surpassât en nombre

(37) Jonsius, de Scriptor. Hist. Phil., *pag.* 350.

(38) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 111.

(39) Menag., in Diogen. Laërt., *lib. X*, *num.* 9, *pag.* 451.

(40) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. IV*, *cap. VIII*, *pag.* 205.

(41) *Idem*, *ibidem*.

(42) *Voyez le* Journal des Savans du 6 août 1691, *pag. m.* 511.

(43) Journal des Savans *du* 24 *mars* 1692, *pag. m.* 210.

(44) Μαθητὴς δὲ αὐτοῦ τῆς σχολῆς ἐκφοιτήσας. *Ipsiusque* (Epicuri) *discipulus ejus relictâ scholâ.* Diog. Laërt., *lib. X*, *num.* 6.

(45) *Voyez la remarque* (K).

(46) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *pag.* 205.

(*) *Apud* Laërt., *lib. IV*.

(47) Diog. Laërt., *in* Procœmio, *num.* 16.

(48) Γέγονε δὲ πολυγραφώτατος ὁ Ἐπίκουρος πάντας ὑπερβαλλόμενος πλήθει βιβλίων. *Scripsit autem Epicurus infinita volumina, adeò ut illorum multitudine* Cunctos *superâvit* Idem, *lib. X*, *num.* 26.

de compositions, il ne faisait qu'entasser témoignage sur témoignage, de sorte que si on lui eût ôté ce qu'il citait, on l'eût réduit à la carte blanche. Καὶ Ἀπολλόδωρος δὲ ὁ Ἀθηναῖος ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν δογμάτων βουλόμενος παριστάνειν, ὅτι τὰ Ἐπικούρου οἰκείᾳ δυνάμει γελραμμένα, καὶ ἀπαράθετα ὄντα, μυρίῳ πγλείω ἐστὶ τῶν Χρυσίππου βιβλίων, φησὶν οὕτως αὐτῇ τῇ λέξει, Ἐι γὰρ τις ἀφέλοι τῶν Χρισίππου βιβλίων ὅσ' ἀλλότρια παρατέθειται, κενὸς αὐτῷ ὁ χάρτης καταλελείψεται. *Apollodorus quoque Atheniensis in collectione dogmatum, cùm vellet asserere Epicurum viribus suis fretum conscripsisse et absque auctorum testimoniis, esse ejus incomparabiliter plura quàm Chrysippi opera, sic ad verbum dixit : Nam si quis tollat de Chrysippi libris, quæ aliena sunt, vacua illi charta relinquetur* (49). Son émulation était telle, qu'aussitôt qu'il voyait paraître quelque nouveau livre d'Épicure, il en composait un autre (50) ; et cela si à la hâte, pour ne demeurer pas long-temps en reste, qu'il ne relisait point sa composition, ce qui l'engageait à des redites, et lui faisait avancer bien des choses peu correctes. Diogène cite ailleurs (51) Apollodore, qui prouva par cette raison qu'Épicure avait composé plus de livres que Chrysippe. Celui-ci n'avait fait que copier ce que d'autres avaient dit ; mais Épicure avait tout tiré de son propre fonds.

Puisque l'occasion s'en présente, disons quelque chose sur ces deux manières de composer, je parle de celle d'Épicure et de celle de Chrysippe. On aurait grand tort de prétendre, généralement parlant, que la méthode d'Épicure est celle des grands génies, et celle qui coûte le plus, et que la méthode de Chrysippe est celle des petits esprits, et celle qui coûte le moins. Prenez bien garde que par la méthode de Chrysippe j'entends seulement la coutume de ramasser des autorités. Je n'entends pas la négligence personnelle de ce philosophe, et les excès où il se portait en compilant. Cela posé, je soutiens qu'il y a d'aussi grands auteurs et des génies aussi sublimes dans la secte de Chrysippe, que dans la secte opposée ; et je le prouve par les trois grands noms que Gabriel Naudé va produire sur les rangs. *Il me semble*, dit-il (52), *qu'il n'appartient qu'à ceux-là qui n'espèrent jamais d'être cités, de ne citer personne ; et c'est une trop grande ambition de se persuader d'avoir des conceptions capables de contenter une si grande diversité de lecteurs sans rien emprunter d'autrui ; car s'il y eut jamais auteurs qui pussent véritablement s'estimer tels, c'ont été sans controverse Plutarque, Sénèque et Montagne, qui n'ont autrefois rien laissé chez les autres de ce qui pouvait servir à l'embellissement de leurs discours ; témoin les vers grecs et latins qui se rencontrent presque à chaque ligne de leurs œuvres, et entre autres cette consolation de sept ou huit feuilles que le premier envoya à Apollonius, dans laquelle on peut remarquer de compte fait plus de cent cinquante vers d'Homère, et presque autant d'Hésiode, Pindare, Sophocle et Euripide. Et de plus je ne crois point que ces nouveaux censeurs de la façon d'écrire soient si peu judicieux, que d'opposer aux autorités précédentes celle d'Épicure, lequel en trois cents volumes qu'il laissa, n'avait pas mis et inséré une seule allégation, parce que ce serait me fournir les moyens de leur condamnation, vu que les œuvres de Plutarque, Sénèque et Montagne sont tous les jours lues, feuilletées, vendues et réimprimées, où à grande peine le catalogue de celles d'Épicure nous est-il resté dans Diogène Laërce.* On pouvait joindre Cicéron à ces trois exemples, et l'on ne saurait condamner ceux qui y joignent Apulée, puisque c'était un des hommes de son siècle qui avait le plus d'esprit. Comptez bien tous les exemples qui suivent. « Nous voyons dans ce beau dialogue » des plus illustres orateurs de Rome » qu'ils ne croyaient pas que leur » éloquence pût être corrompue par » des citations, le discours d'Aper » nous apprenant qu'on désirait alors » que les oraisons fussent parées des » beautés de la poésie d'Horace, de

(49) *Idem*, *lib. VII*, *num.* 181.

(50) *Idem*, *lib. X*, *num.* 26.

(51) *Voyez la citation* (49).

(52) Naudé, *préface de l'*Apologie des grands Hommes.

» Virgile ou de Lucain; pour ne rien » dire de celle d'Ennius ou de Nevius, qui remplit des pages entières dans les œuvres philosophiques de Cicéron (53)... et nous » pouvons encore remarquer par l'Apologie d'Apulée, l'une des plus » éloquentes pièces de toute l'antiquité, nonobstant les impuretés de » quelques locutions dont nous avons » déjà parlé, que du temps des Antonins on ne pensait pas que les » passages grecs et latins dussent gâter un bel ouvrage, vu que celui-là est rempli de textes de Platon et » de plusieurs autres philosophes, » avec un grand nombre de vers d'Homère, de Catulle et de Virgile (54).» La Mothe-le-Vayer plaide là sa cause, car c'était le plus grand citateur du monde. On dira tant qu'on voudra que ses livres seraient meilleurs, s'ils n'étaient pas si farcis de pensées étrangères : on ne niera jamais, sans manquer de discernement et de goût, qu'il n'eût beaucoup de génie. On dira tant qu'on voudra que les écrits de Costar sont trop pleins d'autorités, on l'appellera tant qu'on voudra le protecteur des lieux communs (55), il n'en sera pas moins vrai que c'était un fort bel esprit. M. Ménage qui lui donne cet éloge est lui-même l'un des auteurs qui feront le plus d'honneur à la France. Je ne vois guère de gens qui lui contestent le titre de Varron français (56). En un mot, c'est un grand auteur; cependant il disait lui-même : *Mademoiselle de Scudéri..... a fait* 80 *volumes qu'elle a tous tirés de sa tête, et moi j'ai tiré de côté et d'autre tout ce que j'ai composé* (57). Contentons-nous de ces exemples : n'alléguons point les Tiraqueau, les Brisson, les Servin, et telles autres grandes lumières du parlement de Paris; ne disons pas qu'ils citaient prodigieusement, et qu'on le faisait aussi dans ces pièces d'apparat que les premiers présidens où les gens du roi récitaient en ce siècle-là (58) à l'ouverture des audiences. Ne parlons point non plus des excellens et des admirables plaidoyers de M. le Maître, l'ornement du même barreau au siècle suivant. Qui ne sait qu'ils sont pleins de citations (*)?

C'est donc une vérité de fait incontestable, qu'il se trouve de grands génies et de grands auteurs dans la secte de Chrysippe, et que ce n'est pas le propre des génies et des auteurs de cette espèce, de ne citer rien ou de citer peu. Parlons présentement de l'autre question : examinons quelle méthode de composer est la plus pénible.

Je crois qu'on peut réduire à deux classes les grands citateurs : il y en a qui se contentent de piller les auteurs modernes, et de ramasser en un corps les compilations de plusieurs autres qui ont travaillé sur la même matière. Ils ne vérifient rien, ils ne recourent jamais aux originaux : ils n'examinent pas même ce qui précède et ce qui suit dans l'auteur moderne qui leur sert d'original; ils n'écrivent point les passages; ils marquent seulement à leur imprimeur les pages des livres imprimés d'où il faut tirer ces passages. On ne peut nier que cette méthode de faire des livres ne soit très-aisée, et que, sans fatiguer beaucoup la tête d'un écrivain, elle ne le puisse mener bientôt à dix gros volumes. Il y a d'autres citateurs, qui ne se fient qu'à eux-mêmes; ils veulent tout vérifier, ils vont toujours à la source, ils examinent quel a été le but de l'auteur, ils ne s'arrêtent pas au passage dont ils ont besoin, ils considèrent avec attention ce qui le précède, ce qui le suit. Ils tâchent de faire de belles applications, et de bien lier leurs autorités : ils les com-

(53) *Voyez la Ire. partie de la* Prose chagrine de la Mothe-le-Vayer, *pag.* 341 *du IXe. tome, où il est dit que* Cicéron, Sénèque et Plutarque, *dans leurs OEuvres philosophiques, ne laissent passer aucune occasion de rapporter ce qu'ils avaient appris des plus grands poëtes, orateurs et philosophes anciens à leur égard, dont ils tâchaient d'imiter les ouvrages, et dont ils avaient fait leurs lieux communs.*

(54) La Mothe-le-Vayer, Discours de l'Éloquence française, *pag.* 84 *du IVe. tome de l'édit. in-12.*

(55) *C'est le titre que* Furetière *lui donne dans la* Nouvelle allégorique.

(56) *Il surpasse même* Varron, *qui était savant sans être poli. M.* Ménage *avec beaucoup d'érudition possédait jusqu'à la bagatelle du bel esprit.*

(57) Ménagiana, *pag.* 290 *de la première édition de Hollande.*

(58) *C'est-à-dire, au XVIe. siècle.*

(*) Non pas qu'ils aient été ainsi prononcés; mais M. le Maître orna de ces citations ses plaidoyers, particulièrement dans une édition, qu'il en fit faire exprès. Chacun sait cela. Rem. crit.

parent entre elles, ils les concilient, ou bien ils montrent qu'elles se combattent. D'ailleurs ce peuvent être des gens qui se font une religion, dans les matières de fait, de n'avancer rien sans preuve. S'ils disent qu'un tel philosophe grec croyait ceci ou cela, qu'un tel sénateur ou capitaine romain suivait certaines maximes, ils en produisent les preuves tout aussitôt; et parce qu'en certaines occasions la singularité de la chose demande plusieurs témoignages, ils en ramassent plusieurs. Je ne crains point de dire de cette méthode de composer, qu'elle est cent fois plus pénible que celle de notre Épicure, et qu'on ferait un livre de mille pages en moins de temps selon la dernière méthode, qu'un livre de quatre cents pages seselon la première. On comprendra mieux cela par un exemple. Qu'un habile homme ait à prouver qu'un tel père de l'église a été d'un tel sentiment (59), je suis sûr qu'il lui faudra plus de jours afin d'assembler les passages qui lui seront nécessaires, qu'afin de raisonner à perte de vue sur ces passages. Ayant une fois trouvé ses autorités et ses citations, qui peut-être ne rempliront pas six pages, et qui lui auront coûté un mois de travail, il aura dans deux matinées vingt pages en raisonnemens, en objections et en réponses à des objections : et par conséquent ce qui naît de notre propre génie coûte quelquefois beaucoup moins de temps que ce qu'il faut compiler (60). Je suis sûr que M. Corneille aurait eu besoin de plus de temps pour justifier une tragédie par un grand ramas d'autorités, que pour la faire; et je suppose le même nombre de pages dans la tragédie, et dans la justification. Heinsius mit peut-être plus de temps à justifier (61) contre Balzac, son *Herodes infanticida*, qu'un métaphysicien espagnol n'en met à un gros volume de disputes où il débite tout de son crû. Je pense que les plaidoyers où M. le Maître ramassa quantité d'autorités, lui coûtèrent plus que les autres; et qu'ils furent composés avec plus de peine que ceux de M. Patru qui ne citait presque rien.

Je n'entre point dans la question de la préférence : je dirai seulement que les auteurs qui n'empruntent rien sont pour l'ordinaire moins instructifs que ceux qui répandent leurs recueils. *Une bonne pensée, de quelque endroit qu'elle parte, vaudra toujours mieux qu'une sottise de son crû* (62), *n'en déplaise à ceux qui se vantent de trouver tout chez eux, et de ne tenir rien de personne* (63). J'ajoute qu'il n'y a pas moins d'esprit ni moins d'invention à bien appliquer une pensée que l'on trouve dans un livre, qu'à être le premier auteur de cette pensée. Cela paraît dans les entretiens de Voiture. On a ouï dire au cardinal Du Perron, que l'application heureuse d'un vers de Virgile, était digne d'un talent (64). Je laisse ceux qui comparent la première production d'une pensée avec l'acte de la génération, et l'art d'appliquer les vieilles pensées avec la puissance de ressusciter. C'est se déclarer trop partial pour les recueils : néanmoins, j'alléguerai les paroles de celui qui s'est montré si prévenu. « Comme » beaucoup de personnes pèchent en » l'usage immodéré des allégations, » il y en a assez d'autres ridicules » dans une sotte affectation de ne ci- » ter jamais personne, et de prendre » tout chez eux; semblables à cet » Hippias Élien, qui se vantait har- » diment de ne rien porter que ses » mains n'eussent fait. Car j'attribue » facilement à cette vanité le grand » mépris que quelques-uns font de » toute sorte d'autorités, pour mon- » trer qu'ils ne produisent rien que » d'eux-mêmes, que les belles pensées » sortent de leur tête, comme Pallas » de celle de Jupiter, et qu'ils en- » gendrent comme lui sans l'aide » d'autrui. A quoi néanmoins on » pourrait répondre, que la généra- » tion se fait par une action si com- » mune dans tous les ordres de la na- » ture, qu'il n'y a pas lieu de faire

(59) *On n'entend pas toutes sortes de sentimens; mais certaines opinions particulières qu'on ne fait qu'insinuer par-ci par-là.*

(60) *Voyez les* nouvelles Lettres du Critique de M. Maimbourg, *au commencement de la X*e. *lettre*, *pag.* 298, 299.

(61) *Cette* Apologie *contient deux cent soixante quatre pages*, *in*-8o.

(62) *Voyez* Saint-Amant, *préface du* Moïse sauvé.

(63) La Mothe-le-Vayer, *tom. IX*, *pag.* 341.

(64) *Voyez l'*abbé de Marolles, *dans la préface de son* Abrégé de l'Histoire de France.

» tant de cas d'une chose si facile ; au » lieu que c'est un miracle de ressusciter les morts en les faisant parler » de telle sorte, que comme on a dit » dans la religion que les ossemens » avaient opéré plus de merveilles » que les corps animés, ou peut soutenir de même dans la rhétorique, » que ceux qui ne sont plus ont beaucoup plus de force à nous persuader, que n'en ont les vivans (65). »

(F) *Ce fut gâter le système des atomes . . . que de ne pas retenir la doctrine de Démocrite touchant l'âme des atomes.*] Saint Augustin ne nous permet pas de douter que Démocrite n'ait cru que tous les atomes étaient animés. *Democritus*, dit-il (66), *hoc distare in naturalibus quæstionibus ab Epicuro dicitur, quod iste sentit inesse concursioni atomorum vim quandam animalem et spiritalem . . . Epicurus verò neque aliquid in principiis rerum ponit præter atomos.* Prétendre qu'un assemblage d'atomes inanimés peut être une âme, et peut envoyer des images qui nous donnent des pensées ; c'est se payer d'une hypothèse plus confuse que le chaos d'Hésiode. C'était néanmoins la prétention d'Épicure. *Quorum corpusculorum concursu fortuito et mundos innumerabiles, et animantia, et ipsas animas fieri dicit, et Deos quos humana forma, non in aliquo mundo, sed extra mundos, constituit, et non vult omninò aliquid, præter corpora, cogitare : quæ tamen ut cogitet, imagines dicit ab ipsis rebus, quas atomis formari putat, defluere, atque in animum introire subtiliores, quàm sunt illæ imagines, quæ ad oculos veniunt* (67). Mais en supposant une fois que tous les atomes ont une âme, on conçoit sans peine que leurs divers assemblages forment diverses espèces d'animaux, diverses manières de sentimens, diverses combinaisons de pensées ; et par-là on est à l'abri de l'objection foudroyante de Galien : *Cùm atomus una dolere non possit, quòd alterationis, et sensûs incapax sit, si dum caro acu pungitur, atomus una non sentiat, non sensuras duas, nec treis, nec quatuor, nec plureis ; perindèque fore, ut si adamantum, aliarumve rerum invulnerabilium acervus fodiatur. Et, ut digiti connexi absque dolore separantur ; sic iri atomos diductum, absque ullo doloris sensu, cùm sese mutuò solùm contingant* (68). Plutarque avait déjà fait une semblable objection à Colotes (69). Qu'on se tourne de tous les côtés imaginables, comme ont fait Lucrèce et Gassendi (70), pour soudre cette difficulté, on ne pourra pas même l'effleurer, et ce qu'on dira de meilleur est que tous les philosophes qui reconnaissent que les principes des corps mixtes sont privés de sentiment, s'exposent autant qu'Épicure à la même difficulté. Il faut dire les choses comme elles sont, l'hypothèse de l'âme du monde, ou celle des automates, est la seule voie de se tirer de cet embarras ; car il serait dangereux de reconnaître dans les bêtes une âme immatérielle comme dans l'homme : et pour ce qui est de la distinction de nos péripatéticiens entre la matière et l'âme matérielle des bêtes, c'est un vain subterfuge qui n'est pas moins foudroyé par l'objection de Galien, que les atomes d'Épicure (71). Au reste, il n'est pas plus absurde de supposer que les atomes sont essentiellement animés, que de supposer qu'ils existent et qu'ils se meuvent d'eux-mêmes. Voyez l'article de LEUCIPPE, à la remarque (E).

Ceux qui voudront voir d'autres différences entre Démocrite et Épicure n'auront qu'à consulter Cicéron (72).

(G) *Ce qu'il enseigna sur la nature des dieux est très-impie.*] Ce serait observer un peu trop négligemment les lois sacrées de l'équité, que d'accuser Épicure d'avoir cru que les dieux ne méritent pas notre culte, nos respects et nos hommages : car il a professé ouvertement le contraire,

(65) La Mothe-le-Vayer, *tom. IV*, *pag.* 83, 84.

(66) August., epist. LVI : *j'ai cité ce passage tout entier tome V*, *pag.* 474, *citation* (107) *de l'article* DÉMOCRITE.

(67) August., epist. LVI, *pag. m.* 273.

(68) Galenus dum interpretatur illud Hippocratis, *si unum esset homo, non doleret, quia non foret undè doleret.* Apud Gassendum, Phys., *sect. III*, *lib. VI*, *cap. III Oper.*, *tom. II*, *pag.* 343. *Il cite* lib. de Const. art., cap. 4 de elem. 3 et 4.

(69) Plut., adv. Colot., *pag.* 1111.

(70) *Voyez* Gassendi, *ibidem.*

(71) *Voyez les remarques* (C) *et* (L) *de l'article* DICÉARQUE, disciple d'Aristote, *tome V.*

(72) *Lib. I* de Finib.

et publié d'excellens livres sur le culte que l'on doit aux dieux (73). J'avoue qu'on lui objectait qu'en agissant selon ses principes il ne devait avoir nulle religion ; mais en cela on ne faisait que disputer sur le droit, on ne niait pas le fait, on tombait d'accord de sa religion extérieure. Nous ne saurions produire un témoin plus digne de foi que Sénèque. Or voici ce qu'il en dit : *Tu denique, Epicure, Deum inermem facis ; omnia illi tela, omnem detraxisti potentiam. . . hunc non habes quare verearis, nulla illi nec tribuendi nec nocendi materia est... Atqui hunc vis videri colere, non aliter quàm parentem : grato, ut opinor, animo : aut si non vis videri gratus, quia nullum habes illius beneficium, sed te atomi et istæ micæ tuæ fortè ac temerè conglobaverunt, cur colis ? Propter majestatem, inquis, ejus eximiam, singularemque naturam. Ut concedam tibi : nempe hoc facis nullâ spe, nullo pretio inductus. Est ergò aliquid per se expetendum, cujus te ipsa dignitas ducit : id est honestum* (74). Nous avons là en peu de mots la religion qu'Épicure professait : il honorait les dieux à cause de l'excellence de leur nature, encore qu'il n'attendît d'eux aucun bien, et qu'il n'en craignît aucun mal (75). Il leur rendait un culte qui n'était point mercenaire ; il ne considérait aucunement son propre intérêt, mais les seules idées de la raison qui demandent que l'on respecte et que l'on honore tout ce qui est grand et parfait. On ne se trompait pas peut-être, lorsqu'on l'accusait de n'agir ainsi que par politique (76), et afin d'éviter la punition qui lui eût été immanquable s'il eût renversé le culte des dieux ; mais quand même cette accusation aurait été bien fondée, elle n'aurait pas laissé d'être téméraire. L'équité veut que l'on juge de son prochain sur ce qu'il fait, et sur ce qu'il dit ; et non pas sur les intentions cachées que l'on s'imagine qu'il a. Il faut laisser à Dieu le jugement de ce qui se passe dans les abîmes du cœur. Dieu seul est le scrutateur des reins et des cœurs. Et après tout, pourquoi ne voudrions-nous pas qu'Épicure ait eu l'idée d'un culte que nos théologiens les plus orthodoxes recommandent comme le plus légitime et le plus parfait ? Ils nous disent tous les jours que quand on n'aurait ni le paradis à espérer, ni l'enfer à craindre, l'on serait pourtant obligé d'honorer Dieu, et de faire tout ce que l'on croirait lui être agréable (77). Je rapporterai ci-dessous (78) le témoignage que Diogène Laërce a rendu à la piété d'Épicure.

Ainsi la seule preuve du texte de cette remarque est qu'Épicure réduisait la nature divine à l'inaction : il lui ôtait le gouvernement du monde, il ne la reconnaissait point pour la cause de cet univers. C'est une énorme impiété. Les auteurs ne s'accordent pas sur la question, s'il enseignait que les dieux étaient composés d'atomes. S'il avait enseigné cela, il aurait ôté à la nature divine l'éternité et l'indestructibilité, dogme affreux et infiniment blasphématoire ; mais je ne crois point qu'on puisse le lui imputer ; car l'un de ses premiers principes était que Dieu étant bienheureux et immortel, ne fait du mal à personne, et ne se mêle d'aucune affaire. *In illis selectis ejus brevibusque sententiis quas appellant* κυρίας δόξας, *hæc, ut opinor, prima sententia est, quòd beatum et immortale est, id nec habet, nec exhibet cuiquam negotium* (79). Nous voyons que le premier point de méditation qu'il donnait à ses disciples était l'immortalité et la félicité de Dieu. Πρῶτον μὲν, τὸν Θεὸν, ζῶον ἄφθαρτον καὶ μακάριον νομίζων, ὡς ἡ κοινὴ τοῦ Θεοῦ νόησις ὑπεγράφη· μηθὲν μήτε τῆς ἀφθαρσίας ἀλλότριον, μήτε τῆς μακαριότητος ἀνοίκειον αὐτῷ πρόσαπτε· πᾶν δὲ τὸ φυλάττειν αὐτοῦ δυνάμενον τὴν μετὰ ἀφθαρσίας μακαριότητα, περὶ αὐτὸν δόξαζε. *Primùm quidem, Deum esse*

(73) *De sanctitate, de pietate adversùs Deos libros scripsit Epicurus. At quo modo in his loquitur? Ut Coruncanum aut Scævolam pontifices maximos te audire dicas.* Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XLI.*

(74) Senec., de Beneficiis, *lib. IV, cap. XIX.*

(75) *Voyez ce que* Cicéron *fait débiter par l'épicurien Velléius au* Ier. *livre* de Naturâ Deorum, *cap. VIII et seqq.*

(76) *Voyez* Cicéron, *là même, cap. XLIV, fin.*

(77) *Voyez* Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. IV, cap. III.*

(78) *Dans la remarque* (P).

(79) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XXX. Voyez aussi cap. XVII.*

animal immortale ac beatum, puta, sicut communis de Deo dictat intelligentia; nihil illi aut ab immortalitate alienum, aut à beatitudine, applicans. Cæterùm omne quod illius cum immortalitate beatitudinem servare possit, de eo opinare (80). Il ne croyait donc pas que les dieux eussent été faits comme le monde par la rencontre fortuite des atomes; il sentait bien que par-là il les eût visiblement assujettis à la mort. *Idem facit in naturâ Deorum, dum individuorum corporum concretionem fugit ne interitus et dissipatio consequatur, negat esse corpus Deorum, sed tanquam corpus: nec sanguinem, sed tanquam sanguinem* (81). Tertullien (82) et saint Augustin (83) soutiennent pourtant qu'il disait que la nature divine était composée d'atomes; mais Lactance a mieux rapporté le sentiment de ce philosophe. *Deos*, dit-il (84), *aiunt incorruptos, æternos, beatos esse: solisque dant immunitatem, ne concursu atomorum concreti esse videantur: si enim Deos quoque ex illis constituissent, dissipabiles fierent, seminibus aliquando resolutis, atque in naturam suam revertentibus.* Je finis cette remarque par censurer ces paroles de M. Moréri: *Les sentimens* d'Épicure *pour l'âme et pour la divinité ne semblent pas raisonnables à quelques-uns.* Est-il possible qu'un prêtre ait parlé ainsi d'un sentiment qui renverse l'immortalité de l'âme, et la providence de Dieu?

(H) *C'est en vain que M. Arnauld a critiqué cette doctrine.*] Pour rendre plus intelligible ce que j'ai à dire, j'observe d'abord que presque tous les anciens philosophes qui ont parlé du bonheur de l'homme se sont attachés à une notion externe, et c'est ce qui a produit parmi eux un grand partage de sentimens (85). Les uns ont mis le bonheur de l'homme dans les richesses; d'autres dans les sciences; d'autres dans les honneurs; d'autres dans la réputation; d'autres dans la vertu, etc. Il est clair qu'ils ont attaché l'idée de la béatitude, non pas à sa cause formelle, mais à sa cause efficiente; c'est-à-dire, qu'ils ont appelé notre bonheur ce qu'ils ont jugé capable de produire en nous l'état de félicité, et qu'ils n'ont point dit quel est l'état de notre âme quand elle est heureuse. C'est cet état que je nomme la cause formelle du bonheur. Épicure n'a point pris le change; il a considéré la béatitude en elle-même, et dans son état formel, et non pas selon le rapport qu'elle a à des êtres tout-à-fait externes, comme sont les causes efficientes. Cette manière de considérer le bonheur est sans doute la plus exacte et la plus digne d'un philosophe. Épicure a donc bien fait de la choisir, et il s'en est si bien servi, qu'elle l'a conduit précisément où il fallait qu'il allât: le seul dogme, que l'on pouvait établir raisonnablement selon cette route, était de dire que la béatitude de l'homme consiste à être à son aise, et dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit. Cela ne prouve point que l'on établit le bonheur de l'homme dans la bonne chère, et dans le commerce impur que les sexes peuvent avoir l'un avec l'autre; car tout au plus ce ne peuvent être que des causes efficientes, et c'est de quoi il ne s'agit pas: quand il s'agira des causes efficientes du contentement, on vous marquera les meilleures; on vous indiquera d'un côté les objets les plus capables de conserver la santé de votre corps, et de l'autre les occupations les plus propres à prévenir l'inquiétude de votre esprit: on vous prescrira donc la sobriété, la tempérance, et le combat contre les passions tumultueuses et déréglées qui ôtent à l'âme son état de béatitude, c'est-à-dire, l'acquiescement doux et tranquille à sa condition. C'étaient là les voluptés où Épicure faisait consister le bonheur de l'homme. On se récria sur le mot de volupté; les gens qui étaient déjà gâtés en abusèrent;

(80) Diog. Laërt., *lib. X*, *num.* 123.

(81) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. I*, *cap. XXV*, *fin.*

(82) Tertull., adv. Gentes, *cap. XLVII.*

(83) *Quorum corpusculorum concursu fortuito et mundos innumerabiles, et animantia, et ipsas animas fieri dicit et* Deos. August., epist. LVI, *pag.* 273.

(84) Lactant., de Irâ Dei, *cap. X*, *pag. m.* 538.

(85) *Ne croyez pas néanmoins ce que tant de gens nous disent, que selon* Varron *il y avait deux cent quatre-vingt huit opinions différentes sur la nature du souverain bien. C'est un jeu d'esprit de* Varron. *Voyez* saint Aug., de Civit. Dei, *lib. XIX*, *cap. I.*

les ennemis de sa secte s'en prévalurent, et ainsi le nom d'épicurien devint très-odieux. Tout cela est accidentel au dogme, et n'empêche pas qu'Épicure n'ait solidement philosophé. Bien entendu qu'il commettait une grande faute, en ne reconnaissant pas qu'il n'y a que Dieu qui puisse produire dans notre âme l'état qui la rend heureuse.

Passons à M. Arnauld. Il critiqua de toutes ses forces cette doctrine du père Mallebranche, *Tout plaisir est un bien, et rend actuellement heureux celui qui le goûte* (86). L'auteur des Nouvelles de la République des Lettres, en donnant l'extrait du livre de M. Arnauld, se déclara sur cet article pour le père Mallebranche. *Il n'y a rien de plus innocent*, dit-il (87), *ni de plus certain que de dire*, que tout plaisir rend heureux celui qui en jouit pour le temps qu'il en jouit, et que néanmoins il faut fuir les plaisirs qui nous attachent aux corps. . . . *Mais*, dit-on, *c'est la vertu*, *c'est la grâce*, *c'est l'amour de Dieu*, *ou plutôt c'est Dieu seul*, *qui est notre béatitude. D'accord en qualité d'instrument ou de cause* efficiente, *comme parlent les philosophes; mais en qualité de cause* formelle, *c'est le plaisir*, *c'est le contentement qui est notre seule félicité.* Là-dessus M. Arnauld prit à partie le nouvelliste de la République des Lettres, et lui adressa un avis (88), dans lequel il le réfuta de point en point, et selon toutes les règles de sa manière de combattre, qui était sans doute celle d'un très-habile logicien. Le nouvelliste répliqua (89), et soutint toujours son dogme, et s'attacha principalement à ôter les équivoques qui ont été répandues sur cette matière par la diversité des phrases *tropologiques* dont on s'est servi, la plupart des écrivains ayant donné à la cause le nom de l'effet, je veux dire, ayant appelé bonheur ou malheur, non pas ce qui l'est effectivement, mais ce qui le cause. Il s'engagea même à réfuter ceux qui s'imaginent que les plaisirs de nos sens ne sont point spirituels : il soutint qu'à ne les considérer que selon leur *entité* physique ils sont purement spirituels, et qu'on ne peut les appeler corporels qu'en conséquence d'un rapport accidentel et arbitraire qu'ils ont au corps; car ce rapport n'est fondé qu'en ce qu'il a plu à Dieu d'établir pour la cause occasionelle de ces plaisirs, l'action de certains objets sur le corps de l'homme. M. Arnauld ne voulut pas avoir le dernier : il réfuta tout de nouveau son adversaire par une docte dissertation (90), où il n'y a rien de plus important, ce me semble, que la dernière partie. Elle a pour titre, *Examen d'une nouvelle spéculation touchant la spiritualité et la matérialité des plaisirs des sens.* Il la commence de cette manière : « Il ne me reste plus, » monsieur, qu'à vous dire un mot » de la plus importante chose de votre écrit. C'est une pensée métaphy» sique si subtile et si abstraite, que j'ai » une double peur; l'une, de n'avoir » pas tout-à-fait bien pris votre pensée; » l'autre, de ne pouvoir dire la mien» ne d'une manière qui puisse être » entendue de tout le monde. Vous » prétendez, monsieur, qu'il faut » distinguer deux choses dans les plai» sirs des sens, leur *spiritualité* que » vous regardez comme leur étant es» sentielle; et leur *matérialité* que » vous voulez qui leur soit *accessoire* » et *accidentelle* : d'où vous concluez » qu'un plaisir des sens pourrait de» meurer *idem numero*, et n'avoir » rien de matériel, parce que la ma» térialité en peut être séparée (91). » Il développe ensuite fort nettement la doctrine de son adversaire, et le combat d'une manière très-digne de sa logique et de son habileté; mais je crois pourtant qu'il n'a pas raison dans le fond, et qu'il n'a pas assez pris garde à la différence qui se trouve entre nos sentimens et nos idées. Le rapport de nos idées à leur objet est essentiel; et il a raison de dire que Dieu ne pourrait pas faire que l'idée

(86) *Voyez les* Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau Système de la Nature et de la Grâce, *liv. I*, *chap. XXI*, *pag.* 407 *et suiv.*

(87) Nouvelles de la République des Lettres, *mois d'août* 1685, *art. III*, *pag.* 876.

(88) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de décembre* 1685, *art. I.*

(89) *Voyez les mêmes* Nouvelles, *mois de janvier* 1686, *pag.* 93.

(90) *Voyez la* Bibliothéque universelle, *tom. VI*, *pag.* 379.

(91) Arnauld, Dissertation sur le prétendu bonheur des Sens, *pag.* 108.

du cercle fût séparée du rapport au cercle. Mais il n'en va pas de même de nos sentimens. Notre âme pourrait sentir du froid sans le rapporter à un pied, ni à une main, tout comme elle sent la joie d'une bonne nouvelle et le chagrin, sans le rapporter à aucune des parties du corps; et si pendant qu'elle est unie à un corps elle rapporte à quelque partie de ce corps la douleur et certains plaisirs, le sentiment de brûlure, le chatouillement, etc., ce n'est que par un établissement tout-à-fait libre de l'auteur de son union avec le corps; ce n'est qu'afin qu'elle puisse mieux veiller à conserver la machine qui lui est unie. Si cette raison cessait, il ne serait plus nécessaire qu'elle rapportât hors de soi ses sentimens, et néanmoins elle serait toujours susceptible de la modification qu'on nomme douleur, plaisir, froid, chaud : Dieu pourrait lui imprimer toutes ces modifications ou sans se régler sur aucune cause occasionelle, ou en se réglant sur une cause occasionelle qui ne serait pas un corps, mais les pensées de quelque esprit. L'auteur de l'Art de penser a raison de dire *qu'il est très-possible, qu'une âme séparée du corps soit tourmentée par le feu, ou de l'enfer ou du purgatoire, et qu'elle sente la même douleur que l'on sent quand on est brûlé, puisque lors même qu'elle était dans le corps, la douleur de la brûlure était en elle et non dans le corps, et que ce n'était autre chose qu'une pensée de tristesse qu'elle ressentait, à l'occasion de ce qui se passait dans le corps auquel Dieu l'avait unie* (92). Mais il n'a pas raison de supposer qu'il faudrait que Dieu disposât tellement une certaine portion de la matière à l'égard d'un esprit, que le mouvement de cette matière fût une occasion à cet esprit d'avoir des pensées affligeantes. Un être tout-à-fait immatériel pourrait faire la fonction d'une telle cause occasionelle, et en ce cas-là notre âme pourrait sentir le même plaisir que nous nommons sensuel et corporel : elle le pourrait, dis-je, sentir sans le rapporter à une bouche, ou à une oreille, comme nous y rapportons présentement le plaisir de la bonne chère et de la musique. D'où il résulte que le plaisir, de quelque espèce qu'on le suppose, peut faire le bonheur de l'âme en quelque état qu'on la suppose, unie ou non avec la matière. Cela mériterait un discours à part. Si le nouvelliste de la République des Lettres n'avait pas été malade quand la dissertation de M. Arnauld parut, il l'aurait réfutée; et il jugea qu'il serait trop tard de la réfuter lorsque sa santé lui permit de prendre la plume.

(I) *On fit courir des impostures contre ses mœurs.*] On le fit passer pour un goinfre, pour un impudique, pour un nouveau Sardanapale; et comme, selon la coutume de ces siècles-là (93), il reçut au nombre de ses disciples quelques femmes qui aimaient la philosophie, on fit passer son école pour un franc bordel. On disait que la courtisane Léontium, étant devenue curieuse de philosophie, et s'étant adressée à ce philosophe, n'avait pas discontinué son premier métier, et qu'elle faisait plaisir de son corps à toute la bande, et nommément à Épicure tout à découvert (94). On ne se contenta pas de répandre ces médisances dans la conversation; on les inséra dans des livres, et ce qu'il y eut de plus injuste, on forgea des lettres lascives que l'on publia sous le nom de ce philosophe. Διότιμος δὲ ὁ Στωϊκὸς δυσμενῶς ἔχων πρὸς αὐτὸν πικρότατα αὐτὸν διαβέβληκεν ἐπιςολὰς φέρων πεντήκοντα ἀσελγεῖς, ὡς Ἐπικούρου, καὶ τὰ εἰς Χρύσιππον ἀναφερόμενα ἐπιςόλια, ὡς Ἐπικούρου συντάξας. *Diotimus autem stoïcus infesto adversùs illum animo acerrimè insectatus eum est, quinquaginta circumferens lascivas, veluti ab Epicuro scriptas, epistolas, easque quæ Chrysippi feruntur, veluti sub Epicuri nomine componens* (95). Nous avons encore une lettre attribuée à Léontium; mais c'est une pièce supposée. On

(92) Art de penser, Ire. *partie*, *chap. IX*, *pag. m.* 86.

(93) *Voyez* Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII*, *cap. V.*

(94) Ἡ δε οὐχ ὅτε φιλοσοφεῖν ἤρξατο, ἐπαύσατο ἑταιροῦσα, πᾶσι τε τοῖς Ἐπικουρείοις συνῆν ἐν τοῖς κήποις Ἑπικούρῳ δε καὶ ἀναφανδόν. *Quæ philosophiæ operam navare cùm incœpisset non ideò scortari destitit, sed Epicureis omnibus in hortis se prostituit, et palàm quidem Epicuro.* Athenæus, *lib. XIII*, *pag.* 588.

(95) Diog. Laërtius, *lib. X*, *num.* 3.

feint que Léontium écrivit à Lamia les chagrins qu'elle avait à essuyer auprès d'Épicure, vieillard de quatre-vingts ans, et retombé en enfance, couvert de poux, et de si mauvaise humeur qu'il ne faisait que gronder contre sa maîtresse et que l'assassiner de ses soupçons : Οὐδὲν δυσαρεςότερον, ὡς ἔοικέν, ἐςὶ πάλιν μειρακιευομένου πρεσβύτου· οἷα με Ἐπίκουρος οὗτος διοικεῖ, πάντα λοιδορῶν, πάντα ὑποπτεύων, ἐπιςολὰς ἀδιαλύτους μοι γράφων· ἐκδιώκων ἐκ τοῦ κήπου μὰ τὴν Ἀφροδίτην, εἰ Ἄδωνις ἦν, ἤδη ὀγδοήκοντα γεγονὼς ἔτη· οὐκ ἂν αὐτοῦ ἠνεσχόμην, φθειριῶντος, καὶ πολυνοσοῦντος, καὶ καταπεπιλημένου, εὖ μάλα πόκοις, ἀντὶ πίλων, *Nihil est, ut mihi videtur, repuerascente sene importunius : Quo sanè modo erga me Epicurus iste se habet, omnia improbans, omnia in suspicionem vertens, litteras ad me ambagiosas scribens ; abacturus sanè ex horto ipsam Venerem, tametsi Adonis foret, natus jam ut est, annorum octoginta. Absit illius amore tenear, qui et scatet pediculis, et planè morbidus est, contractus præ senio, nec injuriâ vellera gestans pro pileis, etc.* (96). La supposition de cette lettre est évidente, puisque Léontium mourut avant Épicure (97), et qu'Épicure ne vécut qu'un peu plus de soixante et onze ans. Ce qu'il y a de certain, c'est que Métrodore, l'un des principaux amis d'Épicure, couchait avec cette Léontium; peut-être l'avait-il épousée : au pis aller il la tenait pour sa concubine; or, dans le paganisme, le concubinage n'était pas fort décrié. Danaë, fille de Léontium, ne fut pas plus chaste que sa mère (98). Quelques-uns prétendent que Léontium coucha avec un certain Corniade, et qu'il pouvait savoir combien de fois, car il tenait registre de ses débauches; quand il voulait repasser par sa mémoire ses bonnes fortunes et ses bons jours, il consultait son papier journal : *Non ineptè quis intelligat*, ce sont les paroles de Gassendi (99), *ex hoc contubernio desumptum quod Plutarchus scribit Corniadem quasi ex ephemeride repetere solitum quoties cum Hediâ et Leontio rem habuisset, Thasium bibisset, opipare cœnâsset.* D'autres prétendent que Gassendi s'est laissé tromper ici par le traducteur latin de Plutarque, et que le grec porte que les gens modestes et sages n'entretiennent point dans leur esprit les images des plaisirs passés, et ne font pas ce qui exposa Corniade à la moquerie ; ils ne récitent pas comme s'ils lisaient dans leurs tablettes ou dans leur livre de compte, combien de fois il ont eu affaire avec Hédia ou avec Léontium, etc. Ceux qui sont capables d'entendre le grec que je cite, pourront juger du vrai sens. J'aimerais mieux suivre celui de Gassendi. Οὔτε τοὺς μετρίους καὶ σώφρονας εἰκὸς ἐνδιατρίβειν τῇ ἐπινοίᾳ τῶν τοιούτων, οὐδὲ ἅπερ ἔσκωπτε τὸν Κορνιάδην πράττοντα, οἷον ἐξ ἐφημερίδων ἀναλέγεσθαι, ποσάκις Ἡδείᾳ καὶ Λεοντίῳ συνῆλθον, ἢ ποῦ Θάσιον ἔπιον, ποίας εἰκάδας ἐδείπνησαν πολυτελέςατα, δεινὴν γὰρ ἐμφαίνει καὶ θηριώδη περὶ τὰ γινόμενα καὶ προσδοκώμενα τῆς ἡδονῆς ἔργα ταραχὴν καὶ λύσσαν ἡ τοσαύτη πρὸς ἀναμνήσεις βάκχευσις αὐτῆς τῆς ψυχῆς καὶ πρόσηξις. *Neque probabile est, modestos ac temperantes homines hujusmodi cogitationibus immorari, aut ea facere, ob quæ Carneadem subsannat ille, tanquam ex ephemeridibus repertentem, quoties cum Hedeiâ aut Leontio rem habuisset, ubi Thasium vinum bibisset, quibus idibus splendidissimè cœnâsset. Atrocem enim ac belluinam in fruendis aut expectandis voluptatibus exagitationem animi ac rabiem designat tanta ipsius ad recordandum bacchatio atque adhæsio* (100). Voyez dans Gassendi, au VIIe. livre de la Vie d'Épicure, une solide réfutation des calomnies que j'ai rapportées. Voyez aussi la remarque (N). Notez qu'au lieu de Κορνιάδην, il me semble qu'il faudrait lire Καρνεάδην dans cet endroit de Plutarque ; car on sait que l'un des amis d'Épicure se nommait Carnéade. J'ai cité sur ce sujet un passage de Cicéron dans la remarque (M) de l'article Arcésilas, tome II, page 252.

(96) *Ex secundo libro* Alciphronis, *apud* Gassend., de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII, cap. II.*

(97) *Metrodore et Léontium, sa concubine, laissèrent un fils, dont Épicure fait mention dans son testament comme un orphelin qu'il recommande. Voyez* Gassendi, *ibid.*, *cap. VI.*

(98) Athenæus, *lib. XIII*, *pag.* 593. *Voyez l'article* Léontium, *remarque* (D) *tome IX.*

(99) De Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII*, *cap. I.*

(100) Plut. non posse vivi suaviter juxta Epicur., *pag.* 1089, C, *ex versione* Xylandri.

(K) *Il y eut un transfuge de sa secte, qui en dit beaucoup de mal.*] Ces gens-là, pour l'ordinaire, médisent furieusement du parti qu'ils quittent. L'envie de se venger de quelque injure, ou de faire accroire que ce n'est point par inconstance qu'ils en sont sortis, les pousse à le décrier; et quelque suspects qu'ils puissent être, ils ne laissent pas de trouver beaucoup de crédules. Je me souviens d'avoir lu qu'une religieuse, qui sortit de Port-Royal fort mécontente, débita plusieurs petits contes dont les jésuites se prévalurent dans leurs écrits (101). Mais parlons du transfuge dont il est ici question. Il était frère de Métrodore, et il s'appelait Timocrate. Il publia que l'on faisait des assemblées nocturnes dans le jardin d'Épicure, desquelles il n'avait pu s'échapper qu'avec mille difficultés (102). Comme il y avait quelques femmes parmi les disciples d'Épicure, je vous laisse à penser quels commentaires on faisait sur ces paroles de Timocrate. On est allé jusqu'à comparer avec le sabbat des sorciers ces conventicules d'Épicure (103); et je ne doute point qu'on n'en ait dit la même chose que des assemblées des adamites. *Præter comessationes et compotationes possunt ea intelligi quæ in nocturnis bonæ deæ sacris patrari quondam objecta sunt* (104). Outre cela Timocrate faisait passer Épicure pour un goulu et pour un ivrogne, que les excès de la goinfrerie faisaient vomir deux fois chaque jour (105). Épicure n'épargna pas ce déserteur de sa secte; il écrivit contre lui, et le traita durement. On voit dans un ouvrage de Cicéron, qu'afin d'insulter ce philosophe, on suppose que ses démêlés avec Timocrate n'étaient fondés que sur une bagatelle. *Cùm Epicurus..... Metrodori sodalis suî fratrem Timocratem, quia nescio quid in philosophiâ dissentiret, totis voluminibus conciderit* (106). Il n'y a nulle bonne foi dans cette objection; et si jamais l'emportement d'un écrivain était excusable, ce serait dans des disputes semblables à celles d'Épicure contre son disciple fugitif.

(L) *Un fort savant homme a soutenu, ...* qu'Épicure *n'a point nié la providence divine.*] Ce savant homme s'appelle M. du Rondel. Il était professeur en éloquence dans l'académie de Sedan, depuis un assez bon nombre d'années, lorsqu'on supprima cette académie, l'an 1681. Il se retira en Hollande, où son mérite lui fit bientôt trouver de l'emploi : on l'appela à Mastricht pour y être professeur aux belles-lettres. Il y exerce cette charge avec beaucoup de réputation. Avant que de quitter sa patrie, il avait donné au public une édition de Musée en grec et en latin, avec des notes (107); la Vie d'Épicure, en français (108); et une dissertation *de Gloriâ* (109). Depuis qu'il est hors de France, il a publié des réflexions sur un chapitre de Théophraste (110), une dissertation sur le Chénix de Pythagore (111), et un traité *de Vitâ et Moribus Epicuri* (112). C'est dans ce dernier ouvrage qu'il a entrepris de prouver qu'Épicure n'a point nié la providence de Dieu. Ceux qui voudront connaître le mérite de ses productions (113), et qui ne les auront pas, feront bien de consulter les journalistes qui en ont parlé. Ils y trouveront une partie des éloges qui sont dus à sa profonde érudition et à son esprit pénétrant. Quand il voudra produire les trésors de son cabinet, le public sera convaincu qu'il faudra que les journalistes emploient les ex-

(101) *Voyez les lettres intitulées*, les Imaginaires et les Visionnaires.

(102) Ἑαυτόν τε διηγεῖται μόγις ἐκφύγειν ἰσχύσαι τὰς νυκτερινὰς ἐκείνας φιλοσοφίας καὶ τὴν μυστικὴν ἐκείνην συναγωγήν. *Seque ipsum narrat vix effugere potuisse nocturnas illas philosophandi consuetudines arcanamque illam conventiunculam*: Laërt., *lib. X*, *num.* 6.

(103) *Cur item illud sodalitium comparetur gregi sociorum Ulyssis, ac jam à nostrorum plerisque dictæ Magorum synagogæ.* Gassend., de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII*, *cap. I.*

(104) *Id.*, *ib.*

(105) Laërt., *lib. X*, *num.* 6.

(106) Cicer., de Naturâ Deorum, *lib. I*, *cap. XXXIII.*

(107) *A Paris*, *chez Cramoisi*, 1678, *in*-8°.

(108) *A Paris*, *chez Antoine Cellier*, 1679, *in*-12. *On l'a réimprimée en Hollande avec un titre captieux. Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de janvier* 1686, *pag.* 86.

(109) *Imprimée à Leyde*, 1680, *in*-12.

(110) *A Amsterdam*, 1685, *in*-12.

(111) *A Amsterdam*, 1690, *in*-12.

(112) *A Amsterdam*, 1693, *in*-12.

(113) *Je ne prétends pas en avoir donné la liste complète.*

pressions les plus remplies de louange, s'ils veulent lui rendre justice. Je m'étendrais davantage sur cette matière, si l'amitié qui est entre nous ne m'avait appris que je ne lui ferais pas plaisir. Voyez la préface du projet de ce Dictionnaire que je lui ai adressée. Au reste, on ne pouvait pas soutenir plus doctement, ni plus finement qu'il a fait, le paradoxe de l'orthodoxie d'Épicure, sur le chapitre de la providence. Il n'a pas oublié de se prévaloir (114) du VIS ABDITA QUÆDAM de Lucrèce. Lorsque M. Minutoly eut su que ce livre de M. du Rondel avait paru, il m'écrivit que dans le recueil de Jean-Michel Brutus il y a *une lettre de Pierre Victorius à Jean della Casa, archevêque de Bénévent, qui roule sur la question si Lucrèce qui, dans le commencement de son poëme, invoque Vénus, ne pèche pas en cela contre la doctrine d'Épicure, et si cela est compatible avec l'inaction que ce philosophe donnait aux dieux.*

(M) *Il s'est élevé tant d'illustres défenseurs de sa morale.*] Le savant Gassendi remarque qu'aussitôt que l'on commença de ressusciter les belles-lettres au XVe. siècle, il y eut d'habiles gens qui parlèrent pour Épicure opprimé depuis tant de siècles barbares sous un tas de préjugés. *Cùm Epicurus infamis fuisset habitus totâ illâ penè sæculorum serie, quâ litteræ bonæ sepultæ jacuerunt; vix tamen libros humaniores, pulvere excusso, rediisse in manus ante duo ferè sæcula, quàm omnes penè eruditi symbolum pro eo contulerunt* (115). Il nomme Philelphe, Alexander ab Alexandro, Cœlius Rhodiginus, Volaterran et Jean-François Pic (116). Il observe sur la foi de Jean Trithème que Baptiste Guarinus a fait un livre de la secte d'Épicure. Il ajoute que Marc-Antoine Bonciarius en avait composé un, pour établir qu'Épicure est de tous les anciens philosophes celui qui s'est le plus approché de la vérité (117). Enfin, outre Palingénius, dont il rapporte plusieurs vers à la louange d'Épicure, il remarque qu'André Arnaud, auteur provençal, a fait une apologie de ce philosophe. *Andreas Arnaudus Forcalqueriensis in hâc Provinciâ Prosenescallus, in libello cui nomen* Joci, *Apologiam pro Epicuro inter cætera edidit, brevem illam quidem, et foliolis paucis; sed in quâ tamen ea delibantur ex Laërtio præsertim, atque Senecâ, undè convincatur, quòd vir ille pereruditus initio proposuit*, fuisse Epicurum injustiùs lacessitum, et laniatum ab obtrectatoribus (118). Les curieux ne me sauront pas mauvais gré de trouver ici un plus long éclaircissement touchant cette apologie. J'en suis redevable à l'obligeant et très-docte M. Minutoly (119). Voici ce qu'il m'écrivit au mois de novembre 1693. « Je trouvai » l'autre jour un petit livre imprimé à » Avignon, intitulé : *Andreæ Arnaudi, Joci, Epistolæ, Rara, Epigrammata, Tumuli, Apologiæ.* Cette » dernière classe de pièces contient » les Apologies de Bacchus, d'Épicure, de Phalaris et d'Apulée.... » Dans le Recueil des Épîtres, il y en » a une de *Guirandus Arnaudo*, où » après lui avoir parlé avantageusement de Ravisius Textor, dont il » lui envoyait les dialogues comme » une nouveauté, il lui dit : *In nono » dialogo miraberis Textorem cujus » scripta tantam doctrinam testantur, tam malè de Epicuri voluptate testari, nec animadvertisse » Epicurum opinione Sardanapalum, re stoïcissimum, Bacchanalia simulâsse, et Curios vixisse.* » Epigr. 152.

» Nam licet illecebris hominem velit esse beatum,
» Stoïcus intereà moribus ipse fuit.

» *Ita* Frusius, *sed tu fusiùs nuper » dicebas et docebas, cùm non sine » miratione opinionem quorundam » rapiebas ad paradoxum de Baccho, Epicuro, Phalaride et Apuleio. O nostri sæculi felicitudo, si » omnes Epicuri essent, nulla hypocrisis; si Bacchi, nulla Bacchanalia; si Phalarides, nulla injustitia; » si Apuleii, nulla ineloquentia.* »

J'ai oublié de dire que Gassendi a

(114) *Pag.* 79.

(115) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII, cap. VII, pag. m.* 224.

(116) *Je m'étonne qu'il oublie* Laurent Valle.

(117) *Voyez les* Paroles *de* Gassendi, *t. III, pag.* 546 *dans l'article* BONCIARIUS, *remarque* (C), *citation* (6), *où j'ai trouvé une faute.*

(118) Gassendus, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII, cap. VIII, pag.* 224.

(119) *Pasteur et professeur à Genève.*

fait mention d'Érycius Putéanus parmi ceux qui ont loué Épicure. Le fameux don Francisco de Quévédo, fit imprimer à Madrid une apologie de ce philosophe, l'an 1635. Son livre est intitulé *Epicteto Español en versos con consonantes, con el origen de los Estoicos y su defensa contra Plutarcho, y defensa de Epicuro contra la opinion comun* (120). Je n'ai point vu celle que Sarrazin a écrite en notre langue pour la morale d'Épicure. Le sieur Colomiés en fait mention dans la page 125 de sa Bibliothéque choisie. Mais j'ai vu les Réflexions de M. de St.-Évremond sur cette matière * : elles sont curieuses et de bon goût. On les trouve dans l'édition de ses œuvres, contrefaite en Hollande, l'an 1693, à la fin du IIIe. tome. On les avait imprimées à Amsterdam, l'an 1684, avec trois ou quatre pièces du même auteur. M. le baron des Coutures publia la morale de ce philosophe, avec des réflexions, l'an 1685 : l'édition de Paris fut contrefaite deux fois en Hollande la même année (121). Ce livre fait voir Épicure par un très-beau côté, et vaut un panégyrique. Il nous produit le chancelier de l'église et de l'université de Paris (122), sur le pied d'un apologiste d'Épicure. La Mothe-le-Vayer (123) et Sorbière (124) ont joué le même rôle ; mais je ne crois point qu'en quelque pays, ou en quelque temps que l'on ait écrit pour ce philosophe, on ait égalé notre Gassendi. Ce qu'il a fait là-dessus est un chef-d'œuvre, le plus beau et le plus judicieux recueil qui se puisse voir, et dont l'ordonnance est la plus nette et la mieux réglée. M. le chevalier Temple, si illustre par ses ambassades et par ses beaux livres, s'est déclaré depuis peu le défenseur d'Épicure, avec une adresse toute particulière (125).

(N) *Lui et plusieurs de ses sectateurs avaient une mauvaise doctrine, et vivaient bien.*] Rien n'est plus capable d'éteindre la dévotion dans le cœur de l'homme, et de faire entièrement renoncer au culte de Dieu, que de croire que Dieu ne fait aucun bien ni aucun mal au genre humain, qu'il ne châtie point ceux qui l'offensent, et qu'il ne récompense point ceux qui le servent. Les chrétiens les plus dévots, s'ils veulent être sincères, avoueront que le plus fort lien qui les unit à Dieu, c'est de le regarder sous l'idée de bienfaisant ; c'est de considérer qu'il distribue des récompenses infinies à ceux qui lui obéissent, mais que d'ailleurs il punit éternellement ceux qui l'offensent. Voici un homme qui s'acquittait des devoirs de la religion suivant la coutume de son pays (126), sans aucun motif d'intérêt ; car il faisait profession de croire que les dieux ne distribuaient ni peines ni récompenses (127). « Il était fort asidu aux » temples, et la première fois que Dioclès le vit, il ne put s'empêcher de » s'écrier : quelle fête ! quel spectacle » pour moi de voir Épicure dans un » temple (128) ! tous mes soupçons » s'évanouissent, la piété reprend sa » place, et je ne vis jamais mieux la » grandeur de Jupiter, que depuis » que je vois Épicure à genoux. Ὦ » πανήγυρις ὀφθαλμῶν, etc. » J'ajoute à cela ces paroles de Laërce : Τῆς μὲν γὰρ πρὸς Θεοὺς ὁσιότητος, καὶ πρὸς πατρίδα φιλίας ἄλεκτος ἡ διάθεσις (129). Selon quelques-uns elles veulent dire, *qu'il eut un attachement ineffable à la piété et à l'amour de la patrie* (130) ; mais

(120) Nic. Antonio, Bibl. Script. Hisp., *tom. I, pag.* 354.

[* Ces réflexions avaient été attribuées mal à propos à M. de Saint-Évremond. Elles sont de Sarrazin, et ont été insérées dans les *nouvelles OEuvres* de cet auteur, imprimées à Paris en 1674. Voyez la *Vie de Saint-Évremond* de M. des Maizeaux, pag. 241, édit. de 1726. ADD. *de l'édit. d'Amst.*]

(121) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de janvier* 1686, *art. IX, pag.* 86.

(122) *M.* Cocquelin, *dans l'approbation du livre, laquelle contient quatre pages.*

(123) Traité de la Vertu des Païens, *au tom. V de ses OEuvres, in-12.*

(124) Lettre XXXIII, *in-4°.*

(125) *Voyez ses* OEuvres mêlées : *on les a traduites d'anglais en français, et imprimées à Utrecht, l'an* 1694.

(126) *On le voyait incessamment aux temples. Il faisait force sacrifices, et force offrandes, etc.* Du Rondel, Vie d'Épicure, *pag.* 29. *Voyez toute la suite du passage, et dans l'édition latine, voyez pag.* 60.

(127) *Là même, pag.* 34 *de l'édition française.*

(128) *Voyez une application de ceci dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de déc.* 1684, *au catalogue des livres nouveaux, num. II.*

(129) Laërt., *lib. X, num.* 10.

(130) Gassendi *a traduit*, nam sanctitatis quidem in Deos et charitatis in patriam fuit in eo affectus ineffabilis.

jusqu'ici les éditions de Laërce nous fournissent une autre interprétation. Les paroles grecques y signifient qu'Épicure ne se relâcha jamais ni dans le culte des dieux, ni dans le zèle pour le bien de la patrie : *Nam quid de cultu in Deos, et de amicitiâ adversùs patriam dicam, quam constantissimè usque ad finem tenuit ?* Il semble que le traducteur ait lu non pas ἄλεκτος, comme il y a dans l'imprimé, mais ἄληκτος. De quelque façon qu'on traduise, on trouve là un grand éloge de la piété d'Épicure.

Pour réfuter pleinement ceux qui l'accusent de goinfrerie, il suffit de les renvoyer au témoignage que ses ennemis mêmes lui ont rendu sur le chapitre de la frugalité. Voyez Sénèque qui en qualité de grand stoïcien a dû le mordre en toutes rencontres, pour peu que les apparences lui fussent contraires ; il ne laisse pas de convenir qu'on faisait très-mauvaise chère dans le jardin d'Épicure. *Eo lubentiùs*, dit-il (131), *Epicuri egregia dicta commemoro, ut istis, qui ad illa confugient, spe malâ inducti, qui velamentum seipsos suorum vitiorum habituros existimant, probem, quocumque ierint, honestè esse vivendum. Cùm adierint eos hortulos, et inscriptum hortulis, Hospes hìc benè manebis, hìc summum bonum voluptas est : paratus erit istius domicilii custos, hospitalis, humanus, et te polentâ excipiet, et aquam quoque largè ministrabit, et dicet : Ecquid benè acceptus es ? Non irritant, inquam, hi hortuli famem, sed extinguunt : nec majorem ipsis potionibus sitim faciunt, sed naturali et gratuito remedio sedant.* Peu s'en faut que, de l'aveu de Sénèque, les hôtes de notre Épicure ne vécussent au pain et à l'eau. Voyez plusieurs semblables autorités dans le livre que je cite (132). Pour ce qui est du plaisir vénérien, non-seulement les maximes et les conseils d'Épicure étaient extrêmement sages (133), mais il prêchait tellement d'exemple, que Chrysippe son perpétuel antagoniste se vit obligé d'expliquer ce phénomène, par l'insensibilité de tempérament qu'il lui imputa. *Scribit Stobæus quempiam fuisse qui et non iri captum amore virum sapientem dixerit, et ipsius Epicuri exemplo inter cæteros id probârit : Chrysippum autem contradixisse, et Epicurum quod attineret, excepisse nihil ex ejus exemplo concludi, quoniam foret ἀναίσθητος, sensu carens* (134). Je renvoie aux beaux recueils de Gassendi (135); mais je ne puis me passer de ces paroles de Cicéron : *Ac mihi quidem, quod et ipse bonus vir fuit, et* MULTI EPICUREI *fuerunt, et hodiè sunt, et in amicitiis fideles, et in omni vitâ constantes et graves, nec voluptate, sed officio consilia moderantes, hæc videtur major vis honestatis, et minor voluptatis. Ita enim vivunt quidam, ut eorum vitâ refellatur oratio, atque ut cæteri existimantur dicere meliùs quàm facere, sic hi mihi videntur meliùs facere quàm dicere* (136). Vous voyez là Épicure et plusieurs de ses sectateurs ornés de l'éloge de bons amis, d'honnêtes gens, de personnes graves qui remplissaient exactement les devoirs de la vertu. On leur objecte seulement qu'ils ne vivaient pas selon leurs principes : objection qui n'est pas moins vraie contre les orthodoxes, et qui à leur égard est mille fois plus honteuse. Cicéron vous met en fait qu'il n'y a rien à redire aux mœurs d'Épicure, et qu'on lui reproche seulement de n'avoir pas eu assez d'esprit pour mettre d'accord ses dogmes avec sa conduite. *Ratio ista quam defendis, præcepta quæ didicisti, quæ probas, funditùs evertunt amicitiam, quamvis eam Epicurus, ut facit, in cœlum efferat laudibus. At coluit ipse amicitias, quasi quis illum neget, et bonum virum, et comem, et humanum fuisse. De ingenio ejus in his disputationibus, non de moribus quæritur* (137).

On s'étonnera peut-être qu'Épicure ayant pratiqué une si belle morale, soit tombé dans une infamie qui a rendu odieuse et sa secte et sa mémoire, pendant plusieurs siècles, partout où il a été connu. Je fais là-

(131) Seneca, epist. XXI.

(132) Gassendi, de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VI, cap. III et IV.*

(133) *Voyez* Laërce, *lib. X, num.* 118.

(134) Gassend., de Vitâ et Moribus Epicuri, *lib. VII, cap. IV : il cite* Stobée, Serm. de Ven. et Am.

(135) *Ibid., et cap. V, VI, VII.*

(136) Cicero, de Finib., *lib. II, cap. XXV.*

(137) *Idem, ibidem, d. C.*

dessus trois petites observations. J'observe premièrement qu'il faut reconnaître ici comme en plusieurs autres choses l'empire de la fatalité. Il y a des gens heureux; il y a des gens malheureux : c'est la meilleure raison qu'on puisse donner de leur diverse fortune. Je dis en second lieu que la concurrence d'Épicure avec le célèbre philosophe qui fut le fondateur des stoïciens, a dû produire de fâcheuses suites. Les stoïciens faisaient profession d'une morale sévère : se commettre avec ces gens-là c'était à peu près le même inconvénient que d'avoir aujourd'hui des démêlés avec les dévots. Ils intéressaient la religion dans leur querelle; ils faisaient craindre que la jeunesse ne fût pervertie; ils alarmaient tous les gens de bien; on ajoutait foi à leurs délations : le peuple se persuade aisément que le vrai zèle et l'austérité des maximes vont toujours ensemble. Il n'y avait donc point d'aussi grands destructeurs de réputation que ces gens-là. Il ne faut donc pas trouver étrange qu'à force de décrier Épicure, et d'employer contre lui les fraudes pieuses, les suppositions de lettres, ils aient formé des impressions désavantageuses qui ont duré fort long-temps. Je dis en troisième lieu, qu'il était facile de donner un mauvais sens aux dogmes de ce philosophe, et d'effaroucher les gens de bien avec le terme de volupté dont il se servait. Si l'on n'en avait parlé qu'en y ajoutant ses explications, on n'eût pas gendarmé le monde; mais on écartait avec soin tous les éclaircissemens qui lui étaient favorables; et puis il se trouva quelques Épicuriens qui abusèrent de sa doctrine. Ils ne se débauchèrent pas à son école, mais ils eurent la finesse de mettre à couvert leurs débauches sous l'autorité d'un si grand nom. *Non ab Epicuro impulsi luxuriantur, sed vitiis dediti, luxuriam suam in philosophiæ sinu abscondunt; et eo concurrunt, ubi audiunt laudari voluptatem. Nec æstimatur voluptas illa Epicuri (ita enim mehercules sentio) quàm sobria et sicca sit : sed ad nomen ipsum advolant, quærentes libidinibus suis patrocinium aliquod ac velamentum* (138). Consultez Gassendi, qui développe ceci à merveille, et qui montre de quelle manière plusieurs grands hommes, entraînés par le torrent, ont suivi de siècle en siècle les préjugés établis, sans examiner les choses au fond. Plusieurs pères sont dans le cas; mais Grégoire de Naziance ne se laissa point tromper (139), et je me souviens d'avoir lu dans Origène (140), que les sectateurs d'Épicure s'abstenaient de l'adultère autant que les stoïciens, quoiqu'ils le fissent par un différent motif.

(O) *Il avait une très-bonne morale par rapport à l'obéissance qui est due aux magistrats.*] Nous avons vu ci-dessus (141) comment on le loue de n'avoir jamais varié dans le zèle pour le bien de la patrie. Il n'en sortit point dans le temps fâcheux, il voulut avoir sa part des maux que souffraient ses compatriotes. Il se nourrit de fèves, et il en nourrit ses disciples, pendant que Démétrius assiégeait Athènes, et il les partagea avec eux, comptées une par une : Κυάμους πρὸς ἀριθμὸν μετ' αὐτῶν διανεμόμενον. *Fabas cum ipsis ad numerum partitum* (142). Il souhaitait de bons souverains, et se soumettait à ceux qui gouvernaient mal (142*). C'est une maxime très-nécessaire au bien public; c'est le fondement de la sûreté de tous les états. Je suis témoin, disait un sage moderne (143), et non pas un juge de la vie des princes; et quand je n'approuverais pas leur conduite, je me tiendrais ferme à ce vieux oracle : *Bona tempora voto expetere, qualiacunque tolerare.* Cela est pris de Tacite (144), et se trouve aussi dans la harangue qu'un empereur fit à ses soldats. Χρὴ δ' ἄνδρας γενναίους τε καὶ σώφρονας εὔχεσθαι μὲν ὑπάρχειν τὰ βέλ-

(138) Seneca, de Vitâ beatâ, *cap. XII, pag. m.* 625. *Voyez les* Pensées sur les Comètes, *pag.* 535.

(139) *Il a reconnu que les mœurs d'*Épicure *étaient fort réglées*, Iamb. XVIII. *Voyez* Gassendi, *lib. VII, cap. IV.*

(140) Origenes contra Celsum, *lib. VII, pag.* 375.

(141) *Remarque* (N), *citat.* (129).

(142) Plut., *in* Demetr., *pag.* 905, A.

(142*) *Semper vota fecit pro reipublicæ prosperitate ac vetere regimine, acquievit vero tempori præsenti ac dominis sorte datis. Donec iracundos habuit magistratus, patiens fuit ac docilis; quùm verò bonos ac mites, gratus fuit ac obsequiosus.* Rondellus, de Vitâ et Moribus Epicuri, *pag.* 126.

(143) Balzac, lettre XXIV *du XIV*e. *livre, pag.* 613 *de l'édit. in-fol.*

(144) Hist., *lib. IV, cap. VIII.*

τιςα, φέρειν δὲ τὰ προσπίπτοντα. *Decet autem viros fortes atque moderatos optima quidem optare, sed ferre quæcunque incidant* (145).

(P) *Il fut beaucoup plus célèbre après sa mort que pendant sa vie.*] Sénèque, parlant de plusieurs grands hommes qui n'avaient pas reçu de leur siècle la justice qu'ils méritaient, n'oublie pas Épicure. *Quàm multorum profectus*, dit-il (146), *in notitiam evasêre post ipsos? quàm multos fama non excepit, sed eruit? Vides Epicurum, quantopere non tantùm eruditiores, sed hæc quoque imperitorum turba miretur. Hic ignotus ipsis Athenis fuit, circa quas delituerat. Multis itaque jam annis Metrodoro suo superstes, in quâdam epistolâ, cùm amicitiam suam et Metrodori, gratâ commemoratione cecinisset, hoc novissimè adjecit, nihil sibi et Metrodoro inter bona tanta nocuisse, quod ipsos illa nobilis Græcia non ignotos solùm habuisset, sed penè inauditos. Numquid ergò non posteà, quàm esse desierat, inventus est? numquid non opinio ejus emicuit? Hoc Metrodorus quoque in quâdam epistolâ confitetur, se et Epicurum non satis eminuisse; sed post, se et Epicurum, magnum paratumque nomen habituros, apud eos qui voluissent per eadem ire vestigia.* Remarquez qu'au temps de Sénèque, non-seulement les doctes, mais aussi les ignorans avaient de l'admiration pour Épicure. Un père de l'église va témoigner que Métrodore ne se repaissait pas d'illusions, ou de vaines espérances, en s'imaginant que la secte d'Épicure, son bon ami, ferait plus de bruit dans les siècles à venir, qu'elle n'en faisait pendant leur vie. Lactance déclare que cette secte a toujours été plus florissante que les autres (147).

(Q) *Plutarque a eu l'équité de faire voir qu'il n'y avait rien dans....* son Festin, *qui ne fût digne d'un philosophe.*] On connaît ses préventions contre Épicure, et ainsi l'on est assuré qu'il ne lui fait point de grâce, et que s'il le justifie, c'est parce qu'il trouve qu'on le critique mal à propos. Il commence par dire qu'on *le deschiroit comme homme impudent qui avoit importunément mis en avant un propos, qui n'estoit ni beau ni honneste, et encore moins necessaire, mesmement en un banquet où il y avoit force jeunes gens, d'aller faire mention des œuvres de Vénus, un homme vieil et ancien comme lui, devant de jeunes adolescens, et proposer la question, s'il est meilleur avoir affaire aux femmes devant ou après le souper, cela sembloit procéder d'extrême incontinence* (148). Il dit ensuite que *Zopirus le médecin, qui estoit fort versé* dans la lecture de ce philosophe, représenta à ces critiques : « Qu'ils n'avoient pas assez di- » ligemment leu le convive d'Épicu- » rus, parce qu'il n'avoit pas pris » ceste question à traiter dés le com- » mencement, comme un sujet ex- » pressément choisi, pour terminer » encore leur devis à ne parler d'au- » tre chose que d'icelui : mais ayant » fait lever les jeunes hommes de ta- » ble, pour se pourmener après le » souper, il en commença à discou- » rir pour les induire à continence » et temperance, et les retirer des » cupiditez dissolues, comme de » chose tousjours dangereuse à faire » tomber l'homme en quelque incon- » venient, mais qui faisoit encore » plus de mal à ceux qui en usoient » après avoir bien beu et fait grand » chere en un festin. Et quand bien, » dit-il, il eust pris pour son prin- » cipal sujet, le discourir de ce poinct- » là, est-il impertinent et du tout » malseant à un philosophe de traiter » et enquerir du temps propre et » commode à kouscher avec les fem- » mes, ou bien (estant certain qu'il » vaut trop mieux en user en temps » oportun, et avec raison, qu'autre- » ment) est-il deshoneste d'en devi- » ser en un festin à la table, en- » core qu'il ne fust pas impertinent » d'en disputer ailleurs? Quant à » moi, il me semble au contraire, » qu'on pourroit avec raison repren- » dre et blasmer un philosophe qui » disputeroit publiquement de plein » jour en son escole, devant toute

(145) *Alexander Severus, apud* Herodian., *lib. VI, cap. III, pag. m.* 262.

(146) Seneca, *epist. LXXIX, pag. m.* 325.

(147) *Epicuri disciplina celebrior semper fuit quàm cæterorum.* Lactant., divin. Instit., *lib. III, cap. XVII.*

(148) Plutarque, *au III*e. *livre des* Propos de table, *chap. VI; je me sers de la version* d'Amyot.

» sorte de gens, de ceste matiere; mais » estant la table mise devant ses familiers et amis, là où il est quelquefois expedient de diversifier, en » buvant, un propos qui sera ou tiede ou froid, comment voulons-nous » qu'il soit deshoneste de dire et » d'ouïr chose qui soit salubre et » utile aux hommes pour l'usage de » la compagnie des femmes? car » quant à moi, par le chien (149), » j'aimerois mieux que les esquarquillemens de Zénon eussent esté couchez en quelque livre de banquet, » et en quelque joyeux traité, qu'en » une composition si grave, et si sérieuse, comme sont les livres du » gouvernement de la chose publique (150). » Voilà donc Épicure justifié par un écrivain qui n'était guère de ses amis; le voilà, dis-je, justifié et quant au fond, et quant aux manières, contre un tas de médisans qui avaient tort dans le fond, et qui rapportaient de mauvaise foi les circonstances. Mais voici une autre sorte de justification. Plutarque l'imite : il traite à table la même question; il la tourne de tous les côtés; il en raisonne en grand maître. C'est néanmoins l'un des plus graves auteurs du paganisme, et celui qui se déclarait le plus constamment pour les bonnes mœurs. Ce qui doit apprendre à nos faux dévots, et à nos faux délicats, qu'ils se scandalisent témérairement de la liberté qu'on s'est donnée dans ce Dictionnaire, de rapporter ce qu'on nomme matières grasses. Nos médecins chrétiens, je parle même de ceux qui conservent soigneusement le caractère de la gravité, et qui témoignent beaucoup de zèle pour la pureté des mœurs, ne traitent-ils pas la même question que l'on blâmait Épicure d'avoir traitée? Quel que soit leur style, là peuvent-ils examiner sans remuer des ordures, et sans offrir à l'esprit une infinité d'images obscènes? Mais ne serait-on pas ridicule de prétendre sous ce prétexte, qu'ils ne doivent pas là discuter, quelque utiles que puissent être les règlemens, les ménagemens, les observations qu'ils étalent? Notez qu'Amyot, évêque d'Auxerre, et grand aumônier de France, n'a fait nul scrupule de publier en français le chapitre dont j'ai cité des morceaux : cependant il est tout farci de matières grasses qu'il a exprimées bien naïvement. Avouons aussi que la morale de Plutarque y est très-belle : il veut par un principe de religion, qu'on prenne la nuit : *Car tout le monde*, dit-il (151), *n'a pas le grand loisir d'Épicurus, ni provision pour toute sa vie de ce grand repos qu'il disoit avoir acquis par les lettres et l'estude de philosophie, ains n'y a celui qui ne se trouve par chacun jour assailli de plusieurs affaires, et de plusieurs exercices qui le travaillent infiniement, ausquels il n'est ni beau ni bon d'exposer le corps ainsi resolu, afoibli et debilité d'un furieux exploit de concupiscence. Parquoi laissons lui tenir quant à lui sa folle opinion, que les Dieux estans immortels et bien heureux, ne se soucient et ne s'entremettent point de nos affaires : mais nous obeissans aux lois, us et coustumes de nostre pays, ainsi comme tout homme de bien doit faire, donnons-nous bien garde d'entrer le matin au temple, et de mettre la main aux sacrifices, venans tout freschement de faire un tel acte. Car il est honeste qu'interposans la nuict et le sommeil entre deux, et y mettans suffisant espace et intervalle, nous nous y venions presenter purs et nets, comme nous estans levez en un autre jour nouveau avec toute nouvelle pensée, ainsi que dit Democritus.*

(R) *La doctrine qui rejette la providence de Dieu, et l'immortalité de l'âme, ôte à l'homme une infinité de consolations, etc.*] Plutarque prouve cela si solidement, qu'après avoir lu ce qu'il expose, on ne peut être assez étonné du pouvoir qu'ont sur notre esprit les premières impressions de certains objets. La première idée qui se présente à ceux qui veulent

(149) *C'était un serment parmi les anciens Grecs.*

(150) Il y a au grec Νὴ τὸν κύνα, καὶ τοῦ Ζήνωνος ἂν ἐβουλόμην διαμερισμοὺς ἐν συμποσίῳ τινὶ καὶ παιδίᾳ μᾶλλον ἢ σπουδῆς τοσαύτης ἐχομένῳ συγγράμματι τῇ πολιτείᾳ καταταττάχθαι. *Per canem adjuro, optare me suos illos diamerismos obscœnos Zenonem in convivio aliquo aut joco quàm in tam serio de republicâ opere posuisse.* Plut., *in* Sympos., *lib. III*, *cap. VI*, *pag.* 653.

(151) *Idem*, *pag.* 655.

examiner l'état de l'irréligion, est l'idée d'une liberté fort heureuse selon le monde, dans laquelle on satisfait tous ses désirs sans aucune crainte, sans aucun remords. Cette idée s'enracine si avant dans l'âme, et en occupe tellement la capacité, que si quelqu'un nous vient dire que l'état d'un homme pieux n'est point comparable, en fait d'avantages temporels, à celui d'un épicurien, nous rejetons cela comme un mensonge très-absurde. Et cependant ce mensonge prétendu a de son côté une foule de raisons très-fortes, comme Plutarque l'a fait voir. La bonne foi de cet auteur dans cette partie de sa dispute me paraît considérable, en cas qu'il ait bien connu combien ses raisons pouvaient servir à disculper l'épicuréisme ; car s'il est certain qu'en niant la providence de Dieu et l'immortalité de l'âme, on se prive de mille douceurs et de mille consolations, ce n'est point par des motifs d'intérêt, par amour-propre, par attachement à la volupté, qu'Épicure a choisi l'hypothèse philosophique qu'il a enseignée. Il aurait plutôt choisi l'autre, s'il se fût déterminé par de semblables motifs. Il y a beaucoup de choses à dire sur cette matière ; mais il vaut mieux les renvoyer à un autre livre (152), où j'examinerai aussi une objection que M. le Fèvre a proposée contre Plutarque. Il l'accuse de s'être contredit, et pour le prouver il allègue ce que Plutarque disputant contre Épicure a observé sur les avantages et sur le bonheur temporel de la religion, et ce que le même Plutarque a soutenu en un autre endroit, que la superstition est pire que l'athéisme (153).

(S) Quelques *apologistes d'Épicure* auraient dû *s'efforcer de montrer que* son impiété *coulait naturellement.... de l'existence éternelle de la matière.*] Il y eut parmi les physiciens du paganisme une grande diversité d'opinions sur l'origine du monde, et sur la nature de l'élément, ou des élémens dont ils prétendirent que les corps particuliers furent formés. Les uns soutinrent que l'eau fut le principe de toutes choses, d'autres donnèrent cette qualité à l'air, d'autres au feu, d'autres à des parties *homogènes*, etc. : mais ils s'accordèrent tous en ce point, que la matière du monde était improduite. Il n'y eut point de dispute entre eux sur la question si quelque chose avait été faite de rien ; ils convinrent tous que cela était impossible, et par conséquent l'éternité indépendante qu'Épicure attribuait aux atomes n'était point un sentiment que les autres sectes pussent condamner à l'égard de cette existence nécessaire et increée, car chacune d'elles attribuait la même nature aux principes qu'elle admettait. Or je dis que cette impiété une fois posée, que Dieu n'est point le créateur de la matière, il est moins absurde de soutenir, comme faisaient les épicuriens, que Dieu n'était pas l'auteur du monde, et qu'il ne se mêlait pas de le conduire, que de soutenir, comme faisaient plusieurs autres philosophes, qu'il l'avait formé, qu'il le conservait, et qu'il en était le directeur. Ce qu'ils disaient était vrai ; mais ils ne laissaient pas de parler inconséquemment, et c'était une vérité intruse ; elle n'entrait point dans leur système par la porte, elle y entrait par la fenêtre ; ils se trouvaient dans le bon chemin, parce qu'ils s'étaient égarés de la route qu'ils avaient prise au commencement. S'ils avaient su s'y conduire, ils n'eussent pas été orthodoxes, et ainsi leur orthodoxie était une production bâtarde et monstrueuse, elle était sortie de leur ignorance par accident ; ils en étaient redevables à l'incapacité de raisonner juste. Ce reproche était encore beaucoup plus fort à l'égard des philosophes qui précédèrent Anaxagoras, puisqu'ils expliquèrent la génération du monde, sans y faire intervenir le doigt de Dieu (154). Si après cela ils admettaient la providence divine, ils raisonnaient beaucoup plus mal que ceux qui ne l'admettaient qu'après avoir supposé que l'entendement divin présida au débrouillement du chaos et à la première formation des parties de ce monde.

(152) *Dans la suite des* Pensées diverses sur les Comètes.

(153) Tanaquil le Fèvre, *préface de sa traduction du Traité de* Plutarque, *touchant la* Superstition. *Voyez-le aussi à la fin de ses* Remarques *sur ce Traité.*

(154) *Voyez l'article* ANAXAGORAS, *remarq.* (F), *tome II*, *pag.* 38.

Si je n'en disais pas davantage, la plupart de mes lecteurs s'imagineraient que je débite un paradoxe aussi impie que le dogme même d'Épicure. Il faut donc développer tout ceci le plus nettement qu'il sera possible. Pour cet effet, je dois établir d'abord ce fondement que, selon le système de tous les philosophes païens qui croyaient un Dieu, il y avait un être éternel et increé distinct de Dieu : c'était la matière. Cet être ne devait son existence qu'à sa propre nature. Il ne dépendait d'aucune autre cause, ni quant à son essence, ni quant à son existence, ni quant à ses attributs et à ses propriétés. On n'a pu donc dire sans choquer les lois et les idées de l'ordre, qui sont la règle de nos jugemens et de nos raisonnemens, qu'un autre être a exercé sur la matière un si grand empire, qu'il l'a tout-à-fait changée; et par conséquent, ceux qui ont dit que la matière, ayant existé par elle-même, éternellement sans être un monde, a commencé à être un monde lorsque Dieu s'est appliqué à la mouvoir en cent façons différentes, à la condenser en un lieu, à la raréfier en un autre, etc., ont avancé une doctrine qui choque les notions les plus exactes à quoi l'on soit tenu de se conformer en philosophant. Si Épicure avait ainsi questionné un platonicien, *dites-moi, je vous prie, de quel droit Dieu a ôté à la matière l'état où elle avait subsisté éternellement? quel est son titre? d'où lui vient sa commission pour faire cette réforme?* Qu'aurait-on pu lui répondre? Eût-on fondé le titre sur la force supérieure dont Dieu se trouvait doué? Mais en ce cas-là ne l'eût-on point fait agir selon la loi du plus fort, et à la manière de ces conquérans usurpateurs, dont la conduite est manifestement opposée au droit, et que la raison et les idées de l'ordre nous font trouver condamnable? Eût-on dit que Dieu étant plus parfait que la matière, il était juste qu'il la soumît à son empire? mais cela même n'est pas conforme aux idées de la raison. Le plus excellent personnage d'une ville n'est pas en droit de s'en rendre maître; et il ne peut y dominer légitimement, à moins qu'on ne lui confère l'autorité. En un mot, nous ne connaissons point d'autre titre légitime de domination, que celui que la qualité de cause, ou la qualité de bienfaiteur, ou celle d'acheteur, ou la soumission volontaire, etc., peuvent conférer. Or, rien de tout cela n'a lieu entre une matière increéée et la nature divine : il faut donc conclure que, sans violer les lois de l'ordre, Dieu ne pourrait se rendre maître de cette matière pour en disposer à sa fantaisie. Si vous m'alléguez ce qui se passe entre l'homme et les autres animaux, cet empire qu'il exerce sur les bêtes sans les avoir ni produites, ni nourries (155), je vous répondrai (156) que ses besoins ou ses passions étant la base de cet empire, cela ne peut point servir à faire comprendre que Dieu se soit emparé du commandement sur la matière, lui qui n'a besoin de rien (157), et qui trouve en soi-même tout le fond de sa béatitude infinie, et qui n'est capable d'aucune passion, et qui ne peut faire aucune action qui ne soit parfaitement conforme à la justice la plus exacte. Un platonicien qu'on presserait de la sorte, se verrait contraint de dire que Dieu n'exerça son pouvoir sur la matière que par un principe de bonté. Dieu, dirait-il (158), connaissait parfaitement ces deux choses : l'une, qu'il ne ferait rien contre le gré de la matière en la soumettant à son empire; car comme elle ne sentait rien, elle n'était point capable de se fâcher de la perte de son indépendance; l'autre, qu'elle était dans un état de confusion et d'imperfection, un amas informe de matériaux dont on pouvait faire un excellent édifice, et dont quelques-uns pouvaient être convertis en des

(155) *On parle ainsi, parce qu'on considère les hommes et les bêtes en général, et non pas un homme en particulier qui achète, qui nourrit, etc., une telle ou une telle autre bête.*

(156) *On suppose que c'est* Épicure *qui répond cela, et non pas un homme qui a lu dans la* Genèse *quelle est la source légitime de l'autorité que nous exerçons sur les animaux.*

(157) *Omnis enim per se divûm natura necesse est*
Immortali ævo summâ cum pace fruatur......
Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri.
Lucret., *lib. I, vs.* 57.

(158) *Notez qu'il faudrait que ce platonicien, pressé par les objections d'*Épicure, *abandonnât le sentiment que* Plutarque *attribue à* Platon *touchant l'âme de la matière. Voyez la remarque* (U), *vers la fin.*

corps vivans, et en des substances pensantes; il voulut donc communiquer à la matière un état plus beau et plus noble que celui où elle était. Y a-t-il là quelque chose qui ne soit digne de l'être souverainement juste, et souverainement bon? Voilà, ce me semble, ce qu'un platonicien pourrait répondre de plus sensé; mais il me semble aussi qu'Épicure ne demanderait pas mieux que de voir réduire à ces termes-là cette controverse. Il aurait beaucoup de difficultés à proposer:

I. Il demanderait d'abord s'il peut y avoir un état plus convenable à une chose, que celui où elle a toujours été, et où sa propre nature, et la nécessité de son existence, l'ont mise éternellement; une telle condition n'est-elle pas la plus naturelle qui se puisse imaginer? ce que la nature des choses, ce que la nécessité à laquelle tout ce qui existe de soi-même doit son existence, a réglé et déterminé, peut-il avoir besoin de quelque réforme? ne doit-il pas durer nécessairement une éternité, et n'est-ce pas une preuve que toute réforme viendrait trop tard, et serait par conséquent incompatible avec la sagesse du réformateur?

II. Mais supposons la maxime, *Il vaut mieux tard que jamais*, *præstat serò quàm nunquàm*, comment fera ce réformateur pour changer l'état et la condition de la matière? ne faudra-t-il pas qu'il y produise le mouvement; et pour cela ne faudra-t-il pas qu'il la touche, et qu'il la pousse? S'il la peut toucher et pousser, il n'est pas distinct de la matière; et s'il n'est pas distinct de la matière, c'est à tort que vous admettez deux êtres increéés, l'un que vous appelez matière, l'autre que vous appelez Dieu. S'il n'y a en effet que de la matière dans l'univers, notre dispute est finie: cet auteur du monde, ce directeur, cette providence divine dont il s'agissait, s'en vont en fumée. S'il est distinct de la matière, il n'a aucune étendue; dites-moi donc comment il se pourra appliquer à des corps pour les chasser de leur place? Le platonicien répondrait que la matière a eu toujours du mouvement, et qu'ainsi il a seulement fallu le diriger: mais on lui répliquerait que, pour diriger le mouvement de certains corps, il en faut remuer d'autres. Cela paraît dans la manœuvre des vaisseaux, et dans toutes les machines: c'est pourquoi la nature divine, si elle n'était pas corporelle, ne pourrait pas plus aisément donner une nouvelle détermination à un mouvement existant, que produire de nouveau le mouvement. Notez qu'Aristote a trouvé absurde la supposition du mouvement éternel de la matière. Il réfute très-bien Platon qui a dit qu'avant la formation du monde, il y avait dans les élémens une agitation déréglée (159): il le convainc de contradiction; et il observe en général contre tous ceux qui ont enseigné que le mouvement antérieur à l'existence du monde était en désordre, qu'ils avançaient une absurdité, vu que le mouvement qui convient à plus de choses, et plus long-temps, doit être censé naturel; d'où il s'ensuit que la production du monde serait plutôt un renversement de l'état de la nature, qu'une introduction du vrai état naturel: Ἔτι, τὸ ἀτάκτως, οὐδέν ἐστιν ἕτερον, ἢ τὸ παρὰ φύσιν, ἡ γὰρ τάξις ἡ οἰκεία, τῶν αἰσθητῶν φύσις ἐστίν· ἀλλὰ μὴν καὶ τοῦτο ἄτοπον καὶ ἀδύνατον, τὸ, τὸ ἄπειρον ἄτακτον ἔχειν κίνησιν· ἐστὶ γὰρ ἡ φύσις ἐκείνη τῶν πραγμάτων, οἵαν ἔχει τὰ πλείω, καὶ τὸν πλείω χρόνον. Συμβαίνειν οὖν αὐτοῖς τοὐναντίον, τὴν μὲν ἀταξίαν εἶναι κατὰ φύσιν, τὴν δὲ τάξιν καὶ τὸν κόσμον παρὰ φύσιν· καίτοι οὐθὲν ὡς ἔτυχε γίγνεται τῶν κατὰ φύσιν: *Præterea inordinatè quippiam fieri nil aliud est, quàm fieri propter naturam: ordo enim proprius sensibilium natura nimirum est. At verò et hoc absurdum est ac impossibile, infinitum inquam inordinatum motum habere. Est enim ea natura rerum quam plures et majori tempore habent. Contrarium igitur ipsis accidit, inordinationem quidem esse secundùm naturam, ordinem verò mundumve præter naturam: et tamen nihil eorum, quæ sunt secundùm naturam, fit fortè fortunâ* (160).

(159) Πρὶν γενέσθαι τὸν κόσμον ἐκινεῖτο τὰ στοιχεῖα ἀτάκτως. *Elementa inordinatè movebantur anteà quàm mundus esset.* Plato, *in* Timæo, *apud* Aristotelem de cœlo, *lib. III*, *cap. II*, *pag. m.* 370, G.

(160) Aristot., de Cœlo, *lib. III*, *cap. II*, *pag.* 371, B.

C'est pourquoi il remarque qu'Anaxagoras, qui supposa que les parties de la matière étaient en repos quand le monde commença d'être produit, avait entendu habilement cette affaire-là (161). Revenons à Épicure.

III. Ne comptons pour rien toutes mes raisons *à priori*, si vous voulez, dirait-il encore au platonicien. Je renonce même à cette objection, c'est que la bonté pour être louable doit être accompagnée du jugement. Or, nous ne voyons pas que les personnes judicieuses, quelque bon que soit leur naturel, s'ingèrent de leur propre mouvement dans les désordres domestiques de leur prochain : ils se contentent de mettre un bon ordre chez eux (162). Un prince sage remédie aux abus de son état ; mais il ne se mêle point de réformer les monarchies voisines ; il en laisse le soin à ceux à qui elles appartiennent. L'on pourrait présupposer sur cette idée de sagesse, que Dieu ne pouvait pas entreprendre de remédier aux imperfections de la matière. Il n'en était pas responsable, puisqu'il n'avait eu nulle part à la production des corps. C'était l'ouvrage de la nature, et c'était donc à elle d'en disposer. Je renonce à cette instance, dirait Épicure, et je vous permets de vous servir de l'exemple de ces héros, qui ont été mis au rang des dieux pour avoir rendu de grands services au genre humain (163); voyons d'un autre sens si ces motifs de bonté dont vous parlez n'ont pas dû céder à des raisons de sagesse.

IV. Un agent sage n'entreprend point de mettre en œuvre un grand amas de matériaux, sans en avoir bien examiné les qualités, et sans avoir reconnu qu'ils sont susceptibles de la forme qu'il aurait envie de leur donner. Et si la discussion de leurs qualités lui fait connaître qu'ils ont des défauts incorrigibles, qui feraient que leur nouvelle condition serait pire que la première, il se garde bien d'y toucher, il les abandonne à leur état, et il juge qu'il se conduira, et plus sagement, et avec plus de bonté, en laissant les choses comme elles sont, qu'en y donnant une autre forme qui deviendrait pernicieuse. Or vous convenez, vous autres platoniciens (164), qu'il y a eu dans la matière un vice réel, qui a été un obstacle au projet de Dieu ; un obstacle, dis-je, qui n'a point permis à Dieu de faire un monde exempt des désordres que nous y voyons ; et il est certain d'autre côté que ces désordres rendent la condition de la matière infiniment plus malheureuse, que ne l'était l'état éternel, nécessaire, et indépendant sous lequel elle avait été avant la génération du monde. Tout était insensible sous cet état : le chagrin, la douleur, le crime, tout le mal physique, tout le mal moral, y étaient inconnus. On n'y sentait à la vérité aucun plaisir ; mais cette privation de bien n'était pas un mal ; car elle ne saurait être un malheur qu'en tant qu'on s'en aperçoit, et qu'on s'en afflige. Vous voyez donc qu'il n'était pas d'une bonté sage de faire changer d'état à la matière, pour la métamorphoser en un monde tel que celui-ci. Elle contenait en son sein les semences de tous les crimes et de toutes les misères que nous voyons ; mais c'étaient des semences infécondes, et dans cet état elles ne faisaient pas plus de mal que si elles n'eussent pas existé : elles n'ont été pernicieuses et funestes

(161) Ἔοικε δὲ τοῦτό γε αὐτὸ καλῶς Ἀναξαγόρας ὑπολαβεῖν, ἐξ ἀκινήτων γὰρ ἄρχεται κοσμοποιεῖν. *Videtur autem Anaxagoras hoc ipsum benè accepisse : ex immobilibus enim incipit conficere mundum.* Id., ib., C.

(162) *Voyez* Érasme *sur le proverbe*, Ædibus in nostris quæ prava aut recta geruntur, *qui est le LXXXVe. de la VIe. centurie de la Ire. chiliade, pag. m.* 222.

(163) *Romulus, et Liber pater, et cum Castore Pollux,*
Post ingentia facta, Deorum in templa recepti,
Dum terras hominumque colunt genus, aspera bella
Componunt, agros assignant, oppida condunt.
Horat., epist. I, *lib. II*, *vs.* 5.

(164) *Nota, Materiam* inobsequentem *et ab eâ* Prava *esse. Plato sæpè hæc tangit, et huc transit : ut cùm dicit Materiam, aut in eâ* Ψυχὴν, ἄτακτον, καὶ κακοποιὸν, Animam incompositam et mali auctorem, sive maleficam *iterùmque :* ἐναντίαν καὶ ἀντίπαλον τῇ ἀγαθούργῳ φύσει : adversariam et rebellem beneficæ Naturæ, *id est Deo. Animam sive vim in Materiâ dicit : neque enim ipsam per se vult malam, sed latens in eâ aliquid, quod in generatione se exserit et promit. Imò duas* Mundi animas ab eo statui, natu jam grandiore, in libris de Legibus ; et cùm diù fluctuâsset, beneficam ac maleficam, *Plutarchus est auctor.* Lipsius, Phys. Stoïcor., *lib. I*, *dissert. XIV*, *pag. m.* 867. *Il cite* Plutarque, de Iside et Osir. *Il devait le citer aussi* de Animæ procreat. ex Timæo. *Voyez aussi* Maxime de Tyr, serm. XXV.

qu'après que les animaux en ont été éclos par la formation du monde. Ainsi la matière était une camarine qu'il ne fallait pas remuer (165). Il fallait la laisser dans son repos éternel, et se souvenir que plus on agite une matière puante, plus on répand à la ronde son infection. Ne doutons pas que la nature divine ne se soit conduite par cette idée. Ce n'est donc pas elle qui a fait le monde.

V. On ne pourrait pas répondre à Épicure que Dieu ne prévoyait pas la malignité des âmes, qui seraient écloses de ces semences de la matière; car il répliquerait tout aussitôt : 1°. que par-là on attribuerait à Dieu une ignorance qui aurait eu des suites funestes; 2°. que pour le moins Dieu aurait remis les choses au premier état, après avoir vu les mauvais effets de son ouvrage; et qu'ainsi le monde n'aurait pas duré jusqu'au temps où lui, Épicure, disputait sur la doctrine de la providence avec un platonicien.

VI. Sa dernière objection serait la plus forte de toutes. Il aurait représenté à son adversaire que la notion la plus intime, la plus générale, la plus infaillible que l'on ait de Dieu, est que Dieu jouit d'une parfaite béatitude (166). Or, cela est incompatible avec la supposition de la providence; car s'il gouverne le monde, il l'a créé; s'il l'a créé, il avait prévu tous les désordres qui y sont, ou il ne les avait pas prévus. S'il les avait prévus, on ne peut pas dire qu'il eût fait le monde par un principe de bonté, ce qui renverse la meilleure réponse du platonicien. S'il ne les avait point prévus, il est impossible qu'en voyant le mauvais succès de son ouvrage, il n'ait eu un très-grand chagrin. Il se sentait convaincu d'avoir ignoré les qualités des matériaux, ou de n'avoir pas eu la force d'en vaincre la résistance, comme il l'avait espéré sans doute. Il n'y a point d'ouvrier qui puisse connaître sans chagrin que ses espérances l'ont trompé; qu'il n'a pu parvenir à son but; qu'ayant eu dessein de travailler au bien public, il a fait une machine ruineuse, etc. Nous avons bien des idées pour connaître que Dieu ne se peut jamais trouver dans un tel cas; mais non pas pour connaître que, si par impossible il s'y trouvait, il ne serait pas à plaindre, et très-malheureux.

VII. Si vous supposez ensuite, qu'au lieu de ruiner un tel ouvrage, il s'obstine à le conserver, et à travailler sans fin et sans cesse ou à la réparation des défauts, ou à faire en sorte qu'ils ne s'augmentent, vous nous donnez l'idée de la plus malheureuse nature qui se puisse concevoir. Il avait voulu construire un magnifique palais pour y loger commodément les créatures animées, qui devaient sortir du sein informe de la matière, et pour les y combler de bienfaits, et il se trouva que ces créatures ne firent que s'entremanger, incapables qu'elles étaient de continuer à vivre, si la chair des unes ne servait d'aliment aux autres. Il se trouva que le plus parfait de ces animaux n'épargna pas même la chair de son semblable; il y eut des anthropophages, et ceux qui ne se portèrent pas à cette brutalité, ne laissèrent pas de se persécuter les uns les autres, et d'être en proie à l'envie, à la jalousie, à la fraude, à l'avarice, à la cruauté, aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, etc. Leur auteur luttant continuellement avec la malignité de la matière productrice de ces désordres (167), et obligé d'avoir toujours la foudre à la main (168), et de verser sur la terre la peste, la guerre et la famine qui, avec les roues et les gibets dont les grands chemins abondent, n'empêchent pas que le mal ne se maintienne, peut-il être regardé comme un être heureux? Peut-on être heureux, quand au bout de quatre mille ans de travail on n'est pas plus avancé qu'au pre-

(165) *Voyez* Érasme *sur le proverbe* Movere Camarinam. *C'est le LXIV*e*. de la I*re*. centurie de la I*re*. chiliade. Il cite ce vers grec :*

Μὴ κινεῖν καμαρίναν, ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων.

Ne moveas camarinam, etenim non tangere præstat.

(166) *Voyez les vers de* Lucrèce *cités ci-dessus, citation* (157), *et dans la remarque* (N) *de l'article* SPINOSA, *num. V, tome XIII.*

(167) *Utrum... Deus quod vult efficiat, an in multis rebus illum tractanda destituant, et à magno artifice pravè formentur multa, non quia cessat ars, sed quia id in quo exercetur sæpè inobsequens arti est.* Seneca, *in præf., lib. I* Quæst. natur.

(168) *Per nostrum patimur scelus*
Neque
Iracunda Jovem ponere fulmina.
Horat., od. III, *lib. I, vs.* 38.

mier jour dans l'ouvrage qu'on a entrepris, et que l'on souhaite passionnément d'achever? Cette image d'infortune n'est-elle pas aussi parlante que la roue d'Ixion, que la pierre de Sisyphe, que le tonneau des Danaïdes. Je ne dis rien qui ne soit très-vraisemblable, quand je suppose qu'Épicure se persuadait que les dieux se seraient bientôt repentis d'avoir fait le monde, et que la peine de gouverner un animal aussi indocile et réfractaire que l'homme, troublerait leur félicité. Ne voyons-nous pas dans l'Écriture que le vrai Dieu, s'accommodant à notre portée, s'est révélé comme un être qui, après avoir connu la méchanceté de l'homme, se repentit, et fut marri de l'avoir créé (169), et comme un être qui se fâche, et qui se plaint du peu de succès de sa peine (170)? *Il dit, quant à Israël, j'ai tout le jour étendu mes mains contre un peuple rebelle et contredisant* (171). Je sais bien que le même livre qui nous apprend toutes ces choses nous apprend aussi à rectifier l'idée qu'elles présentent d'abord; mais Épicure, destitué des lumières de la révélation, ne pouvait pas redresser sa philosophie. Il fallait nécessairement qu'il suivît la route qu'un tel conducteur lui montrait. Or, en le suivant fidèlement, et appuyé sur ces deux principes, l'un que la matière existait par elle-même, et ne se laissait point manier selon les désirs de Dieu; l'autre que la félicité de Dieu ne peut jamais être troublée le moins du monde, il a dû trouver son port dans cette conclusion-ci, c'est qu'il n'y a point de providence divine. Nous tirerons de cela quelques conséquences au profit des vérités de la religion chrétienne. Voyez la remarque qui suit. Notez que si au lieu de mettre Épicure aux prises avec un platonicien, je l'avais fait disputer avec un prêtre d'Athènes, il aurait remporté la victoire plus facilement. Voyez la remarque suivante.

(T) *Le système* de l'Écriture *est le seul qui ait l'avantage d'établir les fondemens solides de la providence et des perfections de Dieu.*] Les objections d'Épicure, qui ont été étalées dans la remarque précédente, et qui pouvaient mettre à bout les philosophes du paganisme, disparaissent et s'évanouissent comme de la fumée par rapport à ceux à qui la révélation a enseigné que Dieu est le créateur du monde, tant à l'égard de la matière qu'à l'égard de la forme. Cette vérité est d'une importance non-pareille; car on en tire comme d'une source féconde les dogmes les plus sublimes, et les plus fondamentaux, et l'on ne saurait poser l'hypothèse opposée à celle-là sans ruiner plusieurs grands principes du raisonnement. De ce que Dieu est le créateur de la matière, il résulte : 1°. Qu'avec l'autorité la plus légitime qui puisse être, il dispose de l'univers comme bon lui semble; 2°. qu'il n'a besoin que d'un simple acte de sa volonté pour faire tout ce qu'il lui plaît; 3°. que rien n'arrive que ce qu'il a mis dans le plan de son ouvrage. Il s'ensuit de là que la conduite du monde n'est pas une affaire qui puisse ou fatiguer ou chagriner Dieu, et qu'il n'y a point d'événemens, quels qu'ils puissent être, qui puissent troubler sa béatitude. S'il arrive des choses qu'il a défendues, et qu'il punit, elles n'arrivent pas néanmoins contre ses décrets, et elles servent aux fins adorables qu'il s'est proposées de toute éternité, et qui font les plus grands mystères de l'Évangile. Mais pour mieux connaître l'importance de la doctrine de la création, il faut aussi jeter la vue sur les embarras inexplicables à quoi s'engagent ceux qui la nient. Considérez donc ce qu'Épicure pouvait objecter aux platoniciens comme on l'a vu ci-dessus, et ce qu'on peut dire aujourd'hui contre les sociniens. Ils ont rejeté les mystères évangéliques, parce qu'ils ne les pouvaient accorder avec les lumières de la raison. Ils ne se seraient point suivis, s'ils étaient tombés d'accord que Dieu a créé la matière; car ce principe philosophique *ex nihilo nihil fit, rien ne se fait de rien*, est d'une aussi grande évidence que les principes en vertu desquels ils ont nié la Trinité et l'union hypostatique. Ils ont donc nié la création; mais que leur est-il arrivé? C'est de tomber dans un abîme en fuyant un autre abîme (172) : il a fallu qu'ils recon-

(169) Genèse, *chap. VI, vs.* 5 *et* 6.
(170) Ésaïe, *chap. V et passim alibi dans les* prophètes *et dans les* psaumes.
(171) Épître aux Romains, *chap. X, vs.* 21.

(172) Incidit in Scyllam cupiens vitare Cha-

nussent l'existence indépendante de la matière, et que cependant ils la soumissent à l'autorité d'un autre être. Il a fallu qu'ils avouassent que l'existence nécessaire peut convenir à une substance qui est d'ailleurs toute chargée de défauts et d'imperfections, ce qui renverse une notion très-évidente, savoir que ce qui ne dépend de quoi que ce soit pour exister éternellement, doit être infini en perfection; car qui est-ce qui aurait mis des bornes à la puissance et aux attributs d'un tel être? En un mot, ils ont à répondre à la plupart des difficultés que j'ai supposé qu'Épicure pouvait proposer aux philosophes qui admettaient l'éternité de la matière (173). Inférez de là en passant qu'il est très-utile à la vraie religion que l'on fasse voir que l'éternité de la matière entraîne après soi la destruction de la providence divine. On montre par ce moyen la nécessité, la vérité et la certitude de la création.

Je suis sûr qu'un des plus grands philosophes de ce siècle, et en même temps l'un des écrivains les plus zélés pour les dogmes de l'Évangile, tombera d'accord qu'en faisant l'apologie d'Épicure telle qu'on l'a vue *ex hypothesi* dans la remarque précédente, on rend beaucoup de service à la vraie foi. Il enseigne non-seulement qu'il n'y aurait point de providence, si Dieu n'avait point créé la matière, mais même que Dieu ignorerait qu'il y eût une matière, si elle était increée. Je rapporterai un peu au long ses paroles : les sociniens y trouveront leur condamnation. « Que les philosophes » sont stupides et ridicules! Ils s'imaginent que la création est impossible, parce qu'ils ne conçoivent pas » que la puissance de Dieu soit assez » grande pour faire de rien quelque » chose. Mais conçoivent-ils bien que » la puissance de Dieu soit capable » de remuer un fétu? S'ils y prennent garde, ils ne conçoivent pas » plus clairement l'un que l'autre; » puisqu'ils n'ont point d'idée claire » d'efficace ou de puissance. De sorte » que s'ils suivaient leur faux principe, ils devraient assurer que Dieu » n'est pas même assez puissant pour » donner le mouvement à la matière. » Mais cette fausse conclusion les engagerait dans des sentimens si impertinens et si impies, qu'ils deviendraient bientôt l'objet du mépris » et de l'indignation des personnes » même les moins éclairées. Car ils » se trouveraient bientôt réduits à » soutenir qu'il n'y a point de mouvement ou de changement dans le » monde, ou bien que tous ces changemens n'ont point de cause qui » les produise, ni de sagesse qui les » règle (174)........... Si la matière » était increée, Dieu ne pourrait la » mouvoir ni en former aucune chose. Car Dieu ne peut remuer la matière, ni l'arranger avec sagesse, » sans la connaître. Or, Dieu ne peut » la connaître, s'il ne lui donne l'être. Car Dieu ne peut tirer ses » connaissances que de lui-même. » Rien ne peut agir en lui, ni l'éclairer. Si Dieu ne voyait donc point » en lui-même, et par la connaissance qu'il a de ses volontés, l'existence de la matière, elle lui serait » éternellement inconnue. Il ne pourrait donc pas l'arranger avec ordre » ni en former aucun ouvrage. Or, » les philosophes demeurent d'accord » aussi bien que toi, que Dieu peut » remuer les corps. Ainsi, quoiqu'ils » n'aient point d'idée claire de puissance ou d'efficace, quoiqu'ils ne » voient nulle liaison entre la volonté de Dieu et la production des » créatures, ils doivent reconnaître » que Dieu a créé la matière, s'ils » ne veulent le rendre impuissant et » ignorant, ce qui est corrompre » l'idée qu'on a de lui et nier son » existence (175). »

Ne finissons pas sans faire cette observation. J'ai fait disputer Épicure contre un philosophe platonicien. Ce n'était pas ménager les avantages; car il serait venu plus facilement à bout de la plupart des autre sectes que de celles de Platon. Mais son plus grand avantage eût été de disputer avec un prêtre.

rybdim. *Voyez* Érasme, *chil. I*, *centur. V*, *num.* 4.

(173) *Notez qu'on assure qu'il y a eu des sociniens qui sont devenus spinosistes, à cause des difficultés qu'ils ont trouvées dans l'hypothèse d'un principe matériel existant par luimême et distinct de Dieu.*

(174) *Le père* Mallebranche, Méditations chrétiennes, *IXe. méditation*, *num.* 3, *pag. m.* 140.

(175) *Là même*, *num.* 5, *pag.* 141, 142.

Donnons un essai de cela : feignons qu'Épicure lui disait : Vous me traitez d'impie, parce que j'enseigne que les dieux ne se mêlent point du gouvernement du monde; et moi je vous accuse de ne savoir pas raisonner, et outre cela de faire un grand tort aux dieux. Est-ce suivre les lumières de la raison, que de croire que Jupiter a toute puissance sur la machine du monde, lui qui est fils de Saturne et petit-fils du Ciel? C'est bien à une divinité de trois jours comme lui, à conduire la matière qui est un être éternel et indépendant! Sachez que tout ce qui a commencé n'est que d'hier et d'aujourd'hui en comparaison de l'éternité. Ne renversez donc point l'ordre, en soumettant à un dieu si jeune la matière de l'univers. Passons à l'autre point; répondez-moi, s'il vous plaît : les dieux sont-ils contens de leur administration, ou en sont-ils mécontens? Prenez bien garde à mon dilemme : s'ils sont contens de ce qui se passe sous leur providence, ils se plaisent au mal; s'ils en sont mécontens, ils sont malheureux : or, il est contre les notions communes qu'ils aiment le mal, et qu'ils ne soient pas heureux. Ils n'aiment point le mal, répondrait le prêtre; ils le regardent comme une offense qu'ils punissent sévèrement : de là viennent les pestes, les guerres, les famines, les naufrages, les inondations, etc. Je conclus de votre réponse, répliquerait Épicure, qu'ils sont malheureux; car il n'y a point de vie plus malheureuse que d'être continuellement exposé à des offenses, et continuellement exposé à s'en venger. Le péché ne cesse point parmi les hommes; il n'y a donc aucun moment dans la journée où les dieux ne reçoivent des affronts : la peste, la guerre, et les autres maux que vous venez de nommer, ne cessent jamais sur la terre; car s'ils finissent de temps en temps dans un pays, ils ne finissent jamais à l'égard de tous les peuples, et ainsi, les dieux n'ont pas plus tôt achevé de se venger d'une nation, qu'il faut qu'ils commencent d'en punir une autre. C'est toujours à recommencer : quelle vie est-ce que cela? Que pourrait-on souhaiter de plus atroce à son mortel ennemi (176)? J'aime bien mieux leur attribuer un état tranquille et sans aucun soin. Mais, dirait le prêtre, vous voulez donc qu'ils regardent de sang-froid et sans y apporter nul remède les désordres du genre humain? Cette indifférence leur est-elle bien honorable? Ne sont-ils pas venus depuis que le ciel était formé? dirait Épicure : ne dites-vous pas que le plus ancien des dieux qui règnent présentement compte le Ciel pour son grand-père? Ils n'ont donc point fait le monde; ce n'est donc point à eux à s'intéresser à ce qui se passe sur la terre ou ailleurs? Ils savent que la matière existe de toute éternité et qu'on ne change pas la nécessité fatale des êtres qui existent par eux-mêmes : ils laissent donc passer le torrent, et n'entreprennent pas de réformer un ordre immuable. Et il ne faudrait pas s'étonner que leurs perfections fussent limitées; car vous avouez que celles de la matière qui existe éternellement sont fort petites. Votre Jupiter et ses assesseurs au conseil céleste n'ont pas bonne grâce de vouloir punir l'impudicité, eux qui sont si infidèles à leurs épouses, et qui ont violé tant de filles. Vous ne sauriez du moins nier, répondrait le prêtre, que le dogme de la providence ne serve beaucoup à tenir les peuples dans leur devoir. Ce n'est pas de quoi il s'agit, lui répondrait-on : ne changez pas l'état de notre dispute. Nous cherchons, non pas ce qui peut avoir été établi comme une invention utile, mais ce qui émane véritablement des lumières de la raison.

(176) *Hostibus eveniant talia dona meis.*

(U) *Rien de plus pitoyable que sa méthode..... d'expliquer la liberté.*] Il n'y a point de système d'où la nécessité fatale de toutes choses sorte plus inévitablement que de celui qu'Épicure emprunta de Leucippe et de Démocrite; car ce qu'ils disaient, que le monde s'était formé par hasard, ou par rencontre fortuite des atomes, n'excluait que la direction d'une cause intelligente, et ne signifiait point que la production du monde ne fût la suite des lois éternelles et nécessaires du mouvement des principes corporels. Aussi est-il certain que Démocrite attribuait toutes choses à un destin nécessitant. *Quùm duæ sententiæ fuissent veterum philosopho-*

rum; una eorum qui censerent, omnia ita fato fieri, ut id fatum vim necessitatis afferret, in quâ sententiâ Democritus, *Heraclitus, Empedocles, Aristoteles fuit; altera eorum, quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii: Chrysippus tanquam honorarius arbiter, etc.* (177). Epicure, ne pouvant s'accommoder d'une opinion qui paraissait renverser toute la morale, et réduire l'âme humaine à la condition d'une machine, abandonna sur ce point le système des atomes, et se rangea du parti de ceux qui admettaient le franc arbitre dans la volonté de l'homme. Il se déclara contre la nécessité fatale, et il prit même des précautions inutiles; car, de peur que l'on n'inférât que, si toute proposition est vraie ou fausse, tout arrive fatalement, il nia que toute proposition soit vraie ou fausse (178). Cependant il aurait pu accorder cela sans que personne en eût pu raisonnablement conclure la nécessité du *fatum*. Considérez bien de quelle manière Cicéron lui montre la vérité de ce que je viens de dire. *Licet enim Epicuro concedenti, omne enuntiatum aut verum aut falsum esse, non vereri ne omnia fato fieri sit necesse. Non enim æternis caussis naturæ necessitate manantibus, verum est id quod ita enunciatur: Descendit in Academiam Carneades, nec tamen sine caussis. Sed interest inter caussas fortuitò antegressas, et inter caussas cohibentes in se efficientiam naturalem. Ita et semper verum fuit: Morietur Epicurus, quùm duo et septuaginta annos vixerit, archonte Pytharato: neque tamen erant caussæ fatales cur ita accideret: sed quod ita cecidisset, certè casurum sicut cecidit fuit* (179). Cette doctrine de Cicéron a été amplement développée dans les cours de philosophie des jésuites: il n'y a point de philosophes plus ardens qu'eux à soutenir que *duarum propositionum contradictoriarum de futuro contingenti, altera est determinatè vera, altera falsa;* et néanmoins on ne voit guère de gens qui se déclarent plus qu'eux pour le dogme de la liberté d'indifférence. Concluons de là qu'il se trouve des moyens de concilier le franc arbitre de l'homme avec l'hypothèse *que toute proposition est vraie ou fausse.* Mais, comme Épicure n'était pas fort assuré de son fait, il craignit de s'embarrasser s'il ne niait ce dogme: il n'en connaissait pas tous les tenans et aboutissans; et ainsi, pour jouer au plus sûr, il aima mieux se retrancher dans la négative. Chrysippe n'y était guère plus éclairé; car il croyait qu'à moins de prouver que toute proposition est vraie ou fausse, il ne viendrait pas à bout de prouver que toutes choses arrivent par la force du destin. *Contendit omnes nervos Chrysippus, ut persuadeat omne ἀξίωμα aut verum esse aut falsum. Ut enim Epicurus veretur, ne, si hoc concesserit, concedendum sit fato fieri quæcunque fiant (si enim alterutrum ex æternitate verum sit, esse id etiam certum; et si certum, etiam necessarium: ita et necessitatem et fatum confirmari putat); sic Chrysippus metuit, ne, si non obtinuerit, omne quod enunciatur, aut verum esse aut falsum, omnia fato fieri possint ex caussis æternis rerum futurarum* (180). Ni l'un ni l'autre de ces deux grands philosophes ne comprit que la vérité de cette maxime, *toute proposition est vraie ou fausse*, est indépendante de ce qu'on appelait *fatum*: elle ne pouvait donc point servir de preuve à l'existence du *fatum*, comme Chrysippe le prétendait, et comme Épicure le craignait. Chrysippe n'eût pu accorder, sans se faire tort, qu'il y a des propositions qui ne sont ni vraies ni fausses, mais il ne gagnait rien à établir le contraire; car, soit qu'il y ait des causes libres, soit qu'il n'y en ait point, il est également vrai que cette proposition, *le grand Mogol ira demain à la chasse, ou n'ira pas*, est vraie ou fausse. On a eu raison de considérer comme ridicule ce discours de Tirésias (181), *tout ce que je dirai arrive-*

(177) Cicero, de Fato, *cap. XVII. Voyez ci-dessous, citation* (183).

(178) *Voyez* Cicéron, de Nat. Deor., *lib. I, cap. XIX et seqq.*, et Quæst. academ., *lib. IV, cap. XIII.*

(179) *Idem*, de Fato, *cap. IX.*

(180) *Idem, ibid., cap. X.*

(181) Quid hoc refert vaticinio illo ridiculo Tiresiæ? *quidquid dicam aut erit aut non.* Boetius, de Consol. philosoph., *lib. V, prosa III, pag. m.* 124.

ra ou non, car le grand Apollon me confère la faculté de prophétiser (182). Si par impossible il n'y avait point de Dieu, il serait pourtant certain que tout ce que le plus grand fou du monde prédirait arriverait, ou n'arriverait pas. C'est à quoi ni Chrysippe ni Épicure ne prenaient pas garde.

Mais voyons ce qu'Épicure inventa pour se tirer de l'embarras du destin. Il donna à ses atomes un mouvement de déclinaison, et il établit là le siége, la source et le principe des actions libres; il prétendit que par ce moyen il y avait des événemens qui se soustrayaient à l'empire de la nécessité fatale. Avant lui, on n'avait admis dans les atomes que le mouvement de pesanteur, et celui de réflexion. Celui-là se faisait toujours par des lignes perpendiculaires, et ne changeait jamais dans le vide; il ne recevait du changement que lorsqu'un atome se choquait avec un autre. Épicure supposa que, même au milieu du vide, les atomes déclinaient un peu de la ligne droite, et de là venait la liberté, disait-il. *Sed Epicurus declinatione atomi vitari fati necessitatem putat : itaque tertius quidam motus oritur extra pondus et plagam, quùm declinat atomus intervallo minimo, id appellat* ἐλάχιστον *: quam declinationem sine caussâ fieri, si minùs verbis, re cogitur confiteri..... Hanc Epicurus rationem induxit ob eam rem, quòd veritus est, ne, si semper atomus gravitate ferretur naturali ac necessariâ, nihil liberum nobis esset, quùm ita moveretur animus, ut atomorum motu cogeretur. Hinc Democritus auctor atomorum accipere maluit necessitate omnia fieri, quàm à corporibus individuis naturales motus avellere* (183). Remarquons en passant que ce ne fut pas le seul motif qui le porta à inventer ce mouvement de déclinaison, il le fit servir aussi à expliquer la rencontre des atomes; car il vit bien qu'en supposant qu'ils se mouvaient tous avec une égale vitesse, par des lignes droites qui tendaient toutes de haut en bas, il ne ferait jamais comprendre qu'ils eussent pu se rencontrer, et qu'ainsi la production du monde aurait été impossible. Il fallut donc qu'il supposât qu'ils s'écartaient de la ligne droite (184). Lucrèce nous va décrire ce double usage du mouvement de déclinaison.

Illud in his quoque te rebus cognoscere avemus :
Corpora cùm deorsùm rectum per inane feruntur,
Ponderibus propriis incerto tempore fermè,
Incertisque locis spatio decedere paullùm :
Tantùm quod momen mutatum dicere possis.
Quod nisi declinare solerent, omnia deorsùm,
Imbris uti guttæ, caderent per inane profundum :
Nec foret offensus natus, nec Plaga creata
Principiis : ita nil unquàm natura creâsset (185).

. . . .

. . . .

Denique si semper motus connectitur omnis,
Et vetere exoritur semper novus ordine certo,
Nec declinando faciunt primordia motus
Principium quoddam, quod fati fœdera rumpat,
Ex infinito ne causam causa sequatur :
Libera per terras undè hæc animantibus extat,
Undè est hæc (inquam) fatis avolsa voluntas,
Per quam progredimur, quo ducit quemque voluptas (186) ?

. . . .

. . . .

Quare in seminibus quoque idem fateare necesse'st,
Esse aliam præter plagas, et pondera causam
Motibus, undè hæc est nobis innata potestas;
De nihilo quoniam fieri nil posse videmus.
Pondus enim prohibet, ne plagis omnia fiant,
Externâ quasi vi, sed ne mens ipsa necessum
Intestinum habeat cunctis in rebus agendis;
Et devicta quasi cogatur ferre, patique :
Id facit exiguum CLINAMEN *principiorum,*
Nec regione loci certâ, nec tempore certo (187).

S'il s'agissait de montrer les absurdités de cette doctrine, on en montrerait plusieurs; car, en 1er. lieu, qu'y a-t-il de plus indigne d'un philosophe que de supposer du bas et du haut dans un espace infini? C'est néanmoins ce qu'Épicure supposa; car il prétendit que tous les atomes se mouvaient de haut en bas. S'il

(182) *O Laërtiade, quicquid dicam aut erit aut non.*
Divinare etenim magnus mihi donat Apollo.
Horat., sat. V, *lib. II*, *vs.* 59.

(183) Cicero, de Fato, *cap.* X.

(184) *Voyez* Cicéron, *au* Ier. *livre* de Fin., *cap. VI.*

(185) Lucret., *lib. II*, *vs.* 216.

(186) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 251.

(187) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 284.

eût supposé qu'ils se mouvaient par toutes sortes de lignes droites, il eût assigné une bonne cause de leur rencontre, sans être obligé de recourir au prétendu mouvement de déclinaison. En 2e. lieu, ce mouvement-là l'engageait à se contredire. Il enseignait que de rien on ne faisait rien, et cependant la déclinaison des atomes ne dépendait selon lui d'aucune cause; elle venait donc de rien. Cette conséquence est d'autant plus forte, que nous avons vu (188) que Lucrèce avoue que les actions libres de notre âme viendraient de rien, si les atomes n'avaient pas le mouvement de déclinaison. Il prétend qu'elles ne dépendent ni du mouvement de pesanteur, ni du mouvement de répercussion des atomes; car, en ce cas-là, il serait contraint de reconnaître qu'elles se trouvent dans l'enchaînement des causes éternelles et nécessaires, et par conséquent qu'elles sont assujetties à la fatale nécessité dont il veut les exempter. Et ce qui fait selon lui que ne dépendant nullement ni de la pesanteur, ni de la répercussion des atomes, néanmoins elles ne sont pas faites de rien, c'est que les atomes ont un mouvement de déclinaison. Je conclus de là que ce mouvement se fait de rien, ou, ce qui est la même chose, qu'il n'a point de cause (189), et je précipite Épicure dans l'abîme qu'il a voulu fuir. S'il répond qu'il est autant de la nature des atomes de décliner, que de se mouvoir de haut en bas, et de s'entre-choquer toutes les fois qu'ils se rencontrent, je réplique que leur déclinaison ne sert de rien à la liberté humaine, et n'empêche pas la fatalité : je lui soutiens *ad hominem* que toute la fatalité des stoïques est conservée; car il avoue que le mouvement de pesanteur et celui de répercussion introduisent inévitablement la nécessité fatale. En 3e. lieu, il est absurde de supposer qu'un être qui n'a ni raison, ni sentiment, ni volonté, s'écarte de la ligne droite dans un espace vide, et qu'il s'en écarte non pas toujours, mais en certains temps et en certains points de l'espace non réglés (190). Pour 4e. absurdité, je lui allègue la disproportion qui se rencontre manifestement entre la nature de la liberté, et le mouvement quel qu'il puisse être d'un atome qui ne sait ni ce qu'il fait, ni où il est, ni qu'il existe. Quelle conséquence y a-t-il entre ces deux propositions, *l'âme de l'homme est composée d'atomes qui, en se mouvant nécessairement par des lignes droites, déclinent un peu du droit chemin, donc l'âme de l'homme est un agent libre?* Cicéron a très-bien jugé de cette hypothèse d'Épicure, quand il a dit qu'il serait beaucoup moins honteux d'avouer que l'on ne peut pas répondre à son adversaire, que de recourir à de semblables réponses. *Hoc persæpè facitis, ut cùm aliquid non verisimile dicatis, et effugere reprehensionem velitis, afferatis aliquid, quòd omninò ne fieri quidem possit : ut satiùs fuerit illud ipsum de quo ambigebatur, concedere, quàm tam impudenter resistere : velut Epicurus cùm videret, si atomi ferrentur in locum inferiorem suopte pondere, nihil fore in nostrâ potestate, quòd esset earum motus certus et necessarius, invenit quo modo necessitatem effugeret, quod videlicet Democritum fugerat : ait atomum, cùm pondere, et gravitate directò deorsum feratur, declinare paululùm. Hoc dicere turpius est, quàm illud quod vult, non posse defendere* (191). Il a très-heureusement décrit l'embarras où ce philosophe se trouva. *Nec quùm hæc ita sint, est causa cur Epicurus fatum extimescat, et ab atomis petat præsidium, easque de viâ deducat, et uno tempore suscipiat res duas inenodabiles : unam, ut sine caussâ fiat aliquid, ex quo existet, ut de nihilo quippiam fiat; quod nec ipsi, nec cuiquam physico placet : alteram, ut quùm duo indi-*

(188) *Ci-dessus, citation* (187).

(189) *Les anciens objectèrent cela à* Épicure: Ἐπικούρῳ μὲν γὰρ οὐδὲ ἀκαρὲς ἐγκλίναι τὴν ἄτομον συγχωροῦσιν, ὡς ἀναίτιον ἐπεισάγοντι κίνησιν ἐκ τοῦ μὴ ὄντος. *Sanè Epicuro ne momentaneam quidem atomi inclinationem concedunt, quòd eum dicant motum absque causâ ex non ente introducere.* Plutarch., de Animæ procreat., *ex* Timæo, *pag.* 1015.

(190) *Id facit exiguum clinamen principiorum*
Nec regione loci certâ, nec tempore certo.
Lucret., *lib. II, vs.* 292.

(191) Cicer., de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XXV.*

vidua per inanitatem ferantur, alterum è regione moveatur, alterum declinet (192). Il était facile, ce me semble, de l'embarrasser : Comment voulez-vous, lui pouvait-on dire, que la liberté de l'homme soit fondée sur un mouvement d'atomes qui se fait sans aucune liberté ? la cause peut-elle donner ce qu'elle n'a pas ? cent atomes qui se penchent sans savoir ce qu'ils font, peuvent-ils former un jugement par lequel l'âme se détermine avec connaissance de cause, au choix de l'un des partis qui se présentent ? Épicure eût pu connaître par-là combien il lui importait d'attribuer à chaque atome une nature animée et sensitive, comme il semble que Démocrite l'avait fait (193), et comme Platon avait supposé que la matière avait une âme avant même que Dieu eût construit le monde : Ἀκοσμία γὰρ ἦν τὰ πρὸ τῆς τοῦ κόσμου γενέσεως· ἀκοσμία δὲ, οὐκ ἀσώματος, οὐδὲ ἀκίνητον, οὐδὲ ἄψυχος. . . . . Ὁ γὰρ Θεὸς οὔτε σῶμα τὸ ἀσώματον, οὔτε ψυχὴν τὸ ἄψυχον ἐποίησεν. *Fuit nimirum, antequàm mundus nasceretur, materies, non corporis eò, non motûs, non animæ expers. . . . . Etenim Deus neque corpus de incorporeo, neque animam de inanimo redigit* (194).

Il ne faut pas oublier ce que Cicéron rapporte, c'est que Carnéade inventa une solution bien plus subtile que tout ce que les épicuriens avaient forgé. Ce fut de dire que l'âme avait un mouvement volontaire dont elle était la cause. *Acutiùs Carneades, qui docebat posse epicureos suam caussam sine hâc commentitiâ declinatione defendere. Nam quùm doceret esse posse quendam animi motum voluntarium, id fuit defendi melius, quàm introducere declinationem, cujus præsertim caussam reperire non possunt : quo defenso, facilè Chrysippo possent resistere* (195). . . . *De ipsâ atomo dici potest, quùm per inane moveatur gravitate et pondere, sine caussâ moveri, quia nulla caussa accedat extrinsecùs. Rursùs autem, ne omnes à physicis irrideamur, si dicamus quicquam fieri sine caussâ, distinguendum est, et ita dicendum, ipsius individui hanc esse naturam, ut pondere et gravitate moveatur, eamque ipsam esse caussam cur ita feratur. Similiter ad animorum motus voluntarios non est requirenda externa caussa : motus enim voluntarius eam naturam in se ipse continet, ut sit in nostrâ potestate, nobisque pareat, nec id sine caussâ. Ejus enim rei caussa, ipsa natura est* (196). Il est certain que Carnéade leur fournissait là une réponse non-seulement beaucoup plus solide que celle qu'ils employaient, mais aussi la plus ingénieuse et la plus forte que l'esprit humain puisse produire. J'avoue qu'on eût pu lui demander ces actions volontaires de l'âme, qui ne dépendent point d'une cause externe, dépendent-elles de la nature de l'âme comme le mouvement de pesanteur dépend de la nature des atomes selon Épicure ? En ce cas-là, vous n'ôtez point la fatalité des stoïques ; car vous n'admettez aucun effet qui ne soit produit par une cause nécessaire. Ni Carnéade, ni aucun autre philosophe païen, n'était capable de répondre rien de positif à cette question.

(192) *Idem*, de Fato, *cap. IX*.
(193) *Voyez la remarque* (F).
(194) Plutarchus, de Animæ procreat., *ex Timæo*, *pag.* 1014, B.
(195) Cicer., de Fato, *cap. XI*.
(196) *Ibid.*, *d. l.*

ÉPISCOPIUS * (Simon), l'un des plus habiles hommes du XVII[e]. siècle, et la principale colonne de la secte des arminiens, était d'Amsterdam. Il y naquit l'an 1583, et y ayant fait ses classes, il alla étudier à Leyde, l'an 1600. Il y reçut le degré de maître ès-arts, l'an 1606. Il s'attacha ensuite à l'étude de la théologie, et y fit de si grands progrès, qu'en peu de temps il fut jugé digne du ministère. Les bourgmestres d'Amsterdam souhaitèrent qu'il y fût promu ; mais parce que, durant les démêlés de Gomarus et d'Armi-

* Son nom de famille était Bisschop.

nius, il avait pris le parti de ce dernier, il trouva plusieurs obstacles à sa réception : de sorte qu'il se dégoûta de l'académie de Leyde, et s'en alla à Franeker, en 1609. Il ne s'y arrêta pas long-temps ; car il s'aperçut que pour avoir disputé avec trop de feu, il avait irrité le professeur Sibrandus Lubertus grand gomariste. Il quitta donc Franeker, et retourna en Hollande où il fut reçu ministre l'an 1610, et donné à un village (*a*) qui dépend de Rotterdam. Il fut l'un des députés à la conférence qui fut tenue à la Haye, l'an 1611, devant les états de la province, entre six ministres contre-remontrans et six ministres remontrans ; et il y fit extrêmement éclater son esprit et sa doctrine. L'année suivante il fut choisi pour remplir à Leyde la profession de théologie que Gomarus avait quittée volontairement, et il vécut en paix avec Polyander, son collègue, quoiqu'ils eussent des sentimens opposés sur la prédestination. Les fonctions de sa charge et les études de son cabinet furent un fardeau léger en comparaison des insultes et des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'arminianisme (A); car le feu de la division et de la haine gagna bientôt les esprits du peuple. Les états de Hollande ayant invité Épiscopius au synode de Dordrecht, afin qu'il y eût séance comme les autres professeurs des sept provinces unies, il s'y rendit des premiers, accompagné de quelques ministres remontrans; mais le synode ne souffrit point qu'aucun d'eux comparût à l'assemblée sur le pied de juge, et ne les voulut admettre que comme des gens cités. Il fallut céder à cette nécessité. Ils se présentèrent : Épiscopius harangua, et déclara qu'ils étaient prêts à conférer avec le synode. On lui répondit que la compagnie n'était point là pour conférer, mais pour juger. Ils la récusèrent, et ne voulurent point acquiescer au règlement qu'elle fit, c'est qu'ils ne pourraient expliquer et défendre leurs sentimens, qu'autant qu'elle le jugerait nécessaire. Sur le refus d'acquiescer à ce règlement, ils furent chassés du synode, et l'on se prépara à les juger sur leurs écrits (*b*). Ils défendirent leur cause à coups de plume, et ce fut Épiscopius qui composa la plupart des pièces qu'ils produisirent dans cette occasion, et qu'on publia quelque temps après. Il furent déposés de leurs charges par le synode ; et parce qu'ils ne voulurent point signer un écrit qui contenait une promesse de ne faire en particulier aucune fonction de ministre, ni directement ni indirectement, ils furent bannis des terres de la république. Épiscopius s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la trêve (B), et ne fut pas si occupé des affaires de son parti

(*a*) *Il s'appelle Bleiswic*.

(*b*) *Cùm synodus libertatem illam limitibus istis circumscribere vellet, quantum ipsa satis esse posse et debere judicaret ; ipsi verò tamen iniquis conditionibus, quibus causam suam proderent, per conscientiam acquiescere non possent, tandem à synodo sunt ejecti, tanquam indigni cum quibus ipsa ulteriùs quicquam ageret. Synodusque se ad eos ex scriptis ipsorum judicandos accinxit.* Stephanus Curcellæus, *præf.* Oper. Episcopii.

abattu, qu'il ne travaillât contre l'église romaine pour les vérités communes à tous les corps protestans (C). Lorsque la guerre des Espagnols et des Hollandais eut recommencé, il alla en France, et travailla par ses écrits, autant qu'il lui fut possible, à fortifier et à consoler ses frères (D); et enfin, un temps plus favorable s'étant présenté, il revint en Hollande, l'an 1626, pour être ministre de l'église des remontrans à Rotterdam. Il s'y maria l'année suivante (E), et il se transporta à Amsterdam en l'année 1634, pour y régir le collége que ceux de sa secte y érigeaient. Il mourut dans cet emploi, le 4 d'avril 1643 : ce fut d'une rétention d'urine. Il avait perdu la vue quelques semaines auparavant (*c*). Il composa plusieurs livres depuis son retour en Hollande, et ne garda pas toujours la modération de style que ses principes de tolérance, joints aux devoirs évangéliques, exigeaient de lui d'une façon spéciale. Ses amis s'efforcent de l'excuser là-dessus (F). On dit que ses OEuvres ont été goûtées en Angleterre parmi les épiscopaux; mais qu'il s'y élève présentement quelques auteurs qui prennent à tâche de les décrier, comme si c'étaient des livres très-dangereux. On ne peut nier que la distinction qu'il observe, quand il dit que certains articles qui ont toujours passé pour fondamentaux sont véritables, mais qu'il n'est pas absolument nécessaire de les croire pour obtenir le salut, ne puisse avoir de mauvaises suites. On a blâmé depuis peu le savant père Mabillon au sujet des OEuvres d'Épiscopius (G). Les arminiens firent en 1690 une démarche d'éclat, qui témoigne combien l'honneur de ce ministre leur est cher. On sait qu'ils chargèrent un de leurs professeurs d'accuser publiquement de calomnie M. Jurieu (H), qui avait mal parlé d'Épiscopius. J'ai oublié de dire que les ouvrages posthumes * de ce docte arminien furent fournis au sieur de Courcelles par François Limbourg, gendre de Rembert Épiscopius, frère de notre Simon (*d*); et que dans la préface, qui m'a fourni cet article, on n'a rien dit du voyage qu'Épiscopius fit en France, l'an 1615, au sujet duquel ses adversaires répandirent plusieurs faux bruits (I) : mais au lieu de faire mention de ce voyage effectif on y a parlé d'un voyage imaginaire sous l'an 1610.

(*c*) *Tiré de la préface de ses* OEuvres, *composée par* Étienne Courcelles. *On ne se rend point garant* (*N.B.*) *des faits qu'on emprunte de là, soit dans le corps, soit dans les remarques de cet article.*

* Le père Niceron, tome III de ses Mémoires, dit que les OEuvres d'Épiscopius ont été imprimées à Amsterdam, 1650, 2 vol. in-fol., et réimprimées à la Haye, 1678, 2 vol. in-fol. Sur cela Joly observe que le 1[er]. volume est de 1650, le second de 1665. Quant à l'édition de 1678, elle ne contient que le tome 1[er], de 1650, sans faire aucune mention du second. « On en a usé ainsi, dit » Joly, parce que le second tome ne contient » que des ouvrages peu importans. »

(*d*) Steph. Curcellæus, *præf.*, *in* Op. Episcopii.

(A) *Ses études furent un fardeau léger en comparaison des insultes et des médisances où il se vit exposé pendant les troubles de l'arminianisme.*] La dispute sur la prédestination commença dans les académies, et sauta bientôt sur les chaires des prédicateurs, et se répandit de là dans

les familles, et porta même le feu de la division parmi les personnes du gouvernement (1). Tout était en rumeur et en trouble, et dans ce conflit personne n'était plus exposé aux malédictions de la populace que les plus habiles gens du parti arminien, parce qu'on les regardait comme la première cause de ces désordres (2). Jugez si l'on épargnait Épiscopius dont l'habileté était fort connue. Il fut insulté à Amsterdam, dans le temple et dans la rue, la seconde année de sa profession de Leyde, parce qu'en assistant au baptême d'une de ses nièces, il avait répondu quelque chose au ministre officiant, qui demandait si la doctrine de son église n'était point la vraie et la parfaite doctrine du salut. Épiscopius, au lieu de répondre à cette question, selon la coutume, par un signe d'acquiescement, prit la parole pour témoigner qu'il n'acquiesçait que sous une certaine restriction. Le ministre s'emporta, et le traita de jeune présomptueux. Le peuple s'échauffa, et peu s'en fallut qu'Épiscopius, qu'on chargea d'injures, et dans l'église et dans les rues, ne fût battu et lapidé. Si l'on me demande pourquoi il avait voulu s'éclaircir, je répondrai que ce fut à cause qu'Uytembogard en pareil cas, ayant répondu par un *oui* tout simple, éprouva quelque temps après qu'on lui reprocha dans les rues d'avoir renoncé aux dogmes des remontrans. Ce premier péril d'Épiscopius fut suivi bientôt après d'un second; car un maréchal, qui le vit un jour passer, sortit de sa forge avec une barre de fer, et se mit à courir après lui en criant à l'arminien, au perturbateur de l'église. Épiscopius aurait été assommé par ce brutal, s'il n'eût pris la fuite, et si d'autres gens ne fussent venus au secours. L'auteur que je cite (3) raconte que le 19 de février 1617, la maison du frère aîné d'Épiscopius fut pillée par la canaille d'Amsterdam, sous le faux prétexte qu'un certain nombre d'arminiens y entendaient la prédication. Voilà les suites inévitables des disputes de théologie, lorsque l'esprit de modération ne les retient pas enfermées dans l'enceinte des auditoires, et lorsqu'on alarme et qu'on effarouche la multitude. Ce qui doit apprendre une chose qu'on ne pratiquera jamais, c'est qu'il n'en faut venir là que dans les cas d'une extrême nécessité. Ce doit être l'*ancora sacra* des anciens (4), cette ancre que l'on n'employait que dans le dernier péril.

(B) *Il s'arrêta dans le Pays-Bas Espagnol autant que dura la trêve.*] Henri IV avait moyenné une trêve de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies, l'an 1609. Dès qu'elle fut expirée, la guerre recommença en 1621. Épiscopius et ses confrères furent exilés l'an 1618; et depuis ce temps-là jusques au renouvellement de la guerre, ils se tinrent à Anvers. La raison qu'ils en ont donnée, et qui est très-vraisemblable, est que cela les mettait plus à portée d'avoir soin de leurs églises et de leurs familles. Mais quelques-uns de leurs ennemis eurent assez de malignité pour les accuser de n'avoir choisi cette demeure, qu'afin de comploter avec l'Espagne contre la religion réformée et contre la liberté de la patrie. C'est un grand plaisir et une grande commodité, que de se voir dans le parti qui triomphe; mais, pour l'ordinaire, c'est un engagement à calomnier l'autre parti : car comme la victoire que l'on remporte est mêlée de beaucoup de violences exercées contre le parti terrassé, il faut que pour les justifier, et pour empêcher que les bonnes âmes ne plaignent les persécutés, on débite contre eux les plus odieuses accusations. Je n'applique point ceci aux arminiens : J'EN AVERTIS EXPRESSÉMENT ET EN GROSSES LETTRES MES LECTEURS; mais voici les paroles de l'un d'eux : *Antuerpiæ durantibus inter Hispaniarum regem et ordines induciis domicilium eligunt, non ut cum patriæ hostibus consilia agitarent, aut ad-*

(1) *Ab academiæ cathedris in ecclesiarum primum ambones et posteà in vulgus dimanasset, imo etiam reipublicæ proceres quorum erat tanto malo remedium afferre in studia contraria scidisset.* Steph. Curcellæus, *præfat. in* Opera Episcopii.

(2) *Maximi tempestatum fluctus celeberrimos quosque doctrinâ inter Remonstrantes feriebant, quibus veri ignara plebs et affectu potiùs quàm judicio duci solita omnem turbarum culpam imputabat.* Idem, ibid.

(3) Steph. Curcellæus, *præfat. in* Opera Episcopii.

(4) *Voyez dans* Érasme *le proverbe* Sacram ancoram solvere : *c'est le XXIVe. de la Ire. centurie de la Ire. chiliade.*

versùs religionem reformatam quicquam molirentur, quemadmodùm malevoli quidam miseriæ illorum insultantes dictitabant : sed quia propinquus erat ille locus, et ex quo ecclesiis suis dilectis et familiis commodiùs quàm ex remotiore prospicere poterant (5).

(C) *Il travailla contre l'église romaine pour les vérités communes à tous les corps protestans.*] Non-seulement il composa de concert avec ses confrères une confession de foi, non-seulement il la fit suivre bientôt par l'*Antidotum adversùs synodi Dordracenæ canones*, mais il disputa aussi avec une grande force contre Pierre Wadingus. C'était un jésuite (6) qui lui fit mille honnêtetés, et qui tâcha de l'attirer dans le giron de son église, en profitant de l'état de mécontent où il le voyait. Il déploya les raisons les plus captieuses des controversistes de son parti ; et, ne se rebutant point par les réponses qui lui étaient faites, il changea ses disputes de conversation en disputes par écrit. Il composa deux lettres, l'une sur la règle de la foi, l'autre sur le culte des images, et les envoya au professeur réfugié. Celui-ci ne manqua pas d'y faire une très-solide réponse tout aussitôt (7). Elle n'a vu le jour qu'après sa mort. On la publia en 1644, et on l'a insérée depuis dans l'édition *in-folio* de toutes ses œuvres.

(D) *Il travailla par ses écrits..... à fortifier et à consoler ses frères.*] Je ne parle pas seulement de plusieurs lettres particulières qu'il faisait tenir en Hollande, mais aussi des ouvrages qu'il composa pour le public pendant son séjour en France ; de ce nombre sont les remarques sur quelques chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains, son *Bodekerus ineptiens*, son *Examen Thesium Jacobi Capelli*, et sa réplique à Cameron, etc. (8).

(E) *Il s'y maria l'année suivante.*] Ce fut avec la veuve (9) de Henri de Nielles, ministre de Rotterdam, frère de ce Charles de Nielles que les remontrans regardaient comme l'un de leurs principaux confesseurs. Il fut long-temps en prison : on voit plusieurs de ses lettres parmi celles que les remontrans ont publiées. Il recouvra sa liberté, et fut ministre à Amsterdam (10). Épiscopius perdit sa femme sur la fin de l'année 1641, et n'en eut jamais d'enfans (11).

(F) *Ses amis s'efforcent d'excuser l'aigreur de son style.*] Courcelles, ne pouvant disconvenir qu'Épiscopius n'eût pu écrire certaines choses avec plus de modération (12), ajoute que diverses causes le poussèrent à se servir de ce style : 1°. dit-il, Épiscopius n'était jamais l'agresseur ; il ne provoqua jamais personne : il ne faisait que repousser les attaques. 2°. Les écrits qu'il réfuta étaient quelquefois très-violens : on en donne pour exemple le livre que les professeurs de Leyde publièrent sous le titre de *Confessionis Remonstrantium Censura*, et l'on prétend qu'ils furent poussés par de très-puissans motifs à parler sur ce ton-là. Il fallait persuader au public que les docteurs contre-remontrans avaient justement condamné les arminiens au synode de Dordrecht, et justement excité les magistrats à user d'une grande sévérité contre ce parti. Cette condamnation synodale, ce zèle ardent à aigrir les magistrats, étaient deux choses qui pouvaient flétrir la réputation de ces messieurs, s'il se trouvait que le parti condamné ne fût coupable que d'erreurs légères : il fallait donc, pour l'honneur des juges, qu'on donnât un portrait hideux de ce parti ; et parce que le public commençait à dire que les cinq fameux articles n'étaient pas un sujet valable de persécuter des gens, il fallut soutenir que la confession des remontrans était toute pleine d'hérésies exécrables ; que tout y était gâté depuis le commencement jusques à la fin, et que le titre même était une plaie, et là dessus se mettre bien en colère. *Quam* (Confessionis Remon-

(5) Steph. Curcellæus, *præfat. in* Opera Episcopii.

(6) *Il était Irlandais de nation. Voyez* Alegambe.

(7) *Voyez la préface de cet ouvrage d'*Épiscopius.

(8) *Ex præfatione* Steph. Curcellæi.

(9) *Elle s'appelait Marie Pesser.*

(10) *Ex* Curcellæo, *præfat. in* Opera Episcopii.

(11) *Ibidem.*

(12) *Quia etsi forte quædam leniùs dici potuerint, quàm ab eo factum fuerit, gravissimas tamen ita scribendi causas habuerit.* Curcell., *præf. in* Opera Episcopii.

strantium Censuram) *acerbissimam esse, nemo qui vel obiter inspexerit negare potest. Nempè existimationis suæ interesse putabant, ne injustè primùm remonstrantes in synodo Dordracenâ condemnavisse, et posteà magistratus ad eos persequendos instigâsse crederentur. Jam enim vulgò dictitabatur non satis esse causæ in quinque illis decantatis de prædestinatione articulis, cur ita in eos sæviretur, cùm in iis totum christianum orbem, exceptâ duntaxat Calvini scholâ, Remonstrantes secum conspirantem haberent. Ideò persuasum omnibus voluerunt professores isti confessionem illorum horrendis hæresibus scatere, nihil in eâ à capite ad calcem, imò ne in titulo quidem, sani esse* (13). Cet auteur insinue donc que les professeurs de Leyde n'écrivirent si durement que par politique, et que leur colère n'était qu'une passion de commande, destinée à éloigner le scandale du public et la flétrissure de leur propre réputation. 3°. Enfin il dit que la patience d'Épiscopius fut mise à bout, en voyant que ces messieurs fouillaient dans les intentions secrètes et dans les replis du cœur, lorsqu'ils ne trouvaient rien à mordre sur les paroles de la confession de foi qu'ils censuraient. Voilà un moyen infaillible de trouver toujours que son adversaire est hérétique; car il aura beau tenir le langage des orthodoxes, on lui dira qu'il cache au fond de son cœur le poison de l'hérésie (14). *Imò quod omnes modestiæ limites excedit, cùm in confessionis verbis et phrasibus nihil occurrebat quod cum specie aliquâ admordere possent, in Dei καρδιογνώςου jura temerario ausu involantes suspicionem lectoribus ingerere studuerunt, an ita ex animo sentirent Remonstrantes prout oratione suâ profitebantur. Nihil ergò mirum si adeò barbara et christianis planè indigna agendi ratio D. Episcopium moverit ut duro nodo durum cuneum adhiberet, et sordida illa censuræ ulcera acriori apologiæ sale et aceto aliquando perfricaret: quod etiam adversùs unum aut alterum censoribus illis similem usurpavit* (15). Quand ces excuses seraient meilleures, il serait toujours vrai de dire que ceux qui en ont besoin sont moins louables que ceux à qui elles ne sont pas nécessaires.

(G) *On a blâmé le père Mabillon au sujet des œuvres d'Épiscopius.*] Une lettre imprimée l'an 1691, sous le titre de *Avis important à M. Arnauld, sur le projet d'une nouvelle Bibliothéque d'auteurs jansénistes*, contient ce qui suit (16). Le père Mabillon, dans son Traité des Études monastiques « a fait dans toutes les » formes l'éloge des *Institutions théo-* » *logiques* d'Épiscopius, où le soci- » nianisme, comme vous savez, est » autorisé. M. Nicolle n'eut pas plus » tôt appris ce bel éloge, qu'il recom- » manda fortement qu'on en donnât » avis à l'auteur, afin de l'ôter; mais » il n'y avait plus de remède: le livre » était publié. Plusieurs jeunes abbés » avaient déjà demandé à quelques » libraires de Paris avec bien de l'em- » pressement les ouvrages de cet ar- » minien, dont le père Mabillon con- » seillait si expressément la lecture: » c'est un grand bonheur que les li- » braires n'en aient aucun exemplaire, » n'y ayant point de théologien qui » soit si fort opposé à la doctrine de » saint Augustin, et même à celle de » toute l'église qu'Épiscopius, qui a » même introduit dans son parti la » tolérance des religions. Voici, mon- » sieur, l'extrait de ce père: *Je ne* » *saurais m'empêcher de dire ici que* » *si l'on avait retranché quelques en-* » *droits des Institutions théologiques* » *d'Episcopius, dont Grotius faisait* » *tant de cas qu'il les portait partout* » *avec lui, on s'en pourrait servir* » *utilement pour la théologie. Cet* » *ouvrage est divisé en quatre livres,* » *dont l'ordre est tout différent de* » *celui qui est communément en usa-* » *ge. Le style en est beau; la ma-* » *nière de traiter les choses répond* » *fort bien au style; et on ne perdrait* » *pas son temps à le lire, si on l'avait* » *purgé de quelques endroits où il* » *parle contre les catholiques, ou en* » *faveur de sa secte.* Quelle purga- » tion, je vous prie, peut-on faire » d'un auteur qui met en doute les

(13) *Ibidem.*

(14) *Voyez contre la conduite de telles gens, divers endroits du* Fantôme du jansénisme, *et la préface du* Janua cœlorum reserata.

(15) Curcellæus, *præfat. in* Opera Episcopii.

(16) *Pag.* 16.

» mystères de la trinité et de l'incar-
» nation, ne jugeant pas que la créance de ces mystères soit nécessaire au salut, parce qu'on ne les trouve pas, selon lui, clairement dans l'Écriture? Il fait le même jugement de nos autres mystères : d'où il conclut qu'on n'a aucune raison de rejeter de sa communion les sociniens. Le père Mabillon serait plus excusable, s'il n'avait pas lu le livre d'Épiscopius; mais il a témoigné lui-même qu'il l'avait emprunté du bibliothécaire de M. l'archevêque de Reims (17), et qu'il l'a gardé plus de deux mois. » L'auteur de l'*Avis* parle deux pages après d'un chanoine régulier qui *témoigna à ses amis que la lecture de Grotius a commencé à lui ouvrir les yeux.* « Il n'est pas le seul de sa communauté qui ait parlé de cette manière: plusieurs y dogmatisent; et il y en a quelques-uns qui lisent en particulier les œuvres de Courcelles, qui renferment en abrégé la théologie d'Arminius, et une bonne partie de celle des sociniens. Il est bien à craindre que les louanges excessives que le père Mabillon a données aux Institutions théologiques d'Épiscopius, ne fassent naître l'envie à quelques bénédictins de chercher ses ouvrages, ou d'avoir la théologie de Courcelles ».

(H) *Les arminiens..... chargèrent un de leurs professeurs d'accuser publiquement de calomnie M. Jurieu.*] M. Leclerc, professeur dans le collége des arminiens à Amsterdam, et l'un des plus savans hommes de ce siècle, eut ordre de ses supérieurs, dit-on, de publier une lettre adressée à M. Jurieu, où il expose que *ceux qui ont quelque lecture* des écrits d'Épiscopius, *et qui connaissent la société des remontrans, n'ont pas besoin qu'on les justifie dans leur esprit;* et que *pour ceux qui n'ont point lu* cet auteur, et *qui n'ont jamais conversé avec aucun remontrant, s'ils étaient assez injustes pour juger sur la simple accusation* de M. Jurieu, *sans s'informer davantage des faits dont il s'agit, ils ne mériteraient pas que l'on essayât de les désabuser;* ils ne sauraient *ce que c'est qu'équité, et auraient apparemment l'esprit bouché pour toute sorte de justification; qu'aussi est-on persuadé qu'il n'y a aucune personne équitable dans les Provinces-Unies ni ailleurs, qui soit disposée à croire* cet accusateur *sur sa parole; que ce n'est donc pas pour désabuser le public qu'il adresse cette lettre* à M. Jurieu, *c'est pour tâcher, s'il était possible, de le faire rentrer en lui-même et l'engager à demander pardon à Dieu du péché qu'il a commis, en calomniant son prochain d'une manière si odieuse; qu'une chose pourrait bien faire espérer qu'il serait en état de donner gloire à Dieu après avoir lu cette lettre, c'est que dans ce qu'il dit il paraît bien plus de zèle inconsidéré et d'entêtement que d'artifice et de préméditation; car enfin accuser sans preuves un auteur célèbre, et dont les livres sont entre les mains de tout le monde, d'avoir eu des opinions qu'il rejette formellement, et qui n'ont aucune liaison nécessaire avec ses principes, ce n'est pas le moyen de gagner personne.*

Après ce préambule M. Leclerc entre en matière. *Vous accusez Épiscopius de deux choses,* dit-il; *la première c'est* d'être socinien, *et la seconde c'est* d'être ennemi de la religion chrétienne. *Ce dernier chef n'est qu'une conséquence de l'autre, selon votre manière de raisonner: de sorte que si l'on avait prouvé que le premier est une grossière calomnie, on vous aurait convaincu, suivant vos principes, d'accuser sans raison, de la plus détestable hypocrisie que l'on puisse concevoir, une personne qui a toujours fait profession de croire en* Jésus-Christ, *et qui a donné des preuves éclatantes de sa foi. Plus l'accusation est atroce, plus les preuves doivent être claires; et cependant vous n'en apportez aucune qui ait quelque sorte de vraisemblance.* On fait voir ensuite qu'à l'égard de la trinité et du sacrifice de Jésus-Christ, *Episcopius a été très-éloigné du sentiment des sociniens :* on indique plusieurs de ses livres où, sur ces deux chefs capitaux,

(17) *Jugez par-là combien les* OEuvres d'Épiscopius *sont rares en France. Il faut que les bénédictins les empruntent à un prélat qui a été très-curieux d'assembler les livres qu'on trouve le plus difficilement. Voyez le* catalogue de sa Bibliothéque, *imprimé à Paris, l'an* 1693, *in-folio.*

il a expliqué très-nettement sa pensée, et réfuté celle des sociniens. On montre que M. Jurieu a cité infidèlement deux endroits d'Épiscopius, l'un touchant le mystère de la trinité, et l'autre touchant la peine éternelle des réprouvés; et après avoir ainsi réfuté la première accusation, on renverse facilement la seconde, tant parce qu'elle n'est qu'une conséquence de la première, que parce que la conduite et les livres d'Épiscopius témoignent très-clairement qu'il avait de la vertu et de la conscience, et du zèle pour la religion chrétienne. On marque l'endroit de son *Institution* (18), où la vérité du christianisme est prouvée *d'une manière si nette et si forte, que si les libertins pesaient bien ses raisons, on pourrait espérer qu'il n'y en aurait jamais plus au monde : et vous le traitez, monsieur, d'ennemi du christianisme* (c'est ainsi que parle M. Leclerc à M. Jurieu) *sans qu'il paraisse seulement que vous ayez lu ses écrits ou examiné sa vie ! En vérité, il n'y a que le trouble du zèle aveugle, qui paraît en vous il y a long-temps, qui puisse me faire dire*, Seigneur, pardonnez-lui; *car en effet* vous ne savez ce que vous faites. *Vous ne pouviez choisir de meilleur moyen de passer pour homme peu instruit des devoirs du christianisme, et même de la société civile, que de parler de la sorte. Il n'y a plus que quelque peu de femmelettes chargées de péchés, et qui vont au sermon sans y rien entendre, comme elles n'entendent rien dans l'Évangile, qui s'y puissent laisser tromper.*

Cette démarche si éclatante des remontrans est un signe manifeste qu'Épiscopius avait été calomnié; car il n'y a nulle apparence que M. Leclerc eût voulu mettre son nom à la lettre dont je parle, s'il eût cru possible que M. Jurieu justifiât ses accusations : mais ce qui n'était qu'un signe, ou, si l'on veut, qu'une forte présomption de l'innocence d'Épiscopius, en est devenue une preuve démonstrative par le silence de l'accusateur. De notoriété publique sa réputation lui est d'un prix infini : il n'y a donc que l'impossibilité absolue de soutenir son accusation qui l'ait obligé à se taire, et à souffrir patiemment la flétrissure publique dont la lettre de M. Leclerc le couvre. Et après cela qu'on nous vienne dire que M. Jurieu est tellement possédé de l'esprit vindicatif, qu'il n'a jamais donné un exemple de patience. L'âme du monde la plus débonnaire n'aurait pas souffert, comme il a fait, sans ouvrir la bouche, l'injure atroce du professeur arminien; injure qui, en supposant l'innocence d'Épiscopius, n'est qu'un acte de justice. On s'étonnera peut-être que les supérieurs de l'accusateur ne se soient pas intéressés à sa gloire, autant que tout le parti arminien s'est intéressé à la gloire d'Épiscopius. Dès que celui-ci fut accusé, son parti se remua pour faire voir au public son innocence; mais personne n'a obligé l'accusateur à se purger aux yeux du public, et à effacer la note de calomniateur dont M. Leclerc l'a stigmatisé. Mais cette différence de conduite ne doit point surprendre. L'honneur d'Épiscopius tire plus à conséquence pour tout son parti, que la gloire de M. Jurieu pour les églises wallonnes; et de plus, encore que la raison veuille que toute l'infamie qu'un accusé mériterait, si on l'accusait justement, retombe sur celui qui le calomnie, on n'en juge pas néanmoins ainsi en pays de droit canon (19). Trouver des hérésies dans un livre, encore qu'il n'y en ait point, est une chose qui passe souvent pour une marque de zèle : on en est quitte pour un avis d'aller désormais moins vite; et quelquefois même on n'essuie pas cette remontrance. Il est donc plus nécessaire d'aller au secours d'un docteur accusé injustement qu'au secours d'un faux délateur d'hérésie.

Deux raisons solides m'ont engagé à faire cette remarque. La première est qu'il n'y a rien qui soit du ressort de ce Dictionnaire autant que les faussetés de fait; de sorte que sans une affectation, et sans une acception de personnes qui aurait été blâmée fort justement, je n'aurais pu passer sous silence le mensonge diffamatoire qui a été publié contre Simon Épiscopius. En second lieu, il se présentait une occasion de faire connaître M. Jurieu

(18) *C'est le liv. VI, sect. I, c. II et III.*

(19) *Entendez ceci seulement par rapport à la pratique assez fréquente; car du reste les lois canoniques ne soumettent pas moins que les civiles le calomniateur à la peine du talion.*

par un beau côté, je ne devais pas la négliger, j'aurais été mauvais économe. Il lui est glorieux d'avoir réparé par son silence le tort qu'il avait fait à la mémoire de ce savant homme. Il aurait pu inventer cent chicaneries, cent détours, cent équivoques pour soutenir son accusation; et il pouvait être assuré qu'une infinité de gens auraient cru sur sa parole tout ce qu'il aurait voulu du ministre arminien. M. Leclerc s'était engagé envers le public de ne revenir point à la charge. Qui peut donc nier que M. Jurieu ne mérite beaucoup d'éloges, de ce qu'il a mieux aimé se taire, et modérer son ressentiment, que de se prévaloir de son esprit inventif, et des favorables préventions de ses lecteurs, et de la promesse de M. Leclerc? J'avoue qu'il serait encore beaucoup plus louable si, au lieu de se taire, il avait confessé publiquement qu'il s'était trompé; mais on ne parvient pas tout d'un coup à la vertu héroïque : on y va par degrés; et c'est un bon commencement que de ne pas répliquer à l'apologie de celui que l'on a calomnié.

(I) *Il fit un voyage en France, au sujet duquel ses adversaires répandirent plusieurs faux bruits.*] Ils dirent qu'il avait eu de secrètes conférences avec le père Coton, afin de machiner avec lui la ruine de l'église réformée, et celle des Provinces-Unies. Ils soutinrent qu'il affecta de ne point s'entretenir avec M. du Moulin ministre de Paris, et qu'il ne songea pas même à lui faire une visite. Il proteste que ce sont des impostures, et qu'il n'avait vu qu'une fois le père Coton, et cela par un pur hasard, lorsque ce jésuite, revenant de chez le roi, montait en carrosse (20). Prenant à témoin la personne à qui il écrit, il déclare que rien n'est plus faux que l'affectation dont on l'accuse par rapport à du Moulin, et il observe que Plancius, l'un des ministres d'Amsterdam, était celui qui le couvrait de ces calomnies. Enfin, il dit que tout le monde commençait à reconnaître la fausseté sur la seconde accusation. *Neque hoc solum, sed et quòd colloquium cum D. Molinæo studio declinaverim, neque unquàm de compellando eo cogitaverim : Quam rem falsam et vanam esse, tu si ita videbitur, testimonio tuo confirmare potes, et quicquid eâ in re à te et me factum est verbulo significare, etiamsi forte opus non sit futurum. Manifestum enim hujusmodi mendacium vanitate suâ propriâ diffluit tandem, et sponte suâ extinguitur atque evanescit*(21). Sans faire application de rien au sujet dont il s'agit, je remarque que généralement parlant les chefs de parti, dans les disputes de littérature ou de religion, ne dépensent pas assez en espions. Ce n'est pas qu'ils n'aient une extrême curiosité de savoir tout ce que font et tout ce que disent leurs adversaires, mais ils croient légèrement tous les rapports, et ils se pressent trop de les appuyer du poids de leur témoignage. Le zèle est quelquefois cause qu'on se persuade qu'un hérétique est capable des plus infâmes complots; et de cette persuasion on passe aisément à une autre, c'est qu'on s'imagine qu'il forme actuellement toutes les machinations dont on le juge capable. S'est-on mis cela dans la tête, on pratique ce que dit l'Écriture, *de l'abondance du cœur la bouche parle* (22), on convertit ses soupçons, ses persuasions en discours publics, en accusations formelles.

(20) *Utinam Deus hoc illis non imputet! imprimis chorago ipsorum Plancio, qui eò impudentiæ devenit, ut quà clam quà palam affirmare non dubitaverit, secreta me et arcana consilia agitâsse cum patre jesuitarum Cotone, in perniciem reip. et ecclesiæ nostræ; cùm ego eum non nisi semel redeuntem à rege et currum suum adscendentem, idque obiter et in transcursu, viderim.* Episcopius, Epist. ad Jasonem Bylandium. *C'est la CCLI*e. *dans l'édition in-fol.* des Epist. ecclesiasticæ et theologicæ, *pag.* 414. *Elle est datée du* 1er. *d'octobre* 1615.

(21) Epist. ecclesiast. et theolog., *pag.* 414.
(22) Saint Matthieu, *chap. XII*, *vs.* 34.

EPPENDORF (Henri d'), gentilhomme allemand (A), serait aujourd'hui fort inconnu dans la république des lettres, s'il n'avait eu un grand démêlé avec Érasme. Il soutint cette querelle avec beaucoup de vigueur, et jamais peut-être le grand Érasme ne trouva un adversaire qui le réduisît à des conditions d'accommodement si désagréables.

Les articles de cette pacification n'ayant pas été observés, Eppendorf en fit du bruit, et publia un ouvrage qui contient l'histoire de cette dispute (B). Nous y apprenons qu'il était sorti de son pays pour s'avancer dans les sciences; qu'il avait été disciple du célèbre Zasius, professeur en droit; qu'il avait fait un fort long séjour à Strasbourg; et qu'il était demeuré neutre entre les factions violentes que la réformation de Luther excita dans l'Allemagne (C). Il faut avouer qu'afin de tirer raison d'un écrit injurieux qu'on avait fait contre lui, il se servit d'un moyen très-propre à réfréner les auteurs les plus médisans (D).

(A) *Gentilhomme allemand.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans l'ouvrage qu'il intitula *ad D. Erasmi Roterodami libellum, cui titulus*, Adversùs mendacium et obtrectationem utilis Admonitio, *justa Querela*, et qu'il fit imprimer à Haguenau (1), l'an 1531. *Natus sum in agro cui gens mea nomen dedit, non longè à Friburgo, urbe Misniæ celebri, avos, atavos, parentes item (quibus et claris et optimis progressus sum) tam soleo jactare quàm aliis suas sordes exprobro. Quid enim meâ refert quâ lenâ, quove aut sacerdote aut monacho, quibusve è sterquiliniis quis prorepserit, modo ingenii dotibus damna quæ non suâ culpâ accidunt, rependat, superetque?* Il me semble que je vois ici un reproche de bâtardise fait tacitement à Érasme. Notez qu'on accusait Eppendorf de se vanter de noblesse quoiqu'il fût fils d'un roturier (2).

(B) *Il publia un ouvrage, qui contient l'histoire de sa dispute* avec Érasme.] Vous en avez vu le titre, et l'année de l'impression, dans la remarque précédente. C'est un livre que je n'ai pas lu, mais on m'en a envoyé de longs extraits (3), qui m'ont fait connaître l'état de cette dispute aussi bien que si je m'étais servi de mes propres yeux. Eppendorf fut le demandeur dans ce procès; il porta sa plainte contre Érasme aux magistrats de Bâle qui promirent de faire justice. Il s'agissait d'une lettre injurieuse dont il accusait Érasme d'être l'auteur. Il demanda trois choses outre la rétractation de la lettre: 1°. Qu'Érasme lui dédiât un livre; 2°. qu'il écrivît en sa faveur au duc de Saxe; 3°. que pour réparer l'injure qu'il lui avait faite il fût obligé de donner aux pauvres trois cents ducats (4). Érasme répondit qu'il désavouait la lettre (5), et que, s'il s'apercevait de l'amitié d'Eppendorf, il ne ferait point scrupule de lui dédier un livre. Il promit d'écrire au duc de Saxe; mais il ne voulut rien promettre sur le dernier point. Voici plus au long et en latin ce qu'il répondit: *Ad quam postulationem sic respondit* (Erasmus): *Epistolam quam prælegit non agnosco, nec arbitror me scripsisse talia, nec exemplar in meis schedis reperio, et Epistola ducis, si proferatur, testabitur me talia non scripsisse; tantùm admonui ducem, ut illum ad honestam functionem ab otio revocaret, aut certè quietem mihi ab illo impetraret. De inscriptione libelli, si videro animum illius factum amicum, non gravabor, majora facturus amicitiæ nomine. Quàm sit illi princeps iratus nescio, aut quas irarum causas habeat mihi non constat: habebat Eppendorphius Emserum hostem capitalem apud principem, si ex meâ querelâ princeps factus est alienior, non gravabor hoc meis litteris civiliter scriptis mitigare, quatenùs licet cum tantis principibus agere. De eleemosinis ipse curabo, cùm mihi Deus in mentem miserit; nec*

(1) *Apud Joannem Sercerium.*

(2) *Dux* (Saxoniæ) *non admisit hominem, negans se velle eum agnoscere qui non agnosceret patrem suum. Jactavit enim se nobilem, quùm sit plebeius.* Erasmus, epist. LIII, *lib.* XXX, *pag.* 1940.

(3) *M. Bachelier des Marsets, natif de Reims, et demeurant à Paris, et pourvu d'une belle bibliothéque, a eu la bonté de les faire, et de me les envoyer le plus obligeamment du monde par M. Jannicon.*

(4) *Cent pour ceux de Bâle, et deux cents pour ceux de Strasbourg.*

(5) Cùm tamen, *dit Eppendorf*, vix ovum ovo tam simile esset, sic per omnia referebat Erasmum.

meâ refert quomodo hic aut Friburgi vixerit; quo sanctius vixit, hoc magis gaudeo. De aureis quos postulat sibi dari præstat silere, ne videatur ob hanc causam intendisse litem; agat amicè et desinat populum in me concitare, uberius illi prodesse possum officiis quam si dem 200 aureos. Beatus Rhénanus, qui se portait pour médiateur dans cette querelle, mit la réponse d'Érasme entre les mains d'Eppendorf. Celui-ci, se trouvant lésé à l'égard du second article, puisqu'on exigeait de lui qu'au préalable il promît son amitié à une personne qui lui avait fait un affront, il fallut qu'Érasme s'engageât sans condition à la dédicace d'un livre, et voici sous quel formulaire : *Erasmus Roterodamus Henrico Eppendorphio S. D. Divites divitibus mittunt equos, aulæa, gemmas et aurum, muta nimirùm munera nec duratura, postremò quæ nec meliorem, nec ornatiorem reddunt eum cui mittuntur, et pauperiorem alium à quo proficiscuntur : inter eos verò quos litterarum communis amor fœderavit, aliud donorum genus commeare decet, quæ nec exhauriunt largientem, et fructum simul ac decus afferunt accipienti. Proindè libellum mitto, tuo dicatum nomini, litterariæ societatis olim inter nos initæ monumentum, quam ego perpetuam esse vehementer cupio : nec tantùm permittemus malis linguis ut nostram amicitiam Musarum auspiciis conciliatam dirimant, utcumque moliti sunt nos inter nos committere. Sed non te remorabor ampliùs, quo tibi vacet audire quid loquatur libellus.* Eppendorf content sur les deux articles ne le fut point sur le troisième. Il trouva beaucoup d'artifice dans le tour que l'on prenait, en faisant semblant de ne pas entendre à quel usage il avait destiné l'argent qu'il voulut que son adversaire payât (6). Il se plaignit d'être accusé d'exciter la populace. Trois jours se passèrent en contestations sur ces griefs-là ; enfin, on s'en remit à la décision de deux arbitres, qui furent Boniface Amerbach, et Rhénanus. Voici la sentence qu'ils prononcèrent en présence de Louis Bérus, et de Henri Glaréan, *Quoniam ex consensu utriusque nobis jus fecistis dissidii inter vos amicè componendi, visum est nobis ut D. Erasmus ad evitandam molestiam et alendam Christianam concordiam præstet duos articulos sicut scripto recepit : pro tertio eodem animo non gravabitur in subsidium pauperum dare florenos circiter viginti, nostro arbitrio dispensandos. Et hæc facienda censemus citra notam alterutrius, tantum ut utrinque offensis, querelis et suspicionibus abolitis, de integro certamen inter vos sit benevolentiæ, cum oblivione præteritorum omnium, perindè quasi nihil esset aut dictum aut factum. D. Henricus Eppendorphius premat, si quid scripsit : et utrique liberum relinquimus, an vicissim aliquo benevolentiæ symbolo, an potius mutuo animo contenti esse velint. Actum Basileæ postridie purificationis anno M. D. XXVIII.* Les parties acquiescèrent à cette sentence, et s'embrassèrent en signe de réconciliation. Le lendemain on les fit dîner ensemble : mais peu s'en fallut que la guerre ne recommençât ; car Eppendorf à l'issue du repas ayant averti Érasme de tenir prête la lettre qu'il avait promis d'écrire au duc de Saxe, et Érasme ayant répondu qu'il n'écrirait qu'au chancelier, il s'éleva entre eux une forte contestation, et ils se séparèrent ce jour-là très-peu satisfaits l'un de l'autre. Le lendemain Érasme écrivit au prince, et envoya sa lettre ouverte à Eppendorf qui en fut content. Bientôt après il courut des bruits désavantageux à Érasme, comme s'il eût consenti à un accord qui le flétrissait. Vous allez voir qu'il se plaignit des fanfaronnades de son adversaire. Le passage sera un peu long, parce que je suis bien aise d'y enfermer ce qui regarde l'accord, de la manière qu'Érasme le racontait. Mon lecteur pourra comparer ensemble les narrations de chaque partie. *Opinor* Dilfum *tibi narrâsse de reatu meo. Ego hâc in re obsecundavi consilio* Beati Rhenani, *et* Ludovici Beri. *Alioqui sciebam illum nihil acturum. Fumos hominis jam olim novi. Sed* Beati *ingenio semper abusus est ad hujusmodi dramata. Turbam amoliti sumus qualibuscumque conditionibus, pacem iniquam*

(6) *Cùm articuli mei habeant propter impetitam et innocentiam et simplicitatem meam pauperibus esse elargiendam pecuniam.*

æquo bello præferentes. Nihil omissum est. Compromissum est. Adhibiti duo testes. Arbitri datis dextris stipulati sunt obsequium. Pronunciatum est de scripto arbitrium. Assensimus utrique. Subscripsimus manu utrique. Deindè bibimus ex eodem poculo, fracto inter nos pane, datæ dextræ. Ominatus sum amicitiam fore perpetuam. Annuit ille, et comprobavit. Exhibitum est omnibus convivium φίλιον. *In abitu petiit epistolam ad ducem. Id præter pacta præstiti, ne quam darem occasionem. Petiit præfationem in librum ipsi dicandum. Id, quanquam absurdum et ineptum, tamen autore* Bonifacio *feci. Quid consecutum est? Mox dicitur misisse famulum proprium, qui sub nundinas vulgaret atrocem rumorem,* Erasmum *esse damnatum* Basileæ, *conditionibus gravissimis, ut scriberet librum et epistolam contra seipsum, deindè daret pecuniam. Et hic ante abitum jactavit se adegisse* Erasmum *ad conditiones, ad quas ipse nollet descendere pro tribus millibus aureorum. Hic rumor mirum quantùm exhilaravit Pseudo-Evangelicos. Qui triumphi! Quæ exultatio de nihilo! Hæc ego suspicabar futura, sed neque* Beato, *neque* Bero *potui persuadere, qualis esset artifex* (7).

Cette paix fut mal observée, les hostilités en paroles et en manuscrits ne cessèrent presque jamais, et enfin les livres furent de la partie. Érasme en publia un où Eppendorf fut maltraité. C'est celui qui fut réfuté par Eppendorf dans l'ouvrage imprimé à Haguenau l'an 1531 : j'en ai rapporté le titre. Notons que ces guerres littéraires ressemblent beaucoup à celles des princes ; chacun des contestans se vante d'avoir observé religieusement le traité de paix, et accuse l'autre de mille et mille infractions. Eppendorf expose que depuis l'accord il fut averti qu'Érasme continuait de le décrier (8), et qu'il agirait prudemment s'il se défendait. Il n'en voulut rien croire jusqu'à ce qu'on lui montra des lettres d'Érasme. *Respondi me nihil horum exspectare ab Erasmo, nec putare eum bonorum et præclarorum virorum arbitrium violaturum : quid dicam, litteras mittunt hujus animi testes, queror apud amiculos, alterum item ex judicibus coram appello : quid mihi post pactum accidat, injurias tam atroces diù sustinere non posse. Et tamen interim expectat dominus Erasmus à me multas salutes, honorificam mentionem, litteras amicas : nec saltem has efflagitat, verùm etiam urgere me vult ut in omnibus conviviis eum per ora hominum veham. In Utopiâ forsitan offenduntur, qui pro tam insignibus maleficiis bonas gratias referunt. Officii ducat quod par pari non retulerim ; post initam concordiam non scripsi unam litteram in Erasmum, et quæ ante concordiam ad tuendum nomen meum adornâram, concordiâ sic jubente suppressi.* Si nous consultons Érasme, il nous dira que son adversaire viola la paix avant même que de sortir du lieu de la signature, et que c'était un menteur insigne, qui n'avait été à la diète d'Augsbourg, l'an 1530, que pour y répandre des faussetés (9). *Scripsit ad me dux, ut Julii litteris fidem haberem. Julius scripsit amantissimè doctissimèque multa, quorum hæc erat summa, ut præfationi adderem libellum* Eppendorphio *dicatum, veluti ex fœdere, quoniam ille multis violârit fœdus, priusquàm exiret* Basileam, *nec post destiterat de me hostiliter et scribere et loqui, subindè recitans furiosum librum, quem in me scripsit. Nec in aliud quærebat librum, nisi ut iterùm gloriaretur, ad quas conditiones adegisset* Erasmum. *Sperabat ex arbitrorum sententiâ nonnihil prædæ : id quoniam fefellit, factus est ex inimico inimicior ; et quùm nemo nesciret, illum omnia fecisse contra pacta, tamen perindè petit suum jus, quasi omnia præstiterit : nec pudet quicquam. Decreveram omnia perpeti potiùs, quàm levissimi hominis nomine meas chartas contaminare : sed posteàquàm ille nullum facit mentiendi finem, causæ summam perstrinxi excuso libello, ne toties fatigem ama-*

(7) Erasm., epist. XLVI, *lib. XXX, p.* 1933. *Elle est datée de Bâle au mois d'avril* 1528.

(8) *Nomen meum ignominiosè in libellos suos transfundere.*

(9) *Qui videtur hâc potissimum de causâ venisse* Augustam *ut in eâ celebritate hominum seminaret sua mendacia, quæ non aliter ex se gignit quàm aranea filum.* Erasmus, epist. LIII, *lib. XXX, pag.* 1940.

nuenses meos (10). Pour entendre le commencement de ce passage, il faut savoir qu'Eppendorf n'ayant pu parler au duc de Saxe, ni voulu dire ses raisons à Simon Pistorius, auquel ce prince l'avait renvoyé, obtint qu'il les pourrait dire à Jules Pflug. *Tandem improbitate suâ perfecit, ut dux causam delegaret* Julio Pflug, *cujus aures* Eppendorphius *noster explevit innumeris mendaciis, quod erat illi bonum atque commodum, quod* Julius *nec* Eppendorphium *nôsset, nec causam* (11). Il lui fit connaître sa cause par de beaux côtés à la faveur de mille mensonges. C'est Érasme qui l'assure. Après quoi le duc de Saxe écrivit à Érasme d'ajouter foi à la lettre de Jules Pflug.

(C) *Il était demeuré neutre entre les factions........ que la réformation.......... excita dans l'Allemagne.*] Sans doute il était de ceux qui croyaient que la communion romaine avait besoin de réformation, et que les protestans ne la réformaient pas bien. Ainsi il déplaisait aux uns et aux autres. On en vint jusqu'à l'accuser d'être pensionnaire des papistes et des luthériens, tout à la fois. Il se représente comme un homme qui cherchait à vivre à l'abri de cette tempête, et qui ne sachant pas bien encore de quel côté était la justice, attendait que le temps fît voir plus clair dans cette affaire. Voici ses paroles : *Oblatæ sunt nuper litteræ scriptæ ad principem quemdam virum, ubi nefandissimus scurra scripserat me quingentos aureos habere à lutheranis totidemque à pontificiis, ut vocant, utrosque à me emungi auro atque haberi ludibrio; me enim neque novum neque vetus evangelium curare. Quid facerem? Risi impudentiam nebulonis : nec ita multò post in colloquium accersitus rogatusque ab eo, qui Romanæ sedi plurimùm favet, quidnam mihi de præsenti rerum statu videretur? prodidi liberè quæ tum in animo haberem : Rursùm evangelicis aperui quæ mihi pro meo plusquàm juvenili captu, temerè aut exigi aut novari viderentur, non admodùm bonam gratiam apud utrosque iniens. Volui in hunc usque diem ab negotio illo quod evangelicum vocant esse integer, precans saltem ut in fatali nunc illâ et memorabili rerum immutatione nobis miseris mortalibus eveniat quod faustum, felix bonumque sit. Nec nomen alicui sectæ daturus, nisi novus aliquis Solon huc me perpulerit : tum scias me saniori subscripturum parti, etiam si vita impendenda sit.* A ne juger des choses que par les principes de la lumière naturelle, le parti qu'Eppendorf choisit était raisonnable. Il voulut attendre le dénoûment de cette affaire, avant que de se ranger ou du côté qui soutenait les abus, ou du côté qui les combattait. L'un et l'autre lui paraissaient trop ardens : la tempête lui semblait trop forte de part et d'autre; il disait comme Cicéron, *quem fugiam habeo, quem sequar non habeo* (12), et il aimait trop la paix pour s'embarquer dans cette guerre de religion. Mais ce fut en vain qu'il espéra de se tenir sur le rivage, spectateur tranquille des émotions de cette mer. Il se trouva plus exposé à l'orage que s'il eût été sur l'une des flottes. C'est là le destin inévitable de ceux qui veulent garder la neutralité pendant les guerres civiles, soit d'état, soit de religion. Ils sont exposés à l'insulte des deux partis tout à la fois; ils se font des ennemis sans se faire des amis, au lieu qu'en épousant avec chaleur l'une des deux causes, ils auraient eu des amis et des ennemis. Sort déplorable de l'homme, vanité manifeste de la raison philosophique ! Elle nous fait regarder la tranquillite de l'âme et le calme des passions comme le but de tous nos travaux, et le fruit le plus précieux de nos plus pénibles méditations; et cependant l'expérience fait voir que, selon le monde, il n'est point de condition plus disgraciée que celle des âmes qui ne veulent point s'abandonner aux flots des factions, ni de condition moins incommode que celle des hommes qui hurlent avec les loups, et qui suivent le torrent des passions les plus agitées. Ils ont entre autres avantages celui de ne pas connaître qu'ils ont tort; car il n'y a point de gens plus inca-

(10) Erasm., epist. LIII, *lib.* XXX, *p.* 1940.
(11) *Idem, ibid.*

(12) Cicero ad Atticum, epist., VII, *lib.* VIII.

pables de connaître les défauts de leur faction, et le bien qui se peut trouver dans l'autre parti, que ceux qui sont transportés d'un zèle ardent et d'une vive colère, et sous les liens d'une forte préoccupation. *Beati pacifici*, dit l'Écriture (13), bienheureux les pacifiques. Cela est très-vrai quant à l'autre monde; mais dans celui-ci ils sont misérables : ils ne veulent point être marteau, et cela fait que continuellement ils sont enclume à droite et à gauche.

(D) *Il se servit d'un moyen très-propre à réfréner les auteurs les plus médisans.*] Il porta sa cause devant les juges, et il demanda entre autres réparations d'offense, que l'agresseur fût condamné à une amende au profit des pauvres. Voilà un remède très-efficace contre la bile de quantité d'écrivains. Ils sont et plus querelleux, et plus difficiles à réconcilier que les gens de guerre. C'est dit-on, parce que les gens de guerre vidant leurs disputes l'épée à la main, il y va de la vie; mais les auteurs qui se querellent ne s'exposent pas à verser leur sang, il ne leur en coûte que du papier et de l'encre. S'ils exposaient leur peau à la pointe d'une épée comme à la pointe d'une plume, ils seraient plus pacifiques. Disons aussi que si leur bourse encourait quelque danger pour chaque injure qu'ils diraient, leur style serait plus honnête; et qu'ainsi notre Eppendorf recourut à une bonne méthode. Il doit être permis aux auteurs de se critiquer les uns les autres à l'égard de l'érudition ou d'un faux raisonnement; les juges civils n'ont rien à voir là-dessus. Mais il serait à souhaiter qu'ils exerçassent la rigueur des lois par des amendes pécuniaires, pour le moins, contre les auteurs qui attaquent leur prochain, et qui le chargent d'injures à d'autres égards. Cela bannirait des livres une infinité de phrases diffamatoires, et introduirait la modération dans les procès du Parnasse, où elle est fort peu connue.

(13) Évangile de saint Matthieu, *chap. V*, *vs.* 9.

ÉRASME (DIDIER, en latin *Desiderius*), naquit à Rotterdam, le 28 d'octobre 1467. (A). On ne peut nier qu'il ne soit bâtard (B) : c'était un scrupule mal fondé que de n'oser publier cela au commencement du XVIIe. siècle (C); la chose était déjà (*a*) trop connue : mais on ne peut nier quelques circonstances odieuses que les ennemis d'Érasme ont publiées touchant sa naissance (D). A l'âge de neuf ans il fut envoyé à Deventer, où il fit de très-bons progrès dans ses études; car il n'est pas vrai, comme bien des gens le croient, qu'il ait eu l'esprit tardif (E). A quatorze ans il n'avait ni père ni mère, et il fut mis sous la conduite de certains tuteurs qui en usèrent fort mal. Ils le contraignirent d'entrer dans l'état ecclésiastique : il s'en défendit long-temps; mais enfin il fallut prendre le froc parmi les chanoines réguliers * au monastère de Stein, proche de Tergou. Quelque temps après il entra chez l'évêque de Cambrai avec la permission de ses supérieurs, et sous l'habit de son ordre; et ne voyant pas que ce fût un protecteur sur lequel il pût compter, il fit en sorte qu'on l'envoyât à Paris. Ayant étudié dans cette fameuse ville au collége de Montaigu, il passa en Angleterre : il y trouva bien des gens qui lui rendirent justice, et il s'accommoda merveilleusement de l'érudition et des autres avantages du pays (F); mais ne voyant pas qu'il y dût attendre tout ce qu'on lui avait fait espérer, il fit un voyage en Italie. Il sé-

(*a*) *Voyez les remarques* (C) *et* (D).

* Joly croit qu'Érasme se détermina pour cet ordre sur les conseils de B. Vulcanius qui avait été son précepteur. V. VULCANIUS, tom. XIV.

journa plus d'un an dans la ville de Bologne, puis il alla à Venise où il publia ses Adages, ensuite à Padoue, et enfin à Rome où sa réputation était grande. Il aurait pu s'y établir avec avantage, si les promesses magnifiques de ses amis d'Angleterre ne l'eussent fait revenir en ce pays-là, au commencement du règne de Henri VIII. Il se fût fixé là tout le reste de sa vie, s'il y eût trouvé ce qu'on lui avait promis; mais ne l'y trouvant pas il passa en Flandre où il fut fait conseiller de Charles (*b*) d'Autriche (*c*). Je n'ai pas dit qu'il se fit recevoir docteur en théologie dans l'université de Turin. Il passa plusieurs années à Bâle, et y publia un très-grand nombre de livres : il en partit lorsque la messe y fut abolie, et se retira à Fribourg dans le Brisgaw, d'où il sortit quelques années après pour des raisons de santé, et s'en retourna à Bâle (G), où il mourut le 12 de juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, et l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire (H). Nous verrons ailleurs (*d*) comment elle est honorée dans sa patrie; et si l'on peut contester à Rotterdam la gloire d'être le lieu où il est né. Il serait superflu de remarquer que c'était un des plus grands hommes qu'on ait jamais vus dans la république des lettres : c'est une vérité peu contestée. Il eut beaucoup d'ennemis, et entre autres Jules-César Scaliger, qui publia contre lui les injures les plus choquantes, mais non pas celle de bâtard (I). La cause de cette querelle n'a pas été bien rapportée dans le *Scaligérana* (K). Cela est un peu surprenant; car qui devait mieux savoir la vérité de cette affaire que le fils de l'agresseur ? Érasme parut fort sensible à cette invective, et tâcha d'en faire périr les exemplaires (L). Il en méconnut pendant quelque temps le vrai auteur (M), et l'attribua à un autre avec une extrême confiance; ce qui mérite d'être observé. Ceux qui ont nié qu'on ait eu envie à Rome de le faire cardinal ont eu tort (N). Le bruit qui avait couru à Paris, qu'on travaillait dans Rotterdam à une nouvelle édition de ses Œuvres, était mal fondé (O). On faisait espérer sa Vie (P); mais nous n'avons point vu encore l'accomplissement de cette promesse. De tous ses ouvrages ceux qui ont été le plus souvent imprimés sont ses Colloques (Q), et son Éloge de la folie (R). Il eut de la peine à souffrir qu'on le peignît (S), mais enfin il y donna les mains : Holbein, fameux peintre, et son ami particulier, fit son portrait, que Bèze orna d'une épigramme qu'on a fort louée (*e*). Parce que Érasme n'embrassa point la réformation de Luther, et qu'il condamna cependant beaucoup de choses qui se pratiquaient dans le papisme, il s'est attiré mille injures, tant de la part des catholiques que de la part des protestans (T). Jamais homme n'a été

(*b*) *Qui depuis fut l'empereur Charles-Quint.*

(*c*) *Tiré de sa* Vie, *composée par lui-même.*

(*d*) *Dans l'art. de* ROTTERDAM, *tome XII.*

(*e*) *Voyez en la critique dans la remarque* (S).

plus éloigné que lui de l'humeur impétueuse de certains théologiens qui approuvent les voies de fait, et qui se plaisent à corner la guerre. Pour lui, il aimait la paix et il en connaissait l'importance (U). Il était un peu trop sensible aux libelles qu'on faisait contre lui. Cela paraît par ses plaintes contre les imprimeurs de ces libelles (X). On l'a cru auteur de plusieurs livres qui n'étaient pas de sa façon (Y). On conte que la lecture des épîtres *Obscurorum Virorum* fit en lui un grand effet (Z). Il y aura ci-dessous une remarque pour les fautes de Moréri (AA), et une autre pour quelques erreurs que je me contente d'indiquer (BB). Je ne pense pas qu'on ait eu raison de dire que Cœlius Rhodiginus accusa Érasme d'être plagiaire (CC).

On aurait eu plus de raison si l'on avait dit qu'il a été accusé de n'avoir eu qu'une connaissance très-petite de la langue grecque (DD), et d'avoir écrit trop à la hâte une bonne partie de ce qu'il faisait imprimer (*f*). Nous avons vu (*g*) le reproche qu'on lui fit d'avoir trop aimé à boire : je ne doute point que ce ne fût une calomnie; car dans le même lieu où il avoue qu'il n'avait pas vécu assez chastement, il proteste qu'il avait toujours été fort sobre (EE), et qu'il avait été fâché de ne pouvoir vivre sans boire ni sans manger. Ce que Matthieu Sladus, recteur du collége d'Amsterdam, et grand adversaire des arminiens, déclama violemment contre lui (FF), fut solidement réfuté par Gaspar Barlæus, dans un ouvrage qui a pour titre *Bogermannus* ἐλεγχόμενος. Il court un bruit (*h*) qu'on va commencer à Leyde une édition de toutes les Œuvres d'Érasme, qui sera dirigée par M. Leclerc *. Cette entreprise est très-louable, et tous les amateurs des belles-lettres doivent souhaiter qu'elle soit exécutée. On prétend que cette nouvelle édition contiendra quelques écrits qui n'ont jamais été imprimés. Elle sera sans doute plus belle que celle qu'on fit à Bâle, l'an 1540, en neuf volumes *in-folio*, et qu'on dédia à l'empereur Charles-Quint. L'épître dédicatoire fut faite par Béatus Rhénanus.

(*f*) *Voyez, tome IV, p. 237, la citation (61) de l'article* Budé.

(*g*) *Dans la remarque* (I), *citat.* 67.

(*h*) *On écrit ceci en* 1699.

* Cette édition a été publiée à Leyde, de 1703 à 1706, 10 vol. in-fol. Joly renvoie à ce qu'en dit la *Bibl. choisie de Leclerc*, dont les tomes V et VI contiennent une vie d'Érasme, tirée de ses lettres.

(A) *Il naquit .... le* 28 *d'octobre* 1467.] Si je me détermine pour cette année, ce n'est pas que j'ignore que plusieurs font naître Érasme en 1465; c'est afin de me conformer à l'inscription de la statue de Rotterdam, où il est probable qu'on n'a point mis 1467 plutôt que 1465, sans avoir choisi ce qui a paru le meilleur après un bon examen. M. Joly s'est servi de la même réflexion. *Il n'y a gueres d'apparence*, dit-il (1), *qu'il soit né en* 1465, *comme aucuns tiennent, fondez sur ce qu'en son epitaphe qui est à Basle, il est porté qu'il mourut plus que septuagénaire* (2), *le* 12 *juillet* 1536 : *ce qui ne seroit pas s'il estoit né en* 1467,

(1) Joly, Voyage de Munster, *pag.* 144.

(2) *Il se trompe : l'épitaphe dit*, jam septuagenarius, *déjà septuagénaire, titre qui convient à un homme dès qu'il a soixante-neuf ans passés. L'objection ne laisse pas d'être bonne, puisque l'inscription de l'épitaphe est incompatible avec la naissance d'Érasme le* 28 *d'octobre* 1467, *portée par l'inscription de la statue.*

car cette inscription de Rotterdam doit estre plus asseurée que toute autre chose, estant à croire qu'on a mieux seu le temps de sa naissance à Rotterdam, qui estoit sa patrie, qu'à Basle où il estoit étranger, veu principalement qu'on ne peut recueillir quasi rien de certain touchant cela par ses écrits, ni mesme par ses lettres, pource qu'il paroist que luymesme n'en estoit pas tout-à-fait bien informé, et qu'il y a eu aussi bien de l'erreur en la date de ces lettres par ceux qui les ont copiées et imprimées. La dernière partie de ce passage est nécessaire à la première; car si Érasme avait su exactement l'année de sa naissance, il eût été aussi facile de la bien marquer à Bâle sur son tombeau, qu'à Rotterdam sur sa statue. Je croirais volontiers qu'il ne l'a point sue précisément, et de la manière qu'il croyait savoir le jour qu'il naquit. Aussi se contente-t-il de marquer au commencement de sa vie, qu'il était né la veille de St.-Simon et de St.-Jude, *in vigiliâ Simonis et Judæ* (3)*. Mais d'autre côté je ne doute point qu'il ne plaçât sa naissance avant l'année 1467. De là vint que Boniface Amerbach, son héritier; Jérôme Frobénius et Nicolas Épiscopius, les exécuteurs de son testament, choisirent pour son épitaphe l'expression un peu vague de *jam septuagenarius*, qui convient mieux à un homme décédé le 12 de juillet 1536, lorsqu'on le suppose né avant le 28 d'octobre 1467, que lorsqu'on le suppose né ce jour-là. Béatus Rhénanus fait assez connaître qu'Érasme n'avait pu rien apprendre de certain là dessus à ses amis; il le fait, dis-je, assez connaître, non pas sans attribuer à David ce que Moïse a dit de la durée de notre vie. *Vixit ad septuagesimum annum, quem communem humanæ vitæ terminum regius propheta David statuit, aut certè non multùm est supergressus, nam de anno quo natus est apud Batavos nobis non constat: de die constat, qui fuit ad quintum Kalend. Novembr. apostolis Simoni et Judæ sacer* (4). Le passage qui suit en sera une nouvelle preuve: je le tire d'une lettre qu'Érasme écrivit à un professeur (5) qui médisait de lui cruellement. Érasme lui signifie que s'il s'en voit attaqué publiquement, il lui fera bien sentir qu'il a encore bec et ongles, quoiqu'il ait déjà soixante et dix ans. *Quòd si cognovero, quod equidem non spero, te vel tantillum contra me publicare, experieris (nî fallor) Erasmum jam 70 annos natum neque edentulum esse omninò neque exunguem.* Cette lettre, datée du 9 de janvier 1535, est la LXVIIIe. du XXXe. livre, dans l'édition de Londres. Ce mois de janvier, dira-t-on (6), appartient à l'année 1536: soit; il sera toujours vrai par ce passage qu'Érasme croyait être né avant l'année 1467. J'avoue qu'il ne l'a pas toujours cru; car dans la XIXe. lettre du IIe. livre, datée du mois de février 1516, il dit qu'il n'est que dans sa quarante-neuvième année: *annum ago, non plus quàm andequinquagesimum.* La lettre (7) qu'il écrivit à Jacques de Horn, le 17 d'avril 1519, porte qu'il était dans sa cinquante-troisième année, ce qui marque qu'il était né l'an 1466.

Mais ce n'est pas seulement sur les années 1465 et 1467 que roule la naissance d'Érasme: on la promène un peu plus, grâce aux fautes d'impression, et peut-être aussi quelquefois à celles d'auteur. Chytræus (8) la met à l'an 1466. Magirus (9) à l'an 1417. Voyez l'index chronologique de Bucholcer, à l'an 1465. Le père Théophile Raynaud l'a placée à l'an 1469 (10). Les diversités sur la mort d'Érasme ne sont pas moindres. Konig (11) la met en 1526. L'auteur des notes sur Priolo, en 1546. Moréri en 1516, le 11 juillet. Du Verdier Vau-Privas (12), et Hofman font cette dernière faute. Mel-

(3) *C'est-à-dire, le 27 d'octobre; et néanmoins presque tous les auteurs marquent, comme l'inscription de Rotterdam, le 28 d'octobre pour le jour de sa naissance.*

* Joly dit qu'Érasme n'était pas mieux instruit du jour précis que de l'année de sa naissance.

(4) Beat. Rhenanus, *epist. dedicat.* Origen.

(5) *Il s'appelait* Pierre Curtius, *et il professait à Rome la rhétorique.*

(6) *L'année n'a pas toujours commencé en janvier; mais puisque le testament d'Érasme est daté du 12 de février 1536, il faut qu'il ait suivi notre façon de dater; car autrement il faudrait que son testament fût rapporté à 1537.*

(7) *C'est la XXXIIe. du livre V.*

(8) Chron. Saxon.

(9) Eponymol., *pag.* 317.

(10) *Voyez la remarque* (D).

(11) Bibl. vet. et nova, *pag.* 277.

(12) Prosopographie, *tom. III, pag.* 2428.

chior Adam la met le 6 des ides de juillet (c'est le 10). On a mis sous la taille-douce d'Érasme, à la tête de ses épîtres de l'édition de Londres, qu'il est mort le 30 de juillet. Dans l'édition de sa Vie, in-12, il y a quelques pièces au commencement, et entre autres le conte de la prétendue restitution de l'argent qu'on lui avait pris à Douvres (13), à la fin de quoi on met qu'il mourut le jour des ides de juillet; c'est le 15. Il ne faut plus se fier aux inscriptions en marbre et en bronze, puisqu'on falsifie en tant de façons celle du tombeau d'Érasme, qui contient en gros caractères la date du 4 des ides de juillet, c'est-à-dire du 12 de juillet. Elle marque aussi que Boniface Amerbach était l'héritier d'Érasme, et que Jérôme Frobénius et Nicolas Épiscopius étaient les exécuteurs de son testament. Ainsi Melchior Adam (14), Swert (15), Magirus (16), Bullart (17), ne rapportent pas l'épitaphe telle qu'elle est; car ils y donnent à tous trois également la qualité d'héritiers. Fréhérus le fait aussi dans son Théâtre, page 844, et Catherinot, dans l'Art d'imprimer, page 6. C'est une chose fâcheuse que les altérations des copistes s'étendent jusqu'aux inscriptions sépulcrales; car sur d'autres choses cela pourrait causer des contestations malaisées à terminer. Il y a des écrivains, comme celui qui a fait les Délices de la Hollande (18), qui se trompent quant au lieu où Érasme est mort. Ils disent que c'est à *Fribourg en Alsace*.

(B) *On ne peut nier qu'il ne soit bâtard.*] Il avoue lui-même que son père et sa mère ne furent jamais mariés. Il est vrai qu'il dit que sa mère n'accorda la dernière faveur que sous espérance du mariage, et que quelques-uns même prétendent que la promesse lui en fut donnée : *Clam habuit rem cum dictâ Margaretâ, spe conjugii, et sunt qui dicant intercessisse verba* (19); mais quoi qu'il en soit, il naquit illégitime, et il n'a jamais été légitimé *per subsequens matrimonium*. Il sera donc mis avec justice, pendant que le monde sera monde, dans le catalogue des bâtards illustres. Pontus Heutérus ne l'a pas oublié dans la longue liste qu'il a donnée de cette sorte de bâtards (20), et jusque-là on ne peut pas se plaindre qu'il ait suivi l'humeur passionnée qui éclate dans ses écrits : mais il devait s'expliquer un peu plus exactement qu'il n'a fait, sur le caractère de celui à qui Érasme doit la vie. Il appelle Érasme fils de prêtre : cela est vrai en un certain sens, comme il est vrai qu'une personne qui devient monarque, communique la qualité de fils de roi aux enfans qu'il avait déjà : cependant puisque, selon la maxime des jurisconsultes, il faut étendre ce qui est favorable, et rétrécir ce qui ne l'est pas, on ne doit jamais appeler simplement et absolument fils de prêtre, que celui qui est né d'un homme actuellement prêtre au temps de la génération; car c'est un plus grand déshonneur d'être né illégitime d'un homme actuellement prêtre. Érasme est dans ce dernier cas : il prétend même que son père ne s'engagea à la prêtrise, que par le chagrin que lui donna la fausse nouvelle qu'on lui écrivit à Rome que sa maîtresse était morte, et qu'ayant connu la fourbe à son retour, il vécut très-honnêtement à l'égard de cette fille, qui de son côté ne songea qu'à bien élever leur commun fils, sans se vouloir marier.

Voilà ce qu'on trouve dans une Vie d'Érasme composée par lui-même, à ce qu'on prétend, et publiée par Mérula l'an 1607, sur l'original qu'Érasme avait laissé en dépôt à Conrad Goclénius, professeur en langue latine à Louvain. C'est un écrit composé avec la dernière négligence, et où l'on ne trouve qu'une grande simplicité, sans aucun détail étendu. On vous y apprend naïvement pour toutes particularités touchant la mère d'Érasme, qu'elle s'appelait Élisabeth, et qu'elle était de Sévenbergue (21), et fille d'un certain médecin nommé

(13) *Voyez la remarque* (BB).
(14) *In* Vitâ Erasmi.
(15) Athen. Belg., *pag.* 207.
(16) Eponymolog., *pag.* 319.
(17) Académie des Sciences, *tom. II*, *pag.* 162.
(18) *Pag.* 156, *édition de* 1685. *Voyez aussi* il Ceremoniale politico, *tom. V*, *pag.* 763.
(19) Erasmus, *in* Vitâ suâ, *à* Merulâ, *anno* 1607, *et* Scriverio, *anno* 1615, *vulgatâ.*
(20) *In* Tractatu de liberâ hominis nativitate, seu de liberis naturalibus.
(21) *C'est une ville du Brabant, à trois lieues de Bréda.*

Pierre, *filia medici cujusdam Petri.* A l'égard du père on n'y saurait voir d'où il était, ni où il demeurait. Ainsi le lecteur ne fera pas mal de recourir à une lettre de Baudius (22), où l'on trouve, 1°. que le père d'Érasme était bourgeois et habitant de Tergou, d'honnête famille, et assez savant pour ce temps-là; aimant d'ailleurs à rire et à débiter de bons mots, de sorte qu'il en remporta le surnom de *Praet*, ou de facétieux (23); 2°. que le temps des couches s'approchant, il fut trouvé à propos d'envoyer la mère à Rotterdam, afin de mieux cacher la déconvenue; et que le père donna son nom de Gérard à l'enfant; 3°. qu'à cette faute près il n'y eut rien à redire dans la mère d'Érasme, et qu'elle se pouvait vanter comme Didon,

Huic uni forsan potui succumbere culpæ.

Il est certain que son péché, fort différent d'ailleurs de ce qu'on nomme conduite de débauchée, a produit un homme si excellent, que si elle eût assez vécu pour voir le mérite extraordinaire de son fils, elle aurait eu plus de sujet que la mère de Pierre Lombard, de Gratien et de Comestor (24), de se servir de la réponse qu'on attribue à celle-ci; car vingt auteurs comme ces trois-là ne valent pas la moitié d'Érasme. Mais elle mourut de peste, lorsque son fils courait la treizième année.

De la manière que Baudius en parle, le bon Gérard eut la direction du baptême de son fils *. Cependant, la Vie d'Érasme porte que Gérard, n'ayant pu faire changer de résolution à ses père, mère et frères, qui voulaient à toute force qu'il fût homme d'église, vida le pays secrètement, et leur fit savoir qu'il ne les reverrait plus, et s'en alla à Rome, laissant grosse la fille qu'il avait dessein d'épouser. Valère-André Dessélius (25) copie fort exactement ce que Baudius avait dit à la louange du père d'Érasme; mais Boxhornius (26) y fait une altération notable, puisqu'il veut que ce bon prêtre ait été surnommé *Praet*, à cause de l'éloquence de ses sermons. Il aurait fallu, pour altérer conséquemment le passage de Baudius, donner aux prédications du père d'Érasme, le caractère de Ménot, de Maillard, de Barlette, du petit père André, etc.; car le terme de *facundia*, dont se sert Boxhornius, ne répond pas à la vertu d'*eutrapélie.* Je voudrais savoir d'où il a pris que Gérard était de Sévenbergue. La Vie d'Érasme ne dit cela que de la mère; et Baudius se contente d'assurer que le père était bourgeois et habitant de Tergou. Valère André réunit ce qu'ils assurent séparément: *Patrem habuit*, dit-il, *Gerardum Septimontanum*, *civem et incolam urbis Gaudanæ.* M. Seckendorf se trompe, quand il dit (27) qu'un jeune homme de Rotterdam était le père d'Érasme.

(C) ...... *C'était un scrupule mal fondé, que de n'oser publier cela au commencement du XVIIe. siècle.*] La lettre de Baudius, que j'ai citée, fait voir que Mérula eut de grands scrupules à combattre, avant que de se déterminer pleinement à la publication de l'écrit que Goclénius avait eu en dépôt. Il craignit assez long-temps de faire tort à la mémoire d'Érasme, et de s'attirer par la découverte de ce secret l'indignation des partisans de ce grand homme. Baudius lui représenta par des raisons fort solides, que le meilleur parti avait été d'imprimer. *Nec est quod in eo pertimescas offensam cujusquam probi, quasi scilicet invidiosâ proditione detexeris quædam arcana digna sacro silentio .... nec ipse alio animo seriem vitæ suæ penes principem amicorum deposuit, quàm ut se rebus humanis exempto*

(22) *Elle est datée du 18 d'octobre 1606, et par une faute d'impression on l'a marquée la XXVIIe. au lieu de la XXVIIIe. de la IIe. centurie, dans l'édition in-12 de 1650.*

(23) Baudius *se sert du terme* d'Eutrapelus, *qui répond à celui-là; témoin ce passage de M.* Le Camus, *évêque de Bellai, dans ses livres contre M. Drelincourt.* Certes cette phrase, *de blancs-signés donnés à la Vierge-Marie*, est si facétieuse, qu'il semble qu'en recueillant ces belles perles vous vouliez vous exercer en la vertu d'eutrapélie.

(24) *On fait un conte qui est faux, que ces trois auteurs étaient bâtards d'une même mère, laquelle ne crut point avoir besoin de s'en repentir, à cause des services qu'ils avaient rendus à l'église.*

* Les paroles de Baudius rapportées par Joly, disent seulement que Gérard assistant au baptême de son fils, lui donna lui-même son nom.

(25) Valer. Andr., Biblioth. belg., *pag.* 175.

(26) Theatr. Urbium Holl., *pag.* 284.

(27) Histor. Lutheran., *lib.* I, *pag.* 140.

posteritas hujus horribilis secreti particeps esset (28). Mais puisqu'il oublie la raison que je m'en vais dire, il faut qu'il ait ignoré qu'on eût déjà fait à Érasme le reproche d'être fils de prêtre. Cette raison est qu'on ne gagnait rien par la suppression de cette vie d'Érasme, et qu'au contraire la publication pouvait servir à exténuer le bruit de la renommée, sur la faute de son père et de sa mère, qui avait été déjà rendue publique avec de fausses circonstances qui la grossissaient. Il n'y a point de doute que Baudius ne se fût servi de cette raison, s'il avait su ce qui était dans le catalogue de Looséus, imprimé en 1581, et dans le livre de Pontus Heutérus, imprimé en 1600. Je ne parle point de ce que Dessélius cite de Paul Jove, et je ne m'étonne pas que Baudius ne sût point ce qui était dans les lettres supprimées de Jules-César Scaliger. On verra bientôt ce que c'est. Baudius n'était pas obligé de connaître un livre de Dessélius, qui n'était pas encore imprimé; je crois même qu'il est fort digne d'excuse de n'avoir pas cru que Paul Jove ait parlé de la bâtardise d'Érasme; car un fort habile homme m'a assuré, 1°. que cela ne se trouve point dans les OEuvres de Paul Jove, et qu'ainsi Dessélius cite mal; 2°. que *le premier qui ait éventé par un écrit public ce secret de la naissance d'Érasme*, est l'auteur qui se cacha sous le nom de Philaléthès (29.) « Jean Hérold dans son » *Philopseudès*, ou réponse apologétique, opposée au dialogue publié » sous le nom de *Philaléthès*, contre » la mémoire d'Érasme, quelque cinq » ans après sa mort, se trouve fort » embarrassé sur l'objection touchant » la naissance d'Érasme; et ne pouvant s'en tirer, semble donner d'abord les mains en disant : *Ut donemus te verum dicere, per Christum dic, rogo, an parùm videatur tibi homo ille optimus à te toties lacessitus, nisi hanc quoque notam addas?* L'adversaire, sans traiter Érasme positivement de fils de prêtre, » avait dit qu'il était *ex condemnato* » *concubitu natus*. Hérold proteste » de l'énormité de l'injure, et dit que » de tous ceux qui avaient écrit jusque-là contre Érasme, personne » ne s'était encore avisé de lui faire » un tel reproche. Il avait raison » (30). »

(D) *On peut nier quelques circonstances odieuses... touchant sa naissance.*] Les ennemis d'Érasme ont répandu sur sa naissance beaucoup plus de déshonneur qu'il n'y en avait effectivement. Plusieurs catholiques romains le reconnaissent : entre autres Valère André qui, ayant dit que Gérard embrassa la cléricature à son retour de Rome, en conclut que Paul Jove a eu grand tort d'écrire qu'Érasme était né d'un père qui était curé auprès de Tergou (31). Le père Théophile Raynaud a débité le même mensonge, sur la foi d'un catalogue des illustres écrivains d'Allemagne (32). *Erasmum, si jocari de joculari homine in scelere licet, non fuisse filium regis, licet is qui eum genuit fuerit coronatus, ut de alio quodam dixit Petrus Bles.* Epist. 21, *fuisse inquam, Erasmum patre Gondani* (lisez Goudani) *in Bataviâ oppidi propè Roterodamum, Parocho genitum, ex famulâ, catalogus illustrium Germaniæ Scriptorum prodit, etc* (33). C'est-à-dire, *S'il est permis en matière criminelle de plaisanter contre un plaisant, nous pouvons dire qu'Érasme, quoiqu'il n'ait pas été fils de roi, a eu néanmoins pour père une tête couronnée, c'est à savoir un curé de Tergou, ville de Hollande, proche de Rotterdam; lequel voyant sa servante enceinte de ses œuvres, et voulant cacher le crime, la fit aller à Rotterdam, où elle accoucha d'Érasme, en 1469.* Nous verrons ci-dessous que Scaliger dit encore plus de mal du père d'Érasme.

(28) Baudius, epist. XXVIII, *cent. II.*

(29) *C'est-à-dire, selon lui*, Hortensio Lando. *Voyez l'art.* LANDO, *remarque* (A) *tome IX.*

(30) *Ces paroles sont prises d'un mémoire de M.* de la Monnoie. *Je le citerai encore dans la remarque* (L).

(31) *Reversus* (Roma) *sacris initiatus est: undè parente parocho, Gaudanæ civitatis vicino, natum fuisse, præposterè Jovius scripsit.* Valer. And., Biblioth. belg., *pag.* 175. *Notez qu'*Érasme *dit dans sa Vie, que son père se fit prêtre avant que de revenir au pays.* Bullart, Académie des Sciences, *tom. II, pag.* 160, *dit la même chose que* Valère André.

(32) *Je crois que c'est celui qui a été fait par un prêtre natif de Tergou, nommé* Cornélius Looséus, *imprimé à Mayence, en* 1581.

(33) Th. Rayn., Erotem. de libris, *pag.* 25.

Pour donner un exemple des altérations que souffrent les faits en passant de main en main, d'un compilateur à l'autre, je veux représenter ici comment dom Pierre de Saint-Romuald a copié le passage de ce jésuite. *Érasme*, dit-il, *n'estoit pas fils de roy, bien que celuy qui l'avoit engendré fust couronné, car le curé du lieu de sa naissance estoit son pere qui l'avoit eu de sa servante, s'il en faut croire le père Théophile Regnaut* (34). *Il se nommoit du commencement Gherardus Gherardi, mais il voulut qu'on l'appellast Didier-Érasme, prenant plaisir de changer de nom, en quoy il a esté invité par plusieurs autres, et particulierement par Capnion, qui se nommoit auparavant Reuchlin qui signifie fumée, par Pierre Martyr, dit auparavant Vermilius, par Martin Bucer qui se déguisa sous le nom de Aretius Felinus, etc.* (35). Ce bon feuillant ne sait pas même le nom du jésuite qu'il copie; mais de plus il lui impute à tort d'avoir dit qu'Érasme est né à la paroisse de son père. Les exemples qu'il donne des changemens de nom contiennent plusieurs méprises. Si le mot *invité* a été mis par les imprimeurs à la place d'*imité*, comme il y a de l'apparence, l'auteur allègue Reuchlin fort mal à propos, Reuchlin, dis-je, qui a précédé et non pas suivi Érasme. S'il n'y a point là faute d'impression, Pierre Martyr et Martin Bucer sont mal donnés pour modèle, puisqu'Érasme les a précédés. Joignez à cela que Pierre Martyr n'a point changé le nom de Vermilius en celui de Martyr : il s'est fait appeler toute sa vie *Petrus Martyr Vermilius;* les deux premiers étaient son nom de baptême : l'autre était son nom de famille. Il est vrai que pour abréger, ou pour d'autres raisons, on l'a plus souvent cité et allégué sous le nom de Martyr, que sous celui de Vermilius. Quant à Bucer, il n'a pris le nom d'Arétius Félinus qu'à la tête de quelque livre; il n'y a donc point de conformité entre ce qu'il a fait et le changement de nom de notre Érasme.

Les paroles de Théophile Raynaud ont déplu à son grand admirateur Guy Patin. *Je m'étonne*, dit-il (36), *comment un savant homme, tel qu'est le père Théophile Raynaud, s'est emporté aux mêmes médisances. Il est vrai qu'Érasme était bâtard et fils de prêtre, comme on peut aisément voir dans sa Vie, qu'il a écrite lui-même. Néanmoins les moines n'ont pas été les premiers qui lui ont reproché le malheur de sa naissance; ç'a été Scaliger le père, dans son* Ciceronianus, *et ensuite toute la confrérie des capuchons.* Cet auteur venait de dire qu'*Érasme ne fut jamais moine, qu'il fut seulement novice dans un collége de chanoines réguliers de Saint-Augustin, où son tuteur l'avait fourré, âgé de quatorze ans seulement, pensant l'y faire demeurer pour avoir son bien; mais le compagnon*, dit-il, *n'en voulut point tâter. Je sais bien que quelques-uns ont dit qu'il avait fait profession.*

Il y a quelque chose à reprendre là-dedans. 1°. Il ne sied pas bien à un homme qui prend le parti d'Érasme, avec autant de chaleur que ce médecin, d'avouer sans l'éclaircissement donné ci-dessus, que ce grand homme était fils de prêtre. 2°. Il est bien vrai que Jules-César Scaliger lui en a fait des reproches; mais non pas dans son *Ciceronianus*, ou plutôt dans les deux harangues qu'il a faites contre le *Ciceronianus* d'Érasme (37). 3°. Enfin il est très-vrai qu'Érasme fit profession dans l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. J'avoue qu'il eut bonne envie de se dégager de leurs mains avant la fin du noviciat, et que l'émission de ses vœux fut beaucoup moins un acte de sa volonté que l'effet d'une timidité de tempérament, qui l'empêchait de faire triompher ses lumières et son inclination de toutes les différentes machines dont on étourdissait son esprit : mais enfin il subit le joug, comme il l'avoue lui-même dans sa Vie (38), et dans une longue lettre à

(34) *Il fallait dire* Raynaud.

(35) Abrégé du Trésor chronol., *tom. III, à l'année* 1536, *pag.* 289 *et* 290, *édit. de* 1660.

(36) Lettre CCLXXVII, *tom. II.*

(37) *Les deux pièces de* Scaliger *sont intitulées, l'une* pro M. Tullio Cicerone contra Desid. Erasmum Roterodamum, orat. I; *l'autre*, contra Desider. Erasmum Roterodamum, oratio II.

(38) *Parantem abire ante professionem partim pudor humanus, partim necessitas coërcuit.*

Lambert Grunnius (39). Et lorsque la providence lui suscita un libérateur qui le tira de la clôture, je veux dire un évêque de Cambrai, qui le voulut avoir auprès de lui pour un voyage de Rome, il ne se contenta pas de la permission de son évêque, il y joignit aussi celle de son prieur (40), et garda l'habit de l'ordre pendant plusieurs années. *Nec horum quicquam factum est*, dit-il (41), en parlant de lui-même à Grunnius, *nisi permissu atque adeò jussu Episcopi ordinarii, permissu præpositi, tum domestici tum generalis, deniquè cum pace totius sodalitatis. Quamquàm autem esset libera conscientia, sciretque se voto adacto non teneri, illud tamen interim dedit.... ne vestem mutaret.*

(E) *Il n'est pas vrai..... qu'*Érasme *ait eu l'esprit tardif.*] Il courut en Hollande une tradition qui me paraît mal fondée, c'est qu'Érasme eut au commencement l'esprit si bouché et si tardif, qu'il fallut employer bien des années à lui apprendre quelque chose. On se sert même de cet exemple pour consoler les pères et mères dont les enfans ne font nul progrès; et cela me fait souvenir de la comédie du Malade imaginaire, où M. Diafoirus dit de son fils Thomas, *Que lorsqu'il était petit, il n'avait jamais été ce qu'on appelle mièvre et éveillé; qu'on le voyait toujours doux, paisible et taciturne; qu'il ne disait jamais mot, et ne jouait jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme enfantins; qu'on eut toutes les peines du monde à lui apprendre à lire, et qu'il avait neuf ans qu'il ne connaissait pas encore ses lettres. Bon,* disait sur cela son père en soi-même, *les arbres tardifs sont ceux qui portent les meilleurs fruits : on grave sur le marbre bien plus malaisément que sur le sable, mais les choses y sont conservées bien plus long-temps; et cette lenteur à comprendre, cette pesanteur d'imagination est la marque d'un bon jugement à venir* (42). On dit que Thomas d'Aquin, dont l'esprit a été si pénétrant et si vaste, passait, durant ses études, pour une grosse bête *, et que ses camarades d'école l'appelaient *bœuf muet*. Suarès, qui a été l'un des plus subtils scolastiques du XVIIe. siècle, fit son cours de philosophie avec si peu de succès, qu'il se crut incapable d'y réussir de sa vie (43). Quand donc ce que tant de bonnes gens disent d'Érasme serait vrai, il n'y aurait pas lieu d'en être surpris; mais la question est si ce n'est pas une fable. Je crois qu'oui, et je me fonde sur une chose que j'ai lue dans une harangue de David Chytræus (44), et sur quelques autres témoignages.

Chytræus raconte que Rodolphe Agricola ayant lu les compositions des disciples de son ami Hégius, qui avait rendu fort célèbre l'école de Deventer, trouva celle d'Érasme la meilleure de toutes, et souhaita de voir ce jeune écolier, qui avait alors quatorze ans (45). On le fit sortir de sa classe pour saluer Agricola, qui le prit par le derrière de la tête, et l'ayant considéré fixement, lui dit : *Vous serez un jour un grand homme.* Si Érasme n'avait point employé quelques traits d'un esprit et d'un jugement fort avancé, Agricola n'eût point été curieux de le voir. Il y avait donc dans cette composition de classe quelque tour et quelque finesse qui signifiait beaucoup (46) pour un aussi bon juge qu'Agricola. Or peut-on dire qu'un écolier ait l'esprit lourd et tardif, lorsqu'à douze ou à quatoze ans il donne de telles preuves de sa force? Et il faut bien se souvenir qu'en ce temps-là, on ne poussait point les études

(39) *In summâ, vicerunt improbitate. Adolescens et animo abhorrens et verbis reluctans coactus est capistrum accipere, non aliter quàm bello capti vinciendas manus victori præbent; ut diutinis victi tormentis faciunt, non quod volunt, sed quod collubuit potentiori.* Erasm., epist. V, *lib. IV*, *pag* 1291.

(40) *Adjunxit auctoritatem prioris et generalis.* Idem, *in Vitâ suâ.*

(41) *Idem*, epist. V, *lib. IV*, *pag.* 1291.

(42) *Voyez la remarque* (N) *de l'article* XÉNOCRATE, *tome XIV.*

* Joly assure tout simplement que ce n'est qu'un conte.

(43) Alegambe, Bibliotheca Script. Societ. Jesu, *pag.* 136.

(44) De Laudibus Westphaliæ.

(45) *D'autres, comme* Melchior Adam, *in* Vitâ Erasmi, *ne lui en donnent que douze.*

(46) Bucholcer, Ind. chron., *pag. m.* 420, *dit qu'*Agricola *préféra cet écrit aux autres*, Propter inventionis acumen, orationis puritatem et figuras aptè ceu flosculos interspersos. Val. André, Bibl. belg., *pag.* 175, *se sert des mêmes paroles*, *et* Melchior Adam *aussi*, *in* Vit. Hegii.

des enfans avec la précipitation d'aujourd'hui, et qu'il y avait une extrême barbarie dans les écoles.

Ce que je m'en vais dire après Béatus Rhénanus réfutera peut-être encore mieux la tradition que je combats présentement. Cet auteur raconte que Jean Sintheimus, l'un des meilleurs régens de Deventer, fut si content des progrès d'Érasme, qu'il l'embrassa un jour et le baisa en lui disant, *courage, vous arriverez un jour au plus haut faîte de l'érudition* (47). Érasme n'avait pas encore quatorze ans. Il en avait neuf quand sa mère le mena à Deventer, l'ayant tiré d'Utrecht où il avait été enfant de chœur à la cathédrale. Son esprit brilla d'abord; il comprenait en un instant ce qui lui était enseigné; il le retenait bien, et il surpassait tous ses compagnons. Il savait Térence et Horace sur le bout du doigt, tant il avait la mémoire bonne, et l'esprit subtil. *Ingenium Erasmi mox eluxit, quùm statim quæ docebantur perciperet et fideliter retineret, æquales suos omnes superans.... Fuit memoriâ felicissimâ, nam puer totum Terentium et Horatium memoriter complexus est* (48). *Terentii comœdias puer non secùs tenebat ac digitos suos, memoriâ namque fuit tenacissimâ, ingenio perspicacissimo* (49). C'est Rhénanus qui nous l'apprend, et il mérite sans doute plus de créance qu'une opinion populaire, dont je ne vois d'autre fondement que ces paroles de la Vie d'Érasme : *Son père l'envoya à l'école dès qu'il eut quatre ans, il ne fit nul progrès durant les premières années dans ces études désagréables, pour lesquelles il n'était point né. Dès qu'il eut neuf ans, on l'envoya à Deventer.* Il est difficile d'entendre ceci, la chose est trop enveloppée : car quelles études désagréables et pour lesquelles il ne fût point né, lui pouvait-on faire faire à l'âge de cinq ou six ans? N'était-il point né pour apprendre à lire et à écrire, à décliner et à conjuguer en latin? Il faut qu'il veuille parler de quelque autre chose, de la musique peut-être, ou de tel autre exercice des enfans de chœur. Mais quand même il n'aurait pu faire en cela nul progrès, on n'aurait pas ce qu'on prétend; la tradition que je réfute n'en serait pas moins fausse.

(F) *Il s'accommoda...... de l'érudition et des autres avantages* de l'Angleterre.] Il regardait l'Angleterre comme sa patrie d'adoption, et ne voulait pas lui faire une moindre part de ses services qu'à sa patrie de naissance (50). Il marque en divers endroits qu'il était charmé de ce pays-là, où il avait rencontré plusieurs illustres Mécènes, et le triomphe des sciences; *apud Anglos triumphant bonæ litteræ* (51), *recta studia* (52). Il avoue ingénument (53) que le grand éclat des lettres dont il avait félicité l'Angleterre commençait à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondait en toute sorte de sciences, pouvaient être un objet d'envie pour l'Italie (54). Il remarque (55) que cette gloire était un ancien partage de la nation; et il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguaient par la culture des sciences : ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse anglaise surpasse celle des autres nations. Il y a du plaisir à lire l'opposition qu'il fait entre les repas des gens d'église et ceux des milords. Il ne s'agissait dans les premiers que de bien boire, et avec grand bruit, sans oublier cent basses plaisanteries, et cent furieuses médisances; mais dans les derniers on s'entretenait modestement des sciences et de la piété. *O miras rerum humanarum vicissitudines! Olim litterarum ardor penes religionis professores erat : nunc illis magnâ ex parte ventri, luxui, pecuniæque vacantibus amor eruditionis*

(47) *Complexus aliquando puerum, macte ingenio Erasme, inquit, tu ad summum eruditionis fastigium olim pervenies, simulque osculum dedit et dimisit.* Beat. Rhenan., *epist. præfixa* Operibus Erasmi, *edit.* 1540.

(48) *Idem, ibidem.*

(49) *Idem*, epist. dedicat. Operibus Origenis *præfixa.*

(50) *Neque tamen defeci nec unquàm defecturus sum ab eximio Mecœnate meo archiepiscopo Cantuariensi. Verùm in confinio constitutus confido futurum ut utrique satisfaciam patriæ, tùm ei in quâ natus sum, tùm ei in quam sum cooptatus.* Erasmus, epist. XIX, *lib. II.*

(51) *Idem, lib. XVI*, epist. XIX.

(52) *Ibidem*, epist. XX.

(53) *Ibidem*, epist. XXVII.

(54) *Ibidem*, epist. XII.

(55) *Ibidem*, epist. XXVII.

ad principes profanos ac proceres aulicos demigrat. Nam quæ Schola, quod monasterium usquàm tam multos habet insigni probitate doctrinâque præditos, quàm vestra habet aula? An non optimo jure nos nostri pudeat? Sacerdotum ac theologorum convivia madent vinolentiâ, scurrilibus opplentur jocis, tumultu parùm sobrio perstrepunt, virulentis obtrectationibus scatent: et ad principum mensas modestè disputatur de iis quæ ad eruditionem ac pietatem faciunt (56). S'il disait tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parlait sérieusement, il n'en faisait pas une description moins pleine d'attraits lorsqu'il prenait son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes satis pernôsses*, Fauste, *næ tu alatis pedibus hùc accurreres: et si podagra tua non sineret*, Dædalum *te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, et quas tu tuis camœnis facilè anteponas. Est prætereà mos nunquàm satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliquò, osculis dimitteris: redis, redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu*, Fauste, *gustâsses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solùm, ut* Solon *fecit, sed ad mortem usque in* Angliâ *peregrinari* (57). Vous voyez que les Anglaises ne lui plaisaient pas moins que les Anglais.

(G) *Il sortit de Fribourg..... pour des raisons de santé, et s'en retourna à Bâle.*] Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, le voulait faire venir dans le Brabant: cela fut cause qu'il se transporta à Bâle, tant pour y faire imprimer son *Ecclesiastes* auquel il n'avait pas mis encore la dernière main, que pour dissiper les restes d'une longue maladie. Il fut loger chez Jérôme Frobénius son ancien ami: son dessein était de se mettre sur le Rhin, pour se rendre aux Pays-Bas, dès que sa santé serait rétablie, et que l'ouvrage qu'il avait en main serait imprimé. Attendant cela il fut attaqué d'une maladie mortelle. Voilà ce qu'on trouve dans une lettre de Rhénanus (58); mais Érasme dit quelque part qu'il avait dessein en sortant de Bâle de se retirer à Besançon. Et ce qui est bien notable, il dit qu'encore qu'il fût à Bâle chez des amis très-sincères, il aimait mieux mourir ailleurs; la raison qu'il en allègue est qu'ils faisaient profession d'une autre foi. *Si mea benè novisses, debebas illi respondere, me necessariò valetudinis causâ reliquisse* Friburgum, *hoc animo, ut* ecclesiastâ, *absoluto* Besontium *peterem, ne non essem in ditione Cæsaris; sed hic ingravescens valetudo cogit hibernare. Hìc enim, quanquam sum apud amicos sincerissimos, quales* Friburgi *non habebam, tamen ob dogmatum dissensionem malim alibi finire vitam. Utinam* Brabantia *esset vicinior* (59)!

(H) *L'on fait* dans Bâle *beaucoup d'honneur à la mémoire* d'Érasme.] Les voyageurs ne parlent pas moins d'Érasme lorsqu'ils ont Bâle sous leur plume, que lorsqu'ils y ont Rotterdam; de sorte que l'on peut dire qu'il ne rend pas moins célèbre le lieu où il est mort, que celui où il est né. Aussi doit-on avouer qu'il avait fait un séjour plus considérable dans la première de ces deux villes que dans aucun autre lieu: un séjour, dis-je, plus considérable, non pas peut-être pour la durée, mais au moins pour l'importance de ses occupations. Il se plaisait beaucoup à Bâle (60): il en sortait quelquefois, mais il y retournait; *hìc illius arma, hìc currus fuit* (61). La révolution qui y survint en 1529, au fait de la religion, fut la seule cause qui l'empêcha d'y planter pour jamais ses tabernacles. *Obscurum esse non potest mihi non omnia probari quæ isti* (Evangelici) *faciunt, quæ si probâssem, non tanto meo tùm periculo tùm dispendio reliquissem ci-*

(56) Erasmus, epist. XXVI, *lib. VI.*
(57) *Idem*, epist. X, *lib. V*, *pag.* 315.

(58) *C'est l'épître dédicatoire de l'*Origène d'Érasme. *Vous la trouverez à la tête des* Lettres d'Érasme, *à l'édition de Londres*, 1642.
(59) Erasmus, epist. LXXIV, *lib. XXX*, *pag.* 1961.
(60) *Voyez sa* X^e. lettre *du XXIVe. livre.*
(61) *C'est ce que* Virgile, Æn., *lib. I*, *vs.* 16, *disait de Carthage par rapport à Junon.*

vitatem cui tot annis affueram, sed jam pridem ipsorum sodalitio totus adhærerem (62). Quoi qu'il en soit, on montre à Bâle la maison où il mourut (63): on y nomme *collége d'Érasme* celui où les professeurs en théologie font leurs leçons pendant l'hiver, et où se tiennent quelquefois les assemblées de l'académie. Le cabinet d'Érasme est une des plus considérables raretés de la ville : on y montre son anneau, son cachet, son épée, son couteau, son poinçon, son testament écrit de sa propre main, son portrait par Holbein, qui est un chef-d'œuvre, etc. Les magistrats achetèrent ce cabinet l'an 1661, et en donnèrent neuf mille écus aux descendans de Boniface Amerbach héritier d'Érasme (64). Ils en ont fait présent à l'académie, si nous en croyons M. Patin (65). Mais un autre voyageur dit qu'elle déboursa mille écus. Voyez le Voyage de Suisse des sieurs Reboulet et Labrune.

(I) *Jules Scaliger publia contre lui les injures les plus choquantes, mais non pas celle de bâtard.*] Quelques-uns s'imagineront sans peine que ce nouveau Jules César n'avait point ouï parler de la naissance d'Érasme ; car s'il en avait su quelque chose, diront-ils, il n'eût point manqué de l'appeler fils de putain dans les deux invectives qu'il publia contre lui, et qu'il remplit des plus atroces injures qu'un déclamateur emporté puisse ranger en bataille. Ce n'est pas qu'Érasme lui eût fait le moindre mal ; il avait seulement blâmé la prévention excessive de ceux qu'on nommait alors Cicéroniens, qui croyaient qu'il n'y avait point de salut pour le latin hors des écrits de Cicéron (66); et en même temps il avait remarqué quelques taches dans ce soleil de l'éloquence romaine. Scaliger cria là-dessus au meurtre, au parricide, et au triple parricide. Il jeta toutes sortes d'ordures sur la tête d'Érasme, il l'appela cent fois ivrogne. Il soutint qu'Érasme, gagnant sa vie chez Alde Manuce au métier de correcteur, laissait beaucoup de fautes que l'ivresse l'empêchait de remarquer. *Non tu in Aldi officinâ quæstum fecisti corrigendis exemplaribus ? Nonne errores eos qui tum illis in libris legebantur haud tam erant librariorum atramento, quàm tuo confecti vino ? Haud tam illorum somnum olebant, quàm tuam exhalabant crapulam* (67)? En un mot, ses exclamations et ses invectives ne furent pas moindres que celles dont Cicéron se servit à la vue d'une horrible conspiration contre l'état.

Sacrilegum strueret cùm Catilina nefas,
Cùm gener atque socer diris concurreret armis,
Mœstaque civili cæde maderet humus (68).

On demanderait volontiers en voyant toutes les tempêtes que Scaliger a excitées, si Érasme n'est point quelque scélérat qui a mérité la roue :

. . . . *Utrum*
Minxerit in patrios cineres, an triste bidental
Moverit incestus (69) ?

ou s'il n'est point quelque capitaine visigoth ou ostrogoth, qui ait résolu d'exterminer toutes les sciences et tous les beaux-arts, et de mettre le feu à toutes les bibliothéques ? Jugez si l'on peut s'empêcher de rire, quand on trouve que l'unique sujet de l'emportement qui éclate dans ces deux déclamations de Scaliger, beaucoup plus dignes d'être appelées *Stéliteutiques*, que celles de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'apostat, est qu'Érasme a combattu une pernicieuse superstition qui s'introduisait dans la république des lettres, et qui allait mettre aux fers l'étude de l'éloquence. Mais brisant là sur cette matière, qui a été si noblement et si agréablement touchée dans le XIIe. Entretien de Balzac, laisserons-nous conclure que si Scaliger eût ouï dire que son adversaire était bâtard, il en aurait fait d'étranges vacarmes ? Nous ne saurions admettre cette conclusion, et voici pourquoi.

Parmi les lettres de Jules-César Scaliger, que son fils avait supprimées,

(62) Erasmus, epist. ad fratres German. inferioris.

(63) Relat. Histor. de Charles Patin, *pag.* 130.

(64) *M.* Patin *ne l'appelle que légataire.*

(65) Relations historiques, *pag.* 123.

(66) Vaugelas *a eu pendant quelque temps une pareille prévention pour l'*Histoire romaine de Coëffeteau : *il disait* qu'il n'y avait point de salut hors de l'Histoire romaine, non plus que hors de l'église romaine.

(67) Julius Cæsar Scaliger, orat. II.

(68) Martial., *lib. IX*, epigr. LXXII.

(69) Horat., de Arte poët., *vs.* 470.

il y en a une fort longue (70), où il justifie son premier emportement par un emportement peut-être beaucoup plus énorme. C'est là qu'il appelle Érasme fils de putain, et qu'il déclare que s'il ne l'avait pas fait auparavant, ce n'est pas qu'il n'eût ouï parler de la chose; c'est parce qu'il n'en était pas assuré, et qu'il ne voulait pas mettre en risque le crédit de ses véritables accusations, en les mêlant avec des faits incertains. Dira-t-on que cela est un peu douteux, et que Scaliger paraît trop en colère dans ses deux invectives, pour ne donner pas lieu à ses lecteurs de juger qu'un peu d'incertitude dans un bruit comme celui-là, ne l'aurait point empêché de s'en servir contre Érasme; qu'il n'avait qu'à se ménager une retraite sous le canon de la renommée, à l'exemple des satiriques outrés, et qu'on ne voit pas que sur d'autre ouï-dire, qui n'ont rien de plus probable que celui-là, il ait fait tant le scrupuleux; que c'est donc peut-être une ruse que ce qu'il dit sur ce sujet, et une ruse assez ordinaire aux écrivains médisans; car s'ils apprennent quelque chose contre la réputation de leur adversaire, après la publication de leurs premières satyres, ils se font honneur de n'en avoir point parlé, et convertissent en un silence de raison un silence qui a été pleinement involontaire? Je n'ai rien à répondre à ces conjectures, sinon qu'il n'y avait pas long-temps que Scaliger avait envoyé à l'imprimeur sa seconde harangue, lorsqu'il écrivit la lettre qu'on vient de citer (71). Mais venons au fait et au passage de cette lettre. L'auteur y outre le crime du père et de la mère d'Érasme, il prostitue celle-ci, et fait celui-là un prêtre concubinaire, condamné enfin au bannissement, après l'inutilité des peines canoniques qui lui avaient été réitérées pour ses rechutes. *Ego verò mentiri? quòd te putidum atque nocturnum caput, spurium in illâ oratione appellare ausus non sim? Neque enim incerti quidquam à me adferri debuit. Verum hoc erat tamen. At non constabat. Eras tunc atque etiam nunc spurius es, Erasme, hoc multi mihi è commilitonibus retulerunt nostris. Verùm ei rumori fidem non habui neque objeci tibi, ne vera compertaque cætera dicenti mihi omnia fides non haberetur. Nunc populares tui, aliquot etiam vicini viri boni nobiles ex incesto natum concubitu, sordidis parentibus, altero sacrificulo, alterâ prostitutâ; qui pater tuus semel atque iterùm à pontifice castigatus, cùm ex illius præceptionibus ad vetera scelera novâ propensione fieret irritatior, exilio mulctatus vertit solùm* (72).

(70) *C'est la XV*e. *dans l'édition de Toulouse. Il l'écrivit à* Arnoul Ferron, *qui n'approuvait point qu'il eût publié tant d'injures contre* Érasme.

(71) *Voyez ses* Lettres, *pag.* 35.

(K).... *La cause de cette querelle n'a pas été bien rapportée dans le* Scaligérana.] Nous venons de voir avec quelle aigreur on s'emporta contre Érasme: voyons maintenant ce que Joseph Scaliger a dit de cette querelle. *Mon père*, dit il, *a fait une oraison contre Érasme, lequel depuis écrivit que mon père n'était point auteur de cette oraison*, quia miles erat. *Mon père en fit une autre où il se mit fort en colère. Érasme sachant qu'il la ferait imprimer, attitra de ses amis qui achetèrent tous les exemplaires qu'ils purent pour les supprimer; tellement qu'aujourd'hui on n'en trouve plus. Mon père vit depuis la folie qu'il avait faite d'écrire contre Érasme.... Il avait écrit beaucoup d'épîtres contre Érasme qui étaient imprimées, mais je les ai fait supprimer, et en ai les exemplaires céans qui m'ont coûté* 72 *écus d'or*, 36 *doubles pistoles: j'ai commandé à Jonas de les brûler après ma mort. Mon père attaqua Érasme en soldat. Depuis, après avoir étudié, il vit qu'Érasme était un grand personnage. Peut-être mon père n'avait pas lu, ou n'entendait pas Érasme.....* Pœnituit patrem adversùs illum scripsisse, *il vit sa faute*, sed fuerat irritatus cùm vocaretur ab Erasmo miles quasi per contemptum, ut Amphitheatrum (73) *vocat Dominos Plessæum et Lanouium, milites per contemptum..... Duas epistolas scripserat* (Erasmus) *ad amicos, quas ipsius amici ad patrem miserunt: unam illarum curavit pater excudi in quâ mirabatur suo libro militem respondisse, ut Vasaten-*

(72) Julius Cæsar Scaliger, epist. XV, *pag.* 45.

(73) *Il parle d'un livre du jésuite* Scribanius, *intitulé* Amphitheatrum honoris.

sis Plessæum tractavit tanquam miratus militem posse sacra tractare. Mon lecteur s'aperçoit assez par la fréquente répétition de la même chose, que ceci est tiré du livre qu'on appelle *Scaligérana*, où l'on voit les conversations domestiques de Scaliger. L'article d'Érasme y contient plusieurs autres choses honorables, et plus vraies que quelques-unes de celles qu'on vient de lire.

Car, 1°. il n'est pas vrai que l'irritation de Jules-César Scaliger ait été fondée sur quelque terme de mépris qu'Érasme eût employé contre lui, vu que sa première harangue contre le *Ciceronianus*, pleine d'injures et d'emportement, fut composée avant qu'Érasme lui eût rien fait ou rien dit, et peut-être même avant qu'il eût ouï parler de lui en façon du monde (74). Ainsi la colère de Scaliger ne pourrait venir de quelque injure qu'il aurait reçue d'Érasme, que par rapport tout au plus au second écrit. 2°. Il ne paraît point par cet autre écrit, ni qu'Érasme ait traité de soldat Jules-César Scaliger, ni que celui-ci ait regardé cela comme une offense. Ce n'eût pas été un sujet de colère pour ce prince de Vérone, car il se piquait d'avoir été à la guerre; et rien ne lui pouvait être plus honorable que de passer pour soldat, et pour auteur en même temps. Il s'était vanté lui-même et avec insulte, de ce que tout jeune et tout soldat qu'il était (75), il faisait la leçon à son adversaire sur un aphorisme d'Hippocrate. Mais quel qu'ait été son goût là-dessus, il est du moins fort certain qu'on n'a nulle preuve qu'Érasme l'ait mis en colère en le traitant de soldat.

J'en ai deux bonnes raisons : l'une est qu'on ne trouve dans la seconde harangue de Scaliger aucune plainte, ni réplique qui ait du rapport à ce reproche; et qu'au contraire on y trouve des endroits (76), où l'auteur prévient lui-même les objections, qu'il lui semble que son aveu d'avoir appris à la guerre certains faits qu'il avait publiés pour ternir la réputation d'Érasme fournira à sa partie. On entendra mieux ceci, si l'on se souvient qu'Érasme avait débité dans le monde que Scaliger n'était pas l'auteur de la harangue publiée sous son nom. Scaliger qui en fut très-offensé réfuta cette prétention d'Érasme; et parce qu'il craignit de l'avoir fortifiée en avouant qu'il avait porté les armes, comme si un homme qui n'aurait pas étudié toute sa vie n'était pas capable d'être orateur, il alla au-devant de cette instance. Ce qui prouve invinciblement qu'Érasme ne s'en était point servi. Mon autre preuve est tirée de la lettre même d'Érasme, que Scaliger publia à la tête de sa seconde harangue : son fils en parle comme on l'a vu ci-dessus. Les deux amis auxquels Érasme l'avait écrite conjointement la communiquèrent à Scaliger, sans y joindre aucun mot de civilité ni d'avis. Érasme dans cette lettre dit qu'il sait de bonne part que la harangue que Scaliger avait publiée contre lui n'était point une production de Scaliger (77); mais il ne dit nullement ce que Joseph Scaliger lui impute, *qu'il s'étonnait qu'un soldat eût répondu à son livre.*

Allez vous fier après cela à ce que les hommes doctes vous disent au coin de leur cheminée. En voici un des plus haut montés, qui à tout propos dit et répète touchant son propre père deux ou trois mensonges, que des pièces publiques et originales réfutent évidemment. Il veut qu'Érasme ait nié que Scaliger fût l'auteur de la harangue, qu'il l'ait nié, dis-je, par la raison que Scaliger était un homme de guerre : il veut que par-là Érasme ait fort irrité Scaliger; il veut qu'Érasme ait été dans l'admiration qu'un soldat lui ait fait une réponse; enfin il veut qu'on voie cette admiration dans une lettre que son père fit imprimer; il veut tout cela, et ce-

(74) *On voit dans la* IIe. harangue de Scaliger, *pag. m.* 32, *qu'*Érasme *chargea un Flamand de s'informer et de l'informer quel homme était* Scaliger.

(75) *Hem Erasme, quanto pudore tuo, quanto gloriæ tuæ periculo ab juvene homine, a rudi oratore, à non oratore, à* MILITE... *docearis!* Orat. I.

(76) *Pag.* 16, 17, 42, *edit. Tholos.*, 1610, *in-4°.*

(77) *Julius Scaliger Lutetiæ edidit in me orationem impudentissimis mendaciis ac furiosis conviciis differtam, cujus tamen ipsum non esse autorem multis ac certis argumentis compertum habeo. Sed hoc calceamentum ab alio mihi non ignoto consutum ille inquit.* Notez qu'au lieu d'*inquit*, il faut lire *induit*.

pendant il n'en est rien ; et sur sa parole tous les auteurs le débitent, comme M. Pope Blount dans son laborieux et très-utile recueil, intitulé *Censura celebriorum Authorum* (78), et Magirus dans son *Eponymologium* (79), etc. Les excuses alléguées par Joseph Scaliger, que son père attaqua Érasme en soldat, et avant que d'avoir étudié, et que peut-être il n'avait pas lu, o n'entendait pas Érasme, ne paraissent point solides ; car la harangue contre le *Ciceronianus* fut imprimée en 1531. L'auteur avait alors quarante-sept bonnes années, beaucoup d'étude et de connaissance des écrits de son adversaire, et une grande érudition. Il avait étudié avec une ardeur merveilleuse pendant qu'il avait porté les armes, et il y avait alors assez long-temps qu'il s'était consacré tout entier aux lettres, comme nous l'apprenons de l'auteur même du *Scaligérana* (80). Ce qu'il dit de la suppression des lettres de son père contre Érasme, et que des écrivains fort exacts (81) ont entendu des deux harangues, parce qu'en effet il n'eût pas épargné sa bourse pour supprimer aussi les harangues, s'il n'avait été persuadé qu'elles étaient disparues, est beau, et doit être tenu pour certain ; encore que son intention ait été rendue inutile, par le soin que prit M. de Maussac de faire réimprimer à Toulouse, et les harangues et les lettres en question, l'an 1620. Au reste, ce n'est point seulement en conversation que Scaliger a commis ces fautes : vous en trouverez une bonne partie dans sa réponse à Scioppius (82), c'est-à-dire, dans un ouvrage où il apportait toute sorte d'application, sachant bien qu'il avait affaire au plus redoutable critique qui fût au monde.

Je voudrais qu'on nous eût appris où, quand, et par les soins de qui l'édition que Joseph Scaliger supprima fut faite. Le repentir dont il parle s'accorde fort bien avec une lettre que son père écrivit à Omphalius (83), et avec les vers qu'il composa sur la mort d'Érasme, et qui commencent par *Tunc etiam moreris ;* mais non pas avec quelques passages de ses livres (84), où il le traite fort durement, et cela sur une fausse supposition quelquefois.

Mais enfin cette grande sensibilité pour le reproche d'être soldat, serait-elle un roman qui n'eût aucun fondement dans l'histoire ? Je n'en trouve point d'autre origine qu'une lettre (85), où Jules-César Scaliger rapporte que pendant les contestations qui s'élevèrent à Paris, sur la permission d'y imprimer sa première harangue, les amis d'Érasme trouvèrent moyen d'en faire faire une copie, et de la lui envoyer secrètement ; et qu'après l'avoir lue il les conjura par tout ce qu'ils avaient de plus sacré de s'opposer à l'impression, et qu'autrement la gloire qu'il avait acquise avec tant de peine, et qui leur était commune avec lui, serait ruinée par un jeune inconnu, et par un homme de guerre étranger, *unius juvenis ignoti, militis, peregrini operâ.* Il est donc vrai pour le moins que Scaliger avait ouï dire qu'Érasme écrivant à ses amis l'appelait soldat ; mais il n'est pas vrai que cela ait mis Scaliger dans une plus grande colère. Ce qui augmenta son indignation fut uniquement de se voir méprisé d'Érasme, qui ne daigna point lui répondre, et dont il ne fut traité que de cocu volontaire, à l'égard de la harangue dont il se sentait l'auteur. Ce mépris fut la plus cruelle manière de se venger qu'Érasme aurait pu mettre en usage. On avait compté sur la gloire d'être le tenant contre lui, et de s'acquérir par-là un grand nom dans la république des lettres, et il fallut décompter pour le coup, et chercher

(78) *Imprimé à Londres*, 1690, in-folio.

(79) *Imprimé à Francfort et à Leipsic*, 1687, *in*-4°. *L'*Histoire des Savans *en a parlé en décembre* 1688.

(80) Epistola de vetust. Gentis Scaligeræ, et Jul. Cæsaris Scalig. Vita.

(81) Baillet, Jugement des Savans, *tom. II*, *pag.* 13, *et tom. III*, *pag.* 134. Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *décembre* 1688, *pag.* 359.

(82) *Je citerai les passages dans les remarques* (L) *et* (M).

(83) *Elle est la XVII*e. *dans l'édition de Toulouse : l'auteur y témoigne sa disposition à se réconcilier avec* Erasme.

(84) Poëtic., *lib. III*, *cap. LXXXIII*, *et lib. IV*, *cap I.* Not. in Aristot., Hist. animal., *lib. IV*, *cap. VIII*, (*vide* Vossium de Idolol., *lib. IV*, *cap. XIII.*) Exercitat., in Cardan. CCXXXIX *et alibi*, *ut patet ex indice*, *voce* Erasmus.

(85) *C'est la XII*e. *dans l'édition de Toulouse.*

une autre porte. Qui n'en serait outré de dépit? Jules Scaliger fit une harangue là-dessus: *Est mihi perfecta oratio qua rusticitati quorundam respondebam qui ita dictitarent, Erasmum à scribendo manum abstinuisse, qui me indignum putaret quicum loqueretur* (86).

(L) *Érasme fut fort sensible à l'invective de Scaliger, et tâcha d'en faire périr les exemplaires.*] Ceux qui ont fait imprimer dans la Hollande la Vie d'Érasme, avec plusieurs de ses lettres qui n'avaient point encore paru, conviennent (87) qu'il fit ramasser et brûler par ses émissaires tous les exemplaires de la seconde harangue que Scaliger avait publiée contre lui, à Paris; tellement, disent-ils, qu'aujourd'hui on ne la peut trouver nulle part. Cette dernière circonstance était fausse, lorsque l'édition dont je me sers fut faite; car elle est de l'an 1642; et dès l'an 1620 ou 1621, les deux harangues de Scaliger avaient été réimprimées à Toulouse *. Quoi qu'il en soit, ils confirment ce qu'on trouve dans le *Scaligérana*, touchant ce complot d'Érasme contre la seconde harangue de Scaliger; ce complot, dis-je, qui fut si heureux, qu'on la chercha vainement au bout de quelques années chez tous les régens de Paris. *Curavi conquiri Parisiis apud omnes pedantes, nemo habet: per emissarios septem aut octo curavit omnia exemplaria conquiri et comburi* (88). Cela nous doit persuader la vérité de ce que dit Scaliger le père, dans une lettre à Arnoul Ferron (89), qu'un Flamand, à l'instigation d'Érasme, brûlait partout où il passait autant d'exemplaires qu'il pouvait recouvrer de la première harangue, ou par achat, ou par emprunt. Les deux harangues avaient donc été exposées au même sort à peu près; pourquoi donc Joseph Scaliger, et ceux qui ont publié la Vie d'Érasme, n'ont-ils parlé de cette perquisition et de cette brûlure des exemplaires que par rapport à la seconde? Je crois que les émissaires furent plus exacts contre celle-ci que contre l'autre, et que ce fut la raison pourquoi on ne réimprima que la première à Cologne, l'an 1600. Si ceux qui la publièrent eussent pu trouver la seconde, ils les eussent infailliblement fait imprimer toutes deux. Joseph Scaliger nous dit, *que la première oraison a été imprimée par les jésuites avec son épître de la vie de son père, mais détronquée où ils ont voulu.* Je ne sais point s'il entend l'édition de Cologne en 1600, qui, selon Draudius (90) et le catalogue de la Bibliothéque de M. de Thou (91), ne contient pas d'autres additions que des poésies sacrées de Jules-César Scaliger, ou s'il parle de quelque autre. En ce dernier cas, il paraîtrait encore plus visiblement qu'on avait mieux réussi à la suppression de la seconde harangue qu'à celle de la première.

Voilà ce que je pus dire sur cette matière dans mon projet: à présent j'ai quelque chose à y joindre par la faveur que m'a fait l'illustre abbé (92) qui m'envoya des remarques de M. de la Monnoie. J'ai appris par-là qu'Érasme n'a pas été en état de faire périr les exemplaires de la seconde harangue de Scaliger, puisqu'il était mort quand elle sortit de dessous la presse. On en verra la preuve dans les paroles suivantes (93). « La première déclamation de Jules Scaliger contre Érasme, envoyée à Paris dès l'an 1529, y fut imprimée *in*-8°. par Pierre Vidoue, sur une permission du lieutenant Morin, datée du 1er. de septembre 1531. La seconde, quoiqu'achevée dès le 25 septembre de l'an 1535, ne fut pourtant imprimée chez le même Vidoue qu'en 1537: il y a au-devant une lettre d'Hubert Sussanneau (94) à Hubert de Pradine, où il lui

(86) Epist. XIII, *pag. m.* 30, 31.

(87) *Dans un petit* Mémoire *inséré à la page* 332 *de l'édition de Leyde*, 1642.

* Ce fut dès 1620, in-4°., dit Joly.

(88) Scaligérana, *pag.* 74.

(89) *C'est la XVe. dans l'édition de Toulouse.*

(90) Biblioth. classica, *pag.* 1327, 1444, *edit.* 1625.

(91) *Part. II, pag.* 367.

(92) *M. l'abbé* Nicaise. *Voyez tome III, pag.* 48, *la remarque* (B) *de l'article* BALBUS BALBI, *au troisième* alinéa.

(93) *Elles sont prises du Mémoire de M.* de la Monnoie.

(94) La Croix du Maine *l'appelle* Hubert Susan, *mais* Sussanneau *était son vrai nom. Sa lettre à Hubert de Pradine n'a pas été réimprimée.*

» parle de cette seconde pièce de » Scaliger contre Érasme, sur laquelle il eut un entretien à Agen, » avec Scaliger lui-même. *Inter colloquendum*, dit-il, *de oratione suâ adversùs Erasmum secundâ percunctatus est. Legisse dixi, sed manu scriptam. Ibi ille subiratus : O amici, inquit, si unquàm ulli amici sunt, jam pridem exisse oportuit, ante complures menses opusculum in hoc Lutetiam missum; et hùc ad me propter viam perlongam, et non satis tutam, raró admodùm nuncii adferuntur. Proindè te per musas, Sussannæ, rogo, atque etiam multis precibus obsecro, si qui sunt Lutetiæ tua mandata curaturi, commendatione editionis maturitatem adjuva.* » Ensuite de quoi Sussanneau recommande à son ami de diligenter cette » édition, et de choisir P. Vidoue » pour imprimeur. La lettre est de » Bordeaux, le 5 de juin, sans date » d'année. Il est sûr que ce n'est pas » 1535, puisque la lettre d'Érasme » *ad Merbelium et Laurentiam*, à » laquelle cette seconde invective » sert de réponse, ne fut rendue que » le douzième de septembre de cette » année à Scaliger, comme il nous » l'apprend lui-même dans l'épître » dédicatoire. Il faut donc que ce soit » nécessairement 1536. Les soins de » Sussanneau et de son ami eurent » leur effet, la pièce vit apparemment le jour sur la fin de la même » année, quoique le libraire, pour conserver plus long-temps la grâce de » la nouveauté à l'édition y ait fait » mettre la date de l'année suivante » en ces termes : *Venit Lutetiæ è regione Gymnasii Remensis, apud P. Vidovæum, MDXXXVII.* » Cette oraison est à la suite de la » première. Les exemplaires n'en sont » pas si rares, qu'il ne s'en trouve encore plusieurs. J'en ai un dans mon » particulier, et je me souviens en » avoir vu plus de quatre autres. » Cela étant, il faudra désormais dire, pour peu qu'on veuille être exact, qu'Érasme n'a contribué à la brûlure des exemplaires de la seconde harangue, que parce qu'en sa considération, et peut-être même à sa sollicitation, ses partisans jetèrent au feu tous les exemplaires qu'ils purent trouver (95). Car il faut se souvenir qu'Érasme n'ignorait pas que Scaliger était revenu à la charge : *Scaliger rursùs evomuit nescio quid libelli in me, quemadmodum et Petrus Curtius. Neutrum vidi.* C'est ainsi qu'il parle dans une lettre écrite le 11 de mars 1536 (96). Ses émissaires lui firent savoir sans doute que la seconde harangue était à l'imprimerie : ils le lui firent, dis-je, savoir dès que le manuscrit fut arrivé à Paris ; il parla donc de cette pièce le 11 de mars 1536, comme d'un livre imprimé, il ne savait pas la négligence que les amis de Scaliger ou les libraires avaient eue à l'égard de l'impression (97). Nous allons voir que son fils ne savait guère les circonstances de ce fameux démêlé.

Établissons d'abord ces deux choses : 1°., qu'une lettre d'Érasme, écrite le 18 mars 1535, et communiquée à Scaliger, le 12 de septembre de la même année, détermina celui-ci à composer une seconde harangue contre celui-là, laquelle fut achevée avant le 25 du même mois (98) ; 2°. qu'au mois de juin 1536, cette seconde harangue n'était pas encore imprimée (99), quoique l'auteur se fût figuré qu'elle était en vente quelques mois auparavant (100). Inférez de tout cela que le fils de Jules-César Scaliger se trompe, lorsqu'il dit, 1°. qu'Érasme fit brûler les exemplaires de la seconde harangue ; 2°. qu'après cette exécution il écrivit une lettre, où par mépris il donnait à son adversaire le nom de soldat, et l'accusait par ce moyen d'avoir été incapable de composer de telles harangues ; 3°. que Scaliger, ayant su cela, écrivit une troisième harangue, dont la mort

(95) Il est sûr que les deux harangues reçurent ce traitement, *nostrarum orationum exusta exemplaria.* Jul. Cæsar. Scalig., epist. XVI, *pag.* 55.

(96) *C'est la LIe. du XXVIIe. livre, pag.* 1566.

(97) *Voyez ci-dessus, citation* (94), *le passage de la* lettre *de* Sussanneau.

(98) *Voyez l'épître* dédicatoire *de la* IIe. harangue.

(99) *Ci-dessus la* Lettre de Sussanneau.

(100) *Eam... muneri misi P. Rubrio... Speroque esse Lutetiæ jam in vulgus editam.* Scaliger, epist. XIV, *pag.* 35. *Elle est sans date, mais il y est fait mention du premier jour de janvier* 1536, *selon la façon présente de compter.*

d'Érasme interrompit l'édition ; 4°. qu'Érasme étant averti de cette troisième harangue, écrivit en 1535 (101) que Scaliger le menaçait de quelque livre. Chacun peut connaître par lui-même, et sans que je les remarque, les anachronismes et les autres méprises de Joseph Scaliger : je me contente donc de mettre ici ses paroles. *Erasmus, qui ubique gentium ὠτακουστὰς habuit, in quibus etiam mercenarios non paucos, tantùm abest, ut aliter, quàm Scaligerum vocaverit, ut, quia monitus erat eum ferè semper militâsse, hoc solo argumento negare ausus sit eum auctorem fuisse orationis, quam pro Cicerone adversùs illum scripsit ; idque testatus est epistolâ quam ad amicos duos scripsit. Quod coëgit Julium aliam orationem scribere, quâ se prioris auctorem asserit ; quæ unà cum epistolâ illâ Lutetiæ apud Vidoveum edita est. Sed Erasmus homo vaferrimus per emissarios suos omnia exemplaria magnis sumptibus conquisita flammis aboleri curavit. Unum exemplar Josephus reliquit Aginni. Neque ullum præter illud posteà nancisci, aut videre potuit. Tanta fuit emissariorum Erasmi diligentia. Quùm autem posteà in aliâ epistolâ eum per contumeliam militem vocaret, et hoc solo aliis vellet persuadere tantùm eruditionis illi non fuisse, ut ejusmodi orationes meditari potuisset, ob eam causam Julius ad tertiam orationem commentandam animum appulit, cujus editionem mors Erasmi interpellavit : et cùm reliquis operibus ejus in direptione suppellectilis primo bello civili periit. . . . . De hâc tertiâ oratione monitus ab emissariis ita scribit ad Damianum à Goes, anno MDXXXV :* Aiunt Doletum quendam in me scribere. Minitatur nescio quid et Julius Scaliger (102). Je ne sais que croire de la menace dont Érasme fait mention dans sa lettre à Damien de Goes ; car Jules-César Scaliger proteste qu'il ne songeait plus à sa querelle (103), quand il reçut le 12 de septembre 1535, la lettre qu'Érasme avait écrite à Merbellius et à Jean Laurentia. Or, la lettre d'Érasme à Damien de Goes est datée du 21 de mai 1535.

(M) *Il en méconnut pendant quelque temps le vrai auteur.*] Disons un mot de la confiance avec quoi Érasme assurait que Scaliger ne fit que prêter son nom à la première de ces deux harangues. Cela m'est connu, disait-il, par plusieurs preuves certaines : *multis ac certis argumentis compertum habeo.* Il avait assuré dans d'autres lettres (104), qu'Aléandre était le véritable auteur, et qu'il en était aussi certain que de sa propre existence; mais qu'il le fallait dissimuler pour ne pas le rendre plus furieux par la découverte de sa fourberie. *Julii Scaligeri libellum tam scio illius* (Aleandri) *esse, quàm scio me vivere. Id tamen dissimulandum est, ne magis insaniat prodito fuco.* Il répète la même chose, et la fortifie de raisons dans la LVIIIe. lettre du XXXe. livre. Cependant il était très-vrai qu'autre que Jules-César Scaliger n'avait composé cette harangue (105). D'où paraît que les plus habiles gens donnent à gauche, dans l'attribution des livres à tels ou à tels auteurs ; et si Érasme, qui était la douceur et la modestie même, a décidé à faux d'un fait de cette nature avec tant de hardiesse, il ne faut faire aucun fond sur ce que des esprits fiers, emportés de tempérament et d'habitude, opiniâtres et fanatiques, peuvent déclamer d'un ton magistral sur un tel sujet. Il donna dans une semblable illusion à l'égard d'un autre ouvrage, car il prit Aléandre pour l'auteur d'un livre qui avait paru sous le nom d'Étienne Dolet. *Aleander denuò emisit librum furiosum sub nomine Doleti* (106). Cependant il n'était pas vrai qu'Aléandre en fût l'auteur : cet ouvrage était effectivement de celui dont le nom paraissait au titre (107).

(101) *Cette lettre est la LXIXe. du XXXe. liv.*

(102) Confutat. fabulæ Burdonum, *pag.* 278 *et seq.*

(103) *Coactus feci ut de integro descenderem in certamen quod à me jam decertatum esset.* Epist. dedicat., II orat. *Veterum inimicitiarum memoriam quœ à me sanè depositæ essent renovarent.* Epist. XIV, *pag.* 34.

(104) Epist. ad Goclenium *edita cum* Vitâ Erasmi, *pag. m.* 326 : *c'est la LVIe. du livre XXX dans l'édition de Londres.*

(105) *Il offre dans sa* IIe. harangue, *de montrer l'original écrit de sa main, raturé, etc.*

(106) Erasmus, epist. LXX, *lib. XXX, pag.* 1979, *datée du 2 septembre* 1535.

(107) *Voyez* Jules-César Scaliger, epist. XIV, *pag.* 35.

Cette faute d'Erasme est plus pardonnable que celle que Joseph Scaliger a commise dans ces paroles : *Nihil Erasmus tam seriò affectavit quàm ex militiâ ejus* (Julii Scaligeri) *eum litterarum imperitum probare , quùm tamen aliter se sentire apud amicos dissimulare non potuerit : quod quâdam ad Conradum Goclenium epistolâ testatur* : Julii , *inquit* , Scaligeri libellum tam scio illius esse , quàm scio me vivere. Id tamen dissimulandum est , ne magis insaniat prodito fuco. *Vides credidisse et dissimulâsse , ex quo conscientiam hominis æstimare licet* (108). Il est très-certain que par *illius* il faut entendre Aléandre , et qu'ainsi on a eu grand tort, après s'y être trompé , d'accuser Érasme de fourberie.

(N) *Ceux qui ont nié qu'on ait eu envie à Rome de le faire cardinal , ont eu tort.*] Boissard (109) témoigne qu'on disait qu'Érasme avait refusé le cardinalat , et que les autres ecclésiastiques avaient regardé comme un miracle le refus d'une dignité aussi briguée que celle-là. Lorenzo Crasso (110) prétend que c'était un conte plus digne de risée que de foi ; mais il s'expose lui-même à l'insulte de ses lecteurs , puisqu'il est très-vrai qu'il n'a tenu qu'à Érasme d'être cardinal. Il le serait devenu sans doute sous le pape Hadrien VI , s'il eût voulu lui aller faire sa cour , comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote , son ami et son compagnon d'études (111). *Il s'excusa d'entreprendre ce voyage , tant à cause de ses grandes infirmités , que principalement pour fermer la bouche à ses ennemis , qui publieraient partout qu'il était allé courir après les dignités de l'Église* (112). Mais sous le pape Paul III l'affaire fut poussée plus loin : le cardinalat devint un fruit mûr pour Érasme : il ne restait pour le cueillir qu'à vouloir y tendre la main. C'est ce qu'il nous apprend lui-même. *Quùm statuisset* (Paulus III) *in futuram synodum aliquot eruditos in cardinalium ordinem allegere, propositum est et de Erasmo. Sed objiciebantur impedimenta , valetudo ad obeunda munia inutilis , ac census tenuis. Ajunt enim esse senatusconsultum quo submoventur ab eâ dignitate quibus annui reditus sunt infra tria ducatorum millia. Nunc hoc agunt ut me onerent præposituris, ut hinc justo censu parato doner purpureo galero* (113). Il témoigne dans la même lettre qu'il avait à Rome un ami qui se remuait extrêmement pour cela, encore qu'il lui eût écrit diverses fois qu'il ne songeait ni à bénéfice, ni à pensions, se sentant près de sa fin. On trouve le même fait dans une autre lettre (114) avec une plus expresse déclaration de la répugnance d'Érasme. *Paulo III visum est...... itaque nunc magno ambitu agitur ut me præposituris onerent , reclamantem ac manibus pedibusque recusantem , ac perpetuò etiam recusaturum.* Rhénanus parle non-seulement de ce dessein de Paul III ; mais il dit aussi que ce pape conféra la prévôté de Deventer à Érasme , et pria la reine de Hongrie , gouvernante du Pays-Bas , de lui en assurer la possession ; mais comme Érasme ne se souciait point de ce bénéfice , il n'envoya point à cette reine la lettre du pape (115). M. Joly (116) cite le témoignage de Pierre Bembo , et celui de M. de la Rocheposé , évêque de Poitiers, et plusieurs lettres d'Érasme (117) pour confirmer ce que j'ai dit que Lorenzo Crasso a traité de ridicule. Un autre écrivain (118) cite pour le même sujet deux ou trois lettres qui ne disent pas , comme il prétend , qu'Érasme *fut désigné le premier, et nommé pour remplir l'éminente dignité* de cardinal , et que *Louis As, docteur de Louvain , qui était son ami, et depuis évêque , lui fut envoyé de la part du pape Paul III , avec des lettres de créance qui l'en assuraient.* Néanmoins la chose est certaine , quant à ce qui en a été prouvé ci-dessus par les propres paroles d'Érasme. Je ne trouve point ce

(108) Confutat. fabulæ Burdon. , *pag.* 280.
(109) *In* Iconibus.
(110) Istoria dei Poet. grec. , *pag.* 150.
(111) Erasmus, epist. III *et* IV, *lib. XXIII.*
(112) Sentimens d'Érasme , *pag.* 22, 23.

(113) Erasmus , epist. XXVIII , *lib. XXVII.*
(114) *La XXV*e*. du XXVII*e*. livre.*
(115) Epist. *præfixa* Operib. Erasmi.
(116) Avis pour l'Institution des Enfans , *pag.* 99.
(117) *Quelques-unes des* Lettres *qu'il cite ne contiennent pas le fait dont il est question.*
(118) J. Richard , prieur de Beaulieu Sainte-Avoye , *pag.* 37 *des* Sentimens d'Érasme.

Louis As dans les lettres qu'on nous cite (119), je n'y trouve (120) qu'un Louis Berus, chanoine de Bâle, qui avait donné au pape une lettre d'Érasme, et auquel le pape renvoie celui-ci pour être plus amplement informé de ses bonnes intentions. Il faut bien aider à la lettre, pour trouver là un exprès dépêché à Érasme par Paul III, afin de lui apprendre qu'il avait été nommé le premier au cardinalat. S'il eût reçu un tel message, il en aurait parlé dans les deux lettres que j'ai citées; car c'eût été quelque chose de plus positif que ne l'est de dire qu'on travaillait à lever l'un des obstacles de sa promotion, en lui cherchant des bénéfices et des supplémens, comme pour un cardinal pauvre. Je suis le plus trompé du monde, si M. Richard n'a point tiré ces paroles, *il fut désigné le premier et nommé, etc.*, d'une lettre qu'il ne cite pas. C'est la LXVIIIe. du XXXe. livre, où Érasme raconte que le pape Paul III ayant chargé deux cardinaux d'exhorter les savans d'Allemagne à secourir la religion, l'un de ces cardinaux avait résolu de nommer Érasme tout le premier. Mais qu'il y a loin de là à une nomination au cardinalat, notifiée par un exprès du pape! Il n'est rien de plus ordinaire que d'étendre plus qu'il ne faut le sens de ce que l'on cite; la raison en est qu'on n'évite guère ce grand inconvénient qu'au moyen d'une application exacte, qui fait qu'on ne compose que peu de pages par jour.

On peut juger présentement si M. Patin le fils a donné dans la véritable cause, lorsqu'il a dit que, *sans la mort prématurée d'un pape, Érasme eût été élevé aux premiers honneurs de l'église* (121). Il entend sans doute Hadrien VI; or, nous avons vu que le peu d'ambition d'Érasme, et non pas la courte vie de ce pontife, le tint éloigné de la pourpre.

(O) *Le bruit... qu'on travaillait dans Rotterdam à une nouvelle édition de ses œuvres était mal fondé.*] C'est Guy Patin qui m'apprend que ce bruit courut à Paris. *J'apprends*, dit-il (122), *que ceux de Rotterdam, par honneur qu'ils portent à la mémoire de celui qui a été l'honneur de leur pays, font faire à leurs dépens une nouvelle impression de toutes les œuvres d'Érasme. Voilà une nouvelle qui me réjouit fort. Il y a encore de la vertu au monde, et d'honnêtes gens qui ont du courage. Je prie Dieu qu'il soit vrai.*

(P) *On faisait espérer sa Vie.*] Écoutons encore M. Patin. *Nous avons ici un honnête homme qui travaille à la Vie du bon Érasme, qui a été un grand et excellent personnage, qui mourut à Bâle, l'an* 1536, *le* 12 *juillet. Il a eu le malheur de ne pas plaire aux moines, mais cela lui est commun avec tant d'honnêtes gens, que je ne conseille à personne de s'en affliger* (123). Il parla du même ouvrage un an après. *Nous avons ici un fort savant homme de condition et de probité qui a presque achevé la Vie d'Érasme, et par-là vous voyez qu'il y a encore d'honnêtes gens au monde qui chérissent la vertu. Il y a deux cents ans qu'il était en nourrice, car il naquit l'an* 1467; *et à mon gré il a été dans le christianisme le plus bel esprit après saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, n'en déplaise à quelques moines qui ne l'aiment point parce qu'il les a trop décriés et trop bien dépeints* (124).

Plusieurs bonnes raisons me persuadent que la vie dont M. Patin parle là n'est point celle que M. Mercier, sous-principal du collége de Navarre, a publiée à Paris, avec les Colloques d'Érasme, commentés et repurgés. On me persuaderait aisément que c'est celle dont M. *Battier, savant homme de Bâle, en Suisse*, parla à M. Colomiés, l'an 1668 (125). Il lui dit que M. Joly, chanoine de Notre-Dame à Paris, *faisait la Vie d'Érasme, et qu'il avait lu sept fois pour cela toutes les œuvres de ce grand homme.* Voilà donc une Vie d'Érasme à met-

(119) *L'Index des* Lettres d'Érasme *de l'édition de Londres, très-exact et très-utile, ne marque aucun* Louis As.

(120) Epist. XXVI, *lib. XXVII.*

(121) Charles Patin, Relations historiques, *pag.* 129.

(122) *Tome I*, lettre CXV, *datée du* 15 *août* 1657.

(123) *Tome III*, lettre CDLVIII, *datée du* 2 *sept.* 1667.

(124) *Tome III*, lettre CDLXXVI, *datée du* 13 *septembre* 1668.

(125) Colomiés, Bibliothéque choisie, *pag.* 139.

tre dans la *Bibliotheca promissa et latens* de M. Alméloveen (126). La Vie d'Érasme, promise (127) par Mallincrot, doyen de Munster, est encore une pièce pour la même bibliothéque. Ce doyen avait fait la Vie d'Érasme par années, ce qui est une excellente méthode, et qui éclaircit cent difficultés, comme on le peut voir dans la Vie de Cicéron, composée par François Fabricius. Il serait bon qu'on travaillât à celle d'Érasme sur ce modèle, et qu'on marquât exactement la première édition de tous ses livres, car les plus doctes s'y trompent (128). Verheiden donnait une grande idée d'un manuscrit gardé comme une relique, par Othon Werckman de Nimègue, et contenant la Vie d'Érasme, écrite de la propre main d'Érasme. C'est celle que Mérula fit sortir de dessous la presse cinq ans après (129). Un auteur très-laborieux et très-exact (130) a mis entre les écrivains de la vie d'Érasme, Mérula et Scrivérius, qui n'ont fait que publier des pièces que d'autres avaient composées, et n'y a point mis Béatus Rhénanus, qui a composé réellement un beau discours sur la vie de cet illustre. Ce petit défaut n'est que dans le Xe. indice : le corps de l'ouvrage dit là-dessus ce qu'on doit savoir.

Il court un bruit (131) que M. Joly a mis sa Vie d'Érasme entre les mains des censeurs de livres, afin d'avoir leur approbation, et d'obtenir ensuite le privilége d'imprimer. Souhaitons que cette nouvelle soit véritable, et que ces messieurs n'aient pas la dureté qui oblige tant d'écrivains à se plaindre qu'on garde long-temps les manuscrits, et qu'on y efface beaucoup de choses. Voyez les Nouvelles de la République des lettres, à l'article III de février 1685.

(126) *C'est une liste des livres qui ont été promis au public et qui n'ont pas été imprimés. Elle fut imprimée l'an* 1692. *Un Allemand nommé* Rodolphus Martinus Meelfuhrérus *a publié en* 1699, Accessiones *à cette Bibliothéque* promissa et latens. *Voyez les* Acta *de Leipsic*, 1699, *pag.* 359.

(127) *In præfat.* Tractatûs de arte Typographicâ.

(128) *Voyez la remarque* (R).

(129) *Cette* Vie d'Érasme *contient un avis au lecteur dans l'édition dont je me sers*, (*qui est de Leyde*, 1642) *où l'on voit que l'original est dans la bibliothéque de Jérôme de Backère.*

(130) Teissier, Catal. Auct., *pag.* 373.

(131) *On écrit ceci en* 1699.

(Q) *Ceux de ses ouvrages qui ont été le plus souvent imprimés sont ses Colloques.*] MM. Hofman et Moréri disent qu'un peu après l'édition qu'Érasme fit faire de ses Colloques à Bâle, à l'âge de soixante ans, Colinet *, qui les réimprima à Paris l'an 1527, en tira jusqu'à vingt-quatre mille exemplaires, qui, selon M. Hofman, furent tous vendus. Un fait aussi singulier que celui-là demandait une exposition un peu plus circonstanciée; de sorte que ces messieurs se purgeraient malaisément ici de tout péché d'omission. Ils devaient nous apprendre que ce libraire usa de ruse pour augmenter le débit, qu'il se pouvait promettre d'ailleurs bien grand, à cause que l'édition était belle et de fort petite taille. Sa ruse fut de faire courir le bruit que ce livre serait défendu. *Colineus quidam excuderat, ut aiunt, ad 24 millia Colloquiorum in modum enchiridii, sed eleganter. Id feceral non studio mei, sed amore quæstûs. Quid multis? nihil erat in manibus præter Colloquia. Præcesserat nescio quis rumor, fortè à typographo studiosè sparsus, fore ut hoc opus interdiceretur : ea res acuit emptorum aviditatem. Itaque Bedda, etc.* (132). La crainte que l'on en eut fit que chacun s'en voulut pourvoir de bonne heure. Ce grand débit fut cause que Bedda, l'ennemi déclaré d'Érasme, sollicita l'interdiction des Colloques, et l'obtint; mais apparemment cette interdiction fit plus de bien que de mal à Colinet. On voit par-là que les souplesses semblables à celle que l'auteur de la Religion des Hollandais attribue à un libraire d'Amsterdam, par rapport à un livre socinien, n'ont pas commencé en Hollande. Il prétend que ce livre fut condamné au feu à la prière même du libraire, afin que le prix en augmentât. Ces sortes de supercheries n'é-

* Leclerc remarque avec raison qu'au lieu de *Colinet*, il fallait mettre *Simon de Colines*, véritable nom de l'imprimeur, appelé en latin *Colinæus*. La circonstance des vingt-quatre mille exemplaires, rapportée par Vigneul Marville (B. d'Argonnes), paraît sans vraisemblance à Leclerc et à Joly.

(132) Erasmus, epist. XXIX, *lib. XIX. Notez que dans le livre intitulé* Sentimens d'Érasme, *pag.* 73, *cette lettre est dite adressée* Alphonso Valdesco *en* 1528; *mais c'est* Alfonso Valdesio *en* 1529.

taient point celles dont Erasme se plaignait le plus ; car on lui jouait des tours d'une tout autre conséquence. On publiait sous son nom des livres qu'il n'avait pas faits (132*) : on vendait aux libraires quelques manuscrits qu'il n'avait dictés que pour des usages domestiques ; et l'on faisait tout cela pour l'amour du gain, parce qu'on s'imaginait que son nom à la tête d'un méchant ouvrage, le ferait vendre. C'est de cette manière que ses Colloques virent le jour la première fois (133). Il n'en eut jamais chez lui ni l'original ni la copie ; mais un certain Holonius, en ayant recouvré d'ailleurs un exemplaire manuscrit, le donna pour bien de l'argent à Frobénius, qui le fit imprimer long-temps avant l'année 1522 (134). Cela déplut beaucoup à l'auteur, qui, ne pouvant y remédier, tâcha de mettre l'ouvrage en meilleur état, par des additions faites à la hâte. *Colloquia me invito atque etiam irato prodierunt. Quibus adjeci quædam in gratiam typographi, levi sanè brachio, ut qui uno die interdum tria absolverim colloquia* (135). On peut voir dans la XXXIIIe. et dans la XLIIe. lettre du XXIe. livre, ses justifications touchant ses Colloques, de l'utilité desquels il fit aussi une lettre qui mérite d'être lue. On l'imprime ordinairement à la fin de cet ouvrage. Mais surtout il est bon de voir le mémoire qu'il envoya aux théologiens de Louvain, où entre autres choses il représente qu'il faut bien considérer quelles sont les personnes qu'il introduit sur la scène (136) ; car comme les lois du dialogue veulent que chacun des interlocuteurs parle, non pas selon les sentimens des auteurs, mais conformément à son caractère ; il n'y aurait rien de plus injuste que d'imputer aux auteurs ce qu'ils font dire à leurs personnages. Autrement il faudrait croire qu'on est Turc, lorsqu'on fait parler un Turc selon ses principes. *Nisi fortè, si Turcam loquentem facerem, mihi imputandum putent quidquid ille dixerit* (137). Il est bon de voir ce qu'il dit pour excuser les discours qu'il a supposés à la Folie, *in Moriæ Encomio* : cela est fort sensé. *Non perpendunt id quod in dialogis est potissimum, personæ decorum........ quasi verò si quis Ethnicum cum Christiano loquentem faciat, nefas sis Ethnicum quicquam dicere quod abhorreat à doctrinâ christianâ* (138). Joignez à ceci le Commentaire de Lystrius sur la préface de l'*Encomium Moriæ*. La seule chose qu'on peut opposer à cela est qu'un dialogiste ou tel autre écrivain qui, sous la fiction d'un personnage emprunté, veut débiter des pensées, doit choisir des sujets qui, par les lois de la vraisemblance, ne l'engagent point à dire ce qui n'est pas édifiant. C'est là toute l'objection à faire : si l'on y joint cette autre, savoir, que quiconque prête à des hérétiques tout ce qui se peut avancer de plus fort pour leur hérésie, plaide la cause de son cœur, ou tombe dans un jugement ridicule et téméraire. Quoi qu'il en soit, il y a très-peu de livres qui aient fait tant de bruit que les Colloques d'Érasme. On les a lus publiquement dans les colléges ; on a fait défense en divers endroits de les lire (139), ou même de les débiter (140). Les cardinaux et les prélats délégués par le pape Paul III, pour la réformation des abus, trouvèrent que de demander la défense d'enseigner ces Colloques dans les écoles (141) était un article qui importait à leur commission. Ils ont été traduits en diverses langues (142), on les a commentés, on les a châtrés (143), etc. Je me souviens d'un passage des lettres d'Érasme, où il se plaint que ses Colloques, dépravés par un jacobin, avaient paru à Paris, avec la préface que le corrupteur avait fabriquée sous le nom d'Érasme : *Lutetiæ rursùs Dominicanus quidam corrupit mea Colloquia, et addidit*

(132*) Erasmus, epist. XLII, *lib. XXVII.*
(133) *Idem, ibidem.*
(134) Epist. Erasmi LVII, *lib. XXX.*
(135) Erasmus, Purgat. advers. Epist. Lutheri, *pag.* 54, 55.
(136) *Idem*, epist. LVII, *lib. XXX.*
(137) *Idem, ibidem.*

(138) *Idem, chil. II, centur. II, num.* 40.
(139) *A Paris, en* 1528. Erasmus, epist. LXX, *lib. XX*; epist. XXIX, *lib. XIX.*
(140) *En Angleterre, en* 1526. Idem, epist. XXXIII, *lib. XXI. A Dôle, en* 1536. Idem, epist. LV, *lib. XXVII.*
(141) Sleidan, *lib. XII.*
(142) *Voyez* Colomiés, Bibliothéque choisie, *pag.* 140, 142.
(143) Baillet, Jugem. sur les Critiq., *tom. III, pag.* 152.

Præfationem meo nomine in quâ damno me ipsum (144).

(R) ...... *et son Éloge de la Folie.*] Bucholcer, qui a marqué quelquefois (145) la date des écrits d'Érasme, s'est abusé (146) à l'égard de la première édition de l'*Encomium Moriæ*, en la plaçant au 9 juin 1508. S'il avait lu le catalogue des compositions d'Érasme, contenu dans une lettre de l'auteur à Jean Botzhémus, il aurait su qu'il ne fallait pas se régler sur la date de l'épître dédicatoire, *V. Idus Junias* 1508, puisqu'Érasme assure qu'ayant fait ce livre en Angleterre, il le méprisa de telle sorte qu'il ne daigna le faire imprimer (147), et qu'il était à Paris lorsque Richard Crocus en fit faire une méchante édition. Si M. Patin le fils s'était souvenu de cet endroit, il n'aurait pas compté (148) pour la première des cent éditions, plus ou moins, qui ont été faites de cet Éloge de la Folie, celle de Froben, à Bâle, en 1514. Il paraît par une lettre d'Érasme (149) que Badius imprima ce livre l'an 1512. *Accepi*, dit-il, *postremas Badii litteras..... in quibus scribit* Moriam *à se formulis excusam, quam tamen hìc non vidimus.* Hérold, dans son *Philopseudes*, semble reconnaître Badius pour le premier qui ait imprimé l'Éloge de la Folie : *Vix igitur tum Badius*, dit-il parlant en la personne d'Érasme, *Moriam absolverat Leone X inaugurato Basileam hùc me contuli.* Cet ouvrage fut très-bien reçu du public ; il plut principalement aux personnes de qualité : les moines déréglés, les théologiens bourrus s'en fâchèrent, et bien des gens désapprouvèrent le Commentaire de Lystrius, parce qu'il développa des choses de l'obscurité desquelles ils avaient tiré du profit. *Vix aliud majore plausu exceptum est, præsertim apud Magnates. Paucos tantùm monachos, eosque deterrimos, ac theologos nonnullos morosiores offendit libertas : sed plures offensi sunt, ubi Lystrius adjecit Commentarios, quod anteà profuerat non intelligi* (150). Voyez ce qu'a dit l'auteur moderne qui a critiqué le Calvinisme (151).

(S) *Il eut de la peine à souffrir qu'on le peignît.*] C'est qu'il n'était guère content de son visage * : *Ac ne facie quidem propriâ delectabatur, vixque extortum est amicorum precibus ut se pingi pateretur.* C'est lui-même qui dit cela dans sa Vie : mais il faut qu'il n'y ait eu que le premier coup qui lui ait coûté, puisqu'il est constant qu'Holbein l'a peint plusieurs fois (152). Il ne le peignit qu'à demi-corps, ce qui donna lieu à une épigramme de Théodore de Bèze qui a été fort estimée. Du Verdier-Vau-Privas, à la page 2392 du IIIe. tome de sa *Prosopographie*, l'attribue faussement à Buchanan, et la donne pour une épitaphe. Bèze s'en reconnaît l'auteur en parlant d'Érasme dans ses *Icones*. Voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personat orbis Erasmum,
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cùr non totum? mirari desine, lector,
Integra nam totum terra nec ipsa capit.

Je conviens qu'il faut avoir de l'esprit pour faire ces quatre vers, et qu'ils semblent démentir la maxime qu'une pensée pour être belle doit être vraie ; mais, tout considéré, j'aimerais mieux soutenir qu'il n'y a que du faux brillant dans cette épigramme, puisqu'elle n'aboutit qu'à une fausse pensée, que de choquer la maxime. Je prouve que la pensée de Bèze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un

(144) Erasmus, epist. XXXII, *lib. XXI, pag.* 1101. *Elle est datée du jour de Pâques* 1526.

(145) *In* Indice chronolog.

(146) *Pag. m.* 457.

(147) *Il nous apprend dans sa IIe. chiliade, au proverbe XL de la IIe. centurie, qu'il le fit en sept jours, sans le secours d'aucun livre.*

(148) Épître dédicatoire *de l'édition qu'il a faite à Bâle de ce livre, en* 1676, *in-8°., avec des figures d'Holbein.*

(149) *La XVe. du Xe. livre, datée de* 1512. *Ce passage et le suivant m'ont été fournis dans le Mémoire de M.* de la Monnoie.

(150) Erasmus, epist. ad Botzhemum.

(151) Nouvelles Lettres de l'auteur de la Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 757.

* Joly remarque qu'Érasme dit aussi qu'il n'était pas content de ses ouvrages. On n'en conclut pourtant pas qu'ils sont mauvais. Pourquoi donc conclure que son visage était laid ? Ce n'est tout au plus qu'une induction que détruisent des témoignages formels rapportés par Joly.

(152) *Voyez la* Vie d'Holbein, *à la tête de l'*Encomium Moriæ *de l'édition de* Patin.

héros dont la gloire vole partout, que quand c'est le portrait d'un misérable qui n'est connu que dans son village. Ainsi la raison alléguée par le poëte, pourquoi Érasme n'a été peint qu'à demi-corps, est tout-à-fait chimérique (153). Il y en a qui ont cherché d'autres finesses, et même un peu bien malignes, dans l'épigramme; comme si l'on avait fait allusion à cette espèce de neutralité qu'il semble qu'Érasme ait voulu garder entre le pape et les luthériens (154) : mais cela même serait d'un esprit faux, puisque jamais une semblable raison n'a pu rendre malaisées à peindre les cuisses d'un homme. Je ne dois pas oublier qu'il y a dans la traduction latine de Louis Guicciardin (155) une addition qui porte que l'on garde à Rotterdam, dans un lieu public, un portrait d'Érasme qui le représente très-naïvement tel qu'il était quatre ans avant qu'il mourût; que ce portrait fut envoyé par le sénat et par le peuple de Bâle, et que c'est celui sur lequel Bèze a composé l'épigramme si subtile, *Ingens ingentem*, *etc.* Tous ceux que j'ai consultés m'ont répondu qu'ils n'avaient jamais ouï dire que messieurs de Bâle eussent fait un tel présent à messieurs de Rotterdam, ni que le portrait d'Érasme ait été jamais gardé en un lieu public dans cette dernière ville. J'ai seulement appris qu'on a pu l'y voir chez M. Brakel, contre-amiral de la Meuse (156), et que c'est un excellent original du fameux Holbein. J'ai lu dans le Vasari, à la page 307 de la IIIe. partie de la Vie des Peintres, qu'Albert Durer avait fait la taille-douce de la tête d'Érasme.

(T) *Il s'est attiré mille injures tant de la part des catholiques que de la part des protestans* *.] Il n'est pas ici question de savoir si la conduite qu'Érasme a tenue par rapport à la religion est bonne; je dirai seulement qu'il a été, ce me semble, un de ces témoins de la vérité qui soupiraient après la réformation de l'Église, mais qui ne croyaient pas qu'il y fallût parvenir par l'érection d'une autre société, qui s'appuyât d'abord sur des ligues, et qui passât promptement *à verbis ad verbera*. Il se faisait une notion trop bornée de la présence de Dieu, et ne considérait pas assez qu'elle nous conduit au même but, tantôt par une route, tantôt par une autre. Ainsi, avec son *non amo veritatem seditiosam* (157), il demeura dans le bourbier, et s'imagina faussement qu'il n'était que de se tenir au gros de l'arbre, puisque la manière dont Luther écrivait, et les guerres qui accompagnaient sa réformation, étaient un préjugé que le temps de la délivrance n'était pas encore venu. Mais il eut beau vivre et mourir dans la communion romaine, et se faire dire bien des injures par quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité, et durant sa vie, et après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques, comme le seul livre de Gaspar Chicocius suffit à le faire voir (158). C'est dommage que l'auteur des Sentimens d'Érasme, publiés en 1688, en soit demeuré à la première partie. Voyez le précis que nous donne des pensées d'Érasme, touchant la pacification de l'Église, M. Seckendorf (159). Il les a tirées de l'exposition du psaume LXXXIV, publiée l'an 1533. On ne saurait nier qu'à tout prendre Érasme n'ait été ce qu'on appelle catholique; mais il ne vit pas sans joie les premières démarches de Luther, et il ne fut pas médiocrement inquiet lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre. Il crut, l'an 1528, que Lu-

(153) Æmilius, *professeur à Utrecht, a imité cette pensée de* Théodore de Bèze, *dans le distique qui a été mis sous la taille-douce de la demoiselle Schurman.*

Non nisi dimidiâ spectatur imagine virgo
Maxima quòd totam nulla tabella capit.

(154) *Apud* Verheiden, Elog. præst. theolog., *pag.* 19.

(155) *Pag.* 308 *edit. Arnhem.*, 1616. *L'auteur de cette version latine s'appelle* Regnerus Vitellius Ziricæus.

(156) *Il fut tué dans la bataille navale de la Manche le* 10 *de juillet* 1690.

* Joly, après avoir dit qu'on avait écrit pour et contre la catholicité d'Érasme, cite les ouvrages et les auteurs.

(157) *Si Lutherus omnia benè scripsisset, mihi tamen magnoperè displiceret seditiosa libertas. Ego vel falli malim in nonnullis, quàm tanto orbis tumultu pro veritate digladiari.* Erasmus, epist. XXVI, *lib. XVII*, *pag.* 769. *Voyez aussi la* IIe. lettre *du* Ier. *livre*, *pag.* 8 *et* 9.

(158) *Voyez l'article* Sawicki, *remarque* (B) *tome XIII. Voyez aussi ce que disait* Aléandre, *tome I*, *pag.* 246, *remarque* (I).

(159) Hist. Lutheran., *lib. III*, *pag.* 49.

ther avait rétracté la plupart de ses doctrines, et s'était exposé par-là au mépris de ses confrères comme un radoteur. Cela déplaisait à Érasme, parce qu'il craignait que les moines, délivrés de cette tempête, n'excitassent de nouvelles tragédies. Il ouvrit sont cœur là-dessus à Gattinara, chancelier de Charles-Quint. *Indies mitescit febris* Lutherana, *adeò ut ipse* Lutherus *de singulis propemodum scribat palinodias, ac cæteris habeatur ob hoc ipsum hæreticus ac delirus. Sed vereor ne quorundam monachorum stolida improbitas excitet nobis aliam tragœdiam* (160). A cela se rapporte ce qu'il écrivit la même année à un comte de l'empire : *Si inclinât factio Lutherana, quod ut fiat ipsi sedulo dant operam, exorietur intolerabilis pseudomonachorum tyrannis* (161). Il avait déjà été accablé d'injures par Luther et par quelques autres plumes du même parti : cependant il n'eût pas voulu la décadence de cette secte ; il était bien aise qu'elle donnât de l'occupation aux moines, et qu'elle les tînt en respect. Il écrivit l'année suivante deux lettres qui sont fort désobligeantes pour les luthériens (162). Luther l'accusa d'athéisme publiquement, en 1534 (163).

(U) *Il aimait la paix, et en connaissait l'importance.*] Une des plus belles dissertations que l'on puisse lire est celle d'Érasme sur le proverbe, *Dulce bellum inexpertis.* Il y fait voir qu'il avait profondément médité les plus importans principes de la raison et de l'Évangile, et les causes les plus ordinaires des guerres. Il fait voir que la méchanceté de quelques particuliers et la sottise des peuples, produisent presque toutes les guerres ; et qu'une chose dont les causes sont si blâmables est presque toujours suivie d'un très-pernicieux effet. Il prétend que ceux que leur profession devrait le plus engager à déconseiller les guerres, en sont les instigateurs. *Si quis exactiùs rem excutiat, reperiet omnia ferè christianorum bella vel è stultitiâ, vel è malitiâ nasci. Nonnulli juvenes, et rerum imperiti, majorum malis exemplis, historiarum, quas de stultis prodidére stulti monumentis, ad hoc inflammati, dehinc instigantibus adulatorum hortatibus, extimulantibus jureconsultis ac theologis, assentantibus, aut conniventibus episcopis, fortassis et exigentibus, temerè magis quàm malitiosè bellum suscipiunt, et tanto totius orbis malo discunt bellum rem esse modis omnibus fugiendam. Alios occultum odium, alios ambitio, alios animi feritas in bellum impellit. Quandoquidem ne nostra quidem Ilias quicquam præterquàm stultorum regum et populorum continet iras* (164). Les lois, poursuit-il, les statuts, les priviléges, tout cela demeure sursis pendant le fracas des armes : les princes trouvent alors cent moyens de parvenir à la puissance arbitraire, et de là vient que quelques-uns ne sauraient souffrir la paix. *Sunt qui non aliam ob causam bellum movent, nisi ut hâc viâ faciliùs in suos tyrannidem exerceant. Nam pacis temporibus, senatûs authoritas, magistratuum dignitas, legum vigor, nonnihil obstant, quo minùs liceat principi quidquid libet. At bello suscepto, jam omnis rerum summa ad paucorum libidinem devoluta est. Evehuntur quibus benè vult princeps, dejiciuntur quibus infensus est, exigitur pecuniæ quantum libet. Quid multis? Tum demum sentiunt se verè monarchas esse. Colludunt interim duces, donec infelicem populum usquè ad radicem arroserint. Hoc animo qui sint, an eos putas gravatim arrepturos oblatam quamcunque belli occasionem?* Cette dissertation se trouve dans les Adages d'Érasme, et a été imprimée à part, sous le titre de *Bellum.* L'auteur y promet un livre qu'il avait écrit à Rome, sous le pape Jules II. Je ne sais s'il a été jamais imprimé ; il devait avoir pour titre *Antipolemus.*

(X) *Il était..... trop sensible aux libelles qu'on faisait contre lui. Cela paraît par ses plaintes contre les imprimeurs de ces libelles.*] Voyez la IIIe. lettre du XXIe. livre, où il blâme les bons offices qu'un de ses amis avait

(160) Erasmus, epist. LXIII, *lib.* XX, *pag.* 1024.

(161) *Idem*, epist. LXXII, *lib.* XX, *pag.* 1030.

(162) *L'une* in Pseudevangelicos, *l'autre* ad Fratres Germaniæ inferioris.

(163) *Voyez* Seckendorf, *lib. III*, *pag.* 77.

(164) Erasmus, Adag., *chil. IV*, *cent. I*, *num. I*, *pag. m.* 859.

rendus à un libraire, que l'on voulait châtier pour l'impression de quelques écrits satiriques. Érasme montre à son ami que cette indulgence était mauvaise, parce que cet homme, bien loin de renoncer à l'impression des libelles, s'y appliquait plus que jamais. On le voulait justifier par la raison qu'il ne savait comment faire pour nourrir sa femme et ses enfans (165). Qu'il mendie, répondit Érasme, ou qu'il prostitue sa femme; car ce crime serait moindre que ne l'est celui de ruiner la réputation de son prochain. Il fallait être piqué au vif par une satire, quand on en venait à un tel langage. Le latin de l'auteur plaira beaucoup aux connaisseurs : rapportons-le donc; on y verra dès l'entrée qu'Érasme représentait à son ami, qui était de la religion, que les libelles et les figures satiriques, dont les luthériens remplissaient l'Europe, apporteraient du préjudice à leur parti. *An vos creditis talibus præsidiis processurum Evangelii negotium? magis metuo ne talium stulta malitia et malitiosa stultitia, subvertat cùm bonas litteras, tùm Evangelium, si fieri possit, et vos vestramque civitatem aliquando pertrahat in grave discrimen.* Scottus, *inquis, habet uxorem et teneros liberos. Num ista excusatio videatur justa, si scriniis meis effractis sustulisset aurum? Non opinor. Et tamen hoc quod facit longè sceleratius est. Nisi fortè putas mihi famam esse viliorem pecuniâ. Si deest undè alat liberos, mendicet. Pudet, inquies. Et hujusmodi facinorum non pudet? Prostituat uxorem, et ad calices vigilanti naso stertat adultero? Nefarium, inquis, magis nefarium est quod facit. Nulla lex punit capite qui uxorem prostituat, at capitalem pœnam denunciant omnes iis qui libellos edunt famosos* (166).

(Y) *On l'a cru auteur de plusieurs livres qui n'étaient point de sa façon.*] Il s'était fait beaucoup d'ennemis par la liberté de sa plume. Il avait censuré assez hardiment les désordres des ecclésiastiques; de là vint qu'ils ne perdirent aucune occasion de le faire passer pour un hérétique et pour un impie : ils le firent passer nommément pour assesseur de Luther, et ils lui attribuaient des livres dont Luther s'était reconnu l'auteur. *Quorundam tanta est perversitas, ut ea quoque mihi tribuant, quæ Lutherus in conventu Cæsaris agnovit pro suis* (167). On lui imputa le livre intitulé *Captivitas Babylonica*, parce que les deux premières paroles de cet ouvrage sont presque les mêmes que celles qu'Érasme avait mises à la tête d'un panégyrique (168). N'était-ce pas une belle preuve? Voilà comme sont faits aujourd'hui les gens qui ne peuvent endurer qu'on se moque de leurs dangereuses rêveries (169); qu'on s'en moque, dis-je, afin d'en préserver ses frères : ils s'érigent tout ausssitôt en délateurs, et allèguent les plus impertinentes preuves du monde, et trouvent assez de sots qui s'en payent, ou qui font semblant de s'en payer. On attribua à Érasme deux autres livres dont il ne connaissait pas même le titre, et dans l'un desquels il était assez maltraité. *Aleander indicavit mihi tribui duos libellos, quorum alteri titulus est* Eubulus, *alteri* Lamentationes Petri. *Emoriar si unquàm mihi fuerat auditus titulus antequàm ille protulisset. Priorem necdum quivi nancisci. In altero sic tractor, ut si sciam autorem, sim illi gratiam non optimam habiturus* (170). Dans une autre lettre (171), il raconte, 1°. que les théologiens de Louvain lui avaient attribué une satire de Hutténus, intitulée *Nemo*; 2°. qu'on lui avait aussi imputé celle qui avait pour titre *Febris*; et néanmoins, dit-il, ni mon génie ni mon style n'ont rien

(165) *On m'a dit depuis quelques jours (en 1695,) qu'un certain homme, qui publie des satires continuelles, dit pour ses raisons, qu'il ne saurait à quoi s'occuper pour entretenir son ménage, s'il ne se servait ainsi de sa plume.*

(166) Erasmus, epist. III, *lib. XXI, pag.* 1061, *écrite à Gaspar Hédion, l'an* 1524.

(167) *Idem*, epist. XIV, *lib. XVII, pag.* 758, *col.* 2 : *elle fut écrite l'an* 1521.

(168) *Fassus est quosdam fuisse suspicatos hoc opus esse meum, quod initium esset,* Velim, nolim, *non admodùm abhorrens ab exordio panegyrici mei, quo Philippo ex Hispaniis reverso gratulor, qui sic incipit,* velis nolis : *bella conjectura.* Ibidem.

(169) *C'est par la maxime,* Plurima sunt risu digna revinci ne gravitate adorentur. *Elle est de* Tertullien.

(170) Erasmus, epist. XIV, *lib. XVII, pag.* 758.

(171) *La Ire. du livre XI, écrite le 1er. de juin* 1518.

qui ne soit très-éloigné de cet ouvrage, *cùm tamen totus genius totaque phrasis à meâ dissentiat*; 3°. qu'on lui imputait la harangue de Mosellanus contre les adversaires des trois langues savantes, et le livre de Fischer (172) contre Le Fèvre, sans considérer combien le style de ce prélat était différent de celui d'Érasme, *cùm tanta sit orationis dissimilitudo*; 4°. qu'on lui imputait l'Utopie de Thomas Morus, et un certain écrit qui favorisait la France; 5°. qu'on donnait pour preuve la conformité de style; 6°. qu'il n'avait jamais rien écrit, et qu'il n'écrirait jamais rien sans y apposer son nom. *Nullum adhuc opus conscripsi neque conscripturus sum, cui non præfigam meum nomen.* Ceux qui considéreront les paroles que je citerai tout à l'heure, auront lieu de s'étonner qu'il y ait encore des gens qui ne voient pas l'illusion des preuves tirées de la conformité du style. *Impingunt* (suspicionem mihi) *non alio freti argumento quàm stili, qui tamen mei non admodùm similis est, nisi meus mihi parùm est cognitus : quanquam quid mirum adeò foret, si quid illic aut alibi cum phrasi meâ congrueret? cùm nemo fermè scribat hisce temporibus, qui non aliquid mei stili referat, propterea quòd meæ lucubrationes multorum manibus terantur, adeò ut in horum etiam libris qui scribunt adversùm me, non rarò stilum meum agnoscam, meque meis pennis transfigi sentiam* (173).

(Z) *La lecture des épîtres* obscurorum Virorum (174) *fit en lui un grand effet.*] Elle le fit tant rire, qu'un abcès qu'il avait au visage, en creva; il ne fut plus nécessaire de le percer, comme les médecins l'avaient ordonné. Je cite les paroles de mon auteur : *Adeò ejus lectione in risum profusus fuit, ut abscessum in facie enatum, quem Medici secare jusserant, præ nimio risu ruperit.* Simler, qui remarque cela dans la Vie de Bullinger, observe que Jean-Jacques Ammien, natif de Zurich, avait prêté à Érasme le livre qui le fit tant rire, et avec tant d'utilité. Ne mettra-t-on pas ceci entre les exemples du profit de la lecture?

(AA) *Il y aura ci-dessous une remarque pour les fautes de Moréri.*] La 1re. est celle-ci : *Le père d'Erasme prit la fuite avec la fille d'un médecin, nommée Marguerite, qui était déjà grosse de lui.* Nous avons montré ci-dessus (175) que Marguerite ne s'enfuit point avec son galant, et qu'elle ne fit que se transporter dans une ville voisine, pour y accoucher pendant qu'il gagnait pays. La 2e. est de dire qu'Érasme *prit l'habit de chanoine régulier de saint Augustin dans le monastère de Sion.* Il est bien vrai que ses tuteurs le voulurent faire entrer dans ce monastère, qui était auprès de Delft, et la principale maison de l'ordre : mais pour le coup il éluda leurs poursuites; et lorsqu'il y fallut succomber, ce fut dans le couvent de Stein, près de Tergou, qu'il s'enrôla dans cette milice. Je ne trouve point ni par le récit qu'il fait lui-même de ses aventures, dans sa vie et dans sa lettre à Lambert Grunnius, ni par les préfaces de Rhénanus, qu'il ait jamais étudié dans le couvent de Sion, comme Boxhornius et Valère André l'assurent. La 3e. est de dire *qu'à l'âge de soixante ans il alla à Bâle*; car toute la suite de l'article montre que, selon Moréri, ce fut alors qu'Érasme fit le voyage de Bâle pour la première fois. Or, il est aisé de montrer que cela est faux, et voici comment. La soixantième année d'Érasme tombe ou à l'an 1525 ou à l'an 1527, puisque sa naissance est placée par Moréri indéfinitivement ou à l'an 1465 ou à l'an 1467. S'il se trouve donc qu'Érasme ait été à Bâle l'an 1516 et l'an 1518 (or cela est clair par ses lettres (176)), il est évident que Moréri s'est trompé. Nous avons cité, ci-dessus (177), un homme qui dit qu'Érasme alla à Bâle peu après

(172) Roffensis Episcopus, *évêque de Rochester.*

(173) Erasmus, epist. I, *lib. XI, pag.* 545. *Voyez aussi la* Ire. lettre *du livre XII.*

(174) *Quibus non tantùm genus dicendi, sed mores quoque theologorum salsè perstringuntur.* Simler, *in* Vitâ Bullingeri, *folio* 6 *verso.*

(175) *Dans la remarque* (B).

(176) *La XIXe. du IIe. livre, la LIIIe. et LVe. du IIIe., et la XVIIe. du XVe. Joignez à cela que* Melch. Adam, *in* Vitâ Erasmi, *parlant de la sortie d'*Érasme *hors de Bâle en* 1529, *dit qu'il avait commencé d'y venir il y avait quinze ans, y revenant de temps en temps du Brabant. Cela est tiré de la* Xe. lettre d'Érasme, *liv. XXIV.*

(177) *Dans la remarque* (B).

l'installation de Léon X. Or, ce pape fut élu au mois de mars 1513. La 4e. faute est de même nature que la troisième ; il dit qu'Érasme étant allé à Bâle *y fit imprimer ses Colloques, qui furent d'abord débités.* Visiblement c'est marquer la première édition de ce livre ; mais on a vu ci-dessus qu'il s'en était fait plusieurs éditions avant l'année 1522. La 5e. faute est de dire, qu'Érasme *ayant su que les hérétiques revenaient à Bâle, où ils avaient fait des désordres incroyables, il se retira à Fribourg, l'an* 1529. Car c'est supposer que les réformés avaient été chassés de Bâle quelque temps auparavant. Or il n'y a rien de plus fabuleux que cette supposition. Leur parti alla toujours en augmentant depuis l'an 1522, jusqu'à ce qu'en l'an 1529 l'autre fut entièrement ruiné ; toutes les images qui faisaient la charge de douze charrettes ayant été rangées devant la maison de ville en neuf piles, et brûlées pour terminer le différent du petit peuple, qui les voulait faire servir à des usages domestiques (178). La 6e. est que *tous les doctes du pays portèrent* Érasme *sur leurs épaules, dans l'église cathédrale de* Bâle, *où il fut enterré.* Il aurait fallu pour cela que le cercueil n'eût pas été moindre que le lit du roi de Basçan, dont il est fait mention au chapitre III du Deutéronome ; car autrement tous les savans du canton de Bâle n'auraient pas trouvé où y placer leurs épaules. Il fallait dire que ceux qui portèrent le corps étudiaient dans l'académie de Bâle, et que tous les autres étudians, avec tous les professeurs et une bonne partie des magistrats assistèrent à la pompe funèbre. *Elatus est humeris studiosorum ad ædem cathedralem atque ibi..... honorificè sepultus ; nam in pompâ funebri non consul modò, sed etiam è senatoribus plerique visebantur, academiæ professorum ac studiosorum aberat nemo* (179). Je ne dis rien sur ce qu'on place sa mort à l'onzième de juillet 1516, il est trop visible que ce sont deux fautes d'impression. Pour le moins est-il visible que si Moréri a mis le onzième de juillet au lieu du douzième, ce sont les imprimeurs qui ont mis 1516 au lieu de 1536. M. Hofman a mis aussi le onzième de juillet, et a commis seulement la 3e. et la 4e. faute de M. Moréri.

(BB)..... *et une autre pour quelques erreurs que je me contente d'indiquer.*] Je n'examinerai point présentement s'il est vrai, comme Boissard l'avait ouï dire, qu'Érasme ait été recteur de l'université de Bâle, et qu'ayant été maltraité par les écoliers, il ait jeté au feu une partie des priviléges de cette université. Je ne réfuterai point non plus l'historiette qu'on voit à la tête de la Vie d'Érasme, et dans Melchior Adam (180), savoir que Henri VIII, roi d'Angleterre, donna ordre qu'on le fouillât, et qu'on lui ôtât toute la monnaie qu'on lui trouverait, au delà de ce qu'il est permis d'en emporter hors du royaume ; et qu'Érasme s'étant présenté au roi pour s'en plaindre, le fit bien rire, et en reçut un présent avec des lettres qui enjoignaient aux commis de lui restituer ce qu'ils lui avaient ôté. Si la chose s'était passée de cette façon, Érasme ne l'aurait point supprimée, lorsqu'il raconta dans un livre (181) la perte qu'il avait faite de son argent à Douvres.

(CC) *Je ne pense pas qu'on ait raison de dire que Cœlius Rhodiginus accusa Érasme d'être plagiaire.*] Érasme se plaint un peu de Cœlius Rhodiginus, en le louant pourtant beaucoup ; il s'en plaint (182), dis-je, à cause qu'il avait remarqué dans le volume des *Leçons Antiques* quelques traces de cette ingratitude d'auteur, qui fait qu'on profite des travaux d'autrui, non-seulement sans l'avouer, mais même avec de mauvaises intentions contre celui qu'on dépouille. Et comme d'ailleurs il ne se plaint point que Rhodiginus l'ait accusé d'aucun vol, j'ai quelque penchant à croire que le savant M. Morhof a pris l'un

(178) Lexicon Hofmanni, *tom. I, pag.* 258, *edit.* 1677.

(179) Rhenanus, *epist. dedic.* Origenis.

(180) *M.* Patin *le fils la rapporte sans la réfuter, dans la* Vie d'Érasme *qu'il a mise à la tête de l'* Encomium Moriæ, *qu'il a fait imprimer à Bâle en* 1676.

(181) *In* Catal. Lucubrat. ad Joan. Botzhemum Abstemium. *Voyez aussi* Rhenanus, *in* epist. *præfixâ* Operibus Erasmi.

(182) Erasmus, *chiliad. I, centur. I, pag.* 16, *edit. Basil.*, 1546.

pour l'autre, quand il a dit *que Rhodiginus fit un petit procès à Érasme, comme si celui-ci lui avait dérobé quelques pensées concernant les Adages* (183). Rhodiginus, ajoute-t-il, ne doit pas se glorifier d'avoir fourni deux ou trois gouttes à cette fontaine, puisqu'il n'a dit que très-peu de choses touchant quelques proverbes, dans ses *Antiques Leçons*. Il est certain que la première édition du livre de Rhodiginus a été postérieure de plusieurs années à la publication de celui d'Érasme sur les Adages. J'ajouterais que l'auteur étant déjà mort quand Érasme fit la plainte rapportée ci-dessus, l'on ne voit pas en quel temps il aurait pu faire le procès dont parle M. Morhof, ni se glorifier de ses subsides; j'ajouterais, dis-je, cela, si je ne découvrais que les paroles d'Érasme sont trompeuses. Il dit qu'en écrivant cette plainte, il apprit la mort de Cœlius Rhodiginus : *Cùm hæc scriberem, ex eruditorum litteris cognovi Rhodiginum obiisse supremum diem* (184). Mais c'est une queue qu'il ajouta à une nouvelle édition. La plainte avait paru dans une édition précédente, et pendant la vie de Rhodiginus.

C'est un fait que l'on peut prouver par une lettre que Rhodiginus écrivit à Érasme, le 22 d'avril 1519 (185). Il lui raconte qu'il fut fort surpris lorsqu'on l'assura qu'Érasme était fâché contre lui. La cause de cette rancune, disait-on, était que les sentimens d'Érasme avaient été combattus dans les *Antiques Leçons* avec des airs d'autorité, et avec un ton de maître : *Te, ait, in antiquarum lectionum Commentariis ab ejus sententiâ diversum abiisse, atque id tanquam docere cuperes* (186). Rhodiginus s'étant justifié sur ce point, ajoute qu'il avait lu depuis quelques jours la plainte qu'Érasme avait insérée dans la dernière édition de ses Adages. Il assure, 1°. que c'était le seul ouvrage d'Érasme qu'il eût lu lorsqu'il publia son livre; 2°. que par cette lecture il sentit presque qu'on lui arrachait les entrailles, vu qu'ayant travaillé longtemps sur cette matière, il se voyait obligé de l'abandonner. Le parti qu'il prit fut d'habiller d'une autre manière ce qu'il avait préparé : *Facto tuo, qui occupâsti, ad restim mihi rediit res. Evigilatæ mihi tot noctes periêre, haustæ lucernarum fuligines, sudoribus toties rigatæ vestes in nihilum recidêre.... nova fuit redordienda tela* (187). Ce fut une partie des matériaux des Leçons Antiques. Il promet à Érasme de lui en dédier un livre. Tout ceci me persuade de plus en plus que M. Morhof s'est trompé.

(DD) *Il a été accusé de n'avoir eu qu'une connaissance très-petite de la langue grecque.*] Voyez ce que je rapporte dans la remarque (E) de l'article Castellan, et joignez-y ce passage de M. Baillet (188) : « Il y a un » autre point qui fait tort à cette universalité de doctrine que quelques-» uns ont voulu attribuer à Érasme, » et qui paraît avoir plus de fonde-» ment, c'est qu'on prétend qu'il n'a-» vait qu'une connaissance assez su-» perficielle et assez imparfaite de la » langue grecque. Halésius dit (*1) » qu'il faut tomber d'accord qu'Éras-» me avait beaucoup de subtilité, de » sûreté, et de facilité dans la critique » des auteurs latins; mais qu'il n'en » était pas de même pour les Grecs. » Le célèbre Marianus Victorius (*2) » qui nous a donné le saint Jérôme, » allait encore plus loin, et il disait » qu'Érasme ne savait point du tout » cette langue. » L'abbé de Billi aurait pu être ajouté à ces deux témoins; lisez ces paroles de Girac : *Il est même si aveugle d'esprit et de corps*, dit-il (189), en parlant de Costar, *que bien qu'Érasme soit l'écrivain du monde le plus fautif, il n'a pu encore découvrir aucune de ses fautes. Cependant il s'est abusé en une infinité de lieux, jusque-là que l'abbé de Billi* (*3) *affirme sérieuse-*

(183) Morhof., Polyhistor., *pag.* 252.

(184) Erasmus, Adag., *chil. I, cent. I, pag.* 16.

(185) *C'est la XXX*e. *dans le recueil des* Lettres de Gudius, *imprimées à Utrecht l'an* 1697.

(186) Epist. Gudii, *pag.* 117.

(187) *Là même, pag.* 118.

(188) Baillet, Jugem. des Savans, *tom. III*, *pag.* 146.

(*1) Males., Not. ad Chrysost., in Paul. ad Hebræos.

(*2) Mar. Vic. Reat., *præfat. ad* Hier. Op., *item poster.* Scaligeran., *pag.* 74.

(189) Girac, Réplique à Costar, *sect. XV*, *pag. m.* 133.

(*3) *Quod quidem eò magis miror quòd in Chrysostomo quoque, quo nemo unquàm lucu-*

ment, que dans la version que cet auteur a faite de huit homélies de saint Chrysostome, il y a trouvé de compte fait plus de cent cinquante erreurs très-grossières : et ailleurs (*), *il est contraint de compter par myriades les bévues qui se rencontrent en la traduction entière des homélies sur saint Paul, quoique personne n'ait jamais écrit avec moins d'obscurité que saint Chrysostome; et ceux qui ont comparé la richesse et la beauté de son expression à l'or pouvaient avec autant de raison en comparer la netteté au cristal le plus pur et le plus poli, et aux fontaines les plus claires et les plus vives. Erasme, néanmoins, était un fort habile homme; et je crois que les fautes qu'il a faites, en traduisant ce grand saint, ne viennent que du mépris qu'il en avait; puisqu'il était parvenu à un tel degré d'insolence, qu'il ose se vanter, dans une lettre à l'évêque Tonstallus, que quand il serait ivre, il écrirait de meilleures choses que saint Chrysostome dans ses Commentaires sur les actes. C'est ainsi que les beaux esprits de ces derniers temps se donnent carrière.* J'ai consulté la lettre qui fut écrite à ce *Tonstallus*, et je me suis convaincu par-là que Girac ne se sert point d'hyperbole ; mais il y a dans le passage d'Érasme une petite queue qui semble insinuer qu'il ne croyait pas que les écrits qu'il méprisait à ce point-là fussent de saint Chrysostome. Voici le passage tout entier : j'en laisse le jugement à mes lecteurs. *Ex* Chrysostomo *in Acta verteram Homilias tres, cujus operæ me pœnituit, quùm nihil illic viderem* Chrysostomi. *Tuo tamen hortatu recepi codicem in manum, sed nihil unquàm legi indoctius. Ebrius ac stertens scriberem meliora. Habet frigidos et ineptos sensiculos, nec eos ipsos commodè potest explicare. Ex Commentariis in epistolam ad* Corinthios *posteriorem verti Homilias sex, eundem artificem illic loqui sentio. Itaque non est animus bonas horas collocare malè. Aliud spirat* Chrysostomus (190).

lentius faciliusque scripsit, hoc illi nimis quàm accidisse deprehendi : ac præsertim in octo prioribus in post. ad Corint. epist. homiliis, in quibus hoc seriò affirmare queam eum plusquàm 150 errores admisisse. Bibl. Obs. Sacr., *l.* 1, *c.* 9.

(*) *L. eod.*, *c.* 19.

(190) Erasm., epist. LIX, *lib. XXVI*, *p.* 1478.

(EE) *Il avoue qu'il n'avait pas vécu assez chastement : il proteste qu'il a été sobre.*] Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit l'an 1524, et qui contient un beau portrait des dispositions de son cœur. Je n'en marquerai que ces deux traits. Il assure qu'il n'a jamais été l'esclave de Vénus, et que même il n'en avait pas eu le loisir à cause des grands travaux de l'étude ; mais qu'enfin les fautes qu'il peut avoir faites de ce côté-là ont cessé depuis long-temps, l'âge l'ayant délivré de ce tyran, ce qui fait qu'il trouve très-agréable la vieillesse. Ces dernières paroles contiennent beaucoup de vertu ; et il n'y a que trop de gens qui ne pourraient s'en servir sans une insigne menterie, tant ils suivent l'esprit de Malherbe, et non pas celui de Sophocle (191) ! Pour ce qui concerne la sobriété, Érasme ne pouvait rien dire qui siée mieux à un philosophe chrétien, ni qui convienne à moins de gens que ce qu'il a dit. *Et juvenis cibum ac potum semper ita sumpsi, ut pharmacum. Ac sæpenumerò doluit, non licere sine cibo potuque perpetuò degere.* Veneri *nunquàm servitum est, nè vacavit quidem in tantis studiorum laboribus. Et si quid fuit hujus mali, jam olim ab eo tyranno me vindicavit ætas, quæ mihi hoc nomine gratissima est* (192). Des deux choses qu'il avance, l'une, qu'il n'avait nourri son corps que par une espèce de nécessité, et qu'il avait pris les alimens comme un remède et comme une médecine ; l'autre, que ses études ne lui avaient pas laissé beaucoup de loisir, la première est digne de foi, et la seconde est indubitablement prouvée par le grand nombre de livres qu'il a donnés au public. Or, ces deux faits une fois posés, on ne peut raisonnablement disconvenir de ce qu'il assure de sa chasteté. Il ne la donne point pour parfaite ; il avoue qu'il n'a pas toujours résisté à l'amour impur ; mais il nie qu'il ait été aux gages de cette iniquité-là pour la servir, il soutient que s'il n'en a pas été le maître en tout temps, il n'en fut jamais l'esclave. Un homme de grand loisir, et fort soigneux de nourrir

(191) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* MALHERBE, *tome X.*

(192) Erasmus, epist. V, *lib. XXIII*, *pag* 1211, F.

son corps, serait suspect de mensonge s'il tenait le même langage ; car l'oisiveté et la bonne chère sont les nourrices de la luxure (193). *Sine Cerere et Libero friget Venus*, disait Térence (194) : *Distento ventre, distenduntur ea quæ ventri adhærent*, disait saint Jérôme. Qu'on n'aille point objecter qu'il y a des personnes sobres et laborieuses qui sont fort sujettes à l'impureté ; un peu d'exceptions à la règle générale, fondées sur les qualités occultes du tempérament, ne doivent point nous servir de guide quand il s'agit de juger notre prochain ; et ainsi, pendant qu'on ignore si Érasme a été d'un tempérament à faire brèche à la règle générale, l'on doit croire qu'en négligeant de se bien nourrir, et en s'appliquant beaucoup à étudier, il a émoussé la pointe de l'amour, et s'est garanti de la servitude. Joignez à cela que son caractère, la réputation qu'il avait acquise, et la profession qu'il faisait d'être sage et honnête homme, l'engageaient nécessairement à sauver les apparences, et à ne se porter à la transgression des lois de la chasteté qu'avec beaucoup de circonspection. Or pour cela il faut être un homme de grand loisir ; il faut tourner sa vue non pas vers la Vénus *volgivaga*, vers ces Thaïs qui expédient sur-le-champ le premier venu, mais vers des personnes qui, de leur côté, soient obligées à sauver les apparences. Elles exigent des préliminaires, elles se font assiéger dans toutes les formes : se sont-elles rendues, c'est un bénéfice qui demande la résidence (195), mille soins grands et petits : c'est un ciel qui, non plus qu'auparavant, ne conserve pas toujours la même sérénité ; les froideurs, les jalousies, les plaintes, les éclaircissemens, les ruptures, les réconciliations continuent à y produire bien des changemens, et cela sans nulle règle.

In amore hæc omnia insunt vitia : injuriæ,
Suspiciones, inimicitiæ, induciæ,
Bellum, pax rursùm : incerta hæc si tu postules
Ratione certa facere, nihilo plus agas,
Quàm si des operam, ut cum ratione insanias (196).

Il est rare qu'on ne tombe qu'une fois dans cette espèce d'engagement, on ne s'en retire qu'avec un morceau de chaîne qui forme bientôt une nouvelle captivité :

Nec tu, cùm obstiteris semel, instantique negâris
Parere imperio, rupi jam vincula dicas.
Nam et luctata canis nodum abripit : attamen illi,
Cùm fugit, à collo trahitur pars longa catenæ (197).

On m'avouera qu'un homme qui, à l'exemple d'Érasme, a presque toujours la plume et les livres à la main, ne saurait trouver assez de temps pour toutes ces choses, et qu'ainsi Érasme a parlé raisonnablement quand il a dit que ses études ne lui avaient point permis de s'attacher à l'amour.

(FF) *Matthieu Sladus..... déclama violemment contre* Érasme.] Il empoisonna le plus malignement qu'il lui fut possible, un passage qu'il trouva dans la première édition des lettres d'Érasme, où il semblait que l'auteur révoquait en doute l'autorité de saint Paul. *Ego sane nec Hieronymo, nec Augustino sic addictus esse vellem, vix etiam Paulo, ut omnia illius scripta tuerer ac probarem* (198). Notez qu'Érasme ajouta dans les autres éditions ce correctif : *Ut aliquid dicam* ὑπερϐολικῶς. Barlæus (199) ne manqua pas de bien crier contre Matthieu Sladus, qui n'avait pas eu l'équité d'avoir égard à ce correctif. Il exagéra l'injustice que l'on commet quand on reproche aux auteurs les fautes qu'ils ont corrigées eux-mêmes, et il fit une bonne apologie d'Érasme sur ce point-là, comme aussi sur l'accusation d'avoir favorisé l'arianisme que le même Sladus lui avait intentée. Ce n'était que renouveler les vieilles plaintes que les moines avaient publiées. L'apologiste rapporte quelques-

(193) *Fac monitis fugias otia prima meis.*
Hæc ut ames faciunt : hæc ut fecêre tuentur.
Hæc sunt jucundi causa cibusque mali.
Otia si tollas, periêre Cupidinis arcus, etc.
Ovidius, de Remedio Amoris, *vs.* 136 *et seq.*

(194) Terent., Eunuch., *act. IV, sc. V, vs.* 6. *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Ermite, *num. IV.*

(195) *Voyez ci-dessus pag.* 103 *la citation* (22) *de l'article* Égialée.

(196) Terent., Eunuch., *act. I, sc. I, vs.* 14.

(197) Persius, sat. V, *vs.* 157.

(198) Erasmus, epist. ad Petrum Barbirium. *C'est la III*e. *du I*er. *livre, et elle est datée de Bruges, le* 13 *d'août* 1521.

(199) Barlæus, *in* Bogermanno ἐλεγχομένῳ, *pag.* 47 *et seq.*

unes de leurs impertinences, et n'oublie point (200) celle de Jean Standitius, cordelier anglais et évêque de Saint-Asaph, qui se plaignit au roi son maître de ce qu'Érasme avait mis *sermo* au lieu de *verbum*, au commencement de l'Évangile de saint Jean. Il remarque (201) que les fils de Martin Lydius, professeur en théologie à Franeker, gardaient précieusement le manuscrit de l'apologie *pro Erasmi theologiâ*, que leur père avait composée.

(200) Barlæus in Bogermanno ἐλεγχομένῳ, *pag.* 58, 59.
(201) *Ibidem*, *pag.* 60.

ÉRÈSE, dans l'île de Lesbos, était la patrie de Théophraste (*a*). L'orge qui croissait dans son territoire donnait une farine si blanche, qu'on la croyait propre à faire un morceau divin. De là vient que les poëtes ont supposé que Mercure allait à Érèse, afin de faire emplette de cette farine pour la bouche des dieux (A). Henri Étienne parle de cela à propos de la bonne table des gens d'église (B); mais il n'a point cité Athénée, comme il eût dû faire. Consultez Hadrien Junius (*b*).

(*a*) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 452.
(*b*) Animadv., *lib. III*, *cap. IV*.

(A) *Les poëtes ont supposé que Mercure allait à Érèse, ... pour la bouche des dieux.*] Un poëte sicilien, nommé Archestrate, a fait mention de ce conte dans un poëme (1) où il traitait de la bonne chère. Nous n'avons plus ce poëme; mais Athénée en a cité plusieurs endroits, et entre autres celui dont il est ici question (2).

(B) . . . . *Henri Étienne parle de cela à propos de la bonne table des gens d'église.*] Voici ses paroles (3): *Quand il est question d'exprimer en un mot un vin bon par excellence, et fût-ce pour la bouche d'un roi, il faut venir au vin théologal. Pareillement, s'il est question de parler d'un pain ayant toutes les qualités d'un bon et bien friand pain (voire tel que celui de la ville Érésus, pour lequel Mercure prenait bien la peine de descendre du ciel, et en faire provision pour les dieux, si nous croyons au poëte Archestrate) ne faut-il pas venir au pain de chapitre?*

(1) *Il était intitulé* Γαστρονομία. *On l'a cité aussi sous d'autres titres*, *Voyez* Athénée, *lib. I*, *pag.* 4.
(2) *Lib. III*, *cap. XXIX*, *pag. m.* 111.
(3) Apologie pour Hérodote, *pag. m.* 264, 265.

ERFORT, capitale de Thuringe, et l'une des plus grandes villes d'Allemagne (A), fut donnée aux archevêques de Mayence par l'empereur Othon (B), après la mort de Burcard, seigneur de Thuringe. Cet empereur consentit que son fils Guillaume, qui obtint cet archevêché, possédât non-seulement cette ville-là, mais aussi toute la Thuringe. Les successeurs de Guillaume se maintinrent dans cette possession jusqu'à ce que Louis-le-Barbu s'empara de la Thuringe, et la laissa à ses descendans, qui en ont joui près de deux siècles sous le titre de landgraves. Elle passa ensuite, par mariage, dans la maison des marquis de Misne, qui est la même que celle des ducs de Saxe d'aujourd'hui. Une si longue non-jouissance a fait que les archevêques de Mayence ont renoncé à leurs droits sur la Thuringe; mais ils n'ont jamais renoncé à leurs prétentions sur Erfort: ils en ont toujours été reconnus seigneurs. Il est vrai que pendant un assez long temps ils n'ont eu guère que le titre: les bourgeois ont prétendu avoir racheté, en divers temps, tous les droits des archevêques, et ils ont même soutenu que ces prélats, n'étant

point seigneurs du territoire, ne pouvaient posséder en propriété dans la ville un seul pouce de terre. Les archevêques reprenaient plus ou moins d'autorité, selon la diversité des factions qui divisaient les bourgeois; mais lorsque la ville, ayant embrassé la réformation de Luther, se fut mise sous la protection des ducs de Saxe, les archevêques ne purent plus s'y faire valoir. Gustave, roi de Suède, s'assura de cette ville; et parce qu'elle s'était détachée du parti des Suédois, elle fut soumise tout de nouveau par les armes du général Banner. Ils consentirent, par le traité de Westphalie, qu'elle retournât sous l'obéissance des archevêques. Les habitans prétendirent que cela ne se devait entendre que d'une obéissance chimérique, et pareille à celle qu'ils avaient rendue dans les derniers temps : mais l'archevêque de Mayence soutint au contraire que, par cet article de la paix, il devait rentrer dans tous les droits d'une véritable seigneurie. L'empereur se déclara pour lui, et mit la ville d'Erfort au ban de l'empire. Après quoi cet archevêque, assisté des troupes que la France lui envoya, contraignit les habitans à se soumettre (C); de sorte que présentement il est maître de la ville, et de la (*a*) citadelle (*b*). L'académie d'Erfort, qui avait été si florissante, tomba en ruine à cause de l'insolence des écoliers (D).

(*a*) *Elle s'appelle de Saint-Ciriace, à cause qu'elle a été bâtie en un lieu où il y avait autrefois un couvent de religieuses de ce nom.* Journal des Savans du 19 janvier, 1665. *Les Allemands l'appellent* Cyriactsburg.

(*b*) *Tiré d'un* Mémoire touchant la ville d'Erfort *duquel on voit un extrait dans le* Journal des Savans *du* 19 *janvier* 1665.

(A) *C'est une des plus grandes villes d'Allemagne.*] « On ose même » dire que, par son circuit, elle surpasse toutes celles d'Allemagne. » Elle a, de plus, beaucoup de lieux » qui sont de sa dépendance, et qui » consistent en trois seigneuries, et » en soixante-douze villages. Elle tire » son nom du château d'Effort, situé » à sept lieues de là, dont le seigneur avait dans la ville le droit » de péage. Beaucoup d'historiens » croient que le monastère de Saint-Pierre sur le mont, y a été bâti par » Dagobert, roi de France; d'autres » par le roi Pepin, seigneur de Thuringe; et on voit encore sur la » porte de ce monastère six fleurs » de lis (1). »

(B) *Erfort . . . fut donnée . . . par l'empereur Othon.*] Comme tout le corps de cet article a été tiré d'un extrait qui vient de la main de M. Sallo, je me suis contenté de dire avec lui, *l'empereur Othon*; mais de peur qu'un mot si vague ne me fasse blâmer d'une extrême négligence, j'ajoute ici qu'il s'agit d'Othon Ier., et je cite un auteur qui mérite d'en être cru. La ville d'Erfort, dit-il (2), *ne fut enclose de murailles qu'en l'année* 1163, *long-temps après que l'empereur Othon Ier. l'eut donnée, avec la Thuringe, à son frère* (3) *Guillaume, archevêque de Mayence.*

(C) *L'archevêque de Mayence, assisté des troupes que la France lui envoya, contraignit les habitans d'Erfort à se soumettre.*] Voici encore un passage de M. Heiss (4). « A » ce propos d'Erfort, il est bien raisonnable que nous nous souvenions » de la générosité que le roi très-chrétien eut, l'année 1664, d'envoyer à ses dépens à l'électeur de » Mayence, Jean Philippe de Schonborn, son allié, un puissant secours

(1) Heiss., Histoire de l'Empire, *liv. VI, chap. I, pag.* 198 *du IIe. tom., première édition de Hollande.*

(2) Heiss, *là même, pag.* 199.

(3) *Il est fils d'Othon, dans l'extrait du* Journal des Savans.

(4) Hist. de l'Empire, *liv. VI, chap. I, pag.* 199.

» de troupes, commandées par le » comte de Pradel, qui en était gé- » néral, pour l'aider à réduire la vil- » le à son obéissance, en exécution » du ban que l'empereur avait fait » publier contre elle. » Voilà de quoi contenter ceux qui veulent qu'une narration soit soutenue de la circonstance du temps, et de celle des personnes, etc. Ils ne sont pas blâmables d'avoir ce goût; car, sans cela, un récit est un corps sans âme, ou une machine démontée, *arena sine calce*: et cependant une infinité d'auteurs ne donnent que de ces récits.

(D) *L'académie d'Erfort tomba en ruine à cause de l'insolence des écoliers.*] Éobanus Hessus avait eu jusqu'à quinze cents auditeurs dans cette célèbre académie : Luther y reçut ses premiers degrés, et l'appelait le paradis de l'Allemagne. Les choses changèrent de face : les bourgeois ne pouvant plus endurer les débauches et les insultes des écoliers, prirent les armes, assiégèrent les colléges, s'en emparèrent, battirent ou tuèrent autant d'étudians qui leur tombèrent entre les mains, et ne se donnèrent aucun repos qu'ils ne les eussent tous chassés hors de la ville. Je vais citer un long passage d'une harangue d'Alstédius (5), dans laquelle il se plaint amèrement de la vie déréglée des écoliers. *Quàm vellem nobis semper ob oculos versaretur catastrophe florentissimæ academiæ* Erfordiensis ! *Cùm studiosi illic loci se petulantiùs gererent adversùs cives, cùm tumultibus nocturnis urbem lacesserent, cùm lapidibus tecta domosque obruerent, cùm fenestras et fores hospitum frangerent, populus magno agmine excitus collegiorum domos admotis bellicis tormentis obsedit, expugnavit, ac ut quemque studiosorum juvenum obvium habuit, velut hostem, arripuit, vulneravit, trucidavit, neque priùs quievit, quàm vitulantium adolescentum multitudo mœnibus urbis esset profligata. Jacet ex illo die etiamnum, olim florentissima academia, quam Lutherus, qui primam ibi lauream consecutus est, paradisum Germaniæ id ætatis fuisse testatur : in quâ Eobanus Hessus mille et quingentos auditores habuit: quæ denique id fuit in Germaniâ, quod Bononia in Italiâ, mater scilicet studiorum.*

(5) *Elle a pour titre :* de Providentiâ Dei circa Scholarum decrementum. *Elle est dans son* Encyclopédie, *col.* 2764 *et suivantes.*

ERMITE (Daniel l'), en latin *Eremita*, natif d'Anvers, et secrétaire du duc de Florence (*a*), vers le commencement du XVIIe. siècle, était une assez bonne plume (A), mais ses mœurs et sa conduite ne répondaient point à la profession des belles-lettres, à laquelle il s'était voué. Scaliger avait conçu assez d'estime pour lui, et l'avait fort recommandé à Casaubon; de quoi il se repentit peu après (B), ayant su que ce jeune homme s'était fait catholique. Casaubon a parlé assez amplement de cette aventure (C). Ce changement de religion n'empêcha pas que l'Ermite ne conservât de bons sentimens pour Scaliger. Il le témoigna publiquement après même que Scaliger fut mort; car il écrivit pour lui contre le terrible Scioppius (D). Il s'en trouva mal : Scioppius le réfuta à sa manière, c'est-à-dire en publiant mille contes diffamatoires concernant la vie de Daniel l'Ermite (E). Celui-ci mourut de la vérole à Livourne, l'an 1613. Quelques-uns aiment mieux dire qu'on l'empoisonna (*b*). Il avait du penchant à la médisance, et il le fit connaître par ses Relations d'Allemagne (F). La manière de composer un panégyrique, qui lui

(*a*) Valer. André, Biblioth. Belg., *pag.* 169.

(*b*) *Obiit Liburnæ ex morbo gallico, anno à Christo nato* 1613. *Sunt qui veneno extinctum scribunt. Quid juvat humanos scire atque evolvere casus, si fugienda facis et facienda fugis?* Swert., Athen. Belgicæ, *pag.* 203.

est attribuée, convient à quantité d'orateurs (G). Le docte Conringius, en le faisant parvenir jusqu'à la vieillesse, se trompe (H).

On imprime à Utrecht quelques opuscules de Daniel l'Ermite, et entre autres le traité *de Aulicâ et Civili vitâ*. Ils étaient en manuscrit dans la bibliothéque du duc de Florence, et l'on y doit renvoyer l'original après que l'édition sera faite. M. Grævius réfutera dans la préface les médisances de Scioppius. J'ai appris cela par une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire au mois de juin 1699. Au reste, les paroles dont je me servis dans l'une de mes remarques, *il n'est pas ici question d'examiner si Bacchus empiète plus sur Vénus que celle-ci sur Bacchus* (*c*), ont obligé un homme d'esprit, et qui a fait plusieurs grands voyages, à m'écrire qu'il eût souhaité que je n'eusse point omis cette matière. Il m'a prié d'en parler dans la seconde édition, quand ce ne serait que pour réfuter certaines choses qu'on lui a souvent soutenues en Espagne et en Italie. Je ne saurais faire tout ce qu'il voudrait, ni lui refuser absolument tout ce qu'il demande. On verra donc ci-dessous quelques recueils et quelques notes qui ont du rapport aux vues qu'il a bien voulu me communiquer (I). La plupart des personnes désintéressées lui avoueront sans dispute ce qu'il a soutenu, que l'impudicité est moins débordée aux pays froids qu'aux pays chauds.

(c) *Dans la remarq.* (F) *de cet article, citation* (28).

(A) *C'était une assez bonne plume.*] Le panégyrique du duc de Florence qu'il publia, l'an 1608, fut estimé. L'*Epistolica Relatio* (1) *de Itinere Germanico quod legatione magni Etruriæ Ducis ad Rodolphum II Imp. Principesque et respublicas aliquot Germaniæ anno* 1609 *peractum fuit*, et sa lettre *de Helveticorum, Rhetorum, Sedonensium Situ, Republicâ, et moribus*, méritent d'être lues. Voici le jugement que Scaliger fit de lui (2) : *Quas* (litteras) *ad te ab *** scriptas mihi misisti aliquam bonæ frugis spem faciunt. Interest illud ingenium quibusdam finibus coërceri, in quibus si contineatur et illam luxuriem depascatur, nihil ab eo nisi bonum expectandum est.* Ses vers latins furent insérés dans le IIe. tome des Délices des poëtes flamands.

(B) *Scaliger... l'avait fort recommandé à Casaubon ; de quoi il se repentit peu après, ayant su* qu'il *s'était fait catholique.*] Nous venons de voir ce qu'il écrivit à Casaubon, le 15 d'août 1603, et voici ce qu'il lui écrivit, le 8 de décembre de la même année. *Proh facinus indignum ! quid de *** audio ? adeò immutatum ingenium ejus, ut alius ab eo quem tibi commendavi discederet ? Me verò stipitem qui in aliis ὀξυβλέπτης sum, in isto ἐμυώπισα, ἐτύφλωσσον...... Nescio an unquàm quicquam mihi acciderit quod aut justiùs aut graviùs doluerim, tum quia in illâ ætatulâ vulpem non deprehenderim, tùm quia à me expresserit ut se tibi commendarem. Sed væ illi qui in te ingratus fuit, et me hominem stultum qui vulpem non hominem tibi commendavi ! Obstrinxerat me aliquo privato beneficio, non tamen quod æquaret comitatem quâ illum amplexus sum, sed tamen (quæ est προθυμία mea) quantulumcunque esset quod mihi præstitisset pro magno beneficio habui, neque potui illum splendidiùs remunerari, quàm si illi portam aperirem ad amicitiam tuam.* Je crois, avec M. Colomiés (3), qu'il s'agit ici du changement de religion de Daniel l'Ermite ;

(1) Christophle Arnoldus *la cite honorablement dans la* Vie de Marc Velsérus.

(2) Epistola XCVII, *pag.* 243, *edit. Francof.*, 1628. *Il écrit cela à* Casaubon. *La* lettre *est datée du* 15 *d'août : l'année y manque ; c'est* 1603.

(3) *In* Clavi Epistolarum Scaligeri, *pag.* 152 Opusculorum, *edit. Ultraj.*, 1669.

mais je ne sais pas pourquoi ceux qui publièrent les lettres de Scaliger ménagèrent la mémoire de ce personnage, en faisant mettre des étoiles à la place de son nom. Ils n'arrangèrent pas bien les deux lettres où il est parlé de lui; car ils comptent pour la XCVII[e]. celle où Scaliger juge de cet homme ce que l'on a lu dans la remarque précédente, et ils comptent pour la LXXXVIII[e]. celle où il en dit ce que je viens de citer. M. Colomiés, qui a cru qu'il s'agit de Daniel l'Ermite dans l'une et dans l'autre, devait bien s'apercevoir du mauvais arrangement; car, selon sa supposition, il est visible que la lettre XCVII est antérieure à la lettre LXXXVIII[e]. Cela est visible par un autre endroit. Scaliger, dans la XCVII[e]. avertit qu'il a reçu le commentaire de Casaubon sur l'histoire d'Auguste, et dans la LXXXV[e]. il marque qu'il a déjà averti deux fois de la réception de ce livre: il est donc certain que la lettre XCVII fut écrite avant la LXXXV[e]. Or celle-ci est datée du 19 septembre 1603: il faut donc, pour suppléer la date d'année qui manque à la lettre XCVII, ajouter 1603 au XVIII *Kalend. septembris* marqué par l'auteur. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont publié ces lettres, ils ont mis celle-ci parmi celles de l'an 1604, assez loin de la lettre LXXXVIII, datée du 8 de décembre 1603.

(C) .... *Casaubon a parlé assez amplement de cette aventure.*] Il conçut de l'amitié et de l'estime pour ce personnage sur la recommandation de Scaliger (4); il lui procura une condition, et il travaillait à le faire entrer précepteur chez M. de Montaterre. La chose était presque conclue, quand l'Ermite trouva moyen de se fourrer chez M. de Vic, qui se préparait à l'ambassade de Suisse. M. de Vic était un fort honnête homme; mais extrêmement attaché aux menues dévotion de son parti, et frappé de l'humeur convertisseuse: *Est autem Vicquius optimus vir quidem et ἐν τοῖς μάλιστα φιλόκαλος, sed superstitionibus τῶν ἐξ ἐναντίας supra fidem obnoxius* (5). Il eut bientôt gagné l'Ermite; une seule conférence avec un des grands clabaudeurs de ce temps-là en fit la raison. C'est de quoi Casaubon ne se pouvait pas consoler. Il connaissait la force du convertisseur, et celle du converti: il savait que l'Ermite était plus docte que le moine portugais; et cependant il apprit que, du premier choc, le moine terrassa l'Ermite. *Adolescentem πρὸς τὰ μαθήματα εὐφυῆ et benè doctum ab imperitissimo planè, cui nullus inest melioris eruditionis sensus, primâ congressione devictum esse, indignissimè fero* (6). Mais il découvrit bientôt la raison d'une si petite résistance: l'Ermite ne demandait pas mieux que de se persuader que la religion la plus riche était aussi la meilleure. *Ergo, mi Daniel, Lusitanus iste mirabile aliquod pietatis arcanum te docuit, anteà tibi incognitum? Ego qui hominem intus et in cute novi satis acceptum habeo non te ab illo, sed ipsum à te potuisse doceri: non acumen in eo tantum, non eruditio, non lectio patrum, ut ad primum ejus congressum herbam porrigere cogereris. Victus igitur es non quia resistere non poteras, sed quia volebas optabasque vinci* (7). La convoitise des richesses qu'on avait remarquée en lui parut un mauvais augure (8). La condition qu'on lui procura lui valait cinquante écus par an (9). Cette somme lui parut d'abord bien grande, puis bien médiocre, et après cela un rien. Il épiait toutes sortes d'occasions de s'engraisser, et surtout il jetait la vue sur les maisons épiscopales. Casaubon l'empêcha deux fois de s'y engager, mais il ne s'opposa pas à son entrée chez M. de Vic. Le jeune homme s'y fit papiste, et alla en Suisse avec cet ambassadeur. Son père, bon

(4) *Urgebat optimus et tuî observantissimus Eremita noster.* Casaub., epist. ad Scaligerum. *C'est la CCLXXXIII[e]., pag. 324, edit. Græviana, 1656: elle fut écrite au mois de février 1603. Ego illum semper tuâ maximè gratiâ habui charissimum, et quibuscunque potui officiis sum prosecutus.* Idem, epistola CCLXXXV ad eumd. Scaligerum.

(5) *Idem*, epist. CCLXXXIV.

(6) *Idem*, epist. CCLXXXV.

(7) *Idem*, epist. CCLXXXVI, *datée le onzième d'avril 1603.*

(8) *Erat mihi dudum hoc ingenium suspectum propter incredibilem in eâ ætate opum sitim, quam non levibus notis in eo deprehenderam.* Casaubonus, epist. CCLXXXV.

(9) *Collocaveram ipsum in honestâ conditione ubi præter victum quinquaginta annuos aureos habebat.* Idem, ibid.

vieillard et bon protestant, fut accablé de cette révolte : il tâcha de ramener au bon chemin son enfant prodigue, et il semble même qu'il lui fit chanter la palinodie; mais ce fut une action trompeuse. Casaubon fit savoir à Leyde, que Daniel l'Ermite était un mangeur d'images, et l'homme du monde le plus affamé de messes (10). Autre tromperie; car il n'en usait ainsi que pour aller aux pensions. On lui avait entendu dire que toutes les controverses des catholiques et des protestans lui paraissaient indifférentes, et que, pour lui, il était tout prêt à s'accommoder aux temps selon l'intérêt de ses affaires; et il se moqua un jour de la sottise de ceux qui ne choisissent pas bien le chemin de la fortune. *Vir fide dignus et sibi notissimus his diebus narrabat mihi audisse se cùm diceret*, omnia sibi quæ hodiè disputantur æquè et probari et improbari, paratumque se ad omnia pro tempore et rerum suarum emolumento. *Cùm vir pius hanc vocem abominaretur, cachinno Eremitæ est exceptus, stultitiam eorum πικρῶς ridentis qui nescirint τὰ ἴδια εὖ τίθεσθαι* (11).

(D) *Il écrivit pour Scaliger contre . . . Scioppius.*] Scioppius assure (12) que Daniel l'Ermite est l'auteur de l'*Epistola nobilissimi et literatissimi viri Patavio ad Gasp. Scioppium Romam scripta. Excusa anno* 1610. Je ne pense pas qu'il se trompe.

(E) *... Scioppius le réfuta.... en publiant mille contes diffamatoires.*] Il y avait cinq ans que Scioppius l'avait vu à Rome : l'Ermite, dit-il, se joignit avec les deux frères Rubeins et avec deux autres Flamands, pour aller à Tivoli, et ces messieurs furent horriblement scandalisés de ses discours pendant ce petit voyage. Il ne leur parlait que de Pétrone, et des postures de l'Arétin, et il insultait rudement ceux qui paraissaient choqués de l'impureté de cette conversation. Bien plus, il peignit toutes sortes de saletés sur les murailles du cabaret où ils logèrent. *In toto ille itinere illud unùm agere visus est ut* Petronium *velut unicum et, quemadmodùm ipse loquebatur*, divinissimum pæderastiæ descriptorem, magistrum, et artificem . . . . *omnibus quotquot sunt, Græcis ac Latinis Scriptoribus multum ad laudem anteferret. In quo ne parùm profecisse crederetur, non modò obscenissimis picturis diversorii parietes implevit, sed perpetuo varia τῆς συνουσίας schemata in ore habuit, et tanquam* Elephantidos *libellorum commentatorem atque interpretem ageret*, historias peccare docentes, *quibus vel Hippolyto fibula laxari ac nequitia persuaderi posset, recitare non cessavit. Ac si quis ex comitibus ejus nequitiam reprehenderet, suasque aures tam impuris et nefandis sermonibus violari nollet, huic ille hypocrisin et pudicitiæ simulationem invidiosè objiciebat. Nec enim quemquam mortalium castum ac pudicum esse persuasum habet, conjecturâ scilicet de animo suo ductâ, sed plerosque sive propter Dysopian, sive quòd animi satis non habeant pœnasque metuant, suam cujuscunque generis libidinem dissimulare et occultare credit. Itaque verisimile non est quàm se comites ejus gavisos esse dixerint, simul ac Romam reversi à tam propudioso monstro liberatos se senserunt. Nam piaculares sibi facti videbantur, cùm ejusmodi exsecrabiles turpissimi et impudentissimi scurræ sermones, quos neque* suburranæ puellæ *æquo animo audirent, in aures suas admiserunt* (13). Ayant disparu quelque temps après, on s'imagina que la misère l'avait réduit à se jeter dans quelque chartreuse; mais on sut qu'il s'était retiré à Sienne, où il fit sa cour à l'archevêque Ascagne Piccolomini, qui le recommanda à Silvio Piccolomini, grand chambellan du duc de Florence; et par ce moyen il obtint une pension de ce prince, en récompense d'un panégyrique qu'il fit lors du mariage du grand-duc avec Madeleine d'Autriche. Il sollicita si bien pour être envoyé en Allemagne avec le député qui allait faire savoir à

(10) *Scito neminem hodiè vivere Missarum inexplebiliorem, aut sitientiorem quare illa παλινῳδία simulata fuit, mendax et ὑποκριτική. In dies ejus herus exspectatur, quo præsente veram vocem audiet à me iste Proteus.* Idem, epist. CCCXXXII, ad Scaligerum *scripta VI kal., april.* 1604.

(11) *Idem*, epist. CCLXXXV.

(12) Scioppius, *in* Oporini Grubinii Amphotid. Scioppian., *pag.* 335 : *ce livre fut imprimé l'an* 1611.

(13) Scioppius, *ubi suprà*, *pag.* 336, 337.

plusieurs princes de l'empire, et à plusieurs villes impériales, la mort du père du grand-duc, qu'il obtint ce qu'il souhaitait. A quoi servirent de beaucoup les raisons de Silvio Piccolomini, qui représenta qu'un tel homme étant Allemand pourrait, en plusieurs rencontres, servir de bon interprète et de bon espion tout à la fois. L'Ermite se vanta, dans une lettre écrite d'Augsbourg, qu'il était l'un des envoyés du grand-duc, ce qui parut très-ridicule à Léonard le Coq *, confesseur de Christine de Lorraine, grande-duchesse de Toscane. Étant de retour à Florence, il fit cent contes sur l'ivrognerie des Allemands, afin de faire sa cour aux Italiens. Il fit bien rire ceux-ci quand il leur parla des études de Maurice, landgrave de Hesse, et des vers que faisait ce prince en l'honneur de la jeunesse qui prenait le degré de bachelier. Il leur contait que ce landgrave, avec le marquis d'Anspach, et avec le prince d'Anhalt, avait bu à la santé du roi de France, et à celle du roi d'Angleterre, et à la male mort du roi d'Espagne, et qu'il avait fait boire à la ronde ce vœu-là, et l'avait porté à l'envoyé du grand-duc. *Florentiam reversus, nihil priùs habuit, quàm Germaniam veluti porcorum patriam Italis, quorum in eo gratiam aucupabatur, describere; quantumve principes Germani quotidiè potare ac vomere soleant, satis festivè commemorare: sed in nullâ historiâ tam faventes expertus est auditores, quam cùm de* Grammaticâ Mauritii Hassiæ Landgravii, *deque Carminibus, quibus ille novis Baccalaureis et magistris honorem gratulari soleat, narravit. Hoc enim Italis, præsertimque Florentinis, usque adeò insolens ac novum videtur, ut id ad Ovidii metamorphoses rectissimè adjici posse existiment. Cùm porrò ex eodem Aretalogo suo audiunt, quod idem Landgravius simul cum* Marchione Brandenburgico Onspacensi, et Christiano Anhaltino, *pro salute regum Galliæ et Angliæ, proque peste ac malâ morte regis Catholici votivum poculum circumtulerit, idque legato Florentino propinare nihil veritus fuerit, non videntur Itali tam barbaram immanitatem satis pro merito exsecrari posse* (14). Il était fort officieux envers la noblesse luthérienne qui allait d'Allemagne à Florence. Ces jeunes gentilshommes étaient ravis de trouver là un Flamand qui entendait l'italien, et qui les instruisait des coutumes, et ils allaient volontiers loger chez son hôte. Il faisait par ce moyen bonne chère à peu de frais, et puis il prenait la peine de les introduire chez les courtisanes, où ils avaient l'honnêteté de le défrayer, sans quoi il eût eu bien de la peine à contenter la nature (15). Il mena un jour au logis d'une courtisane un catholique qui avait communié le jour précédent, et qui n'étant pas d'humeur à retomber sitôt en faute, et soupçonnant qu'on le menait au bordel, balançait s'il entrerait. L'Ermite lui fit serment que c'était le lieu où il avait sa bibliothéque et son étude. On ajouta foi à son serment, et l'on entra : la courtisane était sortie, et néanmoins on ne laissa pas de connaître à plusieurs enseignes que c'était un mauvais lieu. On s'en plaignit à l'Ermite, qui ne fit que rire de cette plainte, soit qu'il se moquât des scrupules de celui qui la faisait, soit qu'il le prît pour un hypocrite. Il ramassait tout ce qu'il pouvait trouver de dissertations politiques et de pasquinades; et en chargeait les gentilshommes luthériens qui, avec cette marchandise se croyaient tous transformés en hommes d'état, et faisaient sonner bien haut le nom de Daniel l'Ermite. *Quidquid consultationum ac relationum de rebus politicis undeunde corrogare potuit (sicut ejusmodi frivolorum, quos vocant* discursuum *plena est Italia) tum præcipuè* pasquinos *sive* satyras, *quibus summi Pontifices, cardinales, omnis Clerus, præcipuè Jesuitæ, contumeliosissimè ac plerumque mendacissimè infamantur, cum eis communicat. Et illi posteà*

* Ce confesseur s'appelait Cocqueau, ainsi que le remarque Leclerc. Mais on avait traduit son nom par *Cocquœus*.

(14) Scioppius, *in* Opor. Grub. Amphot. Sciopp., *pag.* 341, 342.

(15) *Cùm illud nescio quid satietatem ejus, tentare cœpit*, venasque inflavit tetra libido, *quia* non habet infelix Quintillæ quod dare possit, *lenonis opera ei navanda, et adventoribus ad ipsam perducendis, amicam sibi propitiam morigeramque facit.* Scioppius, *ibidem*, *pag.* 343.

mercibus ejusmodi onusti, plurimumque sibi de tantarum rerum scientiâ... gratulantes, consummatissimos politicos se factos putant (16). Celui-ci d'ailleurs se débitait à Florence pour un homme consommé dans les affaires du gouvernement, et promettait un commentaire qui surpasserait tout ce qui avait été écrit sur Tacite (17). Il haïssait extrêmement l'inquisition, et il avait écrit une lettre au secrétaire du grand-duc, dans laquelle il frondait terriblement les inquisiteurs, qui l'avaient contraint de retrancher certaines choses à son panégyrique, qu'ils jugeaient impies et destituées de christianisme. Atheïas *quidem specimen vel hodiè Panegyricus ejus nobis exhiberet, nisi non pauca, impietatem et omnis Christianæ religionis vacuitatem redolentia, inquisitores indè sustulissent : quod quidem usque eò Eremitæ doluit, ut Epistolâ* Laurentio Usimbardo *Magni Ducis secretario inscriptâ dolentissimè et rabiosissimè in Inquisitorum ruditatem, barbariem, inscitiam ac tyrannidem invectus fuerit* (18). La crainte de l'avenir ne lui donnait pas moins de haine pour ce redoutable tribunal, que le ressentiment du passé. Il avait gagné un vilain mal avec les femmes, et depuis ce temps-là il avait tourné ses amours d'un autre sens. *Criminis nomine quàm habeat Eremita, cur ab inquisitione metuat, nequaquam ignorant ii, qui eum sciunt, ex quo* Scabiem *ei* Gallicam *affricuit.*

> Famæ non nimiùm bonæ puella,
> Quales in mediâ sedent Suburrâ,

toti propemodum femineo, et quemadmodùm ipse seriò censet, sequiori *sexui inimicum esse factum, et illud Umbri Callimachi suum fecisse :*

> Hostis si quis erit nobis, amet ipse puellas;
> Gaudeat in puero, si quis amicus erit (19).

Une autre cause lui avait donné de l'aversion pour le sexe. Ayant su qu'une troupe de chanteuses était venue à Florence au temps des noces du grand-duc, afin de gagner quelque chose à jouer des instrumens, et peut-être aussi par d'autres voies moins permises, il s'en alla avec un riche Silésien à leur logis, et fit des efforts incroyables pour être introduit dans leur chambre; mais n'ayant pu en venir à bout, il s'en vengea par les injures les plus vilaines dont il se put aviser, qu'il leur chanta long-temps à la porte. Elles s'en plaignirent à la grande-duchesse, et l'on eut tant d'égard à leur requête, que l'Ermite fut mis en prison, et qu'il n'en serait jamais sorti que pour aller aux galères, si Scipion de l'Escale n'eût intercédé pour lui : moyennant cette intercession, il en fut quitte pour l'estrapade (20). *Auxit ejus erga mulieres odium, quòd propter ipsas non ut prius* Penalem, *sed penè* Capitalem *in fraudem incidisse se persensit. Cùm enim Citharistrias sive Fidicinas quasdam mulieres satis speciosas, quæ occasione nuptiarum Magni Ducis ex arte, atque haud scio an etiam ex corpore suo, quæstum facturæ Florentiam venerant, in hospitio* Coronæ *divertere accepisset, comite Silesio quodam Equite, eodemque Lutherano, quod is benè nummatus non minùs in se lenonem ac perductorem suum, quàm in ipsas amicas liberalis fore videretur, ad diversorium illarum venit, omnique vi diruptis penè claustris atque valvis, in cubiculum earum ut admitteretur contendit, ac postquàm nihil profecit, irritus et exclusus ostium occentare, ac benè diù turpissimum ante ædes convicium eis facere non destitit* (21). Mais quand il eut fait de sérieuses réflexions sur les inconvéniens qu'il y a à se faire brûler vif, il se radoucit un peu envers les filles de joie, et il passa par-dessus la crainte d'un second mal vénérien. *Mox tamen ut satietatem hominis, postquàm se alicubi in Magni alicujus amici flore Liberi sauciâsset, libido distenta rursùm tentare cœpit,*

(16) *Ibid.*, *pag.* 345.

(17) *Parùm adhuc profecisse se putat; nisi etiam Florentinis imponat, seque ingentem* Statistam, *quem vulgò dicunt, sive politicum et civilis scientiæ imprimis gnarum videri faciat. Eo consilio passim jactat, se* commentarios politicos in Tacitum *moliri, quibus cornici oculum configat.* Idem, ibid.

(18) *Ibidem*, *pag.* 351, 352.

(19) *Ibidem*, *pag.* 352.

(20) *Cùm plus semel* SURSUM CHORDA *subductus ac vicissim dimissus fuisset, nec paulo molestiore quàm Petronii sui Eumolpus oscillationis genere lusisset.* Scioppius, *in* Opor. Grub. Amphot. Sciopp., *pag.* 360.

(21) *Ibid.*, *pag.* 359.

quòd à malâ illâ bestiâ, *quam* Vivicomburium *dicunt*, *malè metueret*, *utcumque in gratiam cum Suburranis puellis rediit*, *et recidivi Gallicani illius morbi periculum infra fiduciam posuit*, *fraudavitque animum dissidentem* (22). Comme il traitait de fable l'histoire de Jésus-Christ, il aimait à dire du mal des inquisiteurs et des gens d'église, et il avait cent contes à faire sur ce sujet qu'il tournait burlesquement (23). Un jour Scipion de l'Escale ne pouvant souffrir cette langue satirique, le souffleta d'importance (24). Voilà l'idée que Scioppius nous donne de Daniel l'Ermite. Je ne réponds ni qu'elle soit infidèle, ni qu'elle ne le soit pas ; je sais seulement que Scioppius était un homme fort satirique. Mais Casaubon nous a dit (25) des choses qui donnent assez de vraisemblance à ces contes de Scioppius.

(F) *Il avait du penchant à la médisance : il le fit connaître par ses Relations d'Allemagne.*] La lettre qu'il publia tient un peu de la satire. Conringius ne décide pas que les médisances qui s'y trouvent contre quelques cours de l'empire soient fausses : mais il avoue qu'elles peuvent faire rougir. *Nonnihil illa epistola simile quid habet famosis litteris*, *siquidem quædam de Germanicis principibus eorumque aulis scripsit*, *quæ pudorem incutiunt. An falso an vero scripserit animo*, *nescio* (26). J'ai déjà parlé des reproches que Scioppius fait à l'Ermite d'avoir diverti les Italiens par de bons contes sur l'inclination à boire qui se remarque dans l'Allemagne. C'est une consolation aux Italiens, accablés de mille satires sur le péché de luxure, d'opposer leur sobriété à l'ivrognerie des pays septentrionaux, d'où leur viennent les tempêtes satiriques : et il me semble même que les controverses de religion se sont quelquefois mêlées dans ces reproches mutuels. On ne peut nier que les chrétiens de l'Europe ne soient sujets à deux grands vices, à l'ivrognerie et à l'impudicité. Le premier de ces deux vices règne dans les pays froids, l'autre dans les pays chauds. Bacchus et Vénus ont fait ainsi le partage de ces nations. Il se trouve que la réforme ayant partagé en deux cette partie du christianisme, la portion soumise à Vénus est demeurée comme elle était, mais la principale partie de la portion de Bacchus a renoncé au papisme. De là vient que l'Italie et l'Espagne sont plus alertes pour décrier l'ivrognerie, et pour en faire un grand crime aux nations du Nord (27) ; comme si cela pouvait servir de compensation à l'égard des crimes de l'impudicité, et empêcher que l'une des religions ne réduise l'autre au silence par les reproches de mauvaise vie. Il n'est pas ici question d'examiner si Bacchus empiète plus sur Vénus que celle-ci sur Bacchus (28). Il me suffit d'avoir expliqué par un petit commentaire la flatterie de Daniel l'Ermite. Casaubon et Scioppius, si opposés partout ailleurs, seraient tombés aisément d'accord sur les traits à employer dans son tableau. *Homo procax et dicax*, selon Casaubon (29), *quales esse solent qui per gradus syncretismi in apostasiam labuntur.*

(G) *La manière de composer un panégyrique*, *qui lui est attribuée*, *convient à quantité d'orateurs.*] Cette manière consistait à lire avec attention les anciens panégyristes, et à recueillir leurs phrases et leurs pensées, et les appliquer ensuite au sujet qu'il entreprenait de louer. C'est ainsi qu'en usent une infinité de gens. Il n'y a presque point de louange qu'on ne trouve dans les anciens panégyristes. Peu s'en faut que Pline n'ait épuisé toutes les idées de la perfection d'un

(22) Scioppius, *in* Oper. Grub. Amphot. Sciopp., *pag.* 360.

(23) *Ibid.*, *pag.* 363, 364.

(24) *Cum more suo Eremita scurraretur*, *et de inquisitorum famâ atque honore ita*, *uti dixi*, *improbissimè maledicentissimèque detrahere nec monitus desineret*, *Scaliger*, *qui tum aderat*, *scurram pugnis et colaphis ita accepit*, *et os ejus ferreum adeò molle reddidit*, *ut*, *etc.* Ibid., *pag.* 369.

(25) *Dans la remarque* (C).

(26) Conringius, Dissert. MSS. rerum PP. *apud* Magirum, Eponymol., *pag.* 320.

(27) *J'ai ouï dire qu'un moine flamand prêchait à ses auditeurs*, *que Dieu jugerait l'ivrognerie selon les idées des Espagnols et des Italiens*, *et l'impudicité selon les idées des nations septentrionales.*

(28) *Voyez la remarque* (I).

(29) Epist. CDLVIII, *pag.* 551, *apud* Magirum Eponymolog., *pag.* 321. *Je cite ainsi*, *parce que cela ne s'accorde point avec l'édition que j'emploie.*

souverain. On ne s'informe guère présentement si le prince qu'on veut louer est orné des qualités que l'on trouve si noblement exprimées dans les anciens : on suppose qu'il les a ; les pensées et les termes ne coûtent plus guère après cette supposition, on les trouve toutes faites (*) dans d'autres panégyristes ; toute la peine qu'on a consiste à faire quelques petits changemens selon les temps et les lieux. Daniel l'Ermite, si l'on en croit son adversaire, aurait été bien embarrassé au cas qu'il lui eût fallu composer un second panégyrique un peu après le premier ; car il épuisait tous ses recueils en la première fois, et il avait besoin d'un terme considérable pour ramasser de nouvelles fleurs. Les phrases de Scioppius sont assez belles pour mériter que je les rapporte. *Quoniam à multis jam annis legendis* panegyricarum orationum *scriptoribus vetustis, itemque Martialis, Ausonii et similium præfaciunculis pedestri sermone contextis, quasdam sententiarum verborumque argutiolas floresque laboriosè comportârat,* Magni Ducis et Magdalenæ Austriacæ *nuptias occasionem suam ratus est, quâ suam facundiam iis, qui* patricias artes *istas ac solemnem criticastris hodiernis fucum ignorant, venditaret. Edidit ergò* panegyricum, *in quo omnem suam scientiam ita consumpsit, ut si repentè nec opinanti novæ alicujus orationis scribendæ necessitas imposita fuisset omninò jejunus, siccus nudusque, et ab omni cùm verborum... tùm sententiarum quoque instrumento flagitiosissimè imparatus futurus fuerit, etc.* (30).

(H) *Conringius, en le faisant parvenir jusqu'à la vieillesse, se trompe.*] Scaliger et Casaubon parlent de lui comme d'un jeune homme, l'an 1603 (31) ; puis donc qu'il est mort l'an 1613, on ne peut en parler comme a fait Conringius (32).

(I) *Quelques recueils et quelques notes, qui ont du rapport aux vues qu'il a bien voulu me communiquer.*] Il m'a écrit qu'étant sur les lieux, dans les endroits de l'Europe les plus dévoués au catholicisme, il se plaisait à faire faire attention à l'énorme et à l'effrénée lasciveté qui y règne. On s'aperçut qu'il prétendait en tirer des conséquences à l'avantage des protestans, et l'on ne manqua pas de lui dire qu'il s'abusait ; qu'il ne faut point intéresser la religion dans cette cause ; que les vices dont il s'agit sont des vices de climat, et non pas des vices de religion ; que si l'Italie était protestante, elle serait sujette aux mêmes défauts que l'on y voit aujourd'hui ; et qu'il faut penser la même chose touchant les couronnes du Nord, si elles étaient catholiques. On ajoutait que les catholiques d'Allemagne n'aiment à boire ni plus ni moins que les protestans du même pays, et que la diversité de religion entre les Polonais et les Moscovites n'empêche pas qu'ils n'aient un penchant excessif et prodigieux à s'enivrer (33). Qu'en tout cas il fallait user de compensation. Passez-nous notre défaut en faveur de notre sobriété, lui disait-on, et nous vous passerons l'ivrognerie ; vous gagnerez au change, car ce ne sera point en faveur de la chasteté des pays froids que nous laisserons passer les déréglemens bachiques. Cette chasteté est une chimère. On est aussi impudique dans les pays septentrionaux que dans les pays méridionaux, et tout l'avantage qui pourrait appartenir à ceux-là ne regarde que le péché contre nature ; car pour l'autre il n'y règne pas moins qu'en Italie. L'on alléguait, afin de prouver ce paradoxe, les effets de la bonne chère, et ceux du bon vin. Les viandes sont plus succulentes dans les pays chauds, on l'avouait, et répandent partout le corps, plus promptement et en plus grand nombre leurs parties spiritueuses ; ces parties-là se dégagent aisément des flegmes et des terrestréités par la digestion et par la circulation ; le soleil a déjà fait la moitié de l'œuvre avant que l'estomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des alimens dans

(*) M. Bayle devait dire, ce me semble, *tous faits ;* car il ne peut pas rapporter *toutes faites*, à *pensées*, qui est devant, *termes*. Rem. crit.

(30) Scioppius, *in* Opor. Grub. Amphot. Scioppian. *pag.* 338.

(31) *Voyez les remarques* (B) *et* (C).

(32) *Diù in Italiâ vixit, ibique in aulâ Florentinâ tandem consenuit.* Conringius, Dissert. MSS. Rerum PP., *apud* Magir, Eponymolog., *pag.* 320.

(33) *Voyez* Matthias à Michow, *lib. II, cap. III*, de Sarmatiâ Europæâ.

les pays froids, on le supplée par la quantité. On y mange beaucoup, et on y boit encore mieux; les habitans des pays chauds ne mangent guère, et au lieu de vin ils se servent de liqueurs rafraîchissantes, et par-là ils diminuent d'autant les forces de Vénus, tout comme les autres les augmentent par leur crapule. La personne qui m'a écrit ne pouvait assez s'étonner d'un tel discours, et comme par ses voyages incomparablement plus considérables que ceux d'Ulysse, il a mérité l'éloge que l'on a donné à ce prince grec (34), c'est-à-dire, qu'il a conféré ensemble les mœurs de plusieurs nations, il ne pouvait souffrir qu'on le renvoyât à l'expérience. Informez-vous de ceci, lui disait-on, à ceux qui ont voyagé dans les pays froids; ils vous diront qu'ils y ont trouvé le sexe beaucoup plus fragile, et d'une plus petite résistance qu'aux pays chauds. Ils s'étonnaient de la promptitude et de la rapidité de leurs requêtes; ils rencontraient l'heure du berger au bout de la première demande; et c'est ce qui les oblige de mettre ce bon avis entre les instructions qu'ils donnent à ceux qui entreprennent de tels voyages : *Quand quelque incommodité, ou d'autres raisons valables, vous défendront de profiter de l'occasion, gardez-vous bien de cajoler avec les empressemens d'un homme qui veut obtenir ce qu'il demande, vous seriez pris au mot, et la honte et l'affront vous en resteraient.* Quelques-uns prétendent, ajoutait-on, que cette facilité d'accorder la jouissance ne vient pas d'impudicité, mais d'un naturel simple, paresseux et débonnaire : c'est un abus; si vous leur vouliez ôter la bourse, vous les trouveriez d'une fermeté et d'une vigueur extraordinaires. A d'autres, à d'autres, leur répondait mon voyageur : je sais ce qui en est, et que tout ce que vous dites sont de faux contes. Voilà le précis de sa lettre, et voici mes compilations ou mes remarques.

(34) Πολλῶν δ' ἀνθρώπων ἴδεν ἄστεα καὶ νόον ἔγνω.
Multorum autem hominum vidit urbes et mores cognovit.
Homer., Odyss., *lib. I*, *vs.* 3.
Voyez aussi Horace, de Arte poeticâ, *vs.* 142, *où il a traduit ainsi ce vers grec de l'Odyssée*,
Qui mores hominum multorum vidit et urbes.

I. Je citerai en 1er. lieu un passage de Sorbière, où la tolérance que l'on a dans Rome pour les lieux de prostitution est comparée avec celle qu'on a en Hollande pour l'ivrognerie. Ce fut l'une des choses que Sorbière répondit pour réfuter l'espérance que l'on avait eue que son voyage de Rome le ferait rentrer dans la communion des protestans. *Le défaut de quelques particuliers*, dit-il, *ne doit point nuire au public, ni la licence de certaine police, à la sévérité qui est gardée dans les tribunaux de la conscience, où l'on condamne ce que les raisons du sage gouvernement ne permettent pas de punir des peines temporelles avec une pareille rigueur. Vous ne devez pas douter, monsieur, que ce que je vous touche, et qu'il semble que vous avez voulu reprocher à l'Italie, n'ait été examiné souventefois, et par de bons vieillards qui n'avaient point d'intérêt à cette connivence; et que si les choses humaines eussent été capables de la perfection que vous faites bien d'y souhaiter, on n'eût tâché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuses inclinations, et de particulières intempérances qu'il est bien malaisé de corriger, sans se mettre au hasard de gâter quelques autres choses qui demeurent en leur entier. Et c'est pour cela, à mon avis, que dans tout le Septentrion la sobriété est estimée une petite vertu, ou du moins l'ivrognerie y est tolérée, si même elle n'y passe pour une galanterie ou pour l'effet d'une indispensable civilité; ce qui ne vous empêche pas de croire que la vraie religion s'y est réfugiée. Je sais bien que les prédicateurs protestans déclament à l'encontre; mais cependant le magistrat la tolère, et croit avec quelque apparence, que sans la permission de ce défaut, les hommes y demeureraient dans l'insociabilité, comme ailleurs on y craint des vices pires que celui que l'on y souffre.* Courcelles, professeur arminien à Amsterdam, réfuta cela entre autres raisons par celle-ci : « Que c'est autre chose de conniver à » un vice qu'il est impossible d'arra» cher du tout, et autre de l'autoriser » par des lois ou permissions publiques » (35). » Et qu'entre les protestans la

(35) Courcelles, Réponse à Sorbière, *pag.* 16

magistrature et la charge de pasteur ne sont pas jointes en une seule personne, comme elles le sont au pape.

II. Je dis en 2e. lieu, que ceux qui accusent les habitans des pays froids de n'être pas moins impudiques que les habitans des pays chauds, leur laissent un grand avantage, puisqu'ils exceptent la non-conformité. Mais on ne se contenta pas de cet avantage dans une dispute qui s'éleva entre un Allemand et un Italien. Celui-là prétendit qu'à l'égard même de la paillardise, en général, l'Italie, était plus dans le désordre. *Lepida est inter Italum et Germanum altercatio....... ille nimiam hanc bibendi consuetudinem, tanquam probrosam objiciebat; iste inconcessam Venerem exprobrabat, tanto perniciosiorem ebrietate, quanto leges severiores in eam latæ. Sed elegans epigramma apponam :*

Ut nos vina juvant, sic vos Venus improba vexat,
Proposita est Veneri Julia, nulla mero (36).

III. Il est certain qu'il y a des voyageurs qui ont été assez médisans pour publier que les femmes n'ont pas beaucoup de vertu dans les pays froids, et qu'elles succombent à la tentation avec beaucoup de vitesse. Je ne citerai qu'un gentilhomme français, dont la relation vient d'être réimprimée à Amsterdam. *Il n'est pas extraordinaire*, dit-il (37), *de voir de belles personnes en Danemarck : les villageoises y sont communément fort jolies, et les jeunes filles ont presque toutes un air dégagé, des manières égrillardes, et une physionomie fine....... elles étalent leurs* cheveux *sur de grands bourrelets.......... Ce sont des tresses blondes propres à faire dire mots nouveaux à un poëte amoureux. La vertu des Danoises semble être faite pour leur beauté; c'est-à-dire, qu'elle en permet l'usage, et ne souffre pas que ce soit un trésor inutile : ce n'est point toutefois en elles une inclination vicieuse; c'est une facilité nonchalante, et je suis persuadé qu'elles pèchent seulement pour n'avoir pas la force de se défendre de laisser pécher les hommes.* On peut opposer à cela le témoignage d'un autre Français, qui assure que les Danoises sont si graves et si modestes, qu'elles ne laissent rien espérer à ceux qui les voient. Elles ne tendent aucun piége aux yeux, dit-il; elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux; elles n'ont rien de coquet dans leur marcher ni dans leurs gestes. Voici son latin : il exprime tout cela avec plus de force. *Cæterum illæ suâ nimiâ gravitate atque modestiâ omnem amorem, et familiaritatis spem, et occasionem excludunt. Nullæ ibi prætereuntium oculis insidiæ tenduntur, nullum est incedendi, aut vibrandi sese lenocinium; non pectus detegunt, non capillos crispant, ac ne ostendunt quidem* (38). Cet écrivain est en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'est plu à représenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut surtout aux ecclésiastiques. Il conte (39) qu'un vieux ministre suédois se mit tellement en belle humeur, après avoir vidé plusieurs fois son grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chansons infâmes. Ce ministre était savant, et avait une fille qui parlait latin. Il se divertissait encore avec d'autres femmes, quoique la sienne fût en vie. L'auteur accompagne cela d'une réflexion, qui est que Luther a tort de prétendre que le mariage des prêtres peut réfréner leur lasciveté. *Deprehendimus hujusmodi homines, tametsi litteratos, et senes, et in oculis omnium positos, cùm sive vino, sive cervisiâ incaluerunt, non in ineptas tantùm voces, sed in turpes etiam atque incestas efferri. Circumferatur (inquiebat ille) cantharus : adducatur virgo nuda. Atque hoc carmen canens repetebat, addebatque, en, inquit, cantilena quam juvenes personabamus. Didicimus posteà, illum hâc etiam ætate petulco more in oves suas insilire. At enim uxorem habebat, in quam libidinem istam despumare poterat. I nunc, et Luthero crede, nefandorum sacerdotum lasciviam matrimonium com-*

(36) Dempsterus, Paralipom. ad Rosinum de Antiq. romanis, *lib. V*, *cap. XXX*; *pag. m.* 866.

(37) Mémoires du chevalier de Beaujeu, *liv. I*, *chap. II*, *pag.* 58, *édition d'Amsterdam*, 1700.

(38) Carolus Ogerius, *in* Itinere Danico, *pag.* 34, 35.

(39) *Idem*, *in* Itinere Suecico, *pag.* 209.

pesci posse (40). L'auteur ne s'arrête pas en si beau chemin, il ajoute bien d'autres choses à sa première remarque : On ne saurait croire, dit-il (41), combien la passion de boire, et celle de jouir des femmes, sont bouillantes dans la plupart de ces gens-là. Le fait est notoire quant au premier point, *de potu manifestum est;* et j'ai remarqué quant au second, qu'il n'y a rien qu'ils inculquent davantage aux plus chastes théologiens, que la nécessité du mariage, si l'on souhaite de vivre chastement et pieusement. *De altero verò observavi, nihil magis castissimis theologis inculcari, quàm hanc matrimonii necessitatem omnibus, qui castè, ac piè vivere cupiant, esse subeundam. Hanc doctrinam adolescentulis ipsis, qui nondùm puberes sunt, et nondùm de Venere cogitant, in infimis scholis insinuant* (42). Ils insinuent cette doctrine dans les basses classes à des écoliers, qui étant encore au-dessous de l'âge de puberté ne songent point à l'amour. Ils répandent parmi le peuple un faux bruit que le pape Urbain VIII se propose de se marier, et que tous les cardinaux ont la même envie. *Eò denique amentiæ ac impudentiæ devenerunt perversissimi doctores, ut apud populum rumores spargant, Urbanum hunc VIII Pontificem romanum de uxore ducendâ cogitare, idemque consilium omnium cardinalium animos subiisse; quam stolidissimam fabulam non in hâc modo Sueciâ, quæ longius ab hominibus abest, sed jam in ipsâ Daniâ audieramus* (43). N'est-ce pas insinuer qu'au dire de ces docteurs, la réformation de l'église se ferait sous de malheureux auspices, si elle ne commençait par l'abrogation du célibat, et par la célébration du mariage du souverain pontife, et de tous les membres du sacré collége ? Et n'est-ce pas prétendre que ces mêmes docteurs éprouvent en leur personne une telle incapacité de s'abstenir de l'autre sexe, qu'ils ne croient pas qu'on puisse vivre chastement hors du mariage ? Mais continuons d'entendre M. Ogier. Un autre ministre s'excusant, dit-il, de ce qu'il ne pouvait pas nous loger chez lui assez commodément, comme il l'aurait souhaité, allégua pour ses raisons, que sa fortune était presque renversée sens dessus dessous, et que la vie lui était à charge. On lui en demanda la raison : je n'ai plus de femme, répondit-il (44). Peut-être, reprit M. Ogier, ne vous est-il pas permis d'en épouser une seconde. Cela m'est permis, lui répliqua-t-on en gémissant, mais il faut attendre que l'année du deuil soit expirée. L'auteur ajoute qu'en considérant ce qu'il a vu, et ce qu'il a examiné, il juge que la loi du célibat est le seul obstacle qui les empêche de se réunir à la communion de Rome, *Hunc solum matrimonii et concubii obicem eos à nostrâ communione dividere.* Quand on parle si désavantageusement des Suédois par rapport à la continence, n'est-on pas bien digne de foi à l'égard des choses que l'on avoue sur la chasteté des danoises ? J'ai pu donc opposer M. Ogier au chevalier de Beaujeu. J'avoue qu'on me peut faire une objection assez spécieuse. M. Ogier parle de ce qu'il a vu l'an 1634, et l'autre de ce qu'il a vu l'an 1679. C'est un intervalle plus que suffisant à changer toute la face des affaires dans la république des bienséances. Les modes qui tendent à la suppression des lois de l'austérité et de la modestie, font un progrès si surprenant, qu'un voyageur qui va deux fois au même pays se croit transporté dans un nouveau monde; car quand il compare à la conduite des filles et des jeunes femmes, celle que leurs mères avaient tenue, il observe que presque tout a passé du blanc au noir.

IV. Généralement parlant, on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent, que le vin et la bonne chère excitent à l'impureté : c'est la doctrine constante des anciens païens et des anciens pères ; l'expérience de tous les temps et de tous les lieux la confirme. Il n'y a rien que les auteurs ascétiques re-

(40) Carolus Ogerius, *in* Itin. Suecico, *p.* 209.

(41) *Mirum est quantùm hæc tam potûs, quam concubitûs libido in plerisque his hominibus ardeat.* Idem, ibid.

(42) *Idem, ibid.*

(43) *Idem, ibid., pag.* 210.

(44) *Suas quippe fortunas penè esse subversas vitamque sibi invisam : cùm rogarem, quid rei esset : uxorem, inquit, non habeo ampliùs.* Idem, ibid.

commandent avec plus de force que le jeûne et les abstinences à ceux qui sont consacrés au célibat. Tertullien outrait la plupart des choses, et il vint enfin jusqu'à condamner plusieurs alimens, et à presser plus qu'il ne fallait les xérophagies. Néanmoins on ne saurait l'accuser d'avoir eu recours à l'hyperbole, quand il a marqué la liaison de la gourmandise et de l'impudicité, en nous faisant prendre garde à la situation des organes. Il vaut mieux représenter cela dans la langue dont il s'est servi. *Monstrum haberetur libido sine gulâ, cùm duo hæc tam unita atque concreta sint, ut si disjungi omninò potuissent, ipsi priùs pudenda non adhærerent. Specta corpus et una regio est. Denique pro dispositione membrorum ordo vitiorum: prior venter, et statim cætera saginæ substructa lascivia est: per edacitatem salacitas transit* (45). Clément d'Alexandrie remarque qu'afin de n'exciter pas la passion vénérienne, il est bon de ne point manger de chair, et il cite un homme qui a dit que le vin et la chair rendent le corps plus robuste, et l'âme plus faible. Τάχ' ἄν τις τῶν γνωστικῶν, καὶ ἀσκήσεως χάριν σαρκοφαγίας ἀπόσχοιτο, καὶ τοῦ μὴ σφριγᾷν περὶ τὰ ἀφροδίσια τὴν σάρκα· Οἶνος γάρ, φησιν Ἀνδροκύδης, καὶ σαρκῶν ἐμφορήσεις, σῶμα μὲν ῥωμαλέον ἀπεργάζονται, ψυχὴν δὲ νωχαλεστέραν. *Fortasse autem ex iis, qui sunt præditi cognitione, exercitationis quoque gratiâ abstinuerit à carnibus aliquis, et ne caro nimis luxuriet, et nimio impetu feratur ad rem veneream. Vinum enim, inquit Androcydes, et carnis ingurgitationes, corpus quidem robustum efficiunt, animam verò debiliorem* (46). Il y a dans les poëtes grecs plusieurs sentences de même nature. Consultez Érasme sur le proverbe, *Sine Cerere et Baccho friget Venus* (47). On a principalement jugé que le vin excitait à la luxure; et de là vint qu'Aristophane le nomma le lait de Vénus (48). Les anciens Romains le défendirent très-sévèrement aux femmes, parce qu'ils le considérèrent comme une chose qui préparait le chemin à l'adultère: *Vini usus olim Romanis feminis ignotus fuit, ne scilicet in aliquod dedecus prolaberentur: quia proximus à Libero patre intemperantiæ gradus ad inconcessam Venerem esse consuevit* (49). Martial décrivant la vie sordide d'un homme, dit, entre autres choses, que lorsque le vin l'avait échauffé il n'avait choisi d'autre objet qu'une paysanne.

Villica vel duri compressa est nupta coloni,
Incaluit quoties saucia vena mero (50).

Les Thraces étaient décriés anciennement comme une nation également abandonnée à l'ivrognerie et à l'impudicité: *Fuisse apud Thracas* (Alcibiadem) *homines vinolentos rebusque venereis deditos* (51). Ces paroles sont de Cornélius Népos. L'un de ses commentateurs (52) a ramassé un assez bon nombre d'autorités pour prouver la liaison de ces deux vices. Il a cité un scoliaste (53) qui a dit que la tradition du *Phallus* associée à Bacchus était fondée sur ce que les actions vénériennes étaient une suite du vin. Il n'a pas oublié Agrippine, cette abominable femme qui, pour conserver son autorité, tâcha de lier avec l'empereur son fils un commerce incestueux: elle prenait son temps lorsqu'il avait bu; c'était alors qu'elle se montrait à lui bien ornée, et qu'elle lui faisait des avances (54).

Toutes ces choses favorisent ceux qui prétendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les pays froids que dans les pays méridionaux; car il est sûr qu'on mange beaucoup plus de viandes, et qu'on boit beaucoup plus de vin dans les pays froids que partout ailleurs: le vin même le plus fort n'y suffit pas, on y fait une consomption prodigieuse d'eau-de-vie, et l'on y prend un grand soin de se bien nourrir d'alimens propres à réchauffer. Ce sont de grands obstacles à la chasteté. Quelle opinion peut-on

(45) Tertullian., de Jejun., *cap. I, pag.* 544.

(46) Clem. Alexander. Strom., *lib. VII, pag.* 718, C.

(47) *C'est le XCVII^e^. de la IIIe. centurie de la IIe. chiliade.*

(48) Athen., *lib. X, pag.* 444.

(49) Valer. Maxim., *lib. II, cap. I, num.* 5, *pag. m.* 134.

(50) Mart., epigr. LXVI, *lib. IV.*

(51) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Alcibiad., *sub fin.*

(52) Janus Gébhardus.

(53) *Celui d'*Aristophane in Acharn.

(54) *Voyez* Tacite, Annal. *lib. XIV, cap. II.*

avoir de ces jeunes filles de Flandre, qui terrassent, le verre à la main, les officiers d'une garnison (55)? Je veux qu'elles aient la tête assez forte pour boire beaucoup de vin sans s'enivrer; est-ce à dire qu'elles l'aient assez bonne pour ne point passer à l'autre débauche? Il est bien à craindre que la force de la partie supérieure ne soit la faiblesse de la partie inférieure. Et qu'y a-t-il de plus vraisemblable que ce qu'on suppose que l'*une de ces héroïnes bachiques répondit* à un officier: *Si nous étions aussi bien maîtresses de l'Amour, que nous le sommes de Bacchus, vous ne feriez pas si bien vos affaires que vous les faites en ce pays-ci.* Si elles avaient lu Ovide, elles sauraient qu'il y a long-temps que l'on regarde la bouteille comme un grand réveille-matin de Cupidon.

Dant etiam positis aditum convivia mensis:
Est aliquid, præter vina, quod indè petas.
Sæpè illic positi, teneris adducta lacertis,
Purpureus Bacchi cornua pressit Amor,
Vinaque cùm bibulas sparsêre Cupidinis alas,
Permanet, et capto stat gravis ille loco.
Ille quidem pennas velociter excutit udas:
Sed tamen et spargi pectus amore nocet.
Vina parant animos, faciuntque caloribus aptos:
Cura fugit, multo diluiturque mero.
. . . .
. . . .
Illic sæpè animos juvenum rapuêre puellæ:
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit (56).

Un écrivain allemand que j'ai cité, rend témoignage en faveur de la prétention des Italiens. Il reconnaît deux choses: l'une, que le vin est le précurseur et l'incendiaire de la luxure; l'autre, que le froid de l'air augmente les forces de cette passion, en concentrant au dedans la chaleur du corps, et que le vin est comme une huile qui, étant répandue sur le feu intérieur, l'embrase plus violemment. Voici ses paroles (57): *Ebrietatis pedissequa est libido, Bacchusque certus Veneris hortator et armiger Apuleio appellatur, neque fortiùs homines in Venerem stimulantur, quàm cùm mero alioque generosiore potu incaluerunt.... Alterum* (frigido cœlo esse natum) *intendendam ad libidinem non minimum conferre nôrunt omnes, præsertim cùm interiore parte per frigus cohibitus calor, vino, quasi suffuso oleo, graviùs succendatur* (58). Un autre Allemand (59) déplore la corruption qui règne dans certains colléges parmi les écoliers, et dit qu'elle se remarque principalement *in Sueviâ vinosâ*.

V. Mais voici une chose qui ne favorise pas la prétention des Italiens: on boit trop dans les pays froids; et par cet excès on renverse ce que le vin pris avec mesure avait produit: le remède sort du milieu du mal; car autant qu'il est véritable qu'un homme entre deux vins se sent plus d'inclination et plus de disposition à transgresser le précepte de la chasteté, autant est-il véritable qu'un homme tout-à-fait ivre n'y a pas beaucoup de disposition. Ovide, qui pouvait donner des aphorismes dans cette matière, aussi sûrs que ceux d'Hippocrate, sera ici mon témoin.

Quid tibi præcipiam de Bacchi munere, quæris?
Spe breviùs monitis expediêre meis.
Vina parant animum Veneri, nisi plurima sumas;
Ut stupeant multo corda sepulta mero.
Nutritur vento, vento restinguitur ignis.
Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Aut nulla ebrietas, aut tanta sit, ut tibi curas
Eripiat: si qua est inter utramque, nocet (60).

Je joindrai à ce témoignage celui d'un moderne dont l'esprit sera admiré pendant qu'il y aura des connaisseurs. Je parle de Michel de Montaigne. Il remarque que l'on commençait en France à boire moins: *Serait-ce qu'en quelque chose*, demande-t-il (61), *nous allassions vers l'amendement? Vraiment non: mais ce peut être que nous nous sommes beaucoup plus jetés à la paillardise que nos pères. Ce sont deux occupations qui s'entr'empêchent en leur vigueur. Elle a affaibli notre estomac d'une part; et d'autre part la sobriété sert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour.* Je serais

(55) *Voyez le* Furetiériana, *pag.* 177 *et suiv.*, *édition de Hollande.*

(56) Ovid., de Arte amat., *lib. I*, *vs.* 229 *et seqq.*

(57) Janus Gebhardus, Not. ad Cornel. Nepot., *in* Alcib., *num. LXVII*, *pag. m.* 154.

(58) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 155.

(59) Lyserus, *in* Polygamiâ triumphat., *pag.* 352.

(60) Ovidius, de Remedio amoris, *sub fin.*, *vs.* 803.

(61) Montaigne, Essais, *liv. II*, *chap. II*, *pag. m.* 20.

blâmable si je n'alléguais le grand Aristote, qui dit que de trop boire rend mal propre à l'acte vénérien, et qui en donne des raisons. Athénée rapporte cela dans l'endroit où il fait mention de l'ivrognerie d'Alexandre-le-Grand, vice, dit-il, qui, peut-être, fut la cause de son peu d'inclination à l'amour des femmes (62) : Μή ποτ' οὖν διὰ τοῦτο οὐδὲ πρὸς τὰ ἀφροδίσια εἶχεν ὁρμήν· ἐξυδροῦσθαι γάρ φησιν ὁ Ἀριστοτέλης ἐν τοῖς προβλήμασι φυσικοῖς τῶν τοιούτων τὴν γονήν. *Ob immodicam fortè illam vini appetentiam, ad Venerem ideò proclivis non fuit* (Alexander), *quoniam, ut explicat Aristoteles in quæstionibus physicis, hominum ejusmodi genitura in aquam eliquescat.*

VI. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'on puisse nier que les vices du midi ne fassent plus de progrès au septentrion, que les vices du septentrion n'en font au midi ; et par conséquent il faut dire que Bacchus n'empiète pas sur Vénus, autant que celle-ci sur Bacchus. L'ivrognerie est détestée dans la plupart des pays chauds; elle y passe pour une infamie : l'injure la plus atroce qu'on puisse dire à un Espagnol est de l'appeler ivrogne; on m'a assuré qu'un valet, à qui son maître aurait donné un tel nom, pourrait s'en plaindre aux magistrats, et ne le ferait pas inutilement, quoiqu'au reste il souffre avec beaucoup de patience, et sans droit de plainte l'injure de coquin, de pendard, de b......, etc. On ne voit point que la paillardise soit ainsi traitée dans aucun pays du monde : les hommes dans les pays les plus glacés sont en possession de se divertir au jeu d'amour, sans que cela leur attire quelque flétrissure ; et bien loin d'en avoir honte, généralement parlant, ils en font gloire, et tournent en ridicule ceux qui vivent autrement. L'empire de Vénus ne doit point être divisé comme la terre en cinq zones, une torride, deux tempérées, et deux froides : toutes les zones y sont torrides, avec la différence du plus ou du moins (63). Jamais monarchie ne fut plus universelle que celle-là ; aucun coin du monde n'en a évité le joug : il y a quelques particuliers qui aspirent à l'indépendance ; et qui s'engagent même par vœu, à ne reconnaître pas le souverain ; mais ils sont quelquefois les plus fidèles sujets de cet empire. Les païens ont fait profession de croire que la monarchie de Vénus s'étendait plus loin que celle d'aucune autre divinité. Le ciel fut le partage de Jupiter, la mer celui de Neptune, l'enfer celui de Pluton; mais Vénus régnait dans ces trois mondes : toute la nature animée fut son lot :

Illa, quibus superas omnes, cape tela, Cupido,
Inque Dei pectus celeres molire sagittas,
Cui triplicis cessit fortuna novissima regni.
Tu superos, ipsumque Jovem, tu numina ponti:
Tartara quid cessant? cur non matrisque, tuumque
Victa domas, ipsumque regit qui numina ponti.
Imperium profers! agitur pars tertia mundi.
. . . .
. . . .
. . . . . . *Dixit Venus. Ille pharetram*
Solvit, et arbitrio matris de mille sagittis
Unam seposuit : sed quâ nec acutior ulla,
Nec minùs incerta est, nec quæ magis audiat arcum :
Oppositoque genu curvavit flexile cornu,
Inque cor hamatâ percussit arundine ditem (64).

(62) Athen., *lib. X, cap. X, pag.* 434.

(63) *Conférez la remarque* (E) *de l'article* Borée, *tome III, pag.* 575.

(64) Ovidius, Metam., *lib. V, vs.* 366.

ESCHYLE, en latin *Æschylus*, poëte tragique, était d'Athènes (A). Il y a mille disputes sur l'année de sa naissance (B) ; mais on peut savoir certainement en quel temps il a fleuri, puisqu'on sait (*a*) qu'il signala sa bravoure à la bataille de Marathon (*b*), à celle de Salamine et à celle de Platée. Il apprit lui-même au public qu'il s'appliqua à faire des tragédies par ordre de Bacchus (C). Quelques-uns ont dit qu'il n'y travaillait qu'après s'être bien enivré (D) : ils voulaient dire peut-être qu'il s'abandonnait de telle sorte aux transports outrés de son imagination, qu'il

(*a*) Scholiastes, *in* Vitâ Æschyli.

(*b*) *Donnée la* 2e. *année de la* 72e. *olympiade.*

écrivait plutôt en homme qui aurait trop bu qu'en homme de sens rassis. Le caractère de son génie a été admirablement représenté par M. le Fèvre de Saumur (*c*). Ce poëte n'est pas à la vérité l'inventeur de la tragédie; mais il y fit plusieurs changemens (E), qui la portèrent si près de la perfection, qu'il mérite plus de louanges que ceux qui le précédèrent. Il ne ménagea pas assez la religion en quelques rencontres, ce qui lui attira des affaires qui pensèrent lui être funestes (F). Le chagrin qu'il eut de voir que ses pièces plaisaient moins aux Athéniens que les pièces de Sophocle, beaucoup plus jeune que lui (G), l'obligea à sortir de sa patrie et à se retirer auprès de Hiéron, roi de Syracuse (*d*). Ceci n'est pas sans difficulté (H). Il ne vécut que trois ans depuis qu'il fut arrivé dans la Sicile. Les habitans de Géla lui dressèrent un tombeau avec une belle inscription (I). Les Athéniens marquèrent publiquement l'estime toute particulière qu'ils avaient pour ses tragédies (K). Il ne nous en reste que sept, quoiqu'il en eût composé un très-grand nombre. La meilleure édition d'Eschyle est celle de Londres 1663 (L). Voyez dans Moréri la manière dont on a dit que ce pauvre poëte fut tué. Ce fut d'un coup de tortue (M), et ce fut un aigle qui lui fit tomber sur la tête cette tortue. J'ai oublié de dire que Saumaise, rebuté des difficultés qu'il rencontrait dans Eschyle, a déclaré *que ce poëte est plus obscur que l'Écriture-Sainte* (N). M. Moréri a fait un assez bon nombre de fautes (O).

(*c*) *Dans la* Vie des Poëtes grecs. *Voyez aussi M.* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. I, pag.* 148 *et suiv.*

(*d*) Scholiastes, *in* Vitâ Æschyli.

(A) *Il était d'Athènes.*] Macrobe (1) qui l'a fait Sicilien s'est trompé : et qu'on ne dise pas qu'il parle d'un autre Eschyle; car il parle de celui qui fit une tragédie intitulée *Ætna.* Or, il est certain que celui qui composa cette tragédie ne diffère point de celui qui fut vaincu par Sophocle, et qui de dépit s'exila d'Athènes, sa patrie, et se retira auprès d'Hiéron roi de Syracuse. Hiéron bâtissait alors la ville d'Ætna, et cela fut cause qu'Eschyle fit la tragédie de ce nom (2). Le docte Giraldi n'aurait pas bronché comme il a fait, s'il eût pris garde à cette particularité. Il prétend (3) que l'Eschyle de Macrobe était de Sicile, et différent de celui dont il nous reste des tragédies. Il ne sait même si Athénée n'a point parlé de cet autre Eschyle sicilien, en disant (4) qu'Eschyle s'est servi de termes siciliens. Je ne sais ce que veulent dire ces paroles, *fuit Cyrenæus* (Æschylus) *familiaris Callimachi. Athenæus lib.* VIII. Elles sont dans le Valère Maxime *Variorum*, sur le chapitre XII du IXe. livre. On les donne pour être de Colérus.

(B) *Il y a mille disputes sur l'année de sa naissance.*] La Vie d'Eschyle, composée par son scoliaste, porte qu'il naquit en la 40e. olympiade, et qu'il donna des preuves de sa valeur dans la bataille de Salamine. Ces deux faits sont incompatibles; car cette bataille se donna la dernière année de la 74e. olympiade (5). Eschyle pouvait-il faire le devoir d'un bon soldat à l'âge d'environ cent quarante ans? On ne dispute point parmi les critiques si le nombre 40 a été fourré dans cette Vie d'Eschyle par des copistes

(1) Saturn., *lib. V, cap. XIX.*

(2) Scholiastes, *in* Vitâ Æschyli.

(3) *In* Dialogis de Poët. græc.

(4) Athen., *lib. IX.*

(5) *Selon d'autres, la première de la* 75e. *olympiade; différence qui peut venir de ce que les derniers mois d'une olympiade, et les premiers de la suivante, répondent à la même année des Romains.*

ignorans : tout le monde le confesse ; mais on dispute quel autre nombre il faut mettre à la place de celui-là. Casaubon (6) y substitue 63 ; Samuel Pettit (7), 65 ; Meursius (8), 70. Cette dernière opinion est insoutenable, puisqu'Eschyle se signala à la journée de Marathon la seconde année de la 72e. olympiade, à ce que dit l'auteur de sa Vie. Vossius corrige comme Meursius, et pour n'être pas embarrassé de l'objection, il suppose que le scoliaste a remarqué, non la naissance, mais l'état florissant d'Eschyle (9). C'est un abus; le scoliaste s'est servi du mot γεγονώς. Stanley se fondant sur les marbres d'Arondel, met la naissance de ce poëte à l'an quatrième de la 63e. olympiade. Selon ces marbres, Eschyle mourut à l'âge de soixante-neuf ans, lorsque Callias était archonte, c'est-à-dire, l'an premier de la 80e. olympiade. La conséquence que Stanley (10) a tirée de ce principe est juste. M. Barnes dans la vie d'Euripide se règle aux mêmes marbres, touchant la naissance d'Eschyle.

(C) *Il apprit lui-même......... qu'il s'appliqua aux tragédies par ordre de Bacchus.*] Étant encore petit garçon il fut envoyé à la campagne pour garder des vignes. Il songea une nuit que Bacchus lui commandait de faire des tragédies : dès qu'il fut jour il essaya d'obéir à cette divinité, et il trouva que son travail lui réussissait heureusement et sans peine. Ἔφη δὲ Αἰσχύλος μειράκιον ὂν καθεύδειν ἐν ἀγρῷ φυλάσσων ςαφυλὰς, καὶ οἱ Διόνυσον ἐπιςάντα κελεῦσαι τραγῳδίαν ποιεῖν· ὡς δὲ ἦν ἡμέρα (πείθεσθαι γὰρ ἐθέλειν) ῥᾷςα ἤδη πειρώμενος ποιεῖν. *Hoc autem ipse de se scriptum reliquit, puero sibi olim dum uvas custodiret : in agro dormienti Bacchum imperásse ut tragœdiam scriberet : seque cùm primùm illuxisset dicto audientem periclitatum quid in eâ re posset, omniaque se minimo negotio consecutum* (11).

(D) *Quelques-uns ont dit qu'il n'y travaillait qu'après s'être bien enivré.*] C'est ce que Chaméléon avait remarqué dans son livre de la vie d'Eschyle. Μεθύων δὲ ἐποίει τὰς τραγῳδίας Αἰσχύλος, ὥς φησι Χαμαιλέων. (12). De là vint qu'on lui reprocha qu'il faisait ses tragédies comme il fallait, mais sans savoir ce qu'il faisait. Ce fut de Sophocle qu'il reçut ce coup : Σοφοκλῆς οὖν ὀνείδιζεν αὐτῷ, ὅτι εἰ καὶ τὰ δέοντα ποιεῖ, ἀλλ' οὐκ εἰδώς γε. *Quapropter ei Sophocles objecit, etiamsi ea traderet scriptis quæ oporteret, id tamen inscientem facere* (13). Il était bien heureux d'attraper le point de la perfection à tâtons et par hasard, ce que tant d'autres ne sauraient faire avec toute leur étude. On lui a reproché une autre faute, c'est d'avoir été le premier qui ait introduit des gens ivres dans une pièce de théâtre, comme s'il avait voulu justifier ses défauts en les imputant aux héros de ses tragédies (14). Chaméléon n'est pas l'unique témoin qu'on puisse citer ; Callisthène avait dit la même chose. Οὐ γὰρ ὡς τὸν Αἰσχύλον ὁ Καλλισθένης ἔφη που λέγων, τὰς τραγῳδίας ἐν οἴνῳ γράφειν, ἐξορμῶντα καὶ ἀναθερμαίνοντα τὴν ψυχὴν. *Non enim ut Æschylum dixit alicubi Callisthenes tragœdias scripsisse quùm vino prolutus incaluisset* (15). Plutarque rapporte la même chose, et prétend que toutes les pièces d'Eschyle, sans en excepter celle qu'on faisait passer pour un enthousiasme du dieu Mars (16), étaient l'effet d'une inspiration bachique (27). Pour ôter toute équivoque, je dois avertir que, par cette inspiration bachique, j'entends une ivresse réelle et sans métaphore, et non pas des transports tels que ceux dont parle Horace dans l'ode XIX du IIe. livre, et dans la XXVe. du IIIe., où il est visible qu'il s'agit de

(6) De Satyricâ Poësi, *libro I, capite V, apud* Stanleium, Not. in Æschyl., *pag.* 702, 703.

(7) Miscellan., *lib. III, cap. XIV, apud eumdem, ibid.*

(8) De Archont., *apud eumdem, pag.* 704.

(9) Vossius, de Poët. græc., *pag.* 25.

(10) Not. in Æschyl., *pag.* 704.

(11) Pausanias, *lib. I, pag.* 19.

(12) Athenæus, *lib. I, pag.* 22, *et lib. X, pag.* 428.

(13) *Idem, ibid.*

(14) *Idem, lib. X, pag.* 428.

(15) Lucian., *in* Demosthenis Encom., *Oper., tom. II, pag. m.* 924.

(16) *Elle a pour titre* Ἑπτὰ ἐπὶ Θήϐαις, septem contra Thebas.

(17) Plut., Sympos., *lib. VII, quæst. X, pag. m.* 715. Stanley, Not. in Æschyl., *pag.* 701, *a rétabli très-ingénieusement ce passage : il veut qu'au lieu de* μέγιςον Ἄρεως, *on lise* μεςὸν Ἄρεως.

l'enthousiasme du dieu de la poésie. Voyez le commentaire de M. Dacier : vous y trouverez que Bacchus et Apollon n'étaient que le même dieu.

(E) *Il fit plusieurs changemens à la tragédie.*] Horace ne les a pas tous marqués :

Ignotum tragicæ genus invenisse Camœnæ
Dicitur, et plaustris vexisse poëmata Thespis,
Quæ canerent agerentque peruncti fæcibus ora.
Post hunc personæ pallæque repertor honestæ
Æschylus, et modicis instravit pulpita tignis,
Et docuit magnumque loqui, nitique cothurno (18).

Voici la note de M. Dacier. « Il n'est » pas si aisé d'inventer que d'ajouter » aux inventions des autres. Les changemens que Thespis avait déjà faits » à la tragédie donnèrent lieu à Eschyle d'en faire de nouveaux et de » plus considérables. Il donna un masque à ses acteurs ; car *persona* est » ici *un masque*, et non pas *un personnage ;* les habilla de robes traînantes, leur chaussa le brodequin ; » au lieu de charrette, fit bâtir un » théâtre médiocrement exhaussé, et » changea entièrement le style, qui » devint grave et sérieux, au lieu » qu'il était auparavant fort burlesque, λέξις γελοῖα. Mais je m'étonne qu'Horace ne dise rien des » changemens plus importans qu'Aristote attribue à Eschyle : car il dit » dans sa Poétique, qu'il ajouta un acteur à celui de Thespis ; qu'il diminua les chants du chœur, et qu'il inventa un premier rôle, πρωταγωνιστὴν » λόγον. Cela méritait d'être remarqué » (19). » On attribue à Eschyle une innovation qui s'accordait peu avec l'impétuosité de sa verve. Les anciens lui donnent la louange *d'avoir le premier éloigné des yeux des spectateurs les meurtres et les choses atroces* (20). C'est donc lui qui a le premier pratiqué la règle, qu'il ne faut pas ensanglanter le théâtre. M. Dacier prétend que ceux qui trouvent dans les tragédies d'Eschyle l'inobservation de cette règle se trompent. Touchant ce qu'il dit, après Aristote, qu'Eschyle diminua le chœur, j'ajoute ce petit mot. Un accident très-fâcheux donna lieu à cette réforme. Dans la tragédie des Euménides (c'était une pièce d'Eschyle), le chœur, composé de cinquante personnes, paraissant sur le théâtre avec des habits affreux (21), épouvanta de telle sorte les spectateurs, que les femmes grosses se blessèrent, et que les petits enfans s'évanouirent. Là-dessus on fit une loi pour réduire à quinze les personnes qui composaient le chœur (22). Philostrate (23) a parlé fort avantageusement de la réforme du théâtre, inventée et perfectionnée par Eschyle. Les décorations, les machines, les tombeaux, les autels, les fantômes, les furies, les trompettes qui parurent sur le théâtre, furent l'invention de ce poëte (24).

(F) *Il ne ménagea pas assez la religion en quelques rencontres, ce qui lui attira des affaires qui pensèrent lui être funestes.*] On l'avait condamné comme un impie, à cause d'une pièce de théâtre, et l'on était sur le point de le lapider, lorsqu'Amynias, son frère, retroussant sa manche, fit voir au peuple qu'il avait perdu une main au service de la république. Amynias avait été ainsi estropié à la bataille de Salamine, où il s'était signalé plus qu'aucun Athénien (25). Les juges, faisant réflexion sur sa valeur et sur l'amitié qu'il portait à son frère, firent grâce à Eschyle, et le déclarèrent absous. C'est ainsi qu'Élien raconte la chose (26). J'ai lu quelque part (27) qu'il aurait été lapidé sur le théâtre, s'il ne se fût retiré auprès d'un autel de Bacchus, et qu'ensuite on le déféra aux juges, parce que dans une tragédie il avait porté quelque coup sur les mystères

(18) Horat., de Arte poëticâ, *vs.* 275.

(19) Dacier, sur Horace, *tom. X*, *pag.* 290, *édition de Hollande.*

(20) Dacier, *là même*, *pag.* 214, *sur ces paroles* d'Horace :

Nec pueros coram populo Medea trucidet, etc.
de Arte poëtic., *vs.* 185.

(21) Eschyle *fut le premier qui mit des serpens sur la tête des furies au lieu de cheveux.*

(22) *Voyez le* Scoliaste d'Aristophane in Equit., *et* Julius Pollux, *lib. IV*, *cap. XV*, *apud* Stanleium, *pag.* 702, 707.

(23) Philostrat., *in* Vitâ Apollonii, *lib. VI*, *cap. VI.*

(24) Vita Eschyli *editioni* Robortelli *præfixa*, *apud* Stanleium, *pag.* 702.

(25) *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. XI*, *chap. XXVII.*

(26) Var. Histor., *lib. V*, *cap. XIX.*

(27) *Apud* Bentleium, Not. ad Malalæ chron., *pag.* 14.

de Cérès. Platon est fort raisonnable lorsqu'il ordonne que l'on ne permette pas de jouer les tragédies où les dieux soient maltraités de la manière qu'ils ont été dans quelques vers qu'il rapporte : il défend aussi aux précepteurs de se servir de semblables livres pour l'instruction de leurs élèves (28). Les vers dont je parle sont d'Eschyle. Il y joue les dieux cruellement : il introduit Thétis, parlant à peu près en cette manière. *Apollon, le jour de mes noces, chanta un hymne où il assurait que j'aurais un fils qui vivrait long-temps sans aucune maladie ; il me remplissait de joie par ses louanges et par les belles espérances qu'il me donnait. Je croyais qu'il serait un véritable prophète, et cependant c'est lui-même qui a tué mon cher fils.* Il n'y a point de gens qui se donnent plus de carrière en fait de maximes libertines, que ceux qui composent les pièces de théâtre ; car si on les veut tirer en cause, ils peuvent répondre qu'ils ne font que prêter à des profanes ou à des personnes dépitées contre leur fortune, les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain que l'auteur d'une tragédie ne doit point passer pour croire tous les sentimens qu'il étale, mais il y a des affectations qui découvrent ce qu'on peut mettre sur son compte ; et quoi qu'il en soit, on peut justement interdire le théâtre à certaines pièces, soit que l'auteur y débite, soit qu'il n'y débite pas ses sentimens. Cirano Bergerac répandit dans son Agrippine quelques impiétés qui la firent interdire (29).

(G) *Ses pièces plaisaient moins aux Athéniens que les pièces de Sophocle, beaucoup plus jeune que lui.*] Voilà une disgrâce à quoi les plus fameux auteurs sont sujets. Il y en a qui s'élèvent de telle sorte sur leurs rivaux, que la voix publique leur confère hautement la royauté dans la science qu'ils ont cultivée. L'un domine sur les pièces de théâtre, un autre sur les romans, etc. : par malheur cette monarchie n'est pas toujours viagère. Il vient un soleil levant qui attire à peu près tous les suffrages ; et alors le grand auteur, qui avait porté la couronne plusieurs années, se voit dégradé par un jeune homme, et ce sont pour lui cent coups de poignard, contre lesquels c'est une bien faible consolation que de se plaindre du mauvais goût ou de l'injustice du public, et que d'en appeler au jugement de la postérité (30). Le poëte, qui représente si bien les désavantages de la longue vie (31), ne devait pas oublier qu'elle expose à cette fâcheuse disgrâce les auteurs du premier rang. Ils devraient mourir dès que leur gloire est parvenue à son comble, et ne donner pas le temps à un nouvel astre de gagner sur eux le haut point de l'horizon (32). Quoi qu'il en soit, on prétend que le triomphe de Sophocle sur Eschyle fut accompagnée d'une distinction merveilleuse. La dispute avait été établie pour honorer une insigne solennité que l'on célébrait alors (33). Cimon, qui était le principal acteur dans cette fête, nomma les juges, un de chaque tribu, et c'était la première fois que Sophocle donnait une pièce de théâtre. Quel coup de massue pour Eschyle, de se voir vaincu par un coup d'essai, lui qui était un vétéran tout couvert de gloire, et fier de plusieurs triomphes poétiques ! Cela fut cause qu'il abandonna son pays natal. Νικήσαντος δὲ τοῦ Σοφοκλέους, λέγεται τὸν Αἰσχύλον περιπαθῆ γενόμενον καὶ βαρέως ἐνεγκόντα, χρόνον οὐ πολὺν Ἀθήνῃσι διαγαγεῖν, εἶτ' οἴχεσθαι δι' ὀργὴν εἰς Σικελίαν, ὅπου καὶ τελευτήσας περὶ Γέλαν τέθαπται. *Victore Sophocle, Æschylum fama tenet discruciatum, atque id iniquo animo ferentem non diù Athenis hæsisse, indè profectum fuisse ex indignatione in Siciliam, ubi defunctus quoque et circa Gelam humatus est* (34). Le scoliaste le rapporte ; il est vrai qu'il ajoute que d'autres veulent que ç'ait été Simonide, et non pas Sophocle, qui ait triomphé d'Eschyle. La dispute entre Simonide et Es-

(28) Plato, de Repub., *lib. II*, *sub finem.*

(29) *Voyez la* Guerre des Auteurs, *par* Guéret, *pag. m.* 155.

(30) *C'est ce que fit* Eschyle, *quand il succomba. Je consacre, dit-il, mes pièces au temps.* Athen., *lib. VIII*, *pag.* 374.

(31) Juvenal., sat. X, *vs.* 190 *et seqq.*

(32) *Hæc data pœna diis viventibus.*
Idem, ibid., *vs.* 243.

(33) *C'était l'invention et la translation des os de Thésée.* Plut., *in* Cimone., *pag.* 483.

(34) Plut., *ibid.*, F.

chyle n'était point de tragédie à tragédie, mais d'élégie à élégie. En cela Simonide se battait par son fort, et Eschyle par son faible. Une imagination gigantesque comme celle d'Eschyle, un tour d'esprit comme le sien, son affectation du sublime outré n'étaient pas propres à l'élégie (35). On remarque que jamais les femmes n'ont paru avec de l'amour dans ses tragédies : il aurait mal représenté cette passion : mais il était incomparable quand il s'agissait de représenter une femme transportée de fureur (36). Quant au reste il faut avouer que le sujet de cette élégie était favorable à Eschyle ; car elle devait être composée en l'honneur de ceux qui avaient perdu la vie à la journée de Marathon : or il s'intéressait extrêmement à cette journée, parce qu'il y avait donné des preuves de son courage, et qu'il préférait cette gloire à celle que ses vers lui avaient acquise : voyez la remarque suivante. J'avertirai en passant que tout le monde n'a pas entendu Suidas, lorsqu'il a dit qu'Eschyle se retira en Sicile, parce que les bancs s'étaient rompus pendant la représentation de l'une de ses tragédies. Quelques-uns ont pris cela au sens littéral, et n'ont pas considéré qu'en ce temps-là cette aventure faisait beaucoup d'honneur à Eschyle ; ç'aurait été une marque que ses pièces attiraient une telle foule de spectateurs, que les siéges incapables de les porter crevaient sous eux. Il faut prendre la chose comme Scaliger l'a entendue ; c'est-à-dire, que la pièce d'Eschyle, en cette occasion, fut méprisée, et une pièce de rebut. *Eamdem forsan occasionem innuit Suidas, qui Æschylum in Siciliam demigrâsse refert, quòd dum fabulam exhibuerit ruerent subsellia* δια τὸ πεσεῖν τὰ ἰκρία ἐπιδεικνυμένου αὐτοῦ, subsellia frangere dicebatur, *qui, ut comici loquuntur, non stetit, sed excidit ; hoc est non placuit, sicut à viro doctissimo Josepho Scaligero jamdiù monitum est Auson. lect. Nec me movet quòd alii aliter Juvenalis verba* fregit subsellia versu, *sint interpretati* (37).

(H) *Ceci n'est pas sans difficulté.*] J'ai déjà dit que selon les marbres d'Arondel, il faut mettre la naissance d'Eschyle à la dernière année de la 63e. olympiade, et sa mort, à l'an 1er. de la 81e. Or, selon Diodore de Sicile (38), il faut mettre la mort du roi Hiéron à la seconde année de la 78e. olympiade : il n'est donc point vrai, comme tant de gens l'assurent, qu'Eschyle se soit retiré auprès du roi Hiéron, et qu'il soit mort trois ans après. Il a survécu environ douze ans à ce prince. Je ne sais si l'on ne pourrait pas supposer qu'il se retira deux fois en Sicile, et que les auteurs qui parlent de lui ne distinguent pas ces deux voyages. On convient que la victoire que Sophocle remporta sur lui, l'obligea à s'en aller à la cour d'Hiéron. Sophocle commençait alors à entrer en lice, et pouvait avoir vingt-huit ans. Cette dispute tombe sur les dernières années de la 77e. olympiade. Hiéron mourut trois ans après ; plus ou moins. Il est probable qu'Eschyle, perdant un si bon patron, quitta la Sicile, et s'en retourna dans sa patrie, d'où d'autres mécontentemens le contraignirent à sortir tout de nouveau quelques années après. Quelle meilleure retraite pouvait-il choisir que la Sicile, où il avait sans doute laissé des amis, quand il en était sorti la première fois ? Notez que ce furent les habitans de Géla qui lui bâtirent un sépulcre (39). Si Hiéron eût été en vie, n'aurait-il pas voulu se faire honneur de ce monument ? Et il est probable qu'il l'aurait bâti dans Catanée, sa ville favorite, laquelle il fit nommer Etna (40). Et voici une nouvelle difficulté. Il voulut au commencement de la 76e. olympiade (41), que la ville de Catanée changeât et de nom et d'habitans ; et il se pressa d'achever l'établissement de cette nouvelle ville. Or

(35) *Voyez M.* Le Fèvre, *dans la* Vie d'Eschyle.

(36) *Fœminam amantem nunquàm exhibuit, sicut ab Aristophane in Ranis observatum est : at in exprimendâ insaniâ usque ad stuporem simul et commiserationem eliciendum, qui Cassandræ orationem in Agamemnone legerit nemo unquàm superatum agnoscet.* Stanleius, *pag.* 706. *Le passage* d'Aristophane *in* Ranis, *est dans la IIe. scène du IVe. acte ; pag. m.* 243.

(37) Stanleius, *pag.* 707.

(38) Diod. Sicul., *lib. XI, cap. LXVI.*

(39) *Voyez la remarque* (I).

(40) Diod. Sicul., *lib. XI, cap. XLIX.*

(41) *Ibidem.*

les auteurs disent que quand Eschyle se retira à la cour d'Hiéron, il le trouva occupé à bâtir la ville d'Etna, et qu'il fit un poëme sur cette nouvelle ville. Il ne s'était donc pas retiré par le dépit du triomphe de Sophocle ; car ce jeune poëte ne le vainquit qu'après le milieu de la 77e. olympiade (42). De toutes les parties de l'ancienne histoire, celle qui concerne les savans est sans contredit la plus confuse et la plus inaccessible aux justes calculs d'un chronologue.

(I) *Les habitans de Géla lui dressèrent un tombeau avec une belle inscription.*] Voici les paroles du scoliaste qui a fait la vie d'Eschyle. Ἀποθανόντα δὲ Γελῶοι πολυτελῶς ἐν τοῖς δεμοσίοις μνήμασι θάψαντες, ἐτίμησαν μεγαλοπρεπῶς ἐπιγράψαντες οὕτως :

Αἰσχύλον Εὐφορίωνος Ἀθηναῖον τόδε κεύθει
Μνῆμα καταφθίμενον πυροφόροιο Γέλας.
Ἀλκὴν δὲ εὐδόκιμον Μαραθώνιον ἄλσος ἂν εἴποι
Καὶ βαθυχαιτήεις Μῆδος ἐπιστάμενος.

Mortuum Geloi inter publica monumenta sepelientes magnificè honorârunt, hoc inscribentes epitaphium :

Euphorione patre et patriâ Æschylus ortus Athenis
Mortuus ad læti conditur arva Gelæ,
Virtutis specimen, Marathonie campe, fateris
Atque experte tuo, Mede comate, malo.

Pausanias ne nous permet pas de douter qu'Eschyle lui-même ne soit l'auteur de cette épitaphe. Je rapporterai ses paroles, parce que Romulus Amaséus ne les a pas entendues Φρονῆσαι δὲ Ἀθηναίους ἐπὶ τῇ νίκῃ ταύτῃ μάλιστα εἰκάζω. Καὶ δὴ καὶ Αἰσχύλος, ὥς οἱ τοῦ βίου προσεδοκᾶτο ἡ τελευτὴ, τῶν μὲν ἄλλων ἐμνημόνευσεν οὐδενὸς δόξης ἐς τοσοῦτον ἥκων ἐπὶ ποίησιν· καὶ πρὸ Ἀρτεμισίου καὶ ἐν Σαλαμῖνι ναυμαχήσας· ὁ δὲ, τό τε ὄνομα προτεθὲν, καὶ τὴν πόλιν ἔγραψεν, καὶ ὡς τῆς ἀνδρείας μάρτυρας ἔχοι τὸ Μαραθώνιον ἄλσος καὶ Μήδων τοὺς ἐς αὐτὸ ἀποβάντας. *Nullam autem fuisse victoriam quâ sint magis Athenienses gloriati, quàm ea quam ex Marathoniâ pugnâ sunt adepti, hinc præcipuè ut credam adducor ; quòd Æschylus, cùm propè jam esset ut è vitâ decederet, qui de seipso antè prorsùs conticuerat, vir tantâ in poësi nominis celebritate, cujusque virtus navalibus præliis antè ad Artemisium et Salaminem enituerat*, de Marathoniâ pugnâ cùm suum carmen ederet, *in ipsâ operis fronte suum et patriæ nomen inscripsit : Marathonium enim saltum, et Persas qui illùc descenderunt, suæ testes virtutis citat* (43). Le traducteur, ce me semble, s'est trompé trois fois. 1°. Quand il a dit qu'Eschyle n'avait jamais parlé de soi auparavant. 2°. Quand il a présupposé que ce poëte se signala à la bataille navale d'Artémisium et à celle de Salamine, avant que de le faire à la bataille de Marathon. 3°. Quand il a cru qu'Eschyle mit à la tête d'un poëme composé sur la journée de Marathon, ce de quoi parle Pausanias. Ce n'est point la pensée de l'auteur grec : il avait dessein de prouver que la victoire de Marathon était celle dont les Athéniens se glorifiaient le plus ; et pour cet effet, il allègue qu'Eschyle, se sentant proche de la mort, mit à part toute autre chose, et se contenta d'écrire son nom et celui de sa patrie, et de marquer que Marathon et les Médes qui y avaient perdu la vie étaient les témoins de sa valeur. Cependant il s'était fait un grand nom par ses poésies, et il s'était trouvé aux journées d'Artémisium et de Salamine. Quand on compare les paroles de Pausanias avec l'épitaphe d'Eschyle, on ne peut douter qu'il n'ait eu en vue cette épitaphe ; mais si l'on voulait douter opiniâtrément que ce poëte fût l'auteur de l'inscription que les habitans de Géla gravèrent sur son sépulcre, l'on devrait être renvoyé à Athénée (44), qui remarque qu'Eschyle, ayant acquis une extrême réputation par ses vers, ne choisit pas cependant cette

(42) *Anno tertio olympiadis septuagesimæ septimæ.* Samuel Petitus, Miscellan., *lib. III*, *cap. XVIII*, *pag.* 173.

(43) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 13.

(44) Αἴσχυλος τηλικαύτην δόξαν ἔχων διὰ τὴν ποιητικὴν, οὐδὲν ἧττον ἐπὶ του τάφου ἐπιγραφῆναι ἠξίωσε μᾶλλον τὴν ἀνδρείαν ποιήσας ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον, etc., *Æschylus quamvis maximam famam consecutus esset ob poëticen, nihilo seciùs monumento inscribi fortitudinem maluit, dicens præclaram animi fortis constantiam, etc.* Athen., *lib. XIV*, *pag.* 627.

partie de sa gloire pour le sujet de son épitaphe ; il aima mieux employer la gloire que sa valeur lui avait acquise (45). Pour preuve de cela Athénée cite les deux derniers vers de l'épitaphe qu'on a vue ci-dessus.

(K) *Les Athéniens marquèrent publiquement l'estime..... qu'ils avaient pour ses tragédies.*] Ils firent un décret public pour établir que ses tragédies seraient jouées après sa mort ; et il fut le seul dont les pièces furent ainsi honorées (46). C'est pourquoi on l'a introduit se glorifiant que sa poésie n'était pas morte avec lui, comme celle d'Euripide était morte avec son auteur (47). Philostrate, au VI[e]. chapitre du VI[e]. livre de la Vie d'Apollonius, observe que les Athéniens considérèrent Eschyle comme le père de la tragédie ; et il semble même nous apprendre qu'ils l'invoquaient après sa mort pendant les fêtes de Bacchus. Ἐκάλουν δὲ καὶ τεθνεῶτα ἐς Διονύσια, *in Dionysii festis etiam mortuum invocant* : c'est ainsi qu'a traduit Rhinuccinus. Morel a traduit *convocant*. Vigénère a traduit *ayant encore accoutumé de l'invoquer aux jeux et fêtes de Dionysius*. Mais sans doute il n'a voulu dire autre chose, si ce n'est qu'ils le conviaient à ces fêtes, en tant que par un décret public ils ordonnaient que ses tragédies y fussent jouées, d'où il arrivait qu'il remportait de nouveaux triomphes. Consultez Vossius, à la page 30 de son Traité des Poëtes grecs. Quintilien diminue un peu cet honneur; car il se contente de dire que l'on permit dans Athènes, de faire combattre les tragédies d'Eschyle après avoir été corrigées ; et il remarque que plusieurs de ceux qui les corrigèrent gagnèrent le prix. De ce nombre furent Euphorion et Bion fils d'Eschyle (48). Le scoliaste qui a fait la Vie d'Eschyle donne une autre forme au décret des Athéniens : il prétend qu'ils ordonnèrent que tous ceux qui voudraient jouer les tragédies d'Eschyle obtiendraient un chœur (49). Il dit aussi que tous les poëtes tragiques avaient de coutume d'aller au tombeau d'Eschyle, pour faire honneur à sa mémoire, et qu'ils jouaient là leurs pièces. Quintilien encore un coup n'était pas homme à rapporter ces historiettes ; car il dégrade ce poëte du rang que d'autres lui donnent. Quelques-uns (50) le mettent au-dessus de Sophocle et d'Euripipe, d'autres, sans décider de la primauté, veulent que chacun de ces trois poëtes ait excellé en certaines choses (51). Mais voici le jugement de Quintilien. *Tragœdias primus in lucem Æschylus protulit, sublimis et gravis, et grandiloquus sæpè usque ad vitium : sed rudis in plerisque et incompositus, propter quòd correctas ejus fabulas in certamen deferre posterioribus poëtis Athenienses permisêre ; suntque eo modo multi coronati. Sed longè clariùs illustraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides : quorum in dispari dicendi viâ uter sit poëta melior, inter plurimos quæritur* (52). Le philosophe Ménédème donnait toujours à Eschyle le premier rang. Voyez sa Vie dans Diogène Laërce, au livre II, section 133.

(L) *La meilleure édition d'Eschyle est celle de Londres* (53).] Thomas Stanley la publia, l'an 1663, *in-folio*. Il y joignit une traduction latine et un savant commentaire de sa façon, les notes du vieux scoliaste, les fragmens des pièces perdues, les diverses leçons des manuscrits, et les observations de quelques doctes critiques qui ont travaillé sur ce poëte. Voici l'ordre des éditions précédentes. La première fut celle d'Alde Manuce à Venise, l'an 1518 : elle ne comprenait que six tragédies (54). Turnèbe les fit réimprimer à Paris, l'an 1552, avec des *variæ lectiones*. La même année François Robortel publia les sept tragédies d'Eschyle, à Venise, avec ses conjectures et celles de Michel Sophiani, et

(45) Alcée *eut le même goût. Voyez tome II, p.* 2?8 *la citation* (36) *de l'article* ARCHILOCHUS.

(46) Scholiastes Aristophanis, *apud* Stanleium, *pag.* 707.

(47) Aristophanes, *in* Ranis.

(48) *Vide* Vossium, de Poët. græcis, *pag.* 30.

(49) Τὸν βουλόμενον διδάσκειν τὰ Αἰσχύλου χορὸν λαμβάνειν (*d'autres lisent* χρυσὸν) *quod quicunque fabulas Æschyli docere vellet choro* (juxta alios *auro*) *donaretur.*

(50) Aristophanes, *in* Ranis.

(51) Plutarchus, *apud* Stanleium, *et* Phrynichus *apud* Photium, *citante eodem* Stanleio, *pag.* 701, 702.

(52) Quintilian., *lib. X, cap. I.*

(53) *Voyez le* Journal des Savans *du 2 mars* 1665.

(54) *Celle qui a pour titre* Choëphoræ *y manque.*

avec tout autant de scolies qu'il avait pû ramasser en consultant les vieux exemplaires. Cinq ans après on vit sortir de l'imprimerie de Henri Étienne une édition qui surpassa les précédentes. Elle contenait tout l'Agamemnon qui jusque-là n'avait paru que tronqué : on corrigea en plusieurs endroits le texte d'Eschyle, on fit la même chose sur les scolies, et on les donna plus amples. Ce fut le travail de Pierre Victorius. On y joignit les Observations de Henri Étienne. Enfin Guillaume Cantérus publia une nouvelle édition à Anvers, l'an 1580, dans laquelle il corrigea une infinité de fautes, et disposa chaque vers selon son ordre, ce qui n'avait point été fait encore. La version latine que Jean Sauromannus publia chez Oporin ne vaut rien (55). Ceux qui travailleront à perfectionner les dictionnaires historiques ne devront pas oublier l'histoire des éditions.

(M) *Il fut tué...... d'un coup de tortue.*] Valère Maxime (56) cité par M. Moréri, n'est pas le seul qui dise cela : Suidas l'assure en deux endroits (57) : le scoliaste d'Eschyle l'assure aussi (58). Pline l'avait dit avant eux (59), et avec cette circonstance qu'Eschyle s'était mis en rase campagne, afin d'éviter l'effet d'une prédiction qui le menaçait ce jour-là de la chute de quelque chose. *Ingenium est ei* (aquilæ) *testudines raptas frangere è sublimi jaciendo : quæ sors interemit poëtam Æschylum prædictam fatis (ut ferunt) ejus diei ruinam securâ cœli fide caventem* (60).

(N) *Saumaise..... a déclaré que ce poëte est plus obscur que l'Écriture Sainte.*] Voici les paroles de Saumaise (61) : *Quis Æschylum possit adfirmare græcè nunc scienti magis patere explicabilem quàm Evangelia aut Epistolas apostolicas ? Unus ejus Agamemnon obscuritate superat quantum est librorum sacrorum cum suis hebraïsmis et syriasmis, et totâ hellenisticâ supellectile vel farragine.*

(55) *Tiré de la préface de* Thomas Stanley.
(56) *Lib. IX, cap. XII.*
(57) *In voce* Αἰσχύλος *et in voce* Χελώνη.
(58) *In* Vitâ Æschyli.
(59) *Ceci ne se rapporte pas à* Val. Maxime.
(60) Plin., *lib. X, cap. III, pag. m.* 391.
(61) De Hellenisticâ, *pag.* 37, *epist. dedicator.*

(O) *M. Moréri a fait un assez bon nombre de fautes.*] Ayant dit qu'Eschyle avait témoigné dans trois batailles, *qu'il n'était pas moins homme de guerre qu'homme de lettres*, il ajoute que, *pour donner quelque marque plus particulière de son courage, il suffit de dire qu'il était frère de ce fameux Cynégire qui, s'étant fait couper les deux mains en arrêtant un vaisseau ennemi, ne laissa pas de faire la guerre aux Barbares.* Je trouve quatre fautes dans ces paroles. 1°. Avoir un frère très-brave n'est nullement une preuve qu'on soit brave. 2°. Pour le moins ce n'en est pas une preuve si convaincante, qu'afin d'en persuader les lecteurs, il suffise de la proposer. 3°. Pour le moins ce n'en est pas une marque plus particulière que celle qui est empruntée du courage qu'on a fait paraître dans trois grandes occasions. 4°. Quant à Cynégire, il fallait s'en tenir à ce qu'Hérodote en dit : c'est qu'il fut tué ayant eu la main coupée, la main, dis-je, avec quoi il tenait un vaisseau des Perses. Les autres choses que les Grecs y ont ajoutées ressemblent moins à l'histoire qu'aux légendes de Roland et des quatre fils Aimon. Qui pourrait croire qu'un homme à qui on aurait coupé tout fraîchement les deux mains eût la force de prendre un vaisseau de guerre à belles dents, et de le tenir en état ? *Cynægiri quoque militis atheniensis gloria magnis scriptorum laudibus celebrata est, qui post prælii innumeras cædes, cùm fugientes hostes ad naves egisset, onustam navem dextrâ manu tenuit, nec priùs dimisit, quàm (manum) amitteret; tum quoque amputatâ dextrâ, navem sinistrâ comprehendit, quam et ipsam cùm amisisset, ad postremùm morsu navem detinuit. Tantam in eo virtutem fuisse, ut non tot cædibus fatigatus, non duabus manibus amissis victus, truncus ad postremum, veluti et rabida fera, dentibus dimicaverit* (62). Je croirais aussitôt ce que Pline dit de la Remore dans le I[er]. chapitre du III[e]. livre. 5°. La cinquième faute de M. Moréri est qu'il dit qu'Eschyle, *depuis* les batailles de Marathon, de Salamine et de Platée, *s'adonna à la*

(62) Justinus, *lib. II, cap. IX.*

tragédie. Il avait écrit lui-même (63) qu'il s'y adonna n'étant encore que petit garçon, et il disputa le prix de la tragédie contre Pratinas, environ vingt ans avant la bataille de Platée (64). 6°. Le scoliaste ne met point la mort de ce poëte sous la 78e. olympiade.

(63) *Ci-dessus*, *citation* (11).

(64) *En la 70e. olympiade*. Suidas, *in* Πρατίνας.

ÉSÉCHIEL, l'un des quatre grands prophètes dont les écrits sont une partie du Vieux Testament, était fils du sacrificateur Buzi (*a*), et descendait d'un grand-sacrificateur (*b*). Il fut transporté en Babylone avec le roi Jéchonias. Il commença de prophétiser cinq ans après (*c*), et continua de le faire pendant vingt ans (*d*). Il fut tué par celui qui commandait les Juifs en ce quartier-là, homme qui adorait les idoles, et qui ne put souffrir que ce prophète l'en censurât (*e*). On enterra Éséchiel dans le sépulcre de Sem (A), et il se faisait un très-grand concours de peuple à ce tombeau, par principe de dévotion. Les Chaldéens voulurent un jour tailler en pièces cette multitude de dévots; mais ils éprouvèrent qu'Éséchiel était un autre Moïse (B). Voilà ce qu'on trouve dans la vie de ce grand prophète, attribuée à saint Épiphane. On y trouve quelques autres miracles du même prophète. Les Juifs, entêtés de leurs rêveries superstitieuses et ridicules, ont conté cent choses extraordinaires touchant son tombeau (C). Quelques-uns de leurs docteurs ont débité qu'il s'en fallut peu qu'une assemblée de rabbins, délibérant sur le livre de ses prophéties, ne conclût à le chasser du canon des écritures (D). On a voulu dire que Pythagore fut son disciple (E). Le plus docte et le plus laborieux commentaire qui ait paru jusques ici sur Éséchiel, est celui de deux jésuites espagnols (*f*), en trois volumes *in-folio*. Il ne faut point confondre avec ce prophète, un ÉSÉCHIEL, poëte juif, dont on a encore une tragédie grecque (F).

(*a*) Éséchiel, *chap. 1*, *vers.* 3.

(*b*) Epiphanius, *in* Vitâ Ezechielis.

(*c*) Éséchiel, *chap. 1*, *vers.* 2.

(*d*) Epiphanius, *in* Vitâ Ezechielis.

(*e*) *Idem*, *ibidem*.

(*f*) Pradus *et* Villalpandus.

(A) *On enterra Éséchiel dans le sépulcre de Sem.*] L'auteur que je cite (1) assure qu'on voyait encore ce tombeau composé de deux cavernes; mais un auteur qui a vécu sous le règne de Constantin (2) raconte que le sépulcre d'Éséchiel était le même que celui de Job, de Jessé, de David, proche de Béthléem. Benjamin de Tudèle (3) rapporte que le roi Jéchonias ayant été mis en liberté, s'en alla avec trente-cinq mille Juifs faire bâtir une magnifique voûte sur le tombeau d'Éséchiel, entre le Chobar et l'Euphrate. Il prétend que l'on voyait peints sur les murailles de la voûte, Jéchonias et tous ceux qui l'avaient suivi. L'image de Jéchonias était la première, et celle d'Éséchiel la dernière. Nous dirons ci-dessous ce que cet auteur rapporte touchant les pèlerinages et les dévotions qui se faisaient à ce monument.

(B) *Les Chaldéens..... éprouvèrent qu'Éséchiel était un autre Moïse.*] Les Chaldéens n'étaient pas sans crainte à la vue d'un tel concours de pèlerins; c'est pourquoi ils résolurent un

(1) Epiphanius, (*aut qui sub nomine* Epiphanii *scripsit* Vitas prophetarum,) *in* Vitâ Ezechielis.

(2) *Scriptor* Itinerarii Hierosolymitani, *apud* Huet., Demonstrat. Evangel., *pag.* 458, *edit. Lips.*, 1694.

(3) *In* Itinerario, *pag. m.* 78.

jour de faire cesser ces attroupemens de dévots, en faisant main basse sur ceux qui étaient alors autour du sépulcre. Mais le prophète arrêta les eaux du fleuve, et fit que quand les Israélites eurent gagné l'autre rivage, tous les Chaldéens qui osèrent les poursuivre furent submergés. Il obtint à ces mêmes dévots mourans de faim une grande multitude de poissons. On prétend que pendant sa vie il fut transporté de Chaldée en Judée, afin de convaincre les incrédules (4). Si Abrabaniel s'était fondé sur cela, il aurait pu dire qu'Éséchiel a prophétisé, et dans le pays de Chanaan, et dans la Chaldée ; il aurait pu, dis-je, le soutenir sans craindre qu'on le réfutât de la manière que M. Huet le réfute. *Facessat etiam Abrabaniel qui Ezechielem et in terrâ Chanaan, et extra eam vaticinatum esse docet, cum quinto demum post deportationem suam anno futura prædicere aggressus sit* (5).

(C) *Les Juifs ont conté cent choses extraordinaires touchant le tombeau* d'Éséchiel.] Benjamin de Tudèle, qui vivait au XII[e]. siècle, assure (6) que jusques à ce temps-là, le tombeau de ce prophète avait été regardé comme un lieu saint ; qu'on s'y rendait des pays les plus éloignés pour y faire ses prières ; que ces voyages de dévotion commençaient avec l'année, et duraient jusques à la fête de l'expiation ; que les chefs du peuple juif ne manquaient pas de partir de Bagdad pour se rendre à ce sanctuaire et pour faire mettre des tentes à douze milles à la ronde ; que les marchands arabes y allaient tenir une foire ; que le jour de l'expiation on étalait un grand livre écrit de la propre main d'Éséchiel, et qu'on le lisait ; et depuis le temps que le prophète avait allumé lui-même une lampe sur son sépulcre, on n'avait jamais souffert qu'elle s'éteignît, car on avait eu grand soin de mettre de l'huile et de la mêche dans cette lampe toutes les fois qu'il en avait fallu ; qu'il y avait là une très-belle bibliothéque, à laquelle tous ceux qui mouraient sans enfans laissaient leurs livres ; que même les seigneurs mahométans allaient là faire des prières, tant ils étaient remplis d'amour pour Éséchiel ; que tous les Arabes en usaient de même, et qu'on vénérait tellement ce saint lieu à cause du bienheureux Éséchiel, que même dans le temps de guerre, ni les mahométans, ni les juifs n'y faisaient tort à personne.

Un autre rabbin (7) va nous conter encore plus de merveilles. Un roi de Babylone ayant voulu voir les reliques du prophète Éséchiel, ce grand faiseur de miracles, on lui répondit que cela n'était point possible : comme c'est un saint, vous ne pourriez pas, lui dit-on, le déterrer ; et parce que cette réponse ne lui faisait point passer son envie, on le pria de faire l'essai sur le sépulcre de Baruch, disciple d'Éséchiel. Il ordonna donc qu'on déterrât Baruch ; mais tous ceux qui voulurent y mettre la main tombèrent morts. Par le conseil d'un Israélite il commanda aux Juifs de le déterrer. Ils s'y préparèrent par un jeûne de trois jours, et vinrent à bout de ce travail sans aucun dommage. Le roi trouvant que c'était trop pour un seul lieu d'avoir le sépulcre d'Éséchiel et celui de Baruch, ordonna qu'on transportât ailleurs le cercueil de celui-ci. Quand on l'eut porté un mille, les porteurs n'eurent plus la force de faire un pas : les chevaux et les mulets dont on se voulait servir se trouvèrent dans la même impuissance (8). Le rabbin Salomon expliqua ainsi ce prodige : C'est ici le lieu, dit-il, que le prophète choisit pour sa sépulture. On s'en rapporta à son interprétation, et l'on bâtit en

(4) *Ex* Epiphanio, *in* Vitâ Ezechielis.

(5) Huet., Demonstr., *pag.* 458.

(6) *In* Itinerario, *pag.* 78 *et seq.*

(7) R. Petachias Ratisbonensis. *Il vivait au XII[e]. siècle. Son* Voyage *a été publié en hébreu et en latin par M.* Wagenseil, *l'an* 1687.

(8) *Comparez avec ceci ce que l'on conte de l'image de Notre-Dame de Czestochovie en Pologne. Ladislas, duc d'Opolie, la voulut transporter, l'an* 1328, *dans son duché;* mais quand elle fut arrivée à Clermont auprès de Czestochow, elle ne voulut point bouger de cette montagne, où elle s'appesantit de telle sorte qu'il se douta de sa volonté, qui lui fut ensuite révélée par un songe. Il y bâtit une église. *Le Laboureur, Voyage de la reine de Pologne,* III[e]. part., pag. 22. Le dimanche des Rameaux 1430, les hussites de Bohême pillèrent *ce temple* :... ils emportaient l'image vers la Silésie ; mais à quatre cents pas de la montagne elle se fixa de telle sorte, qu'ils ne purent pas l'entraîner, quelque peine qu'ils prissent pour en venir à bout à force de chevaux frais. *Là même.*

ce lieu-là un beau monument à Baruch. Ce qui suit regarde le tombeau d'Éséchiel. Il est dans un bois, à une journée, ou à une demi-journée de Bagdad, entouré d'une muraille, et accompagné d'un beau bâtiment. Il n'y a qu'une très-petite porte dans la muraille : les Juifs en ont la clef : quand ils veulent entrer par cette porte, il faut qu'ils marchent à quatre pieds, tant elle est basse ; mais le jour de la fête des tabernacles, jour où il aborde là une prodigieuse affluence de monde (9), cette porte s'élargit et se hausse d'elle-même, jusques à pouvoir laisser passer des personnes montées sur des chameaux. Dès que la fête est finie, la porte retourne au premier état, et cela à la vue de tout le peuple qui se trouve là pour apporter ses offrandes au tombeau d'Éséchiel. Il n'y a point de maux contre quoi l'on se recommande plus dévotement et plus fréquemment à l'intercession de ce prophète, que contre la stérilité. Un homme qui ne se sent pas propre à engendrer, et une femme qui ne se sent pas propre à concevoir, recourent ordinairement à faire des vœux au tombeau de ce prophète. Ils y recourent aussi pour lever la stérilité de leurs bestiaux (10). Un prince qui avait une cavale stérile, et qui demeurait à quatre journées de ce sépulcre, s'engagea par vœu à consacrer au prophète le poulain que sa cavale ferait, si elle venait à porter. La cavale fit un poulain que le prince trouva si beau, qu'il le garda ; mais le poulain prit la fuite, et s'en alla de lui-même vers le sépulcre d'Éséchiel : la porte de la muraille s'ouvrit aussi d'elle-même afin qu'il entrât. Le prince n'ayant pu trouver ce poulain, avec quelque diligence qu'il l'eût fait chercher partout, s'imagina que peut-être il le trouverait au tombeau de ce prophète : son vœu lui fit naître cette pensée. Il l'y trouva et ne put jamais le faire sortir, la porte trop étroite ne le souffrait pas : alors, par le conseil d'un Juif, il mit des pièces d'argent sur le tombeau, et dès qu'il en eut mis pour la valeur du poulain, la porte s'élargit autant qu'il fut nécessaire (11). Tous les Ismaélites, qui vont au sépulcre de Mahomet, passent par celui d'Éséchiel, et y laissent des offrandes, et lui font cette prière : *Monseigneur Éséchiel, si je reviens en bonne santé, je vous donnerai telle ou telle chose* (12). Ceux qui entreprennent un long voyage mettent en dépôt à ce tombeau ce qu'ils ont de plus précieux, et disent : *Monseigneur Éséchiel, gardez-moi ce précieux dépôt jusqu'à ce que je revienne, et ne permettez point qu'autre que mes héritiers y touche.* Plusieurs de ces dépôts ont eu le temps de pourir en ce lieu-là. On y met aussi des livres : un homme qui en voulut dérober un, devint aussitôt aveugle. Ce lieu est orné très-richement ; on y tient trente lampes allumées nuit et jour. L'argent des vœux est employé aux réparations de la synagogue, et à marier des orphelins, et à faire étudier plusieurs pauvres écoliers. Les présens et les *ex voto* sont en si grand nombre, qu'il y a deux cents personnes préposées à les garder à tour de rôle. Autrefois il y avait une colonne de feu sur le tombeau du prophète ; mais quelques profanes s'étant une fois mêlés avec les quatre-vingt mille dévots que la fête des tabernacles assembla, firent disparaître cette colonne (13).

Voilà bien des fables ; mais on en peut inférer certainement cette vérité : c'est que l'invocation des saints et depuis long-temps une pratique des Juifs ; car pour n'insister pas sur les autres preuves, nous voyons ici le rabbin Pétachias, qui fait des offrandes et des prières à Éséchiel, et qui prétend qu'elles opérèrent un grand miracle. *Ipse R. Petachias ad Ezechielis sepulchrum se contulit, obryzum, sive auri grana manibus secum affe-*

(9) *Le nombre des juifs qui s'y rendent est de soixante ou de quatre-vingt mille.* Peregrin. R. Petachiæ, *apud* Joh. Christoph. Wagenseilium, exercitat. IV, *pag.* 179.

(10) *Comparez avec ceci ce qu'on lit dans le* Supplément *du* Voyage de M. Burnet, *pag.* 192, *de ces bêtes que l'on fait bénir à Rome, le jour de Saint-Antoine.*

(11) *Pauxillatim successivè eousque argentum monumento ingessit quoad pretium æquavit, et dilatata porta, pullus egressus est.* Petach., Peregrin., *pag.* 180.

(12) Domine Ezechiel, si (*sanus salvusque*) rediero, dabo tibi hoc aut illud., *ibidem*, *pag.* 181.

(13) *Tiré du* Voyage *du rabbin* Petachias, *pag.* 181.

rens. Ea cùm ex manibus fortè fortunâ excidissent, domine Ezechiel, inquit, tui honoris causa excessi : (et ceu facere me par erat, dona mea quæ tibi litarem, mecum attuli.) *Sed amisi grana* (aurea, huic rei destinata, improvidè) *et perierunt illa; nihilominùs ubicunque locorum jacent, tua sunto.* (Dixerat hæc) *et mox conspicit oculis suis, è longinquo, aliquid sideris instar micare : cùm gemmam esse suspicaretur, eo se contulit, et rem scrutatus est, reperitque grana sua aurea, ac proindè Ezechielis sepulchro illa dedicavit* (14). On ne publierait pas ces fables parmi les Juifs, si l'invocation des saints leur paraissait une chose défendue. Les protestans ont raison de déplorer la honteuse crédulité de ce peuple, et la hardiesse de ses écrivains à publier cent mille sornettes; mais chacun doit apprendre par les choses qui se passent dans son parti, que la pente dans cet endroit-là est très-glissante. Combien y a-t-il de choses dans la pratique des protestans d'aujourd'hui, qu'ils n'eussent pas approuvées il y a cent ans? Je suis assuré que l'auteur des Pastorales a publié plus de faux miracles qu'il ne devait : mais je ne suis pas moins sûr qu'on lui en a écrit beaucoup plus que l'on n'en trouve dans ses lettres. Or considérez un peu qu'à la réserve d'un très-petit nombre de gens, dont la plupart étaient des laïques, personne n'a témoigné que ce débit d'événemens mystérieux le choquât. Où en serait-on déjà si les prédictions que l'auteur fondait là-dessus avaient eu quelque sorte de succès? Généralement parlant, où en serait-on déjà, si l'on n'était pas tenu en respect par l'esprit de contradiction, à la vue de ce qui se passe dans la communion romaine?

(D) *On a débité qu'il s'en fallut peu qu'une assemblée de rabbins..... ne conclût à le chasser du canon des Écritures.*] Le Talmud contient un traité (15) où on lit que les rabbins, considérant qu'il y a dans les prophéties d'Éséchiel quelques passages qui semblent contraires à la doctrine de Moïse, mirent en délibération s'il ne serait pas à propos de rejeter l'ouvrage de ce prophète. Les voix ayant été recueillies, on allait prononcer la sentence de dégradation, lorsqu'un certain Ananias représenta qu'il se faisait fort de concilier les différences que l'on trouvait entre Moïse et Éséchiel : et comme il fournit sur-le-champ une méthode de concilier ces différences, de laquelle on se contenta, on laissa le livre d'Éséchiel au nombre des canoniques. Voyez ce que M. Huet (16) a répondu à cette remarque de Spinosa.

(E) *On a voulu dire que Pythagore fut son disciple.*] On se fonde sur un passage de Clément Alexandrin; mais ce fondement est assez infirme, puisque ce père lui-même rejette ce qu'il rapporte. Voici ses paroles (17) : Ἀλέξανδρος δὲ ἐν τῷ περὶ Πυθαγορικῶν συμβόλων, Ναζαράτῳ τῷ Ἀσσυρίῳ μαθητεῦσαι ἱστορεῖ τὸν Πυθαγόραν, Ἰεζεκιὴλ τοῦτον ἡγοῦνται τινες· οὐκ ἔστι δὲ, ὡς ἔπειτα δηλωθήσεται· *Alexander autem in libro de symbolis Pythagoricis refert Pythagoram fuisse discipulum Nazarati Assyrii; quidam eum existimant Ezechielem : sed non est, ut ostendetur posteà.* On doit excuser ceux (18) qui prétendent que Clément Alexandrin veut dire que Pythagoras est Éséchiel, selon le sentiment de quelques-uns; car si l'on ne consulte que les lois de la grammaire, cette explication est aussi bonne que l'autre. Tous les livres grecs et latins sont remplis de ces équivoques : on y trouve des périodes où il y a deux ou trois personnes, et au bout de cela un pronom qui se peut rapporter également à toutes les trois. Il faut deviner, à force de méditations sur ce qui précède ou sur ce qui suit, où doit tomber le rapport. Je crois avoir dit plus d'une fois que notre langue, lorsqu'on sait bien observer ses règles, n'est point sujette à ces inconvéniens. Mais encore qu'on puisse excuser ceux qui entendent de travers ce passage de Clément d'Alexandrie, il est sûr que

(14) *Ibidem, pag.* 180, 181.

(15) *C'est celui de* Sabbatho. *Voyez* Huetii Demonstrat. Evangel., *pag.* 462.

(16) *Ubi suprà.*

(17) Clem. Alexandr., Stromat., *lib. I, pag.* 304.

(18) *Le père* Rapin *est de ceux-là.* Clément d'Alexandrie, *dit-il, pag. m.* 287 *de la Comparaison de Platon et d'Aristote* prétend que Pythagoras passa dans l'opinion de quelques savans de son temps pour le prophète Ezéchiel, mais sans aucun fondement.

quand on pèse mûrement le fil du discours, on s'aperçoit que le mot τοῦτον se rapporte à Nazaratus, et non pas à Pythagore. *Sunt qui hæc Clementis verba ita interpretentur, quasi Ezechielem non Zaratum, sed Pythagoram haberi à quibusdam voluerit; quod non ita esse cognoscet, quisquis locum totum attentè lustraverit* (19).

(F) *Il y a un* Éséchiel, *poëte juif, dont on a encore une tragédie grecque.*] La tragédie qu'on a de lui a pour titre Ἐξαγωγή; elle roule sur la sortie d'Égypte. Il fut, dit-on, l'un des interprètes qui travaillèrent à la Bible des septante. La chronologie le souffre; car il est cité par des auteurs qui ont précédé l'ère chrétienne, et qui ne remarquent pas qu'il fût mort depuis peu de temps. *Certè non Eusebium solùm et Clementem Alexandrinum præcessit ætate, sed et Alexandrum Polyhistorem qui fuit L. Sullæ æqualis, et Demetrium judæum qui ex ejus scriptis fragmenta depromit apud Eusebium. Vixisse autem Demetrium hunc inter Ptolemæos Philopatora et Lathyrum paulo post patefaciam* (20). Je viens de lire dans le Journal de Hambourg, une chose qui me persuade que l'on ne distingue pas toujours l'un de l'autre, le prophète Éséchiel, et le poëte Éséchiel. Voici les paroles du journaliste (21). *L'exemple des Grecs et des Romains n'est pas le seul par lequel cet auteur* (22) *prétend faire voir l'estime que les anciens ont faite des poëmes dramatiques. Il y joint celui des Hébreux, qui ne les ont pas jugés contraires à la pureté du culte de Dieu, et qui ont cru même pouvoir s'en servir à représenter les plus mémorables événemens de leur histoire. Il cite pour le prouver le fragment d'une tragédie intitulée* la sortie d'Égypte, *qu'il attribue à Éséchiel. Il y a peu de gens, à mon avis, à qui ce fragment soit connu; et j'avoue que je n'en avais jamais ouï parler jusques ici, non pas même à feu M. Frémond d'Ablancourt, qui trouvait des poëmes dramatiques partout le Vieux Testament, et qui s'en était fait une clef pour l'explication de plusieurs endroits difficiles, et en particulier pour celle du Cantique des Cantiques et du livre des psaumes* (23). Comme je n'ai point le livre dont le journaliste donne là l'extrait, je ne puis point dire si l'on s'y est exprimé d'une manière à donner lieu de prétendre que l'on attribue au prophète Éséchiel cette tragédie.

(19) Huet., Demonst. Evangel., *pag.* 459. *Il lit dans ce père, non pas* Ναζάρατος, *mais* Ζάρατος. *Voyez* Seldenus, de Diis Syris, *lib. II, cap. I.*

(20) *Idem*, Huet., *ibid.*, *pag. m.* 99. *Il cite* Euseb., de Præparat. Evangel., *lib. IX*, *cap. XXI*; *et* Clem. Alexandr., Stromat., *lib. I.*

(21) *C'est un ministre français, nommé M.* Dartis, *homme d'esprit, et auteur de fort bons livres.*

(22) *C'est-à-dire, l'auteur de la* Dissertation sur la condamnation du Théâtre.

(23) Journal de Hambourg *du* 1er. *d'octobre* 1694, *pag.* 68, 69.

ESMENDREVILLE (Jean du Bosc, Seigneur d'),

président en la cour des aides de Rouen, passa par les mains du bourreau avec le ministre Marlorat et quelques autres, comme l'un des principaux auteurs de la résistance que cette ville avait faite aux armes du roi dans la première guerre civile sous Charles IX. « (*a*) Il était digne d'une » meilleure destinée, pour avoir » en sa personne tout ce qui se » peut désirer de grandes qua- » lités en un magistrat accom- » pli. Il avait été élevé comme » les illustres de son temps, qui » aspiraient à la possession des » belles sciences, et principale- » ment de la jurisprudence, » qu'il alla puiser dans sa source » au voyage qu'il fit exprès en » Italie........ Il fut reçu con- » seiller et commissaire aux re- » quêtes du palais, à Rouen, le » dernier jour de juin 1544, et » passa de là à la charge de se- » cond président à la cour des

(*a*) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I*, *pag.* 878, 879.

» aides de la même ville, le 26 » janvier 1562, qui fut l'année » même de sa mort, ayant été » décapité et son corps pendu le » 1er. de novembre ensuivant (*b*). » Il laissa de N. Guyot, sa pre- » mière femme, trois fils et deux » filles, qui n'eurent rien de » ses biens; Catherine Guérin » sa seconde femme, se remaria » avec Robert du Tour. Martin » du Bosc, seigneur de Bour- » neville, son frère puîné, » homme d'armes de la compa- » gnie du vidame de Chartres, » acquit par décret la seigneurie » d'Esmendreville, et de lui et » d'Isabeau le Moine, sa fem- » me, dame de Surdeval, sont » descendus les autres seigneurs » d'Esmendreville. Il était ca- » tholique, et c'est de lui qu'il » est parlé comme d'un grand » ligueur dans le Catholicon » d'Espagne. » Cette famille est ancienne (A), et a produit di- verses branches. Le président d'Esmendreville est auteur de quelques livres (B). Mézerai l'ap- pelle *Jacques du Bosc Mandre- ville* (C), passionné huguenot, poursuit-il, *mais qui s'était rui- né par son mauvais ménage* (*c*). M. le Laboureur (*d*) rapporte ce dernier fait.

(*b*) Le Laboureur, Addit aux Mémoires de Castelnau, *tom. I*, *pag.* 881.

(*c*) Mézerai, Hist. de Charles IX, *pag.* 85 *du IIIe. vol. in folio.*

(*d*) Additions à Castelnau, *tom. I*, *pag.* 879.

(A) *Cette famille est ancienne.*] Il était fils de Louis du Bosc, seigneur de Radepont, d'Esmendreville, etc., et avait pour frère aîné, 1°. Louis du Bosc, seigneur de Radepont, duquel sont issus les seigneurs de Radepont et de Fleuri; 2°. Robert du Bosc, seigneur de Beaumoncel, qui ne laissa que deux filles. Il était petit-fils de Louis du Bosc, seigneur de Radepont, et arrière-petit-fils de Robin du Bosc, seigneur d'Esmendreville, de Branville, etc., dont le père, Guillaume du Bosc, seigneur de Tendos, de la Chapelle, et d'Esmendreville, fut en otage pour le roi Charles VII, en Angleterre, et mourut le 1er. novembre 1430. Il était fils de Guillaume du Bosc, seigneur de Coquereaumont, de Fescamp, d'Esmendreville, etc., mort l'an 1409, et petit-fils de Jean du Bosc qui mourut l'an 1381, et était fils de Martin du Bosc, seigneur de Tendos, lieutenant du grand-maître des eaux et forêts de Normandie. Ce Martin mourut l'an 1360, et fut père de deux autres fils, savoir, 1°. de Mathieu du Bosc, seigneur de Bréteville, qui fut père de Simon du Bosc, docteur en décret, moine de Saint-Ouen, abbé de Jumiéges, camérier du pape; 2°. de Nicole (1) du Bosc, évêque de Bayeux. *Ce prélat servit également à l'honneur et à l'agrandissement de sa maison; car ce fut lui qui acheta les terres d'Esmendreville, d'Espinai et du bois d'Annebout, et autres biens... Il fut premièrement conseiller au parlement de Paris*, ensuite évêque de Bayeux, l'an 1374, puis *premier président clerc de la chambre des comptes, à mille livres parisis de gages sa vie durant.* Les lettres de la création, en date du 13 février 1398, portent que cette charge lui était donnée pour reconnaître les fidèles services qu'il avait rendus pendant quarante ans. *Par autres lettres du dernier décembre* 1380, *il fut fait conseiller du roi, sur le fait du domaine et des subsides, à mille francs d'or de gages, demeurant* (2) *néanmoins toujours premier président de la chambre des comptes.* Il mourut le 19 septembre 1408. Il avait été employé dans deux ambassades importantes, *l'une en Bretagne l'an* 1394 *avec le duc de Bourgogne, et l'autre à Ardres, l'an* 1381, *pour la négociation de la paix avec les Anglais, à* 12 *francs par jour pour sa dépense. Il fut enterré*

(1) *Voyez l'errata de M.* le Laboureur.

(2) *Je copie mot à mot M.* le Laboureur; *mais il est visible qu'il y a erreur aux chiffres; car si cet évêque fut créé premier président l'an* 1398, *il ne pouvait pas joindre cette charge l'an* 1380 *avec celle de conseiller sur le fait du domaine.*

dans la chapelle de Saint-Louis en l'église des Cordeliers de Paris (3). Voyez dans M. le Laboureur diverses branches de cette famille.

(B) *Il est auteur de quelques livres.*] Pendant son voyage d'Italie « il compo- » sa un livre latin, imprimé l'an 1532, » intitulé *Joannis Boschæi Neustrii* » περὶ δικαιογαμίας (4). Outre cela, il fit » un traité de la vertu et des proprié- » tés du nombre septenaire, et de la » raison pour laquelle Justinien avait » divisé ses pandectes en sept parties. » Il y réfute quelques opinions qu'il » avait vu soutenir publiquement au » fameux docteur Alciat, son con- » temporain; et on a encore quel- » ques autres ouvrages manuscrits de » lui (5). » Théodore de Bèze (6) le fait auteur d'un ouvrage *de Numæ Pompilii sacris*, qui déplut beaucoup aux catholiques romains.

(C) *Mézerai l'appelle Jacques du Bosc-Mandreville.*] M. de Mézerai se trompe souvent aux noms de baptême. Quant à la faute de *Mandreville* pour *Esmandreville*, il s'en faut prendre à ceci. La prononciation est la même dans la plupart des provinces, et parmi plusieurs personnes par tout le royaume, soit que vous disiez *le président de Mandreville*, soit que vous disiez *le président d'Esmandreville*. Ceux qui veulent être exacts jusque dans les moindres choses ne se fient pas à la prononciation, ils consultent la vraie orthographe des noms propres. M. de Thou ne l'avait pas consultée, puisqu'il a latinisé le nom de ce président par *Mantrevilla* (7). Cela est peu surprenant en comparaison de ce qu'on voit dans l'Histoire ecclésiastique des églises réformées. Bèze, qui en est l'auteur, rapporte les procédures qui furent faites, et les arrêts qui furent rendus contre Esmandreville, Marlolorat, etc., et le nomme toujours Mantreville. Est-ce que les greffiers mêmes qui dressèrent ces procédures et ces arrêts ne savaient pas le vrai nom de ces criminels? Est-ce que Théodore de Bèze se servit d'une mauvaise copie (*)?

(*) On lit *Mandreville*, tom. II, pag. 620 de l'Histoire ecclésiast. de Bèze, et l'indice de ce tome suppose qu'on ne lit pas autrement dans tout le volume, aux endroits où il est parlé de cet infortuné magistrat. L'*Index Thuani* le nomme *Mantreville*, et d'Aubigné *Mandreville*, tom. I, pag. 222 de son Histoire, dernière édition. Mais il y a de l'apparence qu'on disait indifféremment *Mantreville* ou *Mandreville*, et *Esmandreville*; comme Pasquier, liv. III, chap. XXIX de ses Recherches, appelle *Toute-ville* le fameux cardinal réformateur de l'Université de Paris, appelé *Estouteville* par Naudé, chap. VI de son Addition à l'Histoire du roi Louis XI, pag 192 de l'édition de 1630. Rem. crit.

(3) *Tiré de M.* le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 897 *et suiv.*

(4) *Il y a dans M. le Laboureur* δικαιογαμίας. *Ce livre est ordinairement marqué sous le titre*, de Legitimis Nuptiis.

(5) Le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 878.

(6) Beza, Resp. ad Balduin., *pag.* 229, *tom. II Operum.*

(7) Thuan., *lib. XXXIII, pag.* 668, *ad annum* 1562.

ÉSOPE, en latin *Æsopus*, nom de quelques anciens personnages dont je vais parler dans des articles séparés. Je commence par celui auquel l'ordre du temps et le mérite tout ensemble doivent conférer la première place.

ÉSOPE, le premier ou le principal auteur des apologues (A), était Phrygien, et florissait au temps de Solon, c'est-à-dire vers la 50e. olympiade (*a*). Sa vie, telle que Planude nous l'a donnée, est si connue de tout le monde, jusques aux petits enfans, que cela seul pourrait me déterminer à n'en point donner d'extraits. Mais une autre raison me détermine à n'avoir aucun égard à cet ouvrage, c'est que tous les habiles gens conviennent que c'est un roman (B), et que les absurdités grossières que l'on y trouve le rendent indigne de toute créance. Renvoyant donc à M. Moréri ceux qui souhaiteront un article tiré de Planude, je ne dirai ici que des choses qui viennent de bonne main

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(*b*). Plutarque assure (*c*). 1°. que Crésus envoya Ésope (C) à Périandre, tyran de Corinthe, et à l'oracle de Delphes ; 2°. que Socrate ne trouva point d'autre expédient pour obéir au dieu des songes, sans faire tort à sa profession, que de mettre en vers les fables d'Ésope (*d*) (D) ; 3°. qu'Ésope et Solon se virent à la cour de Crésus, roi de Lydie (*e*) ; 4°. que ceux de Delphes ayant fait mourir Ésope (E) cruellement et injustement, et s'étant vus exposés pour cette injustice à divers fléaux, firent publier qu'ils étaient prêts de faire satisfaction à la mémoire d'Ésope (*f*) ; 5°. qu'ayant transigé sur cela avec un homme de Samos, ils furent délivrés du mal qui les affligeait. On peut aisément connaître par la conversation qu'Ésope et Solon eurent ensemble, que si le premier tint le langage d'un courtisan, le dernier parla en vrai philosophe (F). Cela n'empêche pas qu'on ne doive convenir qu'Ésope employa contre les défauts des hommes les leçons les plus sensées et les plus ingénieuses dont on se pût aviser (G). Ceux qui ont dit que ses apologues sont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité (H) savent bien juger des choses. La réponse qu'il fit à Chilon est merveilleuse (I). Il n'y a point d'apparence que les fables qui portent aujourd'hui son nom soient les mêmes qu'il avait faites : elles viennent bien de lui pour la plupart, quant à la matière et à la pensée, mais les paroles sont d'un autre (K). Si toutes les fables des poëtes avaient ressemblé à celles-là, il n'eût pas été nécessaire que Strabon en eût entrepris l'apologie (L). Il est mal aisé de comprendre pourquoi Sénèque pose en fait que les Romains n'avaient point encore essayé leur plume sur cette sorte de composition (M). Les Athéniens élevèrent une statue à Ésope (*g*). Quelques-uns croient que c'est lui qui, sous le nom de Locman, est devenu si célèbre parmi les orientaux. Il a été mis au nombre des personnes ressuscitées (N).

Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai lu la vie d'Ésope composée par Méziriac. On en verra ci-dessous quelques extraits (O).

(*b*) *C'est-à-dire empruntées des anciens auteurs.*

(*c*) *In* Convivio Sapientum, *pag.* 150.

(*d*) De audiendis Poëtis, *pag.* 16.

(*e*) *In* Vitâ Solonis, *pag.* 94.

(*f*) De Serâ Numinis Vindictâ, *pag.* 556, 557.

(*g*) Phædrus, Fabul. X., *lib. II.*

(A) *C'est le premier ou le principal auteur des apologues.*] Je n'ai pas voulu dire qu'Ésope en a été l'inventeur, car Quintilien n'est pas de ce sentiment. *Illæ quoque fabulæ*, dit-il (1), *quæ etiamsi originem non ab Æsopo acceperunt, (nam videtur eorum primus autor Hesiodus) nomine tamen Æsopi maximè celebrantur, ducere animos solent, præcipuè rusticorum et imperitorum, qui et simplicius quæ ficta sunt, audiunt, et capti voluptate, facilè iis quibus delectantur consentiunt.* C'est donc à Hésiode, que j'aimerais mieux attribuer la gloire de l'invention ; mais sans doute il laissa la chose très-imparfaite. Ésope la perfectionna si heureusement, qu'on l'a regardé comme le vrai père de cette sorte de productions.

Æsopus auctor quam materiam repperit,
Hanc ego polivi versibus senariis.

(1) Quint., Institut. Orator., *lib. V, cap. XI, pag. m.* 241.

C'est par-là que Phèdre commence ses fables. Aviénus fait la même observation dans la préface des siennes (2). Priscien se sert du mot d'inventeur à l'égard d'Ésope ; mais il se corrige peu après, et réduit l'affaire aux termes qu'il faut : *Usi sunt eâ*, (fabulâ) dit-il, *vetustissimi quoque autores, Hesiodus, Archilochus, Plautus, Horatius. Nominantur autem ab inventoribus fabularum aliæ Æsopiæ, aliæ Cyriæ, aliæ Libycæ, aliæ Sybariticæ, omnes autem communiter Æsopiæ, quoniam in conventibus frequenter solebat Æsopus fabulis uti.* Cela n'est pas exact ; car si Hésiode, qui est plus ancien qu'Ésope, s'est servi de la fable, il s'ensuit qu'Ésope n'en a pas été l'inventeur. Des quatre espèces de fable dont Priscien parle, il y en a trois qui ont un nom de pays, et non pas le nom de leur inventeur. Enfin, si toutes ces quatre espèces sont communément appelées *Æsopiæ*, parce qu'Ésope parlait ordinairement par fables, pourquoi peu de lignes auparavant avait-on dit que les fables qu'on nommait *Æsopiæ*, s'appelaient ainsi à cause de leur inventeur? Aphthone est tombé dans la plupart de ces fautes. Καλεῖται δὲ, dit-il (3), Συβαριτικὸς, καὶ Κίλιξ, καὶ Κύπριος, πρὸς τοὺς εὑρόντας μεταθεὶς τὰ ὀνόματα, νικᾷ δὲ μᾶλλον Αἴσωπος λέγεσθαι τῷ τὸν Αἴσωπον ἄριστα πάντων συγγράψαι τοὺς μυθούς. *Vocatur autem et Sybaritica, et Cilix, et Cypria, accepto ab inventoribus nomine. Verùm quoniam Æsopus egregiè præter cæteros conscripsit fabulas, evicit ut potiùs Æsopia diceretur.* Macrobe fait une remarque qui ne sera pas ici hors de propos. Il distingue entre *fabula et fabulosa narratio* : il veut qu'une fable soit un récit absolument faux, et qu'une narration fabuleuse soit un amas de fictions bâties sur un fondement véritable. C'est le propre des poëmes épiques et des romans. Macrobe donne les fictions d'Ésope pour un exemple de fables, et les récits d'Hésiode, les rituels ou les livres de religion, pour un exemple de narrations fabuleuses. *In quibusdam et argumentum ex ficto locatur, et per mendacia ipse relationis ordo contexitur, ut sunt illæ Æsopiæ fabulæ elegantiâ fictionis illustres. At in aliis argumentum quidem fundatur veri soliditate : sed hæc ipsa veritas per quædam composita et ficta profertur, et hoc jam vocatur fabulosa narratio, non fabula, ut sunt cerimoniarum sacra, ut Hesiodi et Orphei quæ de Deorum progenie actuve narrantur* (4). Freinshémius n'a pas bien compris la pensée de Macrobe, lorsqu'il a voulu s'en servir pour expliquer le passage de Priscien, où il est dit qu'Hésiode, Archilochus, etc., mirent la fable en usage. Freinshémius donne sur cela un avis ; c'est qu'il y a une grande différence entre les fables d'Hésiode et celles d'Esope ; celles d'Hésiode sont des narrations fabuleuses; celles d'Ésope sont proprement une fable (5). Il prend cette distinction au sens de Macrobe, et le cite : c'est s'égarer ; car lorsque Quintilien et Priscien et d'autres disent qu'Hésiode emploie la fable, ils veulent dire qu'il se sert des fictions de l'apologue : ils n'ont point pensé aux narrations fabuleuses qu'il a chantées sur la naissance et sur les actions des dieux (6). Ainsi les fables d'Hésiode dont il est question, et celles d'Ésope, sont de la même nature.

(B) *Tous les habiles gens conviennent que sa vie par Planude est un roman.*] C'est avec raison que dans le Moréri de Hollande, on a averti le lecteur que Planude n'a point donné l'histoire d'Ésope, mais un amas de mensonges et d'absurdités. M. de la Fontaine n'ignorait pas le jugement du public sur cette vie d'Ésope : *Je ne vois presque personne*, dit-il (7), *qui ne tienne pour fabuleuse celle que Planude nous a laissée ;* il l'a pourtant suivie, et il a dit même *qu'il a trouvé à la fin peu de certitude* dans la critique de l'ouvrage de Planude. *Elle est en partie fondée*, poursuit-il,

(2) *Hujus materiæ ducem nobis Æsopum noveris, qui responso Delphici Apollinis monitus ridicula orsus est, ut legenda firmaret.*

(3) *In* Præexercitamentis.

(4) Macrobius, *in* Somn. Scipion., *lib. I, cap. II.*

(5) Freinshem., *in* Notis ad Fabulas Phædri, *init.*

(6) *Considérez ces paroles de M.* Ménage, in Laërt, *lib. I, num.* 72. Dictus est Æsopus λογοποιὸς, non quòd primus muta loqui docuerit, nam ante eum Hesiodus hoc fecerat in sermone Lusciniæ ad accipitrem; sed quia præcipuè hoc scribendi genus sectatus est.

(7) La Fontaine, *préface des* Fables choisies.

sur ce qui se passe entre Xantus et Ésope : on y trouve trop de niaiseries. Il répond que de pareilles choses arrivent à tout homme sage. Mais si cette réponse lui paraissait fort solide, pourquoi a-t-il retranché de l'ouvrage de Planude *ce qui lui semblait trop puérile, ou qui s'écartait en quelque façon de la bienséance?* Voilà donc M. de la Fontaine qui approuve par ses actions une critique qu'il avait combattue par ses paroles. Ce n'est pas la seule chose qu'on lui puisse critiquer? car on lui peut soutenir que les faussetés historiques, le roi de Babylone Lycérus, contemporain de Necténabo, roi d'Égypte, et semblables ignorances, sont la principale raison qui fait rejeter la vie d'Ésope. M. de la Fontaine n'a point retranché cela, et voici pourquoi : *Comme Planude*, dit-il (8), *vivait dans un siècle où la mémoire des choses arrivées à Ésope ne devait pas être encore éteinte, j'ai cru qu'il savait par tradition ce qu'il a laissé.* Si Planude avait vécu deux cents ans après Ésope, ses connaissances venues de la tradition auraient été déja bien incertaines. Un homme qui se tient bien sur ses gardes ne croit guère, touchant la vie d'un particulier, les traditions de deux siècles : il demande si les faits qu'on conte ont été mis par écrit au temps de leur nouveauté; et si on lui dit que non, mais que la mémoire s'en est conservée de père en fils et de vive voix, il sait bien que le pyrrhonisme est le parti de la sagesse. A plus forte raison faut-il rejeter les faits de Planude, s'ils ne viennent que de la tradition, puisqu'il n'est venu au monde que dix-huit siècles après Ésope, plus ou moins. Si M. de la Fontaine avait pris garde à cela, aurait-il dit que *Planude vivait dans un siècle où la mémoire des choses arrivées à Ésope ne devait pas être encore éteinte?* Quelqu'un a fort bien dit que sur les choses qui regardent les patriarches et les prophètes, les Juifs du VI[e]. siècle ne sont pas plus dignes de foi que ceux du XVII[e]. ; je parle des Juifs qui ne citent que des traditions venues de vive voix. Disons la même chose touchant Ésope. Il n'était pas plus certainement connu, par la tradition, aux moines grecs du XIII[e]. ou du XIV[e]. siècle, qu'il l'est à ceux d'aujourd'hui.

J'oubliais la crasse ignorance de Planude en fait de chronologie. Il ne savait pas qu'Ésope a vécu long-temps avant Euripide : il a introduit Ésope alléguant deux ou trois vers d'Euripide, et nommant même Euripide. Concluons de là que toutes les duretés qu'Ésope dit à la femme de son maître la première fois qu'il la voit, sont de l'invention de Planude; et s'il a forgé cette première conversation, il a pu forger bien d'autres choses. Il suppose que le philosophe Xanthus ayant acheté Ésope, en fut grondé par sa femme à cause de la laideur prodigieuse de cet esclave, et qu'Ésope dit à cette femme : *Vous voudriez, mademoiselle, que monsieur votre mari vous eût acheté un valet bien jeune, bien fait, bien vigoureux; qui vous vît toute nue dans le bain, et qui jouât avec vous à un jeu funeste à l'honneur de votre époux. O Euripide, votre bouche était une bouche d'or, puisque ces paroles en sont sorties* (9). Il récita des vers d'Euripide contre les femmes. N'est-il pas vrai que Planude, se voulant décharger d'un lieu commun qui lui pesait dans la tête, a fait parler ainsi Ésope sans jugement? j'ai lu dans M. Ménage (10) que cette faute de chronologie a été marquée par Méziriac, et par le père Vavasseur. Quant à ce dernier, comme j'ai son livre *de ludicrâ Dictione*, j'ai pu vérifier la citation de M. Ménage. Elle est très-juste; car voici les paroles du jésuite (11) : *Quale autem, Balzaci, putas quòd Æsopo primum in herilem domum ingresso, cumque hero* (12)

(8) *Là même.*

(9) Σύ, ὦ δέσποινα, ἐβούλου τὸν φιλόσοφον ὠνήσασθαί σοι δοῦλον νέον, εὐσωματοῦντα, σφριγῶντα, ὃν ἔδει γυμνήν σε κἂν τῷ βαλανείῳ θεασᾶσθαι, καί τοι προς παίζειν τὰ εἰς αἰσχυνὴν τοῦ φιλοσόφου; Εὐριπίδη, χρυσοῦν ἐγώ σου φημὶ τὸ στόμα τοιαῦτα λέγων. *Tu, ô domina, velles philosophum emisse tibi servum juvenem, bono habitu, vigentem, qui te nudam in balneo spectaret, et tecum luderet in dedecus philosophi; ô Euripides, aureum ego tuum inquam os talia dicens.* Planudes, in Vitâ Æsopi, *pag. m.* 25.

(10) In Diog. Laërt., *lib. I, num.* 72.

(11) Vavass., de ludicrâ Dictione, *pag.* 19.

(12) *Il fallait* hera.

colloquenti sententiolam affingit Euripidis adversùs mulieres, atque ipsum etiam Euripidem appellari nomine facit qui octoginta (13) *minimum annis natus est postquàm Æsopus vivere desiit?* Mais pour la vie d'Ésope par le savant Méziriac, il m'a été impossible de la trouver : je ne la connais que par ces paroles de M. Pellisson, au catalogue des œuvres de Méziriac (14). *La véritable vie d'Ésope en français : je dis la véritable, parce que celle de Planude est tenue pour fabuleuse par les savans.* Voyez la remarque (O).

(C) *Plutarque assure que Crésus envoya Ésope.*] Je trouve probable qu'Ésope a été à la cour de Crésus, encore que j'aie lu dans Séthus Calvisius, qu'il florissait l'an 3 de la 46e. olympiade; qu'il mourut l'an 4 de la 53e.; et que Crésus monta sur le trône l'an 2 de la 54e. Calvisius a beau citer Suidas, je me fie plus à Plutarque, qui observe en divers endroits qu'Ésope parut à la cour de Crésus, et qu'il fit des voyages pour ce prince. Mademoiselle de Scudéri (15) a donc pu le faire trouver à cette cour avec Solon, et avec plusieurs autres grands personnages; elle a pu, dis-je, supposer cela sans se servir du privilége des anachronismes, dont les faiseurs de romans ne sont pas moins en possession que les poëtes. Elle a très-bien fait soutenir à Ésope son personnage, dont *les ingénieuses fables*, dit-elle, *cachent une morale si solide et si sérieuse sous des inventions naïves et enjouées.* J'ai bien peur que M. de la Fontaine n'ait pas aussi bien ajusté ses comptes dans un ouvrage historique, que mademoiselle de Scudéri, dans un roman. Il met (16) la naissance d'Ésope vers la 57e. olympiade; or il se trouve que Cresus perdit son royaume et la liberté dans la 58e. olympiade : où placerons-nous donc ce qui s'est passé entre Crésus et Ésope, au dire même de M. de la Fontaine? J'ai dit que je préférais l'autorité de Plutarque à celle de Suidas, et je ne m'en repens point; car il n'y a que des brouilleries incompatibles dans Suidas. D'un côté il dit que les habitans de Delphes précipitèrent Ésope, la 54e. olympiade, et de l'autre qu'Ésope composa deux livres vers le milieu de la 40e. olympiade, touchant ses aventures de Delphes. Il ajoute qu'Ésope a vécu auprès de Crésus (17), avec l'avantage d'avoir part à l'amitié de ce prince. Scaliger (18) prétend que le dernier de ces deux passages réfute l'autre : sa raison est qu'un homme qui fait l'histoire de ce qui lui est arrivé à Delphes, n'a pu être précipité à Delphes. Mais cela ne prouve point que Suidas se soit trompé au premier passage : Ésope aurait pu aller à Delphes plus d'une fois, et l'histoire de ses aventures pourrait concerner seulement son premier voyage. Pour réfuter Suidas, il fallait dire, 1°. qu'un homme de la condition d'Ésope n'a pu être de conséquence dans sa première jeunesse; qu'il aurait donc eu pour le moins trente ans lorsqu'en la 40e. olympiade, il faisait l'histoire de son voyage de Delphes; il aurait donc eu quatre-vingt-six ans lors que ceux de Delphes le précipitèrent, en la 54e. olympiade. Or, il est absurde de le faire si âgé. 2°. Si Ésope avait été assez important pour publier ses aventures de Delphes, dans la 50e. olympiade, il n'aurait pas pu vivre jusques au règne de Crésus. L'autorité de Suidas est donc nulle ici. Celle d'Eusèbe est plus forte. Il place la mort d'Ésope à l'an 4 de la 54e. olympiade.

(D) *Socrate ne trouva point d'autre expédient, pour obéir au dieu des songes.... que de mettre en vers les fables d'Ésope.*] Pour voir ce fait dans une juste étendue, il faut recourir à Platon, qui nous dira que Socrate se sentait souvent averti en songe de s'appliquer aux exercices des muses (19). Il prit cela pour autant d'exhortations à continuer ce

(13) *Cela ne s'accorde point avec les paroles de l'extrait des* Fables d'Esope *publiées par M.* Lestrange. Entre autres le père Vavasseur fait remarquer qu'on fait citer Euripide par Ésope qui vivait près de deux cents ans avant Euripide. L'anachronisme est un peu violent. *Histoire des ouvrages des Savans*, décembre 1692, *pag.* 153.

(14) Histoire de l'Académie française, *pag. m.* 262.

(15) *Voyez la IVe. partie du* Grand Cyrus.

(16) *Dans la* Vie d'Ésope.

(17) Διέτριψε παρὰ Κροίσῳ φιλούμενος.

(18) Animadvers., in Euseb., *num.* 1453, *pag.* 92, 93.

(19) Μουσικὴν ποίει καὶ ἐργάζου. *Fac musicam atque exerce.* Plato, *in* Phædone, *pag. m.* 46, C. *Il paraît par ce qui suit, que* μουσι-

qu'il faisait : il crut que la philosophie était le grand et le véritable métier des Muses. Mais quand il se vit condamné à mort, il pensa que la poésie était peut-être l'exercice que les songes lui ordonnaient. Ainsi afin de jouer au plus sûr (20), il se résolut d'obéir à l'ordre du dieu des songes, en l'interprétant selon le sens ordinaire. Il se mit donc à faire des vers, et il commença par un poëme en l'honneur du dieu (21) dont la fête était alors célébrée. Ensuite considérant que, pour être poëte, il fallait débiter des fables, et qu'il n'était point de profession à cela, il mit en vers quelques-uns des apologues d'Ésope : ceux qui lui revenaient les premiers dans la mémoire (22). Socrate, le jour même de sa mort, fit cette réponse à Cébès, pour lui rendre raison des poésies qu'il avait faites en prison. Cébès lui avait demandé la cause de cette nouvelle conduite. Plutarque va nous expliquer le tempérament que Socrate imagina, pour concilier ensemble le caractère de poëte et celui de philosophe. Ce fut de choisir une manière de fables qui contenaient des vérités très-solides, et une excellente règle des mœurs : Ὅθεν ὁ Σωκράτης ἔκ τινων ἐνυπνίων ποιητικῆς ἁψάμενος, αὐτὸς μὲν, ἅτε δὴ γεγονὼς ἀληθείας ἀγωνιστὴς τὸν ἅπαντα βίον, οὐ πιθανὸς ἦν οὐδ' εὐφυὴς ψευδῶν δημιουργός· τοὺς δὲ Αἰσώπου τοῖς ἔπεσι μύθους ἐνόμιζεν, ὡς ποίησιν οὐκ οὖσαν ᾗ ψεῦδος μὴ πρόσεστι. *Itaque Socrates quibusdam somniis ad scribendum carmen compulsus, quùm ipse, ut qui per omnem vitam pro veritate decertâsset, facultate probabilia mendacia fabricandi destitueretur, Æsopi fabellas argumentum sibi delegit : poësin non putans eam à quâ abesset mendacium* (23). M. de la Fontaine, l'homme de France qui réussissait le mieux à tourner un conte, ne s'est pas cru obligé à suivre servilement le narré de Platon. On pourra juger par les remarques suivantes, si le tour qu'il a donné à ce récit est aussi heureux qu'il le devrait être, venant d'une telle plume.

1°. Le commencement et la fin du narré de M. de la Fontaine ne semblent pas être faits l'un pour l'autre (24). *A peine les fables qu'on attribue à Ésope virent le jour, que Socrate trouva à propos de les habiller des livrées des muses.* Voilà le commencement. *Il employa à les mettre en vers les derniers momens de sa vie.* Voilà la fin. Le commencement nous prépare à voir beaucoup d'impatience dans Socrate : la fin nous apprend qu'il attendit jusqu'à l'heure de sa mort : et comme il vécut soixante et dix ans, il est aisé de connaître qu'il ne se pressa pas beaucoup ; car on ne peut pas dire que les fables d'Ésope ne parurent que vers les dernières années de la vie de Socrate : elles parurent pendant la vie de l'auteur, et il se passa environ cent ans entre la mort d'Ésope et la naissance de Socrate. Jugez si l'on a pu dire qu'*à peine* ces fables *virent le jour*, *que Socrate* jugea à propos de les mettre en vers. 2°. M. de la Fontaine a conduit de telle sorte le fil de sa narration, que l'on ne saurait y voir si Socrate traduisit les fables d'Ésope le jour même de sa mort, ou quelques jours auparavant ; et qu'on y trouve plus vraisemblable le premier parti que le dernier. Cependant le premier est faux. 3°. L'auteur avance que le songe était revenu depuis la condamnation de Socrate ; cependant Socrate ne dit point cela à Cébès. 4°. L'auteur suppose que Socrate fut exhorté en songe à s'appliquer à la musique, et qu'il fut en peine sur le sens d'un pareil songe, à cause de l'inutilité de la musique par rapport aux mœurs. Mais il est visible, par la narration de Platon, que Socrate ne s'imagina jamais que le dieu des songes exigeât de lui qu'il fût chanter et jouer des instrumens. Ce philosophe supposa toujours qu'au sens littéral, ses songes l'exhortaient à la poésie.

κὴ se doit prendre ici pour la poésie, pour cet art auquel les Muses président.

(20) Ἀσφαλέστερον γὰρ εἶναι μὴ ἀπιέναι πρὶν ἀφοσιώσασθαι ποιήματα πειθόμενον τῷ ἐνυπνίῳ. *Tutius enim ferè arbitratus sum antequàm è vitâ migrarem ab hoc me officio liberare, et parentem insomnio poëmata facere.* Plato, *ibid.*

(21) *C'était Apollon.*

(22) Plato, *in* Phædone, *pag.* 46, C.

(23) Plutarchus, de Audiendis Poëtis, *pag.* 16, C.

(24) La Fontaine, *préface des* Fables choisies.

(E) *Ceux de Delphes ayant fait mourir Ésope.*] Cette histoire se voit dans Plutarque (25). Il raconte qu'Ésope vint à Delphes, bien chargé d'or et d'argent, et ayant ordre de Crésus d'offrir un grand sacrifice à Apollon, et de donner à chaque habitant une somme considérable. La querelle qui s'éleva entre lui et ceux de Delphes, fut cause qu'après avoir fait le sacrifice il renvoya à Crésus l'argent qu'il avait reçu de lui : il jugea que ceux à qui ce prince l'avait destiné s'en étaient rendus indignes. Les habitans de Delphes machinèrent de l'accuser de sacrilége, et prétendant l'avoir convaincu, le précipitèrent du haut d'un rocher. Dieu irrité de cette action les châtia par la peste et par la famine : de sorte que, pour faire cesser ces fléaux, ils firent signifier dans toutes les assemblées de la Grèce, que si quelqu'un venait exiger pour l'honneur d'Ésope la vengeance de sa mort, ils lui donneraient satisfaction. A la troisième génération il se présenta un homme de Samos (26), qui n'avait autre relation à Ésope, sinon qu'il était issu des personnes qui avaient acheté à Samos ce fabuliste. Les Delphiens donnèrent contentement à cet homme, et se délivrèrent par là des maladies et de la disette qui les tourmentaient (27).

(F) *Si* Ésope *parla en courtisan*, Solon *parla en vrai philosophe.*] Solon ne relâcha rien de ses maximes rigides auprès de Crésus : il lui parla de la vanité des grandeurs humaines sur le même ton que s'il eût eu à consoler un pauvre malade; et il n'eut aucune complaisance pour les préjugés de ce monarque, infatué de la pensée que les richesses sont la source du bonheur. Cela déplut fort à Crésus, de sorte qu'il renvoya Solon sans lui donner aucune marque d'estime. Ésope, qui avait été mandé par ce prince, se voyait fort honoré dans cette cour : il fut marri de la disgrâce de Solon, et lui parlant en ami, *voyez-vous, Solon*, lui dit-il, *ou il ne faut point s'approcher des rois, ou il faut les entretenir de choses qui leur soient très-agréables. Ce n'est point cela,* répondit Solon, *il faut ou ne leur rien dire, ou leur dire de bonnes choses* (28). On ne saurait nier que cet avertissement d'Ésope ne sente son homme qui connaît la cour et les grands : mais la réponse de Solon est la véritable leçon des théologiens qui dirigent la conscience des princes.

(G) *Ésope employa contre les défauts des hommes les leçons les plus sensées et les plus ingénieuses dont on se pût aviser.*] Peut-on voir des inventions plus heureuses que les images dont Ésope s'est servi pour instruire le genre humain ? Elles sont très-propres pour les enfans, et ne laissent pas d'être utiles aux personnes d'âge : elles ont tout ce qui est nécessaire pour la perfection d'un précepte, je veux dire le mélange de l'utile avec l'agréable (29). Aulu-Gelle exprime très-bien cela dans le XXIXe. chapitre du IIe. livre de ses Nuits attiques. *Æsopus ille è Phrygiâ fabulator haud immeritò sapiens existimatus est; quùm quæ utilia monitu suasuque erant, non severè, non imperiosè præcepit et censuit, ut philosophis mos est, sed festivos delectabilesque apologos commentus, res salubriter ac prospicienter animadversas, in mentes animosque hominum cùm audiendi quâdam illecebrâ induit.* De tous temps on les a fait succéder aux contes des bonnes nourri-

(25) Plut., de serâ Numinis Vindictâ, *pag.* 556, 557.

(26) *Il s'appelait Idmon, selon* Plutarque, *et Jadmon, selon* Hérodote, *liv. II, chap. CXXXIV, qui dit qu'il était fils du fils de Jadmon, chez qui Ésope avait servi en même temps que Rhodope la courtisane.*

(27) Καὶ τούτῳ τινὰς δίκας δόντες οἱ Δελφοὶ τῶν κακῶν ἀπηλλάγησαν. *Huic pro delicto satis dedisse Delphos, itaque eos malis liberatos fuisse.* Plut., de serâ Numinis Vindictâ, *pag.* 557, A.

(28) Ὁ δὲ λογοποιὸς Αἴσωπος (ἐτύγχανε γὰρ εἰς Σάρδεις γεγονὼς μετάπεμπτος ὑπὸ Κροίσου, καὶ τιμώμενος) ἠχθέσθη τῷ Σόλωνι, μηδεμιᾶς τυχόντι φιλανθρωπίας, καὶ προτρέπων αὐτὸν, Ὦ Σόλων (ἔφη) τοῖς βασιλεῦσι δεῖ ὡς ἥκιστα ἢ ὡς ἥδιστα ὁμιλεῖν. Καὶ ὁ Σόλων, Μὰ Δί' (εἶπεν) ἀλλ' ὡς ἥκιστα ἢ ὡς ἄριστα. *Erat eâdem tempestate Sardibus fabularum scriptor Æsopus, quem Cræsus accitum in honore habebat. Hic vicem Solonis doluit illiberaliter dimissi, monensque eum, cum regibus, Solon (infit), est aut nequaquam aut quàm jucundissimè agendum. Cui Solon, Minimè, inquit, imò nequaquam aut quàm optimè.* Plutarch., *in* Solone, *pag.* 94.

(29) *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,*
Lectorem delectando pariterque monendo.
Horat., de Arte poëticâ, *vs.* 343.

ces. *Æsopi fabellas quæ fabulis nutricularum proximè succedunt narrare sermone puro et nihil se supra modum extollente, deindè eamdem gracilitatem stylo exigere condiscant* (30). Et jamais elles ne sont tombées dans le mépris. Notre siècle, quelque délicat et quelque orgueilleux qu'il soit, les estime et les admire, et leur donne cent sortes de formes. L'inimitable la Fontaine leur a procuré de nos jours un grand honneur et un grand éclat. On parle avec grand éloge du travail d'un bel esprit d'Angleterre sur ces mêmes fables. Il se nomme M. Lestrange ou l'Estrange. Voyez ce que M. de Beauval en dit dans son journal du mois de décembre 1692.

(H) *Ses apologues sont les plus utiles de toutes les fables de l'antiquité.*] Platon en a fait ce jugement; car *ayant banni Homère de sa république, il y a donné à Ésope une place très-honorable. Il souhaite que les enfans sucent ces fables avec le lait : il recommande aux nourrices de les leur apprendre; car on ne saurait s'accoutumer de trop bonne heure à la sagesse et à la vertu.* C'est de la préface de M. de la Fontaine que j'emprunte ces paroles. Il a raison de parler ainsi, car encore que Platon n'ait nommé aucun fabuliste dont il veuille que l'on apprenne les inventions aux enfans, il suffit qu'il dise qu'il y a des fables à rejeter, et des fables à retenir, et qu'il mette entre les fables à rejeter, celles qui représentent les dieux comme auteurs de plusieurs actions blâmables. Telles sont, ajoute-t-il, les fables d'Homère et les fables d'Hésiode. On peut inférer de là qu'il a mis les fables d'Ésope entre celles qu'il faut retenir : or voici de quelle manière il recommande celles de cette classe (31) : Τοὺς δὲ ἐγκριθέντας (μύθους) πείσομεν τὰς τροφούς τε καὶ μητέρας λέγειν τοῖς παισὶ, καὶ πλάττειν τὰς ψυχὰς αὐτῶν τοῖς μύθοις πολὺ μᾶλλον ἢ τὰ σώματα ταῖς χερσίν. *Quas denique elegerimus* (fabulas) *per nutrices et matres pueris narrandas curabimus, ut ipsorum animi fabulis multò magis informentur quàm corpora manibus.* Apollonius de Tyane s'est plus clairement expliqué que Platon sur la préférence des fables d'Ésope. Elles sont plus propres, dit-il (32), que toutes les autres fables à nous inspirer la sagesse; car celles des poëtes ne font que corrompre l'oreille des auditeurs : elles représentent les amours infâmes des dieux, leurs incestes, leurs querelles, et cent autres crimes : elles nous font voir des pères qui dévorent leurs enfans. Ceux qui entendent parler de semblables choses, rapportées par les poëtes comme des faits véritables, apprennent à aimer les femmes, les richesses, la domination; à croire qu'ils ne pèchent point en satisfaisant leurs désirs les plus déréglés, puisqu'ils ne font qu'imiter les dieux. Ésope, non content d'avoir rejeté en faveur de la sagesse les fables de cette nature, a inventé une nouvelle méthode. Apollonius, continuant son parallèle, montre par plusieurs autres raisons, combien les fables d'Ésope surpassent celles des poëtes; après quoi il fait un conte qu'il avait appris de sa mère, pendant son enfance : c'est qu'Ésope étant berger, et faisant paître son troupeau auprès d'un temple de Mercure, demandait souvent à ce dieu, et avec des vœux ardens, la possession de la sagesse. Il avait un grand nombre de compétiteurs. Qu'arriva-t-il ? Ils entrèrent tous dans le temple de Mercure les mains biens garnies : chacun apporta de riches offrandes. Ésope qui était pauvre fut le seul qui n'offrit rien de précieux; il ne présenta qu'un peu de lait et de miel, et quelques fleurs, qui n'étaient pas même liées ensemble (33). Mercure en distribuant la sagesse eut égard au prix des offrandes : il donna selon cette proportion à l'un la philosophie, à un autre la rhétorique, à un autre l'astronomie, à un autre l'art poétique. Il ne se souvint d'Ésope qu'après avoir achevé sa distribution, et s'étant souvenu en même temps d'une fable que les Heures lui avaient contée, lorsqu'il était au maillot, il com-

(30) Quintil., Instit., *lib. I, cap. IX.*

(31) Plato, de Republicâ, *lib. II, pag. m.* 604, B.

(32) *Voyez* Philostrate *dans la* Vie d'Apollonius, *liv. V, chap. V.*

(33) *Il n'avait pas pris la peine d'en faire un bouquet : serait-il juste, disait-il à Mercure, que je négligeasse mon troupeau, pendant que je m'appliquerais à des bouquets ?* Philostrate, Vie d'Apollonius, *liv. V, chap. V.*

muniqua à Ésope le don d'inventer des apologues, qui était resté seul au logis de la Sagesse. Un critique outré, se fondant sur ce récit de Philostrate, ferait un procès à M. de la Fontaine, à l'occasion de ce qu'on va lire. *Je ne sais comme* les anciens *n'ont point fait descendre du ciel ces mêmes fables, et comme ils ne leur ont point assigné un dieu qui en eût la direction, ainsi qu'à la poésie et à l'éloquence* (34). On pourrait s'être souvenu de ce passage de Philostrate, et avoir parlé néanmoins comme a fait M. de la Fontaine; car il n'y a point eu une tradition bien établie dans la bonne antiquité, touchant l'origine céleste de l'apologue. Je n'ai garde de citer Strabon; car encore que son apologie des fables comprenne les fictions d'Ésope, il est certain qu'elle est destinée principalement à justifier celles d'Homère. C'est une étrange sorte d'apologie, puisque Strabon reconnaît ingénument qu'il a été nécessaire que les législateurs et les républiques adoptassent les contes des poëtes, afin d'imprimer dans l'esprit des peuples les sentimens de religion; car ne vous imaginez pas, dit-il, que les femmes, que le menu peuple, puissent être conduits à la foi et à la piété par des discours philosophiques; on a besoin pour cela de superstitions, et sans les fables vous ne sauriez former la superstition. Il a donc fallu forger des fables, afin de s'en servir comme de spectres et de fantômes pour faire peur aux ignorans. La philosophie n'est que pour peu de gens : les fables sont un bien public : elles remplissent les théâtres. Οὐ γὰρ ὄχλον τε γυναικῶν, καὶ παντὸς χυδαίου πλήθους ἐπαγαγεῖν λόγῳ δυνατὸν φιλοσόφῳ, καὶ προκαλέσασθαι πρὸς εὐσέβειαν, καὶ ὁσιότητα καὶ πίστιν, ἀλλὰ δεῖ καὶ διὰ δεισιδαιμονίας· τοῦτο δ' οὐκ ἄνευ μυθοποιίας, καὶ τερατείας. Κεραυνὸς γὰρ, καὶ αἰγὶς, καὶ τρίαινα, καὶ λαμπάδες, καὶ δράκοντες, καὶ θυρσόλογχα τῶν Θεῶν ὅπλα μῦθοι, καὶ πᾶσα θεολογία ἀρχαϊκή· ταῦτα δ' ἀπεδέξαντο οἱ τὰς πολιτείας καταστησάμενοι μορμολύκας τινὰς πρὸς τοὺς νηπιόφρονας...... Αὕτη μὲν οὖν πρὸς ὀλίγους, ἡ δὲ ποιητικὴ δημωφελεστέρα, καὶ θέατρα πληροῦν δυναμένη. *Fieri enim non potest, ut mulierem, ac promiscuæ turbæ multitudo, philosophicâ ratione excitetur ducaturque ad religionem, pietatem, ac fidem, sed superstitione prætereà ad hoc opus est, quæ incuti sine fabularum portentis nequit. Etenim fulmen, ægis, tridens, faces, angues, hastæque deorum thyrsis præfixæ, atque universa prisca theologia, fabulæ sunt, receptæ à civitatum autoribus, quibus veluti larvis insipientum animos terrerent..... Verùm hæc ipsa* (philosophia) *ad paucos pertinet : poëtica in publicum utilior est, quæ etiam theatra implere valet* (35).

(I) *La réponse qu'il fit à Chilon est merveilleuse.*] Chilon, l'un des sept sages de la Grèce, était déjà vieux en la 52e. olympiade (36), lorsqu'Ésope était dans sa fleur. On ne sait pas bien où et quand Chilon, ayant demandé à Ésope quelle était l'occupation de Jupiter, remporta cette réponse : *Il abaisse les choses hautes, et élève les choses basses* (37). Mais on ne peut douter que cette réponse ne soit l'abrégé de l'histoire humaine. Prenez l'histoire par quelque bout qu'il vous plaira, et suivez-en les progrès depuis le commencement jusqu'à la fin, vous verrez partout des exemples de l'alternative qu'Ésope voulait signifier. Le monde est un véritable jeu de bascule; tour à tour on y monte et on y descend. On doit admirer dans ce jeu-là les profondeurs d'une sage providence, et l'activité de nos passions. Un homme est-il devenu riche, ses enfans, élevés dans l'opulence, se remplissent de vanité, sont prodigues et se ruinent. Les enfans de ceux-ci, n'ayant pour toute ressource que leur industrie, travaillent nuit et jour pour s'enrichir, et s'élèvent. Un royaume acquiert une très-grande puissance, il s'enorgueillit, il traite fièrement ses voisins : chacun craint d'être conquis; et,

(34) La Fontaine, *préface des* Fables choisies.

(35) Strabo, *lib. I, pag.* 13.

(36) Diog. Laërt., *lib. I, num.* 72, *in* Chilone.

(37) Φασὶ δ' αὐτὸν καὶ Αἰσώπου πυθέσθαι, ὁ Ζεὺς τί εἴη ποιῶν, τὸν δὲ φάναι, τὰ μὲν ὑψηλὰ ταπεινοῦν, τὰ δὲ ταπεινὰ ὑψοῦν. *Ferunt eum et Æsopum interrogâsse quidnam faceret Jupiter, illumque respondisse, excelsa humiliat, et humilia extollit.* Idem, ibid., *num.* 69. *Voyez l'*Index Achilleus *de M.* Drelincourt, *num.* 377.

pour se tirer du danger, on forme des ligues si formidables qu'elles abaissent le prince qui s'était tant élevé. Cette règle a ses exceptions ; car il y a des familles et des états qui conservent très-long-temps leur élévation. La république romaine, qui abolit tant de souverains, s'augmenta de plus en plus pendant quelques siècles. Les païens étaient si persuadés que le ciel prenait à tâche d'humilier les choses hautes, qu'ils s'imaginèrent des dieux à qui la prospérité des hommes causait une violente jalousie. Les philosophes mêmes, qui niaient la Providence, reconnaissaient un je ne sais quoi qui affectait de renverser les grandeurs (38). Si l'homme n'était pas un animal indisciplinable, ne se serait-il pas corrigé de son orgueil, après tant de preuves de la maxime d'Ésope, réitérées en chaque pays et en chaque siècle ? D'ici à deux mille ans, si le monde dure autant, les réitérations continuelles de la bascule n'auront rien gagné sur le cœur humain. Pourquoi donc les réitérer sans fin et sans cesse ? Il faut mettre le doigt sur la bouche, et adorer humblement la sagesse du conducteur de cet univers, et reconnaître en même temps la corruption infinie de notre nature, et sa servitude sous le joug des impressions machinales, maladie invétérée qui ne cède qu'aux opérations miraculeuses de la grâce. Si l'on connaissait toute l'étendue de cette servitude, et le détail des lois de l'union de l'âme avec le corps, on ferait un livre sur les causes de la réciprocation contenue dans la réponse d'Ésope ; un livre, dis-je, qu'on pourrait intituler : *De centro oscillationis moralis*, où l'on raisonnerait sur des principes à peu près aussi nécessaires que ceux de M. Huygens, et des autres philosophes qui ont traité *De centro oscillationis*, ou des vibrations des pendules.

(K) *Ses* Fables... *viennent bien de lui quant à la matière; mais les paroles sont d'un autre.*] Je veux dire de Planude. C'est le sentiment d'un très-bon critique. *Verisimile ac propè certum videtur*, dit-il (39), *Planudem partim auribus accepisse à majoribus natu commenta Æsopica, partim legendo diversis ex auctoribus mutuatum : quædam etiam invenisse per se et concinnâsse ad arbitrium suum : etiam* ἐπιμύθιον *et appendiculam illam explicatricem fabulæ subjecisse plerumque ex suo sensu : omnia porrò verbis complexum fuisse propriis et suis.* Il confirme sa conjecture par la conformité de style que l'on observe entre la Vie d'Ésope, et les fables d'Ésope. Or personne n'ignore que Planude est l'auteur de cette Vie. Il est remarquable qu'Henri Étienne, dans son Trésor de la langue grecque, n'a jamais cité les fables d'Ésope (40) : ce qui montre qu'il les a prises pour l'ouvrage d'un Grec moderne. On ne sera pas fâché de trouver ici quelques autres preuves du sentiment de François Vavasseur. Ce savant jésuite observe (41) qu'il est fait mention du Pirée dans l'une des fables d'Ésope : or le Pirée ne fut bâti qu'environ la 76e. olympiade ; avant cela le Phalère était le port des Athéniens : ce serait donc le Phalère et non le Pirée qu'Ésope aurait allégué ; Ésope, dis-je, qui mourut (42) long temps avant que Thémistocle fît construire le Pirée. On trouve dans l'explication de l'une des fables d'Ésope ces paroles de saint Jacques (43), *Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles.* Ὁ μύθος δηλοῖ, ὅτι Κύριος ὑπερηφάνοις ἀντιτάσσεται, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν, *Fabula declarat quòd Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.* Concluez de là que c'est Planude qui a composé cette fable, ou qui du moins y a joint cette explication. Si ce n'est point Planude, c'est quelqu'autre chrétien, ou du moins un juif (44), et ne me dites point qu'il y a certaines notions communes qui peuvent aussitôt sortir de la plume d'un Phrygien, que de celle de Salomon ou de Planude ; car ou-

(38) *Usque adeò res humanas vis abdita quædam*
Obterit, et pulchros fasces, sævasque secures
Proculcare ac ludibrio sibi habere videtur.
Lucretius, *lib. V*, *vs.* 1233.

(39) Franciscus Vavassor, de Ludicrâ Dictione, *pag.* 21.

(40) *Le père* Vavasseur, de Ludicrâ Dictione, *fait cette remarque.*

(41) *Ibidem*, *pag.* 19.

(42) *Dans la* 54e. *olympiade, selon le père* Vavasseur, *là même. Voyez ci-dessus la remarque* (C).

(43) Epist., *cap. IV*, *vs.* 6.

(44) *La même sentence se trouve au* IIIe. *chapitre des* Proverbes de Salomon.

tre qu'il est fort rare que le hasard fournisse précisément les mêmes paroles et le même arrangement de lettres à deux personnes, pour exprimer la même pensée, il est sûr qu'Ésope n'aurait pas mis Κύριος dans la maxime dont il s'agit. Ce mot ne se prend par excellence pour Dieu que dans la version des septante et dans les auteurs qui les imitent (45).

Le père Vavasseur n'est pas le premier qui a pris Planude pour l'auteur des fables d'Ésope que nous avons aujourd'hui. Nevelet, qui publia, en 1610, un recueil des fabulistes, se déclara pour ce sentiment. *Ex MSS, illis quos habuit ne unicus quidem vulgatas jam habuit Æsopi fabulas, quas à Planude, ut Æsopi Vita est, scriptas existimo* (46). Les manuscrits dont il parle étaient dans la bibliothéque d'Heidelberg, et lui avaient fourni environ CXXXVI fables, qu'il ajouta à celles d'Ésope qui étaient déjà imprimées. S'il joignit ces CXXXVI fables à celles d'Ésope, ce n'est pas qu'il l'en crût l'auteur; car il avoue qu'il ne sait à qui les attribuer, et qu'elles paraissent être de plusieurs auteurs: il attribue à quelques moines celles où il est parlé de la vie monastique avec éloge (47). Le père Vavasseur (48) remarque qu'il y a CL fables dans la compilation de celles d'Ésope, faite par Planude, et qu'il y en manque trois (49) que l'antiquité donnait à Ésope. La compilation de Nevelet comprend CCXCVI fables d'Ésope.

Notez que l'observation touchant le mot Κύριος a besoin d'un correctif. Le père Vavasseur prétend que c'est le propre des septante interprètes d'employer ce mot pour désigner Dieu, et qu'ainsi Ésope ne s'en serait point servi en ce sens-là. *Adde quòd horum interpretum proprium fuit pro* יהוה Κύριον *hìc, ut ubique vertunt, usurpare, quod Æsopum facere non convenit, sed* τὸν Θεὸν *appellare, seu* τὸ Θεῖον (50). Je crois qu'il a raison à l'égard d'Ésope : mais je ne suis plus dans la pensée où j'étais pendant la première édition de cet ouvrage. Je sais présentement qu'un auteur païen, qui a vécu depuis les apôtres, a donné à Dieu le nom Κύριος, et qu'il l'a joint même avec celui d'ἐλέησον, comme on l'a fait dans les litanies de l'église. Arrien est cet auteur-là; voici ses paroles : Νῦν δὲ τρέμοντες τὸ ὀρνιθάριον κρατοῦμεν καὶ τὸν Θεὸν ἐπικαλούμενοι δεόμεθα αὐτοῦ, Κύριε ἐλέησον, ἐπίτρεψόν μοι ἐξελθεῖν. *At nunc tremebundi moramur aviculam, et Deum implorantes rogamus ipsum supplices : Miserere mei, Domine, da ut possim evadere* (51). Il ne faut pas oublier que dans le même chapitre il observe que ceux qui allaient consulter un devin lui donnaient le nom Κύριος; citons cela. Διὰ τοῦτο κολακεύομεν τοὺς Μάντεις· κληρονομήσω, Κύριε, τὸν πατέρα; ἴδωμεν, ἐπεκθυσώμεθα. Ναὶ Κυριε, ὡς ἡ τύχη θέλει; ἐπὰν εἴπη κληρονομήσεις, ὡς παρ' αὐτοῦ τὴν κληρονομίαν εἰληφότες, εὐχαριστοῦμεν αὐτῷ. C'est-à-dire, *c'est pourquoi nous flattons les devins : Seigneur, hériterai-je de mon père ? voyons, consultons les entrailles des victimes. Oui, Seigneur; quelle est la volonté de la fortune? et quand il a répondu, vous hériterez, nous le remercions comme si c'était de lui que nous reçussions la succession.* Arrien se moque très-justement de cette pratique.

(L) *Si toutes les fables des poëtes avaient ressemblé aux siennes, il n'eût pas été nécessaire que Strabon en eût entrepris l'apologie.*] Nous avons vu ci-dessus (52) quelle est cette apologie. L'auteur y oublia le principal point. C'est celui que Platon et Apollonius de Tyane ont touché, quand ils ont dit que ceux qui voient commettre aux dieux toutes sortes d'infamies sont portés à croire qu'il n'y a point de mal à en faire autant (53). Que pouvait répondre Strabon à une telle objection? Les conseils de la rhétorique l'ont dû porter à faire semblant de n'avoir point su que l'on

(45) *Voyez le père* Vavasseur, *pag.* 19 *et* 20, *et les* Nouvelles de la République des Lettres, *déc.* 1684, *art. I, vers la fin.*

(46) Isaacus Nicolaus Neveletus, *in præfat.*

(47) *Idem, ibidem.*

(48) De Ludicrâ Dictione, *pag.* 16.

(49) Lucien, *in* Philotimo, *parle de l'une.* Aulu-Gelle, *lib. II, cap. XXIX, parle d'une autre.* Elien, Var. Hist., *lib. X, cap. V, parle d'une autre. Mais cette dernière ne semble point avoir été un apologue.*

(50) Vavassor, de Ludicrâ Dictione, *pag.* 26.

(51) Arrianus, *in* Epicteto, *lib. II, cap. VII, pag. m.* 85. *M.* du Rondel *m'a indiqué ce passage.*

(52) *Dans la remarque* (H).

(53) *Voyez la remarque* (H), *citation* (32), *et les* Pensées sur les Comètes, *pag.* 559.

objectât une telle chose contre les fables des poëtes.

(M) *Sénèque.... pose en fait que les Romains n'avaient point essayé leur plume sur cette sorte de compositions.*] Voici ce que dit Sénèque : *Non audeo te usque eò producere ut fabellas quoque et Æsopeos logos, intentatum Romanis ingeniis opus, solitâ tibi venustate connectas* (54). Lorsque Sénèque parlait ainsi, n'avait-on point vu à Rome les fables de Phèdre, qui sont un ouvrage incomparable? Lipse répond à cette question que Phèdre n'était point Romain, et que Sénèque parle seulement des esprits romains, *Romanis ingeniis*. J'ai de la peine à croire que Lipse, habile homme autant qu'il l'était, se soit payé d'une si méchante raison. Est-ce que les comédies de Térence, né en Afrique, ne passaient point pour la production d'un auteur romain? Pourquoi les fables de Phèdre, né dans la Thrace, et affranchi d'un empereur, n'auraient-elles pas le même sort? Il est sûr que Sénèque oppose la langue latine à la langue grecque : il veut donc dire qu'il n'y avait encore que des livres grecs sur la matière des apologues. Dirons-nous que Phèdre ne publia point lui-même ses fables, et qu'ainsi elles pouvaient être encore un manuscrit particulier du temps de Sénèque? Cela n'est ni vraisemblable, ni compatible avec tous les préambules de l'auteur. Il faut donc dire que Sénèque avait oublié qu'il y eût un livre au monde qui s'appelât les fables de Phèdre. Des gens aussi habiles que lui ont été sujets, dans ces derniers siècles, à de semblables mensonges.

(N) *Il a été mis au nombre des personnes ressuscitées.*] Ptolomée, fils d'Hephæstion, en parlait peut-être amplement : nous n'en savons aujourd'hui que ces deux lignes : Ὡς Αἴσωπος ἀναιρεθεὶς ὑπὸ Δελφῶν ἀνεβίωσε, καὶ συνεμάχησε τοῖς Ἕλλησι περὶ Θερμοπύλας. *Comme Ésope, tué par les habitans de Delphes, ressuscita, et combattit avec les Grecs au passage des Thermopyles* (55). Si je ne me trompe, c'était le titre d'un chapitre, dans l'ouvrage dont Photius nous a conservé quelques extraits, et il ne ressemblait pas à un chapitre de la chronique des anciens preux. Scaliger (56), ayant cité les paroles grecques qu'on vient de lire, s'écrie fort justement : *nugæ Græculorum;* mais je n'entends pas ce qu'il avait dit avant que de les citer, *Nugatur Græculus Alexander apud Photium* 252. Il me semble qu'il en veut à un certain Alexandre, qui avait fait un recueil de choses extraordinaires (57). Mais outre que Photius le place sous le *numéro* 189, il ne nous dit point que cet auteur ait parlé d'Ésope. Si l'on en croit un auteur du XVIe. siècle, Platon le comique avait parlé de cette résurrection (58). Disons plutôt, si l'on en croit Suidas (59).

(O) *La Vie d'Ésope, composée par Méziriac. On en verra..... quelques extraits.*] C'est un petit livre imprimé à Bourg en Bresse, l'an 1632. Il ne contient que 40 pages, *in*-16. Il est devenu extrêmement rare. M. Simon de Valhebert (60), bibliothécaire de M. l'abbé Bignon, a eu la bonté de m'envoyer son exemplaire. Voici ce que j'en tire. Il est plus probable qu'Ésope était né à Cotiœum, bourg de la Phrygie, qu'il n'est probable qu'il naquit à Sardis, ou à l'île de Samos, ou à Mésambrie dans la Thrace. *Le premier maître* qu'il servit *fut un certain Zémarchus, ou Démarchus, surnommé Carasius, natif et habitant d'Athènes* (61). Il y a donc de l'apparence *que ce fut là qu'il apprit la pureté de la langue grecque comme en sa source, et acquit la connaissance de la philosophie morale, qui pour lors était en estime... Par succession de temps,* il *fut vendu à Xanthus, natif de l'île de Samos, et du-*

(54) Seneca, de Consol. ad Polybium, *cap.* XXVII.

(55) Photius, *in* Biblioth., *num.* 190, *pag.* 489.

(56) Scalig., Animadv. in Eusebium, *num.* 1453, *pag.* 93.

(57) Θαυμασίων συναγωγὴ, *Admirabilium collectio.* Photius, *num.* 189, *pag.* 468.

(58) *Porrò ex Græcis sunt qui Æsopum hunc revixisse fabulentur, quod comicus item Plato, significavit.* Cœl. Rhodiginus, *lib.* XV, *cap.* XXVI, *pag. m.* 824.

(59) *In* Ἀναβιῶναι. *Voyez là-dessus une note de* François Portus, *qui contient un passage du scoliaste d'*Aristophane.

(60) *Voyez l'épître dédicatoire des* Origines de la langue française *de M.* Ménage, *à l'édit. in-folio,* 1694.

(61) Méziriac, *ex* Aphthonio.

depuis au philosophe Idmon ou Iadmon, qui était aussi Samien de nation, et qui l'affranchit (62). *Après avoir recouvré sa liberté, il acquit en peu de temps une fort grande réputation parmi les Grecs, ... si bien que le bruit de sa rare sagesse étant parvenu jusqu'aux oreilles de Crésus, il l'envoya quérir, et l'ayant pris en affection l'obligea par ses bienfaits à s'engager à son service jusqu'à la fin de ses jours.....* Il voyagea *par la Grèce, soit pour son plaisir*, soit pour les affaires particulières de Crésus; et passant *par Athènes* (63), *peu de temps après que Pisistratus eût usurpé la puissance souveraine, et aboli l'état populaire, et voyant que les Athéniens portaient le joug fort impatiemment .... il leur raconta la fable des grenouilles qui demandèrent un roi à Jupiter.... Il s'assembla de rechef avec les sept sages* (64), *en la ville de Corinthe, chez le tyran Périander* (65).... *Quelques-uns* (66) *rapportent que, pour montrer que la vie de l'homme est remplie de beaucoup de misères, et qu'un plaisir est accompagné de mille douleurs, Ésope soulait dire que Prométhée ayant pris de la boue pour en former et pétrir l'homme, il la détrempa, non avec de l'eau, mais avec des larmes.* Voici une autorité qui confirme l'opinion de Xénophane que le mal surpasse le bien.

Je laisse quelques autres faits recueillis par Méziriac : on les peut trouver dans les remarques de cet article. Il conclut son petit livre par ces paroles : « Certes, si l'on demeure d'accord que ce (67) soit une œuvre légitime d'Ésope, il faut avouer que nous n'avons point d'écrit qui soit plus ancien que celui-ci, excepté les livres de Moïse, et quelques autres du Vieux Testament. » Avec le respect qui est dû à la mémoire de ce savant personnage, je dirai qu'il a fini par une méprise bien lourde; car qui ne sait que les poésies d'Homère et celles d'Hésiode, ont précédé tout ce qu'Ésope a pu produire? N'avoue-t-il pas lui-même (68) que l'honneur de l'invention des fables est dû au poëte Hésiode? D'où vient donc que peu de pages après il fait Ésope antérieur à Hésiode? Distractions d'esprit *.

Notez que M. Ménage (69) lui impute faussement d'avoir réfuté la bévue chronologique de Planude, à l'égard de la citation d'Euripide.

(62) *Idem*, *ex* Schol. Aristoph. in Aves, Herodoto *et* Plutarcho.

(63) *Idem*, *ex* Phædro.

(64) Méziriac *avait déjà dit qu'*Ésope *s'était trouvé avec eux à la cour de Crésus.*

(65) *Idem*, *ex* Plutarcho.

(66) *Idem*, *ex* Themistio.

(67) *C'est-à-dire*, *les* Fables *qui paraissent sous son nom.*

(68) *Idem*, *ex* Quintiliano.

* Joly, après Sallengre qu'il cite, pense que ce n'est qu'une faute d'impression, et qu'après le mot *écrit*, l'imprimeur de Meziriac a oublié ceux-ci : *en prose*. L'addition de ces mots, en effet, rendrait nulle la critique de Bayle.

(69) *Voyez la remarque* (B), *citation* (10).

ÉSOPE, auteur d'un éloge de Mithridate, était lecteur de ce prince. Il fit aussi un ouvrage sur Hélène (*a*), dans lequel il débita une chose qui a tout l'air d'une fable (A). L'article où M. Moréri a parlé de cet Ésope est tout plein de faussetés (B).

(*a*) Suidas, *in* Αἴσωπος.

(A) *Il débita une chose qui a tout l'air d'une fable.*] Il disait qu'on trouve, dans un poisson nommé *pan*, une pierre que les rayons du soleil peuvent mettre en feu, et qui s'appelle *astérites*. On en fait de bons philtres, ajoutait-il. C'est Suidas qui nous l'apprend. Il y a quelque apparence qu'Ésope parla de ce philtre, parce que pour excuser Hélène il feignit que Pâris ne l'enleva qu'après lui avoir donné de l'amour par des moyens extraordinaires.

(B) *L'article de M. Moréri.... est tout plein de faussetés.*] 1°. L'on y voit d'abord qu'Ésope, historien grec, *écrivait l'histoire d'Alexandre-le-Grand en lettres.* C'est ainsi que M. Moréri a traduit ce latin de Vossius, *Vitam Alexandri Magni litteris prodidit* (1). On s'est imaginé sans doute que cet Ésope était à la suite d'Alexandre, et qu'il mandait des nouvelles de l'armée à ses amis, et que le recueil de

(1) Voss., de Histor. græc., *pag.* 316.

ses lettres fut ensuite une histoire de ce conquérant. 2°. M. Moréri ajoute *qu'il est différent* (il parle de l'historien épistolaire) *de celui dont Diogène Laërce fait mention en la vie de Chilon*. Un homme qui aurait su que Diogène Laërce parle là d'Ésope le Phrygien, n'aurait point parlé comme a fait M. Moréri; car outre que cet Ésope doit être caractérisé par le merveilleux talent qu'il avait pour l'apologue, il faut savoir que M. Moréri venait de donner un long article touchant Ésope le Phrygien. Il a donc cru que les personnes nommées Ésope, dont il parle dans l'article suivant, diffèrent d'Ésope le Phrygien; il est donc incontestable qu'il a ignoré que l'Ésope de la Vie de Chilon est celui qui s'est acquis un si grand nom par ses fables. Nous pouvons donc compter cela pour la seconde fausseté. La troisième consiste en ce qu'il a dit qu'Ésope, auteur de l'Éloge de Mithridate, était ami de Pompée. Il cite Suidas et Vossius : ce n'est pas qu'il ait consulté le premier de ces deux auteurs : il l'a vu cité par le dernier, et cela lui suffisait. Voici d'où est venue sa méprise : il avait lu ces paroles dans Vossius (2) : *Pompeii familiari* (3) *ac Mithridatici belli scriptori subdatur Mithridatis anagnostes Æsopus, cui Mithridatis encomium nomen peperit*. Il a cru que cela signifiait qu'Ésope était ami de Pompée. C'est ainsi qu'il prenait la peine d'examiner attentivement ce qu'il copiait.

(2) Voss., de Histor. græc., *pag.* 528, 529.

(3) *Il entend l'historien Théophane, dont il venait de parler.*

ÉSOPE, auteur grec d'une histoire romanesque d'Alexandre-le-Grand. On ne sait en quel temps il a vécu : son ouvrage a été traduit en latin par un certain Julius Valérius, qui n'est guère plus connu qu'Ésope. Le manuscrit de cette version a été entre les mains de François Juret (*a*), et de Gaspar Barthius (*b*). Ce dernier attribue tout l'ouvrage à un moine : je rapporterai (A) ce que lui et Freinshémius en ont dit.

(*a*) *Voyez ses* Notes *sur la* Lettre LIV *du livre de* Symmaq., *édit.* 1601.

(*b*) Adversar., *lib. II*, *cap. X.*

(A) *Je rapporterai ce que* Barthius *et Freinshémius en ont dit.*] Voici ce qu'on trouve dans la liste que le savant Freinshémius nous a donnée de tous les auteurs de l'histoire d'Alexandre (1). Julius Valerius. *Latinam fecit historiam fabulosam de Alexandro, quæ ab aliis Æsopo, ab aliis Callistheni adscripta fuit. Undè fabulas suas certatim hauserunt Antoninus, Vincentius, Urspergensis, alii. Pretium videbatur adscribere hoc loco judicium C. Barthii ex* 2,10, *adversariorum. Talia multa in non inerudito monacho sunt, qui vitam Alexandri magni prodigiosis mendaciis farctam edidit ante aliquammulta secula : quæ fabula tantùm olim fidei habuit, ut à prudentibus etiam scriptoribus sit testimonio citata, qualis sanè ante plus quàm quatuor secula fuit in Angliâ Silvester Giraldus, qui non dubitavit ejus cellionis auctoritate uti. An ea egregia historia edita unquàm sit nescio, nos in chartâ scriptam habemus, sed tanti vix æstimamus, ut in bibliothecam recipiamus. Est idem auctor quem Æsopum vocat, et interpretatum à Julio Valerio Franciscus Juretus ad Symmachi, lib.* 1, *epist.* 54, *editione quidem priore. Ego verò neque de auctore neque de interprete credo Romani Græcive hominis esse, maxima enim in eo Græci sermonis ignorantia, nec ulla Romani notitia est. Hactenus Barthius. Typis excusa est Germanicè, anno* 1486. *Argentorati. Citatur et Salmasio ad Solinum pag.* 1025, *vetus scriptor qui res Alexandri fabulosè composuit.* Il y a beaucoup d'apparence que ce roman a été forgé durant les siècles de la barbarie; et comme tout était bon à des gens aussi fins critiques que Vincent de Beauvais, il ne faut pas s'étonner du cas qu'on fit de ce mauvais livre.

(1) *Elle est à la tête de son* Commentaire *sur* Quinte-Curce.

ÉSOPE (Clodius), comédien célèbre, florissait au VIIe. siècle de Rome. Lui et Roscius ont été

les meilleurs acteurs qu'on ait vus parmi les anciens Romains; lui pour le tragique, et Roscius pour le comique. Cicéron se mit sous leur discipline pour se perfectionner dans l'action (*a*). Ésope faisait des dépenses prodigieuses. On a fort parlé d'un repas où il fit servir un plat de terre qui coûtait dix mille francs (A). Ce plat ne fut rempli que d'oiseaux qui avaient appris à chanter ou à parler, et qui coûtaient chacun six cents livres. Le fils d'Ésope ne donna pas moins dans le luxe que son père. Il ne se contentait pas de donner à ses conviés les oiseaux qui coûtaient le plus, comme sont ceux que l'on instruit à chanter, il leur donnait aussi à avaler des perles dissoutes. Quelques-uns parlent de cela comme s'il en eût fait métier et coutume (B); mais d'autres insinuent qu'il ne fit avaler des perles qu'une seule fois (C). Horace ne parle que d'une perle de grand prix (D), que le fils d'Ésope avala dissoute dans du vinaigre. Ésope, malgré ses grandes dépenses, mourut riche de près de deux millions (*b*). On dit qu'il se passionnait de telle sorte sur le théâtre, et qu'il se remplissait si étrangement de son sujet qu'il en devenait extatique. Il tua un jour un homme pendant ces transports (E). M. Moréri a fait ici quantité de lourdes fautes (F).

(*a*) Plutarc., *in* Cicer. Vitâ, *pag.* 863.

(*b*) *Æsopum ex pari arte ducenties sestertium reliquisse filio constat.*, Macrob., Saturn., *lib. II*, *cap. X.* Ducenties sestertium *selon* Gassendi, *in* Abaco Sestertiorum, *sont* 1,861,111 *livres et quelques sous.*

(A) *On a fort parlé d'un repas.*] C'est dans Pline que nous trouvons cette histoire : on va voir ses paroles selon l'édition du père Hardouin. *Maximè insignis est in hâc memoriâ Clodii Æsopi tragici histrionis patina HS. centum taxata, in quâ posuit aves cantu aliquo aut humano sermone vocales HS. sex singulas coëmptas : nullâ aliâ inductus suavitate nisi ut in his imitationem hominis manderet, ne quæstus quidem suos reveritus illos opimos et voce meritos* (1). Le père Hardouin a corrigé ce passage (2) : il a mis cent mille sesterces, qui valent selon lui dix mille livres, monnaie de France. Voilà pour le prix du plat : quant à celui des oiseaux, il a mis dans le passage, six mille sesterces, c'est-à-dire, deux cents écus de France. A l'égard de cent mille sesterces, il confirme sa correction par un passage de Pline, et par un passage de Tertullien; car Pline a parlé ainsi dans le chapitre XII du livre XXXV. *Nos cùm unam Æsopi tragœdiarum histrionis in naturâ avium diceremus sestertiis centum stetisse, non dubito indignatos legentes.* Pour ce qui est de Tertullien (3), il a dit que le plat d'Ésope avait coûté *centum millium*. Il me semble que Pline veut trop faire l'homme d'esprit, et que sa pensée en devient fausse. Ésope, dit-il, ne trouva point d'autre ragoût dans cette espèce d'oiseaux, si ce n'est qu'en les mangeant il mangeait une copie d'homme : il ne respecta pas même ce gain immense qu'il avait fait avec sa voix. Il est facile de comprendre l'allusion de Pline. Il veut reprocher à Ésope de n'avoir pas eu assez de respect pour ses semblables : Ésope en qualité de comédien n'était qu'un copiste d'homme; sa voix n'était que l'imitation de celle des autres hommes, et il avait acquis des sommes immenses par le moyen d'une telle imitation : il ne devait donc pas les prodiguer à la destruction des oiseaux qui comme lui copiaient l'homme. On m'avouera que c'est trop subtiliser. Mais quand Pline ajoute que les excès du père surpassent les excès

(1) Plin., *lib. X*, *cap. LI*, *pag. m.* 443.

(2) *Voyez les corrections du X*e. *livre*, *num.* 62, 63.

(3) De Pallio, *pag. m.* 32. *Voyez là-dessus les* Commentaires de Saumaise, *vous y trouverez les corrections du père* Hardouin.

du fils, à cause que c'est un plus grand désordre de manger des langues d'homme, que de manger les plus excellentes productions de la nature (4), ne découvre-t-il pas manifestement la fausseté de sa pensée ? Ne montre-t-il pas qu'il explique mal l'intention d'Ésope ? Le ragoût que ce comédien trouvait dans cette sorte d'oiseaux procédait de ce qu'ils coûtaient beaucoup. Il n'en faisait pas un mets de sa table parce qu'ils avaient su parler, (cette cause n'entrait que par accident dans son motif) mais parce qu'on n'avait pu les acheter qu'à un prix extraordinaire. S'il y avait eu des oiseaux qui, sans avoir appris à parler, eussent été encore plus rares et plus chers que ceux-là, il en eût garni son plat avec plus de joie. Lisez ce qui suit. *O miserabiles quorum palatum nisi ad pretiosos cibos non excitatur ! Pretiosos autem non eximius sapor aut aliqua faucium dulcedo, sed vanitas et difficultas parandi facit* (5). Pétrone a bien touché cette partie du luxe, dans son *ales phasiacis petita Colchis, etc.*

(B) *Il donnait... à avaler à ses conviés des perles dissoutes. Quelques-uns parlent de cela comme s'il en eût fait métier et coutume.*] Valère Maxime en parle sur ce pied-là. *Huic* (6) *nimirùm magis Æsopus tragœdus*, dit-il (7), *in adoptionem dare filium suum, quàm bonorum suorum hæredem relinquere debuit non solùm perditæ, sed etiam furiosæ luxuriæ juvenem : quem constat cantu commendabiles aviculas immanibus emptas pretiis in cœnâ pro ficedulis ponere, acetoque liquatos magnæ summæ uniones potionibus aspergere* SOLITUM, *amplissimum patrimonium tanquam amaram aliquam sarcinam quàm celerrimè abjicere cupientem.* Je ne crois pas me tromper en assurant qu'on a confondu, dans ce passage, deux choses qui devaient être distinguées. Il ne fallait point attribuer au fils d'Ésope la dépense en perles dissoutes, et la dépense en oiseaux qui savaient chanter : celle-ci devait être mise sur le compte du père, et l'autre sur le compte du fils. Pline et Tertullien seront mes garans : ils distinguent le luxe du père d'avec le luxe du fils ; ils attribuent au père d'avoir dépensé de grosses sommes pour la façon d'un certain plat, et pour le remplir d'oiseaux qui avaient appris à chanter et à parler ; ils ne disent point qu'il fit dissoudre des perles pour les boire. C'est au fils qu'ils attribuent cette prodigalité, et ils ne lui attribuent point l'autre. Voyez Pline à l'endroit que j'ai cité (8); vous trouverez qu'il ajoute aux paroles déjà rapportées : *Dignus prorsùs filio à quo devoratas diximus margaritas.* Nous verrons dans la remarque suivante le passage auquel il renvoie son lecteur. Mais voici ce qu'a dit Tertullien : *Quâ* (gulâ) *Æsopus histrio ex avibus ejusdem pretiositatis ut canoris et loquacibus, quibusque centum millium patinam confiscavit. Filius ejus post tale pulpamentum potuit sumptuosiùs esurire, margaritas namque vel ipso nomine pretiosas dehausit, credo, ne mendiciùs patre cœnasset* (9).

(C)... *D'autres disent qu'il ne fit avaler des perles qu'une seule fois.*] Pesez bien les paroles que je mets ci-dessous ; vous trouverez, je m'assure, qu'elles marquent que le fils d'Ésope ne tomba dans cet excès qu'un jour qu'il régalait ses amis. Considérez principalement la comparaison que Pline a faite entre le fils de ce comédien et Cléopâtre, et vous trouverez qu'il n'a point cru que cette débauche ait été réitérée ; car si elle l'avait été, il aurait eu grand tort de ne le point dire : l'infériorité qu'il voulait donner à Cléopâtre en aurait été beaucoup plus sensible. *Nec ferent tamen hanc palmam*, (Antonius et Cleopatra) *spoliabunturque etiam luxuriæ gloriâ. Prior id feceral Romæ in unionibus magnæ taxationis Clodius tragœdi Æsopi filius, relictus ab eo in amplis opibus hæres, ne Triumviratu suo nimis superbiat Antonius penè histrioni comparatus, et quidem nullâ sponsione ad hoc producto, quo magis regium fiat ; sed ut experiretur in gloriâ palati, quid saperent*

(4) *Non sit tamen, ut verum fatear, facile inter duos judicium turpitudinis : nisi quod minus est summas rerum naturæ opes quàm hominum linguas cœnâsse.* Plin., *lib. X, cap. LI.*
(5) Seneca, Consol. ad Helviam, *cap. IX.*
(6) *C'est-à-dire, à Caius Sergius Orata, dont il venait de représenter la gourmandise extraordinaire.*
(7) Val. Maxim., *lib. IX, cap. I, num.* 2.

(8) *Lib. X, cap. LI, pag.* 443.
(9) Tertullianus, de Pallio, *pag. m.* 56.

margaritæ : atque, ut mirè placuêre, ne solus hoc sciret, singulos uniones convivis quoque absorbendos dedit (10).

(D) ... *Horace ne parle que d'une perle de grand prix.*] Représentons-nous deux hommes, dont l'un avale une perle en présence des amis qu'il traite, et l'autre ne se contente pas de cela, il en fait aussi avaler une à chacun des conviés ; nous trouverons une différence très-notable entre ces festins : le dernier nous paraîtra infiniment plus somptueux que le premier, toutes choses étant égales d'ailleurs. C'est pourquoi, si le fils d'Ésope a fait ce que Pline lui attribue, il est certain que son festin a été tout autrement remarquable, que s'il eût été le seul qui eût avalé une perle. Je passe plus avant, et je dis que la principale singularité de ce festin, et l'endroit par où il se devait le plus attacher à la mémoire des hommes, était que chacun des conviés y but la dissolution d'une perle. D'où vient donc qu'Horace ne dit rien de cette insigne et de cette principale singularité ? Il est certain que si Pline l'avait oubliée, il aurait montré qu'il ne savait pas choisir entre deux choses remarquables celle qui l'était le plus, et qu'il aurait négligé ses avantages ; car ayant à faire voir qu'un simple bourgeois de Rome, fils d'un comédien, avait primé Cléopâtre, il eût passé sous silence ce qui relevait principalement l'action du bourgeois au-dessus de celle d'une grande reine. On peut faire la même objection à Horace : son raisonnement eût été beaucoup plus fort, s'il avait dit du fils d'Ésope tout ce que Pline en a dit. Pourquoi donc l'a-t-il oublié ? Pourquoi choisir entre deux faits très-notables celui qui l'est beaucoup moins ? Pourquoi négliger les avantages de sa preuve et de sa moralité ? On me répondra peut-être qu'il ne savait sur la prodigalité de ce fils de comédien que ce qu'il en dit. Mais c'est donner lieu à une autre difficulté. Comment s'est-il pu faire que le festin de cet homme ne soit venu à la connaissance d'Horace que par l'endroit le moins remarquable, que par un fait fort singulier, je l'avoue, si on le considère en lui-même, mais peu singulier, si on le compare à l'autre ? Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de ce poëte :

> *Filius Æsopi detractam ex aure Metellæ*
> *(Scilicet ut decies solidum exsorberet) aceto*
> *Diluit insignem baccam : qui sanior, ac si*
> *Illud idem in rapidum flumen, jaceretve*
> *cloacam* (11) ?

Un vieux scoliaste d'Horace dit que cette Métella était la femme du fils d'Ésope. D'autres (12) disent qu'elle n'était point sa femme, mais qu'elle l'honorait de ses bonnes grâces, et qu'elle lui fit présent de cette perle qui valait vingt-cinq mille écus. Ils ajoutent qu'elle pourrait bien être la sœur de Q. Cæcilius Métellus, mariée à L. Lucullus. Nous examinerons ceci quelque jour (13).

(E) *Il tuà un jour un homme pendant ces transports.*] La chose mérite bien d'être rapportée. Voyons ce qu'en dit Plutarque. Τὸν δ' Αἴσωπον τοῦτον ἱςοροῦσιν ὑποκρινόμενον ἐν θεάτρῳ τὸν περὶ τῆς τιμωρίας τοῦ θυέςου βουλευόμενον Ἀτρέα, τῶν ὑπερητῶν τινος ἄφνω παραδραμόντος ἔξω τῶν ἑαυτοῦ λογισμῶν διὰ τὸ πάθος ὄντα τῷ σκέπτρῳ πατάξαι καὶ ἀνελεῖν. *Hunc Æsopum tradunt dum in theatro agit Atrea de puniendo deliberantem Thyeste ita fuisse motum, ut impos mentis ministrum quemdam qui repentè prætercurrebat feriret sceptro, et occideret* (14).

(F) *M. Moréri a fait ici quantité de lourdes fautes.*] 1°. Il est faux qu'Ésope le comédien fût poëte tragique. 2°. Il était sur son déclin (15), lorsqu'en l'an de Rome 698, le théâtre de Pompée fut dédié. Un bon chronologue ne l'aurait donc point placé *vers l'an* 700 de Rome. 3°. Les auteurs cités par M. Moréri ne disent point qu'Ésope fût ami de Cicéron. Si l'on voulait parler de cette amitié, il fallait citer d'autres gens ; et, faute de les avoir cités, on mérite, à certains égards, la qualité de menteur. Il aurait fallu citer Cicéron même : j'ai dé-

(10) Plin., *lib. IX, cap. XXXV.*

(11) Horat., sat. III, *lib. II, vs.* 239.

(12) *M.* Dacier, *sur ce passage d'*Horace, *tom. VII, pag. m.* 301.

(13) *Dans l'art.* MÉTELLA, *remarq.* (A) *t. X.*

(14) Plutarch., *in* Cicer. Vitâ, *pag.* 863.

(15) *Honoris causså in scenam redierant ii quos ego honoris causså de scenå decessisse arbitrabar. Deliciæ verò tuæ noster Æsopus ejusmodi fuit, ut ei desinere per omnes homines liceret. Is jurare cùm cœpisset, vox eum defecit in illo loco, si sciens fallo.* Cicero, epist. I, *lib. VII* ad Famil.

jà cité l'endroit où il le traitait de *noster Æsopus* (16), et où il nous fait savoir une aventure fort singulière, c'est qu'Ésope, déjà tout usé, voulant paraître aux jeux magnifiques que Pompée donna au peuple, en dédiant son théâtre, ennuya tous les spectateurs, et manqua tout-à-fait de voix lorsqu'il récita l'endroit du serment où l'on exprimait les peines que l'on voulait bien subir, si l'on jurait avec fraude. Dans une autre lettre, Cicéron recommande à son frère Quintus de s'informer d'un esclave qui s'en était fui de chez Ésope. *Æsopi tragœdi nostri familiaris Licinius servus tibi notus aufugit* (17). Macrobe est aussi un homme qu'on peut citer sur cette matière (18). 4°. Ce que dit M. Moréri, qu'Ésope *accompagnait souvent* Cicéron *lorsqu'il allait entendre les harangues d'Hortensius, comme Valère Maxime le remarque*, est une insigne fausseté. Charles Étienne a été ici le mauvais guide de M. Moréri : il avance le même fait, et cite Valère Maxime, qui dit seulement que Roscius et Ésope allaient écouter Hortensius (19). 5°. M. Moréri rapporte très-mal ce que Pline a dit touchant le luxe d'Ésope. Il a ignoré qu'au lieu de *sexcentum sestertium*, il faut lire *centum sestertium* (20). N'a-t-il pas été étonné de la prodigieuse somme à quoi il faisait monter le prix d'un plat? Et si les dix mille livres à quoi ce prix monte selon le calcul du père Hardouin, en supposant qu'il faut lire *centum*, sont quelque chose d'incroyable, quel monstre ne sera-ce pas que de dire, en retenant la leçon *sexcentum*, que chaque grand sesterce *valait 25 écus*? Ne faut-il pas que M. Moréri admette comme une conséquence inévitable, que le plat de terre d'Ésope avait coûté 45 mille livres? Au reste, ce qu'il appelle le grand sesterce est la même chose que mille sesterces. Or, je trouve que selon les auteurs les plus exacts, la valeur de mille sesterces surpasse de beaucoup 25 écus. Mille sesterces, selon Gassendi, valent 93 livres, un sou, un denier, etc. Selon le père Hardouin, ils valent cent livres. Ainsi M. Moréri se trouve partout du côté du vent. 6°. Il n'est pas vrai que le plat d'Ésope fût rempli de langues d'oiseaux; il était rempli d'oiseaux mêmes. On dirait que M. Moréri a voulu confondre ceci avec le luxe de Vitellius (21), et qu'il a pris l'un pour l'autre. 7°. Pline ne dit point *que ces langues avaient été achetées six écus la pièce*. Il dit, dans les bonnes éditions, que chaque oiseau avait coûté six mille sesterces, c'est-à-dire, six cents francs, selon le calcul du père Hardouin; et il dit, dans les éditions ordinaires, que chaque oiseau avait coûté six sesterces, *nummis sex*. On ne saurait s'imaginer rien de plus plaisant que la traduction que M. Moréri a donnée de ces mots latins. Il a cru que le *nummus* de Pline était un écu de France, et ce n'était qu'un sesterce, c'est-à-dire, environ deux sous de notre monnaie; d'où paraît que cette leçon ordinaire impute à Pline deux absurdités; car en ce cas-là il dirait que les oiseaux qui avaient le mieux appris à chanter et à parler ne coûtaient qu'environ douze sous la pièce, et qu'Ésope en achetant de cette sorte d'oiseaux avait fait un acte insigne de luxe et de prodigalité. 8°. Personne n'a dit, non pas même Valère Maxime, que le fils d'Ésope *mettait de la poudre de perle en tous ses breuvages*. C'est monter mille degrés au-dessus du bon Valère Maxime, qui n'avait déjà que trop usé d'hyperbole, quand il avait parlé de cela comme d'un usage ordinaire de ce fils prodigue. 9°. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est de prétendre, comme fait M. Moréri, que les perles qu'on aurait tirées des oreilles d'une maîtresse, fourniraient assez de poudre pour qu'on en pût mettre dans tous les

(16) *Voyez la citation précédente.*

(17) *Idem*, epist. II, *lib. I* ad Quintum fratrem.

(18) *Histriones non inter turpes habitos Cicero testimonio est, quem nullus ignorat Roscio et Æsopo histrionibus tam familiariter usum, ut res rationesque eorum suâ sollertiâ tueretur, quod cùm aliis multis, tùm ex epistolis quoque ejus declaratur.* Macrob., Saturn., *lib. II*, *cap. X.*

(19) Val. Maxim., *lib. VIII*, *cap. X*, *num.* 2.

(20) *Voyez la remarque* (A).

(21) *In hâc* (patinâ) *scarorum jecinora, phasianorum et pavonum rebella*, LINGUAS *phœnicopterum, murænarum lactes à Parthiâ usque fretoque Hispanico per navarchos ac triremes petitarum, commiscuit.* Sueton., *in* Vitellio, *cap. XIII.*

breuvages qu'on avalerait. 10°. Et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est de voir qu'il s'appuie du témoignage d'Horace, et qu'il cite même les vers où ce poëte dit expressément que le fils d'Ésope fit dissoudre une perle dans du vinaigre, et l'avala. Ce fut donc une affaire d'un moment, qui, selon Horace, ne fut point réitérée. 11°. Horace n'a point remarqué que Métella fût la maîtresse du fils d'Ésope. 12°. Enfin il ne fallait pas citer le XXXe. livre de Pline, mais le Xe.

ESPAGNE (Jean d'), natif de Dauphiné, et ministre de l'église française de Londres au XVIIe. siècle, a publié divers opuscules (A), et un entre autres qui a pour titre : *Erreurs populaires ès points généraux qui concernent l'intelligence de la religion.*

On trouve qu'il a fort bien réussi en expliquant la doctrine de la communion eucharistique. Il a critiqué assez librement un ouvrage de Calvin, sans respecter la faveur publique et tout-à-fait singulière dont cet ouvrage avait été honoré (B).

(A) *Il a publié divers opuscules.*] On les rassembla en un corps dans l'édition de Genève 167..., qui est en trois volumes (1), *in*-12. Cet auteur est assez digne d'être lu : son livre des erreurs populaires contient de très-bonnes choses. Il le dédia à Charles Ier., roi d'Angleterre. Il nous apprend dans l'épître dédicatoire, que le premier de ses livres fut publié par commandement du roi Jacques. Cela montre que M. Allard (2) ne marque pas bien les temps, lorsqu'il dit que *Jean d'Espagne* était ministre à Londres, l'an 1662.

(B) *Il a critiqué... un ouvrage de Calvin, sans respecter la faveur publique... dont cet ouvrage avait été honoré.*] Cet ouvrage de Calvin est un catéchisme divisé en LV sections. Il sert de texte pour l'un des sermons du dimanche, dans les églises de la confession de Genève, et c'est l'un de leurs livres liturgiques. Il fut reçu avec applaudissement dès qu'il parut, et il a été traduit en plusieurs langues. *Eodem anno*, c'est-à-dire en 1540 (3), *scripsit* (Calvinus) *catechismum gallicè et latinè.... quem tanti fecerunt calvinistæ, ut non modò vernaculis plurimis linguis, utpote germanicâ, anglicâ, scoticâ, belgicâ, hispanicâ, sed etiam hebraïcâ donatus sit ab* Emanuële Træmelio, *et græcâ ab* Henrico Stephano (4). Voilà le livre que Jean d'Espagne a critiqué.

(1) *L'édition de la Haye*, 1674, *ne contient que deux tomes in*-12.

(2) Bibliothéque du Dauphiné, *pag.* 87.

(3) *J'examinerai cette date dans la remarque* (B) *de l'article* Schultingius, *tome XIII.*

(4) Natalis Alexander, Histor. eccles., *tom. VIII*, *pag.* 135, *in-folio.*

ESPAGNET (Jean d'), président au parlement de Bordeaux, a été l'un des savans hommes du XVIIe. siècle. Il goûta la nouvelle philosophie ; et l'on a vu des marques publiques du progrès qu'il y avait fait (A). Il publia, en 1616, un vieux manuscrit intitulé *le Rozier des guerres* (B), et l'accompagna d'un traité de sa façon, sur l'institution du jeune prince. C'est de lui que parle le père Abram, dans son commentaire sur les oraisons de Cicéron (C).

J'avais oublié de dire qu'en publiant le Rosier des guerres il n'imita point ceux qui changent le vieux langage des manuscrits qu'ils font imprimer. Il suivit son original avec la dernière exactitude, et en retint même ponctuellement toute l'orthographe. La raison qu'il en donna peut confirmer une remarque que j'ai faite sur la nouvelle édition des lettres du cardinal d'Ossat (*a*) (D).

(*a*) *Voyez l'article* Ossat, *au texte, vers la fin, tome XI.*

(A) *Il donna des marques publiques du progrès qu'il avait fait* dans la nouvelle philosophie.] On lui attribue un livre qui a pour titre : *La Philosophie naturelle des Anciens, rétablie en sa pureté* (1).

Allongeons un peu cette remarque qui était trop courte dans la première édition (2). *En l'année 1623, il fut imprimé à Paris un livre intitulé :* Enchyridion Physicæ restitutæ *, *lequel on a su être un ouvrage de messire Jean d'Espagnet, président au parlement de Bordeaux, parce que quelques personnes qui étaient de sa connaissance en ont assuré, et qu'on a aussi tiré des conjectures de cela, à cause qu'au commencement du livre, il y a cette devise :* Spes mea est in agno, *et au-devant du traité de chimie*, Penes nos unda Tagi, *qui sont deux anagrammes de son nom. On peut dire que c'est le premier livre qui ait paru en France, où il y ait une physique complète, contraire à celle d'Aristote. Cependant l'auteur prétend que ce n'est que l'ancienne philosophie qu'il a rétablie en ses droits. Il y a mis pourtant beaucoup de choses de son invention. Il réfute l'opinion de la matière première, qu'on a tenue être étendue partout, sans être aperçue en aucun lieu, et désirer incessamment l'alliance des formes, sans en avoir aucune, étant la base et le suppôt des contraires, c'est à savoir des élémens qu'on dit en être produits. Il remontre que ce fondement de la nature est imaginaire; qu'il n'y a aucune contrariété dans les élémens, et que celle qui s'y remarque ne procède que de l'excès de leurs qualités, et que lorsqu'elles sont tempérées, il ne s'y trouve point de contrariété. Néanmoins il croit qu'il y a une matière première dont les élémens résultent, et deviennent la matière seconde des choses, qui sont l'eau et la terre, car il ne tient point l'air ni le feu pour élémens. Les élémens, selon son opinion, ne se transforment point de l'un en l'autre; il n'y a que l'eau qui monte en vapeur, et la vapeur devient eau par circulation. Pour le vrai feu du monde, il le place dans le soleil* (3), *lequel il n'appelle pas seulement l'œil de l'univers, mais l'œil du créateur de l'univers, par lequel il regarde d'une manière sensible ses créatures sensibles, et qui est le premier agent du monde. Dans tout le reste de son livre, il se trouve beaucoup de particularités très-curieuses touchant l'origine des choses, leur subsistance et leurs divers changemens, ce qui se rapporte fort au dessein que ce nouveau philosophe a eu de parler de choses chimiques. Aussi a-t-il mis ensuite un traité qu'il appelle*, Arcanum hermeticæ philosophiæ opus, *dans lequel il parle de la matière de la pierre philosophale et de ses digestions, des degrés du feu, de la figure des vaisseaux et de celle du fourneau, de la composition de l'élixir et de sa multiplication.... Ce livre a été traduit en français depuis quelques années, sous le nom de* la Philosophie des Anciens rétablie en sa pureté.

(B) *Il publia... un manuscrit intitulé le* Rosier des Guerres.] On l'avait trouvé à Nérac dans le cabinet du roi. M. d'Espagnet a cru que son édition était la première, et que Louis XI était l'auteur de ce livre; mais il se trompa. Ce livre avait été imprimé, *in-folio*, l'an 1523; et cette édition est plus ample que celle de l'an 1616. Il manquait au manuscrit de Nérac toute la IIe. partie, et les trois derniers chapitres de la première (4). Le prologue seul est capable de nous convaincre que Louis XI n'est pas l'auteur de l'ouvrage (5), comme on l'assure dans le titre : c'est néanmoins lui qui parle pour donner des instructions au dauphin son fils.

(1) *Voyez la préface du sieur* de la Montagne, *au-devant du livre intitulé*, Le Monde dans la Lune, *imprimé à Rouen*, 1656, *in-8°. C'est la traduction d'un livre anglais.*

(2) Sorel, de la Perfection de l'homme, *pag.* 249, *édition de Paris*, 1655.

* La *Bibliothèque française* remarque que cet *Enchyridion* n'est que l'introduction de l'*Arcanum philosophiæ hermeticæ*, qui n'est cependant pas plus ample que l'*Enchyridion* et « qui, chez ceux qui s'appliquent à la recherche de la pierre philosophale, passe pour une pratique sûre mais énigmatique du grand œuvre. »

(3) *Notez qu'il croit* que la lumière du soleil et toute autre lumière est spirituelle, et que notre feu matériel est spirituel en quelque sorte. *Sorel, de la perfection de l'homme*, pag. 250.

(4) *Voyez* Naudé, Addition à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 72, *et in* Syntagm., de Studio militari, *pag. m.* 73.

(5) Naudé, *là même.*

Voyez la Bibliothéque choisie du sieur Colomiés (6), et la remarque (Z) de l'article Louis XI, tome IX.

(C) *C'est de lui que parle le père Abram, dans son Commentaire sur les oraisons de Cicéron.*] Je ne fais cette remarque qu'en faveur de ceux qui se trouveraient dépaysés à la lecture de ces paroles : *Atque etiam nunc pueros à sagis rapi solere, et dæmonibus devoveri testatur Spagnetus in suâ præfatione ad Petrum Anchoranum* (7). Cela veut dire que le président d'Espagnet, dans la préface qu'il a mise au-devant d'un livre de Pierre de Lancre, conseiller au parlement de Bordeaux, témoigne que les sorcières volent des enfans, et les consacrent au démon.

(D)... *Il en retint même ponctuellement toute l'orthographe. La raison qu'il en donna peut confirmer une remarque que j'ai faite sur la nouvelle édition des lettres du cardinal d'Ossat.*] « Ce petit traité du Rozier, dit-» il (8), m'a semblé si beau, que je » ne l'ai pas voulu farder ny deguiser, » ains l'ai laissé en sa naïfveté toute » entiere ; et bien que son langage ne » soit pas à l'usage de ce siecle, il ne » laissera pas de se faire bien entendre, » estant si plein de sens et de » bon suc, qu'avec son jargon il fera » taire les langues affétées de la cour » et du palais. J'ay aussi voulu conserver » soigneusement l'orthographe, » parce qu'en ostant ou adjoustant » une lettre, on change bien souvent » le mot, et d'un ancien on en faict » un nouveau. On a par ce moyen, à » mon jugement, corrompu le langage » de Philippe de Comines dans » son histoire ; pensant emender l'orthographe, » et polir la diction, on » a arraché les marques de l'antiquité, » tellement que le style de son livre » n'est pas celuy de son temps, ainsi » que nous pourrons juger tant par ce » petit manuscript, que par plusieurs » autres de mesme aage qui se trouvent » es celebres bibliotheques, notamment » par l'histoire du roi Charles » VI, faicte par messire Jean Juvenal » des Ursins, et depuis peu » mise en lumiere par le sieur de Godefroy. » J'estime que cette plaie procède » de l'insuffisance des correcteurs, » lesquels voulant corriger l'escriture » l'ont falsifiée, et se sont rendus » plagiaires.

(6) *Pag.* 15.

(7) Abram., in Cicer., Orat., *tom. I, pag.* 294, *col.* 2.

(8) Espagn., *dans son avertissement au lecteur.*

ESPINE (Jean de l'), ministre de l'église réformée. Cherchez Spina, tome XIII.

ESSARS (Charlotte des), maîtresse du roi Henri IV, et puis du cardinal de Guise (*a*), se maria avec le maréchal de l'Hospital, comme je l'ai dit ailleurs (*b*) ; mais il faut que je rectifie ici une faute qui m'échappa (A), et que j'ajoute que cette dame se mêlait trop des grandes intrigues (B).

(*a*) *Voyez la remarq.* (B) *de l'art.* Guise (Louis de Lorraine, cardinal de), *tome VII.*

(*b*) *Dans la remarq.* (B) *de l'article de ce maréchal, tome VIII.*

(A) *Il faut que je rectifie ici une faute qui m'échappa.*] M'étant fié au père Anselme, je crus que le maréchal de l'Hospital avait épousé en secondes noces Françoise Mignot, l'an 1633, d'où je conclus qu'il avait répudié sa première femme, Charlotte des Essars, et je fis sur ce sujet quelques réflexions. Je tirai cette conséquence de ce que le père Anselme a mis la mort de Charlotte des Essars à l'an 1651. J'ai su depuis la seconde édition de ce Dictionnaire, que le second mariage de ce maréchal fut contracté l'an 1653 (1). Il ne faut donc point prétendre que le premier fut déclaré nul. J'avais résolu d'effacer mes réflexions ; mais des gens pour qui j'ai beaucoup de déférence m'ont conseillé de les laisser où elles étaient. Ils m'ont représenté qu'elles ne sont fausses que dans l'application particulière à Charlotte des Essars, et que pourvu que j'avertisse mes lecteurs qu'elles devaient être rectifiées à cet égard-là, on ne trouverait pas mauvais que j'eusse sauvé un passage qu'on peut

(1) *Voyez l'errata du père* Anselme.

appliquer justement en plusieurs rencontres.

(B) *Elle se mêlait trop des grandes intrigues.*] Je n'en donnerai qu'un exemple. Elle avait un fils au service du duc de Lorraine; un fils, dis-je, qui se faisait appeler le chevalier de Remorantin, et qu'elle avait eu du cardinal de Guise. Elle crut que le moyen de l'avancer était de rendre quelque service au duc de Lorraine, en le réconciliant avec la France, et en le faisant rétablir dans ses états. Elle engagea donc M. du Hallier, son mari, qui commandait en Lorraine, à conseiller à la cour de France de traiter avec le duc, et en même temps elle sollicita la princesse de Cantecroix, que ce duc avait épousée quoiqu'il fut déjà marié, d'employer toute son adresse à lui persuader l'accommodement (2). La négociation fut agréée de part et d'autre, et se termina par le traité de Saint-Germain en 1641; mais le duc n'exécutant point ses promesses, et ne se voyant pas en état de se maintenir, se retira avec ses troupes dans son ancien poste, entre Sambre et Meuse. « Pour colorer au moins » sa retraite, il dépêcha un courrier » au cardinal de Richelieu, par lequel il l'avertissait que ce qui l'obligeait à se retirer, n'était pas qu'il » eût dessein de violer son traité; » mais que la crainte, que madame » du Hallier lui avait donnée, qu'il » avait dessein de le faire arrêter, en » était l'unique cause. Pour justifier » que cette crainte n'était pas fondée » en l'air, il lui envoya un billet, » écrit de la main de cette dame à la » mère supérieure des filles de la congrégation de Nanci, nommée Angélique, et fort sa confidente, par lequel elle la priait de lui faire savoir, » que les ombrages que ses déportemens donnaient à la cour du roi, y » faisaient songer aux moyens de se » saisir de sa personne. Le cardinal » fut si piqué de la hardiesse qu'avait » eue madame du Hallier à donner cet » avis, que son mari, qui était alors » occupé au recouvrement des petites places de Lorraine, et attaché » au siége de Chaté, reçut ordre du » roi, par un courrier exprès, d'envoyer sa femme dans une de ses » maisons, de changer le major de la » garnison de Nanci, et de mettre en » sa place un nommé Belcastel, qui » n'était pas de ses amis; et qu'aussitôt après la réduction de Chaté, » il allât rendre compte à la cour de » ses actions, et de celles de sa femme (3)...... M. du Hallier obéit exactement aux ordres du roi; et comme il en avait toujours été aimé, et » estimé d'une fidélité incorruptible, » il fut renvoyé quelque temps après » en Lorraine, avec ordre d'achever » de reprendre toutes les places qu'on » avait rendues au duc, et de les remettre sous le pouvoir de sa majesté. Pour sa femme, de l'ambition » de laquelle on avait pris sujet de » défiance, elle fut obligée de rester dans la maison où elle avait été » reléguée (4).

(2) Mémoires de Beauvau, *pag.* 70, 71.

(3) Mémoires de Beauvau, *pag.* 76.
(4) *Là même*, *pag.* 77.

ESSÉ * (André de Montalembert, Seigneur d'), *d'une des plus nobles et anciennes familles de Poitou*, commandait dans Landrecies lorsque l'empereur Charles-Quint assiégea la place, l'an 1543. Il la défendit si bien, *avec de mauvaises fortifications et une garnison accablée de misères*, que l'empereur fut contraint de se retirer, le 5 de novembre, après un siége de trois mois et demi. D'Essé obtint pour récompense de ce service, la charge de gentilhomme de la chambre de François Ier. Il fut envoyé en Écosse par Henri II, pour y commander l'armée que ce prince y fit passer au secours des Écossais, contre les Anglais : il y fit de belles actions, et à son retour il fut fait chevalier de l'ordre. « Ce fut aussi lui qui défen-

* « L'article de ce seigneur appartenait, » dit Leduchat, à la lettre D : son surnom » était Dessé. *Dessius*, dans M. de Thou, » est rendu par *de Dessé*, dans *l'index* » *Thuani*. »

» dit Térouenne contre l'armée » de Charles-Quint, et qui enfin y périt, ayant été tué sur » sa brèche, après y avoir soutenu trois assauts redoublés » qui durèrent dix heures. Il » fut privé par sa mort, de la dignité de maréchal de France, » qui lui était destinée, selon » du Bouchet, auteur des Annales d'Aquitaine. Mézerai dit, » dans l'Histoire de France, » qu'il est l'honneur immortel » du Périgord, se trompant à » l'égard du nom de son pays, » puisqu'il était de Poitou. Brantôme parle amplement de lui » sous le nom d'Essé (*a*). »

(*a*) *Tiré d'une* Lettre *insérée dans le* Mercure Galant, *d'août* 1705, *pag.* 317 *et suiv.*

ÉTAMPES (*a*), en latin *Stampæ*, ville de France dans la Beauce, avec titre de duché. Elle est située sur la rivière de la Juine, entre Paris et Orléans, dans un pays assez fertile. Il y a bailliage, prevôté, élection, maréchaussée et grenier à sel; deux collégiales de fondation royale: une sous le titre de Notre-Dame, avec une dignité et dix ou onze chanoines; et une sous le titre de Sainte-Croix, avec deux dignités et dix-neuf chanoines; cinq paroisses et diverses maisons religieuses. Le roi Robert jeta les premiers fondemens du château d'Étampes, lequel fut détruit à la réquisition des habitans, au commencement du règne d'Henri IV. Le prince de Condé y mit en garnison, en 1562, une partie des troupes que d'Andelot avait amenées d'Allemagne, qui pendant six semaines qu'elles y restèrent, firent horriblement souffrir les habitans, et surtout les ecclésiastiques. Cette ville est de l'ancien domaine de la couronne. Le roi Charles IV l'érigea en comté en faveur de Charles d'Évreux, son cousin. Auparavant elle était baronie, ainsi qu'il se voit dans les lettres de son érection en comté, qui son du mois de septembre 1327. Étant revenue à Charles VII, il la donna, en 1421, à Richard de Bretagne; et depuis, ayant été réunie au domaine de la couronne, Louis XI la donna à Jean de Foix: les lettres de donation sont de l'an 1498, au mois d'avril. Gaston de Foix, fils de Jean, ayant été tué à la bataille de Ravenne, Anne de Bretagne, femme de Louis XII, devint comtesse d'Étampes par la donation que lui en fit le roi son mari, en l'année 1513, au mois de juin. Après la mort de cette princesse, qui arriva l'année suivante, le comté d'Étampes passa à madame Claude de France, sa fille aînée, qui depuis fut mariée à François Ier., pour lors duc de Valois. Cette bonne princesse étant morte, le roi en donna la jouissance à Jean de la Barre. Après la mort de celui-ci François Ier. érigea Étampes en duché, en faveur de Jean de la Brosse de Bretagne et d'Anne de Pisseleu, son épouse, laquelle avait beaucoup de part aux bonnes grâces du roi: son nom est assez connu dans l'histoire. Henri II les déposséda de ce duché,

(*a*) *Voyez tome XVI*, *les* Avertissemens sur la seconde édition, [où Bayle disait ne pouvoir alors donner cet article, ayant reçu les mémoires trop tard.]

en 1553, pour en gratifier Diane de Poitiers, sa favorite, femme de Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Charles IX, étant parvenu à la couronne, le rendit à Jean de la Brosse, au mois d'avril 1562. Étant mort sans postérité, Henri III en gratifia, en 1576, le duc Jean Casimir; mais y ayant renoncé l'année d'après, le roi le donna par engagement à la duchesse de Montpensier, d'entre les mains de qui il le retira pour le donner à Marguerite de Valois, sa sœur, reine de Navarre; et cette princesse le donna quelques années après à Gabrielle d'Étrée, duchesse de Beaufort, qui l'a laissé à César, duc de Vendôme, fils naturel du roi Henri IV. La postérité illustre de ce prince en est encore en possession. Il y en a qui prétendent qu'Artus Gouffier, grand maître de France, a été comte d'Étampes. L'acte de donation ne s'en trouve point. Si cela est, il faut que la possession de madame Claude de France ait été interrompue. En tout cas, ce seigneur n'en a pas joui fort long-temps, étant mort en 1518. Pendant les troubles de 1652, la ville d'Étampes, au grand regret des habitans, toujours fidèles au roi, fut livrée par un perfide à l'armée des princes, laquelle y fut aussitôt assiégée par l'armée du roi, qui, après avoir resté devant la ville près de six semaines et fait plusieurs attaques où il y eut quantité de monde de tué de part et d'autre, fut enfin obligée de lever le siége pour aller à la rencontre du duc de Lorraine, qui venait au secours des princes avec une armée de neuf à dix mille hommes.

CONCILES D'ÉTAMPES.

La ville d'Étampes a été honorée de plusieurs conciles provinciaux et d'un concile national. On ne sait point le sujet du Ier. : il fut tenu en 1048, et convoqué par Gerduin, archevêque de Sens. Voilà ce qu'on en lit dans la Vie des archevêques de Sens : *Gerduinus synodum Stampis habuit*, *anno* 1048, *in quâ Imbertus Parisiensis*, *Ysambertus Aurelianensis*, *Maynardus Trecensis*, *Hugo Nivernensis*, *Gilbertus Antissiodorensis*, *et Galtherius Meldensis*, *adfuère rege Henrico præsente*. Le IIe. fut assemblé par Richérius, Richer, archevêque de Sens, en 1092, au sujet de l'ordination d'Yves de Chartres, faite par Urbain II. Cet archevêque prétendait qu'Yves était criminel de lèse-majesté, pour s'être fait ordonner hors du royaume sans permission du roi, et ainsi qu'il devait être déposé. Le IIIe. se tint en 1112. Daimberg, archevêque de Sens, y présida. On s'y plaignit d'abord de la mauvaise conduite de l'évêque de Troyes sur quoi il lui fut écrit par le concile. Ensuite on procéda à la consécration d'un évêque de Nevers; et enfin on y fit plusieurs règlemens pour la réformation des mœurs. Le concile national tenu à Étampes l'an 1130, a été assemblé par les soins de Louis-le-Gros : ce fut pour savoir quel parti il fallait prendre entre le pape Innocent II, et Pierre de Léon qui se faisait appeler Ana-

clet II. Saint Bernard, qui s'y trouva, dit hautement qu'Innocent avait été canoniquement élu, et que l'on n'avait pu valablement procéder à une autre élection. Tout le concile se conforma au jugement de saint Bernard, et Innocent fut reconnu pour vrai et légitime successeur de saint Pierre. Ce pape vint exprès de Chartres à Étampes, pour donner aux habitans des marques de sa reconnaissance. Il y resta deux jours, et logea dans l'abbaye de Morigni, ordre de saint Benoît, à demi-quart de lieue d'Étampes. C'est ce que nous apprenons de la chronique de cette abbaye, qui n'a jamais reconnu d'autre supérieur que l'archevêque de Sens. Louis-le-Jeune, auparavant son voyage en Orient, assembla son parlement à Étampes et laissa la régence du royaume à Raoul, comte de Vermandois, et à Suger, abbé de Saint-Denis. Dans la contestation entre Alexandre III et le cardinal Octavien qui avait pris le nom de Victor, le même prince assembla, en 1160, l'église gallicane à Étampes, pour savoir lequel il devait reconnaître; et, sur le jugement des évêques, le roi adhéra à Alexandre.

ÉTAMPES (ANNE DE PISSELEU, DUCHESSE D'), maîtresse de François Ier., donna de l'amour à ce prince peu après qu'il fut sorti de prison. Elle était alors fille d'honneur de madame la régente (*a*), et s'appelait mademoiselle de Heilli (A). Elle avait suivi cette princesse allant au-devant du roi son fils jusques aux frontières d'Espagne (B). Le roi se divertit avec elle tant qu'il lui plut, et quoique personne n'en doutât, il ne laissa pas de lui trouver un mari qu'il fit duc d'Étampes (C). Le mariage n'empêcha point qu'elle ne retînt son premier poste auprès du roi : sa faveur monta au plus haut point (D), et dura autant que ce prince. Par la jalousie furieuse qu'elle conçut contre la maîtresse du dauphin (*b*), elle se porta à une noire perfidie (E), que le cardinal de Lorraine empêcha qu'on ne punît (F), et qui aurait fait passer la France entre les mains des étrangers, si Charles-Quint avait su se prévaloir de l'occasion. Comme elle en avait usé très-mal avec son mari (*c*), elle n'eut aucune ressource après la mort de François Ier., et elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne (G). On dit qu'elle y vécut dans les sentimens des réformés (H). Le duc d'Étampes avait fait faire des informations contre elle (I), où l'on vit une chose bien merveilleuse, c'est que le roi Henri II subit l'interrogatoire en faveur de ce malheureux mari. M. Varillas a ignoré et le temps et les motifs de cette aventure (K). J'examine ailleurs (*d*) les autres fautes chronologiques que lui et son copiste (*e*) ont faites. J'ai de la peine à croire que François Ier. ait jamais dit sérieusement qu'il ne

(*a*) *Louise de Savoie, mère de François Ier.*

(*b*) *C'était Diane de Poitiers, veuve du grand sénéchal de Normandie.*

(*c*) *Voyez les remarques* (C), (I) *et* (K).

(*d*) *Dans l'art. de* POITIERS (Diane) *t. XII.*

(*e*) *L'auteur des* Galanteries des Rois de France.

couchait pas avec cette dame (L), et je doute fort qu'elle eût souhaité qu'on eût cru cela.

Si ce qu'un savant homme rapporte était véritable, il faudrait dire que l'amour de François Ier. pour elle ne commença point au temps que l'on a marqué (*f*), c'est-à-dire lorsque ce prince revint en France après sa prison de Madrid; car ce savant homme suppose qu'elle était maîtresse du roi avant que le connétable de Bourbon eût pris le parti de Charles-Quint. Or il le prit en 1523, et François Ier. ne fut mis en liberté qu'en 1526.

(*f*) *Dans la remarq.* (B).

(A) *Elle......... s'appelait mademoiselle de Heilli.*] Elle était fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilli, et d'Anne Sanguin, sa seconde femme (1). Il fut marié trois fois, et eut trente enfans. Il était fils de Jean de Pisseleu, seigneur de Heilli, *qui avait eu l'honneur d'être des chevaliers du sacre de Louis XI*, et qui *avait été assez considérable pour épouser Jeanne de Dreux, princesse du sang royal, après la mort de Marie de Hargicourt, sa première femme, mère de Guillaume, père de la* duchesse d'Étampes (2).

(B) *Elle avait suivi la régente...... jusques aux frontières d'Espagne.*] Selon M. Varillas (3), la régente excita sans y penser cette nouvelle passion du roi, *en menant au-devant de lui jusqu'au mont de Marsan, la jeune Anne de Pisseleu, que l'on appelait la demoiselle de Heilli, et qui venait d'entrer en qualité de fille d'honneur dans la maison de cette princesse.* Tous les historiens conviennent que la régente s'avança jusqu'à Bayonne, et M. Varillas l'avait assuré dix pages auparavant. Pourquoi donc abrége-t-il ici le voyage? Voudrait-il dire qu'elle laissa ses filles d'honneur au Mont-de-Marsan, et que sans cette partie de son train elle poussa jusqu'à Bayonne? Mais ne serait-ce pas débiter des paradoxes à plaisir? L'auteur des Galanteries des rois de France n'ayant fait que copier M. Varillas à l'égard de François Ier., ne me demandez pas s'il s'est arrêté au Mont-de-Marsan. Je ne saurais me persuader que Brantôme ne se trompe point, lorsqu'il prétend que madame la régente *produisit* la demoiselle *Heilli au roi François, à son retour d'Espagne à Bordeaux* (4).

(C) *Le roi ne laissa pas de lui trouver un mari.*] Elle épousa Jean de Brosse, fils de René de Brosse et de Jeanne, fille de Philippe de Comines. Ce René avait suivi le duc de Bourbon, et fut tué à la journée de Pavie, le 24 de février 1525. *Par arrêt du parlement de Paris, donné le 13e. jour d'août 1522, il avait été condamné à être décapité et ensuite pendu, avec confiscation de tous ses biens.* Il était issu de Jean de Brosse, et de Nicole de Châtillon, dite de Bretagne, comtesse de Pentheure, très-riche héritière, lequel Jean de Brosse était *fils unique de Jean de Brosse, maréchal de France, qui descendait de mâle en mâle des anciens vicomtes de Limoges.* Jean de Brosse, fils de René, implorant *en vain le bénéfice du traité de Madrid*, afin de rentrer en possession des biens que la rébellion de son père lui avait fait perdre, et ne trouvant point d'autre voie pour y entrer que celle du cocuage, se résolut d'épouser la demoiselle de Heilli. Le roi, en faveur de ce mariage, lui fit rendre les biens confisqués, et y ajouta le duché d'Étampes (5) : il le fit aussi chevalier de l'ordre, et gouverneur de Bretagne. Le nouveau duc d'Étampes ne s'en trouva point plus heureux; car, « outre que tous ces biens et ces » grandeurs lui venaient d'une source » empoisonnée, dans laquelle il ne » s'osait mirer, de peur de voir un » monstre en sa personne, il en jouit » si peu heureusement que, comme » il ne servait que de titre à sa femme, non-seulement il ne les possé-

(1) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 863.

(2) *Là même.*

(3) Varillas, Hist. de François Ier., *liv. VI, pag. m.* 101, *à l'ann.* 1526.

(4) Brantôme, Dames galantes, *t. II, p.* 394.

(5) *Tiré de M.* le Laboureur, Additions à Castelnau, *tom. I, pag.* 863.

» da que de nom, mais encore il en » paya l'usure de son propre (6).» Comme il n'eut point d'enfans, ses biens passèrent à Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, fils de Charlotte sa sœur, et père d'une fille unique qui fut femme d'Émanuel de Lorraine, duc de Mercœur (7).

(D) *Sa faveur monta au plus haut point.*] Elle s'en servit pour enrichir sa famille : à sa recommandation Antoine Sanguin son oncle devint *abbé de Fleuri, évêque d'Orléans, cardinal, et enfin archevêque de Toulouse. Elle donna à Charles, son second frère, l'abbaye de Bourgueil et l'évêché de Condom.* François, son troisième frère, *fut abbe de Saint-Cornille de Compiègne, et évêque d'Amiens;* et le quatrième, *nommé Guillaume, fut pourvu de l'évêché de Pamiers. Deux de ses sœurs furent encore abbesses, l'une de Maubuisson, et l'autre de Saint-Paul en Beauvoisis : elle maria les autres dans les maisons de Barbançon Canni, et de Chabot Jarnac, et la dernière et la mieux aimée n'eut point d'enfans de François de Bretagne, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour. D'Adrien de Pisseleu sieur de Heilli, son frère aîné, sont sortis les autres seigneurs de Heilli jusqu'à présent* (8). Il y a des historiens qui prétendent que cette duchesse, le connétable de Montmorenci et l'amiral Chabot, *eurent la meilleure part dans les affaires* (9); et que Charles-Quint, craignant qu'on ne l'arrêtât à la cour de François Ier., ne trouva point de meilleur expédient que de gagner cette femme, *qui gouvernait absolument le roi* (10). Il la gagna, dit-on, par le présent d'une riche bague, qu'il laissa tomber exprès afin que la duchesse la ramassât, et qu'il pût lui dire galamment qu'il ne voulait point reprendre une chose qui était tombée en si bonnes mains (11). Mézerai rejette cela comme *un conte fait à plaisir* (12); mais il avoue (13) que le roi *ne pouvait rien refuser* à cette dame, et qu'elle eut assez de crédit, 1°. pour contribuer beaucoup à remettre en grâce l'amiral Chabot, qui avait été dégradé et déclaré indigne de ses charges, par un arrêt solennel; 2°. pour perdre le chancelier Poyet. *Son malheur, à ce qu'on tient*, dit-il (14) en parlant de ce chancelier, *lui vient de l'antichambre des dames.* La duchesse avait fait obtenir des lettres royaux à la Renaudie qui plaidait contre du Tillet, et qui les *porta au sceau avec une recommandation de cette dame. Le chancelier, qui supportait du Tillet, refusa de sceller, à moins que l'on n'y changeât quelque chose qui n'était point selon sa pensée. La dame en étant avertie s'offensa de ce mépris au dernier point*, et s'en vengea cruellement; car elle porta le roi à faire mettre en prison le chancelier, qui fut ensuite foudroyé par un arrêt du parlement. Quelques historiens (15) disent qu'elle avait eu beaucoup de part à la disgrâce du connétable; mais ils disent aussi que la reine de Navarre se joignit à la duchesse pour perdre le chancelier *. Les lettres royaux de la Renaudie furent montrées au roi avec les ratures que Poyet y avait faites, et on n'oublia point de représenter au prince que cela choquait son autorité (16). Il se contenta de *dire à la Renaudie de reporter ses lettres au chancelier, et de lui commander plus précisément, au nom de sa majesté, de les expédier sans modification. La Renaudie retourna vers le chancelier, et lui fit son message d'un ton arrogant, en présence de la reine de Navarre, qui le sollicitait alors pour un de ses domestiques, convaincu d'avoir enlevé une très-riche héritière. Le chancelier........ prit les lettres de la Renaudie, et les montrant à la reine de Navarre, il ajou-*

(6) Le Laboureur, *là même, pag.* 864.
(7) *Là même.*
(8) *Là même.*
(9) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. IX, pag. m.* 370.
(10) *Là même, pag.* 389.
(11) *Là même, pag.* 390, 391.
(12) Mézerai, Hist. de France, *in-folio, tom. II, pag.* 1007.

(13) *Là même, pag.* 1009, *à l'ann.* 1540.
(14) Mézerai, Hist. de France, *pag.* 1014, *à l'ann.* 1542.
(15) Varillas, Hist. de François Ier., *liv. IX, pag.* 397.
* Leclerc dément le récit de Varillas, et ne croit pas que le chancelier ait parlé à la reine, comme on prétend qu'il le fit. D'ailleurs lors de la destitution de Poyet, la reine de Navarre était en Béarn.
(16) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. IX, pag.* 413.

ta : Voilà le bien que les dames font à la cour. Elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent même de violer les lois, et de faire des leçons aux magistrats les plus consommés dans l'exercice de leurs charges. *Encore que le chancelier n'eût entendu parler que de la duchesse, il arriva malheureusement pour lui que la reine de Navarre y prit part, à cause que les termes étaient équivoques, et pouvaient s'expliquer aussi bien de la sollicitation qu'elle venait de faire au chancelier pour le rapt que son domestique avait commis, que de la violence qu'on lui faisait en le contraignant de sceller les lettres de la Renaudie....... Elle ne fut pas plus tôt sortie de la maison du chancelier, qu'elle alla trouver la duchesse, pour lui faire part de l'emportement de ce magistrat; et ne la quitta qu'après avoir concerté avec elle les moyens de le décréditer auprès du roi.* C'est un grand désordre, il faut l'avouer, que la destinée des gens, leur faveur, leur disgrâce dépendent de la fantaisie d'une coquette, qui scandalise tout un royaume par le commerce criminel qu'elle entretient tambour battant avec le prince : mais si l'on s'amusait à s'écrier, *ô tempora! ô mores!* si l'on faisait l'étonné et le surpris, on passerait justement pour un étranger dans le monde : car on admirerait comme quelque chose d'extraordinaire ce qui a été toujours très-commun, et qui l'est encore (17), et qui selon toutes les apparences le sera jusques à la fin du monde. Ce qui console les esprits chagrins là-dessus, c'est que ces puissances coquettes sont fort exposées au jeu de la bascule (18).

(E) *Elle se porta à une noire perfidie *.*] La duchesse d'Étampes s'apercevant que la santé de François Ier. diminuait tous les jours, et ayant tout à craindre après la mort de ce prince, soit parce qu'elle ne pouvait pas espérer que son mari la voulût reprendre, soit parce que la maîtresse du dauphin aurait toute sorte de pouvoir; cette duchesse, dis-je, dans cette situation, noua des intelligences avec Charles-Quint. Elle n'ignorait point l'antipathie qui était entre les deux frères, le dauphin et le duc d'Orléans; cela lui fournit des ouvertures pour ses négociations : elle porta l'empereur à favoriser la faction du duc d'Orléans; et dès qu'elle eut su les dispositions de sa majesté impériale à donner à ce jeune prince l'investiture du Milanais, ou du Pays-Bas, *elle forma une liaison si étroite avec l'empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la cour ni dans le conseil dont il ne fût ponctuellement averti : et de fait la première lettre qu'il reçut par la voie du comte* (19) *lui rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne et toute son armée* (20). Il était en Champagne avec une très-puissante armée, mais il manquait de vivres, et *ainsi ses soldats étaient sur le point de se débander, lorsque le comte lui écrivit un billet, dont la substance était : Que le dauphin avait fait un grand amas de toutes les provisions nécessaires pour la subsistance de son armée dans Épernay; que cette ville était très-faible d'elle-même; mais que les Français avaient cru que l'empereur ne penserait point à la surprendre, parce que la rivière de Marne se trouvait entre elle et lui; que l'ordre avait été donné de rompre le seul pont sur lequel ils pouvaient passer; mais que la duchesse en avait si finement éludé l'exécution, que le pont était encore en état de servir : d'où le comte concluait, que sa majesté impériale n'avait qu'à se hâter pour avoir de quoi rafraîchir son armée, et pour jeter celle de France dans la même nécessité dont il se délivrerait. L'empereur profita de l'avis, et parut lorsqu'on s'en défiait le moins, devant Épernay, dont les habitans intimidés lui ouvrirent les portes. Il était encore dans la joie de cette conquête qui rétablissait ses affaires, lorsqu'il reçut un second billet du comte, qui*

(17) *Cæsus multis hic cognitus,*
Et è medio fortunæ ductus acervo.
Juvénal, sat. XIII, *vs.* 9.

(18) *Voyez ci-dessus la remarque* (I) *de l'article* Esope, le premier, *etc. pag.* 284.

* Les témoignages qu'en rapporte Bayle ne satisfont ni Leclerc ni Joly.

(19) *C'était le comte de Bossu, l'homme d'affaires de la duchesse d'Étampes, et son négociateur avec Charles-Quint. Il était de la maison de Longueval.*

(20) Varillas, Hist. de François Ier., *lib. XI, pag.* 101, *à l'ann.* 1544.

marquait qu'il y avait dans Château-Thierry un autre magasin de farines et de blés, non moins considérable que celui d'Épernay ; qu'il n'y avait alors aucunes troupes destinées pour le garder ; et que si le dauphin le perdait, il lui serait impossible de suivre de près l'armée de sa majesté impériale, ni par conséquent d'en empêcher les principaux progrès. L'empereur, attiré par le fruit incomparable qu'il avait recueilli du premier avis, tourna ses enseignes du côté de Château-Thierri, qu'il força avec peu de perte; la bourgeoisie, à qui l'on n'avait point envoyé de troupes, n'ayant pu soutenir l'assaut. L'abondance de toutes choses qui s'y rencontra au delà même de l'espérance des Impériaux, etc. (21). La cour de France, réduite aux plus étranges embarras, fit « tout ce qui se pouvait » faire dans une telle conjoncture : » mais le secret qui devait être l'âme » de cette grande affaire n'était point » gardé ; et la France aurait infail- » liblement changé de maître, si » quelque chose de plus fort que le » raisonnement humain ne se fût » opposé à la révolution prochaine » dont elle était menacée. Le dau- » phin n'agissait que de concert avec » le roi son père ; et le roi ne pre- » nait aucunes mesures que la du- » chesse ne fît aussitôt savoir par le » comte de Bossu, à l'empereur (22). » La consternation fut si grande dans Paris, que les plus riches bourgeois s'enfuirent *avec ce qu'ils avaient de plus précieux, les uns vers Orléans, et les autres du côté de Rouen* (23). Une femme fut la cause de tout ce désordre (24), *dux fœmina facti* ; une femme eût alors renversé la monarchie, si la tête n'eût tourné à Charles-Quint, ou plutôt s'il ne se fût élevé des jalousies secrètes entre lui et Henri VIII, roi d'Angleterre (25), avec lequel il avait partagé d'avance tout le royaume. François I[er]. en fut quitte à bon marché, et se vit en paix au mois de septembre de la même année (26).

Comme M. Varillas s'est toujours plu à conter des choses qui tinssent du merveilleux, je ne me fierais pas trop au récit qu'il vient de faire, si je n'en voyais la substance dans M. de Mézerai. L'armée *des Français*, dit-il (27), *avait abondance de commodités, et celle des Impériaux en était si dépourvue, que dans peu de jours elle allait périr, si la trahison d'une femme ne lui eût rendu l'embonpoint et la vigueur. Il y avait lors deux brigues à la cour : celle de la dame d'Étampes, maîtresse du roi, et celle de Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. La première de ces dames, piquée d'une furieuse jalousie contre la seconde..... s'était attachée aux intérêts du duc d'Orléans, pour avoir un appui en ce prince, si le roi lui venait à manquer..... et avertissait l'empereur de tout ce qui se traitait au conseil, se fiant aux belles promesses qu'il lui faisait, qu'au cas que la paix se pût conclure, il rendrait le duc* d'Orléans *l'un des plus puissans princes de l'Europe. Et l'on dit* (28) *que, comme il était en si pressante nécessité qu'il ne pouvait racheter sa vie et son armée qu'en la remettant à la discrétion de ses ennemis, elle lui donna avis qu'il y avait une grande quantité de vivres à Épernai, l'une des étapes de notre camp, et que même le dauphin ayant donné charge à un capitaine d'infanterie de rompre le pont et de jeter dans la rivière toutes les provisions qui ne se pourraient pas sauver dans trois jours, elle retarda l'exécution de ce commandement par les inventions de Longueval qui était son confident et son ami bien familier. Ainsi les ennemis ayant trouvé abondance de vivres et de bu-*

(21) Varillas, Hist. de François I[er]., *liv. XI, pag.* 101, *à l'ann.* 1544.

(22) *Là même, pag.* 103.

(23) *Là même, pag.* 104.

(24) *La description que M.* de Mézerai *a faite, tom. II*, in-folio, *pag.* 1031, *de la consternation des Parisiens, est affreuse. Les fuyards étaient pillés en chemin et les femmes violées.*

(25) *Il était en même temps sur les côtes de Picardie, où il prenait des villes.*

(26) *Le traité de Crespi fut conclu le* 18 *de septembre* 1544.

(27) *Tome II, in-folio, pag.* 1031.

(28) Mézerai *parle plus affirmativement dans la Vie de Henri II.* Nicolas Bossu-Longueval, *dit-il, pag.* 1058 *du II[e]. volume*, qui *avait été de la cabale de la dame d'Étampes*, accusé NON SANS SUJET d'avoir donné avis aux Impériaux de prendre Épernai et Château-Thierri, racheta sa vie par sa belle maison de Marchez, près de Laon, qu'il donna à l'archevêque de Reims par une vente supposée. *Voyez la remarque suivante.*

tin dans cette ville, et encore plus grande quantité dans Château-Thierri, qu'ils surprirent par les avis de la même dame, se rafraîchirent tout à leur aise, etc.

(F) ... *que le cardinal de Lorraine empêcha qu'on ne punît.*] Je me servirai des paroles de M. Varillas pour expliquer tout ce mystère d'iniquité : voici ce qu'il dit en rapportant l'état où étaient les choses, la première année du règne de Henri II. « Le comte » de Bossu était la principale cause » des progrès que l'empereur avait » faits en Champagne avant le traité » de Crespi, et l'on s'imaginait que » la seule protection de la duchesse » d'Étampes avait été capable de » l'exempter du supplice. Après que » la faveur de cette dame eut expiré » par la mort du roi, on s'avisa de » mettre Bossu en justice, et l'on » crut que son procès servirait à » maintenir la réputation de la France; en apprenant aux étrangers » que si l'empereur s'était avancé si » près de la ville capitale, ce n'avait » été qu'à la faveur d'une insigne » trahison, dont la peine avait bien » pu être différée, mais non pas » omise. Bossu ne s'oublia pas dans » une conjoncture si dangereuse; et » se sentant criminel, il ne chercha » de salut que dans la protection du » cardinal de Lorraine (29). » Il lui fit dire qu'il lui donnerait *son chateau de Marchez, pourvu que sa personne et les autres biens qu'il possédait en France fussent en sûreté* (30). La proposition fut acceptée : le cardinal sollicita la grâce de Bossu. « L'expédient qui lui servit le plus fut » de montrer au roi que le crime de » Bossu lui était commun avec la » duchesse d'Étampes; et que par » conséquent on ne le pouvait rechercher dans les formes, sans y » comprendre cette duchesse, ni sans » noircir le commencement de son règne par un affront insigne fait sans » nécessité à la mémoire de son père, » en abandonnant à la vengeance de la » justice l'objet qu'il avait si tendrement aimé durant près de vingt » deux ans. Le roi se rendit à cette » raison, quoiqu'elle ne fût pas sans » réplique; et Bossu sortit heureusement d'affaire (31). »

(G) *Elle se vit réduite à passer le reste de ses jours dans une maison de campagne.*] Voici ce que Mézerai en dit, lorsqu'il parle des changemens qui se firent à la cour, après la mort de François I[er]. « Pour la dame » d'Étampes, elle se retira dans une » de ses maisons, méprisée de tout le » monde et de son mari même, qui » était Jean de Brosse, où elle vécut » encore quelque années dans l'exercice secret de la religion réformée, » corrompant beaucoup d'autres personnes par son exemple (32). » M. Varillas raisonne amplement sur les motifs qui portèrent la sénéchale (33) à ne point pousser sa vengeance jusqu'aux dernières extrémités; et il conclut par ces paroles (34) : « Quoi » qu'il en soit, la sénéchale se contenta de témoigner de l'indifférence » pour tout ce qui regardait la duchesse, et la laissa jouir en paix de » tout ce dont elle avait profité sous » le règne précédent, quoiqu'il y eût » eu dans sa conduite assez de choses » qui, dans la rigueur des lois, pouvaient être recherchées. Il était aisé » de voir que la duchesse d'Étampes » avait été plus heureuse en ce point » que tout le monde et qu'elle même » n'avait cru, puisqu'il n'y avait aucun courtisan qui n'eût parié sa » perte. Elle se retira dans une des » maisons de campagne qu'elle avait » achetées; et elle y supporta avec » d'autant plus de facilité l'absence » et la haine du duc d'Étampes son » mari, qu'elle n'avait jamais eu » beaucoup d'estime pour lui. Les » relations particulières n'en découvrent pas la cause; mais s'il est » permis de la deviner par le procès » verbal de ce duc contre elle, qui se » trouve entre les manuscrits de Loménie, on jugera qu'il fallait bien » qu'il eût peu d'esprit, ou qu'il fût

(29) Varillas, Hist. de Henri II, *liv. I*, *pag.* 67, *à l'ann.* 1547.

(30) *Il fit proposer cela par Nicolas de Pelvé, fils de sa sœur, et domestique du cardinal.*

(31) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. I*, *pag* 68.

(32) Mézerai, *tome II*, *in-folio*, *pag.* 1058.

(33) *C'est-à-dire, Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II.*

(34) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. I*, *pag.* 34, *à l'ann.* 1547.

» beaucoup insensible (35) puisqu'il » contribua à sa propre infamie, » en décriant sa femme avec autant » de soin que les personnes de » sa qualité, lorsqu'elles sont pru- » dentes, en prennent pour établir » ou pour augmenter leur réputa- » tion. »

(H)..... *On dit qu'elle y vécut dans les sentimens des réformés* *.] Nous avons vu ce que Mézerai a dit sur ce fait : il ne s'y est pas étendu comme Varillas, qui en recherche les motifs, et qui en rapporte plusieurs circonstances. « Les jugemens de Dieu, dit- » il (36), sont terribles sur les péchés » d'habitude, et principalement sur » ceux qui sont contraires à la pureté. » Il y avait vingt et un ans que la du- » chesse d'Étampes vivait dans un » désordre public, et le calvinisme » lui parut la plus propre de toutes » les sectes pour étouffer les remords » de sa conscience, parce que d'un » côté elle ôtait la nécessité de la » confession ; et d'un autre côté el- » le déclarait que tous les hommes » étaient également ennemis de Dieu, » et qu'ils n'étaient distingués les » uns des autres que par une justice » imputative. Il n'y avait rien de plus » commode que ces deux maximes » pour entretenir la duchesse d'É- » tampes dans son crime ; et elle se » les persuada si fortement, que non- » seulement elle devint calviniste, » mais de plus elle protégea autant » qu'elle put, sans trop se découvrir, » ceux que l'on avait arrêtés pour la » nouvelle hérésie, et que l'on con- » damnait irrémissiblement au feu. » Elle eut besoin en cela de tous ses » charmes et de toutes ses ruses : car » encore que l'amour que François » Ier. avait pour elle la première fois » qu'il l'a vit au Mont-de-Marsan, où » elle avait accompagné la duchesse » d'Angoulême sa mère, en qualité » de fille d'honneur, n'eût point di- » minué ; il y a néanmoins de l'appa- » rence que s'il eût appris qu'elle fût » devenue calviniste, il l'aurait aussi » peu épargnée qu'il maltraita son » valet de chambre Mitron, pour le » même sujet, en le blâmant de sorte » qu'il en perdit l'esprit, et qu'au » sortir du Louvre, il se précipita dans » le premier puits qu'il rencontra. » Mais après la mort de François Ier., » la duchesse d'Étampes ne crut plus » être obligée à la profonde dissimula- » tion qu'elle avait jusque là obser- » vée. Elle vécut à la calviniste dans » sa maison de campagne ; et toute la » précaution qu'elle prit fut de ne » point entretenir de ministre. Elle » n'alla plus à la messe que dans les » jours solennels, et elle ne se con- » tenta pas de pervertir ceux de ses » domestiques qui eurent la faiblesse » de changer de religion pour lui » plaire, et de chasser les autres ; » mais de plus elle ne dépensait du » revenu des grands biens qu'elle » avait acquis durant sa faveur, que » ce qui lui était absolument néces- » saire pour l'entretien de sa famille, » et elle en mettait le reste dans l'en- » droit que l'on appelait alors la boî- » te à Perrette ; c'est-à-dire entre les » mains de ceux qui le distribuaient » aux pauvres calvinistes, ou qui l'em- » ployaient à corrompre les pauvres » gens de métier ou de la campagne, » qui ne faisaient point de scrupule » de renoncer à l'ancienne religion, » parce qu'en leur donnant de l'ar- » gent, on leur assurait que rien ne » leur manquerait à l'avenir, pourvu » qu'ils embrassassent la nouvelle re- » ligion et qu'ils y persévérassent. »

Je fais deux réflexions sur ce récit. La 1re. est mon étonnement sur le silence de Théodore de Bèze. S'il est vrai que la duchesse d'Étampes ait été charitable envers ceux de sa religion, et qu'elle ait tant contribué à faire croître le nombre des réformés, il l'a su certainement. D'où vient donc que son Histoire des Églises, où l'on trouve tant de choses de beaucoup moindre importance, ne contient rien touchant cette dame? Je veux que, par des raisons de politique, il ait affecté de ne la point joindre avec la reine de Navarre, comme a fait le

(35) *Ces paroles seront examinées dans la remarque* (K).

* Leduchat dit que toute la preuve qu'il pourrait donner du protestantisme de la duchesse d'Étampes se réduit à un argument négatif tiré de Brantôme, qui, parlant de la duchesse d'Étampes et de la duchesse de Valentinois, exalte beaucoup le catholicisme de cette dernière, et ne dit pas un mot des sentimens de l'autre sur la religion. Joly dit que Brantôme, qui manque de la première et de la plus nécessaire des qualités pour un historien, c'est-à-dire, la fidélité, ne mérite pas d'être cité.

(36) Hist. de Henri II, *liv. I*, *pag.* 34.

sieur Maimbourg (37), pour persuader à François Ier. d'ouïr les prédicateurs du parti : je veux qu'il ait cru que l'on ferait quelque déshonneur à la réforme, si l'on avouait que cette dame, actuellement plongée dans un adultère public, favorisait la nouvelle religion ; mais je demande pourquoi il aurait eu le même ménagement, lorsqu'il s'agissait des bons offices qu'elle rendait à la cause pendant sa retraite ? Était-il honteux à l'église réformée qu'une telle femme en fît profession ; une femme, dis-je, qui avait criminellement perdu sa virginité ; qui ensuite avait été infidèle à son mari, à son galant (38), à son roi, à sa patrie ; qui avait abusé de sa faveur pour commettre mille injustices ; à qui enfin toute la France pouvait imputer le malheur de tant de familles ruinées et de tant de femmes violées, la honte d'un traité de paix désavantageux, et la perte d'une occasion très-favorable de ruiner l'armée de Charles-Quint et de se venger glorieusement de tous les affronts qu'on avait reçus de ce mortel ennemi du nom français ? Mais outre que Théodore de Bèze pouvait ignorer les détestables intrigues de cette duchesse avec Charles-Quint, et la noire et déloyale ingratitude dont elle se rendit coupable envers un roi qui l'aimait si tendrement ; voulons-nous que ce ministre soit plus délicat que l'Écriture ? Les évangélistes ont-ils fait difficulté de publier que la Madeleine avait suivi Jésus-Christ ? Les apôtres n'ont-ils point mis (39) Raab la paillarde dans la nuée des témoins les plus illustres que le Vieux Testament nous puisse fournir pour le soutien de notre foi ? Quel mal pouvait faire aux églises réformées l'aveu que leur historien aurait fait, qu'une maîtresse du grand roi François Ier., désabusée des vanités de la cour, aurait reconnu les superstitions papales et donné gloire à la vérité, afin d'expier ses fautes passées ? Je conclus que Théodore de Bèze et ses semblables, n'ayant point parlé d'un fait qu'ils ne pouvaient ignorer et qu'ils n'avaient aucune bonne raison de supprimer, il faut attendre à le croire qu'on en produise de fortes preuves. Je sais que l'auteur moderne de l'Histoire de l'Édit de Nantes assure (40) que cette duchesse *favorisait ouvertement les luthériens*, et qu'*après la mort du roi elle vécut fort retirée, dans tous les exercices de la religion protestante*, *protégeant de tout son pouvoir ceux qui en faisaient profession ;* mais comme je me persuade qu'il n'a dit cela que sur la parole de Mézerai, je ne change point de sentiment.

Ma 2e. réflexion regarde les controverses à quoi M. Varillas s'est ingéré de toucher d'une manière tout-à-fait propre à lui attirer mille duretés de la part de quelque théologien bilieux. Je ne crois point qu'aucune secte chrétienne ait des dogmes qui puissent accommoder une femme plongée dans l'habitude de l'adultère, au vu et au su de tout le monde : mais de toutes les communions occidentales il n'y en a point qui dût être moins au goût de la maîtresse de François Ier., que celle qu'on nomme le calvinisme ; car elle livrait la guerre à outrance non seulement à l'adultère et à la galanterie, mais aussi aux vanités de la cour, au jeu, à la danse, aux discours libres, etc. Jugez si cet évangile pouvait fort tenter notre duchesse d'Étampes. Les deux raisons de l'historien sont très-mauvaises ; car la confession n'est pas l'unique moyen de réveiller la conscience, et n'est pas même un moyen de la réveiller qui fasse de grands progrès. La sénéchale de Normandie ne valait pas mieux que la duchesse d'Étampes, quoique M. Varillas nous apprenne (41) qu'elle avait une aversion prodigieuse pour les anti-catholiques. Il y a plus : cet auteur avoue que pendant la vie de François Ier. cette duchesse n'osa témoigner ses sentimens : il fallait donc qu'elle subît les austérités de la discipline romaine, les jeûnes, la confession, etc. ; qu'aurait-elle donc gagné à suivre intérieurement le système de Calvin ? Si elle y trouvait

(37) Histoire du Calvinisme, *liv. I*, *pag. m.* 22.

(38) *Il y a beaucoup d'apparence que le comte de Bossu couchait avec elle. Pesez bien les expressions de* Mézerai, *ci-dessus*, *citation* (27). *Voyez aussi la remarque* (I), *et consultez* Brantôme, Vie de Henri II, *pag.* 6.

(39) *Voyez l'*Épître aux Hébreux, *chap. XI*, *vs.* 31.

(40) *Tom. I*, *liv. I*, *pag.* 8 *et* 9.

(41) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. I*, *pag.* 36.

quelque chose de commode, il ne lui était pas permis de s'en prévaloir : ainsi tout le charme était levé, et le leurre perdait sa force. Ajoutez à cela qu'elle ne pouvait adhérer intérieurement au calvinisme, sans croire qu'en assistant à la messe elle commettait le plus grand de tous les crimes ; et par conséquent rien n'était plus propre à lui bourreler la conscience, que de suivre la loi des réformateurs dans une cour où il fallait qu'elle professât régulièrement le catholicisme. Car pour ce qui est du dogme de la justice imputative, M. Varillas en juge comme un aveugle des couleurs, puisque tous les protestans reconnaissent que cette justice ne sert de rien sans la repentance : il n'est donc pas vrai qu'elle soit la seule chose qui distingue les bons d'avec les méchans.

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, j'ai découvert que Florimond de Rémond a dit quelque chose du prétendu luthéranisme de la duchesse d'Étampes. Il la met au nombre des dames que les luthériens *avaient attirées à leur cordèle*, et qui leur donnèrent accès auprès de la reine de Navarre, sœur de François Ier. Il met dans la même catégorie *les dames de Cani, de Pisseleu, sœur de* cette *duchesse*, et il assure que *celles-ci en gagnèrent quelques autres. La conquête de ces simples âmes*, ajoute-t-il, *et de ce fragile sexe fut bien aisée ; car la rigueur des lois et règles de l'église, et surtout cette gêne de la confession, était insupportable à plusieurs d'entr'elles* (42). Mais outre qu'il ne cite aucun auteur, il insiste si peu sur ce fait-là, il en donne si peu de particularités, il est si destitué de circonstances, qu'il ne me fait point changer d'opinion. Je crois que ses lumières se réduisaient à un ouï-dire vague, qu'il voulut mettre à profit, afin d'avoir lieu de débiter un lieu commun. C'est celui du stratagème de l'ancien serpent qui fit succomber la première femme. Cet historien a ramassé là-dessus je ne sais combien de moralités et d'autorités. Ce lieu commun est pitoyable : il a le défaut de pouvoir être rétorqué ; il n'y aucune secte qui ne puisse s'en servir. Voyez la critique générale de l'Histoire du Calvinisme (43).

(I) *Le duc d'Étampes avait fait faire des informations contre elle.*] Nous trouverons encore en faute M. Varillas : *Elle était en si mauvaise intelligence*, dit-il (44), *avec le duc d'Étampes, son mari, qu'il avait fait faire une enquête juridique de sa conduite depuis son mariage : ce qu'on ne pouvait imputer qu'à la jalousie qui l'obligeait à prendre des mesures si honteuses, afin de se venger de sa femme lorsqu'elle aurait perdu la protection du roi.* Si M. Varillas avait bien lu les manuscrits dont il se vante qu'on lui a donné communication, il ne raisonnerait pas comme il a fait sur les motifs du duc d'Étampes. Il saurait que les enquêtes sur la conduite de la duchesse furent faites longtemps après la mort de François Ier., et que le mari n'avait point pour but de faire connaître que son épouse n'avait point gardé la foi conjugale. Il aurait fallu qu'il eût été le plus niais de tous les hommes, s'il avait cru que son cocuage avait besoin d'informations pour devenir un fait certain. Toute la France en était persuadée, en aurait juré et se serait hautement moquée de quiconque aurait traité la chose de problématique. L'enquête ne fut donc point une affaire de jalousie, et ne tendait point à un dessein de vengeance, après que François Ier. ne serait plus. Je l'ai déjà dit, elle fut faite après la mort de ce monarque ; et j'ajoute qu'elle tendait à faire voir, non pas le tort que le duc d'Étampes avait souffert en son honneur, par la conduite de sa femme, mais celui qu'il avait souffert en ses biens : de quoi il voulait ramasser des preuves pour s'en servir dans un procès. M. le Laboureur va nous l'apprendre. Le duc, dit-il (45), *non-seulement ne posséda que de nom* les biens que François Ier. lui fit, *mais encore il en paya l'usure de son propre. En voici une preuve de la propre bouche, et attestée par serment en justice, du*

(42) Florimond de Rémond, Histoire de la naissance et progrès de l'Hérésie, *liv. VII, chap. III, pag. m.* 84.

(43) *Au paragraphe XIII de la XXXe. lettre, troisième édition. Voyez aussi la remarque* (D) *de l'article* Grégoire Ier., *tome VII.*

(44) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XI, pag.* 96.

(45) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 864.

roi Henri II, qu'il supplia de vouloir déposer en sa faveur, au procès qu'il avait contre Odet de Bretagne, comte de Vertus, son cousin, comme héritier de François de Bretagne, son frère aîné, comte de Vertus ; lequel François ayant épousé Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Étampes, elle obligea le duc son mari de lui faire telle raison qu'il lui plut sur ses prétentions, à cause de Madeleine de Brosse, dite de Bretagne, son aïeule. En suite de l'examen à futur que le roi lui accorda à Paris, le 3 *juin* 1556, *il lui fit encore la grâce de subir l'interrogatoire, le* 12 *dudit mois, en l'hôtel vulgairement appelé la Maison Maigret, dans la rue Sainte-Avoye, qu'il donna depuis au connétable de Montmorenci : en présence duquel il déclara,* que le duc d'Étampes lui a dit souvent qu'il craignait bien que le mariage du comte de Vertus avec la sœur de la dame d'Étampes se fît à ses dépens ; ..... que le bruit a été tout commun que Longueval maniait toutes les affaires de la duchesse (46), et que le duc s'est souvent plaint qu'il lui faisait faire plusieurs choses à son désavantage ; que les honneurs qu'a eus ledit Longueval sont assez connus, et venaient de la faveur de ladite dame ; que ledit duc s'est souvent plaint que ladite dame recevait les gages de son état de gouverneur de Bretagne, et lui ne jouissait de rien ; qu'il se doulait le plus des contrats qu'on faisait pour la dame d'Avaugour ; que le duc s'est plusieurs fois plaint à lui ;.... qu'il était contraint de faire plusieurs actes et contrats au désavantage de lui et de sa maison, selon le vouloir de ladite duchesse, dudit de Longueval, et autres leurs ministres ; sur quoi, etc.

(K) *M. Varillas a ignoré et le temps et les motifs de cette aventure.*] Cela paraît clairement par notre remarque précédente ; mais en voici de nouvelles preuves. *Au lieu*, dit-il (47), en parlant de la duchesse d'Étampes, *de ménager dans sa faveur le duc..... son mari, dont l'humeur assez insensible et peu sujette aux plaisirs de l'amour aurait été amusée par de légères marques de la libéralité du roi et par de vains emplois, pourvu qu'il les eût reçus dans le temps qu'il en avait besoin, elle l'avait mécontenté jusqu'au point qu'il s'était emporté au delà de la bienséance, par le plus étrange caprice que la jalousie ait jamais inspiré, en publiant lui-même son déshonneur par l'enquête juridique de la conduite de sa femme, dont on a déjà parlé. Ce procédé qui les rendait irréconciliables ôtait à la duchesse l'espérance de retourner auprès de son mari ; et la réduisait à ce point de misère, que la sénéchale, après la mort du roi, pourrait se servir du même mari comme d'un instrument pour la tourmenter, jusqu'à ce que sa vengeance fût pleinement assouvie.* Voilà M. Varillas très-persuadé que l'enquête juridique du duc d'Étampes était déjà faite l'an 1544, du vivant de François Ier. ; et néanmoins elle ne fut faite qu'en 1556. Ainsi tous les beaux raisonnemens qu'il y fonde ne sont que de belles chimères. C'est un écueil dangereux pour tous les historiens qui se plaisent trop à rechercher les motifs de la conduite des cours, et qui ne se plaisent pas assez à consulter la chronologie. Nous voyons de plus celui-ci très-persuadé qu'un caprice étrange de jalousie poussa le duc à faire informer juridiquement contre sa femme ; et néanmoins ces informations ne procédèrent que de l'envie de gagner un grand procès. Au reste, M. Varillas n'est pas le seul qui prétende que ce mari eut la faiblesse d'étaler lui-même son déshonneur au yeux du public. L'abbé de Saint-Réal n'en jugeait pas autrement. Voici ses paroles (48) : « Ce » que vous avez dit, repris-je, de César, qui ne voulut pas porter témoignage contre le galant de sa femme, » me fait souvenir d'un autre mari » dont j'entendis parler il y a quelque » temps, et qui ne fut pas si délicat. » C'est celui de la belle duchesse » d'Étampes, première maîtresse de » François Ier. Après la mort de ce » prince, le bon homme voulut re- » prendre un procès contre elle (49)

(46) *Voyez la remarque* (E), *citation* (19).

(47) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XI*, *pag.* 98, *à l'ann.* 1544.

(48) Césarion, *entretien I*, *pag.* 24, *édit. de la Haye*, 1685.

(49) *M.* le Laboureur *me paraît beaucoup plus croyable : il dit*, Addit. à Castelnau, *tom.*

» qu'il n'avait pu poursuivre jusqu'a-» lors, à cause de la considération » que le roi avait conservée toute sa » vie pour cette dame; et ayant be-» soin de prouver en justice cette im-» possibilité, il fit faire une infor-» mation, où Henri II, et les pre-» mières personnes de la cour témoi-» gnèrent à sa requête, dans les ter-» mes les plus honnêtes qu'ils purent » choisir, le grand pouvoir de sa » femme sur le feu roi, et l'étroite » amitié qui avait été entre ce prince » et elle. » M. le Laboureur ne s'éloigne pas de cette façon de juger. *Le pauvre duc*, dit-il (50), *doit avoir bien pâti, pour avoir été obligé de laisser à la postérité ce monument injurieux de sa honte et de son malheur.* M. Varillas a donc quelques suffragans, quoiqu'ils ne s'expriment pas aussi fortement qu'il s'exprime, quand il assure (51) *qu'il fallait bien que le* duc d'Étampes *eût peu d'esprit, ou qu'il fût beaucoup insensible, puisqu'il contribua à sa propre infamie, en décriant sa femme avec autant de soin, que les personnes de sa qualité, lorsqu'elles sont prudentes, en prennent pour établir ou pour augmenter leur réputation.*

N'en déplaise à ces messieurs, il me semble qu'ils vont un peu de travers dans la sentence qu'ils prononcent contre ce duc. Il n'était point dans le cas où les maris qui publient leur cocuage se déshonorent. Quand on est cocu par une force majeure, et qu'on se pourvoit envers le public par des démarches éclatantes qui témoignent que bien loin d'être cocu volontaire, l'on enrage de ne pouvoir pas repousser l'insulte, on conserve hautement tout son honneur et toute sa réputation. Si la qualité de souverain n'efface pas l'infamie à l'égard d'une maîtresse, elle l'efface pour le moins à l'égard de tout mari qui témoigne hardiment son indignation; et bien loin qu'un mari se déshonore en donnant des preuves publiques du mépris qu'il a conçu pour sa femme, qu'il se déshonorerait au contraire s'il lui servait de couverture; et si, pour empêcher qu'elle ne passât pour impudique, il se reconnaissait le père des enfans qu'elle aurait du prince. Je sais bien que les courtisans appellent sottise la mauvaise humeur d'un mari qui n'a point l'adresse de parvenir aux pensions, aux charges, aux gouvernemens de province, en consentant de bon cœur que son épouse accorde les dernières faveurs au souverain; mais je sais aussi que, d'autre côté, ils méprisent tout cocu volontaire qui a cette adresse; et qu'ils font de cruelles railleries de sa corne d'abondance. Et il est si vrai que, même selon le jugement corrompu du siècle, un mari se fait honneur de n'avoir nul ménagement pour sa femme, devenue maîtresse du prince, qu'on croirait le bien louer dans une épithaphe, dans une oraison funèbre, et dans de semblables pièces, en marquant cette conduite; et qu'on n'oserait y louer d'une conduite toute contraire, ceux qui auraient dissimulé cet affront afin de faire fortune. Le genre humain est bien corrompu, mais non pas jusques au point que le trafic qu'un mari peut faire de son épouse soit censé une conduite honorable. C'est un moyen que l'on n'emploie que trop souvent pour parvenir aux richesses : il était connu à l'ancienne Rome (52), il n'a jamais discontinué; et cependant il ne se sépare point tout-à-fait du mépris et de la honte qu'il mérite.

Outre cela, il faut bien considérer la différence qui se trouve entre notre duc d'Étampes, et César, ou tout autre particulier qui plaide pour se faire déclarer cocu. Les galanteries de la femme de César n'étaient point publiques : les accusés ne convenaient point du fait : disons la même chose sur les procès d'adultère qui occupent quelquefois les tribunaux. Mais pour la duchesse d'Étampes, elle ne disconvenait point qu'elle fût la maîtresse de François I[er]. Ce prince le niait encore moins (53); de sorte que leur commerce passait par toute l'Europe pour un fait certain et incontestable. Ainsi le duc n'ajoutait rien à son infamie par son enquête : on ne doit donc pas le prendre, ni pour un

I, pag. 864, *que le duc plaidait, non contre sa femme, mais contre le comte de Vertus, son cousin.*

(50) Le Laboureur, *là même, pag.* 865.

(51) Histoire de Henri II, *liv. I, pag. m.* 34.

(52) *Scortator erit, cave te roget : ultro Penelopen facilis potiori trade.* Horat., sat. V, *lib. II, vs.* 75.

(53) *Voyez la remarque suivante.*

homme de peu d'esprit, ni pour un homme insensible, sous prétexte de l'information : on ne doit pas le comparer à ces maris qui manifestent des aventures domestiques, qu'il dépend d'eux de tenir toujours sous le rideau. Une enquête juridique n'est pas un monument aussi à craindre que l'histoire. Or, le duc d'Étampes devait être fermement persuadé que cent bons historiens éterniseraient l'adultère de son épouse. Puis donc que l'enquête lui pouvait être d'un grand usage dans un procès de conséquence, on le doit louer de l'avoir faite; car en ne la faisant pas il n'empêchait point que sa honte (si honte il y avait) ne retînt tout ce qu'elle avait de public.

Il me reste une chose à dire qui suffirait seule à sa justification. C'est qu'il ne fit point des enquêtes pour prouver son cocuage, mais pour prouver que sa femme lui avait fait perdre beaucoup de bien. Pourrait-on blâmer un homme qui, dans un procès où il est question du recouvrement de ce bien, fait connaître par des procédures juridiques, que sa femme le lui a ôté injustement? On se persuade, à moins qu'on n'y prenne garde de près, qu'il n'y a point de femmes plus complaisantes envers leurs maris, que celles qui leur font porter des cornes. Voyez là-dessus l'un des contes de M. de la Fontaine (54). C'est pourquoi les parties du duc d'Étampes auraient pu prétendre que sa femme lui avait fait cent passe-droits, afin de lui faire porter patiemment le mauvais titre qu'elle lui donnait. Il fut donc obligé de justifier juridiquement qu'elle lui avait causé de très-grandes pertes.

Qu'on ne le blâme donc pas d'avoir joint à la qualité de cocu de chronique celle de cocu de registre; car celle-ci était contenue éminemment dans la première, et ne pouvant pas aggraver son déshonneur, elle pouvait lui épargner un grand dommage. Blâmez tant qu'il vous plaira ceux qui, n'ayant pas à craindre que leur déshonneur soit inséré dans les annales de l'état, le portent au greffe du parlement, et l'y font enregistrer; mais ne blâmez point ceux qui en usent ainsi lorsque d'ailleurs ils ne sauraient éviter la plume des plus sincères historiographes. Le comte de Bussi-Rabutin reçut une lettre, en 1668, où il est parlé d'un homme qui se trouvait au premier cas. Voici en quels termes cela est conçu : *Pour la lettre de madame de . . . . à monsieur de . . . . elle n'a point couru. Le mari l'a montrée au roi, et l'a donnée au parlement. Ainsi n'étant point cocu de chronique, au moins le sera-t-il de registre* (55).

(L) *J'ai de la peine à croire que François Ier. ait jamais dit sérieusement qu'il ne couchait pas avec cette dame.*] L'auteur que je contredis ici n'est pas d'un poids à me donner des scrupules sur la liberté dont je me sers envers lui. Voyons ses paroles : *Le roy François donc delivré de prison retournant d'Espaigne, madame la regente sa mère le vint trouver à Bordeaux accompaignée de plusieurs dames et damoiselles, entre lesquelles estoit Anne de Pisseleu qui despuis fut comtesse de Pontievre, et après duchesse d'Estampes à cause de son mary. Dame qui fut tousjours despuis favorisée du roy, car il faisoit pour elle ce qu'il eust denié à d'autres : et quoy qu'on soubçonnast moins honnestement qu'il ne falloit de ceste privauté, si est-ce que le roi s'en purgea, et protesta qu'il n'aimait ceste dame que pour sa grace et gaillardise. Quoi qu'il en fust, on tient qu'il s'en servoit au lict, veu mesmes qu'il estoit assez enclin à l'amour des femmes, ce qui estoit le seul deffaut et vice dont ce prince estoit entaché* (56). Il est contre la vraisemblance que ce prince se soit jamais avisé de protester tout de bon, qu'il ne se passait rien de malhonnête entre lui et la duchesse d'Étampes. Il avait trop d'esprit et trop de monde, pour ne savoir pas que personne n'ajouterait foi à de telles protestations, après la connaissance que l'on avait de son penchant vers le sexe. Et d'ailleurs sur le pied où étaient les choses, il eût craint de se rendre méprisable à toute sa cour, s'il eût passé pour un jeune prince qui aurait servi long-temps une belle

(54) *On peut voir aussi un livre qui fut imprimé en Hollande, l'an 1682, sous le titre de,* les Priviléges du Cocuage. *C'est un dialogue entre un cocu et un jaloux.*

(55) Lettres de Bussi-Rabutin, *tom. II, lettre CLIII, pag.* 335, *édition de Hollande.*

(56) Du Verdier Vau-Privas, Prosopogr., *tom. III, pag.* 2347.

fille sans lui rien demander, ou sans en obtenir rien. La protestation qu'on lui impute serait moins éloignée de la vraisemblance, s'il eût commencé à s'attacher à la duchesse lorsqu'ils étaient l'un et l'autre dans l'âge de maturité; mais il en parut amoureux dès le retour de sa prison: il n'avoit que trente-deux ans; la demoiselle de Heilli était une jeune fille pleine de charmes: quelle apparence qu'il ne se soit pas pressé d'en venir à la conclusion, et qu'il n'ait point frappé au but dans quelque temps? Que si la vertu de la belle avait été invincible, il aurait sans doute porté ses soupirs vers un autre objet, avant la fin de l'année. Mais je ne vois point d'auteur qui soit assez simple pour louer notre Anne de Pisseleu par rapport à la chasteté. La crédulité de l'auteur que je réfute s'est arrêtée à moitié chemin; car s'il a été persuadé que François Ier. protesta de son innocence, il n'a point cru qu'il fallût ajouter foi à cette protestation. Si elle méritait d'être crue, et si d'ailleurs la duchesse avait été du parti des réformés, ceux-ci auraient eu dans leur communion le plus grand exemple de chasteté qui ait paru sur la terre. En ce cas-là cette duchesse aurait surpassé, par rapport à cette vertu, non-seulement les vierges du martyrologe, mais aussi les héroïnes de roman. Qu'on ne s'étonne pas des situations de ce parallèle: je ne suis pas le premier qui dise (57) que les exemples de vertu que l'on forgeait dans nos grands romans d'autrefois (58) allaient plus loin que la pratique des plus saintes femmes. Car les héroïnes de roman se conservent pures et nettes de toute tache, dans la vie de la cour, obsédées d'un amant très-accompli qu'elles aiment, enlevées de temps en temps, et toujours au milieu des tentations les plus dangereuses. La chasteté des cloîtres, celle des vierges martyres, n'a pas les mêmes difficultés à vaincre: elle est donc moins merveilleuse que ne le serait celle des dames de la Clélie. Mais comme celles-ci, au bout de deux ou trois ans, plus ou moins, trouvaient la fin de leur peine dans un heureux mariage, leur vertu incorruptible n'égale point celle qu'il faudrait attribuer à la duchesse d'Étampes, si jamais le roi n'avait joui d'elle.

(57) *Voyez l'abbé* de Villiers, *dans ses* Réflexions sur les défauts d'autrui.

(58) Cassandre, Cléopâtre, Cyrus, Clélie, *etc.*

ÉTIENNE de Bysance, auteur d'un dictionnaire géographique dont il ne nous reste qu'un abrégé fort imparfait. Cherchez STÉPHANUS, tome XIII.

EUCLIDE *, natif de Mégare, et disciple de Socrate (A), ne suivit point l'esprit de son maître; car au lieu de s'attacher principalement à la doctrine des mœurs, il se mit à raffiner les subtilités de la logique. Il fonda une secte qui passe pour une branche, ou plutôt pour une continuation de l'école de Xénophanes, de Parménide et de Zénon d'Élée (*a*). Ceux qui suivirent sa méthode de philosophie furent nommés Mégariens, *Megarici*, et ensuite disputeurs, et enfin dialecticiens (*b*). On ne connaît guère le détail de ses opinions, et il est assez difficile de comprendre quelque chose dans sa doctrine sur la nature du bien (B). Il n'employait que des conclusions dans ses disputes (C); et par-là nous pouvons juger de l'ardeur et de l'impétuosité qu'il y apportait. Nous en pouvons juger aussi par le caractère d'esprit qu'il inspira à ses disciples. Ce fut une rage ou une fureur de disputer (*c*). Eubulide, qui lui succéda, fut l'inventeur de divers sophismes extraordinairement captieux et embarrassans (D). Alexinus, qui succéda à Eu-

* L'article de la *Biographie universelle* est de M. Lacroix qui donne quelques détails sur les principales éditions d'Euclide.

(*a*) Cic., Acad. Quæst., *lib. IV*, *cap. XLII.*

(*b*) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 106.

(*c*) *Voyez la remarq.* (D).

bulide, fut grand amateur de la dispute, et s'y porta avec tant de véhémence, qu'il en acquit un surnom (*d*). Diodore, autre disciple d'Eubulide, s'entêta et s'infatua si fort de cette espèce de combats, qu'il mourut de déplaisir, pour n'avoir pu soudre sur-le-champ les questions de dialectique que Stilpon lui avait faites (*e*). Si cette secte avait contribué quelque chose à l'éclaircissement de la vérité, il faudrait regarder cela comme un prodige ; car rien n'est plus propre à brouiller et à obscurcir les matières, et à jeter des doutes dans l'esprit des auditeurs et des lecteurs, que l'application aux subtilités, et aux quintessences de la controverse (E), qui dégénèrent presque toujours en chicanes, en opiniâtreté, en mauvaise foi et en vanité de sophiste. Nous ne savons rien du système de physique de ces philosophes ; et il n'y a guère d'apparence que leur passion de raffiner les idées dialecticiennes leur ait laissé ou l'envie ou le loisir de travailler à l'explication des effets de la nature. J'ai lu dans Aristote (*f*), qu'ils enseignaient qu'il n'y a point de puissance séparée de son acte, c'est-à-dire, qu'une cause qui ne produit pas actuellement un effet n'a pas le pouvoir de le produire. C'est un des paradoxes impies des spinosistes. Aristote l'a bien réfuté (*g*). Je renvoie au Supplément EUCLIDE le géomètre, et je marquerai ici quelques fautes du père Rapin (F).

(*d*) Ἀνὴρ φιλονεικότος· διὸ καὶ Ἐλεγξῖνος ἐπεκλήθη. *Vir acer et contentiosus viribus ac nervis clarus : undè et Elenxinus cognominatus est.* Diogen. Laërtius, *lib. II*, *num.* 109.

(*e*) *Idem*, *ibidem.*

(*f*) Aristot., Metaphys., *lib. IX*, *cap. III.*

(*g*) *Idem*, *ibidem.*

(A) *Il était disciple de Socrate.*] Cicéron (1), Strabon (2), et Diogène Laërce (3) témoignent cela ; mais aucun d'eux n'a rapporté une circonstance très-curieuse que nous trouvons dans Aulu-Gelle ; c'est qu'Euclide n'osant aller à Athènes, à cause que les Athéniens avaient établi la peine de mort contre tous les Mégariens qui y viendraient, y allait de nuit, déguisé en femme, et après avoir reçu des instructions de Socrate, s'en retournait à Mégare le lendemain matin avec le même déguisement. Notez qu'il avait été disciple de ce philosophe avant que cet arrêt sévère des Athéniens eût été rendu. *Decreto suo Athenienses caverant, ut, qui Megaris civis esset, si intulisse Athenas pedem prehensus esset, ut ea res ei homini capitalis esset.... Tum Euclides, qui indidem Megaris erat, quique ante id decretum et esse Athenis et audire Socratem consueverat, postquàm id decretum sanxerunt, sub noctem, quùm advesperasceret, tunicâ longâ muliebri indutus et pallio versicolore amictus, et caput ricâ velatus è domo suâ Megaris Athenas ad Socratem commeabat; ut vel noctis aliquo tempore consiliorum sermonumque ejus fieret particeps : rursùsque sub lucem millia passuum paulò amplius viginti, eâdem veste illâ tectus redibat* (4). Aulu-Gelle rapporte là ce qu'il avait ouï dire à un célèbre philosophe platonicien, nommé Taurus, qui faisait en même temps une opposition entre ce qu'on avait pratiqué envers Socrate, et ce que faisaient alors les philosophes : Nous voyons aujourd'hui les philosophes, disait-il, aller enseigner dans les maisons riches, et attendre jusqu'à midi que les disciples aient dissipé les vapeurs du vin. *At nunc*, inquit, *videre est philosophos ultrò currere, ut doceant, ad fores juvenum divitum; eosque ibi sedere atque*

(1) Cicero, Academ. Quæst., *lib. IV*, *cap. XLII.*

(2) Strabo, *lib. IX*, *circa init.*, *pag. m.* 271.

(3) Diogen. Laërt., *lib. II*, *in* Socrate, *num.* 47.

(4) Aulus Gellius, *lib. VI*, *cap. X.*

opperiri propè ad meridiem, donec discipuli nocturnum omne vinum edormiant (5). Il y aura bien des gens qui ne liront point ceci sans se souvenir de la comédie du Bourgeois Gentilhomme, où l'une des plus agréables scènes (6) est composée d'un maître de philosophie, d'un maître de musique, d'un maître à danser, d'un maître d'armes, etc. Je ne sais si jamais Aristophane et Lucien raillèrent plus cruellement les philosophes, que Molière les joua en cet endroit. Il les représente comme des gens qui vont montrer dans les maisons, à l'exemple d'un maître à danser et d'un maître d'armes; et puis il suppose qu'ils se querellent avec ces autres maîtres, et qu'ils en sont bien battus. Notez que la jurisprudence n'a pas été moins avilie que la philosophie. La plupart des jeunes gens faisaient venir un siffleur des institutes, et ne se donnaient point la peine d'aller aux leçons publiques. M. le Tellier, qui est mort chancelier de France, fit faire des règlemens contre cet abus.

(B) *Il est assez difficile de comprendre quelque chose dans sa doctrine sur la nature du bien.*] Il le faisait unique, sous différens noms: on l'appelle, ajoutait-il, tantôt prudence, tantôt Dieu, tantôt entendement, et ainsi du reste (7). Il rejeta toutes les choses contraires au bien, et enseigna même qu'elles n'avaient aucune existence (8). C'est ainsi que sa doctrine est représentée dans Diogène Laërce; mais voici de quelle manière Cicéron la représente, *Euclides Socratis discipulus Megareus, à quo iidem illi Megarici dicti, qui id bonum solum esse dicebant, quòd esset unum et simile, et idem et semper* (9). Il faut ou que Cicéron, ou que Diogène Laëerce aient mal décrit ce dogme d'Euclide; car s'il n'y a qu'un bien, et si le bien est toujours semblable à soi-même, et toujours unique, comme Cicéron le suppose, comment pouvait-on dire que la prudence, Dieu, l'entendement étaient le bien? La prudence et l'intelligence de l'homme ne diffèrent-elles pas de Dieu? sont-elles semblables à Dieu? sont-elles une simple et unique essence avec Dieu? Je crois franchement qu'aucun de ces auteurs n'a bien compris la doctrine des Mégariens; et que ceux-ci mêmes, ou ne la comprenaient pas, ou n'en donnaient pas une bonne explication. On y entrevoit quelques raisons de ce que nos théologiens enseignent de la nature du souverain bien. Il semble aussi que notre Euclide ait eu quelque petite notion de ce qu'ils enseignent sur la nature du mal. Ils disent que le mal n'est rien, et qu'il ne consiste que dans une pure privation. A qui est-ce que les Mégariens espéraient de faire accroire que les maladies, les chagrins, les vices, et toutes les autres choses contraires au bien, sont des chimères qui n'ont aucune existence? Leur système à cet égard-là était un chaos.

(C) *Il n'employait que des conclusions dans ses disputes.*] Les paroles de Diogène Laërce sont celles-ci (10): Ταῖς τε ἀποδείξεσιν ἐνίςατο, οὐ κατὰ λήμματα, ἀλλὰ κατ' ἐπιφοράν. *Utebatur probationibus, non his quæ per assumptiones, sed quæ per conclusiones fiunt.* Cette version latine est meilleure que celle d'Aldobrandin que je m'en vais copier: *Argumentorum conclusiones non sumptionibus, sed conclusionibus refellendis oppugnabat.* Parlons plus librement: la version d'Aldobrandin ne vaut rien; il a beau citer Cicéron, qui a remarqué que le mot ἀπόδειξις signifie *argumenti conclusio* (11), et que le mot λήμμα signifie *sumptio* (12): il ne persuadera jamais qu'il y ait du sens dans ces paroles, *combattre les conclusions des argumens, non en réfutant les propositions, mais en réfutant les conclusions.* Gassendi, ce me semble, a très-bien développé la pensée de Diogène Laërce. *Duo ferè solum*, dit-il (13), *novimus ex Laërtio. Unum quòd soleret Euclides cæterorum demonstrationes non sumptionibus impugnare, sed conclusionibus duntaxat, nimirùm quasi consequutiones*

(5) Aulus Gellius, *lib. VI, cap. X.*
(6) *La III*e. *du I*er. *acte.*
(7) Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 106.
(8) *Idem, ibid.*
(9) Cicero, Academ. Quæst., *lib. IV, cap. XLII.*
(10) Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 107.
(11) Cicero, *in* Quæst. academ., *lib. IV, cap. VIII.*
(12) *Idem*, de Divinat., *lib. II, cap. LIII.*
(13) Gassend., de Logic., *cap. III, pag.* 40, *tom. I* Operum.

forent satis perspicuæ, illationes congerebat, Ergò, Ergò, Ergò; *quæ arguendi ratio, quasi respirare non sinens, est omnium urgentissima, quare et cùm hoc modo foret instans, premens, ac vehemens, notatus fuit à Timone quasi quandam* litigii, *seu* contentionis rabiem, λύσσαν ἐρισμοῦ, *Megaricis inspiravisset. Alterum quòd, etc.* Il n'y a rien, sans doute, qui soit plus capable d'embarrasser et d'étourdir ceux qui soutiennent une thèse, que la véhémence avec quoi un disputant entasse des conclusions l'une sur l'autre, *donc, donc, donc*, C'est ce que faisait Euclide.

(D) *Eubulide... fut l'inventeur de divers sophismes extraordinairement captieux et embarrassans.*] Voici leurs noms : *le menteur, le trompeur, l'Électre, le voilé, le sorite, le cornu, le chauve* (14). Vous trouverez dans Gassendi (15) une bonne explication de tous ces sophismes, fortifiée d'exemples. Vous la trouverez aussi dans M. Ménage (16). Je me contenterai de faire connaître ce que c'était que le menteur. On supposait un homme qui disait *je ments*, et puis on argumentait de telle manière que de ce qu'il disait vrai, on concluait qu'il mentait, et de ce qu'il mentait, on concluait qu'il disait vrai. *Si dicis te mentiri, verumque dicis, mentiris : dicis autem te mentiri, verumque dicis, mentiris igitur* (17). Pour embarrasser davantage, on faisait considérer que dans les raisonnemens semblables à celui-là quant à la forme, la conclusion était vraie : comment donc oserez-vous rejeter la conclusion de celui-ci, disait-on, pendant que vous admettez celle des autres? Cicéron remarque que Chrysippe, qui formait lui-même ces difficultés, n'en pouvait donner la solution. *Qui potes hanc non probare, quùm probaveris ejusdem generis superiorem? Hæc Chrysippea sunt, ne ab ipso quidem dissoluta* (18). On bâtissait le même sophisme sur ce qu'Épiménide, qui était de l'île de Crète, avait dit que tous les Crétois étaient menteurs. Il a donc menti en disant cela, concluait-on, donc les Crétois ne sont pas menteurs, donc ils sont dignes de créance, donc il faut ajouter foi à l'affirmation d'Épiménide, donc tous les Crétois sont menteurs. Aristote (19) a reconnu que ces sophistiqueries étaient presque inexplicables. Le jurisconsulte Africanus, ayant posé un cas où le nœud était indissoluble, le compare au sophisme dont il s'agit ici. *Dixi* τῶν ἀπόρων *hanc quæstionem esse : qui tractatus apud dialecticos* τοῦ ψευδομένου *dicitur, etenim quidquid constituerimus verum esse, falsum reperietur* (20). Il est bon de voir comment Sénèque se moque de ceux qui perdaient du temps à ces vaines subtilités : *Quid me detines in eo, quem tu ipse Pseudomenon appellas, de quo tantum librorum compositum est? Ecce tota mihi vita mentitur : hanc coargue, hanc ad verum, si acutus es, redige* (21). Quelques-uns séchèrent sur pied en s'appliquant trop à méditer ces sortes de choses : ils y contractèrent une maigreur qui leur fit perdre la vie ; et cela fut mis sur leur épitaphe (22) : Κινδυνεύεις οὖν ποτε διὰ ταύτας τὰς φροντίδας, ὥσπερ ὁ Κῷος Φιλητᾶς, ζητῶν τὸν καλούμενον ψευδολόγον τῶν λόγων, ὁμοίως ἐκείνῳ διαλυθῆναι. ἰσχνὸς γὰρ πάνυ τὸ σῶμα διὰ τὰς ζητήσεις γενόμενος, ἀπέθανεν· ὡς τὸ πρὸ τοῦ μνημείου αὐτοῦ ἐπίγραμμα δηλοῖ.

Ξεῖνε, Φιλητᾶς εἰμὶ· λόγων ὁ ψευδόμενός με
Ὤλεσε, καὶ νυκτῶν φροντίδες ἑσπέριοι.

Est itaque periculum, ne ob has curas aliquando, ut Philetas Cous, pervestigans ex rationibus, falsas et mendaces, exolutus pereas. Nam corpore ob id studium valdè attenuato is obiit : quod insculptum ejus monumento declarat hoc epigramma.

Hospes, Philetas sum, mendax et captiosa ratio
Me perdidit, vespertinæque ac nocturnæ studiorum curæ.

On pourrait donc dire sans hyperbole

(14) Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 108.
(15) Gassend., de Logic., *cap. III, pag.* 40, *tom. I* Operum.
(16) Menag., in Laërt., *lib. II, num.* 108.
(17) Cicero, Academ. Quæst., *lib. IV, cap. XXVIII et XXIX.*
(18) *Idem, ibidem.*
(19) Aristot., Ethic. ad Nicomach., *lib. VII, cap. III.*
(20) Africanus, *lib. LXXXVIII, D, ad L. Falcid. Vide ibi* Cujacium, *item* Menag., in Diogen. Laërtium, *lib. II, num.* 108.
(21) Senec., epist. XLV, *pag. m.* 241.
(22) Athen., *lib. IX, pag.* 401, E. *Voyez aussi* Hesychius Illustrius, *in* Philetâ.

et sans figure, que les inventions d'Eubulide étaient des sophismes à tuer les gens. Les subtilités de Stilpon, son condisciple, ne furent pas moins meurtrières (23). Ceci rapproche du vrai ce que Timon le Phliasien objectait à notre Euclide : son terme de *rage de dispute* en devient moins hyperbolique.

Ἀλλ' οὔ μοι τούτων φλεδόνων μέλει, οὐδὲ γὰρ ἄλλου
Οὐδενὸς, οὐ Φαίδωνος, ὅτις γέ μεν, οὐδ' ἐριδάντεω
Εὐκλείδου, Μεγαρεῦσιν ὃς ἔμβαλε λύσσαν ἐρισμοῦ.

Non ego horum nugatorum curam gero, nec alterius
Cujusquam; non Phædonis, quisquis ille sit, nec litigiosi
Euclidis, qui Megarensibus contentionis rabiem invexit (24).

Notez que les scolastiques se sont escrimés sur cette matière : on n'a qu'à voir ce qu'ils disent touchant les propositions qu'ils nomment *seipsas falsificantes* (25).

Comme j'ai parlé assez amplement du *sorite* dans un autre endroit (26), il n'est pas nécessaire d'y revenir. Je dirai seulement qu'il me semble que le sophisme qu'on nommait *le chauve* était une espèce de *sorite*, et qu'il consistait à demander le nombre précis de cheveux qu'il faut arracher à un homme pour le rendre chauve. Un ou deux suffisent-ils ? Il fallait répondre que non : on continuait d'interroger, en passant de trois à quatre, et de quatre à cinq, etc. ; et si enfin vous répondiez ce *nombre suffit*, vous vous trouviez obligé de confesser que la différence du chauve et du non chauve, consiste en un seul cheveu. Voyez Gassendi, à la page 41 du Ier. tome de ses œuvres.

(E) *Rien n'est plus propre à ..... obscurcir les matières et à jeter des doutes..... que l'application aux..... quintessences de la controverse.*] De tous les exercices philosophiques il n'y en a point à qui la médiocrité soit plus nécessaire qu'à celui de la dispute ; car dès qu'on y passe certaines bornes, on tombe dans des inutilités, et même dans des travers qui gâtent l'esprit, et qui l'empêchent de trouver la vérité. C'est à cela qu'on peut appliquer fort justement ces paroles d'Aulu-Gelle (27) : *Hos aliosque tales argutæ delectabilisque desidiæ aculeos quùm audiremus, vel lectitaremus; neque in his scrupulis aut emolumentum aliquod solidum ad rationem vitæ pertinens, aut finem ullum quærendi videremus : Ennianum Neoptolemum probabamus, qui profectò ita ait :*

Philosophandum est paucis : nam omninò haud placet.

Une dispute bien réglée et bien limitée (28), et où l'on ne se propose que d'éclaircir les matières, est la chose du monde la plus utile dans la recherche de la vérité ; et l'on n'a pas tort de dire que la dispute ressemble au choc de deux pierres qui en fait sortir le feu qu'elles renferment invisiblement (29). Mais il est fort difficile de tenir un juste milieu dans cette fonction : c'est par rapport à cela principalement que l'on pourrait faire la remarque de Tacite : *Retinuit quod est difficillimum, ex sapientiâ* ou *in sapientiâ modum* (30). Pour peu qu'on lâche la bride à la passion de disputer, on se fait un goût de fausse gloire qui engage à trouver toujours des sujets de contredire, et dès lors on n'écoute plus le bon sens, et l'on s'abandonne à la passion de passer pour un grand maître de subtilités. On peut pardonner à un professeur la peine qu'il prend d'éveiller par cette voie l'esprit d'un jeune écolier ; mais on ne saurait excuser Euclide, ni ses successeurs, d'avoir fait leur capital de cela toute leur vie, et d'avoir voulu se distinguer par des inven-

(23) *Voyez le corps de cet article, à la citation (e).*

(24) Timon, *apud* Diog. Laërtium, *lib. II*, *num.* 107, *pag. m.* 142.

(25) *Voyez* Arriaga, *disput. II*, in Summulas, *sect. IV*, *subsect. IV*, *pag. m.* 21 *et* 22.

(26) *Dans la remarque* (O) *de l'article de* CHRYSIPPE, *tome V*, *pag.* 175.

(27) Aulus Gellius, *lib. V*, *cap. XV. Il dit, dans le chapitre suivant :* ejusdem illius Enniani Neoptolemi... consilio utendum est, qui degustandum ex philosophiâ censet nón in eam ingurgitandum.

(28) *Voyez* l'Art de penser, *IIIe. part.*, *chap. XIX*, *num.* 7, *pag. m.* 354, *où les bons et les mauvais effets de la dispute sont très-bien décrits.*

(29) . . . . *Quærit pars semina flammæ*
Abstrusa in venis silicis. . . . .
Virgil., Æn., *lib. VI*, *vs.* 6.

(30) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. IV*.

tions qui ne tendaient qu'à embarrasser l'esprit. Elles ne servaient de rien à la correction du vice ; elles ne pouvaient guérir d'aucun défaut important, et outre cela elles n'avançaient en aucune manière la connaissance des vérités spéculatives : elles étaient beaucoup plus propres à la retarder. Voilà deux défauts énormes. Sénèque a très-bien décrit le premier. *Invenissent forsitan necessaria, nisi et superflua quæsîssent. Multùm illis temporis verborum cavillatio eripuit, et captiosæ disputationes, quæ acumen irritum exercent. Nectimus nodos, et ambiguam significationem verbis alligamus, deindè dissolvimus. Tantùm nobis vacat? jam vivere, jam mori scimus? Totâ illò mente pergendum est, ubi provideri debet, ne res nos, non verba decipiant. Quid mihi vocum similitudines distinguis, quibus nemo unquàm nisi dum disputat, captus est? res fallunt : illas discerne. Pro bonis mala amplectimur... Adulatio quàm similis est amicitiæ?... Doce quemadmodum hanc similitudinem dignoscere possim. Venit ad me pro amico blandus inimicus : vitia nobis sub virtutum nomine obrepunt : temeritas sub titulo fortitudinis latet : moderatio vocatur ignavia : pro cauto timidus accipitur. In his magno periculo erratur : his certas notas imprime. Cæterùm qui interrogatur, an cornua habeat, non est tam stultus, ut frontem suam tentet : nec rursùs tam ineptus aut hebes, ut non habere se nesciat, quod tu illi subtilissimâ collectione persuaseris. Sic ista sine noxâ decipiunt : quomodò præstigiatorum acetabula et calculi, in quibus fallacia ipsa delectat. Effice, ut quomodo fiat intelligam : perdidi usum. Idem de istis captionibus dico : quo enim nomine potiùs sophismata appellem? nec ignoranti nocent, nec scientem juvant. Si vis utique verborum ambiguitates diducere, hoc nos doce, beatum non eum esse, quem vulgus appellat* (31). On ne peut rien voir de plus sensé ni de plus beau que ces paroles de Sénèque. Passons au second défaut.

L'esprit de dispute dégénère facilement en fausse subtilité. Ceux qui le cultivent tombent dans leurs propres piéges ; et après avoir embarrassé leur antagoniste, ils se trouvent eux-mêmes incapables de se soutenir contre les sophismes qu'ils ont inventés, et que l'on peut employer contre leurs dogmes. Voyez ce que j'ai dit de Chrysippe (32) : c'est un grand exemple de ce que je viens de remarquer. Il faisait profession d'être dogmatique ; et il ne laissait pas de travailler pour les intérêts du scepticisme, autant presque que Carnéade qui faisait profession de n'assurer rien. L'un et l'autre sacrifiaient principalement aux subtilités de leur esprit : ils se mettaient peu en peine de la vérité, pourvu qu'ils eussent la joie de faire briller et triompher leurs objections. Celui qui a dit qu'à force de contester, on fait perte de la vérité (33), n'était pas un malhabile homme. Combien y a-t-il de gens qui jouissent d'une profonde tranquillité dans une ferme persuasion de la véritable doctrine, qui se rempliraient de doutes s'ils voulaient entendre les raisons de part et d'autre ? Et combien y en a-t-il qui, au lieu de dissiper leur incertitude, s'y plongeraient davantage, s'ils prêtaient l'oreille aux répliques et aux dupliques de deux subtils disputeurs ? Ceux-là, je veux dire ceux qui ne doutent point, se plaindraient du mauvais office que la dispute leur aurait rendu, et la maudiraient à peu près dans les mêmes termes qu'un orateur a employés pour exprimer le pouvoir de l'éloquence. *Malam, inquit, crucem importunæ isti eloquentiæ, quæ me securum animi, compositumque in alteram partem, jam suspensum, et utroque trahentem malè perdidit, quasi in foro disceptaretis apud judicem, adeò me contorto pugnacique isto genere dicendi exanimâstis* (34). Ceux-ci, je veux dire ceux qui ont quelques doutes, se plaindraient d'être beaucoup plus flottans qu'auparavant, et diraient aux deux antagonistes ce que Térence attribue à l'un de ses personnages,

> .... *Fecistis probè :*
> *Incertior sum multò quàm dudum* (35).

(31) Senec., epist. XLV, *pag. m.* 240.

(32) *Dans les remarques* (E), (F), (Q) *de son article, tome V.*

(33) *Nimiùm altercando veritas amittitur.*

(34) Famian. Strada, Prolus. II, *lib. II, pag. m.* 242.

(35) Terentius, *in* Phormione, *act. II, sc. III, vs.* 18 *et* 19.

Saint Augustin a cru que les disputes subtiles de la logique étaient tellement à craindre, qu'il fallait demander à Dieu, par des processions publiques, la grâce de n'y être pas exposé (36). C'est un instrument dont on peut tirer de bons usages contre le mensonge : mais il n'en demeure point là ; car, après avoir détruit l'erreur, il attaque la vérité : il ressemble à ces poudres corrosives qui, après avoir mangé les chairs baveuses d'une plaie, rongeraient aussi la chair vive, et carieraient les os, si on les laissait faire. N'allons pas si avant, contentons-nous de considérer les mauvais effets de la dispute, par les raisons que Montaigne expose. *Nos disputes*, dit-il (37), *devraient être défendues et punies comme d'autres crimes verbaux. Quel vice n'éveillent-elles et n'amoncellent, toujours régies et commandées par la colère? Nous entrons en inimitié, premièrement contre les raisons et puis contre les hommes. Nous n'apprenons à disputer que pour contredire; et chacun contredisant et étant contredit, il en advient que le fruit du disputer, c'est perdre et anéantir la vérité. Ainsi Platon, en sa République, prohibe cet exercice aux esprits ineptes et mal nés..... Que sera-ce enfin? l'un va en orient, l'autre en occident : ils perdent le principal, et l'écartent dans la presse des incidens. Au bout d'une heure de tempête, ils ne savent ce qu'ils cherchent : l'un est bas, l'autre haut, l'autre côtier. Qui se prend à un mot et une similitude. Qui ne sent plus ce qu'on lui oppose, tant il est engagé en sa course et pense à se suivre, non pas à vous. Qui se trouvant faible de reins, craint tout, refuse tout, mêle dès l'entrée et confond le propos : ou sur l'effort du débat, se mutine à se taire tout plat par une ignorance dépite, affectant un orgueilleux mépris, ou une sottement modeste fuite de contention. Pourvu que celui-ci frappe, il ne s'enquiert pas combien il se découvre. L'autre compte ses mots et les pèse pour raison. Celui-là n'y employe que l'avantage de sa voix et de ses poumons. En voilà un qui conclut contre soi-même : et celui-ci qui vous assourdit de préfaces et digressions inutiles. Cet autre s'arme de pures injures, et cherche une querelle d'Allemagne, pour se défaire de la société et conférence d'un esprit qui presse le sien. Ce dernier ne voit rien en la raison, mais il vous tient assiégé sur la clôture alectique de ses clauses, et sur les formules de son art.*

On pourrait dire très-justement que l'esprit et le caractère de notre Euclide et de ses successeurs ont régné dans les écoles chrétiennes depuis le fameux dialecticien Abélard. Mais qu'a-t-on produit par-là en faveur de la vérité? Quels sont les dogmes philosophiques que les nominaux et les réaux, les thomistes et les scotistes ont éclaircis? Qu'ont-ils fait que multiplier les opinions, et trouver l'art de soutenir le pour et le contre, à la faveur de plusieurs termes barbares? Ce que l'un soutient, l'autre le nie; et ils ont tous deux des distinctions et des subterfuges pour s'empêcher d'être réduits au silence. Ils ont fait triompher tour à tour les dogmes les plus opposés : or voici la suite naturelle de cette méthode de philosopher. M. Rohault la décrit admirablement. « *On remarque*, dit-il » (38), *une opiniâtreté invincible* dans » la plupart de ceux qui ont achevé » leur cours de philosophie, et qui » probablement ne sont tombés dans » une si pernicieuse disposition d'esprit, que parce qu'ils ne sont pas » accoutumés à des vérités convaincantes, et qu'ils voient que ceux » qui soutiennent en public quelque » doctrine que ce soit, triomphent » toujours de ceux qui tâchent de » prouver le contraire : de manière » qu'à leur égard toutes choses ne » passent que pour des probabilités. » Ils ne regardent pas l'étude comme

(36) *Facere non possum, quin hîc referam, quæ de beato Augustino, viro* Διαλεκτικωτάτῳ, *quique de logicâ plures libros reliquit, tradit beatus Ambrosius serm.* 92, *illius scilicet pertinaciam et disputationis acrimoniam supplicationibus publicis compescendam, et quasi averruncandam existimâsse.* Menag., in Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 83, *pag.* 296.

(37) Montaigne, Essais, *liv. III*, *chap. VIII*, *pag. m.* 252, 253. *Voyez ce que l'auteur de* l'Art de penser, *III*e. *part.*, *chap. XIX*, *num.* 7, *pag.* 356, *a jugé de ces pensées de* Montaigne.

(38) Rohault, *préface de sa* Physique.

» un moyen pour parvenir à la dé» couverte de nouvelles vérités; mais » comme un jeu d'esprit dans lequel » on s'exerce, et dont toute la fin n'est » que de confondre tellement le vrai » avec le faux, par le moyen de quel» ques subtilités, qu'on puisse égale» ment soutenir l'un et l'autre, sans » paraître jamais forcé à se rendre » par aucune raison, quelque opinion » extravagante que l'on puisse défen» dre. Et c'est en effet le succès ordi» naire de toutes les actions publi» ques, où, souvent dans la même » chaire, des opinions toutes con» traires sont alternativement propo» sées, et triomphent également, » sans que les matières en soient plus » éclaircies, ni qu'aucune vérité en » soit mieux établie. » Je ne dis rien d'un mal infiniment plus considérable que cet esprit disputeur et dialecticien a produit. Il est passé des chaires de philosophie aux auditoires de théologie, et y a rendu problématiques les plus grands points de la morale chrétienne (39); car quel est le dogme de morale que les casuistes relâchés n'aient ebranlé et tellement obscurci, que le seul moyen d'avoir quelque certitude est d'écouter uniquement la simplicité de l'Écriture, sans aucun égard aux raisons subtiles et captieuses de ces docteurs ?

Nous verrons dans la remarque suivante quelques pensées du père Rapin, qui ne représentent pas moins le défaut de nos philosophes de Mégare, que celui des scolastiques.

(F) *Je marquerai quelques fautes du père Rapin.*] Ce ne sera qu'après l'avoir fait connaître par un beau côté : « (40) Les esprits trop vifs et » trop subtils ne sont pas toujours » les plus propres à la philosophie. Il » vaudrait mieux s'épaissir l'imagi» nation par quelque chose de gros» sier, que de la laisser évaporer en » des spéculations trop fines. Le bon » sens tout simple de Socrate triom» pha de tout l'art et de toute la fi» nesse des sophistes. La philosophie » ne devint abstraite que quand elle » cessa d'être solide : on s'attacha à » des formalités, quand on n'eut plus » rien de réel à dire ; et l'on ne s'a» visa de recourir à la subtilité, » que quand on n'espéra plus faire » valoir la raison par sa simplicité » (*1). Ce Protagoras, qui chercha » le premier des raisonnemens cap» tieux, ne prit cet air subtil que » parce qu'il n'avait rien que de » faux dans l'esprit..... On gâta tout, » dit Sénèque (*2), à force de raffiner » sur tout. Car pour faire une vaine os» tentation d'esprit, on quitta ce qu'il » y avait d'essentiel dans les sciences : » on commença à affaiblir la vérité des » choses par l'artifice des paroles ; » on se servit de sophismes, quand » on manqua de bonnes raisons. Ce » fut par cet art nouveau que Nau» siphane et Parménide renversèrent » tout . . . . Ainsi la simplicité » de la raison se corrompit par l'ar» tifice du discours, et l'on se joua » de la vérité au lieu de la traiter » avec respect. Ce fut le défaut des » Espagnols du dernier siècle : ils » firent de la philosophie comme de » la politique : ils portèrent par la » qualité de leur esprit, né aux ré» flexions, l'une et l'autre à des sub» tilités inconcevables : il n'y eut » point de disciple qui ne raffinât sur » son maître. D'où arriva un désor» dre semblable à celui dont s'était » autrefois plaint Sénèque (*3) : la » dispute devint tout le fruit de la » philosophie, et l'on s'en servit » moins pour guérir l'âme, que » pour exercer l'esprit ». Cela est bon et beau : notre Euclide et notre Eubulide eussent pu s'y reconnaître. Mais voyons ce que le père Rapin dit d'eux nommément.

« Euclide de Mégare subtilisa en» core davantage ce qu'il y avait déjà » de subtilité dans la dialectique, et » il y ajouta un air de disputer plus » vif, en donnant plus d'ardeur à son » discours : il porta même cela à un » excès qui donna lieu à Timon de » lui reprocher d'avoir inspiré à

(39) *Voyez l'article* Loyola, *remarque* (S) *tome IX.*

(40) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *num.* 28, *pag. m.* 358, 359.

(*1) *Habet hoc ingenium humanum, ut cùm ad solida non suffecerit, in futilibus atteratur.* Verulam., de Augm. Scient.

(*2) *Vide quantùm mali fecerit nimia subtilitas et quàm infesta sit veritati.* Sen., epist. XCVIII.

(*3) *Philosophia non in remedium animi, sed in exercitationem ingenii inventa.* Seneca, lib. *VII*, cap. *I*, de Benef.

» ceux de Mégare *une rage de disputer* (*[1]), par cette logique captieuse et sophistique qu'il leur » apprit, que Socrate n'approuvait » pas, parce qu'il n'y avait aucune » sincérité dans sa manière. Ce fut » Euclide, et son disciple Eubulide, » qui inventèrent ces sophismes, lesquels furent depuis si fameux dans » l'école dont Diogène Laërce fait » mention (*[2]), et qui après tout n'ont » rien de réel que leur subtilité, » comme, le dilemme, l'argument » cornu, l'Électre, le sorite, ces interrogations mégariques si célèbres » (41), dont parle Plutarque, et toutes ces chicanes de leur façon, » qui rendirent la dialectique si méprisable à Athènes, que Socrate fut » obligé de la traiter de ridicule, » dans ses discours contre les sophistes, pour en détromper les esprits. » Ce fut de cet Euclide que Démosthène apprit l'art du dilemme et » ces manières pressantes qui le rendirent si véhément dans le caractère d'éloquence qu'il prit (42). » Il y a six fautes dans ce passage. 1°. Socrate était mort quand la logique d'Euclide parut : il ne fut donc point en état de la blâmer. 2°. Le dilemme n'a point été mis par Diogène Laërce entre les sophismes qu'Euclide et Eubulide inventèrent. Je ne crois point que d'autres auteurs l'aient mis dans cette liste; et dans le fond, il est faux que le dilemme soit un sophisme. C'est une aussi bonne manière de raisonner que le syllogisme; et s'il y a des dilemmes faux, il y a aussi des syllogismes qui ont cette mauvaise qualité : mais, sous prétexte que l'on peut faire des syllogismes sophistiques, on se tromperait beaucoup, si l'on disait que le syllogisme est un sophisme. Appliquez tout cela au dilemme, et vous trouverez que notre père Rapin s'est trompé, et quant à sa citation, et quant à la chose même. 3°. Si Socrate n'a pu désapprouver la dialectique d'Euclide, encore moins a-t-il pu traiter de ridicule celle d'Eubulide, disciple et successeur d'Euclide. 4°. Démosthène apprit d'Eubulide et non pas d'Euclide, l'art de raisonner. C'est ce qu'Apulée (43), et Diogène Laërce (44), témoignent. 5°. Après avoir mis le dilemme entre les sophismes qui *rendirent la dialectique si méprisable à Athènes*, *que Socrate fut obligé de la traiter de ridicule*, il ne fallait point le donner pour une cause de ce caractère d'éloquence qui fit admirer Démosthène (45). 6°. Ce ne fut point par le dilemme, mais par l'enthymème, selon la notion des rhéteurs; soit qu'on prenne l'enthymème selon la notion des rhéteurs, soit qu'on le prenne selon la notion des logiciens. Je passe au père Rapin la citation de Pierre Ramus. C'était Laërce qu'il eût dû citer.

Justifions la première de ces six censures. Il est certain que les disciples de Socrate ne fondèrent point d'école pendant la vie de leur maître, et qu'Euclide ne se retira d'Athènes qu'après la mort de Socrate (46). Il se retira à Mégare en ce temps-là, et il devint fondateur d'une école de philosophie; et par conséquent la dialectique qu'il enseigna, et à laquelle il donna un nouvel air de subtilité, fut postérieure à la mort de Socrate. Disons en passant qu'il reçut chez lui à Mégare, Platon et les autres philosophes d'Athènes (47), lorsque la même tyrannie qui avait fait périr Socrate les obligea à se retirer en un lieu de sûreté.

(*[1]) Λύσσαν ἐρισμοῦ. Ram., *lib. I* Dialect., *cap. VII*.

(*[2]) Diog., *lib. II*.

(41) *Voyez tome V*, *pag.* 164, *la remarque* (G) *de l'article* Chrysippe.

(42) Rapin, Réflexions sur la Logique, *num.* 3, *pag.* 372.

(43) Apuleius, *in* Apologiâ, *pag. m.* 283.

(44) Diogen. Laërt., *in* Euclide, *lib. II*, *num.* 108.

(45) *Rien ne fut plus admirable dans cet orateur que la véhémence.*

(46) *Voyez* Platon, *in* Phædone, *où il dit qu'Euclide fut présent aux derniers discours de Socrate.*

(47) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 106. Hesychius Illustrius, *in* Euclide.

EUDES, duc d'Aquitaine, contemporain de Charles Martel, se trouve mêlé dans les plus grandes affaires de son temps. On ne sait pas trop bien le détail de sa généalogie; mais il y a quelque apparence qu'il était fils de Bertrand, duc d'Aquitaine,

et frère puîné de saint Hubert (*a*). Il profita des troubles de la cour de France, et des malheurs où l'invasion des Sarrasins plongea l'Espagne; car pendant que ceux-ci ne songeaient qu'à l'affermissement de leur nouvelle domination, et que l'on travaillait vainement en France à soumettre l'Austrasie où les maires du palais s'étaient rendus indépendans, il s'empara non-seulement de la première et de la seconde Aquitaine, entre la Loire et la Garonne, mais aussi de tout le pays de Toulouse et d'Usez. Les Gascons en même temps se répandirent sur les pays d'entre la Garonne, la mer Océane, et les Pyrénées. Il ne faut pas s'étonner si Eudes ayant de telles forces se vit recherché par Chilpéric II, roi de France. Rinfroi, maire du palais, avait essayé de remettre sous l'obéissance de la couronne française le royaume d'Austrasie, avec le secours des Frisons; mais Charles Martel l'avait attaqué si à propos dans les Ardennes, en 716, qu'il l'avait mis en déroute. Chilpéric et Rinfroi, son maire, furent contraints de prendre la fuite; et ayant été encore battus l'année suivante, ils avaient tout à craindre de Charles Martel. Dans cette perplexité, ils eurent recours au duc d'Aquitaine; et bien loin de le quereller sur son agrandissement, ou sur ses usurpations, ils le déclarèrent souverain (A), et le prièrent de concourir avec eux contre l'ambition démesurée et rebelle de leur ennemi. Eudes assembla toutes ses troupes, et alla joindre l'armée de Chilpéric auprès de Paris, et lorsqu'ils eurent été battus il amena en Aquitaine ce malheureux roi, qui avait besoin de cet asile pour être à couvert des attentats du vainqueur; car ce vainqueur se frayait ouvertement le chemin à l'usurpation, qui éclata dans la suite selon les formes les plus solennelles (*b*). La retraite de Chilpéric en Aquitaine, et sa défaite auprès de Soissons, arrivèrent l'an 719. Charles le poursuivit jusques en Touraine. Quelque temps après il envoya des ambassadeurs à Eudes pour lui redemander Chilpéric. Eudes ne voulut le rendre qu'après avoir tiré parole qu'il serait traité selon sa dignité. Il lui fit de grands présens, et il fut peut-être la principale cause de ce que prince ne mourut pas dans un monastère. Il rendit un service signalé à la nation deux ans après, par la victoire qu'il remporta devant Toulouse sur les Sarrasins. Ces infidèles, aspirant à la conquête des Gaules, ne se furent pas plus tôt rendus maîtres de Narbonne, qu'ils s'avancèrent jusques à Toulouse, et qu'ils en firent le siége. S'ils n'y eussent pas perdu Zaman leur général, et une grande partie de leurs troupes, on peut s'imaginer en quelle passe ils eussent été. Cette défaite ne les empêcha point de revenir peu après, et de s'emparer de Carcassonne, de Nîmes, et de toute la Septimanie, jusques au Rhône: si bien qu'Eudes, qui ne trouvait guère raisonna-

(*a*) *Voyez* Audigier, Orig. des Franç., *tom. II*, *pag.* 226.

(*b*) *Lorsque Pepin, son fils, fit déposer le roi légitime, et se fit élire à sa place, l'an* 752.

ble de souffrir que Charles Martel allât à grands pas à l'usurpation de la couronne (B), se trouvait bien embarrassé : il craignait les Sarrasins, et il ne voulait point dépendre d'un homme qui n'avait pas plus de droit que lui à la puissance souveraine. Les précautions qu'il prit furent, d'un côté, de favoriser sous main les cabales qui s'élevaient dans la Neustrie (*c*), et de l'autre de s'allier avec Munuza, vaillant capitaine maure auquel les Sarrasins avaient confié la Cerdaigne. Munuza devenu amoureux de la fille d'Eudes (C), qui était très-belle, s'engagea pour l'obtenir à se soulever. Il arriva donc qu'Eudes persuadé que les Sarrasins ne se pourraient pas prévaloir de son absence, assez occupés chez eux par la besogne que Munuza leur taillerait, fit une irruption dans la Neustrie. Cette entreprise ne lui réussit pas ; il fut vaincu (*d*) par Charles Martel, et son pays fut pillé par l'armée victorieuse. Son gendre fut encore plus malheureux, comme nous le dirons en son lieu (*e*) : il périt dans les troubles qu'il excita ; et alors Abdérame qui l'avait vaincu, ne trouvant rien qui l'empêchât de pénétrer dans l'Aquitaine, y entra avec une armée très-nombreuse. Eudes dépêcha des ambassadeurs à Charles, pour le prier de le secourir, et sans attendre l'arrivée de ce secours il eut la hardiesse de s'engager à une bataille avec les Sarrasins dès qu'ils eurent passé la Dordogne (*f*). La politique eut peut-être plus de part que le courage à cette action : il s'était imaginé que s'il battait Abdérame avant l'arrivée de Charles, il pourrait gagner une autre victoire sur celui-ci en cas de besoin ; pour ne rien dire de la gloire qu'il avait à attendre, s'il chassait les infidèles sans qu'un autre y contribuât. Il se battit bien ; mais enfin après une longue résistance il fut mis en fuite. Quoiqu'on dise que sa perte fut très-grande (D), il ne laissa pas avec ce qu'il put rassembler de troupes de s'avancer vers le lieu où Charles devait passer la Loire, il combattit avec lui dans la fameuse bataille où Abdérame fut tué (E), le 7 d'octobre 732. Mais il ne put se résoudre à laisser en paix la Neustrie ; il reprit encore les armes en 735. Ce fut pour la dernière fois ; car il mourut de chagrin dans la même année (F), ayant vu que Charles était entré dans l'Aquitaine et y avait tout mis à feu et à sang. Hunaud, son fils, aussi ambitieux que lui, ne voulut point reconnaître Charles. Cela fit recommencer la guerre, qui, après divers succès tantôt heureux tantôt malheureux, se termina au désavantage de Hunaud. Il fut obligé de se soumettre, et on lui laissa le duché (*g*).

(*c*) *C'est ainsi qu'on appelait la partie occidentale de la monarchie française.*

(*d*) *En* 731.

(*e*) *Voyez l'article* Munuza, *tome X.*

(*f*) Isidore de Badajos, *cité par* Catel, Mémoires de l'Hist. du Languedoc, *pag.* 527, *dit que la bataille se donna entre la Garonne et la Dordogne. Voyez-le aussi, pag.* 529.

(*g*) *Voyez l'*Histoire de France de Cordemoi.

(A) *Chilpéric et ... son maire ... le déclarèrent souverain.*] J'aurais pu

dire qu'ils le déclarèrent roi, car voici comme parle Frédégaire : *Chilpericus itaque et Raganfredus legationem ad Eudonem ducem dirigunt, auxilium postulantes, rogant :* REGNUM *et munera tradunt.* Il ne faut pas s'imaginer que *regnum* signifie là un simple ornement de tête, nommé *couronne*, envoyé au duc d'Aquitaine ; il faut entendre la dignité et l'autorité dont la couronne est le symbole. C'est ainsi que M. Valois l'a entendu. *Ut suo*, dit-il (1), *summoque jure ac regiâ potestate in Aquitaniæ dominaretur, provinciâ regiæ ditioni exemptâ.* Je fais cette remarque après un auteur moderne (2), qui semble accuser le savant père le Cointe d'avoir cru qu'on ne donna point à Eudes l'autorité royale ; mais qu'on lui envoya seulement une couronne. Dans le passage que ce père cite (3), *regnum* se prend pour une couronne, j'en conviens ; cependant ce n'est pas une couronne sans relation à l'autorité souveraine. Rhéginon confirme mon sentiment, lorsqu'il dit, sous l'année 735, que Charles Martel priva Eudes et du royaume et de la vie, *Eudonem* REGNO *simul et vitâ privavit.* L'auteur moderne cite pour un troisième témoin, une inscription de saint Maximin, qui porte qu'en 710, sous Eudes, très-pieux roi des Français, et pendant le temps de la descente des Sarrasins, on transféra le corps de sainte Marie-Madeleine : *Anno nativitatis Domini 710, sextâ die mensis decembris.... regnante Odoino piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfidæ Saracenorum ;* mais cette autorité a deux grands défauts : l'un, que l'année 710 n'est point un temps où l'inondation des Sarrasins se fit craindre dans les Gaules ; l'autre, qu'Eudes pour le plus n'a été que roi d'Aquitaine ; et voici une inscription qui le traite de roi des Français. Je m'étonne que M. Audigier n'ait point aperçu de faute dans le chiffre 710. Ce n'est point dans son livre une faute d'impression ; mais, quoi qu'il en soit, c'est une faute. Catel, en rapportant cette inscription, l'a ponctuée de telle sorte qu'elle tombe sur l'an 716 (4). *Anno nativitatis Domini septuagesimo decimo sexto, die mensis decembris, etc.* J'ai lu dans Belleforet (5), qu'en l'an 741, les Sarrasins détruisirent la ville d'Aix en Provence, et que ce fut alors que Girard de Roussillon, comte de Bourgogne et de Provence, fit transporter d'Aix à Vézelai *le corps de la benoite Marie-Madeleine.*

(B) *Il ne trouvait guère raisonnable de souffrir que Charles Martel allât à grands pas à l'usurpation de la couronne.*] On ne sait lequel vaut mieux ou de se fâcher, ou de se moquer de l'indigne partialité de tant d'écrivains, qui traitent de brouillons et de rebelles tous ceux qui voulurent s'opposer à l'ambition de Charles Martel, et à celle de Pepin. Ces mêmes auteurs auraient tourné la médaille, si la fortune se fût déclarée pour ces prétendus rebelles ; et alors les titres de factieux, de perturbateurs du repos public, de perfides et de traîtres, eussent été réservés pour les Martels et pour les Pepins : tant il est vrai qu'il y a du peuple partout, parmi les historiens comme parmi la petite bourgeoisie !

. . . . Sed quid
Turba Remi ? Sequitur fortunam ut semper, et odit
Damnatos. Idem populus si Nortia Tusco
Favisset ; si oppressa foret secura senectus
Principis, hâc ipsâ Sejanum diceret horâ
Augustum (6). . . . .

(C) *Munuza devint amoureux de la fille d'Eudes.*] Les erreurs de quelques auteurs, touchant cette affaire, seront examinées dans les remarques de l'art. MUNUZA, tome X.

(D) *On dit que sa perte fut très-grande.*] Roderic de Tolède (7) en donne une idée affreuse, comme si Dieu seul savait le nombre de ceux qui périrent en cette occasion. Je l'ai déjà remarqué dans l'article d'ABDÉRAME (8); mais voici les paroles de cet his-

(1) Adrianus Valesius, Hist. Francor.

(2) Audigier, Origine des Français, *tom. II*, *pag.* 235.

(3) *Romanus pontifex in signum imperii utitur regno, et in signum pontificii utitur mitrâ.* Innocent. III, *apud* Audigier, Origine des Français, *tom. II*, *pag.* 233.

(4) Mémoires de l'Histoire du Languedoc, *pag.* 524. *Il l'emprunte de frère* Bernard Guido *en sa* Chronique des Papes, *et en la Vie de Nicolas III.*

(5) Chronique de France, *folio m.* 52.

(6) Juven., sat. X, *vs.* 73.

(7) Histor. Arabum, *cap. XIV.*

(8) *Remarque* (D).

torien : *Abderamen..... cùm amnes Garumnæ et Dordoniæ pertransisset, Eudonem de quo diximus invenit ad prælium præparatum, sed infelicitate præteritâ comitatus in fugam dilabitur fugitivus, et tot ibi de ejus exercitu ceciderunt quod ejus numerus omnæ humanæ scientiæ occultatur.* Il ajoute un fait très-faux : savoir qu'Abdérame pilla et brûla la ville de Tours.

(E) *Il combattit avec* Charles Martel *dans la fameuse bataille où Abdérame fut tué.*] Plusieurs historiens (9) lui donnent la principale part à cette insigne victoire (10) ; car ce fut lui, disent-ils, qui força le camp des Sarrasins, où ayant tout passé au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe (11), il alla charger l'ennemi par derrière; et alors comme ils se crurent enveloppés de toutes parts, ils perdirent courage, et se débandèrent. Mais si ces historiens n'avaient pas eu de meilleurs mémoires sur ce fait-là, que sur ce qu'ils avancent hardiment qu'Eudes introduisit Abdérame dans la France, ils ne mériteraient pas d'être crus. Je sais bien que Frédégaire * débite ce dernier fait. Voyez Catel, au livre III de ses Mémoires de l'Histoire du Languedoc, où en examinant cette question il penche vers la négative, quoiqu'il avoue qu'Adon de Vienne, les Annales publiées par Pithou, Sigebert, Marianus Scotus, Herman Contract, et plusieurs autres historiens, ont écrit qu'Eudes, *pour s'opposer à Charles Martel, avait appelé les Sarrasins à son aide.* J'ai réfuté cela dans l'article d'Abdérame (12).

(F) *Il mourut de chagrin dans la même année.*] L'annaliste de Fulde s'est trompé en mettant sa mort sous l'an 728. Rhéginon s'est aussi trompé dans les paroles rapportées ci-dessus, où il dit que Charles ôta à Eudes la vie et le royaume. Frédégaire raconte la chose plus exactement : il dit que Charles ayant appris la mort d'Eudes, tint conseil, repassa la Loire, alla jusques à la Garonne, prit Blaie, etc.

(9) De Serres, Du Haillan, *etc.*

(10) *Voyez la remarque* (K) *de l'article* Abdérame, *tome I, pag.* 32.

(11) *Les Sarrasins étaient entrés en France, dit-on, avec femmes et enfans.*

* Leclerc observe que, dans cette remarque et dans la suivante, Bayle devait citer le continuateur de Frédégaire, et non Frédégaire lui-même, mort avant le temps dont on parle.

(12) *Remarque* (I) *tome I, pag.* 32.

ÈVE *, femme d'Adam, fut ainsi nommée par son mari à cause qu'elle devait être la mère de tous les vivans (*a*). Elle fut formée d'une des côtes d'Adam, et amenée auprès de lui afin qu'elle fût sa femme (*b*). Dieu leur donna sa bénédiction, et leur commanda *de foisonner, de multiplier, et de remplir la terre* (*c*), et néanmoins Adam ne s'avisa de son devoir conjugal qu'après que lui et sa femme eurent violé la défense que Dieu leur avait faite. Ce fut Ève qui désobéit la première à l'ordre de Dieu. Elle se laissa tromper par les mensonges et par les belles promesses du serpent (A), et puis elle sollicita son mari à la même désobéissance. Les incommodités de la grossesse, les douleurs de l'accouchement et la sujétion à son mari furent les peines à quoi Dieu la condamna. Adam ne la connut qu'après qu'ils eurent été chassés du jardin d'Éden (B). Ce n'est pas une preuve nécessaire que cela fût incompatible avec l'état d'innocence (C). Ils eurent plusieurs enfans, dont Caïn fut le premier, Abel le second : quant à Seth, il ne vint au monde qu'après qu'Abel eût été tué par Caïn. Voilà ce qui est indubitable, puisque la pa-

* Joly trouve cet article fort long, et dit que Bayle abuse de son temps et de celui de ses lecteurs, en suppléant par des contes impertinens, et qu'il reconnaît pour tels, à ce que Moïse ne nous a pas appris au sujet de la première femme.

(*a*) Genèse, *chap. III, vs.* 20.

(*b*) *Là même, chap. II, vs.* 22.

(*c*) *Là même, chap. I, vs.* 28.

role de Dieu le dit ; mais comme elle n'en dit pas davantage, on peut faire tel cas qu'on voudra des autres choses qui ont été débitées concernant Ève. Par exemple, qu'elle accouchait tous les ans (*d*), et chaque fois d'un garçon et d'une fille (D), ou même d'un plus grand nombre d'enfans de chaque sexe : et qu'elle vécut 940 ans (*e*) (E). Il n'y a rien là qui soit contre la probabilité ; mais ce que je m'en vais dire sent tout-à-fait le roman et la vision monacale, c'est qu'elle ait institué la religion de certaines filles qui doivent demeurer vierges, et *garder inextinguible le feu* qui était descendu du ciel sur la victime d'Abel, et que l'on nomma *Vesta* ou *flamme de Dieu* (*f*). Voilà l'origine des Vestales, selon ce beau conte. Nous verrons ailleurs qu'on la rapporte à la femme de Noé. C'est encore une fable très-grossière que de dire, comme l'on a fait (*g*), qu'Ève coupa une branche de l'arbre de science de bien et de mal, et en fit un gros bâton avec quoi elle contraignit son mari de manger du fruit de cet arbre. D'ailleurs, c'est une pensée tout-à-fait profane que de dire comme quelques-uns ont fait (*h*), qu'Ève était elle-même l'arbre de science de bien et de mal dont le fruit avait été défendu (*i*). Quant à ceux qui croient que si elle n'avait point goûté de ce fruit, il n'y aurait jamais eu d'amour entre les deux sexes (F), mais seulement de l'amitié, on ne saurait ni réfuter solidement leur pensée, ni l'appuyer sur de bonnes preuves.

Je rapporterai encore deux ou trois extravagances des rabbins. Quelques-uns d'eux disent qu'Ève fut formée de la queue de son mari. Ils prétendent (*k*) que Dieu, ayant donné d'abord une queue au corps d'Adam, s'aperçut ensuite qu'elle diminuait la beauté de cet ouvrage, et qu'ainsi il prit la résolution de la couper ; mais il ne laissa pas de s'en servir pour en produire la femme qu'il donna au premier homme (*l*). Cette femme, disent-ils, était si belle, que le prince de tous les anges en devint fort amoureux (*m*) (G), et c'est ce qui le fit déchoir de son état d'innocence. Il n'y eut qu'elle qui put éteindre l'ardeur amoureuse d'Adam : il avait tenté en vain toute voie (H), et c'est ce qui lui fit dire, *à cette fois cette-ci* est *os de mes os*, *et chair de ma chair* (*n*). Voilà quelle est leur fureur non-seulement à débiter des pensées abominables, mais aussi à les fonder sur l'Écriture, par une méthode d'interprétation la plus absurde qui se puisse. Les imaginations d'un auteur juif qui a vécu au XVI[e]. siècle, et qu'on nomme ordinairement Léon Hébreu (*o*), ne sont guère plus soli-

(*d*) *Voyez la* Chronique de Génebrard.
(*e*) Salianus, Ann., *tom. I*, *pag.* 231.
(*f*) Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronol, *à l'ann. du monde* 99.
(*g*) *Apud* Saldenum, Otia Theolog., *pag.* 607.
(*h*) *Ibidem.*
(*i*) *Voyez la remarq.* (B).
(*k*) *Voyez la* Bibliothéque rabbinique de Bartolocci, *tom. I*, *pag.* 69.
(*l*) *Ibidem*, *tom. III*, *pag.* 396.
(*m*) *Ibidem*, *tom. I*, *pag.* 322.
(*n*) Genèse, *chap. II*, *vs.* 23.
(*o*) *Il était fils du rabbin* Abrabanel. *Voyez tome I*, *pag.* 83, *la remarque* (I) *de l'article* ABRABANEL.

des. Il prétend (*p*) que l'homme que Dieu forma au sixième jour était tout ensemble mâle et femelle, et que cet homme, après avoir fait la revue des animaux terrestres et des oiseaux, sans en avoir trouvé aucun dont la compagnie et l'aide lui pussent être agréables et suffisantes, fut plongé dans un profond assoupissement, afin qu'étant divisé en deux il fût tiré de la solitude où Dieu ne trouvait pas bon de le laisser. Après cette division, la femme, qui auparavant n'avait point de nom particulier, fut nommée Ève. L'auteur concilie le mieux qu'il peut son hypothèse avec les androgynes de Platon (*q*), et s'imagine que l'homme n'eût jamais péché, si les deux sexes qu'Adam contenait au commencement en unité de personne, n'eussent été séparés (I). Il prétend aussi que dans chaque sexe il y avait une partie masculine, et une partie féminine. Les explications de cet écrivain ne sont guère propres à disculper la providence divine par rapport à la chute d'Adam, et ne s'éloignent pas beaucoup de la pensée de ceux qui prétendent que le premier péché fut un acte d'amour impudique. Voyez la remarque (I). En faisant ainsi le procès à ces docteurs infidèles, n'épargnons pas un bel esprit de la communion de Rome, Français de nation. Il fit un sonnet qui a été imprimé, et qui, pour ne rien dire de pis, est extrêmement profane (K). On aurait beau recourir aux priviléges de la poésie : ce serait une excuse frivole : la juste licence des poëtes ne s'étend pas jusque-là ; et combien y a-t-il de cas, où leurs maximes contre la morale, et contre la foi, peuvent-être légitimement condamnées selon les formes juridiques de l'inquisition ? Voyez la remarque (I) de l'article de Garasse. Un autre bel esprit, Italien de nation, noble Vénitien, le célèbre Lorédano, en un mot ; ce bel esprit, dis-je, a mérité quelque censure pour n'avoir pas assez ménagé les bienséances à la gloire d'Ève ; car il suppose qu'après qu'elle eut été chassée du paradis avec son mari, elle l'exhorta à lui rendre le devoir conjugal en exécution de l'ordre que Dieu lui avait donné de croître et de multiplier (*r*). Le *decorum* exigeait que l'on supposât qu'Adam fût le demandeur. Il y a quelques autres choses à reprendre dans le Lorédano (L). Un écrivain allemand a été infiniment plus favorable à la première de toutes les femmes : il croit que le péché d'Adam est plus grand que celui d'Ève, et que Dieu ne la chassa point du paradis ; qu'il n'y eut qu'Adam qui fut châtié de cette peine. Nous verrons sur quoi il se fonde (M).

(*p*) Léon Hébreu, Philosophie d'Amour, *dialogue III, pag. m.* 612, 613.

(*q*) *Voyez tome I, pag.* 202, *la remarq.* (F) *de l'article* Adam.

(*r*) *Voyez la remarq.* (L).

(A) *Elle se laissa tromper... par les belles promesses du serpent.*] Je n'aurais jamais fait, si je voulais rapportes toutes les faussetés qui se trouvent dans les livres par rapport à ce serpent. 1°. Les uns ont dit (1) que ce fut

(1) Joseph., Antiquit., *lib. I, cap. II*; Aben Ezra ad Genes. III.

l'animal même que nous appelons ainsi qui tenta la femme d'Adam, et ils supposent qu'en ce temps-là le serpent avait des conversations familières avec l'homme, et qu'il ne perdit l'usage de la parole qu'en punition de la malice avec laquelle il avait abusé de la simplicité de cette femme; mais cette opinion est si absurde, qu'il est étonnant de dire qu'un auteur tel que Josephe n'ait pas eu honte de l'avancer. Je m'étonne moins de cela, que de voir qu'un aussi grand visionnaire que Paracelse ait dit (2) que non-seulement le premier serpent a eu la force, par une permission spéciale de Dieu, d'élever Adam et Ève à un degré sublime de connaissance naturelle, mais qu'encore aujourd'hui toutes sortes de serpens retiennent la connaissance des plus hauts mystères naturels, par une volonté particulière de Dieu. 2°. Quelques rabbins (3) conviennent avec Josephe que le tentateur d'Ève n'était qu'un serpent; mais au lieu de dire, comme fait cet historien, que le serpent tenta cette bonne femme, poussé d'un esprit d'envie par la considération du bonheur promis à l'homme, en cas qu'il ne désobéît point à Dieu, ils disent que l'esprit d'impudicité l'y poussa. Il aperçut Adam et Ève jouissant l'un de l'autre, comme les lois du mariage le permettent : il les vit tout nus occupés à cet exercice ; cet objet fit naître en lui des passions fort déréglées ; il souhaita d'occuper la place d'Adam, et il espéra que ce bonheur lui arriverait si Ève devenait veuve : or il crut que son embuscade ne serait funeste qu'au mari, parce que ce serait le mari qui mangerait la pomme tout le premier; il résolut donc de dresser la batterie. Peut-on débiter des impertinences plus mal concertées? Un tentateur qui aurait eu ces motifs, aurait-il fait manger la pomme à la femme, en l'absence de son mari. 3°. Si nous en croyons Abarbanel (4), le serpent ne fut tentateur que par les mauvaises conséquences qu'on tira de sa conduite. Il n'eut aucun dessein de faire du mal, il ne dit pas un seul mot à Ève; il eut facilement l'industrie que les autres bêtes n'eurent pas de monter sur l'arbre de science de bien et de mal, et d'en manger du fruit. Ève voyant qu'il ne s'en portait pas moins bien, en conclut qu'il n'y avait rien à craindre de cet arbre, et en mangea sans avoir peur d'en mourir. N'est-ce pas mépriser l'Écriture encore plus qu'Ève n'aurait méprisé la défense, que d'expliquer ainsi un récit où il est parlé si précisément d'un dialogue entre le serpent et la femme? 4°. Quelques anciens hérétiques ont rêvé que le serpent tentateur fut une vertu (5), que Jaldabaoth produisit sous la forme d'un serpent. Ce Jaldabaoth avait du dépit qu'une divinité plus grande que lui eût fait marcher l'homme, qui auparavant n'était qu'un ver, et qu'elle lui eût donné la connaissance des divinités supérieures; car Jaldabaoth eût été bien aise de passer seul pour le vrai Dieu. Le dépit donc lui fit produire le serpent du paradis, à la parole duquel Ève ajouta foi, comme à celle du fils de Dieu. Ces hérétiques avaient une grande vénération pour le serpent; car c'est lui, disaient-ils, qui ayant pris du fruit de l'arbre, a communiqué la science du bien et du mal au genre humain. On les appelait Ophites. 5°. Ils poussaient plus loin leurs furieuses rêveries, si nous en croyons saint Augustin (6) : car ils prétendaient que le serpent tentateur était Jésus-Christ; et c'est pour cela qu'ils nourrissaient un serpent qui, à la parole de leurs prêtres, se glissait sur leurs autels, et se repliait sur leurs oblations et les léchait, après quoi il se renfermait dans sa caverne : et quant à eux ils croyaient alors que Jésus-Christ était venu sanctifier leurs symboles, et ils faisaient leur communion. Le sentiment le plus véritable, savoir qu'Ève fut séduite par le démon caché sous le corps d'un serpent, a été joint à mille suppositions par la licence que l'esprit humain s'est donnée. 6°. Car il y a des rabbins (7) qui disent que Sammaël, le prince des diables, se mit à cheval sur un serpent de la grandeur d'un chameau,

(2) Paracels., de Myster. Vermium, *apud* Rivinum, Serpent. seduct., *pag.* 24.
(3) Salom. Jarchi, *apud* Rivinum, *ibidem*, *pag.* 27.
(4) *Apud* Rivinum, *ibid.*, *pag.* 95 *et seq.*
(5) Tertullianus, de Præscript. adv. Hæret., *cap. XLVII*, Epiphan., Hæres. XXXVII.
(6) August., de Hæres, *cap. XVII.*
(7) *Vide* Rivinum, *pag.* 5, 43, 44.

et qu'avec cet équipage il s'approcha d'Ève pour la tenter. 7°. Il y en a qui disent (8) que ce tentateur tira de grands avantages de ce qu'Ève ne rapporta point la défense dans les mêmes termes que Dieu la leur avait faite. Dieu leur avait défendu de manger de l'arbre de science de bien et de mal, mais Ève dit au serpent que Dieu leur avait défendu de manger de cet arbre, et de le toucher. Or comme elle passait près de cet arbre, le serpent la prit et la poussa contre, et lui ayant fait remarquer qu'elle n'en était point morte, il en inféra qu'elle ne serait pas morte non plus si elle en avait mangé. Quelques pères et quelques théologiens modernes (9) condamnent Ève, sur son peu d'exactitude à rapporter ce qu'elle avait ouï de Dieu, et l'on peut dire que c'était un mauvais présage pour la mémoire de l'homme. C'était apparemment la première fois qu'on redisait à un autre ce que l'on avait ouï dire : on y fit bien des changemens, et l'on était encore dans le bienheureux état d'innocence. Se faut-il étonner que tous les jours l'homme pécheur fasse des récits infidèles, et qu'un fait ne puisse passer de bouche en bouche pendant quelques heures sans être défiguré ? Cela soit dit en passant, comme aussi ce que je vais ajouter ; c'est qu'il y a des auteurs qui veulent qu'Ève n'ait su la défense que par le rapport d'Adam, et qu'Adam lui ait fait accroire de son chef qu'il ne leur était pas même permis de toucher à l'arbre ; qu'il lui ait, dis-je, fait accroire afin de la rendre plus circonspecte. Précaution inutile. 8°. Quelques-uns (10) nient que le serpent ait parlé à Ève : il se fit entendre, disent-ils, ou par son sifflement, ou par quelques signes ; car en ce temps-là l'homme entendait la voix de toutes les bêtes. Cajetan (11) n'a point voulu reconnaître dans la tentation d'Ève l'intervention de la voix : il veut que le serpent ne se soit servi que de suggestions intérieures. 9°. Un rabbin, nommé *Lanjado*, a tellement pointillé (12) sur l'expression *vous mourrez de mort*, qu'il a cru que le serpent présupposa qu'elle contenait la menace d'une double mort, dont l'une devait dépendre de la qualité du fruit défendu, et l'autre de la défense d'en manger ; ou bien l'une devait être causée par le bois de l'arbre, l'autre par le fruit : là-dessus le serpent, par un vrai tour de sophiste, et comme s'il avait voulu fuir le mensonge à la faveur des équivoques, nia que cette menace dût être suivie de l'effet par rapport au bois de l'arbre ; il persuada donc à Ève de goûter de ce bois ; et comme elle y trouva un goût agréable, elle conclut que le fruit serait encore tout autre chose : ainsi elle en mangea. Distillateurs des saintes lettres, vous seriez moins blâmables, si vous abusiez de votre loisir dans les distillations chimiques, pour la recherche du fantôme de la pierre philosophale. 10°. On a feint que le serpent se donna un visage semblable a celui d'une belle fille, lorsqu'il voulut tenter Ève. Nicolas de Lyra fait mention de cette creuse fantaisie (13), et l'on voit dans les Bibles allemandes, imprimées avant Luther, entre autres figures, celle d'un serpent qui a un visage de fille tout-à-fait joli :

Desinit in piscem mulier formosa supernè (14).

Les sirènes étaient aussi un composé monstrueux, dont la partie supérieure ressemblait à une fille. Leur voix trompeuse et traîtresse peut bien être comparée à celle de ce serpent ; mais plût à Dieu qu'Ève eût fait ce que l'on a dit d'Ulysse ! Elle prêta trop l'oreille aux discours de ce séducteur : ce n'est pas qu'il faille ajouter beaucoup de foi à tous les beaux complimens qu'Alcimus Avitus fait intervenir de part et d'autre (15) ; car, selon le narré de Moïse, cette grande affaire se vida en très-peu de mots. Jamais il n'y eut entreprise de telle importance : il s'agissait de la destinée du genre humain pour tous

(8) *Apud* Rivinum, *pag.* 73.

(9) Ambrosius, de Paradiso, *cap. II.* Rupertus de Trinit., *lib. III.* Cajetanus, Pererius, Calvinus, OEcolampadius, Lutherus, Gerhardus, *apud* Rivinum, *pag.* 73, 74.

(10) *Apud* Rivinum, *pag.* 103.

(11) *Ibidem*, *pag.* 104.

(12) *Ibidem*, *pag.* 122.

(13) *Voyez* Rivinus, *pag. ult.*

(14) Horat., de Arte poët., *vs.* 4.

(15) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *pag.* 764. *On y a relevé quelques fautes de* Garasse.

les siècles à venir : la félicité éternelle, ou la damnation éternelle de tous les hommes en dépendait, sans compter toutes les sottises, et tout le ridicule de la vie présente ; et cependant il n'y eut jamais d'affaire si promptement terminée ; jamais peut-être le démon n'a eu si bon marché de l'homme. Apparemment les pensées criminelles des particuliers, qui ne tirent point à conséquence, lui ont toujours plus coûté que celle qui était décisive pour tout le monde ; et il faut avouer que les deux têtes à qui Dieu avait donné en dépôt le salut du genre humain, le gardèrent si mal que rien plus : ils livrèrent la place à l'ennemi presque sans combat ; et au lieu de se battre pour un si précieux dépôt, autant que l'homme pécheur se bat pour sa religion et pour sa patrie, *pro aris et focis*, ils ont fait moins de résistance qu'un enfant à qui l'on veut ôter sa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle : *sic erat in fatis*. Gardons-nous bien toutefois de croire, ou que Moïse a trop abrégé cette narration, ou que, suivant le génie des Orientaux, il cacha sous le voile de quelques fables ce funeste événement. Ce serait trop commettre les intérêts de nos vérités fondamentales ; et après tout, la grande innocence d'Ève, et son inexpérience de toutes choses, doivent diminuer l'admiration de sa courte et de sa faible résistance. Il n'y a rien tel pour s'empêcher d'être trompé, que d'être excessivemet méchant et fourbe. Les gens de bien sont ceux qui donnent le plus aisément dans le panneau.

Incapables de tromper,
Ils ont peine à s'échapper
Des piéges de l'artifice.
Un cœur franc ne saurait soupçonner en autrui
La fourberie et la malice,
Qu'il ne sent point en lui.

C'était donc un triomphe infiniment plus utile que glorieux, que celui que le démon remporta sur la première de toutes les femmes ; et l'on pourrait presque l'apostropher ainsi, lui et le serpent qui lui servit de second :

Egregiam verò laudem et spolia ampla refertis,
Tuque puerque tuus, magnum et memorabile nomen,
Una dolo divûm si fœmina victa duorum est (16).

(16) Virgil., Æn., *lib. IV*, *vs.* 93.

Car ce que nous représente un auteur moderne, que les bons anges n'auraient pas laissé la partie si inégale entre un démon tout-à-fait expérimenté dans les affaires, et une femme qui ne venait que d'être produite, et qui n'avait jamais vu ni le lever ni le coucher du soleil, ne mérite point d'autre réponse, si ce n'est qu'une pareille raison prouvant trop ne prouve rien. *Quod si hoc totum*, dit-il (17), *ab inscitiâ et imbecillitate mulieris provenisse dixeris, æquum utique fuisset ignaræ et imbecilli fœminæ succurrisse ex alterâ parte bonos angelos. Æqui spectatores rerum humanarum haud tulissent tam imparem congressum. Quid enim, si dolo mali dæmonis multiscii et in rebus versatissimi victa fuerit imbellis fœmina, quæ solem nondùm orientem vel occidentem viderat recens in lucem edita, et rerum omnium inexperta ? Meruit certè tam charum caput quod annexam sibi tenuit humani generis salutem, meruit, inquam, custodiam angelicam.*

(B) *Adam ne la connut qu'après qu'ils eurent été chassés du jardin d'Éden.*] Il n'y a que des gens plus soumis à leur imagination qu'à l'autorité de l'Écriture, qui puissent nier qu'Adam et Ève ne soient sortis vierges de ce jardin ; et c'est à tort que Cornélius à Lapide (18) accuse les protestans de le nier. 1°. Je renvoie donc au pays des fables ceux qui disent que Caïn a été conçu dans le paradis terrestre, et qu'Ève ne fut pas plus tôt produite, qu'elle fut rendue femme. Adam n'ayant usé d'aucune remise à jouir d'elle tout aussitôt qu'il l'eut vue. L'auteur des vers sibyllins soutient que comme l'exemption de toute honte était un des priviléges de l'innocence, l'homme en cet état exerçait le devoir du mariage à la vue du soleil, et aussi librement que les bêtes (19) ; mais c'est un auteur apocryphe et indigne de toute créance. Les rabbins qui ont eu l'effronterie de débi-

(17) Burnet, , Archæol., *pag.* 441, *edit. Amstelod.*, 1694.

(18) In Genes., *cap. IV*, *vs.* 1. *Voyez* Heidegg., Histor. Patriarchar., *tom. I*, *pag.* 168.

(19) Καὶ ὡς θῆρες δὴ βίνεσκον ἀπὸ σκοπιῆσι. Luce palam vulgo coëuntes more ferarum., *lib. I*, *pag.* 45, *edit.* Gallæi.

ter (20) que le serpent conçut de l'amour pour Ève, en la voyant sur le fait avec son mari, et qu'à cette vue il forma le noir complot de les séduire, sont beaucoup moins supportables que la prétendue sibylle, et que ces autres rabbins qui ont dit qu'Adam dormait pendant le dialogue d'Ève avec le serpent (21); et qu'il s'était endormi pour se délasser de ses corvées conjugales. Ces derniers rabbins ne laissent pas d'être fort extravagans. Nous en verrons d'autres dans la remarque suivante, qui, sans éviter la rêverie, établissent le fait que nous soutenons ici avec un père de l'église (22); c'est qu'Adam n'a songé à la célébration de ses noces que lorsqu'il n'a plus été dans le paradis : *Nuptiæ terram replent, virginitas paradisum* (23). 2°. Évitons aussi l'extrémité opposée. Il y a des gens qui ont débité qu'Adam différa quinze ans, ou même trente ans, la consommation de son mariage. D'autres poussent la chose plus loin, et soutiennent qu'Adam et Ève, d'accord de partie, et pour pleurer leur péché, ne rompirent leur continence qu'au bout de cent ans. Les raisons qui réfutent cela sont fort bonnes, soit qu'on les tire du besoin que le monde avait alors d'être peuplé, et de la commission qu'ils avaient reçue de Dieu sur ce sujet; soit qu'on les tire des dispositions où leur âge, la constitution de leur corps, et les premiers feux de la convoitise les devaient mettre. *Probabiliter censet Torniellus in Annal. Caïn genitum esse mox post expulsionem Adæ et Evæ ex Paradiso, scilicet primo anno mundi et Adæ, tùm quia Adam et Eva creati sunt in staturâ perfectâ et habili ad generandum, tùm quia post peccatum mox acres libidinis et copulæ stimulos senserunt, tùm quia ipsi erant soli in mundo, et per eos Deus volebat statim propagari et multiplicari toto orbe genus humanum* (24). 3°. Ceux qui disent qu'Adam n'eut aucune part à cette continence de plusieurs années sont des rêveurs indignes d'être écoutés. Ils (25) supposent qu'il demeura excommunié cent cinquante ans pour avoir mangé du fruit défendu, et qu'il vécut pendant ce temps-là avec une femme qui comme lui avait été formée de la terre, et qu'ils nomment Lilia. Ils ajoutent qu'il engendra les diables par son commerce avec cette femme, et qu'enfin lorsque son excommunication fut levée, il épousa Ève qui était sortie de sa tête, et engendra des hommes. Ce récit est plus confus que celui qu'on trouve dans d'autres livres (26); savoir qu'Adam voulant faire pénitence se tint éloigné d'Ève pendant cent trente ans, et s'attacha à une autre femme nommée Lilitha, de laquelle il n'engendra que des démons. Ce fruit était digne d'une pénitence si déréglée. Mais d'autre côté Épiphane fait mention d'une secte d'hérétiques (27), qui disait que le diable avait eu affaire avec Ève comme un mari avec sa femme, et qu'il en avait eu Caïn et Abel. Voyez ci-dessous la remarque (G). Voilà des compensations; Adam quitte Ève pour faire des diables avec une autre femme, et le diable va trouver Ève pour faire des hommes avec elle. 4°. Mais ce qu'il faut principalement condamner, c'est l'erreur profane et libertine de ceux qui disent que l'arbre de science de bien et de mal n'était autre chose que le plaisir de l'amour : d'où ils concluent que la chute de nos premiers pères ne fut autre chose de la part de la femme, que l'envie de perdre sa virginité, et de la part de l'homme, que l'accomplissement de ce désir. Corneille Agrippa n'est pas le premier qui a débité cette sottise : les cathares, les manichéens, les priscillianistes, les basiliens, l'avaient avancée depuis long-temps (28); et il paraît par le livre du comte de Gabalis que c'est un des dogmes de la cabale, et que les initiés et les adeptes n'expliquent pas autrement l'histoire de la tentation. *Le sage démêle aisément ces chastes figures*, dit cet auteur; *quand il*

(20) *Apud* Rivinum, Serp. Seduct., *pag.* 27.

(21) *Apud eumdem*, *pag.* 77, 78.

(22) Hieronymus, *lib. I* in Jovin.

(23) *Voyez la remarque suivante.*

(24) Corn. à Lapide, in Genes., *cap. IV*, *vs.* 1.

(25) *Apud* Saint-Romuald, Abrégé du Trésor chronologique, *tom. I*, *pag. m.* 35.

(26) *Voyez* Heidegger, Histor. Patriarchar., *tom. I*, *pag.* 168.

(27) Epiph., Hæres. XL.

(28) *Vide* Hadrian. Beverland, de Peccato Origin., *pag.* 44, 45.

voit que le goût et la bouche d'Ève ne sont point punis, et qu'elle accouche avec douleur, il connaît que ce n'est pas le goût qui est criminel : et découvrant quel fut le premier péché par le soin que prirent les premiers pécheurs de cacher avec des feuilles certains endroits de leur corps, il conclut que Dieu ne voulait pas que les hommes fussent multipliés par cette lâche voie. Robert Flud n'avait donc garde de s'écarter de ce sentiment absurde (29). *Graviter erravit Cornelius Agrippa* in declamat. De Orig. peccati, *et Robertus Flud, sub nomine anagrammatisato Rudolphi Otreb.* in tract. theologico-philosophico, de Vitâ, Morte, et Resurrectione, lib. 2, cap. 2 et 3, *dum tradunt, primum et originale peccatum aliud nihil fuisse, quàm copulam carnalem viri mulierisque, et nullum alium Dæmonem Evam tentâsse arbitrantur, quàm illum de quo ait Job, cujus virtus est in lumbis et in umbilico potestas. A quâ etiam opinione non planè alienus videtur Philo Judæus* de Opific. mund., fol. 26 et seqq. (30). Quand on accorderait qu'il y a quelque chose de figuré dans le récit de Moïse, on n'en devrait pas être moins certain qu'il le faut prendre à la lettre par rapport à l'ordre du temps. Or, il est incontestable que le premier congrès d'Adam et d'Ève est rapporté dans l'Écriture, comme postérieur à la sentence que Dieu prononça contre leur crime. Reyssénius a solidement réfuté la fable de ces libertins (31). Voilà quatre faussetés sur un seul chef.

(C)...... *Ce n'est pas une preuve.... que cela fût incompatible avec l'état d'innocence.*] Plusieurs des anciens pères, trop prévenus des prééminences de la virginité, ont prétendu (32) que si l'homme eût persévéré dans l'innocence, il ne fût point entré dans le commerce du mariage, et que la multiplication du genre humain se serait faite tout autrement; mais saint Augustin a soutenu le contraire par de puissantes raisons (33) : car enfin, la bénédiction de Dieu, l'ordre de multiplier, et la différence des sexes sont des choses qui ont précédé le péché; et il serait absurde de dire que le péché a été absolument nécessaire, afin que les générations humaines fournissent à Dieu le nombre de ses prédestinés (34). Il est vrai que saint Augustin accorde que dans l'état d'innocence la génération se fût faite sans aucun mélange de passion, et sans la perte de la virginité, et que les parties naturelles auraient été pleinement soumises à la raison; de sorte que, selon lui, la révolte de ces parties fut la suite la plus prochaine et la plus immédiate de la désobéissance de nos premiers pères, comme il y parut à la honte dont ils se trouvèrent saisis sur-le-champ, et qui les obligea à se faire des ceintures. *Voluntati membra illa* (in Paradiso) *ut cætera cuncta servirent. Ita genitale arvum vas in hoc opus creatum seminaret, ut nunc terram manus* (35). *Seminaret igitur prolem vir, susciperet fœmina genitalibus membris, quando id opus esset, et quantum opus esset, voluntate motis, non libidine concitatis* (36). *Ita tunc potuisse utero conjugis salvâ integritate fœminei genitalis virile semen immitti, sicut nunc potest eâdem integritate salvâ ex utero virginis fluxus menstrui cruoris emitti* (37). Il semble que certains rabbins aient attribué cela à une qualité naturelle du fruit défendu : les principes mécaniques de la nouvelle philosophie leur fourniraient de quoi défendre cette pensée. Ces docteurs ajoutent (38) que la science que le tentateur promettait à nos premiers pères, par le moyen de ce fruit, était qu'ils auraient envie de s'accoupler, la seule chose qui manquait à leurs connaissances (39). Voilà comment

(29) Jacobus Mollerus, *in* Tractatu de Hermaphroditis, *cap. VI, pag.* 176.

(30) *Voyez dans la remarque* (I) *ce qui sera cité de* Léon Hébreu.

(31) *In* justâ Detestatione scelerati libelli Adr. Beverlandi. *Voyez aussi* Polygam. triumphat., *pag.* 233 *et sequent.* Saldeni Otia theol., *pag.* 595 *et seq.*

(32) *Vide* Salianum, *tom. I, pag.* 174.

(33) August., de Civit. Dei, *lib. XIV, cap. XXI et seqq.*

(34) August., *ibidem, cap. XXIII.*

(35) *Idem, ibidem.*

(36) *Idem, ibidem, cap. XXIV.*

(37) *Idem, ibidem, cap. XXVI.*

(38) *Apud* Rivinum, *pag.* 127 *et seq.*

(39) *Unicam rem ignoravit, coïtum nempè.* Aben Esra, *apud* Rivin., *pag.* 127.

cet arbre leur devait ouvrir les yeux : Adam devait s'apercevoir de la beauté de sa femme, à laquelle il ne faisait point d'attention, trop occupé qu'il était aux choses intellectuelles ; et ils devaient considérer l'un et l'autre les parties destinées aux fonctions du mariage. En conséquence de quoi ils devaient produire d'autres hommes, et devenir semblables à Dieu dans la puissance de faire de nouvaux êtres. Se peut-il voir une impiété plus hardie que celle qu'on trouve dans Abarbanel (40) ; c'est que Dieu, par jalousie contre l'homme, et pour être le seul qui produisît, lui fit défense de manger de l'arbre qui donnait la force d'engendrer ? Les rabbins appliquent à cela le proverbe *Figulus figulo invidet, faber fabro*, et il y en a qui soutiennent (41) qu'Adam fit fort bien de manger du fruit défendu, parce que sans cela l'homme aurait été comme une bête, ne discernant point le bien et le mal, et qu'il n'aurait eu que la parole pardessus la bête. Le savant Maimonide a réfuté cette extravagance. Il semble que ces gens-là aient cru que la machine d'Adam et d'Ève était tellement construite, qu'elle avait besoin que les parties spiritueuses du fruit défendu y débouchassent quelques obstructions, faute de quoi ils auraient été toujours insensibles et impuissans, comme ceux dont le titre *de frigidis et maleficiatis* fait mention.

(D) *On a débité qu'elle accouchait...... chaque fois d'un garçon et d'une fille.*] Il y a des gens qui ont cru que Caïn et Abel étaient frères jumeaux ; mais on peut aisément prouver le contraire par la narration de Moïse. Aussi n'est-ce point le sentiment le plus commun. On aime mieux supposer qu'il naissait un fils et une fille à chaque accouchement, et puis on suppose que celle qui était née avec Caïn épousa Abel, et que celle qui était née avec Abel épousa Caïn, et ainsi des autres (42). On prétend affaiblir par-là l'inceste autant qu'il se pouvait affaiblir. Mais il n'était pas nécessaire pour cela, ni pour aucune autre raison, que les jumeaux fussent de différent sexe ; car si Ève avait accouché la première fois de deux garçons, et la seconde fois de deux filles, les mariages auraient pu se faire aussitôt, et sans un plus grand inceste que dans l'autre supposition. Quoi qu'il en soit, le sentiment le plus ordinaire porte qu'il naissait un fils avec une fille : et l'on s'est même mêlé de nous apprendre comment s'appelaient les filles. La sœur jumelle de Caïn s'appelait Calmana (43), ou Caimana (44), ou Débora (45), ou Azrum (46) : celle d'Abel s'appelait Delbora (47), ou Awina (48). Saint Épiphane, dans l'hérésie XXXIX, fait mention d'Azura et de Sava comme de deux filles d'Adam (49), et il dit que Sava fut femme de Caïn. Cédrénus et quelques autres donnent le nom d'Asua à la fille aînée d'Adam, et la font femme de Caïn. Selon Tostat, il était bien vrai que les rabbins donnaient à Caïn sa sœur jumelle pour femme, mais elle s'appelait Calmana. Voyez la remarque (F) de l'article d'Abel. Ceux qui ont osé affirmer ces sortes de particularités méritaient, pour le châtiment de leur crédulité téméraire, de tomber dans des variations encore plus grandes que celles que nous remarquons en eux. La confusion des langues doit être le sort des entreprises trop audacieuses ; or quelle hardiesse n'est-ce pas que de vouloir pénétrer au delà du déluge, et jusqu'à la première origine des choses, sans l'aide de l'unique historien qui nous soit resté ? On bâtirait plutôt la tour de Babel, qu'on ne trouverait de si loin le nom des filles d'Adam. Il fallait quant à cela, et quant à plusieurs autres choses, s'en tenir au seul texte de Moïse. Il ne fallait chercher que ce qu'on pouvait apprendre des écrivains inspirés. Eux seuls savaient les choses ; le reste n'était que des contes. Il fallait leur dire ce que les anciens poëtes disaient

(40) *Apud* Rivinum, *pag.* 129.
(41) *Apud eumdem*, *pag.* 126.
(42) *Voyez* Heidegg., Histor. Patriarchar., *tom. I*, *pag.* 169, 198.

(43) Corn. à Lapide, in Genesim, *pag.* 95.
(44) Comestor, *apud* Salian., *pag.* 178.
(45) Methodius, *apud* Raderum. Not. in Chron. Alexandr. *citante* Saliano, *pag.* 175.
(46) Saidus Patricides, *apud* Heidegg., *tom. I*, *pag.* 169.
(47) A Lapide, in Genesim, *pag.* 95.
(48) Saidus Patricides, *apud* Heidegg., *tom. I*, *pag.* 169.
(49) *Vide* Heidegg., *ibidem*, *et* Salian., *pag.* 183.

aux muses, *c'est à vous qui savez ces choses à nous les apprendre :*

Et meministis enim divæ, et memorare potestis,
Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura (50).

Nous réfutons, dans l'article de CAÏN, ceux qui disent qu'Ève n'avait eu encore que deux enfans lorsqu'Abel fut massacré.

(E).... *et qu'elle vécut* 940 *ans.*] Si vous demandez des témoins, on vous en donnera trois, Marianus Victor, Génebrard, et Feuardent (51) : mais cent mille comme ceux-là seraient incapables de diminuer l'incertitude d'un tel fait. Au reste, je vois des auteurs (52) qui trouvent digne de remarque qu'Ève ait vécu dix ans plus qu'Adam, malgré tant de grossesses et tant d'accouchemens, malgré la domination perpétuelle de son mari, la mort d'Abel, le schisme des Caïnites, et le regret continuel de sa faute. Ils ont tort de fourrer dans cette liste l'autorité d'Adam sur sa femme ; car à moins que de le prendre pour un mauvais mari, on ne peut pas regarder cette autorité comme une chose qui ait été capable d'abréger la vie d'Ève. Quoi qu'il en soit, ils doivent donner à cette première femme le meilleur tempérament du monde ; car ils prétendent que puisque son mari a pu vivre 930 ans, et communiquer à ses fils pour plusieurs générations les principes d'un si long âge (cela ne convient pas moins à Ève qu'à lui), il faut qu'il ait été d'une très-vigoureuse complexion. Sa longue pénitence, disent-ils, et le chagrin d'avoir perdu tant de biens, et pour lui, et pour toute sa postérité, affaiblirent peut-être son tempérament ; mais on ne sait pas qu'il ait jamais été malade. Tournez la chose comme vous voudrez, ce sera toujours un argument du plus au moins, qui montrera que le corps d'Ève était mieux constitué que celui de son mari. *Quantum porrò fuerit Adami robur, quæ firmitas laterum, quis nervorum vigor, quis contextus musculorum docet nongentorum et triginta annorum ætas, nullo quod sciatur languore debilitata, eademque in multorum sæculorum posteros propagata, etsi fortassis illam totius corporis firmitatem nonnihil tam diuturna pœnitentia, tam multiplex tristitia, de tot tantisque bonis sibi suisque amissis, afflixerit* (53).

(F) *Quelques-uns croient que si elle n'avait point goûté du fruit défendu, il n'y aurait jamais eu d'amour entre les deux sexes.*] J'ai rapporté (54) les paroles de saint Augustin, qui témoignent clairement que selon lui les pères auraient produit des enfans avec toute la tranquillité que sentent nos laboureurs lorsqu'ils sèment une terre. On pouvait lui objecter que les bêtes sont demeurées dans l'état de leur création, et que néanmoins elles se portent à multiplier leur espèce avec une ardeur incroyable (55). Ce que que l'on nomme *libido*, et tout ce que l'on peut concevoir de plus impur et de plus fougueux sous ce terme, se voit manifestement parmi les bêtes quand le feu d'amour les anime : elles n'ont pourtant rien fait qui les ait tirées de leur état naturel. Il semble donc que ces mouvemens impétueux et accompagnés de volupté, soumis néanmoins à la raison, n'aient rien d'incompatible avec l'état d'innocence. Saint Augustin n'aurait pas manqué de se retrancher sur les différences qui se rencontrent essentiellement entre une créature raisonnable, et faite à l'image de Dieu, et les bêtes brutes ; et il serait très-malaisé de le forcer dans de tels retranchemens. Laissons-l'y donc en repos, et nous contentons de dire que puisqu'il fallait que l'homme, depuis son péché, fût dans l'impuissance

(50) Virgil., Æneid., *lib. VII, vs.* 645, *à l'imitation de cet endroit d'*Homère, Iliad., *lib. II, vs.* 485.

Ὑμεῖς γὰρ θεαί ἐςε παρεςέ τε ἴςέ τε πάντα,
Ἡμεῖς δὲ κλέος οἶον ἀκούομεν οὐδέ τι ἴδμεν.

Vos enim deæ estis, adestisque scitisque omnia,
Nos autem famam solùm audimus neque quicquam scimus.

(51) Salian., *tom. I, pag.* 231.

(52) *Idem, ibidem.*

(53) *Idem, ibidem, pag.* 109.

(54) *Dans la remarque* (C), *citation* (35). *Voyez le* Maître des Sentences in 19 distinct. secund., *et d'autres auteurs, apud* Casp., à Reies Elys. Jucund. Quæst. Campo, *quæst. XLII, num.* 2.

(55) *Indè feræ pecudes persultant pabula læta,*
Et rapidos tranant amnes. . . . .
Lucret., *lib. I, vs.* 14.

d'obéir exactement aux lumières de la raison, il n'y avait rien de plus nécessaire que d'introduire l'amour dans le monde ; car on ne comprend pas que sans cela le genre humain eût pu subsister. Les passions, par rapport au bien naturel des sociétés, sont la même chose que la repentance, par rapport aux biens célestes, une planche après le naufrage ; et puisque la raison devait devenir si faible, on ne devait pas recourir à un meilleur pis-aller que l'est celui des passions, entre lesquelles l'amour est sans contredit la principale, et en quelque manière l'âme du monde. Voyez ce qu'en dit Lucrèce, à la suite de ce que j'ai mis en note :

. . . . Ita capta lepore
. . . . .
Te sequitur cupidè, quò quamque inducere pergis.
Denique per maria, ac montes, fluviosque rapaces,
Frondiferasque domos avium, camposque virentes,
Omnibus incutiens blandum per pectora amorem
Efficis, ut cupidè generatim sæcla propagent.
Quæ quoniam rerum naturam sola gubernas,
Nec sine te quidquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum, neque amabile quidquam;
Te sociam studeo scribundis versibus esse,
Quos ego de rerum naturâ pangere conor (56).

Voyez ce qui a été dit sur l'utilité des passions et des préjugés par le critique de Maimbourg, dans le IIe. tome de ses nouvelles Lettres, depuis la page 499 jusqu'à la page 572. Voyez aussi les Nouvelles de la république des lettres, au mois de septembre 1686, article Ier., page 989.

(G) *Les rabbins disent....... que le prince de tous les anges en devint fort amoureux.*] Ils le nomment Samaël, et ils le font père de Caïn, qui, selon leurs rêveries, n'était que frère utérin d'Abel ; et ils reconnaissent là ce que les médecins nomment *superfétation*. Lisez ce latin : *Ingreditur ad Evam* (nempe Samaël) *equitans super serpentem, et gravidavit eam Caïno ; deindè ascendit Adam, et fœcundavit eam Abele* (57). Le père Bartolocci ajoute qu'ils supposent que tous les peuples de la terre, excepté les Juifs, doivent rapporter leur origine à de semblables adultères de la femme d'Adam. *Non* Samaël *solùm cognovit Evam, sed et serpens ipse antiquus cum Evâ coïvit, ex cujus semine omnes mundi nationes* (*Judæis exceptis*) *provenire dicunt* (58). Ils la font aussi la mère de plusieurs démons. *Adamum intra spatium centum triginta annorum dæmones procreâsse ex Lilith........ Evam autem dæmonum concubitum per idem tempus appetiisse, ex quâ dæmones nati sunt, volunt* (59). Ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'ils appuient toutes ces chimères sur des paroles de l'Écriture, qu'ils tordent et qu'ils sophistiquent misérablement.

(H) *Il n'y eut qu'elle qui pût éteindre l'ardeur amoureuse d'Adam : il avait tenté en vain toute autre voie,*] Employons ici les termes d'un religieux italien (60). *Quid mirum si hæc dicant* (savoir, 1°. qu'Adam connut Ève le même jour qu'il fut créé ; 2°. qu'elle conçut quatre enfans : Caïn, Abel et deux filles ; 3°. qu'ils se hâtèrent de consommer leur mariage, parce que leur conduite à cet égard-là devait être une leçon et un exemple à toutes les bêtes, pour travailler à la multiplication des individus ; 4°. qu'aucune créature ne précéda l'homme dans cette fonction (61) :) *quæ minora æstimantur, cùm de protoparente Adamo ita sinistrè sentiant, ut etiam ipsum nefariæ incontinentiæ, quod referre pudet, insimulent? In Ialkut, tom. l. n. 24, ante Evæ formationem omnia jumenta, ferasque campi carnaliter cognovisse aiunt his verbis*..... dixit R. Eleazar, quid sibi vult, hâc vice? (*Vulg. hoc nunc*) Gen. 2, 23, ad docendum, quòd ingressus fuerat Adam super omne jumentum et feram, neque refrigerata est illius concupiscentia, quousque copulata est ei Eva. Le père Bartolocci remarque qu'il y a quelques rabbins modernes qui disent qu'il faut entendre cela dans un sens métaphorique ; mais il soutient le contraire, vu que les dernières paroles, *quousque copu-*

(56) Lucret., *ibidem*, *vs.* 15 *et seqq.*
(57) Bartolocci, Bibl. Rabbin., *tom I*, *pag.* 291, *traduisant un passage du* Ialkut, *sect.* Berescith, *pag.* 26.
(58) *Idem, ibidem.*
(59) *Idem, ibid., pag.* 222.
(60) *Idem, ibid., pag.* 75, 76.
(61) *Non coïvit aliqua creaturarum ante primum hominem.* Bartolocci, Biblioth. Rabbin., *tom. I, pag.* 75.

lata est ei Eva se doivent prendre au sens littéral, et que la pensée du rabbin est si claire qu'on doit s'étonner que certains auteurs chrétiens aient voulu la traîner à un sens allégorique. Salomon Iarchi (62), continue-t-il, l'a entendue littéralement.

(I) *Léon Hébreu......... s'imagine que l'homme n'eût jamais péché si les deux sexes.... n'eussent été séparés.*] Léon Hébreu suppose que le serpent ne pouvait tromper la femme pendant qu'elle était jointe avec l'homme, ni tromper l'homme et la femme conjointement (63). Ainsi la puissance de pécher fut une suite de la division des deux sexes; division que Dieu avait faite pour de bonnes fins : savoir, afin que chacun des deux sexes servît d'aide à l'autre dans l'œuvre de la génération. Disons quelque chose des allégories que cet écrivain ajoute à cela. Il prétend (64) que chaque homme et chaque femme sont composés de partie masculine et de partie féminine. L'entendement est la partie masculine, la matière ou le corps est la partie féminine. Ces deux parties étaient de fort bonne intelligence au commencement : *La corporité sensuelle féminine estoit obeyssante et servante à l'intellect et raison masculine : en sorte qu'il n'y avoit aucune diversité en l'homme, et la vie du tout estoit intellectuelle* (65). La défense de manger de l'arbre de science de bien et de mal signifiait qu'il ne fallait point qu'Adam détournât son intellect vers *les actes de sensualité* (66), ni vers l'acquisition des choses utiles; car les objets sensuels, corporels et corruptibles, font que l'intellect qui y est trop adonné devient matériel et corruptible, *c'est-à-dire subjet à peine et condamnation* (67). Toutefois, ajoute ce docteur juif, *la divinité ne permit pas* que l'obéissance *de la partie corporelle féminine à l'intellectuelle masculine* fût constante. Dieu prévit que l'union de ces deux parties ferait de plus en plus immortelle et parfaite l'essence de l'homme, mais que d'autre côté elle serait très-préjudiciable à *la partie corporelle et féminine*, tant à l'égard de l'individu qu'à l'égard de la propagation de l'espèce humaine; car 1°. *quand l'intellect s'enflamme en la cognition et amour des choses éternelles et divines, il abandonne le soin du corps, et le laisse mourir devant le temps.* 2°. *Ceux qui sont ardens aux contemplations intellectuelles, desprisent les amours corporels, et fuyent le lascif acte de la génération : tellement que ceste intellectuelle perfection causeroit la perdition de l'espèce humaine.* C'est pourquoi Dieu délibéra de *mettre quelque division tempérée entre la partie féminine sensuelle et entre la partie masculine intellectuelle*, afin que (68) *la sensualité* tirât *l'intellect à aucuns désirs et actes corporels, nécessaires pour la sustentation corporelle individuale, et pour la succession de l'espèce. Et c'est ce que signifie le texte, quand il dit :* Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui aide au-devant *ou vis-à-vis* de luy, *c'est-à-dire que la partie sensuelle féminine ne fust pas tellement suyvante l'intellectuelle que elle ne luy feist quelque résistance, l'attirant ancunement aux choses corporelles, pour l'ayde de l'estre individual, et de l'espece.* Pour ce qui regarde le sommeil où Adam tomba, et pendant lequel Dieu lui ôta une côte, pour en former Ève, notre auteur prétend que cela veut dire (69) que *la veille intellectuelle première* et *l'ardente contemplation* d'Adam fut interrompue, et que *l'intellect commença à s'encliner à la partie corporelle, comme un mary à sa femme, et avoir soin tempéré de la sustentation d'icelle, comme de sa partie propre, et de la succession du semblable, pour sustentation de l'espece : tellement que la division d'entre la moytié masculine et féminine fut faite pour bonne et nécessaire fin : et depuis survint la résistance de la matière féminine, et l'inclination de l'intellect masculin vers icelle, avec intempéré pourchas de la nécessité corporelle : et ne fut plus modérée*

(62) *In* Postillâ Genes., *ad hunc locum.*
(63) Léon Hébreu, Philosophie d'amour, *dial. III, pag. m.* 616.
(64) *Là même, pag.* 618.
(65) *Là même, pag.* 619.
(66) *Là même, pag.* 620.
(67) *Là même, pag.* 621.
(68) *Là même, pag.* 622.
(69) *Là même, pag.* 623.

par raison, comme il estoit juste qu'elle le fust, et comme c'estoit l'intention du créateur : ainçois cedant et obéyssant l'intellect à la matière par se trop plonger en la sensualité, le péché humain s'en ensuyvit. Et c'est ce que dénote l'histoire, quand elle dit que le serpent trompa la femme, lui disant qu'elle mangeast de l'arbre deffendu de cognoistre bien et mal : pource que, quand ils en mangeroyent, leurs yeux s'ouvriroyent, et seroyent comme dieux qui cognoissent bien et mal. Quoy voyant la femme, et que l'arbre estoit bon à manger, et beau et delectable, et de cognoissance desirable ; mangea du fruit, et en feit manger à son mary avec elle, et lors s'ouvrirent leurs yeux, et cogneurent qu'ils estoient nuds : et cousurent ensemble des feuilles de figuier, et en feirent des ceintures. Le serpent est l'appétition charnelle, qui incite et trompe premierement la partie corporelle féminine, quand il la trouve aucunement divisée de l'intellect son mary, et resistante aux estroites loix d'iceluy, afin qu'elle s'embourbe aux delectations charnelles, et qu'elle s'offusque par l'acquisition des superfluës richesses (qui est l'arbre de cognoistre bien et mal, par les deux raisons que je vous ai dites), lui monstrant que par cela leurs yeux s'ouvriront, c'est-à-dire que ils cognoistront plusieurs choses de telle nature que sont celles qu'il leur monstre en cest arbre de bien et de mal : et que paravant ils ne cognoissoyent point : assavoir plusieurs astuces, et cognitions appartenantes à lascivie et à avarice : à quoy paravant ils ne s'amusoyent point. Et dit qu'ils seroyent semblables aux dieux en cela : c'est-à-dire, en l'opulente génération : car ainsi comme Dieu est intelligent, et que les cieux sont causes productives des créatures à eux inférieures, ainsi l'homme, moyennant les méditations charnelles continuelles, viendroit à engendrer grande lignée. En ce cas la partie corporelle féminine non-seulement ne se laissa pas regler, comme il estoit juste par son intellectuel mary : ainçois l'attira au bourbier des choses corporelles, mangeant avec luy du fruict de l'arbre deffendu : et incontinent s'ouvrirent leurs yeux : non pas les intellectuels, car ceux-là se fermerent plustost, mais ceux de la fantaisie corporelle environ les actes charnels lascifs : et pourtant se cogneurent estre nuds : c'est-à-dire qu'ils cogneurent l'inobédience des actes charnels à l'intellect : et pour ce procurerent couvrir leurs instrumens génitaux, comme vergongneux et rebelles à raison et sapience.

On peut censurer deux choses dans cette doctrine de Léon Hébreu. La première est qu'il dit assez clairement que le premier péché d'Ève fut un acte d'incontinence ; d'où il résulte que le fruit de l'arbre qu'elle fit manger à son mari ne fut autre chose que de l'exciter à jouir d'elle. En second lieu, cet auteur fait tenir à Dieu une conduite très-indigne de la souveraine perfection. Il suppose que la jonction des deux sexes dans le premier homme, était un état d'immortalité et de vie intellectuelle qui excluait la malheureuse capacité de pécher ; et que néanmoins Dieu renversa bientôt cet état, afin de remédier à deux inconvéniens : c'est que l'homme négligerait trop son corps, et s'abstiendrait des actes charnels d'où découlent les générations. Dieu prévit ces deux désordres, c'est pourquoi il sépara ce qu'il avait joint. N'eût-il pas bien mieux valu, dira-t-on à ce faux docteur, former à part ces deux sexes, que de les unir, et peu après les désunir ? Fallait-il faire un ouvrage où il y aurait des défauts qui obligeraient bientôt à le défaire ? Et si Dieu prévit ces deux suites de la jonction, ne prévit-il pas aussi les suites de la désunion ? Ne prévit-il pas que les deux sexes devenant sujets à la sensualité seraient entraînés au déréglement par la force du plaisir ? Ces inconvéniens-là n'étaient-ils pas plus mauvais que les deux autres, et ne demandaient-ils pas pour le moins autant de remède ? Il me semble voir dans cette conduite celle de ces juges qui, ne voulant pas mettre en liberté formellement un prisonnier, ni le tenir en prison, le gratifient du bénéfice du *laxior custodia*, ou avertissent même sous main le geôlier de lui fournir les occasions de s'enfuir. La partie féminine, pendant la jonction à la masculine, était sous une si

bonne garde, qu'elle ne pouvait pas s'écarter de son devoir; on la détache, et on la met en état de se servir et d'abuser de la liberté. Que penserions-nous d'un médecin qui emploierait les incisions, l'*ure*, *seca*, pour guérir ceux qui ne seraient pas assez adonnés au plaisir des sens, et qui ne guérirait pas ceux qui y seraient trop adonnés; qui chasserait le mépris du vin, et laisserait en repos l'ivrognerie (70)? Il faut donc rejeter comme abominables les hypothèses de cet auteur juif.

(K) *Un bel esprit....... fit un sonnet...... profane.*] On voit bien que je désigne le fameux sonnet de Sarrasin, *Quand Adam vit cette jeune beauté.* La conclusion est non-seulement trop satirique contre le sexe, mais aussi d'un libertinage qui va jusqu'à l'impiété.

Cher Charleval, *alors en vérité,*
Je crois qu'il fut une femme fidèle;
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été?
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle.
Or en cela nous nous trompons tous deux,
Car, bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait de corps, et d'esprit agréable;
Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter (71).

On dirait que Sarrasin écrivit cela pendant l'accès d'une furieuse jalousie, et ayant appris tout fraîchement que sa maîtresse avait eu beaucoup de civilité pour quelques jeunes blondins qui l'avaient louée; car voilà l'un des caprices de l'amour. Un homme n'est jamais plus disposé à pester contre les femmes en général que lorsqu'il sait que celle qui l'aime, et qu'il aime, écoute agréablement les douceurs que d'autres lui disent; qu'elle s'engage volontiers à un tête-à-tête; qu'elle se divertit fort bien où il n'est pas, etc. Il voudrait que dès qu'une femme a lié avec lui une intrigue d'amour, elle regardât de haut en bas tous les autres hommes, et rejetât dédaigneusement toutes leurs cajoleries, et devînt à leur égard chagrine, incivile, farouche, brutale; et quand il voit tout le contraire, comme cela lui arrive assez souvent, il se dépite, et il s'emporte avec si peu d'équité, qu'il faut que tout le beau sexe en pâtisse. Il se déchaîne contre toutes les femmes; il les accuse toutes d'être coquettes essentiellement: et s'il faisait alors une logique, et qu'il en fût au traité des universaux, il donnerait la coquetterie pour le *proprium quarto modo* du sexe féminin, pour cette propriété *quæ convenit omni, soli, et semper subjecto, et cum eo reciprocatur.* Il serait fort éloigné de cette injustice s'il n'était pas amoureux; car il ne verrait rien de condamnable dans le plaisir qu'elles trouvent à être flattées et cajolées, et dans la manière honnête et civile dont elles répondent à un compliment. Il ne donne pas même dans cette injustice lorsqu'il est fort amoureux, et qu'on n'est coquet que pour lui; c'est donc la jalousie qui le fait tant déclamer; c'est elle qui le porte à répandre ses médisances non-seulement sur la maîtresse infidèle, ou prétendue infidèle, mais aussi sur toutes les femmes en général, comme si la coquetterie en était inséparable. Peut-on voir un caprice plus bourru et plus aveugle que celui de ces galans jaloux? Ils ne peuvent pas même endurer que leurs maîtresses témoignent à leurs maris une complaisance caressante. Voici l'une de leurs complaintes à ce sujet-là.

Je penserais n'être pas malheureux,
Si la beauté dont je suis amoureux
Pouvait enfin se tenir satisfaite
De mille amans avec un favori:
Mais j'enrage que la coquette
Aime encor jusqu'à son mari (72).

(L) *Il y a quelques autres choses à reprendre dans le Lorédano.*] Je ne considère ici que son ouvrage de la Vie d'Adam: c'est un livre qui a été traduit d'italien en français: cette traduction, *faite sur une huitième édition, imprimée à Venise, par Valvasense* (73), fut publiée à Paris l'an 1695, et contrefaite bientôt après à Amsterdam. On a vu, dans le Mercure Galant du mois de décembre de la même année, une fort bonne critique de cet écrit (74). M. Basnage de Beau-

(70) *C'est-à-dire, qu'il ne la combattrait que par des remèdes palliatifs, et dont il connaîtrait et prévoirait l'inutilité.*

(71) Sarrasin, Poésies, *pag.* 61, *édition de Paris*, 1658, *in*-12.

(72) Bussi Rabutin, Histoire amoureuse des Gaules.

(73) *Préface de la traduction française.*

(74) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Valérius, *tome XIV.*

val le critique finement dans son mois de mars 1696 (75). On ne saurait dire trop de mal d'un pareil livre, ni pardonner à l'auteur la licence qu'il s'est donnée de mêler à un sujet comme celui-là tant d'inventions romanesques, et si éloignées de la gravité, et si propres à une histoire comique. Arrêtons-nous seulement à quelques pensées qui ont du rapport à Ève. L'auteur assure (76) que *ce fut un effet de la bonté de Dieu envers Adam, de vouloir qu'il dormît alors* (77) *sachant bien qu'en peu de temps il perdrait le repos dans la compagnie de sa femme... Adam étant doué de l'esprit de prophétie*, continue-t-il, *pouvait prévoir les maux que la naissance d'Ève devait causer à tout le genre humain ; ainsi Dieu l'excite peut-être à dormir, de peur qu'il ne s'opposât à la création de sa femme.... Ne semblait-il pas que Dieu, en créant une seule femme pour Adam, faisait entendre aux hommes qu'ils devaient se contenter d'un seul mariage? mais peut-être le faisait-il pour une autre raison : c'est qu'il ne voulait pas multiplier ses peines, en lui donnant plusieurs femmes, n'y ayant rien d'ordinaire qui soit plus capable d'exercer la patience de l'homme, et de troubler son repos, que les soins du mariage* (78). Il suppose (79) qu'Ève était si belle, qu'Adam *fut sur le point de l'adorer comme une divinité* (80). Il n'y a point de roman où l'on fasse une déclaration d'amour plus passionnée que celle qu'Adam fait ici (81). L'auteur ne trouve point d'incident plus vraisemblable pour prévenir la suite des *emportemens* avec lesquels le premier homme *exprimait la tendresse de son cœur*, que de feindre que Dieu vint lui-même interrompre la conversation (82). Adam avertit sa femme *de ne point toucher à ce fruit fatal qui devait apporter la mort au monde* (83). « Cette défense » rendit Ève curieuse ; car c'est réveiller la curiosité d'une femme, » que de lui défendre quelque chose. » La défense excite et enflamme ses » désirs, qui sont pour l'ordinaire » ardens pour les choses permises, » mais insatiables pour les défendues. Emportée donc par cette impatience, qui creusait le tombeau de » leur félicité, elle quitte Adam, pour » jouir sans témoin et sans reproche » de la vue d'un fruit qu'elle estimait » le plus exquis de tous, parce qu'il » était défendu (84). » Cela ne marche point sans une moralité, qui apprend aux femmes à se tenir sous les yeux de leurs maris. « Plus une femme s'éloigne de son mari, plus elle » s'approche de sa perte : tant qu'elle » en est séparée, elle est en danger » de se perdre : parce qu'elle fait naître l'occasion, et donne la hardiesse » à tout le monde de lui tendre des » piéges. Une femme étant toute seule » est exposée à la tentation même » d'un serpent. La lune s'éclipse, » lorsqu'elle est trop proche du soleil ; mais la femme au contraire » souffre des éclipses funestes dans sa » pudicité, lorsqu'elle est éloignée de » son mari (85). » Laissons les complimens que l'auteur suppose que le serpent déguisé en jeune fille fit à Ève ; mais remarquons qu'il prétend qu'il inséra une menterie dans sa réponse (86), et qu'elle eut recours aux soupirs, aux larmes, aux caresses et aux *baisers passionnés* (87), afin de porter Adam à manger la pomme qu'elle lui offrait. Devineriez-vous jamais l'occupation que Lorédano donne à Dieu? *Cependant*, dit-il (88), *Dieu se promenait dans le jardin, et prenait le frais que les zéphyrs donnent, lorsque sur le déclin du jour ils soufflent avec un peu plus de force. Cette action de la divine majesté marquait l'inquiétude que lui causait le péché de l'homme ; puisque, pour modérer l'ardeur de sa juste colère, il semblait mendier le secours de ces vents toujours tempérés*. Un poëte païen ne serait pas excusable d'avoir dit une telle chose de Jupiter : nous laissons

(75) *Article IV*, *pag.* 327 *et suiv.*
(76) Lorédano, Vie d'Adam, *pag.* 37, 38, *édition d'Amsterdam*, 1696.
(77) *C'est-à-dire, quand Ève fut faite.*
(78) Loréd., Vie d'Adam, *pag.* 41.
(79) *Là même*, *pag.* 42.
(80) *Là même*, *pag.* 44.
(81) *Là même*, *pag.* 45.
(82) *Là même*, *pag.* 47.
(83) *Là même*, *pag.* 49.
(84) *Là même*, *pag.* 50.
(85) *Là même*, *pag.* 51.
(86) *Là même*, *pag.* 58.
(87) *Là même*, *pag.* 71.
(88) *Là même*, *pag.* 77.

cela, puisque nous n'avons promis que ce qui regarde la femme d'Adam.

L'auteur suppose (89) qu'elle tâcha d'adoucir les maux de son époux, qui cherchait *de temps en temps quelque consolation entre les bras de sa femme*, et qu'elle le fit souvenir que Dieu leur avait commandé de multiplier, et l'avertit de bien prendre garde de ne pas transgresser ce commandement. *Tâchons*, lui disait-elle (90), *de recouvrer, par le moyen d'une postérité féconde, ce que nous avons perdu. Faible et légère consolation pour de si grands maux, mais néanmoins nécessaire, puisque Dieu l'a ainsi ordonné. Gardons-nous de désobéir une seconde fois : notre désobéissance serait sans excuse ; elle rebuterait la miséricorde divine, et nous serions pour jamais les objets de sa trop juste indignation. Suivons la volonté du ciel, en procurant la propagation de tout le genre humain. C'est le moyen de vaincre la mort qui doit triompher un jour de notre chair, puisque nous vivrons malgré elle en la personne de nos enfans, et de nos neveux, et dans la mémoire de notre postérité. Je ne dis pas que nous devions pour cela tarir entièrement nos larmes. Le regret d'avoir offensé mon Dieu ne finira qu'avec ma vie ; et mon cœur, qui doit l'abandonner le dernier, ne vivra pas plus long-temps que ma douleur. Mais nous devons prendre garde de ne pas irriter par une nouvelle offense, ce Dieu qui nous a traités si favorablement : il n'y aurait pas moins d'impiété que de péril pour nous. Adam lui répondit, en souriant : je ne craindrai plus désormais que votre compagnie me soit fatale, puisque vous ne me sollicitez qu'au bien..... Il est juste de donner quelque relâche à nos maux, de soulager un peu nos sens accablés sous le poids de notre affliction, et de peupler la nature en obéissant à notre Dieu. Joignant alors les caresses aux paroles, il abandonna son âme au plaisir, et oublia pour quelque temps, entre les bras de sa femme, le funeste sujet de sa douleur.* Si après la mort d'Abel le père et la mère s'engagèrent à la continence, ce fut Adam qui s'engagea le premier, et avec serment, et sans avoir consulté sa femme (91). C'est traiter les choses comme dans les vieux romans, où les héroïnes faisaient les avances (92); mais il eût mieux valu se conformer aux romans modernes, et à l'esprit de la nation judaïque, qui exigeait une grande retenue de la part des femmes, dans la demande du devoir conjugal ; car si quelqu'une le demandait à haute voix, en sorte que les voisines pussent entendre que la conversation roulait sur ces matières, elle pouvait être répudiée (93).

(89) *Là même, pag.* 109.
(90) *Là même, pag.* 110.

(M) *Nous verrons sur quoi il se fonde.*] Tant s'en faut qu'il suppose, comme fait Lorédano, qu'Ève fut excitée par la défense à souhaiter le fruit défendu, qu'il suppose (94) au contraire que le serpent la tenta avant qu'elle songeât à l'arbre de science de bien et de mal. Il ajoute ; 1°. qu'elle se laissa persuader qu'elle n'avait pas bien entendu la pensée de son mari, ou que son mari avait été trompé par quelque faux bruit ; 2°. qu'ayant cru qu'il n'était point vrai que Dieu eût fait cette défense, elle mangea de ce fruit, et que sa faute consista en ce que, dans une affaire de si grande conséquence, elle prit son parti précipitamment, et sans consulter son époux ; 3°. qu'ayant péché par ignorance (95), quoique ce ne fût pas par une ignorance invincible, elle commit une faute moins atroce que celle d'Adam ; car celle-ci fut volontaire, et contre la conscience ; 4°. qu'Ève n'encourut point nécessairement la peine de la mort éternelle ; car le décret de Dieu portait seulement que l'homme mourrait, s'il péchait contre sa conscience, *si sciens prudens peccâsset* (96) ; 5°. qu'encore que sans injustice Dieu eût pu faire mourir Ève, il résolut néanmoins, tant il est miséricordieux en-

(91) *Là même, pag.* 141.
(92) *Voyez la remarque* (C) *de l'art.* LONGUS.
(93) Eadem Maim., c. 24, § 12, et Ammud Golah, seu liber præceptorum parvus, ubi in glosse additur : *si fuerit exigens debitum conjugale à marito suo voce clarâ, ita ut ejus vicinæ audire* potuerint eam loquentem de re istâ. *Polygam. triumphatrix*, pag. 56, col. 1.
(94) *Voyez le livre intitulé* Cogitationes novæ de primo et secundo Adamo examini eruditorum compendiosè propositæ, *imprimé à Amsterdam* apud Eleutherium Aspidium, anno Domini 1700, *in-8°., à la page* 8.
(95) *Ibidem, pag.* 10, 12.
(96) *Ibidem, pag.* 15.

vers ses ouvrages, de la laissser vivre, attendu qu'elle n'avait point péché malicieusement; 6°. qu'ayant été exempte de la peine enfermée dans le décret de Dieu, elle pouvait retenir toutes les prérogatives de sa première condition (97), à la réserve de celles qui ne pouvaient compatir avec les infirmités à quoi Dieu les condamna; 7°. qu'elle retint nommément la prérogative d'engendrer des enfans qui avaient droit à la béatitude éternelle, sous la condition d'obéir au nouvel Adam; 8°. que comme le genre humain devait sortir d'Adam et d'Ève, Adam ne fut conservé en vie que parce que sa conservation était nécessaire pour la génération des enfans; 9°. que ce fut donc par accident que l'arrêt de mort ne fut point exécuté contre lui (98); mais que d'ailleurs il fut châtié plus sévèrement que sa femme; 10°. qu'elle (99) ne fut point chassée du paradis comme lui : qu'elle fut seulement obligée d'en sortir pour aller trouver Adam dans les cas de nécessité, et que c'était avec un plein privilége d'y retourner. 11°. Que les enfans d'Adam et d'Ève furent sujets à la mort éternelle, non en tant qu'ils venaient d'Ève, mais en tant qu'ils venaient d'Adam (100). Ce sont à peu près les choses qui concernent Ève directement dans cet ouvrage. Ceux qui voudront voir les preuves et le but de cet auteur, et les conséquences qu'il tire de ces nouvelles pensées, feront bien de recourir à son livre.

On ne peut pas lui objecter comme au Lorédano, d'avoir contrevenu au *decorum*, en supposant qu'Ève allait trouver son mari, car c'était par une pure nécessité, puisqu'il n'était pas possible qu'Adam rentrât dans le paradis terrestre. Et d'ailleurs il y a beaucoup d'apparence que si l'on demandait à cet écrivain, *la femme d'Adam se servait-elle du droit qui lui avait été conservé de séjourner dans le jardin d'Éden?* il répondrait que non. Qu'aurait-elle fait là toute seule? Elle s'y serait bientôt ennuyée : les paysages les plus charmans, les jardins les plus délicieux, n'accommodent pas une femme qui n'y trouve aucune société, aucune sorte de compagnie. La solitude dans le plus beau lieu du monde est un grand fardeau, à moins qu'on ne soit philosophe, et homme contemplatif et méditatif. On doit donc croire que tant à cause de son intérêt personnel, qu'à cause que la raison l'exigeait, Ève eût préféré au séjour du paradis terrestre la cabane de son mari exilé. Le jardin d'Éden était pour elle partout où Adam établissait ses tabernacles (101). C'était là où elle devait se fixer afin de lui être une aide selon le but de sa création, et afin de partager avec lui tous les soins de sa famille. Voyez la note (102).

(97) Cogitationes novæ de primo et secundo Adamo examini, etc., *pag.* 16.

(98) *Ibidem*, *pag.* 18.

(99) *Ibidem*, *pag.* 19, 20.

(100) *Ibid.*, *pag.* 23. *Voyez aussi pag.* 60, 65, 140 *et seq.*

(101) Appliquez à cela ce qu'on a dit de Camille,

. . . . *Tarpeia sede perustâ*
Gallorum facibus, Veiosque habitante Camillo,
Illic Roma fuit. . . . .
Lucan., Pharsal., *lib. V*, *vs.* 27.

(102) *Notez que l'auteur suppose qu'Adam demeurait fort proche du Paradis terrestre et cela par l'ordre de Dieu.*

EUGÈNE IV, créé pape le 3 de mars 1431, était d'une famille roturière de Venise (*a*), et fils d'Angélo Condelmério, mais non pas neveu du pape Grégoire XII (A), comme on le dit dans le Moréri. Il portait l'habit de célestin *, lorsqu'il fut mené à Rome par le neveu de ce pape (*b*). Ce neveu était aussi célestin, et chanoine de la congrégation de Saint-George *in Algâ*. Le confrère qu'il amena à Rome se rendit bientôt agréable à Grégoire XII, qui le fit son trésorier, et puis évêque de Sienne, et enfin cardinal. Martin V lui donna la légation du Picentin, et puis celle de Bologne. Ce car-

(*a*) Platina, *in* Vitâ Eugenii IV.

* Leclerc observe qu'il ne fut jamais célestin, mais qu'il était de la congrégation des chanoines de Saint-Georges *in Algâ*.

(*b*) Platina, *in* Vitâ Eugenii IV.

dinal s'en acquitta avec beaucoup d'habileté et succéda à Martin V (*c*). Je ne m'étendrai pas sur le détail de ses actions; on le peut voir dans M. Moréri : je me contenterai de rapporter certaines choses qu'il a omises, et et qui méritaient extrêmement d'avoir place dans son Dictionnaire. Eugène commença son pontificat par une action qui eut de mauvaises suites. Il prêta l'oreille à des délateurs qui lui rapportèrent que Martin V, possédé d'une avarice démesurée, avait amassé de grands trésors. Il fit saisir, suivant le conseil de ces gens-là, Oddo Poccio vice-camérier de Martin; mais il donna ordre à Étienne Colonna, général de ses troupes, de le lui amener sans bruit, et sans l'exposer à l'ignominie. Cet ordre ne fut pas exécuté. La maison d'Oddo fut pillée par les soldats, et il fut traîné comme un voleur au palais du pape, à la vue de toute la ville. Eugène en fut fort fâché, et fit des menaces à Étienne Colonna, qui l'obligèrent à se retirer auprès du prince de Palestrine, et à lui persuader de chasser le pape; car à moins que de le faire, toute la maison Colonna, disait-il, est en danger de périr. Le prince ajoutant foi à ces discours, et ayant pitié des amis de Martin V, qui avaient été fort maltraités, résolut de se rendre maître de Rome. Il se saisit de la porte Appia, et s'avança jusques à l'église de Saint-Marc sans commettre nulle vio- et sans trouver nulle résistance: mais en cet endroit-là il fallut se battre avec les soldats d'Eugène, secondés par une bonne partie des habitans. Le combat fut rude; plusieurs y perdirent la vie de part et d'autre. Le prince de Palestrine fut obligé de se retirer; mais il exerça dans la suite toutes sortes d'hostilités. Le pape en fit autant sur les Colonnes, et sur leurs fauteurs. Il tomba malade; soit qu'on l'eût empoisonné, soit à cause du chagrin que lui donnait une guerre si embarrassante. C'est pourquoi il ne songea qu'à faire la paix; et l'ayant conclue par la négociation d'Angélotto Fosco, citoyen romain (*d*), il recouvra sa santé (*e*). Ceci ce passa un peu avant que l'empereur Sigismond fît le voyage d'Italie. Le pape fit un traité avec lui, et le reçut magnifiquement à Rome, et l'y couronna (*f*). Quelque temps après il fut exposé à une terrible infortune : ce fut une révolution dans toutes les formes (B) : les Romains se soulevèrent, et il eut bien de la peine à éviter par la fuite les effets de leur fureur; mais ils ne purent point se maintenir dans l'état de liberté que cette révolution leur donna; ils essuyèrent de très-rudes châtimens. Eugène mourut le 22 de février 1447, à l'âge de soixante-quatre ans (*g*). Son pontificat, à quelques jours près, dura seize années, et fut un vrai train de guerre; car sans compter les contestations ecclésiastiques, et fort violentes, qui

(*c*) *Ex eodem*, *ibidem.*

(*d*) *Ex eodem* Platinâ, *ibidem.*

(*e*) Nauclerus, *generat. XLVIII*, *fol. m.* 934.

(*f*) *L'an* 1433.

(*g*) Platina, *in* Vitâ Eugenii IV; Volaterr., *lib. XXII*, *pag. m.* 815, *ne lui donne que soixante-trois ans.*

régnèrent entre ce pape et le concile de Bâle, il fut mêlé dans toutes les guerres d'Italie; il excita le roi de Hongrie à prendre les armes contre les Turcs, et le dauphin à les prendre contre les Suisses (*h*). Il fut d'autant plus responsable des effets funestes de la première de ces deux guerres, qu'il avait envoyé en Hongrie un cardinal légat qui poussa le roi à violer un traité de paix solennellement conclu avec la Porte (*i*). La réflexion qu'il fit sur sa destinée est considérable (C), et une preuve de la vanité que trouvent dans les plus hautes élévations ceux qui les possèdent. N'oublions pas que pour faire voir qu'il n'était pas uniquement attaché aux occupations belliqueuses, il affecta de faire en personne, et avec beaucoup d'éclat, quelques cérémonies de religion, et de travailler à l'embellissement et à la réforme de quelques églises de Rome (D). Il était bel homme, et d'une mine vénérable, et tenait toujours les yeux baissés quand il se montrait en public (*k*). Il ne buvait point de vin, et observait quant à sa personne, les règles de la frugalité, quoiqu'il y eût dans son domestique beaucoup de magnificence (*l*). Il n'était point savant, mais il aimait les personnes doctes (E), et leur fit du bien. Ce fut sous son règne qu'il y eût des cardinaux qui commencèrent à entretenir des meutes et de belles écuries, et à donner dans le luxe des ameublemens et des festins (F).

(*h*) Platina, *ibid.*

(*i*) *Voyez la* lettre *LXXXI d'*Énée Silvius.

(*k*) *Vir aspectu insignis et veneratione dignus.* Platina, *in* Vitâ Eugenii IV. *Vultu alioqui decoro, ac venerabili, oculos in publico nunquàm attollebat, ut à parente meo qui eum sequebatur accepi.* Volaterr., *lib. XXII*, *pag.* 815.

(*l*) *Splendidus in victu familiæ, parcus in suo, et à vino ita alienus ut abstemius meritò vocaretur.* Platina, *in* Vitâ Eugenii IV.

(A) *Il n'était point neveu du pape Grégoire XII* *.] M. de la Rochepozai, dans son *Nomenclator Cardinalium* (1), M. de Sponde, dans ses Annales de l'Église (2), et une infinité d'autres écrivains assurent qu'Eugène IV était fils de la sœur de Grégoire XII. Je crois qu'ils se trompent : ma raison est que Platine, ni Volaterran ne lui donnent point cette qualité, et qu'ils ne l'auraient point ignorée si elle eût été véritable, et que le silence de Platine est tellement conditionné, qu'il vaut une preuve positive. Cet auteur raconte qu'Antoine Corario, neveu de Grégoire XII, amena à Rome Gabriel Condelmério, de la même religion que lui (3), et avec lequel il avait vécu familièrement depuis sa jeunesse : *Romam iturus Gabrielem Condelmerium*, c'est le même qu'Eugène IV, *qui ejusmodi professionis erat, quicum ab ineunte ætate familiariter vixerat, secum aliquandiù recusantem duxit* (4). Sont-ce des circonstances où il soit possible à un auteur de ne dire pas qu'un tel est neveu d'un tel ? Et notez que Platine, mêlant ensemble les avancemens de la fortune de ces deux hommes, donne toujours à Antoine Corario la qualité de neveu du pape, sans la donner jamais à l'autre. Quelque lecteur peu attentif et bien distrait aura trouvé là un piége, et n'aura point démêlé ce qui concerne Corario d'avec ce qui appartient à Condelmério; il aura donc pris celui-ci pour le neveu de Grégoire XII, après quoi les historiens se seront suivis les uns les autres, sans s'informer plus amplement de la chose.

* Leclerc pense comme Bayle; mais il ajoute que Philippe de Bergame est, à sa connaissance, l'auteur le plus ancien qui ait dit qu'Eugène IV était neveu de Grégoire XII.

(1) *A la page* 73.

(2) *Ad ann.* 1408, *num.* 6; *et ad annum* 1431, *num.* 4.

(3) *C'est-à-dire*, *célestin.*

(4) Platina, *in* Eugenio IV, *folio m.* 307.

(B) *Il fut exposé à une terrible infortune : ce fut une révolution dans toutes les formes.*] Philippe, duc de Milan, animé contre le pape, fit une irruption sur le territoire de Rome. La cavalerie qu'il y envoya était commandée par Nicolas Fortébrachio, guerrier fameux, et qui s'était retiré fort mécontent du service de ce pape; car ayant demandé qu'on lui payât ses appointemens, Eugène lui fit réponse qu'il se devait tenir pour suffisamment payé par le gain qu'il avait fait au pillage de quelques places. Indigné de cette réponse, il chercha un autre maître, et se voyant employé par le duc Philippe contre ce pape, il fit des ravages extraordinaires proche de Rome. La consternation fut grande dans la ville; le pape même fut quelque temps incertain où il irait. On allait en foule se plaindre à lui des pertes qu'on avait souffertes; et comme il n'avait alors que peu de santé, et qu'il ne savait de quel côté se tourner, il renvoyait les gens au cardinal son neveu et son camérier, homme fainéant et voluptueux, qui ne répondait autre chose à ceux qui lui allaient dire qu'ils avaient perdu leurs bestiaux, que ceci : *Vous aviez trop de confiance en vos bestiaux, les Vénitiens mènent une vie beaucoup plus honnête sans tout cela* (5). On fut si indigné de cette réponse, que l'on se mit à crier aux armes et à la liberté. On destitua tous les magistrats d'Eugène; on en mit d'autres à leur place, et l'on se saisit de la personne du cardinal son neveu. Le pape se voyant réduit à de si grandes extrémités, se déguisa en moine, et se mit sur une barque pour se sauver à Ostie. Il y arriva heureusement, malgré les pierres et les flèches qu'on tira sur lui, et puis il se fit conduire à Florence (6). Quelques écrivains disent (7) qu'on l'avait mis en prison dans l'église de Sainte-Marie, au delà du Tibre; mais qu'ayant trompé les gardes, il se mit sur un bateau de pêcheur, et descendit la rivière jusqu'à Ostie, poursuivi à coups de flèches par les Romains. Volaterran (8) ajoute que ceux-ci se rendirent maîtres du Capitole et du château Saint-Ange : je crois qu'il en dit trop; car Platine, suivi en cela par un grand nombre d'écrivains, assure que le château Saint-Ange ne fut point pris. Quoi qu'il en soit, cette liberté de Rome ne dura guère : l'autorité du pape y fut rétablie en son absence, par Jean Vitelleschi, patriarche d'Alexandrie, qui usa d'une extrême sévérité envers les mutins. La révolution dont je parle arriva au mois de juin 1434. Elle est si remarquable, et tant d'auteurs (9) en ont parlé, que je m'étonne que M. Moréri l'ait omise. Il l'aurait pu prendre dans les Annales de M. Sponde (10). Ambroise de Camaldoli en fit mention dans son *Hodœpericon*; et lorsque M. l'abbé de la Roque donna l'extrait de cet ouvrage, il n'oublia pas cet endroit-là (11).

(C) *La réflexion qu'il fit sur sa destinée est considérable.*] Étant sur le point de mourir, il se tourna vers les religieux qui l'environnaient, et, d'une voix entrecoupée de soupirs, il déclara qu'il eût beaucoup mieux valu, pour le salut de son âme, qu'il n'eût jamais été élevé au cardinalat et au papat. *Hic* (Eugenius) *cùm esset morti proximus, apud Raynaldum anno* M. CCCCXLVII *aliquid dixisse memoriæ proditur, quod nisi pœnitentiam ostendat, certè mihi terrorem injicit : Verba sunt :* Cùmque à religiosis viris cinctus esset, interpunctâ suspiriis voce, versoque ad eos vultu dixisse fertur : O Gabriel, quantò magis conduxisset animæ tuæ saluti, ut nunquàm cardinalatum, nec pontificatum obtinuisses, sed in tuo monasterio religiosam disciplinam coluisses! *Hæc ex Vitæ Eugenii auctore, qui tunc claruit, et à Raynaldo laudatur* (12).

(D) *Il affecta de faire en personne, et avec beaucoup d'éclat, quelques cérémonies de religion, et de travailler à l'embellissement .... de quelques*

(5) *Eos nimiam spem in pecoribus collocâsse : Venetos quidem sine gregibus et jumentis longè urbaniorem vitam ducere.* Platina, *in* Vitâ Eugenii IV, *folio* 310.

(6) *Ex* Platinâ, *in* Eugenio IV, *folio* 310.

(7) Volat., *lib. XXII*, *pag.* 814.

(8) *Ibidem.*

(9) Blondus, saint Antonin, Platine, Volaterran, Nauclérus.

(10) *Ad ann.* 1434, *num.* 4.

(11) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 2 *mars* 1682, *pag.* 79, *édition de Hollande.*

(12) Launoius, epist. ultima, *I part.*, *pag.* 82, *edit. Cantabrig.*

églises de Rome.] Cela parut lorsque Nicolas Tolentin fut canonisé, et que la mitre de saint Silvestre fut portée d'Avignon à Rome. Lisez ces paroles de Platine : vous y trouverez aussi qu'il chassa les chanoines séculiers de l'église de Saint Jean de Latran, et qu'il y établit des chanoines réguliers. *Intereà verò Eugenius, ne rem bellicam solùm curare videretur, Nicolaum Tollentinatem ordinis sancti Augustini miraculis clarum in sanctos referens, à Sancto-Petro cum omni Clero supplicando ad Sanctum-Augustinum profectus solennia ipse celebrat, astante populo romano cardinaliumque omnium cœtu : prætereà verò pulsis omninò è Sancto-Joanne Laterano canonicis secularibus, admissisque tantummodò regularibus, et porticum illam extruxit quæ ab ecclesiâ ad sancta sanctorum, et claustrum ubi sacerdotes habitarent restituit : auxit et picturam templi à Martino anteà inchoatam. Præterea verò sancti Sylvestri mitram Romam Avenione delatam ipsemet è Vaticano ad Lateranum detulit, magnâ cum veneratione et litaniâ sacerdotum omnium populique Romani* (13).

(E) *Il n'était point savant, mais il aima les personnes doctes.*] Selon Platine, il parlait avec plus de gravité que d'éloquence ; il n'avait que peu de littérature; il savait bien l'histoire (14); il fut libéral envers tout le monde, et surtout envers les savans ; il se plut à leur familiarité, car il eut pour secrétaires Léonard Aretin, Charles Aretin, Poggio, Aurispa, Blondus, et George de Trébizonde. On le fait auteur de plusieurs livres ; mais la liste qu'on en donne (15) contient tant d'écrits qui venaient de la plume de ses secrétaires, qu'on doit juger la même chose de tous les autres. La remarque que j'ai faite contre le Ghilini (16) peut avoir lieu en cet endroit-ci.

(F) *Ce fut sous son règne qu'il y eut des cardinaux qui commencèrent ... à donner dans le luxe ... des festins.*] Et c'est une chose notable que le cardinal qui commença cette innovation avait été médecin. Lisez ces paroles de Volaterran : *Ludovicum patriarcham Aquileiensem, cum exercitu Florentinis auxilio misit* (Eugenius IV) *qui tunc ad Anglare oppidum à Picinino duce copiarum Philippi vicecomitis oppugnabantur ; ex quo victoriâ potiti sunt. Hic Ludovicus patriâ Paduanus, arte medicus, ob sua merita pugnæ, in senatum ascitus, tantos sibi spiritus adsumpserat, immemor generis, ut primus sit ausus cardinalium, canes equosque alere : conviviorum, lautitiæque, ac supellectilis plus quàm illi ordini par erat, splendorem introducere* (17).

(13) Platina, *in* Vitâ Eugenii IV, *folio* 320 *verso*.

(14) *Gravis in dicendo potiùs quàm eloquens, modicæ litteraturæ : multæ cognitionis historiæ præsertim.* Idem, ibid., *fol.* 321.

(15) *Voyez le* Nomenclator Cardinalium, *pag.* 74, *et la* Bibliotheca pontificia *du père* Jacob, *pag.* 65 *et seq.*

(16) *Dans l'article* Charles-Quint, *remarque* (C) *tome V*, *pag.* 66.

(17) Volaterr., *lib. XXII*, *pag.* 815.

EUPHRATE, disciple de Platon, monta à un si haut point de faveur auprès de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'il régnait autant que ce prince. Ce fut un méchant homme et un délateur, et il fit exclure de la table de Perdiccas tous ceux qui ne savaient pas la géométrie ou la philosophie (A). Parménion le fit mourir sous le règne de Philippe, successeur de Perdiccas (*a*).

(*a*) *Tiré d'*Athénée, *lib. XI*, *sub finem*, *pag.* 508.

(A) *Il fit exclure de la table de Perdiccas tous ceux qui ne savaient pas la géométrie ou la philosophie.*] Une cour, qui comme celle de Macédoine en ce temps-là, ne faisait que commencer de sortir de l'ignorance, prenait sans doute cette condition pour une espèce de tyrannie ; car si les professeurs qui faisaient mettre sur la porte de leur auditoire, Οὐδεὶς ἀγεωμέτρητος εἰσίτω : *Que personne n'entre s'il ignore la géométrie*, exigeaient des préliminaires fort durs, que devaient penser les courtisans de Perdiccas, lorsqu'ils voyaient que l'admission à la table de leur prince était attachée à une pareille loi ? S'il n'eût fallu

qu'avoir un peu de lecture des poëtes et des historiens, on eût pu satisfaire à la condition; mais Euphrate demandait qu'on fût géomètre ou philosophe: or ce sont deux caractères, et principalement le premier, qui ne sont au goût que de peu de gens, parmi même ceux qui cultivent les sciences.

EURYDICE, femme d'Amyntas, roi de Macédoine, donna quatre enfans à son mari: trois fils, Alexandre, Perdiccas, et Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, et une fille nommée Euryone. Ce fut une reine qu'on ne peut assez détester; car elle devint si amoureuse de son gendre, que pour l'épouser elle s'engagea à le mettre sur le trône, et à faire mourir son mari (A). Cette abominable conspiration eût été exécutée, si Euryone n'eût appris au roi les adultères et les pernicieux desseins d'Eurydice. Le roi, convaincu des crimes de son épouse, ne la punit point: il lui fit grâce pour l'amour des enfans qu'il avait eus d'elle. Après qu'il fut mort, son fils Alexandre lui succéda et ne vécut guère, car Eurydice enragée de lubricité et d'ambition le fit périr. Elle exécuta le même crime sur Perdiccas, son second fils, qui était monté sur le trône après la mort d'Alexandre (*a*). Les historiens qui nous restent l'ont laissée là, sans nous apprendre ce qu'elle devint, ni si elle fut punie de ses mauvaises actions. Il y a même des historiens, qui, sans faire mention d'elle ni en bien ni en mal, attribuent à d'autres causes la mort des deux princes qui régnèrent successivement après Amyntas. Cela est un peu étrange (B). Je rapporterai un fait qu'on trouve dans les harangues d'Eschine (C), et je critiquerai quelque chose au jésuite Bissélius (D). Observons qu'Arrabée, prince des Lyncistes, issu des Bacchiades, était l'aïeul maternel de notre Eurydice (*b*).

(*a*) *Tiré de* Justin, *liv. VII*, *chap. IV et V*.

(*b*) Strabo, *lib. VII*, *pag.* 226.

(A) *Elle devint si amoureuse de son gendre, que pour l'épouser elle s'engagea à le mettre sur le trône, et à faire mourir son mari.*] Voici les paroles de Justin qui nous apprennent cet affreux déréglement. *Insidiis Eurydices uxoris, quæ nuptias generi pacta, occidendum virum, regnumque adultero tradendum susceperat, occupatus fuisset* (Amyntas) *ni filia pellicatum matris et sceleris consilia prodidisset* (1).

(B) *Cela est un peu étrange.*] Le Justin que nous avons est un abrégé d'une histoire générale que Trogue Pompée avait écrite assez amplement. Ne doutons point que les actions d'Eurydice ne se trouvassent dans cette histoire avec beaucoup plus d'étendue qu'on ne les voit présentement dans Justin; mais surtout ne doutons pas que Trogue Pompée n'eût lu dans de bons auteurs ce qu'il en narra. D'où vient donc que Diodore de Sicile ne fait aucune mention de cette reine? D'où vient qu'il dit qu'Alexandre, fils aîné d'Amyntas et son successeur (2), fut tué par Ptolomée Alorites, son frère (3), et qu'au bout de trois ans (4), ce Ptolomée reçut de Perdiccas un semblable traitement (5)? N'avait-il point lu les mêmes auteurs que Trogue Pompée a consultés? S'il ne les avait point lus, nous pouvons nous plaindre de sa négligence; et s'il les avait lus, nous lui pouvons soutenir qu'il n'a point dû supprimer ce qui s'est dit d'Eurydice.

(1) Justin., *lib. VII, cap. IV.*

(2) Diodorus Siculus, *lib. XVI, cap. II, pag. m.* 736.

(3) *Idem, lib. XV, cap. LXXI, pag. m.* 712, *ad ann.* 1, *olymp.* 103.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) *Idem, lib. XVI, cap. II.*

Il aurait beau répondre qu'il le trouvait mal fondé, nous lui répondrions que pour le moins il devait dire qu'on l'avait injustement accusée d'avoir fait mourir ses fils. De prétendre qu'il a bien su qu'elle était coupable, mais qu'il l'a épargnée en dissimulant, n'est pas une chose vraisemblable; car quel intérêt avait-il à ménager une reine morte depuis si long-temps, et dont toute la postérité était éteinte?

(C) *Je rapporterai un fait qu'on trouve dans les harangues d'Eschine.*] Si nous ne connaissions Eurydice que par cet endroit, nous aurions beaucoup d'estime pour sa mémoire. Nous lisons dans cet orateur, que cette reine, après la mort d'Alexandre son fils aîné, se vit sur les bras une affaire très-embarrassante. Pausanias qui avait été exilé se prévalut des conjonctures, et ayant des troupes grecques à sa disposition, et plusieurs amis dans la Macédoine, il résolut de s'emparer du royaume. Eurydice le vit bientôt maître de quelques places, et trouva très-peu de fidélité dans ses amis. La division se glissa parmi les sujets; un très-grand nombre témoignèrent de l'inclination pour Pausanias. Dans cette fâcheuse extrémité elle fit venir Iphicrate, général des Athéniens, qui était proche d'Amphipolis, et lui mettant entre les bras son fils Perdiccas, et sur les genoux son fils Philippe, elle le fit souvenir qu'il était leur frère d'adoption, et qu'il y avait eu toujours beaucoup d'amitié entre le feu roi Amyntas, et la république d'Athènes; et le supplia instamment que, pour ces raisons, il lui plût de travailler pour eux, et pour elle, et pour la conservation du royaume. Iphicrate fut si touché de ces prières, qu'il chassa Pausanias (6). Tout irait bien pour Eurydice, si l'on n'en savait point d'autres nouvelles; mais quand on songe aux narrations de Justin, on ne se sent point tenté de la louer de ce qu'elle fit auprès d'Iphicrate. La plus ambitieuse de toutes les mères, et la plus capable de sacrifier à son ambition la vie de ses enfans, aurait pu faire, en cette rencontre, tout ce que fit Eurydice; car elle avait tout à craindre de Pausanias.

(D) *Je critiquerai quelque chose au jésuite Bissélius.*] Il assure sans réserve que Diodore de Sicile agit de mauvaise foi en ne disant rien des parricides d'Eurydice : c'est le sens de ces paroles : *Diodorus..... perpetuus* Eurydices *parricidiorum dissimulator* (7). Je ne lui objecte point qu'on ne peut comprendre par quel principe cet historien aurait usé de dissimulation : je me contente de lui dire qu'il devait demeurer ferme sur la première censure; qu'il ne devait point varier; qu'il ne devait pas la réfuter en se réduisant à des termes vagues et de suspension : *Qui Diodorus*, dit-il en un autre endroit (8), *incertum quâ causâ studiove, de scelere ac parricidiis Eurydices altum silet.* Il ajoute une chose qui mérite encore plus d'être censurée : *Et è contrario : in Perdiccam verbis claris culpam detorquet necati hujus Ptolemæi, quin et necis Alexandri prædecessoris : quando sic loquitur*, simili fraude sublatus est à Perdiccâ Ptolemæus (*quâ fraude scilicet Alexander quem paullò superiùs dixerat*, dolo interemptum) *nec addit*, ab Eurydice. Il se trompe : Diodore ne prétend en nulle manière charger Perdiccas de la trahison qui fit périr Alexandre : il ne l'impute qu'à Ptolomée Alorite, comme il paraît clairement par un passage du livre XV (9). Si le père Bissélius avait connu cet endroit de Diodore, il n'eût point parlé comme il a fait; il eût su que cet auteur n'a voulu dire autre chose (10), sinon que Perdiccas ôta la vie à Ptolomée Alorite, par une trahison semblable à celle dont s'était servi ce Ptolomée pour faire mourir Alexandre. Et voilà combien il importe de savoir ce qu'un auteur dit en divers endroits. D'ailleurs, à quoi songe Bissélius (11) de nous citer Guthberlet, auteur de trois jours, afin de prouver que le règne de cet Alexandre ne dura qu'un an, et que celui de Pto-

(6) *Tiré de la* Harangue d'Eschine, de Falsâ legatione, *pag. m.* 250. *Voyez aussi* Cornélius Népos, *in* Vitâ Iphicratis, *cap. III.*

(7) Joannes Bisselius, Illustrium Ruinarum, *decad. IV*, *pag. m.* 1118.

(8) *Idem, ibid.*, *pag.* 1287.

(9) Diodor. Siculus, *lib. XV*, *cap. LXXI.*

(10) *Dans le IIe. chapitre du livre XVI.*

(11) Bisselius, Illustrium Ruinarum, *pag.* 1287.

lomée Alorite dura trois ans ? Ne fallait-il pas prouver ces faits par Diodore de Sicile (12)?

(12) Diodorus Siculus, *lib. XV*, *cap. LX*, *LXXI*.

EURYDICE, fille d'Amyntas, fils de ce Perdiccas, roi de Macédoine, qui était frère de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand, fut mariée avec son oncle (*a*) Aridée, fils naturel du même Philippe. Chacun sait que cet Aridée fut déclaré roi de Macédoine après la mort d'Alexandre (*b*). Il n'était guère propre à soutenir cette dignité, et surtout dans un temps de trouble comme celui de son règne. Aussi peut-on dire qu'il fut plutôt un roi titulaire qu'un roi effectif : sa femme Eurydice eut plus de part que lui aux fonctions de la royauté (*c*), principalement lorsqu'il fut question de s'opposer à Olympias, mère d'Alexandre, car alors elle fut bien plus jalouse de l'autorité, que si elle eût eu pour rival une personne de l'autre sexe (*d*). Elle se fia beaucoup en Cassander, et ordonna à Antigonus et à Polyperchon de lui céder le commandement des troupes, ce qui fit qu'il exécuta tout ce qu'elle prescrivait (*e*). Elle eut le malheur d'être abandonnée de ses soldats, lorsqu'elle voulut empêcher qu'Olympias ne revînt dans la Macédoine (*f*). Cette désertion fit tomber tout aussitôt Aridée au pouvoir d'Olympias (*g*) : sa femme Eurydice s'étant sauvée dans Amphipolis y perdit sa liberté fort peu après (A). Olympias les fit enfermer dans un cachot, et les y traita inhumainement; et lorsqu'elle eut vu que sa cruauté faisait murmurer les Athéniens, elle fit tuer Aridée par des Thraces, six ans et demi après la mort d'Alexandre. Cette rigueur fut un frein trop faible pour la langue d'Eurydice; c'est pourquoi Olympias, indignée que sa prisonnière jasât trop, et ne cessât de crier que la couronne lui était due plutôt qu'à elle, ne la voulut pas laisser vivre. Elle lui fit porter une épée, un licou et un verre de ciguë, et lui donna à choisir l'un de ces trois genres de mort. Eurydice, sans pleurer, ni sans rabattre de la fermeté de son courage, et avant même que le porteur se fût retiré, prit sa ceinture et s'en étrangla, ayant supplié les dieux que pareils présens fussent envoyés à Olympias (*h*). Après la mort de celle-ci, Cassander fit faire des funérailles royales à Aridée et à Eurydice (*i*).

(*a*) *Cyna, fille de Philippe, était mère d'Eurydice. Voyez les* Prolégomènes de Freinshémius sur Quinte-Curce, *chap. V*.
(*b*) Quint. Curtius, *lib. X*, *cap. VII*; Justin., *lib. XIII*, *cap. III*.
(*c*) *Voyez* Justin, *lib. XIV*, *cap. V*.
(*d*) *Voyez* Justin., *ibid.*
(*e*) *Quo beneficio devinctus Cassander, nihil non ex arbitrio muliebris audaciæ gerit.* Idem, ibid.
(*f*) Justin., *lib. XIV*, *cap. V*.
(*g*) Diodor. Siculus, *lib. XIX*, *cap. XI*.
(*h*) *Tiré de* Diodore de Sicile, *ibid.*
(*i*) *Idem* Diodorus, *lib. XIX*, *cap. LII*.

(A) *Elle perdit sa liberté fort peu après.*] On a dit dans le Supplément de Moréri, qu'elle fut faite prisonnière dans un combat. Cela n'est pas vrai. Je ne marque point les autres inexactitudes ni les omissions. Mon lecteur les pourra connaître en comparant ensemble les deux articles. Je dirai seulement que le père de notre Eurydice n'était point Amyntas III (1). Il

(1) *C'est ainsi qu'on le compte dans le* Supplément de Moréri.

est incertain s'il a jamais été roi ; et s'il ne l'a pas été, il ne le faut pas marquer d'une épithète numérale : s'il l'a été, il le faut nommer Amyntas IV. Ce qui fait ici l'incertitude est que Justin (2) marque que Perdiccas laissa un fils en bas âge, dont Philippe fut le tuteur pendant quelque temps. Je n'avertis pas mes lecteurs que si, d'un côté, les femmes sont beaucoup plus débonnaires, généralement parlant, que les hommes, il est vrai de l'autre que celles qui ont de la cruauté et de l'ambition surpassent les hommes en ces deux défauts. *Optimi corruptio pessima.* C'est bien pis quand la luxure est de la partie ; car alors elles n'épargnent ni la vie de leurs maris, ni celle de leurs enfans. Nous en avons un exemple dans l'autre Eurydice (3).

(2) Justin., *lib. VII, cap. V.*
(3) *Celle de l'article précédent.*

EURYDICE, dame illyrienne. Plutarque la loue et la propose en exemple, parce que encore qu'elle fût d'un pays barbare, et avancée en âge, elle se mit à étudier afin de se rendre capable d'instruire elle-même ses enfans (*a*). Elle consacra aux muses une inscription qui faisait foi de cela (*b*), et que Plutarque nous a conservée (*c*). On y apprend qu'il y avait dans l'Illyrie, une ville nommée Hiérapolis (*d*), dont les géographes ne parlent pas. Un commentateur de Plutarque a commis quelques bévues (A).

(*a*) Plutarch., de Liberis educandis, *in fine*, *pag.* 14.
(*b*) *Elle contient quatre vers grecs.*
(*c*) Plutarch., de Liberis educandis, *pag.* 14.
(*d*) *Voyez la remarque.*

(A) *Un commentateur de Plutarque a commis quelques bévues.*] Il était recteur du collége de Hambourg, et s'appelait Pierre Westhusius. Son livre, imprimé à Hambourg, l'an 1665, est intitulé *Plutarchi Chæronensis de puerorum educatione libellus analysi logicâ, grammaticâ, ethicâ, politicâ et historicâ illustratus.* On y trouve (1) que l'Eurydice dont il est ici question était reine, et peu après (2) qu'elle était femme d'Orphée. Ces deux qualités ne s'accordent pas ensemble (3) : et d'ailleurs la femme d'Orphée n'eût pas eu besoin de faire leçon elle-même à ses enfans : car leur père, qui était habile, l'eût déchargée de cet emploi. S'il était mort avant elle, ma remarque serait fausse ; mais chacun sait qu'elle mourut jeune, avant son mari (4). Le commentateur (5) avance sans aucune preuve, qu'elle était née dans l'Illyrie. A quoi s'amuse-t-il de remarquer qu'Hiérapolis, ville d'Asie, était située vis-à-vis de Laodicée ? S'agit-il de cette Hiérapolis dans ces paroles de Plutarque Εὐρυδίκη Ἱεραπολιῆτις, *Eurydice Hierapolitana* ? N'est-ce point une femme d'Illyrie qui parle ? Ce qu'il fallait faire là-dessus était de tâcher de déterrer cette ville des Illyriens, ou en tout cas il fallait dire que les géographes ne l'ont point connue.

(1) *A la page* 404.
(2) *A la page* 405.
(3) *En vain alléguerait-on les auteurs qui semblent dire qu'Orphée régna.*
(4) Virgile, Georg., *lib. IV*, *vs.* 458, *la nomme* puella.
(5) *Pag.* 405.

EURIPIDE, poëte grec, l'un de ceux qui ont excellé dans la tragédie, naquit l'an 1er. de la 75e. olympiade, à l'île de Salamine, où son père et sa mère s'étaient retirés (A), un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. On dispute sur leur condition (B); les uns la font noble, et les autres roturière. Un certain oracle mal entendu fut cause que l'on éleva Euripide comme ceux dont les Grecs voulaient faire des athlètes (C); mais la suite témoigna qu'il était plus propre à d'autres choses. Il apprit la rhétorique sous Prodicus, la morale sous Socrate (D), et la physique sous Anaxagoras ; et

quand il eut vu les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire, il abandonna la philosophie, et s'appliqua à la poésie dramatique (*a*). Il était alors âgé de dix-huit ans (*b*). Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale et de la physique : ses ouvrages témoignent tout le contraire (E). Il composa un grand nombre de tragédies qui furent fort estimées, et pendant sa vie et après sa mort ; et l'on peut nommer de bons connaisseurs qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques (F). Ceux qui croient que si les poëtes de Rome n'ont guère parlé de lui, c'est à cause que les syllabes de son nom n'avaient pas la quantité qui le pouvaient rendre propre à entrer dans les vers latins (G), donnent une conjecture vraisemblable. Ses vers rendirent un très-grand service aux soldats athéniens, dans la Sicile (H), et c'est une preuve que ses pièces jouissaient d'une merveilleuse approbation, et néanmoins elles remportèrent le prix assez rarement (I). L'émulation et enfin l'inimitié qui s'éleva entre lui et le grand Sophocle (K), lui causa peut-être moins de chagrins que les moqueries d'Aristophane, qui se plaisait à le maltraiter dans ses comédies. On croit que la principale raison qui le porta à se retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, fut de voir les poëtes comiques divertir les Athéniens à ses dépens (*c*). Il y a dans ses tragédies plusieurs rôles contre les femmes, et l'on ne saurait disconvenir qu'il ne se soit plu à médire du beau sexe. Cela fit qu'on lui affecta le titre d'*ennemi des femmes* (*d*) (L). Il se maria néanmoins (M), non-seulement avant que d'avoir éprouvé chez lui la vérité de ses lieux communs de théâtre, mais aussi après que la vie déréglée de sa première l'eut contraint de la répudier. La seconde qu'il épousa fut pour le moins aussi débauchée que la première (*e*). Je ne sais avec laquelle des deux il trouva un jour l'un de ses propres comédiens ; mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut avec la dernière, puisqu'on dit que l'ignominie à quoi cela l'exposait, et les railleries qu'en firent souvent les poëtes comiques, l'obligèrent à sortir d'Athènes (*f*). Il y en a qui disent qu'ayant voulu se prévaloir de la permission que l'on donnait dans Athènes d'épouser deux femmes, il en prit deux tout à la fois, et les choisit si mal qu'elles mirent sa patience à bout, et

(*a*) Suidas, *in* Εὐριπίδης. Manuel Moschopulus, *in* Vitâ Euripidis. *Voyez aussi* Au-lu-Gelle, *lib. XV*, *cap. XX.*

(*b*) Aulus Gellius, *ibid.*

(*c*) Thomas Magister, *in ejus* Vitâ.

(*d*) Μισογύνης, *mulierum osor.*

(*e*) Suidas, *in* Εὐριπίδης. Manuel Moschopulus, Thomas Magister, *in* Vitâ Euripidis.

(*f*) Φωράσας δὲ τὸν αὑτοῦ ὑποκριτὴν Κηφισοφῶντα ἐπὶ τῇ γυναικὶ, καὶ τὴν ἐντεῦθεν μὴ φέρων αἰσχύνην, σκωπτόμενος ὑπὸ τῶν Κωμῳδοποιῶν ἀφεὶς τὴν Ἀθήνησι διατριβὴν εἰς Μακεδονίαν ἀπῆρε. *Cæterùm quùm suum proprium histrionem Cephisophontem cum uxore deprehendisset, et contumeliam exindè partam minimè ferret, sæpè taxatus à comœdis, relictis Athenis in Macedoniam se contulit.* Thom. Magister, *in* Vitâ Eurip.

lui firent concevoir de l'aversion contre tout le sexe (*g*). Quoi qu'il en soit, il fut très-bien accueilli à la cour d'Archélaüs. Ce prince aimait les savans, et les attirait par ses libéralités. Il éleva Euripide à de grands honneurs (N). L'âge de ce poëte, et la chasteté que plusieurs lui attribuent, font qu'il ne faut pas croire légèrement ce que l'on conte de ses aventures de Macédoine (O). Il y fit une fin tragique : il se promenait dans un bois, et à sa manière il méditait profondément. Sa rêverie le mena sans doute trop loin : il fut rencontré un peu à l'écart par les chiens du prince qui était alors à la chasse. Ces maudits chiens le déchirèrent en pièces. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement (P). La nouvelle de sa mort affligea de telle sorte les Athéniens, que toute la ville en prit le deuil (*h*). Un de ses amis, nommé Philémon en fut si touché, qu'il déclara que s'il croyait, comme quelques-uns l'assurent, que les morts conservent le sentiment, il se pendrait pour aller jouir de la vue d'Euripide (Q). Ce grand poëte avait près de soixante-quinze ans lorsqu'il mourut. On a rapporté diversement les circonstances de sa mort (R). Il ne fut jamais avec Platon en Égypte (S), quoi qu'en dise M. le Fèvre. Il ne nous reste qu'une vingtaine de ses tragédies ; bien qu'il en eût composé quatre-vingt douze (*i*). Il aimait à débiter plusieurs sentences (T) pleines d'une bonne morale, et il se peignait lui-même par-là ; car c'était un homme sévère et grave, et indifférent pour les plaisirs. Il s'enfermait dans une affreuse caverne pour y composer ses ouvrages (U). Mais au reste toutes ses maximes n'étaient pas bonnes. Il en débita une sur la religion du serment (X), qui parut si cavalière, qu'on lui en fit un procès. Dans une autre rencontre il dogmatisa si gravement pour les avares, que toute la compagnie s'en émut (Y). Une autre fois on s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe, qui semblaient attaquer l'existence du plus grand des dieux (Z), qu'il fut obligé de changer cela. Il a débité quelquefois des propositions impies : c'est le fondement sur quoi quelques-uns le font passer pour athée (AA). Je n'entre pas dans la discussion de ce point de fait ; je dis seulement en général, qu'il est absurde d'imputer à l'auteur d'une tragédie les sentimens qu'il fait débiter par ses personnages (BB). La manière dont Euripide reçut les avis du peuple, sur la correction d'un endroit de ses tragédies, et ce qu'il répondit à un poëte qui se glorifiait de composer aisément, sont deux choses qui peuvent recevoir un bon et un mauvais tour (CC). On l'a accusé d'avoir maltraité Médée par complaisance pour les Corinthiens (DD). Il n'est pas vrai qu'il y eût dans son Palamède quelque reproche tacite touchant la mort de Socrate (EE). Je m'étonne que si peu de gens fassent mention d'une chose qu'on

(*g*) Aulus Gellius, *lib. XV*, *cap. XX*.

(*h*) Thomas Magister, *in* Vitâ Euripidis.

(*i*) Suidas, *qui le rapporte, dit aussi que selon d'autres il n'en composa que* 75. *M.* Barnes *a trouvé le titre de* 84 *pièces d'*Euripide. *Voyez son édition*, *pag.* 55.

lit dans Eusèbe (FF). Quelques-unes des fautes de M. Moréri sont très-lourdes (GG). La meilleure édition d'Euripide est celle qu'un docteur de Cambridge publia *in-folio*, l'an 1694 (HH).

(A) *Il naquit..... à l'île de Salamine, où son père et sa mère s'étaient retirés.*] Le père d'Euripide se nommait Mnésarchus ; il était Athénien, de la tribu Oenoïde, et du bourg ou du peuple (1) qu'on nommait *Phyle*. C'est ce que je trouve dans la Vie d'Euripide que le docte M. Barnes a composée, et qu'il a mise à la tête de son excellente édition de ce poëte. Mais d'autres savans (2) assurent que Phlya, de la tribu Ptolémaïde (3), était la patrie d'Euripide. J'aimerais mieux dire que c'était la patrie de Mnésarchus, père d'Euripide, et marquer expressément que l'île de Salamine est le lieu de la naissance de ce poëte. M. le Fèvre eût mieux fait de s'exprimer de la sorte, que de dire *le lieu de sa naissance s'appelait Phlya, bourg de l'Attique* (4). Je sais bien que Clito, mère d'Euripide, n'accoucha de lui à Salamine que par accident, c'est-à-dire, qu'à cause qu'elle s'y réfugia avec plusieurs autres Athéniens, lorsqu'il fut jugé à propos de quitter la ville d'Athènes, au temps de l'irruption de Xerxès. Je sais bien encore que cette raison est très-bonne pour soutenir qu'Euripide est Athénien, et de la même patrie que son père ; mais enfin nous voulons savoir où les grands hommes sont nés, et ainsi il ne faut pas que l'on nous allègue la patrie de leurs pères dans des rencontres comme celle-ci, où les enfans naissent pendant une fuite ou un voyage de leurs mères. Clito était grosse d'Euripide quand elle sortit d'Athènes avec son mari, pour se sauver à Salamine (5) : elle accoucha le jour même que les Grecs défirent la flotte du roi des Perses auprès de cette île (6), et l'on veut que parce que cette victoire fut gagnée proche de l'Euripe, l'enfant que Clito avait mis au monde fut appelé Euripide (7). Cette étymologie ne s'accorde point avec Suidas, qui fait mention de deux Euripides différens de celui-ci, et plus âgés que celui-ci. Ils étaient poëtes tragiques tous deux ; et l'un était le neveu de l'autre. Joignez à cela qu'il est fait mention d'un capitaine athénien, nommé Xénophon, fils d'Euripide, sous la seconde année de la guerre du Péloponnèse. Thucydide qui en parle (8) aurait apparemment ajouté que cet Euripide était le poëte, si cela eût été vrai. Son silence m'empêche de croire que M. Barnes (9) suppose légitimement que ce Xénophon était fils de notre Euripide.

(B)..... *On dispute sur leur condition.*] Quelques-uns disent que Mnésarchus, père d'Euripide, était un Béotien, qui selon toutes les apparences avait souffert en son pays la peine des banqueroutiers (10). On avait accoutumé, dans quelques endroits de la Béotie, d'amener sur la grande place les personnes qui ne payaient point leurs dettes ; on leur commandait de s'asseoir, et de jeter un boisseau. C'était une note d'infamie. Quant à Clito, femme de Mnésarchus, on veut qu'elle soit une revendeuse d'herbes ; et l'on se fonde non-seulement sur l'autorité d'un poëte comique médisant de profession, mais aussi sur celle d'un historien. Le poëte comique dont je parle est Aristophane (11) :

(1) *En grec* δῆμος, *sorte de division qui avait lieu dans Athènes.*

(2) Spon, Voyage de Grèce, *tom. II*, *pag. m.* 478.

(3) *M.* Spon, *là même*, *pag.* 477, *remarque que* Stéphanus *et d'autres auteurs mettent Phlya sous la tribu Cécropide : pour lui, fondé sur un marbre et sur* Hésychius, *il la met sous la Ptolémaïde.*

(4), Le Fèvre, Vie des Poëtes grecs, *pag. m.* 97.

(5) Suidas, *in* Εὐριπίδης, *et* Manuel Moschopulus, *in* Vitâ Euripidis.

(6) *Idem*, *ibid.* Hesychius Illustrius, *in* Εὐριπίδης, *et* Thom. Magister, *in* Vitâ Euripidis.

(7) Josua Barnesius, *in* Vitâ Euripidis *editioni Cantabrigiensi*, 1694, *præfixâ*, *num.* 3.

(8) *Lib. II.*

(9) *In* Vitâ Euripidis, *pag.* 24.

(10) Stobæus, *in sermone* περὶ νόμων, *folio* 293, *apud* Barnesium, *ibidem*, *pag.* 4.

(11) Ὑπὸ Εὐριπίδου τοῦ τῆς λαχανοπωλητρίας. *Ab Euripide filio olerum venditricis.* Aristoph., *in* Thesmophorias, *pag. m.* 772. "Αγρια γάρ ἡμᾶς, ὦ γυναῖκες, δρᾷ κακὰ. "Ατ' ἐν ἀγρίοισι λαχάνοις αὐτὸς τραφεὶς. *Agrestibus enim nos, ô mulieres, afficit malis, utpote inter agrestia olera ipse enutritus.* Idem,

on verra le nom de l'historien dans ces paroles du chapitre XX du XVe. livre d'Aulu-Gelle. *Euripidi poëtæ matrem Theopompus agrestia olera vendentem victum quæsîsse dicit.* Joignez à cela le témoignage de Valère Maxime : *Quam matrem Euripides aut quem patrem Demosthenes habuerit, ipsorum quoque seculo ignotum fuit : alterius autem matrem olera, alterius patrem cultellos venditâsse omnium penè doctorum literæ loquuntur* (12). Suidas ne dit rien de particulier touchant la naissance de Mnésarchus; mais il dit qu'il n'est point vrai que la mère d'Euripide vendît des herbes : elle était, dit-il, très-noble, comme Philochorus le prouve. *Οὐκ ἀληθὲς δὲ ὡς λαχανόπωλις ἦν ἡ μήτηρ αὐτοῦ· καὶ γὰρ τῶν σφόδρα εὐγενῶν ἐτύγχανεν, ὡς ἀποδείκνυσι Φιλόχορος.* Il avoue que Mnésarchus et sa femme s'enfuirent dans la Béotie, et qu'ensuite ils habitèrent dans l'Attique. Cela laisse plutôt une mauvaise impression qu'une bonne, et confirme en quelque façon ce que dit Stobée. Notez qu'Aristophane, pour mieux empoisonner ses traits satiriques, suppose que la mère d'Euripide ne vendait que de très-mauvaises herbes. *Hæc est* (scandix) *quam Aristophanes Euripidi poëtæ objicit jculariter, matrem ejus ne olus quidem legitimum venditâsse, sed scandicem* (13). Les notes du père Hardouin nous apprennent en quel endroit Aristophane a plaisanté sur ce sujet, et ce que le scoliaste observe, et d'autres choses encore. Il cite la scène IV de l'acte II de la comédie *Acharnenses*, page 394. Il eût pu citer aussi le même poëte, *in Equitibus, Act. I, Sc. I*, page 289 ; et *in Cerealibus*, page 786, G, et page 790, F. M. Drelincourt m'en a averti.

(C) *Un.... oracle mal entendu fut cause que l'on éleva Euripide comme.... les athlètes.*] S'il était vrai, comme le prétend M. Barnes, que l'oracle d'Apollon fut consulté sur la destinée d'Euripide, pendant que Clito était grosse (14), il serait assez vraisemblable que ce n'était pas une vendeuse de choux ; car le mari d'une telle femme ne s'avisait guère d'importuner Apollon touchant le sort d'un enfant qui n'était point né. Je ne dis pas la même chose d'un enfant de six ou sept ans : il pouvait donner tant de marques singulières de grand esprit, ou de grand cœur, que son père, de quelque condition qu'il fût, pouvait avoir beaucoup d'impatience de savoir ce que deviendraient tant de belles espérances. Ainsi, pendant qu'on ignore en quel temps fut rendu l'oracle qui concerne notre Euripide, on n'en saurait rien conclure en faveur de sa noblesse, et contre ceux qui le font fils d'une revendeuse d'herbes. Or il est sûr que l'on ne sait rien touchant ce temps-là : l'auteur (15) que M. Barnes cite n'en dit pas un mot, il dit simplement que l'oracle fit cette réponse :

Ἔςαι σοι κοῦρος Μνησαρχίδη, ὅν τινα πάντες
Ἄνθρωποι τίσουσι, καὶ ἐς κλέος ἐσθλὸν ὀρούσει,
Καὶ ςεφέων ἱερῶν γλυκερὴν χάριν ἀμφιβαλεῖται.

Te, Mnesarche, manet summo cumulandus honore
Filius, ac meritæ summa ad fastigia laudis
Conscendens, lætas sacro ex certamine palmas
Auferet. . . . .

Il pouvait critiquer cet oracle mieux qu'il ne l'a critiqué : et j'admire que puisqu'il prenait à tâche de convaincre d'imposture la divinité d'Apollon, il lui a laissé passer le mensonge contenu dans ces trois vers grecs. Il faudrait être un grand chicaneur pour nier que cet oracle ne promette les couronnes que l'on gagnait aux jeux olympiques, pythiques, etc. Or nous ne lisons point (16) qu'Euripide ait gagné de ces sortes de couronnes : dès la première fois qu'il se présenta pour les disputer, il fut renvoyé (17).

ibid., *pag.* 776. Aulu-Gelle, *liv. XV*, *chap. XX*, *rapporte ces vers.*

(12) Valer. Maximus, *lib. III*, *cap. IV*.

(13) Plin., *lib. XXII*, *cap. XXII*, *pag. m.* 203, 204.

(14) *Quùm adhuc Clito mater illum in utero gereret, consulenti de eo oraculum patri hoc responsum dedit Apollo.* Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *num.* 3. *Nous verrons ci-dessous qu'*Aulu-Gelle *dit que ce furent des Chaldéens qui firent cette prédiction, après la naissance d'Euripide.*

(15) OEnomaüs, *apud* Eusebium de Præpar. Evangel., *lib. V*, *cap. XXXIII*, *pag. m.* 227.

(16) *Voyez* Barnes, *in* Vitâ Euripid., *pag.* 10.

(17) *Voyez ci-dessous* Aulu-Gelle, *citation* (20). *Il dit pourtant qu'*Euripide, *depuis ce renvoi, disputa le prix, et l'obtint dans les combats moins célèbres.*

On me dira peut-être qu'Euripide gagna des couronnes dans des combats poétiques. Je répondrai qu'il en gagna peu, et que sa gloire serait très-petite si on la mesurait à cela (18), et qu'en tous cas ce n'est pas ainsi qu'il fallait promettre les triomphes dramatiques. On pouvait donc reprocher à Apollon qu'il s'était trompé, et ne se pas contenter de ce reproche, c'est qu'il donnait l'épithète de sacrées à des couronnes qui ne la méritaient point (19). Quand donc j'assure dans le texte de cette remarque, que l'oracle fut mal entendu, je ne prétends pas nier que le sens qu'on donna aux termes ne soit le plus naturel; je prétends seulement dire qu'on se trompa, à cause qu'on n'attrapa point l'intention mal exprimée de celui qui avait parlé. Ce ne fut donc point Mnésarchus qui eut tort de se promettre que son fils deviendrait un grand athlète, ce fut Apollon qui eut tort de le lui prédire. Quoi qu'il en soit, Mnésarchus éleva son fils selon cette vue. Nous allons entendre un auteur qui n'attribue cette promesse qu'à des discours de bonne aventure, qu'à des astrologues, qu'à des Chaldéens en un mot. *Patri autem ejus* (Euripidis) *nato illo responsum est à Chaldæis, eum puerum, quùm adolevisset, victorem in certaminibus fore. Id ei puero fatum esse. Pater interpretatus athletam debere esse, roborato exercitatoque filii sui corpore, Olympiam certaturum eum inter athletas pueros deduxit. Ac primò quidem in certamen per ambiguam ætatem receptus non est. Post Eleusinio et Theseo certamine pugnavit, et coronatus est. Mox, à corporis curâ ad excolendi animi studium transgressus, auditor fuit physici Anaxagoræ et Prodici rhetoris, in morali autem philosophiâ Socratis, tragœdiam scribere natus annos duodeviginti adortus est* (20).

(D) *Il apprit la morale sous Socrate.*] J'ai cité ceux qui le disent: mais je dois observer ici qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils se trompent; car Socrate était plus jeune qu'Euripide de près de treize ans. Cette différence d'âge a pu souffrir que quand le plus jeune de ces deux grands hommes eut atteint sa maturité, l'autre liât avec lui une amitié très-étroite, et profitât de sa docte conversation: mais ce n'est pas ce que l'on appelle faire son cours de morale sous un professeur en philosophie, être son écolier, son disciple. Je crois aisément avec M. Barnes, que Socrate profita beaucoup des conversations d'Euripide: *Haud benè temporum rationes considerârunt*, dit-il (21), *qui* Socratem Euripidis *in* Moralibus *magistrum affirmant, ipso nempè discipulo duodecim ferè annis juniorem. Videtur potiùs is ex* Euripide *multa hausisse, quem et apud* Platonem *haud rarò laudare deprehenditur.* Je ne voudrais pas révoquer en doute ce qu'on lit dans Diogène Laërce (22) que Socrate aidait Euripide à composer ses tragédies; et, cela posé, je ne serais pas surpris que Socrate n'allât presque jamais à la comédie que quand on jouait quelque pièce d'Euripide. Ὁ δὲ Σωκράτης σπάνιον μὲν ἐπεφοίτα τοῖς θεάτροις, εἴποτε δὲ Εὐριπίδης ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητὴς ἠγωνίζετο καινοῖς τραγῳδοῖς, τότε γε ἀφικνεῖτο. Καὶ Πειραιοῖ δὲ ἀγωνιζομένου τοῦ Εὐριπίδου καὶ ἐκεῖ κατῄει· ἔχαιρε γὰρ τῷ ἀνδρὶ, δηλονότι διά τε τὴν σοφίαν αὐτοῦ, καὶ τὴν ἐν τοῖς μετροῖς ἀρετήν. *Socrates verò rarò veniebat in theatra, nisi quandò Euripides tragicus poëta cum novis tragœdiis certaret: tùm enim accedere solebat. Et tunc quoque, cùm Euripides in Piræo contenderet, eò descendebat. Nam amabat hominem, tùm propter sapientiam, tùm propter carminum virtutem et bonitatem* (23). Je n'en serais pas même surpris, quoique je fusse persuadé que le philosophe n'avait nulle part aux productions du poëte; car les tragédies d'Euripide contenaient tant de belles moralités, qu'elles étaient infiniment propres à plaire à Socrate. On a nommé Euripide le philosophe du théâtre, σκηνικὸς φιλόσοφος (24) ὁ ἐπὶ τῆς σκηνῆς φιλόσοφος

(18) *Voyez la remarque* (I).

(19) *C'est sur cela qu'*Œnomaüs *a fait rouler sa critique, apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. V, cap. XXXIII, pag.* 228.

(20) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*

(21) Barnes, *in* Vitâ Euripidis, *num.* 13, *sub finem.*

(22) *Lib. II, in* Socrate, *init.*

(23) Ælian. Var., Hist., *lib. II, cap. XIII.*

(24) Origenes contra Celsum, *lib. IV, pag.* 214. *Voyez la remarque suivante.*

(25). Au reste, c'est à tort que le père Schottus veut prouver par Diogène Laërce qu'Euripide choisit Socrate pour son maître, après la condamnation d'Anaxagoras. *Anaxagorâ præceptore capitis damnato, ad Socratem se in academiam contulit, non intelligendi modò, sed et dicendi magistrum eâ tempestate optimum. Ita enim Laërtius Diogenes* (26). Je ne copie point le long passage que le père Schottus a cousu à ces paroles. Je dis seulement que ce passage de Laërce ne nous apprend autre chose, si ce n'est que l'on a cru que Socrate aidait Euripide à faire des tragédies, et qu'après la condamnation d'Anaxagoras, il devint disciple d'Archélaüs. La grande faute de ce jésuite est d'avoir appliqué à Euripide ce que Laërce a dit de Socrate; car c'est de Socrate qu'il faut entendre qu'après la condamnation d'Anaxagoras, il fut entendre Archélaüs. Cette faute d'André Schottus est compliquée de plusieurs autres. Il n'a point su qu'Euripide, voyant le péril d'Anaxagoras, quitta la philosophie, et s'attacha au théâtre et non pas au philosophe Socrate. Il n'a point su qu'Euripide n'avait alors que dix-huit ans: jugez si Socrate beaucoup plus jeune qu'Euripide pouvait être le plus habile professeur de ce temps-là. Ce n'est point lui, mais Platon, qui a enseigné dans l'académie. Clément Alexandrin (27) et Eusèbe (28) ont erré avec bien d'autres: ils ont cru qu'Euripide avait été le disciple de Socrate.

(E) *Ses ouvrages témoignent tout le contraire.*] Ils sont pleins d'aphorismes de morale, comme on l'a dit dans la remarque précédente. Ils contiennent aussi plusieurs dogmes de physique. Voyez Diodore de Sicile (29), qui a rapporté deux fois le sentiment de ce poëte sur des choses qui concernent la philosophie naturelle. Mais rien ne témoigne mieux l'attachement d'Euripide à cette science, que la peine qu'il se donna pour savoir les opinions d'Héraclite. Ce philosophe cacha ses écrits au temple de Diane, et crut qu'un jour on les tirerait de là pour les publier comme un ouvrage mystérieux; mais Euripide prévint l'effet de cette espérance: il se rendit assidu au temple de Diane, et à force de relire ce qu'Héraclite y avait mis, il le retint par cœur et le divulgua. C'est dans Tatien que j'ai lu ce conte; car pour Diogène Laërce, il dit bien (30) que notre poëte fut plus curieux que Socrate de recouvrer les ouvrages d'Héraclite, puisque ce fut lui qui en procura la lecture à Socrate; mais il ne dit rien de cette grande assiduité au temple de Diane. Voyons les paroles de Tatien (31): Οὔτ' ἂν ἐπαινέσαιμι καταχρύψαντα τὴν ποίησιν ἐν τῷ τῆς Ἀρτέμιδος ναῷ, μυστηριωδῶς ὅπως ὕστερον ἡ ταύτης ἔκδοσις γένηται. Καὶ γὰρ οἷς μέλον ἐστὶ περὶ τούτων, φασὶν Εὐριπίδην τὸν τραγῳδοποιὸν κατιόντα, καὶ ἀναγινώσκοντα διὰ μνήμης κατ' ὀλίγον τὸ Ἡρακλείτου σκότος σπουδαίως παραδεδωκέναι. *Neque hoc in eo laudaverim quòd carmina sua in fano Dianæ occultavit* (32), *ut olim veluti per mysterium ederentur. Nam quibus ista curæ sunt Euripidem poëtam tragicum ædem Dianæ frequentâsse, et paulatim tenebras istas Heracliti relegendo memoriæ prorsùs infixisse produnt.* J'ajoute ce que plusieurs ont observé (33), c'est qu'Euripide fit souvent paraître dans ses tragédies qu'il suivait les opinions d'Anaxagoras, son maître. J'ai déjà dit qu'il fut nommé le Philosophe du théâtre: Origène, Clément d'Alexandrie (34) et Eusèbe (35) le témoignent: Vitruve, que je devais nommer avant eux, le dit positivement: *Euripides auditor Anaxagoræ, quem Philosophum Athenienses scenicum appellaverunt* (36). Je ne crois point, quoique M. Ménage (37) l'assure, qu'Athénée et Diodore de Sicile l'aient aussi témoigné.

(25) Clem. Alexandr., Stromat., *lib. V, pag.* 581, C.

(26) Schott. Nodor., Ciceronianor., *lib. II, cap. XV.*

(27) Admonit. ad Gentes, *pag.* 60, A.

(28) De Præparat. Evangel., *lib. V, cap. XXXII, pag.* 227, A.

(29) *Lib. I, cap. VII et XXXVIII.*

(30) *Lib. II, in* Socrate, *num.* 22.

(31) Orat. contra Græcos, *pag.* 143, B.

(32) Diog. Laërce *parle de cela, liv. IX, num.* 6. *M.* Ménage, ibi, *remarque contre M.* Cuper, *que* Clément d'Alexandrie *n'en a point parlé.*

(33) *Vide* Casaubon. *et* Menag., in Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 10.

(34) *Voyez la remarque précédente, citation* (25).

(35) Præp. Evangel., *lib. X, cap. ultimo, pag.* 504.

(36) Vitruv., *lib. VIII, in præfat.*

(37) In Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 10.

(F) *De bons connaisseurs..... le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques.*] J'ai dit ailleurs (38) qu'il y a partage parmi les critiques, sur la primauté d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partisans qui lui donnent la première place : il y a aussi des connaisseurs qui ne veulent rien décider. Quintilien semble choisir ce parti : cependant il est aisé de connaître, qu'à tout prendre, il donne la principauté à Euripide. Voici ce qu'il dit (39) : *Longè clariùs* (quàm Æschylus) *illustraverunt hoc opus Sophocles atque Euripides : quorum in dispari dicendi viâ uter sit poëta melior, inter plurimos quæritur. Idque ego sanè, quoniam ad præsentem materiam nihil pertinet, injudicatum relinquo. Illud quidem nemo non fateatur necesse est, iis qui se ad agendum comparant, utiliorem longè Euripidem fore. Namque is et in sermone (quod ipsum reprehendunt, quibus gravitas et cothurnus et sonus Sophoclis videtur esse sublimior) magis accedit oratorio generi; et sententiis densus; et in iis quæ à sapientibus tradita sunt, penè ipsis par; et in dicendo ac respondendo, cuilibet eorum qui fuerunt in foro diserti, comparandus. In affectibus verò cùm omnibus mirus, tùm in iis qui miseratione constant, facilè præcipuus. Hunc et admiratus maximè est (ut sæpè testatur) et secutus, quamquam in opere diverso, Menander.* M. Barnes a recueilli (40) plusieurs éloges que les plus savans hommes de l'antiquité ont donnés à Euripide. Consultez-le, vous verrez que si ce poëte n'a pas égalé Sophocle dans la majesté et dans la grandeur, il a compensé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aspirer au premier rang. Nous verrons bientôt que c'est suivant les conclusions d'un oracle. Les partisans de Sophocle se glorifient du jugement de Lucien : ils disent qu'il a pesé dans une balance les vers de Sophocle et ceux d'Euripide, et qu'il a trouvé les premiers plus pesans que les derniers, et par conséquent plus excellens, comme le bon or est plus pesant que le faux or. Lucianus *sophista, qui auctore* Lactantio *nec diis nec hominibus pepercit unquàm, in librili suspendit carmina tragicorum poëtarum,* Sophoclis *scilicet et* Euripidis, *comminisciturque* Sophoclis *versus tanquam plus gravitatis habentes terram petere,* Euripidis *verò veluti leviores ad cœlum tendere, tanquàm in tragico scribendi genere* Sophocles *sit* Euripidi *præferendus. Nec mirum igitur si* Virgilius *ait,*

Sola Sophoclæo tua carmina digna cothurno,

hoc est gravi et excocto, plus habente medullæ quàm corticis, gravitatis quàm levitatis (41). M. Barnes a cherché cela inutilement dans Lucien (42); et, quoi qu'il en soit, il prétend qu'on n'a point compris l'intention de cet auteur : il la croit plus favorable à Euripide qu'à Sophocle : il croit que Lucien s'est réglé sur ce qu'on lit dans Homère (43) touchant la destinée d'Achille, et la destinée d'Hector, mises dans une balance de Jupiter. Celle d'Achille, comme supérieure, tendit vers le ciel ; celle d'Hector tendit vers la terre. Ma conjecture est qu'on a pris Lucien pour Aristophane (44). C'est Aristophane (45) qui suppose que Bacchus faisant mettre dans une balance un vers d'Euripide contre un vers d'Eschyle, trouva toujours que celui d'Eschyle pesa davantage. Or il est certain que le but d'Aristophane, dans cette pièce, est de faire voir que le premier rang parmi les poëtes tragiques était dû à Eschyle, et le second à Sophocle. C'est ce que j'observe contre l'explication de M. Barnes.

(G) *Les syllabes de son nom ne..... pouvaient.... entrer dans les vers latins.*] Floridus Sabinus, répondant à Béroalde, qui avait médit d'Euripide, se sert entre autres observations de

(38) *Dans l'article d'*Eschyle, *remarque* (K) *pag.* 268.

(39) Instit. Orator., *lib. X, cap. I, pag. m.* 468, 469.

(40) *In* Vitâ Euripidis, *num.* 20, 21.

(41) Johan. Baptista Pius, Annotat. posterior., *cap. XXVIII, apud* Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 19. Thomas Stanleius, Comment., *in* Æschyl., *folio* 701, *et* Lilius Gyrald, Poët. Hist., *dialog. VII, sont aussi cités par* Barnes, *là même.*

(42) *Je ne crois pas que* Lucien *ait fait mention de cela. M.* Drelincourt *m'a écrit qu'on peut décider hardiment que* Lucien *n'en a rien dit.*

(43) Iliad., *X*, *vs.* 212.

(44) Cœlius Rhodigin., *lib. XXIV, cap. X, est apparemment la source de la méprise.*

(45) *In* Ranis, *act. V, sc. III.*

celle-ci (46) : *Cùmque Virgilius Sophoclem nominavit, hoc nempe versu*,

Sola Sophoclæo tua carmina digna cothurno,

non ideò factum reor quòd eum Euripidi anteponere voluerit, sed quia id nomen heroïco metro meliùs conveniret. Cui et simile est Propertianum illud ad Lynceum poëtam,

Desine et Eschyleo componere verba cothurno.

Non Æschylum scilicet quasi aliis præstantiorem nominavit Propertius, quem (*1) *rudem in plerisque et incompositum fuisse scimus, ut cujus fabulas in certamen correctas deferre posterioribus poëtis permiserint Athenienses ; sed quòd ab ejus nomine deductum nomen versu rectè clauderetur. An cùm Horatius de Romano populo sic inquit :*

Serus enim Græcis admovit lumina chartis,
Et post Punica bella quietus quærere cœpit,
Quid Sophocles, quid Thespis et Æschylus utile ferrent (*2),

an idcircò Euripidem non nominavit, quod vel Thespi eum vel Æschylo duxerit postponendum ? hoc ne ipse quidem Beroaldus per somnium affirmaret. M. Barnes adopte cette raison : *Quòd autem* Virgilius, dit-il (47), *tanto elogio* Sophoclem *ornet*, Euripidem *verò ne nominet quidem, id non tam illius judicio tribuendum (nam et sæpè eum imitatus est, ut in* (*3) *annotationibus ostendimus) quàm legum metricarum necessitati, quandoquidem, ut supra diximus*, Euripides *apud* Latinos, *ut et apud* Græcos *sit vox minùs apta versui heroïco*. Le dieu même de la poésie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux lois de la quantité : il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer aux vers hexamètres, et de répondre en vers ïambiques, quand il fallut nommer Euripide : de sorte que s'il n'eût su faire que des hexamètres, il aurait fallu qu'il eût supprimé la sentence définitive qui régla les rangs entre trois illustres personnages (48). *Nec absonum prorsùs erit in hâc controversiâ* Pythii Apollinis *judicium audire, qui* Chærephonti *tragico poëtæ de amico suo* Socrate *consulenti hoc oraculum traditur dedisse* (49) :

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερός γ' Εὐριπίδης,
Ἀνδρῶν δ' ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

C'est-à-dire, *Sophocle est sage, Euripide l'est encore plus ; mais le plus sage de tous les hommes c'est Socrate.* Le Giraldi s'est étonné que la prêtresse de Delphes se soit servie de l'ïambe dans cette réponse, et non pas de l'hexamètre, selon la coutume (50). Il fallait bien qu'elle dérogeât à la coutume, puisque la nécessité n'a point de loi : Euripide et Socrate sont deux noms tout-à-fait mal propres au vers héroïque, les muses en corps ne sauraient les y ployer. *Nec mirari debuit* Lilius Giraldus (*) Pythiam *Sacerdotem* ïambico *jam trimetro respondisse, cùm heroïco solita esset oracula reddere : nomina enim certè* Socrates *et* Euripides *heroïco versui aptare nec ipse potuit* Apollo, *nec musæ ipsæ* (51). Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre (52). Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile, et à celle des autres poëtes de la cour d'Auguste, que Sophocle ; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer son nom dans leurs hexamètres, et qu'à cause de cette impossibilité il a fallu immortaliser à son préjudice ceux qu'on croyait audessous de lui : mais les lois de la prosodie parlaient pour eux. Voilà un de ces combats de la raison et de la rime, dont M. Despréaux a si bien parlé (53). Horace, ayant à nommer une

(46) Franc. Floridus Sabinus, Lectionum subcisivar. *lib. II*, *cap. XIII*, *apud* Barnes., *in* Vitâ Eurip., *pag.* 17.

(*1) *Ita* Quintil., Institut. Oratoriar. *lib. X*, *cap. I.*

(*2) II, epist. I, *vs.* 161.

(47) *In* Vitâ Euripidis, *pag.* 19.

(*3) Hecub., *vs.* 992. Orest., *vs.* 1134. Phœniss., *vs.* 18, *etc.*

(48) Barnes., *pag.* 20.

(49) Suidas, *in voce* Σοφὸς.

(50) *M.* Barnes, *pag.* 20, *remarque que cette prêtresse ne répondait pas toujours en vers hexamètres :* Quinimò fallitur vir doctus quòd putet *Pythiam* non nisi heroïcis uti solitam, nam ut cætera taceam extat etiamnum apud *Pausaniam* oraculum *Delphicum* ïambico metro ab ipsâ Pythiâ datum *Tisidi Messenio*. *Il met en marge*, Quare *Anton. van Dalen* hunc errorem errat cum aliis.

(*) Poët. Histor., *dialog. VII*, *folio* 271.

(51) Barnes., *in* Vitâ Eurip., *pag.* 20.

(52) *Voyez l'article* Balzac, (Jean-Louis Guez de) *remarque* (A) *tome III*, *pag.* 68.

(53) *Dans sa* II[e]. satire. *Joignez-y cette excla-*

petite ville d'Italie, ne le put faire ; il fut obligé de la désigner par certaines propriétés : elle s'appelait Equotutium, ce mot ne pouvait être placé dans un hexamètre.

> *Quattuor hinc rapimur vigenti et millia rhedis*
> *Mansuri oppidulo, quod versu dicere non est,*
> *Signis perfacile est* (54). . . . .

Quelquefois c'est un bonheur d'avoir un nom intraitable par rapport aux lois poétiques (55).

(H) *Ses vers rendirent un très-grand service aux soldats athéniens, dans la Sicile.*] L'armée des Athéniens, commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaise fortune peut faire sentir de plus funeste. Les vainqueurs abusèrent de leur avantage avec la dernière cruauté : mais quelque durement qu'ils traitassent les soldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui leur pouvaient réciter des vers d'Euripide. Plusieurs, qui après s'être sauvés de la bataille ne savaient que devenir, et erraient de lieu en lieu, trouvèrent une ressource en chantant les vers de ce poëte. Ils gagnèrent leur vie à cela : on leur donnait et à manger et à boire, en récompense de ces chansons. Τότε γοῦν φασὶ τῶν σωθέντων οἴκαδε συχνοὺς ἀσπασάσθαι τὸν Εὐριπίδην φιλοφρόνως, καὶ διηγεῖσθαι τοὺς μὲν, ὅτι δουλεύοντες ἀφείθησαν, ἐκδιδάξαντες ὅσα τῶν ἐκείνου ποιημάτων ἐμέμνηντο, τοὺς δ' ὅτι πλανώμενοι μετὰ τὴν μάχην, τροφῆς καὶ ὕδατος μετέλαβον τῶν μελῶν ᾄσαντες. *Plures autem tunc commemorant, qui sospites domum reversi sunt, Euripidem benignè salutavisse, ac prædicâsse alios fuisse se manumissos, quòd quæ ipsius carmina tenuerant memoriâ, illos ea docuissent, alios palantes post pugnam fuisse cibo et potu adjutos, quùm versus illius canerent* (56). Ce fut sans doute un très-grand plaisir à Euripide, que de voir venir chez lui plusieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnaissance de ce que ses vers leur avaient sauvé la vie et la liberté. Les Siciliens donnèrent une autre marque bien éclatante de leur estime pour Euripide. Un bâtiment caunien, poursuivi par des pirates, tâchait de se sauver dans quelque port de Sicile, et ne put en obtenir la permission, qu'après qu'on eut su qu'il y avait des personnes sur ce bâtiment, qui savaient des vers d'Euripide (57). Il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en savaient. Cette seule question signifie plus que je ne saurais exprimer. Rapportons un passage de M. le Fèvre (58). « Euripide devait être touché » d'un sentiment de gloire bien doux, » quand il voyait chaque jour quelques-uns de ces misérables, qui le » venaient remercier comme leur libérateur, et lui dire que ses vers » avaient changé leur mauvais destin, » et leur avaient plus servi que s'ils » eussent eu un passe-port signé de la » main des cinq éphores, et des deux » rois de Lacédémone (59) ! C'était » donc un grand et glorieux poëte » qu'Euripide ; mais que dirons-nous » des Siciliens de ce temps-là ? n'é- » tait-ce pas d'honnêtes gens ? Le mal » est qu'un si bel exemple n'a point » eu de suite, et qu'aujourd'hui telles » histoires ne passeraient en France » et en Espagne que pour des contes » de la vieille Grèce, que l'on a toujours appelée mensongère. »

(I) *Ses pièces remportèrent le prix assez rarement.*] De soixante-quinze tragédies qu'il avait faites, il n'y en eut que cinq qui le remportassent. C'est Varron qui dit cela. *Euripidem quoque M. Varro ait cùm quinque et septuaginta tragœdias scripserit, in quinque solis vicisse, cùm eum sæpè vincerent aliqui poëtæ ignavissimi* (60). Ceux qui vainquaient Euripide étaient la plupart du temps des poëtes à la douzaine, comme Varron le remarque. Il ne s'en faut pas étonner : car alors la cabale (61), encore plus peut-être que présentement, décidait du sort des pièces ; et il n'y avait point de mauvaises voies que l'on

mation de MM. de Port-Royal, Combien la rime a-t-elle engagé de gens à mentir ! *Art de penser, IIIe. part., chap. XIX, pag. m.* 366.

(54) Horat., sat. V, *lib. I, vs.* 86.

(55) *Voyez tome III, pag.* 60, *la fin de la remarque* (C) *de l'article* Balesdens.

(56) Plut., *in* Niciâ, *sub finem, pag.* 542, C.

(57) *Idem, ibidem.*

(58) Vie des Poëtes grecs, *pag.* 96.

(59) *Gylippus, général des Lacédémoniens, avait battu les Athéniens en Sicile.*

(60) Aulus Gellius, *lib. XVII, cap. IV.*

(61) *Menander à Philemone nequaquam pari scriptore in certaminibus comœdiarum ambitu, gratiâque et factionibus sæpenumero vincebatur.*

n'employât pour gagner la voix des juges. Voyez l'indignation d'Élien (62) sur ce qu'un certain Xénoclès, poëte de nul mérite, fut préféré à Euripide, dans un combat de quatre pièces contre quatre pièces, lorsqu'on célébra la 80e. olympiade. On pourrait s'imaginer qu'il y a deux fautes dans les paroles de Varron; car il y a des auteurs qui disent qu'Euripide composa quatre-vingt-douze tragédies, et qu'il vainquit quinze fois (63). M. Barnes a fourni le titre de quatre-vingt-quatre pièces de cet auteur. Voilà donc Varron convaincu de fausseté sur l'un de ces deux articles. Quant à l'autre, il y a des critiques qui lisent *quindecim* au lieu de *quinque* dans Aulu-Gelle (64) : leur raison est que les auteurs grecs témoignent qu'Euripide gagna quinze fois le prix. Cette raison est faible, puisque Suidas et Moschopulus, qui sont Grecs, ne parlent que de cinq victoires. Leur autorité vaut bien autant que celle de Thomas Magister, qui en compte quinze.

(K) *Il y eut de l'inimitié entre lui et le grand Sophocle.*] Il était presque impossible que deux si excellens poëtes, qui aspiraient à la même gloire, s'aimassent. Athénée rapporte, sur leur querelle, je ne sais quelles particularités qui ne leur font point d'honneur (65). Si Euripide a écrit les lettres qu'on lui attribue, il faut qu'il ait vécu avec Sophocle dans une très-bonne intelligence. M. Barnes (66), qui donne ces lettres à Euripide, prétend que ces deux poëtes furent mal ensemble assez long-temps, mais qu'enfin ils devinrent bons amis. Sophocle marqua une grande estime pour Euripide, quand il apprit la nouvelle de sa mort. Il faisait jouer une tragédie, et il y parut en habit de deuil, et fit ôter leurs couronnes à ses acteurs (67). C'est dans le fond une preuve très-équivoque d'amitié et de regret. Deux grands hommes qui aspirent à la même gloire, c'est-à-dire, à s'exclure l'un l'autre de la supériorité, s'entr'estiment intérieurement plus qu'ils ne voudraient, mais ils ne s'entr'aiment pas. L'un d'eux vient-il à mourir ? le survivant sera le premier à lui jeter de l'eau bénite. Il le loue alors et l'honore d'assez bon cœur : il est délivré des épines de la concurrence, et il rend justice de bonne grâce au mérite du défunt, parce qu'il a le plaisir de ne le plus craindre. Ajoutez à cela qu'il se ferait un grand tort auprès du public; s'il ne s'intéressait pas à la perte qu'on vient de faire : il montrerait trop sa jalousie.

(L) *On lui affecta le titre d'*ennemi des femmes.] Suidas, et Moschopulus assurent qu'on le lui donna, à cause de son naturel austère et indifférent (68). Il ne riait point, et ne se souciait point des plaisirs que l'on peut prendre avec une femme. Voilà donc l'origine de cette épithète. Si dans la suite on le vit pousser cent lieux communs contre les femmes, dans ses tragédies, et se plaire à découvrir aigrement les mauvaises qualités de quelques-unes, sous des descriptions générales, cela ne fit que confirmer la possession de ce titre; et il ne faut point douter qu'à cause que son étoile l'engagea à un fâcheux mariage, cette raison personnelle et domestique n'ait nourri sa mauvaise humeur, et ne lui ait fourni des pensées médisantes. *Mulieres ferè omnes in majorem modum exosus fuisse dicitur, sive quòd natura abhorruit à mulierum cœtu, sive quòd duas simul uxores habuerat, quùm id decreto ab Atheniensibus facto jus esset; quarum matrimonii pertædebat* (69). Mais d'ailleurs il n'y a rien de plus faux que de soutenir, qu'ayant quitté sa patrie à cause du déshonneur dont ses deux femmes l'avaient couvert, il conçut une haine générale contre le sexe, et se mit à les satiriser toutes pour la faute de quelques-unes. On réfute cela sans réplique en montrant

(62) Ælian., Var. Hist., *lib. II, cap. VIII.*

(63) Thom. Magister *le dit in* Vitâ Euripidis.

(64) *Isaacus Casaubonus in Agellio pro quinque legit quindecim, quoniam Græci, inquit, scriptores testantur Euripidem* νίκας νικῆσαι πεντεκαίδεκα. Barnes., *pag.* 26.

(65) Athen., *lib. XIII, pag.* 604.

(66) *In* Vitâ Euripid., *pag.* 27.

(67) Thom. Magister, *in* Vitâ Euripid.

(68) Σκυθρωπὸς δὲ τὸ εἶδος ἦν, καὶ ἀμειδὴς καὶ φεύγων τὰς συνουσίας, ὅθεν καὶ μισογύνης ἐδοξάσθη. Subtristis autem erat et risui minimè deditus, nec coïtus appetebat, undè et mulierum osor vocabatur. *Voyez les vers grecs rapportés par* Aulu-Gelle, *au chap. XX du XVe. livre.*

(69) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*

qu'il ne quitta sa patrie que peu d'années avant sa mort, et après que le théâtre d'Athènes avait retenti cent et cent fois de ses invectives contre les femmes. *Hâc ignominiâ motus Euripides in* Macedoniam *se contulisse dicitur, et perpetuò, in omne genus mulieres odio exarsisse, suarum nimirùm uxorum adulterarum gratiâ. Sed pace Grammaticasticorum liceat dicere, quod et probaturus sum, aliud huic nomini originem et causam dari.* Euripides *enim non modò quia tot scelestas mulieres, tot veneficas, tot adulteras, et viricidas et incestas in scenam induxerit, verùm etiam quòd tot aculeatis omnem illum sexum confoderet sententiis, apud veteres* Μισογύνης *audiebat...... et plures certè, si non omnes, illius tragœdiæ in quibus tantoperè mulieres perstringit, actæ erant antequàm ad iter in* Macedoniam *animum applicaret*(70). Il faut bien se souvenir que si Euripide a introduit sur la scène quelques femmes très-méchantes, il y a introduit aussi des héroïnes, et qu'il a parlé honorablement du sexe en plusieurs rencontres; mais cela n'a point effacé la note qu'il avait déjà encourue; le souvenir des offenses étouffe celui des bienfaits. Disons-le en latin après M. Barnes : *Quanquam idem, cùm res ferret haud minùs honorificis fœminas testimoniis ornaverit, plurimas heroïnas ob virtutem eximias fabulis suis populo exhibendo, ut ostendimus plus semel in* annotationibus *nostris* (*), *mansit tamen affixum poetæ vocabulum, quia plus mordent paucæ offensiunculæ, quàm multa beneficia* (71). Souvenons-nous aussi qu'Aristophane, en faisant semblant de prendre parti pour le beau sexe contre Euripide, a plus outragé les femmes qu'Euripide ne l'avait fait. Je parle de la comédie où Aristophane suppose que les femmes intentèrent un procès à Euripide. *Fatendum est in* Thesmophoriazusis *non tam* Euripidem *adversùs quem drama illud institutum putatur, quàm totum fœmineum genus hunc comicum perstringere videri, peculiari sibi cavillandi charactere usum, et quasi genio suo obsecundatum. Dùm enim* Euripidem *à mulieribus condemnatum fingit, quòd de iis malè esset in suis tragœdiis locutus, multò plura istius sexûs flagitia in unicâ illâ comœdiâ profert, quàm in omnibus suis* tragœdiis Euripides *unquàm memoraverit, atque ita* Euripidem *accusando absolvit, mulieres verò laudando excusandoque maximè denigrat* (72). Mais voulez-vous voir un homme qui, en trois mots, dit plus de mal du beau sexe qu'Euripide dans cinquante tragédies? considérez cette réponse de Sophocle. On lui demanda un jour pourquoi les femmes qu'il introduisait sur le théâtre étaient de bonnes et d'honnêtes femmes, au lieu que celles d'Euripide étaient très-méchantes : *Euripide*, répondit-il, *les représente comme elles sont, et moi comme elles devraient être. Fertur Sophocles nonnihil de hâc quæstione haud minùs in fœminas aculeatum strinxisse; interrogatus enim quandoquidem Euripidis personæ mulieres malæ essent, cur ipsius è contra forent bonæ*, Αὐτὸς μὲν ἔφη ποιεῖν οἵας δεῖ, Εὐριπίδης δὲ οἷαί εἰσιν. (73). Notez qu'Aristote rapporte généralement, et sans distinction de sexes, que Sophocle disait, *je représente les personnes telles qu'il faut qu'elles soient, et Euripide les représente telles qu'elles sont* (74).

(M)........ *Il se maria néanmoins.*] Ce même homme qui fuyait tant le *congrès* (75), s'humanisa d'assez bonne heure, et s'y engagea par contrat à l'âge de vingt-trois ans (76), afin de mettre à couvert sa chasteté. *Ut castitati quam unicè colebat meliùs consuleret* (77). La femme qu'il épousa se nommait Chœrine (78), il en eut trois fils. Après qu'il l'eut répudiée, il en épousa une autre dont je ne sais pas le nom. Celui qui a fait l'*Index* des matières dans l'Athénée de Dalechamp, dit qu'Euripide per-

(70) Barnes., *pag.* 19.
(*) *Ad* Troad., *vs.* 651, *et* Menalip., *vs.* 54, Protesilaum, *vs.* 5, *etc.*
(71) *Ibidem.*

(72) Barnes., *pag.* 4.
(73) *Idem*, *pag.* 17.
(74) Aristot., *de* Poët., *cap.* XXV, *pag. m.* 518, E.
(75) Φεύγων τὰς συνουσίας, *qui congressus fugiebat.* Suidas, *in* Εὐριπίδης.
(76) *C'est la conjecture de* Barnes, *pag.* 24.
(77) Barnes., *in* Vitâ Euripid., *pag.* 24.
(78) Suidas, *in* Εὐριπίδης.

dit en un même jour sa femme, deux fils et une fille, et nous renvoie à la page 60, où l'on ne trouve rien de semblable; mais on trouve à la page 61, qu'Euripide allant à Icare, fit une épigramme sur le désastre qui était avenu chez un paysan. Une femme y était morte avec deux fils et une fille, pour avoir mangé des champignons. Jugez à quoi l'on s'expose quand on se fixe aux faiseurs des tables alphabétiques. Si l'on s'en rapportait à Athénée, l'on n'aurait pas bonne opinion de la chasteté d'Euripide. Il assure que ce poëte aimait fort les femmes (79), et que Sophocle entendant dire à quelqu'un qu'Euripide les haïssait furieusement : *dans les tragédies*, répondit-il, *j'en tombe d'accord; mais au lit il les aime passionnément.* Ἱερώνυμος γοῦν ἐν ἱστορικοῖς ὑπομνήμασι φησί οὕτως, εἰπόντος Σοφοκλεῖ τινὸς ὅτι μισογύνης ἐστὶν Εὐριπίδης, ἔνγε ταῖς τραγῳδίαις, ἔφη ὁ Σοφοκλῆς ἐπεὶ, ἔνγε τῇ κλίνῃ φιλογύνης. *Hieronymus in historicis commentariis scribit, cùm Sophocli diceret quidam Euripidem fœminas aversari, eum respondisse, in tragœdiis quidem, at in cubili esse illarum amantissimum* (80). Stobée (81) rapporte la même chose, et l'emprunte des livres de Serin. Voyez la remarque (R). J'ai cité l'endroit d'Aulu-Gelle qui nous apprend qu'Euripide avait deux femmes tout à la fois. C'est le chapitre XX du XVe. livre.

(N) Archélaüs *éleva Euripide à de grands honneurs.*] Il le fit premier ministre d'état, si nous en croyons Solin. *Hic Archelaüs in tantum litterarum mirè amator fuit, ut Euripidi tragico consiliorum summam concrederet : cujus suprema non contentus prosequi sumptu funeris, crines tonsus est, et mœrorem quem animo conceperat vultu publicavit* (82). Thomas Magister ne s'éloigne pas de cela, quoiqu'il n'ait rien spécifié. *Ab illo* (Archelao) *honestissimè susceptus est, honoribusque auctus ad summam dignitatem pervenit* (83). Peut-on voir une marque plus expresse d'une grande considération, que ce que fit Archélaüs contre un homme qui avait choqué Euripide ? Cet homme avait nom Décamnichus : il offensa un jour ce poëte, en le traitant de punais. Le poëte ne demeura point sans repartie, et donna à ce défaut de son haleine une cause glorieuse, je veux dire la fidélité avec laquelle il avait gardé des secrets qu'on lui avait confiés. Εὐριπίδης ὀνειδίζοντος αὐτῷ τίνος, ὅτι τὸ στόμα δυσῶδες ἦν, πολλὰ γὰρ, εἶπεν, αὐτῷ ἀπόῤῥητα ἐγκατεσάπη. *Euripides quùm oris graveolentia illi à quodam objiceretur, multa enim, dixit, secreta in eo computruerunt* (84). Archélaüs, ne le trouvant pas assez vengé par cette réponse, lui livra Décamnichus, afin que l'offense fût expiée par de bons coups d'étrivière. On prétend qu'Euripide se servit de la permission du prince, et l'on n'en saurait douter, si l'on veut croire le témoignage d'Aristote, car voici comme il parle : Τῆς Ἀρχελάου δ' ἐπιθέσεως Δεκάμνιχος ἡγεμὼν ἐγένετο παροξύνων τοὺς ἐπιθεμένους πρῶτος. Ἄιτιον δὲ τῆς ὀργῆς ὅτι, αὐτὸν ἐξέδωκε μαστιγῶσαι Εὐριπίδῃ τῷ ποιητῇ· ὁ δ' Εὐριπίδης ἐχαλέπαινεν εἰπόντος τι αὐτοῦ εἰς δυσωδίαν τοῦ στόματος : c'est-à-dire, *Décamnichus fut le chef de l'entreprise formée contre Archélaüs, car il fut le premier qui excita, et qui irrita ceux qui tuèrent ce prince. La cause de sa colère fut qu'Archélaüs l'avait livré à Euripide pour être fouetté; et la cause de la colère d'Euripide était que Décamnichus lui avait dit quelque chose sur l'odeur désagréable de son haleine* (85). M. Barnes ne veut point qu'on ajoute foi à Aristote : sa raison est qu'Archélaüs ne fut tué que six ans après la mort d'Euripide (86). Cette raison ne me persuade pas; et il est aisé de comprendre que la mort du poëte n'a pas dû éteindre le ressentiment de Décamnichus contre le roi. Supposez tant qu'il vous plaira, encore qu'Aristote ne le dise pas, que Décamnichus fit périr le pauvre Euripide, cela n'empêchera point qu'il ne soit très-vraisemblable que

(79) Φιλογύνης δ' ἦν καὶ Εὐριπίδης ὁ ποιητής. *Fuit et mulierosus Euripides.* Athen., *lib. XIII, pag.* 557. *Voyez aussi pag.* 603.
(80) Athen., *lib. XIII, pag.* 557.
(81) Sermone de Intemperantiâ.
(82) Solin., *cap. IX, pag. m.* 26.
(83) Thom. Magister, *in* Vitâ Eurip.

(84) Stobæus, serm. XXXIX, περὶ ἀποῤῥήτων.
(85) Aristot., *lib. V* de Republicâ, *cap. X, pag. m.* 305, F.
(86) Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *num.* 30, *sub fin.*

la colère de cet homme contre le prince qui l'avait soumis à ce grand affront, conserva toute sa force et l'engagea à ménager au bout de six ans les occasions de vengeance qui se présentèrent. Nous verrons ci-dessous (87) s'il fit périr Euripide.

N'oublions pas la coupe d'or qui fut donnée à ce poëte par Archélaüs, avec un éloge très-honorable. Ce prince, l'ayant refusée à celui qui la demandait, la fit porter à Euripide, et dit à l'autre : Tu es propre à demander, et indigne de recevoir ; mais pour lui, il mérite de recevoir sans qu'il le demande. Σὺ μὲν (εἶπεν) αἰτεῖν ἐπιτήδειος εἶ καὶ μὴ λαμβάνειν· οὗτος δὲ λαμβάνειν καὶ μὴ αἰτῶν. *Tu quidem, inquit, ad petendum idoneus es, non accipiendum : ille autem ad accipiendum etiam non petens* (88).

(O) *Il ne faut pas croire légèrement ce que l'on conte de ses aventures de Macédoine.*] Il avait soixante-douze ans lorsqu'il s'en alla à la cour de Macédoine, et on lui a rendu témoignage qu'il avait toujours été éloigné des galanteries criminelles, Σκοτίης Κυπρίδος ἀλλότριος (89). Quoi qu'il en soit, rapportons ce que l'on conte de lui. On (90) veut que dans un festin que le roi de Macédoine fit à ses amis, Euripide, ayant bu plus qu'il ne fallait, se mit à baiser le poëte Agathon, assis à côté de lui, et âgé d'environ quarante ans, et que, sur la demande du prince, si Agathon lui semblait encore un objet aimable, il répondit : *Par Jupiter, je le trouve tout-à-fait aimable, car dans les belles personnes l'automne même est quelque chose de beau* (91). Plutarque prétend que ce fut Archélaüs qui dit cela afin d'excuser Euripide que l'on voyait caresser un homme bien fourni de barbe (92); mais dans d'autres endroits (93) il attribue à Euripide cette pensée : tant il est vrai qu'il était en possession de faire servir une même historiette à divers usages. Il en faisait présent tantôt à l'un, tantôt à l'autre ; il s'en servait à deux mains, et y faisait même des changemens, selon le besoin (94). *Neque enim inusitatum* Plutarcho *easdem res et sententias aliquando narrando variare, aliquando diversis authoribus tribuere, non memoriâ lapsus, sed ut in rem suam quam præsens ornat, torqueat* (95). Le docte Schefférus a ignoré les variations de Plutarque sur l'automne des belles personnes ; il croit que Plutarque a toujours attribué cette pensée à Archélaüs ; et néanmoins dans l'un des endroits qu'il cite (96) on voit qu'Euripide prononça cette sentence, au sujet de ses baisers d'Agathon. Voyez Cœlius Rhodiginus (97) qui a censuré un traducteur de Plutarque d'avoir très-mal entendu l'endroit de la vie d'Alcibiade, où ce mot d'Euripide est rapporté. L'aventure de ce festin n'est pas la plus noire faute de ce poëte. On a dit (98) qu'il eut de l'amour pour Agathon, et qu'il composa pour lui complaire la tragédie de Chrysippe. On a dit qu'il eut de sales intrigues avec le mignon d'Archélaüs, et qu'il allait le trouver de nuit, lorsqu'il fut rencontré par quelques femmes qui le mirent en pièces. D'autres disent qu'il allait trouver la femme de Nicodème l'Aréthusien. Οἱ δὲ ἱςόρησαν οὐχ ὑπὸ κυνῶν, ἀλλ' ὑπὸ γυναικῶν νύκτωρ διασπασθῆναι, πορευόμενον ἀωρὶ πρὸς Κρατερὸν τὸν ἐρώμενον Ἀρχελάου, καὶ γὰρ σχεῖν αὐτὸν καὶ περὶ τοὺς τοιούτους ἔρωτας· οἱ δὲ, πρὸς τὴν γαμετὴν Νικοδήμου τοῦ Ἀρεθουσίου. *Alii verò non à canibus, sed à mulieribus noctu laceratum fuisse tradunt, dùm intempestâ nocte ad Craterum Archelai delicias iret. Nam*

(87) *Dans la remarque* (R), *où il ne se trouve pas nommé parmi ceux à qui l'on impute la mort de ce poëte.*

(88) Plut., de vitioso Pudore, *pag.* 531, D.

(89) Dionysius Byzantinus, *in* Anthologiâ, *lib. III, folio* 274.

(90) Ælian., Var. Hist., *lib. XIII, cap. IV.*

(91) Ναὶ μὰ Δία, οὐ γὰρ μόνον τὸ ἔαρ τῶν καλῶν κάλλιςον, ἀλλὰ καὶ τὸ μετόπωρον. *Per Jovem, inquit, omninò, non enim ver solum formosorum est pulchrum, verùm etiam autumnus.* Idem, ibid.

(92) Plutarch., *in* Apophth., *pag.* 177, A.

(93) *Idem, in* Vitâ Alcibiadis, *pag.* 192, A ; *et in* Amatorio, *pag.* 770, C.

(94) *Voyez, tome I, pag.* 164, *la remarque* (M) *de l'article* Achille, *entre les citations* (137) *et* (138).

(95) Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 30.

(96) Schefferus, *in* Ælian., *lib. XIII, cap. IV*, *cite* Plutarque *in* Amatorio (*c'est là que le mot est attribué à Euripide*), *et in* Apophth. Lacon. *Ce n'est point dans les* Apophthegmes des Lacédémoniens *qu'on trouve cela.*

(97) Antiq. Lect., *lib. XXIV, cap. VII.*

(98) Ælian., Var. Hist., *lib. II, cap. XXI.*

illum et hujusmodi amoribus addictum fuisse ferunt. Alii verò, ad uxorem Nicodemi Arethusii (99). Voilà les choses dont j'ai prétendu parler dans le texte de cette remarque.

(P) *Archélaüs le fit enterrer magnifiquement.*] Ces paroles d'une épitaphe d'Euripide, Ἀλλ' ἔμολες Πελλαῖον ὑπ' ἠρίον, *cœspite Pelleo ast tegeris*, ont sans doute donné lieu à M. Barnes de dire que le roi de Macédoine voulut que ce poëte fût enterré dans sa ville capitale. *Designaverat inter* Macedonicorum *regum tumulos* Euripidem *reponere, atque ita paulò post in urbe* Pellâ *quam nonnulli* Berœam *putant*, Macedoniæ *metropoli nobile illi extructum sepulchrum* (100). Voyez ci-dessus le passage de Solin (101), et joignez-y celui d'Aulu-Gelle, que je m'en vais rapporter. Il témoigne en même temps la vénération que l'on avait pour Euripide dans Athènes et dans la Macédoine. Les Athéniens envoyèrent une ambassade en Macédoine, pour avoir ses os, et ne purent les obtenir. *Sepulchrum autem ejus et memoriam Macedones eo dignati sunt honore, ut in gloriæ quoque loco prædicarent*, οὔποτε σὸν μνῆμα Εὐριπίδης ὤλετο που, *quòd egregius poëta morte obitâ sepultus in eorum terrâ foret. Quamobrem quùm legati ad eos ab Atheniensibus missi petîssent, ut ossa Athenas in terram illius patriam permitterent transferri, maximo consensu Macedones in eâ re denegandâ perstiterunt* (102). Il paraît par un passage de Vitruve (103), que le tombeau d'Euripide était en rase campagne, sur le confluent de deux petites rivières dont les eaux se ressemblaient peu. L'eau de l'une était mortelle, et celle de l'autre était si bonne que les voyageurs choisissaient ce lieu pour y dîner. Pourrait-on dire cela, si le tombeau d'Euripide eût été dans la ville capitale de Macédoine? Et en ce cas-là, Vitruve et Pline (104) n'eussent-ils point mieux marqué la situation de ces deux rivières? N'eussent-ils point dit qu'elles passaient, ou par la ville de Pella, ou tout auprès? Et Plutarque aurait-il dit que ce poëte fut enterré proche d'Aréthuse (105)? La foudre tomba sur le tombeau de ce poëte, ce qui fût regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avait eu que Lycurgue à qui une pareille chose fût arrivée : Ὥστε ἀπολόγημα καὶ μαρτύριον μέγα εἶναι τοῖς ἀγαπῶσι τὸν Εὐριπίδην, τὸ μόνῳ συμπεσεῖν αὐτῷ μετὰ τελευτὴν : καὶ γενέσθαι ἃ τῷ θεοφιλεστάτῳ καὶ ὁσιωτάτῳ πρότερον συνέπεσε. *Hoc quidem suppetit magnum argumentum et testimonium studiosis Euripidis, quòd soli ei post fata evenerit et delatum fuerit illud, quod Diis gratissimo, et sanctissimo viro antè evenerat* (106). Les Athéniens, n'ayant pu avoir les os d'Euripide, lui dressèrent un superbe *cénotaphe* (107) qui subsistait encore du temps de Pausanias. Ceux qui ont dit que les Argiens lui en dressèrent aussi un se sont lourdement trompés. Cœlius Rhodiginus, *et ab eo deceptus* Lilius Giraldus, *aliud* Euripidis *sepulchrum memorat in medio* Argivorum *foro ; et* Palinthum *nuncupatum ex* Strabone *refert ; sed optandum est ut inter tot lectiones antiquas nullos novos errores proseminaret* Cœlii *incuria, nam* Strabo (108) *hoc sepulchrum* Danai *fuisse ait, quanquam eodem loci* Euripidem *authorem laudat* (109).

(Q) *Philémon,... déclara qu'.... il se pendrait pour aller jouir de la vue d'Euripide.*] Les vers de ce tendre, mais un peu trop mécréant ami, méritent d'être rapportés. *Tantoperè autem Philemon eum adamavit, ut hæc de eo dicere non dubitaverit :*

> Εἰ ταῖς ἀληθείαισιν οἱ τεθνηκότες
> Αἴσθησιν εἶχον ἄνδρες, ὥς φασίν τινες,
> Ἀπηγξάμην ἂν, ὥστ' ἰδεῖν Εὐριπίδην,
> *Si sensum haberent mortui, ut quidam volunt,*

(99) Suidas, *in* Εὐριπίδης.
(100) Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 32.
(101) *Citation* 82).
(102) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*
(103) *Lib. VIII, cap. III, pag. m.* 163.
(104) *Lib. XXXI, cap. II, sub fin.*

(105) Plut., *in* Lycurgo, *sub fin.*, *pag.* 59.
(106) Plut., *ibidem.*
(107) Pausanias, *lib. I, pag.* 2.
(108) *Lib. VIII, pag.* 256.
(109) Barnes., *in* Vitâ Euripid., *pag.* 33. *Il cite* Cœlius Rhodigin. Antiq. Lect., *lib. XXIII, cap. X, et* Gyraldus, Poët. Hist., *dial. VII, folio* 268. *Je n'ai point trouvé cela dans mon édition de* Rhodiginus, (*qui est de Francfort,* 1666,) *au lieu marqué. Il fallait citer lib. XXIV, cap. X.*

Finire vitam mihi laqueo meam velim,
Ut pascerem oculos intuendo Euripidem (110).

(R) *On a rapporté diversement les circonstances de sa mort.*] On a pu voir dans le corps de cet article que, le roi étant à la chasse, quelques chiens se jetèrent sur Euripide qui méditait dans un bois (111), et le déchirèrent. Cela est tiré de Thomas Magister, dans la vie de ce poëte. Voyez aussi Diodore de Sicile au chapitre CIII du XIIIe. livre. D'autres disent que ce ne fut pas le hasard qui l'exposa à la fureur de ces chiens, mais qu'on les lâcha tout exprès sur lui, et que ce fut par les artifices de deux poëtes (112) jaloux de sa gloire, qui, avec une somme d'argent, engagèrent à cela celui qui gardait les chiens du roi (113). Valère Maxime dit seulement qu'Euripide ayant soupé avec le roi, et se retirant chez lui, fut tant mordu par des chiens qu'il en mourut (114). Aulu-Gelle marque expressément que ce tour lui fut joué par un envieux. *Is cùm in Macedoniâ apud Archelaum regem esset utereturque eo rex familiariter, rediens nocte ab ejus cœnâ canibus à quodam æmulo immissis dilaceratus est, et ex his vulneribus mors secuta est* (115). Je ne répète point ce que j'ai déjà touché dans la remarque (O), c'est qu'on a dit qu'allant voir à une heure indue quelqu'un ou quelqu'une, pour un mauvais dessein, il tomba entre les mains de quelques femmes qui l'assommèrent; mais je puis bien rapporter ici la réflexion de M. le Fèvre. *D'autres ont voulu faire croire*, dit-il (116), *qu'il avait été déchiré et mis en pièces par des femmes qui voulurent venger l'honneur de leur sexe, dont il n'avait jamais parlé qu'en assez mauvais termes; mais il y a bien de l'apparence que cette histoire a été copiée sur la fable d'Orphée.*

Finissons cette remarque par une petite érudition qu'Érasme (117) nous fournira. Il y avait, dans la Macédoine, un village qu'on nommait le village des Thraces, à cause qu'il était habité par des gens de cette nation. Un chien d'Archélaüs s'égara un jour, et s'en alla dans ce village, et y fut sacrifié et mangé, selon la coutume des habitans. Le roi, l'ayant su, les condamna à l'amende d'un talent. Ne se voyant pas en état de la payer, ils supplièrent Euripide de la leur faire remettre, et obtinrent cette grâce par sa recommandation. Il en fut puni quelque temps après, car il fut tué par les chiens du roi dans une forêt (118), et l'on se persuada que les chiens qui le tuèrent étaient issus de celui que les Thraces avaient immolé. Cela donna lieu à un proverbe (119) parmi les Macédoniens. Voici une autre érudition du même Érasme : il prétend (120) que le proverbe *Promeri canes* doit son origine à la vengeance que Promerus, officier chez Archélaüs, tira d'une pièce qu'Euripide lui avait faite. Il lâcha sur lui des chiens qui le déchirèrent. Érasme a oublié de nous dire ce qu'Étienne de Byzance nous apprend. Le malheureux Euripide fut fort maltraité des chiens, dans un endroit de la Macédoine nommé *Bormiscus*. Il ne mourut pas sur-le-champ, mais il ne guérit jamais de ces morsures. Βορμίσκος χωρίον Μακεδονίας· ἐν ᾧ κυνοσπάρακτος γέγονεν Εὐριπίδης...... ἐκ δὲ τῶν δηγμάτων ἀῤῥωστήσαντα αὐτὸν ἀποθανεῖν. *Bormiscus, oppidum* (*regiuncula*, selon Berkélius) *Macedoniæ, ubi à canibus discerptus fuit Euripides..... ex morsibus verò quùm ægrotaret, aiunt obiisse.* Je ne doute point que les vers 597 et 598 de l'Ibis d'Ovide, sur lesquels M. de Boissieu n'a eu rien à ob-

(110) Thom. Magister, *in* Vitâ Euripidis.

(111) Ἐπειδὴ ἔν τινι ἄλσει φροντίζων ἔτυχε. *Quando fortè fortunâ per nemus quoddam cogitabundus ambularet.*

(112) Aridée, *Macédonien*, *et* Cratevas, *Thessalien.*

(113) Suidas, *in* Εὐριπίδης, *et* Manuel Moschopul., *in* Vitâ Euripidis.

(114) Val. Maxim., *lib. IX*, *cap. XII*, *ext.* 4.

(115) Aulus Gellius, *lib. XV*, *cap. XX.*

(116) Vie des Poëtes grecs, *pag. m.* 98, 99.

(117) *Sur le proverbe* Κυνὸς δίκην. *Canis vindictam.* Adagior. *chil. I*, *cent. VII*, *num.* 47, *pag. m.* 245.

(118) *Cùm Euripides in sylvâ quadam solus esset, et Archelaüs à venatu reverteretur, canes Euripidem cinctum discerpserunt devorâruntque.* Erasm., Adagior. *chil. I*, *cent. VII*, *num.* 47. *Il a tort de dire qu'ils le dévorèrent, ce que nous avons dit touchant le tombeau d'Euripide réfute cela.*

(119) *Voyez-le ci-dessus*, *citation* (117).

(120) *Chil. II*, *cent. VII*, *num.* 88, *pag.* 561. Apostolius *dit en général la même chose*, *cent. XVI*, *num.* 70.

server, ne se rapportent à la fin tragique de notre poëte :

Utque cothurnatum vatem tutela Dianæ
Dilaniet vigilum te quoque turba canum.

(S) *Il ne fut jamais avec Platon, en Égypte.*] Les auteurs ne s'accordent pas sur l'année de la naissance de Platon ; mais on peut, sans crainte de se tromper, la mettre dans la 88e. ou dans la 89e. olympiade. Je ne conseillerais à personne de contredire M. Barnes, qui assure (121) que Platon n'avait que dix-sept ans lorsqu'Euripide s'en alla en Macédoine, et que vingt lorsqu'Euripide mourut. Quelle absurdité de dire, comme a fait Laërce, qu'Euripide suivit Platon dans le voyage d'Égypte (122) ! S'ils y avaient été ensemble, l'ordre et la justice eussent voulu qu'Euripide, vieillard vénérable, eût été le conducteur, et que Platon, jeune barbe encore, eût suivi comme un disciple, à peu près comme quand les jeunes milords d'Angleterre et les jeunes comtes de l'Empire passent les Alpes, menés par un gouverneur. Mais laissons passer l'incongruité absurde de soutenir que Platon et Euripide ont été ensemble en Égypte. Euripide sortit d'Athènes, fatigué par les railleries des poëtes comiques, et s'en alla à la cour d'Archélaüs : il avait alors environ soixante et douze ans. Il est bien certain que son voyage d'Égypte n'est pas postérieur à celui de Macédoine ; il faut donc, ou qu'il ne soit qu'une chimère, ou qu'il ait précédé l'an soixante et douze d'Euripide. Or, on ne saurait nier que pendant les cinq ou six ans qui précédèrent le voyage de Macédoine, Euripide n'ait demeuré dans sa patrie. Il donna l'Oreste à l'âge de soixante et neuf ans (123). Il recevait dans Athènes à l'âge de soixante-sept ans (124) les actions de grâces de ceux qui avaient sauvé leur vie en Sicile par le récit de ses vers. Est-il bien croyable qu'à l'âge de soixante et dix ans il ait entrepris d'aller en Égypte ? et si l'on veut avaler cette absurdité, qu'on me dise donc comment il a pu se faire que Platon, n'ayant pas encore vingt ans, l'accompagnât en Égypte, lui qui ne fit ce voyage qu'après (125) la mort de Socrate (126), postérieure de quelques années à celle d'Euripide ; lui, en un mot, qui n'entreprit de voyager en Égypte qu'après avoir vu l'Italie (127) ; et qui ne sortit d'Athènes qu'à l'âge de vingt-huit ans (128) ? Quand Diogène Laërce affirmerait avec serment le voyage dont il s'agit, il ne mériterait pas d'être cru contre les raisons claires et solides que l'on emprunte de la chronologie. A plus forte raison doit-on se donner la liberté de rejeter cette fable, puisqu'il ne la rapporte que sur un *on dit.* Et néanmoins vous voyez Joseph Scaliger, M. le Fèvre, M. Ménage, très-persuadés de cette jonction de Platon et d'Euripide pour le voyage d'Égypte. Je ne prétends point excuser Laërce ; car lorsqu'un *on dit* est manifestement faux, il ne le faut point rapporter sans le contredire. Laërce me fournit une preuve contre son *on dit.* Il remarque qu'Euripide tomba malade en Égypte, et que les prêtres le guérirent par des remèdes de mer ; ce qui l'obligea de dire quelque temps après :

Θάλασσα κλύζει πάντα τ' ἀνθρώπων κακά,
Mare universa proluit hominum mala.

C'est le 1193e. vers de la tragédie d'Iphigénie *in Tauris*, antérieure à l'an soixante-neuf de la vie d'Euripide, puisque la tragédie d'Oreste qu'il donna à l'âge de soixante-neuf ans, fut la dernière pièce qu'il composa dans Athènes (129). Il faut donc nécessairement que son voyage d'Égypte soit antérieur à sa soixante-neuvième année, et ainsi Platon serait allé en Égypte avant l'âge de puberté ; ce qui

(121) *In* Vitâ Euripidis, *pag.* 27.

(122) Οὗ φασι καὶ Εὐριπίδην αὐτῷ συνακολουθῆσαι. *Quo et Euripidem unà sequutum esse aiunt.* Diog. Laërt, *lib. III*, *in* Plat., *num.* 6.

(123) Barnes., *pag.* 28, *ex* Scholiaste Eurip., *et* Joan. Meursio.

(124) Barnes., *ibid.*

(125) Diog. Laërt., *in* Platone, *num.* 6.

(126) *Voyez la remarque* (DD).

(127) Diog. Laërt., *in* Platone, *num.* 6. Cicéron, V de Finibus, *dit le contraire ; mais comme* Apulée *observe que Platon alla deux fois en Italie, et la seconde fois après le voyage d'Égypte, il est aisé d'accorder* Cicéron *avec* Hermodore, *dans* Diogène Laërce.

(128) Diog. Laërt., *in* Platone, *num.* 6.

(129) Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 30.

est absurde. Les savans d'Angleterre (130) n'ont pas été si faciles à duper que ceux de France : ils n'ont point dit, comme le grand Scaliger : *Plato, Eudoxus, Euripides profectionis in Ægyptum socii planetarum cursum ab Ægyptiis didicére ; et primi omnium Græcorum populares suos id docuerunt, Plato quidem in Timæo, Eudoxus* ἐν ἐνόπτρῳ, *Euripides in Thyeste. Verba sunt magni Scaligeri in Notis ad Sphæram Manilii* (131). Ils n'ont point dit comme Tanaquil le Fèvre (132), qu'Euripide, après avoir été instruit dans la rhétorique par Prodicus, *fit le voyage d'Egypte avec Platon, pour y jouir de la conversation des prêtres de ce pays-là, qui avaient alors plus de réputation pour la connaissance des bonnes lettres que les prêtres d'Espagne ou d'Italie.* Il se passa plus de trente ans depuis qu'Euripide eut appris la rhétorique, jusqu'à la naissance de Platon. Voilà qui aggrave la faute de M. le Fèvre.

(T) *Il aimait à débiter plusieurs sentences.*] La chose n'a pas besoin de preuves : on n'a qu'à lire ce qui nous reste de lui. Mais si quelqu'un veut savoir cela par la voie du témoignage, il n'a qu'à joindre au passage de Quintilien, cité ci-dessus (133), ces paroles de Cicéron (134) : *Cui* (Euripidi) *tu quantùm credas nescio : ego certè singulos ejus versus singula ejus testimonia puto.* Autant de vers d'Euripide, autant de maximes et de sentences, au jugement de Cicéron. Faut-il s'étonner, après cela, que cet illustre orateur se soit préparé à la mort par la lecture de ce poëte ? On a remarqué (135) que les assassins qui le poursuivaient et qui le tuèrent, le trouvèrent qui lisait dans sa litière la Médée d'Euripide. Or, comme les meilleures choses gâtent un livre, si on ne les sait pas ménager, on a eu peut-être beaucoup de raisons de condamner, dans ce poëte, l'usage un peu trop fréquent des aphorismes philosophiques. On a trouvé nommément que son Hécube philosophe jusqu'à l'excès et à contretemps. Τὸν Εὐριπίδην καταμεμφόμεθα ὅτι παρὰ καιρὸν αὐτῷ Ἑκάβη φιλοσοφεῖ. *Euripidem vituperare solemus, quòd intempestiviùs apud illum philosophetur Hecuba* (136).

(U) *Il s'enfermait dans une affreuse caverne, pour y composer ses ouvrages.*] Elle était dans l'île de Salamine : Aulu-Gelle eut la curiosité d'y entrer. *Philochorus refert*, dit-il (137), *in insulâ Salamine speluncam esse tetram et horridam quam nos vidimus, in quâ Euripides tragœdias scriptitavit.*

(X) *Il débita une* maxime... *sur la religion du serment.*] Il introduit Hippolyte armé d'une distinction, quand on lui remet en mémoire son serment :

Ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος (138).

Lingua juravit, mens verò manet injurata.
J'ai juré de la langue, et non pas de l'esprit (139).

Voilà justement le sophisme, ou plutôt la trahison des réticences mentales. Il y eut un certain Hygiænon qui ne put souffrir ce vers : il fit un procès d'impiété à Euripide, comme à un docteur, à un protecteur du parjure. Le poëte demanda d'être renvoyé à ses juges naturels. Il réclama la juridiction des juges préposés aux controverses du théâtre, et dit qu'il avait rendu, ou qu'il était près de rendre raison de sa foi et de sa doctrine devant ce tribunal ; et que c'était là, et non pas au barreau ordinaire, qu'il avait dû être accusé. Ἔφη γὰρ αὐτὸν ἀδικεῖν τὰς ἐκ τοῦ Διονυσιακοῦ ἀγῶνος κρίσεις εἰς τὰ δικαστήρια ἄγοντα· ἐκεῖ γὰρ αὐτὸν δεδωκέναι λόγον ἢ δώσειν εἰ βούλεται κατηγορεῖν. *Dixit enim injustè agere ex Dionysiaco certamine judicia in forum traducentem, ibi enim se reddidisse rationem aut redditurum si voluerit accusare* (140).

(130) *Voyez* Barnes., *ibid.*, *pag.* 27.
(131) Menagius, ad Diog. Laërtium, *lib. III*, *num.* 6, *pag.* 140. *Puisqu'il cite cela sans y trouver rien à redire, il est complice de la faute de* Scaliger, *et de celle de* le Fèvre *de Saumur.*
(132) Vie des Poëtes grecs, *pag.* 97.
(133) *Remarque* (F), *citation* (39).
(134) Epist. VIII, *lib. XVI* ad Famil.
(135) Ptolemæus Hephæst., *lib. V*, variæ Histor., *apud* Photium, *pag. m.* 485.
(136) Theo, *in* Progymnasmatis, *cap. I*, *pag.* 4.
(137) *Lib. XV*, *cap. XX.*
(138) *C'est le vers* 612 *de l'*Hippolyte.
(139) *Voyez le* Prince de Balzac, *num.* 262, *pag. m.* 191.
(140) Aristotel., Rhetor., *lib. III*, *cap. XV*, *pag. m.* 464.

Aristote, qui nous apprend cette circonstance, nous laisse là : il ne nous dit point les suites, ni l'issue de cette cause : son sujet ne souffrait pas qu'il s'étendît là dessus. Mais si Euripide se tira d'affaire par ce conflit de juridiction, et s'il n'eut rien de plus spécieux à alléguer, il faut convenir que sa cause n'était guère bonne, et qu'il a trouvé des amis et des défenseurs qui l'ont mieux plaidée que lui. Je ne mets point Cicéron parmi ses apologistes ; car il n'a point pris la peine de justifier que la distinction d'Hippolyte fût dans le cas de la règle que lui, Cicéron, venait d'établir, il s'est contenté d'alléguer en général cette distinction, avec un adverbe d'éloge : *Non falsum jurare perjurare est*, dit-il (141), *sed quod ex animi tui sententiâ juraris, sicut verbis concipitur more nostro, id non facere perjurium est. Scitè enim Euripides*, juravi linguâ, mentem injuratam gero. Le scoliaste d'Euripide a donné un meilleur éclaircissement ; il veut que la pensée du poëte soit celle-ci. Hippolyte n'avait point compris de quoi il était question, quand on l'avait fait jurer : on lui avait déguisé les choses, et de bonne foi, il les avait entendues d'une certaine manière, et il avait juré selon l'état de la question qu'il entendait. Après cela, on lui fit voir un autre état de l'affaire, et l'on prétendit qu'il s'était lié par son serment : il répondit que jamais son intention n'avait été de jurer cela, et qu'ainsi sa langue seule avait juré. Il me semble que voilà un cas bien différent des équivoques et des restrictions mentales. Hippolyte, selon cette hypothèse, doit jouir des prérogatives de l'ignorance, qui disculpe dans le barreau. *Si certum est eum qui juravit, aliquod factum supposuisse, quod reverà se ita non habeat, ac nisi id credidisset non fuisse juraturum, non obligavit juramentum* (142). Mais néanmoins la maxime d'Euripide, généralement parlant, est très-mauvaise : il n'y a point de parjure que l'on ne pût excuser par-là. Ceux qui usent d'équivoques ne peuvent-ils pas dire que leur pensée et leur langue n'étaient point d'accord, que celle-ci a juré, et que celle-là n'a point juré ? M. Barnes, pour justifier Euripide, observe (143) entre autres choses, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce serment verbal.

(141) Cicero, Officior. *lib. III, cap. XXIX.*
(142) Grotius, de Jure Belli et Pacis, *lib. II, cap. XIII, num. 4. Dans la note, il applique sa maxime à Hippolyte.*

(Y) *Il dogmatisa si gravement pour les avares, que toute la compagnie s'en émut.*] On aurait chassé l'acteur, si Euripide ne fût venu lui-même prier le peuple de se donner un peu de patience, l'assurant qu'on verrait bientôt la fin malheureuse de cet avare, dont les maximes avaient tant choqué la compagnie. C'est à Sénèque que nous sommes redevables de cette particularité. Il rapporte en vers latins les maximes de cet avare, et puis il ajoute : *Cùm hi novissimi versus in tragœdiâ Euripidis pronuntiati essent, totus populus ad ejiciendum et actorem et carmen consurrexit uno impetu : donec Euripides in medium ipse prosiluit, petens, ut exspectarent, viderentque quem admirator auri exitum faceret. Dabat in illâ fabulâ pœnas Bellerophontes, quas in suâ quisque dat. Nulla enim avaritia sine pœnâ est, quamvis satis sit ipsa pœnarum* (144). L'équité veut que l'on se contente de cette sorte d'apologie. Le même poëte s'en servit pour son Ixion. Quelques personnes trouvèrent mauvais qu'il représentât sur le théâtre un homme aussi méchant et aussi impie que celui-là ; *prenez garde*, leur répondit-il, *qu'avant que de le laisser disparaître je l'attache sur une roue* (145). C'est ce qu'il y avait de meilleur dans les tragédies ; on voyait triompher la vertu persécutée ; on y voyait enfin le châtiment des méchans : mais néanmoins il était à craindre que certains exemples et certains discours ne devinssent contagieux. Voyez le reproche qu'on fait à notre Euripide dans Aristopha-

(143) *In Vitâ Eurip., pag.* 22.
(144) Seneca, epist. CXV, *pag. m.* 452,
(145) Ὥσπερ ὁ Εὐριπίδης εἰπεῖν λέγεται πρὸς τοὺς τὸν Ἰξίωνα λοιδοροῦντας ὡς ἀσεβῆ καὶ μιαρὸν, Οὐ μέν τοι πρότερον αὐτὸν ἐκ τῆς σκηνῆς ἐξήγαγον ἢ τῷ τροχῷ προσηλῶσαι. *Quemadmodum Euripides fertur Ixionem ut impium flagitiosumque convicïantibus dixisse, enimvero non antè eum è scenâ eduxi, quam rotæ affigerem.* Plutarch., de Audiendis Poëtis, *pag.* 19.

ne (146) à l'occasion de sa Phèdre. Notez que dans le *Ménagiana* on confond les deux affaires qui furent faites à Euripide; car on y assure (147), *que les cinq juges établis chez les Athéniens, pour régler les différens qui pouvaient naître au sujet de la comédie... ayant* (148) *un jour cité Euripide pour rendre compte d'un vers de quelqu'une de ses pièces, où il faisait dire à un acteur qu'il avait juré de la langue et non pas de l'esprit, Euripide se défendit en disant qu'ils attendissent à la fin de la pièce, et qu'ils verraient que cet acteur serait roué.*

(Z) *On s'offensa tellement des deux premiers vers de sa Ménalippe,..... qu'il fut obligé de changer cela.*] La preuve de ceci se voit dans Plutarque: je rapporterai ses paroles un peu au long, parce qu'elles nous apprennent le poids que le paganisme donnait à la tradition (149) quand il s'agissait des preuves de l'existence divine. Plutarque avoue assez nettement qu'il y avait du danger à ne se point tenir ferme sur cette preuve, et qu'il était difficile d'en donner de plus certaines. Les philosophes d'aujourd'hui ne sont pas réduits à cet embarras; ils donnent des preuves très-évidentes, et tout autrement démonstratives que ne le peut être la tradition. Mais laissons parler Plutarque (150): « Tu me sembles toucher une grande et hardie » question, ou, pour mieux dire, remuer un point auquel on ne deust » aucunement toucher, c'est l'opinion » et creance que nous avons des dieux, » en nous demandant la preuve et la » raison de chacun d'iceux. Car l'ancienne foi et creance, que nous en » avons de nos ancestres en ce païs, » nous doit suffire, ne s'en pouvant » dire ne imaginer de plus suffisante » ne plus évidente preuve.

» *Dont sens humain par subtile finesse,*
» *N'inventa onc la profonde sagesse.*

» Ains estant ceste tradition le fondement et la base commune de toute » religion, si la fermeté et la creance » d'icelle receuë de main en main » vient à estre esbranlée et remuée en » un seul point, elle devient suspecte » et douteuse en tous les autres. Tu » peux bien avoir ouï dire comment » Euripide fut sifflé et rabroué pour » le commencement de sa tragedie » Menalippe qu'il avoit ainsi commencée,

» *O Jupiter, car de toi rien sinon*
» *Je ne connais seulement que le nom.*

» Il se fioit fort de ceste tragedie-là, » comme estant magnifiquement et » exquisement bien escrite, mais pour » le tumulte et murmure qu'en fit le » peuple, il changea les premiers » vers ainsi comme il se lit maintenant,

» *O Jupiter, combien en vérité*
» *Ce nom convient à ta divinité.*

(AA) *Quelques-uns le font passer pour athée.*] Plutarque entre les anciens, et Brown (151) entre les modernes, ont parlé ainsi d'Euripide. Voyez la remarque (H) de l'article Critias. Aristophane dit une chose qui me fait songer à la crainte que certaines gens eurent dans Éphèse, au sujet des prédicateurs de l'Évangile (152). Il introduit (153) une veuve qui avait gagné sa vie à vendre des bouquets sacrés; mais, disait-elle, depuis qu'Euripide a persuadé aux hommes, par ses vers impies, qu'il n'y avait point de dieux, je ne vends presque plus rien. Prenez bien garde que les dieux du paganisme étaient si risibles, qu'on pouvait bien, sans être athée, les tourner en ridicule. Ainsi le passage d'Euripide, rapporté par Clément Alexandrin, ne prouve rien: j'entends celui où ce poëte dit que, si les dieux étaient appelés à rendre compte de leurs adultères, Neptune et Jupiter même évacueraient leurs temples, en exécution de la sentence qu'on prononcerait contre eux; mais, ajoute-t-il, je ne pense pas qu'on en vienne jamais là (154): Ἤδη δὲ ἐν Ἴωνι τῷ δρά-

(146) *In* Ranis, *act. IV*, *scen. II*, *pag. m.* 243.
(147) Ménagiana, *pag. m.* 119.
(148) *Là même*, *pag.* 120.
(149) *Voyez les* Pensées diverses sur les Comètes, *num.* 137.
(150) Plutarch., *in* Amatorio, *pag.* 756: *je me sers de la version d'*Amyot.
(151) Relig. Medici, *sect. XLVI. Vide notas in eum locum.*
(152) Actes des apôtres, *chap. XIX*, *vs.* 24 *et suiv.*
(153) *In* Thesmophorias, *pag. m.* 777.
(154) Clem. Alexandrin., Admonit. ad Gentes, *pag.* 50.

ματι γυμνῇ τῇ κεφαλῇ ἐγκυκλεῖ τῷ θεάτρῳ τοὺς Θεούς.

Πῶς οὖν δίκαιον, τοὺς νόμους ὑμᾶς βροτοῖς
Γράψαντας, αὐτοὺς ἀδικίας ὀφλισκάνειν;
Εἰ, δ' οὐ γὰρ ἔϛαι, τῷ λόγῳ δὲ χρήσομαι·
Δίκας βιαίων δώσετ' ἀνθρώποις γάμων,
Σὺ καὶ Ποσειδῶν, Ζεὺς θ' ὃς οὐρανοῦ κρατεῖ,
Ναοὺς τίνοντες ἀδικίᾳ κενώσετε.

Jam verò in dramate, cui nomen est Ion, capite nudo Deos in theatrum inducit.

An hoc videtur, qui datis mortalibus
Leges, ut ipsi criminis sitis rei!
Quòd si (futurum quod quidem nunquàm reor)
Reddenda vobis ratio sit stupri et probri:
Neptunus, et tu, rexque Jupiter poli,
Templis relictis jure abibitis foras.

Le père Thomassin (155) a raisonné juste sur la contradiction qui se trouve dans la conduite des païens. Ils adoraient dans les temples les mêmes divinités que l'on bafouait impunément sur leurs théâtres.

Notez une grosse faute de Théophile Raynaud. Il dit que l'athée Euripide attaqua le philosophe Anaxagoras, à cause du dogme de l'unité de Dieu (156) : et il cite le VIe. chapitre du XIVe. livre de la Préparation évangélique d'Eusèbe. Il fallait citer le chapitre XVI; mais cela n'eût point réparé la faute : car voici ce qu'a dit Eusèbe en abrégeant le récit qu'a fait Plutarque des opinions des anciens sur la nature de Dieu. Euripide n'osant marquer sa pensée, parce qu'il craignait l'aréopage, l'insinua en introduisant Sisyphe, qui niait qu'il y eût des dieux. Plutarque fait venir ensuite Anaxagoras, comme le premier qui eût eu des sentimens orthodoxes touchant la divinité. Voilà ce que dit Eusèbe (157).

(BB) *Il est absurde d'imputer à l'auteur d'une tragédie les sentimens qu'il fait débiter par ses personnages.*] M. Barnes observe que, pour soutenir le caractère de Sisyphe, il a fallu qu'Euripide le fît raisonner comme un athée, et qu'ainsi Plutarque n'a point eu raison de trouver là une ruse d'écrivain ; la ruse, dis-je, de débiter sûrement, sous le nom d'autrui, ses propres pensées (158). *Miror autem plurimùm quid tanto viro persuaserit hæc vafrè ab* Euripide *dicta sub* Sisyphi *personâ, et poëtæ ipsius esse sensus, cùm nemo unquàm extitit nostro poëta pientior, ut ex innumeris ejus locis colligi potest, et* Sisyphi *characterem maximè docuit* impiè loqui : *ut observavimus ad* Bellerophon. (159) v. 8. Grotius a dit judicieusement (160), *Multa in tragœdiis sunt non ex poëtæ sensu dicta sed congruenter personæ quæ loquens inducitur.* Voyez la chimère de la cabale de Rotterdam démontrée (161), et ce que nous avons dit dans la remarque (Q) de l'article Érasme, page 235.

(CC) *Deux choses . . . peuvent recevoir un bon et un mauvais tour.*] Un jour le peuple d'Athènes souhaita qu'il retranchât un certain endroit de l'une de ses tragédies : il se présenta sur la scène pour dire au peuple : *Je ne compose point mes ouvrages afin d'apprendre de vous, mais afin de vous enseigner.* Il se plaignit une fois au poëte Alcestis que, pendant les trois derniers jours, il n'avait pu faire que trois vers, quoiqu'il eût travaillé de toutes ses forces. L'autre lui répondit avec un grand air de vanité, qu'il en avait fait une centaine fort aisément : *mais*, reprit Euripide, *il y a cette différence entre les miens et les vôtres, que les miens perceront toute l'étendue des siècles, et que les vôtres ne dureront que trois jours.* Valère Maxime a interprété tout ceci fort favorablement : il n'y a trouvé aucune trace d'orgueil : il n'y a trouvé que la confiance raisonnable qu'un grand homme doit avoir en son mé-

(155) Méthode de lire chrétiennement les poëtes, *tom. I, pag.* 173.

(156) *Quin etiam Euseb.*, 14 *Præpar.*, *cap.* 6, *refert Anaxagoram ab Euripide Atheo idcircò impugnatum.* Theoph. Raynaud., Theol. Natur., *distinct. V*, *num.* 155, *pag. m.* 525.

(157) Euseb., Præp., *lib. XIV*, *cap. XVI*, *pag.* 753.

(158) Barnes., Not. in Euripid. Sisyphi Fragm., *pag.* 492.

(159) *Les fragmens de cette pièce contiennent le discours d'un homme qui nie tout net la providence, sous prétexte que les méchans sont plus riches que les gens de bien.*

(160) *In præfat. ad* Excerpta, *apud* Barnes., *in* Vitâ Euripid., *pag.* 22.

(161) *A la préface*, *pag.* 110.

rite. Il assure même à l'égard du premier fait, que l'on en jugea dans Athènes comme il en juge. *Nec Euripides quidem Athenis*, dit-il (162), *arrogans visus est, cùm postulante populo, ut ex tragœdiâ quandam sententiam tolleret, progressus in scenam, dixit : Se, ut eum doceret, non ut ab eo disceret, fabulas componere solere. Laudanda profectò fiducia est, quæ æstimationem sui certo pondere examinat, tantùm sibi arrogans, quantùm à contemptu et insolentiâ distare satis est. Itaque etiam quod Alcestidi tragico poëtæ respondit, probabile : apud quem cùm quereretur, quòd eo triduo non ultra tres versus maximo impenso labore deducere potuisset, atque is se centum perfacilè scripsisse gloriaretur : Sed hoc, inquit, interest, quod tuî in triduum tantummodò, meî verò in omne tempus sufficient. Alterius enim fœcundi cursus scripta intra primas memoriæ metas corruerunt, alterius cunctante stylo elucubratum opus per omne ævi tempus plenis gloriæ velis feretur.* Personne n'est obligé d'assujettir son franc arbitre au jugement de cet écrivain latin, ni de croire sur sa parole qu'on reçut en bonne part dans Athènes la déclaration désobligeante d'Euripide. On ne doit donc pas être surpris que le Giraldi, se servant de ses lumières, ait trouvé trop de fierté et trop d'amour-propre dans ces réponses du poëte grec. Il n'est blâmable qu'en ce qu'il a prétendu que l'auteur latin les a rapportées comme une preuve d'orgueil. C'est du moins la faute que M. Barnes lui a reprochée (163); après quoi il a fait cette réflexion sur la dernière partie du passage de Valère Maxime : *Verè hæc quidem* Valerius : *nam quùm hodiè ne tres quidem versus nedum unicus ullus ex innumeris jactabundi istius poëtæ extemporanei versibus superesse videatur, sed neque ullum illorum vestigium ad* Valerii *ætatem perduravit, ad quam tamen omnia* Euripidis *opera salva et integra permanserunt, etiam post* Valerii *tempora jam mille et octingentos annos supersunt plures istius fabulæ integræ, quàm omnes* Æschyli, Sophoclis, *et* Aristophanis *tragœdiæ et comœdiæ simul sumptæ.* Il me semble qu'on pourrait censurer deux choses dans ce discours. L'une est, que Valère Maxime ayant vécu sous Tibère, on ne peut pas dire l'an 1694, qu'il vivait il y a dix-huit cents ans. L'autre qu'il nous reste sept tragédies d'Eschyle, autant de Sophocle, et onze comédies d'Aristophane. Toutes ces pièces jointes ensemble surpassent en nombre les vingt tragédies d'Euripide qui nous restent.

(DD) *On l'a accusé d'avoir maltraité Médée par complaisance pour les Corinthiens.*] Ce furent, dit-on, les Corinthiens qui tuèrent les fils de Médée, et qui, long-temps après, engagèrent Euripide à supposer qu'elle-même les avait tués. On ajoute qu'à cause de la grande réputation de ce poëte, la fiction prévalut sur la vérité (164), et que la ville de Corinthe se déchargea de l'infamie de son crime sur la mémoire de l'innocente Médée. L'auteur que je cite ne dit point qu'il en ait coûté autre chose aux Corinthiens que des prières, pour obtenir cette translation d'infamie; mais d'autres assurent qu'il leur en coûta cinq talens. C'est la somme qu'ils donnèrent à Euripide, si l'on en croit Parméniscus (165). Il y a plusieurs auteurs qui ont dit que Médée ne tua point ses enfans, et qu'au contraire, ne pouvant les emmener avec soi quand elle s'enfuit de Corinthe, elle eut soin de les mettre dans un temple, où elle espéra qu'ils trouveraient un asile inviolable, mais que les Corinthiens les y massacrèrent (166). On allègue (167), pour justifier Euripide, qu'il n'a pas été le premier qui ait accusé Médée du meurtre

(162) Val. Maxim., *lib. III*, *cap. VII*, *ext.*, *num.* 1.

(163) Lilius Gyraldus *incogitanter nimis dixit quòd poëtam nostrum arrogantem et superbum* Valerius Maximus *prodat, quùm tamen nobilis is author in eo capite et loco quem* Gyraldus *designat, nihil omninò tale, imò planè contrarium statuat.* Barnes., *in* Vitâ Euripidis, *pag.* 20.

(164) Ælian., Var. Hist., *lib. V*, *cap. XXI.*

(165) *Apud* Scholiasten Euripidis, in Medæam, *vs.* 9. *M.* Barnes, *pag.* 15, *assure que* Plutarque, *dans la* Vie d'Alexandre, *rapporte la même chose, l'empruntant de* Parméniscus. *Je n'ai point trouvé cela dans* Plutarque.

(166) Parmeniscus *et* Didymus, *apud* Scholiasten Euripid., *ibid.*, *vs.* 273. Didymus *cite* Créophylus. *Voyez* Elien, Var. Hist., *lib. V*, *cap. XXI*, *et* Apollodore, Biblioth., *lib. I.*

(167) Barnes., *in* Vitâ Euripid., *pag.* 15.

de ses enfans, puisque Carcinus (168) l'a introduite plaidant sa cause contre ceux qui l'en accusaient, et qu'Apollodore (169) dit nettement qu'elle tua les deux fils qu'elle avait de Jason. De ces deux témoins il n'y a que le premier qui puisse servir, car le premier a vécu deux cent cinquante ans après Euripide. Pour Carcinus, il a précédé ce poëte; il eut un fils nommé Xenoclès, qui disputa le prix de la tragédie contre Euripide (170).

(EE) *Il n'est pas vrai qu'il y eût dans son Palamède quelque reproche tacite touchant la mort de Socrate.*] Ce qu'il y a de plus uniforme dans les auteurs, par rapport au temps d'Euripide, est qu'il naquit la 1re. année de la 75e. olympiade, et qu'il vécut environ soixante et quinze ans. Il faut donc placer sa mort dans la 93e. olympiade, comme Suidas a fait. Or, il est certain que Socrate ne mourut que dans la 95e. olympiade: il n'est donc pas vrai qu'Euripide ait pu reprocher aux Athéniens le supplice de ce philosophe. Notez que Diodore de Sicile ayant dit qu'Apollodore mettait la mort d'Euripide en la même année que la mort de Sophocle, c'est-à-dire, à l'an 3 de la 93e. olympiade, ajoute que, selon d'autres, Euripide avait été déchiré par des chiens, dans la Macédoine, quelque temps auparavant (171). Remarquez aussi, je vous prie, ces paroles de M. le Fèvre (172): *Je suis fort assuré qu'Aristophane fit jouer la comédie intitulée les* Grenouilles *en cette même olympiade 92, et qu'en cette pièce il parle d'Euripide comme d'un homme qui était déjà mort.* Samuel Petit (173) prétend prouver que cette pièce parut la 3e. année de la 93e. olympiade. Cela me suffit. J'ajoute que l'anonyme qui a fait la description des olympiades, marque sous la 91e. le combat d'Euripide et de Xénoclès, dans lequel combat, le Palamède fut l'une des quatre pièces produites par Euripide (174). Joignez à cela l'autorité de Philochorus, qui avait fait un livre particulier sur la vie d'Euripide (175). Il marqua en termes précis que le supplice de Socrate fut postérieur à la mort de ce grand poëte (176): et néanmoins on a osé publier, et cela depuis très-long-temps, qu'Euripide fit pleurer tous les spectateurs pour avoir coulé deux vers dans son Palamède, qui désignaient la mort de Socrate. Voici le conte. Ὅθεν λοιπὸν ἐκέλευσαν μηδένα δημοσίᾳ, οἷον ἐν κοινῷ θεάτρῳ, λέγειν περὶ Σωκράτους· ἀμέλει λέγεταί τι τοιοῦτον, ὡς ὅτι Εὐριπίδου βουλομένου εἰπεῖν περὶ αὐτοῦ, καὶ δεδιότος, ἀναπλάσασθαι Παλαμήδην, ἵνα διὰ τούτου σχοίη καιρὸν τοῦ αἰνίξασθαι εἰς τὸν Σωκράτην, καὶ εἰς τοὺς Ἀθηναίους, ἐκάνετε ἐκάνετε τῶν Ἑλλήνων τὸν ἄριςον, ὅ ἐςιν, ἐφονεύσατε. καὶ νοήσαν, τὸ θέατρον ἅπαν ἐδάκρυσε, διότι περὶ Σωκράτους ᾐνίττετο (177). *Undè post edixerunt, ne quis in posterum Socratis publicè, ut in communi theatro, meminisset. Narratur autem hujùsmodi quiddam accidisse: Euripidem, cùm aliquid de eo dicere vellet, nec id tamen auderet, finxisse fabulam de Palamede, ut sub ejùs personâ occasionem haberet obscurè ad Socratis interitum et factum Atheniensium alludendi, his verbis: « Occidistis, occidistis Græcorum » optimum. » Animadvertente autem populo, hæc verba ad Socratem pertinere, ortam in toto theatro esse complorationem.* Diogène Laërce (178) a rapporté en peu de mots le principal de cette fausse aventure. Plusieurs de nos plus savans modernes (179) l'ont adoptée.

Par la vraie date de la mort d'Euripide, l'on peut convaincre Cœlius Rhodiginus d'une insigne fausseté. Il dit (180) que le jeu des osselets con-

(168) *Apud* Aristotel. Rhetor., *lib. II, cap. XXIII, pag.* 447.

(169) Biblioth., *lib. I.*

(170) Barnes., *in* Vitâ Euripid., *pag.* 15.

(171) Diodor. Sicul., *lib. XIII, cap. CIII, pag. m.* 554.

(172) Vie des Poëtes grecs, *pag.* 85.

(173) Miscellan., *lib. I, cap. XIV.*

(174) Ælianus, Var. Histor., *lib. II, cap. VIII, où il faut lire* ἐννεκοςὴν *et non pas* ἕκτην, *et alors on trouvera la* 91e. *olympiade. Voyez* Schefferus, in hunc locum Æliani.

(175) Suidas, *in* Φιλόχορος.

(176) *Apud* Diogen. Laërtium, *lib. II, in* Socrate, *num.* 44.

(177) Anonymus, *in Argumento* Orationis Isocratis *cui titulus* Busiris, *pag. m.* 322.

(178) *Lib. II, in* Socrate, *num.* 44.

(179) Daniel Heinsius, *entre autres, in* dedic. Tragœd. Senecæ, *apud* Barnes., *pag.* 15.

(180) Antiq. Lection., *lib. XX, cap. XXVII, pag. m.* 1135. *M.* Barnes, *pag.* 23, *a relevé cette bévue, qu'il attribue, non-seulement à*

tenait un nombre qui valait 40, et qui s'appelait *Euripides*; et il en donne pour raison qu'Euripide fut l'un des quarante magistrats que l'on établit dans Athènes après l'expulsion des trente tyrans. Comment aurait-il pu être l'un de ces quarante, puisqu'il était mort avant que Lysandre se fût rendu maître d'Athènes? Charles Étienne, Lloyd et Hofman ont conservé en son entier cette erreur de Rhodiginus.

(FF) *Peu de gens font mention d'une chose qu'on lit dans Eusèbe.*] Il semble que l'on en pourrait conclure qu'Euripide avait un appartement dans la citadelle d'Athènes, avec une pension du public. Je rapporterai les paroles d'Œnomaüs : les savans y feront les commentaires qu'ils jugeront à propos. Εἰ μὲν οὖν ὁ κρότος ἱκανὸς κριτὴς, καὶ ἡ ἐν Ἀκροπόλει τράπεζα, οὐδὲν ἔτι λέγω, βλέπων ἐν Ἀκροπόλει δειπνοῦντα τὸν Εὐριπίδην, καὶ τὸν Ἀθηναίων ἅμα καὶ τὸν Μακεδόνων δῆμον ἐπιψοφοῦντα. *Si ergò vel isti plausus, vel instructa in arce mensa, idonei sunt hoc in genere arbitri, nihil addo : novi enim et in arce Euripidem cœnâsse, et Atheniensium atque Macedonum plausu celebratum eundem fuisse* (181).

(GG) *Quelques-unes des fautes de M. Moréri sont très-lourdes.*] 1°. Il ne fallait pas dire qu'on appelait notre poëte *le philosophe tragique*, mais *le philosophe du théâtre*. 2°. Au lieu d'assurer qu'il *naquit à Phlya* (182), il fallait dire dans l'*île de Salamine*. 3°. Puisqu'il naquit la 1re. année de la 75e. olympiade, il est absurde de dire qu'il *vivait en* cette *olympiade*; car on ne parle ainsi que pour désigner le temps où un homme fait le plus parler de lui. 4°. J'ai déjà marqué (183) l'erreur de ceux qui l'envoient en Égypte avec Platon; 5°. et qui observent en particulier qu'il y alla après avoir achevé ses études de rhétorique. 6°. On aurait bien de la peine à justifier que Décamnique fût celui qui fit mourir Euripide. Les auteurs qui ont conservé les noms de ceux qu'on accuse de l'avoir exposé aux chiens ne nomment jamais ce Décamnique. Je m'étonne donc que M. le Fèvre ne se soit attaché qu'à ce nom-là. 7°. En tout cas, il ne fallait point placer la vengeance de Décamnique contre Euripide après la mort d'Archélaüs. M. le Fèvre s'en était fort bien gardé : si M. Moréri avait été bon copiste, il eût fait la même chose; car il est sûr qu'Euripide mourut quelques années avant ce prince. 8°. Dire qu'Euripide *mourut âgé d'environ soixante-quinze ans, en la* 93e. *olympiade*, lorsque l'on a déjà dit qu'il *vivait en la* 75e. *olympiade*, est ignorer les élémens de son métier, et ceux de l'arithmétique. Les plus mauvais historiens ne diront jamais qu'un homme qui vit dans la 75e. olympiade (c'est-à-dire, qui est alors dans son état florissant), et qui meurt dans la 93e., meurt âgé d'environ soixante-quinze ans. Un tel homme aurait vécu pour le moins un siècle entier. 9°. Il ne fallait pas dire que ce poëte se retira *après l'an* 338 *de Rome chez Archélaüs, roi de Macédoine*; car puisque l'on devait dire qu'il mourut *l'an* 348 *de Rome*, on s'engageait à soutenir qu'il vécut environ dix ans à la cour de Macédoine, fausseté que tous les auteurs condamnent, puisqu'ils ne donnent qu'environ trois ans de séjour à Euripide, dans la cour d'Archélaüs. Et nous avons vu (184) qu'à l'âge de soixante-neuf ans il fit jouer son Oreste dans Athènes. 10°. La citation de Diodore de Sicile, *l.* 13., et celle d'Aulu-Gelle, *l.* 11, *c.* 4, sont tout-à-fait inutiles.

(HH) *La meilleure édition....... est celle qu'un docteur de Cambridge publia* in-folio, *l'an* 1694.] Il se nomme Josué Barnes. Il y a joint des scolies et tous les fragmens qu'il a pu trouver. Il a éclairci plusieurs choses par des notes fort savantes, et il a mis en tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition.

Disons un mot sur quelques-unes des éditions précédentes. Gesner (185) observe que la première édition de dix-huit tragédies d'Euripide est celle

Rhodiginus, *mais aussi à* Eustathius, *in* Homer., *folio* 1289, *lin.* 61.

(181) OEnomaüs, *apud* Eusebium, de Præparat. Evangel., *lib V*, *cap. XXXIII*, *pag.* 228.

(182) *Voyez la remarque* (A).

(183) *Dans la remarque* (S).

(184) *Ci-dessus*, *remarque* (S), *citation* (123), *pag.* 364.

(185) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 229 *verso*.

de Venise, chez Alde Manuce. Elle n'est qu'en grec: il n'en marque ni l'année ni la forme. J'ai su d'ailleurs qu'Alde imprima ce poëte sans version latine, l'an 1503, in-8°. Hervagius renouvela cette édition à Bâle, l'an 1537, in-8°., et l'an 1544 et l'an 1551 (186). On y joignit une traduction latine de mot à mot dans l'édition de Bâle, chez Robert Winter, l'an 1541 (187). Le traducteur se déguisa sous le faux nom de *Dorotheus Camillus* (188). Jean Oporin donna une édition d'Euripide, *in-folio*, l'an 1562, en grec et en latin, laquelle contient les notes et les préfaces de Gaspar Stiblinus, les Prolégomènes de Jacques Micyllus, et quelques remarques de Jean Brodeau. L'édition de Plantin, in-16, à Anvers, 1571, contient une chose qui manquait aux précédentes: les vers y sont démêlés, chacun est placé dans sa ligne selon sa mesure et sa longueur. Guillaume Cantérus fit ce partage. Paul Étienne publia Euripide en grec et en latin, avec l'ancien scoliaste, et avec les Commentaires de Brodeau, de Cantérus, de Stiblinus et de Portus, l'an 1602, in-4°. L'édition dont je me sers est d'Heidelberg, chez Jérôme Commelin, 1597, in-8°. Elle est en grec et en latin: les vers y sont rangés selon l'ordre que Cantérus leur donna; la traduction fut retouchée par Æmilius Portus; on joignit aux dix-neuf tragédies d'Euripide le commencement de la vingtième, intitulée *Danaë*. Il y a quelques tragédies qui ont paru à part, traduites par différens auteurs. On en imprima quatre (189) à Anvers, l'an 1581, traduites en vers latins par Ratallérus. Érasme traduisit en vers ïambiques, l'Hécube et l'Iphigénie *in Tauris*, et cette version fut imprimée à Venise, chez Alde, l'an 1507, in-8°. Florent Chrétien a traduit en vers latins l'Andromaque et le Cyclope.

(186) *Voyez le* Catalogue de la Bibliothéque de Nicolas Heinsius, *part. II*, *pag.* 118.

(187) Gesner., Biblioth., *folio* 229 *verso*.

(188) *Idem*, *ibid*.

(189) *Savoir*: Phœnissæ, Hippolytus, Coronatus et Andromacha.

EUROPE, fille d'Agénor (*a*), roi de Tyr. Les poëtes ont feint que Jupiter se déguisa en taureau afin d'enlever cette princesse, et qu'il la transporta dans l'île de Crète (*b*), où il eut d'elle trois fils. Ceux qui rapprochent autant qu'ils peuvent de la vérité historique les fables des poëtes, disent que Taurus, général des troupes d'Astérius, roi de Crète, ayant pris la ville de Tyr, la pilla et en enleva un grand nombre de prisonnières, et entre autres Europe, la fille du roi (A). Elle épousa Astérius qui, n'en pouvant avoir d'enfans, adopta ceux qu'elle avait eus de son galant (B). On prétendait que Jupiter jouit d'elle la première fois, sous un plane (C), qui eut depuis ce temps-là un privilége tout particulier, c'est qu'il conservait son beau feuillage toute l'année. On dit aussi qu'Europe, ayant perdu son pucelage, s'alla promptement laver dans une eau qui avait une merveilleuse propriété (D).

(*a*) *D'autres la font fille de Phénix.* Apollodor., *lib. III*, *init.*

(*b*) *Voyez* Ovide, *au IIe. livre des* Métamorphoses, Fab. XIII, v. 835 *et seqq*.

(A) *Taurus, général des troupes.... enleva..... Europe, fille du roi.*] J'ai suivi le sentiment de Meursius, encore que je ne l'aie vu fortifié que du témoignage de Tzetzès (1), et qu'un grand nombre d'auteurs soutiennent que Taurus était roi de Crète. C'est la qualité que lui donnent la Chronique d'Alexandrie, Eustathius et Cédrénus (2). Quoi qu'il en soit, Taurus, ou roi de Crète, ou commandant les troupes du roi de Crète, fit la guerre à Agénor, lui prit la ville de Tyr et sa fille Europe, etc. (3).

(1) In Lycophronem, *apud* Meursium, *in* Cretâ, *pag.* 125.

(2) *Apud* Meursium, *ibid.*, *pag.* 251.

(3) Chronicon Alexandrinum: Palæphatus, (*cap. XVI*): Eustathius ad Dionysium: Cedrenus, *apud* Meursium, *ibid.*

Il était natif de Gnosse, ville de Crète (4), et il fit bâtir dans cette île la ville de Gortys (5). Il lui donna le nom de sa mère.

(B) *Astérius,..... n'en pouvant avoir d'enfans, adopta ceux qu'elle avait eus de son galant.*] On soupçonne (6) avec raison qu'il était encore enfant lorsqu'Europe fut enlevée par Jupiter. Lorsqu'il l'épousa, elle était mère de Minos, de Rhadamanthe et de Sarpédon, trois garçons que Jupiter lui avait faits. Astérius les adopta, et laissa son royaume à Minos. Voilà ce qu'on trouve dans Diodore de Sicile (7). On en trouve à peu près autant au IIIe. livre d'Apollodore. Il est vrai que le prince qui la prit à femme n'y est point nommé Astérius, mais Astérion. Dans la Chronique d'Eusèbe, ces trois enfans ne sont point fils de Jupiter et d'Europe, ils le sont d'Astérius et d'Europe; d'Astérius, dis-je, qui l'épousa après que Jupiter eut joui d'elle. Saint Augustin dit que ce fut Xanthus, roi de Crète, qui enleva Europe, et qui en eut Rhadamanthe, Sarpédon et Minos. Il avoue qu'on donne d'autres noms à ce monarque : *Per eos annos*, dit-il (8), *à rege Xantho Cretensium, cujus apud alios aliud nomen invenimus, rapta perhibetur Europa, et indè geniti Rhadamanthus, Sarpedon et Minos, quos magis ex eâdem muliere filios Jovis esse vulgatum est.* Nonnus prétend que Jupiter ayant engrossé Europe la maria, toute enceinte qu'elle était, à un très-riche parti, savoir, à Astérion.

> Καὶ ζαθέης ὠδῖνος ἑὴν ἐγκύμονα νύμφην
> Κάλλιπεν Ἀςερίωνι βαθυπλούτῳ παρακοίτῃ
> Ζεὺς πόσις. . . . .
>
> *Et sancti partûs suam gravidam nympham*
> *Reliquit Asterioni opulento conjugi*
> *Jupiter maritus* . . . . (9).

C'est ainsi que les rois en usent assez souvent : ils marient à de grands partis les belles dont ils ont joui autant de temps qu'il leur a plu. Lycophron (10) insinue que ce fut pour Astérion qu'Europe fut enlevée.

(C) *On prétendait que Jupiter jouit d'elle sous un plane.*] Théophraste et Pline sont, je pense, les seuls des anciens auteurs qu'on puisse citer. *Est Gortynæ in insulâ Cretâ*, dit Pline (11), *juxta fontem Platanus una, insignis utriusque linguæ monumentis, nunquàm folia dimittens : statimque ei Græciæ fabulositas superfuit, Jovem sub eâ cum Europâ concubuisse : ceu verò non alia ejusdem generis esset in Cypro. Sed ex eâ primum in ipsâ Cretâ (ut est natura hominum novitatis avida) Platani satæ regeneravere vitium : quandoquidem commendatio arboris ejus non alia major est quàm solem æstate arcere, hieme admittere.* Les termes de Théophraste pourraient nous porter à croire qu'Europe était sur cet arbre lorsque Jupiter se divertit avec elle la première fois (12), et il y a, dit-on, des médailles qui favorisent cette explication. Mais, laissant cela, considérons les termes de Pline. J'avoue que je n'en comprends pas toute la force. Il remarque très-ingénieusement que la fabuleuse Grèce ne s'oublia pas en voyant un plane d'une nature si singulière, elle s'en empara promptement pour y bâtir des fictions; elle supposa que cet arbre ne possédait un tel privilége, que parce qu'il avait fourni son ombre au plus grand des dieux, pendant la prise de possession d'un pucelage. Pline réfute cette chimère, par la raison qu'il y avait dans l'île de Cypre un plane tout semblable à celui-là. Jusqu'ici tout est facile : mais il ajoute qu'on voulut avoir de la race de ce plane, premièrement

(4) Palæphat. *et* Tzetzès, *ibid.*

(5) Chronic. Alexandr. Eustathius, Cedrenus, *apud* Meursium, *ibid.*

(6) Meursius, *ibid.*

(7) Diod. Sicul., *lib. IV*, *cap. LXII.*

(8) August., de Civit. Dei, *lib. XVIII*, *cap. XII.*

(9) Nonnus, Dionys., *lib. I*, *vs.* 353.

(10) *In* Cassandrâ, *vs.* 1300.

(11) Plin., *lib. XII*, *cap. I.*

(12) Ἐν Κρήτῃ δὲ λέγεται πλάτανόν τινα εἶναι ἐν τῇ Γορτυναίᾳ πρὸς πηγῇ τινι ἣ οὐ φυλλοϐολεῖ. Μυθολογοῦσι δὲ ὡς ἐπὶ ταύτῃ ἐμίγη τῇ Εὐρώπῃ ὁ Ζεύς. *In Cretâ insulâ agro Gortynensi platanum apud fontem quendam stare asseverant quæ nunquàm folia deperdit. Jovem sub eâ cum Europâ concubuisse fabulantur.* Theophr. Histor. Plantar., *lib. I*, *cap. XV*, *pag. m.* 16. Ἐπὶ ταύτῃ. *Voici la note du père Hardouin*, ubi ἐπὶ ἀντί τοῦ ὑπὸ dictum : etsi arbori insidere ipsi Europa videtur in nummo ΓΟΡΤΥΝΙΩΝ apud Ant. August., dial. 3, pag. 85. *Harduin., in Plin.*, lib. XII, cap. I, pag. 7, tom. III.

en divers endroits de l'île de Crète, et puis en Italie, et que les planes qui sortirent de celui-là firent renaître le défaut ; car ce qu'il y a de plus estimable dans les arbres de cette espèce, c'est d'écarter le soleil pendant l'été, et de le laisser passer pendant l'hiver. Voilà une pensée de Pline qui me paraît bien confuse. Apparemment c'est à cause que je ne l'entends pas : elle est peut-être très-belle et très-fine. Le sens le plus naturel que j'y trouve est celui-ci. Tous les planes qui tirèrent leur origine de celui-là eurent le même défaut de ne perdre jamais leur feuillage ; ils furent privés de la principale perfection des arbres de cette espèce, c'est-à-dire qu'ils n'eurent point la propriété de donner passage au soleil pendant l'hiver, et d'être impénétrables à ses rayons pendant l'été. En prenant ainsi le texte de Pline, j'y trouve deux grands inconvéniens : l'un est qu'il n'y a nulle apparence qu'il y ait eu dans l'île de Crète, et dans l'Italie, plusieurs planes qui conservassent leur verdure toute l'année : l'autre est, qu'on ne comprend pas que ce soit une perfection à une plante de perdre ses feuilles pendant l'hiver. N'est-ce pas à cause que le laurier n'a point cette prétendue perfection, qu'il a été le symbole de la victoire ? De quoi peut servir qu'un arbre n'ait point de feuilles durant la rude saison ? Est-ce afin qu'on puisse s'asseoir sous ses branches sans être privé de la chaleur du soleil ? Mais où sont les gens si sots, qu'ils aillent pendant le froid se mettre au soleil sous un arbre bien branchu ? Ne cherche-t-on pas une muraille ou une haie qui d'un côté nous garantisse du vent, et qui de l'autre reçoive les rayons du soleil ? Du Pinet a senti sans doute la difficulté ; mais au lieu de faire quelques efforts pour la résoudre, il l'a sautée. Voici sa version. *A Cortina, ville de l'île de Candie, on void un autre plane auprès d'une fort belle fontaine, qui pour raison de ce est celebrée tant des Grecs que des Latins. Car ce plane est tousjours verd, tant en yver qu'en esté : de sorte que les poëtes qui ne laissent jamais rien en arrière, disent que ce fut le plane soubs qui Juppiter despucella l'infante Europe : comme s'il n'y avait point d'autres Planes en Chypre de mesme nature que cestuy-ci. Mais comme les hommes sont tousjours curieux des choses nouvelles, les Candiots, voulans avoir de la race de ce plane, replantèrent en plusieurs lieux de ses jettons. Et trouvans que ces planes replantez servoient seulement de garder de la chaleur du soleil en esté, mais qu'en yver ils perdaient leurs feuilles, ils demeurerent fermes en leur opinion de la defloration d'Europe.*

(D) *On dit qu'elle.... s'alla laver dans une eau qui avait une merveilleuse propriété.*] J'ai été contraint d'employer le terme d'*eau*, parce que les auteurs qui nous apprennent ce conte ne se servent ni du mot de rivière, ni de celui de fontaine : et de là vient que le savant Meursius parle de cette eau, après avoir achevé la liste des rivières et des fontaines de l'île de Crète. *Et hi quidem fontes pariter fluviique in hâc insulâ memorantur*, dit-il (13), *præter quos et aqua fuit, cui si qui pluviæ tempore insiderent, illi sicci permanebant. Solion, De Flum.* Ἐν Κρήτῃ ὀχετὸς ὕδατός ἐστιν, ὃν οἱ διαβαίνοντες, ὕοντος τοῦ Διὸς, ἄβροχοι διαβαίνουσιν, ἐφ' ὅσον ἐν τῷ ὀχετῷ εἰσιν. In Cretâ aquæ rivus est, quem qui transeunt, pluente Jove, sicci transeunt, quamdiù quidem sunt in rivo. *Et Europa, post concubitum cum Jove, eâ lota ferebatur. Antigonus Carystius, Hist. Mirab. cap.* 129. Καὶ περὶ τοῦ κατὰ τὴν Κρήτην ὑδατίου, οὗ οἱ ὑπερκαθίζοντης, ὅταν ὑετὸς ᾖ, διατελοῦσιν ἄβροχοι· παραδεδόσθαι δὲ τοῖς Κρησὶν, ἀπ' ἐκείνου λούσασθαι τὴν Εὐρώπην, ἀπὸ τῆς τοῦ Διὸς μίξεως. Item de aquâ in Cretâ, cui insidentes, dum pluit, sicci manent : ac tradi apud Cretenses, eâ se Europam quondam abluisse, postquàm cum Jove rem habuisset. En faveur de ceux qui n'entendent point le latin, je dois dire quel était le privilége de cette eau. Ceux qui y entraient pendant la pluie ne se mouillaient point. Les auteurs que Meursius cite ne disent pas que Jupiter accorda ce privilége en considération du service que cette eau avait rendu à Europe, ou plutôt en considération de l'honneur qu'Europe avait daigné faire à cette eau ; mais il ne faut point douter que les habitans de Crète ne recourussent à cette cause. Je m'étonne qu'on n'ait point donné

(13) Meursius, *in Cretâ*, *pag.* 92.

la position de cette eau avec la dernière précision ; car puisqu'on savait où était le plane sous lequel se célébra l'amoureux mystère (14), on devait savoir où Europe se lava après que le jeu eut fini. Je finis en remarquant qu'Europe entra dans l'île de Crète par l'embouchure de la rivière qui passait à Gortys. *Gortynam amnis Lethæus præterfluit : quo Europam tauri dorso Gortynii ferunt vectitatam* (15).

(14) *Est Gortynæ in insulâ Cretâ* Juxta fontem *platanus una, etc.* Plinius, *lib. XII, cap. I. Voyez ci-dessus la remarque* (C), *citation* (11).

(15) Solin., *cap. XI.*

EUSTACHE (David), ministre de l'église réformée de Montpellier, et natif de Dauphiné (*a*), publia quelques sermons, et quelques ouvrages de controverse (A), qui lui acquirent de la réputation. Il assista au synode national de Loudun, comme député de la province du bas Languedoc, l'an 1659, et il fut nommé par la compagnie pour aller porter au roi la lettre qu'elle écrivait à sa majesté. Il harangua ce monarque, qui était alors à Toulouse, la reine-mère, et le cardinal Mazarin, et s'en acquitta dignement. Il mourut quelques années après et ne laissa que deux filles.

(*a*) Allard., Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 94.

(A) *Il publia quelques sermons, et quelques ouvrages de controverse.*] Il publia *les Remède salutaires contre la séparation d'avec Dieu, l'an* 1645; *la Victoire de la foi; Une réponse au père Meynier, jésuite ; son Colloque avec Disdier Barruel, curé d'Entraigues* (1). Voilà ce qu'en dit le Bibliothécaire de Dauphiné. J'ajoute à cela que David Eustache est auteur d'un livre divisé en deux parties, qui sert de réponse à la demande que l'on fait aux protestans, *où était votre église avant Luther ?* Il publia, en 1660, un petit livre anonyme intitulé *l'Orateur Tertulle convaincu :* c'est une réponse à la harangue que l'on supposa que *les sages de la religion prétendue réformée* avaient faite à la reine Marie Thérèse, à son entrée dans le royaume, pour lui déclarer qu'ayant su qu'elle avait témoigné beaucoup de chagrin en apprenant qu'une partie des sujets du roi son mari étaient hérétiques, ils venaient diminuer cette affliction, vu qu'ils embrassaient la religion de sa majesté, et cela après avoir connu par le témoignage de leurs plus fameux auteurs, que l'on peut être sauvé dans la communion romaine. On ne douta point que le jésuite Meynier ne fût l'auteur de cette harangue. Il se plaisait fort à ce lieu commun ; et il le poussa beaucoup plus, quelque temps après, dans un livre qu'il intitula *Montauban justifié* (2).

(1) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 94.

(2) *Voyez l'article* Montauban, *à la remarque, tome X.*

EXPÉRIENS (Philippe Callimachus), était du nombre de ces savans Italiens qui formèrent une académie au XVe. siècle, et se donnèrent un nouveau nom *. Il changea celui de Géminianus (*a*), en celui de Callimachus. Le pape Paul II se persuada qu'il y avait là-dessous quelque grand mystère : il regarda cette troupe de savans comme une bande de conjurés ; il les fit mettre en prison, et leur fit donner la question d'une manière très-rigoureuse (*b*). Ce fut en cette rencontre

* « Cet article, dit Joly, est tiré presque » tout entier de Paul Jove, qui paraît avoir » fait un roman au lieu de l'histoire de cet » auteur. » Pour rectifier Bayle, Joly renvoie à la vie de *Callimaco Esperiente*, par Apostolo Zeno, dans le *Journal de Venise*, tome XXVI, pag. 383 ; au tome VI des *Mémoires* de Niceron, et à la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis* de J.-A. Fabricius.

(*a*) *Ce surnom lui convenait, à cause qu'il était né à San-Gemini, dans la Toscane.* [Leclerc observe qu'il fallait dire San-Geminiano.]

(*b*) *Voyez* Platine, *dans* la Vie de Paul II.

que Platine fut si durement traité, comme nous le dirons dans son article. Callimachus passa pour le chef de cette conspiration; et Platine eut beau alléguer l'incapacité de ce personnage, à l'égard d'une semblable entreprise (A), et l'inimitié qui régnait entre lui et Callimachus, il fut traité comme l'un des conjurés. Quand on eut assez tourmenté ces pauvres gens, et que l'on eut découvert la chimère de leur prétendu complot, ils furent mis en liberté. Callimachus plein de dépit abandonna l'Italie et se retira en Pologne, où la cour était extrêmement mécontente de la conduite du pape (*c*). Le roi Casimir le reçut honorablement, et le donna pour précepteur à son fils Albert. Il l'employa aussi à diverses ambassades (*d*). Callimachus s'insinua de telle sorte dans l'esprit de son disciple, qu'il eut un très-grand crédit sous son règne. Cela déplut fort aux Polonais, et surtout après la bataille qu'ils perdirent dans la Moldavie. Ils crurent que Callimachus était la cause de cette sanglante perte; et qu'il avait conseillé d'exposer à la boucherie la plupart de la noblesse (B); qu'il avait, dis-je, conseillé cela comme le moyen le plus efficace d'établir dans la Pologne un gouvernement arbitraire. L'indignation qu'ils conçurent contre lui, sous ce prétexte, l'alarma de telle sorte, que n'osant plus se montrer il se cacha dans un village chez un bon ami. Il mourut dans cette retraite. On n'osait divulguer sa mort : on fit sécher son cadavre à la chaleur d'un fourneau, et on le gardait dans une armoire *. Le roi Albert, l'ayant su, le fit porter à Cracovie dans l'église de la Trinité, où il lui fit dresser un tombeau de bronze (*e*). C'est ce que Paul Jove débite (C) : mais les historiens Polonais ne disent rien de semblable. Ils assurent que Callimachus mourut en paix et en repos à Cracovie le 1er. jour de novembre 1496 (*f*), et qu'il y fut enterré honorablement. Le sieur Kouig (*g*) s'est imaginé mal à propos que Philippe Callimachus et Callimachus Expériens étaient deux auteurs. Callimachus composa quelques histoires qui peuvent passer (D).

On a une de ses lettres, où il se plaint de ce que la diète de Pétricovie avait résolu de le livrer au pape, et où il assure que ses ennemis n'eussent pas pu le traiter si cruellement, au cas qu'André Sborow (*h*) se fût trouvé à la diète (*i*). Il écrit cela à ce seigneur polonais. Ceux qui, avec la Popelinière, oseraient dire qu'il vivait environ l'an 1552, s'abuseraient grossièrement (*k*).

(*c*) Jovius, Elog., *cap. XLI.*

(*d*) Spondan. Annal., *ad ann.* 1496, *num.* 6.

* Joly pense que le conte de Paul Jove pourrait bien avoir été pris dans Bonfidius qui (au livre III de la 4e. décade de ses *Res Hungaricæ*, page 569, de l'édition de Hanau, 1606) raconte, à la lettre, la même chose de Janus Pannonius, évêque de Cinq-Églises, mort en 1470.

(*e*) *Ex* Jovio, Elogior. *cap. XLI.*

(*f*) *Et non pas* 1490, *comme dans* Moréri.

(*g*) *In* Biblioth. vet. et novâ, *pag.* 155.

(*h*) *Il fut successivement palatin et castellan de Cracovie, et grand maréchal de Pologne.* Johan. Mich. Brutus, *ubi infrà.*

(*i*) Jo. Michael Brutus, Epistol., *lib. IV*, *pag.* 456, *édit.* 1698.

(*k*) La Popelin., Hist. des Hist., *pag.* 480.

(A) *Platine... eut beau alléguer l'incapacité de ce personnage.*] Platine parle de Callimachus fort méprisamment; il le représente, tant pour le corps que pour l'esprit, comme un homme dépourvu des qualités nécessaires à un conspirateur. C'est une grosse bedaine, dit-il, qui a de la peine à se remuer, et qui d'ailleurs a perdu la vue. J'ai de la peine à concilier cela avec le crédit de Callimachus à la cour du roi de Pologne, et avec les intrigues qui le rendirent si odieux aux Polonais. Il n'est pas hors d'apparence que Platine parlait en rhétoricien et en ennemi; je veux dire qu'il décriait Callimachus, afin de réfuter l'accusation qu'on lui intentait, et parce qu'il le haïssait (1). M. de Sponde (2) ne saurait croire qu'un homme bâti comme le Callimachus de Platine, eût pu se rendre si recommandable dans la cour des rois de Pologne. J'en laisse la décision aux lecteurs : voici les paroles de Platine : *Tum ego cùm viderem omnia armis et tumultu circumsonare, veritus ne quid gravius ob formidinem et iram in nos consuleretur, rationes attuli quamobrem crederem Callimachum nil tale aliquid unquàm moliturum nedum meditatum fuisse, qui cum consilio, linguâ, manu, solicitudine, opibus, copiis, clientelis, armis, pecuniis, oculis postremò careret. Cæculus enim et P. Lentulo somniculosior, ac L. Crasso ob adipem tardior* (3). Je suis surpris d'une chose, c'est de voir que Platine, qui nomme plusieurs de ceux qui furent mis à la torture pour cette conjuration, ne dise point si Callimachus fut de ce nombre. Il le fut, selon Paul Jove. *Ipse ante alios desumpti Græci nominis reus tormentis et carcere pœnas daret* (4). Octavius Ferrarius est assez propre à nous faire croire que Callimachus ne fut pas emprisonné, quoiqu'il assure le contraire (5) : car il remarque que Callimachus n'était point à Rome, lorsque les nouvelles de la prétendue conspiration furent portées au pape. *Nam cùm falso rumore delatus fuisset Callimachus Umbraticus vir, inermis et abdomine tardus, adversùs Sacrorum Regem conspirâsse, jamque multos asseclas habere, et ad urbem perdendam resque immutandas festinare, iterùm Platina in vincla conjectus est tanquàm conjurationis conscius* (6). J'ai bien peur que M. Ferrari ne nous donne ici un récit falsifié. La cause de mes soupçons est que Platine rapporte qu'on donna deux fausses alarmes en même temps : l'une était la prétendue conspiration de Callimachus; l'autre était un attroupement prétendu, proche de Rome. On vint dire que Luc Totius (7), qui avait été chassé de Rome, et qui s'était retiré à Naples, allait revenir accompagné de plusieurs autres bannis. Sur cela le pape craignit d'être opprimé et par dedans et par dehors. Il est visible que celui dont on disait qu'il s'avançait en diligence, pour venir bouleverser Rome, n'était point Callimachus; et par conséquent M. Ferrari a bien la mine de s'être trompé. On en jugera mieux si l'on considère les paroles de Platine. Les voici : *Nunciatur ei* (Paulo) *quosdam adolescentes duce Callimacho in eum conspirâsse; cui præ timore vix respiranti, nescio quo fato novus etiam terror additur. Advolat etiam quidam cognomento philosophus homo facinorosus et exul; qui vitam primo et reditum in patriam deprecatus nunciat, ac falsò quidem, Lucam Totium Romanum civem Neapoli exulantem, cum multis exulibus in nemoribus Veliterinis à se visum, ac paulò post affuturum. Timere Paulus ac magis trepidare tùm cœpit : veritus ne domi et foris opprimeretur* (8). C'est-à-dire manifestement que, selon la fausse alarme, ce qu'on craignait de Callimachus était déjà dans la ville même, et que c'était Totius qui s'avançait vers la ville. Les logiciens se servent trop de l'art du *distinguo* : les orateurs ne s'en servent pas assez.

(B) *Les Polonais... crurent... qu'il avait conseillé au roi d'exposer à la boucherie la plupart de la noblesse.*]

(1) *Respondeo me nunquàm consiliorum Callimachi participem fuisse, quippè cùm inter nos simultas esset haud parva.* Platina, *in* Paulo II, *folio m.* 357 *verso.*

(2) Spondan., *ad ann.* 1496, *sub fin.*

(3) Platina, *in* Paulo II, *folio* 356 *verso.*

(4) Jovius, Elog., *cap. XLI.*

(5) *Eâ nominum novitate populorum pastor offensus, quasi occultæ conspirationis tessera esset, Platinam et Callimachum tanquam impios et maleficos tormentis excruciavit.* Octav. Ferrarius, Prolus., *pag.* 88.

(6) *Idem, ibidem.*

(7) *D'autres éditions portent* Tortius

(8) Platina, *in* Paulo II, *folio* 356.

Paul Jove parle de cela comme d'un fait assuré. *Callimachus* ab Alberto... *post Casimiri patris interitum, ad summum familiaritatis atque potentiæ locum evectus est, tantâ Polonorum consternatione, odioque, ut eum tanquam impium, et Moldavicæ cladis authorem, tyrannidemque impotenti imperio exercendam regi suaderet, aulâ extruserint. Maligno enim judicio nobilitatem, quòd imperatæ pecuniæ, et suscepto bello aversa esset, sævo hosti objectandam esse censuerat, ut nemo demùm superesset, qui libertatis per manum traditæ jura tueretur* (9). C'est donner une noire idée de ce personnage, et quiconque serait capable d'une telle méchanceté aurait bien pu faire ce que Paul II soupçonna.

(C)... *C'est ce que Paul Jove débite.*] On a eu raison de dire qu'il n'est point capable de balancer les écrivains polonais, et qu'il se plaît trop à ramasser les traditions populaires (10) : *Ejus obitum Jovius in Elogiis, ex vulgi fabulis, ut assolet, Vilnæ* (11) *in exilio contigisse refert : quem auctores Poloni quibus magis credendum placidè Cracoviæ contigisse et amplo funere honestatum esse asserunt.* Vossius (12) fait tout le même jugement de Paul Jove.

(D) *Il composa quelques histoires qui peuvent passer.*] La relation de ce que firent les Vénitiens, afin d'engager les Perses et les Tartares à la guerre contre les Turcs, la Vie d'Attila, et l'Histoire de Ladislas, roi de Hongrie, tué à la bataille de Varnes, sont les principaux ouvrages de Callimachus. Il a surpassé, dans cette dernière histoire, tous ceux qui, depuis Tacite, se sont érigés en historiens. Je ne donne cela que sur le goût de Paul Jove. *Adeò eleganter ejus gravissimi muneris leges implevisse existimatur, ut omnes qui à Cornelio Tacito per tot secula id scribendi genus attigerint meo judicio superârit* (13). Cette histoire de Ladislas fut composée à la prière de Matthias Hunniade roi de Hongrie, qui récompensa largement l'auteur (14).

Cet homme fit bien ses affaires dans ces pays froids : il y alla pauvre, et y devint fort riche : *Ad hos Callimachus Geminianensis meus familiaris penetravit, ubi et litteris et ingenii solertiâ ex paupere dives magnoperè apud eos reges quibus erat dilectus ante hos annos decessit* (15). Consultez Martin Cromérus au XXXe. livre de l'Histoire de Pologne.

(9) Jovius, Elogior. *capite XLI*, *pag. m.* 97.

(10) Spondan., *ad ann.* 1496, *num.* 6.

(11) Paul Fréher *a lu aussi* Vilnæ, *mais mon édition de* Paul Jove, *qui est de Bâle*, 1561, *dit :* semi-exul in villâ Sarmaticâ apud veterem amicum occultatus fato cessit.

(12) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 620.

(13) Jovius, Elog., *cap. XLI.*

(14) Vossius, de Histor. lat., *pag.* 619.

(15) Volaterranus, *lib. VII*, *cap.* de Poloniâ, *pag. m.* 257.

F.

FABRICIUS LUSCINUS (CAÏUS), capitaine romain, aussi recommandable par sa probité et par sa frugalité (A), que par sa valeur, donna des preuves éclatantes de toutes ces belles qualités durant la guerre de Pyrrhus. Il fut consul pour la première fois, l'an de Rome 471, et il remporta (*a*) des victoires signalées sur les Samnites, sur les Brutiens et sur les Lucaniens (B). Il fit lever le siége de Thurium, et il amassa un butin si considérable qu'après la distribution qu'il fit largement à tous ses soldats, et après avoir rendu à tous les bourgeois de Rome ce qu'ils avaient contribué pour la guerre, il lui resta quatre cents talens qui furent portés à l'épargne, le jour de son triomphe. Il fut le

(*a*) Dionys. Halicarn., Excerpt. de Legat.

seul qui ne retint rien de tant de riches dépouilles. Il eut pour collègue Quintus Æmilius Papus, et il fut encore consul avec lui, l'an 475 (*b*) : mais il faut mettre entre ces deux consulats son ambassade vers Pyrrhus (C). Il fut envoyé vers ce prince pour traiter de la rançon des prisonniers faits à la bataille que le consul Lævinus avait perdue, l'an 473. Pyrrhus ayant ouï dire que Fabricius était fort pauvre lui voulut donner de l'argent (*c*) ; mais Fabricius n'en voulut point prendre, encore qu'on lui protestât qu'on n'avait pour but que de lui donner un gage de bonne amitié, sans vouloir exiger de lui rien de malhonnête. La réflexion de Fabricius à la table de ce prince, sur ce que Cinéas disait touchant les épicuriens, qu'ils faisaient consister le souverain bien dans une vie voluptueuse et tout-à-fait éloignée des affaires publiques, et qu'ils ne croyaient pas que les dieux se souciassent du gouvernement du monde, la réflexion dis-je, que Fabricius fit là-dessus en s'écriant, *fasse le ciel que Pyrrhus et les Samnites prennent un grand goût à cette philosophie pendant qu'ils ont la guerre avec nous* (*d*), ne fut pas la moindre cause qui fit concevoir à Pyrrhus une très-bonne opinion des Romains. Il goûta tellement les manières de Fabricius, qu'il lui offrit la première place dans son conseil et dans ses armées, s'il voulait venir avec lui après la paix (*e*). Le Romain, avec sa franchise ordinaire, lui répondit : *Il n'est nullement de votre intérêt de m'avoir auprès de vous ; car ceux qui vous honorent, et qui vous admirent aujourd'hui, aimeraient mieux m'avoir pour roi, s'ils avaient connu ce que je sais faire.* Ce discours qui n'était guère obligeant ne parut point choquer Pyrrhus, et n'empêcha point que Fabricius n'obtînt sur le sujet de son ambassade assez de satisfaction. Pendant son consulat de l'an 475, il fit voir à Pyrrhus un bel exemple de droiture ; c'est qu'il l'avertit que son propre médecin offrait de l'empoisonner (D), pourvu qu'on l'assurât d'une récompense. C'est sous cette année qu'on doit placer la bataille d'Asculum, qui fut la seconde contre Pyrrhus (E). L'opinion la plus vraisemblable est que les Romains la perdirent (F), mais qu'elle coûta tant de braves gens au vainqueur, qu'il n'espéra rien de bon de la continuation de la guerre ; de sorte que très à propos, il se vit appelé au secours des Siciliens. Fabricius fut censeur l'an 478, et il eut pour son collègue (*f*) le même Æmilius Papus avec lequel il avait été deux fois consul. Ils donnèrent un exemple d'une sévère régularité, puisqu'ils (*g*) cassèrent un sénateur nommé Cornélius Rufinus, qui avait été dictateur et

(*b*) Cicero, de Amicit., *cap. XI.*

(*c*) Plut., *in* Pyrrho. Dionysius Halic., Excerpt. de Legat.

(*d*) Plut., *in* Pyrrho. Val. Max., *lib. IV, cap. III. Voyez aussi* Cicéron, de Senect., *cap. XII.*

(*e*) *Idem*, Plut., *in* Pyrrho. Eutrope *dit que Pyrrhus offrit la quatrième partie de son royaume à Fabricius.*

(*f*) Cicer., de Amicitiâ, *cap. XI.*

(*g*) Gellius, *lib. IV, cap. VIII, et lib. XVII, cap. ultimo.*

deux fois consul, et qu'ils n'eurent point d'autre raison de le faire, si ce n'est qu'ils avaient trouvé chez lui en vaisselle d'argent, à l'usage de sa table, le poids de dix livres. Fabricius haïssait de longue main cet homme-là, et néanmoins il l'avait servi à obtenir le consulat dans un temps où il le crut plus capable que ne l'étaient ses compétiteurs de l'exercer au bien de la république. Il dit là-dessus un bon mot que Cicéron a rapporté (G). On ne s'étonnera pas qu'un tel homme soit mort si pauvre qu'il fallut marier sa fille aux frais du public (H). Je n'ai point trouvé d'auteur qui dise ce que M. Moréri rapporte, savoir : *que le sénat fut obligé de fournir aux frais de ses funérailles*. Je sais seulement que, pour honorer sa vertu, on fit (*h*) une exception en sa faveur à la loi des douze tables, qui défendait d'enterrer personne dans la ville.

(*h*) Cicer., de Legib., *lib. III*.

(A) *Il se rendit recommandable... par sa frugalité.*] Il refusa non-seulement les présens de Pyrrhus, mais aussi ceux des Samnites. Le fait mérite d'être rapporté (1). Les ambassadeurs qu'ils lui envoyèrent ayant étalé les bons offices qu'il avait rendus à la nation depuis la paix, le prièrent d'agréer une bonne somme d'argent qu'ils avaient ordre de lui offrir, d'autant plus qu'il lui manquait une infinité de choses nécessaires à l'ornement de sa maison et de sa table, et qu'il n'avait pas un équipage proportionné à son rang et à son mérite. Sur cela Fabricius étendit ses mains depuis ses oreilles jusqu'aux yeux, puis sur le nez et la bouche, puis sur la gorge, et ainsi de suite jusques au bas du ventre, et dit aux ambassadeurs : *Pendant que je pourrai commander à toutes les parties que j'ai touchées, rien ne me manquera : ainsi n'ayant nul besoin d'argent, je n'ai garde d'en recevoir de ceux que je sais en avoir affaire.* Il n'avait pour toute vaisselle d'argent qu'une tasse et une salière, et il ne voulait pas que les généraux allassent plus loin à cet égard ; *bellicosos imperatores plus quàm pateram et salinum ex argento habere vetabat* (2). Il se nourrissait des herbes qu'il arrachait, et qu'il cultivait lui-même (3).

(B) *Il remporta des victoires signalées sur les Samnites, sur les Brutiens, et sur les Lucaniens.*] Sigonius (4) n'aurait point marché à tâtons comme il a fait sur ce consulat, et n'aurait point dit que Fabricius triompha des Toscans et des Gaulois, s'il eût su ce que j'ai cité de Denys d'Halicarnasse. Il a eu tort d'appliquer au second consulat de Fabricius ce que Valère Maxime rapporte de la levée du siége de Thurium (5), qui fut une affaire où les Romains prétendirent que le dieu Mars se battit pour eux visiblement (6). Comparez cela avec le saint George de nos croisades. La levée de ce siége avint sous le premier consulat de Fabricius (7). La ville de Thurium érigea à son libérateur une statue (8).

(C) *Il faut mettre entre ces deux consulats son ambassade vers Pyrrhus.*] Les auteurs ne s'accordent pas sur le temps de cette ambassade : les uns veulent que Fabricius ait été envoyé à Pyrrhus avant l'arrivé de Cinéas à Rome (9) : les autres renvoient cela après le retour de Cinéas vers son maître. Plutarque (10) est de

(1) Julius Higinus, de Vitâ Rebusque illustr. Virorum, *lib. VI ; apud* A. Gellium, *lib. I, cap. XIV. Voyez aussi* Val. Maxim., *lib. IV, cap. III*.

(2) Plinius, *lib. XXXIII, cap. XII. Voyez aussi* Val. Maxim., *liv. IV, chap. IV*.

(3) Seneca, de Provid., *cap. III*.

(4) Comment. in Fastis, *ad ann.* 471.

(5) Valer. Maxim., *lib. I, cap. VIII, num.* 6.

(6) *Idem, ibid.* Amm. Marcell., *lib. XXIV, cap. IV*.

(7) *Ex* Dionys. Halicarn.

(8) Plin., *lib. XXXIV, cap. VI, sub fin.*

(9) *Vide* Sigonium, in Fast., *ad ann.* 473, *et* Eutropium, *lib. II*.

(10) *In* Pyrrho, *pag.* 395.

ce dernier sentiment. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pyrrhus ne fit rien de considérable dans la seconde campagne : les deux premières batailles se donnèrent l'une pendant la première campagne, l'autre pendant la troisième ; l'année d'entre deux ne se passa qu'en propositions de paix. Or c'est dans cet intervalle que Fabricius alla vers Pyrrhus, et que Cinéas fut envoyé aux Romains : mais lequel des deux partit le premier ? c'est ce qu'il n'est pas aisé de dire avec une pleine certitude. *Adhuc sub judice lis est.*

(D) *Il avertit Pyrrhus que son propre médecin offrait de l'empoisonner.*] Il y a mille diversités sur ce fait dans les auteurs. Les uns (11) disent qu'un inconnu apporta à Fabricius une lettre du médecin de Pyrrhus, par laquelle il promettait de faire mourir son maître, si on l'en voulait bien récompenser ; et que Fabricius, ayant horreur d'une telle proposition, écrivit conjointement avec son collègue à Pyrrhus, et lui envoya la lettre du médecin. La teneur de la lettre qui fut écrite par les deux consuls est dans Plutarque, qui décrit ensuite la bataille d'Asculum comme un fait postérieur à celui-là. D'autres (12) disent qu'après les deux premières batailles gagnées par Pyrrhus, un certain Timocharès vint secrètement trouver le consul Fabricius, et lui promit que, pourvu qu'on convînt de la récompense, il empoisonnerait Pyrrhus, ce qui lui serait facile, parce que ses fils étaient échansons de ce monarque. Fabricius en écrivit au sénat, qui envoya des ambassadeurs à Pyrrhus pour l'avertir en général de se donner garde de ses domestiques, mais on ne devait rien dire de Timocharès. On voulut ménager un homme qui avait voulu rendre du service : on voulut aussi être équitable envers lui. *Timocharis nomen suppressit, utroque modo æquitatem amplexus, quia nec hostem malo exemplo tollere, neque eum qui benè mereri paratus fuerat prodere voluit* (13). D'autres (14) assurent que celui qui vint trouver Fabricius s'appelait Nicias ; et que ce ne fut point le sénat, mais les consuls, qui dépêchèrent vers Pyrrhus. Ils rapportent la lettre des consuls mot à mot : mais elle n'est point la même que celle dont Plutarque a employé la teneur. Il y en a (15) qui veulent que le médecin de Pyrrhus ait eu nom Cinéas, et qu'il ait écrit au sénat de Rome, et que le sénat ait rejeté sa proposition, et l'ait communiquée à Pyrrhus. D'autres (16) disent que Fabricius renvoya à Pyrrhus le transfuge qui offrait de l'empoisonner, et que le sénat approuva l'action de Fabricius. Il y en a (17) qui veulent que le médecin de Pyrrhus ait été trouver lui-même Fabricius, et que celui-ci l'ait renvoyé pieds et poings liés à son maître. Florus (18) ôte toute cette action à Fabricius, pour la donner à Curius ; *medicum venale regis Pyrrhi caput afferentem Curius remisit :* en cela moins bon connaisseur que Pyrrhus, qui reconnut à ces traits son Fabricius, et qui s'écria que c'était lui et non autre, qu'on détournerait plus malaisément du chemin accoutumé de la vertu, que l'on ne détournerait le soleil de sa carrière ordinaire (19). Parmi toutes ces variations des anciens, je ne m'étonne pas que les citateurs prennent l'un pour l'autre. Voyez Freinshémius sur Florus : vous y trouverez qu'il rapporte tout-à-fait mal ce qu'Aulu-Gelle avait tiré de Valérius Antias et de Quadrigarius. Je ne ferai point de réflexions sur cette grande diversité de récits : je les laisse faire à un chacun ; et je dirai seulement que nous n'aurions pas les faits avec une si grande bigarrure de circonstances, si les auteurs se pouvaient guérir de ces deux défauts : l'un est qu'ils se fient

(11) Plut., *in* Pyrrho, *pag.* 396.

(12) Valerius Antias, *apud* Gellium, *lib. III, cap. VIII. Vide etiam* Valer. Maxim., *lib. VI, cap. V.*

(13) Valer. Maxim., *ibid.*

(14) Quadrigarius, *apud* Gellium, *lib. III, cap. VIII.*

(15) Ælian., div. Hist., *lib. XII, cap. XXXIII. Il semble qu'il faille lire* Nicias *et non* Cinéas, *comme* André Schottus *l'a remarqué, lib. III* Observ. hist., *cap. XXXIV.* Schefférus, *sur cet endroit* d'Élien, *se trompe en disant que* Valérius Antias *donne le nom de* Nicias *au médecin.*

(16) Cicer., de Offic., *lib. III, cap. XXII.*

(17) Eutropius, *lib. II.* Aurel. Victor, de Viris illustr.

(18) *Lib. I, cap. XVIII.*

(19) Suidas, *in* Ἀποσυγοῦντες, *et in* Φαβρίκιος. *Voyez aussi* Eutrope, *liv. II, et* Aurel. Victor, de Viris illustribus.

trop à leur mémoire ; l'autre est qu'ils sont trop hardis à donner aux grands exemples le tour qui s'ajuste mieux avec le sujet qu'ils traitent. Pour les réflexions morales sur la probité des anciens Romains, si supérieure à celle de notre temps, elles se présentent assez à tout le monde sans que j'en parle. Voyez la CXX[e]. Épître de Sénèque.

(E) *La bataille d'Asculum... fut la seconde contre Pyrrhus.*] On ne compte ordinairement que trois batailles entre ce prince et les Romains, dont les deux premières précèdent son voyage de Sicile ; l'autre se donna après son retour en Italie. Mais ceux qui ont dit que le consul P. Décius fut tué dans une bataille contre Pyrrhus (20), doivent nécessairement faire de deux choses l'une ; ou reconnaître quatre batailles (21), ou nier celle d'entre Pyrrhus et Fabricius. Car il est certain que le consulat de P. Décius a précédé le second consulat de Fabricius, et suivi celui de Lævinus, sous lequel la première bataille fut donnée. Eutrope, qui met la seconde sous le consulat de Décius, dit que Pyrrhus passa en Sicile l'année suivante, et que le consul Fabricius n'eut à faire qu'avec les Samnites et avec les Lucaniens dont il triompha. Plutarque et Florus assurent positivement que la seconde bataille fut donnée entre Pyrrhus et Fabricius. Comment se fierait-on aux anciens historiens sur des choses peu remarquables, puisque les années des combats les plus décisifs ne sont pas certaines ?

(F)... *L'opinion la plus vraisemblable est que les Romains la perdirent.*] Les anciens aussi ont eu des batailles de Sénef, dont chaque parti s'attribuait la victoire, et remerciait solennellement et pompeusement le bon Dieu. Voyez ce qui a été dit sur cette bataille d'Asculum dans la remarque (M) de l'article Pyrrhus. A certains égards, rien n'est plus aisé à la Providence que de contenter tout le monde : rarement avoue-t-on dans une guerre que son ennemi ait eu la fortune favorable ; on publie presque toujours qu'on l'a battu, et qu'il a mille sujets de se chagriner. A-t-il eu quelque succès ? on l'insulte d'avoir fait si peu de chose, et d'avoir si mal profité de l'occasion : on suppose qu'il avait formé cent vastes projets, et que se trouvant si loin de son compte, il doit être l'objet de la raillerie publique. Il n'y a point de gens qui aient aussi peu de besoin que les nouvellistes publics d'être exhortés à célébrer et à chanter les bontés de Dieu : on pourrait se passer de les comprendre dans un cantique, que l'on ferait sur le modèle de celui des trois enfans hébreux. Ils obéissent admirablement au précepte : *soyez toujours joyeux* (22).

(G) *Il dit.... un bon mot que Cicéron a rapporté.*] Ce P. Cornélius Rufinus était brave et grand capitaine, mais d'une avarice et d'une rapacité prodigieuses (23). Il demanda le consulat dans un temps où la république était en danger : ses compétiteurs furent des gens qui n'entendaient point la guerre, et qui n'avaient nul mérite. Fabricius, quoiqu'il le haït, ne laissa pas de briguer pour lui très-fortement : on lui en demanda la raison avec beaucoup de surprise : *C'est*, répondit-il, *que j'aime mieux être pillé, que vendu. Nihil est quod miremini, si malui compilari quàm venire* (24). Cicéron prétend que Fabricius fit cette réponse à Rufin même qui le remerciait de ses bons offices : *nihil est quòd mihi gratiàs agas*, *inquit*, *si malui compilari quàm venire* (25).

(H) *Il fallut marier sa fille aux frais du public.*] Je citerai deux auteurs. *Senatus Fabricii Luscini, Scipionisque filias ab indotatis nuptiis liberalitate suâ vindicavit, quoniam paternæ hæreditati præter opimam*

(20) *Quod quidem ejus factum nisi esset jure laudatum, non esset imitatus quarto suo consulatu filius ; neque porrò ex eo natus cum Pyrrho bellum gerens consul cecidisset in prælio, seque è continenti genere tertiam victimam reipublicæ præbuisset.* Cicer., *lib. II* de Finib., *cap. XIX.*

(21) *Le père* Labbe, Chronol. franç., *et* La Fayole, Histoire de la République romaine, *en reconnaissent quatre ; mais le premier met avant le consulat de Fabricius celle où Décius fut tué, le second la met après.*

(22) I[re]. épître de saint Paul aux Thessal., *chap. V*, *vs.* 16

(23) Aulus Gellius, *lib. IV*, *cap. VIII.*

(24) *Idem*, *ibidem. Voyez aussi* Quintilien, *lib. XII*, *cap. 1*, *pag. m.* 558.

(25) Cicero, *lib. II* de Oratore, *cap. LXVI.*

gloriam nihil erat quod acceptum referrent (26). Voilà le premier : le second sera Apulée. *Quod si modo judices de causâ ista sederent C. Fabricius, Cn. Scipio, Manius Curius, quorum filiæ ob paupertatem de publico dotibus donatæ ad maritos ierunt, portantes gloriam domesticam pecuniam publicam* (27).

(26) Val. Maxim., *lib. IV*, *cap. IV*.
(27) Apuleus, Apolog. I, *pag. m.* 286.

FABRICIUS (Vincent), natif de Hambourg au XVIIe. siècle, a été recommandable par son esprit et par son savoir, et par les emplois politiques qui lui furent confiés. Il était bon poëte et bon médecin, habile orateur et savant jurisconsulte. Il se fit fort estimer des plus savans hommes de Hollande, pendant qu'il étudiait à Leyde ; et ils trouvèrent si bonnes ses poésies latines, qu'ils lui conseillèrent de les donner au public. Il les fit imprimer, l'an 1632. Cette édition a été suivie de quelques autres (A). Il fut quelque temps conseiller de l'évêque de Lubec, et ensuite syndic de la ville de Dantzick. Cette ville l'honora de la dignité de bourgmestre, et le députa en Pologne treize fois. Il mourut à Varsovie pendant la diète du royaume, le 11 d'avril 1667 *, à l'âge de cinquante-quatre ans. On imprima un recueil de ses ouvrages, l'an 1685, par les soins de Fridéric Fabricius, son fils (*a*). Voyez la remarque.

* Leclerc et Joly prétendent que Vincent Fabricius avait plus de cinquante-quatre ans, quand il mourut, ou qu'il mérite d'être ajouté à la liste des enfans célèbres. Ces deux remarques semblent dénuées de fondement. Vincent Fabricius, né le 25 septembre 1612, n'avait pas cinquante cinq ans quand il mourut. Il avait vingt ans quand il donna la première édition de ses poésies. A quel âge cesse-t-on d'être *enfant*, si on l'est encore à cet âge ?

(*a*) *Tiré du* Journal de Leipsic, *mois de juin* 1686, *pag.* 278, 279.

(A) La première *édition* de ses poésies *a été suivie de quelques autres.*] Il ne faut pas que j'oublie qu'il fut principalement excité par le célèbre Daniel Heinsius, chez qui il logeait, à faire imprimer ses vers latins. Il ne fut pas trop content de cette première édition ; c'est pourquoi il en donna une autre, corrigée et augmentée, l'an 1638. Il y ajouta une satire en prose qu'il dédia à Saumaise, et qui a pour titre, *Pransus paratus*. Les poëtes qui s'amusent aux anagrammes, les faiseurs de vers impudiques, et de vers *impromptu*, et ceux qui méprisent les poëtes, y sont raillés d'importance. Notez qu'il fit une pièce de poésie qu'un médecin de Genève (1) inséra dans la seconde partie de son *Medicina septentrionalis collatitia*. Voici ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la République des Lettres, lorsqu'on donna un extrait du livre de ce médecin. « Cela est » peut-être moins surprenant que l'a» venture d'une servante hollandaise, » qui avait été confinée dans un jar» din lorsqu'on lui eût vu trois grands » charbons sur le corps, durant l'hor» rible peste de l'an 1636. Elle ne » songeait qu'au passage de l'autre » monde, quand un jeune garçon » qui l'aimait, lui donna pour tout » remède les embrassemens les plus » tendres dont il fût capable ; et » comme il vit qu'ils étaient de quel» que vertu, il eut soin, pour les » mieux réitérer, d'aller coucher » toutes les nuits avec cette pesti» férée. Elle guérit parfaitement, et » pour lui il ne s'en trouva point in» commodé. Cela fit faire un joli » poëme latin à Vincent Fabricius, » qu'il dédia à Saumaise, et qui fut » imprimé à Hambourg peu de temps » après. On le voit ici tout du long » p. 210 (2). » La matière était aussi favorable qu'un poëte l'eût pu souhaiter, et je suis sûr que la Fontaine eût composé là-dessus un conte qui

(1) Théophile Bonnet.
(2) Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1687, *pag.* 176.

eût bien fait rire. On aurait pu l'intituler *l'Amour médecin.* Laissons aux disciples d'Hippocrate et de Galien les recherches naturelles de la cause de ce petit prodige. Quel triomphe de l'amour ne voit-on point là ! Si cette passion ouvre l'esprit aux plus stupides, elle donne de la hardiesse aux plus poltrons; car apparemment le galant de cette servante eût fui comme un lièvre, s'il eût vu venir à lui un valet pestiféré : mais parce que la pestiférée lui avait donné de l'amour, et que l'occasion de se contenter se présentait, il brava le péril, il s'en moqua, et il fut assez heureux pour éprouver que la fortune favorise les téméraires (3).

L'édition la plus complète des poésies de notre Fabricius est celle de Leipsic, 1685; car outre les vers contenus dans l'édition de Leyde 1638, elle en contient plusieurs autres qui n'avaient jamais été imprimés. J'ajoute qu'elle contient aussi plusieurs pièces adoptives, et les harangues que l'auteur a faites aux rois de Pologne, et celle qu'il prononça à Leyde, l'an 1632, *de Obsidione et liberatione urbis Leidensis*, et les thèses de médecine qu'il soutint dans la même ville, l'an 1634, etc. (4).

(3) Audaces fortuna juvat.

(4) *Tiré du* Journal de Leipsic, *mois de juin* 1686, *pag.* 278, 279.

FAKREDDIN (*a*), prince des Druses en Syrie, *fut chassé de ses états par les Turcs, et se réfugia à Malte, puis à Florence, et ensuite à Rome vers l'an* 1620 (*b*). Il se disait parent du duc de Lorraine. « Le désir de » régner le fit retourner au » mont Liban. Il donna de nou» veau de la jalousie aux Turcs, » qui lui firent la guerre. On » lui persuada d'aller à Constan» tinople pour se justifier, et » il y eut la tête tranchée. Mir » Ali, son fils, lui succéda, et » eut pour successeur son fils Mir » Ahmed bin Mahan, et c'est le » fils de ce dernier qui règne » aujourd'hui (*c*). » Ces peuples *ont eu autrefois plusieurs émirs; mais Ibrahim, bacha du Caire, les soumit tous l'an* 1584, *sous Amurat III. Trente ou quarante ans après, Fakreddin s'empara de plusieurs forteresses* (*d*). Le Mercure Français (*e*) parle de son arrivée à Florence sous l'an 1613, et en rapporte des circonstances; mais si l'on veut savoir son histoire avec plus de précision, et sans s'engager à une longue lecture, il faut recourir à un ouvrage de M. de la Croix (*f*). On y verra que ce prince, *que les Arabes appelaient simplement* Eben Maan, *fils de Maan, prit le nom de* Fecred-din, qui signifie *flambeau* ou *lumière de la foi;* qu'il se mit sur le pied de conquérant; qu'il foula les peuples qu'il avait conquis; qu'ayant demeuré cinq années en Italie, il retourna en son pays, l'an 1618, avec de vastes desseins; mais que n'ayant pu les exécuter, il fut obligé de se soumettre à Sultan Amurat, qui le fit étrangler en sa présence, le 14 de mars 1633.

(*a*) *Il est nommé* Fachraddin, *dans un passage que j'ai rapporté ci-dessus, pag.* 81, *remarque* (B) *de l'article* ECCHELLENSIS.

(*b*) Journal des Savans *du* 12 *mars* 1703, *pag.* 170, *édit. de Paris.*

(*c*) *Là même, pag.* 174.

(*d*) *Là même.*

(*e*) *A la page* 243 *du III*e. *tome.*

(*f*) *Intitulé* : État présent des Nations et Églises grecque, arménienne et maronite, en Turquie. *Voyez-y les chapitres III, IV, V et VI du III*e. *livre, pag.* 174 *et suiv. de l'édition de Hollande*, 1695.

FANNIA, femme de Caïus Titinius (*a*), bourgeois de Minturne, en usa généreusement envers Marius, quoiqu'elle ne

(*a*) Plutarque, in Mario, *pag.* 427, *E*, *l'appelle* Tinius.

fût pas contente du jugement qu'il avait rendu dans un procès où elle était fort intéressée. Cette femme s'était ruinée de réputation par ses impudicités : Titinius ne laissa pas de l'épouser, et ce fut même le motif de son mariage ; car il se proposait de faire divorce avec elle en temps et lieu, et de ne lui point rendre sa dot ; et pour cet effet il avait besoin que sa femme fût convaincue d'adultère. Il ne manqua pas d'exécuter son projet quand il le jugea à propos ; mais Fannia se défendit, et eut son recours à la justice : Marius fut juge de ce procès. Dès qu'il eut connu l'état de cette question, il tira Titinius à part, et lui conseilla de rendre la dot à Fannia. Il ne put venir à bout de le lui persuader ; c'est pourquoi par sentence définitive, il prononça que Titinius rendrait la dot (A), et que Fannia serait censée bien et dûment convaincue d'impudicité, et paierait une amende de quatre sous (*b*). Quelque temps après Marius fut obligé de s'enfuir de Rome ; on le déclara ennemi de la république. Il se cacha dans les marais de Minturne ; il en fut tiré, et mis sous la garde des magistrats. Ceux-ci le logèrent chez Fannia, parce qu'ils crurent qu'elle se ressentirait de la sentence infamante qu'il avait rendue contre elle. Ils se trompèrent : Fannia se rendit justice (B), et eut tout le soin possible de l'hôte qu'on lui avait envoyé (*c*).

(*b*) Plutarch., *ibid.* Valère Maxime, *liv. VIII*, *chap. II*, *num.* 3, *dit qu'on la condamna* sestertio nummo.

(*c*) *Tiré de* Valère Maxime, *liv. VIII*, *chap. II*, *num.* 3.

(A) *Marius . . . prononça que Titinius lui rendrait sa dot.*] Il n'y avait rien de plus juste que de l'y contraindre, puisqu'il n'avait pas ignoré la mauvaise vie de Fannia en l'épousant. S'il l'eût épousée sur le pied de femme d'honneur, et s'il eût souhaité de bonne foi qu'elle eût vécu en honnête femme c'eût été une autre affaire : mais afin de s'emparer des grands biens de Fannia (1), il voulut bien être son cocu pendant quelque temps. Il n'était donc point juste qu'il cessât de l'être, et qu'il retînt néanmoins tout l'émolument. Rien donc ne pouvait être plus sensé que l'arrêt de Marius. *Mulierem impudicitiæ ream sestertio nummo, Titinium summâ totius dotis damnavit, præfatus idcircò se hunc judicandi modum secutum, quòd liqueret sibi Titinium patrimonio Fanniæ insidias struentem impudicæ conjugium expetisse* (2). Plutarque touche le fondement de la sentence. Ἐφαίνετο καὶ τὴν Φαννίαν ἀκόλαστον γεγονέναι, καὶ τὸν ἄνδρα τοιαύτην εἰδότα λαβεῖν, καὶ συμβιῶσαι πολὺν χρόνον. *Quùm Fanniam constaret impudicam fuisse, et virum qui talem sciret esse eam duxisse, diùque cum eâ in matrimonio vixisse* (3).

(B) *Fannia se rendit justice.*] Elle savait bien en sa conscience qu'elle méritait toute l'infamie dont Marius l'avait chargée, et par conséquent qu'il méritait toute l'estime que l'on doit avoir pour un bon juge. Elle avait recouvré son bien par la sentence de Marius. C'était un plus grand avantage pour une femme comme elle, que si Marius en pleine audience l'avait déclarée femme d'honneur. Il n'eût point réparé par là les brèches que les galanteries de Fannia avaient faites à sa réputation. Ses voisins, et en général toutes les personnes de la connaissance de Fannia, auraient eu la même opinion de sa chasteté qu'auparavant. Ainsi Marius l'avait plus sensiblement obligée en la déclarant putain, et en lui rendant son patrimoine, que s'il l'eût déclarée hon-

(1) Τούτου διαστᾶσα τὴν φερνὴν ἀπῄτει λαμπρὰν οὖσαν. *Divortio facto dotem quæ lauta erat repetebat.* Plut., *in* Mario, *pag.* 427, E.

(2) Valer. Maxim., *lib. VIII*, *cap. II*, *num.* 3.

(3) Plut., *in* Mario, *pag.* 427, E.

nête femme, sans lui rendre sa dot. Quand les impudicités d'une femme ont fait un certain éclat, elle n'est plus sensible à la médisance, mais elle souhaite autant ou plus que jamais d'avoir de l'argent et de jouir de son bien. Ne nous étonnons donc pas que Fannia se soit comportée envers Marius comme envers un juge équitable. Voyez Valère Maxime, je le cite en note (4). Mais ne doutons point qu'un grand nombre de personnes en pareil cas n'eussent maltraité Marius.

(4) *Fannia autem hæc est, quæ posteà Marium, hostem à senatu judicatum, cœnoque paludis, quâ extractus erat, oblitum, etiam in domum suam custodiendum Minturnis deductum, ope quantâcunque potuit, adjuvit: memor, quòd impudica judicata esset, suis moribus, quòd dotem servâsset, illius religioni acceptum ferri debere.* Valerius Maximus, *lib. VIII, cap. II, num.* 3.

FANNIA, illustre dame romaine, digne fille du célèbre Pétus Thraséa, et digne petite-fille d'Arrie, était d'une grandeur d'âme, et d'une vertu si insignes, que non-seulement elle pouvait être le modèle des autres femmes, mais aussi servir d'exemple de fermeté aux hommes. Elle suivit deux fois son mari Helvidius dans l'exil, et fut exilée ensuite elle-même à cause de lui, c'est-à-dire parce quelle avait prié Sénécion d'écrire la vie d'Helvidius, et qu'elle lui avait fourni des mémoires. Elle le confessa hautement devant les juges (A), et nia seulement que sa mère en eût rien su (*a*). Ceci se passa sous l'empire de Domitien. Cette grandeur d'âme était jointe avec une humeur si douce et si agréable, que Fannia se faisait autant aimer que respecter (*b*).

(*a*) *Tiré de* Pline *le jeune*, epist. *XIX*, *liv. VII.*

(*b*) *Eadem quàm jucunda, quàm comis, quàm denique (quod paucis datum est) non minùs amabilis quàm veneranda.* Plinius, epist. XIX *libri VII.*

(A) *Elle avait fourni des memoires pour la vie d'Helvidius. Elle le confessa hautement devant les juges.*] Métius Carus, fameux délateur, accusa Sénécion d'avoir composé la Vie d'Helvidius. L'accusé se défendit en disant qu'il n'avait pu refuser ce petit service aux prières de Fannia. Celle-ci, interrogée d'un air menaçant si Sénécion disait vrai, répondit qu'oui. Mais il vaut mieux que ce soit Pline qui parle : *Bis maritum sequuta in exsilium est, tertiò ipsa propter maritum relegata. Nam cùm Senecio reus esset, quòd de vitâ Helvidii libros composuisset, rogatumque se à Fanniâ in defensione dixisset, quærente minaciter Metio Caro, an rogâsset, respondit : Rogavi ; an commentarios scripturo dedisset : Dedi ; an sciente matre : Nesciente. Postremò nullam vocem, cedentem periculo, emisit. Quin etiam illos ipsos libros, quanquam ex necessitate et metu temporum abolitos, SC. publicatis bonis, servavit, habuit, tulitque in exsilium, exsilii caussam* (1). Si d'un côté l'on conçoit de l'indignation de voir les basses flatteries d'une infinité de Romains qui voulaient parvenir aux charges sous les premiers empereurs, on est de l'autre tout saisi d'admiration de voir un assez bon nombre de belles âmes, qui conservaient toute la grandeur romaine au milieu de la corruption publique. L'auteur dont j'ai cité les paroles ne se peut lasser de dire du bien de Fannia. Il nous apprend une chose qui ne déplaira point aux curieux : c'est que les pontifes commettaient certaines dames pour avoir soin des vestales qu'une maladie contraignait de sortir de leur couvent. Fannia était devenue malade à force de prendre soin d'une vestale : *Angit me Fanniæ valetudo. Contraxit hanc dum assidet Juniæ, virgini vestali, sponte primum, (est enim adfinis) deindè etiam ex auctoritate pontificum. Nam virgines, quùm vi morbi atrio Vestæ coguntur excedere, matronarum curæ custodiæque mandantur. Quo munere Fannia dùm sedulò fungitur, hoc discrimine implicita est* (2).

(1) Plin., epist. XIX, *lib. VII.*

(2) *Là même.*

FANNIUS, famille romaine.

On va parler de quelques personnes qui en étaient, et on n'oubliera pas les fautes de M. Moréri (A).

(A) *On n'oubliera pas les fautes de M. Moréri.*] 1°. Il met la questure de Caïus Fannius sous le consulat de *C. Calpurnius* (1) *Piso et de M. Popilius Lænas*, et sous l'an de Rome 611. Ce sont deux fautes ; car ce Fannius fut questeur l'an 614, et ce consulat ne tombe point sur l'an 611, mais sur l'an 614 de Rome. 2°. Fannius Strabon n'a pas été deux fois consul : il ne l'a été qu'une fois. Le consulat de l'année 632, qui lui est attribué par M. Moréri, appartient à Caïus Fannius, fils de celui-là. 3°. Ces paroles, *peut-être* ce Fannius, consul l'an 632, *était-il fils du premier*, sont absurdes. Il n'y a personne qui ne les explique de cette façon : *Peut-être était-il fils du premier Fannius, dont moi Moréri ai parlé.* Or, ce premier Fannius est l'annaliste qui, bien loin d'être le père de Fannius Strabon, est son neveu. Si pour excuser M. Moréri l'on suppose que son premier Fannius est Fannius Strabon, on l'exposera à trois reproches : il se sera exprimé pitoyablement ; il aura affirmé une chose dont peu de lignes après il devait douter ; et il aura ignoré un fait notoire. Il n'y a point lieu de douter que le collègue de Domitius Énobarbus, dans le consulat de l'année 632, ne soit fils du consul de l'année 592 (2). Passons à d'autres fautes. 4°. Fannius, l'ami de Pline le jeune, ne composa pas *une histoire qui se perdit*. Elle s'est perdue dans la suite des siècles avec une infinité d'autres livres ; mais il n'y a point de doute qu'elle n'ait subsisté long-temps. En tout cas, il est très-faux que Pline parle de la perte de cette histoire. M. Moréri, qui l'assure, a fait voir qu'il n'entendait pas même le latin de Vossius. Il avait vu que Vossius, après avoir rapporté les regrets de Pline (3), sur ce que la mort de Fannius avait englouti les préparatifs d'un grand ouvrage, fait cette triste réflexion (4) : *Ita profectò est, nam ut alibi de alio loquitur Plinius* (5), omnia illa cum ipso sine fructu posteritatis obierunt. M. Moréri n'a point compris que ce passage de Pline ne regarde pas les travaux de Fannius, mais ceux d'un autre homme, ainsi que Vossius le remarque expressément. Il est vrai que Vossius s'est servi des mots de Pline, pour exprimer l'état où furent réduits, avec le temps, les ouvrages de ce Fannius. C'est le moindre privilége de l'art des applications ; les mêmes mots, qui seraient très-faux dans le livre du premier auteur, sont très-véritables lorsqu'on les applique mille ans après à d'autres matières. M. Moréri a si bien cru que Pline parlait de son Fannius, dans la IXe. lettre du Ve. livre, qu'il l'a citée au bas de l'article. 5°. Il ne fallait pas dire que les poésies de Fannius furent placées avec son portrait dans le temple d'Apollon et des Muses, et dans une bibliothéque publique. Cela passe l'hyperbole : ce n'est pas grossir un objet, c'est fournir une idée toute différente : c'est presque dire que l'image de Fannius devint une idole, un objet de la dévotion des peuples dans le temple des faux dieux. Que c'est s'écarter de la vérité ! car tout au plus on n'a pu dire si ce n'est que les vers et le portrait de ce personnage furent mis dans la bibliothéque d'Auguste. J'avoue que cette bibliothéque fut mise dans un temple d'Apollon (6); mais il faut entendre cela tout de même que quand nous disons qu'il y a une belle bibliothéque dans l'église cathédrale d'un tel lieu ; et il est aussi absurde de confondre ensemble ces deux phrases : *Mettre un tableau dans l'église cathédrale, mettre un tableau dans la bibliothéque de l'église cathédrale*, que de prendre pour une même chose, *mettre le portrait d'un poëte dans le temple d'Apollon, mettre le portrait d'un poëte dans la bibliothéque du temple d'Apollon*. Avouons-donc que Vossius s'est mal exprimé en parlant de Fannius (7) : sa négligence a trom-

(1) *Il fallait dire Cn. Calpurnius.*

(2) *J'ai suivi* Sigonius ; *M.* Moréri *met* 593.

(3) *Quod me recordantem miseratio subit quantùm vigiliarum, quantùm laboris exhauserit frustra.* Plinius, epist. V, *lib. V.*

(4) Voss., de Hist. lat., *pag.* 161.

(5) *Lib. V, epist. IX.*

(6) Suet, *in* Augusto, *cap. XXIX.*

(7) *Cujus poëmata in ædem Apollinis et musarum aliamve bibliothecam publicam cum ima-*

pé M. Moréri, mais au moins ce dernier eût dû prendre garde à la disjonctive *aliamve* : s'il y eût pris garde, il n'aurait pas dit que les pièces de Fannius *furent placées avec son portrait dans le temple d'Apollon et des Muses, et dans une bibliothéque publique*. La copulative *et*, au lieu de la disjonctive *ou*, et l'omission d'*aliam*, sont ici une faute prodigieuse : non-seulement cela multiplie les êtres sans nécessité, mais aussi nous donne à connaître que l'honneur qui fut fait à Fannius, lorsque l'on plaça son portrait dans une bibliothéque publique, était d'une autre nature que celui qui lui fut rendu lorsque son image fut placée dans le temple d'Apollon. S'il était d'une autre nature, que pouvait-il être qu'une espèce de consécration, et qu'une manière d'idolâtrie ? On ne peut plus dire pour excuser M. Moréri que, par le temple d'Apollon, il a entendu la bibliothéque de ce temple : la particule *et* dont il s'est servi lui ôte ce subterfuge : cette bibliothéque n'était-elle pas publique ?

gine fuerunt delata. Vossius, de Poët. lat., *pag.* 34.

FANNIUS STRABON (Caïus), consul romain, avec Valérius Messala, l'an de Rome 592. Ce consulat est remarquable par deux endroits : 1°. par les règlement que fit le sénat touchant la dépense des festins ; 2°. par un arrêt du sénat qui autorisait le préteur (*a*) de chasser de Rome les rhétoriciens et les philosophes (A). On ne se contenta pas des règlemens du sénat, touchant la dépense des festins : on fit là-dessus une loi qui, à cause du consul Fannius, fut nommée *Fannia* (B). Nous toucherons ailleurs (*b*) les excès qui la firent naître. Je ne trouve rien de mémorable de Marc Fannius, frère de celui qui est le sujet de cet article. Ces deux frères laissèrent chacun un fils nommé Caïus, comme on le va voir.

(*a*) *Il s'appelait Marc Pomponius.*

(*b*) *Dans la remarque* (B) *de l'article* Titius (Caïus) *tome XIV*.

(A) *De chasser de Rome les rhétoriciens et les philosophes.*] Suétone (1) et Aulu-Gelle nous apprennent cela : voici les paroles d'Aulu-Gelle : *C. Fannio Strabone, M. Valerio Messala* Coss. *Senatusconsultum de philosophis et de rhetoribus latinis factum est. M. Pomponius Prætor senatum consuluit. Quòd verba facta sunt de philosophis et de rhetoribus, de eâ re ita censuerunt. Uti M. Pomponius Prætor animadverteret, coëraretque uti ei è republicâ fideque suâ videretur, uti Romæ ne essent* (2).

(B) *On fit... une loi qui... fut nommée* Fannia.] Aulu-Gelle parle distinctement de cette loi, et du sénatus-consulte, comme de deux choses qui vinrent l'une après l'autre. Le sénatus-consulte parut le premier : la loi vint ensuite : *Legi adeò nuper in Capitonis Atei conjectaneis senatus decretum vetus C. Fannio et M. Valerio Messala* Coss. *factum ; in quo jubentur principes civitatis, qui ludis Megalensibus antiquo ritu mutitarent, id est, mutua convivia agitarent, jurare apud consules verbis conceptis, non ampliùs in singulas cœnas sumtus esse facturos, quàm centenos vicenosque æris, præter olus et far et vinum ; neque vino alienigenâ, sed patrio, usuros ; neque argenti in convivio plus pondo, quàm libras centum illaturos. Sed post id senatusconsultum lex Fannia lata est, quæ ludis Romanis, item ludis plebeiis et Saturnalibus, et aliis quibusdam diebus, in singulos dies centenos æris insumi concessit, decemque aliis diebus in singulis mensibus tricenos ; cæteris autem omnibus diebus denos* (3). Voilà une merveilleuse frugalité : c'était bien gêner les gens. Où sont aujourd'hui les peuples riches qui voulussent subir un tel joug ? Mais laissant là toute critique des mœurs, attachons-nous à une autre sorte de critique : voyons sous quel Fannius la loi *Fannia* fut établie, car il y a des gens qui pensent qu'elle ne le fut pas

(1) Suet., de clar. Rhetorib., *cap. I.*

(2) Aul. Gell., *lib. XV*, *cap. XI.*

(3) *Idem*, *lib. II*, *cap. XXIV.*

sous celui dont Aulu-Gelle a fait mention.

Glandorp (4), considérant la distinction qu'Aulu-Gelle a observée entre le sénatus-consulte et la loi, se persuade que la loi fut établie longtemps après l'arrêt du sénat : c'est-à-dire sous le consulat de Caïus Fannius, fils de notre Caïus Fannius Strabon, l'an de Rome 632. Mais cette pensée ne peut nullement s'accorder avec ce qu'on lit dans Pline, que la loi Fannia précéda d'onze ans la troisième guerre Punique. Je rapporterai tout le passage, parce qu'il contient quelques faits curieux. On y verra que les habitans de Délos furent les premiers qui engraissèrent les poules, ce qui fit qu'on s'accoutuma à vouloir que tous les oiseaux que l'on mangerait eussent été engraissés. Il fallut qu'afin de réprimer cette gourmandise, la loi Fannia ordonnât que l'on ne servît à table aucune sorte d'oiseau, hormis une poule qui n'aurait pas été engraissée. On frauda la loi peu après, car l'on prétendit qu'elle ne défendait pas les poulets qui auraient été engraissés. *Gallinas saginare Deliaci cœpêre : undè pestis exorta opimas aves et suopte corpore unctas devorandi. Hoc primum antiquis cœnarum interdictis exceptum invenio jam lege C. Fannii Coss. XI annis ante tertium Punicum bellum, ne quid volucre poneretur præter unam gallinam quæ non esset altilis : quod deindè caput translatum per omnes leges ambulavit. Inventumque diverticulum est in fraude earum gallinaceos quoque pascendi lacte madidis cibis : multo ita gratiores approbantur* (5). Macrobe fournirait de très-bonnes armes contre Glandorp, si ses calculs ne contenaient pas quelques brouilleries. Il rapporte l'une après l'autre les lois des anciens Romains contre les dépenses de bouche, et voici l'ordre qu'il observe. La première loi fut établie à la requête de C. Orchius, tribun du peuple ; la seconde, qui était la loi Fannia, fut établie vingt-deux ans après la première (6). Or on établit la première trois ans avant que Caton obtînt la censure ; la loi Fannia fut donc établie dix-neuf ans après que Caton eut obtenu cette charge. Or il fut créé censeur l'an 569 de Rome : la loi Fannia est donc de l'an 588. Cette conséquence, légitimement tirée des paroles de Macrobe jointes aux fastes consulaires, est conforme au texte même de Macrobe. *Post annum vicesimum secundum legis Orchiæ Fannia lex lata est anno post Romam conditam, secundùm Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo* (7). Mais on y trouve ceci de fâcheux, c'est que selon Aulu-Gelle, la loi Fannia fut établie l'an 588 de Rome. Cherchez tant qu'il vous plaira dans Aulu-Gelle, vous n'y trouverez pas ce point de chronologie ; vous y trouverez seulement qu'après l'arrêt qui fut donné par le sénat, lorsque C. Fannius et Valérius Messala étaient consuls, qu'après, dis-je, cet arrêt, on établit la loi Fannia. Afin que Macrobe puisse dire que selon l'opinion d'Aulu-Gelle l'établissement de cette loi est de l'an 588, il faut qu'il suppose qu'Aulu-Gelle assure que la loi Fannia fut établie sous le consulat de Fannius et de Messala, et que ce consulat tombe sur l'année 588. Mais il est certain qu'Aulu-Gelle n'avance ni l'un ni l'autre de ces deux faits, et qu'il parle plutôt en homme qui rejette le premier, qu'en homme qui le voudrait soutenir : Post *id senatusconsultum lex Fannia lata est* (8). Je sais bien que l'on ne peut pas conclure de ce latin que le sénatus-consulte et la loi ne sont pas de la même année, c'est ce que j'oppose au raisonnement de Glandorp : une année est assez longue pour donner le temps au sénat de faire un arrêt, et puis au peuple de confirmer, ou de corriger, ou d'amplifier par une loi authentique l'arrêt du sénat. Aulu-Gelle aurait donc pu s'exprimer com-

(4) Gland., Onomastic., *pag.* 333.

(5) Plin., *lib. X, cap. L.*

(6) *Prima omnium de cœnis lex ad populum Orchia pervenit, quam tulit C. Orchius tribunus plebis de senatûs sententiâ, tertio anno quàm Cato censor fuerat. Cujus verba quia prolixa sunt prætereo. Summa autem ejus præscribebat numerum convivarum. Et hæc est lex Orchia, de quâ Cato in orationibus suis vociferabatur, quòd plures quàm præscripto ejus cavebatur ad cœnam vocarentur. Cùmque auctoritatem novæ legis aucta necessitas implorare: post annum vicesimum secundum legis Orchiæ Fannia lex lata est, anno post Romam conditam, secundùm Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo.* Macrob., Saturn., *lib. II, cap. XIII.*

(7) *Idem, ibidem.*

(8) Aul. Gell., *lib. II, cap. XXIV.*

me il s'exprime, encore qu'il eût été fort certain que le sénatus-consulte et la loi parurent la même année : mais il est très-vrai que ces paroles conduisent plutôt à un autre sens, et qu'ainsi Macrobe a choqué l'exactitude, s'il a prétendu qu'Aulu-Gelle met ces deux choses, la loi et le sénatus-consulte, sous le même consulat. A l'égard de l'autre fait, Macrobe est bien plus blâmable, car Aulu-Gelle débiterait un mensonge très-grossier, s'il mettait le consulat de Fannius et de Messala sous l'année 588. Voilà des brouilleries dans Macrobe, qui nous empêchent de nous prévaloir de son témoignage pour une précision chronologique : en voici d'autres qui nous permettent encore moins de le faire.

Selon la supposition, il est très-vrai qu'on établit la loi Fannia l'an 588 de Rome : car il met vingt-deux ans d'intervalle entre cette loi et celle que l'on nommait *Orchia;* et il prétend que celle-ci fut établie trois ans avant que la charge de censeur fût conférée à Caton. Or cette charge fut conférée l'an 569 de Rome (9). La loi Orchia fut donc établie l'an 566 : ajoutez à ce nombre celui de vingt-deux ans, vous vous trouverez à l'an de Rome 588. Il n'est donc pas nécessaire de corriger les paroles de Macrobe (10). Si elles ne vont pas bien, c'est la faute de l'auteur, et non pas celle des copistes. Le père Hardouin, en supposant qu'ils ont corrompu le nombre dans le texte de Macrobe, indique une cause très-vraisemblable de la corruption. *Hinc Macrobium emendamus, lib. II Saturn., cap. XIII, p.* 367, *apud quem corruptus annorum numerus legitur.* Fannia lex, *inquit*, lata est anno post Romam conditam, secundùm Gellii opinionem, quingentesimo octogesimo octavo. *Scriptum erat per litterarum compendium, DLXXXXIII. Librarii deindè, ut alias sæpè advertimus, denarii notâ postremâ, in quinarium versâ, DLXXXVIII perperam rescripserunt* (11). Le mal est que cette supposition est fausse ; car si Macrobe n'avait point marqué l'année 588, mais l'année 592 ou 593, il se serait réfuté lui-même par ses calculs. De quelque côté qu'on tourne la chose, on ne le trouvera jamais exact : et si l'on soutenait que selon lui la loi Orchia fut établie lorsqu'il y avait trois ans que Caton avait exercé la censure (12), on ne ferait qu'augmenter les confusions. Voyez l'article Titius (13), où j'examine si ce que dit Macrobe, touchant cet homme, peut appuyer le sentiment de Glandorp.

(9) *Voyez* Sigonius, *in* Fastis.

(10) Pighius *veut, qu'au lieu de* quingentesimo octavo, *on lise* quingentesimo nonagesimo secundo : *le père* Hardouin *veut qu'on lise* quingentesimo nonagesimo tertio. *Voyez la citation suivante.*

(11) Harduinus, *in* Plinium, *lib. X, pag.* 482, *tom. II.*

(12) *On n'aurait qu'à soutenir que l'ellipse de ces paroles de Macrobe,* tertio anno quàm Cato censor fuerat, *n'est point* antè, *mais* post.

(13) *Remarque* (B) *tome XIV.*

FANNIUS (Caïus), fils du précédent, se distingua par son éloquence (A). Il fut consul avec Cn. Domitius Énobarbe, l'an de Rome 632, et il ne laissa pas de s'opposer aux entreprises factieuses de Caïus Gracchus, quoiqu'il lui fût redevable du consulat (*a*). Il publia contre lui une harangue que Cicéron a louée (B).

(*a*) Plutarch., *in* Vitâ Gracch.

(A) *Il se distingua par son éloquence.*] De peur que l'imagination de mes lecteurs n'aille trop loin, je les avertis que l'orateur dont je parle n'a jamais été du premier rang ; il passa toujours pour médiocre : *Fannius in mediocribus oratoribus habitus esset* (1) ; mais la remarque suivante fera voir que sans hyperbole j'ai pu dire de lui ce que j'en ai dit : Paterculus ne le met-il pas entre les plus fameux orateurs (2) ?

(B) *Il publia contre C. Gracchus une harangue que Cicéron a louée.*] Voici ses paroles : *Horum ætatibus adjuncti duo C. Fannii, Caii et Marci filii fuerunt, quorum Caii filius qui consul cum Domitio fuit unam orationem de sociis, et nomine latino contra Gracchum reliquit, sanè*

(1) Cicero, *in* Bruto, *cap. XXVI.*

(2) Paterc., *lib. II, cap. IX.*

et bonam et nobilem (3). Cette harangue parut si bonne aux connaisseurs, qu'ils dirent, les uns que Persius (4) l'avait faite, les autres que plusieurs personnes de qualité y avaient mis la main. On la trouvait trop belle pour venir d'un orateur médiocre, tel que Fannius était estimé. Cicéron réfute cela entre autres raisons par celle-ci ; c'est que Fannius avait toujours fait valoir sa langue, et s'était rendu illustre dans son tribunat. *Eam suspicionem propter hanc causam credo fuisse, quòd Fannius in mediocribus oratoribus habitus esset, oratio autem vel optima esset illo quidem tempore orationum omnium ; sed nec ejusmodi est, ut à pluribus confusa videatur : unus enim sonus est totius orationis, et idem stylus, nec de Persio reticuisset Gracchus, quùm et Fannius de Menelao Maratheno, et de cœteris objecisset, præsertim quùm Fannius nunquàm sit habitus elinguis: nam et causas defensitavit, et tribunatus ejus, arbitrio et auctoritate Publii Africani gestus, non obscurus fuit* (5). Ce passage nous apprend que Fannius a été d'une famille plébéienne. On accuse Cicéron de donner ailleurs à Fannius, fils de Marc, le tribunat qu'il donne ici à Fannius, fils de Caïus. *In præsentiâ mihi velim scribas quibus* Censs. *C. Fannius M. F. Tribunus pl. fuerit. Videor mihi audîsse P. Africano, L. Mummio* (6). Mais je ne vois pas que cette critique (7) soit bien fondée, car il est très-possible que Fannius, fils de Marc, ait été tribun pendant la censure de Scipion l'Africain, et que Fannius, fils de Caïus, se soit conduit dans son tribunat par les conseils de Scipion l'Africain. Or si ces deux choses sont très-possibles, pourquoi ne dirons-nous pas que Cicéron a parlé ici de l'une, et dans ses lettres à Atticus de l'autre ? Je trouve plus de difficulté dans le mot *censoribus* qu'on a mis au lieu de *consulibus*, dans le passage de sa lettre à Atticus ; car comme Cicéron cherchait principalement en quelle année tels et tels avaient été ou tribuns du peuple, ou préteurs, etc. (8), il demandait sans doute sous quel consulat ils avaient exercé ces charges. On ne renouvelait les censeurs que tous les cinq ans, et ainsi il n'aurait pu savoir l'année d'un tribunat, s'il avait seulement su sous quel censeur un tel avait exercé la charge de tribun du peuple.

(3) Cicero, *in* Bruto, *cap. XXVI.*

(4) *C'était un des plus doctes hommes de ce temps-là. Voyez l'art.* Perse (Caïus) *tome XI.*

(5) Cicero, *in* Bruto, *cap. XXVI.*

(6) Cicero, epist. XIII ad Attic., *lib. XVI.*

(7) *Elle est de* Corradus : *voici ses paroles*, in Brutum Ciceronis, *pag.* 187. Videbatur Cicero audivisse tunc Fannium tribunum plebis fuisse : quanquàm libro decimo sexto ad Atticum de C. Fannio M. F. hoc ipsum scribit : sed quùm posteà nihil infrà suo loco eâ de re dicat, videtur errorem, suo Attico fortasse monente, cognovisse, et hunc pro illo reposuisse.

(8) *Voyez la V*e. lettre *du II*e. *livre à* Atticus.

FANNIUS (Caïus), fils de Marc, et cousin germain du précédent, fut questeur, l'an de Rome 614, et préteur deux ans après. Il porta les armes en Afrique sous Scipion l'Africain le jeune (*a*), et en Espagne sous Fabius Maximus Servilien (*b*). Il fut disciple de Panétius (*c*), grand philosophe de la secte des stoïques, et il épousa la fille puînée de Lélius. Il composa des Annales dont on fit cas (A). Il prit en mauvaise part que Lélius, son beau-père, eût conféré la charge d'augure à Quintus Mutius Scévola, son autre gendre, et il ne se paya point des excuses de Lélius (B). Il ne sera pas inutile d'observer que Cicéron, ayant dit que Fannius l'historien était gendre de Lélius, fut réfuté par Pomponius Atticus d'une manière démonstrative (C). Cependant il ne se trompait pas. On verra dans une seule remarque les fautes de quelques auteurs à l'égard des Fannius (D).

(*a*) *Ipse* Fannius, *apud* Plutarchum, *in* Vitâ Gracch., *pag.* 826, *A.*

(*b*) Appian., *in* Iberic., *pag. m.* 476.

(*c*) Cicero, *in* Bruto, *cap. XXVI.*

(A) *Il composa des Annales dont on fit cas.*] Cicéron en parle assez

honorablement (1) : *Ejus omnis in dicendo facultas ex historiâ ipsius non in eleganter scriptâ perspici potest, quæ neque nimis est infans, neque perfectè diserta.* Brutus en fit un abrégé, comme nous l'apprend une des lettres de Cicéron à Atticus (2), où nous lisons ces paroles : *Conturbat me Epitome Bruti Fanniana, an Bruti Epitoma Fannianorum.* Vossius (3) remarque que Manuce a mal expliqué ce latin dans son commentaire : il a cru, dit-il, que cet ouvrage de Brutus était l'histoire abrégée de la famille Fannia, ou des choses mémorables que les Fannius avaient faites. Manuce n'a rien dit de semblable dans son commentaire; il a entendu la chose comme il la fallait entendre. *In Bruti epitomâ Fannianorum*, c'est-à-dire, selon lui, *quam confecit Brutus annalium Fannianorum, id est historiæ à Fannio conscriptæ* (4). Si au lieu d'accuser Manuce de cette faute, on l'eût imputée à Corradus (5), on ne se serait pas abusé. Si les Annales de Fannius n'étaient pas, à beaucoup près, un chef-d'œuvre d'éloquence, elles avaient d'ailleurs une qualité qui valait mieux que le beau style, c'est qu'elles étaient sincères. Voilà ce que Salluste donnait en partage à Fannius (6).

(B) *Il ne se paya point des excuses de Lélius.*] Il avait épousé la fille puînée de Lélius : l'aînée était femme de Scévola ; mais d'ailleurs Scévola était plus jeune que Fannius. Celui-ci prétendait que son droit d'aînesse le devait avoir rendu préférable à Scévola, auprès de Lélius, quand il fut question d'un avancement à la dignité d'augure. Lélius se défendit en disant qu'il n'avait pas préféré le plus jeune de ses gendres au plus âgé, mais l'aînée de ses filles à la cadette. Fannius ne se paya point d'une telle distinction. *Is socerum, quia cooptatus in augurum collegium non erat, non admodùm diligebat, præsertim cùm ille Q. Scævolam sibi minorem natu generum prætulisset, cui tamen Lælius se excusans non genero minori dixit se illud, sed majori filiæ detulisse* (7). Ce passage de Cicéron ne s'accorde pas trop bien avec le dialogue de l'Amitié. Dans ce dialogue, Cicéron a introduit Fannius parlant à son beau-père comme un beau-fils très-content, et même comme son collègue dans la dignité d'augure.

(G) *Cicéron..... fut réfuté d'une manière démonstrative.*] Je ne fais que mettre en français les paroles de Cicéron : *Sed tu me γεωμετρικῶς refelleras* (8). Je suis trompé s'il n'y a un peu d'ironie là-dedans. Cicéron veut faire entendre à son ami, qui était l'homme du monde le plus consommé dans la connaissance des familles, qu'il faut se défier quelquefois de la mémoire, et que l'on peut prendre pour des raisons invincibles ce qui n'est au fond qu'une illusion. Vous me prouvâtes géométriquement que j'avais avancé à tort que Fannius était gendre de Lélius ; je le tenais d'Hortensius qui est fort croyable dans ces choses-là : il fallut se rendre à vos preuves géométriques ; mais voici Brutus qui vous réfute dans l'abrégé qu'il a fait de l'histoire de Fannius ; vous vous tirerez de là comme vous pourrez (9). C'est ainsi que Cicéron parle à son ami Atticus. Il est visible qu'il se moque, quand il traite de démonstrations géométriques les prétendues raisons d'Atticus. Notez que les termes de Cicéron prouvent 1°. que Fannius avait dit dans son histoire qu'il était gendre de Lélius : 2°. que Cicéron n'apprit que par l'abrégé de cette histoire, publié par Brutus, que Fannius eût dit cela ; car, s'il l'avait su, il n'aurait pas allégué pour toute preuve l'autorité d'Horten-

(1) *In Bruto, cap. XXVI.*

(2) *La Ve. du XIIe. livre.*

(3) Voss., de Histor. lat., *pag.* 28.

(4) *Voyez l'édition de* Grævius, *tom. II, pag.* 75, 76 *du* Commentaire *de* Manuce.

(5) *Voyez l'édition de* Grævius, *tom. II, pag.* 296, *col.* 1.

(6) *Cùm aliis historiographis singula tradidisset* (Sallustius) *in libro primo historiarum, Catoni brevitatem, Romani generis disertissimus paucis absolvit; Fannio verò veritatem.* Marius Victorinus in primum Ciceronis de Inventione, *apud* Vossium, de Hist. lat., *pag.* 28, 29.

(7) Cicero, *in* Bruto, *cap. XXVI.*

(8) *Idem*, epist. V ad Atticum, *lib. XII.*

(9) *Scripsi quod erat in extremo : idque ego secutus hunc Fannium qui scripsit historiam, generum esse scripseram Lælii : sed tu me γεωμετρικῶς refelleras : te autem nunc Brutus et Fannius. Ego tamen de bono auctore Hortensio sic acceperam, ut apud Brutum est. Hunc igitur locum expedies.* Cicero, epist. V ad Atticum, *lib. XII.*

sius. Si Mézerai avait dit dans son histoire qu'il s'était marié avec la fille d'un tel, ceux qui auraient allégué ce mariage, et qui se souviendraient de ce que l'historien en aurait dit, n'allégueraient pas un ouï-dire; et s'ils l'alléguaient, ils mériteraient qu'on se moquât d'eux.

(D) *Voici les fautes de quelques auteurs à l'égard des Fannius.*] Commençons par M. Lloyd. 1°. Il met à l'an 508 de Rome l'établissement de la loi Fannia, et cite le XIVe. chapitre du IIe. livre d'Aulu-Gelle, au lieu de citer le XXIVe. Il cite aussi le XVIIe chapitre du IIIe. livre des Saturnales de Macrobe, au lieu de citer le XIIe. chapitre du IIe. livre. 2°. Il dit que Caïus Fannius, fils de Marc, et gendre de Lélius, fut plus illustre que Fannius, son cousin, et en éloquence, et en bonnes mœurs: *moribus et ipso dicendi genere clarior.* C'est un insigne mensonge. Cicéron, auquel il renvoie, est bien éloigné de dire cela (10). Il dit, quant au poëte Fannius, que ses poëmes furent portés avec son image dans le temple d'Apollon et des Muses, ou dans quelqu'autre bibliothéque. Il a copié cette faute de Vossius (11). 4°. Il applique à Fannius Cépion une épigramme de Martial (12), et ne la rapporte pas bien, car il dit:

Hostem cùm peteret (13) *se Fannius ipse peremit,*
Hic rogo non furor est, ne moriare mori?

Ces deux vers n'ont aucun sens: le mot *peteret* substitué à *fugeret* émousse toute la pointe de l'épigramme; mais laissez y *fugeret*, elle ne conviendra pas à Fannius Cépion, chef d'une conspiration contre Auguste. Je n'allègue point Macrobe (14) qui rapporte la fidélité extrême qu'un esclave de ce Fannius eut pour son maître, et qui nous apprend par là que Fannius fuyait la mort avec tous les soins imaginables: je n'allègue point, dis-je, Macrobe qui ne dit point qu'enfin Fannius se soit lassé de tant fuir la mort; mais j'allègue Dion qui dit positivement que Fannius fut tué (15), et qu'un de ses valets le trahit (16). N'est-ce pas une preuve qu'il ne se tua point lui-même? Passons à M. Hofman. Il a fait les quatre fautes de Lloyd et une partie de celles de M. Moréri. Il a cité la IXe. lettre du Ve. livre de Pline, laquelle ne regarde aucun Fannius. Il dit que Fannius Strabon fut consul deux fois, premièrement avec Valérius Messala, et puis avec Domitius Ænobarbe. Il ajoute que la loi Fannia fut établie sous le premier consulat de Fannius: il nous renvoie, sur ce sujet, à son article *Fannia*, où nous trouvons qne cette loi fut établie l'an 508. Il met donc le premier consulat de Fannius Strabon à l'an 508, au lieu qu'il le fallait mettre à l'an 592 ou 593. Avant que de parler de Fannius Strabon, il avait fait un article de Caïus Fannius, consul avec Domitius, et ainsi d'un seul homme il en a fait deux.

(10) *Il dit*, moribus et ipso genere dicendi durior. *Idem*, in Bruto, *cap.* XXVI.

(11) *Voyez ci-dessus les fautes de M.* Moréri, *remarque* (A) *de l'article* Fannius, famille, *num. V.*

(12) *C'est la LXXXe. du IIe. livre.*

(13) *Il fallait dire* fugeret.

(14) Saturn., *lib. I, cap. XI.*

(15) Καὶ (οὐ γὰρ ὑπέμειναν τὸ δικαστήριον) ἐρήμην μὲν ὡς καὶ φευξόμενοι ἥλωσαν, ἀπεσφάγησαν δὲ οὐ πολλῷ ὕστερον. *Hi quùm die dictâ in judicio non comparuissent, absentes exilio damnati sunt et paulò post necati.* Dio, *lib. LIV, pag. m.* 598, *ad ann.* 732.

(16) Τινὰ δὲ ἕτερον (τῶν δούλων) τὸν προδόντα αὐτόν. *Alterum* (servorum) *qui herum prodidisset.* Idem, ibidem.

FANNIUS QUADRATUS,

poëte latin, dont les pièces bien que ridicules avaient été placées avec son portrait dans une bibliothéque qu'Auguste avait fait dresser (A). Horace, contemporain de ce Fannius, a parlé de lui avec beaucoup de mépris, et l'a traité de parasite (*a*). C'est le défaut ordinaire des mauvais poëtes.

(*a*) . . . . *Aut crucier quòd*
Vellicet absentem Demetrius; aut quòd ineptus
Fannius Hermogenis lædat conviva Tigelli.
Horat., Sat. X, *lib. I, vs.* 78.

(A) *Ses pièces..... avaient été placées...... dans une bibliothéque qu'Auguste avait fait dresser.*] Elle était dans le temple d'Apollon

Palatin. Voici ce qu'Horace dit de Fannius :

. . . . Beatus Fannius ultro
Delatis capsis et imagine : quùm mea nemo
Scripta legat, vulgo recitare timentis (1).

M. Dacier entend ce langage de la manière que l'on va voir. *Ce Fannius*, dit-il, *quoique méchant poëte, avait tant fait par ses intrigues et par une espèce de cabale qu'il avait ménagée en lisant ses poésies en tous lieux et à tous venans, que contre toute sorte d'apparence et de justice, on avait permis qu'il..... portât lui-même et ses écrits et son portrait dans la bibliothéque* qu'Auguste avait dédiée; *et c'est de quoi Horace se moque bien finement..... Fannius, en faisant tous les jours des assemblées pour y lire ses ouvrages, s'était fait un nombre infini de partisans qui vantaient partout ses vers, et en semaient partout des copies; au lieu que les vers d'Horace qui ne voulait devoir sa réputation qu'à lui-même, et qui ne les communiquait que très-rarement, et à très-peu de personnes, étaient presque inconnus, et ne faisaient pas le quart du bruit que faisaient les sots ouvrages de Fannius. Car en ce temps-là, comme aujourd'hui, la cabale était bien souvent plus forte que le mérite. C'est le véritable sens de ce passage, qui n'avait point été bien entendu. Car ce que dit Acron, que le sénat avait fait cet honneur à Fannius, pour se délivrer de ses importunités; ou que des gens avides du bien de Fannius, qui n'avait point d'enfans, pour capter ses bonnes grâces, et par ce moyen devenir ses héritiers, avaient porté ses livres et son portrait dans la bibliothéque; tout cela, dis-je, n'est qu'une pure imagination qui ne peut avoir aucun fondement.* Je mets en note (2) les paroles du vieux interprète que M. Dacier condamne. J'ai dit quelque part (3) que les satires auraient besoin d'être commentées, ou par l'auteur même, ou par quelque auteur contemporain. Voici un passage d'Horace qui confirme ma pensée. On ne sait pas au vrai ce qu'il signifie : il faut deviner pour en entendre le sens; et quelqu'heureusement que l'on conjecture, il reste des doutes. Nous ne serions pas en cette peine, si Horace eût commenté ses satires, ou si quelque auteur du siècle d'Auguste les eût commentées; mais comme l'une des perfections de cette espèce d'ouvrages est de contenir mille traits de raillerie exprimés à demi-mot, et qui portent sur des aventures que tout le monde ne sait pas, je crois qu'un auteur de satires se soucie peu de commentaire. Le nouveau Théophraste (4) ne se plaisait pas à voir qu'on lui fît des ennemis en appliquant à tels et à tels ses descriptions.

(1) Horat., sat. IV, *lib. I, vs.* 21.

(2) *Fannius Quadratus poëta loquacissimus et ineptissimus fuit, cui senatus audiendi fastidio ultrò capsas et imaginem obtulit, ut libros suos mitteret, et in auctoritatem reciperetur tanquam optimus poëta : vel, ut alii referunt, Fannius poëta malus cùm liberos non haberet, hæredipetæ sine ejus curâ et studio libros ejus et imaginem in publicas bibliothecas referebant, nullo tamen merito scriptoris.*

(3) *Voyez t. I, p.* 69 *la remarq.* (A) d'Abelly *et la remarq.* (C) de Dassouci, *t. V, p.* 392.

(4) La Bruyère.

FANNIUS (Caïus), auteur latin qui vivait du temps de Trajan, et qui eut beaucoup de part à l'estime et à l'amitié de Pline le jeune. Quelque occupé qu'il fût à plaider des causes, il ne laissait pas de faire un recueil des cruautés de Néron : je veux dire qu'il composait les dernières heures de ceux que ce méchant prince avait fait tuer ou bannir. Il avait publié trois livres sur ce sujet, pleins d'exactitude et de politesse (A), et il travaillait à la suite avec d'autant plus de soin, qu'il voyait que les premières parties étaient fort lues : mais la mort l'empêcha d'achever l'ouvrage. Il avait pressenti lui-même, à cause d'un certain songe, qu'il mourrait avant que de publier le quatrième livre (*a*).

(*a*) *Tiré de* Pline *le jeune*, epist. *V, lib. V.*

(A) *Il avait publié trois livres sur les cruautés de Néron, pleins d'exactitude.*] Il n'y avait rien de plus propre qu'un tel ouvrage à rendre odieuse

la mémoire de Néron. C'était une espèce de martyrologe. On sait que les satires le plus finement écrites font incomparablement moins de tort à un tyran, qu'un martyrologe grossièrement compilé. Les dernières heures des persécutés les recommandent par deux raisons très-puissantes : l'une est l'état de misère où ils sont ordinairement réduits ; l'autre est la patience et les beaux discours qui accompagnent d'ordinaire leur combat, à tout le moins dans les relations. Cela fait oublier tous les endroits de leur vie qui pourraient empêcher les effets de la compassion et de la vénération. Jugez quels charbons de feu toutes ces choses amassent sur la tête du persécuteur et du tyran. Je vous laisse donc à penser si cet ouvrage de Fannius n'était pas bien propre à inspirer de l'horreur pour la mémoire de Néron ; car on y voyait les dernières heures d'une infinité d'illustres persécutés, écrites avec une grande netteté. Écoutons Pline. *Pulcherrimum opus imperfectum reliquit. Quamvis enim agendis caussis distringeretur, scribebat tamen exitus occisorum aut relegatorum à Nerone : et jam tres libros absolverat : subtiles et diligentes, et latinos, atque inter sermonem historiamque medios. Ac tantò magis reliquos perficere cupiebat, quantò frequentiùs hi lectitabantur* (1).

(1) Plinius, epist. V, *lib. V.*

FAREL [*1] (GUILLAUME), l'un des principaux ministres de l'église réformée, était fils d'un gentilhomme de Dauphiné, et naquit à Gap, l'an 1489 (*a*). Il étudia à Paris avec beaucoup de succès : il y apprit la philosophie (*b*), la langue grecque, et l'hébraïque [*2] (*c*), et il régenta quelque temps dans le collége du cardinal le Moine (*d*). Ce fut Jacques le Fèvre, d'Étaples, qui lui procura cet emploi (*e*). Je pense qu'il lui procura aussi la vocation que Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, lui adressa. Cet évêque avait quelque inclination à la réforme ; et, dans cette vue, il fit venir dans son diocèse quelques personnes qui avaient goûté les nouvelles opinions. Farel entre autres fut appelé pour les y prêcher, l'an 1521 [*1] (*f*). La persécution, qui fut allumée à Meaux l'an 1523 [*2] contre ceux qu'on appelait hérétiques, *le contraignit de pourvoir à sa sûreté ailleurs qu'en France* (*g*). Il se retira à Strasbourg (A), et y reçut de Bucer et de Capiton *la main d'association* (*h*); puis il la reçut de Zuingle à Zurich, d'Haller à Berne, et d'OEcolampade à Bâle (*i*) (B). Comme on le trouva très-propre à faire des prosélytes, on lui conseilla d'entreprendre la réformation de Montbéliard. Il fut favorisé dans cette entreprise par le duc de Wirtemberg, seigneur du lieu ; et il la fit réussir très-heureusement (*k*). Il modéra un peu son ardeur, selon le conseil d'OEcolampade (C). Il eut un pareil succès, l'an 1528, dans la

[*1] Bolsec dit que le vrai nom de Farel était Fareau, et qu'il était de race juive. Je ne garantis pas Bolsec, dit Leclerc.

(*a*) Ancillon, Vie de Guillaume Farel, *pag.* 1.

(*b*) *Là même*, *pag.* 10.

[*2] Leclerc ne croit pas que Farel sût l'hébreu. Colomiés ne lui a pas donné place dans son *Gallia orientalis*.

(*c*) *Là même*, *pag.* 18 *et* 28.

(*d*) *Là même*, *pag.* 29.

(*e*) *Là même.*

[*1] Leclerc nie tous ces faits, et observe qu'en 1521 Farel n'était encore que maître ès arts.

(*f*) *Là même*, *pag.* 110 *et* 183.

[*2] Leclerc soutient que l'*événement* dont parle Bayle n'eut lieu qu'en 1525, et que Farel n'y fut pas enveloppé.

(*g*) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 110

(*h*) *Là même*, *pag.* 197.

(*i*) *Là même.*

(*k*) *Là-même*, *pag.* 204.

ville d'Aigle, et peu après dans le bailliage de Morat (*l*) (D). Il alla ensuite à Neufchâtel, l'an 1529, et il y combattit avec tant de force le parti des catholiques romains, que cette ville établit parfaitement la religion réformée, le 4 de novembre 1530 (*m*). Il fut (*n*) député au synode des Vaudois, dans la vallé d'Angrogne, et puis il vint à Genève * où il travailla contre le papisme : mais le grand-vicaire et les autres ecclésiastiques le réprimèrent avec tant de violence qu'il fut contraint de se retirer. Il y fut rappelé, l'an 1534, par les habitans qui avaient quitté l'église romaine, et il fut le principal instrument de l'entière abolition qui fut faite du papisme dans cette ville-là, l'année suivante. Il en fut banni avec Calvin, l'an 1538 (*o*), et se retira à Bâle et ensuite à Neufchâtel (*p*) : il y exerça son ministère jusqu'en 1542, qu'il en partit pour aller à Metz (*q*) où les apparences d'une moisson évangélique promettaient beaucoup. Quelques mois auparavant il avait reçu à Neufchâtel un sanglant affront, qui fut si bien réparé (E) qu'on ne peut point dire qu'il alla par force à Metz. Il eut mille difficultés à essuyer dans cette église naissante, et il se vit contraint de se retirer avec les fidèles dans l'abbaye de Gorze (*r*) (F), où le comte de Furstemberg les couvrit de sa protection. Mais ils ne purent s'y maintenir : ils y furent assiégés, et il fallut enfin qu'ils se rendissent à composition (*s*). Farel s'évada par un grand bonheur (G), et tâcha de leur obtenir un bon rétablissement par le moyen des puissances protestantes d'Allemagne (*t*). Il alla reprendre son ancien poste de ministre de Neufchâtel, d'où il faisait quelquefois des voyages à Genève. Celui qu'il y fit l'an 1553, lui fit connaître qu'il y était bien odieux à quelques personnes (H). Il assista alors au supplice de Servet (*u*). Il fit un autre voyage à Genève, l'an 1564 (*x*), pour dire le dernier adieu à Calvin dangereusement malade. Il se maria à l'âge de soixante-neuf ans (I). Il fit un second voyage à Metz, l'an 1565, *étant convié par ses anciennes brebis de venir voir le fruit de la semence qu'il avait jetée en leurs cœurs* (*y*). Le lendemain de son arrivée (*z*), *il prêcha dans le temple du retranchement*. Il n'était pas alors aussi âgé qu'on le débite (K). Il retourna à Neufchâtel, et y mourut le 13 de septembre de la même année (*aa*). Il laissa un fils qui n'avait qu'un an, et qui

(*l*) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 206, 207.

(*m*) *Là même*, *pag.* 207, 209.

(*n*) Spanhem., *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 42, 43.

* Bayle n'a pas, dit Leclerc, marqué le temps où Farel vint à Genève ; ce fut au mois d'octobre 1533 ; il n'y demeura que trois ou quatre jours.

(*o*) Bezâ, *in* Vitâ Calvini.

(*p*) Ancillon, Vie de Guillaume Farel, *pag.* 170.

(*q*) *Là même*, *pag.* 210.

(*r*) *Là même*, *pag.* 211.

(*s*) Bèse, Hist. ecclésiast., *liv. XVI*, *pag.* 434.

(*t*) Ancill., Vie de Farel, *pag.* 99, 100.

(*u*) *Là même*, *pag.* 228.

(*x*) Melch. Adam, *in* Vitis Theolog. Exter., *pag.* 115.

(*y*) Ancill., Vie de Farel, *pag.* 263.

(*z*) *C'est à-dire le* 13 *de mai.*

(*aa*) Melch. Adam. Vit. theolog. exter., *pag.* 115.

mourut trois ans après (*bb*). Quoiqu'il fût plus propre à prêcher qu'à faire des livres, il ne laissa pas de s'ériger en auteur (L). N'oublions pas qu'il jeta les foudemens de l'église de Grenoble, pendant un voyage qu'il fit à Gap (*cc*). En marquant les méprises de Moréri, nous ferons voir les faussetés de quelques autres écrivains (M). Notez qu'on le crut auteur de quelques placards affichés en plusieurs rues de Paris et jusques aux portes du Louvre, l'an 1534 (*dd*), ce qui fit beaucoup de tort à tout le parti dans le royaume.

(*bb*) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 272.

(*cc*) Bèze, Hist. ecclésiast., *liv. V*, *pag.* 891. *Voyez la dernière remarque.*

(*dd*) Florim. de Remond, Histoire de l'Hérésie, *liv. VII*, *chap. V*, *pag. m.* 859.

(A) *Il se retira à Strasbourg.*] J'ai cru devoir suivre le narré d'un homme (1) qui nous apprend qu'il a le *Journal de Farel entre les mains.* J'ai donc dit sur sa parole que notre Guillaume, fuyant de Meaux, se réfugia à Strasbourg; mais * je ne dois pas dissimuler qu'un autre ministre (2), qui me paraît avoir travaillé sur de bons mémoires, conte la chose un peu autrement. Il dit que Farel, contraint d'abandonner Meaux, s'en alla à Gap, et tâcha d'y établir la réformation. Ce dessein ne réussit pas, et ne fit qu'exposer Farel à la haine de ses compatriotes, et à leurs mauvais offices. C'est pourquoi il se retira à Bâle, où il soutint des thèses publiques qui l'exposèrent à de grands dangers. De là vint qu'il s'en alla à Strasbourg, où il fut reçu à bras ouverts par Bucer et par Capiton, et où il prêcha la vérité aux réfugiés de France jusqu'à ce qu'en 1527, il se transporta à Montbéliard pour l'œuvre de la réformation (3). Ce dernier fait est très-faux: nous montrerons ci-dessous que Farel évangélisait au pays de Montbéliard en 1524.

(B) *Il reçut la main d'association.... d'Œcolampade, à Bâle.*] J'ajoute le nom de cette ville au narré de mon auteur. Cette omission est illusoire, elle fait penser qu'Œcolampade était ministre de Berne. Voici les paroles de M. Ancillon: *L'an 1524, Zuingle, la chandelle ardente et luisante à Zurich, Haller, le vaisseau d'élection à Berne, Œcolampade, la lampe de la maison de Dieu, embrassèrent Farel* (4). Je trouve dans son narré une autre omission qui est plus considérable. Il ne dit rien d'une célèbre dispute que Farel soutint à Bâle, l'an 1524. Je sais bien qu'il en a parlé dans un autre endroit (5); mais outre qu'il n'en a pas bien marqué le temps (6), il n'en a point fait mention où il fallait qu'il le fît, c'est-à-dire, lorsqu'il a conté (7) historiquement et selon l'ordre chronologique, tous les travaux de Farel. Suppléons donc à ce qu'il a omis. Farel étant arrivé à Bâle, l'an 1524, se présenta à la faculté de théologie pour déclarer qu'il souhaitait de soutenir une thèse publiquement. Les théologiens de Bâle, et surtout Louis Bérus, prevôt de Saint-Pierre, lui en refusèrent la permission, sous prétexte que ses positions étaient conformes à la nouvelle doctrine. Le sénat ayant connu ce refus donna permission à Farel de soutenir ses positions. Farel les fit afficher à la porte du collége. Le grand-vicaire, le recteur de l'université et les professeurs publièrent une défense d'assister à cette dispute, sous peine d'excommunication. Le sénat, persuadé que cette défense donnait une rude atteinte à son autorité, ordonna à tous les théologiens, à tous les curés et à tous les écoliers de se trouver à cette dispute, et déclara que tous ceux qui n'y assisteraient pas

(1) Ancillon, *ministre de Metz avant la révocation de l'Édit de Nantes, et puis de Berlin. Voyez sa* Vie de Farel, *publiée à Amsterdam, en* 1691, *pag.* 202.

* Leclerc approuve ici la restriction de Bayle, et blâme Ancillon d'avoir suivi le *Journal de Farel*, que Leclerc ne regarde pas comme une pièce fort authentique.

(2) Fridér. Spanheim.

(3) *Tiré de la* Harangue de Fridéric Spanheim, *intitulée:* Geneva restituta, *pag.* 39, 40.

(4) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 197, 198.

(5) *A la page* 43, *où il ne s'agit point de la suite chronologique des travaux de ce ministre.*

(6) *Il l'a mise au* 15 *de février* 1520.

(7) *Dans le chapitre XIII*, *pag.* 191 *et suiv.*

perdraient le droit de se servir et des moulins et des fours, et d'acheter au marché ce qui leur serait nécessaire (8). Par ce moyen Farel eut tout l'avantage qu'il aurait pu souhaiter : il soutint sa thèse en présence d'une infinité de gens, ecclésiastiques et laïques, le 15 de février 1524; mais néanmoins la faction des catholiques se trouva encore si forte qu'elle l'obligea un peu après à sortir de Bâle (9).

(C) *Il modéra un peu son ardeur* *, *selon le conseil d'OEcolampade.*] Voici les paroles de M. Ancillon : « Farel, selon l'avertissement qu'il en » avait eu d'OEcolampade, tempéra » son ardeur, ménagea son zèle, le » proportionna au naturel de ses au- » diteurs; qu'il attira tous à la com- » munion de Jésus-Christ (10). » Il s'agit là de Montbéliard. D'autres disent qu'ayant fait paraître trop d'emportement en ces quartiers-là, il fut averti par OEcolompade de joindre la prudence avec la vigueur, dans un autre lieu où il alla évangéliser (11). *Basileâ exactus in* Monte Bellicardi *Evangelium Christi aliquandiù docuit : post et in aliis Gallici idiomatis peritis vicinisque locis : tantâ animi contentione tantoque ardore, ut divinitùs illum ad munus ejusmodi excitatum res demonstraret : quanquam alicubi moderationem in eo quidam desiderârint, ut dicemus. Circa annum* vicesimum septimum *iterùm annunciandi verbi locum invenit, in quodam oppido, cui* Ælin *nomen : ubi ut fortiter et prudenter ageret, OEcolampadius submonuit* (*1). L'auteur dont j'emprunte ce latin rapporte (12) les termes dont OEcolampade se servit en exhortant son ami à se défaire de sa violence. *Ita* OEcolampadius *alicubi* (*2) : Qui hìc tibi et evangelio favent, ne quid ardore zeli inter initia attentes, timent. De quo satis monui antè quàm abires : nunc non item. Neque enim excidisse animo crediderim, quomodo inter nos convenerit : nempe ut quantò propensior es ad violentiam, tantò magis te ad lenitatem exerceas; leoninamque magnanimitatem columbinâ modestiâ frangas. Duci, non trahi, volunt homines. Unum spectemus; quomodo lucrifaciamus animas Christo; et quomodo ipsi doceri vellemus, siquidem adhuc teneremur in tenebris et captivitate Antichristi. Vide ut Christum etiam vitâ exprimas, exemplo inquam docendi. *Et alibi* (*) *apertiùs :* Rogavi ex N. super mansuetudine tuâ : quâ nihil magis christianum, nedùm apostolum decet. Is cùm mirè extulisset sedulitatem infatigabilem, ardòremque inextinguibilem, et satis felicem successum : subdidit, quòd in sacrificos imbres effundas convitiorum. Non ignoro, quid illi mereantur, et quibus coloribus depingi debeant : pace tamen tuâ dixerim, amicus et frater fratri, non videris per omnia officii tui reminisci. Evangelizatum, non maledictum missus es. Condono, imò laudo zelum : modò ne desideretur mansuetudo. Da operam, mî frater, ut spiritum meum exhilares etiam hoc nuncio : quòd in tempore suo, vinum et oleum infundas; quòd evangelistam, non tyrannicum legislatorem præstes.

Voici une marque d'un zèle un peu trop bouillant. Un jour de procession, Farel arracha des mains d'un prêtre le simulacre de saint Antoine, et le jeta du pont en bas dans la rivière. Il aurait été assommé, si Dieu n'y avait mis ordre par une terreur panique qui saisit la populace. C'est du moins ainsi qu'un ministre que je cite sauve Farel. *Cùm verò Farellus noster aliquandò, publicâ occasione gloriæ divinæ afferendæ oblatâ,* Antonii *idolum, magnâ cum pompâ per urbem circumgestatum, sacrificulorum manibus excussum in subjectum flumen è ponte præcipitâsset, Pentheus alter haud dubiè futurus erat, nî mira Dei providentia furibundæ plebis ora et manus injecto terrore panico præter spem com-*

(8) *Secus facturis usu molendinorum, furnorum, et mercatùs interdicit.* Melch. Adam, *in* Vitis theol. exter., *pag.* 114.

(9) *Tiré de* Melch. Adam, *ibid, pag.* 113, 114.

* Leclerc assure au contraire qu'il ne cessa d'être emporté.

(10) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 204.

(11) Melch. Adam., *in* Vitis theol. exter., *pag.* 114.

(*1) *In* epist., *lib. IV.*

(12) Melch. Adam., *in* Vit. theol. exter., *pag.* 115, 116.

(*2) *Lib. IV* epist., *pag.* 916.

(*) *Lib. IV* epist., *pag.* 956.

pescuisset (13). Érasme désapprouvait extrêmement l'humeur de Farel : *Habetis isthic in propinquo*, écrit-il à l'official de Besançon, *novum evangelistam* Pharellum, *quo nihil vidi unquàm mendacius, virulentius, aut seditiosius* (14). Il en fait ailleurs un portrait hideux ; mais il faut se souvenir qu'il croyait avoir reçu des offenses de Farel dans quelques écrits. *Superest* Pharellus, *bone* Christe, *quàm pius, quàm innocens vir ! In quem quid scripserim non referunt. Si nunc est conversus ad meliorem frugem, gratulor homini. Qualis olim erat, mihi valdè displicuit, seditiosus, acidæ linguæ, et vanissimus. Sic rem gessit in monte* Pellicardi, *ut bis indè profugerit.* Basiliensis *senatus, quùm cuperet civitatem esse tutam à seditione, jussit* Pharellum *ire exulatum.* Œcolampadius *cujus mensâ tum utebatur non semel objurgavit hominem, quòd obtrectandi nullum faceret finem, testatus se non posse ferre in convivio tam amarulentas obtrectationes. Id mihi narravit, qui in eâdem mensâ accumbebat, vir integritatis rarissimæ. Appellârat me* Balaam, *hâc de causâ cum illo expostulanti, nihil certi respondit, sed sic elapsus est, ut diceret negotiatorem quendam* Dupletum *hoc dixisse, is enim jam abierat ; et fieri potest ut dixerit, sed à* Pharello *doctus. De colloquio nostro scripsit epistolam ad fratres* Constantiam., *in quâ sæpè in decem versibus non erat unum verbum verum. Omitto jam leviora. Talem expertus, si talem depinxi, nihil mirum. Nunc qualis sit nescio* (15). Puisqu'Érasme était piqué au jeu, l'on n'est pas obligé de croire qu'il a peint ici d'après nature : mais on doit être très-assuré que notre Farel était de ceux qui ont plus besoin de bride que d'éperon. Le tempérament est presque toujours le premier et le principal mobile dans les personnes mêmes qui font ici-bas l'œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire que Luther, que Calvin, que Farel, que quelques autres fussent chauds, colères, bilieux ; car sans cela, dit-on, ils n'eussent pas surmonté la résistance. L'Église était alors comme quand Jésus-Christ disait, *Le royaume des cieux est forcé, et les violens l'emportent et le ravissent* (16). Voyez la pensée de M. Claude, dans la remarque (T) de l'art, de LUTHER tome IX.

(D) *Il réussit... dans la ville d'Aigle, et peu après dans le bailliage de Morat.*] Selon M. Ancillon, il n'alla à Neufchâtel qu'après avoir réformé la ville d'Aigle et le bailliage de Morat ; mais M. Spanheim le père le fait aller à Neufchâtel en sortant de Montbéliard, et puis à Aigle, etc. Sa narration est assez curieuse pour mériter d'être rapportée en son entier. On y trouvera l'intrépidité du réformateur, et la force avec laquelle il vint à bout de la résistance des prêtres, qui faisaient sonner les cloches afin d'empêcher que sa voix ne fût ouïe. Ils pratiquèrent aussi la ruse dont Ulysse se servit pour prévenir le mauvais effet du chant des sirènes ; ils bouchèrent leurs oreilles avec des flocons de soie. Voilà ce qu'ils savaient opposer à l'éloquence fulminante de Farel ; mais enfin ils entendirent raison ; ils l'écoutèrent favorablement. *Indè*, c'est-à-dire de Montbéliard, Neocomum *delatus Farellus, sed et ibi duriter habitus* Aquileiam *Bernatum oppidum Valesiis conterminum incolere cœpit, et ludum aperire erudiendæ juventuti in speciem, reverà docendæ veritati. Turbatum hìc etiam à sacrificulis, et Farello quærenda sedes alia. Delecta* Moratum, *helveticæ gentis fortitudine et victoriâ nobile municipium. Sed nec ibi Farello nostro quies. Extrusus itaque in agrum* Biellensem *divinâ providentiâ totum illum tractum ingenti successu Evangelii prædicatione implevit, eumque inter ludibria, verbera et contumelias innumeras, diaboli et Cleri in gratiis, Christo vindicavit. Accessêre mox*

(13) Fridericus Spanhemius, *in* Genevâ restitutâ, *pag.* 40, 41.

(14) Erasmus, epist. XXX, *lib. XVIII, pag.* 798 : *elle est datée du* 29 *décembre* 1524 ; *d'où il paraît que Farel alla cette année au pays de Montbéliard. Voyez aussi la* XIVe. lettre *du* XXXe. *livre ; mais corrigez-en la date : mettez* 1525, *au lieu de* 1515.

(15) Erasm., *in* Epistolâ ad Fratres Germaniæ inferioris, *pag.* 2128, 2129 : *c'est la LIX*^e^. *du XXXI*^e^. *livre, et fut écrite l'an* 1530. *J'ai corrigé quelques fautes de l'édition de Londres. Conférez ce qui sera cité d'*Érasme *dans la remarque* (L), *citation* (43).

(16) *Matth., chap. XI, vs.* 11.

Orba *et* Gransonium, *quidquid fremeret Satan, quidquid sacrificuli in Farelli et Evangelii perniciem molirentur. Imperterritus hominis animus omnes in stuporem dabat, cùm viderent animum simul ac vocem illi ad strictos enses constare, adeò quidem, ut et illi ex Clero, qui continuo campanarum clangore, et aure bombycinâ lanugine oppletâ, conciones ejus eludere diù sategerant, postmodùm patulas aures et faventes animos ad Farelli auditorium adferrent* (17). Vous ne trouverez point Lausane dans ce catalogue des villes où Farel planta la réformation : cependant il la planta aussi à Lausane, si nous en croyons Théodore de Bèze (18), et l'inscription de sa taille-douce. Notez, je vous prie, que, pendant le premier sermon qu'il fit à Metz, les dominicains recoururent à leurs cloches comme au souverain remède ; mais ils eurent beau les faire sonner, ils n'interrompirent point le prédicateur. Il disputa avec les cloches à qui se ferait mieux entendre, et il ne fut pas vaincu. *Primam concionem in cœmiterio dominicanorum habuit. Qui cùm aliud non possent, campani æris impulsu impedere concionem conati sunt. Ibi tùm* Farellus *contra ad ravim usque vocem intendit : nec vinci se à strepitu ullo passus est* (19). Sa voix était un tonnerre, et l'on peut lui appliquer ce que Frédéric Spanheim a dit d'un moine qui prêchait contre le luthéranisme : Dominicanæ *familiæ monachus, qui pro concione in palatii cœnobio stentoreâ declamatione* cornua quæ vincatque tubas, *in* lutheranum *nomen invehebatur*, à Petro Roberto Olivetano..... *publicè increpitus et correptus* (20).

(E) *Il reçut à Neufchâtel un sanglant affront, qui fut... bien réparé.*] « Farel, ayant travaillé à établir dans » l'église de Neufchâtel, que toutes » choses s'y fissent par ordre, réfor- » mait sans cesse les mœurs ; il cor- » rigeait les abus, il en voulait aux » vices, et retranchait les scandales » de toute sa force. Cette exactitude » à faire observer la discipline le ren- » dit odieux et même insupportable » aux vicieux et aux libertins. Étant » arrivé un jour qu'une femme de » noble extraction se sépara de son » mari, Farel l'ayant exhortée à ne » point séparer ce que Dieu avait » conjoint, et lui ayant allégué de » puissantes raisons pour la ramener » à son devoir, cette femme n'écou- » tant ni les remontrances particu- » lières, ni les remontrances du con- » sistoire, ni les sollicitations de la » seigneurie de Neufchâtel, Farel crut » qu'il était obligé de blâmer et de » condamner cette désobéissance d'u- » ne autre manière ; Farel crut qu'en » pleine chaire sa prédication en de- » vait lever le scandale. De là vint » qu'un dimanche matin, dernier jour » de juillet, il parla avec sa chaleur » ordinaire, tant contre cette femme » rebelle, que contre ceux qui l'en- » tretenaient dans sa mauvaise hu- » meur. Ceux qui s'intéressaient pour » la coupable prirent son action en » très-mauvaise part. Ce jour-là mê- » me, ils formèrent un parti contre » Farel, et gagnèrent si bien le peu- » ple, qu'ils l'assemblèrent à deux » heures après midi, sur la place » prochaine du temple et du château, » pour résoudre comment il fallait » traiter Farel. Le peuple étant par- » tagé, les uns étant pour Farel, les » autres étant contre, la pluralité des » voix fut que dans deux mois Fa- » rel sortirait de Neufchâtel. La pru- » dence du gouverneur d'alors et du » conseil d'état, comme ils parlent, » fut telle qu'elle empêcha la sédi- » tion et l'effusion de sang. Comme » Farel n'avait autre motif ni but que » la gloire de Dieu et l'honneur de » son Église, cette émotion ne le » surprit point ; elle ne l'ébranla » point ; il continua dans l'exercice » de sa charge sans se relâcher. Les » magnifiques seigneurs de Berne ne » furent pas plus tôt avertis de cette » équipée des partisans de cette dame, » qu'ils en écrivirent promptement au » gouverneur et au conseil de Neuf- » châtel, afin qu'ils prévinssent le mal, » et qu'ils l'étouffassent en sa naissan- » ce. Ils députèrent deux notables de

(17) Spanh., Geneva restituta, *pag.* 41, 42.

(18) Beza, *in* Iconibus.

(19) Melch. Adam., *in* Vitis theolog. exter., *pag.* 114. *Voyez une* lettre de Bucer à Calvin. *C'est la XXXVIIe. parmi les* Lettres de Calvin. *Elle est datée du* 6 *octobre* 1541. *Cette date ne s'accorde point avec* Th. de Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. XVI*, *pag.* 433, *qui met le voyage de Farel à l'an* 1552.

(20) Spanhem., Geneva restituta, *pag.* 56.

» leur conseil, qui étant arrivés à » Neufchâtel exagérèrent, et aux quatre ministres, et au conseil, et » aux bourgeois, le tort signalé que » l'on ferait à Farel, et aux grands » services qu'il avait rendus, et à la » grâce dont Dieu l'avait fait l'organe » envers eux. De là vint que, le 28 novembre, le conseil rendit un arrêt » qui portait que toutes mésintelligences seraient ôtées, toutes partialités étouffées, toutes défiances » terminées, et toutes inimitiés assoupies et éteintes; que Farel continuerait l'exercice de sa charge, » comme étant irrépréhensible, et en » sa doctrine, et en ses mœurs, et » comme celui à qui l'église était très-étroitement obligée; que quiconque » parlerait contre Farel, serait condamné à une grosse amende; Farel » étant véritablement la classe de » Neufchâtel, étant le chariot d'Israël et sa chevalerie, pour sa piété, » pour sa probité, et pour sa capacité. Le 4 janvier 1542, selon le » conseil des seigneurs de Berne, à » la pluralité des voix des bourgeois » de Neufchâtel, Farel fut conservé » et continué à la grande consolation » de tous les gens de bien, et à la » grande confusion de ses ennemis, » qui eurent tous la bouche fermée, » les mains et les pieds liés. Farel en » reprit une nouvelle vigueur, et » tonna et fulmina plus fortement » que jamais contre la corruption du » vice (21). » Il faut savoir que ce ministre maintenait avec un grand zèle, et avec beaucoup de vigueur, la sévérité de la discipline; il soumettait à des pénitences publiques les pécheurs qui avaient donné du scandale. Voici la substance d'une lettre écrite à la classe de Neufchâtel par les ministres de Bâle, le 28 de juillet 1554. *Ils disent qu'ils louent le zèle de Farel, en ce qu'il s'appliquait à faire en sorte que la discipline ecclésiastique fût religieusement observée; que le règne du vice fût éloigné; que l'usage des saints sacremens fût saint et fructueux; ajoutant qu'ils trouvaient bon avec Farel, que ceux qui péchaient d'une manière scandaleuse à l'église fissent une solennelle confession de leurs fautes, rendissent un témoignage public de leur repentance, et réparassent par une humiliation extraordinaire le scandale qu'ils avaient donné* (22).

(21) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 176 *et suiv.*

(F) *Il se vit contraint de se retirer dans l'abbaye de Gorze.*] Les femmes pensèrent l'y déchirer, si nous en croyons M. de Madaure : il l'accuse *d'avoir crié qu'il est faux que la Vierge soit demeurée vierge après l'enfantement* (23) : *les femmes de Gorze*, ajoute-t-il, *étonnées de ce blasphème et de cette effronterie, se ruèrent sur lui, et à belles ongles lui arrachèrent les cheveux et la barbe, et le déchirèrent d'une telle force, qu'il ne fût jamais échappé de leurs mains, si le capitaine Henri Frank ne l'en eût retiré.* M. Ancillon fait voir que c'est une fable.

(G) *Farel s'évada par un grand bonheur.*] Théodore de Bèze ayant raconté (24) que cette abbaye *fut assiégée, et finalement rendue par composition*, ajoute *et combien que Farel fust très-soigneusement recherché, si est ce qu'il eschappa de leurs mains, ayant esté mis dans une charrette parmi les ladres.* M. de Madaure prétend qu'on sauva Farel *au*

(22) *Là même, pag.* 153.

(23) Madaure, *dans le livre intitulé*, La Naissance et la Décadence de l'Hérésie à Metz, *cité par* Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 66 (*a*).

(*a*) M. Bayle s'est trompé dans cette citation et dans la (25), en prenant pour le nom d'un homme le nom de la ville dont il était évêque titulaire. Cet homme se nommait MARTIN MEURISSE : il était cordelier, *évêque de Madaure, suffragant, et administrateur de l'évêché de Metz.* Ce sont les titres qu'il prenait à la tête de ses Ouvrages, et notamment à la tête de celui qui est ici cité par M. Bayle, et qui est intitulé : *Histoire de la Naissance, du Progrès, et de la Décadence de l'hérésie dans la ville de Metz et pays Messin* : titre qui semble avoir été copié sur celui de l'Histoire de Florimond de Rémond. Ce qui a trompé M. Bayle est apparemment la manière dont M. Ancillon cite cet auteur dans sa Vie de Farel : il l'appelle ordinairement *le sieur de Madaure* (*Voyez le* Mélange critique de M. Ancillon, *tom. II, pag.* 271); et c'est une manière de s'exprimer aussi peu exacte, que si l'on citait *Coëffeteau* sous le nom de, *le sieur de Dardanie* ou *de Marseille*, ou le *cardinal du Perron*, sous le nom de, *le sieur d'Évreux* ou *de Sens.* L'ouvrage de Meurisse qui donne occasion à cette note a été imprimé à Metz, chez J. Antoine, en 1642, *in-4°.* On peut voir ses autres ouvrages dans *Waddingi scriptores ord. Minorum*, et dans *Bibliotheca Telleriana*, pag. 115, 192 et 294. REM. CRIT. [Voyez cy-après la remarque (I) de l'article FERRI].

(24) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. XVI, pag.* 434.

milieu d'une charretée de ladres, le visage bien enfariné, et les cliquettes à la main (25). Mais M. Ancillon a répondu que *cette farine et ces cliquettes sont toutes de l'invention du sieur de Madaure.* Il se fonde sur le silence de Théodore de Bèze : ce fondement n'est guère solide ; car Théodore de Bèze n'a pas dû circonstancier cette aventure ; il a dû se contenter du gros.

(H) *Il était bien odieux à Genève à quelques personnes.*] Ils lui intentèrent un procès criminel, et il lui fallut comparaître devant les juges ; car le sénat de Genève écrivit à messieurs de Neufchâtel pour les prier de donner ordre que l'accusé vînt répondre aux charges qu'on lui mettait sus. Dès que le sénat eut appris que Farel était arrivé, il fit savoir à Calvin qu'il ne fallait pas le laisser monter en chaire. Calvin ne nous apprend point les suites de cette affaire ; il se contente de dire que volontiers il effacerait de son propre sang le déshonneur que les Génevois s'étaient fait par cette conduite ingrate. Voici tout le passage : *Nunc ad summum pervenit nequitia, ut omni pudore excusso, templum Domini in lupanar convertere obstinatè cupiant. Atque ut sciatis, quàm fœda sit deformitas, cùm hìc nuper esset frater noster Farellus, cui se totos debent, ut sâtis nôstis, et pro jure suo eos liberè moneret, tantus in eum furor exarsit, ut capitale judicium in eum intentare non sint veriti. Scio equidem non debere novum videri, si reperiantur in urbe liberâ factiosi homines, qui turbas concitent. Sed deploranda est senatûs nostri cæcitas, quòd libertatis suæ patrem, et patrem hujus Ecclesiæ sibi reum caussæ capitalis mitti à Neocomensibus poposcit. Dedecus hujus urbis proferre cogor, quòd sanguine meo delere cuperem. Venit Farellus : antequàm urbem ingressus esset, denuntiavit domi meæ apparitor senatûs, ne suggestum conscenderet. Reliqua non persequor : quia satis est ejus ingratitudinis gustum dedisse, quæ bonis omnibus, et ingenuis meritò stomachum movebit. Sed quoniam me complures causæ impediunt, ne mala nostra apertè deplorem, sic breviter habete, nisi per vos cohibeatur Satan, habenas ei laxatum iri* (26).

(I) *Il se maria à l'âge de soixante-neuf ans.*] « Il paraît, par un écrit » de la main de Farel, qu'il épousa » une fille avancée en âge, nommée » Marie, fille d'Alexandre Torel de » la ville de Rouen; que cette fille » s'étant retirée à Neufchâtel à cause » de la religion, avait été élevée en » la discipline du Seigneur par sa » mère, qui était une véritable veuve, » qui craignait Dieu, et qui le servait; que cette fille avait de la sagesse et de la vertu; que sa vie était » réglée et honnête. Les annonces du » mariage de Farel et de Marie Torel » se trouvent écrites de la main de » Farel, avec grande simplicité ; elles » furent publiées les 11 et 21 septembre, et le 2 octobre 1558 (27). » Voyons de quelle manière M. Ancillon justifie ce mariage (28). *Farel ne se maria qu'à l'âge de soixante-neuf ans, et, comme disaient ses amis, lorsqu'il était sur le bord de sa fosse. Les amis de Farel trouvaient son mariage fort étrange, et fort hors de saison ; néanmoins Farel fit goûter à ses amis les raisons qui le portaient à une société telle qu'est celle du mariage en un âge si avancé. L'on a cru jusques ici que Farel a été porté au mariage par une inspiration secrète, et par un mouvement extraordinaire. Quoi qu'il en soit, on a su qu'il se proposa, en se mariant, de pourvoir à sa vieillesse, à cause de ses infirmités, par le moyen que Dieu lui-même a ordonné, en prenant une aide à la piété pour s'y entretenir, une aide à la société pour la lui rendre agréable, une aide à l'économie, sur qui il se reposât de bien des choses appartenantes à cette vie, et enfin une aide d'infirmité pour posséder son vaisseau en sanctification et honneur. On a su que Farel se maria, afin de faire voir que, comme l'enseignent ceux de l'autre communion, le célibat n'était point méritoire ni satisfactoire. On a su que Farel se maria pour justifier que la grâce de la continence perpétuelle n'est donnée ni à tous, ni pour tou-*

(25) Madaure, Naissance et Décadence de l'Hérésie à Metz, *cité par* Ancillon, *pag.* 95.

(26) Calvinus, Epistola ad Tigurinos Ministros. *C'est la CLXV*e. *: elle est datée de Genève, le* 26 *de novembre* 1553.

(27) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 242, 243.

(28) *Là même, pag.* 240, 241.

jours (*). La fin de cette apologie surprendra tous les esprits superficiels, et bien d'autres gens aussi : car on a beaucoup de peine à se figurer que le don de continence conservé jusques à l'âge de soixante-neuf ans, disparaisse tout d'un coup, et s'évanouisse. Les plus sensuels, et les plus voluptueux perdent ordinairement à cet âge-là et même plus tôt, leur incontinence : ceux mêmes qui n'ont pas trop abusé de la chaleur excessive du tempérament, se trouvent au bout de leurs forces avant que d'atteindre leur année soixante-neuvième; et voici un homme qui commence alors à ne pouvoir plus se contenir ! Cela est sans doute fort singulier; mais néanmoins ne le traitons pas de fable. Considérons que l'impression de certains objets sur notre cerveau ne dépend point de notre âme. Ce n'est point à cause que nous le voulons que certains objets nous plaisent, c'est à cause qu'ils remuent d'une certaine manière les fibres de notre cerveau, et qu'ils y ouvrent les valvules qui étaient fermées. Ce changement en produit d'autres presqu'à l'infini dans la machine : de là naissent des désirs, et des avant-goûts de plaisir, et cent autre innovations qui détruisent la continence. Voilà comment Marie Torel changea le cours des esprits dans ce bon vieillard : elle lui plut, elle eut cette proportion de l'objet à la faculté qui excite les sentimens de l'amour et ce qui s'ensuit. Il n'en fallut pas davantage. Ne m'allez pas dire, *cette fille n'était pas jeune, et on ne la représente pas comme belle*. Cela n'y fait rien; la proportion dont il s'agit, ce grand ressort, ce grand mobile ne consiste ni dans la grande jeunesse, ni dans la beauté; c'est un je ne sais quoi qui a son siége dans des particules insensibles. On sent leur effet sans connaître les manières de leur action (29). Il y a tel homme qui a vu vingt ans durant une infinité de femmes sans avoir jamais eu l'envie de se marier. Ce même homme en rencontrera quelqu'une fortuitement dans un bateau, dans un festin, dans une visite, il en sera si touché qu'il sera tout prêt à l'épouser sur-le-champ. Elle n'est ni aussi jeune, ni aussi belle que celles qui n'ont point plu à ce personnage; elle a fréquenté des gens plus susceptibles d'amour que celui-ci, et ne les a point blessés : la proportion de l'objet à la faculté n'y était point; elle se trouve dans ce cas particulier, et voilà un mariage bientôt conclu. On peut même dire qu'un homme avancé en âge, qui conclut après une longue suite de raisonnemens, qu'il doit renoncer au célibat, se dispose par cela même à l'incontinence. Il devient facile à être frappé dans cet endroit du cerveau qui donne le branle à l'amour : l'objet qui le touche à cet endroit-là lui plaît et le charme; il y songe à toute heure, il en veut jouir : cela lui ôte ce beau don de continence que la nature lui avait donné; il se trouve dans un état de brûlure, et il se marie selon le conseil de saint Paul. Il n'y a donc rien qui ruine le vraisemblable dans l'apologie que j'ai rapportée du mariage de notre vieillard; et nous y trouvons au contraire de quoi prouver par un bel exemple qu'il n'y a rien de plus téméraire que le vœu de célibat *. Le don de continence n'est point une chose sur quoi l'homme puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très-aimables, il y a été, dis-je, pendant une longue suite d'années. Hé bien ! est-ce à dire qu'il y sera éternellement ? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas sous les yeux quelque autre objet mieux proportionné avec les fibres de votre cerveau ? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez donc toujours votre liberté, possédez votre don comme ne le possédant point : songez que vous le pouvez perdre, et que vous le perdrez peut-être lorsque vous y penserez le moins. Il ne faut pour cela que rencontrer une personne qui vous donne de l'amour. Ce sera l'éponge de votre continence.

Tout ceci n'empêche pas qu'il ne soit un peu surprenant que notre Farel ait vécu garçon jusqu'à sa vieillesse. Son tempérament de feu, et si vigoureux, que d'une épouse avan-

(*) Chrysost., Hom. XLVII, sur saint Matthieu.

(29) *Voyez les* Nouvelles Lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 557.

* L'abbé Leclerc et le chanoine Joly sont choqués de cette conclusion de Bayle.

cée en âge il eut un fils dans sa soixante-quinzième année (30), demandait, ce semble, qu'il se mariât bientôt. L'éloquence toute pleine d'efficace avec laquelle il combattait la prétendue validité des vœux monastiques ne demandait pas moins, puisqu'en ce temps-là il fallait prêcher d'exemple à peine d'être suspect de quelque reste d'hétérodoxie (31). Érasme, parlant des progrès des réformateurs, dit entre autres choses que plusieurs moines et religieuses se mariaient : il venait de dire que Farel prêchait au pays de Montbéliard : *In* Montem Bellicardi *vocatus est* Pharellus *ad prædicandum Evangelium hoc novum : cujus hìc mirus est successus. Jam multi repudiârunt baptismum, et revocârunt circumcisionem. Missam abominantur plurimi : sunt qui publicè doceant in Eucharistiâ nihil esse nisi panem et vinum : velum et cuculla deponitur passim. Nubunt et ducunt uxores monachæ et monachi* (32). M. Maimbourg remarque que le sermon de Farel aux religieuses de Genève fut tout plein d'exhortations au mariage. *Il fallut........ que les sœurs de sainte Claire, qui étaient les uniques religieuses dans Genève, en sortissent, sans néanmoins qu'on fît aucune violence à ces saintes filles. On leur fit seulement toutes les remontrances les plus fortes qu'on put pour leur persuader de quitter le voile, et d'accepter ceux qu'on leur offrait pour maris; et il fallut qu'elles entendissent un long et ridicule prêche que le ministre Farel leur fit dans leur monastère, en présence des syndics, sur ce texte de l'Évangile,* exurgens Maria abiit in Montanâ, *pour leur prouver qu'à l'exemple de la Vierge, qui alla visiter sa cousine Élisabeth sur les montagnes de la Judée, elles ne devaient pas être recluses, et qu'elles étaient obligées de vivre dans le monde, et de se marier comme les autres* (33). Je dirai en passant que ceux qui trouvent que les ministres insistèrent trop en ce temps-là à relever l'excellence du mariage, et à fulminer contre les vœux de continence, ne prennent point garde aux circonstances du temps. Il faut savoir que le célibat des ecclésiastiques était depuis quelques siècles une source inépuisable d'impuretés scandaleuses qui déshonoraient le nom chrétien. Il fallait donc mettre la cognée à la racine de l'arbre : il fallait faire tarir cette source par l'abolition des vœux *. Il fallait fortement combattre le pernicieux dogme, qu'un ecclésiastique concubinaire péchait moins qu'un ecclésiastique qui se mariait. Ce dogme est une suite nécessaire de la loi du célibat ; car, selon les principes de Rome, un clerc, qui après les vœux de continence se marie, s'engage avec serment à violer toute sa vie une loi inviolable : il est donc plus criminel que s'il tombait quelquefois dans le crime de fornication ; c'est une chute passagère : elle n'empêche pas qu'il ne connaisse sa faute, qu'il ne s'en repente, qu'il ne puisse revenir à l'observation de son vœu ; mais s'il se marie, il se met dans la nécessité de le violer sans remords et sans retour. Il était donc nécessaire de prêcher vigoureusement sur l'honnêteté du mariage, sur sa dignité, sur l'audace de ceux qui l'avilissaient jusqu'à lui préférer la fornication. Outre qu'on avait à craindre que si les prêtres et les moines, qui abandonnaient le papisme, s'abstenaient du mariage, on ne vît bientôt dans l'église réformée les mêmes impuretés qui avaient rendu le clergé romain le mépris et l'exécration des honnêtes gens. Afin donc de prévenir ce grand désordre, il fallut encourager ces messieurs-là à se marier, supposé qu'ils eussent besoin d'encouragement. Il fallut que les plus grands noms leur montrassent le chemin, et leur servissent d'exemple. Il faut rendre justice à ces grands hommes de l'église primitive qui ont tant recommandé le célibat. Ils y ont été portés par de beaux motifs, car rien n'est plus propre à faire fructifier l'Évangile que de croi-

(30) *Il vécut soixante-seize ans, et il laissa un fils qui n'avait qu'un an. Voyez* Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 272.

(31) *Voyez l'art.* Bucer, *remarq.* (E) *t. IV, pag.* 205.

(32) Erasmus, epist. XIV, *lib. XXX, pag.* 1907 : *elle est datée de Bâle, le* 10 *de février* 1515; *mais il faut dire* 1525.

(33) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, *liv. I, pag. m.* 48.

* Toutes ces réflexions de Bayle fournissent à Leclerc et à Joly l'occasion de faire l'apologie du célibat des prêtres.

re que ceux qui le prêchent ont mortifié leur chair, et se privent des plaisirs mêmes que les gens du monde peuvent prendre impunément. On considère que le mariage traînait avec soi cent occupations terrestres et sensuelles, qui faisaient trop de diversion aux exercices sacerdotaux. En un mot, on s'est laissé éblouir par les beaux côtés du célibat; on est venu enfin jusques à le convertir en loi. Mais on peut dire que les promoteurs de cette jurisprudence n'avaient pas assez étudié la nature humaine; s'ils l'avaient bien connue, ils n'auraient jamais imposé ce rude joug aux ministres de l'autel. Chacun d'eux eût dû dire aux autres : nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion :

Maxima pars vatum, pater et juvenes patre digni,
Decipimur specie recti . . . . (34).

S'ils eussent prévu les suites de cette loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piége du tentateur.

Notez que Florimond de Rémond * assure que Farel avait eu déjà une femme quand il se maria si âgé. Voici ses paroles : *Luy ayant Farel quitté la place pour se rendre ministre à Neufchastel, où en l'aage du tout amorty de soixante-dix ans, ayant la pierre et la goutte (partage ordinaire de la vieillesse), il se remaria avec la fille de sa chambrière, aspre au rut à la façon des vieux cerfs, regrettant pour néant ses jeunes chaleurs, plus souvent paresseux et inutile entre ses bras, qu'entre ses livres* (35).

(K) *Il n'était pas alors aussi âgé qu'on le débite.*] Bèze assure que Farel alla à Metz l'an 1565, *nonobstant son extrême vieillesse qui passait quatre-vingts ans* (36). Il a mieux marqué l'âge de Farel dans un autre livre (37) où il ne lui donne que soixante-seize ans de vie. M. Ancillon n'aurait pas dû copier cette méprise de Théodore de Bèze, puisqu'il avait mis la naissance de Farel à l'an 1489 (38). Voilà comment les auteurs oublient dans un endroit du même livre ce qu'ils ont dit dans un autre. *Dieu*, dit-il (39), *mit au cœur de Farel, âgé de plus de quatre-vingts ans, de faire un voyage à Metz :.. il y arriva le* 12 *de mai* 1565.

(L) *Il ne laissa pas de s'ériger en auteur.*] Il publia une relation latine d'une dispute qu'il soutint à Berne, l'an 1528 (40). M. Ancillon n'en parle pas, mais seulement du *Sommaire et Déclaration briève, nécessaire à tous chrétiens, imprimé l'an* 1552, et *du livre de la Sainte Cène du Seigneur et de son Testament imprimé l'an* 1553 (41), et d'un autre livre intitulé *le Glaive de l'Esprit* (42), imprimé à Genève l'an 1550, et destiné à combattre les libertins. Érasme fait mention de quelques écrits anonymes de Farel : voici en quels termes (43). *Cum* Phallico *fuit mihi congressiuncula perbrevis. Ejus historiam scripsit cuidam* Constantiensi, *exemplum clam ad me perlatum est. Nihil vidi vanius, nihil gloriosius, nihil virulentius. Sunt ibi interdùm decem versus in quibus ne syllaba quidem vera est. Idem edidit libellum de* Parisiensibus *et* Pontifice. *Quantum illic inficetiarum! quantum ineptæ virulentiæ! quàm multi nominatim traducti! et tamen ipse solus non apponit nomen suum. Idem ut audio auxit stolidum* Alberi *judicium, quod nondùm videre licuit. Visi sunt* Constantiæ *et alii duo libelli quos in me scripsit. Et profitetur novum dogma, sic traducendos qui obsistunt Evangelio, inter quos me numerat : et* Balaam *passim appellat.*

(M) *En marquant les méprises de Moréri, nous ferons voir les faussetés de quelques autres écrivains.*] 1°. Moréri dit que par Farel *l'hérésie fit aussi les plus grands progrès en Dauphiné.* Il se trompe; car toute

(34) Horatius, de Arte poëticâ, *vs.* 24.

* Ce passage de Florimond de Rémond détruit, dit Leclerc, ce que Bayle avait exposé, soit dans le texte, soit dans cette remarque (I), que Farel ne se maria qu'à soixante-neuf ans. Leclerc pense que Farel avait déjà été marié.

(35) Flor. de Rémond, Hist. de l'Hérésie, *liv. VII, chap. XVIII, pag. m.* 929.

(36) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. XVI, pag.* 456.

(37) Beza, *in* Iconibus.

(38) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 1.

(39) *Là même, pag.* 263.

(40) Melch. Adam., Vit. theolog. exter., *pag.* 116.

(41) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 44.

(42) *Là même, pag.* 212.

(43) Erasmus, epist. CXIII, *lib. XIX, pag.* 951 : *elle est datée du* 6 *de septembre* 1524.

la part de Farel dans la conversion de cette province est contenue dans ces paroles de Théodore de Bèze (44) : *Advint en ces entrefaites que Guillaume Farel allant de son église de Neufchâtel en Suisse, à Gap ville de sa naissance, et passant par Grenoble, y fit une vive et ardente exhortation, comme il était personnage plein de zèle de Dieu s'il y en a eu de notre temps; et les ayant disposés à bien faire, y laissa pour ministre Aynard Pichon, pour leur donner courage.* 2°. Farel, je l'avoue, fut ministre à Neufchâtel depuis sa sortie de Genève; mais avant que d'être ministre à Genève il l'avait été à Neufchâtel, et par conséquent M. Moréri n'a point suivi la chronologie. 3°. Il tombe dans une pareille erreur lorsqu'il dit que ce ministre, ayant été traité un peu durement par ceux de Genève, *enseigna depuis sa doctrine à Metz, à Montbéliard, à Lausanne, et ailleurs.* Depuis son bannissement de Genève il ne l'enseigna qu'à Neufchâtel et à Metz. Ses premiers faits d'armes, pour ainsi dire, furent la réformation de Montbéliard : ce qu'il fit à Lausanne précéda son ministère de Genève. 4°. Il ne fallait pas citer les Annales de Sleidan : ce n'est pas ainsi qu'on nomme l'histoire de cet auteur. 5°. Selon M. Moréri, on imputa à Farel de renouveler l'hérésie *de Paul de Samosathe et celles des Elcésaïtes. Ce qui se voit par une lettre qu'il écrit à Calvin qui commence ainsi*, Litteras tuas quæque est, etc. (45), *et qui est la 78e. entre les épîtres de Calvin.* Je n'ai pu encore trouver la source de tout cela : j'ai découvert seulement (46) qu'un certain Pierre Caroli, autrefois docteur de Sorbonne, se retira à Genève environ l'an 1535. Il fut reconnu pour un homme qui *nageait entre deux eaux*, et qui aimait trop les femmes et la bonne chère; c'est pourquoi il ne lui fut point facile de trouver une bonne église : il voulait être ministre de Neufchâlel, et n'en put venir à bout. Farel, sans doute, en fut la cause : Calvin et Viret lui furent contraires; et ce fut apparemment la vraie raison qui poussa ce Caroli à les accuser, tantôt d'arianisme, tantôt de sabellianisme. On convoqua un synode à Lausanne, où il produisit toutes les preuves qu'il lui fut possible de ses accusations : les accusés se défendirent si bien qu'elles furent déclarées nulles : ils obtinrent une sentence qui les déclara orthodoxes; et quant à lui, le synode le jugea indigne du ministère (47). Caroli ne se rebuta point; il comparut avec son sac d'accusations grossi de nouvelles pièces dans un synode de Berne, et il tâcha d'obtenir que, pour le moins, on jugeât que les accusés avaient donné lieu à des soupçons. Ils le réfutèrent pleinement là-dessus, et furent absous à cet égard comme par rapport à l'hérésie. (48) *Ubi à nobis excussa omnia fuerunt quibus suspicionem aliquam de tempore præterito injicere conabatur... atque hâc ratione, cui non satisfaceret, nemo præter ipsum repertus est. Fratres ut dignum erat fidis Christi ministris nos iniquissimè in suspicionem aliquam* (49) *adductos sibi videri pronuntiârunt.* Par la lettre de Calvin dont j'emprunte ces paroles, il paraît que les extraits de ce personnage, répandus de toutes parts, avaient produit de sinistres impressions contre ces ministres accusés. Tant il est vrai que l'homme est capable de se laisser ébranler par la hardiesse d'un impudent calomniateur! Celui-ci ne céda point à l'autorité du synode; il persista seul à soutenir qu'il avait bien accusé (50). Voilà le caractère des esprits brouillons, superbes et vindicatifs; ils ne veulent jamais convenir qu'ils aient témérairement diffamé leurs frères. *Dum hæc geruntur, afferuntur à Myconio litteræ publicè ad conventum scriptæ. Aliæ rursùm à Capitone ad Farellum generatim missæ, quibus utrisque intellectum est, horrendum*

(44) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. V*, *pag.* 890, 891.

(45) *Voyez ci-dessous la citation* (58) *du père* Gaultier : *elle vous apprendra que* quæque est *n'est pas du texte de la* lettre.

(46) Bèze, Histoire ecclésiastique, *liv. XVI*, *pag.* 435.

(47) *Nos synodi sententiâ fuimus absoluti, ille indignus judicatus qui ministerio fungeretur.* Calvinus, epistola ad Grynæum. *C'est la Ve. dans l'édition de Hanau*, 1597.

(48) *Idem, ibidem.*

(49) *Sycophanta ille senatusconsulto in exilium actus est, nos planè absoluti non à crimine modò, sed ab omni quoque suspicione.* Idem, ibid.

(50) *Voyez la citation* (47).

longè latèque rumorem de nostrâ controversiâ pervagatum esse. Denique ad excitandam erga nos gentium omnium invidiam malitiosè à certis hominibus fabrefactum. Quòd autem homo nihili futilissimâ suâ vanitate tantùm proficere potuerit, ut tot Ecclesiis sinistram de nobis opinionem injiceret : id verò est, quod nos vehementer perturbavit. Calvin observe que Caroli fut condamné au bannissement (51). Notez que, par le narré que je viens de faire, il ne paraît pas que l'on accusât du samosaténianisme Guillaume Farel. Je sais bien ce que Lindanus observe, que ce ministre enseigna * que le Saint-Esprit n'était autre chose que le mouvement que Dieu imprime aux créatures (52). Je sais aussi que Lindanus cite pour cela une lettre de Caroli au cardinal de Lorraine (53); mais je suis sûr qu'il y a là beaucoup de supercheries. Il tombe dans une bévue que je ne passerai pas sous silence. Ceux de Bâle, dit-il (54), redoutèrent tellement l'esprit mutin de Farel, qu'ayant su ses deux évasions de Montbéliard, ils le bannirent. Il cite *Erasm. epist. ad Prin. Infer. Germ.* Il est facile de le convaincre qu'il examinait très-mal les auteurs qu'il alléguait. La lettre d'Érasme dont il s'autorise n'est pas adressée *ad principes*, mais *ad fratres inferioris Germaniæ*. Érasme ne dit point que ceux de Bâle bannirent Farel depuis les deux fuites de Montbéliard : il savait bien que Farel ne s'en alla à Montbéliard qu'après son exil de Bâle. Pratéolus (55) adopte toutes les fautes et toutes les phrases de Lindanus. Ils nous donnent l'un et l'autre une secte chimérique de *Farellistes*, qui n'a jamais existé que dans la tête des faiseurs impertinens de catalogues d'hérétiques. Le jésuite Gaultier produit sur la scène cette même secte, et cite Pratéolus. Il dit que Farel (56) fit revivre toute entière l'hérésie de Paul de Samosate, et renouvela le dogme des Elcésaïtes. Il prétend le prouver par une lettre où il suppose que ce ministre ne damne point ceux qui dissimulent leur foi dans le péril, pourvu qu'il ne fassent pas profession ouverte de l'idolâtrie. *Dicens nolle se eos damnare qui periculorum formidine adducti fidem dissimulant, modò idololatriam exteriùs non profiteantur* (57). Il cite *Farell. ep. ad Calv. cujus initium, Litteras tuas quæque est* 78 *inter epistolas Calvini* (58). Nous avons vu ci-dessus que M. Moréri se fonde sur la même citation. J'ai les Lettres de Calvin imprimées à Hanau l'an 1597 : la LXXVIIIe. est de Bucer à Calvin; aucune de celles de notre Farel ne commence par *Litteras tuas*, ni ne favorise les nicodémites; et je trouve dans sa Vie composée par M. Ancillon (59) que *c'est à la lettre* qu'il *écrivit à Calvin, le* 2 *novembre* 1544, *que nous devons cet excellent ouvrage de Calvin contre les nicodémites, lequel nous avons depuis la page* 789 *de ses Opuscules jusqu'à la page* 803. Voici un mensonge manifeste du père Gaultier. Il suppose que Calvin ôta Genève à Farel, *qui tamen eam* (Genevam) *illi posteà eripuit, adeò ut deindè Neocomensis minister creatus sit* (60). Il est indubitable que ces deux ministres furent chassés de Genève en même temps, et pour le même sujet; et que lorsque l'on rappela Calvin, on voulut aussi rappeler Farel, qui, malgré les fortes instances de Calvin (61), s'opiniâtra à ne donner point les mains à cette nouvelle vocation de ceux de Genève.

Ce mensonge du père Gaultier est plus supportable que celui qu'on trou-

(51) *Voyez la citation* (49).

* « L'écrit où Lindanus prétend que Farel a » enseigné cette doctrine est, dit Leduchat, » une lettre au duc de Lorraine, datée de Gorze, le 11 février 1543... Dans cette lettre, pas » un mot d'où l'on puisse déduire ce que Lindanus lui impute là-dessus. »

(52) *Hic præter sacramentarismum etiam Samosateni renovavit hæresim, Spiritum Sanctum affirmans motum in rebus creatum.* Lindanus; *in* Dubitantio, *dial. II, pag. m.* 147.

(53) *Ita in Summâ Gallicanâ Scripturæ, teste Petro Carolo epist. ad card. Lotharingum.* Idem, ibid.

(54) *Hunc adeò seditiosum metuebant Basilien. ut cùm bis Monte Pellicardo profugisset, eum in exilium abire jusserint.* idem, ibidem, *pag.* 146.

(55) Prateol., *in* Elencho Hæres., *pag. m.* 180. *Voyez aussi pag.* 290.

(56) *Pauli Samosateni hæresim in integrum restituit, docens Spiritum Sanctum esse quendam motum creatum.* Jacobus Gaulterius, *in* Tabulâ chron., *pag. m.* 757.

(57) *Idem, ibidem.*

(58) *Voyez ci-dessus, citation* (45).

(59) Ancillon, Vie de Farel, *pag.* 212.

(60) Gault, Tab. Chronog., *pag.* 757.

(61) *Voyez la XLe.* lettre *de* Calvin.

ve dans Pratéolus, à l'endroit où il assure que les archers surprirent Farel à Bâle, en un lieu de prostitution, le vendredi saint (62).

(62) Prateolus, *in* Elencho Hæres., *pag.* 290.

FARNABE * (THOMAS), en latin *Farnabius*, a été un docte humaniste au XVII[e]. siècle. Ses notes sur la plupart des anciens poëtes latins ont rendu beaucoup de service à la jeunesse. Elles sont courtes et remplies d'érudition, et tendent principalement à faire entendre le texte. Il demeurait à Londres (*a*), et s'appliquait à instruire les enfans de bonne maison et de qualité, et y trouvait bien son compte pour l'entretien de sa famille (*b*). Je pense aussi que les épîtres dédicatoires lui apportaient du profit, quoiqu'il dise quelque part que le temps était passé où elles étaient utiles (A). Il dédia son Horace au prince Henri, fils aîné de Jacques I[er]. roi d'Angleterre, et ensuite son Juvénal et son Perse. Il reçut de ce jeune prince un accueil très-favorable (*c*), quand il eut l'honneur de lui présenter ce dernier livre. Il en reçut même une espèce d'ordre de faire un semblable commentaire sur tous les poëtes latins; mais il fut si sensible aux coups que certains critiques lui portèrent, qu'il se résolut par dépit, et contre le propre penchant de son génie, à discontinuer ce travail. On le fit changer de résolution depuis ce temps-là (*d*). Il avait une maison de campagne, à vingt milles de Londres, et il s'y retira dès l'an 1636 (*e*). Il reçut ordre de Charles I[er]. de composer une grammaire latine qui devait servir dans tous les colléges; il reçut, dis-je, cet ordre quand il fallut réformer celle qui avait été établie par édit, et contre laquelle on avait formé beaucoup de plaintes (*f*). Il mourut l'an 1647 (*g*). Un dominicain français a donné des louanges aux écrits de cet auteur (B). Voyez aussi ce qu'on trouve touchant ses notes sur Martial, dans l'ouvrage du jésuite Vavasseur *de Epigrammate* (*h*).

* Th. Farnabe a un article dans le *Dictionnaire de Chaufepié*; il ne contient point de rectification à celui de Bayle, mais des additions.

(*a*) Barlæus, Epist. CXIX, *pag.* 292.

(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(*c*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Lucain.

(*d*) *Tiré de la même épître dédicatoire.*

(*e*) Farnab., Epist ad Vossium, *pag.* 303. *Epistolarum ad Vossium scriptarum.*

(*f*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 302.

(*g*) Witte, *in* Diar. Biograph.

(*h*) *Pag.* 270 *et seq.*

(A) *Il a dit quelque part que le temps était passé où les épîtres dédicatoires étaient utiles.*] Il applique à ce sujet-là un fait que Valère Maxime rapporte, qui est qu'encore qu'on ne consultât plus le vol des oiseaux comme anciennement, lorsque l'on se mariait, on ne laissait pas de faire venir aux noces les personnes préposées à consulter ce vol-là. On retenait pour le moins de nom quelques vestiges de l'ancienne cérémonie. *Quod antiquis, apud quos nihil nisi auspicio prius sumpto gerebatur factitatum, ut ex more, nuptiis auspices interpositi, quamvis auspicia desiissent* (*Val. Max. lib.* 2, *cap.* 1); *ipso tamen nomine veteris consuetudinis vestigia usurparent : hoc plerisque nostrûm quos vexat insanabile hoc scribendi cacoëthes, usu venit ut quamvis patronorum exoleverit cùm autoritas tùm benignitas, non citra ambitionem tamen summis et gravibus viris periturae chartæ tutelam obtrudamus* (1).

(1) Thomas Farnabius, *Epist. dedicatoria* Tragœdiar. Senecæ.

Il veut dire que toute la réalité des épîtres dédicatoires a péri, et que néanmoins la coutume n'en est point passée.

(B) *Un dominicain français a donné des louanges aux écrits de cet auteur.*] C'est dans l'endroit où il entreprend de montrer que les jésuites sont inférieurs à quantité d'autres écrivains qui ont illustré les belles-lettres (*). *Doleo*, continue-t-il (2), *meo tempore, cùm litteris humanioribus studerem, defuisse nobis illud subsidium ad rem litterariam maximum, quod suppeditârunt à paucis annis Farnabius et alii; poëtis omnibus commentariis marginalibus ita clarè explicatis, ut mediocris grammaticus possit etiam difficillimos inoffenso pede locos decurrere. Hæc non possunt expectari aut parari adjumenta, ad auctorum peritiam, ab iis, qui per tres aut quatuor annos litteras humaniores docent, et ad theologiæ conscendunt vel philosophiæ cathedram, sed ab his, qui consenescunt et immoriuntur grammaticæ, aut rhetoricæ scholis; quales non dubito fuisse illos, qui adeò utilem et necessariam opem contulerunt bonarum litterarum studiosis, Commentatores marginales.*

(*) L'auteur de cette observation est, je pense, César Crémonin, dans sa harangue prononcée en 1591, pour l'université de Padoue contre les jésuites. M. Antoine Arnauld en cite l'endroit, pag. 6 et 7, de son *Franc et véritable Discours, etc.*, édit. de 1662, et la pièce même se trouve, pag. 451 du *Mercure jésuite*, édition de 1626. Rem. Crit. [Leclerc observe, comme il l'a déjà dit, (Voy. tome II, pag. 393) que le *Franc et véritable Discours* n'est point d'Arnauld. Joly, par inadvertance, critique cette *remarque critique*, comme si elle était de Bayle, et lui reproche nominativement la faute relevée par Leclerc. Leclerc pense, au reste, que dans cette remarque il aurait fallu écrire : *L'auteur de cette première observation, etc.*]

(2) Vincent. Baronius, Apologet., *lib. V*, *sect. I. pag.* 316.

FATIME, fille de Mahomet, et femme d'Ali. Quelques relations portent qu'elle est la grande sainte qu'on vénère avec tant de dévotion à Com (*a*) (A); mais la plupart des voyageurs sont d'un autre sentiment. Les uns disent que la sainte de Com est fille d'Ali et de Fatime (B). Selon Pietro della Valle elle est leur petite-fille (C). D'autres disent qu'elle est fille de Mousa, fils de Dgafer. Cette dernière opinion est soutenue par une preuve authentique, je veux dire par les titres que l'on donne à la sainte de Com dans les prières solennelles que les pèlerins lui adressent (D). Ce sont des prières de formulaire, et par conséquent elles fournissent une bonne preuve, qui ne nous donne pas une grande idée de l'exactitude des voyageurs, puisque quelques-uns des plus célèbres rapportent si mal les qualités d'une telle sainte. Il paraît par ce formulaire de prières que Fatime, fille de Mahomet, femme d'Ali, mère de quelques enfans, est néanmoins vénérée comme une vierge (E).

(*a*) *C'est une ville de Perse.*

(A) *Quelques relations portent qu'elle est la grande sainte...... de Com.*] Herbert, dans son voyage de Perse, ayant dit que la mosquée de Com est magnifique, ajoute (1) : *La dévotion que l'on a pour ce lieu l'a enrichi de plusieurs grands présens que l'on y a portés au sépulcre de Fatime, femme de Mortis Ali, et fille de Mahomet le grand prophète de tous les musulmans, laquelle y est enterrée. Le bâtiment de la mosquée est rond et fait à l'épirotique. La tombe de la prétendue sainte est élevée de douze pieds de terre, et est couverte d'un drap de velours blanc, et l'on y monte par quelques marches faites d'argent massif.*

(B) *Les uns disent qu'elle est fille d'Ali et de Fatime.*] C'est ce qu'on trouve dans la relation de Figueroa. On m'apprit, dit-il (2), *qu'il y avait* à Com *une mosquée fort célèbre, dé-*

(1) *Pag.* 339, *cité par* Bespier, Remarques sur l'état présent de l'Empire ottoman, par Ricaut, *tom. I*, *pag.* 23.

(2) Ambassade, *pag.* 220, *citée par* Bespier, *là même.*

diée à la mémoire d'une grande sainte nommée Lela, petite-fille de Mahomet, et fille d'Ali et de Fatima. Le sieur Bespier avance une conjecture qui n'est pas sans beaucoup de vraisemblance : *Le nom de* Lela, dit-il, (3), *se donne ordinairement aux grandes dames de l'Afrique, et c'est aussi le titre d'honneur qu'on y donne à la bienheureuse Vierge, mère de Notre-Seigneur* Jésus, *pour laquelle les mahométans ont beaucoup de respect et de vénération, aussi-bien que pour son fils.* Il cite Diégo de Torrès qui assure (4), *qu'ils appellent la sainte Vierge Lela Mariam, qui signifie la dame Marie, et que* (5) *toutes les filles du* chérif *prenaient le titre de* Lela ; *et les nomme toutes quatre, à savoir* Lela Mariam, Lela Aya, Lela Fatima, et Lela Lu. Après cela Bespier ajoute, qu'il a *quelque penchant à croire que* Lela *n'était pas le nom propre* de la sainte dont Figueroa fait mention, *mais seulement le titre d'honneur qui le précédait ; et qu'elle avait un autre nom que Figueroa a omis, ou qu'on ne lui apprit point. Les habitans de* Com, *qui tenaient cette fille-là pour une sainte, s'étant contentés de l'appeler par excellence* Lela ou la dame, *à peu près de même qu'on dit aujourd'hui* Notre-Dame *parmi la plupart des chrétiens, pour dire* la sainte Vierge Marie.

(C)..... *Selon Pietro della Valle elle est leur petite-fille.*] « Il y a un » beau pont à Com, et on voit auprès » du pont une belle mosquée, dans » laquelle on me dit qu'une sœur » d'Iman Riza qu'ils ont en vénéra- » tion, et qui fut un des successeurs » les plus estimés de Mahomet, est » enterrée, et laquelle ils considèrent » aussi pour une sainte à leur mode ; » tellement qu'ils ont beaucoup de » respect et de vénération pour le » lieu de sa sépulture (6). » Iman Riza était fils d'Hossein, qui était fils de Fatime (7) : disons donc que la sœur d'Iman Riza est petite-fille de Fatime. Les relations de Tavernier s'accordent ici avec celles de Pietro della Valle. « Ce qu'il y a de plus remarquable à » Com est une grande mosquée.... où » l'on voit les sépultures de Cha-Sefi » et de Cha-Abas second, et celle de » *Sidi-Fatima*, fille de *Iman-Hoein*, » qui était fils d'Ali et de Fatima Zu- » rha fille de Mahomet (8). »

(D) *Les prières solennelles que les pèlerins lui adressent.*] M. Chardin (9) a rapporté les *deux principales oraisons qu'on fait dire aux pèlerins* de Com. La première commence ainsi : *Je visite madame et maîtresse* Fathmé, *fille de* Mousa, *fils de* Dgafer, *sur qui soient le salut et la paix éternellement.* Il y a une chose considérable dans ces prières, c'est qu'on s'y recommande à l'intercession de cette sainte, et que l'on y fait des vœux pour elle. Vous avez déjà vu qu'on lui souhaite la paix et le salut éternel ; voici un autre morceau de formulaire : *Je te souhaite le salut éternel, ô* Fathmé, *fille de* Mousa, *vierge sainte, vertueuse, juste, directrice de vérité, pieuse, sanctifiée, digne de toutes nos louanges, qui aime souverainement les fidèles, et qui en es souverainement aimée : Fille sans tache et exempte de toute impureté, Dieu veuille prendre son plus grand plaisir en toi, t'avoir pour agréable et t'affermir dans le paradis, qui est ta demeure et ton refuge éternellement* (10). Mais voici de quelle manière on se recommande tout aussitôt à ses prières (11) : *Je te suis venu chercher, ô dame et maîtresse de mon âme, dans la vue de m'approcher de Dieu très-haut par cet acte de piété, et de son apôtre et de ses enfans. La miséricorde de Dieu soit sur lui et sur eux éternellement. J'abhorre et déteste mes péchés, dont j'ai fait un malheureux fardeau qui m'accable, et je fais mes efforts pour briser le joug de l'enfer. Daigne m'accorder ton intercession, ô sainte Vierge, au jour que les bons seront séparés d'avec les méchans. Sois-moi propice alors ; car tu es d'une race et sortie de parens qui ne laissent tomber dans*

(3) Figueroa, Ambassade, *pag.* 22.

(4) Histoire des Chérifs, *chap. LXXIV.*

(5) *Là même, chap. CVII.*

(6) Pietro della Valle, *pag.* 58 *du IIe. vol. de ses* Voyages, *cité par* Bespier, Remarques sur l'état présent de l'Empire ottoman, pag. 23, 24.

(7) Bespier, *là même, pag.* 24.

(8) Tavernier, Voyages, *liv. I, pag.* 75, *édition de Hollande*, 1679.

(9) Journal du Voyage de Perse, *pag.* 464, *édition d'Amsterdam, chez Wolfgang*, 1686.

(10) Journal du Voyage de Perse, *pag.* 465.

(11) *Là même.*

le malheur nul de ceux qui les aiment, qui ne refusent jamais rien à quiconque les vient prier, qui détournent toute sorte de mal de dessus ceux qui les chérissent, et de qui les ennemis au contraire ne sauraient jamais prospérer. M. Chardin nous apprend (12) que le tombeau de cette *Fathmé* a été rebâti trois fois : *Son père*, continue-t-il, *l'amena à Com, à cause de la persécution que les califes de* Badgad *faisaient à sa famille, et à tous ceux qui tenaient* Ali *et ses descendans pour seuls légitimes successeurs de* Mahammed. *Elle fit faire de beaux édifices en cette ville, et y mourut. Le peuple croit que Dieu l'enleva au ciel, et que son tombeau ne renferme rien, et n'est qu'une représentation.* L'église romaine n'est donc pas la seule qui honore l'assomption des vierges. Nous allons voir que la conception immaculée, et la virginité d'une mère, semblent être deux dogmes du mahométisme. Il manque une chose au narré de M. Chardin. Il fallait nous dire en quel temps vivait Mousa, père de Fathmé.

(E) Quoique *femme d'Ali, et mère de quelques enfans, elle est néanmoins vénérée comme une vierge.*] Les pèlerins doivent dire, selon le formulaire des prières, entre autres choses, celle-ci : « Je te souhaite le salut » éternel, ô Vierge très-pure, très- » juste et immaculée, glorieuse *Fathmé*, fille *de Mahammed l'élu*, femme » *d'Ali le bien-aimé*, mère des douze » vrais vicaires de Dieu, d'illustre » naissance (13). »

(12) *Là même, pag.* 468.

(13) Journal du Voyage de Perse, *pag.* 464.

FAUCHET (Claude), Parisien et premier président en la cour des monnaies à Paris, publia des livres qui le firent regarder comme un savant personnage (A). Il mourut fort vieux, l'an 1601. Sa manière d'écrire ne plaisait point au roi Louis XIII (*a*). Il a été mis en parallèle avec Scipion Dupleix, dans la Bibliothéque française du sieur Sorel (*b*). Cela mérite d'être lu.

* « Son portrait au-devant de ses œuvres, » édition de Paris, porte, dit Leduchat, » *Ætatis anno* 70, 1599. Il avait donc soixan- » te-douze ans lors de sa mort. »

(*a*) *Voyez la remarque* (O) *de l'article de* Louis XIII, *tome IX.*

(*b*) *A la page* 377 *de la* 2e. *édition.*

(A) *Il publia des livres qui le firent regarder comme un savant personnage.*] « Il a traduit fort doctement » et avec un travail infini l'Histoire » de Cor. Tacite, imprimée à Paris, » chez Abel l'Angelier, l'an 1582, » 1583 et 1584, tant in-folio que » in-4°. et in-8°., sans y avoir mis » son nom, non plus qu'en son livre » des Antiquités Gauloises.... tant il » est peu curieux de gloire, mais seu- » lement désireux de profiter au pu- » blic (1). » C'est ainsi que La Croix du Maine parlait l'an 1584. M. Baillet ne parle point de cette version comme d'un ouvrage anonyme. Claude Fauchet, dit-il (2), *a traduit en notre langue les œuvres de* Tacite, *qui furent imprimées sous son nom en diverses formes, mais les cinq premiers livres sont de la traduction* d'Étienne de la Planche (3). Fauchet publia un Recueil des antiquités gauloises et françaises en deux livres, l'an 1579, in-4°. Il en donna une autre édition vingt ans après, in-8°., et poussa son travail jusqu'à la fin de la première race des rois de France. Il en publia la suite, l'an 1601, in-8°. : elle a pour titre : *Fleur de la maison de Charlemagne.... contenant les faits de Pepin et ses successeurs, depuis l'an* 751, *jusqu'à l'an* 840 *de* Jésus-Christ. Il mourut pendant que l'on imprimait, *Déclin de la maison de Charlemagne.... contenant les faits de Charles-le-Chauve et ses successeurs, depuis l'an* 840, *jusqu'à l'an* 987 *de* Jésus-Christ; *et entrée du règne de Hugues Capet.* Ce volume parut l'an 1602, in-8°. Quant à l'ouvrage des *Origines des Chevaliers, Armoiries, et Héraults, ensemble de l'ordonnance, ar-*

(1) La Croix du Maine, Biblioth. franç., *pag.* 57.

(2) Baillet, Jugement des Savans, *tom. IV*, *num.* 939, *pag.* 535.

(3) Du Verdier *le nomme* Plance.

mes et instrumens desquels les Français ont anciennement usé en leurs guerres, il fut imprimé à Paris, in-8°., l'an 1600. Son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, Rime et Romans ; plus les noms et sommaire des œuvres de cent vingt-sept poëtes français, vivans avant l'an* 1300, fut imprimé à Paris, in-4°., l'an 1581. L'édition de ses œuvres faite à Paris, l'an 1610 (4), dont Moréri fait mention, fut contrefaite à Genève l'année suivante.

(4) *Elle est in-4°.*

FAUCHEUR (*a*) (MICHEL LE), a été un très-illustre ministre parmi les protestans de France, au XVIIe. siècle. Son fort était la prédication (A), et l'on peut dire qu'il y excellait. Il se fit admirer de ce côté-là dans l'église de Montpellier (B) ; et comme sa réputation se répandit, et que l'église de Paris avait de coutume de s'approprier les plus grands prédicateurs qui fussent dans les provinces, elle attira celui-ci. Il ne fut pas fâché de désabuser ceux qui croyaient qu'il n'avait point d'autres talens que celui de bien composer un sermon, et de le bien réciter. C'est pourquoi il s'engagea à un ouvrage de longue haleine sur l'eucharistie, contre le cardinal du Perron. On fut agréablement surpris de voir sortir de sa plume un assez gros *in-folio*, farci de passages grecs et latins, et de toute sorte d'érudition concernant cette controverse. Ses autres ouvrages sont plusieurs volumes de sermons, et un traité de l'action de l'orateur (C), qu'on a réimprimé en Hollande depuis quelque temps. J'ai vu une lettre manuscrite en latin, où il donnait de très-bons avis au grand Dumoulin sur son livre des controverses salmuriennes. Le Faucheur mourut à Paris le 1er. d'avril 1657 (*b*).

(*a*) *Je l'ai vu cité en latin* Falcarius.

(*b*) Witte, *in* Diario Biograph. *Voyez aussi la* Vie de M. Daillé, *pag.* 44.

(A) *Son fort était la prédication.*] J'ai ouï dire qu'il prêcha un jour contre le duel avec une telle éloquence, que le maréchal de la Force, qui avait assisté à ce sermon, protesta devant quelques braves, que si on lui faisait un appel, il ne l'accepterait pas.

(B) *Il se fit admirer... dans l'église de Montpellier.*] On a imprimé plusieurs fois le sermon qu'il y prêcha un jour de jeûne, l'an 1618. C'est une pièce très-forte et très-pathétique.

(C) *Il composa un traité de l'action de l'orateur.*] On l'imprima à Leyde, l'an 1686, et on l'attribua faussement à M. Conrart *, soit qu'on crût qu'il en fût l'auteur, soit qu'on eût envie de faire mieux vendre le livre, en y mettant le nom d'un homme dont la politesse est fort célèbre. MM. de Leipsic en donnèrent une analyse fort exacte dans leur journal du mois de janvier 1687 (1). Ils n'oublièrent point l'endroit où l'auteur parle d'un prédicateur qui se faisait une règle de tousser par compas et par mesure, précisément à une telle ou à une telle période ; et de peur d'y manquer il faisait des marques à son manuscrit, partout où il se proposait de tousser. Il écrivait à ces endroits-là *hem, hem* ; comme on l'a vu dans l'original après sa mort. Le conseil que donnèrent ces journalistes a été suivi par un professeur de Helmstad (2), qui a traduit en latin ce traité-là. Cette traduction est sortie de dessous la presse, dans la même ville, l'an 1690. Ils en ont parlé (3), et ont fait savoir au public que le traducteur avait rendu cet ouvrage à son véritable père. Ce qu'ils supposent, que ce livre ayant été imprimé à Lyon sans nom d'auteur, l'an 1676,

* L'erreur vient, dit Leclerc, de ce que le privilége est au nom de Conrart qui avait seulement revu et corrigé cet ouvrage.

(1) *Pag.* 17, 18.

(2) Melchior Smidius.

(3) *Au mois de juillet* 1690, *pag.* 368.

on le publia à Paris dix ans après sous le nom de M. Conrart, et que l'édition de Hollande imita celle de Paris, pour ce qui concerne l'attribution de l'ouvrage à M. Conrart, a besoin d'être corrigé. 1°. L'édition anonyme de Lyon, 1676, n'est pas la première. Je me souviens d'avoir vu ce livre dès l'an 1666. 2°. En second lieu, on ne l'a point imprimé avec le nom de M. Conrart à Paris, l'an 1686. Ces paroles, *ad exemplar Paris. MDCLXXXVI*, que ces messieurs ont rapportées (4), signifient, non pas qu'on a imprimé sur l'édition qui avait paru à Paris l'an 1686, mais qu'on a imprimé, l'an 1686, selon l'exemplaire de Paris. Et ainsi l'on ne marque point l'année de l'édition de Paris.

(4) *Pag.* 17, *ann.* 1687.

FAUNO (Lucio), en latin *Faunus*, auteur italien qui vivait vers le milieu du XVI[e]. siècle (*a*), composa un livre des antiquités de Rome, *delle Antichità della città di Roma*, qui a été imprimé en italien et en latin (A). Il traduisit en italien quelques ouvrages de Flavius Blondus (*b*).

(*a*) *Quem ætate Pauli IV* (il fallait dire *Pauli III*) *Romani pontificis*, *anno Christi M. D. XL*, *vixisse constat.* Hankius, de Scriptoribus Rerum Ramanarum, *tom. II*, *pag.* 134.
(*b*) Epitome Bibliothecæ Gesneri, *pag. m.* 552.

(A) *Son livre des antiquités de Rome... a été imprimé en italien et en latin.*] L'édition italienne de Venise est marquée à l'an 1558, *in*-8°., dans le catalogue de la bibliothéque de M. de Thou. On parle (1) d'une autre qui fut faite dans la même ville, l'an 1553. L'édition latine parut à Venise l'an 1546, si nous en croyons l'Abrégé de Gesner*. D'autres ne marquent que l'édition de Venise 1549 (2).

(1) *Voyez M.* Teissier, *in* Catal... Catalogor., etc., *pag.* 550.
* 1546 est, dit Leclerc, une faute de Frizius, abréviateur de Gesner. Simler, dans son abrégé, dit bien 1549.
(2) Hank., de Scriptor. Rer. Roman., *pag.* 134.

FAUSTA, fille de Maximien Herculéus (*a*), fut femme de l'empereur Constantin. On la lui donna dans la vue de le tromper (*b*); mais elle découvrit à son époux les embûches de Maximien (*c*). On raconte que Constantin ayant soupçonné que Crispus, qu'il avait eu (*d*) d'une concubine (*e*), avait un mauvais commerce avec Fausta, le fit mourir; et que, pour consoler Hélène, sa mère, qui s'affligeait extrêmement de la mort de ce jeune homme, il fit étouffer Fausta dans un bain très-chaud. Zosime assure cela (*f*). Quelques-uns disent que Fausta étant amoureuse de Crispus lui découvrit sa passion, et que n'ayant pu le porter à la satisfaire, elle se plaignit à Constantin qu'il l'avait voulu corrompre. Ils ajoutent que Constantin, ajoutant foi à la calomnie de Fausta, fit mourir Crispus; et qu'ayant reconnu ensuite l'innocence de son fils, il fit périr cette femme (A). Le cardinal Baronius (*g*) se plaint justement des écrivains de l'Histoire ecclésiastique, qui ont supprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les réfuter (B). Il met le mariage de Constantin et de Fausta à l'an 307 (*h*), et la mort de Crispus et de cette impératrice à l'an 324. Rien ne pouvait arriver de plus dangereux à ce fils de Con-

(*a*) Zosim., *lib. II*, *pag. m.* 81.
(*b*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 82.
(*c*) *Idem*, *ibid. Voyez aussi* Eutropius, *lib. X.*
(*d*) *Idem*, Zozim., *ibid.*, *pag.* 93.
(*e*) *Elle s'appelait Minervine.* Zosimus, *lib. II*, *pag.* 93.
(*f*) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 103, 104.
(*g*) Baron., *ad ann.* 324, *num.* 5 *et seq.*
(*h*) *M.* Baluze, *in* Lactant. de Mort. Persec., *cap. XXVII*, *prouve que cette chronologie est bonne.*

stantin, que de donner de l'amour à sa belle-mère ; car quelque parti qu'il eût pu prendre, il se fût commis. La complaisance l'exposait au courroux du ciel, et d'ailleurs si elle venait à être connue, il avait tout à craindre de la part de Constantin : le refus était une grande affaire ; car c'était un cas qui l'exposait à l'indignation et à la fureur d'une impératrice (C). Quelques-uns disent (*i*) que Fausta fit retomber Constantin dans le culte des faux dieux ; et que pour l'en retirer Dieu lui envoya la lèpre.

(*i*) Michel Glycas, *lib. IV*, *apud* Baronium, *ad ann.* 324, *num.* 35.

(A) *Quelques-uns disent que Fausta étant amoureuse de Crispus, ... Constantin ... fit mourir Crispus ... et cette femme.*] Cet événement tragique se trouve dans les auteurs avec mille diversités, et presque toujours tronqué de quelques-unes des circonstances les plus essentielles. Zosime (1) veut que Constantin ait soupçonné Crispus d'avoir eu affaire avec Fausta, et néanmoins il assure que cet empereur fit mourir Crispus sans infliger aucune peine à l'impératrice ; car il prétend qu'elle ne fut étouffée dans un bain, que parce qu'on jugea cela nécessaire pour la consolation de la mère de Constantin. Un tel récit mérite beaucoup de censure. Crispus n'a pu être soupçonné d'inceste avec Fausta, sans que Fausta ait paru suspecte du même crime. D'où vient donc que Constantin ne punit que Crispus ? C'est une objection que Zosime devait pressentir et prévenir, et contre laquelle néanmoins il n'a pris nulle précaution : il n'a donc pas suivi les idées de la bonne exactitude en narrant cette conduite de Constantin. La dernière partie de son narré demandait qu'il y eût dans la première que Crispus fut soupçonné, non pas de commettre inceste avec Fausta, mais d'avoir tâché inutilement de la corrompre. La suite serait sans difficulté, chacun comprendrait facilement que Constantin sacrifia à l'affliction de la mère l'innocence de sa femme, ou que par certaines ruses on lui fit apercevoir que l'impératrice ne s'était pas bien gouvernée. Pour trouver un récit bien plein touchant cet événement, il faut recourir à Métaphraste : j'avoue que ce n'est pas un auteur bien digne de foi ; mais enfin c'est lui qui laisse le moins de lacunes, c'est lui qui met en bel ordre les circonstances. Crispus accusé par sa belle-mère est puni : le voilà seul criminel aux yeux de son père. Il ne faut donc pas trouver étrange que Fausta ne souffre rien. Elle est reconnue ensuite pour calomniatrice, et on la punit sur ce pied-là. Notez que Métaphraste suppose que le martyr Artémius narre cela pour justifier Constantin, et pour répondre aux objections de Julien l'apostat. Lisez ce passage de Baronius (2) : *Artemius Præfectus Augustalis, idemque martyr, cùm christianitatis reus causam ageret coram Juliano apostatâ, deroganti illi Constantino, multaque in eum objicienti, ac præsertim propinquorum necem, hæc tunc in eum pro Constantino respondit* (*) : Ille autem (*inquit*) uxorem Faustam justè admodùm interfecit, ut quæ priscam Phædram esset imitata, ejusque filium Crispum calumniata, quòd ejus amore captus esset, et vim ei conatus esset afferre, sicut etiam illa Hippolytum Thesei filium. Atque primùm quidem qui sic in matrem insanierat (ut volebant ejus verba) ille cùm esset maritus, punivit. Posteà autem cùm scivisset esse mentitam, ipsam quoque occidit, in eam ferens sententiam omnium justissimam. *Hæc Artemius ad Julianum.* Sidonius Apollinaris nous apprend que le consul Ablavius fit un distique qui fut affiché à la porte du palais, et qui contenait une censure piquante de la cruauté de Constantin. *Ut mihi non figuratiùs Constantini domum vitamque videatur vel pupugisse versu gemello consul Ablavius, vel momordisse disticho tali clam palatinis foribus appenso :*

(1) Zosim., *lib. II*, *pag. m.* 103, 104.

(2) Baronius, *ad ann.* 324, *num.* XI, *pag. m.* 295.

(*) *Ex* Metaphr., *apud* Sur., *die* 20 *octob.*, *tom. V.*

Saturni aurea sæcla quis requirat?
Sunt hæc gemmea (3), sed Neroniana.

Quia scilicet prædictus Augustus iisdem ferè temporibus extinxerat conjugem Faustam calore balnei, filium Crispum frigore veneni (4). Ces paroles de Sidonius Apollinaris ne contiennent rien touchant la cause de cette conduite de Constantin : elles nous apprennent seulement que ce prince fit périr sa femme Fausta par la chaleur d'un bain, et son fils Crispus par le froid d'un poison. La plupart des écrivains disent que l'on tua Crispus, et non pas qu'on l'empoisonna. *Ad Istriam duxit propè oppidum Polam, ubi quondam* PEREMPTUM *Constantini filium accepimus Crispum* (5). Voici l'expression de saint Jérôme. *Hic* (Lactantius) *extremâ senectute magister Cæsaris Crispi, filii Constantini, in Galliâ fuit, qui posteà à patre* INTERFECTUS *est* (6). *On lit dans la* Chronique d'Eusèbe que Crispus fils de Constantin, et le jeune Licinius, fils d'une sœur de Constantin, furent tués très-cruellement, *crudelissimè* INTERFICIUNTUR, l'an 1er. de la 276e. olympiade, c'est-à-dire l'an 325 : et que Constantin tua Fausta, son épouse, l'an 4 de la même olympiade. Orose ne parle point de Fausta; mais il dit que Constantin, environ le temps que les hérésies d'Arius furent condamnées au concile de Nicée, tua Crispus son propre fils, et Licinius son neveu, sans que l'on sache les raisons qui l'animèrent de la sorte contre son sang. *Sed inter hæc latent causæ, cur vindicem gladium et destinatam in impios punitionem Constantinus Imperator etiam in proprios egit affectus. Nam Crispum filium suum, et Licinium sororis filium*, INTERFECIT (7). Il est bien étrange que cet historien n'eût pas ouï dire ce que tant d'autres attestent, que Crispus fut mis à mort pour avoir été soupçonné d'aimer criminellement sa belle-mère; mais peut-être qu'Orose avait ouï dire cela, et d'autres raisons aussi, et que les diversités des relations l'obligèrent à juger que les véritables causes étaient cachées. Aurélius Victor, qui rapporte qu'on croyait que Fausta avait poussé Constantin à se défaire de Crispus, n'ajoute point quel fut le motif que cette femme suggéra à son mari. Il s'accorde d'ailleurs avec Zosime touchant la cause de la mort de Fausta; il dit que Constantin la fit périr dans un bain, parce que sa mère Hélène, outrée de douleur de la mort de Crispus, lui en faisait des reproches. *Faustâ conjuge, ut putant, suggerente Crispum filium* NECARI *jubet. Dehinc uxorem suam Faustam in balneas ardentes conjectam interemit, cùm eum mater Helena dolore nimio nepotis increparet* (8). Rien ne me semble plus surprenant que de voir qu'Eutrope ait parlé des cruautés de Constantin, sans toucher à la mort de Crispus, quoiqu'il n'ait pas oublié de faire mention nommément de celle du jeune Licinius, et de Fausta (9). On prétend que saint Chrysostome, sans nommer personne, a rapporté cette action de Constantin; mais il suppose que ce prince, soupçonnant d'adultère son épouse, la fit attacher sur une montagne, afin qu'elle y fût mangée des bêtes. Il ajoute que le fils de ce même prince fut tué par son propre père, ou plutôt par son frère (10). Grégoire de Tours assure que Constantin fit mourir Crispus son fils, et Fausta sa femme, pour crime d'état (11). Philostorge raconte que Constantin, prévenu par les calomnies de sa femme, belle-mère de Crispus, le fit tuer; et qu'ayant ensuite découvert que cette femme commettait adultère avec un courrier, il donna ordre qu'on l'étouffât dans un bain (12). Outre les

(3) Savaron *fait cette note sur ce mot*, scilicet quod Crispus... veneno gemmæ, id est gemmatæ pateræ, infuso potionatus occubuit.

(4) Sidon. Apollinar., epist. VIII, *lib. V*, *pag. m.* 338.

(5) Ammianus Marcellin., *lib. XIV*, *cap. ult.*, *pag. m.* 57, 58.

(6) Hieronym., de Scriptor. eccles., *in* Lactantio.

(7) Orosius, *lib. VII*, *cap. XXVIII*, *fol. m.* 321, *vers.*

(8) Aurel. Victor., *in* Epitome, *pag. m.* 224.

(9) *Primum necessitudines persecutus, egregium virum, et sororis filium, commodæ indolis juvenem interfecit, mox uxorem, post numerosos amicos.* Eutrop., *lib. X*, *pag. m.* 117.

(10) Chrysostomus, Homil. XV, in Philippenses. *Voyez* Henri Valois, in Ammian. Marcell., *lib. XIV*, *pag. m.* 58.

(11) Greg. Turon., Hist. franç., *lib. I*, *cap. XXXIV*.

(12) Philostorg., Hist. eccles., *lib. II*, *cap. IV*.

auteurs que j'ai nommés, on fera bien de consulter Suidas (13) et Zonaras.

J'ai rapporté toutes ces autorités, afin qu'on voie les défauts, les variations, l'inexactitude, des anciens historiens. Notons aussi qu'y ayant un si grand nombre d'auteurs à citer sur ce sujet, il est étrange qu'on n'ait cité jusqu'ici dans le Moréri, qu'Ammien Marcellin, qui n'a rien dit ni de Fausta, ni de la raison pour laquelle Crispus fut tué. Vous avez pu voir ci-dessus (14) tout ce qui se trouve concernant cette matière dans cet écrivain.

Je ne veux point omettre la liberté que le jésuite Caussin s'est donnée d'ajouter beaucoup de choses de son invention au récit de cette aventure. Cela serait supportable dans une pièce de poésie, ou dans un roman; mais dans un ouvrage sérieux, et qu'on intitule *la Cour Sainte*, il ne faut point se permettre ces décorations de rhétorique. Rien n'est plus ragoûtant que cela pour de jeunes écoliers, ni plus fade pour les personnes avancées et en âge, et en jugement. Elles ne sauraient voir sans indignation qu'on leur décrive amplement la beauté de Crispus, la naissance et le progrès de l'amour de Fausta, la manière dont elle se déclara, son dépit d'avoir été rebutée, son artifice pour se venger, son regret de la mort de Crispus, etc.; qu'on leur fasse, dis-je, un portrait de toutes ces choses, quoiqu'elles ne soient tirées d'aucune histoire. Voici ce que l'auteur avance quant au dernier point. « Aussitôt que cette » nouvelle (15) fut venue à la cour, » la méchante Fausta vit bien que » c'était un effet de sa perfidie, et » se représentant vivement devant » les yeux ce pauvre prince qu'elle » avait auparavant tant aimé, pour » lors indignement massacré en une » beauté, en un âge où meurent les » plus déplorables, et en une bonté » qui eût donné de la compassion aux » tigres et aux lions; toute sa passion » et sa haine se change en une douleur enragée, qui la fait crier et » hurler aux pieds de son mari, con» fessant qu'elle avait tué le chaste » Crispus par sa détestable calom» nie; que c'était elle qui l'avait sol» licité au mal; mais qu'elle avait » trouvé un Joseph doué d'une chas» teté invincible, qui avait détesté » son péché autant qu'il était détes» table; de quoi, piquée de colère, et » craignant d'être prévenue, elle avait » procédé à cette funeste occasion; » et partant qu'elle était indigne de » vivre après avoir tué le plus inno» cent prince du monde, et taché de » son sang son propre père (16). » Quelle hardiesse! un auteur du XVIIe. siècle vient nous donner, touchant ce qui s'est passé dans le IVe. un détail de particularités qu'il ne tire que de son cerveau. Il n'y a point d'ancien auteur qui nous ait appris comment Constantin connut l'innocence de son fils; tant s'en faut qu'il y en ait qui nous apprennent que ce fut Fausta elle-même qui la découvrit à cet empereur.

(B) *Le cardinal Baronius se plaint justement des écrivains.... qui ont supprimé ces faits, ou qui ont même tâché de les réfuter.*] Il attaque sur cela trois historiens; Eusèbe, Sozomène et Évagrius. Le premier se tait : les deux autres disputent contre ceux qui ont parlé. Eusèbe garde là-dessus un profond silence dans sa Vie de Constantin, mais non pas dans sa Chronique. Sozomène n'ose nier formellement la mort de Crispus, ni l'avouer positivement; il (17) se contente de réfuter les auteurs païens, qui avaient dit que Constantin ne trouvant dans le paganisme aucune voie d'expier des meurtres si exécrables, et en trouvant dans le christianisme, abandonna la religion de ses pères, et se fit chrétien. Évagrius (18) nie nettement ces deux choses : l'une que Constantin ait fait mourir Crispus et Fausta; l'autre qu'il ait embrassé le christianisme pour cette raison-là. Baronius (19) ayant condamné le silence du premier de ces trois historiens, comme une indigne flatterie, accuse (20) d'une stupidité incroyable Sozomène, qui, pour

(13) Suidas, *voce* Κρίσπος.
(14) *Citation* (5).
(15) *Celle de la mort de Crispus.*

(16) Caussin, Cour sainte, *tom. II*, *pag. m.* 56.
(17) Sozomen., Hist. ecclesiast., *lib. I*, *cap. V*, *pag. m.* 406, 407.
(18) Évagrius, Hist. ecclesiast., *lib. III*, *cap. XLI*, *pag. m.* 371.
(19) Baron., *ad. ann.* 324, *num.* 5, *pag. m.* 293.
(20) *Idem*, *ibid.*, *num.* 7, *pag.* 294.

nier que Constantin ait fait mourir Crispus, ne s'est servi, dit-il, que de ce raisonnement : Crispus vécut jusqu'à la vingtième année de l'empire de Constantin, et fit avec lui diverses lois. Baronius (21) s'étonne encore davantage de la conduite d'Évagrius : il le renvoie à la Chronique d'Eusèbe, à Aurélius Victor, à Eutropius, à Orose, à Sidonius Apollinaris, etc. Il réfute ensuite les raisons que Sozomène et Évagrius ont opposées, celui-là aux auteurs païens en général, celui-ci à Zosime en particulier. 1°. Observons en premier lieu qu'il mutile leurs raisons, et qu'il ne devait pas assurer que Sozomène eût nié la mort de Crispus (22); car cet historien se contente de nous laisser en suspens quant au fait même, et réfute seulement les conséquences que les païens en tiraient. La raison qu'il leur oppose est beaucoup meilleure que Baronius ne la représente; car si Constantin et Crispus ont conjointement fait des lois en faveur de l'Évangile, comme le suppose Sozomène, il s'ensuit que Constantin avait abjuré le paganisme avant la mort de Crispus; il ne l'abjura donc point à cause qu'il n'y trouvait pas les expiations qui lui étaient nécessaires, souillé qu'il était du sang de son fils, à ce que disaient les païens. Voilà le raisonnement de Sozomène : l'annaliste en a ôté toute la force, en supposant que cet auteur n'a dit autre chose, si ce n'est que Crispus avait fait des lois avec Constantin (23). On ne s'était pas servi d'une observation si vague; on avait dit que c'étaient des lois pour les chrétiens (24). Baronius n'a pas été plus fidèle à l'égard d'Évagrius : il lui impute (25) d'alléguer contre Zosime le silence d'Eusèbe; mais il est sûr qu'Évagrius passe plus avant : il rapporte (26) trois passages de l'Histoire Ecclésiastique d'Eusèbe, qui témoignent que l'empereur Constantin avait toujours eu de l'attachement à la vraie foi, et que son fils Crispus très-chéri de Dieu était semblable à son père. 2°. Disons secondement, que les autres raisons de Sozomène ont été bien réfutées par l'annaliste (27), qui lui a fait voir clairement que le philosophe Sosipatre avait eu des liaisons avec Constantin, et avait dû répondre selon l'hypothèse platonique, que les parricides de cet empereur ne pouvaient être expiés. Zosime assure que ce philosophe répondit cela à Constantin. On (28) l'a réfuté entre autres raisons par celle-ci : c'est que Sosipatre ne pouvait pas ignorer que la religion des Grecs avait des cérémonies expiatoires pour les meurtres les plus atroces; témoin Hercule qui tua ses fils et son hôte, et qui trouva un moyen d'expiation. Baronius (29) réfute très-bien ces réponses de Sozomène, en montrant une différence capitale entre les parricides de Constantin et ceux d'Hercule. Ceux-là furent commis par un prince qui était en son bon sens, et ceux-ci par un furieux dont les actions ne pouvaient passer pour volontaires.

On demandera sans doute d'où vient que cet annaliste prend à tâche de confirmer les médisances des auteurs païens, et de réfuter les auteurs de l'Histoire Ecclésiastique, qui les ont combattues le mieux qu'ils ont pu. Sied-il bien à un cardinal de se déclarer en quelque façon pour les infidèles, qui ont affecté de décrier la conversion de Constantin, comme si cet empereur n'avait abjuré le paganisme, que parce que la discipline y était d'une telle austérité, qu'il n'y trouvait aucun remède aux remords de sa conscience, au lieu que les chrétiens lui offraient un moyen aisé de se purger de ses souillures dans l'eau du baptême ? Ne croyez pas que Baronius fasse tout cela pour rien : il n'en use ainsi qu'en faveur de certaines traditions favorables au siége pa-

(21) *Idem, ibid., num.* 8.

(22) *Ut neget Crispum occisum à patre.* Baron., ibid., *num.* 7. *Non admittens omninò Crispum à Constantino jussum occidi.* Idem, ibid., *num.* 20. Jacques Godefroi, Notis in Philostorg., *pag.* 50, *fait la même faute.*

(23) *Eo uno utitur argumento, quòd Crispus vivens ad vigesimum usque patris imperii annum pervenerit, multas intereà leges cum eo statuens.* Baron., *ad ann.* 324, *num.* 7.

(24) Πολλοὺς σὺν αὐτῷ θέμενος νόμους ὑπὲρ Χριστιανῶν. *Multas unà cum patre leges pro Christianis tulerat.* Sozom., Hist. eccles., *lib. I, cap. V, pag.* 406, 407.

(25) Baron., *ad ann.* 324, *num.* 8.

(26) Evagr., Hist. eccles., *lib. III, cap. XLI, pag.* 372.

(27) Baron., *ad ann.* 324, *num.* 22 *et seq.*

(28) Sozom., Hist. eccles., *lib. I, cap. V, pag.* 407.

(29) Baron., *ad ann.* 324, *num.* 25.

pal ; il (30) s'en sert pour confirmer les actes du pape Sylvestre, et pour prouver que Constantin reçut de ce pape le baptême à Rome, un peu avant la célébration du concile de Nicée. Les fastes d'Idace ne lui sont pas favorables, car ils mettent la mort de Crispus à l'an 326. Le père Pagi (31) met le troisième consulat de Crispus à l'an 324. Consultez les notes de Godefroi sur Philostorge (32). Après tout, il est malaisé de se figurer qu'un an après, ou un an avant le concile de Nicée, Constantin ait consulté un philosophe païen pour savoir de lui les cérémonies expiatoires des homicides. Aurait-il été imbu jusques alors des superstitions païennes après une si longue profession de la vraie foi ? Notez qu'encore aujourd'hui il y a des gens (33) qui doutent qu'il ait fait mourir sa femme Fausta ; et n'oubliez pas de comparer les païens avec ceux qui publièrent, et qui publient encore que les réformateurs de l'église, au XVI[e]. siècle, ne sortirent de la communion de Rome, que pour s'exempter des rigueurs du célibat et des abstinences ; et que la liberté de vivre sans confession auriculaire, et sans aucune austérité, leur fit trouver une foule de sectateurs.

(C) *Le refus .... l'exposait à l'indignation, et à la fureur d'une impératrice.*] Ceux qui ont le plus de connaissance des affaires de galanterie, assurent que c'est se conduire fort imprudemment, que de s'ériger en tentateur lorsqu'on n'a dessein que d'éprouver si une femme est vertueuse ; car ceux qui se bornent à cela s'exposent beaucoup en cas qu'ils la mènent jusqu'à consentir qu'on jouisse d'elle. L'affront qu'on lui fait, en ne se prévalant pas des dipositions où on l'a mise, la remplit d'un ressentiment qui la porte à inventer mille moyens de vengeance : elle ne peut se souvenir qu'on l'a trompée, et que la faiblesse qu'elle a fait paraître ne lui a de rien servi ; elle ne peut, dis-je, songer à cela sans une colère très-violente, et que le tentateur a grand sujet de redouter. C'est bien pis lorsqu'une femme s'est déclarée la première, et que ses avances ont été suivies d'un mauvais succès. Malheur à celui qu'elle a tenté et qu'elle n'a pu gagner. Elle ne songe qu'à le perdre. Le patriarche Joseph en est une preuve (34) : et si l'histoire sainte nous fournit ce grand exemple, l'histoire des temps héroïques n'en fournit pas de moins éclatans : lisez les aventures de Bellérophon, et celles du chaste Hippolyte. L'histoire des siècles suivans fournit aussi quelque chose, quand ce ne serait que notre Fausta, calomniatrice de Crispus, qui n'avait point voulu consentir à la contenter. Juvénal a fort bien dit que si la honte d'un tel refus anime la haine, c'est en ce cas-là qu'une femme témoigne la plus grande cruauté.

Sed casto quid forma nocet ? quid profuit olim
Hippolyto grave propositum, quid Bellerophonti ?
Erubuit nempe hæc ceu fastidita repulsa :
Nec Stenobœa minùs quàm Cressa excanduit et se
Concussere ambæ. Mulier sævissima tunc est,
Cùm stimulos odio pudor admovet.... (35).

Une impératrice, une reine, et en général les dames de la plus haute condition, sont surtout à craindre lorsque l'on n'a point répondu à leurs sollicitations : leur qualité les rend plus sensibles à l'injure, et leur fournit plus d'occasions de se venger. C'est à elles que peuvent fort bien convenir ces paroles de la Junon de Virgile (36) :

Mene incepto desistere victam ?

Faut-il que j'abandonne mon entreprise sans avoir rien fait ?

C'est dans de telles rencontres qu'un jugement peu favorable à la beauté est une offense qui s'enracine dans le cœur.

. . . . Manet altâ mente repostum
Judicium Paridis spretæque injuria formæ (37).

Je ne sais si Lactance avait fait lire à son disciple (38) l'histoire de Phèdre : cela eût pu lui servir de quelque chose.

(30) Baron., *num.* 29 *et seqq.*, *ad ann.* 324.

(31) Pagi, Dissertat. Hypat., *pag.* 249.

(32) Jacob. Gothofredus, in Philostorg., *pag.* 51.

(33) *Voyez* Cellarius, *in* Eutrop., *lib.* X.

(34) *Voyez le chapitre* XXXIX *du livre de la* Genèse.

(35) Juven., Satir. X, *vs.* 324.

(36) Virgil. Æneid., *lib. I*, *vs.* 37.

(37) *Idem*, *ibid.*, *vs.* 26.

(38) *Crispus*, *fils de Constantin.*

FEITHIUS (ÉVERARD) naquit à Elbourg au pays de Gueldres, au XVIe. siècle. Il employa quelques années à l'étude de la philosophie, et puis il s'attacha tout entier aux belles-lettres, et y fit de très-grands progrès. Il apprit à fond la langue grecque et même la langue hébraïque. C'est de quoi les professeurs de l'académie que les protestans de France avaient en Béarn, donnèrent un témoignage bien ample. Étant retourné en son pays après une longue absence, il le trouva consterné à cause de l'expédition des Espagnols, commandés par Spinola. Cela le fit résoudre à se retirer hors de sa patrie. Il fut se fixer en France; il y enseigna la langue grecque, et il y fut honoré de la bienveillance de Casaubon, de MM. du Puy, et du président de Thou. Il se promenait à la Rochelle, accompagné d'un valet, lorsqu'il fut prié d'entrer dans la maison d'un bourgeois (*a*). On n'a jamais pu savoir depuis ce jour-là ce qu'il devint, quelque perquisition que les magistrats en fissent. Ce fut dommage; car si ce jeune homme fût parvenu jusqu'à sa vieillesse, il eût merveilleusement illustré la littérature. Ce jugement est fondé sur les ouvrages manuscrits que l'on a de lui (*b*). On en publia un à Leyde, l'an 1677 (A).

(*a*) *In civis Rupellani ædes vocatur.* Brumanus, *ubi infrà.*

(*b*) *Tiré de* Brumanus, *Epist. dedicat.* Antiquitatum Homericarum.

(A) *On..... publia un de ses ouvrages à Leyde, l'an* 1677.] C'est un in-12 de 350 pages, qui a pour titre *Antiquitatum Homericarum libri quatuor.* Il contient une érudition fort curieuse et fort instructive. Henri Bruman, recteur du collége de Swol et petit-neveu de l'auteur (1), eut soin de le publier *. Il promettait de recueillir les autres écrits de Feithius, que la négligence des héritiers avait laissé disperser. Je sais de bonne part qu'ils ne sont pas tous péris, et que l'ouvrage *De Atheniensium republicâ*, et celui *De Antiquitatibus atticis*, sont entre les mains d'un très-savant antiquaire (2).

(1) *Avo meo materno frater fuit (Feithius.)* Bruman., *Epist. dedic.* Antiquit. Homer.

* « Gronovius (dit M. Boissonade dans la *Bio-*
» *graphie universelle*), l'a réimprimé dans le
» 6e. volume du *Thesaurus Antiquitatum græ-*
» *carum.* Il y a une autre édition d'Amsterdam
» (1721) et une de Strasbourg (1743), dues aux
» soins de Stober qui y a joint ses remarques et
» celles de Heupel. C'est la meilleure de toutes.»

(2) *M.* Cuper.

« FELIBIEN (ANDRÉ), sieur
» des Avaux et de Javercy,
» conseiller historiographe du
» roi, etc., se rendit recom-
» mandable par la connaissance
» qu'il acquit des beaux-arts. Il
» était de Chartres, où à peine
» eut-il achevé ses premières
» études, à l'âge de quatorze ans,
» qu'il fut envoyé à Paris pour
» se rendre habile dans les scien-
» ces et dans les affaires. Mais
» son inclination se déclara bien-
» tôt en faveur des muses. Les
» premiers essais de sa plume
» firent connaître la beauté de
» son génie et les grâces de son
» style. M. le marquis de Fon-
» tenay-Mareuil ayant été nom-
» mé pour la seconde fois am-
» bassadeur extraordinaire à Ro-
» me, en 1647, M. Felibien fut
» choisi pour secrétaire de l'am-
» bassade, et remplit toute l'at-
» tente que ce digne ministre
» en avait conçue. Pendant son
» séjour à Rome, sa passion na-
» turelle pour les beaux-arts lui
» faisait sacrifier volontiers ses

» momens de loisir à visiter les » personnes qui y excellaient, » et surtout le fameux M. Poussin, dans la conversation duquel il apprit à connaître ce » qu'il y a de plus beau dans les » statues et les tableaux. Ce fut » sur les hautes idées qu'il se » forma alors de l'excellence et » de la perfection de la peinture, qu'il composa depuis ces » savans ouvrages qui ont fait » sa réputation. A son retour » d'Italie il alla à Chartres, et » comme il songeait à s'établir, » il épousa mademoiselle Marguerite le Maire, fille de l'avocat du roi au présidial, alliée » comme lui aux premières familles de la ville, et entre autres à l'illustre maison d'Aligre, originaire de Chartres. Ses » amis le présentèrent ensuite à » M. Foucquet, qui lui aurait » donné de plus grandes marques » de son estime sans sa disgrâce » qui survint trop tôt. Mais » M. Colbert, qui aimait les » sciences et les arts, ne le laissa pas inutile. Après quelques » descriptions qu'il lui fit faire » pour sa majesté, afin de l'engager à continuer les autres » ouvrages qu'il avait commencés, il lui obtint le brevet » d'historiographe du roi, de » ses bâtimens, et des arts et » manufactures de France, qui » lui fut expédié le 10 mars » de l'an 1666. L'académie royale d'architecture ayant été » érigée en 1671, il en fut nommé secrétaire. Sa majesté lui » donna ensuite la garde du cabinet de ses antiques avec un » appartement au palais Brion. » Il eut aussi l'une des premières places dans l'académie » royale des inscriptions et des » médailles. M. le Pelletier ayant » succédé à M. Colbert dans la » direction des finances, fit exercer par commission à M. Felibien la charge de contrôleur » général des ponts et chaussées » du royaume. Quoiqu'il fût » d'ailleurs fort occupé, il ne » refusa pas ses soins aux pauvres pendant plusieurs années » qu'il fut administrateur de » l'hôpital des Quinze-vingts de » Paris..... Il mourut âgé de » soixante-seize ans, le 11 juin » 1695. Il a laissé cinq enfans » (*a*) (A) ». On verra ci-dessous le catalogue de ses principaux ouvrages, avec l'abrégé de leur éloge et du caractère de son cœur (B). Voyez le Journal des Savans du 28 de novembre 1695.

(*a*) *Tiré mot à mot d'un* Mémoire *qu'on a reçu de Paris.*

(A) *Il a laissé cinq enfans.*] « Trois » fils et deux filles. L'aîné, ci-devant doyen de la cathédrale de » Bourges, est aujourd'hui vicaire » général dans cet archevêché. Le » second a succédé à la charge d'historiographe du roi et de garde des » antiques de sa majesté. Nous avons » de lui un recueil historique de la » vie et des ouvrages des plus célèbres architectes. Le troisième est religieux, dom Michel Felibien de la » congrégation de Saint-Maur (1). »

(B) *On verra.... le catalogue de ses principaux ouvrages, avec l'abrégé de leur éloge et du caractère de son cœur.*] « Les principaux ouvrages » que nous ayons de lui sont les Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres » anciens et modernes, *in*-4°., en » deux volumes, de la seconde édition; les Principes de l'architecture, de la sculpture et de la pein-

(1) *Tiré mot à mot d'un* Mémoire *qu'on a reçu de Paris.*

» ture, avec un Dictionnaire des » termes propres de ces arts, *in*-4°.; » de l'Origine de la peinture avec » plusieurs pièces détachées, *in*-4°.; » plusieurs Descriptions, soit de Versailles, soit des divertissemens donnés par le roi, soit de tableaux, » recueillies dans un volume *in*-12.; » les Conférences de l'Académie » royale de Peinture, en un volume » *in*-4°.; la Description de l'abbaye » de la Trappe, *in*-12; et il a laissé » aussi quelques traductions, comme » la Relation de ce qui s'est passé en » Espagne, à la disgrâce du comte-duc » d'Olivarès, traduite de l'italien; le » Château de l'âme de sainte Thérèse, traduit de l'espagnol; la vie » du pape Pie V, traduite de l'italien. Il paraît dans tout ce qu'il a » écrit un jugement solide, un goût » exquis, beaucoup de netteté et de » politesse. Son style est pur, naturel, » noble et élégant. La variété des » choses qu'il a mêlées surtout dans » ses Entretiens, et la beauté des traits » qu'il y a jetés avec la bienséance » convenable au sujet, en rendent la » lecture extrêmement agréable. Mais » quelque rares que ses talens aient » été, ce n'est pas d'eux seuls que lui » venait l'estime qu'il s'était acquise. » Il devait une bonne partie de sa réputation à sa probité; et l'honneur » que cinq ministres, tous habiles dans » l'art de discerner les esprits, lui ont » fait de l'employer successivement, » est une preuve authentique de l'approbation qu'ils ont donnée à sa » conduite. Le roi lui-même, dans » plus d'une rencontre, fit l'éloge de » son savoir et de sa vertu. S'il avait » été ambitieux, ou moins modéré, » étant aussi bien venu à la cour auprès des grands, il lui aurait été » facile de s'avancer davantage dans » le monde; mais il ne put jamais se » résoudre à manier le bien d'autrui, » et ce fut sa plus grande consolation » à la mort. Huit à neuf mille livres » qu'il touchait tous les ans des bienfaits du roi lui parurent, avec ce » qu'il avait de son patrimoine, une » assez ample récompense pour un » homme de lettres, qui doit être » plutôt ami de la vertu, qu'esclave » des biens de la fortune. Il conserva » toujours beaucoup d'honneur et de » religion. Quoiqu'il fût naturellement grave et sérieux, d'un esprit » prompt et même sévère, sa conversation ne laissait pas d'être fort » agréable, et même enjouée selon » les rencontres. Il avait le cœur » droit, et sensible à l'intérêt de la » vérité. C'était à quoi il s'excitait » lui-même par ces deux mots, qu'il » avait fait graver sur son cachet, » *benefacere et dicere vera*, qu'on a » mis dans l'exergue de sa médaille. » Il vécut dans la pratique de ces » deux devoirs qui font l'honnête » homme et le parfait chrétien (2). » Vous trouverez un plus grand détail sur tout ceci dans le Journal des Savans (3).

(2) *Tiré du même* Mémoire.

(3) *Du 28 novembre* 1695, *pag*. 695 *et suiv.*; *édit. de Hollande.*

FENOILLET (Pierre), évêque de Montpellier, au XVII[e]. siècle, était d'Anneci en Savoie. Il s'appliqua aux études avec beaucoup de diligence; et, après avoir reçu le doctorat en théologie, il s'attacha à la chaire et devint un très-fameux prédicateur. Il s'acquit l'estime de François de Sales, évêque de Genève, qui lui donna une cure dans son diocèse, après quoi il obtint un canonicat dans la cathédrale d'Anneci. Ayant été attiré à Paris, pour y prêcher un carême, il y reçut de si grands applaudissemens qu'Henri IV l'honora de la qualité de son prédicateur; et qu'au bout de trois ans il le nomma à l'évêché de Montpellier (*a*) *.

(*a*) *Tiré de la IV*[e]. lettre *du I*[er]. *livre de* François de Sales, *pag*. 24, 25, *édit. de Paris*, 1662, *in*-8°.

* Ce fut en 1608, dit Leclerc. On trouve la liste de quelques-uns de ses ouvrages dans la *Bibliothèque historique de la France*. Les nouveaux éditeurs de cette Bibliothèque n'ont pas oublié l'*Oraison funèbre de Louis XIII*, par Fenoillet, que le père Lelong n'avait pas connue.

FERNEL (Jean), médecin de Henri II, roi de France, était né en Picardie (A). Il fut envoyé un peu tard à Paris pour y faire ses études de rhétorique, et son cours de philosophie : mais il fit tant de progrès si promptement, qu'ayant été reçu maître ès arts au bout de deux ans *[1], les principaux de colléges lui offrirent à l'envi les uns des autres la régence de la logique, avec des gages très-considérables *[2]. Il n'accepta point ces offres ; il aima mieux travailler par des études et par des leçons particulières à se rendre beaucoup plus digne d'une profession publique. Il s'appliqua de telle sorte à l'étude, qu'il renonça aux plaisirs les plus innocens qui l'eussent pu arracher à son Cicéron, à son Platon, à son Aristote (*a*). La lecture de Cicéron lui procura cet avantage, que les leçons qu'il donna sur des matières philosophiques, furent aussi éloquentes que celles des autres maîtres étaient barbares en ce temps-là. Il eut aussi une forte application à l'étude des mathématiques. Cette grande contention d'esprit lui attira une longue maladie qui l'obligea à quitter Paris. Y étant revenu après le retour de sa santé, il résolût d'étudier en médecine ; mais avant que de se bien appliquer à cette étude, il enseigna un cours de philosophie dans le collége de Sainte-Barbe. Après quoi il employa quatre années à étudier en médecine; et ayant été promu au doctorat, il s'attacha tout entier à son cabinet, afin de lire les bons auteurs, et de cultiver l'étude des mathématiques. Il eut de grandes liaisons avec un excellent rhétoricien (*b*) qui lui apprit les belles-lettres, et à qui il enseigna les mathématiques. Les instrumens qu'il inventa et qu'il fit faire sur cette science l'engagèrent à de grands frais. La femme qu'il venait d'épouser ne s'accommodait point de cette dépense, qui s'étendait même sur sa dot : elle en murmura, elle en pleura, elle en fit ses plaintes à son père (*c*), et l'engagea à se fâcher tout de bon contre Fernel. Celui-ci céda enfin, et renvoya tous ses faiseurs d'instrumens, et s'attacha à la pratique de la médecine. Mais parce que la visite des malades ne pouvait point prendre tout son temps, à un homme qui, comme lui, en donnait peu aux repas et au dormir (B), il reprit une occupation à laquelle il s'était déjà exercé avant que d'être docteur en médecine, je veux dire qu'il fit des leçons publiques sur Hippocrate et sur Galien. Cela lui acquit bientôt une extrême réputation par toute la Frauce, et dans les pays étrangers. Il fut obligé d'interrompre ces leçons au bout de six ans, parce que l'estime qu'il s'était acquise faisait recourir à lui un si grand nombre de malades, qu'il n'avait pas assez de temps pour rendre ses bons offices à tous ceux qui venaient les lui demander. Mais

*[1] Du temps de Fernel, il fallait, dit Leclerc, trois ans et demi pour obtenir le titre de maître ès arts.

*[2] On n'a, dit Leclerc, aucune preuve de cette offre prétendue.

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(*b*) Jacques Strebæus.

(*c*) *Il était conseiller à Paris, mais on ne dit point de quelle cour.*

comme rien n'était capable de faire cesser ses études de cabinet, il employa toutés les heures qu'il avait de reste à composer un ouvrage de médecine (*d*), qui vit le jour quelque temps après. Les écoliers le pressèrent si vivement de leur faire des leçons sur cet ouvrage, qu'il s'y résolut, nonobstant les oppositions de sa femme (C) et les conseils de ses amis. Il donna trois ans à ces leçons; et comme pendant ce temps-là, il entreprit un autre ouvrage qu'il fit imprimer (*e*), il s'imposa en quelque manière la nécessité de lire en public encore quelques années; car on souhaita passionnément qu'il expliquât à la jeunesse ce second livre. Il n'avait pas achevé encore de l'expliquer, lorsqu'on l'appela à la cour, pour voir s'il pourrait guérir une dame dont l'on désespérait de la guérison (D). Il la guérit heureusement; et ce fut la première cause de l'estime que le roi Henri II, qui n'était alors que dauphin, et qui aimait fort cette dame, conçut pour lui. Ce prince lui offrit dès lors la place de son premier médecin; mais Fernel, qui préférait ses études à l'embarras de la cour, n'accepta point cet emploi; et il se servit même d'artifices pour obtenir la permission de retourner à Paris (E). Il l'obtint sans diminution de la pension qui lui fut promise (*f*). Ayant achevé d'expliquer son livre, il fut incessamment sollicité d'expliquer quelque autre chose; mais la multitude de malades qui l'appelait l'empêcha de s'y engager (*g*). Il ne cessa pas pourtant de se rendre utile au public autrement que par sa pratique. Il donna ses veilles à la composition de l'ouvrage *de Abditis rerum causis*, qui fut suivi des sept livres de Pathologie, après quoi il travailla sur les Remèdes (F). Avant qu'il eût achevé ce dernier ouvrage, il fut contraint de céder aux ordres de Henri II. Ce prince le voulut avoir auprès de lui pour son premier médecin; et il arriva tout le contraire de ce que Fernel avait redouté; car il trouva plus de repos et plus de loisir à la cour, qu'il n'en avait eus à Paris; et sans les voyages que la reprise des armes fit faire à ce prince, son médecin eût pu regarder la cour comme une douce retraite. Étant de retour de l'expédition de Calais, il fit venir sa femme à Fontainebleau. Cette bonne femme, fâchée de se séparer de sa famille, tomba malade, et mourut frénétique dans peu de temps. Il en fut si affligé, qu'il devint malade douze jours après les obsèques de son épouse, et qu'il mourut le dix-huitième jour de sa maladie (*h*) (G). Je ferai une remarque sur le nombre de ses années (H). Il gagna beaucoup de bien (I), et

(*d*) *C'est celui qu'il intitula* Physiologia.

(*e*) *C'est celui* De venæ sectione.

(*f*) *Elle était de six cents livres.*

(*g*) *Hoc perfunctus munere alia quædam Hippocratis et Galeni interpretari scripta cogitabat, idque ab eo quotidianis precibus et acclamationibus contendebant philiatri omnes, sed præ ægrorum qui undique ad eum opis causâ quotidiè confugiebant turbâ, id muneris aggredi non potuit.* G. Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(*h*) *Tiré de sa* Vie, *composée par* Guillaume Plantius, *son disciple, natif du Mans. Elle est à la tête des* OEuvres *de* Fernel *dans toutes les éditions.*

maria ses deux filles très-avantageusement (*i*). C'est une opinion fort répandue qu'il guérit la stérilité de Catherine de Médicis (K), et que cette princesse l'en récompensa magnifiquement (L). Nous rassemblerons dans une remarque les fautes de quelques auteurs (M).

(*i*) *Voyez la remarque* (I).

(A) *Il était né en Picardie*] Je m'en tiens à cette généralité, afin de jouer au plus sûr, car je vois d'un côté qu'il se qualifie *Ambianus*, *natif d'Amiens*, et de l'autre qu'on assure dans sa Vie, qu'il était né à Clermont, à vingt milles de Paris, et qu'il ne se donna le surnom d'*Ambianus*, qu'à cause que son père était d'Amiens (1). Par Clermont on entend ici Clermont en Beauvoisis. Dom Pierre de Saint-Romuald allègue une autre raison pourquoi Fernel a été nommé *Ambianus*. *Il était né*, dit-il (2), *à Clermont en Beauvoisis, dans une maison du faubourg, où pend encore aujourd'hui pour enseigne le Cigne. Quelques-uns l'ont appelé Ambianois, d'autant que le faubourg dans lequel il naquit s'appelle le faubourg d'Amiens.* Mézerai assure (3) que Fernel était *natif de Montdidier au diocèse d'Amiens.*

(B) *Il donnait peu* de temps *aux repas et au dormir.*] Tout autre plaisir que celui d'apprendre était insipide pour lui : il ne se souciait ni de jeux, ni de promenades, ni de collations, ni de conversations. Je parle du temps qu'il était encore écolier. *Ludos, jocos, compotationes, et comessationes, sermones etiam omnium penè condiscipulorum, ac familiarium, fugere statuit, non cibi, non somni, non corporis, non valetudinis, non rei familiaris rationem habere, omnia perpeti, dum liberalium artium cognitionem assequeretur : omne in eis studium, diligentiam, curam, industriam adhibere, nullam prœterquàm ex discendo voluptatem capere : arbitratus omnem horam perire, quæ in bonorum authorum lectione et studiis non collocaretur : tanta in illius animo insita erat discendi cupiditas, tantus cognitionis amor et scientiæ* (4). La suite de sa vie ne démentit point ces commencemens ; jamais homme ne fut plus actif que lui. Il se levait à quatre heures du matin, et s'en allait étudier jusques à ce que le temps de faire leçon, ou d'aller voir les malades, approchât. Alors il examinait les urines qu'on lui portait, et il prescrivait des remèdes selon les conjectures qu'il pouvait former (5). Revenant au logis pour dîner, il s'enfermait avec ses livres jusques à ce qu'on l'appelât pour se mettre à table : il retournait dans son cabinet en sortant de table ; il ne quittait son étude que pour les affaires qui l'appelaient hors du logis. Revenant le soir, il faisait comme à midi : il attendait sur ses livres qu'on l'appelât pour souper ; il les reprenait aussitôt qu'il avait soupé, et ne les quittait qu'à onze heures, pour se mettre au lit. Il ne faisait point scrupule, quand il priait quelqu'un à manger, de le quitter dès que le repas était fini, et de s'en aller retrouver ses livres. *Omnia animi et corporis oblectamenta prœ litterarum studiis, et medicæ artis exercitatione, pro nihilo ducens : ut nulla vitæ pars neque publicis, neque privatis, neque medicis, neque domesticis in rebus vacâsse officio videretur. Si quem fortè ad cœnam vel prandium aliquando invitaret, ab eo neque turpe, neque inhonestum ducebat, aliquantò post sumptum cibum, studiorum causâ se surripere* (6).

A la prière de sa femme, quelques années avant sa mort, il acheta une maison de campagne (7) : mais il ne s'y allait délasser qu'une fois ou deux par an. Il trouvait plus de plaisir dans

(1) *Claromontio oppidulo (quod viginti duntaxat milliaribus à Lutetiâ distat) natus atque ingenuè educatus, Ambianum in operibus idcircò se prœdicat, quòd patrem indè habuerit.* G. Plantius, *in* Vitâ Fernelii, *initio.*

(2) Abrégé du Thrés. chronolog., *tom. III*, *à l'ann.* 1558.

(3) Histoire de France, *tom. II*, *pag.* 1229.

(4) Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(5) *C'était la méthode de ce temps-là, pour les petites gens. Ils n'appelaient point le médecin, ils lui envoyaient de l'urine du malade, et il ordonnait des remèdes. Voyez* Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(6) Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(7) *Prædium Pentinianum.*

la vie active, et dans l'exercice de sa profession, que dans le repos (8). Il ne renvoyait jamais les malades qui venaient implorer son assistance, quelque pauvres qu'ils fussent; et il en venait un si grand nombre pendant l'été, qu'il n'avait pas le loisir de s'asseoir à table; il dînait debout. *Tantus ægrorum numerus ad eum confugiebat, ut per totam ferè æstatem stans prandere cogeretur: neminem quantumlibet pauperem à se abire dimittebat morbi quo angeretur ignarum, remediisque ad eum profligandum destitutum* (9). Quand on l'exhortait à se donner quelque relâche, il répondait que la mort lui donnerait un assez long temps pour se reposer. *Quòd si illum nonnunquàm de curandâ corporis sui valetudine, deque nocturnis studiis intermittendis, commonefacerem, et ad quiescendum cohortarer, (erat enim somni parcissimus) responsum in promptu habere solebat,*

Longa quiescendi tempora fata dabunt.

Les femmes de tels médecins sont fort à plaindre lorsqu'elles aiment leurs maris, et qu'elles ne sont point avares; car l'indifférence et l'avarice peuvent trouver de bons dédommagemens dans cette absence du mari.

(C) *Nonobstant les oppositions de sa femme.*] Il n'est pas difficile de deviner pourquoi sa femme ne consentait pas à ces sortes de leçons : elles l'empêchaient de voir les malades, et ainsi elles diminuaient notablement le profit quotidien de sa pratique. Son historien ne s'est point tu sur ce dommage : *quod onus... uxore, amicis omnibus, et ægrorum curis reclamantibus, vel magno rei domesticæ dispendio suscepit* (10).

(D) *On l'appela à la cour, pour voir s'il pourrait guérir une dame dont l'on désespérait de la guérison.*] Ceux qui croiraient que l'historien a eu en vue la stérilité de Catherine de Médicis s'abuseraient lourdement; et tout le monde me l'avouera, si l'on considère comment il s'exprime (11) : *Nec absolverat ejus commentationis explicationem, cùm in gravissimo mulieris nobilissimæ* (12) *casu ad aulicos quasi edicto regio rapitur. Pervagabatur enim incredibilis ad hujus imperii proceres de Fernelii eruditione fama et persuasio, quasi unus esset è Galliæ medicis calamitosi illius morbi perstrenuus oppugnator, et impendentis mortis fortissimus vindex, malorumque depulsor, quasi Hercules Alexicacus : quam ille opinionem de se strenuè sustinuit, ut non tam sit creditus mulierem in vitâ retinuisse, quàm jam profligatâ salute ex inferorum faucibus revocâsse.* Premièrement on peut douter s'il s'agit ici en quelque manière de Catherine de Médicis; en second lieu on ne peut douter qu'il ne s'agisse de toute autre chose que de la stérilité. Si l'auteur a voulu parler de cette princesse, qui était alors dauphine, n'est-il pas étrange qu'il l'ait désignée par le nom vague de *femme de grande noblesse*? N'est-il pas étrange qu'il ait dit qu'elle était très-chère au dauphin (13)? Si ce n'était point la dauphine, l'expression est bonne et à propos : ce pouvait être une maîtresse : ce pouvait être une dame pour qui le dauphin avait beaucoup d'amitié; mais si c'était son épouse, l'historien s'explique impertinemment. On suppose toujours dans les récits de cette nature qu'un mari aime sa femme, qu'il s'intéresse extrêmement à la guérison de sa femme, qu'il a une extrême reconnaissance pour les médecins qui la guérissent. Il suffit donc de marquer que la malade est sa femme; et si l'on veut se servir de l'épithète *charissima, tenerrima*, c'est après avoir employé le mot *uxor*, ou *conjux*, qu'il le faut faire. D'où je conclus que cet auteur ayant écrit sensément et éloquemment, ne se serait point exprimé comme il a fait, s'il eût eu dessein de parler d'une mala-

(8) *Erat hoc robore animi, atque hâc indole virtutis, et continentiæ, ut respueret omnes voluptates, omnemque vitæ suæ cursum in labore corporis atque in animi contentione conficeret; quem non quies, non remissio, non æqualium studia, non ludi, non convivia delectarent, nihil in vitâ expetendum putaret, nisi quod esset cum laude, et honore, et cum dignitate conjunctum.* Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(9) *Idem, ibidem.*

(10) *Idem, ibidem.*

(11) Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(12) *Il ne faut avoir nul égard au sommaire que l'on voit à la marge*, reginam curavit, *car ce sont apparemment les libraires qui l'ont fait mettre.*

(13) *Henrico Gallicarum regi designato cui illa charissima erat.*

die de madame la dauphine. Ajoutez encore cette raison : la gloire de Jean Fernel aurait reçu un nouvel éclat, de ce que la dame qu'il aurait guérie aurait été la dauphine : pourquoi donc son historien, qui ne cherche qu'à le combler d'honneur et d'éloges, eût-il tu la qualité principale de cette dame ? Voilà pour le premier point : le second est encore plus clair. Catherine de Médicis se portait bien pendant qu'elle était stérile; elle fatiguait un cheval, elle suivait le roi à la chasse (14), et sa santé ni sa vie ne paraissaient courir aucun risque de ce qu'elle continuerait à ne faire point d'enfans. On ne la guérit donc pas d'une maladie mortelle, quand on lui donna des remèdes contre la stérilité; ce n'est donc point d'elle qu'il s'agit ici, puisqu'il est question de *morbus calamitosus*, de *mors impendens*, de *profligata salus*, de *ex inferorum faucibus revocatio*.

Ce n'est pas pour rien que je m'arrête à toutes ces observations : c'est pour en tirer une forte preuve contre ceux qui disent que Fernel guérit la stérilité de la dauphine. C'est un fait qui me semble très-douteux, puisque son disciple bien-aimé n'en dit rien, et qu'il parle d'une autre cure moins importante que ne serait celle-là. Il n'est nullement vraisemblable qu'il ait ignoré un si bel endroit de la vie de Fernel, ou que l'ayant su il l'ait passé sous silence dans l'histoire de ce médecin. Qui aurait su cette aventure si Plantius l'avait ignorée ? Plantius, dis-je, instruit si longtemps aux pieds de ce Gamaliel, et admis à sa plus étroite confidence. Et à qui convenait-il mieux qu'à ce disciple de publier une chose si glorieuse à son bon maître ? Il l'avait oubliée, me dira-t-on, quand il se mit à écrire l'histoire de Jean Fernel. Mais ne s'en serait-il pas ressouvenu quand il se mit à narrer le premier voyage que son maître fit à la cour ? Cette dame, abandonnée des médecins, si chère au dauphin Henri, pouvait-elle lui repasser dans l'esprit, sans exciter les idées d'une dauphine rendue féconde par les remèdes de Fernel ? *Credat Judæus apella.*

(E) *Il se servit...... d'artifices pour obtenir la permission de retourner à Paris.*] L'on ne se rendait pas aux raisons qu'il alléguait, qu'il n'était pas encore assez fort pour mériter qu'on lui confiât la santé des princes; mais que, si on lui permettait de retourner à Paris, il emploierait avec ardeur tous les moyens qu'il y trouverait de se rendre plus habile, et plus digne de servir M. le dauphin. Quand il vit que ces raisons ne le tiraient pas d'affaire, il feignit d'être malade, et il fit dire à ce prince par un chirurgien qui lui parlait familièrement, qu'il avait une pleurésie que le chagrin rendrait infailliblement mortelle; et que ce chagrin procédait de ce qu'il se voyait séparé de ses livres, et de ses leçons, et de sa famille, et engagé à une vie tumultueuse. *Simulatâ pleuritide et confictâ ementitâque à chirurgo qui principi familiaris erat periculi magnitudine, per eum nuntiari jubet tanti mali causam ab animi ægritudine et mœrore proficisci, quòd à studiis esset abductus etc.* (15). Le prince ajoutant foi à ce mensonge permit à Fernel de se retirer. Ne faut-il pas être bien amoureux de l'étude et de la vie philosophique, quand on emploie tant de machines pour n'être pas médecin de cour, c'est-à-dire, pour n'avoir pas un emploi que d'autres tâchent d'obtenir par toutes sortes de voies ? Lorsqu'Henri II fut sur le trône il renouvela ses instances, mais Fernel représenta que l'honneur qu'on lui offrait était dû par plusieurs raisons, et comme un droit héréditaire, au médecin du feu roi, et qu'il avait besoin d'un certain temps afin de faire des expériences sur plusieurs choses qu'il découvrait dans la médecine. On lui accorda du délai ; mais quand le médecin de François Ier. fut mort, il fallut que Fernel allât occuper sa place auprès de Henri II.

(F) *Il travailla sur les remèdes.*] Il avait achevé l'ouvrage des remèdes composés, et il travaillait à celui des remèdes simples, dont il avait découvert plusieurs vertus inconnues aux anciens. Il n'en disait rien à personne; il voulait que le public sût à qui l'honneur en serait dû; c'est pourquoi son dessein était de ne s'en ou-

(14) Brantôme, *au discours de cette reine.*

(15) Plantius, *in Vitâ Fernelii.*

vrir que quand il publierait son livre. La nécessité où il se trouva réduit de suivre la cour l'empêcha de mettre la dernière main à cet ouvrage. Le plus grand de ses regrets en mourant fut de n'avoir pas pu l'achever. *Hic dolor hominem præcipuè angebat, hæc cura sollicitabat, quòd therapeuticæ postremæ medicinæ parti in quâ multùm diùque versatus erat, quamque suis inventis plurimum locupletare poterat, extremam manum non addidisset* (16). Voilà ce qui fait qu'on trouve dans ses ouvrages une excellente pathologie, mais peu de thérapeutique. Voyez le Journal des Savans, au mois d'avril 1666.

(G) *Il fut si affligé* de la mort de sa femme,.... *qu'il mourut le dix-huitième jour de sa maladie.*] Vu le narré de Plantius, on peut dire que diverses causes concoururent à faire mourir Fernel. Il avait la rate en mauvais état : le chagrin venant là-dessus empira cette mauvaise disposition, d'où naquit une fièvre continue. Il ne serait point mort si tôt, ni avec son mal de rate, sans le chagrin; ni avec son chagrin, sans le mal de rate. Il est même vrai que son chagrin ne venait pas tout de la perte de sa femme : bien d'autres choses l'affligeaient avant cela très-violemment (17). Mais quand on ne ferait aucune attention à ces circonstances, on ne laisserait pas de connaître que M. l'abbé Deslandes s'est étrangement trompé. *Jean Fernel*, dit-il (18), *ayant été appelé à la cour par une princesse qui était désolée de sa stérilité, et ayant su la mort de sa femme, il tomba aux pieds de cette princesse, d'où on l'ôta pour le porter au tombeau, dans l'église de Saint-Jacques de la Boucherie.* Cette princesse est sans doute Catherine de Médicis, qui avait cessé d'être stérile l'an 1543. Or Fernel et sa femme ne moururent qu'en 1558, et de plus, il n'est pas vrai que la mort de ce médecin ait été si subite. Il ne tomba malade que dix ou douze jours après avoir enterré sa femme, et il ne mourut qu'au dix-huitième jour de sa maladie.

(H) *Je ferai une remarque sur le nombre de ses années.*] Il mourut la soixante et douzième année de sa vie, en 1557, peu de temps après la prise de Calais, si nous en croyons Plantius son historien. Cette ville fut conquise par Henri II, au mois de janvier 1557, selon la façon de compter de ce temps-là, c'est-à-dire, si l'on ne commence pas l'année au mois de janvier. Mais si on la commence comme nous la commençons, ce fut en 1558 que la ville de Calais fut prise. Plantius observe qu'elle était entre les mains des Anglais depuis cent ans. Il fallait dire depuis deux cent onze ans. L'épitaphe de Fernel marque sa mort au 26 d'avril. Si le jour est bien marqué dans l'épitaphe, il faut conclure que Plantius n'a pas bien marqué l'année; car le 26 d'avril qui suivit la réduction de Calais appartient à l'an 1558, selon même la vieille façon de compter. Si M. de Thou marque bien le jour, au 27 mars (19), Plantius peut avoir bien marqué l'année. Mais ce n'est pas le principal. L'épitaphe donne à Fernel cinquante-deux ans de vie; Plautius lui en donne soixante-douze. Il ne faut pas croire que les imprimeurs aient mis soixante-douze au lieu de cinquante-deux; car on trouve dans cette même vie de Fernel, 1°., qu'il avait environ soixante ans lorsqu'il s'arrêta auprès du roi, comme premier médecin; 2°. qu'il a pratiqué la médecine à Paris pendant trente ans; 3°. qu'il avait fait plusieurs choses avant que de s'attacher à voir les malades. Soyons donc très-assurés que Plantius lui a donné soixante-douze ans : et cependant l'épitaphe dressée par le beau-fils de Fernel lui donne seulement cinquante-deux ans. Rapportons un passage de Guy Patin (20) : « Puisqu'on imprime chez vous le Fernel, je vous » veux prier d'une chose, qui est d'y » faire corriger une faute que ceux » d'Utrecht ont faite à leur impression

(16) *Idem, ibidem.*

(17) *Quùm causæ quædam externæ hæque graves admodùm acerbissimum mœrorem attulissent, superveniente uxoris obitu quo omnia exasperata sunt, humor in liene collectus tandem incalescens atque putrescens, inflammationem ejus visceris peperit, undè et febris accensa est continua.* Plantius, *in* Vitâ Fernelii. *Voyez* Thevet, *tom. VII*, *pag.* 331.

(18) *Dans une lettre insérée au* Mercure Galant *du mois de novembre* 1693, *pag.* 197. *Voyez tome V*, *pag.* 85 *la remarque* (C) *de l'article* Charnacé.

(19) Thuan., Histor., *lib. XXI*, *pag.* 431.

(20) Patin, Lettre CXVII *du* Ier. *tome.*

» (21) lorsqu'ils disent dans sa Vie, » qu'il avait soixante-douze ans quand » il mourut : ce qui est très-faux; » car je vous assure qu'il n'en avait » que cinquante-deux, ce que j'ai » ouï dire à feu M. de Villeray, maî- » tre des requêtes, fils d'une fille de » Fernel, laquelle n'est morte qu'en » 1642. Je l'ai aussi ouï dire à d'au- » tres de ses parens; et c'est une tra- » dition toute claire dans sa famille : » mais sans la tradition qui n'est pas » toujours assurée, j'en ai deux preu- » ves très-certaines : l'une est tirée » des registres de notre faculté, que » j'ai eus entre mes mains, tandis que » j'ai été doyen, où il est expressé- » ment remarqué que Fernel mourut » le 26 avril 1558, *anno ætatis* 52. » L'autre preuve est dans son épita- » phe, à Saint-Jacques de la Boucherie, » que j'ai fait voir à une infinité de » personnes, où il est encore marqué » qu'il mourut à l'âge de cinquante- » deux ans. L'auteur de cette épitaphe » y est nommé *Philippus* (22) *Barjo- » tius, Fernelii gener*, qui était un » maître des requêtes et président au » grand conseil, son premier gendre; » le second fut M. Gilles de Riant, » président au mortier, qui est mort » l'an 1597, sa veuve lui ayant sur- » vécu quarante-cinq ans *.» Il est difficile de combattre les autorités que Guy Patin a produites. S'il n'alléguait que l'épitaphe, sa preuve ne serait pas aussi décisive qu'il l'a prétendu; car qui sait si le graveur n'a pas oublié deux xx; ce qui réduirait soixante-douze à cinquante-deux? Il a pu se tromper plus aisément, s'il s'est servi de chiffres au lieu de lettres, un 5 pour un 7 est bientôt mis. Ceux qui savent qu'un auteur qui corrige ses épreuves ne s'aperçoit pas quelquefois que ses imprimeurs ont prodigieusement altéré ses chiffres ou ses lettres numéraires (23), ne s'étonneraient pas que la faute du graveur n'eût pas été aperçue du gendre de Jean Fernel. Mais, comme je l'ai déjà dit, les autorités alléguées par Guy Patin ne sont pas réduites au seul témoignage de l'épitaphe. Je ne laisserai pas de lui opposer deux choses. 1°. Je ne comprends guère qu'un disciple de Fernel, qui a passé dix années de confidence avec lui, soit dans l'erreur d'une façon si énorme à l'égard de l'âge de son maître; s'y tromperait-il de vingt ans? et composerait-il sa vie sans s'informer un peu mieux de l'âge qu'il lui faut donner? 2°. Si ce disciple erre à l'égard de l'âge; il faut qu'il se trompe sur bien d'autres choses : il ment lorsqu'il conte que Fernel commença tard ses études (24); et il n'est pas vrai que Fernel ait étudié deux ans au collége de Sainte-Barbe, et puis en son particulier avec tant d'application, qu'il gagna une fièvre quarte qui fut fort longue, et qui l'obligea à s'en aller à la campagne (25). Comment serait-il possible qu'ayant recouvré ses forces il fût revenu à Paris, et qu'après avoir délibéré sur la profession à embrasser, il eût régenté deux ans au collége de Sainte-Barbe? comment, dis-je, cela serait-il possible, puisque nous savons qu'en 1526 (26) il fit imprimer des livres de mathématique? Or, en prenant les choses au pis, on ne saurait supposer que ces livres aient paru que pendant qu'il régentait. Où trouverons-nous le temps nécessaire selon le récit de Plantius, s'il est vrai que Fernel soit mort à l'âge de cinquante-deux ans? N'aurait-il pas été auteur d'un livre d'astronomie à l'âge de vingt ans (27)? Cela peut-il convenir à un écolier qui commence tard sa grammaire et sa rhétorique? Et il faut bien prendre garde qu'au temps de Fernel un écolier qui entrait en philosophie avant l'âge de vingt ans

(21) Patin *a tort d'imputer cela aux auteurs de l'édition d'Utrecht; car ils n'ont fait qu'imprimer la* Vie de Fernel, *composée par* Guillaume Plantius.

(22) *Il fallait dire* Philibert.

* Joly rapporte en l'honneur de Fernel un autre passage de Guy Patin, que Bayle n'a pu connaître, puisqu'il est dans l'*Esprit de Guy Patin* qui ne fut publié qu'en 1713.

(23) *Je le sais par expérience.*

(24) *Jam natu grandis quùm sub triviali magistro grammaticam didicisset, etiamsi mater rebus eum curisque domesticis potiùs quàm litteris* TAM SERO *destinandum contenderet.* Plantius, in Vitâ Fernelii, *initio.*

(25) *Febre quartanâ* TANDEM *corripitur, quâ crudeliter ac* DIU *conflictatus cœptum studiorum cursum interrumpere, utque salubriore aëre frueretur solum vertere cogitur.* Idem, ibid.

(26) Gesner., *in* Biblioth.

(27) *Le livre qui, selon* Gesner, *fut imprimé à Paris, l'an* 1526, *avait pour titre :* Monalosphærium.

passait pour bien avancé. Un provincial que l'on envoyait à Paris à l'âge de quinze ou seize ans, pour y faire ses basses classes, ne passait pas pour un écolier que l'on eût mis tard à l'étude. Je ne compte ici pour rien l'autorité de Thevet (28); car il n'a fait que copier Plantius, tant pour les soixante-douze ans de vie qu'il a données à Fernel, que pour tout le reste.

(I) *Il gagna beaucoup de bien.*] Plantius (29) témoigne que pendant les dix années qu'il passa auprès de Fernel, le gain annuel de ce médecin allait souvent au delà de douze mille francs, et n'était au-dessous de dix mille livres presque jamais. Un auteur que j'ai cité ci-dessus me fournit ce que l'on va lire : *On trouva dans son étude, après sa mort*, 30,000 *écus d'or : aussi mourut-il très-riche, car il laissa, outre cela*, 36,000 *livres de rente, à partager entre ses deux filles, ses uniques héritières* (30). Si l'on en croit son histoire, il faisait du bien à sa famille; mais il était appliqué au gain. *Attentus quidem ad rem familiarem, sed in suos beneficus et liberalis* (31). Scaliger dit sur cela et sur un point encore plus délicat, une chose très-choquante : *Fernelius, bon gagne-denier, qui entra en crédit pour avoir facilité l'accouchement de la reine-mère, Habuit salacissimam filiam, cui dedit decem millia aureorum pro dote* (32). Ceux qui voudront savoir quelque chose touchant la postérité de Fernel, n'auront qu'à jeter les yeux sur ce passage de Guy Patin (33). « Dans » le couvent de la Visitation, à » Lyon, il y a une demoiselle, fille » de M. de Riant, conseiller d'état. » Sa mère est nièce de M. de Narbon- » ne, et s'appelle Marie des Prez. Cette » belle religieuse, qui n'est pas en- » core professe, est considérable pour » sa naissance, entre autres belles » qualités qu'elle possède, étant des- » cendue de notre grand Fernel, » qui a été vraiment un incomparable » médecin. Il laissa deux filles, dont » l'aînée fut mariée à M. Barjot, pré- » sident au grand conseil et maître » des requêtes, duquel est descendu » aujourd'hui M. d'Annœuil, maître » d'hôtel de chez le roi. Annœuil est » une terre de 12,000 livres de rente, » en notre pays de Picardie, près de » Beauvais, à deux lieues de mon » pays natal. L'autre fille de Fernel » fut mariée à M. Gilles de Riant, » président au mortier, qui mourut » l'an 1597. Elle s'appelait Madeleine » Fernel, et mourut l'an 1642, au » mois de mars, âgée de quatre-vingt » quatorze ans : *Et generatio rectorum benedicetur.* J'ai grand regret » que je n'aie été autrefois tout » exprès à Villeray, au Perche, où elle » est morte, pour avoir l'honneur de » la voir et de lui baiser les mains. » On nous fait bien baiser des reliques » qui ne valent pas celle-là. Si bien » que cette belle religieuse se peut » vanter d'être descendue du plus » grand homme qui eût été dans notre » profession, depuis Galien, puisque » le grand Fernel est son trisaïeul.

(K) *C'est une opinion répandue qu'il guérit la stérilité de Catherine de Médicis* *.] On prétend que Henri II lui proposa cette affaire en des termes assez surprenans. *Monsieur le médecin, ferez-vous bien des enfans à ma femme?* Et l'on veut que Fernel ait répondu sagement : *C'est à Dieu, sire, à vous donner des enfans par sa bénédiction, c'est à vous à les faire, et à moi à y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu pour le remède des infirmités humaines* (34). M. Varillas rapporte l'expédient dont ce médecin se servit. *Le peuple était persuadé*, dit-il (35), *que la reine mère, après dix ans de stérilité,*

(28) *Dans l'*Éloge *de* Fernel, *au VII*e. *tome, pag.* 325, *édit. de* 1671, *in*-12.

(29) Plantius, *in* Vitâ Fernelii, *in fine.*

(30) Saint-Romuald, Abrégé du Thrésor chronol., *tom. III*, *à l'ann.* 1558.

(31) Plantius, *in* Vitâ Fernelii, *sub fin.*

(32) Scaligerana prima, *pag.* 82.

(33) Lettre C, *pag.* 394 *du I*er. *tome. Cette* lettre *est datée du* 25 *de sept.*, 1655.

* A l'occasion de Fernel et de Marie de Médicis, l'homme de lettres qui a donné l'édition du *Dict. de Bayle*, publié à Leipsic 1802, *in*-8°. (il n'en a paru que huit parties), a cru devoir consacrer une longue note sur la médaille dont Prosper Marchand parle dans son *Dictionnaire*, I, 164-169, dont même il donne la figure, et sur laquelle on lit : *Freneil*, d'où le père Ménestrier avait conclu que cette médaille était un talisman fait par Fernel. Bayle, au reste, avait parlé de ce singulier monument dans sa *Réponse aux questions d'un provincial.*

(34) Bullart, Académie des Sciences, *tom. II*, *pag.* 84. *Il cite* Dupleix.

(35) Varill., Histoire de François II, *liv. I*, *pag. m.* 76.

n'avait conçu le roi que parce que le premier médecin (36) *Fernel avait conseillé à Henri II de coucher avec elle durant ses ordinaires, et que les personnes engendrées de la sorte étaient sujettes à cette honteuse maladie* (37). Selon Mézerai (38), François II *avait été dans sa naissance de complexion malsaine, étant le premier enfant d'une mère qui avait eu ses purgations bien tard.* En effet plusieurs prétendent que Catherine de Médicis ne devint féconde que parce qu'on trouva un remède qui fit cesser la suppression de ses fleurs (39). Cet expédient est bien éloigné de celui que M. Varillas rapporte. Nous avons vu que Scaliger établit d'une tout autre manière le service rendu par Fernel : il insinue que ce médecin fut appelé pendant le travail d'enfant, et qu'il donna des remèdes pour faire accoucher la reine. Cela s'accorderait un peu mieux avec la cure d'une grande dame dont Plantius a parlé. Mais comme on ne voit aucune raison qui eût pu l'induire à ne pas apprendre au public que Fernel procura un heureux accouchement à madame la dauphine, en danger de mourir en couche, je persiste à dire qu'il n'a point voulu parler de Catherine de Médicis, et à tirer de son silence un argument très-puissant pour douter de ce qui est contenu dans le texte de cette remarque. Selon Brantôme, *On disoit à la cour qu'il ne tenoit pas tant à madame la dauphine, qu'à monsieur le dauphin, pourquoi il n'avoit d'enfans* (40); et sur cela il rapporte la plaisanterie d'une dame. Il avait là une très-belle occasion de dire ce qu'on conte de Fernel; cependant il n'en parle pas : son silence est-il de petite signification? M. de Thou, dans l'éloge de Fernel, eût-il oublié un événement de cette importance, s'il l'avait su, ou s'il l'avait cru? Je crois donc que c'est un fait sur lequel on doit prononcer *non liquet*, nonobstant cette affirmation de Scévole de Sainte-Marthe : *Ab Henrico secundo in regiam accersitus, principem inter ejus Archiatros locum tenuit. Eo felicis operæ proventu ut quod à naturâ negatum esse videbatur, artis beneficio consecutus invisam sterilitatem à domo regiâ repelleret* (41). Je pense qu'on lèverait facilement tous ces doutes, si l'on avait la dissertation que Varillas a citée. *Le médecin Fernel*, dit-il (42), *après avoir observé le tempérament de la dauphine, s'était mis en tête de remédier à son indisposition; et soit que les médicamens qu'il ordonna eussent opéré, ou que son secret n'eût consisté qu'à révéler au dauphin les momens dans lesquels sa femme était plus capable de concevoir, la cour s'était aperçue quelques mois après que la dauphine était grosse.* Vous trouverez ce passage mot à mot dans les Galanteries des rois de France (43). M. Menjot, savant médecin de Paris, a cru que Fernel conjectura que Catherine de Médicis n'était stérile que par une trop grande sécheresse de l'*utérus*, ou que pour être trop serrée dans cette partie. Au premier cas, la semence rencontrant une terre trop aride ne pouvait fructifier : au second cas, elle ne parvenait point où elle devait. Or, comme pendant le cours des ordinaires la partie s'humectait et se dilatait plus que de coutume, Fernel jugea qu'il fallait que le dauphin prît alors son temps, et que c'était le moment propice pour faire un coup de partie avec son épouse. M. Menjot ajoute qu'Hippocrate a pu fournir des ouvertures pour ce conseil. Cet auteur s'exprime avec tant de force, que je lui ferais du tort, si je ne rapportais pas tout ce qu'il dit. *Referunt Catharinam Medicæam Galliarum reginam ætate licet integrâ, cùm velut quintâ lunâ nata progeniem desperaret, importunam alvi sterilitatem votivâ fœcunditate commutâsse, dulcique liberorum propagine ditatam fuisse, quòd contra Mosis edictum* ἐν τῇ καθόδῳ τῶν καταμηνίων *quibus semen aliàs eluitur, à rege subagitata*

(36) Fernel *ne fut premier médecin qu'après la mort de François Ier. François II, fils aîné de Catherine de Médicis, naquit quatre ans avant la mort de François Ier.*

(37) *Il parle de la lèpre.*

(38) Mézerai, Histoire de France, *tom. III, pag.* 42.

(39) *Voyez la remarq.* (M), *citat.* (53).

(40) Brantôme, Dames illustr., *pag. m.* 42.

(41) Sammarth., *in* Elogiis, *lib. I, pag. m.* 33.

(42) Hist. de François Ier., *liv. XI, pag. m.* 99. *Il met en marge :* Dans la Dissertation latine présentée sur ce sujet au roi.

(43) *Tome Ier., pag.* 225 *de l'édition de* 1694, *et pag.* 207 *de l'édit. de* 1695.

esset, ex consilio Fernelii sagaciter conjicientis exuperantem uteri ariditatem benigni sanguinis aspergine rigandam esse, vel etiam stomachum matricis naturaliter, perindè ac ex eventu in gravidis, arctissimum nonnisi mensium transitu reserari. Idque edoctus fuerat Fernelius ab Hippocrate (*) *jubente mulierem ἱμεροῦσθαι τοῦ ἀνδρὸς inchoante menstruo profluvio, sed maximè eo desinente, verùm profluente adhuc potiùs quàm arefacto* (44).

(L).....*Et qu'elle l'en récompensa magnifiquement.*] Écoutons M. Patin (45). « Quelques-uns parlent du roi » d'Angleterre qui a épousé la prin- » cesse de Portugal : il la veut répu- » dier à cause de sa stérilité, comme » eût fait Henri II à sa femme Ca- » therine de Médicis, si Fernel ne » s'en fût heureusement mêlé, de la- » quelle par une insigne libéralité il » recevait chaque fois qu'elle accou- » chait dix mille écus, à ce que dit » Louis d'Orléans, *en sa Plante hu-* » *maine* (46). » Le *comme* de cet auteur est plus juste qu'il ne pensait; car ce qu'il rapporte du dessein de Charles II, roi d'Angleterre, est une imagination des nouvellistes qui n'avait aucun fondement, et nous apprenons de Brantôme que Catherine de Médicis *se fit tellement aimer du roi son beau-père et du roi Henri, son mari, que demeurant dix ans sans produire lignée, il y eut force personnes qui persuadèrent au roi et à M. le dauphin de la répudier, car il étoit besoin d'avoir lignée en France; jamais ni l'un ni l'autre n'y voulurent consentir, tant ils l'aimoient* (47). Voyez citation (26) l'observation que j'ai faite sur le passage de Gabriel Naudé : elle montre que Louis d'Orléans parlait d'une chose dont il n'était pas bien instruit.

(*) *Lib. I de Morb. Mul.*

(44) Antonius Menjotius, Dissertat. pathologicar., *part. III, pag. m.* 23.

(45) Patin, Lettre DXV, *pag.* 520 *du III*e. *tome.*

(46) Naudé, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, *pag.* 75, *citant le même livre de* Louis d'Orléans, *dit que ce présent fut fait quatre fois.* Fernelius ab Henrico secundo qui quater illi decem aureorum millia pro quatuor filiis ejus ope et consilio susceptis obtulit. *Il est sûr que les dix enfans de Catherine de Médicis naquirent tous avant la mort de Fernel.*

(47) Brantôme, Dames illustr., *pag.* 41.

Voilà ce que je disais dans la première édition : j'y ajoute présentement deux correctifs : l'un est qu'il y a des livres qui font mention de ce dessein de Charles II; l'autre est que Catherine de Médicis fut quelquefois dans de cruelles alarmes, d'où l'on pourrait conclure que son beau-père et son mari ne parurent pas toujours éloignés de la pensée du divorce (48). Voyez la remarque (O) de l'article Marot, tome X.

(M) *Nous rassemblerons.... les fautes de quelques auteurs.*] Celles de M. Moréri sont en petit nombre. Il dit que Fernel *a vu que les livres qu'il avait donnés au public étaient les seuls qu'on expliquait dans les universités de médecine, et ceux qu'on y préférait à tous les autres.* C'est un des plus grands mensonges qui ait paru dans un livre. Ce que Sainte-Marthe assure ne mérite qu'à grande peine d'être cru : jugez ce qu'on doit penser des hyperboles monstrueuses dont Moréri l'a couvert. Voici les paroles de Sainte-Marthe (49) : *Cujus* (Fernelii) *admirabili genio id contigit, quòd à multis seculis nulli quamlibet erudito contigisse memini, ut ipso vivo atque vidente opera quæ de universâ medicinâ scripsit in scholis publicè legerentur: ejusque auctoritas veterum scriptorum instar apud optimum quemque rei medicæ magistrum gravissimi esset ponderis et momenti.* Les fautes du sieur Bullart sont en plus grand nombre. Il dit que Fernel se résolut *un peu tard à se mettre sous la discipline de Jacques Strebé pour apprendre les principes des sciences* (50). Cela signifie deux choses : l'une, que Fernel commença tard ses études; l'autre, qu'il les commença sous Jacques Strebé. La première de ces deux choses est très-véritable, selon Plantius, dans la Vie de Fernel; mais la seconde est très-fausse; car Fernel avait déjà enseigné la philosophie dans le collége de Sainte Barbe, et reçu le bonnet de docteur en médecine, lorsqu'il lia commerce avec Strebé. Ce commerce consistait dans une instruction mutuelle;

(48) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1700, *pag.* 196.

(49) *In* Elogiis, *lib. I, pag. m.* 32.

(50) Bullart, Académie des Scienc., *tom. II, pag.* 83.

chacun enseignait son camarade, et en était enseigné : Fernel enseignait les mathématiques à Strebé, et apprenait de lui à bien écrire en latin (51). M. Bullart croit à tort que Henri II était roi de France pendant que sa femme était stérile. S'il avait consulté Brantôme, il n'aurait point dit que ce prince *délibérait de la répudier :* et s'il avait consulté Louis d'Orléans, il n'aurait pas dit que la reine donna dix fois à Fernel un présent de dix mille écus (52). Rapportons les paroles de M. Bullart (53) : *Cet Esculape français usa si efficacement de la connaissance qu'il avait du mal, et du remède qu'il y fallait apporter, qu'il rendit la reine féconde en la délivrant de la suppression de ses purgations naturelles : ensuite de quoi elle eut cinq fils et cinq filles ; à la naissance de chacun desquels enfans, elle donna dix mille écus à ce savant homme.* On suppose faussement (54) qu'après que Henri II l'eut retenu près de *sa personne, en qualité de son premier médecin, et l'eut mené partout avec lui, comme le conservateur de sa santé,..... il lui donna le loisir de mettre en ordre les écrits qu'il avait composés sur la médecine, et les moyens de les faire imprimer.* Lisez la Vie de ce savant homme : vous trouverez qu'il ne composa qu'un traité des fièvres, depuis qu'il exerça auprès de Henri II la charge de son premier médecin : vous trouverez même qu'il mourut avant que d'achever ce traité.

(51) *Dum Strebæus à Fernelio mathematicarum disciplinarum, Fernelius vicissim à Strebæo politioris litteraturæ cognitionem et gravem plenumque orationis stylum accipit, integrum biennium exigitur.* Plantius, *in* Vitâ Fernelii.

(52) *Voyez ci-dessus, remarque* (L), *citation* (46).

(53) Académie des Sciences, *tome II*, *pag.* 83.

(54) Bullart, *là même.*

FÉRON (Jean le), avocat au parlement de Paris, était de Compiègne. Il avait plus de soixante ans en 1564 ; et il mourut sous le règne de Charles IX. *Il fut l'un des plus diligens et des plus curieux hommes de France pour la recherche des maisons nobles et des armoiries* (*a*), comme il le montra par plusieurs volumes, dont quelques-uns furent imprimés (A). Les personnes de bon goût les méprisèrent, à cause d'une infinité de fictions et de puérilités dont il les remplit (B). M. le Féron, ancien prevôt des marchands à Paris, et président aux enquêtes, au XVIIe. siècle, était de cette famille (*b*).

(*a*) *Tiré de* la Croix du Maine, *pag.* 221, 222.

(*b*) Mercure Galant, *février* 1703, *pag.* 38.

(A) *Il fit plusieurs volumes, dont quelques uns furent imprimés.*] Il publia à Paris, en 1555, chez Vascosan, *Catalogue des connestables, chanceliers, grandmaistres, admiraux et mareschaux de France, et des presvosts de Paris, contenant leurs erections et establissemens, le temps et exercice de leurs estats, mutation et variation d'iceux, leurs noms, surnoms, seigneuries et armoiries blasonnées : ensemble un abregé de leurs faicts ;* in-folio (1). La même année il fit voir le jour à son *Traité de la primitive institution des rois, herauts et poursuivans d'armes*, à Paris, chez Maurice Ménier, *in*-4°. Quant à son *Histoire armoriale reduite en 12 volumes contenant les escussons, blasons, noms, surnoms, qualités et mémoire perpétuelle des rois, princes, seigneurs, gentilshommes et nobles de plusieurs royaumes chrestiens et infidelles, et principalement du royaume de France*, et à plusieurs autres compilations de même nature, la Croix du Maine remarque qu'elle n'était pas imprimée (2).

(B) ... *Les personnes de bon goût les méprisèrent, à cause d'une infinité de fictions..... dont il les remplit.*] Nous avons déjà fait connaître (3) ce que M. le Laboureur en pensait, et nous allons citer un passage

(1) Du Verdier Vau-Privas, Bibliothéque française, *pag.* 690.

(2) La Croix du Maine, Biblioth. française, *pag.* 222.

(3) *Dans la remarq.* (C) *de l'article* Pinet, *tome XII.*

d'Étienne Pasquier. Il se trouve dans une lettre qu'il écrivit à un avocat (4), qui travaillait à un ouvrage d'écussons et d'armoiries. « Bien vous diray-je, qu'entre ceux qui s'en sont » meslez, le Feron, duquel m'escrivez, s'en voulut faire croire par » dessus tous. Je vous en parleray comme d'un homme que j'ay de fois à » autres frequenté sur mon moyen » âge. Il estoit un ancien avocat en » nostre palais, qui ne fit jamais grande profession de sa charge (5), ains » seulement de blasonner les escussons et armoiries, comme mesmes » vous avez peu voir par quelques livres qu'il fit imprimer sur ceste » matiere. Et néantmoins il n'eut jamais la plume si desliée, comme » quelques-uns qui luy ont succedé : » car pour vous bien dire, il ne mendia pas l'usage des armoiries, ny » des guerres, ni de la noblesse, ains » dès le commencement de ce monde : » voire assigna à nostre premier pere » Adam les siennes. Si vous me demandez quelles ? C'estoient trois » feuilles de figuier. Et comme je luy » demandasse, pourquoy il les luy » avoit attribuées, il me respondit, » que c'estoit pour autant qu'après » avoir mangé du fruit de science, Adam s'estoit couvert les parties honteuses d'une feuille de figuier. Et sur ce pied il bastit » quatre ou cinq gros tomes en grand » volume, figurez selon son opinion. » Curiosité que j'oze aussi tost appeler inexcusable, comme inespuisable (6). »

(4) *A M.* Moreau, *avocat au parlement de Bordeaux.*

(5) *Voyez les* Opuscules de Loisel, *pag.* 525.

(6) Pasquier, Lettres, *liv. XIX, pag.* 455 *du IIe. tome.*

FERRAND (Jacques), docteur en médecine, natif d'Agen, composa un livre *de la Maladie d'amour*, qui fut imprimé à Paris l'an 1622. La Bibliothéque des Médecins n'en a point encore fait mention : il méritait néanmoins d'y trouver place, plus que bien d'autres qu'on y voit placés (A).

(A) *Il méritait..... de trouver place dans la Bibliothéque des Médecins, plus que bien d'autres qui y sont placés.*] Quoique le but de Jacques Ferrand soit de ne considérer l'amour qu'en tant qu'il se change quelquefois en maladie corporelle, en fureur, en mélancolie, il ne laisse pas de dire beaucoup de choses qui se rapportent à l'amour en général. Je prends ici le mot d'amour selon le sens qu'on lui donne par excellence, je veux dire pour la passion que l'un des sexes conçoit pour l'autre, passion qui a été honorée d'un culte divin sous le nom de Vénus, dans le paganisme, et qui est l'un des plus profonds mystères de la nature. L'épître dédicatoire du livre de Jacques Ferrand est remplie d'une érudition qui témoigne qu'il n'y avait rien sur quoi les poëtes du paganisme eussent plus profondément philosophé que sur l'amour. On y a oublié les vers de Lucrèce que j'ai rapportés ci-dessus (1). Je disais alors qu'en cas que cette passion soit entrée au monde par le péché, il la faut considérer comme une planche après le naufrage : c'était comme un second principe de vie accordé au genre humain ; c'était un nouveau ressort très-nécessaire pour donner le branle à la nature. Mais je devais dire aussi que cette seconde libéralité de l'auteur de toutes choses est marquée au coin général de la maxime, *Les présens de la fortune sont toujours mêlés de quelque disgrâce : Fortuna nunquàm simpliciter indulget* (2). Ceux qui ne savent point par expérience les amertumes dont les plaisirs de l'amour sont accompagnés (3), n'ont qu'à lire l'ouvrage du sieur Ferrand : ils y apprendront à juger de cette matière par les sentences de plusieurs graves auteurs ; car selon la méthode de ce temps-là, ce médecin cite beaucoup, et il ne dit presque rien qu'il ne munisse de l'autorité de quelque poëte grec ou latin, ou de quelque philosophe ancien ou moderne. On est revenu de cette méthode ; mais les auteurs qui l'ont sui-

(1) *Dans la remarque* (F) *de l'article d'*Ève.

(2) Q. Curtius, *lib. IV, cap. XIV.*

(3) *Voyez l'article* Selemnus *tome XIII. Quand il n'y aurait que la jalousie, ce serait assez pour faire que le mal balançât le bien.*

vie n'en sont pas moins instructifs, et tout bien compté, je trouve étrange que *Lindenius Renovatus* (4) n'ait point parlé de l'auteur qui fait la matière de cet article. Ce n'est pas le seul péché d'omission qui s'y rencontre. Voyez la remarque (B) de l'article VANDERLINDEN, tome XIV.

(4) *C'est ainsi que s'appelle la Bibliothéque* de Scriptis Medicis, *dans la dernière édition, qui est celle de* 1686, *in*-4°.

FERRARE (RENÉE DE FRANCE, DUCHESSE DE), célèbre par sa vertu, et par son attachement à l'église réformée, était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne (A). Elle naquit à Blois (*a*), le 25 d'octobre 1510 (*b*), et fut accordée à Charles d'Autriche (*c*), l'an 1513 et l'an 1515, et depuis elle fut aussi promise à Joachim, marquis de Brandebourg; mais elle épousa, en 1527, Hercule d'Est, IIe. du nom, duc de Ferrare et de Modène (*d*). D'autres mettent le jour de ses noces au 28 de juin 1528 (*e*). Un historien moderne assure qu'elle possédait une vaste érudition (B). Il conte beaucoup de choses qui sont les unes très-fausses, les autres douteuses, touchant le voyage de Calvin à la cour de cette princesse (C). Ce qu'il débite sur les motifs qui la poussèrent dans la nouvelle religion, a fort peu de vraisemblance (D). Elle quitta l'Italie à cause de sa religion (E), dès que son mari fut mort, et s'en vint en France, où on lui permit la profession du huguenotisme. Elle fit sa résidence à Montargis, et y fournit un asile à plusieurs persécutés, jusques à ce qu'on la contraignit de ne le plus faire. Je doute que Mézerai en marque juste le temps (F). Ce fut avec beaucoup de regret qu'elle céda à cette dure nécessité : et si son courage parut en cette rencontre, sa charité ne se signala pas moins (G). Cette vertueuse dame avait toujours fait paraître une extrême inclination à répandre sa libéralité sur les misérables (H). Elle parla fortement pour le prince de Condé, lorsqu'on l'eut mis en prison (I); mais depuis elle se brouilla avec lui, parce que ni elle, ni ses ministres, n'approuvaient point la prise d'armes des protestans (*f*). On ne saurait assez admirer la fermeté qu'elle opposa aux machines dont Henri II et son mari se servirent, pour la retirer de ce qu'ils nommaient hérésie (K). Elle mourut à Montargis, le 12 de juin 1575 (*g*), dans la profession des réformés. C'est donc par une ignorance crasse qu'un jésuite (*h*) l'a placée dans le catalogue des personnes qui ont abjuré les erreurs des protestans. La plus petite marque de sa patience dans les disgrâces de ce monde ne fut point celle qu'elle donna par rapport aux galanteries de son mari. On prétend qu'après lui avoir donné trois fils et trois filles, elle se retira de son propre mouvement dans

(*a*) *Le père* Anselme, Hist. généalog., *pag*. 132.

(*b*) *Voyez la remarq*. (A).

(*c*) *Qui fut ensuite l'empereur Charles-Quint.*

(*d*) Anselme, Hist. généalog., *pag*. 132.

(*e*) *Le père* du Londel, Fastes des Rois, *pag*. 32.

(*f*) *Voyez la remarque* (G).

(*g*) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom. I*, *pag*. 749.

(*h*) Joannes Franciscus Hacki, *in libro cui titulus* Via regia, etc.

une maison particulière, pour ne pas voir, et pour ne pas traverser les plaisirs qu'il se donnait avec d'autres dames. On ajoute que cette *pauvre princesse* témoignait de l'amitié aux maîtresses de son époux (*i*).

(*i*) *Voyez* Louis Guyon, Diverses Leçons, *tom. III, pag.* 136.

(A) *Elle était fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne.*] Je rapporterai ici une particularité qui n'est pas indigne d'être sue. Cette reine accoucha l'an 1510 « d'une seconde fille » qu'elle fit nommer Renée, comme » si elle eût vu renaître dans cet ac- » couchement l'espérance d'avoir des » enfans qu'elle avait presque tout- » à-fait perdue ; mais l'ignorance des » matrones qui reçurent ce dernier, » la traitèrent si mal, que désormais » elle fut incapable d'en plus pro- » duire ; et il lui en resta de si gran- » des incommodités, qu'elle en mou- » rut enfin à trois ans de là, dans le » château de Blois, le 13e. jour du » mois de février 1513 (1). » L'auteur des Notes sur les Lettres de Rabelais s'est trompé apparemment, lorsqu'il a dit(2) que la princesse Renée naquit le 15 octobre 1509, etc.

(B) *Un historien moderne assure qu'elle possédait une vaste érudition.*] M. Varillas est l'historien dont je parle. Voici ses paroles : « Renée de » France, fille du roi Louis XII, épou- » se d'Hercule d'Este, duc de Fer- » rare, l'avait rendu père de cinq » enfans les mieux faits de la chré- » tienté, quoiqu'elle fût la prin- » cesse de son siècle la plus disgra- » ciée pour ce qui regardait le corps. » Il est vrai que ce qu'il y avait de » défectueux en sa taille et en sa beau- » té, était si abondamment réparé » du côté de l'esprit, qu'à tout pren- » dre, elle avait plus à se louer qu'à » se plaindre de la nature. Elle avait » plus de subtilité et de délicatesse » d'esprit, que l'on n'en avait vu en » aucune femme, sans en excepter » celles d'Italie qui s'en piquaient le » plus, et ce n'était qu'un jeu pour » elle d'apprendre ce qu'il y avait de » difficile dans les sciences les plus éle- » vées. Elle avait pénétré sans peine, et » sans effort d'esprit, dans la philo- » sophie et dans la théologie, et per- » sonne de son sexe n'en parlait de » meilleure grâce, ou pour mieux di- » re d'une manière moins ennuyeuse. » Elle excellait dans toutes les mathé- » matiques et surtout dans l'astrono- » mie ; et le mépris qu'elle avait pour » l'astrologie judiciaire ne l'avait point » empêchée de s'en faire montrer tous » les secrets par le fameux Luc Gau- » ric (3). » Il dit ailleurs (4) quelque chose de plus fort ; c'est que *personne ne la surpassa dans les connaissances les plus profondes de la philosophie, des mathématiques, et de l'astrologie.* Cela sent le style de roman : M. Varillas, au lieu de modifier les expressions de Brantôme, auteur gascon, qui ne lâche la bride que trop souvent aux hyperboles, et surtout quand il s'agit des princesses, enchérit par-dessus lui. On en va juger. *Madame Renée..... avoit un des bons esprits et subtils qui étoit possible ; elle avoit fort étudié, et l'ai vue fort savante discourir fort hautement et fort gravement de toutes sciences, jusques à l'astrologie et la connoissance des astres, dont je la vis un jour entretenir la reine mère, qui l'oyant ainsi parler, dit que le plus grand philosophe du monde n'en sauroit mieux parler* (5). Voyez quel rabais. Selon Varillas, l'égalité de savoir entre la princesse et tous les autres savans se rapporte aux *connaissances les plus profondes de la philosophie, des mathématiques et de l'astrologie* ; mais, selon Brantôme, elle ne se rapporte qu'à des discours d'astrologie, encore n'est-ce qu'au jugement de Catherine de Médicis. Il est plus utile que l'on ne pense de proposer aux lecteurs le parallèle de l'original avec la copie, comme je le fais ici. Consultez la note (6).

(1) Mézerai, Hist. de France, *tom. II, pag.* 890.

(2) *Pag.* 83.

(3) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. X, pag.* 354, *édit. de Hollande.*

(4) Hist. de Charles IX, *tom. I, pag.* 176, *édit. de Hollande.*

(5) Brantôme, Vie des Dames illustr., *pag. m.* 300.

(6) Brantôme, *là même, dit que Renée, quoiqu'elle* fût très-gâtée de son corps, *produisit à*

(C).... *et conte beaucoup de choses les unes très-fausses, les autres douteuses, touchant le voyage de Calvin.*] M. Varillas raconte (7), sous l'an 1535, que Calvin ayant choisi Strasbourg *pour son séjour*, y attira *ceux de sa secte qui s'étaient bannis volontairement* de France. *Calvin*, poursuit-il, *ayant assemblé un assez grand nombre de disciples pour former une église présenta par le cnoseil de Bucer une requête au magistrat de Strasbourg, pour obtenir la direction spirituelle des Français qui s'étaient transplantés de France dans l'Alsace, à cause de la religion.... Le magistrat persuadé par Stunius* (8).... *accorda la requête, et Calvin eut de cette sorte la commodité de fonder une église à sa mode... Comme son intention était de rendre célèbre le collége de Strasbourg, il ne se contenta pas d'y attirer les plus beaux esprits, et les plus savans hommes des universités de France qu'il avait corrompus ; mais de plus il voulut que ce même collége lui fût principalement redevable de sa réputation, et il y enseigna avec une assiduité plus grande que n'avaient été celle de Luther et de Mélanchthon, dans le collége de Wittemberg. Aussi le nombre de ses auditeurs devint-il plus grand sans comparaison que n'avait été le leur, quoique aucun prince souverain ne s'en fût mêlé. Il enseignait la théologie dans ce collége, et aucun des professeurs n'assistait plus volontiers que lui aux thèses des étudians. Il revoyait outre cela son Institution, et y ajoutait un quatrième et dernier livre. Il employa deux ans entiers à ces pénibles occupations, et rien n'aurait été capable de l'en tirer, s'il n'eût espéré de faire ailleurs plus de progrès ; mais il se laissa tromper par la fausse opinion qu'on lui inspira d'étendre sa doctrine dans l'Italie, et il s'imagina que ce serait quelque chose de si glorieux et de si agréable que de pénétrer dans un climat qui avait été inaccessible à Luther et à Zuingle, et de tirer de l'obéissance du pape les peuples les plus proches de son siége, qu'il ne put résister à la tentation qui lui en survint.* M. Varillas fait ici une digression pour l'éloge de la duchesse de Ferrare (9), après quoi il dit (10) que Calvin, n'ignorant pas la disposition de cette princesse, *passa travesti de Strasbourg à Ferrare.* Il suppose que Calvin, s'étant acquis par *son bel esprit* la familiarité de Renée, lui décria les maximes de Luther, celles de Zuingle, et celles de Mélanchthon, et que la princesse qui (11) *ne voulait changer de religion que pour se venger* de la cour de Rome, rebuta d'abord celle de Calvin ; mais qu'elle *ne s'empêcha pas long-temps d'être calviniste...... Le prêche se faisait dans* sa chambre *afin qu'il demeurât plus caché, par le respect qui défendait aux domestiques de s'enquérir trop curieusement de ce qui s'y passait. Mais il est encore moins possible aux femmes de qualité qu'aux autres de céler long-temps à leurs maris la religion qu'elles professent. Celle de la duchesse vint à la connaissance du duc de Ferrare, et ce prince en fut d'autant plus irrité, que rien ne choquait davantage ses intérêts humains. Il relevait du saint siége, et il savait que les papes ne manqueraient pas de forces pour le dépouiller, s'ils en avaient le prétexte. Sa terreur augmentait lorsqu'il faisait réflexion que le duc Alfonse son père avait été long-temps exilé, vagabond, pauvre, et soldat appointé d'une nation étrangère, pour s'être mis mal avec le pape ; et que, pour rentrer en grâce, il avait été contraint de demander pardon au pape Alexandre VI, et d'épouser Lucrèce Borgia. Ces considérations changèrent en un instant le duc, qui avait été jusque-là très-complaisant à l'égard de la duchesse. Il la contraignit de revenir à l'exercice de la nouvelle religion* (12), *et toute la faveur qu'elle obtint*

son mari une très-belle lignée. Il dit, pag. 306, qu'encore qu'elle apparût n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande à cause de la gâture de son corps, si est-ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté. *Varillas, au lieu d'en demeurer là, dit qu'elle était* la princesse de son siècle la plus disgraciée pour ce qui regardait le corps.

(7) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv.* X, *pag.* 352 *et suiv.*

(8) *Il fallait dire* Sturmius.

(9) *On l'a vu dans la remarque précédente.*

(10) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv.* X, *pag.* 355.

(11) *Là même, pag.* 356.

(12) *Les imprimeurs ont fait ici une faute : il faut lire, ou* renoncer *au lieu de* revenir, *ou* ancienne *au lieu de* nouvelle.

de lui pour Calvin, fut qu'il lui serait permis de s'en retourner comme il était venu.

Il y a beaucoup de mensonges dans ce narré. 1°. Lorsqu'en 1534 Calvin sortit du royaume, il choisit la ville de Bâle (13), et non pas celle de Strasbourg, pour le lieu de sa retraite ; et il se tint à Bâle dans la plus grande obscurité qu'il lui fut possible (14), jusqu'à ce qu'il entreprit le voyage d'Italie, après avoir publié son Institution chrétienne (15). 2°. Il est donc faux qu'il ait érigé en ce temps-là une église à Strasbourg, et qu'il ait rendu plus célèbre le collége de cette ville, que ne l'était le collége de Wittemberg. 3°. Rectifions ceci autant que nous le pourrons, en le transportant à son véritable temps : nous ne laisserons pas d'y trouver bien des mensonges. Calvin chassé de Genève, l'an 1538, s'en alla en Suisse, où il reçut une vocation de professeur en théologie de la part des magistrats de Strasbourg. Il accepta cette charge, et la remplit avec l'applaudissement des gens doctes (16) : mais 4°. il n'attira point à ce collége *les plus beaux esprits, et les plus savans hommes des universités de France :* et 5°. *le nombre de ses auditeurs* ne devint pas *sans comparaison plus grand que n'avait* été celui *de Luther et de Mélanchthon* à Wittemberg. Je ne sais où Varillas a pu prendre le fondement de ces hyperboles romanesques. Il est bien certain que Calvin, par la permission des magistrats, fonda une église française à Strasbourg, et qu'il la soumit à son formulaire de discipline (17) : mais 6°. il n'est pas vrai qu'il ait commencé par-là ses travaux dans cette ville. Il y alla pour y enseigner la théologie, à quoi il se voyait appelé par les magistrats ; et puis il les supplia de consentir à l'érection d'un troupeau français. 7°. Il ne quitta point *ces pénibles occupations* par l'espérance de faire plus de progrès en Italie : car il ne prit congé de ceux de Strasbourg qu'afin de retourner à Genève (18), où il se voyait rappelé avec de fortes instances. Il est absurde de supposer, comme le suppose M. Varillas, que Calvin s'en alla voir la duchesse de Ferrare, l'an 1535, après avoir fait deux ans à Strasbourg les fonctions de professeur en théologie, et celles de ministre, et après y avoir revu son Institution, et l'avoir augmentée *d'un quatrième et dernier livre :* car 8°. il sortit de France l'an 1534, et il alla à Ferrare vers la fin de l'an 1535 ; et 9°. lorsqu'il fit ce voyage, son Institution chrétienne n'avait paru qu'une fois. Il ne la revit, il ne l'augmenta qu'après son retour d'Italie (19). 10°. Elle ne fut divisée en livres que dans l'édition de l'an mil cinq cent cinquante-neuf. 11°. J'avoue que la duchesse de Ferrare fut mère de cinq enfans, mais ils n'étaient pas tous nés lors du voyage de Calvin. Quand elle accoucha d'une fille, l'an 1536, Rabelais observe qu'elle avait déjà une fille et un fils (20).

Un historien, qui se rend coupable de tant de mensonges sur des choses si aisées à bien rapporter, ne mérite pas beaucoup de créance à l'égard des conversations particulières qu'il suppose entre la duchesse de Ferrare et Calvin. Voilà ce que j'appelle douteux ; car je n'ai point de bonnes preuves pour avérer si Calvin insinua, ou s'il n'insinua point à la duchesse telles et telles choses contre Luther, contre Zuingle, contre Mélanchthon. On me persuaderait aisément que Calvin contribua peu à la conversion de cette princesse : je crois qu'il la trouva fort guérie de la créance romaine ; et que Marot, qui s'était réfugié avant lui en cette cour, eut

(13) *Tome IV, pag.* 333, *remarque* (F) *de l'article* Calvin.

(14) *Tome IV, pag.* 344, *remarque* (U) *de l'article* Calvin.

(15) *Il la publia à Bâle, l'an* 1535. *Voyez tome IV, pag.* 343, *la remarque* (U) *de l'article* Calvin.

(16) *Theologiam ibi docuit magno cum doctorum omnium applausu.* Beza, *in* Vitâ Calvini, *ad ann.* 1538.

(17) *Ex senatûs consensu Gallicam ecclesiam constitutâ etiam ecclesiasticâ disciplinâ plantavit.* Idem, ibid.

(18) *Il y retourna l'an* 1541. *Voyez sa* Vie *par* Bèze.

(19) *M.* Varillas, Histoire de Charles IX, *tom. I, dit que Calvin* avait composé chez *la duchesse de Ferrare* les livres de son Institution. *Dans le* X*e*. *livre de l'*Histoire de l'Hérésie, *pag.* 350, *il dit que Calvin étant allé à Nérac, pour conférer avec le Fèvre, et avec Rossel, leur lut son Institution. Il faut savoir que Calvin conféra avec le Fèvre à Nérac, l'an* 1533 *ou environ.*

(20) Rabelais, épître XIV, *pag.* 59.

plus de part que lui au changement de Renée (21).

(D) *Ce que Varillas débite sur les motifs qui la poussèrent dans la nouvelle religion, a fort peu de vraisemblance.*] « Les injures qu'elle prétendait que le roi son père eût reçues » du pape Jules II, lui avaient inspiré » de l'aversion pour la cour de Rome » (22). » C'est, selon M. Varillas, le motif qui la disposa à prêter l'oreille aux nouvelles sectes. « Elle ne voulait » changer de religion que pour se venger ; elle croyait qu'il suffisait pour » cela d'attaquer l'autorité spirituelle » et temporelle des papes, sans toucher aux sacremens, et surtout à la » profession religieuse, qui ne manquerait pas d'exciter de grands troubles dans les états les mieux établis » (23). » Il faut convenir, généralement parlant, que l'envie de se venger peut produire dans l'esprit de l'homme une forte inclination vers une secte. S'il s'élève un parti contre certaines personnes qui nous ont fait un grand tort, nous sommes très-disposés à soutenir ce parti, nous souhaitons qu'il soit juste ; et à force de le souhaiter, nous venons souvent à bout de le croire juste. Ceci a lieu non-seulement dans les cabales d'état et d'académie, mais aussi dans les disputes de religion ; de sorte qu'il ne faut point douter qu'une haine personnelle contre un pape, ne soit capable de porter un prince à favoriser les théologiens qui prêchent contre ce pape. Mais notre duchesse a-t-elle été dans ce cas ? A peine était-elle hors du maillot quand Jules II mourut. La cour de Rome était réconciliée avec Louis XII, quand ce prince sortit du monde ; de sorte que notre Renée fut plutôt capable d'ouïr parler de la paix entre son père et Léon X, que des violences de Jules II. Il n'y a point d'apparence qu'elle ait conçu contre la mémoire de ce pape un ressentiment qui ait compris tous ses successeurs. Quand nous n'apprenons une querelle qu'après qu'elle ne subsiste plus, les passions qu'elle produit ne sont point si vives. C'est à la vue des maux où elle nous plonge, que nous concevons une violente haine contre celui qui en est l'auteur. Je ne nie pas que ceux qui, pendant les troubles, et au temps même de la pacification, étaient encore au berceau, ne conçoivent un très-vif ressentiment contre l'auteur de ces troubles, lorsqu'étant venus en âge ils se voient très-incommodés des suites fâcheuses du mal qu'il causa ; mais la duchesse de Ferrare était-elle dans le cas ? Elle avait été exclue de la succession de son père par la loi salique, et ainsi les maux que Jules II avait causés à Louis XII ne l'eussent pas concernée, quand même ils eussent duré sous le règne de François Ier.

Il est sûr que les vérités de fait sont quelquefois destituées de vraisemblance ; et ainsi, sans décider ni que la princesse avait du ressentiment, ni qu'elle n'en avait pas, je me contente de dire qu'il n'est point probable que le souvenir des injustices de Jules II l'ait remplie de la passion de se venger de la cour de Rome par l'adoption du luthéranisme. Néanmoins je ne dois pas dissimuler ce que j'ai lu dans Brantôme. *Peut-être*, dit-il (24), *que se ressentant des mauvais tours que les papes avoient faits au roi son père, en tant de sortes, elle se sépara de leur obéissance, ne pouvant faire pis étant femme. Je tiens de bon lieu qu'elle le disoit souvent.* M. le Laboureur (25) cite une élégie de Clément Marot, sur la troisième grossesse de Renée. L'enfant y est félicité *de sa conception dans un temps si heureux.* Marot *lui promet la ruine du pape et du saint siége qu'il traite injurieusement, et qu'il dit être ennemi de sa maison.* Cela montre que ce poëte mettait en jeu les différens domestiques, afin d'aliéner de la cour de Rome la duchesse de Ferrare. Notez qu'il mettait aussi en jeu les bons augures et les prédictions favorables, dont les poëtes sont si libéraux, et qui les convainquent si souvent d'être faux prophètes (26). Il le fut en cette rencontre, et non plus que ses confrères en pareil cas, il n'en rougit point.

(21) *Voyez* le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom. I, pag.* 746, 747.

(22) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. X, pag.* 355.

(23) *Là même, pag.* 356.

(24) Brantôme, Vie des Dames illustr., *pag.* 300.

(25) Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I, pag.* 747 : *il remarque que cette Élégie a été supprimée.*

(26) *Voyez ci-dessous la remarque* (C) *de l'article* FONTARABIE.

(E) *Elle quitta l'Italie à cause de sa religion.*] C'est M. de Thou qui me l'apprend. *Sub idem tempus*, dit-il (27), *Renata Ferrariensis Guisii socrus, quæ ex Italiâ in Galliam ob religionis caussam migraverat, Aurelianum regis salutandi gratiâ venit.* Il dit cela sous l'année 1560. Le duc de Ferrare, mari de cette princesse, mourut l'an 1559.

(F) *Je doute que Mézerai en marque juste le temps.*] En racontant les violences que ceux de la religion eurent à souffrir en divers lieux, l'an 1562, il dit (28) « que l'autorité de » madame Renée, douairière de Ferrare, en sauva grand nombre, qui » de toutes parts se jetaient dans » Montargis, sous sa protection. Le duc » de Guise, son gendre (29), n'ayant » pu par prières, ni par menaces, la » réduire dans le bon chemin, y dépêcha Jean de Sourches-Malicorne, » avec quatre compagnies de cheval. » Lequel l'ayant fait sommer de lui » mettre entre les mains les principaux factieux qui s'étaient retirés » dans le château auprès d'elle, et » la menaçant d'y faire mener le » canon pour les avoir, en reçut une » réponse digne d'une telle princesse. » *Avisez bien*, lui dit-elle, *à ce que* » *vous ferez : sachez que personne n'a* » *droit de me commander que le roi même, et que si vous en venez là, je me* » *mettrai la première à la brèche, où* » *j'essaierai si vous aurez l'audace* » *de tuer la fille d'un roi, dont le* » *ciel et la terre seraient obligés de* » *venger la mort sur vous et sur toute* » *votre lignée, jusqu'aux enfans du* » *berceau.* Ces fières paroles ayant un » peu ralenti sa résolution, il arriva » la mort du duc de Guise, qui l'en » détourna tout-à-fait. » M. Varillas, en rapportant la même histoire, et en la paraphrasant selon sa coutume, l'applique à l'an 1562 (30). Mais je serais fort trompé si les écrivains protestans, qui appliquent cette aventure à l'an 1569, n'étaient beaucoup plus croyables. Nous allons voir les paroles du sieur d'Aubigné.

(G) *Si son courage parut en cette rencontre, sa charité ne se signala pas moins.*] La réponse qu'elle fit à Malicorne n'a pas été tournée aussi noblement par d'Aubigné que par Mézerai ; mais je ne sais si les phrases sont plus de l'historien que de la princesse. Quoi qu'il en soit, citons d'Aubigné. « Cela (31) fut cause que des » villes et villages du plat pays tout » s'enfuit à Montargis, où plusieurs » avaient été conservés dès les premières guerres, sous la faveur de la » duchesse, laquelle étant du sang » royal, apparentée de ceux de Guise, » avait eu un privilége particulier. » Elle et ses ministres blâmaient ceux » qui portaient les armes, en termes » qui les rendirent ennemis, elle et » le prince de Condé : et cette querelle donnait couverture au respect » qu'on lui portait. Mais ce dernier » amas émut les prêcheurs de Paris, » et eux le roi, à la contraindre de » chasser quatre cent soixante personnes, les deux tiers de femmes » et d'enfans portés au cou : cette princesse fondant en larmes dit à Malicorne, qui lui avait apporté cette » rude nouvelle, que si elle avait au » menton ce que lui portait (32), elle » le ferait mourir de ses mains, comme messager de mort. Elle fournit » ce peuple de cent cinquante grandes » charrettes, huit coches, et d'un » grand nombre de chevaux (33). » La manière dont ces pauvres gens, que Malicorne tâcha de faire périr en chemin, échappèrent est fort singulière. D'Aubigné la raconte aussi. Un autre historien huguenot (34) la raconte aussi, mais sans nommer Malicorne ; et à l'égard de la duchesse, voici ce qu'il dit, sous l'année 1569 (35) : *En ce*

(27) Thuan., *lib. XXVI*, *pag.* 521.

(28) Histoire de France, *tom. III*, *pag.* 86.

(29) *Anne d'Est, fille de Renée, épousa en premières noces, François de Lorraine, duc de Guise, et en secondes le duc de Nemours. Elle fut mère du duc de Guise, tué à Blois, et fit rage pour la ligue contre Henri III et Henri IV. Elle s'appelait alors la duchesse de Nemours. Voyez la dernière remarque vers la fin.*

(30) Varillas, Hist. de Charles IX, *tom. I*, *pag.* 175.

(31) *C'est-à-dire le massacre de ceux de la religion, fait à Orléans en l'année* 1569.

(32) *Voyez ci-dessous les paroles de* Brantôme, *remarq.* (H), *citat.* (38).

(33) D'Aubigné, Histoire universelle, *tom. I*, *liv. V*, *chap. XIII.*

(34) *Son ouvrage est intitulé :* La vraie et entière Histoire des Troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandre et pays circonvoisins, depuis l'an 1562 : *il est imprimé à la Rochelle*, 1573, *in-8°.*

(35) *Liv. VIII*, *folio* 253.

temps le duc d'Alençon fit entendre à la duchesse de Ferrare, que Montargis (son séjour ordinaire) servoit de retraite aux protestans : et qu'on y faisoit journellement complots contre la majesté. Partant la prioit de les chasser avec les ministres, et l'exercice de la religion protestante, dont elle faisoit profession, ou de prendre autre demeure. Elle respond qu'elle estoit trop proche de la couronne, pour y estre si mal affectionnée. Joint qu'il n'y avoit en la ville qu'un povre et simple peuple, qui ne se mesloit de chose qui pust de tant soit peu importer à l'estat du roi. Au reste qu'elle ne pouvoit sortir d'un lieu sien, où elle vouloit vivre et mourir : mesmes en l'exercice de religion qui lui avoit esté permis du roi, et où elle avoit esté jusque-là nourrie. Toutes fois sur la fin de septembre, fut contrainte de donner congé à la pluspart de ceux qui s'y estoient retirez, pour les menaces qu'on lui faisoit d'une garnison prochaine. Et d'autant qu'il y avoit plusieurs familles, maintes femmes, et grand nombre de jeunes et vieilles gens, tous indisposts à faire les longues traites qu'il leur falloit entreprendre, ou tomber à la merci de ceux qui n'en attendoient que la peau : elle presta ses coches, charrettes, et chariots pour les aider, respondant pour les charretiers qui conduisoient le reste et leur bagage.

Quand je songe que M. de Thou (36) a fourni à Mézerai et à Varillas ce qu'ils disent de l'équipée de Malicorne, sous l'an 1562, et de la réponse courageuse de la princesse, et qu'il met cet événement à la même année, je ne sais de quel côté me tourner ; et peut-être faut-il dire que la duchesse fut inquiétée deux fois à Montargis, l'an 1562, et l'an 1569 : la seconde fois ce n'était peut-être pas Malicorne qui fut chargé de la commission, quoique d'Aubigné le dise.

(H) *Elle a toujours fait paraître une extrême inclination à répandre sa libéralité sur les misérables.*] Je me servirai des paroles de Brantôme. *Si cette princesse*, dit-il (37), *étoit habile, sage, spirituelle, et vertueuse, elle étoit accompagnée d'autant de bontez, qu'elle étendoit si bien sur les sujets de son mari, que je n'ay vu aucun dans Ferrare qui ne s'en contentast, et n'en dist tous les biens du monde ; car ils se ressentoient surtout de sa charité qu'elle a eu toujours en recommandation, et principalement sur les François, car elle a eu cela de bon que jamais elle n'a oublié sa nation, et bien qu'elle en fust très-loing, elle l'a toujours fort aimée : jamais François passant par Ferrare ayant nécessité et s'adressant à elle, n'a parti d'avec elle, qu'elle ne lui donnast une ample aumosne et bon argent pour gagner son pays et sa maison, et s'il étoit malade et qu'il n'eust pu cheminer, elle le faisoit traiter et guerir très-soigneusement, et puis lui donnoit argent pour se retirer en France.* Brantôme avoit ouï dire *qu'au voyage de M. de Guise en Italie elle sauva après son retour plus de dix mil ames de pauvres François tant de gens de guerre que d'autres, qui fussent morts de faim et de nécessité sans elle, lesquels passant à Ferrare elle secouroit tous de remèdes et d'argent autant qu'il y en avoit ;* et quand les intendans de sa maison lui remontroient l'excès des dépenses, *elle ne leur disoit autre chose sinon, que voulez-vous, ce sont pauvres François de ma nation, et lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton et que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets, voire me seroient-ils tels si cette méchante loi salique ne me tenoit trop de rigueur* (38). Brantôme n'ignorait pas les charités de Montargis ; continuons de l'entendre (39) : « J'ai ouï dire à » aucuns de ses gens qu'étant de » retour en France, et s'étant re- » tirée en sa ville et maison de Mon- » targis, quand les guerres civiles se » venoient à esmouvoir, tant qu'elle a » vescu elle retiroit chez elle une in- » finité de peuple, et ceux de la reli- » gion qui estoient chassez et bannis » de leurs biens et maisons, elle les » aidoit, secouroit et nourrissoit de » tout ce qu'elle pouvoit. J'ai bien » veu moi aux seconds troubles les » forces de la Gascogne conduites par » MM. de Terrides et de Monsales

(36) Thuanus, Hist., *lib. XXX*, *pag.* 608.

(37) Brantôme, Vie des Dames illustres, *pag.* 302.

(38) *Là même*, *pag.* 303.

(39) *Là même*, *pag.* 305.

» montans à huit mil hommes, et » s'acheminans vers le roi, nous passasmes à Montargis les chefs et principaux capitaines et gentilshommes, » nous lui allasmes faire la reverence » comme notre devoir nous le commandoit : nous vismes dans le château je croi plus de trois cens personnes de la religion, qui de toutes » parts du païs s'estoient retirez là : » un vieux maistre d'hostel qu'elle » avoit, fort honnête gentilhomme » que j'avois connu à Ferrare et en » France, me jura qu'elle nourrissoit » tous les jours plus de trois cens » bouches de ces pauvres personnes » retirées. »

(I) *Elle parla fortement pour le prince de Condé.*] C'est encore du même auteur que j'enprunterai ma preuve. « J'ai ouï dire, et le tiens de » bon lieu, que lors que le prince de » Condé fut mis en prison à Orleans » du temps du petit roi François, elle » arriva de Ferrare deux jours après » et la vis arriver, le roi et toute la » cour estans allez au-devant, et re» çue avec un très-grand honneur, » comme il lui appartenoit, elle fut » fort triste de cette prison, et dit et » remonstra à feu M. de Guise son » gendre, que quiconque avoit con» seillé au roi ce coup avoit failli » grandement, et que ce n'étoit peu » de chose que de traiter un prin» ce du sang de cette sorte (40). » M. de Thou la fait tenir un langage encore plus relevé. *Aurelianum regis salutandi gratiâ venit, deploratoque præsenti rerum statu generum acerbè increpuit, et siquidem ante captum Condæum advenisset, id se impedituram testata monuit, ut ab injuriâ erga regiæ stirpis principes in posterum temperaret, nam plagam eam diù sanguinem missuram, nec cuiquam unquàm benè vertisse qui regis consanguineos principes prior lacessivisset* (41).

(K) *On ne saurait assez admirer la fermeté qu'elle opposa aux machines dont Henri II et son mari se servirent, pour la retirer de.... l'hérésie.*] M. le Laboureur a publié (42) un mémoire très-curieux. C'est l'instruction qui fut donnée au docteur Oriz * allant à Ferrare de la part de Henri II. Ce docteur était l'un des pénitenciers du pape, et il faisait en France l'office d'inquisiteur : il fut envoyé exprès à Ferrare pour y être le convertisseur de la duchesse. Il fut chargé de lui dire, 1°. Que le roi avait appris avec une douleur incroyable qu'elle *s'était laissé précipiter au labyrinthe de ces malheureuses et damnées opinions, contraires et répugnantes à notre sainte foi*; 2°. *Que quand il entendra sa réconciliation et réduction à la vraie obéissance de l'église, l'aise et plaisir qu'il en recevra ne seront pas moindres que s'il la voyait ressusciter de mort à vie*; 3°. *Que si au lieu d'ensuivre les vestiges de ses progéniteurs, qui par un singulier zèle ont toujours embrassé la protection de notre sainte foi catholique, icelle dame voulait demeurer en une opiniâtreté et pertinacité, cela déplairait autant au roi que chose de ce monde, et serait cause de lui faire entièrement oublier l'amitié avec toute observation et démonstration de bon neveu, n'ayant rien plus odieux qu'il a tous ceux de telles sectes réprouvées, dont il est ennemi mortel.* Si ces remontrances ne produisaient rien, le docteur Oriz devait faire des sermons de controverse auxquels on obligerait la duchesse d'assister *avec toute sa famille, quelque refus ou difficulté qu'elle en sût faire. Ayant continué cela par quelques jours, s'il voyait que par telle voie on ne pouvait rien profiter à l'endroit d'icelle dame, il devait lui déclarer en la présence du duc son mari, que sa majesté veut et entend, et de fait prie et exhorte très-instamment icelui sieur duc, qu'il ait à faire mettre ladite dame en lieu séparé de congrégation et conversation, où elle ne puisse plus gâter personne que soi-même, lui ôtant ses propres enfans et toute sa famille entièrement de quelque nation qu'ils soient, lesquels se trouveront chargés ou véhémentement soupçonnés desdites erreurs et fausses doctrines, pour leur faire leur procès.... et leurs dits procès faits, qu'il soit fait punition et correction exemplaire des fauteurs et délin-*

(40) Brantôme, Vie des Dames illustr., *p.* 306.
(41) Thuan., *lib. XXVI, pag.* 521, 522, *ad ann.* 1560.
(42) *Dans les* Additions à Castelnau, *tom.* I, *pag.* 747.

* Leclerc dit que ce personnage s'appelait Ory.

quans. Tout cela fut inutile : lisez les paroles de M. le Laboureur (43). Le duc de Ferrare ne fut pas assez adroit pour empêcher qu'Anne d'Est sa fille ne fût imbue des nouvelles opinions. Sa mère, qui la faisait élever aux sciences, lui donna pour camarade d'étude Olympia Fulvia Morata, fille de beaucoup d'esprit, qui fut ensuite une bonne luthérienne. *Cùm Anna Herculis Estensis Ferrariensium principis filia iisdem litteris à Joanne Sinapio viro summo institueretur, ut haberet quicum honestâ æmulatione certaret, visum matri est... ut Olympia in Aulam in quâ aliquot annos magnâ cum laude fuit advocaretur* (44). Le commerce de cette fille donna beaucoup de lumières sur la religion à la princesse Anne. Aussi dit-on qu'elle s'affligea beaucoup des supplices que l'on fit souffrir à ceux de la religion, après l'affaire d'Amboise, et qu'elle exhorta Catherine de Médicis à ne point répandre le sang innocent. C'est M. de Thou qui le rapporte. *Sola Anna Atestina Guisii uxor miti ingenio femina, et quæ à teneris annis Ferrariæ sub Renatâ parente ei doctrinæ quæ tunc exagitabatur innutrita fuerat, Olympiæ Moratæ lectissimæ et eruditissimæ feminæ consuetudine ad id usa, lacrymas non tenuisse dicitur, ultroque Catharinam monuisse ut si regem ac regnum salvum vellet, ab innocentum suppliciis abstineri juberet* (45). Du temps de la ligue elle fut fort passionnée contre ceux de la religion. Les intérêts de famille, et le souvenir de Poltrot (46), la firent changer peut-être de sentimens. Au reste, le duc de Ferrare s'était brouillé avec Renée avant le règne de Henri II ; car voici ce que Rabelais écrivit de Rome, l'an 1536. « Il y a danger » que madame *Renée* en souffre fascherie : ledit duc lui a osté madame » de *Soubise* sa gouvernante et la fait » servir par Italiennes, *qui n'est pas* » *bon signe* (47).

(43) *Elle souffrit avec obstination l'effet de toutes ces menaces, à cause de quoi le sieur de Brantôme remarque qu'elle fut quelque temps en mésintelligence avec son mari, qui ne put faire autre chose que de lui ôter l'éducation de ses enfans.* Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom. I, pag.* 749.

(44) Cœlius Secundus Curio, *in* Epistolâ ad Betuleium, *inter* Epistolas Olympiæ Fulviæ Moratæ, *pag. m.* 97.

(45) Thuanus, Hist., *lib. XXIV, pag.* 496, 497, *ad ann.* 1560.

(46) *Qui assassina le duc de Guise, son mari.*

(47) Épîtres de Rabelais, *pag.* 18.

FERRARIENSIS. C'est sous ce nom que l'on cite ordinairement un philosophe scolastique qui s'appelait *François Sylvestre* (A). Il était de Ferrare ; et il se fit tellement considérer dans son ordre (*a*), qu'il en fut élu général au chapitre tenu à Rome, l'an 1525. Sa corpulence ne l'empêcha pas de visiter les provinces de l'ordre, afin d'y rétablir la discipline autant que faire se pourrait *1 (*b*). Il mourut à Rennes en Bretagne, le 24 de septembre 1528. Il fut assisté à sa mort et muni des sacremens de l'église par le père Ives Mayeuc, dominicain, qui était évêque de Rennes depuis le 29 de janvier 1506, et qui avait été confesseur de la reine Anne de Bretagne *2, de Charles VIII, et de Louis XII (*c*).

J'ajoute que, selon Léandre Albert (*d*), il mourut le 19 de septembre 1528, à l'âge de cinquante-quatre ans. Cet historien *3 s'accorde avec Altamura touchant le lieu : mais son tra-

(*a*) *C'était celui des dominicains.*

*1 Leclerc ne doute pas que Bayle n'ait compris les mots : *Licet corpore gravis* ; mais il demande s'il les a bien traduits.

(*b*) *Licet corpore gravis, provincias tamen ordinis visitando lustravit ex officio, restituendæ vitæ regulari... pro viribus intendens.* Altamura, *in* Biblioth. Dominic., *pag.* 253.

*2 Suivant le père Échard que cite Leclerc, le père Mayeuc ne fut confesseur que de la reine Anne.

(*c*) *Tiré* d'Altamura, Bibliothéque des Dominic., *pag.* 253.

(*d*) *In* Descript. Italiæ, *folio* 350 *verso de l'édit. italienne de Venise* 1561, *et pag.* 540 *de l'édition latine de Cologne*, 1567.

*3 Joly pense qu'il faut croire Léandre Alberti, alors compagnon de voyage de Ferrariensis.

ducteur ne rend pas bien ces paroles, *nella città di Renes*; car il dit *in urbe Renesiâ*, et il fallait dire *Redonibus*, ou *in civitate Redonensi*. D'Argentré assure (*e*) que *Francesco Sylvestro*, général des jacobins, mourut à Rennes le 20 d'octobre 1528. Il a cru très-faussement que l'on le nommait Prieras. C'était le confondre avec Sylvestre Prierias, maître du sacré palais, sous Léon X.

(*e*) D'Argentré, Histoire de Bretagne, *liv. XII, chap. LXIX.*

(A) *C'est sous ce nom que l'on cite ordinairement... François Sylvestre.*] On cite principalement son Commentaire sur les quatre livres de Thomas d'Aquin contre les gentils. Il a fait aussi des Commentaires sur la Philosophie d'Aristote, et la Vie de la bienheureuse Osanna en six volumes. C'est une sainte dont il avait été confesseur, et qui est fort vénérée à Mantoue, à cause de sa sainteté et de ses miracles (1).

(1) *Ex* Altamurâ, *in* Bibliot. dominic., *pag.* 253.

FERRET (ÉMILE), en latin *Æmilius Ferrettus* (A), l'un des bons jurisconsultes du XVI[e]. siècle, naquit à Castello Franco, dans la Toscane (B), le 14 de novembre 1489. Il fut envoyé à Pise dès qu'il eut douze ans, et y étudia le droit canon et le droit civil pendant trois années; puis il en passa deux autres dans l'académie de Sienne, après quoi il alla à Rome et fut secrétaire du cardinal Salviati *. Il fut reçu avocat à l'âge de dix-neuf ans, après avoir soutenu des thèses dans une assemblée nombreuse de cardinaux et d'évêques. Il quitta alors son nom de baptême *Dominique*, et prit celui d'*Æmilius*. Ayant accepté la profession en jurisprudence, il expliqua si habilement le titre *de Rebus creditis*, que cela lui fit obtenir la qualité de secrétaire * de Léon X. Il exerça cette charge quelques années; après quoi il la quitta volontairement, et se retira dans sa patrie. Il en sortit au bout de deux ans, son père y ayant été tué, et s'en alla à Tridino dans le Montferrat. Il s'y maria (C), et après y avoir séjourné quatre ans, il suivit à Rome et à Naples le marquis de Montferrat, qui commandait une partie de l'armée de France. Cette expédition des Français ayant été malheureuse, il tâcha de regagner son pays; mais il tomba entre les mains des Espagnols, et ne recouvra la liberté qu'en payant rançon. Il s'en vint en France, et enseigna le droit à Valence avec tant de réputation que François I[er]. le fit conseiller au parlement de Paris (D), et le députa aux Vénitiens et aux Florentins. L'habileté avec laquelle il s'acquitta de ces emplois obligea le marquis de Montferrat à l'envoyer à la cour de Charles-Quint, après avoir fait agréer ce voyage à François I[er]. Ferret suivit l'empereur à l'expédition d'Afrique, et dès qu'il fut de retour en France le roi l'envoya aux Florentins, pendant la guerre qu'ils soutenaient contre l'empereur. Il revint en France lorsqu'ils eurent été subjugués, et suivit la cour à Nice lors de l'entrevue

* Leclerc dit qu'il fallait mettre : *de Salviati, depuis cardinal.*

* Je ne prétends pas le nier, dit Leclerc; mais il fallait en donner des preuves.

du pape, de Charles-Quint, et du roi; puis s'étant défait de la charge de conseiller au parlement, il se retira à Lyon *, d'où il passa à Florence et y obtint la bourgeoisie. Il fut appelé à Avignon pour y enseigner le droit. D'abord ses gages montèrent à cinq cent cinquante écus par an, puis à huit cents et enfin à mille, somme qui n'avait jamais été donnée dans cette université à nul professeur. Il se fit aimer et des habitans et des écoliers : cela parut d'une façon éclatante après sa mort (E), comme on le verra dans les remarques. Il mourut à Avignon, le 15 de juillet 1552. Il composa plusieurs ouvrages (*a*) (F). On voit une de ses lettres au-devant de la vieille traduction française (G) du Décaméron de Boccace.

* Il y était en 1539, et les trois années suivantes il y fit imprimer, dit Leclerc, les *Verrines* et les *Philippiques* de Cicéron, 1541, in-8°.

(*a*) *Tiré de* Panzirole, *lib. II, cap. CLXVII*, de claris Legum Interpret.

(A) *En latin* Æmilius Ferrettus.] M. Graverol, l'avocat, se trompe quand il croit que ce professeur en jurisprudence s'appelait *Æmilius Perrotus*. Il ne veut pas rechercher si c'est par erreur que quelques-uns l'ont nommé *Æmilius Ferretus* (1); mais quoi qu'il en soit, il assure que l'*Æmilius Perrotus* à qui Bunel a écrit des lettres, est le même jurisconsulte qu'*Æmilius Ferrettus*. C'est une erreur : celui-ci était Italien; l'autre était Français, comme Bunel (2) le pouvait apprendre à M. Graverol. Je ne le distingue point de ce conseiller au parlement dont M. de Thou a parlé avec éloge, et dont le fils fut tué à la Saint-Barthélemi. *Dionysius item Perrotus Æmilii senatoris Parisiensis non minùs integritate quàm juris scientiâ clari F. tanto patre dignissimus eandem fortunam subiit* (3). L'épitome de la Bibliothéque de Gesner a trompé M. Graverol : on y trouve ces paroles : *Æmilius Ferretus seu Perrotus jurisconsultus scripsit, etc.* (4). L'auteur lui donne le commentaire *in legem Gallus*, qui n'appartient qu'à Perrot.

(B) *Il naquit à Castello Franco, dans la Toscane.*] Ses ancêtres, originaires de Ravenne, s'étaient établis dans cette ville de Toscane (5). Notez ici une ou deux erreurs de M. Allard. *Émile Ferret*, dit-il (6), *était de Languedoc, mais il a lu dans l'université de Valence avec applaudissement, sous Henri II.* Il fallait dire *sous François Ier*. On eût pu dire après Panzirole (7) qu'il fut désigné conseiller au parlement de Grenoble; par-là il eût eu une nouvelle relation à l'ouvrage de M. Allard.

(C) *Il s'y maria.*] Sa femme était d'une très-bonne famille, *ex splendidâ familiâ* (8). Il en eut six fils et une fille (9), et néanmoins il décéda sans enfans; et son neveu fut son héritier (10). Nouvelle preuve qu'Émile Perrot, père d'un homme qui fut tué l'an 1572, n'est pas le même qu'Émile Ferret, mort sans enfans l'an 1552.

(D) *François Ier. le fit conseiller au parlement de Paris* *.] Ce fut en 1536, si l'on en croit Panzirole; mais, s'il a raison en cela, il se trompe lourdement bientôt après, lorsqu'il suppose que, depuis la promotion à cette charge, Ferret fut envoyé par François Ier. à Venise et à Florence, et par le marquis de Montferrat en

(1) *Æmilius Perrotus, qui et aliis Æmilius Ferretus dicitur (an errore id factum, non est hìc disquirendi locus) jurisconsultus fuit magni nominis.* Franciscus Graverol, Notis in Epist. II Bunelli, *pag.* 7.

(2) *Voyez la VIIe.* lettre de Bunel, *pag.* 33.

(3) Thuan. Histor., *lib. LII*, *pag.* 1077, *ad ann.* 1572.

(4) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag. m.* 12.

(5) Panzirolus, de claris Leg. Interpret., *lib. II*, *cap. CLXVII*, *pag. m.* 348.

(6) Allard, Biblioth. de Dauphiné, *pag.* 103.

(7) Panzirol., de claris Legum Interpret., *pag.* 350.

(8) *Ibidem*, *pag.* 349.

(9) *Idem, ibid.*

(10) *Uxore ac liberis amissis Marcum Nicolai fratris filium hæredem scripsit.* Idem, ibid. *pag.* 350.

* Leclerc croit que ce fut *conseiller au grand conseil*, du moins c'est ce qu'autorise à croire son épitaphe, qui porte : *in regio Lutetiæ consilio.*

Espagne, environ le temps que Charles-Quint se préparait à l'expédition d'Afrique. Cette expédition appartient à l'an 1535.

(E) *Il se fit aimer et des habitans et des écoliers ; cela parut..... après sa mort.*] Simon Craveta, son successeur en la chaire de jurisprudence, ayant osé le censurer dans sa première leçon, fut sifflé de toute la compagnie, et chassé hors de la ville. *Unicè tam à civibus, quàm auditoribus dilectus* (Ferrettus) *ingens sui desiderium reliquit, quod Simonis Cravetæ exemplum ostendit, qui Æmilii cathedræ subrogatus, cùm in primâ oratione eum perstrinxisset, ab omnibus explosus, et urbe ejectus, coactus est discedere* (11).

(F) *Il composa plusieurs ouvrages.*] Voici ce qu'en a dit Panzirole (12) : *Plura in jus civile scripsit, et librum de Signo, et Ratione inscriptum, in quo multas leges interpretatus est, et alterum Bartoli Everriculum nuncupatum, in quo ejus errores congerit ; notas in Institutiones, opinionum volumen, responsa, nec paucas epistolas edidit. Opus etiam de Armorum ratione linguâ hetruscâ composuit.* Il faut ajouter à cela un commentaire sur Tacite.

(G) *On voit une de ses lettres audevant de la vieille traduction française du Décaméron de Boccace.*] Cette lettre est en italien, et datée de Lyon, le 1er. mai 1545. Il l'écrivit à la reine de Navarre. C'est un fort bon éloge du Décaméron, et de la version francaise qu'Antoine le Maçon en avait faite par ordre de cette princesse. Émilio Ferretti, (c'est ainsi qu'il signe) déclare qu'il n'avait pas cru que le traducteur, quoique homme d'esprit, diligent, bonne plume, et habile dans la langue italienne, réussirait parfaitement bien à traduire le Décaméron, mais qu'il avait vu le contraire en lisant la traduction. L'attachement du sieur le Maçon à l'agriculture et à bâtir, les distractions que lui causaient les soins domestiques, chargé qu'il était d'une femme et d'un grand nombre d'enfans, avaient empêché notre Ferretti d'espérer de lui une bonne traduction. On sera bien aise, je m'assure, de voir ici ses propres paroles. *Per la moltitudine e varietà de le cure, ne le quali egli ha reso singular conto di se, o per esser deditissimo a la agricoltura, ed a l'edificare, secondo che dimostrano le ville e le case sue, o per haver moglie e buon numero di figliuoli e maschi e femine, a quali è stato mestieri di altro aiuto che di tesser favole, a ogni altra cosa aspettavo che mi riuscissi che a tradur novelle, almeno in sì gran numero e di sì gran varietà : mà la bellezza de l'ingegno suo, ed il compartimento, per il quale egli ha saputo cosi ben dispensar il tempo, ha vinte e tante sue difficultà, et l'imagination mia.* Voilà en passant une petite notice de la personne du vieux traducteur du Décaméron.

(11) Panzir., de claris Legum Interpretibus, *pag.* 350.

(12) *Idem, ibidem.*

FERRI (Paul), en latin *Ferrius*, a été un fort savant théologien au XVIIe. siècle. Il naquit le 24 février 1591, à Metz, où sa famille faisait figure (A). Il fit de si grands progrès à Montauban, où on l'avait envoyé pour étudier en théologie, qu'il fut reçu ministre à Metz, l'an 1610, à l'âge de dix-neuf ans. Il avait déjà publié un livre (B). La qualité de proposant se trouva unie en lui avec le titre d'auteur. Ceux qu'il publia depuis, en divers temps, lui acquirent beaucoup de réputation (C). Il avait de grands talens pour la chaire. C'était l'homme de sa province le plus éloquent, et dont les discours touchaient le plus. Sa belle taille, son visage vénérable et ses beaux gestes relevaient beaucoup son éloquence. Ses ennemis firent courir un faux bruit, qu'il était l'un des ministres que le cardinal de Richelieu avait gagnés pour l'accord des deux religions. On voit cette fausseté dans les lettres de

Guy Patin (D). Ce qu'il y a de certain c'est qu'il gémissait de la division des protestans, et qu'il ne désespérait pas de pouvoir contribuer quelque chose à l'éteindre. C'est sans doute dans cette vue qu'il entretint un grand commerce de lettres avec *Duréus* (*a*) (E), qui négociait en Allemagne la concorde des protestans, et qui était un homme de bien, zélé et pieux, mais qui enfin devint un peu visionnaire (F). Paul Ferri mourut le 27 de décembre 1669. Il n'avait jamais discontinué de prêcher. On lui trouva dans la vessie plus de quatre-vingts pierres : ce fut ce qui lui causa la mort. Il avait une très-belle bibliothéque, et il se plaisait à écrire plusieurs remarques sur le papier blanc qu'on laisse au commencement des livres et à la fin; et parce que son écriture était fort menue et nette, il plaçait beaucoup de choses sur ces feuillets que l'on peut lire aisément. On voit dans l'inscription de sa taille-douce les paroles *verbi divini minister* (G), que l'on n'eut point la permission d'employer depuis pour ses collègues. Il a laissé des enfans (H) et des manuscrits (*b*) (I). Je ne sais si l'on pourra voir jamais de ses ouvrages posthumes.

(*a*) *Voyez son article, pag.* 77.

(*b*) *Ceci et la plupart des choses qu'on verra dans les remarques, ont été tirées d'un* mémoire, *que l'obligeant, savant et curieux auteur des* Remarques sur la Confession catholique de Sancy, *imprimées à Amsterdam, en l'année* 1693, *m'a communiqué.*

(A) *Il naquit à Metz* (1), *où sa famille faisait figure.*] Jacques Ferri son père, fut quarante et un an à passer successivement par tous les degrés de l'ancienne magistrature de cette ville, et ne sortit d'emploi qu'à la suppression qui se fit, l'an 1643, de la juridiction des juges qu'on appelait Treize. Élisabeth Jolli, sa femme, mère de notre Paul Ferri, était sœur du célèbre Pierre Jolli, procureur du roi à Metz, à Toul et à Verdun, auquel M. le Bey-de-Batilli et M. Boissard adressent plusieurs épigrammes dans leurs poésies latines.

(1) *Le* Catalogue d'Oxford *devait le qualifier* Metensis, *et non pas* Metrensis.

(B) *A l'âge de dix-neuf ans, il avait déjà publié un livre.*] En voici le titre : *Les premières OEuvres poétiques de Paul Ferri, Messin, où sous la douce diversité de ses conceptions se rencontrent les honnêtes libertés d'une jeunesse.* Il le fit imprimer à Montauban, en 1610. Il n'était encore que proposant; mais comme il se préparait à être promu bientôt au ministère, il finit son avertissement au lecteur par ces mots, *sat ludo nugisque datum.* Si ce recueil de poésies était en latin, on l'appellerait *Juvenilia Pauli Ferrii.* Voici un nouvel auteur à ajouter aux Enfans célèbres, si M. Baillet les réimprime. La première pièce que l'on rencontre dans ces poésies, est une pastorale intitulée, *Isabelle, ou le dédain de l'Amour* *. On voit ensuite plusieurs sonnets et quelques stances sous le titre de *les Gloires d'Isabelle*, et enfin plusieurs stances et sonnets pour des ministres et autres personnes de Montauban, de Metz et de la Rochelle.

(C)... *Ceux qu'il publia depuis, en divers temps, lui acquirent beaucoup de réputation.*] Celui qu'il fit imprimer l'an 1616, sous le titre de *Scholastici orthodoxi Specimen* (2), montre que la doctrine des protestans sur les matières de la grâce, a été enseignée par les scolastiques. Ce traité lui attira l'estime de M. du Plessis-Mornai, qui lui en écrivit une lettre (3) où il

* C'est de cette pièce qu'un sieur de La Croix composa depuis sa *Climène*, 1632, in-8°. Joly transcrit le passage de Jordan qui avait copié une note de Ferri à ce sujet.

(2) *C'est un octavo de* 559 *pages. Le titre porte qu'il est imprimé à Gotstad*, Gotstadii. *C'est apparemment un nom forgé à plaisir, qui signifie en allemand,* Ville de Dieu, *par lequel on désigne Genève.*

(3) *Datée du* 19 *de juin* 1617 : *elle se trouve au III*e. *tome des* Mémoires de du Plessis, *pag.* 1158.

lui donna ses avis sur un autre ouvrage qu'il avait ouï dire que M. Ferri composait. Cet autre ouvrage fut imprimé à Sedan, chez Jean Jeannon, l'an 1618, et a pour titre : *Le dernier Désespoir de la Tradition contre l'Écriture*, ou *Réfutation du Livre de François Véron*. Voici le titre d'un livre publié à Leyde, l'an 1630 : *Pauli Ferrii Vindiciæ pro Scholastico orthodoxo adversùs Leonardum Perinum jesuitam, doctorem theologum, et Universitatis Mussipontanæ cancellarium, justæ, plenæ, amicæ, in quibus agitur de prædestinatione et annexis, de gratiâ et libero arbitrio, de causâ peccati et justificatione*. Ce jésuite avait publié un livre l'an 1619, qu'il avait intitulé : *Thrasonica Pauli Ferrii Calvinistæ* (4). M. Ferri, en 1654, fit un catéchisme général, pour montrer qu'il avait été nécessaire de réformer l'église romaine. Il le publia la même année, sous le titre de *Catéchisme général de la Réformation*. M. Bossuet, qui était alors chanoine et archidiacre de Metz, et qui s'est rendu depuis si célèbre sous le titre d'évêque de Condom, et sous celui d'évêque de Meaux, écrivit contre ce traité de M. Ferri. Je ne dois pas oublier que ce ministre fut choisi pour prononcer le sermon funèbre de Louis XIII, et celui de la reine-mère, Anne d'Autriche. Ces deux sermons sont imprimés. Il fit aussi des prières en quelques rencontres pour la guérison de leurs majestés. Ces prières furent imprimées, et sont très-belles.

Ajoutons à tout ceci un passage de M. Ancillon (5). « M. Ferri a fait encore un autre livre (6), qui a pour » titre *Le dernier Désespoir de la* » *Tradition*, qui est un très-bon ou» vrage en son genre. Il fit aussi, en » l'année 1624, un livret qui a pour » titre, *Remarques d'Histoires sur le* » *discours de la vie et de la mort de* » *saint Livier, et le récit de ses mira*» *cles, nouvellement publiés par le* » *sieur de Ramberviller, lieutenant* » *général au bailliage de l'évêché de* » *Metz, avec diverses approbations* » *des docteurs*. M. Ferri ne voulut » pas être connu pour auteur de cette » petite pièce, parce qu'il l'avait » écrite contre un homme considéra» ble, et son compatriote, avec le» quel il ne voulait pas se brouiller ; » mais il m'a fait présent d'un exem» plaire de ce livret, depuis que j'ai » été son collègue, et je l'ai encore » actuellement, sur lequel il a mis ces » mots de sa propre main, au-des» sous du titre : *Par Paul Ferri*. »

(4) Alegambe, Biblioth. societat. Jesu, *pag.* 305. *Son continuateur a dit* Verrii *au lieu de* Ferrii.

(5) Ancillon, Mélange critique, *tom. II, pag.* 269.

(6) *On venait de parler de* Scholasticus orthodoxus.

(D) *On voit cette fausseté dans les lettres de Guy Patin.*] Voici le passage (7). « M. Ferri, ministre de Metz, » y est mort depuis un mois. Il était » un des plus savans de sa volée. Si » le cardinal de Richelieu ne fût pas » mort sitôt, il allait faire accorder » les deux religions. Il y avait plu» sieurs ministres gagnés pour cela. » Ce M. Ferri était de la bande, et » en avait une pension de 500 écus » tous les ans. Voilà comment les » huguenots en parlent ici. » Les ennemis de ce ministre renouvelèrent ce faux bruit à l'occasion de son catéchisme général, où ils prétendirent qu'il donnait prise à son adversaire, je veux dire à M. l'abbé Bossuet, archidiacre de Metz, qui écrivit contre lui.

(E) *Il entretint un grand commerce de lettres avec* Duréus.] Ce commerce dura plus de vingt-cinq ou ving-six ans. Je rapporterai sur ce sujet une historiette qui m'a été communiquée. Duréus, étant à la foire de Francfort, au mois d'avril 1662, témoigna à quelques messieurs de Metz la passion extrême qu'il avait de voir M. Ferri. Lorsqu'ils furent prêts à s'en retourner chez eux, ils lui demandèrent s'il voulait être de la partie, et l'exhortèrent à ce voyage, et s'offrirent de l'attendre jusqu'au lendemain. Il aurait voulu qu'on lui eût donné plus de temps pour se résoudre, mais il fallut mettre fin bientôt à la délibération. Il prit le parti d'aller à Metz ; sur cela voici deux obstacles qui se présentent : il fallait se résoudre à s'habiller à la française comme un homme de campagne, et

(7) Patin, Lettre DIX, *datée du* 14 *mars* 1670, *pag.* 499 *du IIIe. tome, édit. de Genève*, 1691.

à faire raser une grande barbe blanche et carrée qu'il portait. Il avait de l'aversion pour la première de ces deux choses, et l'autre lui était une terrible mortification. Mais le désir de voir M. Ferri surmonta tous ces obstacles. Ils arrivèrent à Metz si tard, que Duréus fut obligé de renvoyer sa visite au lendemain. Mais quelqu'un de ceux qui étaient venus avec lui alla dire de fort bon matin à M. Ferri que M. Duréus était arrivé le jour précédent, et qu'il était juste de prévenir sa visite. M. Ferri se trémoussa tellement à cette nouvelle, et se remplit si fort du plaisir d'aller embrasser ce bon docteur, qu'il oublia d'attacher les jarretières de son caleçon, et qu'il sortit demi-habillé. Leur entrevue fut accompagnée de mille marques édifiantes de zèle et d'estime réciproque. On croit qu'ensuite de leurs conférences, M. Ferri fit un écrit qu'il adressa aux theologiens de Strasbourg. Quelqu'un d'eux, qui apparemment n'était pas pour le *syncrétisme*, écrivit contre M. Ferri. Remarquez en passant combien M. Amyraut s'était trompé, lorsqu'en 1647 il parlait de Duréus comme d'un homme qui ne vivait plus (8).

Mettons ici ce que M. Ancillon, collègue de M. Ferri, a dit de Duréus (9). « Il vint à Metz où il conféra dans » une maison tierce avec M. Ferri et » moi sur ce sujet. Il nous dit en con- » fidence tout ce qu'il avait fait jus- » qu'alors, et ce qu'il avait dessein » de faire à la suite, et nous demanda » nos avis. Nous remarquâmes que » c'était un homme de bien et qui » était savant; qu'il était très-capa- » ble et très-propre à négocier une » affaire de cette importance. Il l'a- » vait mise dès lors en très-bon état ; » il avait déjà parole de tous les » princes d'Allemagne et des rois du » nord. Il nous dit qu'il ne trouvait » pas de difficultés de la part des » princes, et qu'il n'y avait que » quelques ministres qui apportas- » sent des obstacles, et qui s'op- » posassent à ce grand et souhaitable » ouvrage. Il se louait fort de la cha- » rité de messieurs de Zurich, qui » lui avaient fourni de grandes som- » mes d'argent pour faire ses voya- » ges, et pour suppléer à ce qu'il » fallait au delà de ce que le protec- » teur (10) lui faisait donner. Nous » l'exhortâmes fort à continuer de » travailler jusqu'à ce qu'il eût mis » son dessein à exécution. »

Je marquai dans la première édition de cet ouvrage ce que portait le mémoire qui m'avait été fourni : c'est qu'ensuite des conférences de Duréus et de Ferri, en 1662, ce dernier fit quelque ouvrage qui obligea un théologien de Strasbourg à écrire contre lui. Ce théologien ne peut pas être Dorschéus, car il mourut l'an 1659 : ainsi son livre *de Gratiâ adversùs calvinistam Ferrium*, ne peut point se rapporter à aucune chose qui ait suivi cette conférence du pacificateur Duréus, et du ministre de Metz. Ce que disait Duréus, *qu'il n'y avait que quelques ministres qui s'opposassent* à l'ouvrage de la réunion, est digne d'être observé, et confirme ce que l'on verra ci-dessous (11). Hulseman, professeur en théologie, publia à Wittemberg, en 1644, un livre contre le projet de Duréus, et l'intitula, *Calvinismus irreconciliabilis*.

(F) Duréus *enfin devint un peu visionnaire.*] Cela paraît par les choses que j'ai rapportées ci-dessus (12) touchant ses desseins apocalyptiques, et plus encore par les vastes espérances qu'il avait conçues de sa nouvelle explication de l'Apocalypse. Je ne pus joindre ce dernier fait au précédent; parce que je me trouvai alors à la dernière page du premier volume de ce Dictionnaire. Je le renvoyai donc ici. Considérez je vous prie le plan de Duréus. C'est une *méthode de méditation pour pénétrer au vrai sens de l'Écriture Sainte par soi-même ; afin qu'on prévienne tou-*

(8) André Rivet *lui releva cette faute :* Scripsit in suâ præfatione (*c'est-à-dire dans la préface* Speciminis Animadversionum *contre M. Spanheim*) Rever. Duræum *piæ memoriæ* non *deposuisse nisi cum vitâ* studium concordiæ inter reformatos et lutheranos sarciendæ, qui etiamnum vivit Dei gratiâ et valet. *Andr. Rivetus, epist. apologet. ad Guill. fratrem*, datée du 14 juillet 1648. *Oper.*, *tom. III*, *pag.* 886, 887.

(9) Ancillon, Mélange critique, *tom. II*, *pag.* 244, 245.

(10) *Olivier Cromwel.*

(11) *Dans la remarque* (D) *de l'article* HOTTINGER, *tome VIII.*

(12) *Dans la remarq.* (C) *de l'article* DURÉUS, *pag.* 79.

te occasion de dispute, touchant ce qui peut être douteux : car en tout cas de doute il ne faudra faire autre chose qu'avoir recours immédiatement à un texte, ou à plusieurs qui parlent de la matière dont il est question ; et ayant trouvé le vrai sens de l'Écriture par la règle d'interprétation commune, la décision sera trouvée, si l'on a été au préalable d'accord d'acquiescer au sens de l'Écriture Sainte (13). Il ajoute que, pour donner un essai de sa méthode, *il a voulu prendre le livre de l'Apocalypse, qui sans contredit est estimé le plus obscur de toute la Bible, afin que, par la description du moyen qui nous mène à son intelligence, nous puissions comprendre que la même règle nous pourra faire voir le sens, et mener à l'intelligence des autres livres et textes de l'Écriture Sainte moins obscurs* (14). Il croit que, *Dieu aidant, cette batterie contre la puissance de ténèbres sera dressée de telle façon que la main de l'Éternel sera haut élevée, selon la prophétie d'Ésaie, ch. XXVI*, 9, 10, 11, 12, *qui commence à être aujourd'hui accomplie. Il faut donc faire que la clarté les environne tellement qu'ils n'auront aucun lieu où se cacher plus outre* (15). Que de visions! que de chimères ! comment faut-il avoir l'esprit fait pour se flatter qu'on fera sortir d'une pareille méthode une évidence si lumineuse qu'elle dissipera tous les doutes que l'on forme sur le vrai sens de tels et de tels passages de la Bible ? Ce grand pacificateur sonna du cornet en Sion, car il joignit à son livre un imprimé latin de quatre pages *in*-4°. avec ce frontispice, *Celeusma ad pios Evangelii ministros*.

Vos qui per vada sancta navigantes
Lentos figitis ad mandata remos,
Audite hoc monitum, ut celeusma missum
. . . ., . . Nomine CHRISTI.

Celui qui possédait l'exemplaire qui est parvenu entre mes mains y avait collé l'original de la lettre que Duréus écrivit aux consistoires de la province de Groningue, en leur envoyant son nouveau projet et son *Celeusma*. Cette lettre est datée de Cassel, le 22 de juin 1674, et témoigne qu'il prenait vivement à cœur les intérêts de sa nouvelle méthode.

Notez que pour l'excuser, et pour faire voir qu'il ne se repaissait pas de chimères, il semble qu'on pourrait dire que l'une de ses principales vues était d'attaquer la conscience de ceux qui nourrissent la division. Cela paraît par ces paroles ; *Ce qui embrouille les esprits et sépare les affections des chrétiens n'est autre chose qu'une visée que les hommes ont, de maintenir les principes et la méthode de leur faction particulière, contre l'intérêt de l'édification commune, qui nous est enseignée et recommandée par l'apôtre saint Paul, I Corint., IX, v. 19..... J'ai donc en ma visée la recherche du remède vraiment évangélique et spirituel, qui pourra être appliqué à la conscience de tous ceux qui fomentent pour des intérêts mondains l'esprit de partialité parmi les chrétiens ; c'est ici donc le fondement et la visée du nouveau dessein* (16). C'était aller à la source et du mal et du remède, dira-t-on ; il ne faut donc pas s'étonner qu'il se soit promis tant de merveilles ; il voulait montrer « les moyens » d'ôter les empêchemens, qui dé» tournent les esprits des protestans » du chemin d'une réformation plus » accomplie, qui doit être introduite » ès écoles et en l'église, d'où le » fruit, par la bénédiction de Dieu, » redondera au gouvernement des » états (17). » On dira ce qu'on voudra, ses chimères ne laisseront pas de subsister ; car les assauts, qu'il se proposait de donner à la conscience des chefs, n'étaient pas moins malaisés à réussir que ceux de l'entendement.

(G) *On voit dans l'inscription de sa taille-douce, les paroles* Verbi Dei minister.] Plusieurs trouveront ici avec plaisir le distique qui est au bas de l'estampe :

Tales si multos ferrent hæc secula Ferri,
In Ferri sæclis aurea sæcla forent.

La première taille-douce de ministre que les protestans de Metz publièrent depuis celle-là, fut celle de M. Ancillon. On y mit le *Verbi divini minister*,

(13) Duréus, Intelligence de l'Apocalypse, *pag.* 24.
(14) *Là même, pag.* 25.
(15) *Là même, Épître dédicatoire, pag.* 9, 10.
(16) *Là même, pag.* 17.
(17) *Là même, pag.* 25, 26.

mais on les obligea à l'effacer (18).

Ce M. Ancillon était ministre de Metz, et un homme de beaucoup de Mérite. Voyez son article ci-dessus (19). monsieur son fils s'est fort offensé des paroles que l'on vient de lire dans cette remarque (G); et il en a publié ses plaintes. 1°. Il prétend (20) qu'afin de *représenter la grande considération qu'on avait pour M. Ferri*, j'ai dit *qu'on trouva bon qu'on le nommât ministre de la R. R.; et que ceux qui ont gravé la taille-douce de M. Ancillon ayant voulu lui donner depuis la même qualité, la justice s'y opposa, et qu'on la fit effacer parce qu'on n'avait pas les mêmes égards pour l'un, qu'on avait eus pour l'autre. Est-ce*, continue-t-il (21), *qu'il n'y avait pas moyen de faire paraître l'illustre M. Ferri aussi grand qu'il a été, sans abaisser M. Ancillon? Et qu'on ne pouvait l'élever qu'en le mettant sur les ruines de l'autre?* Cette *distinction* lui paraît (22) *odieuse et affectée;* il dit *qu'on tâche très-mal à propos de noircir* la mémoire de M. Ancillon (23). 2°. Il se fâche (24) contre celui qui m'a donné des Mémoires; et il a été surpris (25) de ma *crédulité* et de la *manière dont je les ai mis en œuvre :* il suppose qu'ayant *été long-temps dans le voisinage de Metz, je sais à peu près comment les choses s'y sont passées*, et que *je n'ai pas ignoré l'estime universelle et l'affection inexprimable qu'on avait pour M. Ancillon*. 3°. Il parle (26) du commerce de lettres qui a été entre M. Ancillon et moi pendant plusieurs années. 4°. Il ne croit point (27) que monsieur son père ni aucune personne de sa famille m'ait jamais chagriné. 5°. Mais il trouve (28) que *j'aurais bien fait* pour mon honneur *de m'abstenir.... de mettre avec tant de soin le nom d'Ancillon dans le corps et dans l'indice de mon ouvrage, n'ayant à lui donner qu'une place si peu digne d'un aussi grand homme qu'il a été.* 6°. Venant au fait, il accuse de fausseté ce que j'avance, et il apprend au public (29) que le sieur Philippe *fit la taille-douce de M. Ferri quelque temps après sa mort, et le nomma ministre de la R. R.;* que *le procureur du roi se souleva d'abord contre cette qualité, et appela le graveur en justice;* que les héritiers de M. Ferri n'ayant point voulu intervenir dans cette cause, le graveur (30) *se chagrina contre son ouvrage*, et que *si des personnes de considération ne l'eussent empêché, il eût brisé la planche de dépit de ce qu'on s'intéressait si peu pour lui, qui n'avait eu en vue en travaillant, que de faire honneur à la mémoire de M. Ferri et à sa famille;* qu'*il se contenta donc de corriger le titre, et pour fermer la bouche au procureur du roi et aux cathol. rom. il mit un P. entre les deux R., pour dire prétendue réformée;* que (31) *le même sieur Philippe grava quelques années après le portrait de M. Ancillon, et pour éviter le même inconvénient qui lui était arrivé au sujet de celui de M. Ferri, il mit ces mots*, David Ancillon, Ministrorum Metensium Decanus; que *jamais personne ne les a trouvés mauvais, qu'ils sont restés sans contradiction, que le public les a toujours vus dès le commencement et dans la suite sur cette taille-douce*, qu'*il a la planche actuellement entre les mains;* et (32) qu'*il est prêt à la représenter à quiconque souhaitera d'être convaincu qu'il y a du moins une erreur* dans mon gros *ouvrage*.

Je n'avais jamais été aussi surpris que je le fus en lisant cette partie de l'ouvrage du fils de M. Ancillon. Je fis promptement deux choses; l'une fut de lui écrire qu'il pouvait avoir raison à l'égard du fait, mais qu'il n'en pouvait point avoir à l'égard du but qu'il supposait que l'on avait eu. Je lui donnai quelques éclaircissemens; je le priai de rectifier les choses dans le premier ouvrage qu'il donnerait au public : et je l'avertis que, de mon côté j'éclaircirais toute cette affaire,

(18) *Ceci s'est trouvé faux. Voyez la page suiv.* 462, *num.* VI.

(19) *Page* 65 du tome II.

(20) Discours sur la Vie de feu M. Ancillon, *pag.* 307.

(21) *Là même, pag.* 308.

(22) *Là même.*

(23) *Là même.*

(24) *Là même, pag.* 312.

(25) *Là même, pag.* 313.

(26) *Là même.*

(27) *Là même, pag.* 314.

(28) *Là même.*

(29) *Là même, pag.* 308.

(30) *Là même, pag.* 309.

(31) *Là même, pag.* 310.

(32) *Là même, pag.* 311.

dans la IIe. édition. Il me répondit fort obligeamment, et m'assura qu'il espérait de mettre bientôt sous la presse un livre où ceci serait retouché. L'autre chose que je fis fut d'écrire à celui qui m'avait communiqué des mémoires touchant M. Ferri : je le priai de me dire si les deux faits que j'avais mis en avant, et que je tenais de lui, se pouvaient prouver, ou bien s'il fallait passer condamnation depuis que l'on avait vu le livre où M. Ancillon le fils soutenait que l'estampe de M. Ferri avait été attaquée, et que celle de M. son père ne l'avait pas été. Nous verrons ci-dessous ce qui me fut répondu. Faisons avant cela quelques notes sur les cinq points de la plainte.

I. Je puis protester avec la dernière sincérité que je n'ai point eu dessein d'inspirer à mes lecteurs aucune idée de supériorité ou d'infériorité par rapport à ces deux ministres de Metz, M. Ferri et M. Ancillon. Je ne crois point que l'honnête homme qui m'envoya des mémoires ait songé à rien de semblable. Je les ai relus depuis que la plainte m'a été connue, et je n'y ai rien trouvé qui soit capable de faire naître ce soupçon. La chose y est tournée tout simplement comme je la donne; et il paraît clairement qu'il ne songeait qu'à marquer l'époque de l'une des chicaneries que les missionnaires ont faites à ceux de la religion. Un temps a été qu'on se contentait de chicaner les ministres qui prenaient la qualité de pasteurs: on ne leur faisait point d'affaires sur la qualité de ministres de la parole de Dieu; enfin on s'avisa de les harceler sur cet article. Voilà ce que je crus que la personne qui m'envoya des mémoires avait eu dessein de marquer par rapport au pays Messin; et ce fut uniquement dans la même vue que j'employai la remarque qui concernait le portrait de M. Ferri. Si l'on m'avait dit qu'il se trouverait des gens qui prétendraient que je voulais mettre par-là M. Ferri au-dessus de M. Ancillon, j'aurais répondu que cela me paraissait impossible. Je me souviens pour le moins fort distinctement qu'il ne me tomba jamais dans l'esprit que quelqu'un prendrait la chose en ce sens-là; et si ce soupçon me fût venu, j'aurais marqué positivement quel était le but de ma remarque. Jugez donc quelle a été ma surprise, lorsque j'ai vu qu'on s'est plaint publiquement que mon dessein a été d'abaisser et de noircir M. Ancillon, et que j'ai dit qu'on fit effacer de sa taille-douce la qualité de ministre de la parole de Dieu, *parce qu'on n'avait pas les mêmes égards pour lui qu'on avait eus pour l'autre* Non-seulement c'est m'attribuer un dessein que je n'ai point eu; mais c'est m'imputer des paroles dont il n'y a nulle trace dans mon Dictionnaire. J'ai observé mille fois que ceux qui écrivent ou la vie ou l'éloge des hommes illustres, se plaisent à dire qu'un tel ou un tel usage a commencé ou a cessé par un tel ou par un tel professeur, etc. Ce sont des époques, ou des singularités, qu'on trouve notables, et sur ce pied-là l'auteur du mémoire a dû m'indiquer où finit la permission de mettre le *Verbi divini minister* aux tailles-douces des ministres, et où commença la défense. Mais s'il eût voulu faire trouver en cela quelque distinction avantageuse à la mémoire de M. Ferri, il eût été obligé de spécifier les circonstances, et de prouver nettement qu'elles formaient une telle distinction; car sans cela il ne pouvait établir aucun droit de préférence. Je m'explique. Ceux qui disent en général, *un tel a été le dernier qui ait eu cette permission; un tel a été le premier à qui l'on a fait cette défense*, indiquent clairement et précisément une époque; mais ils ne disent rien jusque-là qui fasse connaître la différence de mérite entre ce dernier et ce premier. L'événement dont ils parlent est un signe très-équivoque. Il peut s'élever des factions qui entreprennent d'abolir une coutume, et qui, pendant les trois ou quatre premières années n'ont pas la force de l'abolir. Un professeur est-il promu pendant ce temps-là? vous verrez qu'il jouit des priviléges de cette coutume. Si à la cinquième année les factions se trouvent assez puissantes, un professeur que l'on élira sera exclus de ces priviléges. Cela prouve-t-il que son mérite soit moindre que celui de l'autre? nullement. Ce n'est qu'une preuve que les progrès d'une cabale étaient plus grands la cinquième année qu'aux années précédentes. Il peut même arriver qu'une faction ne veuille pas em-

ployer ses forces parce qu'elle méprise un certain sujet, et qu'elle attend à établir son innovation, qu'il se présente un professeur à qualités éminentes; car le changement d'une coutume est d'un tout autre poids, lorsqu'il commence par une personne très-distinguée. Il y a mille et mille cas où les époques que l'auteur du mémoire voulut m'indiquer seraient une preuve de supériorité pour le ministre Ancillon, et une d'infériorité pour l'autre ministre. Mais la vérité est qu'en cette rencontre on n'a prétendu marquer aucune sorte de supériorité pour l'un ni pour l'autre. On a voulu seulement marquer les progrès des avanies et des vexations que l'on faisait aux ministres. Notez que les juges animés par les missionnaires, ou par leur propre ambition (33), chagrinaient plutôt un ministre qui avait de grands talens, qu'un ministre de peu d'importance. Ils se figuraient qu'en persécutant celui qui était considéré comme le pilier d'une église calvinienne, ils avanceraient beaucoup mieux la ruine de tout le parti, qu'en persécutant un ministre peu estimé. Ainsi, bien loin de prétendre, comme a fait M. Ancillon le fils, qu'on aurait voulu abaisser monsieur son père, il aurait été plus excusable s'il s'était imaginé qu'on avait voulu le relever; car qu'y a-t-il de plus glorieux pour un ministre, tant selon le jugement du monde réfugié, que selon le jugement de tout le monde protestant, que d'avoir été le premier exemple d'une vexation de missionnaire (34)? Un tel choix de persécuteurs ne semble-t-il pas témoigner qu'ils méprisaient ceux par où ils n'avaient pas commencé, et qu'ils regardaient comme un grand coup de partie l'affront qu'ils feraient à ceux par où ils commenceraient? On peut se souvenir que les agens du clergé qui laissaient prendre à des ministres de village, ou à des auteurs de la petite volée, la qualité de pasteur, se remuèrent beaucoup quand ils virent les ministres de Paris se donner cette qualité dans un livre très-excellent, composé par Aubertin, ministre de la même église (35). Tout bien compté, il se trouvera que si l'auteur du mémoire et moi avions eu le dessein bizarre qu'on nous attribue, nous aurions choisi un mauvais moyen de l'exécuter, nous aurions été les plus maladroits de tous les hommes : nous l'aurions tellement caché que nous l'aurions rendu invisible à tous les lecteurs désintéressés, et bien des gens auraient pu conclure de nos paroles tout le contraire de notre intention. Voilà pour ce qui concerne le premier chef de la plainte. Je serai beaucoup plus court sur tous les autres.

II. La foi que j'ai ajoutée au mémoire n'est point une crédulité illégitime. Toutes sortes de raisons voulaient que je me persuadasse qu'un homme qui avait pris tout fraîchement sur les lieux les informations les plus exactes et les plus particulières qu'il avait pu, ne se trompait pas à l'égard de l'aventure des estampes de MM. Ferri et Ancillon. Le séjour que j'ai fait quelques années au voisinage de Metz, sans avoir jamais ouï rien dire de ces estampes, ne pouvait servir qu'à produire cette persuasion. J'arrivai à Sedan vers la fin du mois d'août 1675, et je trouvai que les réformés y jouissaient d'une liberté beaucoup plus grande que ne l'était celle des autres églises. Mais j'éprouvai que les choses empirèrent de jour en jour, et je vis naître la chicane contre le *Verbi divini minister*. Un proposant (36) devait soutenir des thèses qu'il avait dédiées à quelques ministres du lieu. Il leur donna la qualité de *Verbi divini minister*, selon la coutume qui s'était pratiquée de tout temps, et sans aucune opposition; mais les prêtres de Sedan se gendarmèrent contre cela, et ils obtinrent que ce titre serait

(33) *C'a été en France un moyen court et assuré de plaire à la cour, et d'en obtenir des faveurs et des avancemens, que de témoigner beaucoup d'ardeur pour harceler les ministres, etc.*

(34) *C'est une gloire que d'être la première victime d'une persécution : c'est le plus beau fleuron de la couronne de saint Étienne. La mort de Protésilas devint notable par un tel endroit dans la fameuse guerre de Troie :*

. . . . . Hectoreâ PRIMUS fataliter hastâ
Protesilaë cadis.
Ovid., Metam., lib. VII, vs. 67.

(35) *Voyez tome II, pag. 514, la remarq.* (B) *de l'article* AUBERTIN.

(36) *Natif de Sedan. Il est ministre ordinaire de l'église walonne de Dordrecht. Il est plein de vie, et pourra rendre témoignage à ce que j'avance ici.*

effacé. Me souvenant de cela, pouvais-je douter qu'on eût vu à Metz une semblable innovation quelque temps après la mort du ministre Ferri ? L'estime particulière que les magistrats pouvaient avoir pour un ministre (37), ne les empêchait pas de s'accommoder en cela à l'esprit des missionnaires qui recouraient à eux. C'était l'esprit de la cour, et par conséquent une roue qui emportait tout.

III. Le commerce de lettres que j'eus avec M. Ancillon m'était fort agréable, et je m'en faisais honneur. Nous nous écrivions l'un à l'autre ce que nous savions touchant les nouvelles de la république des lettres. J'avais dessein de parler de lui dans mon ouvrage, et de m'y glorifier de son amitié; mais j'attendais des mémoires, ou en tout cas l'occasion que l'article de Farel, dont il a composé la Vie, me fournirait. Or, cet article fut renvoyé à la suite des deux volumes de mon Dictionnaire. J'y ai renvoyé aussi plusieurs articles importans.

IV. C'est me faire une injustice dont personne qui me connaîtra ne sera jamais capable, que de soupçonner que, sous prétexte que les parens de quelqu'un m'auraient chagriné, je déchargerais mon ressentiment sur la mémoire de ce quelqu'un (38). Je reconnais ici que je n'avais aucun sujet de me plaindre, ni de feu M. Ancillon, ni d'aucune personne de sa famille.

V. Si je ne trouvai pas à propos de m'écarter de mon mémoire touchant M. Ferri, afin de parler du mérite de son collègue, c'est à cause que j'étais fort assuré que des occasions encore plus naturelles que celle-là ne me manqueraient point. J'ai averti le public que ce n'est pas moi qui ai fait l'indice de mon Dictionnaire. Il a été fait par un ministre réfugié, qui sans doute y donna place à feu M. Ancillon, parce qu'il voulut marquer l'époque de la chicane particulière contre le titre *Verbi divini minister* : fait notable et singulier.

(37) *L'auteur de la* Plainte *doit convenir de cela, puisqu'il reconnaît qu'on mit en justice le graveur du portrait de M. Ferri, et que ce ministre était fort considéré.*

(38) *Voyez en son lieu l'article* Ancillon. *Il a été composé depuis la* Plainte *désobligeante du fils de ce ministre, et néanmoins j'ai parlé de ce ministre très-avantageusement, et sans aucune attention à cette plainte, si mal fondée et si injuste.*

VI. Venons enfin au principal. L'auteur du mémoire m'a écrit qu'il s'est trompé dans un point. Il n'est pas vrai que l'on eût mis dans l'estampe de M. Ancillon *Verbi divini minister*, et ainsi il n'est pas vrai que l'on ait été contraint d'y effacer cette clause. Mais d'ailleurs il a eu raison d'avancer que cette clause fut permise dans la taille-douce de M. Ferri. Il m'en a envoyé un exemplaire où j'ai lu ces paroles, Paulus Ferri V. D. Minister Eccles. P. R. Metensis obiit anno 1669. Ætat. anno 79. L'inscription portait d'abord Minister Eccles. Ref. Metensis; mais on fut obligé de biffer le Ref. comme répugnant aux édits de pacification, et de substituer en la place de ces trois lettres le P. R. qui se voit sur toutes les estampes. M. Ancillon s'est trompé quand il a dit que la planche de M. Ferri portait originairement R. R., au lieu de quoi, lorsqu'on voulut la corriger, il ne fallut que mettre un P. entre ces deux lettres. La conclusion de tout ceci sera 1°., qu'il est vrai à la rigueur que le titre de *V. D. minister* a paru d'abord sur l'estampe de M. Ferri, et qu'il y a été conservé depuis même que l'on eut mis en justice le graveur; 2°. qu'il n'a paru depuis ce temps-là sur l'estampe d'aucun ministre de Metz, et que le graveur n'osa le mettre dans celle de M. Ancillon. Voilà quelle fut la réponse de l'auteur du mémoire. Je laisse plusieurs considérations qu'il me marqua, et qui tendent à distinguer le prétexte d'avec la véritable cause de l'insulte qui nous a été faite à lui et à moi. Il n'est pas nécessaire d'en importuner le public.

(H) *Il a laissé des enfans.*] Il fut marié deux fois, et il eut de sa première femme un fils et une fille. La fille est à Metz avec toute sa famille. La famille du fils consiste en un fils et en plusieurs filles. Celles-ci, hormis l'aînée, se sont toutes réfugiées à Berlin : le fils est en Angleterre. L'aînée des fille est à la Haye avec M. du Vivier, son mari, qui y est ministre. Du second mariage il ne sortit qu'une fille, qui est femme de M. Bancelin, ci-devant ministre de Metz, et à présent de Berlin.

(I) *Et des manuscrits.*] Comme, la Réponse à *l'Histoire de la naissance et*

de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz. M. de Madaure *, suffragant de l'évêché de Metz, est l'auteur de cette histoire. M. Ferri recommanda par son testament, à ses héritiers, de publier sa réponse à cet ouvrage; cependant elle n'a point encore paru (39). Ils gardent quelques autres traités du défunt, outre une infinité de sermons, onze cents entre autres, de compte fait sur la seule épître aux Hébreux.

* Dans la remarque critique sur la note (23) de la remarque (F) de l'article Farel, ci-dessus, page 401, on a relevé cette erreur de Bayle dont on a même indiqué la source. Le personnage que Bayle appelle Madaure se nommait Martin Meurisse.

(39) *Conférez avec ceci le* Mélange critique de M. Ancillon, *tom. II, pag.* 271.

FERRIER (Arnaud, ou Arnoul du), président au parlement de Paris, sous le règne de Henri II, fut employé par Charles IX à diverses ambassades. Voyez sur cela M. Moréri; car je n'ai dessein de m'arrêter qu'à une chose qu'il a passée sous silence : c'est que du Ferrier fut long-temps bon huguenot au fond de l'âme, et qu'enfin il le fut tout ouvertement (A). S'il ne se fût évadé, il aurait été mis en prison comme suspect d'hérésie, après la fameuse mercuriale de l'an 1559 (*a*). La tempête fut calmée à son égard quelque temps après, et on le choisit pour une ambassade qui lui donna lieu de parler un peu selon son cœur. Il harangua (*b*) dans le concile de Trente comme ambassadeur du roi très-chrétien, et s'exprima d'une manière bien vigoureuse, et qui chagrina les bons papistes. Après cela il fut à Venise en la même qualité d'ambassadeur, et y séjourna plusieurs années sans pouvoir faire éclater ses sentimens. Enfin M. du Plessis Mornai, qui ne les ignorait pas, le pressa si vivement au retour de cette ambassade, de donner gloire à la vérité, qu'il l'obligea à se déclarer hautement (*c*). Le roi de Navarre le fit son chancelier (B). Les ultramontains ont accusé du Ferrier d'un certain complot qui pourrait bien avoir été véritable, ou en tout, ou en partie (C). Cet habile homme mourut l'an 1585, âgé d'environ soixante et dix-neuf ans (D). Brantôme en dit une chose assez singulière (E) : je la rapporte, et je n'oublierai pas le cardinal Palavicin (F).

J'allonge un peu cet article dans la seconde édition : c'est pour dire que du Ferrier reçut à Padoue le degré de docteur en droit, et que de la charge de professeur en l'université de Toulouse, il fut élevé à celle de conseiller au parlement de la même ville (*d*). Lisez là-dessus une lettre de Bunel (*e*), où il remarque que le cardinal de Tournon avait fort contribué à cette honorable récompense du mérite de ce docte jurisconsulte, et que la libéralité de François Ier. avait paru en cela. Il n'y a point de date dans cette lettre, mais on y trouve que Castellan jouissait alors de l'évêché de Mâcon. Il faut conclure de là, que du Ferrier obtint cette charge entre l'an 1543 et l'an 1548. Il avait été l'un des hommes doctes que le cardinal de Tournon menait avec lui, et qu'il admettait à ses

(*a*) Mézerai, Abrégé chronol. *tom. IV, pag. m.* 721.

(*b*) *L'an* 1562.

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) Sammarth., *in* Elogior. *lib. I, pag. m.* 90.

(*e*) *C'est la XLIIe.*

entretiens familiers (*f*). M. de Thou dit là-dessus une chose qui est fort glorieuse à ce cardinal (*g*). L'éloge de du Ferrier se trouve parmi ceux de Sainte-Marthe (G) : consultez outre cela les notes sur la Confession catholique de Sanci (*h*).

(*f*) Thuan., de Vitâ suâ, *lib. II*, *pag. m.* 1185.
(*g*) *Idem*, *ibid.*
(*h*) *A la page* 391 *de l'édit. de* 1699.

(A) *Enfin il fut* bon huguenot *tout ouvertement.*] Cette circonstance, que plusieurs habiles gens ont ignorée (1), mérite de paraître ici avec sa preuve. Le passage que je citerai sera un peu long : c'est à cause que je n'y ai rien trouvé qui ne servît à instruire sur l'histoire de cet illustre personnage. M. du Plessis Mornai allant en Guienne (2), « rencontre M. du Ferrier à Artenay revenant de son ambassade de Venize, où il l'avoit particulierement connu en l'an 1570. Après les embrassemens, s'estans retirés à part sur le discours de la bonne disposition que Dieu luy donnoit en son aage, il luy escheut de dire qu'il touchoit le septante sixième. Sur quoy M. du Plessis prenant l'occasion : *Et donc est-il point desormais temps de penser à sa conscience ? à ces bons propos que vous m'avés autrefois tenus à Venize ? à ceste resolution tant de fois repetée et de bouche et par lettres, de faire ouverte profession de la verité, de si long-temps connue, si long-temps recelée ?* Et si vivement l'en pressa, qu'il tira parole de luy, qu'il se declarerait, ne taisant pas toutefois qu'il eust bien voulu estre payé auparavant de quatorze mil escus qui luy estoient deubs de son ambassade. M. du Plessis escrit à ses amis à Paris pour l'entretenir en ce bon propos ; et pour luy arracher toute excuse, arrivé qu'il est auprès du roy de Navarre, le persuada de l'appeler pour son chancelier. Sur quoy toutes affaires cessantes il le vint trouver, et fit publique profession de la religion réformée. C'estoit un grand personnage, versé en toutes bonnes lettres, excellent jurisconsulte, honoré de plusieurs ambassades, mesmes de celle au concile de Trente, et qui pour port de ses estudes, avoit choisi sur ses vieux ans et l'Escriture et la langue saincte. Et pour ce M. du Plessis, comme il se void par plusieurs de ses lettres, l'exhortoit à faire une déclaration plus solennelle (3), par laquelle les estats où il avoit vescu entendissent, pourquoy un tel personnage, en la reputation en laquelle il estoit et en tel aage, se retiroit de la religion romaine. Mais il ne peust obtenir cela d'une ame envieillie au respect de la cour, et en la crainte du monde. M. de Montagne certes ne se pouvoit saouler de dire à M. du Plessis ; *vous avés gaigné une bataille sur nous, par l'appel de cest homme, honorant en luy une vertu que nous avons mesprisée.* »

(B) *Le roi de Navarre le fit son chancelier.*] Ayant cru que les affaires que du Ferrier poursuivait à la cour de France ne lui permettraient pas de résider auprès de lui, il voulut le pourvoir d'une charge qui l'engageât à demeurer à Paris ; il lui destina l'emploi de Pibrac, c'est-à-dire, la surintendance des affaires qu'il avait dans cette ville (4). Ce prince avait un conseil à Paris, à Toulouse, et à Bordeaux : les procès qu'il avait dans chacun de ces parlemens demandaient cela. Mais servons-nous des propres termes de M. du Plessis (5) : *Parce que les susdits biens sont assis sous trois parlemens, à savoir, Paris, Toulouse et Bordeaux, auxquels ressortissent plusieurs affaires et procès concernant iceux, en chacun desdits parlemens il a un conseil stipendié et arrêté, auquel préside un des prin-*

(1) *Voyez la remarque* (C).
(2) Vie de du Plessis-Mornai, *pag.* 65, *à l'ann.* 1582.

(3) *Voyez dans les* Mémoires de du Plessis, *tom. I, pag.* 104 *et* 106, *le modèle d'abjuration qu'on lui proposa. On aurait voulu qu'il eût publié les motifs de son changement, lesquels on aurait semés par tout le monde en diverses langues.*
(4) Mémoires de du Plessis, *tom. I, pag.* 158 *et* 165.
(5) *Là même*, *pag.* 187, *dans un écrit qui est daté du mois de mai* 1583.

cipaux du parlement. Pour celui de Paris, il a fait élection de M. du Ferrier, naguère ambassadeur pour le roi, à Venise, l'un des grands personnages de l'Europe, et que feu M. le chancelier de l'Hôpital avait seul jugé digne de succéder en l'état de chancelier, pour son intégrité et suffisance. Nous craignons qu'il ne l'ose accepter, parce qu'il désire dorénavant faire ouverte profession de la religion, et voudrait demeurer en lieu plus sûr et plus libre pour l'exercice d'icelle. Je crois en effet qu'il n'accepta point cette charge. Il se rendit auprès du roi de Navarre pour être son chancelier; car voici ce que je trouve dans les Mémoires de du Plessis (6) : « je n'ay connu de tout ce » temps que deux chanceliers du roy » de Navarre, feu M. du Ferrier, très- » grand personnage, le second Caton » de France, qui mourut y a un an » du regret de ceste guerre de la li- » gue, et M. de Glateins frere aisné » de M. de Pybrac qui exerce aujour- » d'hui ceste charge avec beaucoup » de louange. » L'écrit où sont ces paroles est daté du mois d'octobre 1586.

(C) *Les ultramontains l'ont accusé d'un certain complot qui pourrait bien avoir été véritable, ou en tout, ou en partie.*] L'auteur du Journal des Savans s'est fâché contre l'annaliste Raynaldus, qui attribue ce complot au chancelier de l'Hôpital, et au président du Ferrier. Un certain projet des légats du pape « donna lieu à des » remontrances faites par l'empereur, » par le roi d'Espagne, et par d'autres » princes, et à la fameuse protes- » tation prononcée par monsieur le » président du Ferrier, ambassadeur » de Charles IX, qui déplut si fort à » la cour de Rome. Il ne se peut rien » imaginer d'aussi injurieux à la mé- » moire de ce célèbre magistrat, que » ce que Raynaldus a la témérité d'a- » vancer, qu'il avait conspiré avec » le chancelier de l'Hôpital, pour » rompre le lien qui attachait le roi » très-chrétien au saint siége, pour » assembler un concile national, où » le roi de France, à l'imitation de » celui d'Angleterre, fût déclaré chef » de l'église gallicane, et pour usur- » per tous les biens de l'église en » France (7). » Si M. le président Cousin s'était souvenu que du Ferrier était dès lors bon protestant, et qu'il est mort dans la profession ouverte de la religion réformée, aurait-il nié ce que Raynaldus suppose? Y a-t-il rien de plus vraisemblable que ce projet (8)? Et pouvait-on être aussi habile que l'étaient ces deux excellens personnages, aussi revenus des abus, aussi zélés pour la véritable grandeur de la monarchie française qu'ils l'étaient, et ne pas songer à une réforme qui rendrait la France formidable à tous ses voisins, et qui la délivrerait d'une dépendance qui lui est encore aujourd'hui si nuisible?

Il y a bien d'autres habiles gens, qui n'ont point su que du Ferrier est mort de la religion. Voici ce qu'a dit le Davila en parlant d'une conférence du duc d'Épernon avec le roi de Navarre, sur laquelle Roquelaure, l'un des favoris de ce prince, lui conseilla de se conformer aux intentions d'Henri III. *Contendeva in contrario Arnoldo monsignore di Ferrier suo cancelliere, il quale huomo di finissimo ingegno, e di eccellente dottrina, dopo la legatione di Venetia, nella quale era stato molti anni, tornato in Francia, e poco riconosciuto alla corte, s'era ritirato appresso il rè di Navarra. Questo temendo, se il Padrone si riducesse alla concordia, ed alla ubbidienza del rè, di rimanere abjetto, ed abbandonato, s'era* BENCHE CATTOLICO *accostato all' opinione di Filippo di Mornè signore di Plessis* (9). M. de Beauvais-Nangis (10) a relevé cette faute de Davila. Je pense que le cardinal Palavicin aurait bien remercié celui qui lui eût appris ce que je rapporte dans la remarque (A); cela eût donné un poids extrême parmi ceux de son parti à la raison qu'il allègue (11) contre Fra-Paolo, prise des grandes liaisons qui furent entre ce moine et l'ambassadeur du Ferrier. Il est indubitable que l'abju-

(6) Mémoires de du Plessis, *tom. I, pag.* 644.

(7) Cousin, Journal des Savans *du* 28 *de février* 1689, *pag. m.* 118.

(8) *Confer quæ infrà, remarque* (F).

(9) Davila, delle Guerre civili di Francia, *lib. VII, all' ann.* 1585, *pag. m.* 377.

(10) *Dans ses* Remarques sur Davila, *à la fin de l'*Histoire des Favoris.

(11) Palavic., Istoria del Concilio di Trento, *introduzione, cap. IV.*

ration de celui-ci n'était pas connue à ce cardinal, puisqu'elle n'a pas été alléguée dans l'endroit que j'ai cité. Voyez la remarque (F).

(D) *Il mourut l'an* 1585, *âgé d'environ soixante-dix-neuf ans.*] Deux passages de M. du Plessis Mornai, cités ci-dessus, font la preuve de ce texte. L'un porte qu'en 1582, le président du Ferrier touchait son année soixante-seizième (12); l'autre porte qu'il mourût l'an 1585 (13).

(E) *Brantôme en dit une chose assez singulière.*] « J'aimerois autant » le président du Ferrier, si long- » temps arresté ambassadeur à Venize, » qui s'en alloit quelquefois faire des » leçons publiques aux écoles de Pa- » doue, ce qui derogeoit fort à sa » charge et à l'autorité du Roi, qui » ne le trouva bon, et ne lui en fit » bonne chere à son retour, tant pour » cela que pour la religion qu'il te- » noit, dont après fust chancelier du » roi de Navarre (14). »

(F) *Je n'oublierai pas le cardinal Palavicin.*] Il cite (15) la Vie du père Paul, où l'on trouve que ce père avait eu des liaisons très-intimes avec du Ferrier, et que du Ferrier avait recueilli beaucoup de mémoires et beaucoup de lettres. Le cardinal infère de là que le père Paul avait puisé dans une source empoisonnée; car il faut savoir, dit-il, que du Ferrier fut l'un des ambassadeurs que la cour de France envoya à Trente (16), lorsque sous l'enfance du roi Charles, la plupart de ceux qui gouvernaient le conseil royal étaient imbus des nouvelles hérésies. Du Ferrier se fit tellement connaître, qu'il y eut trois personnes de marque (17) qui témoignèrent par leurs écrits qu'il passait pour huguenot. Le troisième de ces témoins est l'ambassadeur de Venise, qui assure, dans la relation qu'il fit au sénat, que du Ferrier, soupçonné de huguenotisme, lisait Lucien en assistant à la messe. Le cardinal ajoute que du Ferrier se proposa de s'enrichir par un négoce de religion; et qu'il traita sourdement pour cet effet avec le pape, par le moyen de Bastien Gualtieri, évêque de Viterbe. Il tâcha de porter sa sainteté à dissoudre le concile, et à convoquer une assemblée particulière de l'église gallicane, dont le pape serait le chef, et où il espérait d'assister de la part du roi. Comme il se promettait monts et merveilles de la faveur du pape, il faisait aussi espérer toutes sortes de bons offices à la cour de Rome, et témoignait être fortement persuadé de l'autorité du pape sur les points que la Sorbonne a mis en contestation. Voyant que le pape ne voulait point suivre ce projet, il changea sa cupidité en rage, et se prévalant de l'absence du cardinal de Lorraine, et de celle de Lansac, chef de l'ambassade, comme aussi du pouvoir conditionnel que la cour de France avait donné à ses ministres de protester, et sachant que son collègue lui applaudirait (18), il fit en présence de tout le concile une harangue satirique contre les papes et contre les membres de l'assemblée, et attribua au roi son maître la même autorité dans l'église gallicane, que les rois schismatiques d'Angleterre s'attribuaient dans leur église anglicane. Il ne comparut plus au concile, il vit bien qu'il s'était rendu odieux; mais il s'en alla à Venise quelque temps après, d'où il écrivit au roi le pis qu'il put, et lui fit entendre par les plus fines raisons d'état dont il se put aviser, qu'il ne fallait point que sa Majesté renvoyât à Trente ses ambassadeurs, ni qu'elle reçût les décrets de ce concile, vu qu'ils étaient préjudiciables à l'autorité royale. Voilà d'où le père Paul a tiré la fausse monnaie qu'il débite comme du fin or. C'est ainsi que Palavicin a conclu cette matière.

(G) *Son éloge se trouve parmi ceux de Sainte Marthe.*] Cet élogiste a bien exprimé ce qu'il a dit, mais il ne s'étend pas assez sur la vie de ce grand

(12) Vie de du Plessis, *pag.* 65.

(13) Mémoires *du même, tom. I, pag.* 644.

(14) Brant., Mémoires, *tom. I, à* l'Éloge de François Ier., *pag.* 248.

(15) Palavic., *Introduzione* all' Istoria del Concil. di Trento, *cap. IV.*

(16) *On en envoya trois :* Lansac, Ferrier *et* Pibrac.

(17) Consalvo di Mendoza, *évêque de Salamanque;* Muzio Callino, *archevêque de Zara;* Niccolo da Ponte, *ambassadeur de Venise au Concile de Trente, et puis doge de la république.*

(18) *Essendo rimasto per collega al Ferrier solo Guido Fabri palese Ugonotto in quel tempo, come il nomina la mentovata relazione dell' Orator Vineziano.* Palavic., *Introduz. all'* Ist. del Con. di Trente.

personnage. Au reste, on l'a cité jusqu'ici (19) dans le Moréri *in Annal.* Cela fera croire à bien des gens que Scévole de Sainte-Marthe a fait des Annales, et les obligera à faire chercher ce prétendu livre. A propos de quoi j'observe une semblable faute qui n'a pas été corrigée, non pas même dans l'édition de Paris, 1699. On cite dans le Moréri, à la fin de l'article d'Eugène IV, *Æneas Silvius, Eutrop. c.* 58. Voilà qui est capable de persuader à plusieurs lecteurs que cet Énéas Silvius, qui a été pape sous le nom de Pie II, a fait un livre intitulé *Eutropius*, ou un commentaire sur l'historien *Eutropius*. Ces fautes et plusieurs autres de même nature ont été commises, non par M. Moréri, mais par ses imprimeurs. Je ne doute pas qu'il n'eût écrit *Sainte-Marthe, in Elogiis. Æneas Silvius in Europâ.* C'est du moins ainsi qu'il fallait écrire.

(19) *C'est-à-dire, jusqu'à l'édition de Paris* 1699 *inclusivement.*

FERRIER (Jérémie) (*a*) fut ministre et professeur en théologie à Nîmes, vers le commencement du XVII[e]. siècle : ensuite il changea de religion, et devint conseiller d'état. Il avait soutenu dans une thèse publique, l'an 1602, *que le pape Clément VIII était proprement l'antechrist* (*b*). Cela fut cause de bien des remuemens (A). Qui n'aurait cru qu'un homme qui s'engagea si hardiment dans cette démarche serait toujours un esprit chaud et l'antagoniste de tous les théologiens mitigés? Cependant il fut des premiers à mollir (B) dans les assemblées politiques de ceux de la religion : il n'appuyait point ceux qui opinaient qu'il fallait montrer les dents : au contraire, il traversait le plus qu'il pouvait les voies de vigueur et de courage que plusieurs personnes zélées mettaient en avant. Cela le rendit tellement suspect, qu'on le regardait comme un pensionnaire de la cour, comme un faux frère, comme un traître des églises (*c*). Le synode national de Privas en 1612 lui défendit de prêcher dans Nîmes (*d*) (C). Là-dessus Ferrier se fit pourvoir d'une charge de conseiller au présidial de cette ville : mais il s'éleva un tumulte populaire contre lui, qui donna lieu à son changement de religion (D) : après quoi il s'établit à Paris, où il tâcha de faire fortune. Il publia, en 1614 (*e*), un livre de controverse sur la dispute de l'antechrist. Le roi se servit de lui en *plusieurs actions d'importance ;* et l'an 1626, il lui commanda de suivre sa majesté au voyage de Bretagne, où elle l'honora *de l'état de conseiller d'état et privé* (*f*). Le cardinal de Richelieu l'honora de son estime particulière (*g*). Ferrier, au retour de ce voyage, fut attaqué d'une fièvre lente, qui empira de jour en jour. Il en mourut le 26 * de septembre 1626 (E), et fut enterré dans l'église de Saint-Sulpice, sa paroisse (*h*). Il donna de grandes preuves de sa ca-

(*a*) *E non pas* Benjamin, *comme l'appelle* Saint-Romuald, *cité par* David l'Enfant, *mois de septembre, pag.* 174.

(*b*) Ferrier, *préface du* Traité de l'antechrist.

(*c*) *Voyez les remarques* (D) *et* (L).

(*d*) Mercure Français, *tom. III, pag.* 156.

(*e*) *L'Épître dédicatoire au roi est datée de Paris, le* 1[er]. *septembre* 1614.

(*f*) Mercure Français, *tom. XII, pag.* 496, 497.

(*g*) *Là même.*

* Joly rapporte les différentes dates données par divers auteurs.

(*h*) Mercure Français, *tom. XII, pag.* 499. *Sa maison était au faubourg Saint-Germain.*

tholicité, les derniers jours de sa vie (F), et fit promettre à tous ses enfans qu'ils vivraient et qu'ils mourraient dans la même foi (G). Je ne saurais bien dire quel âge il avait (H). On lui faisait espérer l'ambassade de Hollande, si nous en croyons M. Moréri (I). Je n'oserais décider que ce soit lui qui ait fait le Catholique d'État (K), ouvrage qui fut estimé en son temps. Ceux de la religion ont fait un portrait hideux de Jérémie Ferrier (L). Il ne pouvait guère éviter cela. Le cardinal du Perron disait une chose bien maligne, sur les excuses qu'il prétendait que les protestans employèrent touchant l'émeute de Nîmes (M).

(A) *Cela fut cause de bien des remuemens.*] Le parlement de Toulouse décréta prise de corps contre lui à cause de cette thèse : il y eut à la chambre de Castres arrêt de partage sur la forme de procéder ; enfin le roi Henri IV donna un arrêt qui *interdit toute sorte de personnes de rechercher* ce ministre pour cette proposition (1). Les synodes provinciaux et nationaux s'employèrent vivement pour Ferrier (2), qui avait eu l'industrie d'intéresser tout le corps dans cette affaire, jusque-là que le synode national de Gap, où il fut adjoint au modérateur (3), ordonna, l'an 1603, qu'on insérerait dans la confession de foi un nouvel article, portant que le pape *est proprement l'antechrist, et le fils de perdition prédit en la parole de Dieu.* Voyez dans la vie de M. du Plessis Mornai (4), comment Henri IV se formalisa contre cette innovation : et notez combien les intrigues et les intérêts d'un particulier donnent le branle à tout le corps.

(B) *Il fut des premiers à mollir.*] On assure, dans l'Histoire de l'édit de Nantes (5), qu'il *se laissa corrompre par les cajoleries de la cour*, et que *les jésuites se vantent que dès l'an* 1600, *leur père Coton étant à Nîmes... lia quelque commerce avec Ferrier, à qui il inspira dès ce temps-là des dispositions à trahir ses frères. Quoi qu'il en soit*, poursuit cet historien, *il brouilla tout dans les assemblées politiques où il se trouva, ce qui lui fit défendre par les synodes de s'en mêler plus.* Le Mercure Français (6) nous apprend qu'il s'éleva des jalousies entre les députés de Saumur, l'an 1611, et qu'*aussi le ministre Ferrier prit occasion de se retirer sur la maladie de son fils et de sa belle-mère.* Il y avait deux avis dans cette assemblée (7), *les uns soutenant qu'ils devaient avoir la jouissance de l'édit de pacification selon qu'il avait été expédié ; et les autres (au nombre desquels était Ferrier) qu'ils devaient demeurer (conformément à la volonté du roi) dans les termes de l'édit, suivant la vérification qui en avait été faite aux parlemens.*

(C) *Le synode de Privas lui défendit de prêcher dans Nîmes.*] L'historien de l'édit de Nantes décrit amplement cette affaire. *Ce fut à cause de* Ferrier, dit-il (8), que, dans le synode de Privas, *on dressa un acte qui excluait les professeurs en théologie des assemblées politiques ; mais on n'en demeura pas aux généralités à son égard, et on lui fit son procès d'une manière fort humiliante.* Les moyens dont il s'était avisé *pour parer le coup ne servirent qu'à le rendre inévitable ; il fit à la cour des voyages fort suspects, sans la participation de son église.* Il accepta d'abord la place qui lui fut offerte dans l'église de Paris, *et reçut même les reproches qu'on lui fit de ses fautes avec de grandes marques de repentance ; mais après avoir promis de n'abandonner point sa profession, et de l'exercer à Paris, il*

(1) Ferrier, *Préface du* Traité de l'Antechrist.

(2) *Là même.*

(3) Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. I, pag.* 396.

(4) *Pag.* 296 *et suiv.*

(5) *Tom. I, pag.* 395.

(6) Mercure Français, *tom. II, pag.* 203, *édit. de Cologne.*

(7) *Là même, tom. III, pag.* 156. *Voyez aussi le tome II, pag.* 496, *où il est dit que Chamier était le chef du* 1er. *avis qui était celui des huguenots de parti, et Ferrier, le chef du* 2e. *avis qui était celui des huguenots d'état.*

(8) Hist. de l'Édit. de Nantes, *tom. II, pag.* 84 *et suiv.*

s'en dédit de mauvaise grâce, et s'en retourna dans sa province *sans prendre congé des ministres* de Paris. *Tout cela fut mis en considération à Privas; et du Moulin qui y rendait compte de ce qui s'était passé à Paris, où Ferrier avait fait paraître un esprit également fier, volage et sans foi, fit trouver sa conduite fort irrégulière. On y joignit diverses accusations qui regardaient sa vie passée, qu'on examina rigoureusement. On lui reprocha d'avoir négligé sa profession de théologie; d'avoir prêché des doctrines peu orthodoxes; de s'être ingéré au maniement des deniers, et d'en avoir infidèlement retenu une grosse somme, dont il ne voulait pas rendre compte; d'avoir ou supposé lui-même, ou consenti à la supposition de certaines lettres, qui l'avaient embarrassé dans des affaires honteuses, et des déguisemens malhonnêtes. On lui fit de fortes censures sur tous ces articles; mais outre la censure verbale, le synode lui ordonna d'écrire à l'église de Paris pour lui faire satisfaction; lui défendit de se trouver de dix ans dans des assemblées politiques; et lui enjoignit d'exercer son ministère hors de la province de Languedoc.* L'église et la ville de Nîmes envoyèrent des députés au synode, qui n'oublièrent rien *pour obtenir la révocation de ce jugement : mais ils perdirent leur temps et leur peine. Le synode même leur témoigna qu'il était mal satisfait de voir qu'on avait fait une députation si considérable, pour favoriser un homme qui trahissait la cause commune. Les ministres qui s'y étaient joints, furent censurés de leur complaisance; et les mémoires qu'ils s'étaient chargés de présenter pour sa justification furent traités de calomnieux. Mais parce qu'on vit bien que Ferrier n'en demeurerait pas là, et qu'ayant les magistrats dans ses intérêts, il se maintiendrait dans son ministère, dont on ne lui avait pas interdit les fonctions, on lui déclara en aggravant qu'il en était dès lors suspendu s'il n'obéissait.* Néanmoins, parce qu'on ne voulait point le poussser à bout, le synode l'envoya à Montélimar, à la place de Chamier qui allait être professeur en théologie à Montauban. Ferrier prit alors d'autres mesures (9) : il se fit pourvoir d'une charge de conseiller au présidial de Nîmes, et y fut installé nonobstant les oppositions du consistoire qui, ensuite de plusieurs procédures, l'excommunia le 14 de juillet 1613. Nous verrons dans la remarque suivante les désordres qui vinrent de là par une émotion populaire.

(D) *Un tumulte populaire.......... donna lieu à son changement de religion.*] L'auteur du Mercure Français a décrit les circonstances de ce tumulte *. Les adversaires de Ferrier, dit-il (10), le voyant reçu conseiller au présidial, *l'excommunièrent à leur mode, et excitèrent la populace de Nîmes à luy courir sus comme il voudroit aller au présidial, ou qu'il en retourneroit.* Du Ferrier, averti de ce dessein, ne laissa pas de se rendre au présidial avec le prevôt, le 14 juillet 1613. *En y allant il ne rencontra personne; mais à sa sortie, pensant retourner à sa maison, il trouva ses adversaires avec la populace, qui s'entredisoient en le démontrant de la main*, vege lou, vege lou, lou traître Judas : *puis commencèrent à luy jeter des pierres*, et à le poursuivre *en intention de le prendre;* mais il se sauva chez le lieutenant Rozel. *Faschez de ce qu'il estoit eschappé, ils allèrent à sa maison, la saccagèrent, et bruslerent devant la porte plusieurs de ses meubles et livres.* Le 15 et le 16 juillet *ils furent aussi saccager ce qu'il avoit aux champs, et arracher ses vignes; ce qu'ayant fait ils retournèrent à Nismes tenans tous des ceps de vigne et des arbrisseaux du clos de du Ferrier.* Il trouva moyen de se sauver à Beaucaire, après avoir été enfermé durant trois jours dans un sépulcre (11). Ferrier assure (12) qu'il fut *à demi assommé à coups de pierres*, et qu'il n'échappa *que miraculeusement des mains de trente esta-*

(9) Hist. de l'Édit. de Nantes, *tome II*, *pag.* 122.

* A ces détails Joly oppose un passage d'un *Mémoire manuscrit du père de* Lavie, *jésuite.*

(10) Mercure Français, *tom. II*, *pag.* 156, 157.

(11) *Là même*, *tom. XII*, *pag.* 495, 496. Ferrier *le dit aussi dans la préface du* Traité de l'Antechrist. *J'ai esté enterré durant trois jours, et mis véritablement dans un tombeau.*

(12) Ferrier, *là même.*

fiers du consistoire, qui par serment s'estoient obligés de le tuer; que sa mère aagée de soixante ans, veufve et fille de ministre, estoit morte par l'horreur de ce triste spectacle, durant lequel elle fut cent fois menacée par ces assassins d'estre bruslée toute vive; que *deux petits enfans furent arrachez miraculeusement du feu, par la sage conduite des magistrats, qui furent menacez de mort par ces zélateurs enragez;* que *sa pauvre femme, enceinte de neuf mois, fut battue de coups de halebarde;* que *sa belle-mère aagée de près de quatre-vingts ans fut traitée avec la même inhumanité;* que *tous ses meubles furent bruslez devant leur temple, la plus grande part de ses livres et papiers pillés ou bruslez, tout le meilleur de son bien emporté et ruiné;* que *les arrêts donnez par la chambre de l'édit de Castres, et par les advis de tous les juges de la religion prétendue réformée, condamnèrent à la roue ou au gibet dix-sept de ces pauvres misérables, qu'ils avoient* (13) *obligez à le tuer par l'intérest de leur religion, et en leur promettant le paradis par le moyen d'un acte si détestable.* Ce dernier trait a tout l'air d'une imposture, et d'une atroce calomnie. Les autres peuvent devenir suspects par ce moyen (14), et en tout cas rien de tout cela ne saurait tirer à conséquence contre la doctrine et l'esprit de tout le parti. On sait assez qu'en aucun pays, qu'en aucune sorte de religion, la populace mutinée ne garde point de mesures. Ferrier reconnaît lui-même que les juges de la religion opinèrent au supplice de dix-sept de ces mutins. Il ne me reste, pour achever le commentaire de mon texte, qu'à dire que Ferrier prétend que toutes ces violences surmontèrent l'obstination avec laquelle il résistait à la lumière. *C'est*, dit-il (15), *le reproche ordinaire des ennemis de mon salut*, Que je suis catholique par force. *Il est très-vray : et je l'advoue. Dieu m'a fait ceste grace contre ma volonté, lorsque je luy résistois, que je le fuyois, et que j'avois en horreur le salut qu'il me présentoit. Ma vocation a esté violente, parce que mon obstination en l'hérésie estoit fort grande. Ainsi pour sauver les persécuteurs et les plus aspres ennemis de l'église, il a fallu que Dieu ait tonné du ciel, qu'il ait esclairé, qu'il les ait abattus par terre, et qu'il les ait aveuglés par sa main puissante.* Il prétend donc que les maux qui lui furent faits rompirent les liens qui le tenaient attaché à l'hérésie, et le menèrent à un autre Ananias, c'est-à-dire au cardinal du Perron, qui l'introduisit dans le giron de l'église. C'était le grand convertisseur de ce temps-là.

Je dirai ici sans avoir en vue aucun fait particulier, que comme il y a un *compelle intrare*, CONTRAINS-LES D'ENTRER, il y a tout de même un *compelle exire*, CONTRAINS-LES DE SORTIR. Représentez-vous un ecclésiastique, qui se soit fait un puissant ennemi entre ses confrères, il pourra fort bien arriver que malgré lui on le rendra hérétique, et qu'on le forcera à passer dans une autre communion : il se verra d'abord accusé d'hétérodoxie; puis on dira qu'il entretient de secrètes intelligences avec l'ennemi; qu'il est pensionnaire, malintentionné contre l'état et capable d'infecter l'église; on le rendra si odieux que ses parens même n'oseront le voir : il sera contraint, voyant que son ministère n'est plus en édification, de chercher ailleurs de l'emploi. Mais où ira-t-il? Les lettres de ses adversaires vont plus vite qu'une famille : il ne saurait aller dans un lieu où il ne trouve qu'on l'a déjà diffamé (16) : ainsi, après avoir transporté ses tabernacles en divers lieux, sans avoir pu dissiper les préventions et les jugemens téméraires, prêt à se voir réduit au dernier denier, et ne sachant de quoi subsister, indigné d'ailleurs qu'il soit si facile à deux ou trois clabaudeurs de préoccuper tant de monde,

(13) *Il entend les* ministres et les suppôts.

(14) L'Historien de l'Édit de Nantes, *tom. II, pag.* 123, 124, *avoue que la populace, sans respecter ni consuls, ni juges, ni pasteurs, rompit les portes de la maison de Ferrier, pilla ou brula les meubles, et n'oublia rien de tout ce qu'un peuple irrité sait faire, fit tout le dégât possible dans une maison de campagne qui appartenait à Ferrier, et força les prisons pour en tirer quelques mutins que les juges y avaient mis.*

(15) Ferrier, *préface du* Traité de l'Antechrist. RÉFLEXION sur la Maxime, *Compelle intrare*, Contrains-les d'entrer.

(16) *Voyez tome I, pag.* 392, *la remarque* (E) *de l'article* ALÇIAT (Jean Paul).

et concevant mauvaise opinion d'un parti qui se laisse si aisément effaroucher, il se jette entre les bras d'une autre église. Et c'est ce que ses ennemis cherchaient : ils sont alors au comble de leurs souhaits ; rien ne les désole davantage que de voir que ceux qu'ils ont accusés et diffamés ne confirment point l'accusation par leur sortie (17). Voilà une espèce de dragonnade, non pas pour contraindre d'entrer, mais pour contraindre de sortir.

(E) *Il mourut le 26 de septembre 1626.*] L'erreur de ceux (18) qui mettent sa mort au 27 de septembre 1626, est bien petite : ceux (19) qui la mettent à l'année 1625 errent un peu plus.

(F) *Il donna de grandes preuves de sa catholicité les derniers jours de sa vie.*] On publia un livre intitulé *de l'Heureux trépas et mort du sieur Ferrier*, où l'on conte ce qu'il dit quand le prêtre lui porta la communion et l'extrême-onction, etc. Le Mercure Français (20) a rapporté plusieurs choses contenues dans ce petit livre : j'y renvoie le lecteur ; mais je mettrai ici deux de ces choses, parce qu'elles servent à réfuter quelques méprises. « Le sainct sacrement arrivant en sa » maison, mademoiselle du Ferrier, » sa femme, estant à genoux assez » prez de son lict, s'écria, *Ha mon* » *seigneur, je ne suis pas digne* » *que vous entriez en ma maison :* » luy atteint au vif de ces paroles » luy dit, *hélas m'amie, que celuy* » *qui vous a mis ces paroles en la* » *bouche vous imprime à jamais son* » *amour et sa croyance dans le cœur* » (21). » Cela montre clairement que la femme de cet ex-ministre n'était plus de la religion ; et qu'ainsi le feuillant Saint-Romuald, et après lui le dominicain David l'Enfant, se sont trompés, lorsqu'ils ont dit (22) que du Ferrier *ne put persuader à sa femme de l'imiter ; ce qui n'a pas empêché qu'ils n'ayent vécu en bonne intelligence. ensemble.* Un peu avant que de mourir il dicta son épitaphe en ces termes (23) : *Hìc jacet Hieremias Ferrier, qui anno Domini 1612, catholicam apostolicam et romanam fidem firmiter amplexus, ad extremum usque vitæ spiritum firmiter retinuit.* Ceci servira à réfuter M. Moréri.

(G).... *et fit promettre à tous ses enfans qu'ils..... mourraient dans la même foi.*] Comme il dit dans la préface du Traité de l'antechrist qu'il *a une grande famille sur ses bras*, il faut croire qu'il avait bon nombre d'enfans. Dans ce nombre il n'y avait qu'une fille : voici le discours qu'il lui tint lorsqu'il les exhorta tous à persévérer dans la foi romaine : *et vous, ma fille, qui avez eu ce privilége par sus vos frères d'avoir esté baptisée en l'eglise, ne me le promettez-vous pas aussi* (24) ? M. Patin a parlé de cette fille. *Le lieutenant criminel est ici fort malade ; sa femme qui est mégère l'a battu, et enfermé dans sa cave : c'est une diablesse pire que la femme de Pilate : elle est fille de Jérémie Ferrier, jadis ministre de Nîmes, révolté.* Voilà comme il parle dans une lettre du 25 d'août 1660 (25). Apparemment il parle aussi d'elle lorsqu'il dit ailleurs (26) : « On » ne parle ici que du massacre de » *M. Tardieu*, lieutenant criminel, » et de sa femme : les deux assassins » ont été pris incontinent..... Tout » le peuple va comme en procession » à l'église Saint-Barthélemi, y prier » Dieu pour l'âme de ce malheureux » lieutenant criminel et de sa misé- » rable femme, laquelle était si énor- » mément avare, qu'elle n'avait ni va- » let, ni cocher ni servante. Elle aimait » mieux se servir elle-même pour épar- » gner son pain.... On a fait un grand » service dans Saint-Barthélemi pour » feu M. le lieutenant criminel et sa » femme ; mais si elle n'avait point » d'âme que deviendront ces prières ?

(17) *Voyez tome II, pag. 411, la remarque* (K) *de l'article* ARNAULD (Antoine), docteur de Sorbonne.

(18) Pierre de Saint-Romuald, *le père* L'Enfant, *M.* Moréri, *etc.*

(19) *Le père* Jacob, Biblioth. Pontificia, *pag.* 349. Konig, Biblioth. vet et nova. Henninges Witte, *in* Diario Biographico.

(20) Mercure Français, *t. XII, p.* 496 *et suiv.*

(21) *Là même, pag.* 497.

(22) *Voyez l'*Histoire générale de tous les siècles, *par le père* L'Enfant, *mois de septembre, pag.* 174.

(23) Mercure Français, *tom. XII, pag.* 499.

(24) *Là même, pag.* 498.

(25) *C'est la CXCVI*e., *à la page* 175 *du II*e. *tome.*

(26) Lettre *CCCLXVI, pag.* 95 *du III*e. *tome, datée du* 26 *août* 1665.

car pour les cierges, ils sont brûlés et consumés (27)? Un fils de Jérémie Ferrier *fut tué par des laquais qu'il voulait empêcher de frapper le sien.* Dom Pierre de Saint-Romuald (28) marque cette mort sous le 23 de février 1638. Voilà une famille bien malheureuse : je ne doute point que la femme de M. Tardieu, qui était si décriée pour son avarice (29), et qui périt si tragiquement avec son mari, ne fût la fille de l'ex-ministre Ferrier.

(H) *Je ne saurais bien dire quel âge il avait.*] Il ne s'explique point là-dessus d'une manière uniforme ; car dans un endroit de sa préface il se reconnaît *bien affligé* de n'avoir pas employé pour l'église catholique *vingt bonnes années qu'il a misérablement perdues*, dit-il, *en servant une cause mauvaise et ingrate.* Cela signifie qu'il fut reçu au ministère environ l'an 1593, puisqu'il ne changea de religion qu'en 1613 ; mais deux pages auparavant il avait dit, qu'il n'avait que vingt-quatre ans, lorsqu'il soutint que Clément VIII était l'antechrist. C'est ce que je trouve dans les paroles que je vais citer, et qui servent de réponse au reproche qu'on lui faisait de s'être engagé impudemment à cette hypothèse, afin de troubler l'état, et s'enrichir par la guerre. *A luy donc*, c'est-à-dire, à M. du Plessis, *plus convenablement qu'à moy, leurs accusations d'avoir par ce moyen voulu exciter la guerre, qu'à moy, dis-je, qui alors n'avois jamais sorty de mon estude, qui n'estant aagé que de vingt-quatre ans, n'avois jamais rien aprins des affaires du monde, ne connoissois rien à toutes leurs cabales guerrieres, ne songeois qu'à mes livres, et à avancer la religion en laquelle j'estois nay.* Souvenons-nous que la thèse fut soutenue l'an 1602. Or, s'il n'avait alors que vingt-quatre ans, il n'avait pas été reçu ministre l'an 1593. Ce grade ne se donne pas à un écolier de quinze ans. On ne peut donc pas faire fond sur ce qu'il dit. Selon le Mercure Français (30) il avait prêché seize ans durant la religion protestante : posant donc le cas qu'il avait vingt-quatre ans lorsque la thèse de l'antechrist fut soutenue, en 1602, il aurait été reçu ministre à l'âge de dix-neuf ans, en l'année 1597, et il serait mort âgé de quarante-huit ans. Mais qui oserait plutôt croire le Mercure Français que Jérémie Ferrier lui-même, sur la durée de son ministère ? Il vaut donc mieux ne rien décider *[1].

(I) *On lui faisait espérer l'ambassade de Hollande, si nous en croyons M. Moréri.*] Je le tiens ici sujet à caution, car il n'a point su que Jérémie Ferrier vécut treize ans depuis son voyage de Paris ; il a cru que cet ex-ministre mourut peu de temps après son arrivée dans la capitale. Il n'a point su que son livre de l'Antechrist est en français ; car s'il l'avait su, il ne l'aurait pas marqué en latin *de Antichristo.* Il croit sans raison que Ferrier a fait un livre qui a pour titre *Responsio ad lib. admonitio ad Reg. Lud. XIII, etc.* Les imprimeurs ont horriblement défiguré ce pauvre titre : il fallait dire *Responsio ad libellum cui titulus, Admonitio ad reg. Ludovicum XIII.* Ceux qui ont attribué un semblable livre à notre Ferrier, sont indubitablement des auteurs latins qui ont ainsi désigné un livre français qu'on lui attribue. J'en vais parler.

(K) *Je n'oserais décider que* Ferrier *ait fait le Catholique d'État.*] Il y a des raisons pour et contre *[2]. Cet ouvrage fut publié l'an 1625, sous le nom du *sieur du Ferrier* (31). Il fut attribué à Jérémie Ferrier tout aussitôt ; car l'auteur du petit livre intitulé *l'heureux trépas et mort du sieur du Ferrier*, remarque (32) qu'on peut recueillir *deux choses de cette mort : l'une contre les religionnaires, et l'autre contre les publieurs de libelles, en Flandre. Les religionnaires ou huguenots de parti avoient publié que sa conversion étoit feinte......... et que sa*

(27) Lettre *CCCLXVII*, *pag.* 99, *datée du* 10 *septembre* 1665.

(28) Journal chronol. et historique.

(29) *Voyez la* X^e. satire *de M.* Despréaux, *où ce mariage et ses suites font un curieux épisode.*

(30) *Tome III*, *pag.* 158.

*[1] Leduchat dit cinquante ans.

*[2] Joly remarque que le Catholique d'État a été constamment et généralement attribué à Ferrier. Baillet est le seul qui, sans raison, l'ait donné à Jean Sirmond, de l'académie française.

(31) *Depuis il fut inséré dans le* Recueil de diverses pièces pour servir à l'Histoire.

(32) Mercure Français, *tom. XII*, *pag.* 499.

fin feroit recognoistre cela. On leur répondait que *la protestation qu'il avoit faite en mourant ne pouvoit estre tenue pour suspecte ou contrainte, ni mesme pour estre provenue de quelque resverie, puis que plusieurs religionnaires mesme l'avoient esté voir en sa maladie, qui pouvoient témoigner que son esprit ne s'estoit égaré aucunement ; mais au contraire, que son jugement lui estoit demeuré clair et libre jusques au dernier soupir.* Quant aux *écrivains étrangers qui ont publié dans leurs libelles que* simia sit semper simia, on leur répondait que *cette protestation de foi du sieur Ferrier faite par lui en mourant, et ce récit de son heureux décès leur devoit clorre la bouche, et condamner leurs escrits scandaleux.* Il faut savoir que le Catholique d'État est une réponse à quelques libelles que les partisans du roi d'Espagne avaient publiés contre la France (33), sur ce qu'elle se liguait avec les états protestans, au préjudice de la catholicité. L'auteur du Catholique d'État ne put répondre sans débiter bien des choses contre la maison d'Autriche. Les écrivains du parti d'Espagne répliquèrent (34), et reprochèrent à cet auteur qu'il faisait toujours le singe : marque évidente qu'ils le prenaient pour l'ex-ministre et l'ex-professeur de Nîmes; et voilà pourquoi dans le récit de sa mort on a fait la réflexion que j'ai rapportée. Plusieurs célèbres auteurs et grands connaisseurs de livres ont attribué le Catholique d'État à Jérémie Ferrier (35). Je ne balancerais pas à le faire, si je ne savais que M. Baillet (36) attribue cet ouvrage à Jean Sirmond (37), qui était l'une des plumes dont le cardinal de Richelieu se servait pour la réfutation des libelles que l'on imprimait à tas et à piles contre lui, dans le Pays-Bas Espagnol. C'était la coutume de Jean Sirmond de se donner un faux nom dans les écrits qu'il publiait contre ces libelles : mais il serait un peu étrange qu'il se fût donné le nom d'un auteur vivant, et aussi connu que l'était le sieur Jérémie Ferrier : d'ailleurs M. Pellisson (38), qui articule plusieurs pièces anonymes ou pseudonymes de cet écrivain, ne lui attribue point le Catholique d'État, l'un des meilleurs écrits que l'on voie dans le recueil de M. du Châtelet. Nonobstant toutes ces raisons, je différerai à prononcer, jusques à ce que j'aie vu les preuves que M. Baillet alléguera pour justifier son sentiment *.

(L) *Ceux de la religion ont fait un portrait hideux de Jérémie Ferrier.*] Il raconte lui-même qu'il eut à souffrir deux violentes persécutions, l'une avant qu'il fût catholique, l'autre depuis qu'il eut abjuré (39). La première consistait dans les coups de pierre qu'il essuya, et dans le pillage de sa maison, etc., la seconde fut une grêle d'invectives que l'on publia contre lui (40). On l'accusait *d'avoir esté pensionnaire du roy et traistre aux eglises ; d'avoir mis la division dans les assemblées ; semé des querelles entre les grands, et des noises parmy la noblesse ; d'avoir voulu demeurer à Nismes pour ruiner toutes les églises ; d'avoir esté gratifié par leurs majestez pour des services cachez ; de s'estre asseuré de plusieurs moyens pour ruiner et exterminer les eglises ; d'estre un athée ; d'avoir soustenu des propositions execrables contre le mystère de l'incarnation ; et d'avoir merité qu'on le sortist de la synagogue comme un enfant de Belial.* Voyez le précis des accusations contre Ferrier, dans l'Histoire de l'édit de Nantes, à la page 124 du II[e]. tome ; et voici ce que l'on trouve sur son chapitre, à la page 395 du I[er]. volume de la même histoire. « Il brouilla tout dans les assemblées

(33) *Voyez tome IV, pag.* 482, *la remarque* (B) *de l'article* CARTHAGENA.

(34) Le Mercure Français, *tom. XII, pag.* 501, 502., *donne une liste de plusieurs libelles des Espagnols, dans laquelle on en voit un intitulé* : Scopæ Ferrerianæ.

(35) Voëtius, Politic. ecclesiastic., *tom. II, pag.* 531. Spizelius, Scrutinium Atheismi, *pag.* 32.

(36) *Voyez la table de ses* Auteurs déguisés.

(37) *Il était de l'académie française, et neveu du père* Sirmond, *jésuite. Voyez l'*Histoire de l'Académie franç., *pag. m.* 304.

(38) Histoire de l'Académ. franç., *pag.* 306, 307.

[* « Jérémie Ferrier est très-certainement l'auteur du *Catholique d'État*, » dit M. Vincens-Saint-Laurent, dans la *Biographie universelle*, XIV, 441. C'est ce qu'avait déjà dit Joly d'après Brossette.

(39) *Préface du* Traité de l'Antechrist.

(40) *De plusieurs livres publiés contre lui, il dit qu'il n'en a lu que deux, l'un composé par* Saint-Césari, *l'autre par le synode du Bas-Languedoc.*

» politiques où il se trouva ; ce qui » lui fit défendre par les synodes de » s'en mêler plus. Il se fit des affai- » res dans son église et dans sa pro- » vince qui l'en firent chasser ; et » s'ennuyant d'être ministre, il se » fit donner une charge de conseiller » au présidial de Nîmes, quoiqu'il » eût promis à Paris de continuer » en quelque autre lieu l'exercice du » ministère. Ensuite on le déposa » comme déserteur : enfin il se ré- » volta, et mourut peu d'années » après (41) aussi haï du peuple, » qu'il en avait été aimé dans le com- » mencement de sa vie. Il était in- » téressé, fourbe, ambitieux, in- » constant, brouillon, sans jugement, » et peu capable des intrigues où il » eut l'imprudence de s'embarrasser. » Mais il avait assez de courage, l'es- » prit vif, l'imagination enflammée, » une grande facilité à parler, un » ton de voix impérieux, une vé- » hémence dans l'action et dans le » discours qui entraînait ses audi- » teurs, et qui ne leur laissait pas la » liberté de lui contredire. C'est » pourquoi la multitude, qui se lais- » se aisément éblouir par ces quali- » tés, était toujours dans son parti : » et il l'emportait souvent, même » dans les synodes, sur Chauve son » concurrent. Ce Chauve avait beau- » coup plus de droiture et de juge- » ment, et surtout une gravité char- » mante, qui le rendait fort considé- » rable dans les assemblées. Mais le » feu de l'un l'emportait sur le fleg- » me de l'autre ; et la vivacité de » Ferrier obscurcissait la solidité de » Chauve. » Rien ne m'oblige à douter que ce portrait ne soit très-fidèle ; mais je dirai en général, et sans faire aucune application, qu'il est fort facile en certains temps de passer pour un faux frère, encore qu'on ne le soit pas. Il ne faut qu'envisager les choses d'une autre manière que les esprits ardens et d'une vaste et contagieuse imagination. Ces gens-là ne connaissent guère les autres, et ne se connaissent guère mieux eux-mêmes. Ils s'imaginent la plupart du temps ne faire que pour le bien de la religion, ce qu'ils font par un esprit d'emportement et de vanité. Leur tempérament leur fait abhorrer tous les conseils de douceur et de patience ; ils ne goûtent que les desseins vigoureux, et qui leur paraissent propres à conserver le crédit et le temporel du parti ; et ils appellent cela avoir du zèle pour la cause de Dieu. Passe pour cela ; mais ils se portent quelquefois à une étrange injustice contre leur prochain ; ils ne croient pas qu'on puisse donner dans un autre sentiment que par un esprit de trahison : néanmoins il y a des circonstances où l'on peut être fermement persuadé que, même pour l'intérêt temporel, il vaut mieux n'être pas si raide. Que font ces esprits ardens? ils travaillent de toute leur force à rendre suspects les gens pacifiques ; et alors ceux qui veulent éviter les mauvais soupçons suivent le torrent, et ceux qui continuent à s'y opposer courent risque d'encourir tous les malheurs du *compelle exire*. Voilà comment il ne faut, dans une assemblée assez nombreuse, que deux ou trois fortes têtes pour obtenir un décret. Il faut seulement faire peur aux esprits tranquilles qu'on les rendra odieux au parti, et suspects d'une lâche prévarication. Que ne ferait-on pas pour éviter une chose qui rend inutiles tous vos travaux et tous vos talens?

Comme cette réflexion pourra déplaire à quelques personnes, je la veux fortifier du suffrage d'un écrivain fort zélé. Il reconnaît *qu'il y a eu quelquefois de fort honnêtes gens, qui aimaient leur religion, et la croyaient l'Évangile pur, qui néanmoins recevaient des pensions sans scrupule, parce qu'ils les regardaient plutôt comme des récompenses de leur affection pour la tranquillité publique, que comme des engagemens à faire quelque chose contre le bien de leurs églises. A dire le vrai,* continue-t-il, *dans les lieux où le peuple chaud et précipité pouvait se porter aisément à des entreprises téméraires et séditieuses, il était à propos que les pasteurs fussent sages et modérés, afin d'inspirer à leur troupeau les mêmes sentimens par leurs discours et par leur exemple ; mais il aurait été plus*

(41) *J'ai déjà dit ci-dessus contre* Moréri, *qu'il vécut treize ans depuis son abjuration. L'auteur que je cite l'a reconnu dans son IIe. tome, pag.* 125. *Ferrier vécut encore longtemps, dit-il, après l'émotion de Nîmes.*

honnête de s'y porter par la justice de la chose même, sans toucher aux gratifications de la cour, que de prendre ces récompenses suspectes, qui pouvaient faire douter de leur innocence et de leur droiture. Du Moulin avait été tenté plusieurs fois par des gens que la cour lui envoyait, et qui lui offraient de grosses pensions, sans exiger de lui autre chose que de porter les esprits à la paix et à l'obéissance. Il témoigna toujours que c'était là un devoir dont il s'acquitterait toute sa vie : mais qu'il voulait avoir l'honneur de le faire de lui-même et par conscience; non pas comme gagé pour y travailler : de sorte qu'il n'accepta jamais rien de tout ce qui lui fut présenté. Il aurait été beau que tous ceux qui ont été exposés à la même tentation, l'eussent repoussée avec le même courage (42). On ne peut rien dire de plus sensé, ni de plus juste. La conduite de du Moulin aurait dû être celle de tous ses confrères : aucun d'eux ne devait prendre récompense de ce qu'il faisait selon son devoir ; mais, quoi qu'il en soit, nous voyons ici la condamnation de ces esprits téméraires qui, entraînés par l'impétuosité du tempérament, étaient toujours prêts à décrier comme de faux frères, comme des traîtres, comme des prévaricateurs, tous ceux qui prêchaient la patience. L'auteur avoue que *de fort honnêtes gens, qui aimaient leur religion*, étaient pensionnaires de la cour de France, sans avoir dessein de rien faire contre le bien des églises, et sans se proposer autre chose que de recevoir une gratification, qu'ils croyaient due au soin qu'ils prenaient de s'opposer aux esprits guerriers. A plus forte raison avoue-t-il que ceux qui prêchaient la patience sans aucune gratification pouvaient être des gens de bien. Quant aux missionnaires qui, considérant ces pensions, voudraient dire malignement et odieusement que les guerres de religion avaient remis la monarchie de France dans l'état d'où Louis XI l'avait tirée (43), ils ne méritent pas d'être ouïs. Henri IV et Louis XIII n'avaient pas besoin, pour éviter les guerres de religion, d'acheter des médiateurs de paix entre eux et leur peuple protestant. S'ils avaient fait observer l'édit, il ne leur en aurait pas coûté un sou pour maintenir la tranquillité. M. Jurieu me pardonnera, si je n'acquiesce pas à l'aveu qu'il fait qu'au temps de Louis XIII, le parti des huguenots sapait l'autorité souveraine : *Le cardinal de Richelieu*, dit-il (44), *leur ôta leurs villes de sûreté, mais ce fut par une sagesse politique plutôt que par un zèle de religion. Il voyait que c'était un état dans un état, et que ces villes étaient des retraites de rebelles et de mécontens.*

(M) *Le cardinal du Perron disait une chose bien maligne, sur les excuses... touchant l'émeute de Nîmes.*] « Ceux de la religion ont fait un » livre pour excuser la violence dont » ils ont usé contre Ferrier, et se » servent des lieux des pères, et entre autres de saint Bernard, pour » montrer qu'ils en pouvaient ainsi » user, puisqu'il était excommunié, » et qu'un juge excommunié était suspendu. » Il dit après cela en riant : « Saint Bernard parle de l'excommu- » nication comme il faut, mais saint » Bernard disait tous les jours la » messe ; ils se servent fort bien des » lois que nous avons, quand ils » croient qu'elles sont pour eux, autrement ils n'en veulent point ouïr » parler : ce n'est qu'une pure injus- » tice de leur fait ; s'ils croyaient » être assez forts, et que par excom- » munication ils pensassent occuper » le royaume et déposséder le roi, » je ne sais ce qu'ils ne feraient point » (45). » Voilà un trait de l'injustice que l'on fait ordinairement aux sectes que l'on tolère : on les soupçonne de mauvaises intentions, on s'imagine que si elles avaient la puissance de changer le gouvernement elles le changeraient, et qu'elles ne condamnent les maximes de persécution et l'étendue de l'excommunication que pendant qu'elles ne s'en peuvent pas servir tout à leur aise.

(42) Histoire de l'Édit de Nantes, *tom. II*, *pag.* 101.

(43) *On a dit de lui qu'il avait mis les rois de France hors de page, et quelques missionnaires disent que le cardinal de Richelieu, les trouvant remis au premier état, les en tira par la prise de la Rochelle.*

(44) Politique du clergé, *pag. m.* 20.

(45) Perroniana, *au mot* Ferrier, *pag. m.* 141.

FERRIER (Jean), jésuite français, natif de Rouergue, succéda au père Annat dans la charge de confesseur du roi de France, l'an 1670. Il était né l'an 1614, et s'était fait jésuite, l'an 1632. Il avait enseigné quatre ans la philosophie, douze ans la théologie, et deux ans la morale. Il avait été recteur du collége de Toulouse, et s'était acquitté de cet emploi fort habilement (*a*). Personne ne s'avisa de douter qu'il ne passât parmi les jésuites pour un sujet recommandable, puisqu'ils le destinèrent à remplir la place de confesseur de sa majesté. Plusieurs ont cru qu'il était beaucoup plus propre aux affaires et aux intrigues que le père Annat. Il mourut dans la maison professe de Paris, le 29 d'octobre 1674 (*b*). Il publia plusieurs livres (A) et fut un des meilleurs antagonistes des sectateurs de Jansénius. Sa thèse de la probabilité fit beaucoup de bruit. Il la soutint à Toulouse, le 8 et le 11 de juin 1659. Voyez Thomas Anglus à la page 51 et 52 du *Monumetham excantatus*. Voyez aussi la remarque (B) de l'article Maimbourg, tome X.

(*a*) Sotuel, Biblioth. script., Soc. Jesu, *pag.* 449.
(*b*) *Idem*, *ibidem*.

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Une réponse en latin aux objections du père Baron contre la science moyenne. Ce livre est intitulé *Responsio ad objectiones Vincentianas*, et fut imprimé à Toulouse, l'an 1668, *in*-8°. Le père Ferrier avait dessein de publier un cours de théologie ; mais on n'a vu que le premier tome, qui traite *de Deo uno juxta sancti Augustini et sancti Thomæ principia*. Ses autres œuvres sont en français, et regardent pour la plupart le jansénisme. Il écrivit contre les deux lettres de M. Arnauld, et il fit une relation de tout ce qui s'était passé, l'an 1663, sur l'affaire du jansénisme (1). Je ne dois pas oublier que, selon le bibliothécaire des jésuites, il fit un livre de l'immortalité de l'âme, l'an 1660, et un autre de la beauté de Jésus-Christ, l'an 1657 ; mais ce sont deux ouvrages que ce bibliothécaire lui donne à tort : ils devaient être attribués à Jean Février, jésuite de Guyenne, connu de M. de Balzac (2).

(1) *Tiré du père* Sotuel, Bibl. Script. soc. Jesu, *pag.* 449.
(2) *Voyez le* Journal de Trévoux, *nov.* 1704, *pag.* 1860, *édition de France.*

FERVAUX (Jean) est le véritable auteur des Annales de Bavière, qui ont paru sous le nom de Jean Adlsreittérus (A). Il était Lorrain. C'est tout ce que j'en puis dire présentement.

(A) *Il est le véritable auteur des Annales de Bavière, qui ont paru sous le nom de Jean Adlsreittérus.*] Voici mon garant. *Joh. Adlsreitterus* (*vel si mavis*, P. J. Fervaux, *Lotharingus*, *in cujus nomine ob certas caussas Annales illos prudentiores apparere noluerunt*) *in præfatione ad lectorem tomi primi Annalium Boïcæ gentis minimè sibi ait*, *etc.* (1).

(1) Christoph. Arnoldus, de Vitâ Marci Velseri, *pag.* 46.

FÉRUS (*a*) (Jean), gardien des cordeliers de Mayence, a été un des grands prédicateurs du XVIe. siècle. Il a composé plusieurs commentaires sur l'Écriture, qui témoignent non-seulement qu'il était docte, mais aussi qu'il n'était pas de ces moines entêtés qui ne veulent dé-

(*a*) *C'est un nom latinisé. Ce moine s'appelait* Wild, *mot allemand qui signifie* sauvage. *Voilà pourquoi M.* Moréri *parle de* Férus *sous le mot* Sauvage.

mordre de rien, ni consentir à la réforme d'aucun abus. Il y a peu d'écrivains dans la communion de Rome qui soient plus estimés que celui-là chez les protestans (A). C'est parce qu'il a écrit avec beaucoup de modération sur les controverses qui divisaient alors l'Allemagne, et qu'en certaines choses il favorisait les maximes des réformateurs (*b*) (B). Il fut attaqué sur ce sujet par un jacobin espagnol (C); mais sa cause rencontra des apologistes au même pays. On n'a point trouvé de meilleur expédient pour sauver le catholicisme de Férus, que de supposer que les hérétiques avaient ajouté à ses écrits plusieurs choses qui n'étaient point dans l'original (D). Ce bon cordelier mourut le 8 de septembre 1554 (*c*). Peu s'en faut qu'il n'ait été du sentiment des anabaptistes à l'égard de la prise d'armes (E). Salméron a été son plagiaire (F).

(*b*) *Voyez M.* de Thou, *liv. XIII*, *pag.* 271.

(*c*) Thuan., *lib. XIII*, *pag.* 271.

(A) *Il y a peu d'écrivains de la communion de Rome, plus estimés que celui-là chez les protestans.*] Voici les paroles de Bucholcer (1). *Fuit vir doctissimus, ejusque scripta non solùm apud catholicos, sed etiam apud evangelicos quosdam in summo habentur pretio.* Quenstedt, auteur luthérien, cite ces paroles sans y trouver à redire. Il en rapporte d'autres que je copie pour l'instruction du lecteur. *Johannes Ferus, aliàs* Wild, *franciscanus, ecclesiastes Moguntinus, vir doctus et eloquentiâ singulari prœditus. Scripsit latino et culto sermone pias et eruditas lucubrationes* (*scil. annotationes in Pentateuchum, in Job, Ecclesiasten, Threnos, Jonam, Matthæum, Johannem, Acta apostolorum, Epistolam ad Romanos*) *in quibus tam veterum, quàm recentium expositorum labores veluti in compendium redegit, teste* Sixto Senense, lib. IV Bibl. S. (2). Ne croyez pas que Quenstedt ait donné toute la liste des œuvres de Férus. Elles contiennent plusieurs autres livres. Consultez le catalogue d'Oxford et M. Teissier, à la page 85 du I[er]. volume des additions aux éloges tirés de M. de Thou.

(B) *En certaines choses il favorisait les maximes des réformateurs.*] Ils prenaient à tâche de faire connaître à l'homme sa corruption, et la nécessité de recourir à la miséricorde de Dieu, sans aucune confiance sur ses bonnes œuvres. Leurs formulaires de prières sont remplis de cet esprit; et cela est si peu conforme aux maximes de l'église romaine que les missionnaires de France ont pointillé cent et cent fois là-dessus contre le rituel des protestans. Mais voici ce que M. Drelincourt leur répondit; il leur montra entre autres choses (3) que Jean Férus avait composé des prières toutes remplies des sentimens qu'ils condamnaient. Les citations de ce cordelier sont innombrables dans les livres de ce ministre. M. Colomiés (4) cite un passage de Férus (5) que je rapporterai après lui. « Combien y » a-t-il de choses qui ont été instituées par les saints à bonne intention, que nous voyons maintenant » changées partie en abus, partie en » superstitions? Comme par exemple » les fêtes, les cérémonies, les images, la messe, les monastères, etc. » Aucune de ces choses-là n'a été » instituée comme on les tient aujourd'hui. Et toutefois nos Gédéons se » taisent; ils n'ôtent point l'abus, » ils n'ôtent point les superstitions. » Il dit ailleurs (6) que *ceux qui voudront avoir dans leurs bibliothéques une belle édition du Commentaire de Férus sur saint Jean, doivent chercher celle de Louvain,* 1559, *qui est*

(1) *In* Indice chronol., *ad ann.* 1554.

(2) Quenstedt, de Patr. Viror. illustr., *pag.* 244, 245.

(3) *Voyez le premier des neuf* Dialogues contre les missionnaires, sur le service des églises réformées, *pag.* 12 *et suiv.*

(4) Colomiés, Rome protestante, *pag.* 59.

(5) *Il le tire du Commentaire* in lib. Judicum, *cap. VIII.*

(6) Biblioth. choisie, *pag.* 78.

préférable à toutes les autres : car, outre qu'elle est in-folio, *elle a l'épître dédicatoire de ce pieux et éloquent cordelier à Sébastien, archevêque de Mayence, que les autres éditions n'ont point. Dans cette épître Férus avoue ingénument qu'il s'est servi en quelques endroits des Commentaires de Brentius et d'Œcolampade, protestans; mais, ajoute-t-il*, Ea tantùm transtuli quæ bona, ecclesiasticæque doctrinæ consona videbantur, et quæ viri illi non in schismate, sed in catholicâ ecclesiâ didicerant.

(C) *Il fut attaqué... par un jacobin espagnol.*] Le célèbre Dominicus à Soto publia un livre (7) qu'il intitula, *Annotationes in Commentarios Joannis Feri Moguntinensis super Evangelium Joannis*, et l'adressa à Ferdinand Valdès, inquisiteur général. Il accusa Férus d'avoir enseigné le luthéranisme en soixante-sept endroits de son Commentaire sur saint Jean. Si Férus ne se défendit pas, ce ne fut point par la raison que Nicolas Antonio insinue (8) : ce fut parce qu'il était mort, et non pas à cause, ou qu'il avouait la dette dans le fond de l'âme, ou qu'il voulut faire semblant de ne point connaître ce que Soto avait publié. Mais on prit son parti au même pays où il fut attaqué. Michel Médina, savant religieux de l'ordre de saint François, publia un livre (9) intitulé *Apologia Joannis Feri in quâ septem et sexaginta loca Commentariorum in Joannem, quæ anteà Dominicus Soto Segoviensis Lutherana traduxerat, ex sanctâ scripturâ, sanctorumque doctrinâ, restituuntur.* Cette apologie fut condamnée par la congrégation de l'Index (10), et l'auteur se vit obligé de rendre raison de sa foi (11). D'où l'on peut conclure que l'orthodoxie de Férus était un fait fort douteux aux inquisiteurs, pour ne rien dire de pis.

(D) *On supposa que les hérétiques avaient ajouté à ses écrits plusieurs choses qui n'étaient point dans l'original.*] Le même Médina, assisté de quelques autres, retrancha du Commentaire de Férus sur l'Evangile de saint Matthieu ce qu'il jugea à propos, et le fit réimprimer à Complute, l'an 1562. Il supposa que les endroits qu'il fallut ôter s'étaient glissés dans cet ouvrage par l'artifice des sectaires, après la mort de l'auteur. *Purgavit etiam, ne id ignores, lector, Michaël noster ejusdem Feri* sermones, *seu* Commentaria in Matthæum, *quæ inedita ab eo relicta hæreticorum inter manus tabis quidquam contraxerant : quod et agnovit Sixtus Senensis lib. VI* Bibliothecæ sanctæ *annotatione LXXII. Opera autem cum Medinâ Rodericus Vadillus benedictinus, et Petrus Carolus Prior Uclesiensis ordinis sancti Jacobi restituendi his mancipaverunt, Complutique edi correctiora curaverunt anno* 1562, *in*-4°. Le Catalogue d'Oxford fait mention, 1°. du Commentaire de Férus sur l'Evangile de saint Jean, et sur la Ire. épître du même apôtre ; de ce Commentaire, dis-je, corrigé par Michel Médina, et imprimé à Complute (12) ; 2°. d'un livre anglais (13) où l'on se plaint que ceux de l'église romaine falsifient les auteurs ; et que l'on en donne pour exemple le Commentaire de Férus sur la Ire. épître de saint Jean.

(E) *Peu s'en faut qu'il n'ait été anabaptiste..... à l'égard de la prise d'armes.*] J'ai lu cela dans Grotius, à l'endroit où il observe qu'un bon nombre de gens de bien, considérant les barbaries qui se commettent à la guerre, ont cru qu'un chrétien ne devait jamais y aller. *Cujus immanitatis conspectu multi homines minimè mali eò venerunt, ut christiano, cujus disciplina in omnibus hominibus diligendis præcipuè consistit, omnia arma interdicerent : ad quos accedere interdùm videntur et Joannes Ferus et Erasmus nostras* (14), *viri pa-*

(7) *A Salamanque, l'an* 1554.

(8) *Fero ipso seu persuaso, seu dissimulante.* Nic. Ant., Biblioth. Script. Hispan., *tom. I*, *pag.* 257.

(9) *A Complute, l'an* 1558.

(10) Nicol. Antonio, Biblioth. hisp., *tom. II*, *pag.* 112.

(11 *Aliquando quòd Joannem Ferum suæ sectæ Franciscanæ sodalem ab impetu Dominici Soti apologetico libro defendisset, causam religionis dixit, in quâ tamen suam innocentiam probavit.* N. Ant., Bibl. hisp., *tom. II*, *pag.* 111.

(12) *L'an* 1569, *et l'an* 1578.

(13) *Imprimé à Londres, l'an* 1606, *composé par* W. Crashaw.

(14) *Voyez ci-dessus p.* 239 *la remarque* (U) *de l'article* ÉRASME.

cis et ecclesiasticæ et civilis amantissimi (15).

(F) *Salméron a été son plagiaire.*] Il en a été du moins accusé par Jean Gérhard, célèbre auteur luthérien. *Salmeron*, dit-il (16), *ex fontibus Feri areolas suas ita irrigavit, ut pagellas integras in Commentarios suos ex eo transtulerit.* Thomasius n'en a rien dit, je m'en étonne ; mais un autre collecteur de plagiats (17) n'a point manqué celui-ci.

(15) Grotius, *in prolegomenis* de Jure Belli et Pacis, *num.* 29.

(16) Confess. cathol., *parte I general.*, *pag.* 23, *apud* Quenstedt, de Patr. Vir. illustr., *pag.* 245.

(17) Jo. Albertus Faber, *in* Decade Decadum, *num.* 70.

FEUARDENT (François), cordelier célèbre, naquit à Coutance, en Basse-Normandie (*a*), l'an 1541 * (*b*), et il aurait pu recueillir une riche succession, s'il n'eût mieux aimé vivre sous le froc que porter l'épée (*c*). Il prit l'habit de cordelier dans le couvent de Bayeux (*d*), et fit incomparablement plus parler de lui sous cet équipage, qu'il n'aurait fait sous celui de cavalier. Il devint docteur de Sorbonne, prédicateur et controversiste. Son tempérament était si conforme à son nom (A), que jamais la vieille maxime,

Conveniunt rebus nomina sæpè suis,

n'a été plus véritable qu'en sa personne. C'était un des plus furieux adversaires, et un des plus violens persécuteurs que les protestans aient jamais eus sur les bras, à ne considérer que les gens d'église. C'est lui néanmoins qui se glorifie d'être maltraité par les hérétiques (B). Il a fait des commentaires sur quelques livres de l'Écriture. Il a traduit en français quelques ouvrages des pères. Il a donné une édition d'Irénée avec des notes (C) : et il a publié des livres de controverse, où les catholiques même avouent qu'il a fait entrer trop de passion (D). Les jésuites ont eu sujet de se plaindre de son procédé envers Suarès (E). J'ai oublié de dire qu'il fut l'un des plus séditieux prédicateurs qui enseignassent dans Paris, contre Henri III et Henri IV, les maximes de Buchanan * (*e*). Il n'épargnait pas même le chef de la ligue, lorsqu'il le croyait auteur de quelque chose qui pouvait nuire aux intérêts des rebelles (F). Il mourut à Paris, le 1er. jour de janvier 1610 (*f*). Voyez dans Moréri le titre de plusieurs de ses ouvrages ; et ajoutez-y *l'Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont-Saint-Michel, au péril de la mer ; et des miracles, reliques et indulgences données en icelles* (*g*).

(*a*) Feuardent, *Epist. dedicat.*, Theomach.

* Dans une lettre du 28 novembre 1602, citée par M. Lecuy, dans la *Biographie universelle*, XIV, 451, Feuardent dit qu'au mois de décembre suivant il acheva sa soixante-troisième année, ce qui rejette sa naissance au mois de décembre 1539.

(*b*) Konig, *pag.* 302.

(*c*) Botereius, Commentarior. de Rebus in Galliâ gestis *lib. XVII*, *pag.* 590.

(*d*) *Idem*, *ibidem.*

* Leclerc trouve qu'il y a ici contradiction avec ce que Bayle a dit de Barclay, dans l'article BUCHANAN, fin de la remarque (F), tom. IV, pag. 220.

(*e*) Maimbourg, Histoire de la Ligue, *pag.* 295.

(*f*) Botereius, Comm. de Rebus in Galliâ gestis, *lib. XVII*, *pag.* 590.

(*g*) Du Chesne, Biblioth. des Histor. de France, *pag. m.* 141, *cote l'édition de* Constance, 1611, *in* 24.

(A) *Son tempérament était..... conforme à son nom.*] M. Daillé fait cette remarque. *Feuardentius*, dit-il (1),

(1) De Pœn. et Satisfact., *pag.* 462, *apud* Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 302.

homo nomine suo dignissimus, quem cæci irarum, odiorum ac furiarum ignes sic exagitabant ut rarò apud se esset. J'ai été toujours fort étonné que les familles qui portent un nom odieux ou ridicule, ne le quittent pas (2). Pourquoi, par exemple, ne pas abandonner le nom burlesque ou farouche de *Feuardent* * ? On en pourrait indiquer cent autres.

(B) *Il se glorifie d'avoir été maltraité par les hérétiques.*] Si on l'en veut croire (3), il reçut un jour un bon soufflet; il fut injurié très-souvent au milieu des rues, déféré aux magistrats, et poursuivi à mort. On lui déroba le cheval dont il se servait dans sa vieillesse pour aller évangéliser de lieu en lieu. Un de ses frères fut blessé d'un coup de fusil. Il n'oublia pas ce que souffrirent ses confrères de religion : il fallait aussi conter tout ce qu'ils firent souffrir. Mais voilà l'illusion continuelle des gens emportés. Ils mettent à bout la patience de tout le monde, et enfin ils rencontrent des adversaires impatiens qui les étrillent d'importance. N'ont-ils pas la hardiesse sur cela de se plaindre qu'on les maltraite ? Ne font-ils pas des listes des maux qu'ils ont endurés, et ne passent-ils pas sous silence les injures qu'ils avaient faites auparavant ? M. Moréri a été dans cette illusion en faveur de ce personnage. *Perkins, Cocus, Rivet et quelques autres calvinistes*, dit-il (4), *s'emportent contre le père François Feuardent d'une manière peu chrétienne : mais ce ne sont pas ces auteurs que les gens de bonne foi consultent ordinairement.* La manière dont ce cordelier traitait les ministres était-elle bien chrétienne ? Qu'on me réponde pour M. Moréri.

(C) *Il a donné une édition d'Irénée avec des notes.*] Voici le jugement qu'en a fait M. du Pin (5). « Enfin » Feuardent, cordelier, docteur en » théologie de la faculté de Paris, » homme savant pour son temps, » mit la main à cet ouvrage, et fit » imprimer à Paris, chez Nivelle, » l'an 1575 et 1576, les cinq livres » de saint Irénée, revus et corrigés » en plusieurs endroits sur un ancien » manuscrit, et augmentés de cinq » chapitres entiers, qui se trouvèrent » dans son manuscrit, à la fin du Ve. » livre. Il a ajouté à la fin de chaque » chapitre les annotations qu'il a crues » nécessaires pour l'intelligence de » son auteur. Elles sont pour la plupart utiles et savantes ; mais il y en » a quelques-unes qui excèdent les » bornes que se doit prescrire un » commentateur, dont le but ne doit » pas être de paraître savant, ou de » traiter des matières de controverse, mais simplement d'expliquer » son auteur. La seconde édition de » Feuardent, imprimée à Cologne » l'an 1596, et depuis en 1630, et à » Paris, en 1639, est meilleure que » la première, parce qu'elle contient » les passages grecs de saint Irénée, » qui se sont trouvés dans saint Épiphane et dans quelques autres auteurs anciens. » Voilà une grande modération. Le père Labbe, échauffé par les duretés qu'il trouvait qu'un protestant avait publiées contre l'édition de Feuardent, ne garde pas les mêmes mesures. *Plura nos quoque*, dit-il (6), *adversùs centuriatores Magdeburgenses, Nicolaum Gallasium... sed præcipuè Rivetum bipedum nequissimum, qui pristinæ apostolorum patrumque doctrinæ retinentissimos Baronium et Possevinum hæreticos appellare, et de catholicæ fidei fortissimo vindice hæc ausus est effutire, caveant* (7) *ab illis editionibus, quas impudentissimus ille monachus Feuardentius, homo projectæ audaciæ et nullius fidei, fœdè in multis corrupit et annotationibus impiis et mendacibus (sic christianas et catholicas vocant desperatissimæ causæ infelices patroni) conspurcavit. Verùm quid facias homini impudentiam ubique professo, nec Deum, nec homines reverito,* κυνώπῃ καὶ κυνογλώσ-

(2) *Quelques-unes de ces familles ont quitté leur nom. Voyez les* Origines françaises de M. Ménage, *au mot* Hauteclair. *Voyez la dernière remarque de l'article* Régius.

* Joly trouve dans cette remarque de la petitesse, et dit même qu'elle est indigne de Bayle. Celui-ci y avait répondu d'avance dans la note (G) de son article Régius, tom. XII.

(3) Theomachia Calvinist., *lib. XIII, pag. m.* 160.

(4) *Dans l'article de* Feuardent.

(5) Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, *tom. I, pag.* 73, 74, *édition d'Amsterdam.*

(6) Dissert. de Script. ecclesiast., *tom. I, pag.* 630.

(7) Rivet *dit ceci* in Critico sacro, *lib. II, cap. VI, Oper. tom. III, pag.* 1091.

σῳ, *cui totidem hærent infixæ cordi sagittæ, quot pro veritate eucharistiæ, hujus oblatione à Christo Domino institutâ, libero arbitrio, fide et operibus, principalitate romanæ ecclesiæ, ac similibus catholicæ religionis assertis, ex Irenæi lucubrationibus depromuntur apertissima testimonia, quæ allegatis aliorum patrum locis firmavit, et discussâ Novatorum caligine illustravit Feuardentius, nunquàm non à laudatis viris laudandus.*

(D) *Il fit des livres de controverse, où les catholiques même avouent qu'il a fait entrer trop de passion.*] M. Moréri sera le témoin qui me fournira des preuves. *Peut-être*, dit-il (8), *y a-t-il de l'exagération dans les cent hérésies que le père Gautier attribue* aux Calvinistes, *dans sa chronologie, et qu'on pourrait les réduire à moins. Nous pouvons encore faire le même jugement de ce qu'a écrit le père François Feuardent, cordelier, docteur de Paris, lequel a marqué mille quatre cents erreurs des calvinistes, dans l'ouvrage qu'il nomme* Theomachia Calvinistica. C'est ainsi que parle M. Moréri. Cet ouvrage de Feuardent fut réimprimé à Cologne, l'an 1629 (9). Il a intitulé l'un de ses livres, *Les Entre-mangeries et Guerres ministrales* (10), où ce qu'il pille d'autres auteurs est à tous égards la partie la plus considérable.

Depuis quelques jours j'ai jeté les yeux sur son *Examen des confessions, prières, sacremens et catéchisme des calvinistes : avec réfutation de la réponse d'un ministre, où ils sont convaincus de six cent soixante et six, tant contradictions, erreurs, que blasphèmes, contenus en iceux. Seconde édition, revue et amplifiée par l'auteur.* Ce livre fut imprimé à Paris, *in*-8°., l'an 1601. On y trouve l'emportement ordinaire de Feuardent, et quelques endroits (11) où il rapporte d'une manière profane et impudente, je ne sais quels contes concernant les femmes et les servantes des ministres. Il n'y a aucune gravité dans son style, il le parsème de quolibets et de phrases tout-à-fait burlesques. Un anonyme avait répondu à la première édition de cet écrit. Cette réponse, imprimée *à la Rochelle* (12), *par Nicolas Froid'eau*, fut envoyé à Feuardent à Mantes, sur la fin de l'an 1599 (13). Il remarque qu'on la croyait un ouvrage d'*Antoine de la Faye* (14). Voici l'une de ses vanteries : Feuardent *par les meilleures villes et célèbres églises de France, de Brabant, de Flandre et de Lorraine, où il a prêché, a par la grâce de Dieu réduit plus de six cents âmes de tes erreurs à la vraie foi et religion catholique : et en cette même confirmé plus de cent mille bons chrétiens* (15).

(E) *Les jésuites ont eu sujet de se plaindre de son procédé envers Suarès.*] Voici ce que c'est. Feuardent avait cité comme un passage de saint Cyrille les paroles de maître Josse Clichthou, pour prouver l'immaculée conception de la Sainte Vierge. Ce maître Josse, ayant trouvé imparfait l'ouvrage de saint Cyrille sur l'évangile de saint Jean, suppléa les quatre livres qui y manquaient, et les publia avec ceux de saint Cyrille. Il y a un endroit dans ses supplémens qui est clair comme le jour, et tout-à-fait décisif pour la conception immaculée. Feuardent le cita avec des airs de triomphe, et l'attribua à saint Cyrille. Il fut averti de cette méprise par Suarès, qui remarque que ce passage devait être restitué à Josse Clichthou, au lieu d'être attribué à saint Cyrille. Cet avis ne plut point à Feuardent : il en fut si irrité, qu'il ramassa toutes les fautes qu'il put trouver dans Suarès concernant les chiffres, et prétendit le convaincre d'une erreur pareille. Mais ces choses-là ne sont nullement semblables. Marquer un chiffre pour un autre n'est pas une affaire. C'est le plus souvent une faute d'impression, qui ne doit pas être mise sur le compte de l'auteur ; mais donner à saint Cyrille ce qui ne vient que d'un homme de notre siècle, et faire cela afin d'avoir un homme irréprochable à produire contre ses parties, dans un procès d'importance, c'est une faute

(8) *Dans l'article de* Calvin.

(9) *Je me sers de cette édition, qui est in-4°.*

(10) *J'ai vu la troisième édition, qui est celle de Paris, chez Sébastien Nivelle, 1604, in-8°.*

(11) *Au feuillet 180 verso, et suiv.*

(12) *C'était une supposition.*

(13) Feuardent, Examen des Confessions, *folio 1 verso.*

(14) *Là même, folio 3 verso.*

(15) *Là même, folio 63.*

d'auteur qui n'est pas légère. Théophile Raynaud décide tout net que Feuardent ne pécha point par ignorance, mais de dessein prémédité. *Feuardentius* ad lib. 3 sancti Irenæi cap. 23, *intentus in astruendum nitorem conceptionis prædictæ, allegavit locum pro eâ, ipsis solis radiis scriptum*, ex lib. 6 *sancti Cyrilli* in Joannem cap. 15. *At non esse eum librum sancti Cyrilli, sed Clichthovei, qui lacunam quatuor intermediorum librorum in eo Cyrilli opere supplere voluit, in confesso est. Neque id ignorâsse Feuardentium, comperta ejus eruditio dubitare non sinit. Sed (ut dixi) serviens causæ quam tractabat, locum ex lucubratione nuperi scriptoris, operi sancti Cyrilli intextâ, meditatò supposuit sancto Cyrillo, et tanquam tanti Patris dictum, protulit. Monuit de hoc loco per Feuardentium minùs aptè citato, et ad Clichthoveum, non ad sanctum Cyrillum referendo, Suarez* tom. 2, 3. part. d. 3, s. 5, *qui eam à Feuardentio gratiam retulit in posteriore editione commentariorum in Irenæum, ut quotquot congerere potuit menda, in numeros typographicos illapsa in Suaris operibus, ad eum similis lapsûs insimulandum intorserit. Sed est profectò summa disparitas. Nam autorum allegationes quoad numerum arithmeticum, quo à typographo exhibentur, nullus author præstare queat indemnes à multis mendis, in tantâ operarum oscitantiâ, et emaculatorum indiligentiâ. At plagulæ Clichthovei prolatio nomine sancti Cyrilli, ad conciliandam majorem fidem placito pro quo pugnes, non est erratum, vel mendum typographicum, quod in oscitantes operas, vel in dormitantem emaculatorem possit referri* (16).

(F) *Il n'épargnait pas même le chef de la ligue, lorsqu'il le croyait auteur de quelque chose qui pouvait nuire aux... rebelles.*] Le duc de Nemours, grand ligueur, s'étant rendu désagréable au duc de Mayenne, son frère utérin, fut arrêté, et l'on se persuada que ce fut par les intrigues du duc de Mayenne. Pasquier, ayant raconté cela, ajoute : « Feuardent, » cordelier, l'un des plus seditieux » prescheurs qui soit dans Paris, n'a » douté dedans sa chaire d'en donner » plusieurs atteintes au duc, qui l'a » mandé par devers soy, pour luy apprendre de mieux parler, en bonne » déliberation de le chastier. Toutesfois, ayant entendu qu'il estoit Savoyard de nation, il l'excusa aucunement, comme celuy qu'il voyoit » favorizer une prince de Savoye » (17). » Pasquier se trompe touchant le pays natal de ce cordelier.

(19) Theophil. Raynaud., Erotemat. X de bonis ac malis Libris, *num.* 289.

(17) Pasquier, Lett., *liv. XVI*, *pag.* 234.

FEUILLANT (LE PETIT), prédicateur de la ligue. Cherchez MONTGAILLARD, tome X.

FÈVRE *1 d'Étaples (*a*) (JACQUES LE), en latin *Faber Stapulensis*, fut un de ceux qui commencèrent à chasser la barbarie qui régnait dans l'université de Paris. C'était un petit bout d'homme, et de fort basse naissance *2 (*b*), mais un bon esprit soutenu de beaucoup d'érudition. Il se rendit suspect de luthéranisme, et il fut contraint de céder aux avanies de certains zélateurs emportés et ignorans, qui ne lui donnaient aucun repos (*c*). Il leur quitta la partie et se retira de Paris à Meaux, où il y avait un évêque (*d*) qui aimait les sciences, et les véritables savans. La persécution excitée à Meaux par les cordeliers, obligea l'évêque à être bon ca-

*1 Leclerc et Joly prétendent que son nom était *Fabri*.

(*a*) *Étaples, en Picardie, est le nom de sa patrie.*

*2 Leclerc et Joly ne sont pas de cet avis, et croient que l'erreur de Bayle provient du passage cité note (27) de la remarque (G), où Florimond de Rémond n'a voulu parler que de la bâtardise de le Fèvre.

(*b*) Verheiden, *in* Effig. et Elog., *pag.* 104. Jovius, Elog., *cap. CXXI.*

(*c*) Bèze, Hist. eccl., *liv. I*, *pag.* 2.

(*d*) *Nommé Guillaume Briçonnet.*

tholique (*e*). Le Fèvre fut alors contraint de se retirer à Blois *[1], et de là en Guyenne *[2]. Marguerite, reine de Navarre, sœur de François I[er]., l'honora de sa protection ; de sorte qu'il jouit à Nérac d'une pleine liberté jusques à sa mort, qui arriva l'an 1537 (*f*). On raconte des choses fort singulières touchant ses dernières heures (A). Le parlement de Paris reçut ordre de François I[er]. de ne rien résoudre contre le Fèvre, et d'attendre les intentions de sa majesté *[3]. Ce prince était alors en prison. On voit dans Sleidan la substance de sa lettre (B). Ce fut apparemment en ce temps-là que la Sorbonne dégrada le Fèvre de son doctorat *[4]; mais il ne sortit point de France, comme Sleidan le débite *[5]. J'avoue qu'il fit un voyage à Strasbourg; mais ce fut par ordre de la reine de Navarre, afin de conférer avec Bucer touchant la réformation de l'église (C). Sa modération naturelle le quitta quand il écrivit contre Érasme, son ancien ami (D). Cette querelle ne se passa pas à son avantage.

(*e*) Bèze, Hist. eccl., *liv. I*, *pag*. 6.

*[1] Leclerc ne croit pas que ce fut en fugitif que le Fèvre alla à Blois, et qu'il était à la suite d'une partie de la cour.

*[2] Leclerc dit que le Fèvre resta à Meaux jusqu'en 1525 ; que de là il se rendit à Strasbourg, et que son voyage en Guyenne n'est point antérieur à 1531. Leclerc, au reste, dans ses remarques sur la remarque (C) de Bayle, prouve que le Fèvre ne quitta Meaux qu'en fugitif.

(*f*) Bèze, Hist. eccl., *liv. I*, *pag*. 14.

*[3] Leclerc transcrit une partie des lettres de ce prince.

*[4] Il ne l'avait jamais eu, comme le prouve longuement Leclerc ; il ne put donc en être dégradé.

*[5] Leclerc dit brièvement: *Bayle se trompe, et Sleidan a raison.*.

Nous avons dit ci-dessus (*g*) qu'il s'exposa aux criailleries des moines, pour avoir soutenu que sainte Anne n'avait été mariée qu'une fois. Il ne fut pas moins contrecarré dans le sentiment qu'il avança, que la femme pécheresse dont saint Luc parle au chapitre VII, et Marie Madeleine dont il est fait mention au chapitre VIII du même évangéliste, et Marie, sœur de Lazare, de laquelle il est parlé au chapitre XI de saint Jean, sont trois femmes différentes. On a renouvelé cette dispute depuis quelque temps (E). Il ne faut pas oublier qu'il fit une traduction française des quatre Évangiles, et une version latine des épîtres de saint Paul, avec des notes critiques et un commentaire où il censure assez souvent la version vulgate *[1] (F). Il fit de semblables notes et un semblable commentaire sur les Évangiles, et sur les épîtres des autres apôtres *[2]. Tout cela ne fit qu'augmenter la mauvaise humeur de la Sorbonne contre lui, et il se vit attaqué par le redoutable Noël Béda. Il ne quitta point extérieurement l'église romaine, et il désapprouva en certains points la conduite un peu trop chaude de ceux qui établissaient la réformation en Allemagne (G) ; mais au fond

(*g*) *Voyez tome I, pag*. 288, *la citation* (*o*) *de l'article* AGRIPPA.

*[1] Joly remarque que c'était agir sensément, et que c'était distinguer l'office du traducteur d'avec celui du commentateur.

*[2] M. Barbier, dans son *Examen critique et Complément des Dictionnaires historiques les plus répandus*, tom. I, 1820, in-8°., a donné l'indication des quinze principaux ouvrages de le Fèvre, et y a joint quelques détails curieux.

de l'âme il n'était guère papiste *.

* Joly reproche à Bayle d'avoir oublié la réserve qu'il recommande dans sa remarque (Q) de l'article CASTELLAN, IV, 554, envers ceux qu'on accuse de prêcher contre leur conscience.

(A) *On raconte des choses fort singulières touchant ses dernières heures.*] Thomas Hubert, conseiller de l'électeur palatin Frideric II, qu'il accompagna à son voyage d'Espagne, fit une relation de ce voyage, laquelle fut imprimée à Francfort, l'an 1624. Il raconte (1) que l'électeur son maître, revenant d'Espagne, passa par la France, l'an 1538, et tomba malade à Paris, où François Ier. et la reine de Navarre le visitèrent souvent. Ce fut dans l'une de ces visites que cette princesse raconta de quelle manière le Fèvre d'Étaples finit ses jours. Lui et quelques autres savans, dont les entretiens plaisaient beaucoup à cette reine, dînaient un jour avec elle (2) *. Au milieu du repas, le Fèvre se mit à pleurer, et lorsque la reine lui en demanda raison, il répondit que l'énormité de ses crimes le jetait dans cette tristesse. Ce n'était point le souvenir de ses impudicités qui l'affligeait, vu qu'à l'âge de cent-un ans (*) il avait encore sa virginité. A l'égard des autres passions qui précipitent les hommes dans le désordre, il se sentait la conscience assez en repos; mais il comptait pour un très-grand crime qu'ayant connu la vérité, et l'ayant enseignée à plusieurs personnes qui l'avaient scellée de leur propre sang, il avait eu la faiblesse de se tenir dans un asile, loin des lieux où les couronnes des martyrs se distribuaient. La reine qui était fort éloquente le rassura. Il fit son testament de vive voix, s'alla mettre sur un lit, et y fut trouvé mort peu d'heures après. La reine le fit enterrer honorablement sous le même marbre qu'elle s'était destiné: *Honorificè tumulari fecit, et marmore quod pro se exscindi fecerat contegi voluit.* Il laissa ses livres à Gérard Roussel, et ses autres biens aux pauvres *.

Il est difficile de douter de ce récit, et difficile de n'en douter pas. Si le fait eût été faux, la reine l'eût-elle conté à l'électeur. Si elle ne le lui eût pas conté, Hubert Thomas l'eût-il osé mettre dans son histoire? Voilà les motifs de n'en douter pas. Mais d'ailleurs, comment se persuader qu'un fait comme celui-là, très-glorieux à Jacques le Fèvre en particulier, et à tout le corps en général, aurait été supprimé par tous les ministres, s'il avait été véritable? D'où vient que Théodore de Bèze n'en parle pas, ni dans son Histoire des Églises en faisant mention de la mort de Jacques le Fèvre, ni dans l'éloge particulier qu'il a fait de ce docteur (3), ni dans aucun autre endroit de ses livres, où les occasions de débiter cette merveille se présentaient fréquemment? D'où pourrait venir le silence de Sleidan, le silence de Verheiden, le silence d'un million d'auteurs qui ont dû, s'ils ont eu le sens commun, raconter ce fait en cas qu'ils en aient eu connaissance? On ne saurait soudre ces difficultés, qu'en supposant que cette aventure a été entièrement inconnue. Mais c'est sortir d'un embarras par un autre. La scène de cet accident a été la cour du roi de Navarre: plusieurs savans qui dînaient avec la reine en ont dû être témoins. La plupart d'entr'eux étaient dans les sentimens des réformés: par quel étrange complot se seraient-ils engagés à n'en parler de leur vie?

(1) *M.* Rivet *a inséré cette histoire dans sa lettre* de Senectute bonâ, *Oper., tom. II, pag.* 1266. *M.* Colomiés *la rapporte dans ses* Mélanges historiques, *pag. 2 et suiv. M.* Jurieu *la rapporte aussi*, Apol. pour les Réform., *chap. II, pag.* 70, 71. *Je n'en donne que le précis.*

(2) *M.* Colomiés *prétend que la reine alla dîner chez lui. Le latin de* Thom. Hubert *ne signifie point cela.* Quâdam autem die misit ad eum regina, et se velle cum eo prandere dixit, convocatis aliquot doctis, quorum confabulationibus mirum in modum delectaretur.

* Leduchat, tout en reconnaissant que les paroles de H. Thomas, citées par Bayle, ne disent pas que la reine de Navarre alla dîner chez J. le Fèvre, ajoute que la suite qu'il rapporte le donne assez à entendre.

(*) Jacques le Fèvre n'avait pas tout-à-fait cent ans lorsqu'il mourut, mais il ne s'en fallait guère, témoins ces vers de Macrin:

Ævi peracto jam propè seculo, etc.

rapportés, tom. I, pag. 362 du nouveau *Ménagiana*, édition de *Paris*, 1715. Du reste, la 173e. des Lettres de M. Bayle témoigne que la pièce entière lui avait été envoyée dès le mois de juin 1699. REM. CRIT.

* Joly fait de longues réflexions contre ce récit, sur lequel Bayle lui-même élève des doutes.

(3) *In* Iconibus.

Par quelle fatalité un accident si public, et d'une telle nature, aurait-il trouvé les langues de toute une cour liées durant plus de cinquante ans? On n'a point ignoré que le bon homme dit en mourant qu'il laissait ses biens aux pauvres, et l'on n'a pas manqué de faire courir en vers cette circonstance (4) : d'où pourrait venir que le reste, plus digne d'être prôné, n'aurait point été connu? Ajoutez à cela qu'il n'est nullement probable que le Fèvre ait vécu un siècle entier; car s'il avait eu cent un an lorsqu'il mourut, il serait né l'an 1436 : il aurait eu plus de quatre-vingt-six ans lorsqu'il s'évada de Meaux : il en aurait eu environ quatre-vingt-seize quand Calvin lui alla faire la révérence à Nérac. Une telle circonstance s'oublie-t-elle? Se contente-t-on, pour de semblables vieillards, d'employer les termes vagues de vieillesse dont Bèze, Verheiden, et les autres plumes du parti se servent à l'égard de ce docteur? En un mot, il n'y a point d'exemple dans ces derniers siècles, qu'un homme illustre ait vécu plus de cent ans, et que néanmoins cela n'ait été marqué par aucun auteur qui parle de lui.

(B) *On voit dans Sleidan la substance de cette lettre.*] Elle est à sa manière en beaux termes (5) : mais il ignorait que le Fèvre se fût retiré à Nérac* (6). Sponde (7) n'a parlé qu'en fort peu de mots de ce personnage, et de sa dégradation.

(C) *Il fit un voyage à Strasbourg... afin de conférer avec Bucer.*] J'ai appris cette particularité dans la Vie de Capiton. *Tanta statim Capitonis et Buceri fama fuit, ut Jacobus Faber Stapulensis, et Gerardus Rufus clam è Galliâ profecti, Capitonem et Bucerum audierint, atque de omnibus doctrinæ præcipuis locis cum ipsis disseruerint, missi à Margarethâ Francisci regis sorore Navarræ reginâ* (8). Érasme, qui ne savait point cette dernière circonstance, s'imagina que le Fèvre était à Strasbourg comme fugitif : *Faber Stapulensis Galliâ profugus*, dit-il (9), *agit Argentorati, sed mutato nomine quemadmodùm Comicus ille senex*, Athenis Chremes erat, in Lemno Stilpho. Dans une autre lettre, datée de Bâle le 17 de mai 1527, il dit que le Fèvre avait été rappelé honorablement en France. *Hinc honorificè revocatus est in Galliam, cesserat enim metu et est regi charissimus* (10). C'est toujours la suite de la fausse supposition que ce docteur avait pris la fuite vers le Rhin. Tout le monde ne savait pas la vraie cause de ce voyage, la députation secrète de la reine Marguerite *.

(D) *Sa modération naturelle le quitta quand il écrivit contre Érasme, son ancien ami.*] Il fut l'agresseur, sans en avoir d'autre cause, si ce n'est que toutes ses opinions sur certains passages de l'Écriture n'avaient pas été adoptées par Érasme, publiant des notes sur le Nouveau Testament (11). Il attaqua rudement Érasme, et l'accusa d'avoir avancé des impiétés (12). Érasme se défendit; mais après avoir donné ce qu'il fallait aux intérêts de son honneur, il supplia son adversaire de lui continuer son amitié, et il assura qu'il n'avait jamais cessé de l'aimer et de l'estimer (13). Les complimens qu'on lui écrivait sur sa victoire ne lui étaient pas agréables, et il priait ses amis de ne changer point de sentimens pour

(4) *Corpus humo, mentemque Deo, bona cuncta relinquo*
Pauperibus : Faber hæc cùm moreretur, ait.
Verheiden, *pag.* 105. *Nous dirons ci-dessous, citation* (27), *que c'était son épitaphe.*

(5) Sleid., *lib. V, sub finem.*

* Leclerc observe qu'à l'époque dont il s'agit (1525), le Fèvre n'était pas encore à Nérac. Voyez la quatrième des notes ajoutées sur le texte.

(6) *Per absentiam quoque regis captivi, Parisienses theologi Jacobum Fabrum Stapulensem... exagitabant, ita quidem ut ille desertâ Galliâ migraret aliò.* Idem, ibid.

(7) *Ad ann.* 1523 (*et non pas* 1525, *comme dit* Moréri), *num.* 15.

(8) Melch. Adam., *in* Vitâ Capitonis, *pag.* 90. *Il cite* Johannes Sturmius Anti-Pappo 4, *pag.* 8.

(9) *Dans une* lettre *datée du mois de mars* 1526 : *c'est la XXVI*e. *du XVIII*e. *livre.*

(10) Erasmus, epist. XIII, *lib. XIX, pag.* 830.

* Leclerc et Joly regardent cette députation secrète comme une fable. Le voyage de le Fèvre à Strasbourg est de 1525, et Marguerite n'épousa le roi de Navarre qu'en 1527.

(11) Erasmus, epist. LI, *lib. III, pag.* 213 *et* 216.

(12) *Idem*, epist. XXXIII, *lib. III.*

(13) *Voyez la* lettre *qu'il lui écrivit au mois d'avril* 1517 : *c'est la IX*e. *du III*e. *livre. Il lui en écrivit une autre au mois de septembre suivant : c'est la XXXIII*e. *du même livre.*

le Fèvre à l'occasion de ce démêlé. *Quæ scribis de nostrâ ad* Fabrum *apologiâ, quanquam scio animo abs te scribi amicissimo, mihi tamen bis molesta fuerunt, vel quòd veterem animi dolorem refricant, vel quòd tu hâc occasione minùs aliquanto quàm vellem videris tribuere* Fabro, *viro quo vix in multis millibus reperias vel integriorem vel humaniorem. Hâc unâ in re suî dissimilis fuit, quòd amicum immerentem tam atrociter impetiit. Quis autem omnibus horis sapuit unquàm? Atque utinam mihi licuisset adversario parcere! Nunc duobus crucior nominibus, et quòd cum tali amico coactus sim manus conserere, et quòd intelligam quosdam de* Fabro *minùs candidè sentire, de quo cupiam omnes quàm optimè sentire* (14). Peut-on voir des sentimens plus héroïques que le sont ceux-là? Le Fèvre se repentit de son attaque (15), et n'en vint point à la réplique.

(E) *Il soutint que la pécheresse, ... Marie-Magdeleine, ... et Marie, sœur de Lazare, sont trois femmes différentes. On a renouvelé cette dispute depuis quelque temps.*] Lorsque Jacques le Fèvre publia un livre * sur ce sujet, vers le commencement du XVI[e]. siècle, les ignorans et les savans, le peuple et les docteurs s'accordaient à dire que Marie, sœur de Marthe et de Lazare, ne différait point de la femme pécheresse du VII[e]. chapitre de saint Luc, ni de celle qui avait été possédée de sept diables, dont Jésus-Christ la délivra. Les hymnes et l'office de sainte Marie-Magdeleine dans le bréviaire romain sont conformes à ce sentiment. Cela n'empêcha pas notre le Fèvre de le combattre. Son livre fut réimprimé l'an 1518 et l'an 1519, par les soins de Josse Clichthou qui suivit son opinion, et qui la soutint deux fois contre les attaques de Marc Grandivel *1, chanoine de Saint Victor. Le livre que Jean Fisher, évêque de Rochester, composa contre le Fèvre, pour soutenir l'opinion commune touchant l'unité de ces trois femmes, fut imprimé à Paris, l'an 1519. Cette dispute échauffa terriblement les esprits, tant parce que les moindres innovations étaient suspectes aux catholiques dans ces commencemens du luthéranisme, que parce qu'on n'était guère persuadé que Jacques le Fèvre fût orthodoxe *2. Mais lorsque les animosités personnelles eurent cessé, on commença de goûter son sentiment; si bien qu'à la fin du XVI[e]. siècle, et long-temps après, il a passé pour conforme à la foi et à la raison. Il a été permis de le soutenir publiquement en Sorbonne*3, pourvu qu'on y ajoutât une petite distinction qui réellement renversait tout le décret en faveur duquel elle a été inventée. On était obligé de dire que l'on ne reconnaissait point une triple femme, c'eût été avancer ce que le décret de la faculté avait condamné; mais trois femmes différentes, dont l'une s'appelait Magdeleine (16). La chose alla si avant que les plus habiles auraient eu honte de demeurer dans le sentiment commun*4, et que les correcteurs des bréviaires de Paris, et d'Orléans, et de Vienne, mirent de la distinction entre la sœur de Lazare, la pécheresse, et Marie-Magdeleine. Les choses étant en cet état, quelques docteurs ont eu pitié de la doctrine qu'ils voyaient à l'abandon, et qui était menée en triomphe par celle qui avait paru si fausse quand Jacques le Fèvre osa nager contre le torrent (17). Le père Alexan-

(14) Erasm., epist. III, *lib. III*, *pag.* 174. *Il l'écrit à Tonstal, ambassadeur d'Angleterre à Paris, l'an* 1517. *On trouve plusieurs semblables passages dans ses* Lettres.

(15) *Idem*, epist. XXVIII, *lib. VII*, *pag.* 398.

* Joly dit que « Le Fèvre composa deux » dissertations sur ce sujet: la première ne fut imprimée qu'en 1516 et 1518; la seconde, qui a été inconnue à tous ceux qui ont parlé de le Fèvre, est intitulée: *De tribus et unicâ Magdalenâ Dissertatio secunda Jacobi Fabri Stapulensis ad Dyon. Briconetum episcopum Macloviensem, Parisiis, H. Stephan.*, 1519, in-4°.

*1 Joly dit que le nom de ce docteur était Grandval.

*2 Réflexion téméraire et fausse, dit Leclerc.

*3 Leclerc en doute beaucoup. En 1702 et 1703, dit-il, on ne laissait point passer ce sentiment dans les thèses.

(16) *Negabant à se agnosci triplicem sed tres diversas mulieres quarum una diceretur Magdalena.* Lami, *ubi infrà.*

*4 Par suite de leurs notes précédentes, Leclerc et Joly disent: *rien n'est moins vrai.*

(17) *Tiré de la* Dissertation *du père* Lami, de unicâ Mariâ Magdalenâ. *Elle est dans l'*Appendix *de son* Commentaire in Harmoniam quatuor evangelistarum, *imprimé à Paris*, 1699. *Voyez le* Journal d'Utrecht, *mois de juillet et d'août* 1699, *pag.* 448 *et suiv.*

dre, *qui a imprimé depuis la réformation, l'Office de Paris, après avoir balancé... les autorités et les raisons des deux partis*, a conclu (*1) *en faveur de l'opinion qui n'en fait qu'une seule personne. Depuis encore*, le père Lami, prêtre de l'oratoire, *non content d'avoir travaillé à rétablir cette opinion dans sa nouvelle* Concorde évangélique, *qu'il a donnée en latin, en* 1689, *en a fait une dissertation particulière, dans un traité français, en forme de lettre, imprimé en* 1691... *Plus récemment enfin*, le père Mauduit, (*2) *aussi prêtre de l'oratoire*, et dom Pezron (*3),... *ont fait chacun une dissertation, dans un ouvrage qu'ils ont donné en français sur l'Évangile, où ils défendent l'opinion commune..... M. du Hamel* (*4), *de l'académie des sciences*, a retenu la même opinion. J'emprunte cela d'un livre que M. Anquetin, curé de Lyon, a fait imprimer à Rouen, en 1699, sous le titre de *Dissertation sur sainte Marie Magdeleine, pour prouver que Marie Magdeleine, Marie sœur de Lazare, et la femme pécheresse, sont trois femmes différentes*. Notez qu'Érasme écrivit à l'évêque de Rochester, que tout le monde lui attribuait la victoire; mais qu'il y avait des gens qui étaient fâchés qu'il eût traité si durement un personnage qui avait rendu autant de services aux sciences que Jacques le Fèvre (18). Nous trouvons dans la même lettre d'Érasme, qu'Étienne Poncher, évêque de Paris, avait excité l'évêque anglais à prendre la plume contre ce docteur.

(F) *Il fit une traduction française des quatre Évangiles, et une version latine des épîtres de saint Paul avec des notes... où il censure... la vulgate.*] Cette traduction française fut imprimée avec privilége, par Simon de Colines, en 1523 *. L'auteur n'y mit point son nom; mais « nous » apprenons d'une lettre d'Érasme, » écrite à Bilibaldus en 1526, qu'elle » est de Jacques le Fèvre, qui fut » obligé de prendre la fuite pour » avoir publié cet ouvrage, comme » si l'on eût puni alors dans Paris » ceux qui traduisaient en français les » livres sacrés, à cause des désordres » que ces nouvelles traductions cau- » saient dans l'Europe. *Jacques le » Fèvre* (dit Érasme (*) en ce lieu-là) » *qui s'était enfui de peur, sans autre » raison, que parce qu'il avait mis en » français les Evangiles, a été rappe- » lé à la cour. Jacobus Faber qui me- » tu profugerat, non ob aliud nisi » quòd verterat Evangelia gallicè, » revocatus est in aulam* (19). » M. Simon, de qui j'emprunte ces paroles, cite plusieurs endroits de cette version, et en donne son jugement. Ce qu'il tire *de la Vie de Capiton, recueillie par Melchior Adam* (20), n'est nullement propre à confirmer ce que dit Érasme, que *Jacques le Fèvre se sauva de Paris à cause de sa nouvelle traduction française;* car il paraît par ce passage de Melchior Adam que ce docteur fut à Bâle comme député de la reine Marguerite. Voyez ci-dessus la remarque (C).

« (21) Il publia dès l'année 1512, » une traduction des épîtres de saint » Paul, avec un commentaire. Cette » première édition est dans la biblio- » thèque du roi, sur de beau parche- » min. Il n'osa pas rejeter tout-à-fait » la vulgate, qu'il a insérée entière » dans son ouvrage, y joignant vis- » à-vis sa nouvelle version, où il ne » s'éloigne pas beaucoup de l'ancien- » ne: mais il a ajouté à son commen- » taire des observations critiques qui » ont pour titre, *Examinatio non- » nullorum circa litteram;* et c'est » principalement dans ces observa- » tions qu'il a pris la liberté d'exami- » ner et de corriger l'ancien inter- » prète latin. Bien qu'il y fasse pa- » raître de l'érudition, et qu'il s'é- » loigne autant qu'il lui est possible

(*1) Natalis Alexander, Hist. eccl.:. I Sæculi, *tom. II, folio* 120.

(*2) Mauduit, Analyse de l'Évangile,... *imprimée en* 1695.

(*3) Dom Pezron, Histoire évangélique, ... *imprimée en* 1696.

(*4) Theol. Cleric. Fund., *tom. II, lib. IV*.

(18) Erasm., epist. VIII, *lib. VI, pag.* 352: *datée d'Anvers le* 2 *d'avril* 1519.

* Leclerc remarque qu'elle contient tout le Nouveau Testament.

(*) Erasm., epist., *lib. XXX, epist. XLIV*.

(19) Simon, Nouvelles Observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament, *pag.* 146.

(20) Simon, *là même*, *pag.* 150.

(21) Simon, Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament, *chap. XXXIV*, *pag.* 488.

» de la barbarie des théologiens de » son temps, il a laissé dans tout cet » ouvrage de grandes marques de faiblesse, soit pour l'interprétation, » soit pour la latinité. Érasme et Stunica ont repris doctement une partie de ses fautes, ayant prouvé par » plusieurs exemples, qu'il n'était » que demi-grammairien, et qu'il n'avait qu'une connaissance médiocre » de la langue grecque. Natalis Bedda, » théologien de Paris, censura sa théologie, aussi-bien que celle d'Érasme. » Enfin les inquisiteurs de Rome ont » mis, sous Clément VIII, au nombre » des livres défendus son commentaire » sur tout le Nouveau Testament, jusqu'à ce qu'il fût retouché et purgé » de ses erreurs..... Bedda lui a objecté plusieurs erreurs, et entre autres d'avoir écrit sur le chap. 9 de » l'Épître aux Rom. qu'il ne dépendait point de la volonté de l'homme » de se sauver, (*) *Posse salvari non » est in hominis voluntate, potestate » aut operibus*.... Le docte père Taumassin (22) de l'Oratoire, n'a pas » manqué d'insérer dans ses mémoires » sur la grâce cette censure de Bedda, » ajoutant que la doctrine de ce » théologien était en quelque façon » la doctrine de la faculté de Paris, » puisqu'elle avait approuvé la censure. Quoi qu'il en soit, Bedda le » presse fortement là-dessus, comme » s'il avait nié la grâce universelle... » (23). Je n'ai vu qu'une édition de son » commentaire sur les évangiles, qui » ne parut qu'en 1522, ayant été imprimé à Meaux aux dépens de Simon » de Colines.... (24). Il a aussi écrit » sur les épîtres canoniques. Il dédia » ce dernier ouvrage à Antoine du » Prat, chancelier de France, qu'il » remercie de la protection qu'il avait » donnée à son explication des évangiles; ce qui pourrait faire juger » que les livres de cet auteur ne plaisaient pas dès ce temps-là, à quelques » théologiens de Paris... Il a suivi » dans ce dernier commentaire la » même méthode que sur les évangiles, si ce n'est qu'il a mis ses corrections à la marge, vis-à-vis du » texte : ce qui est plus commode. Il remarque dans une lettre qui est à la » tête, écrite à Meaux en 1525, que » l'original grec des évangiles, et des » épîtres de saint Paul est plus exact » que l'ancienne édition latine : que » cette édition, au contraire, est plus » exacte que le grec en quelques endroits des épîtres canoniques. » M. Simon rapporte plusieurs autres choses pour faire connaître le caractère de cet ouvrage, et conclut que Jacques le Fèvre *doit être placé parmi les plus habiles commentateurs de son siècle. Mais Érasme, qui écrivit en ce même temps, et qui avait beaucoup plus de politesse, diminua beaucoup de sa réputation. On ne lit presque plus les ouvrages de ce théologien de Paris; au lieu que ceux d'Érasme... sont encore aujourd'hui fort estimés* (25) *.

(*) Jac. Fab., *apud* Bedd., *in* Cens. C., 9 epist. ad Rom. Prop. 59, *edit. Paris.*, *in-fol.*, *ann.* 1525.

(22) *Il fallait dire* Thomassin.

(23) Simon, Histoire critique des Commentateurs du Nouveau Testament, *pag.* 496.

(24) *Là même*, *pag.* 502.

(G) *Il ne quitta point extérieurement l'église romaine, et il désapprouva la conduite... de ceux qui établissaient la réformation en Allemagne.*] Le second de ces deux faits est contenu dans ces paroles d'Érasme : *De regno quod scripsi, plebem linguâ temperare, magistratum nihil gerere nisi ex ipsorum sententiâ, senatu movere qui à doctrinâ ipsorum dissentiunt, conjicere in carcerem qui verbo ipsos tetigerit, fœderibus sese communire, an non hoc est regnare? Damnavit hoc in illis egregius ille vir Jacobus Faber, quùm metu cesserat Galliis, et in Germaniam concesserat* (26). Je citerai pour le premier fait un passage de Florimond de Rémond : « Le Fèvre, « qui portoit le surnom d'Estaple, village de sa naissance, pauvre enfant, sans berceau et sans aveu,

(25) *Là même*, *pag.* 503.

* Prosper Marchand, dans l'article qu'il a consacré à le Fèvre, parle peu du personnage, mais donne des détails étendus et curieux sur sa traduction française de la Bible : « La première, » dit-il, et peut-être même réellement et de » fait la seule que nous ayons eue jusqu'à ce » jour. » Pour les autres ouvrages de le Fèvre, on peut consulter les auteurs ou écrits indiqués par Joly et qui sont : Trithème; Gesner; l'*apparatus ad Bibliothecam patrum* de Lenourry; le troisième tome des *Remarques de Leclerc sur Moréri*; la *Critique de la Bibliothéque de Dupin par Richard Simon*; la *Bibliothéque critique* du même Simon; le tome III des *Singularités historiques de D. Liron* et la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis* de J. A. Fabricius.

(26) Erasm., epist. ad Fratres Germaniæ infer., *folio m. Q.* 4 *verso*

» vesquit longuement dans les terres » du roy de Navarre, semant plusieurs » doutes et scrupules ès consciences de » ceux qui lui vouloient prester l'o- » reille, faisant toutesfois le catholi- » que. Il me souvient avoir veu autre- » fois, lorsque l'eglise de Nerac estoit » sur bout, son tombeau en ses mots :

» *Corpus humo* *, *mentemque Deo*, *bona cuncta relinquo*
» *Pauperibus: Faber hæc, dum moreretur, ait.*

» Pour lors rien ne fut changé en la » religion, ny aux cérémonies de » l'église. Le roy et la reine de Na- » varre, quoiqu'on recognust leur » dévotion refroidie pour avoir de » trop près abouché ces fugitifs de » Meaux, continuoient la mesme fa- » çon de vivre qu'ils avoient accous- » tumé (27). »

* Ce distique de J. Vouté (Vulteius) est, dit Leduchat, dans le IIe. livre de ses épigrammes, dont la dédicace est du 28 juillet 1536, d'où Leduchat conclut que le Fèvre est mort pour le plus tard en 1536. Une autre preuve rapportée par Leduchat est un autre distique du même J. Vouté, sur la mort de Faber, de Zazius (24 novembre 1535), et d'Érasme (11 juillet 1536) :
Tres uno vivunt, moriuntur tempore eodem
Haud quibus in terris doctior alter erat.

(27) Flor. de Rémond, Hist. de la Naissance de l'Hérésie, *liv. VII*, *chap. III*, *pag. m.* 846, 847.

FÉVRET (*a*). M. Charles Févret, fils de M. Jacques Févret, conseiller du roi au parlement de Dijon, vint au monde à Sémur en Auxois, l'an 1583.

Le fameux M. Génebrard, archevêque d'Aix et prieur de Notre-Dame de Sémur, était intime ami de Jacques Févret, qu'il appelle dans ses ouvrages, *Patronum rebus omnibus ornatum.* Il lui demanda Charles, son fils, pour l'accompagner dans son voyage à Rome; mais ce prélat fut trouvé mort subitement dans son lit à Sémur, par ses domestiques qui allaient l'éveiller le matin du jour destiné pour son départ.

(*a*) *Voyez les* Avertissemens sur la seconde édition, [où Bayle s'excusait de ne pas donner cet article, dont les matériaux lui étaient parvenus trop tard.]

M. Bongars, si connu par les gens de lettres et par ses ouvrages, était aussi ami de Jacques Févret. Il lui écrivit pour lui demander Charles, son fils, qui l'alla, en 1602, joindre à Metz, et lui fit compagnie dans son voyage d'Allemage, où le roi Henri IV l'envoyait en qualité de résident de la France auprès des électeurs et princes de l'empire.

Charles le quitta pour aller étudier en droit à Heidelberg, fameuse université d'Allemagne. M. Godefroy y enseignait pour lors le droit. Il prit un fort grand soin de Charles Févret, qui lui était recommandé par beaucoup de personnes de qualité et de mérite, le logea dans sa maison et lui fit soutenir des thèses publiques avec applaudissement.

L'an 1607, Charles Févret retourna à Dijon, où il épousa damoiselle Anne Brunet de Beaune, de laquelle il eut dix-neuf enfans. Ils en nourrirent ensemble quatorze, pendant huit ans. Après la mort de sa femme, arrivée en 1637, il fit retrancher son lit de moitié, et ne se remaria pas.

Il s'acquit une grande réputation au barreau à Dijon, où il plaida long-temps avec beaucoup d'éloquence et de force, et fit plusieurs actions publiques qui lui attirèrent une estime générale.

Il fut choisi pour être conseil des trois états de la province.

L'an 1629, le roi Louis XIII s'étant rendu à Dijon, pour y faire punir les auteurs d'une sédition populaire, il fut nommé

pour supplier sa majesté de pardonner aux coupables. Il porta la parole pour tous les corps, et fit un discours si éloquent, que le roi lui ordonna de le faire imprimer, et de le lui envoyer à Lyon : sa majesté pardonna aux auteurs de la sédition, et accorda à Charles Févret une charge de conseiller au parlement de Dijon, de nouvelle création : mais, l'exécution de la volonté des princes dépendant souvent de leurs ministres, on fit entendre à Charles Févret que le roi voulait qu'il exerçât lui-même la charge de conseiller, dont sa majesté venait de le gratifier ; ce qu'il refusa, ne voulant point quitter sa profession d'avocat qu'il exerçait avec tant d'estime et de réputation. Il fut donc obligé de se contenter d'une charge de conseiller du roi secrétaire de la cour, aux gages de neuf cents livres, qui lui fut octroyée gratuitement.

Ses fréquentes députations en cour le firent connaître de M. de Marillac, garde des sceaux de France, qui l'honorait de son amitié.

Dès 1626 et 1627, Monsieur, frère du roi, l'avait nommé pour son conseil ordinaire en toutes ses affaires, et M. le prince de Condé l'avait choisi pour intendant de sa maison et de ses affaires en Bourgogne.

Il fut continué en la même qualité par Louis de Bourbon, son fils, prince de Condé, et pendant la vie de ces deux princes honoré de leur bienveillance avec beaucoup de distinction. Il fut aussi nommé par messire Frédéric Casimir, prince palatin du Rhin, et par son épouse, madame Amélie Antwerpie, née princesse d'Orange, pour conseil et intendant de leurs affaires en Bourgogne.

Charles Févret eut des relations particulières avec tous les habiles jurisconsultes de son temps.

Il fit imprimer en 1654 un petit traité latin, *de Claris Fori Burgundici oratoribus*.

La première impression de son savant traité de l'Abus et du vrai sujet des appellations qualifiées de ce nom d'abus, parut en 1653. Il l'augmenta de moitié, et donna lieu à une seconde édition, qui fut faite en 1667, après son décès. Le même traité a été imprimé pour la troisième fois, en 1677.

Il a fait encore en vers latins, une version excellente des quatrains de Pybrac, imprimée à Lyon en 1667, avec un commentaire, sous le titre : *de Officiis vitæ humanæ, sive in Pybraci Tetrasticâ Commentarius*.

Plusieurs auteurs ont parlé de lui et de ses ouvrages avec estime.

Sa devise était, *Constantia virtuti satis amplum theatrum est*.

Il mourut à Dijon, l'an 1661, âgé de soixante et dix-sept ans, et a laissé deux fils, conseillers au parlement de Dijon, et deux petits fils, dont l'un est conseiller au même parlement, et l'autre conseiller au parlement de Metz.

FINÉ (ORONCE), en latin *Orontius Finæus*, professeur en mathématique dans le collége royal

à Paris, était fils d'un médecin, et náquit à Briançon en Dauphiné l'an 1494 (*a*). Étant encore fort jeune lorsque son père mourut, il s'en alla à Paris et s'appliqua de toutes ses forces à l'étude. Antoine Silvestre, qui était de Briançon (*b*), et qui régentait les belles-lettres au collége de Montaigu, lui servit de bon patron, et le fit entrer au collége de Navarre. Le jeune homme fit là ses humanités et son cours de philosophie (*c*). Il étudia avec soin tout le cours que les professeurs lui enseignèrent, mais il s'attacha plus particulièrement aux mathématiques, où son inclination naturelle le poussait violemment (*d*). Il ne se rebuta point par la considération du mépris où étaient alors ces sciences, et de la nécessité où il se voyait réduit de s'y avancer de lui-même et sans le secours d'autrui, et ces obstacles n'empêchèrent pas qu'il n'y fît de très-grands progrès (*e*). Il se rendit très-habile dans la mécanique; et comme il avait également l'esprit propre à l'invention des instrumens, et la main adroite à y travailler (*f*); il se mit dans une haute réputation par les essais qu'il donna de son industrie. Le premier travail par où il se fit connaître consista à publier et à corriger l'arithmétique de Jean-Martin Silicéus, et la *Margareta philosophica* (A). Ensuite il fit des leçons particulières de mathématique, et puis il enseigna publiquement cette science dans le collége de Maître Gervais (*g*). Il s'en acquitta si glorieusement qu'on le proposa à François Ier. comme le sujet le plus capable d'enseigner les mathématiques dans le nouveau collége que ce prince fonda à Paris (*h*). Il n'oublia rien pour faire honneur à sa profession ; et son assiduité à instruire ses auditeurs ne l'empêcha pas de publier beaucoup de livres (*i*) sur presque toutes les parties des mathématiques. Il se glorifia d'avoir trouvé la quadrature du cercle (B). Ce qu'on a dit sur cela dans son éloge nous fournira la matière d'une remarque. Je suis fort trompé s'il n'est point celui dont les lettres d'Agrippa ont fait mention, comme d'un homme qui fut long-temps emprisonné pour avoir prédit des choses qui ne plaisaient pas à la cour de France (C); car en ce temps-là il n'y avait guère d'astronomes ou de géomètres qui ne se mêlassent de l'astrologie judiciaire. Pour connaître de quoi il était capable en fait de machines, on n'a qu'à considérer l'horloge qu'il inventa, l'an 1553, et dont le public a pu voir la description dans le journal d'Amsterdam, du 29 de mars 1694. Son esprit, son travail, ses inventions et l'estime qu'une infinité de personnes lui témoignèrent, ne le garantirent pas de la destinée si

(*a*) Thevet, Éloges des Hommes illustres, *tome VII*, *pag. m.* 313.

(*b*) Launoius, Hist. Gymnas. Navarr., *pag.* 646.

(*c*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 678.

(*d*) Thevet, Éloges, *tom. VII*, *pag.* 314.

(*e*) *Là même.*

(*f*) *Là même*, *pag.* 315.

(*g*) Launoi., Hist. Gymnas. Navarr. *pag.* 679.

(*h*) Thevet, Éloges, *pag.* 314, 315. Launoius, Hist. Gymnas. Navarr., *pag.* 679.

(*i*) *Voyez-en la liste dans M.* Teissier, Addit. aux Éloges de M. de Thou, *tom. I*, *pag.* 110.

ordinaire aux gens d'étude : il fut obligé de lutter toute sa vie contre une fâcheuse pauvreté (D), et en mourant il laissa une nombreuse famille chargée de dettes. Il est vrai que le souvenir de son mérite fit pour ses enfans ce que son mérite n'avait pu faire pour lui. Il se trouva des Mécènes qui en sa considération soulagèrent l'indigence de sa famille (E). Je citerai un auteur qui l'accuse de plagiat (F). Vous trouverez dans Moréri qu'il mourut le 6 du mois d'octobre 1555. L'abbé de Brianville *, auteur d'un jeu de cartes pour le blason, et de quelques livres à l'usage du dauphin de France, sous le règne de Louis XIV, était du même pays et de la même famille, qu'Oronce Finé (*k*).

* Leclerc ajoute qu'il s'appelait Oronce Finé de Brianville, et qu'il mourut en 1675.
(*k*) Allard, Bibl. de Dauphiné, *pag.* 106.

(A) *Le premier travail par où il se fit connaître consista à corriger... la* Margareta Philosophica.] C'est M. de Launoi qui me l'apprend. *Et primò quidem*, dit-il (1), *nomen suum ab edendis corrigendisque aliorum operibus illustre fecit. Nam anno* 1519 *è Navarrâ suâ Joannis Martini Silicei Hispani Arithmeticam typis commisit, mendisque pluribus expurgavit, et anno* 1523 *dum adhuc in Navarrâ cum Antonio Silvestro degeret, Philosophicam Margaretam quæ rationalis ac moralis philosophiæ principia duodecim libris complectitur, recognovit et prælo mandari curavit.*

(B) *Il se glorifia d'avoir trouvé la quadrature du cercle.*] Sainte-Marthe assure qu'Oronce Finé se vantait à tort de l'avoir trouvée *, et que la providence avait réservé cette gloire au seul Joseph Scaliger : *Cùm,.. inter cætera volumina peculiari quodam libro quadraturam illam circuli à multis frustrà quæsitam se tandem aliquando reperisse gloriaretur. Hoc enim de se facile credebat homo summæ doctrinæ sibi conscius, cùm tamen veram hujus admirabilis inventi gloriam uni Josepho Scaligero faciliora numina reservarent* (2). Il a raison de dire qu'Oronce Finé se félicitait mal à propos de l'invention de la quadrature du cercle ; mais il s'abuse étrangement lorsqu'il veut que Scaliger soit le seul qui ait découvert ce mystère ; car tant s'en faut que cet avantage fût réservé uniquement à Scaliger, qu'on peut dire que ce grand homme s'en est beaucoup moins approché que plusieurs autres.

(C) *Je crois que, selon Agrippa, il fut long-temps emprisonné pour avoir prédit des choses qui ne plaisaient pas à la cour de France.*] Les paroles d'Agrippa que je m'en vais rapporter sont tirées d'une lettre où il se plaint de sa disgrâce, qu'il attribue à un horoscope dans lequel il avait trouvé que le connétable de Bourbon serait encore victorieux l'an 1526. Madame la régente s'était emportée contre l'astrologue, qui dit là-dessus qu'il n'avait pas cru engager son art à la menterie, et qu'il n'avait pas songé assez tôt à l'aventure d'un grand mathématicien. Je crois qu'il parle d'Oronce Finé. *Sed et nesciebam me prædario astrologum conductum, quòdque mihi, quod ars illa dictat, monendi dicendique jus relictum non esset, occurritque extemplò Orintius Parrhisiorum insignis mathematicus et astrologus, qui dum veriora, quàm poterat, vaticinaverat, iniquissimâ captivitate diutinè vexatus est* (3). Je ne pense pas que ce fait soit guère connu *.

(D) *Il fut obligé de lutter toute sa vie contre une fâcheuse pauvreté.*] Il avait fait ses études sans recevoir de

(1) Laun., Hist. gymnas. Navarr., *pag.* 678, 679.

* Leclerc explique que Charles de Bouelles, contemporain et ami de Finé, se vante de cela, au feuillet 33 de sa *Géométrie pratique*, 1542, in-4°. Il ajoute que Finé, qui fut éditeur de ce livre, ne faisant aucune mention de lui-même, l'assertion de Sainte-Marthe est tout-à-fait fausse.

(2) Sammarth., Elog., *lib. I*, *pag. m.* 28.

(3) Agrippa, epist LXII, *lib. IV*, *pag. m.* 881. *La lettre est datée de Lyon, le* 3 *novembre* 1526.

* Du Boulay, cité par Leclerc, attribue l'emprisonnement d'Oronce Finé à l'appel qu'il avait fait de l'enregistrement de la promulgation du concordat que François I[er]. avait ordonné de faire dans l'université.

sa famille les secours dont un écolier a besoin : son père était mort, et ses parens le négligèrent (4). On comprend sans peine qu'un tel état était incommode. Thevet (5) assure qu'Oronce Finé *se séquestra tellement* de l'avarice, *que philosophant il contentoit bien son esprit, mais n'emplissoit pas beaucoup sa bourse. Qu'il ait tenu à luy, je ne le sçaurois croire, veu les doléances qu'il a souvent faites à plusieurs seigneurs de la disette où il estoit réduit, ausquelles ils ont si mal entendu, que le bon Oronce pour tous ses biens à sa mort, n'avoit que grande charge de debtes, où il laissa (à son très-grand regret) embarrassée sa chère espouse Denise Blanche, chargée de cinq fils mâles et une fille. On fait estat de certains orateurs, philosophes, et savans personnages, dont certains avoient des moyens à regorger, d'autres jettoyent leurs biens en la mer, comme s'ils ne leur eussent servy que d'empeschement pour bien philosopher. Le docte Finé n'estoit ny des uns* (6) *ny des autres participant néanmoins avec les derniers, en ce qu'après s'estre dégarnis de leurs biens ils se trouvèrent pauvres, quant aux richesses.* Joignons à ces paroles ce que le même Thevet observe dans l'éloge de Pierre Danès. « Je ne puis me tenir de dire que je » ne me plaigne de l'ingratitude et » meconnoissance de plusieurs cardi- » naux, abbés et autres prélats, qui » ont veu, ouï et entendu quelle es- » toit la misère de plusieurs pauvres, » au reste gens vertueux et rares en » sçavoir, tels qu'estoient Jodelle, » Oronce Finé, Postel, Régius, Bel- » le-Forest, et un assez grand nom- » bre d'autres, qui après leur mort » n'avoient pas de quoy se faire en- » terrer, et si n'ont daigné ouvrir » leurs entrailles de miséricorde pour » leur tendre un seul pauvre denier » (7). »

(E) *Il se trouva des Mécènes, qui..... soulagèrent l'indigence de sa famille.*] Continuons d'entendre Thevet. *Il eut beaucoup d'enfans qui, denuez et de père et de moyens, ne demeurèrent pourtant pas privez de secours, d'autant qu'après sa mort plusieurs bons seigneurs déployèrent leurs charitez à entretenir, maintenir et deffendre les enfans de celui auquel ils avoient, durant sa vie, esté fort affectionnez. Il y en a eu deux d'entre eux, qui suivirent les estudes non-seulement de mathématiques, mais aussi l'un de théologie et l'autre de jurisprudence, chacun gradué en sa faculté* (8). Thevet dans la page 312, parle de maître Jean Finé, docteur en théologie, fils d'Oronce : *J'ai été secouru*, dit-il, *de quelques mémoires par son fils maître Jean Finé, docteur en théologie, lequel ayant appris que je faisois un Abrégé des vies des hommes illustres, s'est mis en tout devoir qu'il a pu pour y faire mettre son père.* Voici ce qu'il dit ailleurs : *Encore que ses fils ayent composé de fort beaux et exquis épitaphes, je n'ai osé ici les insérer, craignant, quoiqu'ils soient bien faits et rapportans la vérité, qu'on ne les débilitast de ce point qu'ils ne pouvoient porter témoignage nécessaire à la louange de leur père* (9). M. de Launoi (10) m'apprend que ce Jean Finé fit ses études au collége de Navarre, qu'il régenta la philosophie quelques années au collége d'Harcourt, qu'il fut reçu docteur en théologie l'an 1565, qu'il fut ensuite chanoine de Meaux, et qu'en l'année 1608 il était doyen de la faculté de théologie *.

(F) *Je citerai un auteur qui l'accuse de plagiat.*] Jean-Baptiste Bénédictus déclare dans la préface de son livre des Cadrans, qu'il n'a rien dit de ce que d'autres avaient très-bien expliqué, et qu'il s'est réduit à cette ab-

(4) *Je ne fais pas état de réciter les louanges qui lui sont échues à cause de ses devanciers, mais de ce qu'il s'est lui-même particulièrement acquis sans secours, aide et support de ses parens, dont le bonhomme se plaint en quelque part de ses œuvres.* Thevet., Éloges, *tom. VII, pag.* 314.

(5) *Là même, pag.* 319.

(6) *Voilà la troisième fois que* Thevet *réfute dans ce passage ce qu'il avait dit qu'Oronce s'était merveilleusement* séquestré *de l'avarice. Ce n'est point s'en sequestrer, que d'être pauvre malgré soi.*

(7) Thevet, *tom. VIII, pag.* 22.

(8) *Là même, tom. VII, pag.* 320.

(9) *Là même, pag.* 321.

(10) Laun. Hist. Gymnas. Navar., *pag.* 679.

* Leclerc trouve que ce que Bayle dit ici des enfans de Finé est un peu brouillé ; et il relève une faute de du Boulay qui a donné au fils (élu recteur le 10 octobre 1565, poste qu'il occupa jusqu'au 17 décembre suivant, et reçu docteur de Navarre en 1566) les éloges du père.

stinence pour ne point s'approprier le bien d'autrui, et afin de ne détourner personne de la lecture des autres livres. Il ajoute que tous les auteurs ne sont pas si scrupuleux, et il nomme Munster et Finé. *Quis enim Sebastiani Munsteri, et Orontii Phinei Horologiographias legit, qui non animadverterit quàm multa præter necessitatem de verbo ad verbum in posterioris opere sint translata quæ poterant majori cum utriusque laude apud priorem videnda relinqui, aut potiùs ab utroque prætermitti, cùm alter alterius imprudens calcaverit vestigia, et quandoque eodem errore ambo ducti cœcutientes in eandem foveam sese præcipites egerint, ut factum est præcipuè ubi agunt de descriptione horarii super globo aut sphæricâ superficie convexâ* (11). Il y a là deux choses à considérer : l'une est un fait ; savoir, que le livre de Finé contient mot à mot plusieurs remarques de Munster : l'autre est le raisonnement de Bénédictus. Il suppose que si Finé ne les eût pas prises de Munster, la gloire de l'un et de l'autre eût été plus grande. Il a raison à certains égards, mais par certains côtés sa pensée est fausse ; et en tout cas il eût bien fait de la mieux développer. Il suppose ensuite que l'un a été copiste de l'autre sans y penser. Il devait donc dire que Munster avait été plagiaire des mêmes auteurs que Finé pilla depuis, et il devait nous dire qui étaient ces auteurs-là.

(11) Joannes Baptista Benedictus, *Patricius Venetus, in præfatione libri* de Gnomonum umbrarumque solarium usu. *Ce livre fut imprimé à Turin, 1574, in-folio.*

FLACIUS (MATTHIAS). Cherchez ILLYRICUS, tome VIII.

FLAMINIUS (MARC-ANTOINE) a été un des meilleurs poëtes latins du XVIe. siècle, et outre cela un bon humaniste. Il était d'Imola en Italie, fils et petit-fils de gens doctes (*a*). Voyez son histoire dans M. Teissier (*b*) encore plus amplement que dans M. Moréri. Je ne veux toucher qu'une chose qu'ils n'ont point dite. Le pape l'avait choisi pour secrétaire du concile, l'an 1545 (*c*) ; mais Flaminius refusa ce bel emploi, parce que, se sentant imbu des nouvelles opinions, il ne voulut point employer sa plume pour une assemblée qui les anathématiserait. C'est la conjecture du cardinal Palavicin. Ce cardinal, parlant de l'honneur que le pape voulut faire à Flaminius, n'a pas oublié de critiquer Fra-Paolo (A). Il ajoute que depuis ce temps-là Flaminius eut le bonheur de reconnaître ses erreurs, par les habitudes qu'il lia avec le cardinal Polus, et d'écrire et de mourir en bon catholique. M. de Thou n'a pas ignoré le penchant de Flaminius, quant à certains points, pour le parti des réformateurs : il en excepte entre autres l'article de la sainte Cène ; et je ne vois point que Simler combatte cette exception (B). Longolius a donné de grands éloges à Flaminius (C). La piété de ce dernier n'empêcha pas *qu'il ne fît un très-grand nombre de vers amoureux, et très-amoureux*, quoiqu'il fût ecclésiastique (*d*).

L'infirmité de sa santé l'obligeait à observer un tel régime de vivre, qu'il refusa de souper avec Corradus, parce qu'il craignit que d'autres n'eussent été invités (*e*).

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(*b*) Éloges tirés de M. de Thou, *tom. I, pag.* 36 *et suiv.*

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) Ménage, Anti-Baillet, *tom. II, pag.* 337.

(*e*) Sebast. Corradus, *in* Brutum Ciceronis, *pag.* 43.

(A) *Le cardinal* Palavicin...., *parlant de..... Flaminius, n'a pas oublie*

de critiquer Frà Paolo.] Il l'accuse (1) d'avoir débité faussement que le pape fit savoir à ses légats qu'il n'était point nécessaire qu'on expédiât des lettres au nom du concile, et que celles qu'il écrirait lui-même, ou celles que les légats écriraient en leur propre nom, suffiraient. Pour prouver que cela est faux, le cardinal Palavicin observe que le pape marqua distinctement aux légats la forme des suscriptions et des signatures des lettres qui seraient écrites au nom du concile. Il ajoute que le soin de dresser ces sortes de lettres, et les décrets du concile, devait être la fonction du secrétaire du concile, et que le pape proposa pour cet emploi la personne de Marc-Antoine Flaminius (2). *Adunque il papa fè proporre al concilio per segretario Marc Antonio Flaminio, chiaro fra gli scrittori latini di quell'età, come dimostrano i suoi versi. Ma egli scusossi dal peso, forse perche gia covava* (3) *nella mente l'affezione a quelle dottrine in condannazion delle quali gli sarebbe convenuto d'esercitar quivi la penna: avvenga che* (*) *in fine de gli anni suoi la salutevol conversazione del cardinal Polo in Viterbo lo facesse ravvedere, e scriver e morir cattolicamente.* Mais ce qu'il y a de plus fort contre Fra-Paolo dans ce chapitre du cardinal, est que les pères du concile s'étant plaints que le pape choisissait lui-même les officiers de la compagnie, on leur laissa une pleine liberté d'élire qui ils voudraient pour leur secrétaire : ils élurent Angelo Massarelli par provision (4), et ensuite pour toujours (5).

(B) *Je ne vois point que Simler combatte cette exception.*] De la manière que M. de Thou parle de Flaminius, il en fait un janséniste, plutôt qu'un protestant. Il dit qu'entre ceux qui en Italie croyaient nécessaire qu'on travaillât tout de bon à la réforme, il s'éleva des disputes particulières sur la foi, sur les bonnes œuvres, sur la grâce, sur le franc arbitre, sur l'élection, sur la vocation, sur la glorification, et que la plupart formèrent sur ces matières un jugement fort éloigné de celui qui était alors en vogue, et se fortifièrent de l'autorité de saint Augustin. C'est pour cela, ajoute M. de Thou, qu'Augustin Frégose Sosténéo fit imprimer à Venise, l'an 1545, quelques opuscules tirés des livres de ce père. Flaminius embrassa ce sentiment, et quant au reste il ne suivit point les dogmes que l'on avait répandus en Allemagne : il témoigna clairement dans une lettre qu'à l'égard de l'Eucharistie son opinion était celle de l'église, et il ne sortit point de son pays, comme quelques autres avec lesquels des raisons de religion l'avaient fait vivre en commerce d'amitié. Galéas Caracciol, marquis del Vico fut de ce nombre (6). M. Teissier a combattu cette narration. *S'il en faut croire Josias Simler*, dit-il (7), *M. de Thou s'est trompé lorsqu'il a écrit que Flaminio n'approuvait pas la doctrine que Luther avait semée en Allemagne ; car Simler* (8) *met Flaminio au nombre de ceux qui, ayant embrassé la religion des protestans, obligèrent Pierre Martyr Vermil, qui depuis fut ministre à Zurich, de suivre leur exemple, et de renoncer à la communion de l'église romaine.* J'ai parcouru toute la Vie de Pierre Martyr dans le volume de Melchior Adam (9), et je n'y ai rien trouvé que ceci concernant Flaminius : c'est que Pierre Martyr, étant supérieur d'un monastère à Naples, s'éclaircit de la vérité par la lecture de certains livres, et tint plusieurs conférences sur des

(1) Istoria del Concilio di Trento, *lib. VI, cap. I, num.* 4.

(2) *Ibid., num.* 5.

(3) *Cette expression me paraît fausse, car Flaminius recula plutôt qu'il n'avança dans le luthéranisme, depuis* 1545 *jusqu'à sa mort en* 1551.

(*) *Sta nella* Vita del Polo *scritta dal* Beccatello.

(4) *C'est-à-dire jusqu'à ce que Priuli, élu secrétaire perpétuel, vînt se mettre en possession; mais il refusa cette charge.*

(5) Palavicini, Historia del Concilio di Trento, *lib. VI, cap. I, num. VI.*

(6) *Cui sententiæ accedebat Flaminius, cùm in cæteris fidei capitibus doctrinæ per Germaniam tunc disseminatæ minimè adstipularetur. Nam et luculentum ipsius exstat inter vulgareis clarorum virorum epistolas de sacrosancto Eucharistiæ mysterio ex ecclesiæ sensu scriptis mandatum testimonium, itaque cùm alii, quibuscum religionis causâ amicitiam coluerat, atque in primis Galeacius Caracciolus Vici Marchio patriam reliquissent, etc.* Thuan., *lib. IX, pag. m.* 177.

(7) Élog. tirés de M. de Thou, *tom. I, pag.* 39.

(8) *In* Vitâ P. Martyr.

(9) *Il rapporte celle que* Josias Simler *a composée.*

matières de religion avec des personnes pieuses et pleines de zèle pour la pure religion. Marc-Antoine Flaminius était un des principaux parmi ceux qui conféraient de ces choses avec Martyr. Je ne vois rien là-dedans qui soit contraire au récit de M. de Thou, et en tout cas Simler serait plutôt à reprendre que ce grand historien, puisque la lettre de Flaminius est authentique, et que son séjour et sa mort en Italie sont des faits incontestables *[1]. Je l'ai mille fois dit: un homme pouvait reconnaître mille abus et mille désordres dans la communion romaine, et plusieurs excellentes vérités dans les livres de Luther, sans se croire nécessairement obligé au voyage d'Allemagne, et sans prétendre que la communion de Rome eût tort en tout ce que les luthériens blâmaient (10). M. Teissier oppose à M. de Thou l'épigramme de Flaminius sur la mort de Savonarola: mais ce n'est point une preuve; une infinité de dominicains bons papistes signeraient publiquement cette épigramme *[2]. La lettre insérée dans la Vie de Galéas Caracciol marque beaucoup de piété, mais on n'y voit rien qui désigne dans le détail la profession ou l'approbation du luthéranisme.

(C) *Longolius a donné de grands éloges à Flaminius.*] M. Teissier cite ces paroles de Longolius (11): *Sachez que depuis plusieurs siècles il n'y a eu personne qui ait égalé Flaminius en esprit, en savoir, en vertu et en probité. Certes, j'ai accoutumé, en parlant de lui, de dire qu'aujourd'hui je ne connais point d'homme qui ait plus de mérite, ni qui soit plus malheureux que lui.* J'ai trouvé d'autres endroits (12) où Longolius témoigne une estime et une amitié particulière à Flaminius. En voici un qui a du rapport à celui de M. Teissier. *Ego nihil ad* Flaminium *scripsi, quòd neque scirem ut cum ipso ageretur, neque certi quicquam haberem, ad quod litteras meas accommodarem. Quin ingenio, industriâ, virtute æquales suos omneis longè superârit, planè non dubito: ne fortuna tantæ indoli malignè responderit, etiam atque etiam timeo. Sed tamen velim ut animo maximo sit optetque semper secunda, cogitet adversa, ferat qualiacunque acciderint, neque sibi præstandum quicquam præter culpam existimet: à quâ sane tam longè abest quàm ab eâ ætate quæ vel culpam adhuc præstare debeat* (13). Flaminius n'était encore qu'un jeune écolier, et par conséquent on n'aurait pas eu sujet de dire qu'il était le plus malheureux de tous les hommes. Pour parler ainsi raisonnablement, il faut avoir vu qu'un homme qui s'est tourné de tous les côtés a eu toujours le vent contraire. Mais ce passage ne laisse pas d'indiquer la mauvaise étoile de Flaminius, jeune homme qui était très-mal dans ses affaires; car il fallut que ses amis remédiassent à ses besoins, et qu'ils tâchassent par des lettres de recommandation de lui faire avoir des habits *De Flaminio quod benignè polliceris, respondes illi omninò, quam de prolixâ istâ tuâ atque beneficâ in studiosos omnes naturâ semper habui, opinioni: sed nihil eo quod ostendis etiam nunc est opus. Inita est enim à nobis ratio, quemadmodùm hìc adolescentem tueamur. In vestiario tantùm laboramus: in quo si adjutus à te fuerit, otium ejus liberalitate tuâ constitutum esse judicabo* (14). Par je ne sais quelle lettre qu'il avait écrite, il se fit un ennemi qui le déchira d'une terrible manière en parlant à Longolius, et qui soutint dans cette conversation, que puisque Flaminius était fils et petit-fils de pédant, et pédant lui même, on n'avait pu découvrir en lui ni de la vertu ni de l'esprit. *Erras, inquit, Longoli, erras, si quod te vel ingenii vel virtutis lumen in eo perpexisse putas qui et ipse pædagogus sit, et pædagogo patre avoque natus* (15). Pour le père de notre Flaminius, il ne m'est pas inconnu, il s'appelait Jean Antoine Flaminius. Il enseigna les belles-lettres à Bologne, pendant plusieurs an-

*[1] Joly observe que Teissier a répondu à cette critique dans l'édition de ses *Éloges*, faite en 1715: c'est au tome Ier., pages 88 et suiv.

(10) *Voyez entre autres endroits la remarque* (Q) *de l'art.* Castellan, *à l'alinéa, t. IV, p.* 554.

*[2] Sur ce point Joly est de l'avis de Bayle, contre Teissier.

(11) *Il cite* Longol. Epistol., *lib. III. Voyez ses* Additions, *tom. II, pag.* 395.

(12) *V. lib. II, fol.* 190 *et lib. III, fol* 240.

(13) *Ibid., lib. II, folio* 183 *verso.*

(14) *Ibidem, lib. IV, folio* 271.

(15) *Ibidem, lib. II, folio* 202 *verso.*

nées (16), et y mourut l'an 1536 *, après avoir publié quelques ouvrages (17). M. Moréri a parlé de lui. Quant au grand-père je ne le connais point, et peut être ne le faut-il pas distinguer d'un SÉBASTIEN FLAMINIUS, natif d'Imola (18), auteur de la vie d'Ambroise de Sienne, jacobin béatifié.

(16) Leand. Albert., Descript. Italiæ *pag. m* 493.

* Joly rapporte les vers latins que M. A. Flaminio adressait à son père mourant, et reproche à Bayle de n'avoir pas connu *Epistolæ aliquot M. A. Flaminii de veritate doctrinæ eruditæ et sanitate religionis, etc*, 1571, in-8°., dont Joachim Camérarius fut éditeur. Joly ajoute que les lettres de Jean-Antoine Flaminio ont été, pour la première fois, publiées sous ce titre : *Joannis Antonii Flaminii Foro Corneliensis epistolæ familiares nunc primùm editæ;* Bologne, 1744, in-8°.

(17) *Voyez* Vossius, de Histor. latin., *pag.* 682.

(18) *Idem, ibid, pag.* 678.

FLAMMINIUS (ANTOINE), savant professeur aux belles-lettres dans le collége de Rome, vers le commencement du XVIe. siècle, était de Sicile. Il aimait tellement la solitude, qu'il ne se plaisait à parler ni avec les savans, ni avec les ignorans. Il ne conviait jamais personne, et ne voulait point qu'on le conviât. Il n'avait ni valet, ni servante. Il achetait chaque jour dans une auberge qui était au voisinage ce qu'il mangeait. L'hôte de l'auberge s'étant aperçu que depuis trois jours il n'avait rien demandé, et qu'il ne s'était pas même montré, entra dans la chambre par la fenêtre du jardin, et le trouva mort entre ses livres. Il étudiait couché par terre (*a*) (A).

(*a*) *Tiré* de Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I, pag. m.* 23.

(A) *Il étudiait couché par terre.*] Ce n'était pas la moindre marque de son naturel hétéroclite. *Is inopinatâ præventus morte à caupone viciniæ qui quotidiana edulia homini venditabat, contentionem admirante quòd jam triduum non apparuisset, et per hortuli fenestellam quandam ingresso inter libros quos humi stratos, stratus et ipse lectitare consuerat, sempiterno oppressus somno repertus est* (1). Il avait enseigné long-temps dans Rome avec une profonde érudition. *Cujus prælectionibus Româ longâ annorum serie nihil habuit eruditius* (2).

(1) Pierius Valerianus, de Litteratorum Infelicitate, *lib. I, pag. m.* 23.

(2) *Idem, ibidem.*

FLAVIGNY (VALÉRIEN DE), docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, conseiller et professeur du roi en langue hébraïque en l'université de Paris, et doyen des professeurs du roi au collége royal de France (*a*). Ajoutez à ce qui a été dit de lui dans le Moréri, et ci-dessus (*b*) qu'il eut une grosse dispute avec quelques théologiens de la faculté de Paris, pour avoir approuvé la thèse que Louis de Clèves, bachelier en théologie, avait soutenue de l'épiscopat en son acte de grande ordinaire, le 4 de novembre 1667. On fit des plaintes contre deux propositions de cette thèse (A), et l'on empêcha que ce bachelier, » qui avait » achevé sa licence, qui avait » été présenté au sieur chance- » lier de l'église et université » de Paris par la faculté de théo- » logie, qui avait été paranym- » phé et assigné de la part du- » dit sieur chancelier, pour avoir » lieu, rang et la bénédiction » apostolique des licences au » 3e. février dernier, ainsi que » les autres de la même licence,

(*a*) *Ce sont les titres qu'on lui donne dans un* acte *de notaire qu'il signa le* 23 *d'août* 1668; *et qui est imprimé au-devant du* Vindiciæ ad Thesim Clevesianam.

(*b*) *Ci-dessus pag.* 83, *dans la remarque* (F) *de l'article* ECCHELLENSIS.

» ne reçût ladite bénédiction, » qui est la récompense des études et la marque de capacité (c). » Flavigny lui conseilla, *pour le bien de la paix seulement, et éviter le scandale qui pouvait arriver de cette dissension, de signer la déclaration, éclaircissement et explication desdites deux propositions qu'on exigeait de lui* (B). Et il compila une longue apologie qui fut imprimée à Tournai, l'an 1668, sous le titre de *ad Thesim Clevesianam ubi de episcopatu expectatæ vindiciæ*. C'est un in-quarto de 128 pages, où il cite une infinité d'auteurs qui ont avancé la même doctrine que Louis de Clèves, savoir que l'épiscopat, en tant que distinct de la prêtrise, n'est pas un sacrement. Cette apologie est précédée de quelques lettres dans l'une desquelles on lit que Valérien de Flavigny, *presbyter Laudunensis*, était lecteur de Sorbonne depuis quarante ans *.

(c) *Voyez le même* acte.

* Leclerc ajoute que Flavigny, docteur en 1628, mourut en 1674. Flavigny a un article dans le *Mémoire sur le collége royal*, par Goujet.

(A) *On fit des plaintes contre deux propositions de cette thèse.*] La proposition était, *Presbyteratum vestiri ratione sacramenti certum : episcopatum eâ decorari quicumque negat, probabiliorem tenet sententiam.* La 2e. : *Ad episcopatum præviusne presbyteratus? Aliquandò negatum videtur.*

(B) *Flavigny conseilla à de Clèves de signer la déclaration, éclaircissement et explication qu'on exigeait de lui.*] On ajoute dans l'acte d'où je tire ces paroles cette clause : *se réservant de dire et faire registrer dans le greffe de ladite faculté en l'assemblée du premier mars ensuivant,* que ladite explication ne ferait aucun préjudice à la probabilité ou apparente vérité de la doctrine quelles contiennent; comme aussi *de remontrer*, etc. Voici la déclaration qu'on extorqua de ce bachelier : *Non intendo negare absolutè episcopatum esse sacramentum; imò agnosco in collatione episcopatûs dari gratiam sanctificantem.* Ad secundam propositionem : *Cùm dixi*, Aliquandò negatum videri presbyteratum prævium esse debere ad episcopatum, *non intendi*, episcopatum conferri posse per saltum; *imò existimo* non posse episcopum consecrari nisi sit presbyter.

FLORA, si nous en croyons Lactance *, était une courtisane (A) qui, ayant gagné de grosses sommes par sa prostitution, institua le peuple romain son héritier, et ordonna que les revenus d'un certain fonds qu'elle désignait servissent à la célébration de son jour natal. Elle voulut que ce jour-là fût remarquable tous les ans par les jeux que l'on donnerait au peuple, et qu'on nommerait Floraux. Ils se célébraient d'une manière très-scandaleuse (B), et ils étaient en quelque façon la fête des courtisanes (C). Lactance ajoute que le sénat fit en sorte que la connaissance d'une institution si infâme dans son origine fût dérobée au public (D), et qu'en se prévalant du nom de la courtisane, on fit accroire que Flora était la déesse qui préside aux fleurs; qu'afin que la récolte fut bonne il était nécessaire d'honorer tous les ans cette déesse et de se la rendre propice. Il y a lieu de douter que Lactance dise cela sur de bons mémoires; car, puisque le

* Le père Merlin a consacré à la défense de Lactance contre Bayle, une *Dissertation sur la déesse Flore*, imprimée dans les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1735.

culte de Flora fut institué dans Rome par Tatius, roi des Sabins (*a*), et collègue de Romulus, il faut que cette déesse ait été servie parmi les Sabins avant que la ville de Rome fût bâtie. Ce n'était donc pas une courtisane qui eût choisi le peuple romain pour son héritier. On ne commença à célébrer les jeux floraux que l'an de Rome 513 (E). La manière dont on en paya les frais est une nouvelle preuve contre Lactance (F). Depuis ce temps-là jusques à l'année 580 ils ne furent point célébrés annuellement, mais seulement en cas que l'intempérie des saisons le demandât ou que les livres des sibylles l'ordonnassent (*b*). C'est une autre preuve contre Lactance. Enfin, il fut trouvé à propos, l'an de Rome 580, de faire un édit portant que ces jeux seraient célébrés toutes les années (G). Le déréglement du printemps, dont on avait vu plusieurs fois les fâcheuses suites, fut cause de cet édit. La réflexion de Vossius sur l'objection de Lactance n'est pas du goût de tout le monde (H). Il n'a pas entendu un passage de ce père (I). On verra ci-dessous les fautes de M. Moréri (K).

(*a*) Varron *l'assure*, *lib. IV*, de Linguâ latinâ. *Voyez* Vossius, de Orig. Idolol., *lib. I*, *cap. XII*, *pag. m.* 93.

(*b*) Vossius, *ibidem*.

(A) *Si nous en croyons Lactance, était une courtisane.*] Voici comme il parle en reprochant aux païens les abus énormes de leurs déifications. *Jam quanta ista immortalitas putanda sit, quam etiam meretrices assequantur? Flora (cùm magnas opes ex arte meretriciâ quæsivisset) populum scripsit hæredem, certamque pecuniam reliquit, cujus ex annuo fœnore suus natalis dies celebraretur editione ludorum, quos appellant Floralia* (1). Arnobe (2) ni saint Augustin (3), ne disent rien de semblable touchant Flora, quoiqu'ils reprochent aux païens les impuretés des jeux floraux : mais on la voit traitée de courtisane dans le dialogue de Minutius Félix (4). Il faut sans doute que saint Augustin ait reconnu que ce conte de Lactance était mal fondé. J'ai lu dans le scoliaste de Juvénal (5) que les jeux floraux furent fondés en l'honneur de la déesse Flora par la courtisane Flora. Cela ne dit rien pour Lactance. Nous verrons dans l'article suivant qu'il y a eu une fameuse débauchée qui se nommait Flora, mais il est faux qu'elle soit la fondatrice des jeux. Le scoliaste de Juvénal se trompe, et en tout cas il ne dit point comme Lactance que la courtisane Flora ait fondé les jeux floraux pour elle-même.

(B) *Les jeux floraux..... se célébraient d'une manière très-scandaleuse.*] Lactance a ici raison. *Celebrantur ergò illi ludi cum omni lasciviâ convenientes memoriæ meretricis. Nam præter verborum licentiam, quibus obscœnitas omnis effunditur, exuuntur etiam vestibus populo flagitante meretrices, quæ tunc mimorum funguntur officio, et in conspectu populi usque ad satietatem impudicorum luminum cum pudendis motibus detinentur* (6). Saint Augustin a foudroyé comme il fallait en divers lieux cette impudence. Je ne rapporte que ce passage (7). *Horum planè florum non terra fertilis, non aliqua opulens virtus; sed illa dea Flora digna mater inventa est, cujus ludi scenici tam effusione et licentiore turpitudine celebrantur, ut quivis intelligat, quale dæmonium sit, quod placari aliter non potest; nisi illic, non aves, non quadrupedes, non denique sanguis*

(1) Lactant., Divin. Institut., *lib. I*, *cap. XX*, *pag. m.* 60.

(2) Arnob., *lib. III*, *pag. m.* 113, *et lib. VII*, *pag.* 238.

(3) August., de Civitate Dei, *lib. II*, *cap. XXVII*, *et alibi passìm. Voyez les* Notes *de* Coquæus, *in hunc locum.*

(4) *Pag. m.* 233, 234.

(5) In sat. VI, *vs.* 249.

(6) Lactant., Divin. Institut., *lib. I*, *cap. XX*, *pag. m.* 60.

(7) Augustinus, epistola CCII, *pagina m.* 865.

humanus ; sed multò scelestiùs pudor humanus tanquam immolatus intereat. Les auteurs païens ne nient pas qu'on ne produisît des femmes nues devant le peuple, aux jeux floraux, et ils content qu'une fois Caton assistant à ces jeux-là, et s'apercevant que sa présence empêchait le peuple de demander le spectacle de ces infâmes nudités, se retira pour ne point troubler la fête : le peuple le combla d'acclamations à la vue de cette complaisance, et l'on fit ensuite selon la coutume. *Eodem* (Marco Catone) *ludos florales, quos Messius ædilis faciebat, spectante, populus, ut mimæ nudarentur, postulare erubuit : quod cùm ex Favonio, amicissimo sibi, unà sedente, cognovisset, discessit è theatro, ne præsentia sua spectaculi consuetudinem impediret. Quem abeuntem ingenti plausu populus prosecutus, priscum morem jocorum in scenam revocavit ; confessus, plus se majestatis uni tribuere, quàm universo sibi vindicare* (8). Martial s'est moqué fort justement de cette conduite de Caton. Pourquoi allait-il à ces jeux, puisqu'il savait ce qu'on y pratiquait? N'y alla-t-il qu'afin d'en sortir ? Voilà ce que le poëte lui reproche (9). Il oublia le meilleur, c'est que Caton ne devait pas se retirer, puisqu'il observait que sa présence était si utile pour corriger une mauvaise coutume. Juvénal en quatre mots donne une idée terrible du déréglement des jeux floraux, *Dignissima prorsùs florali matronâ tuba* (10).

(C)... *ils étaient... la fête des courtisanes.*] Bien que cela soit assez clair par les passages que je cite dans la remarque précédente, j'y ajouterai néanmoins ces vers d'Ovide :

Turba quidem cur hos celebrent meretricia ludos,
Non ex difficili caussa petenda subest.
Non est de tetricis, non est de magnâ professis,
Vult sua plebeio sacra patere choro,
Et monet ætatis specie, dum floreat, uti,
Contemni spinam cùm cecidêre rosæ (11).

C'était une belle morale. La déesse Flora voulait que les courtisanes célébrassent sa fête, parce qu'il est juste d'avertir les femmes qu'elles aient à profiter de leur beauté pendant qu'elle est dans sa fleur ; car si elles laissent passer le bel âge, elles seront méprisées comme une rose qui n'a plus que ses épines : mais, quelque abominable que puisse être cette morale, on la chante publiquement parmi les chrétiens dans des assemblées que l'autorité souveraine honore de sa protection (12).

(D) *Le sénat fit en sorte que la connaissance d'une institution si infâme... fût dérobée au public.*] Je rapporte les paroles de Lactance (13): *Quod quia senatui flagitiosum videbatur, ab ipso nomine argumentum sumi placuit, ut pudendæ rei quædam dignitas adderetur. Deam finxerunt esse, quæ floribus præsit, eamque oportere placari, ut fruges cum arboribus, aut vitibus benè, prosperèque florescerent. Eum colorem secutus in fastis poëta non ignobilem nympham fuisse narravit, quæ sit Chloris vocitata, eamque Zephyro nuptam quasi dotis loco id accepisse muneris à marito, ut haberet omnium florum potestatem.*

(E) *On ne commença à célébrer les jeux floraux que l'an de Rome* 513.] C'est l'opinion de Vossius (14) : Pline, corrigé par le père Hardouin, le confirme. Avant l'édition de ce jésuite on lisait dans Pline, *floralia quarto kalendas ejusdem* (maii) *instituerunt urbis anno DXVI ex oraculis sibyllæ, ut omnia benè deflorescerent* (15). Mais le père Hardouin, soit par le moyen des manuscrits, soit par des raisons de chronologie, a rétabli dans ce passage l'an 514 (16).

(8) Val. Maxim., *lib. II, cap. X, num.* 8. Sénèque, epist. XLVII, *parle de la même chose :* Catonem illum quo sedente negatur populus permisisse sibi postulare florales jocos nudandarum meretricum.

(9) *Nosses jocosæ dulce cùm sacrum Floræ*
Festosque lusus et licentiam vulgi,
Cur in theatrum Cato severe venisti?
An ideò tantùm veneras ut exires?
Mart., epigr. III, *lib. I.*

(10) Juven., sat. VI, *vs.* 249.

(11) Ovid., Fastor. *lib. V, vs.* 349.

(12) *Les* comédies, *les* opéras, *sont pleins de ces dogmes.*

(13) Lactant., Divin. Institut., *lib. I, cap. XX, pag.* 60.

(14) Voss., de Orig. Idolol., *lib. I, cap. XII, pag.* 93.

(15) Plin., *lib. XVIII, cap. XXIX, pag. m.* 527.

(16) *Priùs DXVI, permutatis annorum numeris legebatur : nos tum ex vestigiis veterum codicum, tum ex indubitatâ temporum ratione locum eum sanavimus.* Harduin., *in* Emend., *lib. XVIII* Plin., *num.* 40.

Un passage de Velleius Paterculus lui a été fort utile ; le voici : *Proximo anno Torquato Sempronioque Coss. Brundisium* (colonis occupatum) *et post triennium Spoletium : quo anno floralium ludorum factum est initium* (17). Selon la chronologie de Tite-Live et de Pline, le consulat de Torquatus et de Sempronius tombe à l'an de Rome 510. *Incidit prior ille consulatus in annum Urbis DX, ex Livianâ Plinianâque chronologiâ, quo fit ut triennio interjecto Floralium celebritas ludorum incurrat in annum DXIV* (18). Puis donc que les jeux floraux commencèrent trois ans après, il en faut mettre le commencement à l'année 513. Le père Hardouin aime mieux le mettre à l'année 514, parce, sans doute, qu'il s'imagine que depuis la fin de ce consulat il se passa trois ans entiers avant que la colonie de Spolète fût fondée. Sur ce pied-là, il serait vrai que les jeux floraux commencèrent la quatrième année d'après ce consulat, c'est-à-dire, l'an 514. Il est, ce me semble, plus naturel de dire qu'une chose arrivée trois ans après l'an 510 est arrivée l'an 513. Notez que selon Pline les jeux floraux commencèrent par ordre de la sibylle. Ce ne fut donc point en exécution du testament d'une courtisane. Le père Hardouin a vu des médailles de la famille Servilia, qui contiennent cette inscription : Flora Primus, c'est-à-dire, selon lui, *Floralia primus edidit* (19) : d'où il conclut que le premier qui donna ces jeux était de cette famille. Mais pour peu que l'on ajoute foi à Ovide (20), on se convaincra que les premiers qui les célébrèrent étaient deux édiles de la famille des Publicius. Les médailles confirment cela (21), et Tacite n'y donne pas peu de poids, lorsqu'il assure que Lucius et Marcus Publicius firent bâtir le temple de Flora pendant leur édilité (22).

(F).... *La manière dont on en paya les frais est une nouvelle preuve contre Lactance.*] On fit payer des amendes à ceux qui s'étaient approprié les terres de la république, et l'on fit servir ces amendes à la dépense des jeux floraux. *Non ex Floræ vel meretricis cujusquam hæreditate, sed ex pecuniâ multatitiâ eorum qui peculatûs damnati forent, quia publicum populi romani agrum occupâssent* (23).

(G) *L'an de Rome 580 on fit un édit portant que ces jeux seraient célébrés tous les ans.*] Ovide en fournit la preuve ; car il introduit la déesse Flora, qui raconte qu'ayant laissé perdre les fleurs des arbres et des vignes, pour se venger de ce que le peuple romain ne célébrait pas les jeux floraux tous les ans, elle obligea le sénat à faire un décret touchant cet anniversaire, si la récolte était bonne. Elle le fut, et ainsi le décret commença d'être exécuté sous le consulat de Posthumius et de Lænas.

Convenêre patres, et si benè floreat annus,
Numinibus nostris annua festa vovent.
Annuimus voto. Consul cum consule ludos
Posthumio Lænas persoluêre mihi (24).

(H) *La réflexion de Vossius sur l'objection de Lactance n'est pas du goût de tout le monde.*] Après avoir étalé les preuves qui ruinent cette objection, il avertit que la vérité n'a pas besoin de mendier l'assistance du mensonge, et qu'ainsi l'on ne doit pas adopter tout ce que les pères ont écrit contre les gentils. *Cùm veritas falsi minimè sit indiga, non omnia albâ signari lineâ oportere quæ veteres adversùs pago deditos edisserunt* (25). Blondel s'est étendu fort librement sur cette pensée * : *Il ne faut pas*, dit-il (26), *défendre une bonne cause par des raisonnemens mal choisis, ni prendre tout ce qui semble faire pour nous de quelque part qu'il vienne. C'est pourtant ce qu'on remarque dans les pères, car le désir de faire profit de tout, de prendre*

(17) Paterc., *lib. I, cap. XIV.*

(18) Harduinus, *in* Emendat., *lib. XVIII* Plinii, *num.* 40.

(19) *Idem, ibid., pag.* 557.

(20) Fastor. *lib. V.*

(21) *Voyez* Vossius, de Orig. Idolol., *lib. I, cap. XII, pag.* 93.

(22) Tacit., Annal., *lib. II, cap. XLIX.*

(23) Vossius, de Orig. Idolol., *lib. I, cap. XII, ex* Ovidio, Fast., *lib. V.*

(24) Ovid., Fast., *lib. V, vs.* 327.

(25) Vossius, de Orig. Idolol., *lib. I, cap. XII, pag.* 94.

* Joly renvoie à la réfutation que le père Merlin a faite de Blondel, dans les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1737.

(26) Blondel, des Sibylles, *liv. I, chap. XXVI.*

des avantages partout, d'arracher la vérité de la bouche même du mensonge, et de se rendre semblables à des torrens qui enlèvent par l'impétuosité de leur cours ce qui se rencontre en leur chemin, a fait que plusieurs d'entre eux, pour ne rien laisser échapper à l'avidité de leur mémoire, ont négligé les meilleures occasions de donner des preuves de leur jugement, et non-seulement ont tâché de tirer à eux toutes les pensées des païens, tant solides que mal fondées, comme ces grandes rivières qui charrient dans leur lit du sable d'or et de la boue mêlés, mais se sont glorifiés de cette espèce de ménage où quelquefois il y avait de la supercherie jointe, comme s'il leur eût été permis de dire avec Enée, en Virgile,

Dolus an virtus quis in hoste requirat?

De là est arrivé que saint Hiérôme (*) *se laissant aller à la force de cet étrange préjugé, n'a point fait difficulté d'alléguer pour sa décharge, que les pères ont été contraints de dire non ce qui était de leur sentiment, mais ce qui était nécessaire contre ce que soutenaient les gentils. Il tâche même de les justifier par l'exemple de saint Paul, mais fort injustement, puisque l'apôtre n'a jamais autorisé par son exemple cet abus, ni cru tous moyens indifférens, voire louables pourvu qu'ils pussent servir à endommager l'erreur, etc.*

(I) Vossius *n'a pas entendu un passage de* Lactance *.] Ce père (27) reproche aux Romains l'apothéose d'une garce dont la fête s'appelait *Larentinalia*. Il ajoute qu'ils rendent les honneurs divins à une autre débauchée, savoir : à Faula, qui, selon Verrius, était la putain d'Hercule. Ensuite il parle de Flora dans les termes qu'on a pu voir ci-dessus. Vossius prétend que Lactance n'a point distingué Faula de Flora, mais qu'au lieu de Faula il faut lire Flaura. Or Flaura était l'ancienne orthographe de Flora, c'est ainsi que *caudex* fut changé en *codex*, et ainsi de plusieurs autres termes (28). Tout cela tombe par terre, dès qu'on songe que la Faula de Lactance a été la concubine d'Hercule, et que la Flora dont il parle laissa tous ses biens au peuple romain. Voilà comment, faute d'attention, les auteurs les plus célèbres tombent dans de grosses méprises.

(K) *On verra ci-dessous les fautes de M. Moréri.*] 1°. Il dit qu'on faisait des fêtes à Flora au commencement de mai. C'est prendre le *IV kalendas maii*, premier jour de ses fêtes, autrement que ne le prennent tous ceux qui savent les élémens des humanités. Le 4 des Kalendes de mai est le 28 d'avril. Qu'on ne me dise pas que ces fêtes s'étendaient jusques au commencement de mai; car les lois de la narration ne souffrent pas que l'on marque le temps des fêtes par les derniers jours préférablement aux premiers. Le bon Rosinus (29) s'est imaginé que les jeux floraux se célébrèrent d'abord au mois d'avril, et qu'ensuite on les transporta au mois suivant. Les vers d'Ovide qu'il allègue ont passé son intelligence ; ils signifient néanmoins très-clairement que ces jeux prenaient les derniers jours d'avril et les premiers jours de mai.

Incipis aprili, transis in tempora maii,
Alter te fugiens, cùm venit alter, habet.
Cùm tua sint cedantque tibi confinia mensum,
Convenit in laudes ille vel iste tuas (30).

2°. Aucun des auteurs cités par Moréri ne dit que durant les jeux floraux *les édiles parsemaient les chemins de fleurs, de fèves et de pois*. Il a pris cela dans quelque moderne, et peut-être dans le jésuite Pomey *, qui dit que pendant cette solennité les édiles distribuaient des fèves au peuple, et des pois, et de tels autres légumes (31). Il cite Valère Maxime *l. 2, cap.* 5. Cherchez-y cela tant que vous voudrez, vous n'y en trouverez pas la moindre trace. Pomey se fia sans doute au Commentaire de Tiraqueau

(*) Apolog. ad Pammachium pro libris adv. Jovinian.

* Le père Merlin, dans sa *Dissertation sur la déesse Flore*, déjà citée, convient que Vossius s'est trompé, mais reproche à Bayle de n'avoir su montrer ni comment, ni pourquoi. Joly a transcrit un long passage du père Merlin.

(27) Lactant., *lib. I, cap. XX.*

(28) *Suspicor prisco more* Flaurum *scripsisse* (Lactantium) *id est Floram, quod ex altero factum.* Vossius, de Orig. Idolol., *lib. I, cap. XII, pag.* 92.

(29) Rosin., Antiquit. roman., *lib. V, cap. XV.*

(30) Ovid., Fast., *lib. V, vs.* 185. Rosin *n'a pas cité les deux derniers.*

(31) Pomey, Panth. Mythic., *pag. m.* 519.

sur Alexander ab Alexandro (32), où l'on trouve cette même fausse citation. Je ne crois pas qu'il ait été plus heureux à citer Plutarque : il dit, par une étrange et inexcusable façon de citer (33), que cet auteur nous apprend que ce simulacre de la déesse Flora, au temple de Castor et de Pollux, était revêtu d'une tunique, et portait des fleurs de fèves et de pois à la main droite (34). Je suis fort trompé si Plutarque a dit autre chose, sinon que Cécilius Métellus consacra au temple de Castor et de Pollux le portrait de Flora, maîtresse du grand Pompée, l'une des plus belles femmes qui fussent à Rome. 3°. Tous les auteurs que Moréri cite sont mal cités (35).

(32) *Lib. VI, cap. VIII, pag. m.* 513.

(33) *Je veux dire qu'il ne marque ni tome, ni livre, ni quoi que ce soit.*

(34) Pomey, Panth. Mythic., *pag.* 218, 219.

(35) *Il cite* Lactanc., *sans marquer le livre;* Valère Maxime, *l.* 2, *c.* 5, *où il n'est rien dit des jeux floraux; et* Ovide, *au* 4e. *des* Fastes; *il le fallait citer au* 5e.

FLORA, fameuse courtisane de Rome, se fit tendrement aimer de Pompée, et eut tant d'égards pour lui, qu'elle ne voulut jamais acquiescer aux pressantes sollicitations d'un autre galant (*a*), jusques à ce que Pompée la pria lui-même d'y condescendre. Pompée en usa de la sorte, parce que cet autre galant, qui était de ses bons amis, lui demanda un bon mot de recommandation auprès de Flora (*b*). Depuis ce temps-là Pompée, fâché de son grand crédit, et d'avoir trouvé tant de complaisance, n'alla plus voir cette maîtresse ; ce qui la plongea dans une telle mélancolie, qu'elle en fut long-temps malade (*c*). Quand elle fut âgée elle prenait un plaisir tout particuler à faire mention des doux momens qu'elle avait passés avec Pompée, et remarquait même qu'elle ne s'était jamais retirée d'entre ses bras, sans avoir reçu de lui quelque morsure (A). Plutarque observe que Pompée avait un don tout particulier de se faire aimer des femmes (B); et que Flora était si belle que Cécilius Métellus la fit peindre, afin de consacrer son portrait avec plusieurs autres dans le temple de Castor et de Pollux (*d*). Ce ne fut ni la première ni la dernière fois, que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur (C). Je ne sais si l'on ne pourrait pas dire que cette action de Cécilius Métellus a contribué à l'erreur dont j'ai parlé dans l'article précédent, lorsque j'ai montré que Lactance n'a pas eu raison de dire que les jeux floraux étaient célébrés en l'honneur d'une courtisane. Un auteur moderne, qui sans doute n'ignorait pas l'erreur de Lactance, ne l'a pourtant évitée qu'à demi (D). Je marquerai d'où Montaigne avait appris que, *la courtisane Flora ne se prêtait à moins que d'un dictateur, ou consul, ou censeur,* et qu'elle *prenait son déduit en la dignité de ses amoureux* (*e*) (E). Brantôme a renchéri sur Montaigne, et débité (F) bien des choses qui n'ont aucun fondement.

(*a*) *Il s'appelait Géminius.*

(*b*) Plutarch., *in Pompeio, init. pag.* 619.

(c) Τοῦτο δὲ αὐτὴν οὐχ ἑταιρικῶς ἐνεγκεῖν, ἀλλὰ πολὺν ὑπὸ λύπης καὶ πόθου χρόνον νοσῆσαι. *Id se non meretriciâ levitate tulisse, verùm ex mœrore et desiderio perdiù ægrotâsse.* Plutarch., *in Pompeio, pag.* 619.

(*d*) Plutarch., *in Pompeio, init. pag.* 619.

(*e*) Montaigne, Essais, *liv. III, chap. III, pag. m.* 71.

(A) *Sans avoir reçu de lui quelque morsure.*] Girac soutient qu'Amyot n'a pas entendu ce grec de Plutarque, Φλώραν δὲ τὴν ἑταίραν ἔφασαν ἤδη πρεσβυτέραν οὖσαν ἐπιεικῶς ἀεὶ μνημονεύειν τῆς γενομένης αὐτῇ πρὸς τὸν Πομπήϊον ὁμιλίας, λέγουσαν ὡς οὐκ ἦν ἐκείνῳ συναναπαυσαμένην, ἀδήκτως ἀπελθεῖν. Voici la traduction d'Amyot : *On dit aussi que la courtisane Flora estant devenue vieille prenoit grand plaisir à conter ordinairement de la fréquentation qu'elle avoit eue en ses jeunes ans avec Pompeius, disant qu'il estoit impossible quand elle couchoit avec lui, qu'elle s'en departist sans le mordre.* Ce n'est point rendre le sens de l'original. Le traducteur latin n'a guère mieux rencontré : *Floram meretricem aiunt natu jam grandiorem ferè semper commemorantem suam cum Pompeio consuetudinem, dicere solitam non potuisse se ab illius concubitu sine aculeo discedere.* Je ne suis pas le premier qui ait fait cette remarque contre Amyot; je l'ai lue dans la réplique de Girac, à l'endroit où il censure son antagoniste d'avoir comparé ses *dents à celles de cette belle Romaine qui aimait Pompée, et qui ne le quitta jamais sans le mordre par bonne amitié.* Voici comme on relance M. Costar. « Cette application » est pleine de beaucoup d'ignorance, » car ce n'était pas Flore qui mor- » dait Pompée, c'était Pompée qui » la mordait, ainsi que le texte grec » le porte en termes très-précis et » très-intelligibles. Si M. Costar n'en- » tend pas cette langue, et si son Amyot » l'a trompé, la suite du discours » ne devait-elle pas le redresser ? A » quel propos un auteur aussi judi- » cieux que Plutarque eût-il remar- » qué en la personne de Flore une » lasciveté ordinaire aux femmes de » sa profession ? Il n'était question » que de faire le portrait de Pompée, » d'entrer dans son cabinet, et d'in- » struire la postérité des plus secrets » mouvemens d'un capitaine si il- » lustre (1). » M. de Girac n'a point cru qu'il se fallût contenter de cette critique, et il a eu beaucoup de raison ; il était encore plus nécessaire de faire voir la faute morale où son adversaire était tombé. Aussi lui reproche-t-il avec aigreur de *n'avoir pas eu de honte de se comparer à une courtisane qui est si connue dans l'histoire romaine par ses prostitutions.* Il trouve étrange qu'un archidiacre, qu'un curé, *ait appris* de cette impudique *le bel art de mordre galamment.* Quant à lui, il se félicite *de n'être point dans la servitude d'amour, puisque c'est un maître qui est plein de fureur et de rage* (2). *Cette rage*, poursuit-il, *comme dit Lucrèce* (*), *ne paraît point ailleurs avec plus de transport que dans la jouissance de ces sales plaisirs, elle oblige de blesser ou de mordre ce qu'on aime le plus. Les poëtes ne parlent que de ces morsures.* Immédiatement après il parle de Flora et de Pompée.

Ce ne sont pas seulement les poëtes qui parlent de ces morsures ; Cicéron en régala le barreau dans l'un de ses plaidoyers contre Verrès : il soutint que si l'accusé montrait sa poitrine, on y verrait non pas de ces cicatrices glorieuses que les braves gens reçoivent dans les combats, mais de celles que les impudiques gagnent dans l'exercice des sales plaisirs : *Hic scilicet est metuendum ne ad exitum defensionis tuæ* (3), *vetus illa Antoniana dicendi ratio atque autoritas proferatur, ne excitetur Verres, ne denudetur à pectore, ne cicatrices populus romanus aspiciat ex mulierum morsu, vestigia libidinis atque nequitiæ* (4). Ceux qui voudront voir plusieurs passages de poëtes touchant cette sorte de morsures, consulteront, s'il leur plaît, le Commentaire de Denys Lambin sur ces paroles de l'ode XIII du Ier. livre d'Horace,

Sive puer furens
Impressit memorem dente labris notam.
Non, si me satis audias,
Speres perpetuum, dulcia barbarè
Lædentem oscula, quæ Venus
Quinta parte sui nectaris imbuit.

(1) Girac, Réplique, *sect. VIII, pag. m.* 73.

(2) *Idem, ibid, sect. VIII, pag.* 72.

(*) *Quod petiêre premunt arctè, faciuntque dolorem*
Corporis, et dentes inlidunt sæpè labellis,
Osculaque adfigunt, quia non est pura voluptas :
Et stimuli subsunt, qui instigant lædere id ipsum
Quodcunque est, rabies undè illæ hæc germina surgunt.
Lucret., *lib. IV, vs.* 1072.

(3) Cicéron *adresse la parole à Hortensius l'avocat de Verrès.*

(4) Cicero, in Verrem, *lib. V, cap. XIII.*

Ce n'est pas que cet auteur ait recueilli tout ce que les poëtes ont dit sur cette matière : il en a laissé peut-être plus qu'il n'en a pris. J'ai remarqué qu'entre autres passages il a oublié celui d'Ausone, qui concerne la fureur amoureuse de certains eunuques. Le jésuite Théophile Raynaud s'en est fort bien souvenu (5): *sanctus Basilius l. de Verâ virgin.* sub finem *distinguit duplicem eunuchismum factitium. Unum quo exscinditur tota virilitas.... alium quo soli didymi auferuntur. Priores eunuchos negat sanctus Basilius* (6)...*De posterioribus ait, eos acriùs atque ardentiùs inflammari libidine, et impatientissimè ferri ad complexum. Et cùm obstructis per excisionem superioribus meatibus, non possint humorem in lumbis inflammatum emittere : non alleviantur per complexum, ut ii quibus vasa sunt integra et expedita, et emissione concupiscentiæ flagrantis remittunt ardorem; sed pruritu assiduo stimulati, aguntur in rabiem, nec desistunt donec fatigatio cassos conatus disturbet. Probat hoc sanctus Basilius, gemino suæ ætatis exemplo, quorum alterum est de fassâ ingenuè Virgine sacrâ, spurcum eunuchum totum toti affusum, cùm non haberet, qui œstrum concupiscentiæ sedaret, ardentem rabiem, morsibus ac infixis dentibus indicâsse. Annuit Ausonius epigr.* 160 (7) *sic canens :*

Desectos sic fama viros, ubi cassa libido
Fœmineos cœtus, et non sua bella lacessit
Irrita vexato consumere gaudia lecto;
Titillata brevi cùm jam sub fine voluptas
Fervet, et ingesto peragit ludibria morsu.

Voyez ce qu'on a dit ci-dessus dans la remarque (D) de l'article Adonis, et la remarque (A) de l'article Lamie, courtisane.

Un médecin de Paris, beaucoup plus habile dans la langue grecque que Costar, s'est trompé non moins que lui au passage de Plutarque. *Sic Flora*, dit-il (8), *nobile apud Romanos scortum, et formâ egregiâ, cùm ardentiùs Pompeium Magnum tum adolescentem deperiret, dicere solebat (ut quidem refert Plutarchus) nunquàm se ab ejus amplexibus discedere potuisse nisi corpore ejusdem demorso.* Notez qu'il observe des choses assez curieuses sur la brutalité de l'amour, et qu'il insinue qu'elle pousse non-seulement à mordre l'objet aimé, mais aussi à le vouloir manger. Il traîne à cela un passage de Platon, où l'amour est comparé à la faim, et à la passion avec laquelle les loups cherchent les agneaux. Τὴν ἐράστου φιλίαν, ὅτι οὐ μετ' εὐνοίας γίγνεται, ἀλλὰ σιτίου τρόπον, χάριν πλησμονῆς, *etc. Amatoris amicitiam, non benevolentiâ ullâ, sed aviditate quâdam expletionis velut cibi constare, etc.* (9).

(B) *Pompée avait un don tout particulier de se faire aimer des femmes.*] Il le prouve, tant par le témoignage de Flora, que par la conduite de Julie, femme de Pompée. C'était une jeune femme mariée à un homme qui n'était point jeune, et néanmoins elle l'aimait ardemment. Pompée s'était attiré cette tendresse, non-seulement parce qu'il gardait exactement la foi conjugale, mais aussi par ses manières engageantes envers le sexe. Καὶ γὰρ καὶ τοῦτο λέγεται, καὶ περιβόητον ἦν τῆς κόρης τὸ φίλανδρον, οὐ καθ' ὥραν ποθούσης τὸν Πομπήϊον· ἀλλ' αἴτιον ἔοικεν ἤτε σωφροσύνη τοῦ ἀνδρὸς εἶναι, μόνην γινώσκοντος τὴν γεγαμημένην, ἤτε σεμνότης, οὐκ ἄκριτον ἀλλ' εὔχαριν ἔχουσα τὴν ὁμιλίαν, καὶ μάλιστα γυναικῶν ἀγωγὸν, εἰ δεῖ μηδὲ Φλῶραν ἁλῶναι τὴν ἑταίραν ψευδομαρτυριῶν. *Nam ea quoque fama est, celebratusque fuit illius in virum amor: non quòd propter ætatis florem Pompeii desiderio flagraret, verùm in causâ videtur illius continentia fuisse unam cognoscentis uxorem : et severitas non cum austerâ sed jucundâ conjuncta conversatione, quæ duceret imprimis mulieres : nisi meretrix damnanda Flora falsi testimonii sit* (10).

(C) *Ce ne fut ni la première ni la dernière fois, que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur.*] La Vénus sortant des eaux était le por-

(5) *In* Tractatu de Eunuchis, *cap. V, paragr. II, num.* 12, *pag. m.* 143.

(6) *Vous trouverez de quoi remplir cette lacune ci-dessus, dans la citation* (14) *de l'article* Combabus, *tome V, pag.* 257.

(7) *Dans mon édition d'*Ausone, *qui est celle d'Amsterdam*, 1671, *ces vers sont dans l'épigramme* CVIII.

(8) Petrus Petitus, de Naturâ et Moribus Anthiopophag., *pag.* 107.

(9) Plato, *in* Phædro, *apud* Petitum, *ibid.*, *pag.* 108.

(10) Plutarch., *in* Pompeio, *pag.* 647, B.

trait de Campaspe, maîtresse d'Alexandre-le-Grand (11), ou bien celui de la courtisane Phryné (12). Voyez l'article d'Apelles (13). Pendant que Phryné fut jeune, elle servit d'original à ceux qui peignaient la déesse Vénus (14). La Vénus de Cnide fut copiée d'après le visage d'une courtisane que Praxitèle aimait ardemment (15). Pline fait mention d'un peintre qui peignait toujours les déesses d'après quelqu'une de ses maîtresses. *Fuit Arellius*, dit-il (16), *Romæ celeber, paulò ante divum Augustum, nisi flagitio insigni corrupisset artem, semper alicujus fœminæ amore flagrans, et ob id deas pingens, sed dilectarum imagine.* Le christianisme n'est pas exempt de ce désordre. Voyez les thèses de Voétius (17), vous y lirez ces paroles : *Quid factum sit aperit* Molanus (18) in libro de Picturis sacris, cap. 29.... *Visæ inquit quandoque in locis ubi non decuit divorum imagines viventium adhuc hominum ora vultusque referre, ut hoc umbratico velamento illorum quos amabant effigie* pascerent oculos. *Ad quas selectas et procaciter venustas formas pingi solere imagines deiparæ Virginis probè nôrunt pictores.* Je finis par un passage des Nouvelles de la République des Lettres. « L'auteur » (19)... rapporte l'explication d'une » médaille de Julien l'Apostat, sur » laquelle on voit d'un côté Sérapis » qui ressemble parfaitement à Julien, et de l'autre la figure d'un » *Hermanubis.* Il n'était point rare » de voir des statues d'hommes toutes » semblables à celles de quelque Dieu. » La flatterie ou la vanité ont souvent » produit ce désordre. Pline fait » mention d'un peintre qui faisait » toujours les déesses semblables aux » courtisanes dont il était amoureux. » Cela peut avoir donné lieu à Justin » Martyr de dire, en se moquant des » païens, qu'ils adoraient les maî» tresses de leurs peintres. Mais je ne » sais s'il n'y a point un peu de su» percherie à rendre les païens res» ponsables des imaginations d'un » Zeuxis, ou d'un Lysippe. Que di» rait-on d'un homme qui prétendrait » que ceux qui croient vénérer les » images de saint Charles Borromée, » ne vénèrent qu'un portrait fait à » plaisir, et un caprice du peintre? » Je dis cela parce qu'encore que ce » saint fût laid, on le peint fort beau » (*1). C'est une chose inévitable dans » toutes les religions à images; il faut » s'y résoudre à souffrir la licence des » ouvriers, et à se reposer sur eux de » la figure et de l'air des objets de la » dévotion (*2). *Deos eâ facie novi» mus quâ pictores et fictores volue» runt. Nous ne connaissons les dieux » par le visage que selon qu'il a plu » aux peintres et aux sculpteurs*, di» saient les honnêtes gens du paga» nisme. Cela n'empêche pas qu'on » ne doive prendre garde qu'il ne se » commette trop d'abus : par exem» ple, il ne fallait pas souffrir qu'on » fît à Rome une image de la Vierge » sur le portrait et la ressemblance » d'une sœur du pape Alexandre VI » (*3), laquelle était fort belle, mais » non pas fort vertueuse (20). » Voyez la remarque (E) de l'article Durer.

(D) *Un auteur moderne.... n'a évité qu'à demi* l'erreur de Lactance.] Le moderne dont je parle est la Mothe-le-Vayer : voici ses paroles; elles tendent à montrer que tout consiste dans l'opinion, et que c'est par là, et non par une loi naturelle et immuable, que le vice diffère de la vertu. *Il n'y a*, dit-il (21), *que les putains ordinaires et garces d'Hortacio qui soient parmi nous dans l'infamie : une Laïs, une Rhodope, une Acca Laurentia, qui laisse assez de son gain pour instituer le peuple romain son héritier; une Flora, une Faustine, méritent des*

(11) Plin., *lib. XXXV, cap. X.*
(12) Athen., *lib. XIII.*
(13) *Remarques* (C) *et* (G).
(14) Arnob., *lib. VI, pag.* 199.
(15) *Idem, ibid., pag.* 198.
(16) *Lib. XXXV, cap. X.*
(17) *Vol. IV, pag.* 429. *Je ne sais pas bien si tout ce passage est de* Molanus : *je soupçonne que tout ce qui est après* pascerent oculos *est de* Voëtius.
(18) *Il cite en marge, à ce que dit Voëtius,* Fridericus Scenckius à Tautenburch ultimus Episcopus Ultrajectinus libro de Imaginibus, cap. 12, 13.
(19) *C'est de M.* Spon *qu'on parle. Voyez ses* Miscellanea eruditæ Antiquitatis, *pag.* 13.

(*1) Vavassor, de Formâ Christi, *pag.* 200.
(*2) Cicero, de Nat. Deor. I.
(*3) Rabelais, épître XV.
(20) Nouvelles de la République des Lettres, *mois de septembre* 1685, *art. X, pag. m.* 1028.
(21) Dialogue I d'Orasius Tubero, *pag. m.* 46, 47.

temples et des autels. La plus célèbre des pyramides d'Égypte fut bâtie en l'honneur de la fille d'un roi, qui ne demandait qu'une pierre de chacun qui se mesurerait avec elle, dont néanmoins elle fit construire ce prodigieux édifice, après avoir enrichi le roi Éthiops son père à ce gentil passetemps. On voit manifestement qu'il n'a point cru que la courtisane Flora ait institué le peuple romain son héritier; car il n'attribue cette action qu'à Laurentia. Il croit néanmoins que Flora, l'une des déesses de Rome, avait été une insigne courtisane : c'est une illusion; c'est vouloir retenir l'édifice après en avoir ruiné le fondement. Il n'y a point d'autre courtisane Flora que celle dont parle Lactance, et celle qui aima Pompée. Celle-ci ne vint au monde qu'après l'institution des jeux floraux, et nous avons vu (22) que l'autre ne les institua point. Notre moderne ne prétendait pas qu'elle eût laissé tous ses biens à la république de Rome. D'où a-t-il donc pris l'apothéose d'une courtisane qui s'appelât Flora?

(E) *Je marquerai d'où Montaigne avait pris... qu'elle prenait son déduit en la dignité de ses amoureux.*] Horace critique certains débauchés qui suivaient la même maxime (23). Voyez aussi le *patriciæ immeiat vulvæ* de Perse, vers la fin de la dernière satire. On verra dans la remarque suivante, qu'un écrivain de trois jours (24) avait fourni à Montagne cette belle particularité.

(F) *Brantôme a.... débité bien des choses qui n'ont aucun fondement.*] Il dit (25) que la courtisane Flora *étoit de bonne maison et de grande lignée*, et qu'elle *eut cela de bon et de meilleur que Laïs, qui s'abandonnoit à tout le monde comme une bagasse, et Flora aux grands, si bien que sur le seuil de sa porte elle avoit mis cet écriteau : rois, princes, dictateurs, consuls, censeurs, pontifes, questeurs, ambassadeurs et autres grands seigneurs, entrez, et non d'autres. Laïs se faisoit toujours payer avant la main, et Flora point; disant qu'elle faisoit ainsi avec les grands, afin qu'ils fissent de même avec elle comme grands et illustres; et qu'aussi une femme d'une grande beauté et haut lignage sera toujours autant estimée qu'elle se prise; et si ne prenoit sinon ce qu'on lui donnoit, disant que toute dame gentille devoit faire plaisir à son amoureux pour amour, et non pour avarice; d'autant que toutes choses ont certain prix fors l'amour. Pour fin, en son temps elle fit l'amour fort gentiment, et se fit si bravement servir, que quand elle sortoit de son logis, quelquefois pour se pourmener en ville, il y avoit assez à parler d'elle pour un mois, tant pour sa beauté, ses belles et riches parures, ses superbes façons, sa bonne grâce, que pour la grande suite des courtisans, et serviteurs, et grands seigneurs qui étoient avec elle, et qui la suivoient et accompagnoient comme vrais esclaves, ce qu'elle enduroit fort patiemment; et les ambassadeurs estrangers, quand ils s'en retournoient en leurs provinces, se plaisoient plus à faire des contes de la beauté et singularité de la belle Flora, que de la grandeur de la république de Rome, et surtout de sa grande libéralité, contre le naturel pourtant de telles dames; mais aussi estoit-elle outre le commun, puisqu'elle estoit noble. Enfin elle mourut si riche et si opulente, que la valeur de son argent, meubles et joyaux estoit suffisante pour refaire les murs de Rome, et encore pour désengager la république. Elle fit le peuple romain son héritier principal, et pour ce lui fut dressé dans Rome un temple très-somptueux, qui de Flora fut appelé Florian.* Ce sont des contes faits à plaisir, et de la forge de don Antoine de Guévara, auteur plus coupable que nos nouveaux faiseurs de roman, quelque grands que puissent être leurs forfaits en ce genre-là.

(22) *Dans les remarques de l'article précédent.*

(23) *Huic si mutonis verbis mala tanta videntis*
Diceret hæc animus, quid vis tibi? nunquid ego à te
Magno pronatum deposco consule cunnum,
Velatumque stolâ, mea cum conferbuit ira?
Horat., sat. II, *lib. I, vs.* 68.

(24) Antoine de Guévara.

(25) Vie des Dames galantes, *tom. I, pag.* 313 *et suiv.*

FLORIMOND (GALÉACE), disciple d'Augustin Niphus, séjourna long-temps à Paris, en qualité

d'agent d'Antoine Colonne, et se fit connaître aux savans qui se formaient en ce temps-là dans l'école de Jacques Faber d'Étaples. Il publia en italien un ouvrage de morale, et fut fait évêque de Sessa (*a*). Frascator adresse l'une de ses pièces de poésie à Marc Antoine Flaminius, et à Galéace Florimont, et fait connaître qu'ils s'appliquaient aux études de théologie (A).

(*a*) *Tiré de* Naudé, *in* Judicio de August. Nipho, *pag.* 41.

(A) *Fracastor... fait connaître que* M. A. Flaminius et Florimont *s'appliquaient aux études de théologie.*] Voici le commencement du poëme :

Dum vos fatidicos vates, arcanaque sensa
Volvitis, atque animum cœlesti nectare alentes?
Alloquiis, magnoque Dei consuescitis ori,
Fœlices duce Gibberto, Campense magistro:
Quid dicam miserum me agere, et quam ducere vitam, etc. (1)?

(1) Fracastor, *pag. m.* 68, Carmin., *edit. Genev.*, 1637.

FONTARABIE, ville d'Espagne, sur la rivière de Bidasso, proche de la mer, fut bâtie, dit-on, par le roi Suintilla (A). Alfonse IX, roi de Castille, s'en empara sur Sanchez, roi de Navarre (*a*), et accorda aux habitans les mêmes prérogatives que le roi Sanchez, son père, avait accordées à la ville de Saint-Sébastien. On prétend que Fontarabie était autrefois une ville de Guyenne, sous le vicomté de Bayonne (*b*). Sa situation au deçà des Pyrénées favorise ce sentiment : outre que pour le spirituel elle a dépendu de l'évêque de Bayonne jusques en l'année 1571 (*c*). Voyez dans Moréri la prise de cette ville par les Français, sous le règne de François Ier. le secours qu'ils y jetèrent, et la lâcheté du gouverneur qui la rendit aux Espagnols. Moréri ne devait pas oublier la honte que les Français essuyèrent devant cette place, l'an 1638, deux jours après la naissance de Louis XIV (B) ; ce qui sans doute fut pris pour un merveilleux présage par les Espagnols (C). Louis-le-Juste et le cardinal de Richelieu furent extrêmement en colère contre ceux qu'ils prirent pour la cause de cette disgrâce (D).

(*a*) Oihénart, Notitia Vasconiæ, *pag.* 168.
(*b*) Baudrand, Geograph., *pag.* 397.
(*c*) *Idem*, *ibidem.*

Joseph Moret, jésuite espagnol, a composé en latin une relation fort ample de ce siége de Fontarabie. Je n'ai point trouvé, dans l'exemplaire dont je me sers (*d*), l'année de l'impression ; mais l'épître dédicatoire étant datée de Ségovie, le 12 d'avril 1654, et l'approbation du provincial des jésuites étant datée du 5 de mars 1655, on peut bien juger que cet ouvrage ne devint public que longtemps après la défaite des Français.

(*d*) *C'est un in-*16 *de* 467 *pages.*

(A) *Elle fut bâtie, dit-on, par Suintilla.*] Beutérus l'affirme, mais Oihénart n'en croit rien. *A Suintillâ Rege Gotho conditam fuisse affirmat Beuterus lib.* 3 *cap.* 27. *Sed quis credat Beutero sine teste loquenti in re adeò antiquâ, et à nostro ævo remotâ? mihi certè nulla suppetunt argumenta quæ huic oppido tantæ vetustatis decus concilient* (1).

(B) *La honte que les Français essuyèrent devant cette place l'an* 1638 *deux jours après la naissance de Louis XIV.*] Ce fut une des plus grandes disgrâces du règne de Louis-le-

(1) Oihenart, Notitia Vasconiæ, *pag.* 168.

Juste, et du ministère du cardinal de Richelieu. Il faut là-dessus entendre Balzac (2) : *Ne parlons jamais de***. C'est la honte et l'ignominie du nom français ; c'est une journée que les Romains eussent appelée* scelerata, *et que nous devons appeler* maudite. *Il faut que la postérité la déteste, ou plutôt il faut qu'elle l'ignore, et que nous l'effacions, s'il y a moyen, de l'année mille***.*

> Que ce jour soit rayé des choses avenues,
> Jupiter le commande aux trois filles chenues
> Qui tiennent registre des temps.

Il y a des gens à qui la fortune veut mal, entre les mains desquels les plus belles occasions se gâtent et se corrompent. Quand on a dessein de lever des siéges et de perdre des armées, il ne faut que les employer : à l'heure même toutes les places deviennent des Acrocorinthes, et tous les ennemis des Alexandres. Il est visible que ces *gens à qui la fortune veut mal, etc.* sont un voile sous lequel on couvre M. le prince de Condé (3) C'était dire gravement et respectueusement la plaisanterie de la chanson,

> *Il prendra Fontarabie,*
> *Zest,*
> *Comme il a pris Dole* (4).

(C)... *Ce qui sans doute fut pris pour un merveilleux présage par les Espagnols.*] Il ne faut point douter que leurs poëtes et leurs orateurs n'aient fait valoir avec une extrême pompe la circonstance du temps : un triomphe signalé, une victoire complète, deux jours (5) après la naissance d'un dauphin que la France souhaitait depuis tant d'années. Quel bon augure pour l'Espagne ! Que ne doit-elle pas espérer sous le règne d'un prince français, dont les premiers jours de la vie ont été marqués par une bataille très-glorieuse aux Espagnols, et très-honteuse à la France ? le premier courrier que l'on ait vu à la cour de France depuis la naissance du dauphin, est apparemment celui qui portait la triste nouvelle du siége de Fontarabie levé : quel horoscope ! ô l'heureux présage pour la monarchie espagnole ! Je suis sûr qu'on ferait un livre de toutes les saillies poétiques qui échappèrent alors aux écrivains de cette nation. Cependant, que sont devenus tous ces bons présages ? Ils ont été des oracles de sibylle écrits sur des feuilles : autant en emporte le vent (6). Il est bon de faire sentir à toutes les plumes poétiques, soit qu'elles écrivent en prose soit qu'elles écrivent en vers, qu'il ne faut pas se mêler de prophétiser. La reine de France accoucha d'un prince dans le temps qu'on recevait courrier sur courrier sur les progrès que Louis XIV faisait en Hollande, l'an 1672. Là-dessus que ne dirent point les poëtes français ? quels triomphes ne promirent-ils point au prince qui venait de naître au milieu de tant de bonnes nouvelles ? Et néanmoins il a vécu peu de temps.

Au reste, il y eut un jésuite (7), qui se servit de la pensée d'un auteur païen, pour parer la levée du siége de Fontarabie. *La bonne fortune du roi*, dit-il (8), *était si empressée à Saint-Germain, qu'elle ne put pas se trouver à Fontarabie.* Il voulait dire que cette bonne fortune donnait tous ses soins à la naissance du dauphin. Plutarque a fort mal traité cette pensée. *Alexandre*, dit-il (9), *nasquit le sixième jour de juin, auquel jour propre fut bruslé le temple de Diane en la ville d'Éphèse, comme temoigne Hegesias Magnesien, qui en fait une exclamation et une rencontre si froide, qu'elle eust pu estre suffisante pour esteindre l'embrasement de ce temple. Car il ne se faut pas, dit-il, esmerveiller comment Diane laissa lors brusler son temple, pour ce qu'elle estoit assez empeschée à entendre comme sage-femme à l'enfantement et à la nais-*

(2) *C'est une lettre qu'il écrivit à* Chapelain, (*la onzième du III*e. *livre.*) *On a mis des étoiles en certains endroits, afin de dépayser les lecteurs. Je suis sûr que, par le même motif, on a mis une fausse date au bas de la lettre. On y a mis le* 8 mai 1638, *au lieu du* 8 octobre 1638. *C'est qu'on ne voulait pas choquer un prince du sang ; c'était le prince de Condé qui commandait à ce siége.*

(3) *L'aïeul de celui qui porte ce nom, cette année* 1695.

(4) *Voyez le* Dictionnaire de Richelet, *au mot* Zest.

(5) *Le* 7e. *jour de septembre* 1638.

(6) *Foliis tantùm ne carmina manda,*
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis.
Virgil., Æn., *lib. VI, vs.* 74.

(7) *Nommé* Josset. *Voyez la* lettre *que* Balzac *lui écrivit. C'est la XV*e. *du livre III de la I*re. *partie des* Lettres choisies.

(8) Balzac *parle de cela dans ladite* lettre. *Voyez l'*Apologie de Costar, *pag.* 92.

(9) *Dans la* Vie d'Alexandre, *assez près du commencement : je me sers de la version d'A*myot.

sance d'Alexandre. Le goût de Plutarque est ici fort différent de celui de Cicéron. *Concinnè ut multa Timœus, qui cùm in historiâ dixisset, quâ nocte natus Alexander esset eâdem Dianæ Ephesiæ templum deflagravisse, adjunxit, minimè id esse mirandum quòd Diana, cùm in partu Olympiadis adesse voluisset, abfuisset domo* (10).

(D) *Louis XIII et Richelieu furent extrêmement en colère contre ceux qu'ils prirent pour la cause de cette disgrâce.*] Le duc de la Valette, fils aîné du duc d'Épernon, passa pour le principal auteur de ce grand désavantage. Il n'osa point se remettre prisonnier pendant que l'on examinerait s'il était coupable ; il se sauva en Angleterre. Le conseil d'état le déclara *convaincu du crime de lèse-majesté, pour avoir lâchement et perfidement abandonné le service du roi, au siége de Fontarabie, et de félonnie pour être sorti du royaume contre les ordres de sa majesté, et pour cela condamné à avoir la tête tranchée en Grève, s'il pouvait être pris, ou en effigie si on ne le pouvait prendre, à perdre toutes ses charges, et à avoir ses biens confisqués* (11). Je remarque que le roi le déclara innocent par rapport à la lâcheté : *Il ne s'agit point*, dit-il (12), *ni de la lâcheté, ni de la malhabileté du duc de la Valette, puisque je sais qu'il ne manque ni de bravoure, ni de capacité; mais il n'a pas voulu prendre Fontarabie.* Tout le monde n'en jugeait pas comme Louis XIII. Voyez cet endroit du *Ménagiana* (13). « Du » temps que M. d'Épernon se retira » en Angleterre, accusé d'avoir fui » dans un combat, M. Peiresc écrivit » au grand Bignon, et lui demanda » si on pouvait être condamné à mort » pour avoir manqué de courage. » M. Bignon lui fit réponse, qu'il n'y » avait point de loi sur laquelle on se » pût fonder pour le faire. Les lois, » tout au plus, ne condamnent à » mort que le premier qui fuit, pour » servir d'exemple. » M. Ménage n'a pas été bien servi en cet endroit par sa mémoire, quelque bonne qu'elle fût; car M. Peiresc mourut (14) quinze mois avant la déroute de Fontarabie, plus ou moins ; et il est sûr que le duc de la Valette ne se retira en Angleterre qu'au sujet de cette déroute. Au fond, ce que disait le roi est plus apparent, et ce ne serait pas la seule rencontre où la haine que l'on avait pour le cardinal aurait fait perdre des batailles à ce monarque. Il n'y avait point d'attentat dont les ennemis de cette éminence ne se servissent. Ils souhaitaient des victoires aux Espagnols, et leur en procuraient quelquefois, dans la seule vue de ruiner le cardinal, qui n'eût pu se soutenir sans les grands succès des armes du roi. Mais voici un autre désordre. Ses créatures ont quelquefois perdu des batailles par complaisance pour lui. On a du moins soupçonné le maréchal de Grammont de s'être fait battre à Honnecour, afin de lui procurer un grand avantage (15). Le cardinal s'était retiré de la cour, que pouvait-on faire de plus à propos pour son service que de mettre les affaires du royaume en mauvais état ? N'était-ce pas le moyen de faire dire que dès qu'il quittait le timon tout allait mal ? N'était-ce point aussi le moyen de le faire rappeler, afin qu'il remédiât aux désordres survenus pendant son absence ? Voilà comment le bonheur des peuples, et la gloire des princes sont sacrifiés aux intérêts d'un ministre.

(10) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. II, cap. XXVII.*

(11) Histoire du cardinal de Richelieu, *imprimée à Amsterdam*, 1694, *tom. II, pag.* 364, 365.

(12) *Là même, pag.* 364.

(13) *Pag.* 259 *de la première édition de Hollande.*

(14) *Le* 24 *de juin* 1637. *Voyez* Gassendi, *en sa* Vie, *pag. m.* 347, 349.

(15) *Quand on lit les* Mém. de Puységur, *à l'endroit où est décrite la bataille d'Honnecour (c'est pag. m.* 234 *et suiv.), on ne peut s'empêcher de croire que le maréchal de Grammont avait ordre de se laisser battre.*

FONTE (Modérata). C'est sous ce nom-là qu'une dame vénitienne a publié ses ouvrages : son vrai nom était *Modesta Pozzo* (*a*). Elle est auteur d'un poë-

(*a*) *Elle conserva le sens de ce nom sous le mot de* Fonte, *qui répond à* Pozzo, *et sous celui de* Moderata, *qui répond à* Modesta.

me intitulé, *il Floridoro*, et d'un autre poëme italien sur la passion et sur la résurrection de Jésus-Christ. Outre ces poëmes et divers autres, elle publia en prose un livre *de' Meriti delle donne*, où elle soutient que le sexe féminin n'est point inférieur au sexe masculin. J'ai tiré cela d'un livre intitulé : *le Cose notabili et maravigliose della città di Venetia, gia riformate ed accommodate da Leonico Goldioni, ed hora grandemente ampliate da Zuanne Zittio*. Voyez-y la page 311 de l'édition de Venise 1655. J'ai été surpris qu'on n'y marque point l'année de la naissance et l'année de la mort de cette dame, ni aucune autre circonstance de sa vie; mais j'ai trouvé ailleurs de quoi suppléer cela (A). Voyez la remarque. M. Moréri, sous le mot *Puy*, a rapporté quelque chose touchant cette illustre femme.

(A) *On ne marque . . . aucune circonstance de sa vie dans* le Cose notabili . . . di Venetia. *J'ai trouvé ailleurs de quoi suppléer cela.*] Le père Hilarion de Coste m'apprend que cette dame (1) naquit à Venise l'an 1555; qu'*elle perdit son père et sa mère la première année de sa naissance*; qu'*elle fut mise en ses jeunes ans au monastère des religieuses de Sainte-Marthe, de Venise*; qu'*elle apprit avec une grande facilité la poésie et la langue latine*; qu'*elle avait une mémoire si heureuse, qu'ayant entendu un sermon elle le redisait mot pour mot*; que *son livre* du Mérite des femmes fut mis en lumière *incontinent après son décès*; qu'*elle fut honorablement mariée à* Philippe de Georgiis, et qu'*elle vécut vingt ans* avec lui *en grande union, après quoi elle mourut en couche* le 1er. de novembre 1592; que son mari lui fit *dresser un monument sur lequel est gravée cette épitaphe* : « Modestæ à Puteo fœminæ doctissimæ, quæ varios virtutis partus Moderatæ Fontis nomine rhytmis Etruscis (quibus memoranda cecinit) et sermone continuo feliciter enixa, naturæ partum dum ederet, puellæ vitam, sibi verò mortem (proh dolor) ascivit. Philippus de Georgiis Petri in officio super acquis, pro sereniss. Do. publici jura defendens, amantissimæ conjugi P. Obiit anno Domini 1592 kal. novemb. » Que *Jean Nicolas Doglioni a écrit en italien, l'an 1593, la vie de cette dame*; que *le révérend père Pierre-Paul Ribéra* a fait *un Éloge de cette savante héroïne, dans son* Théâtre des femmes savantes; et que *N. di Zorzi sa fille, a fait une préface à ses ouvrages* (2).

(1) *Il la nomme* Modesta Pozzo di Zorzi.

(2) *Tiré d'*Hilarion de Coste, Éloges des Dames illustr., *tom. II, pag. 717 et suiv.*

FONTEVRAUD ou plutôt FRONTEVAUX (A), abbaye célèbre du diocèse de Poitiers et de la province d'Anjou, reconnaît pour son fondateur ROBERT d'ARBRISSEL. Nous avons promis de parler ici de ce personnage, et nous allons nous acquitter de cette promesse. Il naquit environ l'an 1047 dans le village d'Arbrissel (*a*), à sept lieues de Rennes. Il alla à Paris l'an 1074, et y fut promu au doctorat en théologie. Un évêque de Rennes, qui ne sachant rien ne laissait pas d'aimer les savans (B), et de leur donner de l'emploi, le fit revenir en Bretagne environ l'an 1085, et lui conféra la dignité d'archiprêtre et celle d'official, et eut la joie de le voir combattre contre les désordres qui désolaient son diocèse. Les querelles, la simonie, le concubinage des ecclésiastiques, y faisaient d'étranges ravages. Après avoir

(*a*) *On le nomme présentement* Arbresec.

travaillé quatre ans à l'extirpation de ces désordres, Robert se voyant exposé par la mort de son évêque à la mauvaise satisfaction des chanoines à qui son esprit de réforme ne plaisait pas (*b*), se tourna d'un autre côté : il s'en alla enseigner la théologie à Angers ; mais il se dégoûta tellement du monde à la vue de la corruption de mœurs qui y régnait, qu'il se retira dans un désert (*c*), La vie austère qu'il y mena fit du bruit; plusieurs personnes se rendirent auprès de lui, comme afin de voir et d'ouïr un saint. Il en retint quelques-uns, avec lesquels il commença de former une espèce de collége de chanoines réguliers, environ l'an 1094. Urbain II étant en France deux ans après entendit dire tant de bien de lui, qu'il le manda ; et que le voulant ouïr prêcher, il lui fit faire le sermon de la dédicace d'une église (*d*). Il en fut si édifié, qu'il le créa prédicateur apostolique. Le baron de Craon fut si touché de cette prédication, qu'ayant fondé dès le lendemain une abbaye il la donna à Robert (*e*). Le nouvel abbé remplit les fonctions de cette charge jusques en l'année 1098. Alors il fit réflexion que son caractère de prédicateur apostolique ne souffrait pas qu'il fût toujours renfermé dans un même lieu avec ses chanoines réguliers. Il renonça donc à son abbaye, et s'en alla de lieu en lieu pour faire valoir son talent de prédicateur. Ayant fait ce métier pendant deux ans, suivi d'une grande multitude d'hommes et de femmes, il résolut de se reposer et de fixer ses tabernacles à la forêt de Frontevaux. Il n'y manqua de rien : on s'empressait de toutes parts à lui envoyer tout ce qui lui était nécessaire pour la subsistance des âmes dévotes qui se tenaient autour de lui ; et il fut bientôt en état de distribuer des aumônes de son superflu. Il ne faut pas oublier qu'il y eut au même temps deux autres célèbres prédicateurs, qui convinrent avec lui de partager les deux sexes, et de lui laisser le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeraient des hommes (C). Dès qu'il eut établi de bonnes lois dans son monastère de Frontevaux, il reprit l'emploi de prédicateur ambulant. Il parcourut plusieurs provinces de France, et principalement la Bretagne et la Normandie. Il fit à Rouen un des plus grands coups qu'un homme de son métier puisse faire; car une seule de ses exhortations convertit toutes les filles de joie qui se trouvaient dans un lieu de prostitution (D), où il entra pour y annoncer la parole. Il assista l'an 1104 au concile de Beaugenci, et y eut séance entre les prélats. Il parcourut pendant les années 1107 et 1108, l'Anjou, le Poitou, et la Tou-

(*b*) Baldricus, *in* Vitâ Rob. Arbriss., *cap. I*, *num.* 10, *apud* Joann. de la Mainferme, *in* Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis, *tom. I*, *pag.* 137.

(*c*) *Corruptissimi seculi fastidiosus Robertus in Credonense desertum abscondit se.* Joan. de la Mainferme, *in* Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis, *tom II*, *pag.* 498.

(*d*) *Celle de Saint-Nicolas d'Angers.*

(*e*) *Mirabili ejus facundiâ captus illius regionis princeps Baro Credonensis abbatiam beatissimæ Virgini construxit, cui de Rotâ cognominata Robertum præfecit abbatem.* Joan. de la Mainferme, Clypei, *tom. I*, *pag.* 28.

raine, en exécution de sa charge de prédicateur apostolique. Ces courses produisirent pour le moins ce bon effet, c'est que l'ordre de Frontevaux se répandit dans ces provinces (E), et éprouva l'efficace des exhortations du pape Paschal II. L'évêque de Poitiers fut à Rome, l'an 1106, pour demander à sa sainteté la confirmation de cet ordre. Il obtint une bulle de Paschal II, par laquelle ce pontife déclara qu'il en voulait prendre un soin spécial, et le mettre immédiatement sous le pouvoir du saint siége, et exhorta puissamment les peuples à faire du bien à ce nouvel institut. Il en confirma tous les priviléges par une nouvelle bulle, l'an 1113. L'ordre était déjà bien augmenté; car le fondateur, allant prêcher dans d'autres provinces de France, ne manquait pas d'y établir des couvens (*f*). Il persuada à la reine Bertrade de prendre l'habit de l'ordre (F). Elle ne le porta guère : l'austérité de l'institut la tua bientôt (G). Il se sentit défaillir, l'an 1115, et de l'avis de plusieurs prélats, abbés et moines qu'il assemba, il conféra le généralat de l'ordre à une femme (*g*). On a fort critiqué une telle disposition (H). L'année suivante il sentit revenir ses forces, et se promena par le diocèse de Chartres en faisant ses fonctions accoutumées de prédicateur. Il termina un différent que plusieurs personnes avaient tâché en vain de pacifier, entre Ives, évêque de Chartres, et Bernard, abbé de Bonneval. Il ne fut pas moins heureux par rapport à la querelle qui s'éleva entre le comte de Chartres et les chanoines, au sujet de l'élection d'un évêque après la mort d'Ives. Il tomba malade en prêchant dans le diocèse de Bourges, l'an 1117, et se fit porter au monastère d'Orsan, où il mourut quelques jours après. L'archevêque de Bourges suivi de son clergé, et d'un grand nombre de gentilshommes et de roturiers, accompagna le corps jusques au monastère de Frontevaux, où il célébra les funérailles le douzième jour après le décès. Le comte d'Anjou, l'archevêque de Tours, l'évêque d'Angers, plusieurs abbés, une multitude incroyable d'ecclésiastiques et de peuple étaient allés au-devant de ce convoi, avant qu'il sortît du diocèse de Tours (*h*). Le père de la Mainferme (*i*), religieux de Frontevaux, a publié trois volumes apologétiques, où il s'est donné beaucoup de peine pour justifier son patriarche, que quelques-uns ont accusé d'avoir partagé le lit de ses religieuses (I), non pas à la vérité dans la vue de jouir d'elles, mais afin de se commettre avec de plus fortes tentations. On a vu cette scène dans les Nouvelles de la République des Lettres (K). On ne saurait trouver étrange la vivacité de

(*f*) *Voyez la remarque* (F).

(*g*) *Abbatissam toti suo ordini Petronillam de Camilliaco præposuit.* Clyp. nascentis ord. Fontebraldensis, *tom. II, pag.* 502.

(*h*) *Tiré du IIe. tome du* Clypeus nascentis Fontebraldensis Ordinis, *à la fin, où l'on voit un* Abrégé chronol. de la Vie de Robert d'Arbrissel, *avec les renvois aux endroits où chaque chose est plus amplement rapportée.*

(*i*) *Le Ier tome de son* Clypeus *fut imprimé l'an* 1684, *le IIe. l'an* 1688, *le IIIe. l'an* 1692.

zèle que ce religieux témoigne contre les auteurs de l'accusation (L) : la chose est assurément délicate (M), et il fait bien de mettre tout en usage pour justifier son héros. Il nie le fait, et voilà le seul moyen de parvenir à l'apologie ; car il n'y a rien de moins compatible et avec la pureté du cœur, et avec la pureté du corps, que la prétendue mortification de résister à des tentations que l'on aurait irritées. Le véritable triomphe est de se tenir le plus éloigné qu'il est possible d'un tel ennemi (N), et de n'y penser jamais; et ce serait une illusion très-grossière, et une furieuse impertinence, que de dire qu'y ayant eu des gens du monde qui ont passé des nuits entières avec des filles sans en jouir (O), il faut à plus forte raison s'imaginer que des religieux se contiennent dans de semblables rencontres. M. Ménage mérite d'être consulté sur la matière des preuves que le père de la Mainferme a rejetées (P). Mais on doit consulter plus soigneusement encore la *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles...... sur ce que* j'en ai dit dans la première édition de cet ouvrage. C'est une apologie si bien tournée et si solide (Q), que tout homme raisonnable y devra acquiescer ; et quoique j'aie suffisamment fait connaître que je n'ajoutais aucune foi aux bruits qui coururent touchant ce partage de lit, etc., je déclare ici qu'en tous les endroits où j'ai parlé de cela sans y apposer la répétition de mon sentiment, je souhaite qu'elle y soit sous-entendue. On compte trente-deux ou trente-trois abbesses de Frontevaux, depuis Pétronille de Chemillé, qui fut la première, jusques à celle qui l'est aujourd'hui (*k*) (R). L'ordre est divisé en quatre provinces (S), dans chacune desquelles il possède plusieurs prieurés.

(*k*) La Mainferme, *tom. III*, *pag.* 172.

(A) *Ou plutôt* FRONTEVAUX.] Le nom latin dans les anciens titres est *Fons Ebraldi* (1). Selon cette origine, il faudrait dire *Fontevraux*, et plusieurs le font aussi. Mais M. Ménage déclare qu'*il faut dire* Frontevaux *avec les peuples d'Anjou et de Poitou.* On a inséré ici la lettre *r* comme dans le mot *fronde* dérivé du latin *funda*, et dans le mot *fromage* dérivé de *formaticum.* Il y a long-temps qu'on a inséré cette lettre ; car on trouve dans la chronique de Savigni, page 317 : *Anno Domini* 1189 *obiit Henricus rex Angliæ, octavis apostolorum Petri et Pauli, et sepultus est apud Fronteval* (2).

(B) *Un évêque de Rennes . . . ne sachant rien, ne laissait pas d'aimer les savans.*] Il s'appelait Silvestre de la Guerche, et avait porté les armes contre Conan, duc de Bretagne (3). Voici ce que l'on a dit de lui dans l'histoire de Robert d'Arbrissel. *Licet non litteratus litteratos tamen inhianter complexabatur.... convocabat igitur aliundè si quos poterat litteratos, quod hominum genus Britannia tunc habebat rarissimum* (4). Sur le témoignage qu'on lui rendit du mérite de ce Robert, il l'attira dans son diocèse, et lui fit cette confession ingénue : *Evectione præparatâ, venerandus pontifex dirigit Parisius, et accersitum taliter alloquitur : Vides, inquit, Frater charissime, quomodo sancta Redonensis Ecclesia mater*

(1) *Dans l'Épître CC de* saint Bernard, *ce lieu est nommé* Fons Eberaudi. Ménage, Orig. de la langue française, *pag.* 336, *édition de* 1694.

(2) *Cité par* Ménage, *là même. Voyez aussi son* Histoire de Sablé, *pag.* 89, 90.

(3) *Le père* de la Mainferme, in Clypeo nascentis Fontebraldensis Ordinis, *tom. II*, *pag.* 47.

(4) Albricus, *in* Vitâ Roberti Arbriss., *cap. II*, *num.* 8, *apud* Joann. de la Mainferme, *ibid.*, *pag.* 48.

tua sine regimine vacillat, hoc præsertim tempore cum me penè laïcum ei contigerit præesse. Esto igitur, quæso, in responsis ecclesiasticis noster interpres, audiam te, et loqueris in me. Poteris procul dubio Dei populo prodesse, si zelum Dei habens, volueris nobiscum aliquantulum militare.

(C) *Deux autres prédicateurs . . . convinrent . . . de lui laisser le soin des femmes, pendant qu'ils se chargeraient des hommes.*] Ce partage est admirable, et ne peut point être comparé à celui de la circoncision et du prépuce, je veux dire à celui que firent saint Pierre et saint Paul, quand il fut dit que saint Pierre s'appliquerait à la conversion des juifs, et saint Paul à la conversion des gentils (5). Les trois prédicateurs dont je parle ici étaient Robert d'Arbrissel, Bernard de Tiron, et Vitalis de Moriton. Rapportons les paroles d'un ancien historien. *In transmarinis partibus, sicut à majoribus accepi, tres memorabiles viri uno tempore fuêre : scilicet Robertus cognominatus de Arbrusculo, Bernardus, et Vitalis. Hi non ignobiliter eruditi, et spiritu ferventes, circuibant per castella et vicos, seminantesque secundùm Isaiam super omnes aquas, de conversione multorum fructus colligebant, pio inter se placito constituto : quòd Robertus quidem fœminarum communi labore ad meliora conversarum sollicitudinem gereret; Bernardus verò et Vitalis maribus propensiùs providerent. Robertus igitur famosissimum illud monasterium fœminarum de Fonte Ebraldi construxit, et regularibus disciplinis informavit. Bernardus verò apud Tirocinum, et Vitalis apud Saviniacum monachis regulariter institutis, suos quisque ab aliis per quasdam præceptorum proprietates distinxit* (6). On eut beau représenter à notre Robert le péril où il s'exposait par ce grand attachement à la direction du sexe, il rejeta ces avis comme des ruses de Satan, et se fortifia de l'exemple de saint Jérôme. *Despexit ergò tentatorem, irrisit ejus fallaciam, nec fœminarum abjecit moderationem... divum Hieronymum imitatus, cui insulsi obloquebantur Aristarchi, quòd scriberet ad mulieres, easque viris anteponeret : quorum cavillationes venustissimâ et copiosissimâ retundit devoti sexûs celebratione sacris ex litteris deductâ* (7).

(D) *Une seule de ses exhortations convertit toutes les filles de joie qui se trouvaient dans un lieu de prostitution.*] On lui attribue un talent tout particulier pour cela; et il fallait bien que, puisque la direction du sexe lui était échue, il cherchât principalement les brebis galeuses. Il allait nu-pieds par les rues et par les places, afin d'exhorter à la pénitence les filles de mauvaise vie, et il entrait même dans le bordel afin de leur faire des exhortations. Il y entra un jour dans Rouen, et s'alla mettre auprès du feu afin de chauffer ses pieds. Il se vit bientôt entouré de femmes persuadées qu'il n'était venu que pour goûter le plaisir vénérien; mais il leur parla de toute autre chose : il leur annonça les paroles de vie, et la miséricorde du Fils de Dieu. La principale d'entre elles, surprise de ce langage, lui dit que depuis vingt-cinq ans qu'elle hantait cette maison, elle n'y avait vu entrer personne qui parlât de Dieu, ou qui leur fît espérer grâce; mais que, si elle pouvait prendre confiance en ce qu'il disait, elle ne manquerait point de changer de vie; et, sur la réitération des promesses de miséricorde, elle et ses compagnes se jetèrent aux pieds de Robert, et s'engagèrent à se repentir. Il profita de ce bon moment, et, les faisant sortir de la ville, les amena toutes dans son désert (8). *In Vitâ beati Roberti de Arbrissello legitur, quòd ordinem Sanctimonialium Fontis Ebraldi instituit : et quod nudipes per plateas et vicos ire consueverat, ut fornicarias ac peccatrices ad medicamentum pœnitentiæ posset adducere. Quâdam ergò die, cùm venisset Rotomagum,*

(5) *Voyez* l'Épître aux Galates, *chap. II*, *vs.* 7 *et* 8.

(6) Guillelmus Neuburgensis, *lib. I*, de Rebus Anglicis, *cap. XV*, *apud* Joan. de la Mainferme, *tom. I*, *pag.* 117.

(7) Joan. de la Mainferme, Clypei *tom. I*, *pag.* 118.

(8) Statim eas de civitate eduxit, et ad eremum cum eis gaudens perrexit, ibique peractâ pœnitentiâ Christo feliciter transmisit. *Idem*, *ibid.*, *pag.* 133, *ex Codice manuscripto (anno* 1210) *Abbatiæ de Vallibus Cernaii* (l'Abbaye des Vaux de Cernai) *ordinis cisterciensis diœcesis parisiensis.*

lupanar est ingressus, sedensque ad focum pedes calefacturus, à meretricibus circumdatur, æstimantes eum causâ fornicandi esse ingressum. Sed prædicante eo verba vitæ, ac misericordiam Christi eis promittente, una ex meretricibus, quæ cæteris præerat, dixit ei : Quis es tu, qui talia loqueris? Scias pro certo, quia per viginti quinque annos, quibus hanc domum ad perpetranda scelera sum ingressa, nunquàm aliquis hùc advenit, qui de Deo loqueretur, vel de ejus misericordiâ præsumere nos faceret : tamen si scirem vera esse, etc. (9). On a remarqué dans l'histoire des ouvrages des savans (10) : « Que plusieurs autres femmes de cette espèce ayant été aussi converties, il fallut que Robert fît faire un cloître tout particulier pour elles, qu'il dédia à sainte Marie Magdeleine, pendant qu'il renfermait dans un autre, consacré à la Sainte Vierge, celles qui avaient un bon renom. » Cela témoigne le talent particulier qu'il avait pour gagner ces sortes de créatures (11), et son attachement à l'ancienne discipline ; car il y a des pères qui ont cru que les religieuses qui avaient été violées devaient vivre séquestrées de celles à qui ce malheur n'arrivait point (12).

(E) *L'ordre de Frontevaux se répandit dans ces provinces.*] Pendant les courses qu'il fit dans l'Anjou, dans le Poitou, et dans la Touraine, l'an 1107 et 1108, il fonda les monastères de *Chamfournois*, celui de *Lapuie*, celui *des Loges*, celui de *Relai*, celui de *Gaine*, et celui de *Gironde*. L'an 1110, il courut le Berri et la Bretagne, et fonda le monastère d'*Orsan*, au diocèse de Bourges. L'an 1112 il en fonda trois dans les diocèses d'Orléans et de Poitiers ; celui de *la Lande-en-Beauchène*, celui de *Turon*, et celui de *la Madeleine d'Orléans*. L'an 1114, il prêcha dans le Limosin, dans l'Angoumois, dans le Périgord, et au diocèse de Toulouse, et fonda quatre monastères, celui de *Bourbon*, celui de *la Gasconière*, celui de *Cadouin*, et celui de *l'Épinasse*. Ce fut en ce temps-là qu'ayant couru le Languedoc et la Guyenne, il s'en alla en Auvergne, où il eut des entretiens de piété avec la bienheureuse Raingarda, mère de Pierre le Vénérable (13).

(F) *Il persuada à la reine Bertrade de prendre l'habit de l'ordre.*] Cette Bertrade était fille de Simon de Montfort, et sœur d'Amauri de Montfort, comte d'Évreux, et de Guillaume de Montfort, évêque de Paris. Elle fut élevée en Normandie chez sa tante la comtesse d'Évreux, et ce fut là que Foulque Rechin, comte d'Anjou, la vit et l'aima. Il l'épousa l'an 1089. Elle le quitta en 1092 ou 1093, pour épouser Philippe, Ier. du nom, roi de de France, avec lequel elle avait eu un *entretien particulier le jour de la vigile de la Pentecôte, dans l'église de* Saint-Jean, de Tours, pendant que les chanoines de Saint-Martin bénissaient les fonts de l'église. Elle se rendit à Orléans, où le roi la reçut (14). Il l'épousa ensuite à Paris. Le pape le fit excommunier par son légat, l'an 1094, au concile d'Autun ; et l'excommunia lui-même l'année suivante, au concile de Clermont. Philippe chassa Bertrade en 1096, et la reprit l'an 1100 : il fut excommunié tout de nouveau, mais lui et elle obtinrent l'absolution, l'an 1105, ayant *juré sur les Saintes Évangiles de ne plus habiter charnellement ensemble, et de ne se plus voir ni de ne se plus parler qu'en présence de personnes non suspectes* (15). Le cartulaire de Saint Nicolas d'Angers apprend, *qu'en* 1106, *le 6 des Ides d'octobre, Philippe fut à Angers avec Bertrade, et que Rechin l'y reçut magnifiquement. Ce fut sans*

(9) *Idem, ex eodem Codice.*

(10) *Mois d'août* 1690, *pag.* 527, *dans l'extrait du IIe. tome du* Clypeus.

(11) *Quæ quidem omnia liquidò ostendunt Robertum ardenti zelo æstuasse, dono speciali præditum fuisse ad convertendas mulieres impuras, meretrices, et publicæ libidinis victimas imò de facto plurimas convertisse.* Jo. de la Mainferme, Clyp., *tom. I, pag.* 133.

(12) *Voyez la LXXXVe.* lettre *du pape* Léon Ier., *cap. II et V.*

(13) *Tiré du* Clypeus nascentis *du père* de la Mainferme, *tom. II, pag.* 500, 501.

(14) *Rex libidinosus Philippus Turonis venit, et cùm uxore Fulconis locutus eam fieri reginam constituit. Pessima illa, consule dimisso, nocte sequenti regem sequitur, qui Mindraico prope pontem Bevronis milites dimiserat, qui eam Aurelianis duxerunt.* Ménage, Hist. de Sablé, *liv. III, chap. XVI, pag.* 85, 86, *ex* Gestis consulum Andegavensium.

(15) *Là même, pag.* 89.

doute en ce temps-là que Bertrade réconcilia ses deux maris, et qu'elle leur donna une grande fête où elle les servit à table, comme l'a écrit Orderic, qui *ajoute que Bertrade demeura avec Philippe jusqu'à la mort de Philippe* (16). Il y a beaucoup d'apparence que le pape approuva leur mariage; car leurs deux fils *furent déclarés capables de succéder à la couronne, comme nous l'apprenons de Suger, dans la vie de Louis-le-Gros. Bertrade eut un douaire sur les domaines de la couronne, . . . et ce douaire fut la terre de Haute-Bruyère, dans le voisinage de Montfort, et dans le diocèse de Chartres, qui est le lieu où elle fonda un prieuré, s'étant faite religieuse à Frontevaux, entre les mains de R. d'Arbrissel; et s'y étant retirée, elle y mena jusqu'à la mort une vie exemplaire.* Elle avait demeuré en Anjou depuis la mort du roi *Philippe, arrivée l'an* 1108. M. Ménage, dont j'emprunte tout ceci (17), a relevé un prodigieux nombre de fautes, qu'il a observées dans plusieurs historiens au sujet de cette Bertrade. Il ne dit point si elle vécut long-temps depuis qu'elle fut entrée en religion; mais nous apprenons de Guillaume de Malmesburi, qu'elle mourut peu après. *Philippus*, dit-il (18), *in extremo vitæ, tactus morbo monachicum apud Floriacum accepit habitum* (19). *Pulchriùs et fortunatiùs illa* (Bertrada), *quòd ætate et sanitate integra, nec specie rugata apud Fontem Evraldi Sanctimonialium, appetiit velum. Nec multò post præsenti vitæ vale fecit: Deo forsitan providente, non posse delicatæ mulieris corpus religionis laboribus inservire.* La conversion de cette reine impudique fit beaucoup d'honneur à Robert. Cette femme était si adroite, qu'elle faisait du roi ce qu'elle voulait, et qu'on vit souvent à ses pieds son premier mari lui faire mille soumissions depuis qu'elle l'eût quitté. Lâcheté pour le moins égale à celle de Ménélas. *Amore ejus ita captus est* (Philippus) *ut illa sibi in omnibus imperaret, cùm ipse omnibus imperare cuperet* (20). *Bertrada virago faceta, et eruditissima illius admirandi muliebris artificii, quo consueverunt audaces suis etiam lacessitos injuriis maritos suppeditare, Andegavensem priorem maritum, licet thoro omninò repudiatum, ita mollificaverat, ut eam tanquam dominam veneraretur, et scabello pedum ejus sæpiùs residans, ac si præstigio fieret, voluntati ejus omninò obsequeretur* (21). On croit qu'elle prit le voile à Frontevaux environ l'an 1115.

(G)........ *L'austérité de l'institut la tua bientôt.*] Nous avons vu (22) que Guillaume de Malmesburi a conjecturé que la providence de Dieu ménagea peut-être que le corps de cette délicate reine fût incapable de supporter les travaux de la religion. Il valut mieux peut-être qu'elle y succombât promptement; car s'ils n'eussent fait que l'amaigrir, il eût été à craindre qu'une langueur un peu trop longue ne la dégoûtât de la vie monastique, et ne lui fît regretter les douceurs voluptueuses qu'elle avait quittées. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de mon texte. *Anno* 1115 *aut circiter Bertradam reginam ad institutum Font-Ebraldense tandem pellectam Robertus in monasterio* Alta-Brueria *dicto collocavit. Victu cultuque in primis aspero atque horrido utens, vitá statim privata est* (23). On vit alors la vérité de la maxime *Nullum violentum durabile.*

(H) *On a fort critiqué une telle disposition.*] Il n'y a rien de plus singulier dans le monde monastique (24), que de voir tout un grand ordre composé de religieux et de religieuses reconnaître une femme pour son chef et son général. C'est ce que font les moines et les nonnes de l'ordre de Frontevaux en vertu de leur institut. Robert d'Arbrissel, fondateur, l'a voulu ainsi. Il fit une loi diamétralement

(16) Ménage, Hist. de Sablé, *liv. III, chap. XVI, pag.* 89.

(17) *Là même.*

(18) *Lib. V*, de Gestis Regum Anglorum, *apud* la Mainferme, Clyp., *tom. II, pag.* 137.

(19) *Le père* de la Mainferme, *ibidem, pag.* 138, 139, *fait voir que cela est faux.*

(20) Vincentius Bellovacus, Specul., *lib. XXVI, cap. LXXXVIII, apud* la Mainferme, Clyp., *tom. II, pag.* 141.

(21) Sugerius, *in* Vitâ Ludovici Crossi, *cap. XVII; apud eundem, ibid.*

(22) *Ci-dessus à la fin de la citation* (18).

(23) La Mainferme, *tom. II, pag.* 502.

(24) *Voyez dans la remarque* (P), *citation* *2), *les paroles de* Charles du Moulin.

opposée à la loi salique : il ne se contenta pas de vouloir que l'ordre pût tomber en quenouille, il voulut qu'une femme succédât toujours à une autre femme dans la dignité de chef et de général de l'ordre. Le père de la Mainferme a destiné le IIIe. tome de son ouvrage à justifier cette conduite du fondateur. Il répond à toutes les objections qu'on a coutume de faire, et il insiste beaucoup sur ce que la Sainte Vierge a commandé à Dieu même; car il est dit dans l'Écriture que Jésus-Christ était sujet à sa mère. Si Dieu, l'Être nécessaire, le créateur de toutes choses, n'a point fait difficulté d'obéir à une femme, nous autres hommes, petites créatures que nous sommes, oserons-nous en faire difficulté ? Si jamais l'église romaine faisait avec connaissance de cause ce qu'on prétend qu'elle fit sans le savoir, sous le règne de la papesse Jeanne, elle trouverait son apologie toute prête dans le livre du père de la Mainferme ; et je ne vois point, si l'apologie de Frontevaux passe une fois, pourquoi on ferait scrupule de créer une papesse. Ajoutez à cela, que dans l'hypothèse de presque tous les dévots de la communion de Rome, Dieu a donné à la Sainte Vierge l'empire du monde : on ne voit rien de plus fréquent dans les livres de ces messieurs que les titres de *reine des cieux*, *reine des anges*, quand ils parlent de la Vierge ; et c'est même le langage du culte public, je veux dire des hymnes de l'Église. Un religieux de Frontevaux se servit un jour de cette raison : le père de la Mainferme le rapporte sans y trouver rien à redire (25). « Il arriva une fois à un certain » religieux que je ne nomme point, » qui avait bien de la peine à digérer ce qui est de notre institut, » qui me dit une fois me parlant de ce » sujet, *que notre royaume était en » quenouille*. En quoi de vérité, il » disait mieux qu'il ne pensait, et » nous faisait beaucoup d'honneur » contre son intention. Car il est vrai » *qu'il est en quenouille*, comme » tout le royaume de l'univers, du » ciel et de la terre *est en quenouille*, » savoir est, en tant qu'il est régi et » gouverné par la puissance et auto» rité souveraine de celle, qui com» me une femme forte, *manum suam » misit ad fortia ; et digiti ejus ap» prehenderunt fusum*. Pr. 31. v. 19. »

(I) *Quelques-uns l'ont accusé d'avoir partagé le lit de ses religieuses.*] L'accusation est fondée sur une lettre de Geofroi, abbé de Vendôme. Les lettres de cet abbé furent publiées par le père Sirmond, l'an 1610, sur le manuscrit de l'abbaye de la Couture. L'une de ces lettres fut écrite à notre Robert, pour l'avertir d'un fâcheux bruit qui courait touchant sa conduite, et des inconvéniens de cette conduite. Rapportons les paroles de la lettre (26) : *Fœminarum quasdam, ut dicitur, nimis familiariter tecum habitare permittis, et cum ipsis etiam, et inter ipsas, noctu frequenter cubare non erubescis. Hoc si modò agis, vel aliquando egisti, novum et inauditum, sed infructuosum martyrii genus invenisti... Mulierum quibusdam, sicut fama sparsit, et nos antè diximus, sæpè privatim loqueris, et earum accubitu novo martyrii genere cruciaris*. Il y a une autre lettre qu'on attribue à Marbodus, évêque de Rennes, qui contient les mêmes avertissemens (27) : *Mulierum cohabitationem diceris plus amare. Has ergò non solùm communi mensâ per diem, sed et communi accubitu per noctem dignaris, ut referunt*. On blâme Robert d'avoir fait prendre l'habit de nonne trop légèrement à de jeunes filles, et on lui représente le mauvais succès d'un tel procédé. Quelques-unes sentant venir le neuvième mois avait rompu leur clôture pour aller accoucher ailleurs, et les autres étaient accouchées au milieu de leurs cellules. *Taceo de juvenculis, quas sine examine religionem professas mutatâ veste per diversas cellulas protinùs inclusisti. Hujus igitur facti temeritatem miserabilis exitus probat. Aliæ enim urgente partu, fractis ergastulis elapsæ sunt, aliæ in ipsis ergastulis pepererunt* (28). Notez 1°. que, dans la lettre attribuée à Geofroi de Vendôme, on

(25) *Tom. III, pag.* 21. *Il cite frère* E. Martin, *auteur d'un livre qui a pour titre :* Le Séjour du Verbe incarné dans les entrailles immaculées de la Vierge.

(26) *Voyez le* Clypeus nascentis Ord. Fontebraldensis, *tom. I, dissertat. I, pag.* 38.

(27) *Voyez le même livre, la même, pag.* 41.

(28) *La même, pag.* 69.

accuse d'acception de personnes Robert d'Arbrissel. Il y a quelques femmes, dit-on, avec lesquelles vous êtes toujours de bonne humeur, prompt, actif, alerte, si complaisant que vous n'épargnez rien de tout ce qui leur peut marquer votre honnêteté; mais quant aux autres, si quelquefois vous daignez leur adresser la parole, c'est pour leur dire des duretés; vous les traitez en censeur rigide, et vous les laissez exposées à la faim, et à la soif et au froid. *Illis siquidem te semper sermone jucundum ostendis, et alacrem actione, omneque genus humanitatis exhibes, nullâ servatâ parcitate.* Et iterùm. *Aliis verò, si quando cum ipsis loqueris, semper locutione nimis durus appares, nimis districtus correctione: illas etiam fame et siti ac nuditate crucias, omni relictâ pietate*(29). C'est insinuer ce que Théophile Raynaud affirme (30), je veux dire que Robert choisissait toutes les plus belles quand il voulait s'exposer à la tentation en couchant avec une femme. Notez en 2e. lieu, que le père de la Mainferme ne rapporte point tout le passage de la lettre prétendue de Marbodus. Je l'ai vu beaucoup plus complet dans M. Ménage (31), et j'y ai trouvé que l'on fait souvenir Robert qu'il avait été autrefois pécheur du côté des femmes. J'y ai trouvé un autre reproche dont je ferai mention ci-dessous (32).

(H) ... *Ou a vu cette scène dans les Nouvelles de la République des Lettres.*] Voyez l'article II du mois d'avril 1686 : c'est l'extrait du Ier. tome du *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis.* L'auteur de l'extrait a comparé à Tantale un homme qui s'aviserait d'un genre de mortification tel que celui que l'on imputa à notre Robert. Mais comme il n'y a point de comparaison qui ne cloche, celle de Tantale à certains égards ne conviendrait pas au directeur de ces religieuses. Il souffrirait la faim et la soif au voisinage du remède, mais il ne serait pas certain que le remède se retirerait à mesure qu'on le voudrait joindre. La comparaison de ces physiciens curieux, qui étudient avec tant d'ardeur les causes des phénomènes, ne serait juste qu'à certains égards. Leurs méditations et leurs recherches ne font qu'effleurer la nature, le secret qu'ils cherchent est dans un vase dont ils peuvent seulement toucher les bords; ils ont beau tourner, aller et venir, ils trouvent partout la circonférence du cercle, jamais ils ne parviennent au centre. C'est l'emblème de Robert, si ce n'est qu'il ne voulait pas comme eux pénétrer le fond du mystère (33). Je n'ai garde d'affirmer ce qu'on dit de lui : car je trouve très-fortes les raisons de l'apologiste; mais on ne saurait croire combien il s'est trouvé d'hérétiques qui, en faisant profession de s'interdire le mariage, et la pleine jouissance du sexe, couchaient néanmoins avec des femmes, et les embrassaient, et n'oubliaient aucune sorte de prélude. Voyez les procès de l'inquisition de Toulouse (34), imprimés à Amsterdam l'an 1692 : j'en cite quelque chose dans l'article Guillemette. Voyez aussi ce que M. de Meaux rapporte de saint Bernard contre les Henriciens, au paragraphe LXIX du livre XI de l'Histoire des Variations. C'est une des bonnes marques à quoi nous puissions connaître qu'il n'y a point d'illusion et de chimère qui n'entre dans l'âme de l'homme. Le plus grand péril où puissent tomber ceux qui ont fait vœu de continence, c'est de songer aux objets à quoi ils ont renoncé, c'est de les voir en certains états. Témoin l'ermite qui vit Brandimart entre les bras de sa chère Fleurdelis (35) :

Hor stando inginochiato in oratione,
Vide far' a color quel gioco strano :
E vennegli si fatta tentatione,
Ch'il Breviario gli cade di mano.

Que serait-il devenu dans un prélude : *Admissus circum præcordia ludens* (36)? Aurait-il eu la force de saint Aldhelme? Pour ne pas être ici trop

(29) Clypeus nascentis Ord. Fontebraldensis, *tom. I, dissert. I, pag.* 66.

(30) *Ci-dessous, remarque* (L), *citation* (42).

(31) *Voyez-le dans la remarque* (P) *à la citation* (*).

(32) *Remarque* (P).

(33) Ἡ θέμις ἀνθρώπων πελει ἀνδρῶν ἠδὲ γύναικῶν
Πώποτε τῆς εὐνῆς ἐπιβήμεναι ἠδὲ μιγῆναι.

(34) *Pag* 382 *et seq.*

(35) *Voyez les* Lettres de Marigni.

(36) Appliquez ici ces deux vers :

Omne vafer vitium ridenti Flaccus amico
Tangit, et admissus circum præcordia ludit.

Persius, sat. II, *vs.* 116.

prolixe, je parlerai de ce saint dans la remarque (C) de l'article François d'Assise.

(L) *On ne saurait trouver étrange la vivacité de zèle que ce religieux témoigne contre les auteurs de l'accusation.*] Il emploie plusieurs moyens : il s'inscrit en faux contre les deux lettres ; il soutient que Geofroi de Vendôme n'a point écrit celle qui court sous son nom ; et il trouve fort étrange que le jésuite Sirmond l'ait publiée comme légitime, et qu'on voie dans la table des matières, *mira Roberti simplicitas et confidentia.* Il dispute contre le père Alexandre, qui a soutenu que cette lettre est de Geofroi de Vendôme, et il se prévaut de l'aveu qu'a fait ce dominicain que la lettre attribuée à Marbodus est supposée(37). Il prétend (38) que l'hérétique Roscelin, condamné comme trithéite dans un concile, est l'auteur de la lettre que Sirmond a publiée parmi celles de Geofroi de Vendôme. C'est le sentiment du cardinal Bona, et des jésuites Bollandus et Henschénius, comme il n'oublie pas de le marquer (39). Il ajoute que le père Sirmond, ayant bien considéré toutes choses, était passé dans le même sentiment (40). Il cite Théophile Raynaud, qui se rangea au même avis (41). Il blâme le père Alexandre d'avoir nié que Sirmond se soit rétracté, et ait eu envie d'ôter cette lettre dans une nouvelle édition. Il se plaint que ce jésuite fit un grand tort au bienheureux Robert d'Arbrissel, et il allègue un passage du père Théophile Raynaud (42), qui n'est fondé que sur la lettre publiée par le père Sirmond. Voici les paroles qu'il cite. *Fecisse hoc Robertum de Arbruscellis legitur cum omni detestatione, apud Goffridum Vindocinensem ; nec sanè potest ulla par esse detestatio inconsultissimi facti quo dicitur* (43) *cum speciosissimâ quâque sacrarum virginum, cum nudâ nudus in eodem lecto cubuisse, ut nequicquam frendentem et adhinnientem appetitum in tam illecebrosi objecti præsentiâ novo martyrii genere afficeret.* Il montre que l'on ne saurait marquer le temps où Geofroi de Vendôme ait pu écrire une telle lettre, et il allègue un grand nombre de raisons pour faire voir que cet abbé n'a jamais cru que Robert méritât de tels avis. Il soutient que l'autre n'est ni de Marbodus, évêque de Rennes, ni d'Hildebert, évêque du Mans (44), et puis archevêque de Tours ; mais qu'elle fut supposée ou par Roscelin, ou par quelque autre scélérat d'ecclésiastique (45). J'ai oublié de dire qu'il cite (46) un certificat portant que le manuscrit des ouvrages de Geofroi de Vendôme, que l'on garde comme un original dans le monastère de la Sainte-Trinité à Vendôme, ne contient point la lettre en question. Le prieur (47) de ce monastère donna ce certificat le 3 de février 1652. Enfin le père de la Mainferme étale un très-grand nombre de preuves, tirées des éloges et des bienfaits que Robert reçut de tout ce qu'il y avait alors de plus éminent dans le monde et dans l'église, et il le justifie des autres défauts qu'on pourrait lui imputer. Je ne m'arrête que sur celui qui a le plus de rapport avec la faute dont il s'agit en cet endroit.

On prétend que lorsqu'il allait prêcher par le monde, il amenait avec lui beaucoup de femmes. Le père de la Mainferme nie cela ; il avoue seulement que ce saint homme prit quelquefois avec lui, dans ses voyages, Pétronille, abbesse de l'ordre, et Angardis, prieure de Frontevaux ; ce qui ne scandalisait pas les bonnes âmes : au contraire, on les reçut une fois avec toute sorte d'hospitalité dans l'abbaye de Dol ; les pères de ce monastère n'oublièrent rien

(37) *Voyez la section VIII de la Ire. dissertation.*

(38) *Tome I, dissert. I, pag.* 4, 5.

(39) *Là même, pag.* 14.

(40) Bollandus *l'assure sur un ouï-dire : là même, pag.* 15.

(41) *In* Triade fortium David, *pag.* 46.

(42) *Tiré de la page* 132 *de son Traité* De sobriâ alterius sexûs frequentatione.

(43) *Le père* de la Mainferme *met ici cette note,* falsò scribit Theophilus id legi apud Gotfridum epist. 47, lib. 4. *Voyez sur cette fausse citation de* Théoph. Raynauld *les* Nouvelles de la Rep. des Lettres, *mois d'avril* 1686, *pag.* 391.

(44) *Elle se trouve parmi les* Lettres *de cet* Hildebert, *dans le manuscrit à la bibliothéque de Saint-Victor à Paris. Vide* Clypeum, *dissert. I, pag.* 61.

(45) *Ubi suprà, pag.* 91.

(46) *Ibid., pag.* 59.

(47) *Vincent Marsolle. Il a été général de la congrégation de Saint-Maur.*

pour faire honneur à leurs hôtes. *Cùm jam cœptum iter ageret consociatâ sibi Petronillâ ; aliisque nonnullis, quâdam die apud Dolensem abbatiam hospitalitatis gratiâ pervenit. Quem monachi ejusdem cœnobii læti suscipientes, hospitalitatis jura ei honorificè præbuerunt, ut eorum animas prædicationis sanctæ pabulo reficere dignaretur, humillimè postulaverunt* (48). Le passage de la lettre de Marbodus, que M. Ménage cite, et qu'on verra ci-dessous, remarque (P), citation (*), témoigne qu'on reprochait à Robert de se faire suivre par beaucoup de femmes dans ses voyages, et d'en distribuer un grand nombre en diverses provinces dans les cabarets et les hôpitaux, pêle-mêle avec des hommes, sous prétexte de servir les pauvres et les étrangers. On ajoute que ce beau manége avait produit assez d'enfans, pour qu'on ne pût plus révoquer en doute que Robert n'eût exposé à un grand danger l'honneur de ses sectatrices.

(M) *La chose est assurément délicate.*] Les péchés de l'impureté ne sont point de la nature de ceux que l'on peut vaincre en les attaquant, en les prévenant, en faisant des irruptions sur leurs terres. Se battre en retraite, ou plutôt prendre la fuite, est le moyen le plus assuré de remporter la victoire. N'est-ce donc pas une étrange témérité, et un mépris punissable de ce sage avertissement, *Quisquis amat periculum peribit in illo*, que d'aller provoquer ce dangereux ennemi, et que de lui faire des insultes jusque dans son fort? A peine devait-il être permis à d'Arbrissel de le regarder en face, et il était assez téméraire, dit-on, pour le colleter, afin de lutter avec lui :

Cervi, luporum præda rapacium,
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere et effugere est triumphus (49).

Ceux qui font vœu de continence, s'ils sont sages, doivent chercher avec ardeur le don de l'oubli, et repousser dès l'entrée les images de l'impureté, tant s'en faut qu'il leur soit permis de se coucher auprès des objets vivans. Quand ils seraient assurés de la victoire, ils ne laisseraient pas d'être obligés à fuir cette sorte de combat comme la peste : la charité envers le prochain leur commande cette fuite. Sont-ils assurés de leur compagne? N'est-il pas moralement indubitable qu'une femme, qui consent qu'un homme se vienne coucher auprès d'elle, est très-disposée à ne lui rien refuser? Ne se fortifie-t-elle pas dans cette disposition par la proximité d'un corps d'homme? Ce voisinage ne lui donne-t-il pas des pensées et des désirs dont elle serait exempte, si on la laissait dormir toute seule (50)? Voyez ce que dit Montaigne touchant les femmes mariées à des vieillards. *Les voilà*, dit-il (51), *en plein mariage de pire condition que vierges et veuves. Nous les tenons pour bien fournies, parce qu'elles ont un homme auprès d'elles........ Mais au rebours on recharge par-là leur nécessité, d'autant que l'attouchement et la compagnie de quelque mâle que ce soit éveille leur chaleur qui demeurerait plus quiète en la solitude.* Ainsi ces aventuriers dévots, ces chercheurs d'occasions chaudes, ces solitaires qui pour signaler la bravoure de leur continence se fourrent au lit d'une jeune fille, ne font que jeter de l'huile sur un feu caché sous les cendres. Ne sont-ils pas responsables des désirs lascifs qu'ils y allument? Il y a beaucoup d'apparence que la plupart de ces gens-là ne cherchent point une victoire complète. S'ils n'achèvent pas, ils amusent pour le moins leur sale passion. Ils se mettent sur le pied de ceux qui disent, *Amare liceat, si potiri non licet. Est quodam prodire tenùs ; si non datur ultrà.* Ayons toujours la petite oie : jouissons des avant-goûts. Ils font comme ces maris dont il est parlé dans les controverses de Sénèque (52). La chose est donc délicate, et le père de la Mainferme est louable d'avoir travaillé à l'apologie du fondateur de son ordre.

(48) De la Mainferme, Clyp., *dissert. I*, *pag.* 261.

(49) Horat., ode *IV*, *lib. IV*, *vs.* 50.

(50) *Elle pourrait dire :*
Qui me commôrit, meliùs non tangere, clamo.
Horat. sat. I, *lib. II*, *vs.* 45.

(51) Montaigne, Essais, *liv. III*, *chap. V*, *pag. m.* 123, 124.

(52) *Novimus, inquit, istam maritorum abstinentiam ; qui etiamsi primam virginibus timidis remisêre noctem, vicinis tamen locis ludunt.* Seneca, controv. *II*, *lib. I*, *pag. m.* 94.

(N) *Le véritable triomphe est de se tenir le plus éloigné qu'il est possible d'un tel ennemi.*] J'ai déjà touché cela au commencement de la remarque précédente ; mais j'y reviens, afin de munir de bonnes autorités cette leçon salutaire. Voyons d'abord ce que Socrate conseillait à ses disciples. *Tu penses, insensé*, dit-il (53), *que les baisers amoureux ne soient pas envenimés, à cause que tu n'en vois pas le poison ? Sache qu'une belle personne est un animal plus dangereux que les scorpions, parce que ceux-là ne nous peuvent blesser s'ils ne nous touchent, mais la beauté nous frappe sans nous approcher ; de quelque endroit que l'on puisse l'apercevoir, elle lance sur nous son venin et nous renverse le jugement. C'est peut-être pour ce sujet que les Amours sont représentés avec des arcs et des flèches, parce qu'un beau visage nous blesse de loin. Je te conseille donc, Xénophon, quand tu découvriras quelque beauté, de t'enfuir sans regarder derrière toi ; et pour toi, Critobule, je pense qu'il serait à propos que tu t'absentasses un an tout entier, car ce ne sera pas trop de temps pour te guérir de ta blessure.* Ajoutons à cela ce que disait saint Jérôme à ceux qui n'approuvaient pas qu'on se retirât dans les déserts, et qui prétendaient que ce n'était pas combattre le vice, mais le fuir, et qu'il n'y avait que ceux qui le combattaient, et qui le vainquaient, qui méritassent la couronne. Il répondait entre autres choses, qu'il fallait toujours choisir le chemin le plus assuré, et qu'ainsi il valait mieux prendre la fuite, que de demeurer au champ de bataille, où si d'un côté l'on pouvait vaincre, on pouvait de l'autre être vaincu. On n'est point en sûreté, ajoutait-il, quand on dort proche d'un serpent : il peut arriver qu'il ne morde pas, et il peut arriver qu'il morde. Il s'exprime si bien sur tout cela, que je ne puis m'empêcher de copier ses paroles : ce sont autant de coups de foudre par rapport à la conduite que l'on a attribuée à d'Arbrissel. *Qui sciens imbecillitatem suam, et vas fragile quod portat, timet offendere, ne impingat, corruat, atque frangatur. Undè et mulierum, maximèque adolescentularum vitat aspectum et in tantum castigator suî est, ut etiam quæ tuta sunt, pertimescat. Cur, inquies, pergis ad eremum ? videlicet ut te non audiam, non videam, ut tuo furore non movear, ut tua bella non patiar, ne me capiat oculus meretricis : ne me forma pulcherrima ad illicitos ducat amplexus. Respondebis: hoc non est pugnare, sed fugere ; sta in acie : adversariis armatus obsiste : ut postquàm viceris, coroneris. Fateor imbecillitatem meam. Nolo spe pugnare victoriæ, ne perdam aliquando victoriam. Si fugero, gladium devitavi : si stetero, aut vincendum mihi, aut cadendum. Quid autem necesse est certa dimittere, et incerta sectari ? Aut scuto, aut pedibus mors vitanda est. Tu, qui pugnas, et superari potes, et vincere ; ego cùm fugerò, non vinco in eo, quod fugio : sed ideò fugio, ne vincar. Nulla securitas est, vicino serpente, dormire. Potest fieri, ut me non mordeat : tamen fieri potest ut aliquando me mordeat* (54). L'auteur d'un livre, qui fut imprimé à Paris l'an 1630, et qui est intitulé *le Miroir des Chanoines*, a ramassé un grand nombre de sentences qui foudroient la conduite de ces téméraires qui s'approchent du péril le plus qu'ils peuvent. Joseph, dit-il (55), *laisse son manteau sans vouloir contester* avec la femme de Potiphar, *parce que l'attouchement d'une femme comme contagieux et venimeux doit estre autant apprehendé que la morsure d'un chien enragé* Cette comparaison est de saint Jérôme. *Ipse mulieris contactus quasi contagiosus et venenatus est viro fugiendus, non minùs quàm rabidissimi canis morsus* (56). Notre auteur ajoute que *saint Jordan, dans saint Antonin* (*), *tance severement un religieux pour n'avoir touché que la main* d'une femme. *Ouy, mais c'est une femme dévote, dict ce religieux : Ny pour cela (repart saint Jordan) car la terre est bonne, l'eau est aussi*

(53) Xénophon, Choses mémorables de Socrate, *liv. I, pag. m.* 58. *Je me sers de la traduction de* Charpentier.

(54) Hieronym., Epist. advers. Vigilant. : *c'est la XIIIe. du III*e. *livre, dans l'édition dont je me sers, pag.* 563.

(55) Vital Bernard, *chanoine de l'église cathédrale du Puy*, Miroir des Chanoines, *pag.* 240.

(56) Hieronym., *lib. I*, contra Jovinian., *cité par* Vital Bernard, *là même.*

(*) *D. Antonin., p.* 3, *tit.* 23, *c.* 9, § 5.

bonne; mais si ces deux elemens viennent à se meslanger, il n'en resulte que de la boue... « (*1) Saint Hierosme recognoissant combien la » fréquentation des femmes, bien » que non suspectes et mal famées, » préjudicioit aux ecclesiastiques : » *Hospitiolum tuum* (dit-il) *aut rarò,* » *aut nunquàm mulierum pedes terant : quia non potest toto corde* » *cum Deo habitare, qui fœminarum* » *accessibus copulatur: fœmina secum* » *pariter habitantis conscientiam exurit : fœminæ nomen tuum noverint,* » *vultum nesciant*. Que les pieds des » femmes ne foulent jamais le plancher » de ta chambre, ou que ce soit rarement : parce que celuy qui se plaist à » la conversation des femmes ne peut » de tout son cœur habiter avec Dieu. » La femme brusle la conscience de » celui avec lequel elle habite : que » les femmes cognoissent ton nom, » et non pas ton visage. Ne cognois » point aussi le leur (*2)... Sainct Cyprian refute subtilement et doctement ces hardis courages, qui presument tant de leur integrité, qu'ils » n'apprehendent nullement les femmes, sous l'espoir généreux qu'ils » ont de s'en despatouiller heureusement, sans y engager tant soit » peu leurs saintes affections. Voicy sa » conception : il est impossible d'être » environné des flammes sans brusler, » il est plus expedient de bien craindre que de mal presumer. Il est » plus utile que l'homme se recognoisse foible pour devenir fort, que » si voulant paroistre fort, il devient » foible. Celuy-là se trompe qui croit » estre quelque chose, et n'est rien » en effect. Qui attachera le feu à son » sein, et ne bruslera point ses vêtemens? Ouy, mais je veux avoir de » quoy vaincre pour triompher. N'astu pas ta propre chair à combattre » et surmonter? Pourquoy veux-tu » qu'une autre terre te fournisse des » lauriers? la chair convoite contre » l'esprit, et l'esprit contre la chair. » Que ce soit dict une fois pour toutes : la conversation des femmes, » c'est la glu du diable, pour prendre » et asservir les hommes (57)... Aveuglement noir! de vouloir habiter en » un lieu, où nécessairement il faut tous » les jours, ou périr, ou vaincre, et » de penser dormir auprès d'un vipère » en seureté. (*1) *Quid tibi necesse* » (dict saint Hierosme) *in eâ versari* » *domo, in quâ necesse habeas quotidiè aut perire, aut vincere? quis* » *unquàm mortalium juxta viperam* » *securos somnos capit?* » Notre auteur donnant ensuite quelques remèdes contre l'émotion de la chair, met l'abstinence au premier rang, la fréquentation des bonnes compagnies au second, et puis il dit (58) que le troisième *sera n'approcher du tout point des femmes, et les voir de loing, comme Lacides (dans Laërce) disoit au roy Attalus qu'il falloit voir les pourtraits* (*2).... *Saint Augustin sur ces paroles de saint Paul*, Fugite fornicationem, *remarque que saint Paul ne dit pas, resistez, mais fuyez, par ce que la victoire est plus asseurée en la fuite, qu'en la resistance :* Contra libidinis impetum apprehende fugam, si vis obtinere victoriam, nec tibi verecundum sit fugere, si castitatis palmam desideras obtinere.

Tu fugiendo fuga, quem fuga sola fugat.
Tu ne saurais chasser plus vite
Ce péché, qu'avecque la fuite.

Ces maximes si certaines et si importantes en elles-mêmes, et d'ailleurs si recommandables par la vénération que l'on porte aux grands saints qui les établissent dans leurs écrits, sont très-souvent inculquées aux personnes qui en ont le plus de besoin. On leur prêche cela tous les jours, on le leur étale dans une infinité de livres; et néanmoins ces personnes persévèrent volontiers dans la coutume de s'exposer au péril. On dirait qu'elles se piquent de bravoure, et que la fuite leur paraît un acte de lâcheté aussi ignominieux qu'aux gens de guerre. Elles vont au feu hardiment et gaiement : le sexe qui n'a point eu la valeur pour son partage, témoigne sur ce point-là beaucoup d'intrépidité; il n'aime pas moins à recevoir des visites dans sa clôture, que l'autre à en rendre : de part et

(*1) *D. Hieron., Ep. ad Nepot. sub fin.*
(*2) *D. Cypr., de singul. Cler.*
(57) *Le même* Vital Bernard, Miroir des Chanoines, *pag.* 252.

(*1) *D. Hieron., l.* 2., *ep.* 9.
(58) Vital Bernard, Miroir des Chanoines, *pag* 273.
(*2) *D. Aug., Ser.* 250 *de tem.*

d'autre l'on se comporte comme si l'on n'avait nulle crainte d'être vaincu ; et il y a beaucoup d'apparence que cette sécurité n'est pas tant fondée sur ce qu'on connaît ses forces, que sur ce qu'on n'a pas beaucoup d'envie de sortir victorieux de ce combat, et qu'au pis aller le combat même, quelle qu'en puisse être l'issue, n'est point sans charmes. Si l'on remporte la victoire, c'est autant de gagné sur la nature : si l'on est vaincu, c'est autant de gagné pour elle. Ceci soit dit sans préjudice des véritables sectateurs de la chasteté qu'ils ont vouée, et qui sans doute, s'il leur arrive de ne point pratiquer les conseils de saint Jérôme, sont assurés que leurs visites, leurs longues conversations, etc., n'exciteront point de mauvais désirs. Mais infailliblement ils ne seraient pas les derniers à condamner les excès de témérité dont quelques-uns crurent coupable le fondateur de Frontevaux.

(O) *Il y a des gens du monde qui ont passé des nuits entières avec des filles sans en jouir.*] Montaigne assure cela. *Je ne prens pour miracle*, dit-il (59), *comme fait la reine de Navarre en l'un des contes de son Heptameron, qui est un gentil livre pour son estoffe, ny pour chose d'extrême difficulté, de passer des nuicts entieres en toute commodité et liberté, avec une maistresse de long-temps désirée, maintenant la foy qu'on luy aura engagée de se contenter des baisers et simples attouchemens.* Il dit ailleurs (60) que son père *recitoit d'estranges privautez, nommément siennes, avec des honnestes femmes, sans soupçon quelconque. Et de soy, juroit* (61) *sainctement estre venu vierge en son mariage, et si c'estoit après avoir eu longue part aux guerres de delà les monts*, étant parvenu à la trente-troisieme année de son âge. S'il en faut croire les gens débauchés, les cas dont parle cet écrivain ne sont pas des plus extraordinaires. Quand ces gens-là se mettent en train de raconter leurs aventures, ils protestent qu'ils en ont eu où on les faisait marcher par degrés, et où on ne les laissait enfin parvenir jusques à la jouissance, qu'après avoir éprouvé qu'ils observaient la promesse qu'ils avaient faite de se contenter des autres faveurs. Il y en a qui racontent, sans nommer personne, qu'il n'a tenu qu'à eux de jouir ; mais qu'ils s'en sont abstenus pour ne pas s'embarrasser dans des suites désavantageuses, ou bien afin d'épargner à l'objet aimé et complaisant avec inquiétude, le déshonneur qu'il craignait. Accordons à ceux qui voudraient se prévaloir de pareilles aventures, pour rendre probable la victoire que l'on attribue à certains religieux dans le fort des occasions ; accordons-leur, dis-je, que la passion des gens débauchés n'est pas toujours si fougueuse, qu'elle ne s'arrête d'elle-même par la considération de certaines circonstances : quel usage en tirera-t-on pour la justification de ces religieux ? Ces débauchés-là se retiennent-ils sans commettre des impuretés qui au jugement des casuistes les moins rigides vont jusqu'au péché mortel, et quelquefois même, à ce que disent plusieurs casuistes, jusqu'à un péché qui surpasse celui de la jouissance ? Si la prétendue victoire de ces religieux tenait un peu de cela, ne serait-elle point dans le fond le triomphe de l'impudicité, et nullement le triomphe de la chasteté ? En leur faisant ainsi leur procès, n'épargnons point leur compagne. Sa témérité était encore plus déréglée que la leur : et comme l'on ne saurait jamais excuser, par rapport à la chasteté, les femmes qui s'exposent jusque-là, on ne saurait jamais non plus les excuser par rapport à la prudence. Elle leur dicterait de ne se fier ni à promesse ni à serment, et de se précautionner d'une meilleure manière. Cela me fait souvenir d'une aventure que j'ai lue dans un petit livre qui fut imprimé à Paris et en Hollande, l'an 1682. En voici le précis, c'est l'aventurier qui parle, il se nomme Pontignan. *J'étais à la campagne*, dit-il (62), *avec deux aimables femmes, que j'aimais toutes deux à ma manière. Je leur avais déclaré à toutes deux séparément ma bonne volonté pour elles, et j'étais fort satisfait de leurs réponses. Un*

(59) Montaigne, Essais, *liv. II*, *chap. XI*, *pag. m.* 172, 173.

(60) *Là même*, *chap. II*, *pag.* 21.

(61) *C'est-à-dire le père de* Montaigne.

(62) Académie galante, *pag.* 160, *édit. de Hollande.*

beau soir que j'étais retiré dans mon appartement, et déjà en robe de chambre, voici les deux dames qui me viennent trouver, et qui me disent que pour faire une certaine pièce à un autre homme qui était avec nous, il fallait qu'elles m'emmaillottassent. Elles me dirent quelle était la pièce. Je la trouvai plaisante, et consentis fort gaiement à être emmaillotté. Elles me prennent tout en robe de chambre comme j'étais, et m'enveloppent, je crois, de plus de cent aunes de toile coupée comme des langes. Je ressemblais à une de ces momies d'Egypte... Quand je fus équipé en momie, elles me dirent : Or ça, Pontignan, un brave cavalier ne refuse point de venir coucher avec des dames qui l'en prient. Nous t'avons toutes deux donné parole de te favoriser dans l'occasion. Il faut nous en acquitter. Ah! scélérates, leur criai-je, ôtez-moi donc tout ce linge-là, et puis faites de moi tout ce que vous voudrez. Point, point, dirent-elles, cela ne gâtera rien; et là-dessus elles me font porter tout brandi chez l'une d'elles, me mettent dans un bon lit entre deux draps, et les deux friponnes viennent se planter à mes deux côtés. La chambre était éclairée. Je les voyais dans un équipage de nuit très-joli et très-galant, toutes deux fort ragoûtantes. Je n'avais ni bras ni mains, ni quoi que ce soit au monde. J'étais enseveli sous de la toile, et il ne me restait que mes yeux qui me faisaient enrager. Figurez-vous l'état où j'étais. Tantôt je les priais de me rendre seulement un bras, seulement une main, seulement un doigt. Tantôt je faisais des efforts épouvantables pour me dégager de mes liens, jusque-là que les dames crurent une fois que je les avais rompus, et sautèrent hors du lit, criant l'une et l'autre : Nous sommes perdues : *Elles avaient assez de raison; car franchement, si j'eusse pu me mettre en état de me venger, elles se seraient peut-être trouvées réduites à demander grâce. Tantôt je les menaçais de leur faire l'affront de m'endormir auprès d'elles, ce qui ne manquait pourtant pas de difficulté. Elles ne me répondaient qu'en m'insultant sur la bonne fortune que je perdais, et en me faisant de petites caresses pour lesquelles je les eusse volontiers battues. Jamais je n'ai passé une telle nuit.* Voilà des précautions bien entendues (63) : ces dames-là, quelque immodestes qu'on les fasse paraître, étaient plus prudentes que les dévotes de Frontevaux (64).

(P) *M. Ménage mérite d'être consulté sur la matière des preuves que le père de la Mainferme a rejetées.*] « Bollandus, dans ses annotations sur » la vie de R. d'Arbrissel, a écrit que » le père Sirmond, qui a publié les lettres de Geofroi de Vendôme, s'était » repenti d'avoir publié celle dont » nous venons de parler, l'ayant jugée apocryphe après l'avoir bien » examinée : et qu'il avait dessein » d'en rendre un témoignage public » dans une deuxième édition. Mais je » puis assurer que le père Sirmond n'a » jamais eu ce dessein, ni qu'il ne s'est » jamais repenti d'avoir donné cette » lettre. Je l'ai connu très-familièrement et très-long-temps, et jusques à sa mort..... M. Pavillon, » dans la préface de son Histoire de » R. d'Arbrissel, dit que cette lettre » de Geofroi de Vendôme ne se trouvant point dans le MS. du monastère de Vendôme, comme le père » Sirmond le savait, et comme il » l'insinue assez, elle devait lui être » suspecte (65). » M. Ménage ayant rapporté quelques autres choses, et nommément le certificat de Vincent Marsolle, continue ainsi : « Puisqu'il a témoigné que cette lettre ne » se trouvait point dans ce MS., je » suis très-persuadé qu'elle ne s'y » trouvait point alors qu'il a rendu » ce témoignage. Mais comme d'un » autre côté le père Sirmond, qui était » la sincérité même, et qui avait vu » ce MS., n'a point remarqué dans

(63) *On pourrait appliquer à ce sujet-ci une parodie de ces deux vers d'*Horace, Epître II *du I*er. *livre :*

> Ira furor brevis est : animum rege, qui nisi paret,
> Imperat : hunc frænis, hunc tu compesce catenâ. *vs. 62 et 63.*

(64) *Supposé que ce qu'on en dit fût vrai. En ce cas-là on pourrait appliquer ici ces paroles de l'*Evangile de saint Luc, *chap. XVI, vs. 8 :* Les enfans de ce siècle sont plus prudens en leur génération que les enfans de lumière.

(65) Ménage, Hist. de Sablé, *liv. III, chap. XIX, pag. 106 et suiv.*

» ses notes sur cette lettre, que cette » lettre ne se trouvait point dans ce » manuscrit, et qu'il ne me l'a jamais » dit, quoique je me sois entretenu plus » d'une fois avec lui de cette lettre; » je suis aussi très-persuadé qu'elle y » était, lorsque le père Sirmond a fait » imprimer son Geofroi de Vendôme. » Il faut donc qu'elle en ait été ar- » rachée du depuis à la prière de » Jeanne-Baptiste de Bourbon, légi- » timée de France, abbesse de Fron- » tevaux, à la prière de laquelle » Théophile Renaud s'est aussi dédit » dans son *Trias fortium David*, de » ce qu'il avait écrit de R. d'Arbris- » sel dans son *De sobriâ utriusque* » *sexus conversatione* : ce qui m'a été » dit par le père Commire, jésuite. » Et ce qui peut servir à faire croire » qu'elle en a été arrachée, c'est » qu'on ne montre plus ce MS., et » qu'on dit dans l'abbaye de Vendô- » me, qu'on ne sait ce qu'il est deve- » nu.... Mais ce qui réfute cependant » l'opinion de Bollandus, de Théo- » phile Renaud, de Cosnier, de M. » Pavillon et du père de la Mainfer- » me, c'est que Marbodus, homme » d'une grande vertu, qui de maître » d'école de l'église d'Angers fut fait » évêque de Rennes, et qui se fit en- » suite moine de Saint-Aubin d'An- » gers, a écrit une semblable lettre à » R. d'Arbrissel (*). Cette lettre se voit » dans le Recueil des Lettres de Mar- » bodus, imprimé à Rennes. Il est » vrai que dans un MS. des lettres » d'Ildebert, évêque du Mans et ar- » chevêque de Tours, qui est dans la » bibliothéque de Saint-Victor de Pa- » ris, la même lettre est attribuée à » Ildebert. Et M. Baluze, qui nous a » promis une édition des ouvrages » d'Ildebert, croit qu'elle est plutôt » d'Ildebert que de Marbodus. Mais » en cela je ne suis pas de son avis, » ayant peine à croire qu'Ildebert, » qui était accusé d'avoir aimé des » femmes, eût voulu accuser R. d'Ar- » brissel de la même chose...... Mais » quand cette lettre serait d'Ildebert, » elle ne laisserait pas de prouver ce » que j'ai intention de prouver : qui » est que R. d'Arbrissel passait pour » un homme qui avait de l'attache- » ment pour les femmes. Ce que je » prouve encore par un *Petrus Sal-* » *muriensis*. Ce Pierre de Saumur, » qui était un moine de Saint-Florent, » avait fait un écrit conforme à la » lettre de Geofroi de Vendôme. » Cet écrit a été de nos jours entre les » mains du père Vignier de l'Oratoire, » qui l'a supprimé à la prière de Jean- » ne-Baptiste de Bourbon, abbesse de » Frontevaux : ce que j'ai appris de » M. d'Hérouval, de dom Luc d'Acheri, » et de M. de Sainte-Beuve; tous gens » dignes de foi, auxquels le père Vi- » gnier a dit toutes ces particulari- » tés (*1). Mais tout cela soit dit sans of- » fenser la mémoire de R. d'Arbrissel, » pour laquelle j'ai toute sorte de véné- » ration; étant persuadé que ce bruit » qui courait de lui, et au sujet du- » quel Geofroi, abbé de Vendôme, » Marbodus, évêque de Rennes, et » Pierre, moine de Saint-Florent, » avaient écrit les choses dont je » viens de parler, n'avait aucun fon- » dement véritable. Comme R. d'Ar- » brissel avait institué un monastère » de femmes, auxquelles il avait sou- » mis les hommes, ce que du Moulin » dans ses notes sur le decret a expri- » mé de la sorte (*2) : *In Monasterio* » *Fontis Ebraldi, adhuc præposterè* » *monachi sunt infernè, monachæ* » *verò sunt supernè* : et comme cette » institution paraissait contraire à ce » que dit saint Paul : Qu'il ne faut » pas que les femmes dominent sur » les hommes; on croyait qu'il aimait » les femmes, et on en faisait des rail-

(*) *Mulierum cohabitationem, in quo genere quondam peccâsti, diceris plus amare : ut quasi antiquæ iniquitatis contagium, novæ religionis exemplo, circa eamdem materiam studeas expiare. Has ergo, non solùm, communi mensâ per diem, sed et communi habitu per noctem, dignaris, ut referunt : accubante simul et discipulorum grege, ut inter utrosque medius jacens, utrique sexui vigiliarum et somni leges præfigas. Has peregrinationis tuæ loquuntur esse pedissequas, et disputanti tibi jugiter assidere. Sed et diversis locis et diversis regionibus, non parùm te asserunt habere numerum feminarum per xenodochia et diversoria divisarum : quas maribus non impunè permixtas quasi ad pauperum et peregrinorum obsequia deputâsti. Quòd quàm periculosè sit factum, vagitus infantium prodiderunt.*

(*1) *Le père Vignier disait aussi qu'il avait un concile tenu à Albi contre les Albigeois, où il était dit que ces hérétiques, étant blâmés de ce qu'ils menaient des femmes avec eux, ils s'en justifiaient en disant :* Sic nos docuit Christus Dominus, sic nos docuerunt magister noster Robertus, qui nuper Conventum Virginum instituit.

(*2) *Au mot* in nullo loco, 18. *Question* 2.

» leries, et ces railleries donnèrent » lieu à ces médisances. » Dans les additions (66) M. Ménage apprend au public que *la Lettre de Geofroi, abbé de Vendôme, à Robert* d'Arbrissel, *se trouve dans le manuscrit des Lettres de cet abbé, qui est dans la bibliothéque des cordeliers de Sainte-Croix de Florence. ce qui ne permet plus de douter qu'elle ne soit de cet auteur: car elle se trouve aussi dans le manuscrit de l'abbaye de la Couture du Mans, mais dans un autre ordre que dans celui de Florence.* Elle est la première dans celui-ci, et la XLVII[e]. du IV[e]. livre dans l'autre. M. Ménage ajoute à l'autorité de ces manuscrits deux raisons tirées de la lettre même. M. Magliabéchi lui a fait savoir ce qui concerne le manuscrit de Florence.

Les lecteurs n'ont pas besoin qu'on les avertisse de faire les réflexions nécessaires sur la complaisance qu'on a eue pour une abbesse de Frontevaux légitimée de France. A sa prière, l'on a arraché d'un vieux manuscrit une pièce originale. Combien d'autres pièces a-t-on supprimées en faveur du tiers et du quart? Combien, d'autre côté, y en a-t-il que l'on a forgées? Combien de mots a-t-on effacés pour en substituer d'autres dans les manuscrits? Voyez un livre imprimé l'an 1699, et intitulé *Lettres Critiques où l'on voit les sentimens de M. Simon sur plusieurs ouvrages nouveaux, publiées par un gentilhomme allemand.* N'a-t-on point mis par-là une infinité de faits dans le cas d'un vain problème, qui exercent les disputans, et qui ne s'éclaircit jamais?

(Q) *C'est une apologie* (67) *si bien tournée et si solide.*] Elle est en forme de lettre qu'on m'a fait l'honneur de m'adresser, et contient 315 pages, *in*-12. L'honnêteté, la politesse, l'esprit et l'érudition de l'auteur y paraissent avec éclat, et je suis bien fâché de ne me trouver point digne des louanges qu'un si habile homme a bien voulu me donner par compliment. Son ouvrage se réduit à neuf articles qu'il a prouvés d'une manière dont j'apprends que le public est fort satisfait: « 1°. Que la lettre contestée à Geofroi » est effectivement de lui, et est même » dans le manuscrit de Vendôme (68); » 2°. Que la lettre attribuée à Marbo- » dus, évêque de Rennes, ou à Ilde- » bert, évêque du Mans, et puis ar- » chevêque de Tours, n'est d'aucun » de ces deux auteurs, et est plus vrai- » semblablement de Roscelin; 3°. » Qu'au pis aller, on prouve évidem- » ment que ces trois prélats ont eu » dans tous les temps pour ce saint » fondateur une estime constante et » non interrompue, et ont cru de lui » tout le contraire de ce bruit que » faisaient courir des gens obscurs et » sans nom; 4°. Que l'Épître que l'on » dit avoir été écrite par Pierre de » Saumur ne conclut rien de désa- » vantageux, telle qu'elle puisse avoir » été; non plus que ce fragment d'un » concile d'Albi contre les Albigeois; » 5°. Que tous ces écrits n'étaient » fondés que sur des OUÏ-DIRE, sans » ombre de preuves ni même de vrai- » semblance; et que tout lecteur sé- » rieux doit mépriser les bruits incer- » tains qui couraient, comparés à ce » nombre infini de témoignages posi- » tifs que l'on peut tenir au contraire; » 6°. Que la hardiesse de Robert à » prêcher et à déclamer contre les » crimes des grands et des ecclésias- » tiques, et ce qu'il a fait aux conciles » de Poitiers et de Beaugency, sont une » preuve triomphante de son inno- » cence et de sa pureté; 7°. Que l'on » peut tenir pour témoins favorables » ceux mêmes que l'on prétend qui » étaient ses ennemis; 8°. Qu'il y » aurait lieu d'être surpris qu'un » homme qui faisait la guerre si ou- » vertement à tant de criminels, ne » les eût pas fait au moins murmurer; » et qu'étant aussi généralement esti- » mé, il était impossible qu'il n'eût » pas des envieux; mais qu'il a forcé » l'envie même à le respecter; 9°. Que » sa mort enfin met le comble à toutes » ces preuves aussi-bien qu'à sa sain- » teté. Que de tout cela ensemble ré-

(66) *Pag.* 310.

(67) *Imprimée à Anvers (à ce que porte le titre) pour Henri Desbordes, libraire d'Amsterdam*, 1701. M. Bernard *en parle dans ses* Nouvelles de la Rép. des Lettres, *juillet*, 1701, *pag.* 79 *et suiv.*

(68) *C'est-à-dire qu'*elle y est encore en partie, *car elle* est à présent sans titre, on a coupé la feuille qui en faisait le commencement; mais les trois pages suivantes font assez connaître à qui elles s'adressent, et sont conformes à ce que nous en voyons d'imprimé. *Dissert. apologet.*, *pag.* 34, 35.

» sulte une pleine évidence de fausseté *du nouveau genre de martyre* » qu'on lui a imputé ; et conduit à » anéantir absolument les moindres » soupçons dans tout esprit judicieux » et capable de quelque réflexion. »

(R) *On compte vingt-trois ou vingt-quatre abbesses de Fontevaux..... jusques à celle qui l'est aujourd'hui* (69).] C'est Marie-Magdeleine-Gabrielle-Adélaïde de Rochechouart, fille du duc de Mortemar, et sœur du maréchal de Vivonne. Elle fut reçue abbesse de l'ordre, l'an 1670 (70). C'est une dame d'un mérite extraordinaire. Plusieurs personnes qui ont eu l'honneur de la voir et de lui parler m'ont assuré que les agrémens, la force, la solidité qui éclatent dans ses discours, excitent une admiration incomparable. Sa vertu et son savoir (71), et plusieurs autres qualités éminentes la mettent au nombre des plus illustres personnes de son siècle. Lisez dans le III[e]. volume du *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis*, à la page 192 et 193, les éloges qu'on lui donna en lui dédiant une pièce de théâtre.

Elle mourut le 15 d'août 1704. Voyez son éloge dans les Mémoires de Trévoux, décembre 1704, page 2118 et suivantes.

(S) *L'ordre est divisé en quatre provinces.*] Qui sont, celle de France, celle d'Aquitaine, celle d'Auvergne et celle de Bretagne. Il y a quinze prieurés dans la première ; quatorze dans la seconde ; quinze dans la troisième et treize dans la quatrième (72).

(69) *On écrit ceci l'an* 1699.

(70) La Mainferme, *tom. III*, *pag.* 182.

(71) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *avril* 1686. *Art. II*, *au commencement.*

(72) La Mainferme, *tom. III*, *pag.* 357.

FONTIUS (Barthélemi), né à Florence, était un des savans du XV[e]. siècle. Il fit des livres qui sont imprimés (A). Matthias Corvin, roi de Hongrie, l'honora de son amitié, et lui donna la direction de la fameuse bibliothéque de Bude. Pic de la Mirandole, Marsile Ficin, Hiérôme Donat, Robert Salviati, et les autres lumières de ce temps-là eurent de l'estime pour lui. Il avait enseigné la rhétorique dans son pays avec succès, si nous en croyons deux vers de Vérin. Je les rapporte dans la remarque.

Pour marquer le temps où il enseignait la rhétorique dans son pays, j'aurais dû dire qu'il était collègue de Politien, l'an 1488. Le Gaddi en donne une bonne preuve (*a*).

(*a*) Gaddi, *tom. II*, de Scriptor., *pag.* 139. *apud* Angelicum Aprosium, *in* Biblioth. Aprosianâ, *pag.* 3.

(A) *Il fit des livres qui sont imprimés.*] Parmi les lettres de Pic de la Mirandole on en voit une que Fontius écrivit à Robert Salviati (1), pour le remercier d'un livre (2) qu'il lui avait envoyé. Un des principaux ouvrages de Fontius est son Commentaire sur Perse, imprimé à Venise, l'an 1491 *. Les abréviateurs de la Bibliothéque de Gesner n'ont parlé de ce Commentaire que comme d'un manuscrit gardé à la bibliothéque de l'empereur ; mais, comme Gaspar Massa (3) le leur reproche, ils ignoraient qu'il était sorti de dessous la presse depuis environ cent ans. Les harangues de Fontius furent plus favorablement reçues du public que son Commentaire (4). On imprima à Francfort, en 1621, un recueil de ses œuvres, dans lequel on voit la Vie de Paul Ghiaccetti. Voyons les deux vers que j'ai promis :

Fontius est Rhetor, pubis moderator Hetruscæ,
Judicio et nulli morum pietate secundus.

(1) *C'est la XVII[e]. du II[e]. livre.*

(2) L'Heptaple de Pic de la Mirandole.

* La *Biographie universelle* cite une édition de 1477.

(3) Della Vita, Origine, e Patria di Aulo Persio, *pag.* 17.

(4) *Fontius et ipse non parùm in Persio meruit : sed illius orationes majore quodam favore excipiuntur.* Autor Dialogi de latinæ Linguæ reparat., *pag.* 412.

FORBES (Patrice), en latin *Forbesius* ; gentilhomme écos-

sais au XVIIe. siècle, se consacra à l'état ecclésiastique. Les instances de son évêque l'engagèrent à *entreprendre le service d'une cure particulière de la campagne* (*a*). Il avait alors quarante-huit ans. *Il s'acquitta si dignement de son devoir, que dans peu d'années il fut promu à l'évêché d'Aberdéen qu'il posséda environ dix-sept ans. Le roi Jacques eut beaucoup de peine à lui faire accepter cette dignité, et il se passa plusieurs mois avant qu'on pût l'y résoudre, parce qu'il s'était proposé de vivre dans un état moins éclatant. On vit bientôt après sa promotion qu'il méritait d'être évêque, et que sa résistance n'avait pas été une fiction, mais un véritable effet de son humilité; on voyait en toute sa conduite le caractère d'un homme vraiment apostolique* (*b*). C'est ce qu'on verra ci-dessous avec un plus grand détail (A). Il mourut en 1635, à l'âge de soixante et onze ans (*c*). Il composa quelque chose sur l'Apocalypse (*d*).

(*a*) Burnet, *Préface de la* Vie de Guillaume Bedell.
(*b*) *Là même.*
(*c*) Konig, Biblioth., *pag.* 312.
(*d*) *Idem*, *ibidem.*

(A) *C'est ce qu'on verra ci-dessous avec un plus grand détail.*] « Il faisait la visite de son diocèse sans faste et sans bruit, accompagné d'un seul serviteur pour être informé plus aisément de tout ce qui regardait sa charge. Quand on lui faisait quelques rapports de la négligence ou de la faiblesse de quelque ecclésiastique, il avait coutume d'aller loger le samedi au soir près de son église, sans se donner à connaître, et le lendemain quand il était en chaire il allait l'entendre, afin de juger par-là quelles étaient ses prédications ordinaires; et, suivant qu'elles lui paraissaient, il l'encourageait ou l'avertissait de ses fautes. Il prit un si grand soin de deux colléges qu'il avait en son diocèse, qu'ils se distinguèrent bientôt de toute l'Écosse : et lorsque les troubles vinrent à en affliger l'église, les écrits qui parurent contre la ligue firent voir qu'il n'y avait que les docteurs de ces colléges qui fussent capables d'en défendre les intérêts; et bien qu'ils aient travaillé les premiers en cette fameuse controverse, cependant nous n'avons rien vu jusques ici ni qui soit plus parfait, ni qui puisse obscurcir leur ouvrage; leur piété exemplaire et leur érudition très-vaste étaient également utiles et honorables à ce diocèse..... Il assemblait ordinairement son clergé deux fois l'an, et avant que de traiter d'aucune affaire, il leur faisait un petit discours pour s'excuser de ses propres infirmités, et leur dire que s'ils remarquaient quelque chose de défectueux en sa conduite, ils pouvaient l'avertir en particulier, si ses fautes étaient secrètes, ou devant l'assemblée, si elles étaient publiques, en la manière qu'ils jugeraient à propos; puis il se retirait un moment de peur que sa présence n'empêchât les particuliers de parler. Il n'y eut jamais qu'un brouillon qui abusa de cette liberté, dont il fut fort réprimandé de tout le monde, excepté de l'évêque qui le traita aussi honnêtement que son caractère le demandait (1). » Voilà ce que j'ai tiré de la préface que le célèbre docteur Burnet, à présent évêque de Salisburi, a mise au-devant de la Vie de Guillaume Bedell.

(1) Burnet, *Préface de la* Vie de Guillaume Bedell.

FORBES (Jean), fils du précédent, fut « d'une érudition beaucoup plus étendue que celle de son père, et si grande qu'il n'y a peut-être personne en ce siècle qui le surpasse : ceux qui liront son livre des Instructions historiques et théologiques ne lui dispute-

» ront pas cette qualité, car » c'est un ouvrage si excellent, » que, si on l'avait laissé en paix » dans la retraite qu'il avait » choisie pour s'appliquer à l'étu- » de, et qu'il l'eût pu achever » par un second volume, ce se- » rait peut-être le plus riche » traité de théologie qu'on ait » encore vu paraître. Il en oc- » cupait la chaire de professeur » (*a*) que son père avait fondée, » lorsque les ligueurs le chassè- » rent et l'obligèrent de s'en- » fuir de l'autre côté de la mer » (*b*). » La lettre qu'il écrivit à Vossius, datée d'Amsterdam, le 17 de janvier 1645, et celle que Vossius lui écrivit quelques mois après, méritent d'être considérées (A). Notez qu'il y eut un Forbes, Écossais de nation, et grand puritain, qui fut chassé de son pays au commencement du XVIIe. siècle, et qui se réfugia en Hollande, et s'y déclara chaudement contre les arminiens (*c*).

J'ajoute qu'ayant séjourné en Hollande un peu plus de deux années, il retourna en son pays, où il passa le reste de sa vie dans sa terre de Corse, et qu'il y mourut le 29 d'avril 1648 (*d*). On a fait une édition de toutes ses œuvres, en deux volumes *in-folio*, à Amsterdam, l'an 1703, et l'on y a joint sa vie, composée par George Garden. On en trouve un abrégé avec l'idée générale de ses écrits dans les journalistes (*e*) : c'est pourquoi je ne m'étends pas davantage.

(*a*) Burnet, *Préface de la* Vie de Guillaume Bedell.

(*b*) *Dans l'académie d'Aberdéen, ou d'Aberdon.*

(*c*) *Voyez* Grévinchovius, *dans la préface de son livre contre* Amésius.

(*d*) Nouvelles de la République des Lettres, *février* 1704, *pag.* 181.

(*e*) *Là même, pag.* 176 *et suiv.* Histoire des Ouvrages des Savans, *juillet* 1703, *pag.* 291 *et suiv.*

(A) *La lettre qu'il écrivit à Vossius..... et celle que Vossius lui écrivit..... méritent d'être considérées.*] La lettre qu'il écrivit à Vossius (1) accompagnait l'exemplaire, dont il lui faisait présent, d'un traité latin qu'il avait fait imprimer, où il montrait que le dogme de saint Augustin, touchant la grâce, était conforme à la doctrine perpétuelle de l'église catholique. Il fit des excuses à Vossius de n'avoir pas été de son sentiment. Je n'ai point vu la réponse qui lui fut faite ; mais la lettre de Vossius (2) dont j'ai parlé est dans le recueil imprimé à Londres.

(1) *C'est la CDII^e. parmi celles qui ont été écrites à* Vossius.

(2) *C'est la DLXIX^e. parmi les* Lettres *que* Vossius *a écrites.*

FORBES (Guillaume), évêque d'Édimbourg au XVIIe. siècle, naquit à Aberdon en Écosse, et y fit ses humanités et son cours de philosophie. Il fut reçu maître ès arts à l'âge de seize ans, et tout aussitôt on lui donna la profession de logique dont il remplit les fonctions pendant quatre années avec beaucoup de succès. Il s'attacha fortement à soutenir la logique d'Aristote contre les chicanes des ramistes. Il se mit ensuite à voyager, et fit de très-grands progrès en théologie et en hébreu, dans les universités d'Allemagne, pendant les quatre ans qu'il fut en ce pays-là. Il vit ensuite l'académie de Leyde, et s'y fit estimer beaucoup de tous les grands hommes qui y florissaient. Le mauvais état de sa santé ne permettant pas qu'il entreprît d'aller en France et en

Italie, comme il l'aurait bien voulu, il passa en Angleterre. La réputation de sa science y fit bientôt un grand bruit, de sorte que l'université d'Oxford lui offrit une profession en langue hébraïque. Il ne l'accepta point; car les médecins lui conseillèrent d'aller regagner le pays natal. Les magistrats d'Aberdon lui témoignèrent une estime particulière. Il recouvra sa santé et accepta la cure d'Alford, au diocèse d'Aberdon. Il ne demeura pas long-temps dans cette paroisse: son grand savoir, son éloquence et sa piété demandaient un plus grand théâtre. On voulut l'avoir pour prédicateur dans sa patrie: il accepta cet emploi et il s'en acquitta comme le doit faire un véritable ministre de l'Évangile. Il fut reçu docteur en théologie, lorsque le roi Jacques eut réglé entre autres choses, avec les députés du clergé (*a*), que les grades et les dignités académiques reprendraient leur premier cours. Les fonctions du ministère et de la prédication accablèrent sa santé; et ainsi on lui donna une occupation qui n'était pas si pénible: ce fut la principalité du collége du maréchal. Il fit chaque semaine les trois leçons que les statuts exigeaient, et se vit ensuite déclaré doyen de la faculté de théologie, et puis recteur de l'académie: charge qui est immédiatement au-dessous de celle de chancelier. La ville d'Édimbourg le demanda pour pasteur. Il la remercia humblement de cette marque d'estime; mais il fallut enfin qu'il acceptât cette charge; car le conseil souverain et le synode provincial le lui ordonnèrent. Il fut reçu à Édimbourg avec toute sorte de témoignages d'amitié; mais les dispositions des esprits étant changées (A), il se sépara de ce troupeau, et retourna en sa patrie, qui le désirait passionnément. Il fut mandé quelques années après par le roi Charles I[er]., qui s'était fait couronner à Édimbourg avec une extrême pompe, en 1633. Il prêcha devant ce monarque si éloquemment et si doctement, qu'il s'acquit l'admiration de tout l'auditoire. Ce prince, ayant fondé une église épiscopale à Édimbourg, ne trouva personne plus digne d'être placé sur ce nouveau siége que notre Forbes: on le consacra selon les cérémonies ordinaires, et il s'appliqua tout entier aux fonctions de sa dignité; mais il tomba malade bientôt après, et mourut le 1[er]. d'avril 1634, n'ayant joui que trois mois de l'épiscopat. Il était âgé de quarante-neuf ans (*b*). Il n'avait rien fait imprimer, et n'avait guère composé. Il écrivit un ouvrage qui tendait à pacifier les controverses (B), qui vit le jour l'an 1658, et qui a été réimprimé à Helmstad, l'an 1704 (*c*). On verra ci-dessous ce que M. l'évêque de Salisburi a publié du mérite de ce prélat (C). M. le Fèvre, docteur de Sorbonne, ne choisit pas bien ses témoins,

(*a*) *Il tint une assemblée ecclésiastique à Saint-André, en Écosse, pour délibérer sur les affaires de l'église de ce royaume.*

(*b*) *Tiré de sa* Vie, *à la tête du livre dont je donnerai le titre dans la remarque* (B).

(*c*) *Voyez le* V[e]. *tome de la* Bibliothéque choisie, *pag.* 396 *et suiv.*

quand il cita les opinions de Guillaume Forbes pour prouver que les calvinistes ne s'attachent pas aux décisions du synode de Dordrecht. M. Arnauld sut bien ménager ses avantages en cette rencontre (D).

(A) *Les dispositions des esprits étant changées.*] La diversité de sentiment sur l'épiscopat fut la cause de ce changement. Le pasteur enseignait que les évêques sont au-dessus des prêtres : le troupeau ne croyait pas cette primauté épiscopale ; il s'attachait ardemment à la discipline de Genève, il était grand zélateur de l'égalité des ministres. Forbes soutenait modestement et solidement dans ses sermons que la primauté des évêques n'est pas une institution des hommes ; mais qu'elle est fondée sur la parole de Dieu, et sur la pratique des apôtres, et sur l'usage de la primitive église. Ses auditeurs rejetaient ce dogme, et le diffamaient, et accusaient de papisme leur prédicateur (1). Quand il vit que ses travaux étaient inutiles à ses brebis, et que c'était une semence jetée dans un champ stérile, il se résolut à se défaire de cette charge, d'autant plus que son corps maigre et exténué résistait malaisément à la fumée d'Édimbourg, et se trouvait par-là en danger (2). Je ne fais ici que la fonction de traducteur, c'est-à-dire, que je n'interpose point mon jugement sur la dispute des épiscopaux et des presbytériens.

(B) *Il n'avait guère composé. Il écrivit un ouvrage qui tendait à pacifier les controverses.*] Voici le titre de ce livre : *Considerationes modestæ et pacificæ controversiarum de justificatione, purgatorio, invocatione sanctorum, et Christo mediatore, Eucharistiâ* (3). On sera bien aise de trouver ici le jugement qu'en a porté l'auteur de sa Vie. *Opus hoc posthumum, quod jam in lucem prodit, est pacati ingenii et moderati animi ingens specimen et indicium : in quo tanquam alter Cassander et Catholicus moderator, rigidas et austeras utriusque tam reformatæ quàm pontificiæ partis, opiniones in quibusdam religionis controversiis, componere, saltem mitigare satagit. Quanti moderationem fecerit ostendens dicto illo frequenter ab ipso usurpato : Si plures fuissent Cassandri et Wicelii, non opus fuisset Luthero aut Calvino* (4). Ces dernières paroles ne plaisent guère aux esprits zélés et ardens : elles sont une censure tacite de Luther et de Calvin ; elles semblent les blâmer d'avoir outré mille choses, que des esprits modérés comme Cassander et Wicélius eussent tolérées pour le bien de la paix. Notez qu'il avait rempli de notes toutes les marges des quatre tomes de Bellarmin. Ces notes parurent si bonnes à Robert Baron, professeur en théologie à la place de Guillaume Forbes, qu'il les préférait à tous les écrits qui avaient paru contre ce jésuite. Il les aurait publiées, si la mort ne l'eût prévenu. Au reste, le parti que notre prélat avait pris de n'écrire pas beaucoup était fort bon, et de la même solidité que le conseil qu'il donna à une personne qui usait beaucoup de papier. Lisez davantage, lui dit-il, et écrivez moins. *Pauca scripsit, scire enim maluit quàm scribere, et hoc dicterium scripturienti cuidam, et ei magnos labores ostentanti, lepidè sed solidè usurpavit : Lege plura et scribe pauciora* (5). Le nombre des excellens écrivains serait moins petit qu'il n'est, si ceux qui acquièrent enfin le talent de bien écrire pouvaient se résoudre à ne publier quelque chose que tous les quatre ans ; mais ils abusent de la facilité qu'ils ont acquise, et de leur réputation : ils entassent tome sur tome, ils se dispensent de la peine de retoucher et de bien limer, et ne font plus rien qui vaille, ou qui approche du mérite de leurs premières productions. Au reste, je crois que si l'homme qui écrivait tant fût venu dire quelque temps après à Guillaume Forbes : *J'ai suivi votre conseil, j'ai lu beaucoup, un tel et un tel nombre*

(1) *Forbesii sanam doctrinam de episcoporum primatu, multis conviciis incessere, ipsumque pontificiæ professionis reum insimulare non verebantur.* Elench. Vitæ. Gul. Forbesii.
(2) *Ibidem.*
(3) *Il est in-octavo, et contient 466 pages. Il fut imprimé à Londres.*

(4) Elench. Vitæ Gul. Forbesii, *pag. penult.*
(5) *Idem, ibidem.*

de livres, on lui eût donné cet autre conseil : *Ne lisez pas tant désormais, et méditez plus.* J'ai ouï dire que M. Claude conseilla à un savant personnage qui avait lu prodigieusement, d'être trois ou quatre années sans lire, et sans faire autre chose que méditer : c'est comme s'il lui avait dit : *Vous avez assez mangé : digérez présentement.* Ceux qu'on nomme *helluones librorum* ont besoin de cet avis.

(C) *On verra ci-dessous ce que M. l'évêque de Salisburi a publié du mérite de ce prélat.*] « Guillaume » Forbes était aussi un des docteurs » d'Aberdéen (*), pendant que le » roi Charles était en Écosse, il fut » promu à l'évêché d'Édimbourg que » ce prince fonda alors, et qui lui » donna sujet de dire qu'il avait ren- » contré un si excellent ecclésiasti- » que, qu'il méritait qu'on érigeât » pour lui un nouveau siége épisco- » pal ; et en effet c'était un grand et » un sublime théologien..... Il prê- » chait avec un zèle et une ardeur si » grande que, lui faisant oublier la » mesure du temps, les actions de » deux ou trois heures lui étaient » assez ordinaires : ce travail ne lais- » sait pas de diminuer beaucoup ses » forces, pendant que ses jeûnes et » sa façon de vivre ascétique étaient » d'une si grande rigueur, qu'il ne » prenait de nourriture que ce qui » suffisait pour retarder sa mort, qui » arriva une année après sa promo- » tion à l'épiscopat. Il le posséda assez » long-temps pour faire remarquer » en sa personne les vertus d'un ex- » cellent pasteur, mais trop peu pour » exécuter ce qu'on eût attendu d'une » vie plus longue. Le peu de livres » qu'il a donnés au public font assez » voir la force et l'étendue de sa » science, quoique le grand désir qu'il » avait de la paix et de l'union entre » tous les chrétiens, l'ait rendu trop » favorable à beaucoup de corrup- » tions de l'église romaine : C'est » ainsi que la charité qui n'a pas de » bornes engage les grands hommes » dans des sentimens peu discrets ; » mais lorsque le principe ou le mo- » tif en est véritablement bon, on » les doit aucunement excuser, ou du » moins les censurer sans aigreur (6). »

(*) *En* 1633.

(6) Burnet, *Préf. de la* Vie de Guil. Bedell.

(D) *M. Arnauld sut bien ménager ses avantages en cette rencontre.*] Il avait soutenu dans son gros livre du Renversement de la morale, que l'inamissibilité de la grâce était un article de foi chez les calvinistes décidé par le synode de Dordrecht. M. le Fèvre combattit cette prétention, et s'efforça de prouver qu'il était libre aux calvinistes de croire ce qu'ils voudraient là-dessus. Il cita plusieurs écrivains protestans qui n'ont point tenu l'inamissibilité de la grâce ; il cita nommément Guillaume Forbes *. Voyons ce qui lui fut répliqué par M. Arnauld (7) : *Le seul titre du livre* de Guillaume Forbèse *devait faire comprendre à M. le Fèvre qu'il n'était nullement propre à m'être opposé. Car il était le plus modéré et le plus équitable de ces épiscopaux pacifiques qui, souhaitant que les protestans et les catholiques eussent pu se réunir, ne faisaient nulle difficulté de se déclarer pour les catholiques contre les calvinistes, quand ils croyaient que les calvinistes avaient tort, comme celui-ci l'a cru en plusieurs des points de controverse qu'il a traités. C'est pourquoi il est dit dans l'abrégé de sa vie qui est à la tête de son livre, que c'était un autre* Cassander.... *Ses amis n'ont osé faire paraître son livre qu'en* 1658, *vingt ans après sa mort : et cependant long-temps avant qu'on l'eût vu, sa personne était si décriée parmi les calvinistes, comme soutenant contre eux la doctrine des arminiens de* l'amissibilité de la foi, *parce qu'il ne pouvait apparemment s'en taire dans*

* L'opinion de Forbes rapportée par Arnauld dans sa dispute avec Jacques le Fèvre, prouve que ce dernier avait tort de citer Forbes au nombre des protestans qui n'ont point tenu l'inamissibilité de la grâce. C'est la justification de Forbes sur cette matière, que Bayle reconnaît être complète dans le livre d'Arnauld. Leclerc, étendant la pensée de Bayle, lui fait dire qu'Arnauld a triomphé de le Fèvre sur la question en général et lui reproche de dire le contraire dans la remarque (D) de l'article Gomarus, tom. VII. « Arnauld, dit-il, répliqua à MM. le Fèvre et » Jurieu par un même ouvrage. Comment con- » cevoir que, répondant par un seul ouvrage à » une même objection qui lui est faite par deux » hommes, il ait triomphé de l'un et qu'il ait » été confondu par l'autre ? » Il ne s'agit ici que de savoir quelle était l'opinion de Forbes, sans la discuter. Or Arnauld a prouvé victorieusement qu'elle n'était pas ce que le Fèvre la disait être.

(7) Arnauld, Calvinisme convaincu de nouveau, *pag.* 120.

ses sermons, que lorsque les presbytériens entreprirent de ruiner l'épiscopat étant soutenus par les rebelles du parlement, un des reproches qu'ils firent au malheureux Laude, archevêque de Cantorbéry, fut qu'il fomentait l'arminianisme; et la preuve qu'ils en apportaient est qu'il avait porté le roi à nommer aux évêchés d'Écosse des gens qui n'avaient presque rien qui les distinguât, sinon qu'ils étaient connus pour être de zélés arminiens, tel qu'était, disaient-ils, Forbèse élevé par ce roi à l'évêché d'Édimbourg. Cette même liberté qu'il prenait d'improuver les opinions de Genève l'avait mis en si mauvaise réputation parmi les partisans de Calvin, qu'ayant été appelé à Édimbourg avant qu'elle fût érigée en évêché pour y être pasteur, les puritains qui y étaient les plus forts ne le purent souffrir et le chargèrent d'injures en l'appelant papiste. Cela, et les autres choses que M. Arnauld étale, mettent dans une si grande évidence que les sentimens particuliers de notre Forbes sur l'inamissibilité de la grâce ne peuvent point être allégués comme une preuve qu'il soit libre aux calvinistes de rejeter ce dogme-là, qu'il est fort peu nécessaire de s'informer de ce que M. le Fèvre a répliqué, car on comprend de reste que sa réplique n'a pu être bonne. Elle est si mauvaise (8) que je ne la veux point rapporter.

(8) *Voyez le chapitre XVII de sa* Réplique à M. Arnauld.

FOULQUES, prieur de Deuil au XII[e]. siècle, était bon ami de Pierre Abélard. Il n'est guère connu, je crois, que par la lettre de consolation (*a*) qu'il écrivit à cet ami sur la perte des parties naturelles. Nous avons rapporté ailleurs (*b*) la violence dont on usa envers Abélard qui, au lieu de bien instruire l'écolière qu'on lui avait donnée, lui avait fait un enfant. Les parens de cette fille, pour se mieux venger, allèrent jusques à la racine du mal, et l'arrachèrent de telle sorte qu'ils ôtèrent au coupable le pouvoir de la rechute. Foulques, ayant su qu'Abélard ne se pouvait consoler de cette mutilation, lui écrivit une lettre, où il lui étala tous les avantages qui pouvaient sortir de cette infortune. On lui représente que ses grands dons, la subtilité de son esprit, son éloquence, son érudition, qui attiraient de toutes parts une incroyable multitude d'écoliers à son auditoire (A), l'avaient rempli d'une vanité insupportable. On touche légèrement à une autre chose qui n'avait pas peu contribué à le rendre si orgueilleux; c'est que les femmes couraient après lui (B), et se faisaient un honneur de l'arrêter dans leurs filets. On lui dit que la perte qu'il venait de faire le guérirait de cet orgueil, et le délivrerait des embûches que les femmes lui tendaient, et qui le réduisaient à une extrême indigence (C), quoique sa profession lui valût beaucoup d'argent. On l'assure que la privation de ces parties, dont il avait fait un mauvais usage, étoufferait plusieurs passions qui tourmentent les autres hommes, et lui donnerait la liberté de se recueillir en lui-même, au lieu de laisser errer son âme sur mille pensées lascives. On ajoute que ses méditations, n'étant plus interrompues par les émotions de la chair, seraient plus propres à découvrir les secrets de la nature, et les raisons de chaque chose; outre qu'il ne se ruinerait plus en galanteries, et que sa bourse ne

(*a*) *Elle est dans les* OEuvres d'Abélard, *pag.* 217, *édit. de Paris*, 1616.

(*b*) *Dans les articles d'*ABÉLARD, *tome I; et d'*HÉLOISE, *tome VII.*

serait plus la proie de ces misérables et avides courtisanes, qui le savaient si bien plumer (*c*). On lui compte pour un grand avantage que désormais il ne serait plus la terreur d'aucun mari (D), et qu'il pourrait loger sûrement partout; car n'étant suspect à aucun hôte, il serait le bienvenu dans les maisons, et n'aurait rien à craindre de la jalousie. On n'oublie pas que désormais il pourrait passer et repasser au milieu des femmes les mieux parées, et regarder les plus belles filles sans aucun péril, et sans craindre ces criminelles tentations qui à la présence de ces objets embrasent les vieillards mêmes. On le félicite de ce qu'il serait exempt de ces impures illusions qui arrivent durant le sommeil (E); exemption, lui dit-on, qui est un grand don de Dieu. Les fonctions matrimoniales, poursuit-on, et le soin d'une famille ne retarderont point votre application à plaire à Dieu (*d*), et quel bien n'est-ce pas d'être mis hors du danger, et dans l'assurance que l'on ne péchera point? On allègue l'exemple d'Origène et de quelques saints martyrs, qui se réjouissent dans le ciel d'avoir été sur la terre dans l'état dont se plaignait Abélard. On lui représente que son mal est irréparable (F), et qu'ainsi il le doit supporter patiemment. Qu'il ne reçut point cette plaie dans une mauvaise occasion (G), puisqu'il était seul dans son lit, bien endormi; et ne voulant offenser personne. On le console ensuite par d'autres raisons : on lui représente la part que prirent à sa disgrâce l'évêque, les chanoines, et tous les ecclésiastiques de Paris (H), les plaintes des habitans, et les lamentations des femmes (I). On décrit celà d'une manière très-vive, mais on touche le dernier de ces articles de consolation sans rien dire d'Héloïse (K). Et comme il paraissait avoir envie d'aller demander justice au pape, on lui dit qu'il s'en gardât bien, et qu'il lui faudrait trop d'argent pour réussir en ce pays-là (L); que les auteurs du mal avaient été châtiés (M), qu'il avait tort de se plaindre de l'église cathédrale; et que, puisqu'il était moine, il devait renoncer à la vengeance, la laisser toute entière à Dieu, et aimer jusqu'à ses plus grands ennemis. Enfin on l'exhorte à n'avoir point de regret au bonheur qu'il avait perdu, puisque ce prétendu bonheur est toujours accompagné de mille incommodités; et on l'assure que s'il persévère jusques à la fin il recouvrera au jour du jugement ce qu'on lui avait ôté, et qu'alors cette maxime de dialectique, *in habitum nunquàm potest redire privatio*, serait fausse. C'est dommage que nous n'ayons pas une réponse d'Abélard à cette lettre de consolation. Il y a quelque apparence qu'on y verrait une image de la dispute de Job avec ses amis, je veux dire qu'Abélard trouverait à répondre et à répliquer et qu'en certaines choses Foulques lui paraîtrait un consolateur fâcheux.

Au reste, le prieuré de Deuil

(*c*) *Voyez la remarque* (C).

(*d*) *Blanditiæ uxoris corporumque contactus, sine quo uxor haberi non potest, ac liberorum cura singularis quominùs Deo placeas minimè retardabunt.*

dont notre Foulques était pourvu est situé à trois lieues de Paris, près de Montmorenci. Voyez sur cela le *Genus illustre D Bernardi assertum* du père Chifflet, jésuite, où il parle d'un Eudes de Deuil, et M. Valois dans sa notice des Gaules, au mot *Parisii* (*e*).

(*e*) *Tiré d'un mémoire manuscrit qui m'est venu de la bibliothéque Mazarine.*

(A) *Les grands dons d'Abélard attiraient une incroyable multitude d'écoliers à son auditoire.*] Il en venait de Rome, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne, du Pays-Bas, et des provinces les plus éloignées de France. Notre Foulques exprime cela fort vivement, quoique son style se ressente trop de l'enflure des siècles barbares *Roma suos tibi docendos transmittebat alumnos, et quæ olim omnium artium sientiam auditoribus solebat infundere, sapientiorem te se sapiente transmissis scholaribus monstrabat. Nulla terrarum spatia, nulla montium cacumina, nulla concava vallium, nulla via difficili licet obsita periculo et latrone, quominùs ad te properarent retinebat. Anglorum turbam juvenum mare interjacens, et undarum procella terribilis non terrebat, sed omni periculo contempto, audito tuo nomine ad te confluebat. Remota Britannia sua animalia erudienda destinabat. Andegavenses eorum edomitâ feritate tibi famulabantur in suis. Pictavi, Wascones, et Hiberi: Normannia, Flandria, Theutonicus et Suevius tuum colere ingenium, laudare et prædicare assiduè studebat. Prætereà cunctos Parisiorum civitatem habitantes, et intra Galliarum proximas et remotissimas partes qui sic à te doceri sitiebant, ac si nihil disciplinæ non apud te inveniri potuisset.* Foulques n'est pas le seul qui ait parlé de cette grande affluence d'écoliers. Il y a un chroniqueur (1) qui assure qu'il en venait presque de tout le pays latin : *Petrus Abailardus, monachus et abbas, vir erat religiosus, excellentissimarum rector scholarum, ad quas penè de totâ latinitate viri litterati confluebant.* On ne saurait nier qu'il n'en vînt de delà les monts, puisque saint Bernard écrit que Pierre Abélard ne craignait rien, à cause des protecteurs qu'il croyait avoir à la cour de Rome, en la personne des cardinaux et des autres ecclésiastiques qui avaient étudié sous lui. *Securus tamen est, quoniam cardinales et clericos Curiæ se discipulos habuisse gloriatur* (2). Le cardinal Gui du Chatel, qui a été ensuite le pape Célestin II (3), était l'un de ses patrons. Si vous consultez Abélard même sur le nombre de ses disciples, il vous apprendra que, s'étant retiré à la campagne, il y fut suivi d'un tel concours d'écoliers, qu'ils ne trouvèrent ni assez de maisons, ni assez de vivres : *Ad quas* (scholas) *tanta scholarium multitudo confluxit, ut nec locus hospitiis, nec terra sufficeret alimentis* (4).

(B)... *Les femmes couraient après lui.*] Voici les termes dont Foulques se sert : on y remarquera qu'il n'avance qu'un ouï-dire. *Nam illud quod sic te, ut aiunt, præcipitem dedit, singularum scilicet fœminarum amorem et laqueos libidinis earum quibus suos capiunt scortatores, meliùs mihi videor præterire quàm aliquid dicere quod ordini nostro et regulæ nostræ religionis non concordet.*

(C) *Les femmes le réduisaient à une extrême indigence.*] Foulques, qui avait ouï dire qu'Abélard était si pauvre quand ce malheur lui arriva, qu'il ne lui restait que de vieux haillons, le prie de considérer le grand dommage que lui apportait cette particule de son corps qui lui avait été coupée, et quel fonds de profit et d'épargne il avait gagné en la perdant. Vous vous ruiniez, lui dit-il, par vos commerces impudiques; tout votre bien s'en allait dans ce vilain gouffre. *Hæc corporis particula quam omnipotentis Dei judicio et beneficio perdidisti, quantùm tibi nocuerat ac nocere quandiù permansit non desistebat, meliùs tuarum diminutio rerum*

(1) Autor chronici Moriniacensis, *apud* And. du Chesne, Not. in Histor. Calamit. Abælardi, *pag.* 1155.

(2) Epist. CXCIII.

(3) *Voyez l'Épître que saint* Bernard *lui écrit, dans les* OEuvres d'Abélard, *pag.* 2<u>00</u>.

(4) Abælardi Oper., *pag.* 19.

quàm mea possit monstrare oratio, docet. Quicquid verè scientiæ tuæ venditione perorando præter quotidianum victum et usum necessarium, sicut relatione didici, adquirere poteras, in voraginem fornicariæ consumptionis demergere non cessabas. Avara meretricum rapacitas cuncta tibi rapuerat. Nulla audierunt secula meretricem velle alteri misereri, vel pepercisse rebus appetitorum quas quoquo modo auferre potuerunt. Videtur hoc probare tua profunda paupertas, qui nihil, ut dicitur, præter pannos ex tanto quæstu habebas, cum his primum casibus subjacuisti fortunæ... Adde quod pecunia tua, si quam tibi habere licuerit (non enim est monachorum sine licentiâ proprium quid habere) vexationi distrahentium non erit obnoxia. A modo incipies possidere quod multis paulò ante distrahebatur eviscerationibus. La renommée avait sans doute grossi les choses * : je ne pense pas qu'au temps du désastre, Abélard se trouvât réduit à la condition de l'enfant prodigue, qui, ayant dépensé tout son bien avec les femmes débauchées (5), mourait de faim (6). J'avoue que son consolateur ne le représente pas réduit nommément à n'avoir pas un morceau de pain; il le représente en général réduit à de vieux haillons. On pourra même m'objecter qu'il est plus probable qu'un impudique se ruine jusques à n'avoir pas de quoi s'habiller, qu'il n'est probable qu'il manque de nourriture; car les mêmes sangsues qui lui enlèvent tout son argent, sont bien aises qu'il se porte bien : c'est leur intérêt qu'il se nourrisse de bonnes viandes; peu leur importe qu'il ait des habits; mais ce serait à leur dam qu'il n'aurait pas une santé vigoureuse, et elles aimeraient mieux fournir du leur pour le bien nourrir, que de le laisser sur les dents. Cela ne m'empêche pas de croire que Foulques avait ouï dire qu'Abélard s'était tellement ruiné avec les femmes, qu'il manquait du nécessaire, tant pour la nourriture, que pour la vêture : je ne pense pas que Foulques se soit amusé à ces distinctions subtiles entre le manger et les habits (7); mais je suis sûr qu'il déférait trop à de faux contes : car quand même on ne voudrait pas supposer que la profession d'Abélard, et son mariage avec Héloïse, le contenaient dans certaines bornes, il est difficile de s'imaginer qu'un beau garçon comme lui, beau parleur, subtil raisonneur, couvert de gloire, couru des femmes, dépensât avec elle jusqu'au dernier sou. Un homme d'esprit à sa place, et rompu au monde, aurait peut-être gagné plus d'argent à ce commerce qu'il n'y en aurait perdu. Mais voilà une chose qui manquait à Abélard : il ne savait pas la routine du monde débauché, c'était un homme d'étude : et ainsi, encore qu'il donnât aux femmes pour le moins autant d'amour qu'il en prenait, il n'aurait pas su s'en prévaloir au soulagement de sa finance. C'était un homme à être sucé à tous égards.

Je m'imagine que sans se rendre coupable d'un jugement téméraire, on peut assurer que notre Foulques connaissait très-peu l'ancien poëte Archilochus, et qu'il n'avait pas trop d'habitudes avec Élien : cependant il s'est servi d'une pensée qui ressemble à une expression d'Archilochus, rapportée par Élien. Πολλάκις τὰ κατ' ὀβολὸν μετὰ πολλῶν πόνων συναχθέντα χρήματα, κατὰ τὸν Ἀρχίλοχον, εἰς πόρνης γυναικὸς ἔντερον καταίρουσιν (8). Le traducteur n'a pas bien représenté toute la pensée du poëte grec, le mot ἔντερον

* Leclerc pense que tout ce que Foulques raconte des débauches d'Abélard n'était fondé que sur de faux bruits, et que la passion de ce dernier pour Héloïse étant devenue publique, on étendit cela trop loin : remarque inutile et perfide : inutile, puisque Bayle l'a faite; perfide, parce que c'est laisser croire qu'il dit le contraire.

(5) Ὁ καταφαγών σου τὸν βίον μετὰ πορνῶν.

Qui abligurivit victum suum cum meretricibus.
Lucæ *cap. XV, vs.* 30.

(6) Ἐγὼ δὲ λιμῷ ἀπόλλυμαι.

Ego verò fame pereo.
Ibid., *vs.* 17.

(7) *Ces distinctions pourraient avoir lieu, supposé que l'on ne pût pas aller au change; mais Abélard était à Paris, où, si un galant n'a plus la bourse fournie, on le laisse là, on en cherche d'autres qui soient en état de fournir à l'appointement, et on se soucie aussi peu de la nourriture que des habits du premier.*

(8) Ælian., Hist div., *lib. IV, cap. XIV, pag. m.* 276. *Voici la version de* Vulteius. *Sæpè pecuniæ, quas multo cum labore quis sigillatim per obolos vix comparserit, juxta Archilochum, universæ semel in scorti marsupium effunduntur.*

ne se doit prendre pour la bourse en cet endroit-là, que par métaphore : le docte Kuhnius n'y a pas été trompé : κακέμφατον, dit-il (9), *et sensus turpiculus subest voci* ἔντερον. *Ita Stoici* τὴν συνουσίαν *pro suâ* εὐθυῤῥημοσύνῃ *definiunt* ἐντερίου παράτριψιν, *etc.* Nicétas Choniate applique cette pensée d'Archilochus au règne d'Alexis-Manuel Comnène (10) : Τὸ τοῦ Ἀρχιλόχου ἄντικρυς ἐπεραίνετο, ὅ φησιν, εἰς ἔντερον πόρνης πολλάκις μεταῤῥυΐσκεσθαι τὰ χρόνῳ καὶ πόνῳ συλλεγέντα μακρῷ. *Ut planè id fieret quod Archilochus scribit, ea sæpè in scorti pudenda confluere, quæ longo labore et tempore sint congesta.* On peut aussi comparer l'expression de Foulques, *in voraginem fornicariæ consumptionis demergere non cessabas*, avec un passage de Sidonius Apollinaris, où un pareil désordre est appelé *sumptuositas domesticæ Charybdis.* Le passage est bon, et contient la conduite d'un jeune homme, qui, après s'être ruiné par un vilain concubinage, avait enfin ouvert les yeux, et renonçant à cet infâme commerce, s'était marié fort avantageusement. L'auteur eût voulu que le changement de vie eût été plus saint, et qu'on fût passé du concubinage à la continence ; mais il n'est donné qu'à peu de gens, ajoute-t-il, de commencer par les grandes choses, et de se retrancher tout, immédiatement après s'être permis tout. *Hic proximè abrupto contubernio ancillæ propudiosissimæ, cui se totum consuetudine obscœnâ junctus addixerat, patrimonio, posteris, famæ subitâ suî correctione consuluit. Namque per rei familiaris damna vacuatus, ut primùm intelligere cœpit, et retractare quantum de bonusculis avitis paternisque sumptuositas domesticæ Charybdis abligurisset; quamquam serò resipiscens, attamen tandem veluti frænos momordit, excussitque cervices, atque Ulyxeas (ut ferunt) ceras auribus figens, fugit adversùm vitia surdus, meretricii blandimenta naufragii : puellamque (prout decuit) intactam vir laudandus in matrimonium assumpsit, tam moribus natalibusque summatem, quàm facultatis principalis. Esset quidem gloria, si voluptates sic reliquisset, ut nec uxori conjugaretur : sed etsi fortè contingat ad bonos mores ab errore migrare, paucorum est incipere de maximis : et eos qui diù totum indulserint sibi, protinùs totum et pariter incidere* (11). Voyez les notes de M. Rigault, et celles de M. Gudius, sur un passage de Phèdre (12), vous y trouverez bien des sentences touchant l'adresse avec laquelle une malhonnête femme met ses galans à l'aumône. Foulques n'ignorait pas cette vérité, et il croyait qu'Abélard l'avait éprouvée. Il n'aurait pu s'exprimer plus fortement quand même il eût été en état de profiter de la lecture *del signore Stefano Guazzo*, qui a dit ce que je m'en vais copier. *Sono piu dannose le* donne *vecchie* che le giovani, *perche, secondo il volgar detto, la capra giovane mangia il sale, e la vecchia mangia il sale, e'l sacco.... cosi alla fine vi risolverete, che siamo posti al mondo dalle donne, per esser rovinati dalle donne : e perciò diceva un meschino, che se ne moriva di mal francese : donna m'ha fatto, e donna m'ha disfatto* (*). *È certo che disfanno in due modi, se crediamo a quel gentil poeta, che disse,*

Succia Lesbia la borsa, e succia il core,
Pazzo è chi compra con due sangui amore (13).

(D) *La terreur d'aucun mari.*] Je n'ai point traduit littéralement, de peur de donner dans une expression un peu trop comique, car voici ce que dit Foulques : *Hoc quoque magni existimare debes, quòd nulli suspectus ab omni hospite hospes tutissimè recipiaris. Maritus uxoris violationem ex te vel lectuli concussionem minimè formidabit.*

(E) *Regarder les plus belles filles sans aucun péril, ... exempt de ces impures illusions qui arrivent durant le sommeil.*] Afin qu'on sache que je n'amplifie point, je ferai voir ici les propres paroles de l'auteur.

(9) Kuhnius, in Ælian., *ibid.*

(10) Nicetas Choniates, *in* Alexi Man. Comneno, *pag.* 253, *edit. Genev.*, 1593, *in*-4°.

(11) Sidon. Apollinar., epist. VI, *lib. IX*, *pag. m.* 571.

(12) *Sur ces paroles de la* IIe. fable *du IIe. livre :*

A fœminis utcunque spoliari viros
Ament, amentur, nempè exemplis discimus.

(*) *Tiré de la* Forêt nuptiale *de* Jean Névisan, *l.* 2, *n.* 100. Rem. crit.

(13) Stefano Guazzo, la civil Conversatione, *lib. II, pag. m.* 261.

Decentissimè ornatarum turmas matronarum inviolabiliter pertransibis, virginum choros flore juventutis splendentium, quæ etiam senes jam calore carnis destitutos suis motibus in fervorem libidinis inflammare consueverunt, non timens earum incessus et laqueos, securus et sine peccato miraberis.... Omninò post hos hujus fragilissimæ fragilitatis fluxus, quod magnum Dei gratiæ munus in hoc ordine æstimo, nocturnas somniorum illusiones te minimè sentire ita certum est, sicut certum est quoniam voluntatem, si fortè aderit, nullus sequetur effectus. Il n'est pas nécessaire de prouver que Foulques avait raison de mettre cela parmi les plus grands avantages dont la vie d'un ecclésiastique puisse être gratifiée. Chacun comprend qu'une personne qui se destine à la continence se doit estimer heureuse quand elle a le cœur couvert d'un si fort calus par rapport à la beauté, que toutes les flèches de Cupidon n'y font que blanchir. Elle doit souhaiter quant à ce feu-là les propriétés qu'avaient les Hirpes à l'égard du feu ordinaire (14). C'est le chemin de la chasteté non-seulement le plus commode, mais aussi le plus sûr; car ceux qui ne peuvent se maintenir dans cette voie que par de fréquens combats, sont fort à plaindre : ils vivent dans l'agitation et dans l'inquiétude; leur état est toujours douteux; la victoire est quelquefois chancelante (15), elle se déclare même contre eux; ils n'éprouvent que trop souvent que les armes sont journalières, et ils ne sortent presque jamais victorieux de ces combats sans être couverts de plaies. On a raison de juger que ceux qui passent leur vie entre les mains des médecins sont misérables (16). Cela n'est pas moins vrai par rapport à ceux qui ont à combattre la rébellion du tempérament, et qui sont contraints d'opposer toujours quelque barrière aux irruptions de la chair. Cette condition est déplorable : on y est souvent forcé derrière ses retranchemens : la conscience en gémit et en soupire : quels progrès n'eût-on pas pu faire dans le chemin de la perfection, si l'on eût pu marcher sans cette sorte d'entraves, et sans perdre tant de temps en livrant combat à l'ennemi à chaque pas? Pour ce qui regarde l'autre point, je veux dire les impuretés du sommeil, saint Augustin nous dira quel est l'avantage dont notre Foulques félicitait son ami; saint Augustin, dis-je, qui demande à Dieu la grâce d'être délivré de la faiblesse qu'il sentait encore à cet égard. Il acquiesçait dans des songes à des désordres à quoi il ne consentait pas lorsqu'il veillait, et il gémit de ce grand reste d'infirmité. *Adhuc vivunt in memoriâ meâ*, dit-il (17), *talium rerum imagines, quas ibi consuetudo mea fixit : et occursant mihi vigilanti quidem carentes viribus, in somnis autem non solùm usque ad delectationem, sed etiam usque ad consensionem factumque simillimum. Et tantum valet imaginis illusio in animâ meâ et in carne meâ, ut dormienti falsa visa persuadeant, quod vigilanti vera non possunt...... Numquid non potens est manus tua, Deus omnipotens, sanare omnes languores animæ meæ, atque abundantiore gratiâ tuâ lascivos motus etiam mei soporis extinguere? Augebis, Domine, magis magisque in me munera tua, ut anima mea sequatur mea ad te, coucupiscentiæ visco expedita, ut non sit rebellis sibi : atque ut in somnis etiam, non solùm non perpetret istas corruptelarum turpitudines per imagines animales usque ad carnis fluxum, sed ne consentiat quidem.*

(F) *Il représente à Abélard, que son mal est irréparable.*] Le fait est certain : il n'arrive pas ici ce qui arrivait à l'arbre de la sibylle; dès qu'on en avait coupé le rameau d'or, il en renaissait un tout pareil (18). Celui qui a dit, en parlant du pucelage, qu'on ne le saurait perdre qu'une fois, et qu'il n'y a point d'artifice capable de le réparer (19), a eu raison dans le fond; mais il savait apparemment que si par des coups d'industrie

(14) *Voyez la remarque* (M) *de l'article* Loyola, *tom. IX.*

(15) *Voyez la remarque* (N) *de l'article* Fontevraud, *pag.* 513.

(16) Vivere medicè est miserè vivere.

(17) Aug. Confess., *lib. X, cap. XXX, pag. m.* 217, 218.

(18) *Primo avulso non deficit alter*
Aureus, et simili frondescit virga metallo.
Virg., Æn., *lib. VI, vs.* 143.

(19) . . . . *Nullâ reparabilis arte*
Læsa pudicitia est, deperit illa semel.
Ovid., ep. V, *vs.* 103 Heroïd.

on ne peut pas recouvrer l'original, on en recouvre du moins quelquefois une copie (20). Il n'en va pas ainsi de la plaie d'Abélard : elle n'est point susceptible de raccommodage ; il n'y a point de rhabilleurs pour cela, ni de pièces postiches à acheter : c'est un cyprès (21). La conséquence que Foulques tire n'est pas si certaine : ne vous affligez point, dit-il, de la perte de votre membre; car il ne reviendra jamais, la nature ne souffre point qu'il se rétablisse. *Ergò, frater, ne doleas, nec contristeris, nec perturbatione hujus incommodi quatiaris, præsertim cùm hoc tam plures, ut dictum est, utilitatis afferat fructus, et quod hoc modo factum est semper et irreparabile permaneat et evulsum. Sic hoc tibi solamen assiduè, quod redintegrari natura non patitur, leviùs potest tolerari.* On dirait que, dans ces dernières paroles, Foulques avait eu en vue cette sentence d'Horace,

. . . . levius fit patientiâ,
Quidquid corrigere est nefas (22) ;

mais il n'en rapporte pas bien le sens : ce poëte ne veut pas dire qu'on peut supporter plus aisément une perte irréparable, qu'une perte réparable; il dit seulement que le poids d'une perte irréparable devient plus léger, lorsqu'on se résout à le porter patiemment.

Il faut convenir que la plupart des lieux communs de consolation ont deux faces, et qu'ils peuvent servir à deux mains. Ils ont le défaut de pouvoir être rétorqués : car, par exemple, qu'y a-t-il de plus sensé que de ne rien faire d'inutile ? Sur ce pied-là vous raisonnez bien contre une mère affligée de la mort de son cher fils, si vous lui dites que ses pleurs ne servent de rien, et que quoi qu'elle fasse, ou qu'elle dise, elle ne fera point revivre son fils. Mais c'est cela même, vous peut-on répondre, qui me rend inconsolable ; car, si je pouvais réparer ma perte, je la supporterais patiemment : si j'espérais, comme on fait dans le négoce, de regagner sur un vaisseau ce que j'aurais perdu sur un autre, je n'aurais pas un grand besoin de consolation. Je ne doute point que Foulques n'eût mieux réussi à consoler, si Abélard n'avait perdu que sa barbe : de quoi vous affligez-vous ? lui eût-on dit, on vous a coupé votre barbe : voilà un grand malheur ! attendez encore quelques mois, et vous en aurez une autre. Il eût trouvé là, je m'assure, un grand motif de consolation ; mais la seule pensée que son mal était incurable, et soumis autant ou plus qu'aucune autre chose à cette dure règle de philosophie, *à privatione ad habitum non datur regressus ;* cette seule pensée, dis-je, que son consolateur lui alléguait comme une puissante raison de prendre patience, faisait son principal désespoir : et ce n'était pas l'entendre que de lui dire qu'enfin cette règle serait fausse, savoir *en la résurrection au dernier jour* (23) ; car il pouvait répondre qu'alors il n'aurait que faire de cela, puisqu'*en la résurrection on ne prend ni on ne donne des femmes en mariage, mais que l'on est comme les anges de Dieu au ciel* (24).

Notez qu'on peut confirmer par le témoignage du principal des sept sages de la Grèce ce que j'ai dit ci-dessus de l'irréparabilité d'une perte : c'est qu'elle est propre à rendre les gens plus inconsolables. Solon pleurait la mort de son fils ; on lui représenta que ses larmes ne servaient de rien : c'est à cause de cela même, répondit-il, que je pleure. Αὐτόν φησι Διοσκουρίδης ἐν τοῖς ἀπομνημονεύμασιν ἐπείδη δακρύοι τὸν παῖδα τελευτήσαντα..... πρὸς τὸν εἰπόντα, ἀλλ' οὐδὲν ἀνύττεις, εἰπεῖν, δι' αὐτὸ δὲ τοῦτο δακρύω, ὅτι οὐδὲν ἀνύττω. *Ipsum refert Dioscorides in commentariis cùm lacrymaretur ac lugeret defunctum filium..... diceretur que à quodam, at nihil proficis, respondisse, et propter hoc ipsum illacrymor quia nihil proficio* (25). Voyez dans la remarque (K) de l'article AMPHIARAUS, comment Carnéade réfutait quelques lieux communs de consolation.

(G) ..... *Qu'il ne reçut point cette*

(20) *Il y a des affronteuses qui se disent des rhabilleuses de pucelages.* Furetière, *au mot* Pucelage.

(21) *Cupressi mortuorum domibus ponebantur ideò quia hujus generis arbor excisa non renascitur, sicut ex mortuo nihil est jam sperandum.* Festus.

(22) Horat., od. XXIV, *lib. I*, *vs.* 19, 20.

(23) *Saint* Jean, *chap. XI*, *vs.* 24.

(24) *Saint* Matthieu, *chap. XXII*, *vs.* 30.

(25) Diogen. Laërt., *in* Solone, *lib. I*, *num.* 63.

plaie dans une mauvaise occasion.] On veut dire qu'il ne fut point pris sur le fait avec une femme, ce qui a coûté à quelques-uns les mêmes parties qu'il avait perdues. *Fer et hæc, ut ait ille, solatia tecum, quoniam tempore hujus diminutionis vel thorum violando, vel in aliquo fornicationis veneno minimè deprehensus es.* Cette consolation était meilleure que la précédente, quoiqu'il faille convenir qu'Abélard s'était attiré sa disgrâce par une faute qui n'était pas moins criante qu'un adultère. Il ne pouvait donc pas dire avec la même confiance que cet autre eunuque :

> . . . . . *Quid fortunæ, stulte, delictum arguis?*
> *Id demum est homini turpe, quod meruit pati* (26).

Mais enfin sa faute était passée; et quand on le mutila il ne songeait à faire tort à personne. En général, la maxime est bonne,

> *Quæ venit ex merito pœna, dolenda venit.*

Soit qu'Abélard pût ou ne pût pas s'en faire l'application. Au reste, il y a de bonnes autorités qui prouvent que ceux qu'on surprenait en flagrant délit y laissaient l'instrument de leur crime. Plaute (27) fait parler ainsi son Syncérastus :

> — Syn. *Facio quod manifesto hi mœchi haud fermè solent.*
> Mi. *Quid id est?* Syn. *Refero vasa salva.*

C'est-à-dire, *Je fais ce que les adultères ne font pas d'ordinaire.* Mi. *Eh quoi?* Syn. *Je rapporte mes pièces en bon état.* Je me sers de la traduction de M. Dacier qui rapporte ce passage dans sa note sur un endroit d'Horace, où il est parlé de cette même espèce de punition (28). Le Périplectomène du même Plaute (29) non-seulement veut ainsi traiter le Rodomont, mais il veut aussi lui pendre au cou, en guise de jouet d'enfant, les pièces coupées.

> *Vide, ut tibi istic sit acutus*, Cario, *culter probe.*
> Ca. *Quin jamdudum gestit mœcho hoc abdomen adimere,*
> *Ut faciam quasi puero, in collo pendeant crepundia.*
> . . . .
> Pe. *Cur es ausus subagitare alienam uxorem? impudens!*

Térence s'est contenté de dire (30) qu'on avait déjà lié le patient, et qu'on allait lui faire souffrir la peine des adultères; mais, ou parce qu'il a plus de modestie que Plaute, ou parce qu'il fait parler une servante, il ne dit pas ce que c'est. On l'entendait bien.

> — *Ut ne viderem, misera huc effugi foras,*
> *Quæ futura exempla dicunt in eum indigna.*
> — *Colligavit primum eum miseris modis* —
> — *Nunc minatur porrò sese id quod mœchis solet,*
> *Quod ego nunquàm vidi fieri; neque velim.*

Voyez dans Valère Maxime (31) deux exemples de ce châtiment. Par les lois d'Égypte (32) c'était la peine de ceux qui violaient une femme. Zonaras rapporte que l'empereur Justinien condamna à cette peine ceux qui commettaient le péché contre nature. *In eos Justinianus pœnam planè convenientem statuit. Nam quâ parte erant tam ignominiosi, hâc eos privari imperabat, ut Zonaras prodidit. Quid enim? (aiebat) si sacrilegium commisissent, nonne eis manus amputâssem* (33)? Quoi, disait-il, s'ils eussent commis un sacrilége, ne les eussé-je point condamnés à perdre les mains? La proportion du châtiment à la faute avait assez de justesse, et c'était le moyen de pourvoir à l'avenir : un galant qui se pouvait échapper avec toutes ses pièces revenait un autre jour à la charge; il faisait comme ces soldats fuyards dont on a dit qu'ils se battent une autre fois. Pour obvier à cela on en venait à l'amputation (34).

L'un des auteurs que j'ai cités (35) rapporte une petite épigramme de Martial, où l'on se moque d'un mari qui avait fait couper le nez au galant

(26) Phædr., fab. XI, *lib. III.*
(27) *In* Pœnul., *sc. II, act. IV, vs.* 40.
(28) . . . . *Quin etiam illud*
Accidit, ut cuidam testes, caudamque salacem
Demeteret ferrum. . . . .
Horat., sat. II, *lib. I, vs.* 44.
(29) *In* Milit. glor., *sc. ult.*, *vs.* 5.
(30) Eunuchus, *act. V, sc. V, vs.* 3.
(31) *Lib. VI, cap. I, num.* 13.
(32) Diod. Siculus, *lib. I, cap. LXXVIII.*
(33) Salmuth, in Pancirollum, Rerum memorab. *part. II, pag. m.* 86.
(34) Ἀνὴρ ὁ φεύγων καὶ πάλιν μαχήσεται.
Vir qui fugit rursùm integrabit prælium. Démosthène *allégua ce vers quand on lui reprocha sa fuite. Voyez* Aulu-Gelle, *liv. XVII, chap. XXI.*
(35) Salmuth, in Pancirol., Rerum memor., *part. II, pag.* 86.

de son épouse. Elle n'y a rien perdu, lui dit-on, ce n'est point par-là que vous aviez été offensé.

Quis tibi persuasit nares abscindere mœcho?
Non hâc peccatum est parte, marite, tibi.
Stulte, quid egisti? nihil hìc tua perdidit uxor,
Cùm sit salva sui mentula Deiphobi (36).

Un poëte du XVIe. siècle exerça sa muse sur une semblable pensée; mais il changea les circonstances du fait. Voici son épigramme :

De marito, cujus mœcha erat conjux.

Cum mœchâ sensit mœchum dormire maritus,
Extemplò uxori construit ille dolos.
Nocte semel mediâ repetens sua limina, mœchum
Cum mœchâ in tepido conspicit esse toro.
Distringit gladium, mœchæ duo brachia scindit,
Atque duos mœchi dissecat ense pedes.
Non sic debuerat facinus punire nefandum:
Pars, quâ peccatum est, hæc resecanda fuit (37).

(H) *On représenta à Abélard la part que prirent à sa disgrâce.... les ecclésiastiques de Paris.*] Rien ne montre davantage l'extrême considération où était ce philosophe. Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans la lettre de notre Foulques; car il ne tient pas à lui qu'on ne se figure presque toute la ville de Paris affligée et désolée pour la perte des parties honteuses de Pierre Abélard. Le consolateur tire de ce deuil public l'une de ses bonnes raisons : comme si cette grande marque de l'affection des Parisiens valait mieux que tout ce qu'Abélard avait perdu (38). Je ne crois pas que le perdant acquiesçât à cette appréciation, et il aurait sans doute mieux aimé ignorer toute sa vie l'amitié qu'on avait pour lui, que de la connaître à ce prix-là. Cela eût été bon à dire à des gens qui auraient laissé chômer ce bien : mais Abélard le cultivait d'importance, et en tirait un bon revenu, et prétendait le faire toujours bien valoir. Quoi qu'il en soit, rapportons les paroles du consolateur. *Plangit hoc tuum vulnus et damnum venerabilis episcopi benignitas, qui quantùm licuit vacare justitiæ studuit. Plangit liberalium canonicorum ac nobilium clericorum multitudo. Plangunt cives civitatis hoc dedecus reputantes, et dolentes suam urbem tui sanguinis effusione violari.* Voyez le reste ou à la note, ou dans la remarque suivante. Voyez aussi la remarque (N) de l'article HÉLOÏSE; j'y ai cité ce qu'Abélard a dit lui-même de l'affliction que son aventure causa.

(I)..... *et les lamentations des femmes.*] Elles versèrent d'aussi chaudes larmes, que si elles avaient perdu chacune dans une bataille son mari ou son galant. Il n'y avait pas eu mort d'homme, il est vrai; mais néanmoins elles avaient perdu leur champion, et leur épée de chevet. C'est Foulques qui parle de la sorte (39). Elles avaient perdu leur Adonis; leurs pleurs devaient donc être plus effectifs que ceux de ces femmes de l'antiquité qui célébraient tous les ans la mémoire du deuil de Vénus pour la mort d'Adonis (40) *plangentes Adonidem* (41). Il me semble que le consolateur ne devait pas toucher cette corde; cela n'était aucunement propre à son dessein, et ne pouvait qu'irriter le déplaisir du malheureux Abélard, par deux raisons invincibles : car, premièrement, il voyait par-là d'une façon très-particulière l'importance du bien qu'il avait perdu : secondement, il apprenait une faveur dont il ne se sentait pas capable de bien témoigner jamais sa reconnaissance. Je le dis et je le répète : notre Foulques est un rhétoricien trop ampoulé, et il confond deux choses qui devaient être distinguées. Il veut que les pleurs de toutes ces femmes, *singularum fœminarum*, vinssent de ce qu'elles perdaient leur champion, *militem suum*; mais cela ne pouvait être véritable que d'un petit nombre qu'Abélard avait déjà vues de près,

(36) Mart., epigr. LXXXV, *lib. III.*

(37) Jo. Vulteius, epigramm., *lib. II*, *pag.* m. 136.

(38) *Tantus omnium luctus extitit, ut meliùs mihi videaris te debere velle periisse, quàm servâsse quod periit. Felix se nescit amari. Penè tota civitas in tuo dolore contabuit. Habes arrham veræ dilectionis in te, quam si priùs agnovisses nullas, meo judicio, divitias illi comparabiles æstimares.*

(39) *Quid singularum fœminarum referam planctum quæ, sic hoc audito, lachrymis, more fœmineo, ora rigarunt propter te* MILITEM SUUM, *quem amiserant, ac si singulæ virum suum aut amicum sorte belli reperissent extinctum?*

(40) *C'est-à-dire, selon quelques-uns, pour un désastre arrivé au pauvre Adonis, semblable à celui de Pierre Abélard. Voyez la remarque* (L) *de l'article* ADONIS.

(41) Ézéch., *chap. VIII*, *vs.* 14.

ou qui espéraient d'avoir un jour quelque part à ses bonnes grâces. Il fallait donc dire, ou que les autres ne pleurèrent point, ou que, si elles pleurèrent, ce fut moins par quelque amitié pour Abélard, que par la crainte des conséquences : je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare manière de punir l'impudicité ne s'introduisît dans le monde, et que l'exemple du chanoine ne devînt contagieux. Ainsi les unes pleurèrent, parce qu'on leur avait enlevé leur bien, et les autres, parce que cela faisait une planche qui les exposait à perdre le leur (42). Voilà une distinction que Foulques a négligée mal à propos. Il y a dans la Bibliothéque Universelle un fait si propre pour cette remarque, qu'il faudrait que j'ignorasse, ou que je négligeasse d'une façon excessive les règles des assortimens, si je ne le rapportais pas. Le voici donc. « Les Grecs faisaient la » guerre au duc de *Bénevent*, et le » malmenaient assez. *Thedbald*, mar- » quis de Spolète, son allié, étant » venu à son secours, et ayant fait » quelques prisonniers, ordonna qu'on » leur coupât les parties qui font » les hommes, et les renvoya en » cet état au général grec, avec » ordre de lui dire qu'il l'avait fait » pour obliger l'empereur, qu'il sa- » vait aimer beaucoup les eunuques, » et qu'il tâcherait de lui en faire » avoir bientôt un plus grand nom- » bre. Le marquis se préparait à te- » nir sa parole, lorsqu'un jour une » femme, dont ses gens avaient pris » le mari, vint tout éplorée dans le » camp et demanda à parler à *Thed-* » *bald*. Le marquis lui ayant deman- » dé le sujet de sa douleur : Seigneur, » répondit-elle, je m'étonne qu'un » héros comme vous s'amuse à faire la » guerre aux femmes, lorsque les » hommes sont hors d'état de lui ré- » sister. *Thedbald* ayant répliqué que » depuis les amazones il n'avait pas » ouï dire qu'on eût fait la guerre à » des femmes : Seigneur, répartit la » Grecque, peut-on nous faire une » guerre plus cruelle, que de priver » nos maris de ce qui nous donne de » la santé, du plaisir et des enfans ? » Quand vous en faites des eunuques, » ce n'est pas eux, c'est nous que » vous mutilez : vous avez enlevé ces » jours passés notre bétail et notre » bagage, sans que je m'en sois plainte; » mais la perte du bien que vous » avez ôté à plusieurs de mes compa- » gnes étant irréparable, je n'ai pu » m'empêcher de venir solliciter la » compassion du vainqueur. La naï- » veté de cette femme plut si fort à » toute l'armée qu'on lui rendit son » mari et tout ce qu'on lui avait » pris. Comme elle s'en retournait, » Thedbald lui fit demander ce qu'el- » le voulait qu'on fît à son mari, au » cas qu'on le trouvât encore en ar- » mes. Il a des yeux, dit-elle, un » nez, des mains, des pieds : c'est- » là son bien que vous pouvez lui » ôter, s'il en est digne ; mais laissez- » lui, s'il vous plaît, ce qui m'appar- » tient (43). »

Notez que, selon toutes les apparences, cette femme aurait mieux aimé que l'on eût ôté la vie à son mari, que de le voir revenir eunuque, état où elle eût trouvé les maux du veuvage, sans y en trouver les commodités : elle n'aurait eu ni la liberté de se remarier, ni le droit de faire rompre son mariage sous prétexte d'impuissance ; car les tribunaux de justice n'eussent point reçu ses plaintes : ils n'ont point d'égard à une impuissance qui vient par de pareils accidens. Observons, en passant, que les Romains n'eussent point blâmé le goût de cette femme. Ils étaient eux-mêmes ainsi disposés qu'ils aimaient mieux perdre la vie que la virilité. C'est ce que César représenta aux ambassadeurs de Pharnace, en se plaignant de la cruauté que l'on avait eue pour les Romains qui trafiquaient dans le royaume du Pont. *Se magnas et graves injurias civium Romanorum qui in Ponto negotiati essent, quoniam in integrum restituere non posset, concedere Pharnaci. Nam neque interfectis amissam vitam, neque exectis virilitatem restituere posse, quod quidem supplicium* GRAVIUS MORTE *cives Romani subissent* (44).

(42) *C'est à peu près ce que dit* Horace, epist. I, lib. II, *par rapport aux traits satiriques*,

. . . . Doluêre cruento
Dente lacessiti : fuit intactis quoque cura
Conditione super communi. . . . .
vs. 150.

(43) Bibliothéque universelle, *tom. XI*, *pag.* 10.

(44) Hirtius, de Bello Alexandrino, *pag. m.* 411.

(K) *Mais sans rien dire d'Héloïse.*] Il ne s'en faut pas étonner, car comme elle était la plus lésée de toutes, ses regrets s'entendaient d'eux-mêmes: et on n'aurait rien appris à son époux en lui disant qu'elle avait pleuré à chaudes larmes. Il est vrai qu'elle était alors dans un couvent; mais elle n'y avait que l'habit de religieuse, et les visites secrètes qu'elle y recevait de son mari n'étaient point un simple verbiage : ils avaient l'adresse de se retirer dans quelque coin pour s'entretenir tout à leur aise (45) ; et il y avait long-temps qu'elle savait comment se passaient ces choses sous l'habit de religieuse (46). Ainsi elle n'avait point renoncé au bien dont on priva son mari. Pour juger de la douleur qui perça son âme à l'ouïe de cette nouvelle, je ne veux pas m'arrêter à la nouvelle version de ses lettres (47). *Qu'ils furent cruels* (c'est ce que porte cette traduction) *lorsque leur aveugle fureur pressa un assassin de vous surprendre dans le sommeil! Si nous eussions été ensemble, je vous aurais défendu aux dépens de ma propre vie ; mes seuls cris auraient arrêté son bras. Mais en cet endroit l'amour est offensé, et ma pudeur jointe à mon désespoir m'ôte la parole. Il ne m'est pas permis de dire tout ce que je pense là-dessus, et je ne le pourrais même, quand il me serait permis. Aussi bien y a-t-il de l'éloquence à se taire, quand la grandeur des malheurs ne peut plus être exprimée.* Que cela est significatif! c'est la nature qui parle; on dirait que ce n'est point un langage d'imagination, mais un langage d'expérience et de sentiment, et qu'on a pu se bien mettre à la place d'Héloïse (48). Je voudrais qu'elle eût tenu ce language, et je suis fâché de n'avoir point vu dans l'original latin, ce que j'ai lu dans la paraphrase française. Mais si elle n'a point dit qu'elle aurait exposé sa vie pour sauver le sexe de son mari, et que ses cris auraient pu être capables de préserver de la main de l'assassin ce précieux joyau et cet inestimable bijou, elle a dû le dire : l'on ne peut trouver mauvais que le traducteur lui ait prêté une pensée aussi vraisemblable que celle-là. Néanmoins, je ne veux pas me servir de cette règle pour juger de la douleur d'Héloïse. Son latin m'en fournit assez d'autres. Ses murmures contre la providence de Dieu vont jusqu'au blasphème. Il n'en échappa jamais tant à Job, qui avait perdu tout son bien, et tous ses enfans, et qui avait été affligé en sa personne d'une manière déplorable. Héloïse croit avoir perdu plus qu'il ne perdit, quoiqu'elle et son mari se portent bien; mais après tout, dit-elle, voilà ce qui m'en reste, je sais qu'il n'est pas mort, tout autre plaisir procédant de sa personne m'est interdit (49). Là-dessus elle pousse les plaintes les plus outrées qui se puissent voir, contre la Providence divine. Elle dit que Dieu l'a traitée si cruellement, qu'il a décoché sur elle toutes les flèches de son carquois, en sorte qu'il ne lui reste plus rien avec quoi il puisse faire du mal aux autres, et que chacun peut désormais vivre en sûreté de ce côté-là. Le seul trait, poursuit-elle, dont il n'a pas voulu me percer, est celui qui en me donnant la mort aurait pu finir ma misère; il a peur, quoiqu'il me fasse continuellement mourir, que je ne meure. *O, si fas sit dici, crudelem mihi per omnia Deum! ô inclementem clementiam! ô infortunatam fortunam! quæ jam in me universi conaminis sui tela in tantum consumpsit, ut quibus in alios sæviat jam non habeat. Plenam in me pharetram exhausit, ut frustrà jam alii bella ejus formident. Nec si ei adhuc telum aliquod superesset, locum in me vulneris inveniret. Unum inter tot vulnera metuit ne morte supplicia finiam, et cùm interimere non cesset, interitum tamen quem accelerat timet.* Toute la suite de son discours montre que ses horribles murmures n'ont point d'autre fondement que le malheur qui lui ôta son mari; et l'on

(45) *Voyez la remarque* (E) *de l'article* Héloïse, *tom. VII.*

(46) *Elle se déguisa ainsi, quand elle s'en alla accoucher chez la sœur de Pierre Abélard. Voyez son article, citation* (b).

(47) *Imprimée à la Haye, chez Jean Alberts*, 1693.

(48) *On m'a dit qu'en effet une femme est l'auteur de cette version.*

(49) *Ubi nullum nisi te remedium habeam, et nullum aliud in te nisi hoc ipsum quòd vivis, omnibus de te mihi aliis voluptatibus interdictis, cui nec præsentiâ tuâ concessum est frui, ut quandoque mihi reddi valeam.*

n'en saurait douter après ce qu'elle confesse dans la page 59 (50). Elle se donne une liberté sans bornes de critiquer la Providence, comme si Dieu les avait châtiés lorsqu'ils ne le méritaient pas, et les avait supportés lorsqu'il fallait les châtier. Dieu, dit-elle, n'a rien fait contre nous pendant que nos plaisirs étaient criminels ; il a attendu à nous punir, que le mariage les eût rendus légitimes ; *et ut ex injuriâ major indignatio surgeret, omnia in nobis æquitatis jura pariter sunt perversa. Dum enim solliciti amoris gaudiis frueremur, et ut turpiore, sed expressiore vocabulo utar, fornicationi vacaremus, divina nobis severitas pepercit. Ut autem illicita licitis correximus, et honore conjugii turpitudinem fornicationis operuimus, ira Domini manum suam super nos vehementer aggravavit, et immaculatum non pertulit thorum qui diù ante substinuerat pollutum* (51). Cette pauvre femme était dans une grande illusion, si elle s'imaginait qu'il y eût une grande pureté dans son amour, sous prétexte qu'elle n'avait pas cessé d'aimer son mari depuis qu'on l'avait rendu impuissant. Elle lui reproche qu'il n'avait eu pour elle qu'un amour lascif, puisqu'il l'avait négligée dès qu'il n'avait pu jouir de la volupté charnelle par son moyen (52) : mais n'avoue-t-elle pas (53) qu'elle regrette les plaisirs passés ; qu'elle songe nuit et jour aux embrassades amoureuses dont son mari l'avait régalée ? Ne dit-elle pas que la volonté de continuer ne cesse point dans son cœur (54) ? Si ce n'est point là un amour de concupiscence, un amour de chair et de sang, qu'est-ce qui le sera ? Abélard comprit fort bien cette vérité ; et il exhorta sa femme à former d'autres pensées, de peur qu'elle n'encourût de justes reproches d'amour impur. *Cave obsecro*, lui dit-il (55), *ne quod dixit Pompeius mœrenti Corneliæ tibi improperetur turpissimè*,

. . . . Vivit post prælia Magnus,
Sed fortuna perit, quod defles illud amâsti (*).

Attende, precor, id et erubesce, nisi admissas turpitudines impudentissimas commendes.

(L) *On dit à* Abélard *qu'il lui faudrait trop d'argent pour réussir en ce pays-là.*] Notre Foulques parle si désavantageusement de la cour de Rome, que si on ne l'a point mis dans le Catalogue des Témoins de la Vérité, ce n'est pas sa faute. Il dit que rien ne peut assouvir l'avarice des Romains, et que si Pierre Abélard va voir le pape sans être bien chargé d'argent, son voyage sera inutile. Il faut l'entendre lui-même ; il parle une langue où les termes les plus grossiers se souffrent mieux que dans la nôtre. *Nunquid non audisti aliquando de Romanorum avaritiâ et impuritate ? quis unquàm suis potuit opibus meretricum voraginem satiare? quis potuit sacculis cupiditatis earum sufficere crumenis ? . . . . . Substantia tuæ rei ad visitationem romani pontificis cùm aut modica sit aut nulla, minimè sufficit. Quid palatinis morsibus objectabis ?..... si defecerit* (pecunia) *et iter tamen impleveris, incassum te sudâsse nulli dubitare fas est : quotquot enim nostris temporibus ad illam sedem sine pondere pecuniæ accesserunt, perditâ causâ, confusi et reprobi abscesserunt.* Ce mal dure encore aujourd'hui, s'il en faut croire M. Hallier, écrivant de Rome au père Dinet, jésuite, le 16 juin 1653. M. Hallier était l'un des députés qui sollicitèrent la condamnation du jansénisme. Il serait très-juste, dit-il (56), « qu'on nous considérât » en quelque chose, ayant fait des » dépenses entièrement extraordinai- » res en cette occasion. Vous ne sau- » riez croire l'argent qui s'en va en » manches et présens. Il n'y a petit » saint qui ne veuille sa chandelle...

(50) *Si verò miserrimi mei animi profiteor infirmitatem, quâ pœnitentiâ Deum placare valeam non invenio, quem* SUPER HAC SEMPER INJURIA *summæ crudelitatis arguo, et ejus dispensationi contraria magis cùm ex indignatione offendo, quàm ex pœnitentiæ satisfactione mitigo.*

(51) *Pag.* 57.

(52) *Concupiscentia te mihi potiùs quàm amicitia sociavit : libidinis ardor potiùs quàm amor. Ubi igitur quod desiderabas cessavit, quicquid propter hoc exhibebas pariter evanuit.* Pag. 47.

(53) *Voyez les remarques de son article.*

(54) *Quomodo etiam pœnitentia peccatorum dicitur quantacunque sit corporis afflictio, si mens adhùc ipsam peccandi retinet voluntatem, et pristinis æstuat desideriis ?* Pag. 59.

(55) *Pag.* 75.

(*) Lucan., *lib. VIII.*

(56) *Voyez* les pièces sur le Nouveau Testament de Mons, *tom. I, pag.* 405.

» Les jansénistes ont dépendu ici » plus de cent mille livres et peut- » être plus de cent cinquante. »

(M) *Les auteurs du mal avaient été châtiés.*] On n'en prit que deux, dont l'un était le valet de Pierre Abélard. On ne se contenta pas de les punir de la peine du talion, on y ajouta la perte des yeux; ils furent donc non-seulement mutilés de leurs parties honteuses, mais aussi aveuglés. Voici les paroles d'Abélard (57) : *Quibus mox conversis in fugam duo qui comprehendi potuerunt oculis et genitalibus privati sunt, quorum alter ille fuit supradictus serviens qui cùm in obsequio meo mecum maneret, cupiditate ad proditionem ductus est.* Foulques dit en général qu'on condamna quelques-uns de ces malheureux à être châtrés et aveuglés, et qu'on ôta au chanoine tous ses biens, quoiqu'il niât qu'il eût eu aucune part à l'action (58). La sentence ne plut pas à Abélard; il se plaignit de l'évêque et des chanoines, et il eut envie d'implorer la justice de la cour de Rome (59). *Totum meæ pondus injuriæ romanis auribus intimare studebo, et tam episcopum quàm canonicos, quoniam primum judicium de illo qui in me malus extitit mutare machinati sunt, quantùm potero perturbabo, ac tùm demum intelligent quàm sit contrarium honestati à rigore justitiæ deviâsse* (60)......... *Noli canonicos vel episcopum tui sanguinis effusores vel perditores vocare, qui propter te et propter se quantùm potuerunt justitiæ intenderunt* Il y aurait du plaisir à voir le procès qui fut fait aux assassins d'Abélard, et à celui qui les employa; et je m'étonne que dans ce grand nombre de pièces qui ont été tirées de la poussière des cabinets depuis cent ans, on n'ait rien vu qui regarde cette affaire. Je crois qu'on eut trop d'indulgence pour le chanoine; il méritait d'être condamné à la peine du talion. M. du Cange (61), ayant rapporté que la loi salique condamne à la castration les esclaves surpris en adultère et en larcin; que la loi des Wisigoths condamne à la même peine les pédérastes, et que les lois de Guillaume-le-Conquérant y condamnent ceux qui forcent une femme, ajoute que Suger, dans la page 308 de la Vie de Louis VI, parle d'un traître qui fut condamné à avoir les yeux crevés, et les génitoires coupées. M. Hofman (62) n'a pas bien copié M. du Cange; car au lieu de ces paroles *apud Sugerium in Ludovico VI, pag.* 308, il a mis *apud Eugenium in Ludovico VI, pag.* 1308. Le traître dont parle Suger était un homme que le roi d'Angleterre avait comblé de bienfaits, et qui ne laissa pas de s'engager dans une conspiration contre son maître; il en fut quitte pour son sexe et pour ses yeux, et n'en fut point pendu ainsi qu'il le méritait. *Tam horribili factione deprehensus oculorum et genitalium amissione, cùm laqueum suffocantem meruisset, misericorditer est damnatus* (63). Le père Théophile Raynaud, qui avait tant lu, ignorait pourtant que les assassins de notre homme eussent été punis par ordre de la justice, de quoi on ne peut douter quand on sait ce que Foulques a écrit. Ce jésuite ne se souvenait donc pas de cette lettre de Foulques, puis qu'il dit que la punition de ceux qui mutilèrent Abélard est aussi criminelle que leur action, s'ils ont été punis sans l'autorité publique. *Petrus Abelardus....... privatâ auctoritate est eviratus, quam fuisse vindictam illicitam est manifestum. Et æquè nefaria fuit, si privatâ autoritate facta est, repensa executoribus trucis illius ultionis exoculatio simul et exectio* (64). Je parlerai peut-être ailleurs du supplice à quoi furent condamnés les galans des trois brus du roi Philippe-le-Bel (65).

(57) *Pag.* 17.

(58) *Quidam illorum qui tibi nocuerunt oculorum privatione et genitalium obscisione mutilati sunt. Ille autem* (il parle sans doute de Fulbert, oncle d'Héloïse), *qui per se factum abnegat jam ab omni possessione suâ bonorum comportatione exturbatus est.*

(59) Foulques *l'introduit, parlant ainsi.*

(60) *C'est* Foulques *qui parle.*

(61) Glossar. Ling. latinæ *voce* Castratio.

(62) Lexic., *vol. III, pag.* 389.

(63) Suger, *tom. IV* Historiæ Francor. scriptor., *pag.* 308.

(64) Theophil. Raynaudus, de Eunuchis, *pag. m.* 75.

(65) *On leur coupa les parties viriles et puis on les écorcha. Voyez* Guaguin, *lib. VII, fol. m.* 129.

FRACHETTA (Jérôme), natif de Rovigo en Italie, se ren-

dit célèbre par des ouvrages de politique (A). Il passa plusieurs années à Rome, fort estimé du duc de Sessa, ambassadeur des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III, et on l'employa à des affaires d'état et de guerre dont il s'acquitta très-bien; mais avec tout cela il s'en fallut peu qu'il ne succombât, même avec péril de la vie, aux persécutions qu'on lui fit. Il se retira à Naples, et n'étant pas destitué de protecteurs de son innocence, il la fit connaître à la cour d'Espagne, qui donna ordre au comte de Bénévente, vice-roi de Naples, de l'employer comme un très-fidèle serviteur, quand l'occasion s'en présenterait. Cela fut exécuté, de sorte que Frachetta vécut à Naples honorablement, et avec une pension convenable (*a*). Je ne sais sur quoi l'on se fonde dans le Moréri, en disant que *son zèle indiscret lui attira de fâcheuses affaires*; car le Ghilini, le seul auteur que l'on ait cité, n'insinue rien de semblable.

(*a*) Tiré du Ghilini, *tom.* I, *pag.* 120, 121.

(A) *Il se rendit célèbre par des ouvrages de politique.*] Le plus considérable de tous est celui qui s'intitule *il Seminario de' Governi di Stato, e di Guerra.* Il y a rassemblé sous CX chapitres, environ huit mille maximes d'état et de guerre tirées des meilleurs auteurs; et il a joint à chaque chapitre un discours qui lui sert de commentaire. Cet ouvrage fut imprimé pour le moins deux fois, par les soins de son auteur. Il a été encore réimprimé à Venise, l'an 1647, et à Gênes, l'an 1648, *in*-4°., et l'on y a joint l'*il Principe* du même écrivain, *nel quale si considera il principe e quanto al governo dello stato, e quanto al manegio della guerra.* Ce dernier ouvrage avait été imprimé à Venise, *appresso Gio. Battista Ciotti,* l'an 1599, *in*-8°., et c'était une édition corrigée et augmentée par l'auteur. La première édition fut faite sans doute l'an 1597; car l'épître dédicatoire est datée de Rome, le 7 de novembre de cette année-là. Elle nous apprend que Frachetta se mit à faire ce livre à cause d'une conversation dans laquelle le duc de Sessa avait dit, entre autres choses, qu'il lui semblait qu'il n'était pas moins important que difficile de faire savoir aux princes la vérité de ce qui se passe dans leurs états. Notons qu'avant de publier *il Seminario de' Governi* il en publia une idée générale, l'an 1592. Ses autres écrits sont : *Discorso della Ragione di Stato : Discorso della Ragione di Guerra : Esposizione di tutta l'Opera di Lucrezio* (1).

(1) *Voyez le* Théâtre de Ghilini, *part. I, pag.* 121.

FRANC * (Martin), prevôt et chanoine de Lausanne, et secrétaire du pape Félix V, et du pape Nicolas V, florissait vers le milieu du XVe. siècle. Il était un des meilleurs poëtes français de ce temps-là. Il écrivit un poëme contre le roman de la Rose, et l'intitula *Le Champion des Dames*. On y trouve plusieurs vers touchant la papesse Jeanne (A). Je ne pense pas que David Blondel ait mis cet auteur dans la liste qu'il a donnée des écrivains qui ont affirmé le fait de cette papesse. Ce ne serait pas le seul qu'il eût oublié (B). On n'est point d'accord sur la patrie de Martin Franc (C). Son *Estrif de Fortune et de Vertu* (*a*), imprimé à Paris l'an 1505 (*b*), est mêlé de prose et de vers.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, dit que le nom de ce personnage est Lefranc, et rapporte des vers latins dans lesquels l'article *le* est conservé.

(*a*) La Croix du Maine, *pag.* 314.

(*b*) Du Verdier - Vau-Privas *marque l'an* 1519.

(A) *On trouve* dans son Champion des Dames *plusieurs vers touchant la papesse Jeanne.*] J'en copierai ici quelques-uns, bien assuré de faire plaisir à beaucoup de gens. Mais il faut que j'avertisse que l'ouvrage est un dialogue entre l'adversaire des dames, et leur champion. Ce qu'on va lire est une objection que l'adversaire propose, tirée de l'histoire de la papesse :

Tu scais qu'elle sceut tant de lettres,
Que pour son sens on la crea
Papesse et prestresse des prestres.
O comme bien estudia !
O grande louange si a !
Femme se dissimula homme
Et sa nature regnia,
Pour devenir pape de Rome.

O benoist Dieu! comme osa femme
Vestir chasuble et chanter messe :
O femme oultrageuse et infame;
Comment eust-elle la hardiesse,
De se faire pape et papesse?
Comment endura Dieu, comment,
Que femme ribaulde et prestresse
Eust l'Église en gouvernement?

Lors le monde estoit bien nouvel :
Dire l'on peut qu'il ne tenoit
Sinon à la queuë d'un vel,
Puisque femme le gouvernoit.
Merveille estoit que ne tournoit
Le ciel, et que pour vengement
Dieu sur la terre ne venoit
Tenir son cruel jugement.

Mais il est tardif à punir
En attendant que l'on s'amende,
Et quand on ne peut revenir
A raison, combien qu'il attende,
Certes c'est force qu'il entende
A donner sa punition,
Et qu'à justice son droit rende
Sans plus longue remission.

Ainsi tousjours pas n'endura
Que l'église fust abusée
De celle qui trop y dura,
Car sa fraude fut encusée ;
O vengeance bien advisée !
La saincte papesse enfanta,
Nonques plus la putain rusée
A l'autel Sainct Pierre chanta.

Entre le moustier Saint-Clément
Et Collisée chacun vit
Le féminin enchantement.
Si fut tantost fait un edict
Que jamais pape ne se fist,
Tant eust il de science au nas,
S'il ne montroit le doy petit
Enharnachié de son harnas.

O dames, dames, couronnez
Vostre pape et vostre papesse:
Dessus les quatre couronnez
Elle acreut moult vostre noblesse.
Alors le champion se dresse,
Et en jettant le dextre bras,
Dit, temps est que ce parler cesse,
De ce mal tu te remembras (1).

Je ne rapporte point la réplique du champion : il excuse la papesse le mieux qu'il peut, et parle de plusieurs papes en récriminant. Voici un petit morceau de son discours :

Or laissons les pechez disans
Qu'elle estoit clergesse lettrée,
Quand devant les plus souffisans
De Rome eut l'issuë et l'entrée.
Encor te peut estre monstrée
Mainte préface que dicta
Bien et sainctement accoustrée,
Où en la foi point n'hésita.

(B) *Ce ne serait pas le seul qu'il eût oublié.*] Samuel Des-Marets observe que David Blondel a oublié entre autres auteurs celui qui a fait l'Arbre des Batailles. *Est quoque mihi*, dit-il (2), *vetus manuscriptum gallicum compositum ante* 300 *annos quod inscribitur*, l'Arbre des Batailles, fait et composé par maître Honoré Bonet, docteur en décret et prieur de Challon, à l'honneur de Dieu et en faveur du roi Charles VI de ce nom, dit Charles-le-Bien-aimé. *Illius* libri p. 1, cap. 7, *autor explicans quo sensu in Apocalypsi tertia pars Solis dicatur obscurata ad tubam Angeli quarti, idque intelligens de multis qui circa illa tempora sedem pontificiam illegitimè occupaverant, sic inter alia suo stylo loquitur :* Encore en cestuy quart temps, advint que apres ce que le pape fut mort, une femme fut eslevée pour estre pape, et ne pensoit on mie qu'elle fust femme. Et sy estoit celle femme des parties d'Engleterre : ne fut ce lors grant doleur d'avoir femme en pape ? *Eam ex Angliâ fuisse dicit, quòd fortè se curâsset nominari Johannem Anglicum, vel ut habet vetus fragmentum apud Wolphium*, Johannem de Angliâ, *cùm tamen natione Moguntinâ esset. Et credo quòd si hoc Catalaunensis prioris testimonium vidisset R. et Cel. Blondellus, qui etiam Catalaunensis fuit, minùs impendisset operæ in veritate istius historiæ oppugnandâ.* Un peu après il observe qu'Egbert Grim, Anglais de nation, licencié en théologie (3), avait publié un livre

(1) Champion des Dames, *imprimé à Paris, par Galliot du Pré, l'an* 1530, *folio* 335. *Cet ouvrage est dédié à Philippe II du nom, duc de Bourgogne, surnommé le Bon.*

(2) Samuel Maresius, *in* Joannâ Papissâ restitutâ, *pag.* 11.

(3) *Il était professeur à Wesel, et mourut l'an* 1636, *à l'âge de vingt-huit ans.* Maresius, *ibid., pag.* 12.

flamand sur la papesse, dans lequel il avait cité le témoignage de cent trente-cinq auteurs. La liste de Blondel n'en contient qu'un peu plus de soixante-dix.

Puisque l'occasion s'est présentée de parler d'Honoré Bonet (4), il faut que, pour l'instruction de mon lecteur, je rapporte ici quelques fautes qui concernent cet écrivain. Je dis donc que Du Verdier Vau-Privas le nomme *Honnoré Bonnor prieur de Salon*, et qu'il lui donne un livre qui contient cent soixante-cinq chapitres, intitulé *L'Arbre des Batailles*, et dédié au roi Charles V. Il ajoute que ce livre fut imprimé à Paris, par Jean Du-Pré, l'an 1495. Voilà trois différences entre lui et Samuel Des-Marets : 1°. quant au nom de l'auteur ; 2°. quant au nom de son prieuré ; 3°. quant au nom du prince qui fut le héros du livre. Je ne doute point que Des-Marets ne soit préférable à Du Verdier sur le premier et le dernier chef, puisque le jésuite Labbe ne lui reproche point de méprise là-dessus. L'Abrégé de la Bibliothéque de Gesner contient une furieuse bévue, la métamorphose du titre d'un livre en un auteur. Voyez la page 534, vous y trouverez cet *alinéa :* L'Arbre *Batailles de bello et duello.* A la page 360 vous trouverez Honoratus *Bonhor*, *scripsit de bello et duello.* Et voilà déjà trois noms différens (5) donnés à celui qui a composé l'Arbre des Batailles. Voyons de quelle manière le père Labbe a critiqué M. Des-Marets (6). *In Honorato Boneto auctore libri vernaculi qui inscribitur* l'Arbre des Batailles, *multa peccat :* 1°. *Priorem* de Châlons *vocat, cùm fuerit* de Salon. 2°. *Compositum librum dicit ante annos* 300, *cùm tamen Carolus VI cui dicatus fuit, regnârit duntaxat ab anno* 1388 *ad* 1422. 3°. Challon *reddit Catalaunensem, id est* Chaalons, *cùm appellare Cabillonensem debuisset. Ita enim discriminantur illæ civitates : hæc Matronæ in Campaniâ, illa Arari in Burgundiâ imposita, utraque Episcopalis.* 4°. *Atque hinc longè absurdior apparet allusio, alioquin Alpinâ nive frigidior :* Quòd si illius testimonium vidisset Blondellus qui Catalaunensis fuit, minùs impendisset operæ in fabulâ illâ expugnandâ.

(4) Sponde *fait mention de lui* ad annum 1395, num. 10, *et dit qu'il était de l'ordre des augustins, et qu'il composa un Songe contre le schisme.*

(5) Bonet, Bonnor, Bonhor.

(6) *In* Joannæ Papissæ Cenotaphio everso, *ad calcem* Dissertat. de Scriptoribus eccles., *tom. I, pag.* 922.

(C) *On n'est point d'accord sur la patrie de Martin Franc.*] Le président Fauchet (7) assure qu'il était *natif en la comté d'Aumale en Normandie.* Mais selon Jean le Maire de Belges, il était d'Arras (8)*.

(7) Des anciens poëtes français, *liv. II, pag.* 205.

(8) Jean le Maire, Couronne Marguaritique, *pag. m.* 57.

* La Monnoie, dans ses notes sur la Croix du Maine, penche pour ce que dit Jean le Maire.

FRANÇOIS d'Assise, l'un des grands saints de la communion romaine, et le fondateur de l'un des quatre ordres mendians, naquit à Assise, dans l'Italie, environ l'an 1181. Il était fils d'un marchand, et il suivit la profession de son père jusques en l'année 1206; mais alors il se trouva tellement frappé des conseils évangéliques, qu'il se résolut à quitter le monde (*a*). Il s'entêta de macérations et de solitude, et acquit un air si hideux, que les habitans d'Assise crurent qu'il avait perdu l'esprit (*b*). Son père se mit en tête de le ramener au premier train, et se servit pour cela d'un traitement fort sévère, car il l'enferma dans une prison. Mais voyant que cela ne servait de rien, il mena son fils devant l'évêque d'Assise, afin de le faire renoncer à tous les biens paternels. Ce fut en cette rencontre que François mis bas tout ce qu'il portait sans en excepter la chemise (A). Il persuada à un grand nombre de gens de se consacrer comme

(*a*) Spondanus, *ad ann.* 1208, *num.* 7.

(*b*) Bonaventura, *in* Vitâ sancti Francisci.

lui à la pauvreté évangélique, et il leur dressa un institut, que les papes approuvèrent. Pour éteindre le feu de l'amour impur, il se jetait dans les glaces et dans la neige (B). Mais voilà tout ce qu'il crut devoir imiter de la conduite de saint Aldhelme : il n'osa comme lui s'approcher des femmes durant les accès de la convoitise (C) : et peut-être fit-il sagement; car que sait-on s'il aurait pu triompher de la tentation, comme saint Aldhelme? Parlons plus positivement, et assurons que sa conduite a été incomparablement plus prudente que celle de l'autre saint. C'est une témérité enragée dans les personnes qui aspirent à la plus grande pureté, que de s'approcher d'un état, qui selon le dogme des plus fameux philosophes, ne laisse à l'âme aucune liberté de raisonner (D), tant s'en faut qu'il lui permette les élans de la dévotion. Une des plus grandes singularités de François d'Assise est qu'on prétend que Jésus-Christ lui imprima les marques de ses cinq plaies. Les moines de son ordre content mille et mille merveilles sur ce sujet. Ils ont obtenu la permission de consacrer une fête à ces saints stigmates, et d'en réciter l'office (*c*) (E). Ils ont publié tant de choses de leur patriarche avec si peu de jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grêle d'injures et de railleries (F). Il y a sans doute un peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries (G); mais le bon sens ne souffre guère que sans imiter, ou les manières de Démocrite, ou les manières d'Héraclite, on se représente François d'Assise jouissant des honneurs divins après sa mort, lui qui a donné tant de marques d'extravagance pendant sa vie (H). Il mourut le 4 d'octobre 1226 (*d*), et il fut canonisé par le pape Grégoire IX, le 6 de mai 1230. Sa fête fut assignée au quatrième jour d'octobre. La plus forte satire qui ait paru contre lui est celle qui a pour titre, *l'Alcoran des cordeliers*. Un religieux de son ordre a tâché de la réfuter (I).

La manière dont il s'y est pris est plus propre à réjouir, qu'à chagriner ses adversaires (*e*); car au lieu de condamner ce qui est visiblement condamnable dans le livre des Conformités, il a voulu justifier ou excuser tout. Il était impossible de réussir dans cette entreprise, et par conséquent son travail ne peut servir qu'à inspirer aux protestans cette pensée, c'est que les moines, ne voulant démordre de rien, approuvent encore aujourd'hui les plus grands excès de superstition que les siècles d'ignorance aient fait naître. On désarmerait en quelque façon les partisans de l'Alcoran des Cordeliers, si l'on abandonnait la cause de Barthélemi de Pise (*f*); mais, en la soutenant à cor et à cri, on leur fournit de nouvelles armes, et on leur procure la satisfaction de voir que cette satire était raisonnable, et qu'elle attaquait une maladie in-

(*c*) Spondanus, *ad ann.* 1223, *num.* 11.

(*d*) *Idem*, *ad ann.* 1226, *num.* 11.

(*e*) *Voyez le passage de* Rivet, *dans la remarque* (I), *citation* (43).

(*f*) *Auteur du* Livre des Conformités, *fondement de la satire intitulée* l'Alcoran des Cordeliers.

vétérée, contre laquelle les remèdes les plus caustiques n'étaient point trop forts. Je sais bien qu'on eût eu à craindre quelque chose, si l'on eût avoué la dette : disons donc que l'on est bien malheureux lorsque l'on est exposé à un certain genre d'attaques (K), où quelque parti qu'on prenne on donne lieu à son ennemi de s'applaudir du triomphe. Voilà l'embarras où se trouvent les franciscains, quand on leur reproche les propositions outrées et scandaleuses du livre des Conformités. Ils ne sont pas les seuls qui s'obstinent à ne passer point condamnation, les jésuites entreprennent aussi la défense de l'écrit de Barthélemi de Pise, quand ils le voient attaqué par les protestans (L). On a vu des laïques prendre la plume pour une pareille cause contre le ministre du Moulin (M); ils ont eu le sort qui leur était dû. Quoi qu'il en soit, les franciscains persévèrent à prêcher des choses absurdes touchant leur fondateur : le public saurait cela dans une plus grande étendue, si tous les prélats étaient aussi vigilans et aussi fermes que M. l'archevêque de Reims (N). Parlons d'un autre fait. François d'Assise fonda un ordre qui acquit en peu de temps beaucoup d'éclat, et qui a rendu de très-grands services à la papauté. Il a donné quelques papes, plusieurs cardinaux, et un bon nombre de prélats et d'auteurs célèbres. On voit sur cela quelque détail dans le commentaire de Henri Sédulius, cordelier flamand, sur la Vie de saint François, composée par saint Bonaventure (*g*), et un très-grand détail dans les annales de l'ordre composées en plusieurs volumes, par Luc Waddingus, cordelier irlandais, qui a fait aussi un volume touchant les auteurs franciscains. Cet ordre est divisé en divers corps, les uns plus rigides que les autres, et tous parfaitement héritiers de l'ancienne émulation qui parut bientôt entre les enfans de saint François et les enfans de saint Dominique. Cette émulation les a divisés non-seulement dans des matières de religion, comme est la dispute de la conception immaculée de la Sainte Vierge, mais aussi sur une infinité de questions de philosophie. L'opposition entre les scotistes et les thomistes, ceux-là franciscains et ceux-ci dominicains, est aussi grande que celle qui était autrefois entre les platoniciens et les péripatéticiens. Je laisse la dispute qui régna long-temps parmi les moines de saint François, et qui donna de l'exercice à leurs supérieurs et aux papes, quoiqu'elle roulât sur une vétille : car il ne s'agissait que de la forme du capuchon, etc. Le sieur Gentillet raconte cela fort plaisamment (*h*). M. Nicolle en a parlé dans l'une de ses Lettres imaginaires. Au reste, le saint dont je parle dans cet article fut nommé François, parce que son père avait trafiqué en France (*i*).

(*g*) *Imprimé à Anvers, l'an* 1597, *in*-8°.

(*h*) *Dans la Préface du II*e. *livre de ses* Discours d'état contre Nicolas Machiavel.

(*i*) Volaterr., *lib. XXI*, *pag. m.* 761.

(A) *Il mit bas tout ce qu'il portait, sans en excepter la chemise.*] Voyons de quelle manière M. Ferrand

a tâché de justifier ce nouveau saint aux dépens du prophète David : *Michol femme de David*, dit-il (1), *ayant vu, d'une fenêtre, son mari qui, transporté d'une sainte ferveur, sautait et dansait devant l'arche du Seigneur, le méprisa en son cœur, et....... lui dit en raillant :* Qu'elle est grande la gloire que s'est acquise aujourd'hui le roi d'Israël, quand il s'est découvert en présence des servantes de ses sujets, et qu'il s'est dépouillé nu comme un débauché ! *Ces dernières paroles du texte sacré semblent faire voir que David se dépouilla tout nu : néanmoins comme le même texte (v. 14) parlant de la danse de David devant l'arche, dit qu'il était vêtu d'un éphod de lin, je ne pense pas qu'il se dépouilla tout nu ; mais il se dépouilla assez pour qu'il parût comme nu ; et que cela fut jugé indigne de la gravité et de la majesté d'un roi : d'autant plus que la chose se faisait publiquement et devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de saint François, qui eut très-peu de spectateurs : de sorte que si l'action de l'un mérite la censure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte ; aussi lisons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons si le Saint-Esprit s'en est moqué ; et nous jugerons par-là si l'on doit se moquer de l'action de saint François.* Il rapporte après cela ce que David répondit à Michol, et ce que l'Écriture remarque touchant la stérilité de cette femme. Je me servirai aussi des paroles de M. Ferrand pour exposer la nudité de François d'Assise, et par-là je n'aurai pas lieu de craindre qu'on me reproche ce qu'il a reproché à son adversaire (2). « (3) Quant à ce que » l'apologiste marque du dépouillement que saint François fit de ses » habits, je vais raconter cette affaire de la manière que saint Bonaventure l'a écrite.......... Ce père » terrestre et charnel (dit (*1) saint » Bonaventure, parlant du père de » saint François), après avoir ôté » l'argent au fils de la grâce, tâchait » de le mener devant l'évêque de la » ville, afin qu'il renonçât entre ses » mains à tous les biens paternels, » et qu'il rendît tout ce qu'il avait. » François le fit ; et il rendit même » à son père ses habits, sous lesquels » on trouva un cilice dont il macérait » sa chair. Ensuite (*2), poussé par » une admirable ferveur d'esprit dont » il était enivré, il se dépouilla tout » nu devant tous les assistans, et tint » ce langage à son père : Jusqu'ici je » vous ai appelé mon père sur la » terre ; mais désormais je pourrai » dire avec sûreté : (*3) *Notre père* » *qui êtes ès cieux*, puisque j'ai » mis tout mon trésor et toute ma » confiance en lui. L'évêque, voyant » cela et admirant une si excellente » ferveur en l'homme de Dieu, se » leva de son siége ; et, comme il » était pieux et débonnaire, il prit » François entre ses bras, la larme à » l'œil, et le couvrit de son manteau. »

(B) *Pour éteindre le feu de l'amour impur, il se jetait dans les glaces et dans la neige.* [Servons-nous encore de la traduction de M. Ferrand. « Le » bienheureux François (dit saint » Bonaventure), au commencement » de sa conversion se jetait souvent » en hiver dans une fosse pleine de » glace, afin de vaincre parfaitement » l'ennemi domestique, et de préserver de l'incendie du plaisir la » robe blanche de la chasteté. Il assurait qu'un homme spirituel aimait » incomparablement mieux souffrir » un grand froid dans sa chair, que » de ressentir tant soit peu dans son » âme l'ardeur de la volupté charnelle. Étant attaqué un jour d'une grande tentation de la chair, il se dépouilla et se donna une rude discipline. » Puis, étant animé d'une admirable » ferveur d'esprit, il ouvrit sa cellule ; et, en étant sorti, il entra dans » un jardin, où, après avoir plongé » son petit corps tout nu dans une

(1) Ferrand, Réponse à l'apologie pour la Réformation, *pag.* 364, 365.

(2) *Il accuse* M. Jurieu *d'avoir usé de mauvaise foi en racontant les actions de François d'Assise, et lui cote quelques faussetés, outre les deux que l'on verra dans la remarque* (H). Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, *pag.* 361.

(3) *Là même*, *pag.* 362, 363.

(*1) Tentabat deindè pater carnis, etc., *ibid.*

(*2) Insuper ex admirando fervore, etc., *ibidem.*

(*3) Matth. VI, 9.

» grande neige, il en fit sept pelotes : » et, se les mettant devant les yeux, » il parlait ainsi à son homme exté- » rieur : La plus grande de ces pelo- » tes est votre femme ; les quatre » autres sont vos deux fils et vos deux » filles ; les autres deux sont votre » serviteur et votre servante, qu'il » faut avoir à votre service. Hâtez- » vous donc de les habiller, car » elles meurent de froid. Que si le » grand embarras qu'elles vous don- » nent vous fait de la peine, servez » soigneusement un seul Dieu. Le » diable qui tentait saint François se » retira aussitôt, vaincu ; et le saint » homme retourna dans sa cellule » avec la victoire : car, pour avoir » souffert un grand froid au dehors, » il éteignit tellement dans son inté- » rieur les flammes de la concupis- » cence, qu'il n'en eut depuis aucune » atteinte (4). »

(C) *Il n'osa pas, comme* saint Aldhelme, *s'approcher des femmes durant les accès de la convoitise.*] Aldhelme, qui de religieux devint évêque dans l'Angleterre, vers la fin du VIIe. siècle, se mettait dans l'eau jusqu'aux épaules, au milieu même de l'hiver, afin d'amortir la rébellion de ses membres. Mais il ne laissait pas, en quelques rencontres, de s'exposer au péril : il ne fuyait point les femmes lorsqu'il se sentait tenté ; au contraire, il en prenait une, et se couchait auprès d'elle jusqu'à ce que la tentation fût passée, et que la nature eût repris son calme. Il faisait enrager le diable par ce grand triomphe ; car cela ne le détournait point de chanter les psaumes, et il renvoyait la femme sans avoir fait aucun préjudice à son honneur. C'est là une traduction grossière du latin que je mets en note (5) ; mais en voici une paraphrase toute pleine d'agrémens inimitables. « Saint Aldhelme fut un » moine anglais, dans le VIIIe. siècle, » que son savoir et sa piété élevèrent » à l'épiscopat. Le plus grand éclat » de sa sainteté était une chasteté à » toute épreuve, et elle était d'autant » plus admirable, qu'elle lui avait » coûté de furieux combats : car l'au- » teur de sa Vie raconte qu'il se plon- » geait dans l'eau ou dans la neige » pour éteindre les flammes de la » concupiscence. Il fallait que le mal » fût pressant pour recourir à un re- » mède si violent. Cependant il domp- » ta tellement cette chair rebelle, » que la présence des plus belles filles » n'alarmait plus sa conscience. Il » poussa même sa victoire plus loin, » en couchant avec une jeune fille, » afin de triompher des tentations les » plus dangereuses, et où les plus » grands saints seraient peut-être em- » barrassés. Tout autre aurait eu bien » des distractions dans une situation » si délicate. Pour lui, il récita par » ordre tout le psautier, et son cœur » ne sentit des émotions que pour le » ciel. On dit ici que le démon frémit » de rage en le voyant braver le pé- » ril, et affermir sa vertu dans une » occasion où elle succombe d'ordi- » naire. Le père Henschénius ne con- » seillerait pourtant pas aux saints » ni aux saintes de notre siècle de se » hasarder à de pareils essais de ver- » tu. Il trouve que c'est là un exem- » ple à admirer plutôt qu'à imiter : » et il y a de la témérité à se fier si » fort à soi-même (6). » Je m'étonne que le père de la Mainferme n'ait point fait mention de cette aventure, car elle lui pouvait servir d'un excellent pis-aller. Aldhelme se couchant auprès d'une femme, et récitant là les louan-

(4) Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, *pag.* 368.

(5) *Ut vim rebelli corpori concisseret, fonti, qui proximus monasterio, se humero tenus immergebat. Ibi nec glacialem in hyeme rigorem, nec æstate nebulas ex locis palustribus halantes, curans, noctes durabat inoffensus. Finis duntaxat percantati Psalterii terminum imponebat labori... Inter hæc præclaram hominis conscientiam describere penè verecundaretur oratio ; nisi esset in facto gloriosæ victoriæ occasio. Si quando enim stimulo corporis amoveretur, non solùm illecebræ denegabat effectum, sed aliàs insolitum reportabat triumphum. Neque tunc consortium fœminarum repudiabat ; ut cæteri, qui ex opportunitate timent prolabi. Immò verò vel assidens vel cubitans aliquam detinebat, quoad carnis tepescente lubrico, quieto et immoto discederet animo. Derideri se videtur Diabolus, cernens adhærentem fœminam virumque aliàs avocato animo insistentem cantando Psalterio. Valefaciebat ille mulieri salvo pudore, illæsâ castitate Residebat carnis incommodum, dolebat nequàm spiritus de se agitari ludibrium.* Wilhelmus Malmesbur, *in* Vitâ Aldhelmi, *apud* Angliam sacram, *part. II*, *pag.* 13.

(6) Beauval, Histoire des Ouvrages des Savans, *mois d'avril* 1689, *pag.* 164, 165, *en donnant l'Extrait des* Acta Sanctorum Maii, *tom. VI et VII.*

ges de Dieu, en dépit de la tentation, et remportant un plein triomphe sur la nature au milieu d'un si grand péril, n'a pas laissé d'avoir place parmi les saints, et de mériter cet honneur par un grand nombre de miracles. Pourquoi trouver donc si étrange que le bienheureux Robert d'Arbrissel se fût mis au lit avec une de ses nonnes, pour remporter une victoire d'autant plus méritoire, qu'elle aurait été plus difficile à gagner ? Si l'on veut blâmer cela, comme en effet la chose est très-condamnable, au moins faudra-t-il reconnaître, par l'exemple de l'évêque anglais, que ce n'est pas un empêchement du don des miracles.

J'ai parlé (7) d'un bon ermite, qui laissa tomber son bréviaire à la vue de deux personnes qui se divertissaient au jeu d'amour. S'il avait eu la force de saint Aldhelme, cela ne lui serait point arrivé. Ce saint pour avoir à ses côtés une jolie femme ne perdait pas un mot de bréviaire ni de psalmodie, et je ne doute point que, si on lui eût proposé le cas de conscience que Pierre de Damien examina, il n'eût répondu, comme fit Pierre de Damien. Vous trouverez le fait dans la Mothe-le-Vayer. *Agnès*, dit-il (8), *veuve de Henri II* (9), *fit par un évêque cette belle question à Pierre Damiani, un des plus éclairés ecclésiastiques de son siècle*, Utrum liceret homini inter ipsum debiti naturalis egerium * aliquid ruminare psalmorum (*) ? *doute qui fut jugé par l'affirmative, comme nous l'apprend Baronius, sur l'autorité du texte de saint Paul qui porte dans sa première épître à Timothée* (*), *qu'on peut prier Dieu en tous lieux.* Est-il possible qu'il se soit trouvé une impératrice capable de proposer de telles questions ? Et si la curiosité d'une femme a pu pousser jusque-là, fallait-il que des casuistes graves approfondissent de pareilles choses ? On a bien raison de dire que l'esprit humain ne laisse rien en repos : les retraites les plus sombres, les plus ténébreuses ne lui sont pas inaccessibles : il tâche d'y porter le flambeau malgré les lois de la bienséance. Je remarquerai en passant qu'un des plus célèbres commentateurs d'Aristote aurait tout autrement répondu à la question de l'impératrice, que ne fit Pierre de Damien. Il aurait soutenu que le bien public demande qu'en cette action-là, autant et plus qu'en aucune autre, on se souvienne du *hoc age*, évitant toute distraction ; car il prétend que la raison pour laquelle les enfans des hommes d'esprit et d'étude sont pour l'ordinaire des sots et des hébétés, est que leurs pères, n'y pensant pas assez quand ils les font, laissent courir leurs pensées après d'autres choses. Au contraire, dit-il, vous voyez de gros lourdauds qui engendrent des enfans dont l'esprit et l'industrie sont admirables : c'est parce qu'on s'applique tout entier à les produire, et non pas par manière d'acquit : on songe bien à ce que l'on fait, et on ne songe qu'à cela ; on s'y affectionne, on s'y passionne. Lisez ce latin. *Alexander Aphrodisæus magno se labore conficit, dum causam conatur investigare et tradere, cur non rarò contingat, ut crassus quispiam, tardus ac propemodum hebes, liberos gignat solertes, prudentes et acutos. Cujus rei causam hanc tandem statuit, quòd qui tardiore est ingenio, is in ipso coïtu ita se totum præsenti voluptati percipiendæ addicit, ut nihil aliud animo cogitet, quem totum corpori immersum detinet. Itaque ex eo corpore ductum et haustum semen, cui spiritus admixti sunt, multum habet ipsius facultatis intelligendi : quo fit ut liberi nascantur ipso patre prudentiores. E diverso, qui ingenio*

(7) *Ci-dessus pag.* 510, *citation* (35) *de l'article* FONTEVRAUD

(8) *Dans la* XXe. Homilie académique, *au* XIVe. *tome de ses* OEuvres, *pag.* 291.

(9) *Il fallait dire* Henri III.

* La Monnoie, dans l'endroit du *Ménagiana*, cité à la *Remarque critique* qui suit, fait remarquer ce mot *Egerium*, qui fait sentir le moment de la consommation, temps fort propre à méditer. Il rapporte à cette occasion des pièces facétieuses que je crois inutile de transcrire. Joly prétend que la Monnoie, après être tombé, à l'occasion du passage dont il s'agit, dans les mêmes fautes que Bayle, a reconnu depuis qu'il s'était trompé. Joly aurait du indiquer où se trouve la rétractation de la Monnoie.

(*) Les casuistes, fondés sur le droit canon, se sont déclarés pour la négative. Jean Névisan, l. 1, n. 25 de sa Forêt nuptiale : *In actu coïtûs semper impeditur ratio ab actu suo, et in omni illo actu prophetæ non habebant influxum spiritûs prophetici, secundum Tabienam in verbo* Matrimonium, iij, § j, *imò etiam in actu matrimonii quod est tantum sacramentum, spiritus sanctus adest usque quo venitur ad copulam, quia tunc recedit. Cap. Connubia*, xxxij, *quæst.* ij. Voyez le nouveau *Ménagiana*, édit. de Paris, 1715. Tom. I, pag. 367. REM. CRIT.

(*) *Chapitre II.*

sunt acuto, aut etiam eruditione præstant, quia eorum animus in perpetuâ quâdam cogitatione versatur, in ipso venereo complexu alias res agunt. Quare semen quod tunc profluit, quùm nihil nisi corporeum habeat (animo nempe tum peregrinante) non multum illius præstantissimæ facultatis habet (10). Un très-grand nombre de médecins ont débité ce beau dogme. Lisez seulement Gaspar à Réies dans sa question LXXVI, où il dit entre autres choses que les gens sages et méditatifs qui se portent au devoir conjugal, beaucoup moins par inclination qu'afin d'entretenir la paix domestique, et qui même au milieu de cette fonction ont leur esprit appliqué à des pensées philosophiques, voient dégénérer leurs enfans. Il ajoute que par une raison contraire les bâtards ont ordinairement de l'esprit et de la vigueur. *Nec ipso quidem venereo congressu, omninò à rerum studio, et contemplatione desistunt prudentes, à quibus cerebrum debile redditur, quo fit ut plerumque tales minùs salaces minùsque fervidi sint, et qui non magnoperè hanc monomachiam ardentius expetant, imò detrectent potiùs, et velut inviti accedant, tantummodò ut uxoribus gratificentur, easque pacatiores experiantur, sicque ad concubitûs debitum solvendum magis videntur accedere, quàm avidè expetere* (11). Il donne des conseils bien éloignés de la décision envoyée à l'impératrice Agnès (12), et de la doctrine des rabbins (13).

Au reste, Cicéron se fût bien moqué de la prétendue cause de la sottise de certains enfans; car il dit que l'âme est tellement absorbée qu'elle est incapable de toute fonction raisonnable. *Cujus* (voluptatis) *motus ut quisque est maximus, ita est inimicissimus philosophiæ, congruere enim cum cogitatione magna voluptas corporis non potest. Quis enim cùm utatur voluptate eâ quâ nulla possit esse major, attendere animo, inire rationem, cogitare omninò quidquam potest* (14)? Il a confirmé cela dans un autre Livre, par l'autorité d'un grand philosophe pythagoricien (15). *Cùmque homini sive natura, sive quis Deus nihil mente præstabilius dedisset: huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quàm voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantiæ locum esse, neque omninò in voluptatis regno virtutem posse consistere: quod quo magis intelligi posset, fingere animo jubebat, tantâ incitatum aliquem voluptate corporis, quantâ percipi posset maximâ: nemini censebat fore dubium, quin tamdiù, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset, quocircà nihil esse tam detestabile, tamque pestiferum, quàm voluptatem: si quidem ea, cùm major esset atque longior, omne animi lumen extingueret* (16). Voyez la remarque suivante.

(D) *Un état qui, selon le dogme des plus fameux philosophes, ne laisse à l'âme aucune liberté de raisonner.*] On vient de lire sur cela le sentiment de Cicéron. Il est conforme aux maximes des plus grands hommes de l'antiquité. Nous avons vu ci-dessus (17) que l'on a dit qu'Hippocrate et Démocrite appelaient l'acte vénérien une petite épilepsie. Que peut-on ajouter à cette définition? N'emporte-t-elle point avec emphase tout ce qui est contenu dans notre texte? Mais n'oublions pas le divin Platon. On conte, dit-il, que les dieux pardonnent aux voluptés de l'amour les faux sermens, comme si elles étaient des enfans destitués d'intelligence. Ἡδονὴ μὲν γὰρ ἁπάντων ἀλαζονέστατον, ὡς δὲ λόγος, καὶ ἐν ταῖς ἡδοναῖς ταῖς περὶ τὰ ἀφροδίσια (αἳ δὲ μέγισται δοκοῦσιν εἶναι) καὶ τὸ ἐπιορκεῖν συγγνώμην εἴληφε παρὰ Θεῶν· ὡς, καθάπερ παίδων, τῶν ἡδονῶν νοῦν οὐδὲ τὸν ὀλίγιστον κεκτημένων. *Voluptas enim maximè omnium temeraria: fer-*

(10) Corrasius, not. V, in arrestum parlamenti Tholos., *pag. m.* 21. *Il cite* Alex. Aphr., Prob., *lib. XXIX.*

(11) Gaspar à Reies, *in* Jucundo Elysiar. Quæst. Campo, *Quæst. LXXVI, pag.* 1035.

(12) *Igitur qui optimæ et similis prolis desiderio tenentur, non secus ac bruta totos se Veneri tradere debent, et illius illecebris cum uxoribus attentos esse necesse est, alioquin si aliter imaginationem occupatam habeant, vel conceptus impudietur, vel proposito optimæ prolis fine minimè potientur.* Idem, ibid., *pag.* 1036.

(13) *Voyez la remarque de l'article* Arodon, *tome II, pag.* 435.

(14) Cicero, *in* Hortensio, *apud* August. contra Pelagium, *lib. IV.*

(15) Architas de Tarente.

(16) Cicero, de Senectute, *cap. XII.*

(17) *Dans la remarq.* (S) *de l'article* Démocrite, *tome V, pag.* 476.

tur enim de venereis voluptatibus, quæ ingentissimæ omnium æstimantur, quòd pejerantibus illis Dii prorsùs ignoscunt: quasi pueri quidam voluptates sint, nullius intelligentiæ compotes (18). Aristote observe que les voluptés sont un obstacle à la faculté de bien penser, et que celles que l'amour fait sentir ne permettent pas à l'âme de méditer, ou d'examiner quoi que ce soit. Ἔτι ἐμπόδιον τῷ φρονεῖν αἱ ἡδοναί· καὶ ὅσῳ μᾶλλον χαίρει, μᾶλλον· οἷον τὴν τῶν ἀφροδισίων· οὐδένα γὰρ ἂν δύνασθαι νοῆσαί τι ἐν αὐτῇ. *Deinde prudenter sentiendi facultatem impediunt voluptates, eoque magis quo quisque magis delectatur: qualis est ea quæ ex rebus venereis percipitur. In eâ voluptate enim neminem quicquam animo agitare, aut ratione explicare posse* (19). Montaigne n'était pas tout-à-fait de ce sentiment, et il se fondait sur sa propre expérience. Voyons ses paroles (20): « Ceux qui ont à » combattre la volupté usent volon- » tiers de cet argument, pour mons- » trer qu'elle est toute vicieuse et dé- » raisonnable, que lorsqu'elle est » en son plus grand effort, elle nous » maistrise de façon, que la raison » n'y peut avoir accez, et alleguent » l'expérience que nous en sentons en » l'accointance des femmes,

» . . . (*) *Cùm jam præsagit gaudia corpus,*
» *Atque in eo est Venus, ut muliebria conserat arva,*

» où il leur semble que le plaisir nous » transporte si fort hors de nous, que » nostre discours ne sçauroit lors faire » son office tout perclus et ravy en la » volupté. Je sçay qu'il en peut aller » autrement, et qu'on arrivera par » fois, si on veut, à rejetter l'ame sur » ce mesme instant à autres pense- » mens: mais il la faut tendre et roi- » dir d'aguet. Je sçay qu'on peut gour- » mander l'effort de ce plaisir, et » m'y connois bien, et n'ay point » trouvé Venus si imperieuse deesse, » que plusieurs et plus reformez que » moy la temoignent. » Ce serait une misérable excuse pour les moines que nous combattons ici: l'observation qu'a faite un médecin d'Italie est infiniment plus propre à leur apprendre leur devoir. La seule pensée, dit-il (21), d'un tel acte renverse la raison, et inspire une espèce de rage. *Atque utinam in ipso Veneris actu duntaxat mente privaremur, non etiam in præviâ meditatione ad eundem, quam furorem et rabiem dixit et descripsit Virgilius lib.* 3 *Georg. hisce carminibus* (22)... *Transimus consulto carminis majestatem, leporem, possuntne apertioribus argumentis physicè comprobari, quas furias addat sola meditatio Veneris non homini tantùm, sed et brutis quoque cæteris.* (23) *Pudenda itaque, vel partes reprehensibiles existunt, quòd animalia omnia in rabiem agant, naturæ cancellis propriis amoveant, in homine verò maximè omnium jugulent ipsam rationalem animam.* Nous verrons ailleurs (24) un passage de Mélanchthon qui a du rapport à ceci; mais ne renvoyons point ailleurs la belle maxime de saint Augustin. Il conclut de ce que l'âme pénétrée de cet excès de volupté est incapable de toute fonction intellectuelle, que tout homme véritablement sage, et sensible aux saints plaisirs, aimerait mieux, si cela était possible, que le devoir conjugal fût séparé du sentiment voluptueux qui l'accompagne (25). *Hæc autem* (libido) *sibi non solùm totum corpus, nec solùm extrinsecùs, verùm etiam intrinsecùs vendicat, totumque commovet hominem, animi simul affectu, cum carnis appetitu conjuncto atque permixto, ut ea voluptas sequatur, quâ major in corporis voluptatibus nulla est: ita ut momento ipso temporis, quo ad ejus pervenitur extremum, penè omnis acies et quasi vigilia cogitationis obruatur. Quis autem amicus sapientiæ sanctorumque gaudiorum, conjugalem agens vitam, et sicut apostolus monuit* (*), sciens vas suum possidere in sanctificatione et hono-

(18) Plato, *in* Philebo, *pag. m.* 405, *C.*

(19) Aristot., Ethicor. Nicomach., *lib. VII, cap. XII, pag. m.* 72, *C.*

(20) Montaigne, Essais, *liv. II, chap. XI, pag. m.* 172.

(*) Lucret., *lib. IV, vs.* 1099.

(21) Marcus Antonius Ulmus, Physiologiæ Barbæ humanæ *sect. II, cap. III, pag.* 128.

(22) *Il met ici* 24 *vers de* Virgile.

(23) *Il faut noter qu'il recherche la raison pourquoi les parties destinées à la génération sont appelées honteuses.*

(24) *Dans la remarq.* (B), *citation* (9) *de l'article* FRANÇOISE.

(25) August., de Civitate Dei, *lib. XIV, cap. XVI, pag. m.* 129.

(*) I Thess. IV.

re, non in morbo desiderii, sicut et gentes quæ ignorant Deum, *non mallet, si posset, sine hâc libidine filios procreare : at etiam in hoc serendæ prolis officio, sic ejus menti, ea quæ ad hoc opus creata sunt, quemadmodum cætera, suis quæque operibus distributa membra servirent, nutu voluntatis acta, non æstu libidinis incitata ?*

(E) *Les moines de son ordre ont obtenu..... de consacrer une fête à ces saints stigmates et d'en réciter l'office.*] Voyez l'Alcoran des cordeliers (26) : vous y trouverez une note marginale bien satirique ; elle est conçue en ces termes : *Quant aux stigmates de ceste idole, les jacobins disent que ce fut saint Dominique qui les lui feit d'une broche, estant survenu quelque different entr'eux comme il estoit caché sous un lit. Et voilà comme ces sectes detestables se deschirent l'une l'autre.* L'auteur de cette note est coupable pour le moins d'un très-grand péché d'omission. Il n'a cité personne qui dise que les jacobins content cela. Or il y a si peu d'apparence qu'ils l'aient jamais conté, que vingt témoins ne seraient pas superflus pour les en rendre suspects.

Notez que Jacques le Fèvre d'Étaples condamna fort librement, comme une superstition, la fête des saints stigmates de François d'Assise. Voyez son Commentaire sur le verset 17 du chapitre VI de l'épître de saint Paul aux Galates (27). La superstition de cette fête a quelque chose de contagieux : elle est fort capable de jeter dans l'illusion les âmes dévotes ; les prédicateurs se rendent si pathétiques ce jour-là, et débitent des imaginations si guindées, qu'ils sèment l'enthousiasme et l'extase dans plusieurs cerveaux ; et quand il arrive un certain concours d'incidens, ces semences ne manquent pas de germer. Je me souviens d'un passage de Balzac qu'on sera bien aise de lire. *Il se fit il y a quelque temps, en une ville d'Espagne, une société de dévotes, qui étaient en méditation tant d'heures par jour, et quittaient le soin des choses basses, pour vivre, disaient-elles, d'une vie supérieure. Mais, à votre avis, qu'en arriva-t-il ? Mille désordres domestiques et mille extravagances publiques. Les moins crédules prenaient des piqûres d'épingle pour de saints stigmates ; les plus humbles estimaient profanes leurs maris ; les plus sages parlaient à leurs pensées, et faisaient des grimaces éternelles. Tant y a que quand, au mois de mai, il n'y en avait que trois ou quatre qui eussent couru les champs, on tenait que l'année avait été bonne* (28).

(F)..... *Ils ont publié tant de choses de leur patriarche avec si peu de jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grêle..... de railleris.*] Voyez le livre intitulé : *Les Conformités de la Vie de saint François à la Vie de* Jésus-Christ, vous n'aurez plus besoin qu'on vous prouve le texte de cette remarque. Ceux qui compilèrent au XVI[e]. siècle l'Alcoran des cordeliers tirèrent de là leurs matériaux, ils ne firent que publier les extraits de cet ouvrage, avec quelques notes. Ils se servirent de l'édition de Milan, 1510. Apparemment les franciscains auraient été un peu plus sages, s'il avaient prévu ce qui arriva par le moyen de Luther et de Calvin. Mais il y avait si long-temps que tous ceux qui osaient crier contre l'église romaine étaient écrasés par la force du bras séculier, que l'on se persuadait aisément que tous leurs imitateurs auraient la même destinée. On fut trompé. Il s'éleva un grand corps d'église avant le milieu du XVI[e]. siècle. Ce grand corps se maintint, et subsiste encore aujourd'hui fort en état de se faire redouter. Il a eu de toutes sortes de plumes en abondance, de sorte qu'il a fallu boire toutes les sottises qu'on avait faites. On avait eu l'imprudence de permettre l'impression du livre des Conformités, et il a fallu en porter la peine. Ce n'est pas une plaie qui ne fasse que passer, comme lorsque l'on extermine toute une secte avec ses livres. Ceux qui ont fait cette plaie ont des auteurs à foison, et une infinité de bibliothéques et d'imprimeries.

(26) *Liv. I, pag. 4, de l'édit. de Genève, 1560, in-8°., chez Conrad Badius, et pag. 5 de l'édit. de Genève, 1578, in-12, chez Guillaume de Laimarie.*

(27) *M.* Simon, Histoire critique des Commentat. du N. Test., *chap. XXXIV, pag. 494 et 495, rapporte les paroles de* Jacques le Fèvre.

(28) Balzac, *au III[e]. livre de ses* Lettres.

(G)..... *Il y a sans doute un peu trop de malignité dans quelques-unes de ces railleries.*] Je mets en ce rang ce que j'ai dit ci-dessus touchant les stigmates de François d'Assise. Il ne faut prendre que pour un conte malin et bouffon ces coups de broche qu'il reçut de saint Dominique. Quelqu'un se fit une idée divertissante de ces deux fondateurs d'ordre, en feignant qu'ils se querellèrent un jour jusques à se battre, et que saint François s'étant réfugié sous un lit, l'autre, armé d'une broche, la lui fourra cinq ou six fois dans le corps : et là-dessus quelqu'un poussa la plaisanterie jusques à dire que les stigmates de saint François sortirent de cette querelle. Je mets encore en ce rang cette raillerie du sieur d'Aubigné (29) : « Si quelque » évêque ou cardinal devient amou- » reux de son page, qu'il se console » à l'imitation de saint François, qui » appelle ses amours avec *Frater* » *Macéus* sacrées. Et de fait ils té- » moignèrent leur fureur jusqu'à l'au- » tel. Quant à ce que dit ledit livre, » que saint François demeurait tout » en feu regardant frère Macée, et » s'écriait souvent, même un jour » comme il tenait le calice, et l'au- » tre les cannettes, il s'écria transporté » de fureur : *Præbe mihi te ipsum.* » Enfin je mets dans la même classe les gloses de Conrad Badius que je m'en vais rapporter. Je les mets en note : quant au texte tiré du livre des Conformités, on va le voir à l'instant même. *Il faut sçavoir comme saincte Claire* (*) *fut dediée et consacrée à Christ. Or la nuict suyvant le jour des rameaux, estant en compagnie honeste, sortit de la ville d'Assise, et s'en veint à Saincte-Marie-des-Anges au convent des freres, où sainct François et ses compagnons l'attendoyent. Où ayant esté honorablement receuë par sainct François et ses compagnons, elle fut menée devant l'autel de la Vierge Marie, et là fut tondue en premier lieu, puis on lui osta ses habits mondains, et luy bailla-on les habits de l'ordre : cela faict, sainct François avec ses compagnons la conduit au monastere de Panzo, qui est maintenant de son ordre, et auparavant il estoit de Sainct-Benoist..... Une fois que sainte Claire dict à sainct François qu'elle avoit affection de manger avec luy, sainct François ne vouloit nullement, dont il fut reprins de ses freres, et par ainsi il s'y accorda finalement* (*). *Ainsi estant accompagnée d'une siene compagne et de deux compagnons de sainct François, elle veint à Saincte-Marie-des-Anges, et apres quelle eut fait la reverence devant l'autel de la Vierge, où elle avoit esté épousée à Christ, elle entra pour disner où sainct François l'avoit fait preparer en terre. Et pour le premier mets sainct François commença à parler de Dieu si souëfvement et sainctement, si divinement et hautement, que luy-mesme le bon sainct, ma dame saincte Claire et sa compagne avec les autres freres furent tous ravis. Et soudain comme ils estoyent en ceste sorte, ayans les yeux et mains dressées vers le ciel, il apparut un grand feu sur le convent des freres, et sembloit que le lieu avec la forest fust tout embrasé. Ce que voyant les habitans d'Assise veinrent en diligence à ce convent pour esteindre le feu, et trouverent qu'il n'y avoit rien endommagé, et que les freres et saincte Claire estoyent ravis :*

(29) Confess. Catholique de Sancy, *liv. I, chap. II.*

(*) *Voyez la mère louve qui en a engendré tant d'autres. Or, il est à croire que ceste galande avoit eu grande familiarité avec ce ruffien François, lequel (comme eux-mêmes disent en leur livre) estoit desbauché jusques au bout en toutes sortes de dissolutions, danses, jeux, festins, et je vous laisse à penser si la paillardise étoit laissée derriere, et ce avant que Satan l'eust choisi pour parfaire cest esclandre qui a renversé la chrestienté. Car quelle façon de faire est-ce pour une fille d'honorable maison de sortir de nuict sans le sceu de ses parens, et s'en venir trouver certains moines sans femmes, plus eschauffez que taureaux banniers, et se ranger avec eux en telle familiarité, que de se laisser faire tout ce qu'ils veulent? tondre, mettre nue, revestir, puis mener à leur plaisir : et tout sous couleur de saincteté?* Alcoran des cordeliers, *liv. II, pag.* 220, *édit. de Genève*, 1560.

(*) *Il a dit ci-dessus qu'elle fut quarante-deux ans enfermée sans partir du monastere : accordez ces flutes. Cependant qu'il vous souviene de ce que j'ay annoté que si ces choses sont vrayes, il y a grandes conjectures, qu'il y a eu de la paillardise meslée parmi ceste saincteté. Car quel ordre y a il que deux filles s'en aillent ainsi à l'abandon avec deux moines de place en autre pour un repas? Et puis d'où venoit ceste affection à ceste saincte nonnain de vouloir banqueter avec la saincteté de ce beau pere, sinon qu'elle vouloit ginguer, pour renouveller l'accointance du temps passé?* Là même, *pag.* 223.

lors ils cognurent que ce feu-la estoit divin, qui estoit apparu visiblement pour consoler ceux qui estoyent là assemblez. Dequoy ils furent grandement edifiez. Or quand ils furent revenus à eux ne se soucians plus d'autre viande, saincte Claire avec sa compagne s'en retourna en son monastère (30). Pour peu qu'on examine les choses sans préjugé, on trouve de la plus froide impertinence dans la dernière glose de Badius : *Il apparut un grand feu sur le convent*, c'est-à-dire, *le bruit courut que les moines s'y divertissoient avec quelques nonnes.* Quelle sorte d'interprétation est-ce que cela ? N'est-ce point transporter dans la morale les principes de physique d'Anaxagoras (31) ? C'est trouver partout ce que l'on veut.

(II) *Il a donné tant de marques d'extravagance pendant sa vie.*] « Celui » qui avait une femme et des filles de » neige pouvait bien avoir des hi- » rondelles et des cigales pour ses » sœurs, et des lièvres et des agneaux » pour ses frères. C'est ainsi qu'il » appelait ces animaux. *Mes sœurs* » *les hirondelles, vous avez assez* » *causé. Mon frère le levraut, pour-* » *quoi t'es-tu laissé ainsi tromper?* » *Chantez, ma sœur la cigale, et louez* » *le créateur.* Il disait à un paysan » qui portait au marché deux agneaux » sur ses épaules : *Pourquoi tour-* » *mentes-tu ainsi mes frères.* Sa misé- » ricorde s'étendit jusqu'aux poux et » aux vers, qu'il ne voulait pas per- » mettre qu'on écrasât, parce qu'il » est écrit au psaume 21 : *Je suis un* » *vermisseau et non pas un homme...* » C'est lui-même qui tua le fils aîné d'un » médecin dans un lieu appelé *Nucé-* » *ria,* afin d'avoir le plaisir de le res- » susciter (32). » Comparez ce passage de M. Jurieu avec celui que je m'en vais rapporter de M. Ferrand, et vous verrez quels sont les faits que l'on peut tenir pour incontestables. Ce sont ceux que M. Ferrand n'ose nier. *Je laisse ici*, c'est M. Ferrand qui parle (33), *les choses qui ne portent pas coup, ou qui sont notoirement fausses : comme est, par exemple, la miséricorde de saint François envers les poux et les vers qu'il ne voulait pas permettre qu'on écrasât ; et le meurtre que l'apologiste dit que ce saint commit en la personne du fils aîné d'un médecin, pour avoir le plaisir de le ressusciter. Cela est si faible, ou si évidemment faux, qu'on ne doit pas s'y arrêter. C'est le réfuter que de le proposer.* Voilà les seules faussetés que M. Ferrand reproche à son adversaire : il convient donc de tout le reste, et cela suffit pour montrer que François d'Assise s'était démonté l'esprit par de très-fausses idées de dévotion. Je plains M. Ferrand de s'être engagé à l'apologie de ces belles fraternités. Si l'*apologiste*, dit-il (34), ressemblait à saint Bonaventure, *il se garderait bien* (35) *de censurer le nom de* sœur *et de* frère *que saint François donnait aux animaux. Il admirerait cela avec saint Bonaventure, dont je ne puis m'empêcher d'être encore ici l'interprète.* « Saint » François, considérant la première » origine de toutes choses, et étant » rempli d'une piété abondante, ap- » pelait du nom de frère et de sœur » les créatures, quelque petites qu'el- » les fussent. Il en usait de la sorte, » parce qu'il savait que ces animaux » étaient tous sortis du même principe » que lui, c'est-à-dire qu'ils avaient » Dieu pour créateur. Il embrassait » pourtant plus tendrement et avec » plus d'amitié ceux des animaux qui » représentaient, et par eux et par » l'application de l'Écriture, la man- » suétude de Jésus-Christ, par exem- » ple, les agneaux. Comme il était » un jour à Sainte-Marie-de-Portion- » cule, il y avait une cigale sur un » figuier, auprès de la cellule de l'hom- » me de Dieu. Cette cigale, par son » chant, conviait souvent aux louan- » ges divines le serviteur de Dieu, » qui avait appris d'admirer la ma- » gnificence du créateur dans les plus » petites choses. Il l'appela un jour ; » et comme si elle eût été instruite » du ciel, elle vola sur la main de » François. Ce saint lui dit : Chantez, » ma sœur la cigale, et louez Dieu

(30) Alcoran des cordeliers, *liv. II*, *pag.* 224.

(31) *Quodlibet ex quolibet quia quidlibet in quolibet.*

(32) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, *chap. I*, *pag.* 52, 53, *édit. in-4°.*

(33) Ferrand, Réponse à l'Apologie pour la Réformation, *pag.* 356, 357.

(34) *Là même*, *pag.* 369, 370.

(35) *Quelle pensée! c'est comme si je disais :* Si M. de Meaux ressemblait à M. Claude, il se garderait bien de condamner la réformation.

» par votre chant. La cigale obéit » aussitôt, et elle commença à chan- » ter. » S'il est vrai que saint François se soit mis tout nu à la place du crucifix, il n'y a plus lieu de douter de sa folie. Je n'en parle qu'en doutant, parce que je n'ai lu cela que dans la Confession de Sancy. Voyons le passage, et reprenons-le d'un peu plus haut. *Quand on lit, saint François habitant avec sa femme de neige, il faut dire que c'estoit un antidote contre sa chaleur naturelle, et pour celle qui paroist en sa posterité. Quand il a presché aux poissons, c'est que quand sa posterité presche, elle auroit besoin d'auditeurs muets. Quand il leur prescha pour miracle, que Dieu les empescha d'estre noyés au déluge, c'est que les miracles de l'église romaine, selon Richeome, doivent estre de causes naturelles. Quand il appelle les loups ses freres, et les fait toucher à la main, c'est en predisant que les cordeliers seroient pattes peluës, et taschans de surprendre les innocentes brebis. Il appelle les hirondelles ses sœurs, parce que leurs freres, comme elles, se nichent au temps des matines chez les villageois. Quand en priant, l'ange dit à saint François, que de son ordre devoit naistre l'Antechrist, c'estoit afin qu'on ne desdaignast point de faire les cordeliers papes. Et quand il met chemise à part pour s'arborer devant les dames tout nud en la place du crucifix, c'estoit pour monstrer les beautés de nature, comme n'ayant point mangé du fruit de l'arbre de science, et representer, sinon la science, au moins la nudité du pere Adam* (36). Je conclus par cette observation : personne n'a fait plus de tort à François d'Assise que ses propres enfans ; si en publiant son histoire ils avaient passé l'éponge sur les choses qu'il valait mieux ensevelir dans le silence, ils n'auraient pas donné lieu aux protestans de le tourner en ridicule. Quel chagrin ne fut-ce pas aux capucins hibernois, quand ils s'établirent à Sedan, de se voir régaler tout aussitôt de trois sermons du ministre du Moulin (37), remplis des endroits les plus ridicules de la légende de leur patriarche, à quoi M. du Moulin, naturellement railleur, fit une sauce de haut goût ?

(I) *Un religieux de son ordre a tâché de réfuter l'*Alcoran *des cordeliers.*] L'auteur de cette réfutation est un cordelier du Pays-Bas, et se nomme Henri Sédulius. Il publia son livre (38) à Anvers, l'an 1607. Il remarque, 1°. que le livre des Conformités fut composé par frère Barthélemi de Pise, l'an 1389, et qu'on vit paraître contre cet ouvrage, l'an 1513, un écrit en allemand, sans nom d'auteur ni de libraire, intitulé l'*Alcoran des cordeliers* ; 2°. que cet Alcoran, augmenté de la moitié, parut à Genève en latin et en français, l'an 1578, et qu'on l'imprima à Dort, en flamand, l'an 1589 (39). 3°. Il remarque que l'auteur de cet Alcoran se nomme Érasme Albérus, et se qualifie ministre de l'église, au pays de Brandebourg. Or, comme l'an 1513, Luther n'avait point encore éclaté contre le pape, Sédulius s'imagine qu'il y a quelque fraude dans la date de l'impression ; car avant Luther le titre d'*Ecclesiæ Minister* n'avait point de cours. 4°. Il remarque encore que c'est une calomnie, que d'assurer, comme fait Albérus, que le livre des Conformités a la même autorité parmi les moines franciscains, que l'Alcoran parmi les Turcs. 5°. Il nie ce que Conrad Badius assure (40), que depuis la réformation on supprime autant qu'on peut ce livre des Conformités, qui avant cela sortait souvent de dessous la presse. Il met aux prises sur cela Badius avec Luther (41), et il observe que ce livre fut imprimé à Boulogne,

(36) Confession catholique de Sancy, *liv. I, chap. II.*

(37) *Ils furent imprimés l'an* 1641. *Le père* Joseph *écrivit contre ces* Sermons ; *mais du* Moulin *lui répliqua par un ouvrage intitulé :* Le Capucin, *qu'il publia à Sedan en la même année* 1641. *Voyez la remarque* (M).

(38) *Intitulé :* Apologeticus adversùs Alcoranum Franciscanorum, pro Libro Conformitatum, libri tres, *in-4°.*

(39) *Il ignore l'édition de* 1556 *citée par* Du Verdier, Biblioth., *pag.* 858, *et celle de* 1560, *in-8°., à Genève, chez Conrad Badius. Notez que* Voëtius, Desper. Causa Papatûs, *pag.* 619, *ne connaît que l'édition flamande de cet* Alcoran.

(40) *Dans la préface de l'*Alcoran des Cordeliers, *édition de Genève.*

(41) *Tam hoc est falsum* (pudere nos libri Conformitatum) *quàm quod scribit Lutherus verum nos pro hâc abominatione necdùm pœnitentiam agere, hanc non recantare.* Sedulius, *in* Prolegom.

l'an 1590. Enfin il remarque que, ni dans l'édition allemande, ni dans la française, ni dans la flamande, on n'a vu paraître le nom de ceux qui ont compilé cet Alcoran, et qu'il ne répondra point aux observations marginales, mais seulement aux objections qui sont fondées sur les paroles de Barthélemi de Pise.

Les notes sur la Confession catholique de Sancy (42) nous apprennent que l'Alcoran des cordeliers fut imprimé sous le titre *De stigmatisato Idolo, quod Franciscum vocant, blasphemiarum et nugarum lerna, seu Alcoranus Franciscanorum*, en 1543, et que ce n'était qu'une traduction de l'allemand *qui parut en* 1513 (*[1]), *ou plutôt* 1531, *puisqu'en* 1513 *il ne paraissait pas encore de protestans, et que cette année* 1531, *qui n'est qu'un renversement des chiffres précédens, est marquée* (*[2]) *pour époque de la vie du docteur Érasme Albère, qui composa d'abord en allemand l'Alcoran des cordeliers.* Voyons un peu le jugement qu'André Rivet a prononcé contre l'ouvrage de Sédulius. *Un certain cordelier nommé Henry Sedulius*, dit-il (43), *qui a voulu faire le singe de Lipsius, a entrepris la defense de toutes ces resveries et scandaleuses propositions, entassant diverses sentences des auteurs ecclesiastiques et autres, lesquelles ne font que pour grossir son livre et égarer les matières : et combien qu'au commencement, il accorde* qu'en ce livre il y a quelque chose escrite plus librement, pour la simplicité du siecle, *il n'y a cependant aucune telle liberté, laquelle il n'entreprenne de garantir. Aussi les accompare il* à peu de goutes d'eau, lesquelles ne changent la nature du vin : *au lieu d'y recognoistre un poison grossier, qui suffoque l'entendement de ceux qui se plaisent à le boire. Ce livre est approuvé par les censeurs d'Anvers*, comme très-utile contre les hérétiques. *Certes il est si utile pour nous, que je desireroy pour la gloire de Dieu, qu'il n'y eust papiste judicieux qui n'en eust un, et qui ne l'eust leu attentivement, pour dire infailliblement à l'auteur et à ses semblables :* tu as un front de paillarde, et n'as point voulu avoir honte (*) *Pour le faire veoir; il faudrait faire un livre plus gros que le sien. Mais il ne faut que le sien.*

(K) *L'on est bien malheureux lorsque l'on est exposé à un certain genre d'attaques.*] Les auteurs qui s'y trouvent exposés ressemblent à l'armée romaine, qui se laissa engager *ad Furculas Caudinas* (44). Elle ne s'en put retirer qu'en se soumettant à la triste honte de passer sous le joug. Elle ne pouvait ni se défendre, ni capituler qu'avec toutes sortes de désavantages. Il y a des controverses qui ont le même destin. On ne peut y traiter de paix, on ne peut y continuer la guerre qu'à sa honte. Voilà l'état où se trouvèrent les franciscains au XVIe. siècle, quand les protestans les attaquèrent sur le livre de Barthélemi de Pise. Avouer qu'il y avait dans cet ouvrage plusieurs blasphèmes, plusieurs propositions ridicules, extravagantes, impies, etc., c'était sacrifier la gloire de l'ordre, scandaliser les bonnes âmes, reconnaître qu'il avait fallu que les hérétiques enseignassent à mieux penser et à mieux parler; c'était d'ailleurs enfler le courage à ces hérétiques, leur donner une ample matière d'insulte, et leur préparer le chemin à renverser d'autres choses, par l'aveu qu'on leur aurait fait de s'être trompé en quelques-unes, et d'avoir laissé si long-temps le monde dans une crasse superstition. On jugea donc qu'il ne fallait ni reculer, ni capituler, mais se défendre le mieux qu'on pourrait, quoique le poste fût très-faible. On se vit alors dans le cas de l'ancien proverbe, *à fronte præcipitium, à tergo lupi; les loups me poursuivent, et j'ai devant moi un précipice.* Il fallait choisir entre deux maux, et l'on crut que le pire était de se confesser vaincu : l'on espéra qu'on ferait des apologies qui contenteraient les âmes dévotes, et que les répliques des adversaires, quelque victorieuses qu'elles fussent, n'ébranleraient pas la foi des bons Romains. Pour couper court, on trouva

(42) *Aux pages* 91, 92, *de l'édition de* 1699.

(*[1]) *C'est* Henri Sédulius *qui le dit.*

(*[2]) Théâtre, Histor. de Helvicus, *table XXXVII.*

(43) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'iniquité, *IIe. partie, pag.* 352.

(*) Jerem. *III, vs.* 3.

(44) *Voyez* Florus, *lib. I, cap. XVI.*

que si c'était une chose honteuse de combattre, il était plus honteux encore de ne combattre point (45). Généralement parlant, il est vrai que dans les disputes le personnage d'attaquant est plus favorable, plus avantageux, et plus facile à soutenir, que le personnage d'attaqué; mais cela était particulièrement véritable pour ceux qui entraient en guerre contre ce livre des Conformités. Ils se battaient à coup sûr : ils ne couraient aucun risque; il y avait à gagner pour eux, de quelque côté que l'ennemi se tournât. S'il se tait, pouvaient-ils dire, il donnera à connaître que nos objections lui semblent insurmontables; s'il supprime l'ouvrage des Conformités, il témoignera la même chose, et il aura honte des excès de ses prédécesseurs, et il confirmera nos reproches : s'il prend le parti de l'apologie, il ne les confirmera pas moins; ses réponses seront pitoyables, et ne serviront qu'à le convaincre d'opiniâtreté, et nous donneront un juste sujet de l'insulter, et de lui dire qu'il ne porte pas innocemment la peine des fautes de ses ancêtres (46), mais en qualité de complice, puisqu'il les adopte en tâchant de les justifier le mieux qu'il peut. Notez que Sédulius, l'apologiste de Barthélemi de Pise, observe, qu'il y avait des hérétiques qui reprochaient aux franciscains d'avoir honte de cet ouvrage, et que d'autres leur reprochaient de n'en avoir point de honte (47). N'était-ce pas se commettre, soit qu'on approuvât, soit que l'on désapprouvât les Conformités?

Tel sera toujours le destin de ceux qui auront à se défendre dans des postes de cette nature. Le fameux évêque de Bellai, M. le Camus, ne prévit pas, lorsqu'il commença d'entrer en lice avec M. Drelincourt sur le culte de la Sainte Vierge, qu'on l'amènerait dans ce défilé. M. Drelincourt fit un grand amas des expressions les plus excessives qu'il rencontra dans les écrits des catholiques romains, touchant le pouvoir de la Sainte Vierge, et pria M. le Camus de lui en dire son sentiment. Ce prélat fut pris à la glu : il mit en œuvre toute les inventions de son génie; il répondit qu'il était à la campagne, et qu'il ne pouvait pas vérifier les passages allégués par le ministre; il plaisanta, il se donna des airs goguenards : mais au bout du compte il ne condamnait rien formellement; il n'osait ni avaler le morceau, ni le rejeter; il ne faisait que mâcher, et il eut même recours à une basse et comique récrimination (48). Toutes preuves de l'embarras incroyable où il se trouvait. Cette récrimination, quelque mauvaise qu'elle soit, est plus supportable que celle dont le cordelier Feuardent se servit dans une semblable conjoncture. Il s'avisa de reprocher aux ministres que Théodore de Bèze avait invoqué sa Candide comme une déesse. Voici ses paroles :
« Mais que respondrez vous, si je vous
» monstre par les escrits de vos prin-
» cipaux ministres et predicans, *qu'ils*
» *invoquent et adorent leurs putains*,
» (sauf la reverence de toutes gens de
» bien) *les tenans pour déesses?*
» Est-ce point renier le seul vivant et
» vray Dieu? Voicy les propres vers
» de Theodore de Beze touchant sa
» garce de Candide :

» *Et tamen hanc audes maculare, et dicere nigram?*
» *Desine, habet certè Numen et ista suum.*
» *Quæ nisi sit precibus nostris lenita, veremur,*
» *Ne discas læsæ quàm gravis ira deæ.*

» Et peu après :

» *Parce, rogo, quæcunque dea es.*

» Et de rechef :

» *Ecce fugam fateor, veniam ne, Diva, negabo.*

» Après il luy donne et consacre son
» ame, comme à une déesse :

« *Ipsam nempè animam tibi di-*
» *catam, amorisque tui ignibus*
» *perustam, Quæ pridem tua sit*
» *licet, suamque te pridem domi-*
» *nam vocetque ametque, se rur-*
» *sùs tibi datque dedicatque.*

» Et de rechef :

» *Ergo fac alium te, Candida, dicere Solem,*
» *Utpotè quæ facias æstum hyememque mihi.*

(45) *Turpe quidem contendere erat, sed cedere visum*
Turpius.
Ovid. Metam., *lib. V*, *vs.* 315.

(46) *On n'eût donc pas dû dire qu'*Horace, Od. VI, lib. III, *disait aux Romains*,
Delicta majorum immeritus lues,
Romane.

(47) *Voyez la remarq.* (I).

(48) *Voyez-la ci-dessus, à la fin de la remarq.* (A) *de l'article* Arodon, *tome II, pag.* 437.

» Est-il bien seant à vos autheurs et » archipredicans d'appeller leurs vi- » leines, *dames*, *maistresses*, *soleils*, » *et déesses :* et idolatrie aux catho- » liques d'appeller la très-sainte Vier- » ge et mère de Dieu, seulement es- » toile de la mer, advocate des pé- » cheurs, vie, douceur, et roine de » misericorde (49)? » Chacun peut voir le ridicule de ce parallèle; car, 1°. il y a une différence prodigieuse entre des phrases de poëte, et des phrases de dévotion. Celles-là sont un jeu d'esprit, et ne contiennent rien de sérieux : les autres s'emploient sérieusement, et comme un acte de religion. 2°. Bèze n'était point ministre quand il fit ces vers. 3°. Il les désavoua, et les détesta dès qu'il eut fait profession ouverte de la religion protestante.

(L) *Les jésuites entreprennent aussi la défense de l'écrit de Barthélemi de Pise, quand ils le voient attaqué par les protestans.*] Du Plessis Mornai étala dans l'un de ses livres (50) les comparaisons que l'auteur des Conformités a faites entre Jésus-Christ et le fondateur des cordeliers. Le jésuite Gretser répondit (51) *qu'il n'y a rien* dans cet ouvrage des Conformités, *qu'une bonne ame ne puisse tirer en bonne part, beaucoup de choses qu'une meschante ame pourra sinistrement interpreter. Que devant que la candeur et la simplicité eussent abandonné la terre, plusieurs choses ont esté dites simplement et candidement, que des gens doubles de cœur,* » *cavillent et calomnient à present.* » En cette manière, c'est la réflexion » d'André Rivet (52), qui le voudra » entreprendre, defendra l'Alcoran de » Mahomet, et n'y a blaspheme, qui » ne puisse estre converti en senten- » ce divine, par ceux ausquels il est » aisé d'appaiser ainsi leurs *bonnes* » *ames*, peu soucieuses de l'honneur » de Christ. » Coëffeteau, qui était dominicain, abandonna un peu plus les intérêts de Barthélémi de Pise, en répondant à cet ouvrage de du Plessis. *Quant au livre des Conformités de saint François avec Jésus-Christ, l'église romaine ne l'a jamais approuvé. C'est l'œuvre d'un particulier qui, transporté d'un zèle trop inconsidéré à l'endroit de son patriarche, peut à bon droit être repris de peu de jugement, parce qu'en voulant s'étendre par trop sur ses louanges, il a dit des choses, qui sans doute peuvent être tirées à un mauvais sens. Ceux de son ordre qui l'approuvèrent en leur chapitre général, ne se figuraient pas qu'on en dût expliquer si crûment les paroles, et m'assure que pas un d'eux ne croyait pour cela* que saint François égalât, ou fût au-dessus de Jésus-Christ, *quoiqu'ils l'estimassent un des grands saints du paradis* (53). Concluons par la réplique de Rivet. « Si l'eglise romaine n'ap- » prouve ces blasphemes, pourquoy » les a-t-elle supportez si long-tems? » Pourquoy se sont endormis sur cela » les censeurs des livres, le maistre » du palais de Rome, et tous les in- » quisiteurs? N'ont-ils pas approuvé » par leur silence de deux cents ans » ce qu'a escrit cet infâme Barthelemi » de Pise? N'ont-ils pas encore per- » mis depuis peu d'années (*), qu'on » l'ait imprimé à Boulogne, sans au- » cune censure ou antidote? Coëffe- » teau peut-il donq jetter cela *sur un* » *particulier, qui transporté d'un zè-* » *le inconsideré....* Il en est quitte à » bon marché, s'il passe pour cela. » Eh quoy, son general et le chaptire » estoit-ce un particulier? *Ils ne* » *se figuraient pas*, ce dit-il, *qu'on* » *deust expliquer si cruement ses pa-* » *roles.* Mais pouvoient-ils dire en » conscience après *l'avoir bien esplu-* » *ché, qu'ils n'y avoient rien trouvé*

(49) Feuardent, Examen des Confessions, Prières, Sacremens et Catéchisme des calvinistes, *folio* 95. *Il cite* Elegia 6, quæ est de suâ Candidâ, ad quendam Lodoïcum. *J'ai une édition du* Juvenilia Poëmata *de* Théodore de Bèze, *sans marque ni du temps, ni du lieu de l'impression, et sans aucun nom d'imprimeur. Les 6 premiers vers que* Feuardent *cite, y sont dans la V*e. *élégie : les suivans, que ce moine confond ensemble, comme si c'était de la prose, sont dans une Épigramme qui a pour titre :* Xenium Candidæ; *les deux derniers sont dans une autre épigramme. Jugez par-là si* Feuardent *savait citer.*

(50) *Dans le* Mystère d'Iniquité, *pag.* 334, *et plus amplement dans son* Traité de l'Eucharistie, *liv. III, chap. XVII. Notez que* Henri Étienne *toucha la même corde dans le chapitre XXV de* l'Apologie d'Hérodote.

(51) Gretser, Exam. myster., *chap. LIII*, *cité par* Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *tom. II, pag.* 351.

(52) Rivet, *là même*, *pag.* 352.

(53) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 870.

(*) *Anno* 1590.

» *qui meritast correction ?* N'est-ce » pas du moins un tesmoignage de » stupidité et ignorance palpable » (54) ? » Ceci m'était nécessaire comme une preuve de ce que j'ai dit ci-dessus, touchant l'embarras inexplicable où les protestans ont jeté leurs adversaires, en attaquant l'auteur des Conformités. Et voilà jusqu'où s'étendent les influences de la folie d'un particulier : elles exposent à la tempête tout le corps, toute la communauté, comme autrefois le crime d'Ajax y exposa la flotte grecque (55). Si vous aimez mieux une autre comparaison, voyez la note (56).

(M)..... *On a vu des laïques prendre la plume pour une pareille cause, contre le ministre du Moulin.*] Maître Guillaume Cacherat, avocat, procureur du roi au siége de Quillebœuf, fit un livre qui fut imprimé à Paris, l'an 1642, et qui est intitulé : *Le capucin deffendu contre les calomnies de Me. Pierre du Moulin ministre ; ou Traicté apologetic contenant les justes raisons pour lesquelles le parlement de Bourdeaux a faict brusler par les mains de l'exécuteur des sentences criminelles, le libelle diffamatoire contre les capucins, composé et mis en lumière à Sedan par ce ministre, et espandu dans ce royaume, contre la teneur des edicts de pacification. Avec la réfutation sommaire des calomnies et impiétés qui y sont contenues.* J'ai déjà parlé (57) de cet ouvrage de du Moulin, et j'ajoute ici que Cacherat témoigna autant de zèle pour défendre les capucins, que s'il eût été de leur ordre ; mais que son apologie ne valut rien. En voici un échantillon; il compte (58) pour la IXe. calomnie du ministre ce passage-ci : « Les capucins qui font profession » *d'observer la régle entiere de sainct* » *François, ne le font pas ; car la ré-* » *gle commande aux freres mineurs* » *de travailler de leurs mains, ce que* » *les capucins ne font pas.* » Voyons comment il s'efforce de prouver que c'est une calomnie. *Les generaux de l'ordre*, (59) dit-il, *qui respondent des actions de tous leurs religieux au cardinal leur protecteur, et luy au pape, et qui ont le principal intérest que la regle soit punctuellement observée, et qui y veillent soigneusement, ne se plaignent point de ceste inobservance ; et le ministre du Moulin n'estant estably pour s'en informer, et aussi n'ayant jamais esté dans les convens de cest ordre pour voir s'ils observent, ou manquent d'observer leur régle, doit estre tenu pour calomniateur, et ignorant de ce qu'a entendu saint François par ce mot*, Travailler de ses mains, *qui ne se doit pas prendre comme le veut entendre le ministre ; mais comme l'eglise et les superieurs de l'ordre l'ont entendu, et l'expliquent à present.* Il est évident qu'une telle preuve de calomnie n'a nulle force ; et c'est plutôt une calomnie que la refutation d'une calomnie. Cette prétendue preuve revient à ceci, *l'église dégage les capucins de l'obligation d'observer leur règle au pied de la lettre.* Mais cela même prouve qu'ils ne l'observent pas, et que l'accusation de du Moulin est légitime. S'il les avait accusés d'enfreindre les ordres du fondateur, sans être autorisés en cela par des dispenses, ou par des gloses allégoriques, on aurait pu l'appeler calomniateur; mais il a dit seulement qu'ils n'observaient point la règle de François d'Assise. La justification fondée sur les dispenses du pape, et sur l'interprétation des supérieurs, n'aurait guère embarrassé ce ministre : il y eût trouvé de nouvelles batteries ; car en effet c'est un grand abus de faire profession d'une règle bien austère, et d'impétrer ensuite une dispense de la violer. C'est ce que firent les franciscains à l'égard de la pauvreté : il se firent permettre par le pape de manier de l'argent, ce qui donna lieu à une dispute qui fit grand bruit en Angleterre, et dont Érasme a donné une description fort divertissante (60). Lisez-la, vous y trouverez que la source du grand fracas de Standicius, l'arc-boutant des frères mineurs

(54) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 351.

(55) *Unius ob noxam et furias Ajacis Oilei.*
Virgil., Æn., *lib. I*, *vs.* 41.

(56) . . . . . . *Sicut grex totus in agris*
Unius scabie cadit et porrigine porci.
Juvenal., sat. II, *vs.* 79.

(57) *Dans la remarque* (H).

(58) Cacherat, Capucin défendu, *pag.* 72.

(59) *Là même.*

(60) Erasmus, Adag., *chil. II*, *cent. V*, *num.* 98, *pag. m.* 513 *et seq.*

en ce pays-là, fut l'envie d'empêcher les augustins de continuer à trafiquer; car leur gain diminuait celui des frères mineurs. On pourrait nommer des religieux mendians illustres par leurs ouvrages, et à qui leurs supérieurs ont permis de traiter avec les libraires. Ceux-ci leur paient fort bien la copie, et la peine de la correction des épreuves : ils donnent à l'auteur et de l'argent et des exemplaires; et l'auteur vend lui-même argent comptant les exemplaires qui lui sont donnés. Observe-t-il son vœu? Point du tout. Mais il a permission de le violer; et c'est cela même qui prouve qu'il ne l'observe pas. La dispense suppose et emporte l'inobservation.

(N) *Le public saurait* mieux *les choses absurdes que les franciscains persévèrent à prêcher touchant leur fondateur, si tous les prélats étaient aussi vigilans et aussi fermes que M. l'archevêque de Reims.*] (61) Un cordelier, un capucin, un bénédictin, avaient prêché dans son diocèse, le 2 d'août 1694, *en l'honneur de saint François, à la solennité de la Portioncule.* « (62) Il leur donna lui-» même les rétractations par écrit, » afin de détromper les peuples qu'ils » avaient séduits, de les rendre à » l'avenir plus circonspects dans » l'exercice de leurs fonctions, et de » donner au peuple un préservatif » contre de pareilles impressions. » Les trois prédicateurs obéirent hum-» blement à ses ordres, et le corde-» lier, étant monté en chaire, déclara » que ce texte qu'il avait pris pour » sujet de son sermon : *Tres sunt* » *qui testimonium dant in cœlò, pa-* » *ter, verbum, et spiritus sanctus,* » *et hi tres unum sunt*, n'avait au-» cun rapport avec ce qu'il avait en-» trepris de traiter, et ne lui pou-» vait être appliqué que par un abus » manifeste de la parole de Dieu : » qu'ayant une fausse idée des mé-» rites de saint François, quoiqu'il » soit grand devant Dieu et devant les » hommes, il avait avancé témérai-» rement, que saint François avait fait » dans la Portioncule par ses larmes, » ce que Jésus-Christ a fait pour les » pécheurs dans la crèche de Beth-» léem par les siennes; que saint » François avait fait dans la Portion-» cule par le sang de ses plaies, ce » que Jésus-Christ a fait par le sien » sur le Calvaire, et que saint Fran-» çois avait fait dans son cœur pour » les pécheurs, ce que Jésus-Christ a » fait pour eux dans le sien sur la » croix......... (63) Le capucin » rétracta pareillement des propo-» sitions contraires à la saine doc-» trine, qu'il avait avancées dans un » sermon du même jour. La première » est que saint François, se proster-» nant la face contre terre, fit des-» cendre une seconde fois le fils de Dieu » sur la terre. La seconde est que la » Portioncule est une amnistie si en-» tière et si parfaite, que l'on peut » dire que dans tous les siècles pas-» sés, Dieu ne s'est jamais montré » plus favorable aux pécheurs que » dans cette solennité; que quand » il avait dit que saint François, » comme saint Paul, peut se glorifier » d'achever ce qui manquait à la » passion de notre Sauveur, il avait » fait une application téméraire des » paroles de cet apôtre, et contraire » à leur sens; qu'il avait encore » avancé une proposition téméraire » et fausse, lorsqu'il avait fait dire à » saint François : Mon Dieu, si c'est » une nécessité que votre justice ait » ses droits, pardon, miséricorde, » miséricorde aux pécheurs : je m'of-» fre d'être moi seule la victime, et » de satisfaire pour eux au droit de » votre justice (64)......... Il recon-» naît encore que dans un parallè-» le....... ce qui est faux, téméraire, » et erroné, aussi-bien que ce qu'il » avait avancé, que l'indulgence de » la Portioncule est une image de » l'immensité, de l'infinité et de » l'éternité de Dieu, parce qu'elle se » gagne dans toutes les églises de » saint François, qu'elle expie les » peines du péché, et qu'elle durera » jusqu'à la fin des siècles. » Voici les propositions qu'il fallut que le bénédictin rétractât (65) : *La première est celle où il a dit qu'il ne savait qu'admirer davantage, ou le verbe divin qui descend dans le chaste sein*

(61) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 11 *avril* 1695, *pag.* 241, *édition de Hollande.*

(62) *Là même, pag.* 242.

(63) *Là même, pag.* 244.

(64) *Là même, pag.* 245.

(65) *Là même, pag.* 246.

de Marie, ou le même Jésus qui descend dans la chapelle des anges. La seconde est celle où il a dit qu'il ne savait qu'admirer davantage, ou la charité de François pour les pécheurs, ou l'amour de Jésus-Christ pour François. La troisième est celle qu'il a répétée plusieurs fois, que François s'est fait la victime des pécheurs, qu'il s'est chargé des péchés du monde. La quatrième est celle où il a dit, que Jésus-Christ a donné la plénitude de ses grâces à saint François. La cinquième est celle où il a dit en plusieurs endroits de son sermon, que la Sainte Vierge est toute-puissante sur son fils, par l'autorité qu'elle a sur lui de père et de mère. La sixième est celle où il a dit que le cri de saint François s'est fait mieux entendre que celui de Moïse et de saint Paul. La septième est celle où il a dit, que la Vierge a donné à François la vie de la grâce, comme elle a donné au sauveur celle de la nature. La huitième est celle où il a dit, que François achève ce qui manque à la passion du Seigneur en faveur des pécheurs, en coopérant à ses victoires sur le péché et sur l'enfer. Il rétracte encore plusieurs autres propositions, et des expressions dangereuses, comme sont les suivantes : Que les franciscains sont les frères utérins de Jésus-Christ, les enfans de Marie, compagnons des esprits bienheureux ; qu'ils tirent comme eux leur origine du milieu des splendeurs de la grâce et de la gloire ; que l'indulgence plénière de la Portioncule est irrévocable et éternelle, sanctifiée par le Saint-Esprit, qui descendit dans la chapelle de la Portioncule sous la forme de colombe, comme il parut sur le Jourdain, pour faire de cette indulgence comme un baptême de salut ; que l'indulgence de la Portioncule ne remet pas seulement la peine du péché, mais aussi en quelque façon la coulpe, puisque c'est Jésus-Christ qui l'accorde, lui qui n'a jamais remis péché pendant sa vie mortelle, qu'il n'ait remis l'une et l'autre ; que Jésus-Christ lui-même accorde l'indulgence de la Portioncule indépendamment des papes. Que c'est un séraphin qui en a dressé la bulle ; que saint François demande ou une plénitude de grâce pour les pécheurs, ou un défaut de miséricorde pour lui.

De peur d'être trop prolixe, je ne ferai pas toutes les observations qui se pourraient faire sur ce que je viens de rapporter. Je me borne à trois. La 1re. est que les mêmes propositions que M. l'archevêque de Reims fit désavouer aux religieux qui les avaient avancées; que ces mêmes propositions, dis-je, ou d'autres équivalentes, sont prêchées tous les ans, non-seulement en Espagne, en Italie, en Allemagne, etc., mais aussi en France. La plupart des prélats n'y prennent point garde, ou ne s'en scandalisent point : cela fait que ces doctrines ne rencontrant point d'obstacle font leur voyage tranquillement, et sans que l'on sache dans les pays éloignés si on les a débitées. Saurions-nous qu'en 1694 on les prêcha au diocèse de Reims, si le prélat ne s'en fût formalisé, et n'eût voulu que les trois prédicateurs réparassent avec éclat la faute qu'ils avaient faite? Que ceci serve à persuader que l'empire des pensées monachales touchant le crédit de certains saints, et touchant les prérogatives de certaines indulgences, n'est guère diminué, quoique les siècles d'ignorance qui le fondèrent ne subsistent plus, et qu'ils aient été suivis d'un retour d'érudition et de lumière qui dure depuis long-temps. Ma 2e. réflexion est que les hyperboles du bénédictin à l'égard des indulgences de la Portioncule, et sur les grandeurs de François d'Assise, surpassèrent celles du cordelier, et celles du capucin. C'est un service réciproque que les moines s'entre-rendent. Les franciscains s'imaginent qu'en la bouche d'un religieux d'un autre ordre les louanges de leur fondateur ne seront pas si suspectes : c'est pourquoi ils prient ou quelque bénédictin, ou quelque carme, etc., de prêcher dans leurs églises aux grandes solennités. Le prédicateur qu'ils emploient est assuré d'un bon régal, et pour le corps et pour l'esprit. Il ne se retire point sans avoir fait bonne chère, et sans recevoir de grands éloges sur son éloquence ; on le remercie bien amplement. D'ailleurs, c'est à la pareille. L'ordre dont il est a aussi ses solennités. Le sermon d'un cordelier y est nécessaire, et fait plus de fruit

que le sermon d'un domestique. On y trouve assez souvent plus d'excès sur l'efficace du scapulaire, que dans le sermon du carme. Voilà donc un commerce mutuel de bons offices. Il n'y a pas long-temps qu'un homme de beaucoup d'esprit, et qui est présentement de la religion, me conta que pendant qu'il était bénédictin il fut prié de prêcher dans un couvent de franciscains à la solennité de la Portioncule. Ils lui marquèrent sur quoi ils souhaitaient principalement qu'il insistât. Il s'accommoda en partie à leur désir, mais il donna à la matière un certain tour qui ne leur plut pas. Quelques-uns d'eux le lui témoignèrent adroitement : il leur fit son apologie, et puis il leur demanda en confidence s'il était juste d'assurer en chaire tant de choses qui n'étaient pas véritables. Et que voulez-vous donc que nous fassions ? répondirent-ils. Voulez-vous que nous mourions de faim ? C'est ce qui me servira de passage à la 3e. réflexion. Il y a dans l'église romaine plusieurs abus qui, selon toutes les apparences, dureront aussi long-temps qu'elle. On aura beau passer d'un siècle savant à un siècle plus savant ; ces choses-là ne changeront point. Il est vrai qu'elles sont nées dans des siècles d'ignorance ; mais l'ignorance n'était point la seule cause, ni même la principale cause de leur formation. Les besoins d'une communauté, tant pour se nourrir, que pour se loger commodément, l'intérêt que l'on avait à montrer aux peuples un autel bien décoré, et de riches ornemens d'église ; tout cela voulait que l'on fît des descriptions ravissantes, des priviléges d'un certain saint, et d'une certaine chapelle, et d'une certaine fête. C'était un fonds journalier de subsistance, et lorsque l'anniversaire revenait, c'était le temps de la moisson et de la vendange de l'ordre. Or les besoins dont je parle ne sont point sujets aux vicissitudes de la lumière et des ténèbres : ils sont de tous les temps ; ils sont les mêmes sous un siècle d'ignorance et sous un siècle de science. C'est pourquoi leurs effets ne cessent point, encore que l'on devienne plus éclairé. Les esprits philosophes sont en peine s'ils doivent admirer en cela la longue indulgence, ou la longue colère du ciel, et il y en a qui appliqueraient volontiers ici le

Tantæne animis cœlestibus iræ,

qu'un docteur anglais applique aux erreurs où les nations orientales croupissent depuis tant de siècles (66).

(66) *Voyez ci-dessus la citation* (52) *de l'article* BRACHMANES, *tome IV, pag.* 102.

FRANÇOIS Ier.*, roi de France, a été un de ces grands princes dont les belles qualités sont mêlées de plusieurs défauts. Les historiens français (*a*) reconnaissent ce mélange avec la dernière sincérité ; et il y en a même qui se plaignent de ce que les écrivains espagnols, au lieu de le reconnaître, affectent de donner à ce monarque l'éloge d'un prince accompli (A). De part et d'autre cette conduite pourrait bien être trop artificieuse ; mais il semble qu'elle l'est moins du côté des auteurs français, que du côté des espagnols ; car il n'y a guère que des aveugles qui ne puissent voir clairement dans le règne de François Ier. une longue suite de fautes et d'imprudences. Peu s'en fallut que ce prince ne se dépouillât lui-même du droit de succéder à Louis XII. Il en pre-

* « Cet article, dit Leclerc, est plein de » faits nullement prouvés. Les témoignages » de Brantôme, de Mézerai, de Varillas, » etc., ne sont de nul poids. La discussion « de tout ceci me mènerait trop loin de » beaucoup. » Gaillard a donné une *Histoire de François Ier*. 1766-69, 7 vol. in-12, 1769, 8 vol. in-12 ; 1818, 5 volumes in 8°. ; 1819, 4 volumes in-8°. La *Bibliothéque historique de la France* mentionne beaucoup de lettres ou ouvrages de François Ier. et indique quels sont ceux qui sont imprimés, et où ils le sont. Deux lettres, jusqu'alors inédites, de François Ier. à sa mère, et écrites de sa prison, en Espagne, ont été imprimées pour la première fois dans l'ouvrage ayant pour titre : *Mes voyages aux environs de Paris*, *par J. Delort* ; 1821, 2 vol. in-8°. Voyez aussi ci-après la note ajoutée sur le texte, pag. 561.

(*a*) Beaucaire, Sponde, Mézerai, Varillas, etc.

nait le grand chemin par les tendres cajoleries dont il enchantait la jeune reine (*b*) (B), lorsqu'on lui fit connaître le péril où il s'exposait. Quoiqu'on raconte diversement cette historiette (C), on convient qu'il profita de ce bon avertissement; mais à l'égard des autres femmes, il garda peu de mesures (*c*), et l'on prétend qu'il lui en coûta la vie (D). J'ai dit ailleurs (*d*), que la principale de ses maîtresses le mit à deux doigts de perdre tout son royaume. Il ne se défiait pas de ce noir complot; et voyant le mauvais tour que les affaires prenaient, il lui échappa quelques murmures contre la divine providence (E). Ce fut pendant une guerre que l'on termina beaucoup plus tôt que ne l'auraient cru ceux qui ne connaissaient pas à fond l'état des choses (F). Il connut trop tard qu'il avait choisi pour ses favoris deux ou trois personnes qui en étaient fort indignes, et dont les mauvais conseils lui avaient été extrêmement préjudiciables. S'il avait éloigné de lui douze ans plus tôt le connétable de Montmorenci (*e*), il ne se serait pas vu dans de si dures extrémités. Il y avait outre cela dans son étoile je ne sais quoi de malheureux, qui faisait que lors même qu'humainement parlant il se conduisait selon les règles de la prudence il ne réussissait pas. Toutes ces choses bien considérées rendent son règne très-admirable : car qui ne s'étonnerait de voir que ce prince, peu favorisé de la fortune, mal servi par sa propre mère (G), livré à des favoris imprudens, trahi par ceux qu'il honorait de sa plus étroite confidence, ait pu résister aussi glorieusement qu'il a fait à l'empereur Charles-Quint, c'est-à-dire à un ennemi dont les états étaient de beaucoup plus grands que la France; qui avait plus d'argent et plus de troupes que lui; qui était et un grand guerrier et un très-fin politique; qui était fidèlement et habilement servi par ses généraux et par ses ministres; et qui était secondé presque toujours, ou par l'Angleterre, ou par d'autres puissans princes contre lui seul? Tout bien compté, il est plus glorieux à François Ier. d'avoir conservé son royaume dans de telles circonstances, qu'il n'est glorieux à Charles-Quint de ne l'avoir pu conquérir. Je crois qu'on pourrait dire de ces deux princes, que l'un sans l'opposition de l'autre eût pu parvenir à la monarchie universelle; et que, puisqu'on se liguait plus souvent en faveur de Charles-Quint qu'en faveur de François Ier., l'on redoutait plus ce roi de France que ce roi d'Espagne. Je crois de plus que si la liberté de l'Europe ne fut pas entièrement opprimée par Charles-Quint, on en a presque toute l'obligation à la valeur de François Ier. (*f*). Je ne sais si la mauvaise fortune de ce monarque a paru dans aucune affaire autant que dans l'alliance

(*b*) *Femme de Louis XII.*

(*c*) *Il s'engagea au voyage de Milan, entre autres raisons, pour y coucher avec une belle femme. Voyez les* Pensées sur les Comètes, *pag.* 715.

(*d*) *Dans l'article* ÉTAMPES, *remarq.* (E).

(*e*) *Voyez l'article de* HENRI II *t. VIII.*

(*f*) *Tome V, pag.* 65, *remarque* (A) *de l'article* CHARLES-QUINT.

qu'il fit avec Soliman. Il n'en sut tirer aucun avantage solide, et il fournit une matière de déclamation à ses ennemis, qui le rendit odieux, et qui lui fit plus de mal que la Porte ne lui fit de bien. On ne saurait excuser que par les maximes d'une très-pernicieuse morale, les mensonges qui furent semés dans l'Europe sur ce sujet (H). On fit courir la formule du serment que l'on supposa que ce prince avait fait au grand-seigneur. Il ne se peut rien voir de plus affreux, de plus impie, ni de plus abominable que ce serment (I); et par cela même, et par quelques autres caractères, il faut juger que ce n'est qu'une imposture sans vraisemblance. On n'a pas laissé d'insérer ce formulaire, comme une pièce authentique, dans l'un des livrets qui ont paru contre la France pendant la dernière guerre (*g*). Il courut un autre mensonge qui n'était pas moins absurde que celui-là, et qui concernait une prétendue invention de recouvrer les otages que François Ier. avait donnés (K). J'en ai lu un autre bien grossier, qui se rapporte aux embarras où ce prince se trouva l'an 1544 (L). Je parle ailleurs (*h*) d'une fable qui se rapporte au voyage que l'empereur fit par la France, pour aller châtier la ville de Gand. Ce n'est pas la seule qu'on ait fait courir par rapport à ce temps-là (M). François Ier. fut auteur de quelques innovations, parmi lesquelles il faut principalement compter la coutume que les femmes prirent d'aller à la cour (N). Cela ne fit point changer l'article de la loi salique, qui ne permet point que la couronne de France tombe en quenouille; mais on peut dire que depuis ce temps-là jusques à la fin du XVIe. siècle plus ou moins, la France fut gouvernée par des femmes (*i*). On a eu grand tort d'accuser François Ier. de trop d'indulgence pour les luthériens de son royaume (O). C'est un des mensonges que notre Dictionnaire doit critiquer. Si l'on avait dit que ce prince fut fort utile aux protestans (P) d'Allemagne, on ne se serait pas trompé. J'ai marqué ailleurs (*k*) les vaines excuses dont il les paya au sujet de quelques luthériens qu'il avait punis de mort. M. Varillas fait là-dessus un anachronisme (Q). Les dernières années de François Ier. furent un temps de calamité pour lui. Les suites de son incontinence (*l*), et le souvenir des malheurs où la mauvaise conduite de ses ministres l'avait engagé, le plongèrent dans un noir chagrin, qui l'empêchait de connaître ses véritables intérêts; car il s'affligea mortellement d'une chose qu'il aurait dû regarder comme une bonne fortune. Je parle de la mort de Henri VIII, roi d'Angleterre (*), prince qui s'était ligué tant

(*g*) *Voyez la remarque* (I).

(*h*) *Dans la remarque* (I) *de l'article* CHARLES-QUINT, *tome V*, *pag.* 70.

(*i*) *Voyez dans la remarque* (Z) *les paroles de* Mézerai.

(*k*) *Tome III*, *pag.* 255, *remarque* (B) *de l'article* BELLAI (Guil. du.)

(*l*) Mézerai, Histoire de France, *tom. II*, *pag.* 1039.

(*) Cette mort d'un prince plus âgé que lui de peu d'années l'avertissait que lui-même n'irait pas bien loin, et cette réflexion entre autres l'accabla. Voyez les mémoires de du Bellai, sur la fin du liv. X, et M. de Thou, tom. I, pag. 85, B. C. de l'édition de 1626. REM. CRIT.

de fois contre la France, et qui aurait été toujours disposé à la renverser de fond en comble, pour la partager avec Charles-Quint. Les déplaisirs de François Ier., à l'occasion de ses enfans, ne furent pas la plus petite de ses angoisses (R). Je ne donne pas la suite de ses actions, parce qu'il faudrait redire ce que d'autres dictionnaires rapportent suffisamment. Le surnom de GRAND, qui lui fut donné après sa mort, n'a point été de durée (S). Il le méritait à certains égards, et surtout à cause de son courage, et de cette générosité franche et ouverte, qui est si rare parmi les personnes de sa condition. La fermeté de son courage fut sujette à des éclipses *. Elle ne le soutint pas assez dans les rigueurs de sa prison. Il y pensa mourir de chagrin; et il témoigna un peu trop de peur en rentrant en France (T). Je tiens pour un conte fabuleux ce que j'ai lu dans un petit livre qui a paru depuis quelque temps (*m*), c'est qu'il tua à Madrid un grand seigneur qui lui avait manqué de respect, et que l'empereur ne s'en formalisa pas.

Voici en quoi consistent les choses que j'ajoute à cet article dans cette seconde édition. On a débité faussement que François Ier. naquit après une longue stérilité de sa mère (U). On l'a compté parmi les princes qui étant montés sur le trône n'ont point voulu se venger des offenses qu'ils avaient reçues dans une condition privée. On prétend que, sous le règne de Louis XII, il fit appeler en duel Charles de Bourbon, qui par certains rapports avait tâché de le mettre mal dans l'esprit du roi, et l'on ajoute qu'ayant succédé à ce monarque il se souvint si peu de l'inimitié qu'il avait eue pour ce même Charles de Bourbon, qu'il l'éleva à la dignité de connétable (*n*). L'amour qu'il eut pour

* La flatterie qui poursuit les rois au delà du tombeau, et l'ignorance qui répète tout sans examen, ont, pour ainsi dire, consacré, depuis très-long-temps, une phrase qu'on attribue à François Ier. : c'est le fameux *Tout est perdu fors l'honneur*, que ce monarque aurait écrit à sa mère. Voici le texte même de la lettre, telle que vient de la publier M. Dulaure, aux pages 4 et 5 du tome III de son *Histoire physique, civile et morale de Paris.*

« Pour vous advertir comment se porte
» le ressort de mon infortune, de toutes
» choses ne m'est demouré que l'honneur et
» la vie qui est sauve; et pour ce que, en
» nostre adversité, ceste nouvelle vous fera
» quelque peu de resconfort, j'ay prié qu'on
» me laissât vous escripre ces lettres, ce
» qu'on m'a agréablement accordé; vous
» suppliant ne volloir prendre l'extre-
» mité de vous meisme, en usant de vostre
» accoustumée prudence, car j'ay espoir en
» la fin que Dieu ne m'abandonnera point;
» vous recommandant vos petits enfans et
» les miens; vous supplians faire donner
» seur passage et le retour pour aller et le
» retour en Espaigne à ce porteur qui va
» vers l'empereur pour savoir comme il
» fauldra que je sois traicté. Et sur ce très-
» humblement me recommande à vostre bon-
» ne grace. Vostre humble et obéissant fils
» François. »

On peut voir dans le livre même de M. Dulaure d'autres phrases *un peu abjectes*, extraites d'une lettre écrite par François Ier. à Charles-Quint.

Ce n'est donc pas sans raison que Bayle parle des *éclipses de courage* de ce preux tant vanté; et que Mézerai parle de sa *peur*. Le *tout est perdu fors l'honneur* est donc un de ces mots bien trouvés, mais qui ne sont pas vrais. Il en est de même du *Fils de saint Louis, montez au ciel* (21 janvier 1793), et encore de, *La garde meurt et ne se rend pas* (18 juin 1815).

(*m*) *Il est intitulé* Avis à l'auteur du Mercure historique et politique. *Il fut imprimé, si je ne me trompe, l'an* 1689, *contre quelque chose que l'auteur du* Mercure *avait dit de Christine, reine de Suède. Je n'ai pu retrouver cet* Avis.

(*n*) *Voyez* Camérarius, Médit. historiques, *tom. II, chap. XLV, sub fin.*, *pag*

les lettres n'est ignoré de personne ; mais peu de gens connaissaient la particularité qu'on a pu voir là-dessus, dans une lettre d'André Alciat qui n'est devenue publique qu'en 1697 (X). Il y a une autre chose particulière, et d'une plus grande importance, qui n'est connue que depuis peu, c'est que le duc d'Orléans, second fils de François Ier., offrit aux princes protestans d'Allemagne de faire prêcher leur religion (Y) ; on conjecture qu'il fit ces avances avec le consentement de son père (*o*). J'ai parlé dans la remarque (N) du désordre que causa la nouvelle mode que François Ier. introduisit dans sa cour, lorsqu'il voulut que les femmes y parussent. On ne saurait mieux représenter ce désordre que Mézerai le représente, c'est pourquoi je ferai voir ci-dessous de quels termes il s'est servi (Z). L'auteur (*p*) de quelques dialogues, qui ont été imprimés à la Haye, l'an 1700, a fort bien marqué les défauts de ce monarque. C'est dans le dialogue qu'il a supposé entre ce prince et Louis XII. C'est dommage que ce dialogue soit trop court ; on ne peut guère y critiquer que cela. François Ier. fit un règlement qui mérite de servir de texte à une remarque ; je veux dire qu'il abolit la coutume de faire en latin les actes publics (AA). Naudé (*q*) a touché cela, et plusieurs autres particularités qui concernent l'érudition de ce prince, ses écrits et son affection pour les savans. La dernière chose que j'ai à dire est assez notable. On prétend (*r*) que François de Paule un jour avant qu'il mourût parla de cette façon à Louise de Savoie : *Votre fils sera roi de France, et surpassera en gloire, en richesses, et en bonheur, tous les princes de son siècle, pourvu qu'il s'attache à procurer la réformation de l'église ; mais, s'il ne s'attache pas à cette affaire, il sera très-malheureux.* Notez que François de Paule décéda le 2 d'avril 1507, et que Louis XII, qui régnait alors, vécut encore près de huit ans, et qu'il avait une femme qui n'était point stérile (*s*).

Voici des choses que j'ai recueillies depuis la seconde édition. On a débité faussement, qu'après qu'il eut été fait prisonnier devant Pavie, il fut transporté au château d'Ambres, proche d'Inspruck (BB). Entre les éloges qui lui ont été donnés pour le soin qu'il eut de faire fleurir les lettres, il ne faut point oublier la reconnaissance que les savans lui ont témoignée de ce qu'il avait fait faire d'excellentes éditions (CC). Le passage qu'il fit faire au travers d'une montagne est quelque chose de surprenant (DD). Il me reste quelque chose à dire sur le prétendu serment que certains auteurs satiriques ont supposé qu'il fit au grand-turc (EE), et que

m. 194. *Il cite* du Ferron, *in* Vitâ Francisci I.

(*o*) *Voyez la remarque* (I), *vers la fin.*

(*p*) *Le même, dit-on, que celui qui a donné les* Aventures de Télémaque, *c'est-à-dire, M. l'archevêque de Cambrai.*

(*q*) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 369.

(*r*) *Voyez* Richer, Hist. Concil., *lib. IV, pag.* 101.

(*s*) *Voyez l'article* FERRARE, *remarque* (A), *ci-dessus, pag.* 435.

j'ai rapporté dans leurs propres termes (*t*).

(*t*) *Voyez la remarque* (I).

(A) *Les historiens français. .... se plaignent de ce que les écrivains espagnols..., affectent de lui donner l'éloge d'un prince accompli.*] Quelques critiques de M. Varillas auraient voulu *qu'il eût imité les historiens... italiens et espagnols, en ce qu'ils ne se sont pas contentés d'exagérer les belles actions de François Ier. ; mais ils ont de plus caché celles qui n'étaient pas louables* (1). Il répond entre autres choses : *Qu'ils n'ont pas prétendu obliger François Ier., et qu'ils n'ont écrit en sa faveur que par une fine politique qu'il importe de développer ;* et voici comment il la développe. « Ils étaient » jaloux de l'accroissement de la » France, et ils appréhendaient qu'el- » le ne poussât ses conquêtes jus- » que dans leur pays, après qu'elle » se serait débarrassée des guerres ci- » viles où elle avait été occupée du- » rant quarante ans. Il n'y avait point » d'autre moyen pour l'en détourner, » que de persuader aux Français qu'ils » ne réussiraient pas mieux à l'avenir » contre l'Espagne, l'Allemagne et » les Pays-Bas, qu'ils avaient réussi » sous le règne de François Ier. ; et » pour y parvenir il fallait les ac- » coutumer à lire dans l'histoire de ce » prince, qu'il avait fait tout ce qui se » pouvait humainement contre la » maison d'Autriche, sans qu'il lui » eût été possible de l'ébranler ; qu'il » n'y avait eu rien à redire dans sa » conduite ; que les fautes que l'on » croyait y avoir aperçues venaient » de la monarchie, et non pas du mo- » narque ; c'est-à-dire que François » Ier. avait bien apporté tout ce » qu'il fallait de son côté pour vain- » cre Charles-Quint ; mais que la Fran- » ce n'avait pu faire des efforts as- » sez considérables, ni fournir assez » d'hommes et d'argent pour une » telle victoire ; que ce que l'on im- » putait au malheur du même Fran- » çois Ier. ne devait être attribué » qu'à l'impuissance de son état ; et » que si les plus grands capitaines et » les plus adroits politiques qui fu- » rent jamais, eussent commandé les » mêmes armées, et se fussent ren- » contrés dans les mêmes conjonctu- » res, ils auraient succombé devant » Pavie, et se fussent comme lui ti- » rés d'affaire par les traités désavan- » tageux de Madrid, de Cambrai, » et de Crépy. Il n'y avait rien de » plus aisé aux historiens français que » de réfuter une erreur si grossière, » en exposant, comme j'ai fait, la » vérité toute nue, et en montrant » par des titres authentiques, que » François Ier. n'avait pas fait à beau- » coup près tout ce qu'il pouvait con- » tre Charles-Quint, et qu'il n'avait » tenu qu'à lui de le vaincre en plu- » sieurs rencontres ; qu'il y avait eu » dans sa majesté très-chrétienne des » négligences et des contre-temps qui » ne pouvaient être excusés ; que ces » irrégularités venaient toujours du » monarque, et non pas de la monar- » chie ; que la faiblesse n'y avait eu » aucune part ; et que si le malheur » y en avait eu, ce n'avait été que la » moindre. Que le tout était presque » venu du malentendu, si commun » dans l'histoire de France entre les » souverains du temps passé et leurs » ministres ; et que de meilleurs capi- » taines et de plus vigilans politiques » répareraient un jour ce que Fran- » çois Ier. avait gâté. »

(B) *Les tendres cajoleries dont il enchantait la jeune reine.*] Louis XII, qui avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, au mois de novembre 1514, mourut le premier jour de janvier suivant, et *plusieurs crurent que les trop grandes caresses qu'il avait faites à la jeune reine avaient causé sa mort* (2). Ces caresses, excessives pour un prince aussi délicat que lui, ne l'étaient point pour son épouse qui n'avait que dix-huit ans. Elle écoutait la fleurette tant en français qu'en anglais. Un gentilhomme de son pays l'aimait, et l'avait suivie en France. Elle l'épousa depuis. D'autre côté, elle parut tout-à-fait aimable à l'héritier présomptif de la couronne. Il s'appelait alors le duc de Valois. Voyons ce que Mézerai rapporte. » Le jeune duc

(1) Varillas, *préface de l'*Histoire de François Ier.

(2) Mézerai, Histoire de France, *tom. II, pag.* 872.

» de Valois, qui était tout de feu pour » les belles dames, ne manqua pas » d'en avoir pour la nouvelle reine, » et Charles Brandon duc de Suffolk, » qui l'avait aimée devant ce mariage, » et qui suivait la cour de France en » qualité d'ambassadeur d'Angleterre, » n'avait pas éteint sa première flam- » me. Mais les remontrances d'Artur » de Gouffier-Boisy ayant fait pren- » dre garde au duc de Valois, dont il » avait été gouverneur, qu'il jouait à » se faire un maître, et qu'il devait » appréhender la même chose du duc » de Suffolk, il se guérit de sa folie, » et fit observer de près toutes les » démarches de ce duc (3). » M. Varillas s'est fort étendu sur cette aventure : voici comme il parle, après avoir dit que le comte d'Angoulême (4) eut ordre d'aller épouser à Boulogne la princesse d'Angleterre au nom du roi. « Il ne put s'empêcher d'aimer » celle qu'il épousait pour son beau- » père (5), comme elle ne put s'em- » pêcher de souhaiter que le ciel lui » eût destiné le comte pour mari. La » commodité qu'ils avaient de s'en- » tretenir les eût peut-être fait éman- » ciper à quelque chose de plus, si le » protonotaire Duprat (6), qui avait » été mis auprès du comte, pour mo- » dérer en quelque manière les em- » portemens de sa jeunesse, ne lui » eût fait considérer que la nouvelle » reine avait intérêt de n'être pas » chaste ; parce qu'allant trouver un » mari dont tout le monde lui disait » qu'elle n'aurait point d'enfans, il » était à craindre qu'elle ne succom- » bât à la tentation de tâcher d'avoir » un fils, qui lui conservât son rang » en France, lorsqu'elle serait veuve, » et la dispensât de retourner en An- » gleterre sous la sujetion de son » frère ; mais que pour lui il avait le » plus grand de tous les intérêts hu- » mains à prendre garde que la reine » vécût chastement, bien loin de la » solliciter d'incontinence ; puisque » si elle avait un fils, quand même » ce serait de lui, ce fils l'empêche- » rait de parveuir à la couronne, et » le réduirait à se contenter de la » Bretagne que sa femme lui avait ap- » portée ; encore faudrait-il, contre » l'ordre de la nature, qu'il en fît » hommage à son bâtard. Cette rai- » son ralentit l'amour du comte d'An- » goulême, et ne lui fit plus regarder » la reine qu'avec des yeux jaloux. » Il l'observa de si près, qu'enfin il » découvrit l'inclination qu'elle avait » pour Suffolk (7). » M. Varillas rapporte ensuite plusieurs choses très-curieuses concernant les précautions que l'on prit contre Suffolk. Voyez la remarque suivante.

(C) *On raconte diversement cette historiette.*] Brantôme ne donne la gloire du sage avertissement ni à Gouffier-Boisy, ni à Duprat, mais à un gentilhomme de sa province. Je suis sûr qu'on aimera mieux ses paroles que les miennes ; ainsi je m'en vais les copier (8) : « On dit que la reyne Ma- » rie d'Angleterre, troisiesme femme » du roy Louys douziesme, n'en fit » pas de mesme (9) ; car se mescon- » tentant et defiant de la foiblesse du » roy son mari, voulut sonder le » guay prenant pour guide monsieur » le comte d'Angoulesme, qui depuis » fut le roy François, lequel estoit » alors un jeune prince beau et très- » agréable, à qui elle faisoit très- » bonne chere, l'appellant tousjours » monsieur mon beau-fils, aussi l'es- » toit-il : car il avoit épousé desjà ma- » dame Claude, fille du roy Louys ; et » de fait en estoit surprise, et lui la » voyant, en fit de mesme ; si bien » que s'en fallut peu que les deux feux » ne s'assemblassent, sans feu M. de » Grignaux, gentilhomme et seigneur » d'honneur de Perigord, lequel avoit » esté chevalier d'honneur de la rey- » ne Anne, comme nous avons dit, » et l'estoit encore de la reine Marie ; » voyant que le mystere s'en alloit » jouër, remonstra à mon dit sieur » d'Angoulesme la faute qu'il alloit

(3) Mézerai, Abrégé chronologique, *tom. IV, pag.* 470, *à l'ann.* 1514.

(4) *C'est ainsi qu'il nomme celui que* Mézerai *appelle duc de Valois.*

(5) *La princesse Claude, fille de Louis XII, était mariée avec François Ier.*

(6) *M.* Varillas *met ici en marge les paroles suivantes :* Il y a des relations qui nomment Gouffier de Boisy au lieu de Duprat.

(7) Varillas, Hist. de François Ier., *liv. I, pag.* 17.

(8) Brantôme, Dames galantes, *tom. II, pag.* 117.

(9) *Il venait de dire que la reine Louise, femme de Henri III, rejeta le conseil qu'on lui donna, de se faire faire un enfant par quelque autre, puisqu'elle n'en devait pas espérer de son mari.*

» faire, et luy dit en se courrouçant: » Comment Paque Dieu! (car tel estoit » son jurement) que voulez vous faire? ne voyez vous pas que cette » femme qui est fine et cauteleuse, » vous veut attirer à elle, afin que » vous l'engrossiez? et si elle vient à » avoir un fils, vous voilà encore » simple comte d'Angoulesme, et jamais roy de France, comme vous » esperez : le roy son mary est vieux, » et à present ne lui peut plus faire » d'enfans, vous l'irez toucher, et » vous vous approcherez si bien d'elle, » vous, qui estes jeune et chaud, elle » jeune et chaude, Paque Dieu, elle » prendra comme à la glue, et elle » vous fera un enfant, et vous voilà » bien; après vous pourrez bien dire » adieu ma part du royaume de France : parquoy songez y. Cette reyne » vouloit bien pratiquer et esprouver » le proverbe et refrain espagnol, » qui dit, *que nunca muger aguda » murio sin herederos;* jamais femme habile ne mourut sans héritiers : » c'est-à-dire, que si son mary ne » luy en fait, elle s'aide d'un second » pour luy en faire. M. d'Angoulesme y songea de fait, et protesta » d'y estre sage et s'en desporter; mais » tenté encore et retenté des caresses, » et mignardises de cette belle Angloise, il s'y précipita plus que jamais. Que c'est que de l'ardeur de » l'amour! et d'un tel petit morceau » de chair, pour lequel on languit, » et on quitte et les royaumes et les » empires, et les perd-on! comme » les histoires en sont pleines. Enfin » M. de Grignaux, voyant que ce jeune homme s'en alloit perdre, et » continuoit ses amours, le dit à madame d'Angoulesme sa mere, qui » l'en reprima et tança, si bien qu'il » n'y retourna plus. » Comparez ces trois relations, vous y trouverez quelques différences; mais voici le principal point en quoi Brantôme diffère de Mézerai et de Varillas. Il dit que la jeune reine, se voyant veuve, tâcha de supposer un enfant afin d'exclure François Ier. Les deux autres historiens la déchargent de ce crime. *Après la mort de Louis XII, on crut que Marie d'Angleterre était grosse, mais on fut incontinent assuré du contraire par le rapport qu'elle en fit elle-même.* Voilà les paroles de Mézerai (10). Voici celles de Varillas (11) : *La reine fut observée avec la même exactitude qu'auparavant, tant qu'il y eut lieu de douter si elle était grosse. Mais après qu'elle eut déclaré qu'elle ne l'était point, et que l'on eut des preuves suffisantes pour juger qu'elle disait vrai, le comte d'Angoulême devenu roi, etc.* Brantôme va bien tenir un autre langage (12). « Ce dit-on pourtant, que ladite reyne » fit bien ce qu'elle put, pour vivre » et regner reyne mère peu avant et » après la mort du roy son mary : » mais il luy mourut trop tost, car » elle n'eut pas grand temps pour » faire cette besogne; et nonobstant » faisait courir le bruit après la mort » du roy tous les jours qu'elle estoit » grosse; si bien que ne l'estant point » dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avec des linges peu » à peu, et que venant le terme, elle » avoit un enfant supposé, que de» voit avoir une autre femme grosse, » et le produire dans le tems de » l'accouchement. Mais madame la » regente, qui estoit une Savoyenne, » qui sçavoit que c'est de faire des » enfans, et qui voyoit qu'il y alloit » trop de bon pour elle et pour son » fils, la fit bien esclairer, et visiter » par medecins et sages-femmes, et » par la veue et descouverte de ses » linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte, et faillie en son dessein » et point reine mère, mais renvoyée » en son pays. » Ceci réfute invinciblement ceux qui disent en faveur du roi Jacques (13), qu'il ne peut point monter dans l'esprit d'une personne qui est au milieu d'une grosse cour, et toujours entourée d'une infinité de domestiques, de supposer un enfant. Voilà Brantôme, qui savait son monde autant qu'un autre, et qui connaissait merveilleusement la cour; le voilà, dis-je, qui nous débite un pareil dessein, comme formé actuellement à la cour de France. C'est une preuve qu'il y a des gens d'esprit qui peuvent s'imaginer qu'il est possible d'en venir à bout.

(10) Histoire de France, *tom. II, pag.* 894.

(11) Histoire de François Ier., *livre. I, pag.* 20.

(12) Brantôme, Dames galantes, *tom. II, pag.* 118, 119.

(13) *Jacques II, roi détrôné d'Angleterre.*

(D) *L'on prétend qu'il lui en coûta la vie.*] Les auteurs français parlent de cela fort librement. L'un d'eux ayant fait mention d'un abcès qui *mit ce prince à l'extrémité* (14), ajoute : *J'ai entendu dire quelquefois qu'il avait pris ce mal de la belle Ferronnière, l'une de ses maîtresses, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans quelques cabinets curieux ; et que le mari de cette femme, par une étrange et sotte espèce de vengeance, avait été chercher cette infection en mauvais lieu pour les infecter tous deux. Le danger étant passé, ce mal le tint encore long-temps en douleur* (15). C'est ainsi que parle Mézerai sous l'an 1539. Voyons ce qu'il dit touchant la dernière maladie de ce monarque. *Cet ulcère malin qui lui était venu l'an 1539, n'ayant pu être guéri par ses médecins, qui n'osèrent pas le traiter avec la rigoureuse méthode qu'il faut apporter à ces maux-là, s'était traîné jusqu'au col de la vessie, et commençait à la ronger avec des ardeurs insupportables : tellement que cette douleur et cette infection, qui était répandue par toute l'habitude du corps, lui causaient une fièvre lente, et une morne fâcherie qui le rendaient incapable d'aucune entreprise* (16). Cette fièvre lente, convertie bientôt en continue, l'emporta le 30 de mars 1547. Quoique cet auteur, dans son Abrégé Chronologique, ait dit la plupart des choses qu'on vient de voir, je ne laisse pas de mettre ici ce qu'il répète : on y trouvera de nouveaux faits. « Trois » mois après le roi fut grièvement » malade d'un fâcheux ulcère, qui » lui vint à la partie que les méde- » cins nomment le périnée. Ce mal, » disait-on, était l'effet d'une mau- » vaise aventure qu'il avait eue avec » la belle Ferronnière, l'une de ses » maîtresses. Le mari de cette femme, » désespéré d'un outrage que les gens » de cour n'appellent qu'une galante- » rie, s'avisa d'aller dans un mau- » vais lieu s'infecter lui-même, pour » la gâter, et faire passer sa ven- » geance jusqu'à son rival. La mal- » heureuse en mourut, le mari s'en » guérit par de prompts remèdes. Le » roi en eut tous les fâcheux symptô- » mes ; et comme ses médecins le » traitèrent selon sa qualité plutôt » que selon son mal, il lui en resta » toute sa vie quelques-uns, dont la » malignité altéra fort la douceur de » son tempérament, et le rendit » chagrin, soupçonneux et difficile » (17). » M. Varillas, quoique fort court, contre sa coutume, sur une matière comme celle-ci, ne laisse pas d'ôter au lecteur toute la nécessité des supplémens d'imagination (18). J'ai lu dans Brantôme que le roi communiqua à la reine Claude le mal qu'il avait gagné. Voyez le Calendrier du père l'Enfant (19), vous y trouverez cette vérole de François Ier., gagnée dans le lit de la belle Ferronnière. Cet auteur cite du Verdier en la Vie de ce monarque.

J'ai ouï dire que cette maîtresse n'était appelée LA FERRONNIÈRE, qu'à cause que son mari était un marchand de fer. Je douterais moins de cela, si je n'avais lu dans Louis Guion que celle qui fut infectée par son mari, et qui infecta le roi, était la femme d'un avocat. Voici les paroles de cet écrivain (20) : « François Ier. recher- » cha la femme d'un advocat de Pa- » ris, très-belle et de bonne grâce, » que je ne veux nommer, car il a » laissé des enfans pourveus de grands » estats, et qui sont gens de bon- » ne renommée, auquel jamais ceste » dame ne voulut oncques complaire; » ains au contraire le renvoyoit avec » beaucoup de rudes paroles, dont » le roi estoit contristé. Ce que con- » noissans aucuns courtisans et ma- » quereaux royaux, dirent au roy,

(14) *En l'an* 1539.

(15) Mézerai, Histoire de France, *tom. II*, *pag.* 1005.

(16) *Là même*, *pag.* 1039, *à l'an* 1547.

(17) Abrégé chronol., *tom. IV*, *pag.* 606, *à l'an* 1538.

(18) *On ne pouvait douter que les excès amoureux de Henri* (*VIII* roi d'Angleterre) *n'eussent avancé sa fin, et François sentait approcher la sienne, causée par la maladie dont on a parlé dans le quatrième livre.* Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XII*, *pag.* 264. *Je crois qu'au lieu de* quatrième, *il faut* huitième, *et que M.* Varillas *a voulu parler de ce passage du livre VIII*, *pag.* 359. Deux célèbres événemens terminèrent l'année 1538. L'un fut la longue maladie du roi dans Compiègne, causée par un ulcère aux parties que la pudeur défend de nommer. Sa majesté en guérit alors, mais elle en mourut neuf ans après.

(19) *Sous le* 31 *mars*, *pag.* 197.

(20) *Tom. II de ses* Diverses Leçons, *liv. I*, *pag.* 109.

» qu'il la pouvoit prendre d'autorité » et par la puissance de sa royauté. » Et de fait l'un d'eux l'alla dire à » ceste dame, laquelle le dit à son » mari. L'advocat voyoit bien qu'il » falloit que luy et sa femme vuidas- » sent le royaume, encore auroyent » ils beaucoup à faire de se sauver, » s'ils ne luy obéissoient. Enfin le mari » dispense sa femme de s'accommo- » der à la volonté du roi; et afin de » n'empescher rien en ceste affaire, » il fit semblant d'avoir affaire aux » champs, pour huit ou dix jours. » Cependant il se tenoit caché dans » la ville de Paris, fréquentant les » bourdeaux, cherchant la vérole, » pour la donner à sa femme, afin » que le roy la print d'elle, et trouva » incontinent ce qu'il cherchoit, et » en infecta sa femme, et elle puis » après le roy. Lequel la donna à » plusieurs autres femmes qu'il en- » tretenoit, et n'en peut jamais bien » guerir, car tout le reste de sa vie il » fut mal sain, chagrin, fascheux, » inaccessible. » Je m'étonne que Brantôme ne désigne aucune femme particulière dans le passage que je vais citer, où il parle de cette vérole. *Le roy François*, dit-il (21), *aima fort aussi, et trop, car estant jeune et libre, sans différence il embrassoit qui l'une qui l'autre, comme de ce temps tel n'estoit pas galand qui ne fust putassier partout indifféremment, dont il en prit la grande vérole, qui lui avança ses jours, et ne mourut guère vieux, car il n'avoit que cinquante trois ans, ce qui n'estoit rien; et lui après s'être veu eschaudé et mal mené de ce mal, avisa que s'il continuoit cet amour vagabond, qu'il seroit encore pris, et comme sage du passé, avisa à faire l'amour bien galamment, dont pour ce institua sa belle cour fréquentée de si belles et honnestes princesses, grandes dames et damoiselles, dont ne fit faute que pour se garantir de vilains maux, et ne souiller son corps plus des ordures passées, s'accommoda et s'appropria d'un amour point sallaud, mais gentil, net et pur.* Tout aussitôt il parle de l'amour de ce prince pour la demoiselle de Helli, et c'est prétendre que la vérole précéda la prison *. On ne peut douter que cet écrivain ne le prétende, puisqu'il assure dans un autre endroit (22) que le roi donna à la reine Claude *la vérole qui lui avança ses jours.* Or cette reine mourut au mois de juillet 1524.

(E) *Il lui échappa quelques murmures contre la divine providence.*] Brantôme (23) nous va commenter ce texte. *J'ay ouy dire à une dame de ce temps aussi, que de toutes les guerres que le roy avoit receues de* Charles-Quint, *il ne se fascha jamais tant, comme quand il sceut la prise de Saint-Disier* (24), *et que l'empereur venoit teste baissée avec une si grande armée assieger Paris, qu'il le voyoit desja esbranlé; il estoit lors un peu malade et gardoit la chambre, et la feue reine de Navarre sa sœur estoit avec luy, et force autres dames. En s'escriant un peu il dit, ah! mon Dieu, que tu me vends cher un royaume, que je pensois que tu m'eusses donné très-liberalement! ta volonté pourtant soit faite! Puis dit à ladite reine, ma mignonne, (car ainsi l'appeloit-il) allez vous en à l'eglise, à complies, et là pour moy faites priere à Dieu, que puisque son vouloir est tel d'aimer et favoriser l'empereur plus que moy, qu'il le fasse au moins sans que je le voye campé devant la principale ville de mon royaume, et qu'il ne soit dit un jour, que mon vassal rebelle me soit venu voir jusques-là, comme son ayeul le duc de Bourgogne fit au roi Louys XI, qui luy donna la bataille si près; mais pourtant je suis resolu d'aller au devant, le prevenir et luy donner la bataille, où je prie Dieu qu'il me fasse mourir plustost que d'endurer une seconde prison.* Il pouvoit bien

(21) *Dans l'*Éloge de Henri II, *au IIe. tome de ses* Mémoires, *pag.* 5.

* C'est-à-dire, la détention de François Ier. en Espagne.

(22) *Dans les* Mémoires des Dames illustres, *pag. m.* 298, *où, en parlant de la reine Claude, il dit que si la reine Anne, sa mère,* eût vécu, jamais le roi François ne l'eût épousée, car elle prévoyait bien le mauvais traitement qu'elle en devait recevoir, d'autant que le roi son mari lui donna la vérole qui lui avança ses jours.

(23) Éloge de François Ier., *au Ier. tome de ses* Mémoires, *pag. m.* 318.

(24) *M.* Varillas *en insérant une traduction de ce passage de* Brantôme, *dans l'*Histoire de François Ier., *liv. XI, pag.* 102, *applique ceci à la prise de Château-Thierri, et non à celle de Saint-Disier.*

dire alors, *ô couronne, si l'on savoit ce que tu pèses ! etc.* (25).

(F) *Cette guerre se termina plus tôt que ne l'auraient cru ceux qui ne connaissaient pas à fond l'état des choses.*] La plupart des gens s'imaginaient que Charles-Quint ayant fait de si grands progrès dans la Champagne n'écouterait que des conditions de paix trop honteuses à son ennemi pour être acceptées. Ils n'espéraient donc pas un bon succès de la négociation ; mais ceux qui savaient qu'il serait très-aise de terminer cette guerre eurent beaucoup d'espérance. Tel fut un poëte italien réfugié à Paris : lisez ce passage : *Lorsque le roi François Ier. et l'empereur Charles le Quint se trouvèrent en présence l'un de l'autre dans la France, l'an 1544, avec chacun une puissante armée, fort lassés l'un et l'autre de se faire la guerre, quelques grands personnages s'entremirent à faire la paix, qui pour lors se fit entre ces deux grands monarques. Quelques-uns demandèrent à Louis Alamanni, Florentin, s'il croyait que ces personnages pussent faire cette paix, auxquels il répondit en distique italien :*

Com' esser può ch'a noi pace si toglia,
S'un n'ha necessità, l'altro n'ha voglia?

C'est-à-dire,

Que nous n'ayons la paix, comment se peut-il faire,
Vu qu'elle plaît à l'un, à l'autre est nécessaire (26) ?

Il n'y avait rien de plus juste que ce raisonnement, et il n'y a point de pronostic (27) d'une paix prochaine, plus assuré que le besoin où se trouvent les parties de faire cesser la guerre. Le défaut d'argent produit une lassitude qui n'est pas moins opérative que la satiété. On fait comme la femme de l'empereur Claude (28) : on se retire sans être soûlé ; mais on est las. Avant cela on faisait la sourde oreille aux médiateurs : alors on les prie d'agir, ou plutôt on se passe d'eux, on négocie en droiture ; on convient du principal, on conclut, ou sans leurs offices, ou en ne les employant que par forme. Voici ce qu'on lit dans un historien de la paix des Pyrénées (29) : *Sur le sujet de cette paix, ainsi conclue sans l'intervention de ceux qui l'avaient moyennée de longue main, on s'est souvenu d'un mot que dit un jour le pape Innocent : comme il était à une fenêtre de son palais sur la place Navone, il y vit deux hommes de basse condition qui se battaient outrageusement à coups de poing, il défendit qu'on les séparât, ajoutant*, vous verrez que, quand ils seront las, ils s'apaiseront eux-mêmes; *ce qui étant arrivé peu après*, ainsi seront, *reprit-il*, les Français et les Espagnols ; quand ils seront bien las de faire la guerre ensemble, ils feront la paix entre eux sans l'entremise de qui que ce soit.

(G) *Il fut mal servi par sa propre mère.*] Elle était de la maison de Savoie. Je ne parlerai que de deux choses qu'elle fit au grand préjudice de la France. Elle se fit donner l'argent qu'on avait promis à Lautrec, gouverneur du Milanais, ce qui fut cause qu'on perdit ce pays-là ; et lorsqu'elle vit François Ier., fort en colère de cette perte, demander raison de cet argent au trésorier de l'épargne (30), elle nia tout court qu'on lui eût représenté la destination de ces sommes. Le démenti qu'elle donna à ce trésosier fut cause que ce pauvre misérable fut pendu (31). Quel mal ne causa-t-elle pas à la France, par l'envie d'épouser Charles de Bourbon ? Le dépit de voir ses avances méprisées la porta à persécuter ce prince par mille chicanes de palais, qui l'outrèrent jusques au point qu'il traita avec l'empereur, et qu'il alla commander en Italie contre les intérêts de la France et contre la personne même de François Ier. à la journée de Pavie (32).

(H) *On ne saurait excuser..... les*

(25) *Voyez* Val. Maxime, *liv. VII, chap. II, num.* 5, *ext.* Stobée, sermone XLVII, *attribue cette sentence au roi Antigonus.*

(26) Meynier, *à la page* 589 *de ses* Demandes curieuses et Réponses libres. *J'ai corrigé quelques fautes d'impression. Il a tiré cela du* Considerationi civili di Remigio Fiorentino, *cap. XCVII, folio m.* 123 *verso.*

(27) *Tel fut celui de tous les habiles gens du commencement des conférences de Ryswicken*, 1697.

(28) *Et lassata viris nondum satiata recessit.* Juven., sat. VI, *vs.* 129.

(29) Galeazzo Gualdo Priorato, Hist. de la Paix, *pag.* 124, 125, *édit. de* 1667.

(30) *Il s'appelait Jacques de Beaune, seigneur de Samblançai. Voyez l'article* Samblançai, *tome XIII.*

(31) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. III, pag.* 215, 216, *à l'an* 1522.

(32) *Là même, liv. IV, pag.* 247 *et suiv.*

mensonges qui furent semés dans l'Europe sur l'alliance du Turc.] J'ai parlé ailleurs (33) de la harangue que Charles-Quint fit à Rome, l'an 1536. Ajoutons ici que les copies qu'il en fit tenir aux princes de l'Empire et aux villes impériales, *étaient différentes, et même contraires les unes aux autres* (34). Il retrancha dans les copies destinées aux protestans ce qui leur pouvait déplaire, et y ajouta des choses qui devaient leur être agréables. Il répandit des émissaires dans tous les cercles de l'Empire, pour y publier que le roi de France *avait fait brûler à petit feu tous les sujets de l'Empire qui s'étaient trouvés dans son royaume pour trafiquer, ou pour voyager, et qu'il avait traité de même tous les Français qui avaient demeuré en Allemagne : Qu'il avait fait ligue offensive et défensive avec les Turcs : et que c'était de concert avec eux qu'il avait usurpé la Savoie et le Piémont, afin d'attirer dans ces deux provinces toutes les forces de la chrétienté, et de faire naître à Soliman l'occasion de donner sur l'Allemagne, pendant que l'empereur serait occupé vers les Alpes. Ces impostures, qui ne se disaient au commencement qu'à l'oreille, devinrent ensuite le sujet des prédications, et furent autorisées par des libelles approuvés des magisitats ecclésiastiques et séculiers. La calomnie, toute grossière qu'elle était, eut des effets surprenans, et l'Allemagne entière en fut prévenue en moins de quinze jours. Le plus fameux de tous ces libelles fut celui qui se débita dans Nuremberg, avec privilége de l'empereur. Il portait pour devise une épée environnée de flammes, et contenait un défi à feu et à sang de l'empereur au roi et à toute la nation française, s'ils ne renonçaient dans quinze jours à l'alliance des Turcs. Ce libelle fut suivi d'un autre de même nature, qui marquait le jour qu'avait été fait ce défi prétendu, et le nom du hérault, avec quelques circonstances qu'on disait avoir été tirées de son procès verbal; et comme personne ne se mettait en devoir de découvrir la fourbe, elle eut tout son effet, puisqu'elle jeta dans les esprits des semences de haine contre la France, qui y demeurèrent après même qu'on les eut désabusés..... Langey trouva ces libelles à son arrivée dans Francfort, et y fit deux réponses, l'une en allemand et l'autre en latin. Il se prévalut admirablement de la conjoncture que les marchands de tous les cercles de l'Empire retournaient de la foire de Lyon. Il les fit comparaître devant le magistrat de Strasbourg : et leurs dépositions furent imprimées et envoyées de tous côtés. Elles portaient qu'on les avait traités en France avec toute sorte d'humanité : que le défi de l'empereur était une fable : et que bien loin que les Français outrageassent sans sujet les Allemands, ils ne les recherchaient pas même pour le fait de la religion. Ainsi l'imposture céda à la vérité* (35).

Voici une autre imposture encore plus étonnante. « Frégos (36) et Rincon (37) s'étaient défaits de leurs » papiers à la sollicitation de Langey; » et ceux qui les avaient tués (38), » principalement pour avoir ces papiers, furent tout-à-fait surpris de » n'en trouver aucun. Ils s'en fussent » pourtant consolés, si le meurtre fût » demeuré dans les ténèbres; mais » après que Langey l'eut rendu plus » clair que le jour, le conseil de l'empereur en Italie prévit que la » France en tirerait de grands avantages par toute l'Europe, surtout » dans l'Allemagne, où l'on avait plus » d'égard à la foi publique qu'ailleurs, » s'il n'y remédiait par une imposture. Il feignit que des pêcheurs » avaient trouvé dans le Pô les hardes et les cassettes des ambassadeurs, et forgea sur ce mensonge » des instructions et des chiffres à sa » mode, qu'il publia comme ayant » été collationnés aux originaux. L'in-

(33) *Tome V, pag. 68, remarque* (E) *de l'article de* Charles-Quint.

(34) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. VIII, pag.* 310, *l'ann.* 1536.

(35) *Là même.*

(36) *C'était un Génois que François Ier. envoyait à Venise en qualité d'ambassadeur ordinaire.* Var., Hist. de Franç. Ier., *l. IX, p.* 403.

(37) *Il était né sujet du roi d'Espagne, et avait négocié pour François Ier. secrètement avec Soliman, et alors il allait à la Porte comme ambassadeur de France.* Varillas, *là même.*

(38) *Le marquis du Guast les fit tuer sur le Pô, comme Langey l'avéra.* Varillas, *là même, pag.* 407 *et suiv.*, *à l'ann.* 1541.

» struction, qu'on attribuait à Frégose, contenait tous les moyens que la politique pouvait inventer, pour exciter le sénat de Venise à se détacher des intérêts de l'empereur. On y proposait le partage du duché de Milan entre les Français et les Vénitiens, et l'on ne parlait en aucune manière de conserver à l'empereur la souveraineté de cet état ; au contraire on disposait des villes et de leurs banlieues comme devant être incorporées au domaine de la république et à la monarchie française, qui ne relevaient de personne. L'instruction, imputée à Rincon, était encore pire, en ce qu'elle ajoutait l'impiété à la malice. On y proposait à Soliman de convenir avec la France, pour attaquer en même temps la maison d'Autriche par deux endroits; et pour lui rendre cette correspondance plus nécessaire, on l'avertissait en secret que la Hongrie, qu'il venait de conquérir, lui échapperait sans doute l'été suivant, s'il donnait le loisir à l'empereur de tirer ses forces de Sicile, de Naples, de Milan et des Pays-Bas, et de les joindre à l'armée formidable que la diète de Ratisbonne ne manquerait pas de lui accorder; au lieu que si sa hautesse voulait s'engager à marcher en personne au printemps avec trois cent mille hommes, pour entrer dans l'Allemagne, le roi se jetterait dans le duché de Milan avec cinquante-mille hommes, et tiendrait occupées par cette diversion les forces de l'empereur, durant que sa hautesse, prenant au dépourvu les Allemands, et les trouvant divisés sur la religion, en aurait aussi bon marché qu'elle avait eu des Hongrois la précédente campagne. L'artifice des Impériaux était si grossier, qu'il ne fallait qu'un peu de lumière pour le découvrir, parce que non-seulement ils n'offraient point de produire les originaux ; mais encore ils donnaient lieu de les soupçonner d'avoir commis le meurtre, en avouant dans une conjoncture si délicate d'en avoir profité. Cependant il fit sur la diète de Ratisbonne toute l'impression qu'on s'en était promise ; et François Ier. y passa pour un prince prêt de renoncer à sa religion et à son honneur, pourvu qu'on l'aidât à démembrer de l'empire le duché de Milan. Son ambassadeur Olivier fut écouté avec une prévention qui fit prendre à contre-sens toutes les paroles sorties de sa bouche, et ce ministre eut le déplaisir de s'en retourner sans rien obtenir, après avoir vu accorder à l'empereur près de quatre-vingt mille hommes, pour être employés selon qu'il le jugerait à propos (39). »

Je renvoie à M. de Wicquefort (40) tous ceux qui voudront apprendre à juger bien sainement de cette conduite ; mais je ne sais à qui renvoyer ceux qui auraient des dispositions à gémir, en considérant que des calomnies si diaboliques et si grossières ont été si avantageuses à leurs auteurs. C'est un grand sujet de scandale, il faut l'avouer; mais ainsi va le monde : il faut adorer ces grands et profonds mystères de la providence, sans en murmurer. Finissons par cette petite réflexion : notre siècle ne nous fournit point d'exemple des impostures que M. Varillas rapporte ; car parmi tant de libelles dont les auteurs anonymes supposent tout ce qu'il leur plaît, on ne voit pas de fausses suppositions revêtues de l'autorité, comme étaient celles que la cour de Charles-Quint savait fabriquer.

(I) *Il ne se peut rien voir de plus affreux..... que le serment* qu'on supposa que François Ier. avait fait au grand-seigneur.] Tout le monde se souvient encore de la harangue que le marquis de Rebénac fit au pape, l'an 1692, pour représenter le mal que pouvait causer au catholicisme l'alliance de l'empereur et du roi d'Espagne avec les princes protestans. L'anonyme, qui publia une réponse à cette harangue, n'oublia point d'objecter que François Ier. fut ligué avec les Turcs contre Charles-Quint. *L'on ne sera peut-être pas fâché,* ajoute-t-il (41), *de voir ici la formule du serment que ce prince fit au sultan Soliman, pour affermir cette infâme al-*

(39) Varillas, Histoire de François Ier., *pag.* 409 *et suiv.*

(40) *Tome IV, pag.* 169, *remarque* (G) *de l'article de* BRUN (Antoine le).

(41) Réponse à un discours tenu à sa Sainteté par M. de Rebénac, *pag.* 18, 19.

liance, qui subsiste encore, et qui semble avoir été resserrée par des liens indissolubles sous Louis XIV. Je sais bien que vous n'en rougirez pas ; car s'il n'y eut pour lors que le chancelier du Prat, qui fut assez religieux pour le désapprouver, il est à croire qu'à présent que votre cour s'est élevée au-dessus de toutes les lois divines et humaines, il n'y a plus de sacrilége ni d'impiété qui soient capables de lui inspirer de l'horreur. Permettez-moi seulement de prier ici le lecteur de me pardonner, si j'expose à ses yeux un objet qu'il ne pourra envisager sans frémir, et qu'une nuit éternelle devrait avoir dérobé pour jamais à la connaissance de tous les chrétiens. La voici : Per Deum magnum et altum, misericordem et benignum, formatorem cœli et terræ, et omnium quæ in eis sunt : et per sancta hæc Evangelia : per sanctum Baptisma, per sanctum Joannem Baptistam, et per fidem christianorum, Promitto et Juro, quòd omnia quæ novero, aperta erunt Altissimo Domino sultano Solimano, cujus regnum Deus fortificet. Ero amicus suorum unicus, et inimicus inimicorum. Ero redemptor captivorum Turcarum ex vinculis hostium ejus : nihil in meâ parte fraudulentum erit. Quod si hoc neglexerim, ero apostata, et mandatorum sancti Evangelii christianæque fidei prævaricator; Dicam Evangelium falsum esse; Negabo Christum vivere, et matrem ejus Virginem fuisse; super fontem Baptismatis porcum interficiam, et altaris præsbiteros maledicam; super altare fornicabor cum luxuriâ; et sanctorum patrum maledictiones in me recipiam. Ita me Deus respiciat ex alto. *Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'exagérer ici sur l'énormité de ce serment.*

Je trouve deux choses à redire dans le procédé de cet écrivain ; l'une est qu'il ne cite personne ; l'autre est qu'il n'a pas traduit en langue vulgaire la formule qu'il rapporte. Quand il n'a été question que de dire en général que François Ier. avait fait une alliance avec la Porte, notre anonyme (42) n'a pas oublié de citer les Mémoires de Ribier. D'où vient donc que s'agissant d'une circonstance beaucoup plus atroce, il n'a cité aucun auteur? Il aurait fallu citer, pour bien faire, ou un écrivain français, ou un écrivain tout-à-fait neutre entre la maison d'Autriche et la France ; mais, au pis aller, il aurait fallu nous dire qu'un tel auteur espagnol, ou belge, ou allemand, a inséré ce serment dans son ouvrage, et a indiqué les voies par où l'on avait découvert ce beau mystère. Notre anonyme, n'ayant rien fait de semblable, donne à connaître qu'il n'a osé déclarer d'où il a tiré la formule, et qu'il a bien vu qu'en le déclarant il décréditerait toute son autorité. Il semble aussi avoir usé d'artifice en ne donnant point une traduction française de la formule : il a craint peut-être de faire sentir la supposition à trop de gens. Quoi qu'il en soit, voici ce que signifie le latin qu'il a publié. « Par le Dieu grand et haut, » miséricordieux et benin, auteur du » ciel et de la terre, et de toutes les » choses qui y sont, et par ces saints » Évangiles, par le saint baptême, » par saint Jean Baptiste, et par la » foi des chrétiens, je promets et jure » que tout ce que je saurai sera manifesté au Très-Haut Seigneur sultan » Soliman, dont Dieu veuille fortifier » le règne. Je serai l'ami unique des » siens, et l'ennemi de ses ennemis. » Je rachèterai les prisonniers turcs » des liens de ses ennemis. Il n'y aura » aucune fraude de mon côté. Que si je » néglige ces choses, je serai un apostat, et un prévaricateur des préceptes du saint Évangile et de la » foi chrétienne ; je dirai que l'Évangile est faux, je nierai que Jésus-Christ vive, et que sa mère ait été » vierge ; je tuerai un pourceau sur » les fonts du baptême, et je maudirai les prêtres de l'autel, je paillarderai sur l'autel avec la luxure, et » je recevrai sur moi les malédictions » des saints pères. Ainsi Dieu me regarde d'en haut. » Je ne sais si aucune personne de bon sens, et versée dans la connaissance des choses, serait capable de s'imaginer que cette formule ait jamais été dressée entre les ministres de France et ceux de la Porte (43). Tout y choque la vraisemblance, rien n'y est digne ni de la gra-

(42) *Là même.*

(43) *Il semble qu'on ait voulu exiger de Louis IX un tel serment. Voyez* Paul Æmile, *liv. VII, folio* 271 *verso.*

vité de Soliman, ni de celle de François Ier. Le grand-seigneur se serait bien contenté des formules ordinaires: il était trop habile homme, pour ne savoir pas qu'il lui serait avantageux d'avoir un tel allié.

On m'objectera peut-être que c'est la coutume des sectateurs de Mahomet de prescrire cette forme de serment, et j'avoue que l'on reprocha aux Vénitiens d'en avoir prêté un semblable en la personne du bâtard de Chypre. Mais cela ne servirait tout au plus qu'à éluder l'observation accessoire que je viens de proposer en passant. C'est d'ailleurs une question si les Vénitiens acquiescèrent au formulaire, et s'il est possible d'en donner de bonnes preuves. Quoi qu'il en soit, comme l'ouvrage où on leur fit ce reproche pendant qu'ils étaient en guerre avec Louis XII est assez rare, je mettrai ici la teneur de ce serment. « Ledit bas- » tard feit un horrible, execrable et » tresdamnable serment audit soul- » dan : lequel depuis fut translaté de » langue arabique en latin, et ap- » porté au pape Pie par aucuns che- » valiers de Rhodes, pour laquelle » cause il ne voulut onques recevoir » les ambassadeurs dudit Jacques com- » me ambassadeurs du roy chrestien : » ainçois le leur reprocha bien aspre- » ment. Puis donques que les Véni- » tiens s'en font heritiers, n'est il » pas nécessaire qu'ils fassent le sem- » blable serment que ledit Jaques feit » en la maniere qui s'ensuit ?

« Premierement il invoqua le nom » de Dieu tout-puissant par quarante » fois, et puis dit ainsi : Par le grand » Dieu haut misericordieux et benin, » formateur du ciel et de la terre, » et de toutes choses qui sont en » elles : et par ces saints Evangiles : » par le saint baptesme : par saint » Jean Baptiste, et tous les saints : et » par la foy des chrestiens : Je promets » et jure que toutes les choses que je » sauray seront descouvertes à mon » souverain seigneur Alleseraph As- » nal, souldan d'Egypte et empereur » de toute Arabie, duquel Dieu vueille » fortifier le royaume, et que je seray » amy de ses amis, et ennemy de ses » ennemis, je ne luy celeray rien. » Et ne souffriray nulz coursaires en » mon royaume : ny ne leur bail- » leray vivres ne ayde. Tous les » Égyptiens qui sont esclaves en mon » regne, je les racheteray et mettray » à pleine liberté : j'offriray tous les » ans le premier jour du moys d'octo- » bre ou de novembre, en forme de » tribut aux souverains temples de » Hierusalem et de Lameca, la som- » me de cinq mille ducatz d'or : je » garderay que les Rhodiens ne bail- » lent nulles armes aux pirates. Tout » ce qui surviendra de nouveau digne » d'estre sceu, je le feray asavoir au » souldan en juste verité sans fraude » nulle. Et si je faux en aucune des » choses dessusdites, je seray apostat » de la foy chrestienne et des com- » mandemens des saints Évangiles : » je nierai que Jesus-Christ vive, et » que sa mere fust vierge : je tueray » sur les fons de baptesme un camel : » et maudiray les prestres de l'église : » je renieray la divinité : et adoreray » l'humanité : je feray fornication sur » le grand autel auecques une Juive : » et recevray sur moy toutes les ma- » ledictions des saints peres. Marc » Corrario Venitien, duquel depuis » ledit roy bastard espousa sa fille à » sa male santé, n'estoit il point » present à voir faire ledit serment » et hommage ? dont sans nulle faute » il est vraysemblable, quilz tiennent » Cypre à mesmes conditions, puis » quilz ont usurpé le titre (44). »

(K) *Il courut un mensonge..... touchant une..... invention de recouvrer les otages que François Ier. avait donnés.*] François Ier. en sortant de sa prison livra ses deux fils aux Espagnols : il ne pouvait les retirer que sous une condition qui lui était désavantageuse, car on les voulait retenir jusques à ce que le traité de Madrid fût exécuté. Il y eut des gens, ou assez sots, ou assez malins, pour répandre dans le monde qu'il faisait venir un magicien allemand, qui transporterait d'Espagne en France les deux otages, sans que personne s'en aperçût, et qui ferait une infinité d'autres miracles. Vous trouverez cette sottise dans une lettre d'Agrippa ; car c'est lui qui a écrit cette lettre, encore que le titre porte, dans l'édition *in*-8°., *Amicus ad Agrippam.* C'est une transposition des mots : il faut

(44) Jean le Maire de Belges, Légende des Vénitiens, *pag.* 75, *édition de Lyon*, 1549.

lire, *Agrippa ad amicum* : elle fut imprimée sous ce titre, avec les trois livres de la Philosophie occulte, l'an 1533, comme le remarque Gabriel Naudé, à la page 410 de l'Apologie des grands hommes. Voici les paroles d'Agrippa : *Accersitus est è Germaniá non modicis sumptibus vir quidam dæmoniorum, hoc est Magus, in quo potestas dæmonum inhabitat, ut, sicut Jamnes et Mambres restiterunt Moysi, sic iste resistat Cæsari. persuasum enim est illis à patre mendaciorum, illum futurorum omnium præscium, arcanorum quorumcunque consiliorum conscium, ac deliberatarum cogitationum interpretem : tantâ præterea præditum potestate, ut possit regios pueros reducere per aëra, quemadmodum legitur Abakuk cum suo pulmento traductus ad lacum leonum, possetque, sicut Helisæus obsessus in Dothaim, ostendere montes plenos equorum et curruum igneorum, exercitumque plurimum : insuper et revelare ac transferre thesauros terræ, quasque volet coget nuptias amoresque, aut dirimet, deploratos quoque curabit morbos stygio pharmaco* (45). La lettre fut écrite de Paris le 23 de février 1528. Il remarque même que les cardinaux et les évêques consentaient au dessein de faire venir le magicien, et fournissaient aux frais de la récompense : *Huic tam nefario idololatriæ et sacrilegorum artifici audaciam præstat, quæ istis tam impensè favet orthodoxa illa mater, et christianissimi filii accommodatur autoritas, et è sacris pecuniis largiuntur munera, conniventibus etiam atque tam nefariam operam conducentibus columnis ecclesiæ, episcopis et cardinalibus, et impietatis ministro impii applaudunt proceres, quemadmodum operibus lupi congratulantur corvi* (46).

Jean Wier, disciple d'Agrippa, rapporte une partie de ces beaux contes, je veux dire ce qui concerne l'enlèvement des otages. *Quemadmodum dicitur, quo tempore Francisci primi regis Galliæ filii detinebantur obsides in Hispaniá, magum in Galliam evocatum è Germaniá fuisse, qui tantâ credebatur præditus potestate, ut posset regios pueros per aëra reducere, thesaurosque investigare et transferre* (47). Le comte de la Roca (48) n'ignorait point ce passage de Jean Wier : ce n'est pas qu'il eût lu les livres de cet auteur, il avait seulement vu que Bodin en cite cet endroit-là ; mais il a eu tort de se contenter de dire que Bodin en a parlé, il fallait qu'il ajoutât que Bodin rejette cela comme une fable. *Il me suffist*, ce sont les paroles de ce jurisconsulte français (49), *de convaincre Wier par ses propos mesmes, et par ses livres. Car luy mesmes* (*) *escrit, qu'il a veu les hommes transportez en l'air par les diables, et qu'il n'y a point d'absurdité ; et au mesme lieu il escrit une chose fausse, qu'on alla chercher en Allemaigne un sorcier, qui promettoit tirer du chasteau de Madry les enfans du roy François, et les faire transporter en l'air, d'Espagne en France : mais qu'il n'en fut rien fait, parce qu'on craignoit qu'il leur fist rompre le col.* Je n'ai point trouvé cette dernière circonstance dans le livre de Jean Wier. Je me sers de l'édition d'Amsterdam, 1660.

(L) *J'ai lu un autre* mensonge *bien grossier, qui se rapporte à... l'an 1544.*] Jean Saxon, recteur de l'académie de Wittemberg, faisant afficher un programme, le 12 d'octobre 1544, déclara entre autres choses que ce n'était point le hasard, mais la justice de Dieu, qui était cause des malheurs dont la France était accablée. L'empereur, dit-il, s'est approché de Paris : la reine de France et le dauphin lui ont été au-devant, pour lui faire de très-humbles supplications. *Non casu jam Gallia miserabiliter vastatur, et rex potens venit in tantum discrimen ut cùm Carolus imperator accesserit ad Lutetiam usque, supplices occurrerint regina et delphinus, ut ante paucos annos ad Carolum Burgundum venit supplex rex franciæ Ludovicus, cui induit dux Carolus Burgundicum thoracem cui confessio victoriæ inscripta erat,*

(45) Agrippa, epistola XXVI, *lib. V*, *pag.* 913.

(46) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 914.

(47) Jo. Wierius, de Lamiis, *lib. III*, *cap. XII*, *num.* 7, *pag. m.* 195.

(48) *Voyez son* Histoire de Charles-Quint, *pag.* 171 *de l'édition de Bruxelles*, 1663.

(49) Bodin, Réfutation des Opinions de Jean Wier, *pag. m.* 513.

(*) *Lib. II*, *cap. XII*, de Præstigiis, *pag.* 6.

VIVAT DUX BURGUNDIÆ (50). Ces deux faits mis en parallèle sont faux : le premier absolument et sans nul mélange de vrai, l'autre dans ses principales circonstances ; car lorsque Louis XI fut contraint de suivre à Liége le duc de Bourgogne, il ne l'avait pas été trouver en forme de suppliant, il avait demandé une conférence, parce qu'il avait espéré de le duper. C'est une honte que le recteur d'une illustre académie ait débité dans un programme une fausseté qui serait indigne de la Gazette.

(M) *Ce n'est pas la seule fable qu'on ait fait courir par rapport à ce temps-là.*] « Combien de romans n'a-» t-on point fait du roi François Ier ? » N'est-on pas venu jusqu'à dire qu'il » s'est battu en duel avec l'empereur, » et que ce prince passant par la » France, le roi, par une générosité » sans exemple, lui offrit son royau-» me ? Que Charles avait un jour oc-» cupé le trône des Français, qu'il » avait fait condamner un criminel, » et lui avait après donné grâce, » pour marquer son autorité (51) ?

(N) *Il fut auteur... de la coutume que les femmes prirent d'aller à la cour.*] On lira sans doute avec joie ce que je m'en vais citer. *Un jour*, c'est Brantôme qui parle (52), *entretenant un grand prince de par le monde des grandes vertus de* François Ier.... *il m'en dit tout plein de bien : mais il le blasma fort de deux choses, qui avoient apporté plusieurs maux à la cour, et en la France, non-seulement pour son regne, mais pour celuy des autres roys ses successeurs ; l'une pour avoir introduit en la cour les grandes assemblées, abord et residence ordinaire des dames ; et l'autre pour y avoir appelé, installé et arresté si grande affluence de gens d'eglise. Pour le regard des dames, certes il faut avouer qu'avant luy elle n'y abordoient ny frequentoient que peu, et en petit nombre. Il est vray que la reyne Anne commença à faire sa cour des dames plus grande que les autres precedentes reynes, et sans elle le roy son mary ne s'en fust gueres soucié; mais ledit roy François venant à son regne, considerant que toute la decoration d'une cour estoit des dames, l'en voulut peupler plus de la coustume ancienne.* Brantôme nous apprend de quelles raisons se servait le prince critique. *S'il n'y eust eu que ces dames de cour*, disait-il (53), *qui se fussent débauchées, c'eust esté tout un ; mais elles donnoient tel exemple aux autres de la France, que se façonnant sur leurs habits, leurs grâces, leurs façons, leurs dances et leurs vies, elles se vouloient aussi façonner à aimer et paillarder, voulant dire par-là, à la cour on s'habille ainsi, on danse ainsi, on y paillarde aussi, nous en pouvons faire ainsi.* A l'égard des prélats il disait (54) : *Que commençans alors à se debaucher et deregler ils donnerent exemple aux autres de la France d'en faire de même*, et qu'il *eust mieux valu qu'ils eussent esté en leurs dioceses à prescher leur troupeau* (55). Brantôme réfute toutes ces raisons : il soutient qu'avant le règne de François Ier., la corruption n'était pas moindre ni parmi les femmes, ni parmi les gens d'église (56), et *qu'on n'avait vu qu'hérésies et brouilleries en France*, depuis que les sermons étaient devenus fréquens (57). Voyez les réflexions de M. Jurieu, sur tout ceci (58).

(O) *On a eu grand tort de l'accuser de trop d'indulgence pour les luthériens.*] Vous verrez cette accusation très-fortement réfutée dans ces paroles de Mézerai : « L'infection des » erreurs s'augmentant, le roi fit ral-» lumer les feux pour en purger la » France. Il en était resté du levain à » Meaux, depuis que l'évêque Briçonnet y avait retiré le Fèvre et les » Roussels. Il y en fut pris plus de » soixante qu'on amena à Paris, dont » quatorze furent brûlés, les autres

(50) *Voyez le livre intitulé :* Scriptorum publicè propositorum à professoribus in Academiâ Witebergensi, ab anno 1540, ad annum 1553. *Tomus primus, folio* 96 *verso*.

(51) Chappuzeau, Dessein d'un nouveau Dictionnaire historique, *pag.* 11.

(52) Brantôme, Mémoires, *tom. I*, *pag.* 277.

(53) *Là même*, *pag.* 280.

(54) Brantôme, Mémoires, *tom. I*, *pag.* 282.

(55) *Là même*, *pag.* 285.

(56) *Je n'ai point ouï dire ni lu qu'auparavant ils fussent plus gens de bien et mieux vivans ; car en leurs évêchés et abbayes ils étaient autant débauchés que gens d'armes.* Brantôme, Mémoires, *tom. I*, *pag.* 282.

(57) *Là même*, *pag.* 285.

(58) Jurieu, Apologie pour les Réformateurs, *chap. VII*, *pag.* 121 *et suiv.*

» pendus, les autres fouettés et bannis. » Procédés qui, joints à tous les autres » semblables que j'ai marqués ci-des- » sus, convainquent évidemment de » mensonge cet auteur italien qui a » écrit nos guerres civiles de la religion » et de la ligue (59), lequel par une gros- » sière oubliance ou par une insigne » malice a dit en son premier livre : » *que du temps de ce roi commença* » *de s'épandre la créance de Calvin*, » *soit qu'il le permît, soit qu'il n'y* » *prît pas garde : et que l'on eut* » *plutôt de la peine et du mépris* » *pour elle, que de l'appréhension et* » *du soin de s'en défendre*. Quoi donc, » faire six ou sept rigoureux édits » pour l'étouffer, convoquer plu- » sieurs fois le clergé, assembler un » concile provincial, dépêcher à tou- » te heure des ambassades vers tous » les princes de la chrétienté pour » en assembler un général, brû- » ler les hérétiques par douzaines, » les envoyer aux galères par centai- » nes, et les bannir par milliers : » dites-nous, je vous prie, est-ce là » permettre, ou n'y prendre pas » garde ? sont-ce de simples *résolu-* » *tions*, ou bien des effets ? Cela vous » avertira, judicieux lecteur, de lire » cet étranger avec un peu plus de » précaution, et vous donnera peut- » être le sujet d'y remarquer quanti- » té d'autres fautes que les curieux » ne lui doivent pas pardonner, puis- » qu'il a ainsi parlé du père des bon- » nes lettres (60). » Il serait à souhaiter pour la gloire de ce monarque, que la cause de M. de Mézerai ne fût pas si bonne. Un historien, à qui les ténèbres des préjugés ne cacheraient pas les idées de la droiture et des lois universelles de l'ordre, souhaiterait que les reproches de Davila fussent bien fondés,

Juvat, dirait-il, *hæc opprobria nobis*,
Et dici potuisse, et non potuisse refelli (61);

mais malheureusement je n'ai que trop de raisons d'accuser de calomnie cet Italien : pourquoi faut-il que je l'en puisse convaincre par tant de preuves (62) ? Tout homme qui a les idées de la véritable gloire, et qui a du zèle pour la mémoire de François Ier., tiendra ce langage, soit qu'il fasse profession du protestantisme, soit qu'il vive dans la communion romaine; car il n'y a rien de plus détestable que d'employer les supplices contre ceux qui ne se séparent d'une religion que par la crainte d'offenser Dieu, et qui dans tout le reste se comportent en très-bons sujets; il n'y a rien de plus raisonnable que de laisser à Dieu seul l'empire de la conscience.

Opposons à Davila ce passage de Brantôme. *Les luthériens et ceux de la nouvelle religion ont voulu beaucoup de mal à* François Ier., *et c'est ce qui leur a donné possible grand sujet de medire ainsi de lui comme ils ont fait, tant ceux de ce temps-là que d'aujourd'hui, parce qu'il en a fait faire de grands feux, et en espargna peu d'eux qui vinssent à sa connoissance; et dit-on que c'a été le premier qui a montré le chemin à ces bruslemens, d'autant qu'il s'en parloit peu du temps de ses predecesseurs, dieu merci, que Luther n'étoit point encore venu, premier et nouveau heretique, qui eut grande vogue parmi la chrétienté, encore qu'il y en eût eu aucuns auparavant. Je laisse cela à ceux qui le savent mieux que moi. Ce grand roi pourtant, nonobstant tous ces feux et bruslemens, se rendit protecteur de Genève, lorsque Charles duc de Savoye la voulut assieger, voire l'eust prise; ce qui luy porta grand dommage de toutes ses terres que les Bernois luy prirent; en quoy l'on blasma fort sa dite majesté, et d'y avoir envoyé dedans pour secours, des bandes du seigneur Rance de Lore. Accordez-moy un peu ces feux avec cette protection* (63).

(59) *C'est de* Davila *que* Mézerai *parle. Voici les paroles de cet Italien, pag. m.* 32 *du Ier. livre.* Comincio l'origine di questa dissensione insino al tempo del Rè Francesco il Primo, il quale benche facesse tal volta qualche severa risolutione, occupato nondimeno del continuo nel travaglio delle guerre straniere ò permesse, ò non si avidde, che andassero all' hora serpendo i principii di questa più tosto dispregiata ed odiata che temuta ò avertita credenza.

(60) Mézerai, Histoire de France, *tom. II, pag.* 1038.

(61) Ovid., Metam., *lib. I, vs.* 758; *mais au lieu de* juvat, *il dit* pudet.

(62) *O utinam arguerem sic, ut non vincere possem!*
Me miseram! quare tam bona causa mea est?
Idem, Amorum *lib. II, eleg. V, vs.* 7.

(63) Brantôme, Vie de François Ier., *du Ier. tome des* Mémoires, *pag.* 231.

(P) François Ier. *fut fort utile aux protestans.*] Nous venons de voir qu'il sauva la république de Genève, la métropole des réformés, leur mère qui envoyait ses apôtres et ses livres en France, et ses conseils de toutes parts pour le soutien de la cause. Cette démarche de François Ier. agrandit le canton de Berne, de quoi la réformation se ressent encore. Il rendit de bons services à la ligue de Smalcalde directement, et plus encore indirectement; car il fut cause que Charles-Quint ménagea en cent rencontres les protestans d'Allemagne, afin de les détacher des intérêts de la France. Comme il est plus conforme aux principes de la religion et de la piété, de reconnaître le doigt de Dieu, je veux dire une influence particulière de la providence, dans l'établissement de la réforme, j'approuve ceux qui en jugent ainsi; mais je ne saurais m'empêcher de dire qu'il y a des gens de bon sens, qui croient que la seule concurrence de Charles-Quint et du roi de France était plus que suffisante, pour fournir aux protestans les moyens de se maintenir; et que si Luther a eu de plus grands succès que tant d'autres réformateurs dont il avait été précédé, c'est parce qu'il s'est mis au monde sous les auspices favorables de l'émulation de François Ier. et de Charles-Quint, deux princes qui pour se contrecarrer favorisaient tour à tour sa nouvelle secte. Or, dès qu'elle fut bien ancrée en Allemagne, elle envoya assez de secours aux calvinistes de France pour disputer le terrain, etc. La question que fait Brantôme sur le peu d'accord qui se trouve entre brûler une centaine d'hérétiques, et protéger leur nid, leur centre, leur métropole, embarrasse tous ceux qui ne savent pas que c'est une des plus fréquentes scènes de la grande comédie du monde. C'est ainsi que de tous temps les souverains se sont joués de la religion: ils jouent à ce jeu-là encore aujourd'hui, ils persécutent chez eux ce qu'ils font triompher dans d'autres pays autant qu'il leur est possible. N'allez pas dire sous ce prétexte qu'ils n'ont point de religion. Cela n'est pas vrai: ils en ont souvent jusqu'à la bigoterie: qu'est-donc? ils ont encore plus à cœur le bien temporel de leur état, que le règne de Jésus-Christ (64). Je n'en excepte point le pape, et je pense qu'il ne fut guère plus content que François Ier. des progrès de l'empereur contre la ligue des protestans. Citons Mézerai. « Le bruit des » armes de l'empereur donnait l'é» pouvante à toute la chrétienté; » le pape même tremblait de peur » qu'ayant subjugué l'Allemagne il » ne passât en Italie. Quand François » eut donc bien considéré les con» séquences de la ruine des protes» tans, il changea d'avis et fit ligue » avec eux, s'obligea de recevoir le » fils aîné du duc de Saxe en France, » et de lui permettre en particulier » l'exercice de sa religion, promit » d'envoyer 100,000 écus à son père » et autant au landgrave de Hesse, » en attendant qu'il pût les assister » de troupes (65). » N'était-ce pas avoir un beau zèle pour sa religion? Il faisait brûler de petits particuliers, parce qu'ils n'allaient pas à la messe, et il donnait de puissans secours à des princes qui avaient aboli la messe dans leurs états. C'était attaquer le parti par les girouettes, c'était lui enlever quelques tuiles et quelques pierres, ou lui piller quelques bicoques, pendant qu'on lui bâtissait des forteresses, et des places d'armes (66). Joignez à ceci la remarque (AA) de l'article HENRI II, et la remarque de l'article SURGIER.

(Q) *M. Varillas fait là-dessus un anachronisme.*] Car il suppose (67) que lors que François Ier fit mourir six luthériens, le 19 de janvier 1535. la monarchie française était plus dangereusement ébranlée par l'*Institution* de Calvin, qu'elle ne l'avait jamais été par les Anglais, et par la maison d'Autriche. Nous avons montré ci-dessus (68) que Calvin se détermina

(64) *Voyez tome I, pag.* 258, *la remarque* (H) *de l'article* AGÉSILAUS II.

(65) Mézerai, Abrégé chronolog., *tom. IV, pag.* 637, *à l'ann.* 1547.

(66) *François Ier. conserva Genève, où le duc de Savoie aurait ruiné la réformation, si ce monarque ne l'en avait empêché. On peut appliquer à ceux qui tiennent une telle politique ces paroles :* Urbem (philosophiæ) mihi crede proditis, dum castella defenditis. *Cicero, de Divinat., lib. II, cap. XVI.*

(67) Histoire de François Ier., *liv. VII, pag.* 248.

(68) *Au commencement de la remarque* (F) *de l'article* CALVIN, *tome IV, pag.* 333.

à publier cet ouvrage, afin de réfuter les calomnies que l'on répandait contre ceux que François Ier. faisait mourir; qu'on répandait, dis-je, pour adoucir les protestans d'Allemagne, fort choqués du dernier supplice des six luthériens.

(R) *Les déplaisirs de François Ier. à l'occasion de ses enfans, ne furent pas la plus petite de ses angoisses.*] L'aîné s'appelait François. Il était né au château d'Amboise, le 28 de février 1518 (69). Il fut empoisonné dans une tasse d'eau fraîche, par Sébastien Montécuculi, et il mourut au château de Tournon, le 10 d'août 1536 (70). *Le roi son père porta cette mort si impatiemment, que de longtemps il ne s'en put remettre, car il avoit très-grande esperance et une bonne opinion de ce fils. Monsieur de Bellai le raconte fort bien en ses Mémoires* (71). Le second fils de François Ier. régna après lui sous le nom de Henri II. Il ne faut point douter qu'il ne donnât beaucoup de chagrins à son père, lorsqu'il entretenait correspondance avec Montmorenci disgracié, et qu'il formait une faction contre la duchesse d'Étampes, favorite de son père. Il forma cette faction avec Diane de Poitiers, sa maîtresse, et l'on ne saurait dire le mal que ces deux femmes causérent par leurs jalousies (72). Si la division qui régna entre la maîtresse du père et la maîtresse du fils, causa des chagrins au roi, la discorde qu'il y eut entre le dauphin et son frère le duc d'Orléans, ne fut pas une source moins féconde d'amertume et de dommage. La faction de la duchesse d'Étampes prit le parti du duc d'Orléans. Celle de Diane de Poitiers traversa ce prince, et l'empoisonna enfin. Voyons ce qu'en dit Mézerai. *Le duc d'Orléans, prince de grande espérance, mourut le 8 septembre, à Forest-Moustier, soit de peste, soit d'un poison qu'on soupçonna lui avoir été donné par les créatures de son frère. Car elles ne pouvaient souffrir que le roi le chérît si fort qu'il faisait, et qu'il se fâchât de ce que le dauphin malgré ses défenses entretenait commerce avec le connétable de Montmorenci, dont elles souhaitaient le retour, parce que leur maître le désirait ardemment* (73). Quel chagrin ne fut-ce point à François Ier., de voir que son propre fils, en s'ingérant plus qu'il ne fallait dans les affaires, le contraignait à prendre des précautions qui ne lui étaient ni agréables, ni avantageuses? La faction du dauphin fut cause que le roi donna les mains au traité de paix de Crespy. Le dauphin avait écrit *à son père une lettre du consentement des hauts officiers des troupes, pour demander à sa majesté qu'il lui plût renvoyer le connétable à l'armée pour y faire sa charge, et qu'il ne manquait plus que ce chef pour la rendre invincible..... Le roi n'avait jamais eu tant de dépit qu'il en témoigna en lisant* cette lettre. *Il se plaignit que son fils anticipait sur son autorité, et que ses officiers prétendaient lui donner la loi. Il parla de son mécontentement à toutes les personnes qui l'abordèrent, et fit une réprimande sévère à ceux qui l'avaient fâché. Il avertit fièrement le dauphin, que c'était à lui de montrer à ses sujets l'exemple d'une parfaite obéissance; et non pas de censurer sa conduite, en lui proposant dans une occasion dangereuse ce rétablissement d'un favori disgracié avec connaissance de cause. Il menaça les autres de son aversion, s'ils persistaient dans leur imprudence; et la brigue de la duchesse d'Étampes, profitant de son chagrin, lui représenta si efficacement que l'unique moyen de se délivrer pour toujours des importunités qui lui pourraient être faites en faveur du connétable, consistait à conclure promptement la paix, que sa majesté en donna l'ordre à l'amiral d'Annebaut, etc.* (74). « Cette » paix étant plus avantageuse au duc » d'Orléans qu'à la France, le dau- » phin, qui ne pouvait souffrir ni » l'agrandissement de son frère, ni le » dommage du royaume, fit des pro-

(69) *Le père* Anselme, Histoire de la Maison royale, *pag.* 136.

(70) *Là même. Il dit* qu'on l'empoisonna à Valence; *mais* Brantôme, *tom. I, pag.* 336, *dit mieux*, qu'on l'empoisonna à Lyon.

(71) Brantôme, *tom. I, pag.* 338.

(72) *Voyez l'article* ÉTAMPES, *pag.* 300.

(73) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV, pag.* 635, *à l'ann.* 1545.

(74) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XI, pag.* 108, *à l'ann.* 1544.

» testations contre, dans le château de » Fontainebleau, en présence du duc » de Vendôme, du comte d'Enghien » son frère, et de François, comte » d'Aumale, le 2e. jour de décembre » (75). » Il est aisé de s'imaginer que le roi de France avait alors la destinée de plusieurs autres grands princes ; c'est d'être très-malheureux en famille, c'est de sentir mille jalousies, et mille inquiétude causées par celui qui lui devait succéder. Ceux qui empoisonnèrent le duc d'Orléans sauvèrent la vie peut-être à deux cent mille hommes, et peut-être aussi qu'ils épargnèrent à la France la funeste honte de troubler l'ordre de la succession (76).

(S) *Le surnom de* Grand, *qui lui fut donné après sa mort, n'a pas été de durée.*] Qu'on lui ait donné ce surnom après sa mort, c'est Théodore de Bèze (77) qui me l'apprend : mais que cela n'ait fait que passer, je l'infère de ce que tout le monde dit et écrit *François Ier.*, et non pas *François-le-Grand*. On dit, on écrit, *Henri IV*, ou *Henri-le-Grand*. C'est la même chose. Il en serait de même de *François Ier.*, et de *François-le-Grand*, si ce dernier titre n'était tombé fort peu après sa naissance. Il n'est pas besoin d'avertir que *le grand roi François Ier.*, et *François-le-Grand*, sont deux choses de diverse signification *.

(T) *Il témoigna un peu trop de peur en rentrant en France.*] Je me servirai des paroles de Mézerai : *sitôt que le roi fut sur la rive de deçà, il monta promptement sur un cheval turc, comme s'il eût eu peur de quelque embûche, et piqua à Saint-Jean-de-Luz, qui est à quatre lieues de là, où s'étant rafraîchi demi-heure, il alla avec pareille diligence à Bayonne* (78). Il fallait qu'il eût reçu pendant sa prison un traitement bien indigne, puisqu'il chargea ses enfans de l'en venger à peine de sa malédiction. J'ai lu cela dans une lettre du secrétaire (79) de l'amiral Chabot, que M. le Laboureur a publiée. Elle fut écrite de Londres, le 5 de février 1535, et contient entre autres choses qui furent dites par Henri VIII à ce secrétaire, *qu'il estoit souvenant et bien recordé, quand ils se entretrouverent dernierement ensemble, que ledit seigneur* (80) *parlant un jour à messeigneurs le dauphin d'Orleans et d'Angoulesme ses enfans en la presence du dit roi, leur dit ces propres mots : Que s'il savoit qu'ils oubliassent jamais les tors et inhumains traitemens faits à lui et eux par ledit empereur, en cas qu'ils ne s'en vengeassent, si faire lui mesmes ne le pouvoit, comme il esperoit durant sa vie, qu'il leur donnoit dès lors sa malediction* (81).

(U) *On a débité faussement que François Ier. naquit après une longue stérilité de sa mère.*] Plusieurs de ceux qui ont publié la vie de François de Paule ont assuré que la princesse Louise de Savoie, femme de Charles de Valois, déplora auprès de ce saint personnage le malheur qu'elle avait d'être stérile ; et il y avait long-temps (82), ajoutent-ils, qu'elle sentait cette imperfection. François de Paule lui en obtint la délivrance par ses prières, et c'est pour cela qu'étant accouchée d'un garçon, elle le fit appeler François. Voilà ce qu'ils content. Théophile Raynaud, sur la foi de ces écrivains, débita le même fait dans son *Trinitas Patriarcharum*, ouvrage où il fait l'éloge de saint Bruno patriarche des chartreux, de saint Ignace patriarche des jésuites, et de saint François de Paule patriarche des minimes ; mais on l'avertit que c'était un grand mensonge, puisque Louise de Savoie devint veuve à l'âge de dix-neuf ans, et qu'elle était déjà mère de la princesse Marguerite, et du prince François, ce qui prouve invinciblement qu'elle n'avait pu déplorer auprès de

(75) Mézerai, Abrégé chronol., *tom. IV*, *pag.* 631, *à l'ann.* 1544.

(76) *Voyez la remarque* (S) *de l'article* Henri II, *tome VIII*.

(77) Histoire des Églises réformées, *liv. I*, *à la pag.* 66.

*Leduchat regrette que le nom de grand, que François Ier. reçut des gens de lettres, ne lui ait pas été conservé par la postérité, sans doute parce qu'on croit qu'un prince ne peut mériter ce nom que par de grandes conquêtes et par un grand nombre de victoires.

(78) Histoire de France, *tom. II*, *pag.* 950, *à l'ann.* 1526.

(79) *Il s'appelait Palamède Gontier.*

(80) *C'est-à-dire, François Ier.*

(81) Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. I*, *pag.* 420.

(82) *Diù sterili.* Theoph. Raynaud., Syntagm. de Libris propriis, *art. LVI*, *pag.* 63, Apopompæi,

François de Paule sa longue stérilité. *Hoc correctione indiget*, dit-il (83). *Neque enim longam sterilitatem suam deplorare potuit Ludovica, quæ anno ætatis undevicesimo vidua relicta, duplicem jam prolem enixa erat Margaritam filiam natam Engolismæ XI Aprilis anno* 1492, *et Franciscum, Cognaci editum anno* 1494, 12 *septembris*. Il ajoute qu'Hilarion de Coste, qui avait écrit depuis, avait observé cela dans la Vie du fondateur des minimes, et que MM. de Sainte-Marthe y joignent leur suffrage (84), puisqu'ils disent que Louise de Savoie naquit l'an 1477, et qu'elle épousa Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, l'an 1488, et qu'elle accoucha de François, le 12 de septembre 1494, et qu'elle perdit son mari le 1er. de janvier 1496. Voilà donc une fausseté réfutée démonstrativement. Voilà de plus un exemple de la précipitation avec laquelle on entasse les miracles dans la légende d'un saint, sans prendre la peine de consulter les tables généalogiques, ni les tables chronologiques. Si on les avait consultées, on se serait bien gardé de dire qu'une femme qui accouche d'une fille à l'âge de quinze ans, et d'un fils à l'âge de dix-sept, avait soupiré et gémi de sa longue stérilité, et n'en avait été délivrée que par les prières d'un saint personnage. Dieu veuille qu'il n'y ait eu que de la simplicité, et de la crédulité dans le débit de ce faux miracle, et que les besoins et les intérêts de communauté dont je dis un mot ailleurs (85), n'aient point porté les minimes à orner de cette fausse gloire leur patriarche.

(X) *Peu de gens connaissaient une particularité qu'on a pu voir dans une lettre d'André Alciat, qui n'est devenue publique qu'en* 1697.] Cette lettre fut écrite de Bourges, le 3 de septembre 1530. Alciat y raconte qu'un certain Jules Camille, savant personnage, avait offert à François Ier. de lui apprendre dans un mois à parler grec et latin, en prose et en vers, avec autant d'élégance que Démosthène et Cicéron, qu'Homère et Virgile. Il suffisait que le roi lui donnât une heure par jour; mais Camille voulut être seul avec ce monarque, il croyait qu'un si grand secret ne devait être communiqué qu'à des têtes couronnées (86). Il voulait aussi pour sa récompense un revenu de deux mille écus par an en bons bénéfices. L'assurance avec laquelle il parlait fut cause que François Ier. se persuada qu'il y avait quelque chose d'effectif dans les promesses extraordinaires de ce personnage. Il fut renvoyé après la deuxième leçon, et gratifié d'un présent de six cents écus (87).

(Y) *Le duc d'Orléans, second fils de François Ier., offrit aux princes protestans d'Allemagne de faire prêcher leur religion.*] Nous devons la découverte de cette grande singularité à M. le Vassor. Il l'a publiée dans la seconde édition des lettres de Vargas qu'il a traduites de l'espagnol, et qu'il a ornées de plusieurs observations très-solides. Il a trouvé (88) *parmi les papiers du cardinal de Granvelle*, l'instruction que le duc d'Orléans donna à son *secrétaire et valet de chambre*, en l'envoyant à *messieurs les ducs de Saxe, landgraff de Hessen, et autres seigneurs protestans*, qui devaient s'assembler à Francfort (89). Elle est datée de Reims, le 8e. jour de septembre 1543, et commence ainsi : « Leur déclarera le grand desir » que par la grace de Dieu nous avons » que le saint Évangile soit presché » par tout le royaume de France, là où » nous vouldrions bien veoir desja » quelque commencement. Et pour » ce que la crainte et la reverence filiale et l'honneur fraternel que pourtons au roy très-chrétien notre très-honoré seigneur et pere, et à monsieur le dauphin notre frere aisné, » nous gardent de le faire prescher » librement en notre duché d'Orleans » pour estre soubz l'obeissance et main » de notre-dit seigneur et pere ; davantage que le pape, l'empereur, » et autres princes nous pourroient » estre à ce contraires ; et autres causes raisonnables que nous nous re-

(83) *Idem*, *ibid.*

(84) *Astipulantur FF. Sammarthani*, *tom.* I, *lib.* 10, *pag.* 627, Idem, ibid.

(85) *Dans la remarq.* (N) *de l'article* FRANÇOIS d'Assise *ci-dessus*, *pag.* 558.

(86) *Nolle enim ea arcana cuiquam inferiori à rege patefieri.* Alciat., Epistola XIII, *inter* Gudianas, *pag.* 109.

(87) *Ex* Alciato, *ibid.*

(88) Le Vassor, Lettres et Mémoires de Vargas, *pag.* 24, *édition de* 1700.

(89) *Là même*, *pag.* 25.

» servons pour les dire en temps plus » opportun, nous sommes fidelement » retirez par devers très-illustres et » excellens princes messieurs les ducs » de Saxe, landgraff de Hessen, et » autres seigneurs protestans, pour » les advertir que nous sommes delibe- » rez et leur promettons nommément » et sans aucun respect de le faire » prescher au duché de Luxembourg, » dont nous esperons ledit seigneur » roy nous laissera jouïr paisiblement » et d'autres terres qui nous appar- » tiennent de droit de guerre. Mais » nous vouldrions qu'il pleust auxdits » seigneurs protestans nous recevoir » en alliance et confédération offen- » sive et deffensive avec eux : lesquels » nous requerons très-instamment ne » nous vouloir refuser ceste tant jus- » te et raisonnable requeste ; non pour » nous aider de leur support, forces, » et aide contre aucun prince parti- » culier, ains seulement en ce qui » concerne le faict de la religion » chrétienne, dont nous desirons » grandement et avant toutes choses » l'augmentation ; laquelle par ce » moyen pourra facilement venir en » lumieres en nos aultres terres, et au- » dit royaume, quand icelluy seigneur » roy notre pere nous verra estre ain- » si allié avec mes-dits seigneurs, » qui seront cause de lui faire décla- » rer le bon zêle qu'il y a en cest en- » droit, et si nous pourrons tousjours » excuser envers luy et deffendre à » l'encontre de nos adversaires. A » ceste cause il plaira aux-dits sei- » gneurs que dès lors que ferons com- » mencer de prescher le-dit Évangile » au-dit duché de Luxembourg, à » l'heure mesme commence notre al- » liance et confédération, avec eux » (90). » Voici la reflexion de M. le Vassor. *Il y a grande apparence que le duc d'Orleans ne fit point cette demarche à l'insçu de son pere. Il parle trop hardiment du* bon zêle *de François Ier. : il offre trop libéralement* toute *la puissance de ce roi : il donne de trop grandes espérances de ce qui se fera dezque les protestans l'auront reçû dans leur ligue. Tout cela suppose que le pere et le fils agissoient de concert* (91). Ceux qui disent que la duchesse d'Étampes suivait dans son cœur le luthéranisme, et qu'elle cabalait en faveur du duc d'Orléans au préjudice du dauphin (92), ne manqueront pas de dire qu'à l'insu de François Ier. elle poussa ce jeune duc à nouer des intelligences avec la ligue de Smalcade, et qu'ensuite elle l'engagea à s'attacher à l'empereur (93), quand elle eut connu que la fortune pouvait être plus avantageuse de ce côté-là. Quelques-uns peut-être s'imagineront que le roi entra clandestinement dans ce complot de son fils, sans avoir aucun dessein de favoriser en France la nouvelle religion, et qu'il se proposa seulement de se servir du secours de l'Allemagne avec plus d'utilité, en donnant lieu à ces princes luthériens de se figurer qu'il embrasserait la réformation en temps et lieu, s'il y trouvait bien son compte. Je crois que la découverte de M. le Vassor excitera les curieux à rechercher le fond et le fin de cette affaire, et qu'ils trouveront des papiers qui la pourront éclaircir.

(Z) *Je ferai voir ci-dessous de quels termes* Mézerai *s'est servi.*] « Le roi » François Ier., qui avait une noble » passion pour toutes les belles cho- » ses, s'était merveilleusement plu » aux magnificences, croyant qu'elles » servaient à faire paraître sa gran- » deur ; et comme il se persuadait » que la beauté des dames rehaussait » l'éclat de ses pompes, joint qu'il » était d'inclination amoureuse, il » avait le premier accoutumé ce beau » monde à hanter la cour. Du com- » mencement cela eut de fort bons » effets, cet aimable sexe y ayant ame- » né la politesse et la courtoisie, et » donnant de vives pointes de géné- » rosité aux âmes bien faites ; mais » depuis que l'impureté s'y fut mêlée, » et que l'exemple des plus grands » eut autorisé la corruption, ce qui » était auparavant une belle source » d'honneur et de vertu devint un » sale bourbier de tous vices, le dés- » honneur se mit en crédit, la pro- » stitution se saisit de la faveur, on » y entrait, on s'y maintenait par » ce moyen ; bref les charges et les

(90) Le Vassor, Lettres et Mémoires de Vargas, *pag.* 25, *édit. de* 1700.

(91) *Là même*, *pag.* 27.

(92) *Voyez ci-dessus la remarque* (H) *de l'article* ÉTAMPES, *pag.* 306.

(93) *Voyez ci-dessus la remarque* (F) *de l'article* ÉTAMPES, *pag.* 305.

» bienfaits se distribuaient à la fantaisie des femmes. Et parce que » d'ordinaire, quand elles sont une » fois déréglées, elles se portent à » l'injustice, aux fourberies, à la » vengeance et à la malice avec bien » plus d'effronterie que les hom- » mes mêmes, elles furent cause » qu'il s'introduisit de très-méchantes » maximes dans le gouvernement, et » que l'ancienne candeur gauloise » fut reléguée encore plus loin que » la chasteté. Cette corruption com- » mença sous le règne de François » Ier.; se rendit presque universelle » sous celui de Henri II, et se dé- » borda enfin jusqu'au dernier point » sous Charles IX, et sous Henri III » (94). »

(AA) *Il abolit la coutume de faire en latin les actes publics.*] Servons-nous des termes de M. Varillas. « La » justice avait été jusque-là rendue » en latin dans toute l'étendue de la » monarchie française, ou pour le » moins dans sa plus grande partie; » et cette langue y avait été si corrom- » pue, que l'on ne la connaissait pres- » que plus qu'à la terminaison des » mots, soit que l'ignorance en eût » été la cause, ou que les juges eus- » sent prétendu se rendre par-là plus » intelligibles. L'abus n'était plus sup- » portable en un temps où l'on travail- » lait avec tant de fruit à recouvrer » l'ancienne politesse; et puisque la » monarchie française n'avait jamais » eu aucune dépendance de la romai- » ne, il n'était plus à propos qu'elle » en conservât la langue dans ses ac- » tes les plus authentiques. Il eût été » ridicule de les mettre en bon latin, » parce que la plupart du monde ne » les aurait pas entendus; et le roi » demeura d'accord qu'il valait mieux » les exprimer en bon français qu'en » mauvais latin. Ainsi l'ordonnance » en fut faite en 1539 : et de toutes » celles de François Ier., il n'y en a » eu aucune qui ait été plus univer- » sellement et plus constamment ob- » servée que celle-là (95). » Cet historien venait de dire que le chancelier Poyet procura cette réformation peu de temps avant sa chute. Il y avait près de trois siècles que l'Allemagne s'était réformée à cet égard. Voici ce qu'on trouve dans les Méditations historiques de Camérarius. *L'empereur Rodolphe Ier. . . . . esmeu par plusieurs plaintes de la nation allemande, et se voyant comme sous le joug de secrettaires estrangers, entendus en la langue latine, desquels il estoit contraint se servir, au grand préjudice de ses affaires, d'autant que telles gens bien souvent le trahissoyent : tint une journée à Nuremberg l'an 1252, en laquelle fut ordonné du commun consentement de tous les estats de l'Empire, que de là en avant, le langage allemand seroit introduit es chancelleries et es contracts publics. Voilà le commencement et ce qui donna occasion aux Allemans de faire valoir leur langage de là en avant jusques à ce qu'il soit parvenu à tel poinct, qu'aujourd'hui l'on peut et clairement et elegamment en beaux characteres, soit à la main, soit par impression, comprendre toutes histoires et sciences, et les exprimer dignement en ce langage* (96). Notez qu'on a dit que ce qui porta le roi de France à faire cesser le latin dans les actes de justice, fut qu'on lui rapporta que le premier président du parlement de Paris avait usé d'un terme barbare au souverain point en prononçant un arrêt. *Scripserat morem Galliæ fuisse, leges regni semper latino sermone scribi, donec Franciscus rex ejus nominis primus id vetuit anno* 1539. *Sed debuerat Matharellus causam addere : quoniam videlicet præses curiæ parlamenti in aresto pronuntiando dixerat, debotamus et debotavimus : quod gallicè jam pronunciatur*, Avons débouté et déboutons. *De quo rex Franciscus (ut quidam dicunt) multùm riserat : ut alii, multùm iratus fuerat* (97).

(BB) *On a débité faussement..... qu'il fut transporté au château d'Ambres proche d'Inspruck.*] Citons le Mercure Historique du mois de mars 1702. « Par les lettres de Vienne, du 4 » de ce mois, on a appris que par les

(94) Mézerai, Histoire de France sous Henri III, *tom. III*, *pag.* 446, 447.

(95) Varillas, Hist. de François Ier., *liv. IX*, *pag. m.* 381.

(96) Camérarius, Méditations historiques, *vol. III*, *liv. IV*, *chap. V*, *pag.* 271, 272, *de la traduction de* Simon Goulart.

(97) Matagonis de Matagonibus adversùs Italogalliam Antonii Matharelli, *pag. m.* 226.

» ordres de l'empereur le maréchal de » Villeroi (98) avait été transféré » d'Inspruck au château d'Ambres à » une heure de là, et qu'il est dans » la même chambre où Charles-Quint » fit mettre le roi François Ier., après » qu'il l'eut fait prisonnier devant » Pavie. » Quelques gazettes de Hollande avaient déjà dit la même chose. Je voudrais que l'auteur du Mercure les eût réfutées, au lieu de les suivre. Il est certain que François Ier. ne fut point mené en Allemagne, mais en Espagne. Bouchet observe que le vice-roi de Naples (99) *donna la charge de la personne du roi de France au seigneur Alarcon gouverneur de la Pouille et Calabre, lequel il mena au château de Pisqueton* (100). Paradin, Mézerai, et plusieurs autres historiens, nomment Pisqueton le château où ce prince fut détenu avant qu'on le transférât en Espagne. Ce château est sur la rivière d'Adda, dans le Milanais, et se nomme en Italien Picighitone. Voyez Léandre Alberti dans la Description de l'Italie (101).

(CC) *On l'a loué de ce qu'il avait fait faire d'excellentes éditions.*] On n'a qu'à lire ces paroles de Pierre Victorius (102) : *Veritas quoque non patitur, ut reticeam egregiam voluntatem atque operam, inferioribus temporibus in hâc re positam à Francisco primo Gallorum rege, qui ut erat omnibus in rebus magno animo, ac verè regio præditus, proclivisque in humanum genus juvandum, rectaque studia summâ ope augenda, curavit, ut quidquid antiquorum ingenii monimentorum restaret in afflictâ Græciâ, ad se mitteretur : cui beneficio magno addidit alterum, et ipsum valdè utile ad hanc ipsam honestam artem ornandam : studuit enim, magnis præmiis propositis, ut lepidæ admodùm formæ litterarum, et græcarum, et latinarum, fingerentur : in quo etiam felix fuit : ita enim pulchræ atque politæ fabricatæ fuêre, ut non videantur ab humano ingenio venustiores, et exquisitiores ullo pacto conformari posse : librique ipsis excusi, non invitent tantùm, sed etiam aliquo modo rapiant ad se legendos.* On peut ajouter à ceci ce que je rapporte dans l'article VERGERIUS (*Angelus*) (103), ce passage des Antiquités de Paris : « Il se trouve » qu'en l'an 1541, Angelo Vergier, » escrivain du roy en lettres grec- » ques, avoit quatre cens cinquante » livres tournois de gaiges assignez » à l'Espargne (104). »

(DD) *Le passage qu'il fit faire au travers d'une montagne est quelque chose de surprenant.*] M. Léger assure (105) que le *mont Visol, estimé le plus haut de l'Europe*, et où le Pô a sa source, *est la montagne dont l'histoire dit.... que* François Ier. *la fit percer tout outre, pour descendre en Italie. Et de fait*, ajoute-t-il, « bien » que depuis que les Français ont » trouvé le secret d'ouvrir le passage » du mont Genèvre, beaucoup plus » court et commode, ils ne se soient » plus servis de ce trou-là, si est-ce » qu'il est encore en état, et le sera » sans doute jusqu'à la fin du monde, » étant presque tout coupé dans la » roche vive : il faut environ deux » heures pour le traverser, on y peut » passer des mulets avec leur charge : » et toute l'incommodité qu'il y a est » seulement qu'on n'y voit goutte, et » qu'il faut nécessairement y porter » des flambeaux. » Cet auteur n'ayant point marqué la date de ce travail surprenant, ni quelles sont les histoires qui en parlent, j'ai fait des recherches qui m'ont fait juger que l'expédition de François Ier. en Italie, l'an 1515, est l'époque de ceci. Je crus que Martin du Bellai décrivait fort amplement les difficultés que l'on surmonta dans le passage des Alpes ; mais je trouvai qu'il en parle très-succinctement (106), et sans donner aucune idée de la peine prodigieuse qu'il fallut prendre. Je consultai Guicciardin (107), qui me contenta beaucoup plus. M. Varillas ne me contenta guère moins ; voici

(98) *Il fut fait prisonnier dans Crémone le 1er. de février 1702.*

(99) *C'était Charles de Lanoi.*

(100) Boucher, Annal. d'Aquitaine, *folio m.* 217.

(101) *Folio 407 verso, édit. de Venise*, 1561.

(102) Petrus Victorius, *præfat.*, Comment., in VIII libros Aristotelis de optimo Statu Civitatis.

(103) *Citation (b).*

(104) Jacques du Breul., Antiquit. de Paris, *pag. m.* 568.

(105) Jean Léger, Hist. des Églises vaudoises, *Ire. partie, pag.* 2.

(106) Martin du Bellai, Mémoir., *liv. I, à l'année* 1515, *pag. m.* 28.

(107) Guicciard., *liv. XII, folio m.* 356.

ses parolés (108) : « Lautrec et Navarre, » avec l'élite de l'armée française, laissèrent Genève (109) à main gauche, » passèrent à gué la rivière de la Durance, et s'engagèrent dans les Argentaires (110) par un endroit appelé Gillestre : ils pénétrèrent de là » jusqu'au rocher Saint-Paul, qu'il fa- » lut ouvrir avec le fer et le feu. Les » deux jours suivans les pionniers » furent la plupart inutiles ; car comme il n'y avait plus de montagne qui » ne fût séparée de l'autre par des » abîmes, la mine et la sape ne » furent plus d'usage, et l'on eut recours aux ponts de communication » pour transporter l'artillerie. Les soldats et les pionniers la traînaient » dans des lieux inaccessibles aux » bêtes de somme ; ils remplissaient » de fascines les endroits qui pou- » vaient être comblés ; et si ces endroits étaient trop larges, on suppléait au vuide par des étais et de » gros arbres. On arriva de cette sorte » au mont de Pied-de-Porc, que l'on » désespérait de percer, parce qu'il » n'était composé que d'une seule » roche vive, escarpée de tous côtés : » mais Navarre, qui le sonda partout, » découvrit une veine plus tendre que » les autres ; et la suivit si précisément, » qu'il se fit voie par le milieu. Ainsi » par l'industrie des ingénieurs, par » le travail des soldats, et par la persévérance des chefs, l'armée française arriva sur le déclin du huitième jour dans le marquisat de Saluces (*). » Mais quelque bonne que puisse être cette description, on la trouvera froide et insipide si on la compare avec celle de Paul Jove (111). Il y a une différence notable entre lui et Varillas. Ce dernier ne fait aucune mention de Trivulce, à qui Paul Jove donne la gloire d'avoir découvert ce nouveau chemin, et d'avoir été le principal directeur de l'exécution.

(EE) *Il me reste quelque chose à dire sur le prétendu serment.... au grand-turc.*] On a vu (112) ce que Jean le Maire de Belges a reproché aux Vénitiens. J'ajoute que les Sarrasins qui eurent le roi saint Louis en leur puissance lui proposèrent un formulaire de serment beaucoup plus court que celui que l'on suppose que le bâtard de Chypre ne fit pas difficulté de prêter, et qui est le même que celui que l'on prétend que François Ier. prêta. Il est visible que l'un a été copié sur l'autre ; mais saint Louis ne voulut point se soumettre à cette dure condition.

(108) Varillas, Hist. de François Ier., *liv. I*, *pag.* 43, *édit. de la Haye*, 1690.
(109) *Il fallait dire* le mont Genèvre.
(110) *Il fallait dire* le col de l'Argentière.
(*) *Dans la relation du passage, envoyée à la mère du roi, par le comte de Morette.*
(111) Jovius, Hist. sui temp., *lib. XV*, *fol. m.* 301 *et sequent.*
(112) *Dans la rem.* (I).

FRANÇOISE, dame pieuse qui fut canonisée, l'an 1608, naquit à Rome, environ l'an 1334. Elle fit voir dès l'enfance que son cœur s'était tourné du côté du ciel, car elle aimait l'oraison et la solitude, et abhorrait les plaisirs et les divertissemens de cet âge-là. Etant parvenue à la onzième année de sa vie, elle forma le dessein de se faire religieuse ; mais son père n'y consentit pas, et la maria avec un riche gentilhomme (*a*). L'esprit de retraite et d'oraison ne la quitta point dans ce changement d'état : elle donnait à cela tout le temps qui lui restait après avoir pris le soin nécessaire de son domestique. Elle n'allait ni aux spectacles, ni aux festins, ni aux maisons où l'on célébrait des noces ; elle ne faisait pas même de visite à ses parens : tout son plaisir était d'aller aux églises, et aux hôpitaux. Elle retira de la vie séculière un bon nombre de filles, et leur fonda un couvent dans Rome, sous la règle de saint Benoît. On les nomma les oblates, et elles furent de la congrégation des olivetains. Ayant perdu son mari, elle demanda le plus humblement du

(*a*) *Nommé Laurent Pontiani.*

monde d'être agrégée à cette communauté ; elle y fit profession, et s'acquitta de tous les devoirs avec une ponctualité admirable. Elle y mourut le 9 de mars 1440. Elle fit plusieurs miracles pendant sa vie, et bientôt après son trépas ; de sorte qu'au bout de quelques mois on travailla aux préliminaires de sa canonisation (*b*). Cette affaire fut reprise en divers temps à l'instance des bourgeois de Rome ; mais elle ne fut conclue que sous le pontificat de Paul V, l'an 1608 (A). J'ai trouvé dans un ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange (B), et dont j'ai cherché les sources inutilement.

J'ai enfin trouvé dans Volaterran les paroles qui ont donné lieu à Vignier de faire mention de ce fait étrange. Le public en a été averti, et a pu connaître que cela ne disculpe guère cet écrivain (C).

(*b*) *Tiré de la bulle de sa canonisation, insérée par* Bzovius *au XVI*e. *volume des* Annales ecclésiastiques, *pag.* 730 *et suiv. à l'ann.* 1440.

(A) *Cette affaire fut reprise en divers temps ; ..... mais elle ne fut conclue que... l'an* 1608.] On commença les procédures sous le pape Eugène IV, l'an 1440. Un évêque et un prieur des chartreux furent commis à examiner les témoins sur la vie et sur les miracles de Françoise. Au bout de deux ans et quelques mois, on commit la cause au cardinal Alberti ; le témoignage de trente-huit témoins fut reçu sur quatre-vingts articles. Nicolas V, successeur d'Eugène IV, fit faire de nouvelles informations par deux évêques, qui reçurent juridiquement la déposition de cent trente-deux témoins. On en demeura là jusques au pontificat de Clément VIII, et cependant la dévotion pour la défunte ne se refroidissait point, et l'on fêtait à Rome le jour de sa mort. Clément VIII, sollicité par les habitans de Rome à mettre la dernière main à cet ouvrage, y fit travailler diligemment. Les commissaires qu'il nomma examinèrent tous les actes, et toutes les procédures depuis le commencement, et firent de nouvelles informations jusqu'à l'an 1604. Le pape, étant venu à mourir sur ces entrefaites, ne put satisfaire les désirs du peuple romain. Paul V, son successeur, pressé de conclure cette affaire, y fit travailler avec vigueur ; et enfin, après les formalités en tel cas requises, il canonisa notre Françoise, le 29 de mai 1608, et lui assigna pour sa fête le 9 de mars (1). Le peuple romain se chargea des frais de cette grande cérémonie ; et y dépensa plus de cent mille écus (2).

(B) *On trouve dans un ouvrage de Nicolas Vignier un fait fort étrange.*] Voici ce qu'il dit : je ne change, et je ne dois rien changer à ses expressions (3). *Une matrone de Rome, nommée Françoise, fut mise entre les sainctes par le pape, pour ce qu'elle souloit reprimer les appetits de sa chair, en se distillant du lard ardent sur les parties honteuses, Volaterranus.* Vous voyez qu'il cite Volaterran d'une manière fort vague, sans marquer ni titre, ni numéro du livre, ni chapitre, ni section. C'est assez sa coutume ; mais il me semble qu'il s'en devait départir en cet endroit, vu la singularité du cas, et qu'il devait rendre aisée, autant qu'il était possible, la vérification du passage. Je l'ai cherché dans Volaterran (4), partout où la table des matières, qui n'est guère bonne, et la distribution des sujets ont pu me servir de guide, et je n'ai pu le rencontrer. Un homme de lettres m'avait déjà averti qu'il n'avait trouvé rien de semblable dans le volume de Volaterran. Ce n'est pas la seule chose que j'ai à dire contre Vignier. Je ne saurais comprendre pourquoi il fait mention de

(1) *Tiré de la bulle de sa canonisation, insérée par* Bzovius *au XVI*e. *tome des* Annales ecclésias., *pag.* 730 *et suiv.*

(2) Continuat. Hist. Thuani, *liv. I*, *pag.* 30, *ad ann.* 1608, *in fine.*

(3) Nicolas Vignier, Recueil de l'Histoire de l'Église, *pag.* 626, *à l'année* 1505.

(4) *C'est-à-dire dans l'ouvrage intitulé :* Commentariorum Urbanorum libri octo et triginta. *J'ai enfin trouvé le passage. Voyez la rem.* (C).

cette matrone de Rome, sous l'an 1505. Ce n'est pas le temps où elle a vécu, ni celui où elle est morte, ni celui où elle a été canonisée. Bzovius, sous l'an 1505, parle de deux personnes de l'autre sexe qui moururent en odeur de sainteté, l'une à Bourges, l'autre à Ravenne; mais elles étaient différentes de notre Françoise: l'une était Jeanne de France, fondatrice des religieuses de l'Annonciade, l'autre s'appelait Marguerite. Enfin j'observe qu'on ne me persuaderait jamais, à moins que de me le montrer en propres termes dans Volaterran, que la citation de Vignier soit fidèle. Il est contre toutes les apparences que Volaterran ait dit que Françoise fut canonisée l'an 1505, car elle ne le fut que l'an 1608; et il est encore moins vraisemblable qu'il ait assuré que sa canonisation ne fut fondée que sur la raison que Vignier rapporte. Il connaissait trop bien le style de la cour de Rome, pour avancer une chose aussi éloignée que celle-là de la pratique des canonisations. Elles ne sont jamais fondées uniquement sur la vertu des personnes, quelque éminente qu'elle ait été: il faut de plus que les miracles vrais ou faux s'en mêlent; c'est-à-dire que l'on fasse ouïr des témoins qui assurent que l'intercession, les reliques, etc., de la personne à canoniser, ont produit des guérisons miraculeuses, etc. Je ne voudrais point alléguer contre Vignier le silence de la bulle de Paul V; car je comprends fort bien qu'encore que par les informations sur la vie de Françoise on eût avéré qu'elle se servait de cette dure mortification, on n'eût point inséré cela nommément et expressément dans la bulle canonisante. J'avoue que l'on y a inséré en particulier divers actes d'austérité moins surprenans que celui-là; mais ils n'avaient point de rapport à des images obscènes qu'on doit éloigner d'une telle bulle. *Nec minori virtute in Christo Jesu*, ce sont les termes de Paul V, *cum hoste domestico pugnavit, sed exemplo electorum Dei, admirabilem in modum castigavit corpus suum, et in servitutem redegit. Cibum illi semel in die herbæ, et legumina, aqua potum præbuerunt; sive vigilaret, sive dormiret, asperum laneum indusium non exuebat, duroque cilicio, ac ferreo cingulo super nudum membra mortificabat; accedebant flagella ferreis aculeis aspera, quibus corpusculum, quanquam aliundè attritum, severissimè atterebat* (5). On assure dans ces paroles latines qu'elle ne mangeait que des herbes et des légumes, et qu'elle ne buvait que de l'eau; qu'elle portait nuit et jour une chemise de laine, un rude cilice, une ceinture de fer immédiatement sur sa peau; qu'elle se fouettait cruellement. Tout cela est fort propre à faire qu'on n'ait pas besoin du suif dont parle Vignier, et surtout lorsqu'à l'exemple de Françoise on évite la conversation des gens du monde, leurs visites, leurs repas de noces, leurs divertissemens profanes, etc. Ajoutons enfin qu'elle ne commença d'être veuve que peu d'années avant sa mort (6), et qu'elle mourut en la ciquante-sixième année de sa vie. Voilà bien des raisons qui marquent que ce violent remède d'impudicité n'a pas été nécessaire à cette sainte.

Après tout, si elle s'en était servie, elle mériterait non-seulement des éloges, mais aussi l'admiration des gens de bien. Elle eût fait paraître un amour pour la chasteté incomparablement plus fort et plus vif, que si elle eût imité un saint Aldhelme (7), et tels autres dévots téméraires, qui excitaient la concupiscence, afin d'avoir plus de mérite à la surmonter. Mauvaise victoire, et non-seulement dangereuse, mais aussi d'un caractère à ne pouvoir être acquise qu'aux dépens de la vertu même pour qui l'on combat. La pensée seule, l'imagination, une brûlure repoussée, sont un état de saleté, et un objet qui ne saurait plaire aux yeux du législateur, ni à ceux de ses saints anges. Les paroles de saint Paul (8), qui signifient selon la plupart des versions, que la veuve qui vit en délices

(5) Litteræ decretales canonisationis sanctæ Franciscæ, *apud* Bzovium, Annal. eccles., *tom. XVI*, *pag.* 732.

(6) *Defuncto marito, paucis annis ante suam dormitionem.* Ibid. *pag.* 731.

(7) *Voyez l'article* FRANÇOIS d'Assise, *rem.* (C) *et* (D). *Voyez aussi l'article* FONTEVRAUD, *remarq.* (M) *et* (N).

(8) Ἡ δὲ σπαταλῶσα ζῶσα τέθνηκε. *Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.* Epist. ad Timoth. I, *cap. V*, *vs.* 8.

est morte en vivant, doivent être autrement expliquées, si l'on en croit Mélanchthon. L'apôtre ne veut point dire que la veuve qui aime la bonne chère, le jeu, les promenades et tels autres plaisirs du monde, a perdu le Saint-Esprit et la vie de la grâce; il veut dire que cette mort spirituelle convient aux veuves qui sont exposées aux brûlures de la chair, et il n'entend point une tentation qui les porte jusqu'à l'accomplissement du désir, mais des tentations qui détournent l'âme de penser aux choses célestes, et qui l'appliquent à des images impures. Voici les paroles de Mélanchthon : *Accusat Paulus illas mulieres non levibus verbis : Pruriens viva mortua est. Nam vocabulum σπαταλῶσα propriè significat prurientem, quod plus est quàm appetere delitias ciborum, sed est habere incendia libidinum, σπάτος cutem significat, σπατίζειν, σπάτος τίλλειν, vellicare cutem, seu titillare, σπατάλη pruritus seu titillatio cutis. Deindè καταστρηνιᾶν, significat turgere seu distendi, saginatum et tumefactum esse contra Christum. His insignibus verbis multi turpes motus pugnantes cum castitate significantur. Hâc salacitate dicit veram fidem expulso Spiritu sancto extingui. Hæc est nativa significatio verborum Pauli* (9). Qu'est-ce que c'est que combattre ces tentations? c'est souhaiter de n'avoir pas des désirs et des mouvemens impudiques; mais vous les avez cependant. Le plus sûr donc est de se réduire dans un état à n'avoir point ces désirs. C'est ce qu'aurait fait notre Françoise, si Vignier rapporte une histoire véritable (10).

(C) *J'ai trouvé dans Volaterran les paroles qui ont donné lieu à Vignier de faire mention de ce fait étrange : .... cela ne disculpe guère cet écrivain.*] On a vu dans une lettre, que j'écrivis le 6 de mai 1702, l'éclaircissement que tout ceci demandait. *Prenez garde, je vous prie, monsieur*, ce sont les termes de ma lettre (11), *que je n'ai pas accusé Vignier de citer à faux Volaterran; j'ai seulement dit qu'ayant* cherché dans Volaterran partout où la table des matières, qui n'est guère bonne, et la distribution des sujets, avaient pu me servir de guide, *je n'avais pu rencontrer ce passage-là. Vous m'avouez vous-même que jusques ici vous avez feuilleté inutilement le gros volume de cet auteur; mais vous ajoutez que vous ne laissez pas de croire que Vignier y avait lu ce qu'il rapporte. Vous avez raison généralement parlant; et je suis bien aise, tant pour votre satisfaction, que pour celle de tous mes lecteurs, de faire savoir ici au public, qu'en cherchant il y a deux jours une autre chose dans Volaterran, je tombai sur celle-là. Elle se trouve au livre 12, à la page 810 de l'édition de Francfort 1603, à l'endroit où il fait mention du pape Urbain V. C'est là que l'on trouve ces paroles :* Quam (*Catharinam virginem filiam Brigidæ*) Julius jamjam in catalogum referre unà cum Franciscâ Romanâ matronâ statuit, quæ et ipsa sub Eugenio claruit prodigiis ac sanctitate : voluptatem inviti coitûs ardente supra vulvam lardo reprimebat. *J'ai rapporté dans mon Dictionnaire, page* 1286, *la version française que Vignier donne de ce passage* (12). *Examinez bien ma critique, vous la trouverez juste; car il est bien vrai que Volaterran remarque que Jules II avait dessein de canoniser cette dame, mais non pas qu'il l'eût canonisée, etc.*

(9) Melanchth., Responsio ad impios articulos Bavaricæ Inquisit., *art. XXVI, folio m.* H. 2.

(10) *Confer quæ supra rem.* (A) *de l'article* CORONEL (Alfonse), *tome V, pag.* 302.

(11) Journal de Trévoux, *mai* 1702, *édition d'Amsterdam, pag.* 380, 381.

(12) *Voyez-la ci-dessus, citation* (3).

FRANCUS (SÉBASTIEN), anabaptiste au XVI[e]. siècle, publia plusieurs écrits remplis d'erreurs que les luthériens réfutèrent. C'était un vrai fanatique. Il enseignait que tous les péchés sont égaux et il renversait l'autorité de l'Écriture car il soutint qu'il fallait chercher les suggestions du Saint-Esprit, sans s'attacher aux paroles révélées. Il croyait aussi que la vraie église est un amas de plusieurs siècles, et que les papistes n'y étaient pas moins com-

pris que les protestans. Les théologiens de la confession d'Augsbourg, assemblés à Smalcade, l'an 1540, chargèrent Mélanchthon de réfuter les rêveries de cet homme-là, et celles de quelques autres fanatiques (*a*). Le même Francus publia un livre très-satirique contre les femmes, qui fut réfuté par Jean Frédérus et par Luther (A).

Ajoutons qu'il tira des conséquences fort étranges d'un axiome de Servet touchant la présence de Dieu; car il prétendit que non-seulement les bêtes, mais aussi les créatures inanimées participaient à une âme générale qui était divine. Le sieur de Sainte-Aldegonde, qui m'apprend cela, souhaitait qu'on examinât profondément le principe d'où ces conséquences étaient tirées (B). Observons qu'il dit que Francus était Allemand, mais d'autres le font de Woerden, ville de Hollande (*b*) : on le surnomme *Werdensis* dans l'Épitome de la Bibliothéque de Gesner (*c*), et l'on y donne le titre de plusieurs de ses ouvrages, entre lesquels il ne faut pas oublier une Chronique allemande où il mêla bien des choses prodigieuses (*d*). Quelques-uns en écrivant même en latin, le nomment *Franck*. M. Moréri a parlé de lui sous ce nom-là : il n'en dit presque rien, quoique M. de Sponde qu'il cite lui eût pu fournir des particularités, et entre autres celle-ci, que Francus fut chassé de Strasbourg; que sa chronique y fut condamnée, et qu'il est le premier qui ait publié que l'anabaptisme était divisé en plus de quarante-quatre sectes (*e*).

(*a*) *Tiré de* Seckendorf, Hist. Lutheran., *lib. III*, *pag.* 268, 269.

(*b*) Crenius, Animad., *parte XI*, *pag.* 92.

(*c*) *Pag. m.* 746.

(*d*) *Quia homo fuit deditus Swenckfeldii phantasiis, ideò mira subindè admiscet.* Keckerm., de Histor., *pag.* 209.

(*e*) Spond., Annal., *ad ann.* 1529, *num.* 9.

(A) *Il publia un livre très-satirique contre les femmes, qui fut réfuté par J. Frédérus et par Luther.*] Jean Fréder fit un dialogue du mariage, pour réfuter cette satire de Francus, et le dédia à Dorothée, reine de Danemarck (1), dont il fit un grand éloge. Luther mit une préface au-devant de cette réfutation, et cria bien haut contre Francus. Il dit entre autres choses que c'était un médisant, qui ramassait les ordures du genre humain, et qui en faisait des relations impudentes. Il le compare aux mouches, etc. Mais il vaut mieux que je rapporte les propres termes de l'auteur qui me fournit tout ceci. *Oppositus ille* (Dialogus de conjugio) *est maledicentiæ* Sebastiani Franci..... *quâ fœmininum sexum edito libello protervè insectatus est....* Lutherus *in præfatione fatetur, se* Francum *hominem pessimum responso indignum judicâsse, certum, quòd scripta ejus lucem haud diù sint latura, cùm non nisi satyris et convitiis indulgeat, et aliorum detegat et exagitet vitia, illitasque turpitudinum illarum inverecundâ relatione chartas mundo obtrudat; comparat eum cum muscis et vespis, quæ fœdissima quæque pervolitantes et perrepentes, posteà inquinatæ et fœtentes, naso, oculis, genis, et labiis hominum impudenter insidere velint. Taxari quidem merito vitia etiam à piis doctoribus, sed non cum petulantiâ aut insultatione, aut quod delectentur in eorum enarratione, sed ut odium flagitiorum excitent, et viam ad emendationem ostendant* (2).

(B) *Le sieur de Sainte-Aldegonde.. souhaitait qu'on examinât les prin-*

(1) *Femme du roi Christiern III.*

(2) Seckendorf., Hist., Lutheran., *lib. III*, *pag.* 593, *col.* 1, *ad ann.* 1545.

cipes d'où ces conséquences étaient tirées.] Lisez une lettre qu'il écrivit à Théodore de Bèze, l'an 1566; vous y trouverez ces paroles : *Sebastianus Francus homo germanus qui mirifica hujusmodi portenta congessit in suas farragines, ac in primis in eum, quem Paradoxa inscripsit, librum, axioma illud Serveti de Dei reali vel essentiali in omnibus et rebus et locis præsentiâ ita urget, ut ex eo colligat non modò brutas pecudes, sed ipsa etiam corpora inanima, tamen animâ quâdam communi atque divinâ vel cœlesti vegetari, quæ nisi fallor à Virgilio mundi spiritus, ab hoc verbum internum, sermo spiritus, lux, potentia, vis ac denique Filius ipse Dei nominatur. Eam cùm hominum omnium animos communi quâdam vi fovere, tum præsertim in piis viris facultatem quandam præcipuam ac singularem exerere. Eòque rectè illos vel Deos vel certè deificatos appellari. Quo sensu vult Christum ipsum dici Filium Dei, cui Socratem ac Mercurium Trismegistum, aliosque hujus farinæ nonnullos, tanquam æquales ac socios adjungit. Ejus infinitas blasphemias statuerunt quidam refutare, sed hoc unum eos remoratur, quòd haud satis illis constare possit quid de primo illo axiomate Servetico ex quo cætera omnia manant, sit judicandum. Mihi certè haud dubium sit, quin ex eo multa non modò falsa, sed prorsùs etiam impia consequantur. Tamen neque Joannes Calvinus neque ex veteribus (quod quidem sciam) quispiam argumenta ad illius ipsius refutationem suppeditat. Quinimò verò veteres illi theologi videntur mihi præsentiam illam realem Divinæ essentiæ in immensum plerumque extendisse* (3). Je laisse ce qu'il dit ensuite, et qui montre que la doctrine ordinaire de l'immensité de Dieu l'embarrassait, et lui semblait propre à fomenter beaucoup de chimères. Je ne parle point non plus de ce que Bèze lui répondit (4); mais je dirai en passant que l'opinion des théologiens qui porte que l'essence et que la substance de Dieu est répandue dans tous les corps, est sujette à mille difficultés. Les cartésiens le font voir très-clairement. Voyez ce que M. Wittichius (5) observe contre Suarès, qui a tâché d'expliquer comment Dieu peut être présent dans les espaces imaginaires. M. Arnauld censura ainsi un ministre qui s'était servi de l'hypothèse commune pour prouver par un argument *ad hominem*, qu'on pourrait adorer le marbre.

Je n'ai plus que l'exemple de son marbre *à examiner, et à en montrer le ridicule, ce qui ne sera pas difficile; car tout ce qu'il en dit n'est fondé que sur la manière grossière et charnelle dont plusieurs conçoivent l'immensité de Dieu, en se l'imaginant comme une lumière infinie qui serait répandue partout et qui occuperait tous les lieux et réels et imaginaires. Ce n'est point ainsi que Dieu est immense; les choses spirituelles ne remplissent point les lieux corporels :* Spiritualia non sunt in loco, *dit Boëce avec tous les philosophes un peu éclairés. La substance de Dieu, qui est plus spirituelle que tout ce que nous pouvons concevoir de tel, n'est donc contenue dans aucun lieu, ni fini, ni infini* (*1), *comme dit saint Augustin. Il est partout parce qu'il soutient tout, qu'il connaît tout, qu'il agit partout.* Deus ubique totus non locorum spatiis sed majestatis potentiâ, *dit le même père* (*2). *Et ainsi le raisonnement de cet homme, n'étant appuyé que sur une fausse imagination, ne peut être qu'une chimère. Mais de plus, en le considérant même selon cette imagination, ce ne serait qu'un pur sophisme. Car au lieu de conclure de cette présence de Dieu dans le marbre, qu'il n'y a point de pièce de marbre dans lequel on ne pût adorer Dieu, il en conclut que, selon les catholiques, il n'y aurait point de pièce de marbre que l'on ne pût adorer, ce qui est une illusion manifeste, puisque le marbre n'est pas Dieu pour être rempli de Dieu, en la manière dont cet homme se l'imagine. Réduisant donc l'adoration dans les termes dans lesquels il devait lui-même la réduire, qui doute que ceux qui comprennent l'immen-*

(3) Epist. VI Th. Bezæ, *tom. III Operum*, *pag.* 206, 207.

(4) *Ibidem*, epist. VII, *pag.* 208, 209.

(5) Wittichius, *in* Consensu Veritatis, *pag.* 86 *et seq.*, *edit.* 1682.

(*1) De Gen., ad Litt., *lib* 8, *cap.* 19.

(*2) De Sermone Domini in Monte, *lib.* 2.

sité de Dieu de cette manière grossière, ne le pussent adorer partout sans idolâtrie, pourvu que leur esprit et leur cœur ne se portassent qu'à Dieu, comme étant partout (6). Le ministre répliqua beaucoup de choses, et entre autres celle-ci (7), que la Théologie de Vasquès, selon laquelle *toutes les choses inanimées et sans raison peuvent être adorées, parce que Dieu est dans toutes les créatures par son essence, et qu'il les soutient*, est horrible, mais qu'*elle n'est point du tout déraisonnable ni mal liée avec ses principes ; ....* que « Vasquès (*) raisonne divinement au » sujet de l'homme selon le principe » de son église, pour prouver que » l'homme, qui est la vive image de » la divinité, peut être adoré du mê» me acte d'adoration par lequel on » adore Dieu (8). » Il ne faut pas s'étonner après cela que le sieur de Sainte-Aldegonde (9) craignît les mauvaises suites de la doctrine de Servet adoptée par Sébastien Francus.

(6) Arnauld, Réflexions sur le Préservatif, *pag.* 69 *et suiv.*

(7) Le Janséniste convaincu de vaine sophistiquerie, *pag.* 194.

(*) *In III°. Thom., disp. CX, quæst. XXV, cap. III.*

(8) Janséniste convaincu, etc., *pag.* 195.

(9) Epist. VI Th. Bezæ, *pag.* 227.

FRANGIPANI, famille romaine très-ancienne, et alliée aux plus grandes maisons de l'Europe (A), doit son nom à une admirable charité exercée envers les pauvres pendant la famine (B). Il y a long-temps qu'une branche de cette illustre maison s'établit glorieusement en Hongrie (C). MUTIO FRANGIPANI servit en France dans les troupes du pape, sous le règne de Charles IX (D). L'un de ses petits-fils eut des emplois au même royaume, sous Louis XIII (*a*). On releva un de ses bons mots ; mais celui qui l'allégua dans une lettre en fut sévèrement censuré (E). Ce petit-fils de Mutio Frangipani inventa *la composition du parfum et des odeurs, qui retiennent encore le nom de Frangipane* (*b*) (F). *Il tint à honneur d'être le dernier de ce nom illustre, et ne feignit point de dire qu'il gardait le célibat par nécessité, parce que sa condition ne lui permettait pas de mêler son sang avec des familles de fortune, dont l'ancienne majesté de Rome est déshonorée* (*c*). L'équipage sous lequel il parut à Rome, le jour d'une cavalcade, était remarquable (G).

(*a*) *Voyez dans la remarque* (F) *les paroles de* Balzac.

(*b*) Le Laboureur, Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. II, pag.* 705, *où l'on donne au marquis Frangipani son propre frère pour associé à cette invention.*

(*c*) *Là même, pag.* 704.

(A) *Famille romaine..... alliée aux plus grandes maisons de l'Europe.*] M. le Laboureur (1) rapporte que le marquis Frangipani, qu'il avait vu à Rome, *comptait parmi les cadets de sa maison les archiducs d'Autriche, et les rois d'Espagne, fondé sur l'opinion de Raphaël de Volterre dont il eût été bien fâché d'être désabusé ; et il ne se lassait pas de se rendre incommode aux nouvelles principautés de Rome, par l'avantage qu'il prétendait d'une antiquité qu'aucun n'eût osé mesurer avec celle de sa race.* Cet auteur, ayant décrit l'équipage sous lequel il avait vu le même marquis dans une grande cérémonie (2), ajoute (3) que cela lui *donnait des idées fort contraires à l'estime du premier et du plus ancien nom de Rome, et encore du plus illustre de la Dalmatie et du Frioul, depuis environ l'an* 1120, *qu'un de cette maison épousa la fille d'Engilbert, marquis de Frioul, sœur de Mahaut, femme de Thibault IV, comte de Champagne et de Brie, tante d'Alix*

(1) Addit. aux Mémoires de Castelnau, *tom. II, pag.* 704.

(2) *Voyez la remarq.* (G).

(3) Addit. à Castelnau, *tom. II, pag.* 705.

de Champagne, femme de Louis-le-Jeune et mère de Philippe Auguste, roi de France. Zazzera, qui a écrit de plusieurs maisons d'Italie, et qui a ignoré cette alliance, en ajoute encore une dont il donne la preuve, avec la nièce d'un empereur de Constantinople, qui, l'an 1170, *fut envoyée en grande pompe, suivie de plusieurs évêques et grands seigneurs de Grèce, pour épouser Eudes Frangipani. On voit par l'histoire qu'il a composée de cette illustre maison, qu'ils étaient les plus puissans dans Rome, et qu'ils y ont vu naître la grandeur de tous les autres, à qui l'abus des temps a fait prendre qualité de princes.* Nous verrons ci-dessous (4) que les Frangipani prétendent être parens de saint Grégoire.

(B)..... *doit son nom à une admirable charité*,..... *exercée pendant la famine.*] « Frangipane en Italie, d'azur à deux mains d'argent qui tiennent un pain d'or coupé en deux moitiez, à raison qu'un de ses prédécesseurs fit au temps de la famine une très-grande libéralité à tout plein de personnes nécessiteuses. » C'est ainsi que parle le père Gilbert de Varenne, dans son Théâtre des Armoiries (5). Ils s'appelèrent d'abord *Fricapani*, comme il paraît par ces paroles de Godefroi de Vendôme : *Primo anno, quo, Deo volente vel permittente, nomen abbatis suscepi, audivi piæ recordationis dominum papam Urbanum in domo Joannis* Fricapanem *latitare* (6). Voyez la note du père Sirmond sur ce passage (7). Le nom *Frangipani* était déjà en vogue dans le XII[e]. siècle ; car on trouve ces paroles dans la Chronique du monastère d'Anchin (8) : *Schismatici quietem non ferentes ecclesiæ, iterùm quemdam clericum de progenie illorum quos* Frangipanes *Romani vocant contra papam Alexandrum, antipapam statuunt, quem mutato nomine, Innocentem III vocitârunt.* Conrad, abbé d'Ursperg, emploie le terme de *Frangentes panem.* Voici comme il parle : *Imperator convocavit ad se de civibus romanis potentissimos et nobilissimos de familiâ eorum qui dicuntur* Frangentes panem, *et aliis ad quos præcipuè habebat respectum populus romanus* (9).

(C) *Une branche de cette..... maison s'établit glorieusement en Hongrie.*] Scioppius a produit un acte daté l'an 1260, par lequel Béla, roi de Hongrie, reconnaît que dans les malheurs dont son royaume fut affligé par les Tartares, il reçut une extrême consolation de Felderic et Barthélemi Frangipani, qui s'attachèrent à son service avec leurs parens, et le secoururent d'une bonne somme de deniers. En reconnaissance de quoi il leur transporta la possession d'une ville maritime, avec tous les droits et domaines qu'il y avait. Voyez la page 215 du livre intitulé *Oporini Grubinii Amphotides Scioppianæ.* Scioppius assure (10) que cet acte lui a été communiqué par George Antigonus Frangipani, gentilhomme de la chambre, et grand écuyer de l'archiduc Maximilien Ernest. Citons-en quelque chose (11) : *Deus totius consolationis, qui consolatur suos in omni tribulatione, etiam nobis fontem aperire dignatus est, et ad consolandum nos* Feldericum et Bartholomæum *illustrès et strenuos viros* de Frangipanibus, *nobiles de Wegliâ quasi de cœlo projecit, qui nobis cum omni parentelâ adhærentes inter actus promiscuos, fideles exhibuerunt famulatus et non modicam pecuniam eorum, quæ ultra XX marcarum millia transcendunt, in vasis aureis et argenteis atque aliis rebus pretiosis nobis de bonis eorum præsentaverunt, et præsentando donaverunt. Demum nos, cùm à nobis Deus suam indignationem amoverit, recompensantes eorum servitia et dona, de consilio dominæ Mariæ, charissimæ consortis nostræ, et baronum nostrorum fidelium, quandam civitatem nostram, circa littus maris existentem,* SEGNIAM *vocatam cum omnibus suis utilitati-*

(4) *Dans la remarque* (F).

(5) *Apud* Menagium, Origini della Lingua Italiana, *pag.* 231.

(6) Godefrid. Vindocinensis, *lib. I*, Epist. VIII, *apud* Menagium, *ibid.*

(7) *Vetustissimæ ac nobilissimæ apud Romanos familiæ nomen nunc paululum inflexum;* Frangipanes *enim dicuntur.* Sirmondus, Not. in Epist. VIII libri I, Godefr. Vindoc., *apud* Menag, *ibidem.*

(8) *Ad ann.* 1179, *apud* Menag., *ibid.*

(9) Conrad. abbas Ursperg., *ad ann.* 1237, *apud* Menag., *ibidem.*

(10) Scioppius, Amphot., *pag.* 214.

(11) *Ibidem*, *pag.* 218.

bus et pertinentiis universis, simul cum tributo seu telonio, et aliis circumferentiis, et in eâdem libertate, sicut nobis servire consueverant, dedimus et donavimus, et contulimus ipsis Felderico et Bartolomæo in filios filiorum perpetuò et irrevocabiliter possidendum. Ce prince par un autre acte leur accorda plusieurs priviléges et plusieurs immunités, et en allégua des raisons qui leur sont très-glorieuses. C'est ce qui m'oblige à citer ses termes. Ce seront autant de faits historiques propres à cet endroit de mon ouvrage. *Deus ad refulciendum et corroborandum nos, Feldericum et Bartholomæum* de Frangipanibus, *illustres et strenuos viros, nobiles de Wegliâ altâ ex prosapiâ urbis Romanæ senatorum ortos, tanquam angelos protectionis de arce Polorum misit, qui nobis cum eorum parentelâ et familiarium catervâ armigerâ in opem et nostræ personæ saluberrimam tutelam adhærendo, per eorum strenua certamina, quosdam ductores ipsorum Tartarorum, sequacesque eorum diræ necis exterminio necari, et quosdam captos nobis offerre, ubi etiam crebra stigmata et gravia sustulêre, et multos ex eorum charis proximos et familiares amittere, supraque omnibus prænarratis copiosam pecuniarum ipsorum in auro etiam et argento ac rebus pretiosis quantitatem ad XX millia marcarum se extendentem nobis pro assumendis stipendiariis et expeditionibus variis offerre maluerunt, etc.* (12). Voyez, dans le Supplément de Moréri, la fin tragique d'un grand seigneur de Hongrie, nommé Frangipani, qui avait conspiré contre l'empereur, l'an 1671.

(D) *Mutio Frangipani servit en France.... sous le règne de Charles IX.*] « Le pape prenant grande part » aux guerres de la religion en France, » plusieurs grands seigneurs d'Italie » passèrent les monts, les uns avec » emploi dans les troupes qu'il en- » voya, et d'autres comme volontai- » res, et poussés de la seule inclina- » tion qu'ils avaient pour cette cou- » ronne. Le seigneur Mutio Frangi- » pani y crut être d'autant plus obli- » gé qu'il était partisan de France, » qu'il y avait plusieurs parens du » côté de Julia Strozzi sa femme, » sœur de la comtesse de Fiesque, et » qui avait encore l'honneur d'être » alliée de la reine. Il donna des preu- » ves de sa valeur à la bataille de Jar- » nac où il fut blessé; et après il s'en » retourna jouir en paix de la réputa- » tion qu'il avait acquise en cette » guerre (13).

(E) *Celui qui allégua... un bon mot du marquis de Frangipani en fut sévèrement censuré.*] Costar écrivant à M. Colbert (14) employa les termes que l'on va lire : *Comment voulez-vous que j'aille à la cour? Il y a près de cinq ans que je suis retiré dans la province, parce que je n'ai plus la force de souffrir la vie de Paris, et de me trouver dans les lieux de respect, où il faut perpétuellement demeurer dans cette incommode posture qui semblait si insupportable à M. le marquis de Frangipani, lorsqu'il était en la cour de France, et qu'il disait si agréablement :* star sempre dritto e scapellato : *vous savez le reste, monsieur, ou si vous n'en savez rien, ce n'est pas d'un archidiacre que vous le devez attendre* (15). Voyons de quelle manière il fut censuré. « Ces mots n'ont pas besoin » d'explication, puisque personne ne » l'ignore. C'est un vieux quolibet » qui est depuis si long-temps dans » la bouche de tous ceux qui font » gloire d'être dissolus; et si mon ad- » versaire a eu honte de l'expliquer, » qui est-ce qui le voudra faire (16)?

(F) *Il inventa la composition du parfum et des odeurs, qui retiennent encore le nom de Frangipane.*] Voici ce que dit M. Ménage (17) : *Da uno di » que' Signori Frangipani, (l'abbiam » veduto qui in Parigi) furono chia- » mati certi guanti porfumati,* Guanti » di Frangipani. *Ludovico Balzacio » in una sua lettera a Madama Des- » loges :* De son bon gré il se vit hier » votre tributaire, et s'obligea de » vous envoyer tous les ans une rai-

(12) *Apud* Scioppium, Amphotid., *pag.* 217, 218.

(13) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom. II, pag.* 704.

(14) *Il n'était alors qu'intendant de la maison du cardinal Mazarin.*

(15) Costar, *cité par* Girac, Réplique, *pag.* 27.

(16) Girac, *là même.*

(17) Origini della lingua Italiana, *pag.* 231.

» sonnable quantité de ses pastilles. » Si vous les trouvez bonnes, elles » auront plus de réputation que les » gants de Frangipani. Mais parce » que vos gens de Limousin se pour- » raient ici équivoquer, vous les » avertirez, s'il vous plaît, que ce » parfumeur a trente mille livres de » rente, et la première dignité de no- » tre province; et que ce gantier est » seigneur romain, maréchal de camp » des armées du roi, parent de saint » Gregoire-le-Grand; et, ce que j'es- » time plus que tout cela, un des plus » honnêtes hommes du monde. » M. Ménage après cela cite quelques vers latins de Cérisantes qui sont fort jolis (18). Ils sont tirés d'une ode qu'il adressa à Voiture, et qui a été imprimée à la fin des lettres latines de Balzac.

(G) *L'équipage sous lequel il parut à Rome..... était remarquable.*] M. le Laboureur, témoin oculaire, en parle de la façon qu'on va voir. « Je » ne saurais m'abstenir de dire encore, » à propos de ce dernier marquis Fran- » gipani, que je le vis une fois à la » cavalcade qui se fait le jour de saint » Pierre, pour conduire le pape du » Vatican à Montecavallo, parfaite- » ment bien monté, et bien à cheval, » mais dans un équipage fort peu » guerrier pour une occasion pour- » tant toute guerrière, et qui fut fêtée » de tout le canon du château Saint- » Ange. Il était vêtu de taffetas noir, » le manteau sur une épaule, retroussé » sous le bras, l'habit de même étoffe, » avec des manches pendantes à son » pourpoint, planté dans une selle à » piquer fort creuse, en bas de soie » avec des jarretières en rose, la hous- » sine à la main. Je voulus être plus » assuré que ce fût lui, quoique je le » reconnusse, tant je trouvais à redire » à cette manière tout-à-fait bour- » geoise de paraître en public dans » une si grande occasion (19). »

(18) *Les voici :*

Amice, nil me, sicut anteà, juvat
Pulvere vel Cyprio
Comam nitentem pectere,
Vel, quas Britannus texuit subtiliter,
Mille modis varias
Jactare ventis tænias,
Vel, quam perunxit Frangipanes ipsemet,
Pelle manum gracilem
Coram puellis promere.

(19) Le Laboureur, Addit. à Castelnau, *tom. II, pag.* 705.

FRATRICELLI, hérétiques qui s'élevèrent en Italie sur la fin du XIIIe. siècle. Ils faisaient leurs dévotions dans des lieux cachés, où ils s'assemblaient de nuit; et là, après avoir chanté quelques hymnes, ils éteignaient les chandelles, et se ruaient chacun sur sa chacune selon la rencontre du hasard (*a*). Les enfans issus de ce commerce étaient portés dans l'assemblée; on se les donnait de main en main à la ronde jusques à ce qu'ils expirassent. Celui entre les mains duquel ils mouraient était élu grand pontife. Ils brûlaient l'un de ces enfans, et jetaient les cendres dans un vase où ils versaient du vin, dont ils faisaient boire à ceux qu'ils initiaient à leur confrérie. Ils combattaient la propriété des biens, et soutenaient que les fidèles ne devaient pas s'engager aux magistratures, et que les âmes des bienheureux ne verront Dieu qu'après la résurrection (*b*). La demoiselle Desjardins a donné à cette secte une origine très-vraisemblable (A); car il est difficile de croire que la plupart de ces faux dévots, qui établissent des conventicules sous prétexte de réforme, ne couchent en joue les femmes. Ils se persuadent que le beau sexe donnera aisément dans le panneau et que son penchant vers les exercices extérieurs de religion, et celui de la nature, qui sait admirablement entretenir la

(*a*) *Noctu in abditis locis sacra operari soliti post quosdam hymnos seu cantilenas extinctis luminibus, promiscuis ac fortuitis coïtibus sese inquinabant.* Spondanus, *ad ann.* 1297, *num.* 9. *Il cite* Sabellic. 9, *en.* 7. Pratéolus, Sandérus, Gaultier.

(*b*) *Idem*, Spondanus, *ibid.*

concorde avec l'autre, leur fourniront le moyen de plier les femmes à ce qu'on souhaite d'elles.

Afin d'observer la règle, qu'il faut entendre les deux parties, *audi et alteram partem*, je dois observer ici qu'un illustre protestant nous fait entendre que les fratricelli n'étaient point coupables des infamies qu'on leur imputa (B); mais que la véritable raison et des calomnies qui furent semées contre eux, et de la rigueur avec laquelle ils furent persécutés, fut qu'ils enseignaient des dogmes qui combattaient le papisme. La réponse qui a été faite à ce protestant nous apprendra que, selon quelques auteurs, les fratricelli ne couchaient point avec des femmes pour en jouir, mais pour rendre leur continence plus méritoire (C). Il ne faut pas oublier que plusieurs d'entre eux se disaient moines de l'ordre de saint François. Bzovius, qui affecta de faire cette remarque, en fut censuré par les franciscains. Nous verrons une partie des choses que l'on a dites pour sa justification (D). Disons aussi que Pratéolus, qui affirme chaudement tous les mauvais bruits qu'on a fait courir contre les *frérots* ou les *fratricelli*, avoue que ces gens-là combattaient la cour de Rome et l'autorité papale (E).

(A) *La demoiselle Desjardins a donné à cette secte une origine très-vraisemblable.*] Elle suppose (1) que *le bruit des prouesses amoureuses ayant donné l'alarme aux maris soupçonneux, ils augmentèrent le nombre des espions, en sorte que le commerce en fut absolument interrompu.* Quelques *jeunes gens furent fort affligés de cette réforme.... Voyant donc que l'éclat et la galanterie déclarée avaient été la cause du désordre, ils résolurent de traiter l'amour à la sourdine, et de sauver les apparences qui effarouchaient les maris. Ils affectèrent de vivre dans la retraite; ils étudièrent un extérieur mortifié, et formant un nouvel ordre de religieux sous le nom des Fratricelles ou Frérots, ils furent bientôt si révérés pour la piété apparente qu'ils pratiquaient, qu'on ne parlait plus d'eux que comme de nouveaux anachorètes. Quelques époux des plus inquiets, et des plus mal partagés de chastes épouses, eurent la curiosité de voir ces dévots personnages : les gens travaillés du souci domestique font un grand usage des conférences; et trouvant la conversation des fratricelles fort édifiante, il n'y en eut aucun qui n'espérât de leurs charitables remontrances l'entière conversion des épouses les plus coquettes. Ils avaient impatience d'être chez eux pour vanter la nouvelle institution; et les femmes regardant tous les prétextes de visite, comme autant de pas vers la liberté, elles témoignèrent autant de désir de voir les fratricelles, qu'on en avait de les leur montrer. Voilà donc nos frères agréablement visités, et les maris très-contens des visites qu'on leur rendait. Car, pour établir leur nouvelle domination, ils ne prêchaient que la fidélité à la foi conjugale, l'obéissance des femmes envers les maris, et quantité d'autres préceptes, tous fort utiles pour la tranquillité du ménage, et de grande édification pour messieurs les époux; mais comme ce qui était bon à dire pour les uns, n'était pas agréable pour les autres, ils exhortaient les dames à venir les voir en particulier*, afin, *disaient-ils*, de mettre la cognée à la racine des arbres, et de travailler utilement à leur entière conversion. *Ils n'eurent pas de peine à obtenir d'elles cette marque de leur déférence, elles aimaient bien mieux venir aux sermons, que de ne sortir point, et les instructions secrètes des fratricelles ne leur paraissant pas aussi difficiles à suivre, que celles des directeurs or-*

(1) Annales galantes, *IIIe. partie*, *Histoire VII*, *pag.* 156, *édit. de Hollande*, 1677.

dinaires, elles les recevaient avec docilité, et elles s'y soumettaient sans répugnance.

C'est un fait certain et vérifié par l'expérience de tous les siècles, qu'un des plus sûrs moyens d'attirer le sexe, et de s'en faire courir, est d'établir des confréries d'une austère réformation, et de se signaler par un extérieur dévot dans certains conventicules. Ceux qui cherchent les causes des événemens, n'ont pas oublié de méditer sur les raisons qui amènent celui-ci. Ils font deux classes principales de ces écolières. Les unes vont à cette école par un bon motif : la dévotion naturelle au sexe les attire là. Les autres ont mille fois ouï dire qu'il y a beaucoup de tartuferie dans le fait de ces fondateurs, qu'ils sont hommes comme les autres, et qu'ils ne font les hypocrites qu'afin de faire l'amour sans scandale, et à l'ombre du mystère. Il y a long-temps sans doute que l'on chante en d'autres termes par tout pays.

. . . . Bourgeois de Sodome,
Voyant dom Côme,
Dit en courroux :
Ces bigots sont tous en prière,
Ils font tous au ciel les yeux doux,
L'oraison ne leur sert de guière,
En amour ils sont tous
Moins bêtes et plus fripons que nous.

Cela fait qu'on espère de trouver de bonnes fortunes auprès de ces faux dévots, et qu'on est ravie de se mettre sous leur direction : on espère de n'y rien perdre du côté du plaisir, et d'y gagner beaucoup du côté de la renommée. On espère même qu'au cas qu'ils ne fussent pas des hypocrites, on aurait l'adresse de les tenter vivement et victorieusement, car de tous les vices il n'y en a point de plus indomptable que celui de l'impureté (2), ni qui secoue plus facilement le joug. Pour ce qui est des écolières de l'autre classe, elles conçoivent une si grande vénération pour le prétendu dévot, et même tant de tendresse, qu'elles s'aveuglent en sa faveur. S'il est besoin qu'il leur persuade qu'il n'y a point de crime à faire certaines choses, il les tourne de ce côté-là, et au pis aller la tendresse ne leur permet pas de s'opposer aux désirs du personnage. Quoi qu'il en soit, il n'y a point eu de chef de secte, point de fondateur de conventicules, quelque abominables que les pratiques en fussent, qui n'ait trouvé des disciples très-dociles dans l'autre sexe (3) ; et quand on voit le soin extrême que prennent ces sortes de gens d'attirer des femmes, il faut avoir une grande charité pour ne pas croire que leur but est plutôt le corps qu'elles ont reçu de la nature, que l'âme qu'elles ont à sauver.

(B) *Un illustre protestant nous fait entendre que les fratricelli n'étaient point coupables des infamies qu'on leur imputa.*] M. du Plessis les considère comme une branche des Vaudois. *Mais outre ce que les Vaudois*, dit-il (4), *continuoient en France, nous les suivons à la trace en Italie et en Allemagne par le sang, qui en estoit espandu par les inquisiteurs : en Italie où Boniface extermine par toutes rigueurs ceux qu'ils appeloient fratricelli*, les frères, *qui avoient pour docteurs Gerard Sagarelli de Parme, et Dulcino de Novarre, disciples de Herman tenu pour sainct en Italie, et depuis desterré par Boniface, à Ferrare. Ces povres gens, ausquels à l'accoustumée ils imputent mille infamies desormais trop decriées, mais à la verité qui enseignoient que le pape estoit l'antechrist, l'eglise romaine la Babylon de l'Apocalypse ; ces pretendus spirituels, gens rejettés de Dieu, reprenoient plusieurs abus et traditions romaines ; et avoir esté persecutés de Boniface, l'un des plus impurs et profanes pontifes qui fut jamais, ne fait pas presumer que ce fust pour infamie : et en Allemagne nous les trouvons aussi de mesme temps.*

(C) *Les fratricelli ne couchaient point avec des femmes pour en jouir, mais pour rendre leur continence plus méritoire.*] Coëffeteau, répondant à ce passage du Mystère d'iniquité, assure (5) : « Que les propres fauteurs

(2) *Ce que dit* Sénèque *en général*, nunquàm bonâ fide vitia mansuescunt, *convient d'une façon spéciale à celui-ci.*

(3) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Guillemette, *tome VII.*

(4) Du Plessis Mornai, Mystère d'Iniquité, *pag.* 412. *Il cite* Guido Perpinia., de Hæresib. Blond. dec. 2. l. 9. Guillau. de Nangis.

(5) Coëffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 1015, 1016.

» des Vaudois et Albigeois, et mesmes » de ces fratricelles, nous en disent » des choses qui rendent la deposition » des autres probable : Oyons Vignier » comme il en parle. *Le pape Clement*, dit-il (*), *estant informé* » *que les assemblées et les congregations de ceux qu'on nommoit* » *freraux qui faisoient leur demeure, et retraicte aux montagnes* » *de Piedmont, et de la Lombardie,* » *mesmes és environs de Verseil, et* » *de Novare, s'augmentoient de plus* » *en plus, tellement qu'on ne les pouvoit dissiper, fit, par les jacobins* » *et cordeliers, prescher la croisade* » *contre eux. De façon qu'un grand* » *nombre de croisez se leverent qui* » *les allerent chercher jusques dedans* » *leurs montagnes, où ils en firent* » *mourir cette année par faim, froid,* » *et glaive, plus de quatre cents, et* » *en bruslerent jusques au nombre de* » *cent quarante. Entre lesquels se* » *trouva leur principal ministre nommé Dulcin, et sa femme nommée* » *Marguerite, lesquels on fit mourir* » *pareillement. Aucuns les appellent* » *Dulcins, à cause dudict Dulcin,* » *aucuns freraux à cause qu'ils s'entr'appelloient freres, et les femmes* » *qui les accompagnoient sœurs en* » *Jesus-Christ, avec lesquelles Platine, et autres historiens, disent* » *qu'ils habitoient et paillardoient indifferemment en leurs conventicules, à la manière de ceux qu'on appelloit adamites, et Nicolaïtes, soufflants les chandelles. Mais la Mer* » *des histoires dit seulement qu'ils* » *ne faisoient point de scrupule de* » *coucher ensemble, sans se connoistre charnellement, estimans qu'une* » *telle continence estoit autant meritoire, que de ressusciter un mort, etc.* » Ces couches communes, et cette bestialle indifférence, ne rendent elles » pas leurs saletés plus de demy averées, si ce n'est qu'on croye que » c'estoient des marbres? Mais encor » Vignier les flatte aussi bien que du » Plessis. La voix publique est qu'ils se » souilloient de mille infâmes voluptés, qui ont mérité qu'on les exterminast comme prodiges, qui deshonnoroient la religion chrestienne. Masséus, si souvent cité par du » Plessis, en parle en ces termes. (*) » *En* 1308. *En caresme furent recherchés et pris plus de quatre cents* » *dulcins és montagnes de Novare,* » *et aux environs de Verseil. Or estoient ils des reliques de ceux que* » *sainct Bernard, sur les cantiques,* » *a nottés. Ils se mesloient indifféremment, hommes et femmes, usant* » *de mesme lit, et disoient les hommes qu'ils les tenoient ainsi avec* » *eux, afin que passans ces occasions* » *de peché, leur continence fust plus* » *meritoire les laissant vierges, etc.* » Je laisse quelques petites fautes qu'on a relevées. Rivet répliquant à Coëffeteau se déclare l'apologiste des fratricelli. Il n'avoue point le fait, je veux dire qu'ils cherchassent à signaler leur continence en se couchant auprès d'une femme sans passer plus outre : il avoue que s'ils avaient tenu cette conduite, ils eussent été blâmables ; mais il ne laisse pas d'en exténuer la faute en quelque façon. Voici ses paroles (6) : *Les tesmoins* contre les fratricelles *s'accordent comme les tesmoins de Susanne. Ce qu'escrit Vignier, et que Coëffeteau rapporte de lui, en est une preuve. Car ce que leur impose Platine, est plus que ce qu'en dit la Mer des histoires. Et encore que je ne veuille approuver que les hommes et femmes couchent ensemble sans scrupule, pour rendre leur continence plus penible, et par conséquent plus recommandable, Coëffeteau pouvoit trouver en l'antiquité plusieurs clercs garents de cette mauvaise procedure, contre lesquels se sont ecriez Cyprian et Hierosme. Car ils avoient des agapetes et compagnes du celibat avec lesquelles ils couchoient, comme nous avons dit ailleurs. Ce n'est pas neantmoins que nous veuillions advouer ce qui s'en trouve en cette Mer, laquelle bien souvent est un esgoust de mensonges.* Notez en passant que la mauvaise conduite qu'on a imputée à Robert d'Arbrissel est fort ancienne, et qu'elle lui serait commune avec bien des gens qui ont vécu et avant lui, et après lui.

(D) *Nous verrons une partie des choses que l'on a dites pour la justification* de Bzovius.] Les plaintes des

(*) Vig., *pag.* 3 *de la* Bib. hist., *en l'an* 1308.

(*) *Massæ. Ch. mund. li.* 17.

(6) Rivet, Remarques sur la Réponse au Mystère d'Iniquité, *IIe. partie*, *pag.* 478.

franciscains, leurs réponses, et leurs apologies, se trouvent (7) dans l'ouvrage intitulé *Nitela Franciscanorum contra Bzovium*, et dans Waddingus au IIIe. tome des Annales des frères mineurs (8). La réplique pour Bzovius se trouve dans l'écrit d'un dominicain nommé Nicolas Jansénius. J'y renvoie mes lecteurs, et me contente de dire que le père Vincent Baron a fait voir par le témoignage d'Odéric Raynaldi continuateur de Baronius, que les fratricelli avaient obtenu des confirmations et des priviléges du pape Célestin V, en qualité de religieux de l'ordre de saint François. *Illi* (Bzovio) *assentitur... Odericus Raynaldus tomo quinto decimo suorum Annalium ad ann.* 1317 *n.* 56 *et sequent. ita habet : variæ fuerunt fratricellorum sectæ ; et certum est ex extravag. Joannis XXII* Sancta Rom. de Relig. Domib. fratricellorum alios prætexuisse, habitum se, et vitæ ritum ab episcopis, aut ecclesiarum prælatis accepisse; alios jactâsse se tertii ordinis sancti Francisci, pœnitentium vocati, habitum induisse; finxisse alios ordinem fratrum minorum profiteri, et sancti Francisci regulam ad litteram observare, et objecto eo fuco, ipsos à Cælestino quinto hujusmodi vitæ, et statûs privilegium obtinuisse : quamvis ea ratio non valeat; cùm Bonifacius octavus concessa à Cælæstino resciderit, ac posteriori decreto standum esset : *Hæc Odericus* (9). Il cite aussi un passage d'Alvarès Pélagius moine franciscain (10). Notez que ce passage de Raynaldi confirme ce qu'Hospinien observe, que les papes ont varié dans leurs jugemens sur les fratricelli. *De Fratricellis à Johanne XXII condemnatis, à Gregorio XI et Eugenio approbatis, refert Hospinianus de Monachis lib.* 6. *cap.* 32. *Vides judiciorum papalium auctoritatem* (11).

(E) *Pratéolus, qui affirme chaudement tous les mauvais bruits... contre les fratricelli, avoue que ces gens-là combattaient la cour de Rome, et l'autorité papale.*] Ce qu'il rapporte est parsemé de divers faits qui n'ont point paru dans nos remarques précédentes; c'est pourquoi je m'imagine que je le dois copier, afin de faire mieux connaître ce que l'on a dit de ces hérétiques. « Aucuns qui vouloient estre estimez du tiers ordre de l'institution » de saint François, et qu'on nommoit » par les Itales, royaume de Sicile, » et province de Narbonne, *Fratriculi*, ou *Fratricelli*, ou *Fratres de* » *paupere vitâ*, ou *Bisochi*, ou *Beguini*, et autres noms, furent en ce » temps accusez et condamnez d'heresie par le pape Boniface VIII. Il y » en a aucuns qui disent que premierement par le pape Jean XXII. Ceux » cy contemnoient les sacremens ecclésiastiques. Ils disoient qu'il n'estoit licite aux chrestiens d'avoir et » retenir quelque chose en propriété, » n'y d'avoir l'administration et gouvernement des republiques. Item » que les sainctes ames n'avoient point » de jouyssance et fruition de la vision de Dieu devant le dernier jour. » En leurs assemblées (ainsi que les » adamites du jourd'huy, qui disent que toutes femmes sont communes) après la celebration de » leurs mysteres, ils usoient de volupté charnelle contre l'honnesteté de mariage avec la premiere » qui là estoit. Ce qu'ils faisoient de » nuict apres avoir esteint les chandelles. Les chroniqueurs recitent » comment ceux qui estoient de ceste » secte furent decelez, à savoir par » un marchand de Milan nommé Conrad, lequel voyant que sa femme » souvent se relevoit de nuict, voulut sçavoir où elle alloit et pourquoy elle se relevoit. Il la suivit » donc une fois secrettement et entra » en leur sinagogue, ou apres leurs » misteres parachevez et les chandelles esteintes, la tenant de bien pres » eut sa compagnie, et luy osta un » anneau de ses doigts pour signe, et » puis le declara aux autres, et le » denonça à l'inquisiteur de la foy. » Toutes les femmes qui estoient de » ceste secte avoient couronne comme » les clercs et moines, et par cela » furent toutes decelées. Voyez le Sup-

(7) *Ad ann.* 1317.

(8) *Ad ann.* 1317.

(9) Vincent. Baronius, Apologet., *lib. IV*, *sect. III*, *art. II*, *pag.* 107.

(10) *Multi seculares et fratres minores pro isto carnali spiritu libertatis, per inquisitores hæreticæ pravitatis incarcerati fuerunt.* Alvar. Pelagius, de Planctu ecclesiæ, *lib. II*, *cap. LII*, *apud* Vinc. Baron., *ibid.*, *pag.* 108.

(11) Gisb. Voëtius, Desperata causa Papatûs, *pag.* 211.

» plement des Chroniques. Ils disoient » aussi que la puissance de l'Église à » cause des mauvaises mœurs des ec- » clesiastiques, estoit ja de long-temps » annullée et esteinte, et qu'ils es- » toient eux seuls l'Église de Dieu, et » qu'ils imitoient les apostres. Et que » l'église romaine estoit une paillarde, » et que les papes depuis sainct Syl- » vestre premier du nom avoient esté » tous meschans, pour n'avoir vescu » en pauvreté, et pour ceste cause » qu'il ne leur falloit point payer les » dismes. Ils estoient si impudens, » qu'ils disoient qu'une nommée Mar- » guerite, concubine de l'un de leurs » principaux predicans et ministres » nommé Dulcinus, avoit conceu du » Sainct-Esprit (12). »

(12) Du Préau (*ou* Pratéolus), Hist. de l'estat et succès de l'Église, *tom. II*, *folio* 2, *verso et fol.* 3, *à l'ann.* 1300.

FRAUWENLOB * (Henri), auteur allemand, mort à Mayence, l'an 1317. Sa pompe funèbre fut fort singulière; les femmes le portèrent depuis son logis jusques à la grande église, et firent retentir leurs plaintes et leurs doléances par toutes les rues, et répandirent une si grande quantité de vin sur son tombeau que toute l'église en fut inondée. Elles firent tout cela en reconnaissance des éloges dont il avait comblé leur sexe dans ses livres. Voyez la remarque (A).

* C'est sous ce nom, qui, dit M. Schœll, (*Biographie universelle*, *XV*, 537) signifie *panégyriste des dames*, qu'est connu un des *maîtres poëtes* du XIV siècle; on ignore son nom de famille. Quelques-uns de ses vers sont imprimés dans la Collection de Manesse qui a paru à Zurich; mais la plupart est inédite.

(A) *Voyez la remarque.*] Cet article est tiré d'Albertus Argentinensis, l'un des écrivains de l'Histoire d'Allemagne (1). On ne sera pas fâché, je m'assure, de voir ses propres paroles. *Anno Domini* 1317 *sepultus est Henricus dictus* Frauwenlob *in Moguntiâ in ambitu majoris ecclesiæ..... qui deportatus fuit à mulieribus ex hospitio usque ad locum sepulturæ, et lamentationes et querelæ maximæ auditæ fuerunt ab eis propter laudes infinitas quas imposuit omni generi fœmineo in dictaminibus suis. Tanta etiam ibi copia fuit vini fusa in sepulcrum suum, quod circumfluebat per totum ambitum ecclesiæ.*

(1) *Il est dans la compilation des* Scriptores Rerum Germanicarum, *faite par* Urstisius.

FREIGIUS (Jean-Thomas), petit-fils d'un paysan, et fils d'un jurisconsulte (A), a vécu au XVIe. siècle. Il naquit à Fribourg dans le Brisgaw, et s'acquit beaucoup de réputation par ses travaux littéraires. Il étudia le droit dans sa patrie sous le fameux Zasius, et il eut aussi pour maîtres Henri Glarean et Pierre Ramus. Il s'attacha extrêmement aux principes et à la méthode de ce dernier. Il enseigna premièrement à Fribourg et puis à Bâle; mais, voyant que la fortune lui était contraire, il fut prêt à rompre avec les muses, et à devenir campagnard. Il roulait cette entreprise dans son esprit, lorsque le sénat de Nuremberg, à l'instigation de Jérôme Wolfius, lui fit offrir le rectorat du nouveau collége d'Altorf. Cette charge était vacante par la mort de Valentin Érythréus, le premier qui l'eût exercée. Il prit possession de cet emploi le 30 de novembre 1575. Il en remplit les fonctions avec ardeur, en expliquant les historiens, les poëtes et les Instituts de Justinien, etc. Il retourna à Bâle et il y mourut de la peste, l'an 1583 (*a*) (B). Cette maladie contagieuse lui avait enlevé depuis peu un fils qui pro-

(*a*) *Tiré de* Melchior Adam, *in* Vit. Juriscons., *pag.* 252 *et suiv.*

mettait beaucoup, et deux filles dont l'une avait déjà fait quelques progrès dans les études (C). Il publia beaucoup de livres (D). M. Moréri a fait quelques fautes (*b*).

(*b*) *Voyez la remarque* (A), *à la fin.*

(A) *Il était petit-fils d'un paysan, et fils d'un jurisconsulte.*] Ce jurisconsulte s'appelait NICOLAS FREIGIUS : il avait pour père un bon villageois ou laboureur, qui demeurait proche de Bâle (1). Son inclination à l'étude le conduisit jusqu'au degré de docteur en droit. Il se maria à Fribourg dans le Brisgaw. Il se fit connaître au public par quelques ouvrages de Zasius dont il procura l'édition. Il exerça la profession d'avocat à Ensheim dans l'Alsace, et puis il se transporta avec sa famille à Ulm, et y fut l'un des conseillers de la ville. Il y mourut d'hydropisie l'an 1550 : sa femme le fit enterrer dans un couvent de religieuses à Sefflingen proche d'Ulm. Melchior Adam rapporte les vers latins de Jean Thomas Freigius (2), qui contiennent ces particularités, et néanmoins il venait de dire que Nicolas Freigius survécut à son épouse, décédée l'an 1564 (3); *et matrem quidem primò amisit* (Jo. Thomas Freigius) *peste sublatam cum duabus sororibus* (4) *anno Christi* millesimo quingentesimo sexagesimo quarto. *Has subsecutus est pater.* S'il avait examiné ces vers-là, il aurait connu qu'ils furent écrits l'an 1564, quatorze ans après la mort de Nicolas Freigius.

Hic jam namque pater bis septimus ingruit annus,
Ex quo te tristi fata tulêre nece (5).

M. Moréri a fait plusieurs fautes; car il a dit, 1°., que Nicolas Freig mourut de peste ; 2°. que ce fut l'an 1564 ; 3°. que ce fut avec sa femme ; 4°. et avec deux de ses filles (6) ; 5°. qu'il avait fait *de grandes découvertes dans la jurisprudence civile et canonique ;* 6°. que son fils *étudia le droit sous les plus grands hommes de son temps.* C'est supposer faussement que Glaréan et Ramus lui enseignèrent la jurisprudence. 7°. Il lui donne pour nom de baptême Thomas, et il fallait le nommer Jean Thomas.

(B) *Il y mourut de la peste l'an* 1583.] Le 16 de janvier, si nous en croyons Melchior Adam, qui ajoute que, selon d'autres, ce fut en 1582. L'Épitome de la Bibliothéque de Gesner (7) assure qu'il mourut dans le collége d'Altorf l'an 1582. Je crois que Melchior Adam ne se trompe point, et qu'il y a une faute dans la date de l'Épître Dédicatoire du *Joan. Thomæ Fregii Quæstiones geometricæ et Stereometricæ.* L'auteur dédie lui-même cet ouvrage à six mathématiciens de ses bons amis. C'est un livre qui fut imprimé à Bâle, par Sébastien Henricpétri, au mois de mars 1583. L'épître dédicatoire est datée de Bâle le 1er. de mars de la même année. Cela ne peut s'accorder avec l'avertissement qui a été mis à la fin du livre. Cet avertissement concerne les Élégies que Freigius avait publiées l'an 1564, et dont il fit une nouvelle édition qui a été jointe aux *Quæstiones geometricæ, etc.* Il dédie à ses deux fils cette nouvelle édition, et date son épître dédicatoire à Bâle, le dernier de décembre 1582. L'avertissement témoigne que, pendant qu'on réimprimait ces Élégies, l'auteur fut attaqué de la peste, et qu'elle l'emporta au bout de quarante heures le 16 de janvier. On ajoute que les deux fils à qui l'ouvrage avait été dédié périrent du même genre de maladie huit jours après. La date de l'impression au bas de la page est ce mois de mars 1583.

(C) *La peste lui avait enlevé un fils qui promettait beaucoup, et deux filles dont l'une avait déjà fait quelques progrès dans les études.*] Il nous apprend cela dans l'épître dédicatoire de la secoude édition de ses Élégies. *Cùm hoc anno*, dit-il à ses deux fils, *sorores duas vestras Ursulam et Barbaram, ac fratrem Matthiam peste*

(1) *Me pater agresti genuit sub rure colonus,*
Hic ubi Rauriacos Rhenus adurget agros.
Jo. Thomas Freigius, Tristium libro, eleg. IV, *pag. m.* 366. *Il fait parler son père. Tiré de* Melch. Adam, *in* Vit. Jurisc., *pag.* 252.

(2) *Tirés de l'élégie* IV, *que je viens de citer.*

(3) Melch. Adam, *in* Vit. Jurisc., *pag* 252.

(4) *Il fallait dire* cum tribus : *Voyez la* III*e*. élégie de Jean Thomas Freigius.

(5) Joh. Thomas Freigius, eleg IV *libri* Tristium, *pag.* 365.

(6) *Il y en eut trois qui moururent avec la mère.*

(7) *Pag. m.* 503.

acerbâ nobis ex oculis eripuisset (fatum meum), etc... *amisi ego in Barbarâ nostrâ œconomiæ meæ fidelem administram et dispensatricem : amisistis vos in eâdem studiorum vestrorum sociam : quæ si diutiùs hujus lucis usurâ frui potuisset, aliam Cœliam* (8), *aliam Fulviam Moratam habuissemus. Jam enim puella XII ferè annorum latinæ et græcæ grammaticæ, aliarumque artium rudimenta ita peragraverat, ut latinè quædam ex vernaculo sermone convertere, græcè declinare et conjugare, precationem dominicam hebraïcè recitare, poëtarum versus scandere, arithmeticos numeros addere et subducere, musicas melodias artificiosè canere, testudinem tractare posset. Hanc Matthias frater, puer septem annorum, non longè secutus est, qui quâ fuit naturali indole præditus, sororem paucis annis superâsset. Is mane quamprimum è somno experrectus erat statim ad libros ultrò se transferebat, et aut geographicas tabulas, aut urbes, homines*, animalia tam solerter, tamque graphicè depingebat: in abaco Pythagoræ tam studiosa se exercebat, ut vos ad laudem puerilis et præcocis ingenii, ejus manuum monumenta conservare soliti sitis, ego verò mihi omnia summa polliceri de *eo ausus fuerim*. Ce serait une injustice et une espèce d'inhumanité que de reprocher à ce bon père comme une faiblesse la consolation qu'il cherchait en apprenant au public ces petits détails de famille.

(D) *Il publia beaucoup de livres.*] Le premier de tous fut son *Liber Tristium*, ou les Élégies, dont j'ai parlé ci-dessus (9). Je marquerai seulement entre les autres son Supplément à l'histoire de Paul Émile et de Ferron jusqu'à l'année 1569 ; son *Logica Jurisconsultorum ;* la version latine des Voyages de Forbisser, et de la guerre d'Afrique où le roi de Portugal, dom Sébastien fut tué; ses Oraisons de Cicéron *perpetuis notis logicis, arithmeticis, ethicis, politicis, historicis, antiquitatis illustratæ*, en trois volumes *in*-8°. à Bâle, 1583. Voyez le reste dans l'Épitome de Gesner, et dans Melchior Adam.

(8) *Voyez remarque* (C) *de l'article* CURION.
(9) *Dans la remarque* (B).

FROISSARD * (JEAN), né à Valenciennes, chanoine et trésorier de Chimai dans le Hainaut, a fleuri au XIVe. siècle (A). Son principal ouvrage est une histoire qui s'étend depuis l'an 1326 jusqu'en 1399 (*a*). Il eut soin de se bien instruire des choses, et il fit pour cet effet divers voyages à la cour des princes (*b*), ou pour demander des mémoires ou pour entendre discourir ceux qui avaient eu en main la direction des affaires. Il eût mérité de n'être pas moins fameux sous la qualité de poëte, que sous celle d'historien ; cependant il n'y a que peu de personnes qui connaissent ses poésies. M. Ménage ne les connaissait pas, lui dont la mémoire était si remplie de cette sorte d'ouvrages, et d'une infinité d'autres choses. S'il avait su que Froissard a composé un grand nombre de vers d'amour, il l'aurait joint à la liste qu'il a publiée des ecclésiastiques qui ont fait de cette espèce de poésies (B). M. Moréri ne devait pas assurer que Jean Sleidan ait traduit Froissard en latin (C). Il a fait quelques autres fautes, qui seront indiquées dans la première remarque.

La Popelinière accuse Froissard d'avoir donné trop de louan-

* Lacurne de Sainte-Palaye a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* un article curieux sur Froissard. Chaufepié en a extrait ce qui forme l'article Froissard dans son Dictionnaire.

(*a*) Vossius, de Hist. lat., *pag.* 543. Valère André, Biblioth. Belg. *pag.* 503, *se trompe en faisant commencer cette Histoire à l'an* 1355. La Popelinière, Histoire des Histoires, *pag.* 434, *la fait commencer à l'an* 1335.

(*b*) *Voyez un détail curieux sur cela dans* Bullart, Académie des Arts et des Sciences, *tom. I*, *pag.* 125.

ges aux Anglais (*), et de n'en avoir pas donné assez aux Français, parce que ceux-ci ne payaient point ses labeurs, et qu'il recevait des autres un bon appointement (c).

(*) Je n'ai point remarqué que les éditions gothiques de cet historien, Paris, chez Jean Petit, sans date, et chez Antoine Vérard, Paris aussi, et pareillement sans date, soient pour le fond différentes de celles de Denys Saulvage, Lyon, 1559, et Paris, 1574; mais celles-ci ne sont ni fidèles ni exactes, le langage naïf de l'auteur ne s'y trouvant même plus (Sorel, Biblioth. fr., *chap. XI*, *pag.* 198, *édition de* 1664). Comme les François accusent Froissard de partialité pour la nation anglaise, ils ont, par ci par là, tronqué son histoire, dont pourtant on garde un manuscrit bien complet, et orné de belles miniatures, dans la Bibliothéque de Sainte-Élisabeth de la ville de Breslau. (*Non nego magnam picturarum elegantiam esse :* (Il s'agit de ce MS.) *Sed majora hîc sunt, quæ animum meum afficiunt. Putat orbis eruditus, se textum Froissardi egregiè possidere quem Dionysius Salvagius, regis Henrici II jussu, quinquagesimo nono superioris seculi anno Lugduni publicavit; sed fœdè decipitur, dum codex hic imposturam detegit, et Salvagii manu omnia quæ Aulæ Gallicæ displicebant, deleta, vixque decimam Historiæ partem integram relictam esse manifestum reddit.* Gotleb. Krantz, dans son *Memorabilia Bibliothecæ Elisabethanæ Wratislaviensis.* Breslau, 1699.) Rem. Crit.

(c) La Popelinière, Hist. des Hist., *liv. VIII*, *pag.* 434. *Voyez* aussi Bodin, Meth. Hist., *cap. IV*, *pag. m.* 58.

(A) *Il a fleuri au XIV*e. *siècle.*] Je ne comprends pas comment Vossius a pu s'égarer ici : il avoue que Froissard s'arrêta long-temps à la cour de la princesse Philippe, fille du comte de Hainault et femme d'Édourd III, roi d'Angleterre (1). Ne fallait-il donc pas le considérer comme un vieillard au commencement du XVe. siècle (2)? Pourquoi donc dit-il que Froissard commença à être célèbre sous l'empire de Rupert, c'est-à-dire depuis l'an 1400? Il faut savoir que Froissard alla présenter les premiers livres de son histoire à la princesse Philippe, femme du roi Édouard III. M. Moréri, abusé par Vossius, place cet historien au XVe. siècle. La Croix du Maine passa à l'autre extrémité, en le faisant fleurir l'an 1326, sept ans avant sa naissance *1 (3). M. Moréri est d'autant plus inexcusable, qu'il a dit que cet auteur a dédié *sa chronique à Édouard III, roi d'Angleterre.* Chacun sait que ce monarque mourut vieux l'an 1377. Et comme d'ailleurs M. Moréri reconnaît que cette Chronique s'étend jusqu'à l'année 1400, il est facile de voir que ces expressions ne sont point justes touchant cette dédicace.

(B) *M. Ménage l'aurait joint à la liste qu'il a publiée des ecclésiastiques qui ont fait* des vers d'amour *2.] Car le seul titre des poésies de Froissard pouvait lui apprendre qu'il avait là un sujet très-propre à être mis dans la liste. Voici ce qu'on trouve dans Pasquier (4). *Celui que je voi avoir grandement advancé ceste nouvelle poësie* (5), *fut Jean Froissard qui nous fit aussi présent de ceste longue histoire que nous avons de lui depuis Philippe de Valois jusques en l'an* 1400. *Et m'estonne comme il n'ait esté recommandé par l'ancienneté en cette qualité de poëte ; car autresfois ai-je veu en la bibliotheque du grand roi François à Fontainebleau un grand tome de ses poësies dont l'intitulation estoit telle.* « *Vous devez savoir que dedans ce* » *livre sont contenus plusieurs dictiés* » *ou traités amoureux et de moralité,* » *lesquels sire Jean Froissard prestre* » *et chanoine de Canay, et de la na-* » *tion de la comté de Hainaut et de* » *la ville de Valentianes, a fait dic-* » *ter et ordonner à l'aide de Dieu et* » *d'amours, à la contemplation de* » *plusieurs nobles et vaillans, et les* » *commença de faire sur l'an de gra-*

(1) *Diù sectatus est regum principumque familias, imprimis Philippæ... Eduardi III, Anglorum regis, uxoris.* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 543, 544.

(2) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I*, *pag.* 126, *lui donne alors soixante-sept ans.*

*1 La date de 1333, donnée par Bullart, et adoptée par Bayle, pour époque de la naissance de Froissard, est contestée par Lacurne, qui dit que la date de 1537, contredite par un seul passage de sa *Chronique*, est confirmée par un grand nombre d'autres endroits tant de sa *Chronique*, que de ses poésies manuscrites.

(3) *Il naquit environ l'an* 1333, *comme on peut voir par ses écrits*, Bullart, Académie des Sciences, *tom. I*, *pag.* 126.

*2 Voy. la remarque (C) de l'article Bandel, *tom. III*, *pag.* 82.

(4) Pasquier, Recherches de la France, *liv. VII*, *chap. V*, *pag.* 612.

(5) *C'est-à-dire,* Chants royaux, Ballades, Rondeaux *et* Pastorales.

» *ce 1362 et les cloist en l'an de grace* » *1394. Le Paradis d'Amour, le* » *Temple d'Honneur, un traité où il* » *loue le mois de May, la fleur de la* » *Marguerite, plusieurs laiz amou-* » *reux, pastoralles, la Prison amou-* « *reuse, chansons royalles en l'hon-* » *neur de nostre Dame, le dicté de* » *l'Espinette amoureuse, balade,* » *virelaix, et rondeaux, le Plaidoyé* » *de la Roze et de la Violette.* » *Je vous ay voulu par exprès coter mot après mot cette intitulation : d'autant que depuis ce tems-là, toute nostre poësie consistoit presque en toutes ces mignardises.* La liste de M. Ménage est au II[e]. tome de l'anti-Baillet (6).

(C) *M. Moréri ne devait pas assurer que Sleidan ait traduit Froissard en latin.*] Sleidan se contenta d'abréger Froissard, et comme cet historien est fort diffus, et fort chargé de circonstances peu nécessaires, il s'est trouvé que Sleidan, n'ayant choisi que les choses qui peuvent servir, a réduit un gros volume en un petit livre à mettre à la poche. Je n'ai pas présentement sous ma main cet abrégé en latin ; je me sers donc de la traduction française, pour citer un morceau de la préface qui fera savoir à mon lecteur la méthode de Froissard. « Vrai est que le volume » françois est bien gros, mais j'ose- » roye asseurer qu'en ce petit recueil » je n'ai laissé aucune histoire qui » soit audit volume digne de mémoi- » re ou de cognoissance. La raison » est, d'autant que l'autheur déduit » amplement chacune chose : et à » vrai dire, il s'arreste quelquefois » par trop, et est fort redondant » quand il descrit les appareils de la » guerre, les escarmouches, les com- » bats de seul à seul, les assaux livrez » contre quelques lieux, les propos » et devis des princes : d'autant, dis- » je, que le recit de telles choses » n'importe pas beaucoup, j'ai esti- » mé qu'il n'estoit aucun besoin de » les inserer, m'arrestant à ce qui » estoit le principal, et en quoi gist » le profit qu'on doit attendre de » ceste lecture. »

(6) *Pag.* 334 *et suiv.*

FRONTON (Marc-Corneille (*a*)), en latin *Fronto*, grand orateur, fut choisi à cause de son éloquence pour enseigner la rhétorique aux empereurs Marc Aurèle, et Lucius Vérus (*b*). Cela lui valut les honneurs du consulat et l'érection d'une statue (A). La gravité fut le caractère de son éloquence (B). Il avait une grande érudition, et il entendait parfaitement le latin (*c*). Il se forma une secte de ceux qui le prenaient pour le modèle de la parfaite éloquence : on les appela frontoniens (*d*). On peut prouver par une inscription (*e*) que ses descendans furent honorés du consulat. Il n'est pas hors d'apparence que les jurisconsultes du nom de *Fronto* (*f*), mentionnés dans les Pandectes, descendaient de lui ; mais c'est sans aucune preuve que l'on voudrait attribuer les orateurs de ce même nom à l'Aquitaine, et en particulier à l'Auvergne (C). Quelques-uns veulent que notre Fronton soit le même que celui dont Pline le jeune fait mention, ou que celui dont il est parlé dans l'épigramme LVI du premier livre de Martial. Cela n'est pas sans difficulté (D). On aurait grand tort si on ne le distinguait pas de Fronton, consul romain sous l'empereur Nerva. Il dit un apophthegme très-solide (E). Il y a des gens

(*a*) *Je ne sais d'où M.* Moréri *a pris le prétendu prénom* Priscus *qu'il lui donne.*

(*b*) Capitolin., *in* M. Aurelio, *cap. II*, *et in* L. Vero, *cap. II.*

(*c*) *Voyez* Aulu-Gelle, *lib. II*, *cap. XXVI ; lib. XIX*, *cap. VIII*, *X et XIII.*

(*d*) *Frontoniani.* Sidon., Apollinaris, *epist. I*, *lib. I.*

(*e*) *Apud* Gruterum, *pag.* 369.

(*f*) *Voyez* Bertrand, de Jurisperitis, *lib. II*, *pag. m.* 290.

qui prétendent que notre Cornélius Fronton fit un discours contre les chrétiens (F). Il ne se contenta pas d'enseigner la rhétorique à Marc Aurèle ; il lui donna aussi de très-bons préceptes de morale (*g*), qui avaient un grand rapport aux devoirs des rois *.

(*g*) M. Aurel, de seipso, *lib. I*, *num.* 8.

* « Tous les ouvrages de cet orateur sont » perdus, dit M. Boissonade (dans la *Bio-* « *graphie universelle*), à l'exception de quel- » ques mots cités par d'anciens grammai- » riens. » L'édition princeps des fragmens de son Traité *de Differentiâ Verborum*, fut donnée par les soins de Parrhasius, dans sa Collection des Grammairiens anciens, en 1509. M. Ange Maj a publié des *Opera inedita* de Fronton, Milan, 1815, 2 vol. in-8°. réimprimés à Francfort sur le Mein, en 1816, et à Berlin en 1816, en un seul volume in-8°. On trouve des détails sur ces œuvres inédites dans le *Manuel du Libraire* e M. Brunet, tom. II, pag. 58.

(A) *Les honneurs du consulat et l'érection d'une statue.*] Voici un passage d'Ausone quant au consulat (1). *Unica mihi amplectenda est Frontonis imitatio, quem tamen Augusti magistrum sic consulatus ornavit ut præfectura non cingeret. Sed consulatus ille cujus modi? ordinario suffectus, bimestri spatio interpositus, in sextâ anni parte consumtus : quærendum ut reliquerit tantus orator quibus consulibus gesserit consulatum* (2). Ces paroles nous apprennent que Fronton ne fut consul que pendant deux mois, c'est-à-dire, qu'il ne fut que substitué au consulat en la place de l'un des consuls ordinaires, décédé ou destitué deux mois avant que l'année fût expirée. Cela mettait une grande différence entre le bienfait de Marc Aurèle, et celui de Gratien ; car Ausone fut fait consul ordinaire par Gratien son disciple. Ce poëte craignit qu'en faisant cette remarque dans son remercîment à Gratien, il ne s'exposât à l'accusation de se comparer à Fronton ; c'est pourquoi il prévint ingénieusement cette objection. Je cite ses paroles, parce qu'elles fournissent une preuve tant de la reconnaissance de Marc Aurèle envers Fronton son précepteur, que de l'estime qu'on avait pour Fronton. *Ecce aliud quod aliquis opponat. In tanti te ergò oratoris fastigium gloriosus attollis? Cui talia requirenti respondebo breviter. Non ego me contendo Frontoni, sed Antonino præfero Gratianum* (3). Rapportons une autre preuve de cette même reconnaissance. *Multum ex his Frontoni detulit, cui et statuam in senatu petiit*, (voilà l'érection de la statue) *Proculum verò usque ad proconsulatum provexit* (4). Puisque Capitolin remarque que Proculus, l'un des grammairiens qui avaient instruit Marc Aurèle, fut élevé au proconsulat, et qu'il ne dit point que Fronton soit parvenu à la dignité consulaire, il faut qu'il ait ignoré ce dernier fait : nous pouvons donc l'accuser d'un bon péché d'omission. Sosipater Charisius cite une lettre qui rend témoignage de la gratitude de Marc Aurèle : *Mihi satis abundèque honorum est quos mihi quotidianè tribuis.* C'est Fronton qui écrit cela à cet empereur.

(B) *La gravité fut le caractère de son éloquence.*] C'est ce que nous apprend saint Jérôme (5) : *Ut post Quintiliani acumina, Ciceronis fluvios*, GRAVITATEM *Frontonis, et lenitatem Plinii alphabetum discerem.* Macrobe en dit presque autant, quoique d'une manière moins obligeante pour Fronton ; car il lui donne pour partage l'éloquence sèche. *Quatuor sunt genera dicendi*, dit-il, *copiosum, in quo Cicero dominatur : breve, in quo Sallustius regnat : siccum, quod Frontoni adscribitur : pingue et floridum, in quo Plinius secundus quondam, et nunc nullo veterum minor noster Symmachus luxuriatur* (6). Sidonius Apollinaris donne une très-grande idée du style de Fronton. *Nec Frontonianæ gravitatis aut ponderis Apuleiani fulmen æquiparem* (7).

(C) *C'est sans aucune preuve qu'on voudrait attribuer les orateurs*

(1) Auson., *in* Gratiarum actione, *pag.* 714.

(2) *Voyez une semblable pensée ci-dessus, citation* (39) *de l'article* BALBUS, *t. III*, *p.* 45.

(3) Ausonius, *in* Gratiar. actione, *pag.* 714.

(4) Capitol., *in* Marco Aurelio, *cap. II*.

(5) Epist. ad Rusticum Monachum.

(6) Macrob., Saturnal., *lib. V*, *cap. I*.

(7) Sidon. Apol., epist. III, *lib. IV*, *pag. m.* 235. *Voyez aussi* epist. X, *lib. VIII*, *pag.* 523.

de ce nom à l'Aquitaine et à l'Auvergne.] Sidonius Apollinaris dans une lettre (8) à Léon, conseiller d'un roi des Goths (9), parle de cette manière : *Suspende perorandi illud quoque celeberrimum flumen quod non solùm gentilitium sed domesticum tibi, quodque in tuum pectus per succiduas ætates ab atavo Frontone transfunditur.* Cela ne prouve rien touchant les Frontons d'Auvergne, quoi qu'en dise Savaron, qui, sur ces paroles de la XXIe. lettre du IVe. livre, *Hinc avus Fronto blandus tibi, sibi severus*, nous donne cette remarque : *Fronto ex veteri illâ Frontonum familiâ qui in arte rhetoricâ principem locum tenuêre, quos sibi suos Aquitania jure vindicat, quantùm ex* l. 2 C. de municip. et originariis *licet colligere*, et ex epist. 3 lib. 8 Sidonii Apollinaris. Quand même l'on pourrait prouver que celui à qui cette IIIe. lettre du VIIIe. livre fut écrite était Auvergnat, on n'aurait pas droit de conclure que l'orateur Fronton, son quatrième aïeul, était du même pays.

Un de nos plus curieux antiquaires, pour lequel j'ai une considération infinie, m'arrête ici pour quelques momens. Il assure (10) que Sidonius Apollinaris fait venir *de l'illustre famille des Frontons d'Aquitaine*...... M. Cornélius Fronton, *le plus grand orateur de son siècle*. Sidonius, continue-t-il, *écrivant à Apre (c'est dans la XXIe. épître du IVe. livre) lui fait savoir que Fronton, son aieul maternel, était Auvergnat, et qu'il aurait pu servir de modèle à ceux qu'on nous propose pour exemple..... Il écrit dans une autre lettre, qui est la IIIe. du VIIIe. livre, à une autre personne, et lui donne pour bisaïeul ce même Fronton, et lui dit qu'il en porte non-seulement le nom, mais qu'il en a encore hérité l'éloquence, et qu'elle lui est comme naturelle, et venue par succession de père en fils de cet excellent orateur.* L'auteur ajoute, 1°. *Qu'il y a eu dans l'Aquitaine du temps de l'empereur Gordien une famille du* nom de Fronton, *comme nous l'apprenons* de la loi 2 du code de Municip. et Origin. lib. X, *où un certain* A. Fronton, *ayant par un fidéicommis été affranchi par une femme qui était originaire d'Aquitaine, et demandant s'il suivrait l'origine de celle qui l'affranchissait, ou bien du testateur, l'empereur répondit en faveur de celle qui affranchissait* ; 2°. que si Æmilius Fronton, qui a dédié le monument dont on donne l'explication n'est pas le même Fronton qui fut affranchi, nous pouvons bien croire qu'il est le second arrière-petit-fils de M. Cornélius Fronton *qui vivait sous Antonin le philosophe, et qui était son maître en rhétorique.*

On a vu dans la préface de mon projet qu'il n'y a point d'écrivains sur qui je hasarde plus librement mes observations, que sur ceux que j'estime d'une façon particulière ; car si je n'osais leur proposer mes petites difficultés, ce serait un signe que je les croirais remplis d'une prévention qui me paraît un vilain défaut. Je renouvelle ici ce mot d'avertissement, et je souhaite que cela serve dans toutes les occasions où le cas y écherra.

En 1er. lieu, je remarque que l'on me ferait un très-grand plaisir, si l'on prouvait que l'illustre Cornélius Fronton était d'Aquitaine. Cela ferait beaucoup d'honneur à l'ancienne Gaule, et donnerait beaucoup de relief au catalogue des habiles gens qui en sont sortis. Mais je ne vois point que cela se puisse prouver par les deux lettres de Sidonius Apollinaris, que l'on a citées. L'une de ces lettres a été écrite à Apre, et l'autre à Léon, conseiller d'un roi. La première fait seulement voir qu'il y avait eu dans l'Auvergne un fort honnête homme nommé Fronton, dont la fille était mère de celui à qui Sidonius écrivait. L'autre lettre, autant que je le puis comprendre, ne dit point que ce même Fronton, Auvergnat, ait été le bisaïeul de celui à qui Sidonius parle. Sidonius se sert du mot *atavus* qui veut dire quatrième aïeul, et dès là on se peut apercevoir que le Fronton de la Ire. lettre n'est pas le Fronton de la IIe. : car il ne peut guère arriver qu'un homme ait commerce de lettres avec

(8) *La IIIe. du VIIIe. livre.*

(9) *Il s'appelait Évarix.*

(10) *M. l'abbé* Nicaise, *dont on a parlé ci-dessus dans la remarque* (G) *de l'article* Arétin (Pierre) *dans l'*Explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne, *imprimé à Paris*, 1689, *pag.* 14, 15.

deux amis, dont l'un ait pour aïeul la même personne qui est le quatrième aïeul de l'autre. De plus il est manifeste, ce me semble, que le Fronton de la Ire. lettre n'était mort que depuis quelques années : il avait eu part à l'éducation de son petit-fils (11), et peut-être que Sidonius Apollinaris l'avait connu. Cela ne se peut point supposer touchant le Fronton de l'autre lettre, touchant, dis-je, l'orateur Marcus Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle ; car c'est de lui que Sidonius veut parler. Or, Sidonius a vécu au Ve. siècle, et Marc Aurèle au IIe. Voilà ma première observation ; en voici une autre. Je ne vois pas comment Æmilius Fronton, qui a dédié le Monument, pourrait être tout ensemble A. Fronton, affranchi par une femme d'Aquitaine, et avoir pour trisaïeul M. Cornélius Fronton ; car cet orateur, comblé de bienfaits par son disciple, et honoré du consulat, laissa sa famille dans une très-belle posture. Son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils ont eu les premières dignités de Rome (12), et l'on ne voit pas comment quelqu'un de ses descendans avait pu être l'esclave d'une femme d'Aquitaine, province de l'empire romain.

(D) *Cela n'est pas sans difficulté.*] Celui dont Pline parle s'appelait Fronton Catius : il plaida pour Marius Priscus accusé par les Africains : la cause était grande et belle, mais difficile à soutenir, tant parce que Marius était coupable, que parce que Pline et Tacite plaidaient contre lui. L'avocat de Marius se servit de son talent ordinaire qui était d'attendrir les juges. *Respondit Fronto Catius deprecatusque est, ne quid ultrà repetundarum legem quæreretur, omniaque actionis suæ vela vir movendarum lachrymarum peritissimus, quodam velut vento miserationis implevit....* (13). *Dixit pro Mario rursùs Fronto Catius insigniter, utque jam locus ille poscebat, plus in precibus temporis, quàm in defensione consumpsit* (14). Cette cause fut plaidée sous Trajan : il faudrait donc que notre Cornélius Fronton fût parvenu à une extrême vieillesse, s'il était le même Fronton Catius dont nous venons de parler ; car depuis la mort de Trajan jusques au commencement de l'empire de Marc Aurèle, il se passa plus de quarante ans, et l'on ne peut pas supposer que l'avocat de Marius fût un jeune homme. Il était sans doute l'un des plus célèbres orateurs de ce temps-là, lorsqu'il soutint cette cause. Ajoutez que son caractère pathétique ne s'accorde pas trop bien avec l'éloquence sèche et grave qui distinguait Cornélius Fronton. Je crois donc que Catanée se trompe (15), en assurant que le Fronton Catius de Pline est le même Cornélius Fronton qui fut précepteur de Marc Aurèle, et dont Juvénal a parlé dans sa Ire. satire. Catanée vise sans doute à ce vers de Juvénal,

Frontonis platani convulsaque marmora clamant,

qui témoigne que ce Fronton était bien logé, et qu'il prêtait sa maison aux poëtes qui voulaient réciter leurs poésies. Or comme Juvénal a fleuri sous l'empire de Domitien, jugez s'il est vraisemblable qu'il ait pu dire cela d'un homme qui fut élevé au consulat par Marc Aurèle. Selon l'opinion la plus commune ce vers de Martial (16),

Clarum militiæ Fronto togæque decus,

s'adresse au même Fronton chez qui les poëtes allaient lire leurs ouvrages. Si cela est, il me semble qu'on ne doit pas dire que Martial ait fait mention de notre Cornélius Fronton ; car je ne vois personne qui observe que cet orateur se soit jamais signalé dans les armées. Quelques-uns croient que celui dont Martial a fait en deux mots un si bel éloge, est le même Fronton qui fut consul avec Trajan, l'an 100 de Jésus-Christ (17). Il n'est

(11) Hinc avus Fronto blandus tibi.

(12) *Voyez l'inscription rapportée par* Grutérus, *pag.* 369, *et* Bertrand de Jurisperitis, *lib. II*, *pag.* 291 : *quelques-uns croient que le père du petit-fils n'était que le gendre de notre Fronton.*

(13) Plinius, *lib. II*, epist. XI, *pag. m.* 98.

(14) *Ibid.*, *pag.* 105.

(15) *Fuit igitur Cornelius Fronto Catius orator nobilissimus, romanæ eloquentiæ non secundum sed alterum decus (quanquam illi Macrobius siccum dicendi genus ascribat), Antonini philosophi præceptor.* Catanæus in Plin., epist. XI, *lib. II*, *pag.* 98. Ces paroles : *Fronto romanæ facundiæ non secundum sed alterum decus*, sont citées par Savaron, in Sidon. Apol., epist. X, *lib. VIII*, *pag.* 524, comme tirées d'un panégyrique de Maximien.

(16) Epigr LVI, *lib. I.*

(17) *Cette opinion ne s'accorde pas avec* Pline, *qui dit* in Panegyr., pag. m. 116, *que*

donc pas le précepteur de Marc Aurèle, puisque le précepteur de ce prince n'a joui du consulat que par la faveur de son disciple. Prenez bien garde que le collègue de Trajan au consulat, l'an 100 de Jésus-Christ, était consul pour la troisième fois, et que le précepteur de Marc Aurèle florissait, selon la Chronique d'Eusèbe, l'an de grâce 164. Il y a donc là deux personnes selon toutes les apparences, n'en déplaise au père jésuite qui a commenté Aulu-Gelle *in usum Delphini* (18). Comment n'a-t-il point vu qu'Ausone ne prendrait pas pour une insigne faveur le consulat de deux mois conféré par Marc Aurèle à son disciple, si ce disciple avait été consul ordinaire long-temps auparavant, et cela avec un grand empereur? Je remarque que notre Fronton a survécu à son consulat. Cela paraît par Aulu-Gelle (19) qui le traite d'homme consulaire, en parlant de la visite qu'il lui rendit à la suite de Favorin. Le scoliaste dauphin suppose qu'Aulu-Gelle, dans le chapitre VIII du XIXe. livre, parle du Fronton qui se signala dans les armes et dans la robe sous Domitien, c'est-à-dire, du même Fronton dont Martial a fait mention. Je n'en crois rien : je crois qu'Aulu-Gelle parle toujours de celui qui enseigna la rhétorique à Marc Aurèle, et par conséquent qu'il ne parle pas d'un Fronton qui dès le temps de Domitien fut un grand homme de guerre, et un grand homme de cabinet. Guillaume Grotius croit que celui que Favorin et Aulu-Gelle allèrent voir est le précepteur de Marc Aurèle ; mais il le fait consul l'an 6 de Sévère (20), c'est-à-dire, l'an de grâce 199 : l'erreur est insigne, puisque ce consulat fut une faveur de Marc Aurèle, et que d'ailleurs il est très-faux que notre Fronton ait été en vie l'an 199. N'était-il pas le premier et le plus accrédité avocat qui fût à Rome sous l'empire d'Hadrien? Ἀμέλει καὶ Κορνήλιος Φρόντων, ὁ τὰ πρῶτα τῶν τότε Ῥωμαίων ἐν δίκαις φερόμενος, ἑσπέρας ποτὲ βαθείας ἀπὸ δείπνου οἴκαδε ἐπανιὼν καὶ μαθὼν παρά τινος ᾧ συνηγορήσειν ὑπέσχετο, δικάζειν αὐτὸν, ἔν τε τῇ στολῇ τῇ δειπνίτιδι ὥσπερ εἶχε ἐς τὸ δικαστήριον αὐτοῦ ἐσῆλθε. *Fuit et Cornelius Fronto magnæ autoritatis, qui in agendis causis Romæ primum locum obtinebat. Hic cùm vesperi à cœnâ serò domum rediisset, intellexissetque ex eo cui patrocinium pollicitus erat, principem jus reddere, veste cœnatoriâ indutus, ut erat, in jus venit* (21) Il fallait donc qu'il eût pour le moins quarante ans lorsque ce prince mourut, en 138.

(E) *Il dit un apophthegme très-solide.*] C'est un malheur, disait-il, de vivre sous un empereur qui ne permet à personne de rien faire ; mais c'est encore un plus grand malheur d'être sous un prince qui permet à toutes personnes de faire tout ce qu'il leur plaît. L'abréviateur de Dion nous a conservé cette sentence (22) ; mais il a tellement coupé le fil de la narration, qu'il faut deviner, pour connaître à quel propos le consul Fronton parla ainsi. Ce fut apparemment lorsqu'il vit qu'en remédiant aux désordres que les délateurs avaient introduits sous Domitien, on commettait des excès qui causaient de plus grandes confusions. Il est probable que la chose se passa ainsi. On fit des recherches exactes contre les délateurs, et on les punit sévèrement comme ils le méritaient. Mais sous prétexte d'exterminer cette détestable race, et cette peste publique, chacun pour se défaire de ses ennemis les accusait d'avoir été délateurs. La facilité du bon Nerva, jointe à la haine qu'on avait conçue contre les créatures de Domitien, ouvrit la porte à un million d'injustices ; de sorte que Fronton comparant le règne de Nerva avec celui de Domitien, le trouva pire que l'autre. On profita de son apophthegme, car l'empereur

Trajan, dans son troisième consulat (c'est celui de l'an 100), choisit un collègue qui n'était point homme de guerre. Voyez Tillemont, *tom. II, pag. m.* 896.

(18) *In caput XXVI, lib. II.*

(19) *Lib. II, cap. XXVI. Notez que celui qu'il nomme ici M.* Fronto, *et celui qu'il nomme* Fronto Cornelius, *au chap. VIII et X du XIXe. livre, sont la même personne. Celui du chap. XXVI du IIe. livre est malade aux pieds, et celui du Xe. chap. du XIXe. livre aussi.*

(20) *Cujus consulatum in annum sextum Severi rejiciendum puto.* Grotius, de Vitis Juriscons., *pag.* 188.

(21) Xiphilinus, *in* Hadriano, *page m.* 265.

(22) Xiphil., *in* Nervâ, *pag. m.* 240.

fit cesser plusieurs poursuites et plusieurs informations (23).

(F) *On croit........ qu'il fit un discours contre les chrétiens.*] Voici sur quoi l'on se fonde. Le païen Cæcilius, dans le dialogue de Minucius Félix, reproche aux chrétiens plusieurs abominations, et cite le témoignage d'un orateur natif de Cirte, ville d'Afrique : *et de convivio notum est : passim omnes loquuntur : id etiam Cirtensis nostri testatur oratio.* On accusait les chrétiens (24) de s'assembler à certains jours pour faire un repas : chacun s'y trouvait sans distinction d'âge ni de sexe, et quand on s'était échauffé à boire, on jetait du pain à un chien que l'on avait attaché au chandelier ; ce chien s'élançant sur le pain renversait le chandelier, et alors n'y ayant plus de lumière dans le lieu de l'assemblée, les deux sexes se mêlaient selon le caprice du hasard, chaque homme se souillait avec la première femme qu'il rencontrait à tâtons, fût-ce sa sœur, sa fille, ou sa mère. Lorsque dans le même dialogue de Minucius Felix, le chrétien Octavius réfute cette impudente calomnie, il observe que ce témoin qu'on lui avait allégué, s'appelait Fronton, et qu'on ne devait point le citer comme un témoin qui dépose, mais comme un orateur qui invective. *Sic de isto et tuus Fronto non ut affirmator testimonium fecit, sed convicium ut orator aspersit* (25). Il n'y a donc point lieu de douter qu'un orateur nommé Fronton n'ait fait une sanglante invective contre les chrétiens ; mais la question est si ce Fronton et celui qui enseigna la rhétorique à Marc Aurèle sont la même chose. Le jurisconsulte François Baudouin (26) penche vers ce sentiment, et aime mieux attribuer cette harangue à l'orateur Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle, qu'au jurisconsulte Papyrius Fronton, mentionné dans les Pandectes. M. Rigaut (27) approuve le sentiment de Baudouin. Quelques autres commentateurs, comme Wower et Elmenhorst, assurent positivement que l'orateur Cornélius Fronton, précepteur de Marc Aurèle, est celui dont il est parlé dans le dialogue de Minucius. M. Daillé assure la même chose sans balancer le moins du monde; il établit par là le vrai âge de Minucius, et se justifie de l'anachronisme qu'on lui reprochait, et que l'on avait cru trouver dans la manière dont il arrangea quelques noms : il avait mis Minucius Félix devant Irénée et Clément d'Alexandrie. *Je n'ignorais pas,* dit-il (28), *que votre Bellarmin le met après Tertullien, et que feu M. Rigaut, pour ne pas parler des autres, en a la même opinion. Mais j'ai eu mes raisons pour en juger autrement. Car cet auteur parle* (*1) *de l'orateur Fronton, natif de la ville de Cirthe en Afrique, comme d'un homme de son temps, et comme de l'ami de ce païen Cécile, qu'Octave, dans le même dialogue, convertit au christianisme. Or, il est certain que Fronton vivait déjà sous le premier Antonin, qui mourut environ l'an* 161 *de Notre Seigneur; et qu'il fut précepteur d'Antonin Vérus* (*2), *et de Marc Aurèle* (*3), *qui succédèrent au premier Antonin; et vécurent, l'un jusqu'à l'an* 170, *et l'autre jusqu'à l'an* 180 *de Notre Seigneur.* Je dirai trois choses sur tout ceci : 1°. Qu'il n'est point certain que Minucius ait parlé de l'orateur Fronton *comme d'un homme de son temps, et ami du païen Cécile;* car les paroles *Cirtensis nostri* peuvent seulement

(23) Xiphilin., *in* Nervâ, *pag. m.* 240.

(24) *Ad epulas solemni die coëunt, cum omnibus liberis, sororibus, matribus, sexûs omnis homines, et omnis ætatis. Illic post multas epulas, ubi convivium caluit, et incestæ libidinis fervor ebrietate exarsit, canis qui candelabro nexus est, jactu offulæ ultra spatium lineæ, quâ vinctus est, ad impetum et saltum provocatur : sic everso et extincto conscio lumine, impudentibus tenebris nexus infandæ cupiditatis involvunt per incertum sortis : et, si non omnes operâ, conscientiâ tamen pariter incesti; quoniam voto universorum appetitur, quicquid accidere potest in actu singulorum.* Minucius Felix, *pag. m.* 89, 90.

(25) *Ibidem*, *pag.* 303.

(26) *In* Prolegomenis ad Minuc. Felicem.

(27) *In* Notis ad Minuc. Felicem, *pag. m.* 89. *Il cite* Lampridius *au lieu de* Capitolin; *car c'est* Capitolin, *et non pas* Lampridius, *qui rapporte que Cornélius Fronton enseigna la rhétorique à Marc Aurèle.*

(28) Rép. à Adam et à Cottiby, *IIIe. part.*, c. *VIII*, *pag. m.* 187. *Je rapporte ses citations sans y rien changer : je remarque seulement que celle de* Marc Aurèle, de Vitâ suâ, *liv. XII*, *n'est pas juste. Il fallait citer liv. I*, *chap. VIII.*

(*1) Minut., *in* Octav., *pag.* 23 *et* 92.

(*2) Hier., *in* Melit., *lib.* de Script. eccl.

(*3) Marc. Aurel., de Vitâ suâ, *lib. XII.*

signifier que Cécile, et celui à qui il parlait, étaient du même pays que cet orateur. Un Normand, né soixante ans après la mort de Malherbe, ne fera point difficulté de le citer, *notre Malherbe*. C'est assez l'usage qu'un Anglais, qu'un Allemand, et ainsi des autres nations, cite un auteur de son pays, *notre un tel*, encore que ce tel soit mort depuis plusieurs siècles. Quand M. Daillé, dans le passage que j'ai cité, dit au père Adam, *votre Bellarmin*, il ne veut point dire que ces deux jésuites ont vécu en même temps. 2°. Cette expression de M. Daillé, *il est certain que Fronton vivait déjà sous le premier Antonin*, n'est point d'un homme qui se serait souvenu que Fronton tenait la première place parmi les avocats de Rome sous l'empire d'Hadrien (29). 3°. Dans le fond j'embrasse le sentiment de M. Daillé; je crois que notre Cornélius Fronton est le même que Minucius Félix a cité; et ainsi nous connaissons sa patrie : il était de Cirthe dans la Numidie. Qu'on ne m'aille point objecter qu'il n'y a point d'apparence qu'un si habile homme, qu'un orateur si célèbre, ait adopté dans un livre les sots contes, et les calomnies infâmes que des esprits passionnés et ignorans faisaient courir contre les chrétiens. Jugeons de ces siècles-là par le XVIe. et par le XVIIe. Où sont les gens qui répandent plus furieusement les accusations les plus fausses et les plus atroces contre le parti contraire, que ceux qui possèdent le royaume de la déclamation? N'étaient-ce pas eux qui dans le XVIe. siècle calomniaient le plus hardiment les protestans? Que cet exemple tienne lieu de tous les autres : *Sit unum instar omnium.*

(29) *Voyez ci-dessus*, *citation* (21).

FUGGER (HULDRIC), né à Augsbourg d'une famille considérable par son ancienneté et par ses richesses (A), mérite ici une place, à cause de l'inclination qu'il témoigna pour les sciences et pour les savans. Il avait été camérier du pape Paul III, et puis il embrassa la religion protestante. Il employa beaucoup d'argent à ramasser les bons manuscrits des anciens, et à les faire imprimer; et pour cet effet il eut quelque temps à ses gages le savant Henri Étienne. Sa famille lui sut si mauvais gré de cette dépense, qu'elle lui en intenta un procès, et le fit déclarer incapable de l'administration de son patrimoine. Il y en a qui, sans dire un mot de la cassation de cette sentence, observent que le jugement rendu contre lui le plongea dans une mélancolie qui l'accompagna presque jusqu'au tombeau (*a*). Mais son épitaphe témoigne qu'il fut remis dans la possession de son bien, et qu'il recueillit la succession de son frère (B). Il s'était retiré à Heidelberg, et il y mourut âgé de cinquante-huit ans, au mois de juin 1584, léguant au Palatinat sa bibliothéque, qui était fort considérable (*b*), et un fonds pour la subsistance de six écoliers. Il fit aussi des fondations pour les pauvres, comme on le voit dans son épitaphe. Il avait acheté la bibliothéque d'un médecin nommé Achille Gassarus, et ce fut une bonne emplette; car ce médecin était un véritable *helluo librorum*, si nous en croyons Melchior Adam (*c*). Au reste, Huldric Fugger n'a pas été le premier de sa famille qui ait eu

(*a*) *Patrimonii aviti amplissimi administratione dejectus est, undè mærore contracto in melancholiæ morbum incidit, quo ferè totâ vitâ conflictatus est.* Thuan., *lib. LXXX*, *sub fin.*

(*b*) *Insignem Bibliothecam mille aliquot voluminibus manuscriptis græcis, latinis, hebraïcis, spectatissimam.* Gruterus, Chron. eccles., *lib. II*, *pag.* 1306.

(*c*) Melch. Adam., *in* Vit. Medicor., *pag.* 234.

une belle bibliothéque : nous lisons dans Melchior Adam (*d*) que Jérôme Wolfius, étant allé à Augsbourg, y fut reçu fort civilement par ANTOINE FUGGER, et que l'on commit à ses soins la célèbre bibliothéque de JEAN-JACQUES FUGGER (C). Celui-ci avait fort aimé les lettres : il eut soin de faire imprimer quelques écrits de Jacques Ziégler (*e*). Il était particulièrement considéré du cardinal de Granvelle, et lui écrivait souvent. On publia, en 1692 (*f*), une lettre qu'il lui écrivit en italien le 21 de juillet 1564.

Béatus Rhénanus nous donne une grande idée de la magnificence et du bon goût d'ANTOINE et de RAIMOND FUGGER. Il décrit la beauté de leurs maisons et de leurs jardins. On y voyait d'excellens tableaux et les plantes les plus considérables qui fussent en Italie, et beaucoup d'antiques (D). Voyez la lettre qu'il écrivit au médecin de l'électeur de Mayence le 6 de mars 1531. C'est la cinquantième de la centurie des lettres philologiques recueillies et publiées par Goldast.

(*d*) Melch. Adam., *in* Vitis Philos., *pag.* 305.

(*e*) Thuan., *lib. VI*, *pag.* 118.

(*f*) *Voyez M.* Pellisson, *au* Traité de la Tolérance des Religions, *pag.* 96 *des Additions*, *et ci-dessous la remarque* (A).

(A) *Il était d'une famille considérable par son ancienneté et par ses richesses.*] Voyez le Supplément du Moréri au mot *Fouckers*, et ci-dessus la remarque (EE) de l'article CHARLES-QUINT. M. de Thou (1) rapporte que lorsque cet empereur changea le gouvernement à Augsbourg, l'an 1548, il marqua entre les familles qui auraient à l'avenir la charge de sénateur celle des Fugger. Voici ce que M. l'abbé Boisot marque à M. Pellisson en lui envoyant la copie d'une lettre tirée des Mémoires du cardinal de Granvelle : *Celui qui l'a écrite était un de ces Fugger illustres et fameux négocians d'Augsbourg, peu différens en crédit et en splendeur de ceux qu'un commerce universel, qui n'avait rien que de noble, et les grandes richesses qui en étaient la suite, ont quelquefois élevés à tout ce qu'il y a de plus haut dans les républiques. Celui-ci entretenait une grande correspondance avec le cardinal, et lui donnait souvent de très-bons avis* (2). Rabelais, écrivant de Rome l'an 1536, à l'évêque de Maillezais, lui dit qu'*après les Fourques de Augsbourg*, Philippe Strossi *est estimé le plus riche marchand de la chrestienté* (3). Or voici la note historique qui a été faite sur ces paroles de Rabelais. « La » famille des Foucres ou Fuggers, » *Fuggerana*, est maintenant assez » considerable en Allemagne, au dio» cese de Constance, où elle possède » les baronnies de Kircberg et de » Weissenhorn. Leur premiere resi» dence estoit en la ville d'Augs» bourg, et il y a environ cent cin» quante ans que c'estoient les plus » riches marchands d'Allemagne. Par » la gratification de l'empereur, ils » furent honorez de la dignité de ba» rons l'an M. D. X. ès personnes de » Raymond Foucre, baron de Kirc» berg et de Weissenhorn, et d'An» thoine Fugger qui eut pour petit» fils Jacques, evesque et prince de » Constance, l'an 1604. Ce qui ap» porte plus d'esclat à ceste maison, » c'est qu'elle a pris alliance avec les » meilleures maisons d'Allemagne, à » sçavoir des comtes de Zollern, de » Schuartzemberg, d'Ebersteyn, de » Koningseck, de Montfort, d'Ottin» gen, de Trucses, des barons de » Madruce, des comtes de Lodron, » et autres qui sont les plus qualifiés » de la Bavière. » Hippolythus à Lapide (4) observe que les Fuggers furent honorés de la qualité de comte,

(1) Thuan., *lib. V*, *pag. m.* 99.

(2) Pellisson, Traité de la Tolérance des Religions, *pag.* 95 *des Additions.*

(3) Rabel., Epîtr., *pag.* 9.

(4) De Rat. Stat., in Imp. Germ., *part. II*, *cap. VII*, *sect. VIII*, *pag. m.* 458.

mais qu'ils n'ont paru dans la matricule de l'empire qu'en l'année 1582. J'ai vu un livre allemand, imprimé l'an 1620, contenant la taille-douce des personnes de cette famille, tant hommes que femmes, avec un petit discours sur chacune. Le premier dont on y parle est JACQUES FUGGER, dit le vieux. Il mourut le 14 de mars 1469. Tous les généalogistes d'Allemagne font mention de cette illustre famille. On ne fait pas difficulté d'avouer qu'elle est issue d'un tisserand, qui obtint la bourgeoisie d'Augsbourg, l'an 1370 (5), et qui était du village de Geggingen à demi-lieue de cette ville (6).

(B) *Son épitaphe témoigne qu'il fut inébranlable..... et qu'il recueillit la succession de son frère.*] Voici ce qu'on y assure : le lecteur en croira ce qu'il voudra ; car les amis des défunts ne se font pas un scrupule d'un petit mensonge officieux. *Apud Fridericum III electorem palatinum fortunam constantiâ et æquanimitate superavit. Suis intereà restitutus, fraternis quinetiam bonis auctior, eundem in re lautâ quem in afflictâ vultum animumque retinuit.* Voyez M. Teissier (7).

(C) *On commit aux soins de Wolfius la célèbre bibliothéque de* J.-J. FUGGER.] Wolfius fit des vers grecs où il témoigne que cette bibliothéque, garnie d'autant de livres qu'il y a d'étoiles au ciel, était un lieu où il passait les journées tout entières à cueillir des fleurs et des fruits, à se divertir et à s'instruire, et qu'il la préférait à toute autre :

> Ἀντὶ μὲν οὖν πάντων αἱροῦμαι βιβλιοθήκων
> Φουκαρίνην, εὐχῆς κρείττονα τήνδε φιλῶ.
> *O Fuggere tuam, præ cunctis, bibliothecam*
> *Hanc amo, nam votis major et illa meis* (8).

(5) *Voyez M.* Hofman, *au IIIe. tome de son* Dictionnaire, *pag.* 773. *Je ne puis accorder avec le livre allemand ce qu'il dit de* Jacques Fugger, *fils d'un tisserand. Il le fait conseiller de Maximilien Ier. Le livre allemand met sa mort à l'an* 1469. *Maximilien commença à être empereur, l'an* 1493.

(6) Crus, *part. III* Annal. Suev., *lib. V*, *cap. IX*, *apud* Magirum Eponym., *pag.* 366.

(7) Éloges, *tom. II, pag.* 4.

(8) Script public. Witteb., *tom. III*, *folio* 121, *apud* Lomeier., de Biblioth., *pag.* 398.

(D) *Ils avaient beaucoup d'antiques.*] Raimond Fugger n'épargnait rien pour en faire une bonne provision : il n'était pas ignorant, et aimait beaucoup l'antiquité. *Narrabatur verò nobis ex toto propèmodum orbe convecta fuisse ea vetustatis monumenta, præcipuè tamen ex Græciâ atque Siciliâ. Adeò nullius sumptûs Raimundum pœnitet ob amorem, quem litterarum minimè expers ergà antiquitatem gerit, modo possit talibus rebus potiri. Id quod verè nobilem et generosum hominis animum ostendit* (9).

(9) Beatus Rhenanus, *apud* Goldast. Centuria epist. philolog., *pag.* 212.

FULGINAS, ou DE FULGINÉO (SIGISMOND), est compté parmi les savans du XVe. siècle. Il a fait l'histoire des choses qui se passèrent de son temps. Félinus (*a*) y renvoie touchant les démêlés de Sixte IV avec Ferdinand, roi de Naples. Vossius aurait pu connaître mieux que par cette citation en quel temps a vécu Fulginas, s'il avait songé au premier chapitre du VIe. livre des Jours Géniaux d'Alexander ab Alexandro. On apprend là que ce dernier avait eu dès sa jeunesse une grande liaison avec Fulginas, homme docte, fort employé par les papes, et qui dérobait autant de temps qu'il pouvait à ses affaires, afin de lire les bons livres ou d'écrire les annales de son temps. L'idée qu'on nous donne de ses richesses et de sa table est fort petite (A) et fort au-dessous de celle de son esprit et de son savoir. Il fit des vers en latin sur la mort de Barthélemi Platine, où il prend la qualité de secrétaire apostolique. On les a publiés à la fin des œu-

(*a*) Epitom. de Sicil. et Apul. Regi., *cap. XXIX, et non XXXIX, comme* Vossius, de Hist. lat., *pag.* 661, *a cité.*

vres de Platine, qui mourut l'an 1481. Je ne le remarque qu'afin que mon lecteur puisse mieux savoir en quel temps Fulginas était au monde. Il est peu connu des bibliographes.

Il était encore en vie l'an 1511. Cela paraît par une lettre que Bembus lui écrivit. C'est la IIIe. du Ve. livre. La lettre précédente, écrite le 25 de novembre 1510, fait voir que Fulginas était au service de Jules II, et qu'il est l'un des principaux interlocuteurs dans le dialogue de Bembus *de Urbini ducibus*.

(A) *L'idée qu'on nous donne de ses richesses et de sa table est fort petite.*] Jugez-en par ces paroles d'Alexander ab Alexandro (1). *Nonnunquàm in suo prædiolo in monte Janiculo, miro prospectu et collibus amœno, ubi ædiculas habebat, cum amicis se recipiebat, ibique lepidis jucundisque sermonibus, id quod erat laxamenti, unà familiarissimè conferebat. Præstabat nonnunquàm nobis ipse cœnulam, ut non nimis insolentem, sic profectò sobriam et modestam, ac temporibus consentaneam : et ut erat ipse comis, facilisque naturâ, ita facilem nobis victum, non exquisitis valdè obsoniis apparabat, siquidem asparagos altiles acido vino et pipere conditos cum jusculo tepidulo, ac ferculum cucurbitæ, cum immaturâ uvâ ibidem expressâ, et decoctâ largo succo, quibus perlibenter vescebatur, obsonia nobis exhibebat : addebat etiam pyrum pomumque persicum miro odore fragrantia. Post cœnulam, etc.*

(1) Alex. ab Alexandro, Genial. Dier. *lib. VI, cap. I, pag. m.* 391, 392.

FULVIE, dame romaine, qui découvrit la conjuration de Catilina. Voyez la remarque (D) de l'article suivant.

FULVIE, femme de Marc Antoine, n'avait rien de son sexe qu'au corps (*a*), car son esprit et son courage ne respiraient que la guerre, et que les affaires publiques. Après la bataille de Philippe, gagnée sur Brutus et sur Cassius, par Octave et par Marc Antoine, ce dernier passa en Asie pour mettre ordre aux affaires du Levant. Octave revint à Rome et se brouilla promptement avec Fulvie, et ne put terminer ce différent qu'à coups d'épée. Cette femme prit les armes, et les fit prendre à Lucius Antoine, frère de son mari (A). Cette levée de boucliers ne fut favorable qu'à Octave, qui obtint une pleine victoire sur ses ennemis, après quoi Fulvie passa en Grèce, et y mourut d'une maladie que le chagrin lui causa (B). Elle laissa deux fils (*b*). Les passions de femme avaient eu part à la guerre qu'elle excita contre Octave (C). Elle avait eu deux maris avant que d'épouser Marc Antoine : le premier était Clodius, ce grand et mortel ennemi de Cicéron ; le second était Curion, qui fut tué en Afrique dans le parti de César, avant la bataille de Pharsale. Il n'est pas vrai qu'elle eût été mariée avec Catilina (D). Elle eut la joie de satisfaire sa vengeance sur la langue de Cicéron (E), qui avait tant maltraité son mari dans les Philippiques. Ceux qui disent qu'elle fut la première femme de Marc Antoine se trompent (F). S'ils avaient eu la patience d'examiner les choses exactement, ils sauraient

(*a*) *Nihil muliebre præter corpus ferens.* Paterculus, *lib. II, cap. LXXIV. Voyez la remarque* (A).

(*b*) *Voyez la remarque* (L), *à la fin.*

que, lorsqu'il l'épousa, il avait eu autant de femmes qu'elle de maris (G); qu'il avait répudié Antonia sa seconde femme sous prétexte d'adultère, sans avoir aucun égard pour son oncle qui était le père d'Antonia. Il ne le ménagea guère en d'autres rencontres (H). Quelque brave, violent et brutal qu'il fût, il trouva son maître en Fulvie : elle lui fit faire un si rude apprentissage d'obéissance (*c*), que Cléopâtre, qui le trouva tout apprivoisé et tout dressé à ce manége, n'eut pas beaucoup de peine à l'assujettir. Il eut enfin le courage de se fâcher terriblement contre Fulvie, et de lui marquer si visiblement, ou son mépris, ou sa haine, qu'elle en tomba malade, et qu'elle en mourut (*d*). Un rhétoricien, qui l'avait raillée de ce qu'elle avait une joue plus grosse que l'autre, devint par cela même plus agréable à Marc Antoine qu'il ne l'était auparavant (*e*), preuve évidente qu'elle n'avait guère de part à la tendresse de son mari. Elle l'aurait méritée, s'il n'eût fallu, pour s'en rendre digne, que savoir bien imiter l'ardeur avec laquelle il amassait de l'argent par les voies les plus injustes. C'était dans la chambre de Fulvie qu'on mettait les royaumes et les provinces à l'encan (I). On croit qu'elle poussa Marc Antoine à répudier sa seconde femme (K) : néanmoins il ne semble pas qu'elle l'ait eu pour mari immédiatement après le divorce; on dirait plutôt qu'il persévéra quelque temps dans l'amour d'une concubine (L). Plusieurs dictionnaires (*f*) ont assuré qu'il répudia Fulvie au commencement du triumvirat, afin de se marier avec Octavie. Cela est faux; car il n'épousa celle-ci qu'après la mort de Fulvie. Il n'est pas vrai que Josephe parle de cette Fulvie (M).

(*c*) *Voyez la remarque* (B).

(*d*) *Voyez la remarque* (B).

(*e*) *Ejusdem uxorem Fulviam cui altera bucca inflatior erat, acumen stili tentare dixit, nec eo minùs, immò vel magis ob hoc Antonio gratus.* Sueton., de claris Rhetor., *cap. V.*

(*f*) *Celui de* Charles Étienne, *celui de* Lloyd, *celui d'*Hofman, *celui de* Calepin.

(A) *Cette femme prit les armes, et les fit prendre à Lucius Antoine, frère de son mari.*] Entendez cela au sens le plus littéral, puisqu'il est certain qu'on lui vit l'épée au côté. Elle ne se contenta pas de se retirer à Préneste, et d'en faire sa place d'armes : elle ne se contenta pas d'attirer là les sénateurs et les chevaliers de son parti, et d'y tenir conseil avec eux, et d'y publier souvent des édits selon l'exigence des cas. Elle s'arma personnellement : elle donna le mot aux soldats; elle les harangua en plusieurs rencontres. Καὶ τὶ ταῦτα θαυμάσειεν ἂν τὶς ὁπότε καὶ ξίφος παρεζώννυτο, καὶ συνθήματα τοῖς ϛρατιώταις ἐδίδου, ἐδημηγόρει τε ἐν αὐτοῖς πολλάκις. *Id quidem mirandum adeò non est, quùm gladio etiam se accinxerit ipsa, tesseram militibus dederit, sæpènumerò concionem apud eos habuerit* (1). L'historien qui m'apprend ces choses dit qu'en l'an 713, Publius Servilius et Lucius Antoine furent consuls de nom, et que ce dernier et Fulvie le furent d'effet. On nous fait entendre ensuite que Lucius Antoine n'avait de l'autorité que par le moyen de Fulvie, et que ce fut elle qui lui procura l'honneur du triomphe; car il ne put l'obtenir qu'après l'avoir engagée par ses soumissions à lui rendre ses bons offices. Aussi tira-t-elle plus de vanité de ce triomphe, que le triomphateur même (2). Il est bon de voir ce que Plutarque dit de Fulvie (3).

(1) Dio, *lib. XLVIII*, *pag. m.* 414.

(2) *Idem, ibid.*, *pag.* 409, 410.

(3) Plutarch., *in Antonio*, *pag.* 920, D.

Φουλβίαν ἀγάμενος τὴν Κλωδίῳ τῷ δημαγωγῷ συνοικήσασαν, οὐ ταλασίαν, οὐδὲ οἰκουρίαν φρονοῦν γύναιον, οὐδὲ ἀνδρὸς ἰδιώτου κρατεῖν ἀξιοῦν, ἀλλὰ ἄρχοντος ἄρχειν· καὶ στρατηγοῦντος στρατηγεῖν βουλόμενον· ὥς τε Κλεοπάτραν διδασκάλια Φουλβίᾳ τῆς Ἀντωνίου γυναικοκρασίας ὀφείλειν, πάνυ χειροήθη καὶ πεπαιδαγωγημένον ἀπ' ἀρχῆς ἀκροᾶσθαι γυναικῶν, παραλαβοῦσαν αὐτόν. *Fulviam Clodii, plebis concitatoris viduam* (4), *uxorem duxit, mulierem non ad lanificium aut ad rei familiaris administrationem factam, neque in virum contentam dominari privatum, sed quæ imperanti imperare et ducem volebat ducere : ut mercedem Fulviæ, quòd ancillari Antonium docuisset fœminis, debuerit Cleopatra, quæ planè cicurem atque à tyrocinio institutum ad obtemperandum mulieribus recepit.* Voilà une femme qui, à la chasteté près, n'était guère dissemblable à la Camille de Virgile (5) : la quenouille n'était point son affaire, les soins domestiques n'étaient point son occupation ; dominer sur son mari au logis n'était point un avantage qui la contentât ; elle voulait aussi le maîtriser au dehors ; c'est-à-dire, en tant qu'il avait de grandes charges publiques. Cléopâtre n'eut pas beaucoup de peine à le réduire sous l'obéissance d'une femme : il avait appris cette soumission en bonne école.

(B) *Elle mourut en Grèce d'une maladie que le chagrin lui causa.*] Marc Antoine, ayant appris les désordres de l'Italie, se mit en chemin pour y aller remédier. Étant arrivé à Athènes, il y trouva sa femme, qui avait été contrainte de se sauver hors de l'Italie. Il blâma extrêmement les auteurs de cette guerre ; c'est-à-dire, Lucius Antoine, Fulvie et Manius (6). Quand il continua son voyage, il laissa Fulvie malade à Sicyone (7). Elle y mourut quelque temps après : la nouvelle en fut apportée à son mari pendant le siége de Brindes, l'an 714. Il y a bien de l'apparence qu'il la reçut avec joie : car il s'était mis dans une colère extrême contre Fulvie, et quoiqu'il sût en partant de Sicyone qu'elle était tombée malade à cause qu'il l'avait grondée, il ne lui rendit aucune visite, ce qui avança la mort de cette orgueilleuse femme (8).

(C) *Les passions de femme avaient eu part à la guerre qu'elle excita contre Octave.*] La fille qu'elle avait eue de Clodius fut mariée à Octave, et répudiée quelque temps après. Octave jura qu'il n'avait point consommé le mariage ; mais ce serment était tout propre à choquer Fulvie. La tendresse maternelle souffre beaucoup, dans la pensée qu'une fille a le nom de femme sans aucune réalité. Ainsi Fulvie ne pouvait songer au divorce de sa chère enfant qu'avec douleur : elle la voyait privée des réalités du mariage ; cette privation était une marque d'un mépris extrême ; car Octave était d'un tempérament fort amoureux. Elle n'ignorait pas que peu de gens ajouteraient foi au serment d'Octave, et qu'ainsi sa fille, méprisée par son époux jusques au point de conserver auprès de lui sa virginité assez long-temps, ne laisserait pas de passer pour une personne qui ne pourrait plus donner que les restes d'un premier mari. Fulvie pouvait encore considérer qu'Octave n'était entré dans son alliance qu'avec un esprit défiant qui l'avait poussé à ne point jouir de son épouse, afin que, selon le train que les affaires prendraient, il lui fût libre de la renvoyer, et d'assurer avec serment qu'il ne l'avait point touchée. Dion (9) remarque qu'Octave, en faisant ce serment, se mit peu en peine si l'on croirait qu'il eût gardé tant de temps cette jeune fille chez lui sans en jouir, ou si l'on croirait qu'il s'était abstenu d'elle parce que, de longue main, il avait voulu se préparer le chemin à ce divorce. Ces précautions trop captieuses, trop artificieuses, ne plaisent pas à une mère ; et par conséquent une passion féminine a pu avoir part au dessein que forma Fulvie de faire la guerre à Octave. Voici une autre passion de la même espèce. Fulvie savait son mari dans les fers de la belle Cléopâtre ; la jalousie la pous-

(4) *Fulvie avait perdu un autre mari depuis Clodius ; et ainsi* Plutarque *n'est point assez exact.*

(5) *Non illa colo calathisve Minervæ*
Femineas assueta manus, sed prælia virgo
Dura pati. . . . .
Æneid., *lib. VII, vs.* 805.

(6) Appian., *lib. V* Bell. civil., *pag. m.* 409.

(7) *Ibid.*, *pag.* 411.

(8) *Ibid.*, *pag.* 414. *Voyez aussi* Dion, *liv. XLVII, pag.* 427.

(9) Dio, *lib. XLVII, pag.* 410.

sait à retirer Marc Antoine de ce nouvel engagement ; elle crut facilement ceux qui lui dirent que cet époux infidèle ne la viendrait jamais retrouver pendant que l'Italie serait en repos (10), mais qu'une guerre en Italie l'obligerait à revenir. Ainsi Fulvie porta les choses à l'extrémité contre Octave (11). Mais si l'épigramme d'Auguste que l'on voit parmi celles de Martial était un narré historique (12), ce serait alors que l'on pourrait assurer que Fulvie s'engagea dans cette guerre par des passions de femme.

(D) *Il n'est pas vrai qu'elle eût été mariée avec Catilina.*] La raison que Glandorp emploie pour réfuter cela (13) me paraît fort bonne. Il la tire de la seconde Philippique de Cicéron. *Cujus* (P. Clodii) *quidem te fatum sicuti C. Curionem manet, quoniam id domi tuæ est, quod fuit illorum utrique fatale.* Cicéron veut dire que Marc Antoine, ayant chez lui la même épouse qui avait été fatale à Clodius et à Curion, ne manquerait pas de faire comme eux une fin funeste. Il répète la même pensée à la fin de sa harangue. *Eripiet et extorquebit tibi ista populus Romanus : utinam salvis nobis! sed quoquo modo nobiscum egeris, dum istis consiliis uteris, non potes* (*mihi crede*) *esse diuturnus. Etenim ista tua minimè avara conjux quam ego sine contumeliâ describo, nimium debet diù populo Romano tertiam pensionem* (14). Il n'y a personne qui ne voie clairement que si Fulvie avait été mariée avec Catilina, la mort tragique de ce mari aurait été jointe dans la harangue de Cicéron avec celle des deux autres. Des raisons générales et des raisons particulières eussent engagé l'orateur à n'oublier pas Catilina en cette rencontre. L'erreur que Glandorp réfute vient peut-être de ce qu'on n'a pas assez pris garde aux circonstances d'un récit qui est dans Salluste. Cet historien nous apprend qu'une grande dame (15) nommée FULVIE découvrit la conspiration de Catilina. Un des complices, qui avait avec elle, depuis long-temps, un commerce criminel, lui avait donné lieu par ses boutades et par ses fanfaronnades de découvrir ce complot. Il était tombé dans l'indigence, et dès lors la dame s'était furieusement refroidie à son égard. Pour la réchauffer il se vanta tout d'un coup de mille choses ; il lui promit monts et merveilles; il fit l'insolent; il la menaça de la tuer, si elle continuait à faire de la renchérie. Elle pénétra les causes de ces nouvelles bravades, et avertit plusieurs personnes de ce qu'elle avait appris touchant les desseins de Catilina. *Erat ei* (Q. Curio) *cum Fulviâ, muliere nobili, stupri vetus consuetudo, cui cùm minùs gratus esset, quòd inopiâ minùs largiri poterat, repente glorians, maria, monteisque polliceri cœpit, minari interdùm ferro, nî sibi obnoxia foret, postremò, ferociùs agitare, quàm solitus erat. At Fulvia, insolentiæ Curii caussâ cognitâ, tale periculum reipublicæ haud occultum habuit ; sed, sublato auctore, de Catilinæ conjuratione, quæ quo modo audierat compluribus narravit* (16). Apparemment il est arrivé à plusieurs lecteurs de prendre ici l'un pour l'autre, et de croire que c'était Catilina qui entretenait Fulvie (17). Après cette méprise rien n'a été plus aisé que de débiter que Catilina fut trahi par Fulvie sa maîtresse, ou sa concubine; et puis il n'a pas été fort malaisé de passer jusques à dire que sa femme Fulvie découvrit la conjuration. Ceux qui connaissent la méchanceté de la femme de Marc Antoine ont pu s'imaginer aisément qu'elle était capable de tout ce que l'on attribue à l'autre Fulvie ; et ainsi ils ont pu réduire à une ces deux Fulvies. Je dois ajouter ici, afin de faire mieux connaître la maîtresse de Curius, qu'elle eut assez de discrétion, et assez de fidélité envers son galant, pour ne dire pas qu'il fût complice, ou qu'elle eût appris de lui ce qui se tramait contre

(10) *Manius, l'hômme d'affaire de Marc Antoine*, Appian., *lib. V* Bell. civil., *pag. m.* 395, *dit cela à Fulvie*, idem, *pag.* 397.

(11) Appianus, *ibidem.*

(12) *Voyez la remarque* (C) *de l'article de la première* GLAPHYRA, *tome VII.*

(13) Gland. Onomast., *pag.* 84.

(14) Cicero, Philipp. II, *cap XLIV.*

(15) Mulier nobilis, γυνὴ τῶν ἐπιφανῶν, *selon* Plutarque, *in* Cicer., *pag.* 868, C, *d'où paraît que* Florus *qui, au chap. I du livre IV, la nomme* vilissimum scortum, *ne la connaissait pas bien.*

(16) Sallustius, *in* Bello Catil., *pag. m.* 63.

(17) *Celui qui a fait la table du* Salluste Variorum *a fait cette faute.* Fulvia, *dit-il*, nobilis mulier cum quâ Catilinæ vetus stupri consuetudo fuerat, conjurationem ejus, clam nocte profecta, Ciceroni detexit.

l'état. Elle ne rompit point avec lui; il semble au contraire qu'elle serra davantage le nœud de leur liaison. On se servit d'elle pour gagner par mille belles promesses son galant (18), et celui-ci se servait d'elle pour découvrir à Cicéron les desseins des conjurés. *Curius ubi intelligit quantum periculum consuli impendeat, properè per Fulviam Ciceroni dolum qui parabatur enunciat* (19). Tant il est vrai que tout sert dans un état, et qu'en particulier les courtisanes, les dames galantes, rendent quelquefois de grands services au public, par l'adresse qu'elles ont de se faire communiquer les secrets les plus importans. Il est vrai que par ce moyen elles ruinent quelquefois les affaires de leur patrie, en révélant les secrets du cabinet à un ennemi libéral; mais telle est la condition des choses humaines, ce qui peut nuire peut aussi servir. Je ne saurais bien dire si la Fulvie dont Valère Maxime fait mention, est la même que celle dont parle Salluste. Glandorp ne s'éloigne pas de ce sentiment : d'autres aiment mieux donner ceci à notre Fulvie, tant ils la croient capable de toute sorte de dérèglemens. Quoi qu'il en soit, voici l'histoire. Un officier des tribuns du peuple fit un festin à ses maîtres et au consul Métellus Scipion, et les régala d'un plaisir infâme; il leur amena deux dames romaines qui avaient chacune père et mari, et dont l'une s'appelait Mucie et l'autre Fulvie. *Æquè flagitiosum illud convivium quod Gemellus tribunicius viator, ingenui sanguinis, sed officii intra servilem habitum deformis, Metello Scipioni consuli ac tribunis plebis magno cum rubore civitatis comparavit. Lupanari enim domi suæ instituto, Muciam et Fulviam, tum à patre tum à viro utramque abductam, et nobilem puerum Saturninum in eo prostituit* (20). Le consulat de Métellus Scipion tombe à l'an 701 de Rome, onze ans après la conjuration de Catilina. Quelle apparence que la Fulvie de Salluste eût alors père et mari? Notre Fulvie poursuivait alors la vengeance de Clodius : le procès de Milon, meurtrier de Clodius, fut jugé l'an 701. Quelle apparence que sa veuve fût remariée sous ce consul? Nous savons d'ailleurs qu'en l'année 696 son père était mort, et sa mère remariée à Muréna (21).

(E) *Elle eut la joie de satisfaire sa vengeance sur la langue de Cicéron.*] Elle seconda merveilleusement son cruel mari pendant les massacres du triumvirat : elle fit mourir de son chef plusieurs personnes, ou par avarice, ou par esprit de vengeance; et des gens mêmes que son mari ne connaissait pas. Marc Antoine se faisait porter à table les têtes de ceux qu'il avait proscrits, et se repaissait longtemps de ce funeste spectacle. La tête de Cicéron fut une de celles qui lui furent apportées; il commanda qu'on la mît sur la chaire même où Cicéron avait fait tant de harangues contre lui. Mais avant qu'on exécutât cet ordre, Fulvie prit cette tête et cracha dessus, et l'ayant mise sur ses genoux en tira la langue qu'elle perça de plusieurs coups avec ses aiguilles à coiffer. En même temps elle dégorgeait toutes sortes de vilaines injures contre Cicéron. Ἡ δὲ δὴ Φουλβία ἔς τε τὰς χεῖρας αὐτὴν πρὶν ἀποκομισθῆναι, ἐδέξατο καὶ ἐμπικρανάμενη οἱ καὶ ἐμπτύσασα ἐπί τε τὰ γόνατα ἐπέθηκε, καὶ τὸ ϛόμα αὐτῆς διοίξασα τήν τε γλῶσσαν ἐξείλκυσε, καὶ ταῖς βελόναις αἷς ἐς τὴν κεφαλὴν ἐχρῆτο κατεκέντησε, πολλὰ ἅμα καὶ μιαρὰ προσεπισκώπτουσα. *Fulvia autem id caput acceptum priusquàm auferretur, insultansque amarulentis verbis et conspuens, genibus suis imposuit, oriquè ejus aperto linguam extractam acubus (quales secum comendi capitis causâ mulieres ferunt) compunxit, additis crebris ac turpibus opprobriis* (22). Voilà une étrange espèce de méchante femme. Il y a des scélérats qu'on est presque forcé d'admirer, à cause qu'ils font voir je ne sais quelle grandeur d'âme dans leurs crimes; mais ici on ne remarque que brutalité, que bassesse, que lâcheté, et l'on ne saurait concevoir

(18) *Neque* Ciceroni *ad cavendum dolus aut astutiæ deerant, namque à principio consulatûs sui multa per Fulviam pollicendo effecerat, ut Q. Curtius de quo paulo antè memoravi consilia Catilinæ sibi proderet.* Sallust., in Bello Catil., *pag.* 70.

(19) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 75.

(20) Valerius Maximus, *lib. IX*, *cap. I*, *num.* 8.

(21) *Voyez* Cicéron, Orat. pro domo suâ.

(22) Dio, *lib. XLVII*, *pag.* 378.

qu'une indignation toute pleine de mépris. Cependant M. Moréri fait savoir à ses lecteurs *qu'on assure que* Fulvie *avait de la générosité*.

(F) *Ceux qui disent qu'elle fut la première femme de Marc Antoine se trompent.*] M. Moréri et M. Chevreau ont fait cette faute : le premier dans l'article de Marc Antoine ; et l'autre dans son Histoire du Monde, à la page 105 du IIe. tome. Je me sers de l'édition de Hollande. La première femme de Marc Antoine s'appelait Fadia : il la prit à cause qu'elle était riche, et il ne se fit point un scrupule de ce qu'elle lui donnait un beau-père qui était aussi méprisable par les défauts de sa personne, que par la bassesse de son extraction. *Tuæ conjugis bonæ feminæ, locupletis quidem certè Bambalio quidam pater, homo nullo numero. Nihil illo contemptius, qui propter hæsitantiam linguæ, stuporemque cordis cognomen ex contumeliâ traxerit. At avus nobilis, Tuditanus nempè ille qui cum pallâ et cothurnis nummos populo de rostris spargere solebat. Vellem hanc contemptionem pecuniæ suis reliquisset.* Voilà ce que Cicéron avance dans la IIIe. Philippique, à la page 782 de mon édition (*cap. VI*). Un peu après il assure que cette femme de Marc Antoine était fille d'un affranchi (23) : *Ipse ex libertini filiâ susceperit liberos.* Il avait dit la même chose vers le commencement de la IIe. Philippique. *Hoc idcircò commemoratum à te puto, ut te infimo ordini commendares : cùm te omnes recordarentur libertini generum, et liberos tuos, nepotes Q. Fadii* (24) *libertini hominis fuisse.* Glandorp (25) a raison de soupçonner que les enfans de Marc Antoine et de Fadia ne vécurent pas long-temps, puisque Cicéron ni aucun autre écrivain ne les désignent par leur nom. On sait seulement que l'otage envoyé par Marc Antoine aux assassins de César, était fils de Marc Antoine et de Fadia. C'est de quoi Cicéron ne nous permet pas de douter. *Pacem haberemus quæ erat facta per obsidem puerum nobilem Marci Antonii filium, M. Bambalionis nepotem* (26). Glandorp s'est bien abusé lorsqu'il a cru que Bambalio était le père de Fulvie, et que le passage de la IIIe. Philippique ne se rapporte pas tout entier à Fadia. Cette fausse imagination a été cause qu'il a censuré témérairement Maturantius de n'avoir pas partagé entre deux femmes de Marc Antoine les paroles de Cicéron. *Ex iis quæ retulimus quivis facilè perspexerit quàm probè Franciscus Maturantius, vir alioquin doctissimus, Fadiæ Bambalionem patrem tribuat, eamque fuisse Tusculanam asserat. Deindè quæ Ciceroni Philipp. III de Fulviâ seorsim et Fadiâ dicuntur, ipse cuncta miscens ad unam Fadiam omnia referat* (27). Maturantius a raison en tout cela, et je ne saurais assez m'étonner que Paul Manuce ait pu croire que ces paroles de la IIIe. Philippique, *at avus nobilis, etc.*, se rapportent à Fulvie. Si cela était, on aurait raison de dire que Cicéron aurait très-mal arrangé, et ses paroles, et ses pensées. Mais pour peu qu'on y prenne garde, l'on voit manifestement que Cicéron ne reproche à Marc Antoine que le mariage avec Fadia. Il remarque 1°. que le père de cette femme était un homme de néant ; 2°. il se fait une objection : c'est que l'aïeul de cette femme était noble ; 3°. il rapporte les extravagances et les folies publiques de cet aïeul. Il n'y eût eu rien de plus ridicule que de supposer par rapport au mariage avec Fulvie, que si Marc Antoine ne s'était pas mésallié, cela venait de ce que l'aïeul maternel de Fulvie était noble : or il est visible que si l'objection que Cicéron se propose regarde le mariage avec Fulvie, la preuve que Marc Antoine ne se serait pas mésallié serait fondée sur la noblesse de l'aïeul maternel de son épouse (28) ; il n'est donc nullement

(23) *Ou petite-fille ; car le titre* Libertinus, *qui, proprement, ne signifiait que le fils d'un affranchi, se donna ensuite indifféremment à l'affranchi même, par la mauvaise coutume que l'on a d'étendre les titres d'honneur, et de faire le civil aux dépens des mots.*

(24) *Il le nomme Caius Fadius*, epist. XI ad Attic., lib. XVI. *Vide ibi* Corradum, *qui conjecture que les copistes ont changé le C en Q, aut vice versâ. Mais que dirons-nous en voyant que* Cicéron, *ci-dessous, citation* (26), *le nomme* M. Bambalio ? *Il y a des manuscrits qui, au lieu de* Q. Fadii, *ont* M. Fundi.

(25) Gland. Onomast., *pag.* 83.

(26) Cicero, Philipp. II.

(27) Gland., Onomast., *pag.* 83.

(28) Manuce *et* Glandorp *prétendent que*

croyable que l'objection concerne ce mariage. J'ai dit qu'il aurait été très-ridicule de recourir à la noblesse de l'aïeul maternel de Fulvie, pour justifier Marc Antoine de s'être mésallié, et je le prouve facilement. Fulvie était des plus anciennes et des plus illustres maisons de Rome. Les Fulvius rapportaient leur origine à un disciple d'Hercule, dans les matières de religion : voilà quelle était la noblesse de Fulvie. Il ne fallait pas chasser son père hors de la maison des Fulvius, comme a fait Glandorp : cette femme avait un frère qui était effectivement de cette ancienne famille : il était pontife; et il en avait l'obligation à Clodius, mari de sa sœur (29) : sa femme s'était remariée à Muréna (30). C'est de Cicéron que l'on tient ces faits. *Te ad tuum affinem non delectum à te, sed relictum à cœteris contulisti, quem ego tamen credo, si est ortus ab illis, quos memoriæ proditum est, ab ipso Hercule perfuncto jam laboribus sacra didicisse, in viri fortis ærumnis, non ita crudelem fuisse, ut, etc.* (31). Ne faudrait-il pas qu'il eût été ivre, s'il avait prétendu que Marc Antoine ne pouvait pas alléguer la noblesse paternelle de Fulvie à ceux qui l'auraient accusé de mésalliance?

Il reste une difficulté considérable. Asconius Pédianus raconte que les derniers témoins qui furent ouïs contre Milon, meurtrier de Clodius, furent Sempronia Tuditana, et Fulvie; celle-ci veuve de Clodius, celle-là mère de Fulvie. *Ultimæ testimonium dixerunt Sempronia Tuditanifilia, socrus P. Clodii et uxor Fulvia, et fletu suo magnoperè eos qui adstabant, commoverunt* (32). Je réponds que cette difficulté, quelque grande qu'elle soit, ne peut pas soutenir le sentiment de Manuce, autant que mes objections le battent en ruine. Qui empêche que Fadia et Fulvie ne descendissent toutes deux d'un Sempronius Tuditanus? Il pouvait y avoir plusieurs frères et plusieurs cousins germains, qui s'appelaient tous Sempronius Tuditanus. Les prénoms les distinguaient. La mère de Fadia pouvait être fille de l'un d'eux; la mère de Fulvie pouvait descendre de l'un des autres. Au pis aller, j'aimerais mieux dire que Cicéron confondit l'aïeul maternel de Fulvie avec l'aïeul maternel de Fadia, que de dire qu'il a regardé le mariage de Marc Antoine avec Fulvie comme une mésalliance. Je n'oublierai pas de dire que Glandorp condamne ce qu'il fait lui-même. Il trouve mauvais que l'on entende d'une seule femme de Marc Antoine tout le passage de la IIIe. Philippique, et cependant il l'applique tout à Fulvie; car il prétend qu'elle était fille de Bambalio et petite-fille de Tuditanus, et par-là il ne laisse rien dans les paroles de Cicéron qui convienne à Fadia. C'est au reste une grande absurdité que de prétendre que Bambalio, l'homme du monde le plus vil (33), soit le père de Fulvie. C'est attribuer à Cicéron les plus grandes fautes qu'un écrivain puisse commettre. C'est vouloir qu'il ait rétorqué le reproche de mésalliance (34), en accusant Marc Antoine d'avoir épousé une fille de la première qualité; car c'est ainsi qu'il nous représente lui-même (35) la famille *Fulvia*, lorsqu'il examine une action du beau-frère de Clodius. C'est dire qu'il n'a su tirer aucun avantage de la bassesse et de la sottise d'un père, pour former des préjugés contre la conduite du fils, et que parmi tant d'injures dont il a chargé Clodius, il ne lui a jamais reproché une alliance qui fournissait tant de matière satirique. Concluons de tout cela que Glandorp a mal censuré Maturantius; et en voici de nouvelles marques. Il lui a laissé passer trois erreurs grossières sur ces mots de Cicéron : *At avus nobilis, Tuditanus nempe ille.* Maturantius s'imagine en 1er. lieu, que cet aïeul est le grand-père de

Sempronia, fille de Tuditanus, était mère de Fulvie.

(29) Cicero, pro domo suâ, *folio* 180, *A.*

(30) *Ibid.*, *folio* 181, A.

(31) *Idem, ibid. Il parle à Clodius : il avait dit*, folio 180, A, *comment Clodius avait employé le frère de sa femme, lequel il avait fait pontife. Il dit dans l'oraison* pro Murenâ, *fol.* 148, A, *que le fils de la femme de Muréna est* summo loco adolescens.

(32) Asc. Pedian., Argum. Orat. pro Milone, *pag.* 192.

(33) *Homo nullo numero : nihil illo contemptius.*

(34) Cicéron, *en ce passage de la* IIIe. Philippique, *réfute ce que M. Antoine reprochait à Octave d'être fils d'une provinciale*, Aricinam matrem.

(35) *In* Orat. pro domo suâ.

Bambalion (36) ; 2°. que ce grand-père ressemblait à Tuditanus, mais qu'il n'était pas Tuditanus même (37) ; 3°. que c'était l'aïeul de la femme de Marc Antoine. La dernière de ces trois fautes n'est éloignée de la première que de peu de lignes : tant il est vrai que les auteurs sont sujets à se contredire dans la même page. C'est que chaque période attache à soi quelquefois leur attention toute entière. Ils ne peuvent donc point songer aux paroles précédentes.

Je m'intéresse beaucoup plus à une erreur que j'ai trouvée dans Dion. Cet historien a inséré dans son ouvrage une harangue directe de Cicéron contre Marc Antoine. On ne peut nier qu'il n'en soit lui-même l'auteur, puisque nous avons encore les Philippiques de Cicéron, et que nous pouvons nous convaincre en les comparant avec les paroles de Dion, que la harangue de celui-ci n'est nullement la version d'aucune des Philippiques. C'est donc Dion qui a forgé la harangue. Je veux que cela lui soit permis ; mais au moins aurait-il dû ne rien dire qui ne fût tiré du latin de Cicéron. Or, voici deux choses qu'il a manifestement falsifiées : je n'ai point examiné le reste. Il suppose que Cicéron reprocha à Marc Antoine de n'avoir rappelé son oncle, ni pendant la vie de César, ni après la mort de César ; et d'aimer Bambalion, homme que son nom diffamait suffisamment. *Τίς γὰρ οὐκ οἶδε ταύθ' ὅτι πολλοὺς φεύγοντας καὶ ἐπὶ τοῦ Καίσαρος, καὶ μετὰ ταῦτα ἐκ τῶν γραμμάτων δὴ τῶν ἐκείνου ἀγαγὼν, οὐκ ἐπεκούρησε τῷ θείῳ... καὶ τὸν Βαμβαλίωνα τὸν καὶ ἀπ' αὐτῆς τῆς ἐπωνυμίας ἐπιβόητον ἀγαπᾷ. Id verò neminem latet, quòd quùm multos in exilium missos non Cæsare modo superstite, sed defuncto etiam, ex libellis scilicet ejus in urbem reduxerit, patruo suo non subvenerit... Bambalionem etiam ipsius cognomenti ratione infamem diligit* (38). Cicéron ne fit pas de tels reproches à son adversaire. Ne marque-t-il pas expressément que Caïus Antoine était au sénat, lorsque son neveu harangua contre Dolabella ? César était alors en vie. On ne reprocha point à Marc Antoine d'être ami de Bambalion, qui selon toutes les apparence n'était plus au monde. On se contenta de lui dire que lui qui avait épousé la fille d'un habitant de Tusculum, la fille de Bambalion ainsi nommé par ignominie, avait grand tort d'alléguer qu'Octave avait pour mère une femme qui était native d'Aricia. Ces deux falsifications ne doivent-elles pas nous jeter dans la défiance sur mille choses que Dion a dites, dont nous n'avons plus les originaux ?

(G) *M. Antoine.... avait eu autant de femmes qu'elle de maris.*] Nous allons voir que ceux qui ont dit que Fulvie fut la seconde femme de Marc Antoine (39), n'ont fait qu'errer un peu moins que M. Chevreau. La seconde femme de Marc Antoine s'appelait Antonia : elle était sa cousine germaine, et fille de Caïus Antoine, collègue de Cicéron dans le consulat. Il ne la garda pas long-temps ; car, sous prétexte qu'elle entretenait un commerce de galanterie avec Dolabella, il la répudia. Il n'eut point de honte de publier lui-même devant le sénat, et en présence de son beau-père, l'affront que sa femme lui avait fait ; et il mit cette injure entre les raisons pour lesquelles il avait rompu avec Dolabella. Il faut voir comment Cicéron le pousse sur ce sujet ; Cicéron, dis-je, qui prétend qu'Antonia n'était point coupable. *Omnibus eum* (Caium Antonium) *contumeliis onerâsti, quem patris loco, si ulla in te pietas esset, colere debebas : filiam ejus, sororem tuam, ejecisti, aliâ conditione quæsitâ, et antè perspectâ. Non est satis, probri insimulâsti pudicissimam feminam : quid est, quod addi possit ? Contentus eo non fuisti : frequentissimo senatu kalendis Jan. sedente patruo, hanc tibi esse cum Dolabellâ caussam odii dicere ausus es, quòd ab eo sorori, et uxori tuæ stuprum esse oblatum comperisses. Quis interpretari potest, impudentiorne, qui in senatu ; an improbior, qui in Dolabellam ; an impurior, qui patre audiente ; an crudelior, qui in illam miseram tam spurcè, tam impiè dixeris* (40) ? Plutarque

(36) *Occurrit dicens Bambalionis hujus avum nobilem fuisse. Respondet, stultumque fuisse dicit, Tuditano illi similem de quo Valerius Maximus.* Maturant., in III Philipp., *folio m.* 101.
(37) *Vellem ita contemneretis et vos pecuniam, sicut ille contempsit uxoris tuæ avus.* Ib.
(38) Dio, *lib. XLV*, *sub fin.*

(39) Glandorp., Onom., *pag.* 83, *l'assure.*
(40) Philipp. II, *cap. XXXVIII.*

nous aidera à découvrir en quel temps se fit le divorce de Marc Antoine et d'Antonia. Il dit (41) que Dolabella, tribun du peuple, voulant faire passer quelques lois, pria Marc Antoine, son ami, de le seconder. Marc Antoine n'en voulut rien faire : il crut que sa femme Antonia s'était laissé débaucher par Dolabella ; il la répudia, et il se joignit aux adversaires de ce tribun, et renversa ses projets. César revint à Rome, pardonna à Dolabella ; et ayant été fait consul pour la troisième fois, il se donna pour collègue Lépidus, et non Marc Antoine (42). Cela nous apprend que les troubles de Dolabella précèdent l'an 707 de Rome (43) : nous les pouvons donc mettre un an après la bataille de Pharsale, et voilà aussi l'année du divorce d'Antonia. Or, comme Marc Antoine avait un autre parti en vue avant que de renvoyer Antonia (44), il est très-probable qu'une des raisons qui causèrent ce divorce fut l'envie qui le prit de se marier avec Fulvie. Si l'on en croit Plutarque, ce mariage se fit pendant que César faisait la guerre en Afrique l'an 707 ; et ainsi voilà Fulvie la troisième femme de Marc Antoine. C'est sans aucun fondement que Glandorp (45) assure que Marc Antoine l'ayant répudiée, épousa Antonia, et que dégoûté bientôt de celle-ci, il la renvoya et reprit Fulvie.

(H).... *Il ne ménagea guère Caïus Antoine en d'autres rencontres.*] Je fais cette remarque pour m'acquitter de mes promesses (46). Nous avons ouï Cicéron reprochant à Marc Antoine d'avoir eu la dureté d'étaler en plein sénat l'impudicité d'Antonia, le père de cette dame présent. C'était une grande mortification pour ce pauvre père ; mais ce n'était pas la première fois que son neveu en avait usé malhonnêtement envers lui. Ne l'avait-il pas laissé dans l'exil, lorsqu'il rappela un grand nombre d'exilés ? Cicéron n'oublia pas de lui en faire des reproches (47) : *Omnia perfecit quæ senatus salvâ repub. ne fieri possent perfecerat : cujus tamen scelus in scelere cognoscite : restituebat multos calamitosos, in his patrui nulla mentio. Si severus, cur non in omnes? si misericors, cur non in suos?* Voici d'autres malhonnêtetés. Cicéron les étale en faisant mention d'une loi pour le rappel des bannis, laquelle fut publiée après la mort de César, comme si César l'avait faite. Cicéron demande entre autres choses pourquoi on laissait encore trois ou quatre personnes dans l'exil (48) : *Cur tuâ misericordiâ simili non fruuntur? Cur eos habes in loco patrui, de quo ferre, cùm de reliquis ferres, noluisti? Quem etiam ad censuram petendam impulisti, eamque petitionem comparâsti quæ et risus hominum et querelas moveret. Cur autem ea comitia non habuisti? An quia tribunus plebis fulmen sinistrum nunciabat? Cùm tuâ quid interest, nulla auspicia sunt, cùm tuorum, tum sis religiosus. Quid? eundem in septemviratu nonne destituisti? Intervenit enim, cùm metuisti credo, ne salvo capite negare non posses. Omnibus eum contumeliis onerâsti quem patris loco...;* Vous trouverez ci-dessus (49) la suite de ce passage. Manuce a trouvé ceci tout plein de ténèbres. *Hìc mihi, quod aiunt, tenebræ sunt. Non enim video, quo modo C. Antonius kalendis Jan. vivo Cæsare in senatu esse potuerit : cùm eum post Cæsaris interitum, id est, post latam ab Antonio de exsulibus legem, exsulare, ex iis verbis intelligatur; cur eos habes in loco patrui? de quo ferre, cùm de reliquis ferres, noluisti* (50). Voilà d'un côté Caïus Antoine négligé par son neveu, quand après la mort de César on rappelle tous les exilés, à la réserve de trois ou quatre ; et le voilà d'autre côté au milieu des sénateurs, lorsque Marc Antoine harangue contre Dolabella avant la mort de Jules César. C'est ainsi que Manuce conçoit la chose : il ne faut pas s'étonner qu'il y trouve des contradictions ; mais il est facile de les lever en lui montrant la source de ses ténèbres. Il s'imagine que quand Marc Antoine, après la mort de Jules César, allégua une prétendue loi de cet em-

(41) Plut., *in* Anton., *pag.* 919.
(42) *Ibidem*, *pag.* 920.
(43) *C'est l'année du troisième consulat de César.*
(44) *Aliâ conditione quæsitâ et antè perspectâ.* Cicero, Philipp. II, *cap. XXXVIII.*
(45) Gland., Onomast., *pag.* 86.
(46) *Voyez tome II, pag.* 142 *la remarque* (A) *de l'article du premier* ANTOINE (Caïus).
(47) Philip. II, *cap. XXII.*
(48) *Ibidem*, *cap. XXXVIII.*
(49) *Dans la page précédente*, *citation* (40).
(50) Manutius, in II^{a}. Philipp., *pag.* 761.

pereur pour le rappel des exilés, Caïus Antoine fut laissé dans son exil. Ce n'est point ce que Cicéron veut dire. La pensée de cet orateur est celle-ci : Marc Antoine avait exclus du bénéfice de cette prétendue loi trois ou quatre malheureux. Cicéron lui en demanda la cause ; et, afin de lui remettre d'autres vices devant les yeux, il compare malicieusement l'exception de ces trois ou quatre personnes, avec l'exception que lui, Marc Antoine, avait faite de son oncle dans le temps de son tribunat. *Pourquoi traitez-vous ces trois ou quatre personnes*, lui demande-t-il, *comme vous traitâtes votre oncle, dont vous ne proposâtes pas le rappel lorsque vous proposâtes celui des autres?* Ceci doit être rapporté au tribunat de Marc Antoine ; au tribunat, dis-je, qu'il exérça pendant que César était en Espagne contre les lieutenans de Pompée, avant la bataille de Pharsale. C'est en un mot le même fait que celui que l'on a vu ci-dessus dans ces paroles de Cicéron : *Reliquæ partes tribunatûs principiis similes.... restituebat multos calamitosos : in his patrui nulla mentio*. Il ne faut donc plus s'étonner que le même Cicéron dise que Caïus Antoine entendit dans le sénat l'invective de son neveu contre Dolabella, dans laquelle sa fille avait une si méchante place. J'avoue que c'est une preuve qu'il était revenu de son exil avant la mort de César, puisque cette invective fut récitée pour empêcher le dessein que César avait formé de céder son cinquième consulat à Dolabella (51) ; mais il ne résulte de là aucun sujet de critique contre Cicéron, car il n'y a rien dans ses Philippiques qui témoigne que Marc Antoine ait laissé son oncle dans l'exil depuis la mort de César. Ce qu'il y a de certain est que Caïus Antoine a dû être rappelé dans le temps qui s'écoula entre le commencement de la dictature de César, et son cinquième consulat. Il fut consul pour la cinquième fois l'an 709, et il avait été fait dictateur quand il fut revenu à Rome après la défaite des lieutenans de Pompée. Il commença les fonctions de sa dictature par le rappel des exilés (52) : je ne sais point si Caïus Antoine y fut compris dans ce temps-là ; je sais seulement que Dion (53) assure qu'il n'y eut que Milon qui ne fut pas rappelé. Glandorp débite que Caïus Antoine, après la mort de Jules César, fut rétabli par Marc Antoine son neveu, qui était consul. Cela n'est point vrai par rapport au retour à Rome, et au droit d'aller au sénat, puisque Caïus Antoine, assis à la place des sénateurs, entendit l'invective de son neveu contre Dolabella, pendant la vie de Jules César. Nous apprenons de Strabon que cet exilé s'arrêta dans l'île de Céphalonie, et la tint sous son obéissance. Il y bâtissait une ville, et n'eut pas le temps de l'achever ; car ayant obtenu son rappel, il se mit de plus grands desseins en tête, et mourut sur ces entrefaites (54).

J'ai lu une traduction française de la IIe. Philippique (55), où l'on s'est un peu brouillé quant au fait dont je parle ici. On a dit dans la page 166, que *Caïus Antonius* était *du nombre de ces trois ou quatre malheureux* que son neveu avait laissés dans l'exil ; mais dans la page 168 on assure qu'il fut présent au discours que fit Marc Antoine en plein sénat, le 1er. jour de janvier. Il n'est pas nécessaire que je montre que ce sont deux choses contradictoires ; chacun le sent, et j'ai dit ce qu'il faut faire pour ôter toute la difficulté. Maturantius (56) entasse beaucoup plus de fautes que ce traducteur. Il croit, 1°. que Caïus Antoine fut exilé par Jules César,

(51) Ἐπεὶ δὲ τὸ πέμπτον ἀπεδείχθη Καῖσαρ ὕπατος, προσείλετο μὲν εὐθὺς συνάρχοντα τὸν Ἀντώνιον, ἐβούλετο δὲ τὴν ἀρχὴν ἀπειπάμενος Δολοβέλλᾳ παρεγγυῆσαι. καὶ τοῦτο πρὸς τὴν σύγκλητον ἐξήνεγκεν. Ἀντωνίου δὲ τραχέως ἀντιπεσόντος, καὶ πολλὰ μὲν εἰπόντος κακὰ Δολοβέλλαν, οὐκ ἐλάττονα δὲ ἀκούσαντος, τότε μὲν αἰσχυνθεὶς τὴν ἀκοσμίαν ὁ Καῖσαρ ἀπηλλάγη. *Creatus Cæsar quintùm consul, illicò cooptavit collegam Antonium. Intendit autem abdicare se magistratu et cedere Dolabellæ, idque ad senatum retulit : verùm repugnante asperè Antonio, multaque maledicta in Dolabellam congerente, nec pauciora audiente, illius indignitatis Cæsar pudore rem in præsentiâ omisit.* Plutarch., in Antonio, *pag.* 219. A.

(52) Plutarch., *in* Cæsare, pag. 725, D.

(53) *Lib. XLI*, *pag.* 191.

(54) Strabo, *lib. X*, *pag.* 314.

(55) *Faite par F. P. G. avocat au parlement de Paris, et imprimée à Paris, l'an* 1685.

(56) In IIâ. Philipp., *folio* 82.

pour avoir été dans le parti de Pompée. Rien de plus faux. Caïus Antoine fut accusé, l'an 694, de deux crimes, de complicité avec Catilina, et de concussion (57). Cicéron qui plaida pour lui perdit sa cause. 2°. Maturantius assure aussi que Marc Antoine, faisant revenir les exilés après la mort de César, ne travailla point au rappel de Caïus Antoine. 3°. Il assure encore que Marc Antoine, ayant enfin rappelé son oncle, le poussa à demander la censure, et lui suborna des compétiteurs très-indignes afin de l'exposer à la moquerie. C'est avoir attribué à Cicéron une impertinence insensée; car s'il avait dit que Caïus Antoine ne fut point rappelé de son exil, quand son neveu après la mort de César rappela presque tous les exilés, il aurait dit dans une même harangue deux choses contradictoires : 1°. Qu'au temps qu'il parlait, Marc Antoine n'avait pas encore rappelé son oncle ; car il est visible que les trois ou quatre misérables que Marc Antoine n'avait point rendus participans du bénéfice de la prétendue loi de Jules César, étaient actuellement en exil lorsque Cicéron récitait la seconde Philippique; 2°. qu'il y avait déjà quelque temps que Marc Antoine, ayant rappelé son oncle, l'avait engagé frauduleusement à demander la censure. Si je ne le savais par expérience, je ne pourrais jamais croire que ceux qui ont commenté les auteurs classiques, eussent pu ne se pas apercevoir des absurdités contradictoires qu'ils joignent ensemble.

(I) *C'était dans la chambre de Fulvie qu'on mettait les royaumes à l'encan.*] Chacun sait la révolution qui se fit dans l'esprit du peuple romain après la mort de César. D'abord Marc Antoine ne se croyait pas en sûreté dans Rome, et au bout de quelques jours ce fut lui qu'on y craignit; ce fut à cause de lui que les assassins de César n'osèrent y tenir ferme. On ne saurait dire les injustices qu'il commit pour accumuler de l'argent, sous le faux prétexte que César avait ordonné telles et telles choses. Il les forgeait lui-même, et s'en faisait bien payer. C'est ainsi qu'il dupa les ambassadeurs de Déjotarus. Il fabriqua un prétendu ordre de César, en vertu duquel Déjotarus devait être rétabli; mais il fit signer aux ambassadeurs, dans la chambre de sa femme, une promesse d'une grosse somme (58). Cicéron a décrit, avec l'éloquence qui lui était ordinaire, la prodigieuse vénalité où Marc Antoine et sa femme soumirent la république. Quand on sait d'ailleurs le caractère de Fulvie, l'on croit en lisant les paroles de Cicéron la voir vendre dans sa chambre les provinces et les royaumes, avec la même âpreté au gain que l'on remarque dans les femmes qui vendent les rubans, les toiles, etc., de leur boutique. *Quid illi immanes quæstus? ferendi-ne? quos M. Antonii tota exhausit domus. Decreta falsa vendebat : regna, civitates, immunitates in æs, acceptâ pecuniâ, jubebat incidi. Hæc se ex commentariis Cæsaris, quorum ipse auctor erat, agere dicebat. Calebant in interiore ædium parte totius reipublicæ nundinæ : mulier sibi felicior, quàm viris, auctionem provinciarum, regnorumque faciebat* (59). Je crois que le mari et la femme tenaient autant l'un que l'autre du caractère de Catilina, *Alieni appetens, suî profusus* (60) : ils savaient autant dissiper l'argent que l'amasser. Fulvie n'avait pas le sou un an après ces riches encans; il fallait que Pomponius Atticus répondît pour elle partout, et lui prêtât de grosses sommes (61).

(K) *On croit que* Fulvie *poussa Marc Antoine à répudier sa seconde femme.*] On se fonde sur ces paroles de Cicéron : *Filiam ejus sororem tuam ejecisti aliâ conditione quæsitâ et antè perspectâ.* Cela signifie que dès avant le divorce d'Antonia, son mari avait si bien pris ses mesures, qu'il savait bien comment était faite la nouvelle femme qu'il épouserait. Il y a du moins beaucoup d'apparence que Cicéron entendait finesse dans l'*antè perspectâ ;* et que lorsqu'il fit mention

(57) *Voyez* Dion, *lib. XXXVIII, pag.* 71; et Cicéron, *in* Orat. pro Cœlio et in Vatinium.

(58) *Syngrapha H. S. centie per legatos viros bonos, sed timidos et imperitos, sine Sexti, sine reliquorum hospitum regis sententia facta in Gynæceo : quo in loco plurima res venierunt et veneunt.* Cicero, Philipp. II, *cap. XXXVII. Voyez aussi* Epist. ad Att. XII, *lib. XIV.*

(59) Cicero, Philipp. V, *cap. XIV.*

(60) Sallust., *in* Catilinâ.

(61) Corn. Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. IX.*

de je ne sais quelle entreprise brassée par Marc Antoine chez Clodius (62), il voulait dire qu'on avait tâché de coucher avec Fulvie, femme de Clodius. Je rejette néanmoins la pensée de Manuce, sur le mot *conditio* dont Cicéron s'est servi. Ce docte commentateur se persuade que Cicéron a voulu dire que Marc Antoine avait visité lui-même, ou fait visiter par un autre, toutes les parties du corps de la femme qu'il voulait avoir. Il croit que la phrase latine *quærere conditionem*, ne signifie pas simplement chercher un parti à se marier; mais devenir l'inspecteur des parties les plus cachées qui sont l'objet de l'amour, et en faire une revue exacte, afin d'éviter toutes les surprises et tous les mécomptes à quoi se peuvent exposer ceux qui achètent chat en poche, s'il m'est permis d'employer ce quolibet. Quelque long que soit le passage de Manuce, je me sens obligé de le transcrire, afin que mon lecteur ne m'aille pas objecter qu'il est facile de rejeter l'opinion d'un homme, lorsque l'on supprime, ou que l'on énerve ses raisons. *Invenio apud veteres usurpari solitum hoc loquendi genus, conditiones quærere, de iis, qui mulieres ad concubitum appetentes, priùs vel ipsi, vel per amicos inspiciebant quales essent, num candor in corpore, num lævitas, num succi plenæ, denique num appetentis libidini responderent; ut eas ne acciperent, aut admitterent, nisi priùs hoc tanquam experimentum cepissent. Id, ut dixi, vocabant, conditiones quærere. Itaque exprobravit Antonius Augusto, id, quod Suetonius litteris prodidit, conditiones quæsitas per amicos, qui matres familias, et adultas virgines denudarent, atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente. Et, quod apud eundem Suetonium scriptum est, Cæsar ad retinendam Pompeii necessitudinem, ac voluntatem, Octaviam, sororis suæ neptem, conditione ei detulit: factâ scilicet inspiciendi potestate, ut nisi probatam, non acciperet. Arnobius quoque, scriptor in primis eruditus et reconditarum rerum notitiâ refertus, libro* IV, *Adversùs gentes, Dei uxores, inquit, ducunt conditionibus antè quæsitis. Sic de Faustinâ, quærente sibi conditiones in viris, ut cum iis, quorum conditiones probâsset, concumberet, dixit Capitolinus in Antonino philosopho multi ferunt, Commodum omninò ex adulterio natum: siquidem Faustinam, satis constet, apud Cajetam conditiones sibi et nauticas, et gladiatorias elegisse. Et Lampridius in Heliogabalo: Romæ denique nihil egit aliud, nisi ut emissarios haberet, qui benè vasatos (sic. n. lego, non, nasatos) perquirerent, eosque ad aulam perducerent, ut eorum conditionibus frui posset. Nec multò post: Lavacrum publicum in ædibus aulicis fecit, simul et palam populo exhibuit, ut ex eo conditiones benè vasatorum hominum colligeret. Nec alio sensu accipiendum illud pro Cœlio: Habes hortos ad Tiberim: ac diligenter eo loco præparâsti, quo omnis juventus natandi caussâ venit, hinc licet conditiones quotidiè legas. Quibus adductus exemplis, quæsita et perspecta, ad conditionem malo, quàm ad mulierem referre, ut sit: quæsivisti, et antè perspexisti aliam conditionem, non contentus eâ, quam in sorore tuâ jam perspexeras. Jam enim constat, conditionem esse partem corporis, quam vel in muliere vir, vel in viro mulier, explendæ libidinis caussâ quærit, et quâ inventâ fruitur* (63). Parmi tous ces passages, je n'en vois aucun qui m'empêche d'être pleinement persuadé que les termes *quærere conditiones* étaient de la même signification, et rien de plus, que nos phrases, *chercher, choisir un parti, un galant, une maîtresse.* Le premier exemple que Manuce allègue le montre manifestement; car si sa prétention avait lieu, il n'eût pas été nécessaire que Suétone (64) ajoutât à *conditiones quæsitas per amicos* ces autres termes, *qui matres familias, et adultas virgines denudarent atque perspicerent, tanquam Thoranio mangone vendente.* Cette addition montre que les termes

(62) *Intimus erat in tribunatu Clodio... cujus etiam domi jam tum quiddam molitus est: quid dicam ipse optimè intelligit.* Philipp. II, *cap.* XIX. Maturantius dit sur cela: *Fulviam credo Clodii uxorem de coïtu appellavit, aut eam adulteravit.* Manuce dit, *De stuprandâ ejus uxore.*

(63) Paulus Manutius, in Philipp. I, *pag.* m. 759, 760.

(64) *In* August., *cap. LXIX.*

précédens n'emportaient point d'autre idée que celle-ci, *il donnait charge à ses amis de lui chercher des maîtresses;* et comme cela n'exprimait point l'infamie que l'on voulait reprocher, il fut nécessaire d'en venir à l'explication particulière des enquêtes qu'Auguste prescrivait à ses amis. C'est ainsi que pour représenter la coutume de Moscovie, par rapport au choix de la femme que le grand-duc doit épouser, ce ne serait pas assez de dire que l'on envoie des gens par les provinces avec ordre de chercher, de choisir les partis les plus charmans, les filles les plus aimables; il faudrait passer plus avant, et dire de quelle manière ces filles sont visitées, épluchées, examinées (65). Je ne puis assez m'étonner que Manuce ait paraphrasé comme il a fait son second exemple : a-t-il bien pu croire que César ait jamais eu si peu de cœur et si peu d'honneur? Car sans compter la violence qu'il eût fallu faire à la pudeur d'Octavie, n'eût-ce pas été une bassesse capable de faire mépriser César, que de laisser à Pompée, en lui offrant sa petite-nièce, la liberté de la refuser s'il ne la trouvait pas à son gré, après l'avoir vue sans chemise? Mais pour montrer combien est absurde la pensée de Manuce, je n'ai qu'à le renvoyer à ces paroles de Suétone, au chapitre LXIII de la Vie d'Auguste : *Hoc* (Agrippa) *quoque defuncto multis ac diù etiam ex equestri ordine* CIRCUMSPECTIS CONDITIONIBUS, *Tiberium privignum suum elegit.* Il faudrait dire, selon Manuce, qu'Auguste voulant remarier Julie, veuve d'Agrippa, employa un temps considérable à faire dépouiller tout nus plusieurs chevaliers romains, et qu'enfin il choisit Tibère. Je ne m'arrête pas à montrer l'extravagance d'une telle supposition, non plus qu'à rapporter cent passages des bons écrivains, qui prouvent que *conditio*, s'agissant de mariage, ne signifiait autre chose que ce que nous appelons *un parti : bona conditio, un bon parti.* Je citerai seulement quelques paroles de la CCLVII[e]. déclamation de Quintilien. Elles valent un arrêt définitif contre Manuce : *Sed neque in me ille* (socer) *probavit aliud quàm pietatem : vidit fletus meos, vidit totius animi atque etiam corporis defectionem : sic homini inter principes nostræ civitatis numerando cœpi bona esse* CONDITIO. Voyez les *Observationes* de Gronovius au chapitre VI du I[er]. livre, pages 62 et 63. Il faut avouer que Manuce attribuerait à l'ancien style du palais une formule bien vilaine; car selon l'ancienne jurisprudence l'on se servait de cette phrase dans ce divorce, *conditione tuâ non utor.* Consultez le Commentaire de Torrentius sur Suétone, au chapitre XXVII de la Vie de César. Je suis bien surpris qu'un docte jésuite n'ait pas trouvé fausse cette érudition de Manuce, après avoir rapporté tant de beaux exemples de la signification du mot *conditio. Quid sit autem antè perspicere conditionem malo te ex Pauli Manutii in hunc locum quàm ex meis verbis addiscere.* C'est ainsi que parle le père Abram dans son Commentaire sur la II[e]. Philippique de Cicéron, page 725.

Mais venons au fait. Devons-nous croire que Cicéron ait voulu dire que Marc Antoine jeta les yeux sur Fulvie avant que de répudier Antonia? Je me rangerais volontiers à ce sentiment, quoiqu'il semble que les noces de Fulvie ne suivirent pas de bien près le divorce d'Antonia. C'est la matière de la remarque suivante. Maturantius et Lambin se sont ici égarés : celui-là s'est imaginé que Marc Antoine songeait à Calpurnia; celui-ci le fait songer à Octavie. Je ne sais qui est cette Calpurnia; mais pour Octavie je sais qu'elle était sœur d'Auguste, et qu'elle n'épousa Marc Antoine qu'après la mort de Fulvie.

(L) ... *Marc Antoine persévéra quelque temps dans l'amour d'une concubine.*] Cette concubine était

(65) *Solent autem Moschovitæ quùm de uxore ducendâ deliberant, omnium toto regno puellarum virginum delectum habere, ac formâ, virtuteque animi præstantiores ad se perduci jubere, quas demùm per idoneos homines, fidelesque matronas inspiciunt, ita diligenter, ut secretiora quoque ab iis contrectari explorarique fas sit. Ex iis verò magnâ, atque solicitâ parentum expectatione, quæ ad principis animum responderit regiis nuptiis digna pronunciatur. Cæteræ verò, quæ de formæ pudicitiæque, et morum dignitate contenderant, sæpè eâdem die in gratiam principum, proceribus atque militibus nubunt, sic ut mediocri loco natæ plerunque, dum principes regiæ stirpis clara stemmata contemnunt, ad summum regalis thori fastigium, uti et Turcas Ottomannos solitos esse videmus, pulchritudinis auspiciis evehantur.* Paulus Jovius, *in* Moschoviâ, *pag. m.* 32, 33.

une comédienne. Cicéron la nomme Cythéris, et remarque que Marc Antoine la menait avec lui dans une litière ouverte. *Hic tamen Cytheridem secum lecticâ apertâ portat, alterâ uxorem; septem præterea conjunctæ lecticæ amicarum sunt, an amicorum? vide quàm turpi letho pereamus* (66). Cicéron écrivait cela pendant que César allait en Espagne contre les lieutenans de Pompée, c'est-à-dire, la première année de la guerre. Marc Antoine était alors tribun du peuple, et avait été laissé à Rome afin de tenir l'Italie en bride, et dans les intérêts de César. Voilà l'équipage avec quoi il voyageait. Voilà les gens à qui Dieu trouva à propos de livrer en proie tout ce qu'il y avait de plus illustre dans la république romaine. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Cet équipage de Marc Antoine lui fut reproché en face, dans la II[e]. Philippique, c. 23 et 24, en ces beaux termes: *Ecquid enim unquàm in terris tantum flagitium exstitisse auditum est? tantam turpitudinem? tantum dedecus? vehebatur in essedo tribunus plebis: lictores laureati antecedebant: inter quos apertâ lecticâ mima portabatur: quam, ex opidis municipales homines honesti obviam necessariò prodeuntes, non noto illo, et mimico nomine, sed Volumniam consalutabant. Sequebatur rheda cum lenonibus* (67), *comites nequissimi: rejecta mater amicam impuri filii, tanquam nurum, sequebatur. O miseræ mulieris fecunditatem calamitosam! Horum flagitiorum iste vestigiis omnia municipia, præfecturas, colonias, totam denique Italiam impressit.* Remarquez bien qu'entre autres indignités, on reproche ici à Marc Antoine d'avoir obligé sa mère à suivre dans une autre voiture la litière de Cythéris. Dans la lettre que j'ai citée, Cicéron ne dit point cela de la mère, mais de la femme de Marc Antoine (68). Il est difficile de comprendre pourquoi Cicéron n'aurait rien dit des indignités faites à la femme; pourquoi, dis-je, il les aurait supprimées dans une harangue, où il avait pris à tâche de couvrir de honte son adversaire. Dans trois mots il pouvait dire que Marc Antoine n'avait donné place dans son carrosse ni à sa mère ni à sa femme, et qu'il les avait reléguées dans d'autres carrosses qui suivaient la litière où il avait mis sa concubine. Les intérêts de la femme ne servaient pas moins que ceux de la mère à rendre odieuse la conduite du personnage; ainsi l'on ne saurait donner aucune bonne raison du silence de l'orateur que celle-ci, c'est que la femme de Marc Antoine ne fut point de ce voyage, et qu'au lieu de lire dans la lettre à Atticus *alterâ uxorem, il faut lire alteram uxorem;* et le sens sera, que ce tribun menait avec lui Cythéris comme si elle eût été sa femme, comme si elle eût été sa seconde femme. Bosius (69), et Lipse (70), ont adopté cette correction. Popma soutient le contraire (71): il veut non-seulement que Cythéris et la femme légitime aient été dans des voitures différentes; mais aussi que la femme légitime ait été Fulvie. C'est aussi le sentiment de Manuce. On cite la II[e]. Philippique abusivement (72), puisque cette harangue n'apprend pas que Marc Antoine mît sa femme à la suite de Cythéris. M. Grævius a préféré l'opinion de Popma à celle de Lipse (73). Ce qu'il y a de certain c'est que Fulvie n'était point alors la femme de Marc Antoine; j'ai montré qu'elle ne le fut qu'après le divorce d'Antonia: or, bien loin qu'Antonia eût été répudiée lorsque Marc Antoine se promenait par les villes d'Italie avec sa Cythéris, il est assez vraisemblable qu'elle n'était point encore sa femme. Il la répudia dans le temps qu'il fut contraire aux desseins de Dolabella,

(66) Cicero, epist. XI, *lib. X*, ad Atticum. *Dans la* XVI[e]. lettre *du même livre, il parle ainsi*, Hoc quidem melius quàm collega noster Antonius, cujus inter lictores lecticâ mima portatur. *Voyez aussi la* XXII[e]. lettre *du XV[e]. livre, où* hic autem noster Cytherius, *est Marc Antoine, à ce que disent les interprètes.*

(67) *Quelques critiques célèbres veulent qu'on lise* leonibus, *parce qu'il est sûr que dans ces voyages, Marc Antoine avait une chaise attelée de lions. Voyez l'article* LYCORIS, *remarque* (C) *tome IX.*

(68) *Cytheridem secum lecticâ apertâ portat, alterâ uxorem.* Cicero, epist. XI *libri X* ad Atticum.

(69) In epist. supradictam Ciceronis ad Atticum.

(70) Epistolicar. quæst. XI, *lib. IV.*

(71) In eam epistolam Ciceronis.

(72) *C'est* Popma, *qui la cite.*

(73) *Sed rectiùs Popma cui adstipulantur, etc.* Grævius, in Cicer. ad Atticum, *tom. II, pag.* 164.

c'est-à-dire, quelque temps après qu'il fut revenu à Rome, ensuite de la journée de Pharsale (74). Or les voyages qu'il fit avec Cythéris précédèrent ce retour à Rome; il est donc assez probable que, lorsqu'il fit ces voyages, il n'était point marié encore avec sa cousine Antonia, car il ne la garda guère. Ajoutons que Fulvie n'était point femme à souffrir qu'une concubine reçût les honneurs de la femme légitime, pendant les voyages de son mari. Elle était trop fière pour suivre, dans un carrosse à part, la litière de la favorite Cythéris. Confirmons-la conjecture de Bosius et de Lipse. Si l'on avait dit dans la lettre à Atticus, *Cytheridem portat alteram uxorem*, on n'aurait rien dit qui ne s'accordât avec d'autres expressions qui se voient dans la IIe. Philippique. *At etiam quodam loco facetus esse voluisti: quàm id te, dii boni, non decebat: in quo est tua culpa nonnulla, aliquid enim salis ab* UXORE MIMA *trahere potuisti* (75). Lorsque Cicéron rapporte qu'enfin Marc Antoine rompit avec Cythéris, il se sert des termes que l'on employait en répudiant sa femme (76). Il est donc probable qu'il faut lire *alteram uxorem*, dans la lettre à Atticus. N'oublions pas que le renvoi de Cythéris fut postérieur non-seulement à la bataille de Pharsale, mais aussi à la guerre d'Alexandrie. Marc Antoine, après la journée de Pharsale, fut renvoyé en Italie, afin d'y tenir les choses sous le joug du victorieux, pendant que César poursuivrait Pompée. La comédienne Cythéris alla au-devant de son galant jusques à Brundusium, et s'en retourna avec lui à Rome, à peu près avec le même équipage que Cicéron a représenté ci-dessus. *Venisti Brundusium, in sinum quidem, et in complexum tuæ mimulæ, quid est? num mentior? quàm miserum est, id negare non posse, quod sit turpissimum confiteri. Si te municipiorum non pudebat, ne veterani quidem exercitûs? Quis enim miles fuit qui Brundusii illam non viderit? Quis, qui nescierit venisse eam tibi tot dierum viam gratulatum, quis, qui non indoluerit tam serò se, quàm nequàm hominem secutus esset, cognoscere? Italiæ rursùs percursatio, eâdem comite mimâ* (77). Pendant que César était à Alexandrie, revêtu pour la deuxième fois de la charge de dictateur, Marc Antoine fut créé général de la cavalerie, et commit à Rome mille extorsions: il vint par degrés jusques à l'énorme audace de mettre à l'encan les biens de Pompée. Il acquit par ce moyen les meubles et la maison de ce grand homme, et il dissipa bientôt dans cette maison les richesses que cette vente lui procura; car il s'abandonnait tous les jours aux débauches qui coûtaient le plus. Il avait encore sa Cythéris; il avait logé déjà dans la maison de Pompée, lorsqu'il se défit de cette garce (78). Ce que j'observe afin de montrer qu'il est fort probable qu'il la garda quelque temps depuis le divorce d'Antonia; car la vente des biens de Pompée ne se fit que lorsque César fut parti d'Alexandrie (79). Plutarque, en décrivant les débauches de Marc Antoine, sa passion pour Cythéris, etc., insinue manifestement que ces désordres continuèrent après la bataille de Pharsale; et comme il dit que César, retourné à Rome, témoigna à Marc Antoine un grand mécontentement, qui produisit deux effets notables, il nous donne lieu de croire qu'il se passa quelque temps entre le divorce d'Antonia, et le mariage de Fulvie: car les deux effets dont je parle sont, l'un, que Marc Antoine ne voulut point suivre César dans l'expédition d'Afrique, l'autre, qu'il renonça à ses débauches; il changea de vie; il songea à se marier, et choisit Fulvie (80). Je ne

(74) *Cela est clair, ex* Plutarcho, *in* Antonio, *pag.* 919.

(75) Philipp. II, *cap. VIII.*

(76) *Frugi factus est: illam suam suas res sibi habere jussit ex duodecim tabulis: claves ademit: exegit. Quam porrò spectatus civis, quam probatus, cujus ex omni vitâ nihil est honestius, quàm quod cum mimâ fecit divortium.* Ibidem, *cap. XXVIII.*

(77) *Ibid., cap. XXV.*

(78) *Voyez* Cicéron, Philipp. II, *cap. XXV et seq.*

(79) *Cæsar Alexandriâ se recepit... hastâ positâ pro æde Jovis Statoris, bona Cn. Pompeii... voci acerbissimæ subjecta præconis.* Ibid., *cap. XXVI.*

(80) Ἔοικε μέντοι τὸ πολὺ τῆς ἀβελτηρίας αὐτοῦ καί ἀσωτείας ἀφελεῖν ὁ Καῖσαρ, οὐκ ἀναισθήτως τὰ πλημμελήματα δεξάμενος, ἀπαλλαγεὶς γὰρ ἐκείνου τοῦ

voudrais pas nier pour cela, qu'en répudiant sa seconde femme, il n'eût déjà pris des mesures pour épouser la troisième; car un engagement avec une courtisane n'empêche pas les grands seigneurs de se marier : mais apparemment il ne hâtait pas cette affaire, il fallut que le mécontentement de César servît d'éperon. Ainsi je ne critique point ceux qui appliquent à Fulvie ces paroles de Cicéron: *Sororem tuam* (c'est-à-dire Antonia) *ejecisti aliâ conditione quæsitâ et antè perspectâ.*

Je connais d'habiles gens qui les appliquent à Cythéris. C'est se tromper: car il n'y a nulle apparence que Marc Antoine ait jamais voulu épouser cette créature : il suffisait à l'un et à l'autre de faire tout ce que font les gens mariés, *boire et manger, coucher ensemble;* et quant à la vie de concubinage, et à tous les excès de complaisance qu'un galant peut témoigner à une maîtresse dont il jouit, Marc Antoine ne pouvait rien ajouter après le divorce d'Antonia à ce qu'il avait déjà pratiqué avant la bataille de Pharsale. Le père Abram a bronché dans cet endroit : Marc Antoine selon lui (81), eut dessein, en répudiant sa seconde femme, d'épouser Cythéris, et l'épousa en effet; et puis la répudia, et se maria à Fulvie. Les preuves du père Abram sont très-mauvaises. Il prétend que Cicéron et Plutarque assurent que le même Marc Antoine, peu après le divorce d'Antoina, fut promener Cythéris dans les villes d'Italie. Il en conclut que le mariage de Fulvie n'était pas encore fait, n'y ayant point d'apparence que le nouveau marié eût voulu donner si promptement un tel déplaisir à son épouse. Mais il devait prendre garde que Cicéron nous fait entendre clairement que les promenades de Marc Antoine et de Cythéris par les villes d'Italie, précédèrent le divorce d'Antonia. Cicéron observe que cette maîtresse fit deux fois ces promenades : 1°. avant la bataille de Pharsale; 2°. lorsque Marc Antoine, revenant à Rome après cette grande journée, rencontra à Brundusium sa concubine Cythéris, qui lui était allée au-devant. Il est sûr que les querelles de Marc Antoine et de Dolabella n'éclatèrent qu'après cette seconde promenade de Cythéris par les villes d'Italie. Il est sûr pareillement que le divorce d'Antonia et la querelle de son mari avec Dolabella sont du même temps. L'auteur que je réfute ne devait donc pas s'appuyer sur le mot *uxor*, employé par Cicéron touchant Cythéris; car les paroles que l'on trouve un peu après dans Cicéron, *rejecta mater* AMICAM *impuri filii* TANQUAM *nurum sequebatur*, montrent manifestement qu'il n'y avait point là un vrai mariage.

Je ne doute point que la raison qui obligea Marc Antoine à renvoyer Cythéris, n'ait été qu'il voyait bien que sans cela il ne pourrait point conclure son mariage avec Fulvie. Je mets ce mariage à l'an 707 de Rome, lorsque César était en Afrique. Deux ans après, il y avait lieu de soupçonner que Marc Antoine continuait à être amoureux de Cythéris; car la lettre qu'il donna lui-même à Fulvie, et qu'il feignait de porter comme un messager de Marc-Antoine, roulait principalement sur les assurances et sur les protestations qu'il n'aimait plus cette comédienne, et que toute la passion qu'il avait eue pour elle s'était tournée vers Fulvie. *Confestim ad eam, cujus caussâ venerat, deducitur, eique epistolam transdidit, quam cum illa legeret flens (erat enim amatoriè scripta : caput autem litterarum, sibi cum illâ mimâ posthàc nihil futurum, omnem se amorem abjecisse illinc, atque in hanc transfudisse); cùm mulier fleret uberiùs, homo misericors ferre non potuit, caput aperuit, in collum invasit* (82). Il revenait alors de Narbonne jusqu'où il s'était avancé, afin d'aller au-devant de Jules César, qui

βίου, γάμῳ προσέσχε Φουλβίαν ἀγάμενος. *Apparet tamen multum de Antonii amentiâ et intemperantiâ Cæsarem, peccata ejus non dissimulando, detraxisse. Siquidem explicuit se illâ vitâ, animoque ad nuptias applicato Fulviam duxit.* Plut., *in* Antonio, *pag.* 920, C.

(81) *Certè cùm, ut ex Plutarcho et Cicerone constat, statim post repudiatam Antoniam Italiæ oppida obierit cum illâ mimulâ, non videtur adhuc de Fulviæ nuptiis cogitâsse, ne recentem uxorem iis flagitiis offenderet. Quare nihil obstat quo minùs ille Cytheridem, verè tum uxorem acceperit, ut loquitur orator, à quâ tamen paulò post fecit divortium, et Fulviam duxit uxorem.* Abram, *in* Cicer. Orator., *tom. II*, *pag.* 553.

(82) Cicero, IIâ. Philipp., *cap. XXXI. Voyez aussi* Plutarque, *in* Antonio, *pag.* 920.

avait battu en Espagne les fils de Pompée. *Cæsari ex Hispaniâ redeunti obviam longissimè processisti* (83). Nous verrons dans l'article Lycoris, qu'il se souvint peu de sa promesse. Ce que Plutarque a observé touchant le temps du mariage de Marc Antoine avec Fulvie, est confirmé par l'observation que Dion a faite, qu'Antyllus, leur fils aîné, reçut la robe virile après que son père, battu à Actium, fut retourné en Égypte (84). Selon Plutarque, le mariage se fit en l'année 707, et Dion assure qu'Antyllus reçut la robe virile l'an 724. Alors Antyllus pouvait avoir aisément seize ans. On l'avait fiancé avec la fille d'Auguste (85); mais on le fit massacrer, et ce fut sa robe virile qui l'exposa à cette funeste disgrâce (86). Auguste jugea qu'il ne fallait pas le laisser vivre, puisque les Égyptiens le pouvaient considérer comme un homme fait. Marc Antoine eut de Fulvie un autre fils : j'en ai parlé ci-dessus (87).

(M) *Il n'est pas vrai que Josephe parle de cette Fulvie.*] Glandorp (88) a commis deux fautes sur ce sujet : il nous renvoie au chapitre V du XVIIIe. livre des Antiquités judaïques, pour y apprendre des nouvelles de Fulvie, femme de Marc Antoine, et il dit dans la même page que Josephe, en ce lieu-là, parle d'une Fulvie qui vivait du temps de Tibère. C'est tromper deux fois le lecteur : c'est lui faire accroire que l'historien des Juifs a parlé de deux Fulvies dans un même chapitre, et que l'une est celle qui fut mariée à Marc Antoine. La vérité est qu'il ne parle que d'une Fulvie, dame romaine mariée à Saturnin, laquelle avait embrassé la religion judaïque à la sollicitation de quatre fripons. Elle leur donna tout ce qu'ils lui demandèrent sous le spécieux prétexte de la religion; mais quand son mari eut su qu'ils s'étaient approprié tous les présens qu'elle avait cru envoyer au temple de Jérusalem, il s'en plaignit à Tibère, qui, sans distinguer l'innocent d'avec le coupable, ordonna que tous les Juifs sortissent de Rome.

(83) Cicero, *ibidem*, *cap.* XXXII.
(84) Dio, *lib. LI*, *pag.* 511.
(85) *Ibid.*, *pag.* 519.
(86) *Ibid.*, *pag.* 511.
(87) *Article* Antoine (Marc-Jules).
(88) Onomast., *pag.* 358.

FUNCCIUS (Jean), prédicateur luthérien, gendre d'Osiander, et son second dans les disputes de la justice imputative, se mêla de troubler d'une autre manière le repos public, c'est-à-dire par des cabales d'état qui lui firent perdre la tête à Konisberg, dans la Prusse, le 28 d'octobre 1566 (*a*). Il courait alors sa quarante-neuvième année (*b*). Voyez dans Moréri les deux vers que l'on dit qu'il composa le jour de sa mort. Ils contiennent un mot grec que M. Moréri a mis en français (*c*); mais n'ayant traduit que ce mot, il n'a fait que débiter du galimatias. Il fallait donc dire que ces deux vers avertissaient un chacun de profiter de l'exemple de Funccius, afin d'éviter comme la peste la démangeaison de se mêler de trop de choses. M. Moréri a commis une autre faute (A). Vossius s'est trompé à l'âge de Funccius (B).

(*a*) Melch. Adam., *in* Vitis theolog., *pag.* 412.
(*b*) *Voyez la remarque* (B).
(*c*) Πολυπραγμοσύνη, *de quâ voce vide* A. Gellium, *lib. XI*, *cap. XVI*.

(A) *M. Moréri a commis une autre faute.*] Il dit que Funccius conduisit sa chronologie jusqu'en 1352, et puis jusqu'en 1560. Il fallait dire que Funccius fit imprimer, en l'année 1544 la première partie de sa Chronologie, qui s'étendait depuis Adam jusqu'à la naissance de Jésus-Christ (1); et qu'en l'année 1554, on vit paraître toute sa Chronologie, qui commençait à la création du monde, et finissait à l'an de grâce 1552. Dans une nouvelle édition revue et corrigée il s'étendit jusques à l'année 1560.

(B) *Vossius s'est trompé à l'âge de Funccius.*] Il a dit que Funccius fut

(1) *Voyez l'épître dédicatoire de cette* Chronologie.

décapité la quarantième année de son âge (2). Mais imputons plutôt la faute à ses imprimeurs, et contentons-nous de le reprendre de leur avoir envoyé une addition très-inutile. Il avait dit dans la page 231, que Funccius, né l'an 1518, perdit la vie âgé de quarante-huit ans, et il voulut qu'à la page 454 on imprimât une addition qui nous apprît que Funccius fut décapité l'an 1566. Y avait-il rien de plus inutile que cela? Tous ses lecteurs n'apprenaient-ils pas assez clairement par la page 231, que Funccius était mort l'an 1566? Le seul moyen de l'excuser serait de dire qu'il voulut marquer dans son addition, que Funccius fut décapité la quarante-neuvième année de sa vie; mais que les imprimeurs, au lieu de quarante-neuf, mirent quarante.

Il est sûr que Melchior Adam s'est éloigné de l'exactitude. Ayant mis la naissance de Funccius au mois de février 1518, et son supplice au 28 d'octobre 1566, on devait mettre sa mort à l'année quarante-neuvième de sa vie, et non pas à l'année quarante-huitième.

(2) Vossius, de Scient. Mathemat., *pag.* 454.

FURIUS (Fridéric), surnommé *Cæriolanus* à cause qu'il était né à Valence *, en Espagne (A), florissait au XVIe. siècle. Il étudia à Paris sous Omer Talon, Hadrien Turnèbe, et Pierre Ramus (*a*); et puis il vint à Louvain, où il publia une rhétorique, et soutint contre un docteur en théologie (*b*) qu'il fallait traduire l'Écriture en langue vulgaire (*c*). Il fit là-dessus un fort beau traité (B) dans la même ville, et l'alla mettre sous la presse en Allemagne. Cela lui fit des affaires (*d*); mais sa science, sa piété et sa candeur ayant été reconnues par l'empereur Charles-Quint, il fut préservé de l'orage. Ce prince le renvoya au Pays-Bas, et le mit auprès de Philippe son fils (*e*). On lui donna le caractère d'historien (*f*). Furius fut attaché tout le reste de sa vie au service de ce maître, et, l'ayant accompagné aux états d'Aragon, il mourut à Valladolid, l'an 1592 (*g*). Je ne saurais bien marquer son âge (C). Il s'employa de tout son cœur à pacifier les troubles du Pays-Bas (*h*) (D). Il ne se maria jamais (*i*) : on a eu tort de dire qu'il fut chancelier du roi de Pologne (*k*). Son traité du Conseiller a été fort estimé (E).

* Leclerc observe qu'il fallait dire : *parce qu'il était né à* Cériola, *au royaume de Valence*.

(*a*) Andreas Schottus, Biblioth. Hisp., *pag.* 615.

(*b*) *C'était un Sicilien nommé* Bononia. *Il professait la théologie à Louvain.* Thuan., *lib. CIV*, *pag.* 486. *J'ai donné son article.*

(*c*) *Idem* Schottus, Biblioth. Hispan., *pag.* 615.

(*d*) Thuan., *lib. CIV*, *pag.* 486.

(*e*) *Idem*, *ibidem*.

(*f*) Schottus, Biblioth. Hispan., *pag.* 615.

(*g*) *Idem*, *ibidem*.

(*h*) Thuan., *lib. CIV*, *pag.* 486.

(*i*) *Idem*, *ibidem*.

(*k*) *Voyez la dernière remarque.*

(A) *Surnommé* Cæriolanus *à cause qu'il était né à Valence, en Espagne.*] Nicolas Antoine (1) dit que les habitans du royaume de Valence sont appelés vulgairement *Sériols*, et que ce fut la raison pourquoi notre Furius a le surnom de *Sériolanus*. Il ne suit point cette orthographe à la tête de son livre intitulé *Bononia* : il y met *Cæriolanus*. Dans le catalogue de la bibliothéque de M. de Thou (2) on le nomme mal *Coriolanus*.

(B) *Il fit là-dessus un fort beau traité.*] Qui a pour titre *Bononia, sive de libris sacris in vernaculam linguam convertendis, libri duo, ad Franciscum Bovadilium Mendozium, cardinalem Burgensem*, et qui fut imprimé à Bâle, par Jean Oporin, l'an 1556, *in*-8°. Il contient 365 pages :

(1) Nicol. Antonius, Biblioth. Hispan., *tom. I*, *pag.* 277.

(2) *A la page* 500 *de la Ire. partie.*

la lecture en a été défendue par l'Index du concile de Trente *.

(C) *Je ne saurais bien marquer son âge.*] Ces paroles de M. de Thou ne sont point précises : *Ad meliorem vitam haud paullùm Montano senior hoc anno migravit* (3). Elles nous apprennent seulement que Furius mourut beaucoup plus âgé que Michel de Montaigne qui ne vécut que soixante ans (4). On ne les a point entendues dans les Éloges de M. Teissier, car on y a mis que Furius mourut *âgé d'environ soixante ans.*

(D) *Il s'employa..... à pacifier les troubles du Pays-Bas.*] Vous trouverez dans M. de Thou le précis d'un projet de paix que Furius publia l'an 1575. Les conditions qu'il proposait aux provinces soulevées paraissaient fort raisonnables ; mais le prince d'Orange répondit qu'on ne pouvait pas s'y fier, et qu'elles venaient trop tard, et il préféra la guerre à une paix si suspecte (5).

Notez que Furius protesta que le roi d'Espagne ratifierait les conditions contenues dans son projet, et que s'il était jugé nécessaire d'engager plus fortement ce monarque à l'observation du traité, on le ferait signer par les grands seigneurs d'Espagne, tant ecclésiastiques que séculiers, et par les princes de l'empire, et par quelques-unes des plus grandes villes du Pays-Bas. L'auteur du projet promit que l'inquisition ne serait point établie, que l'imposition du dixième serait éteinte, que les édits contre la nouvelle religion seraient adoucis par certains tempéramens dont on conviendrait à l'amiable de part et d'autre, et que ceux qui ne voudraient pas se contenter de ces modifications auraient une pleine liberté d'aller chercher une autre demeure, sans aucune perte de leurs biens ; que les soldats étrangers seraient cassés, et renvoyés hors du Pays-Bas, si les mécontens le souhaitaient, etc. Furius offrit de prendre la poste pour porter incessamment au roi d'Espagne l'acceptation qui serait faite de ces conditions de paix. Il ne fut pas nécessaire qu'il fît ce voyage, car on ne les accepta point. *Ad ea Arausionensis, quoniam jam conventus delegatorum dissolutus erat, pridiè nonas Maias respondet, quæ in pacis formulâ proponantur, de promissis servandis cautiones, quâ in re totius negotii cardo vertitur, eas non ita prudenti viro tutas videri, quin P. R. si non serventur, dispensare possint, et violatores absolvere : eâ diffidentiâ fieri, et quoniam formula hæc seriùs transmissa sit, ut ipse abjectâ meliori spe certum licet dubii eventûs bellum incertæ atque adeò insidiosæ paci præferendum duxerit* (6).

Il arrive aux historiens la même chose qu'à un voyageur : ils rencontrent de temps en temps certaines matières qui sont comme des bourbiers, ou comme un chemin uni, large, bien pavé, etc. Le projet de Furius est un endroit favorable aux historiens du parti d'Espagne, et désavantageux aux historiens de l'autre parti. Il est brillant pour ceux-là, sombre et triste pour ceux-ci ; car enfin, quel plus beau champ peut-on souhaiter pour l'étalage de la clémence d'un prince, et pour rendre odieuse l'opiniâtreté de ses sujets révoltés, que cette démarche de Furius, et ses suites ? Quel embarras n'est-ce point que d'être forcé à dire qu'on ne se peut pas fier à un maître qui vous promet de remédier à tous vos maux, et de supprimer tout ce qui vous a contraints à prendre les armes ? Néanmoins, dans ce cas particulier, le prince d'Orange avait de bonnes raisons de se défier du roi d'Espagne. Les choses étaient venues à un tel point qu'il fallait qu'il pratiquât, comme il le sut fort bien faire, la maxime, qu'après avoir tiré l'épée contre son prince, il faut jeter le fourreau.

(E) *Son traité du Conseiller a été fort estimé.*] Il l'intitula *del Conseio y Conseiero.* Simon Schardius fut le premier qui le traduisit en latin. Sa traduction fut publiée à Cologne, par André Schottus, l'an 1618, avec les traités de Pierre Magnus, et d'Hip-

* Leclerc dit que Furius intitula son livre *Bononia*, parce que celui contre lequel il l'écrivit portait ce nom.

(3) Thuan., *lib. CIV*, *pag.* 486.

(4) *Montanus haud sexagenario major vitæ ultimum diem clausit.* Idem, ibid.

(5) *Ex* Thuano, *lib. LX*, *pag. m.* 108, 109, *ad ann.* 1575.

(6) Thuan., *lib. LX*, *pag.* 109, C.

polyte à Collibus, sur le même sujet. Christophe Warsevicius en donna une autre version latine, et la publia avec son traité *de Legato et legatione*. Ce fut à Dantzick, l'an 1646, si nous en croyons Nicolas Antoine; mais sans doute il s'est abusé : Warsévicius n'était pas alors en vie. On a des pièces de sa façon, imprimées l'an 1582, et une édition de son traité *de Legato et legatione*, 1595. Nicolas Antoine a pris pour une édition procurée par ce Polonais, celle qui fut faite après sa mort. Quoi qu'il en soit, voici la louange que ce Warsévicius a donnée au livre de Furius. *Hoc opus multis multorum vel longissimis commentationibus est præferendum. Sic enim respondet acumen ingenii pectoris candori, et disputandi subtilitas sententiarum gravitati, ut tales Ceriolæ Consilarii omni ævo optari quam sperari videantur mihi magis potuisse* (7). Il y a une traduction latine de cet ouvrage, imprimée à Bâle, l'an 1563, *in*-8°., et à Strasbourg, *in*-12. (8). Au reste, Gaspar Escolanus, qui a dit dans son histoire de Valence, que Furius a eu la charge de chancelier du roi de Pologne (9), a été trompé peut-être par quelque livre qui contenait, tout ensemble, le traité du Conseiller, et quelque autre dissertation dédiée au chancelier de Pologne.

(7) Warsevicius, *apud* Nicol. Antonium, Biblioth. Hispan., *tom. I*, *pag.* 277.

(8) *Voyez le* Catalogue de la Bibliothéque de M. de Thou, *pag.* 500, *tom. I.*

(9) *Voyez* Nicolas Antoine, Biblioth. Hispan., *tom. I*, *pag.* 277.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

